

G. 500

SR

g

B

Du c'no 5 132

LES
ANTIQUITEZ

ET RECHERCHES DES

VILLES, CHASTEAVX, ET

PLACES PLUS REMAR-

quables de toute la

France.

DIVISEES EN HUIT LIVRES.

SELON L'ORDRE ET RESSORT
des huit Parlemens.

ŒUVRE ENRICHIE DES FONDATIONS,
Situations, & Singularitez desdites Villes & Places, & de
plusieurs autres choses notables concernant
les Parlemens, Jurisdiccions, Eglises,
& Polices d'icelles.

Seconde Edition revue, corrigée & augmentée.



W. B. D.

A PARIS,

Chez JEAN PETIT-PAS, rue S. Jacques à l'Escu
de Venise, pres les Mathurins.

M. D. C. XIV.

Avec Privilège du Roy.



A M O N S E I G N E V R,

MESSIRE NICOLAS BRVSLARD,
Sieur de Sillery, Grand Chan-
celier de France.



ONSEIGNEVR

*Considerant que les principales charges que vous avez soutenues dans ce ROYAV-
ME, & les plus importantes & necessaires Ambassa-
des du R O Y que vous avez heureu-
sement acheuées au dehors, vous ont
esleuë à ceste dignité de Grand Chan-
celier, qui est l'une des premieres & plus
honorables dignitez de la Fran-*

à ij

EPI T R E.

ce: Je me suis laissé porter sur les aïstes de mon deuoir à ceste véritable creance, que l'Offrande de ce Liure ne pouuoit estre dignement faite ailleurs que sur l'Autel de cét Honneur, auquel vous estes entré en passant par le Temple de la Vertu.

C'EST vne Recherche nouvelle des Antiquitez & Singularitez plus rares & signalees, des Villes, Citez, & Chasteaux dont est composé l'Estat des Fleurs de Lys, selon que la Iustice Françoisise, laquelle a son administration cōmise aux Parlemens & Cours souveraines du Royaume, leur donne la forme & l'estre, & selon que ces Parlemens les gouvernement & regissent. Et vous Monseigneur, vous estes l'Amme & l'Oeil de ceste Iustice, le plus cher de ses fauoris, esleuè de son laiçt le plus pur, & porté sur le char de la vertu à la plus haute & importante charge de cét Estat. Vous

E P I T R E.

estes le Chef sacré de ces Parlemens, l'Astre dominant à leur felicité, le favorable Ascendant de leur gloire, & qui auez en depost la Balance que Themis a mise en vos mains pour le repos de ceste **M O N A R C H I E.**

CE Liure est vn Tableau de l'heritage legitime de Saint Louys, que la Iustice diuine a si merueilleusement conserué à nostre Prince souuerain: vne Description de ce grand & premier Royaume Chrestien de l'Vniuers, dans le cœur duquel nostre Roy regne aujourd'huy si heureusement & si seurement. Vn Tableau, vne Description entiere des nobles & riches Prouinces, lesquelles nostre Prince souuerain, nostre Roy, la merueille des Roys en nos iours, a conquises à la pointe de l'espée: ie dis des Prouinces de ceste France, que non content d'auoir mises en Paix, il rend

à iij

EPI T R E.

encore comme un autre Auguste sur la fin de son regne, toutes de marbre, bien qu'il ne les ayt trouuées que de brique au commencement. Et vous, MONSIEIGNEVR, vous estes le Bras droit de nostre Prince souuerain, ceste Main de Iustice qu'il porte, son Lis le plus doux & mieux flairant, son plus doux Nourriçon, & sa fidele Creature. Vous estes ce bel Astre de la France, si les Anciens ont pensé que les Astres fussent des hommes sages, qui par vostre lumiere conseruez auiourd'huy religieusement & constamment les droits de cette Couronne, & maintenez chèque chose aux termes de la Iustice & de la raison.

IE ne mentiray point, si ie dis encore que ce mesme Liure est un Craion du progrez & de l'auancement de la Religion Chrestienne, de l'Estat de Dieu, & de l'Eglise en ceste Monarchie: De la Religion Chrestienne dõt S. Denis,

E P I T R E.

S. Martial, S. Martin, & tant d'autres diuins Prelats y ont ietté les premieres semences. De l'Estat de Dieu, qui a fait florir cet Estat en paix & en probité de mœurs, & qui luy a concilié mille victoires : De l'Eglise, eternelle fille de Dieu, qui comme douce mere a tousiours embrassé les Princes des Lis, & qui les a tous aymez comme ses fils aïsnez. Et vous, MONSEIGNEUR, vous estes non moins plein de Zele & de ferueur enuers la Religion Catholique, vraye & naturelle Religion des François, que de fidelité enuers les Fleurs de Lis. Vous ne brillez ny ne bruslez d'un desir moins ardent enuers l'Estat de Dieu, qu'enuers l'Estat de cet Empire. Et vous ne rendez encore moins d'obeissance ny d'affection à l'Eglise, que de seruice & de repos à ce Diademe Tres-Chrestien, qui ne fait gloire que de vostre equité, qui ne se vante que de vostre droiture.

à iiij

ÉPI T R E.

IE vous presente donc, MONSEI-
GNEVR, ceste Recherche poursuiuie
selon la separation des ressorts de la
IUSTICE de France: Et la vous pre-
sente pour le lustre que vous donnez à
ceste Iustice. Je vous presente ce Ta-
bleau laborieusement embelly de di-
uerses pieces de l'Heritage de nostre
ROY, Et le vous presente pour le
soin dont vous maintenez cet Herita-
ge. Je vous presente ceste Description
glorieusement enrichie des Ornemens
& Embellissemens du Royaume des
Lis, Et la vous presente pour le grand
lieu que vous tenez en ce Royaume.
Je vous presente ce Craion orné des pre-
miers honneurs de la Religion Apo-
stolique Et de l'Estat de Dieu qui est
l'Eglise, en la premiere Monarchie
Chrestienne du Monde: Et le vous
presente pour la reuerence Et l'affec-
tion dont vous honnorez Et soutenez
ceste Eglise.

EPITRE.

Puis que vostre Image paroist si haute dans le Temple de ceste Iustice, & que la Vertu l'y a establie avec tant de sublimité. Puis que vous auez l'un des premiers rancs d'Honneur en ce Heritage Royal. Puis que vous estes l'une des plus fermes Colomnes, sur l'assurance desquelles est appuyee la tranquillité de ce Royaume. Et Puis que la Pieté, le Zele & la Religion, sont les plus belles & les premieres vertus de vostre ame : J'ay pensé que ce petit Labeur me deuoit seruir de don pour vous en faire une Offrande. C'est pourquoy ie l'appens aux pieds de vostre grandeur, à laquelle i'ay une particuliere deuotion. Et si mes vœux sont entendus, vous l'eleuât par vostre sublimité, & le soutenant par vostre fermeté, non seulement il fera voir aux Estrangers aussi bien qu'aux François les raretez des Villes & Citez gouuernees aujourd'huy par la Justice de

EPITRE.

France, mais les richesses & les beautez qui sont en la dignité (titrice & garde de la Justice) laquelle vous tenez entre les premiers Officiers de ceste Couronne. Cesont, MONSEIGNEUR, les plus ardents desirs de celuy, qui ne souhaite pour son bon heur, que l'honneur de se pouuoir qualifier

A Paris le 25. iour
de Septembre 1609.

Vostre tres-humble &
tres-obeissant seruiteur
ANDRE' DVCHESNE.



AV LECTEUR.



E n'estoit pas mon dessein, Amy Lecteur, de remettre ce Liure au iour, qu'il ne fut reuestu d'une autre forme que celle laquelle il auoit en sa premiere naissance. Mais l'occupation qui a detenu ma plume ailleurs iusqu'à ceste heure, a donné tout loisir à l'Imprimeur de me preuenir. Je veux bien toutefois t'auertir que les Recherches, ausquelles ie traueille pour le mettre en son estre parfait, se promettent d'effacer vn iour ce que tu pourras en conceuoir de sinistre en reuoiant cet eschantillon. Cependant, pour faciliter l'intelligence de l'Oeuure entier, il suffira de remarquer icy comme en passant, que Iules Cesar aiant diuisé les Gaules en trois parties, sçauoir est Belges, Celtes, & Aquitaniens, sans y comprendre la Prouince Narbonnoise: Auguste son successeur voulut corriger ceste diuision imparfaite, & comprenant soubz le nom de Gaules,

P R E F A C E.

tout ce qui est enclos entre les Alpes, la mer Mediterannée, l'Ocean, & le Rhim, le departit generalement en dixsept Prouinces. De ceste partition l'Estat Ecclesiastique emprunta depuis celle de ses Eueschez & Dioceses. Et comme il n'en reste point aujourd'huy de plus ancienne, aussi n'y en a t'il point de plus certaine pour bien & parfaitement descrire la Gaule. Mais pource que plusieurs Prouinces ont esté retranchees de ce grand & florissant Empire, il m'a de necessité fallu suiure vne autre distribution. J'ay donc suiui celle des Parlements, qui diuisent le Royaume de France, par Dioceses ou Prouinces Ecclesiastiques, en ceste sorte.

Souz le Parlement de Paris, il y a trente Dioceses, cinq desquels sont Archeueschez, & vingtcinq Eueschez. Les Archeueschez, 1. Rheims, Duché & premiere Pairrie de France, 2. Sens, 3. Bourges, 4. Tours, 5. Lyon. Les Eueschez, huit suffragans de l'Archeuesché de Rheims, scauoir est, 1. Laon, Duché & Pairrie de France, 2. Chaalons Comté & Pairrie, 3. Soissons, 4. Therouëne, dont le Siege est maintenât à Boulongne, 5. Amiens, 6. Noyon Comté &

PREFACE.

Pairrie, 7. Senlis, 8. Beauuais. Sept souz l'Archeuesché de Sens, 9. Paris. 10. Chartres, 11. Orleans, 12. Neuers, 13. Auxerre 14. Troye en Champagne, 15. Meaux. Quatre suffragans de l'Archeuesché de Bourdeaux. 16. Poictiers, 17. Maillezais, 18. Lusson, 19. Angoulesme. Deux de l'Archeuesché de Tours, 20. Angers, 21. Le Mans. Deux de celle de Bourges, 22. Clairmõt 23. Saint Flour. Et finalement deux de l'Archeuesché de Lyon, 24. Langres, 25. Mascon.

Le Parlement de Toulouze cõprend souz foy trente & vn Diocesés, à sçauoir trois Archeueschez, & vingt-huit Eueschez. Les Archeueschez sont, 1. Narbonne, 2. Aufch, 3. Tolose. Les Eueschez, neuf dependants de l'Archeuesché de Narbonne, 1. Nismes, 2. Vés, 3. Lodeue, 4. S. Pons de Tomiers, 5. Alept, 6. Mõtpellier, 7. Besiers, 8. Agde, 9. Carcassonne. Sept suffragans de l'Archeuesché de Bourges, 10. Mende, 11. Castres, 12. Alby, 13. Le Puy en Velay, 14. Rhodés, 15. Vabres, 16. Cahors Sept autres suiets à l'Archeuesché de Toulouse, 17. Pamiers, 18. Mirepoix, 19. Saint Papoul, 20. Montauban, 21. la Vaur, 22. Rieux, 23. Lom-

P R E F A C E.

bés. Quatre souz l'Archeuesché d'Auch, 24. Cominge, 25. Conserans, 26. Tarbe, 27. Laiçtoure. Et pour faire le nombre, vn souz l'Archeuesché de Vienne, 28. Viuiers.

Sous le Parlement de Bourdeaux il y a vn Archeuesché seul, scauoir est Bourdeaux, & vnze Eueschez, qui sont : Quatre dependants de l'Archeuesché d'Auch 1. Bayonne, 2. Aqs, 3. Basas, 4. Aire. Cinq suiets à celuy de Bourdeaux, 5. Saintes, 6. Perigueux, 7. Sarlat, 8. Agen, 9. Condõ. Et finalement deux suffragants de celuy de Bourges, 10. Limoges, 11. Tullés.

Le Parlement de Grenoble contient deux Archeueschez, & cinq Eueschez. Les Archeueschez, 1. Vienne, 2. Embrun. Les Eueschez, trois soubz l'Archeuesché de Vienne, 1. Valence, 2. Die, 3. Grenoble. Vn souz celuy d'Arles, 4. Saint Paul Tricasteaux. Et vn autre souz celui d'Aix, 5. Gap.

Après suit le Parlement d'Aix, lequel a souz soy deux Archeueschez, 1. Aix. 2. Arles. Et vnze Eueschez, qui sont, Cinq suffragans de l'Archeuesché d'Embrun. 1. Dine. 2. Grasse. 3. Glandeue. 4. Senés. 5. Vences. Quatre suiets à celuy d'Aix. 6.

P R E F A C E.

Apt. 7. Riez. 8. Freius. 9. Cisteron. Et finalement deux dependáts de celui d'Aix
10. Marseille. 11. Tolon.

Le Parlement de Diion ne comprend que deux Eueschez qui s'ónt souz l'Archeuesché de Lyon, scauoir est 1. Autun. 2. Et Chalon.

Celuy de Rouen a vn archeuesché & six Eueschez. L'Archeuesché c'est Rouen mesme. Et les Eueschez, ses suffragans, à scauoir 1. Auranches. 2. Eureux. 3. Baieux. 4. Seés. 5. Constances. 6. Lizieux.

Le Parlement de Rennes est composé de neuf Eueschez toutes suiетtes à l'Archeuesché de Tours 1. Saint Brieu 2. saint Malo. 3. Saint Paul de Leon. 4. Nantes. 5. Vannes. 6. Triguiер. 7. Cornouaille. 8. Dol 9. Et Rennes.

Ce sont là les huit gráds & souuerains Parlements de France. Outre lesquels neantmoins Henry IV. en erigea vn autre à Pau pour la Principauté de Bearn. Et cestuy-cy a souz foy deux Eueschez dependants de l'Archeuesché d'Auch, scauoir est, 1. Lescar, 2. Et Oleron.

Il y a aussi vne iurisdiction particuliere à Mets, laquelle a trois Eueschez suiетts à l'Archeuesché de Trier, scauoir est 1. Mets,

PREFACE.

2. Toul, 3. Et Verdun.

Et finalement le Comtat d'Auignon, lequel est en l'obeissance du Pape, comprend quatre Dioceses, à scauoir vn Archeuesché, qui est Auignon. Et trois Eueschez suffragans de luy mesme, 1. Carpentras, 2. Cauaillon. 3. Vaison. Outre lesquels, & dehors le Comtat, est encore Orange.

LES





LES ANTIQVITEZ

ET RECHERCHES

DES VILLES, ET CITEZ

plus celebres, ressortantes au

Parlement de Paris.

LIVRE PREMIER.

*Du Parlement de France, & comme il fut
premierement estably sedentaire à Paris.*



OMME il n'y a point de plus noble
action que de traiter les affaires pu-
bliques, & comme c'est la vraye scien-
ce & p^rofession des Roys que de iu-
ger: Aussi les Roys des Fleurs de Lys desireux d'e-
xercer eux mesmes leurs Iustices, outre les plaids
qu'ils auoient aux portes de leurs Palais, pour pre-
ster fauorablement leurs oreilles à toutes occur-
rences aux plaintes de leurs sujets, auoient encores
leur Parlement où ils rendoient la Iustice.

*Plaids de la
porte du
Palais
Royal.
Parlement
à la suite
des Roys
compose de
la Noblesse
Françoise.*

Ce Parlemēt, qui tousiours a esté composé des
plus nobles de cet Estat, & auquel on a veu pre-
mierement enregistrer les plus grands du Royau-
me, Prelars, Barons (mot pour lors general aux
grandes dignitez) & Maistres, tous domestiques

Antiquité

de la Maison Royale: ce Parlement di-jè, suiuoit par tout le Roy.

*Parlement
par qui
fondé.*

Charles, qui par la force de l'esprit, & du corps s'acquist le surnō de Martel, en ietta les premiers fondemens, & establit ce bel ordre, pour rēdre son ysurpatiō plus plausible & ferme, & appuyer ceste grandeur qu'il auāçoit sur le Thrōne des Rois: Et dés lors ceste celebre compagnie s'esleua souz l'ombre de ces nouuellēs Royautez, sans laquelle elles ne pouuoient subsister. Pepin son filz en authorisa apres lui l'establissement, le conuoquant à toutes occurrences. Charlemagne de mesme ne veid iamais son nom plus releuē, son Diademe plus illustré, que lors qu'au milieu de ceste venerable assemblee, il resoluoit ce qu'il deuoit exccuter. Et Hugue Capet n'eut point de moyen plus propre pour semaintenir eul' estat, auquel les Estats de la France l'auoient porté, que de dresser vn Corps general de ce grand Royaume, par l'adujs duquel il terminoit toutes les affaires.

*Quelles af-
faires se
traisoient au
Parlement.*

Ces grands Princes, à qui la Frāce doit toute la grandeur, ont dressé ceste Compagnie souueraine pour traiter tāt les affaires de leur Estat, que celles des particuliers. En celles de leur estat estoiet cōprises les Ambassades des Princes voisins, les Synodes des Eueques dont les articles estoiet mōstrez au Roy, pour les accorder & verifier, afin d'auoir lieu & autorité au Royaume, & estre exccutez: Et les hōmages & sermens de fidelité de ceux qui releuoient de cette puissance Royale, en qui toutes les marques de la souueraineté se rencontrent vnies. Et pour les particuliers, c'estoit de leur faire droit, sur leurs differends, & voir les procez

du Parlement de Paris.

Verbaux des Commissaires, qu'on enuoyoit en tous les quartiers du Royaume, pour s'informer des maluersations des Comtes, qui estoient les Iuges deleguez pour rendre Iustice des moindres causes par toutes les Prouinces, & y ordonner.

Le temps d'ouurer ce Parlement estoit regulierement apres la S. Martin, & apres Pasques: Têps ordinaire fondé sur ce que nos premiers Rois, durant les deux saisons moyènes, qui est du printêps & de l'Autōne, s'occupoiēt ailleurs: sçauoir est au Printêps à ieusner la quarātaine, ouyr les Predicatiōs, prier Dieu, visiter les prisonniers, & faire plusieurs œures pieuses, qui réplissoient toute leur Cour de deuotion. cōme estant le quart de l'ānee qu'ils donnoiēt à Dieu pour leurs ames: & en Autonne, à la santé de leurs corps & à l'exercice de la chasse, lequel pour porter tousiours. quel que tableau des stratagemes de la guerre, & entre tenir en ceste meditatiō les ames courageuses, pouuoit plus vtilement que tous autres faire tromper le temps à des princes si belliqueux & magnanimes.

Que si les affaires venoient en abōdance, alors on en faisoit l'ouuerture à d'autres iours, & en d'autres temps, comme à la purification nostre Dame, & à la Magdelaine. Il s'en trouue vn tenu à la S. André l'an 1317. où fut iugee la cause de leā Preuost, contre Iacques de Chartaut: souz Philippe de Valois, vn autre l'onzième de Mars, en l'ānee 1344. & l'annee d'apres 1345. encore vn, où la cause de l'Vniuersité de Paris fut iugee.

Quant au lieu, il ne s'assignoit pas seulement à Paris, mais en plusieurs autres celebres Villes, cōme Toulouze, selon la commodité des Roys, &

Antiquité

Charlaman
le grand
empereur.

de ceux qui auoient affaires audit Parlemēt. Ainsī
lisons nous que Charles le Grand, estant empe-
reur d'Allemagne, & le Roy de France, auoit po-
sé son siege & seiour ordinaire à Aix la Chappel-
le, qui est sur le Rhin, droit au milieu de ses États,
afin que de l'vne & l'autre part, on peust plus fa-
cilement auoir Iustice. Car il la rendoit ferme-
ment & continuellement, & luy qui estoit sçauāt,
sçauoit qu'il estoit tenu à ce deuoir. Que s'il te-
noit ses États en faueur de quelque Prouince, à
laquelle il vouloit remedier, comme à la Guyen-
ne, à la France, à la Bauiere, & autres parties de
l'Allemagne, lors il establiſſoit son Parlement en
ceste part, afin d'apporter la main au lieu où estoit
la playe.

Et doit estre remarqué que les Roys faisoient
tousiours s'il estoit possible leurs festes solennel-
les aux grandes Villes, afin que leurs suiets mena-
geassent saintement les occasions du plaisir qu'ils
leur voyoient prendre à la pieté: Et apres les festes
commençoient leur Parlement, & tenoient leur
Tinel, ou Cour ouuerte, voire, comme dit Frois-
sard, *à telles solemnités moult de nobles Seigneurs du
Royaume les venoient voir volōtiers, & estoit l'usage.*

Parlemēt
commēt,
ou, pour-
quoy, & par
quoy, & par
quoy, & par
quoy, & par

mais en fin comme nos anciens François, qui
particulieremēt ont aymé, voire adoré leurs Rois,
comme dit Guichardin, ont veu que ces grands
Princés rendans la Iustice eux mesmes, pouuoieēt
encourir la malueillance de leurs peuples, (pource
que qui est condāné trouue tousiours suiet d'ac-
cuser son iuge) ils inuenterent sagement de les
exempter de ceste enuie, en faisant le Parlement
sedentaire, & commettant certains personnages

du Parlement de Paris.

qui se chargeassent de rendre la Justice à leurs sujets : & retrancherent quant & quant beaucoup des fatigues, des peines, & des ennuyx qui talonnoient incessamment tât les corps que les esprits de ceux, qui estoient ordinairement à leur suite, afin d'obtenir quelque iugement de leur bouche. Ce qui fut lors que Philippe le Bel se deliberant d'aller en Flandres pour y demeurer vn long espace de temps, & que se voulant descharger de l'importunité des poursuiuans, & par mesme moyen son peuple de la despense qu'il feroit à sa suite, il fut trouué bon de dresser deux Châbres de Iuges dans Paris, & y ordonner deux sortes de Conseillers, les vns pour iuger, les autres pour rapporter. Le dis dans Paris, pource que c'estoit la capitale du Royaume, & qui seule en vne si grâde multitude de citoyens, auoit dès lors de quoy empescher vn Parlemēt tout entier: En ceste grâde Ville di-ie, laquelle pour estre le cētre de l'Estat, fut iugee capable de voir ce Parlemēt posé & assureé dās ses fortes murailles, pour ne bouger d'vn lieu, & estre cōme la fōtaine de Justice, où to^s les peuples viēdroiēt puiser de toute la circōferēce du Royaume

C'est donc encot auiourd'huy ce Parlement de Paris, ceste Compagnie si entiere & si iuste, qui estoit auparauant ambulatoire, comme ils disent, & suiuant la personne & Cour de nos Princes. Compagnie vrayement vague & mouuante, selon que mouuoient les Roys. Compagnie en laquelle la genereuse & braue Noblesse Françoisē, l'honneur & la mesme vertu, tenoit à grand honneur de s'asseoir dessus les fleurs de Lys. Compagnie en laquelle les plus releuez esprits ne prisoient

*Parlement
ambulatoire,
composé
des plus
grands du
Royaume.*

Antiquité

rien tant, que de consacrer leurs ans à la chose publique, & des guerriers travaux entrer au doux repos du gouvernement public. Et Compagnie encore pour laquelle ces ames mâles & si diuinement belles, ne taschoient rien tant que de marier les armes avec les lettres, & faire vn aliage de ces deux plus grandes qualitez, dont les plus grands Celsars ont emporté vne eternelle gloire.

C'est ce Parlement auourd'huy, qui se peut appeller sedentaire, depuis l'establissement duquel, l'assiduité qui estoit nécessaire en ce bel exercice, a dérobé peu à peu cet honneur aux gens d'espee, pour le laisser à ceux de robe longue. Honneur auquel pourtāt la Frâce a tousiours preferé le Noble au Roturier, tesmoin ce celebre iugement de l'an 1410. & celui de l'Emperēur Sigismōd, lequel souz Charles VI. seant au Parlemēt, voiāt vn homme habille, mais Roturier, en concurrence d'vn Noble incapable, qui vouloit estre preferé à l'autre en vne charge publique, pour estre extrait d'vne ancienne maison, desirant en vne telle disparité de merite preferer la vertu, il annoblit sur l'heure le Roturier, & l'instala en l'office. Ainsi le Roys quād ils ont esté cōtraints d'appeller à telles charges publiques de Iudicature les Roturiers de mesme que les plus sages ont fait vn rapport des plus vils metaux & plus bas, aux deux plus hautes Planettes, ç'a esté en les ānoblissāt, pour faire, qu'ainsi qu'ēs premiers elemens de la Grāmaire il y a des breues & des longues, en la Musique des notes basses & hautes, & que la Lune n'est autre qu'vne mixtion des choses & de bas & de haut, ayant la mesme proportion enuers le Soleil, que la terre a

*Parlement
quitté à
cel de
robe lōgue*

*Nobles pre-
ferex aux
Roturiers.*

du Parlement de Paris.

euers elle, on admirast de mesme en ce Parlemēt de France les plus basses, & les plus eminētes choses du monde, qui reluisent en luy avec autant de proportion euers la Royauté, par le pouuoir qu'elle luy communique, que le peuple (comme les bas elemens de la terre) a euers luy.

C'est ce Parlement, & ce Thrône de Iustice, auquel les Empereurs & les Roys de la Terre, comme de Sicile, d'Armenie, de Cypre, de Boheme, de Portugal, d'Escosse, & de Nauarre se sōt trouuez fort honorez d'auoir seāce. Parlemēt arbitre souverain de la France, modérateur incorrōpudēs hōmes. Parlemēt dont l'ancien pouuoir est aussi tost adoré des nations estrangeres, que cōgnu. Et Parlement encōre auquel tant d'Empereurs, tant de Roys, & tāt de peuples voisins ont rapportē leurs differends à vuidē. C'est ceste Cour de Parlemēt, en laquelle l'an 1403. quelques Gentihs-hommes Espagnols apporterent vn Traité de paix entre les deux Roys de Castille & de Portugal, pour y estre emologuē les Chambres assemblees. C'est ceste Cour souveraine au iugement de qui se soumit l'Empereur Federic sur tous les differēds de l'Empire & de ses Royaumes, qu'il auoit contre le Pape Innocēt IV. C'est ceste illustre & sacree Compagnie, où se disputa & termina la querelle qui estoit, née sur le recouuement de l'Empire de Constantinople, entre Philippe Prince de Tarente & le Duc de Bourgogne. C'est en fin cest auguste Corps, lequel sans bouger de l'éclos de ceste grande Ville de Paris, l'ornement & la splendeur de ce florissant Empire, a tōus iours seruy de rempart pour les foibles, d'asile pour les pauures, & de for-

Parlemēt de Paris en quel honneur chez les peuples estrangers.

Antiquité du Parl. de Paris.

teresse pour les forrs. Ce sacré Senat di-ie, c'est le Conseil general, & le lieu des Iugemens souuerains d'une grande partie du Royaume.

Senat auquel tousiours ces grands Princes ont voulu que les lettres deliberees en leur Conseil priué fussent presentees auant d'estre expediees, afin qu'ainsi qu'entre les Grecs il falloit afficher les Edits aux Colonnes, pour les rendre irreuocables, on veist icy leurs volontez attachees aux colonnes de cest Estat François, pour leur dōner vigueur. Et Senat lequel mesme auiourd'huy, bien que les Roys ayent erigé d'autres Parlemens en diuers lieux & Prouinces de leur Royaume pour composer plus soudainemēt par la Iustice, les differends des esprits vlcerez, que la dilation a coutume d'aigrir & alterer d'auantage, est encore ce nonobstant le liēt de la Iustice de Frāce, & le vray siege de la Cour des Pairs.

Que s'il a quelquefois esté tiré de ceste grande Ville, comme souz Charles VI. qu'il fut enuoyé à Poitiers: & de nostre âge en la ville de Tours, ç'a esté pour parer aux miseres des temps: lesquelles estans chassées loin de nos terres, on la veu reuenir en sa demeure Royale, qui est le vray Temple de Iustice, & y exercer les fonctions ordinaires, comme deuant. De sorte qu'encor maintenant il y prononce les Arrests, & vuide les differents d'un grand nōbre de Prouinces & Dioceses de la France, lesquelles nous descrirons en ce I. Liure & commencerons par la ville de Paris capitale de tout le Royaume, seiour ordinaire des Roys, & demeure arrestee du Parlement mesme.

LES



LES
ANTIQUITEZ
DES VILLES, CHASTEAVX
ET PLACES PRINCIPALES
de France.

DE LA VILLE, CITE' ET
VNIVERSITE' DE PARIS.

*Quelle est sa premiere origine, quelle sa
situation, & quels ses noms
& fondateurs.*

CHAPITRE I.



PARIS est vne Cité fort antique,
comme sont quasi toutes celles qui
sont en France ; car de modernes, &
nouuellement basties, il y en a peu.
Elle s'appelloit anciennement Lu-
tece, & faisoit mesme quelque gloi-
re de l'excellence de ce premier nom. Iules Cesar
vrayement grand aux expéditions militaires, com-

*Paris nom-
mee pre-
mierement
Lutecce.*

A

Situation
ancienne
de Paris.

me à cognoistre les peuples & les villes, la mentionne entre plusieurs belles & grandes Citez des Gaules, & la décrit fort bien au Livre 7. de ses Memoires, parlant de Labienus, *Il s'en alla*, dit-il, *à Lutèce, qui est une Ville des Parisiens, située dans une Isle de la riuere de Seine,* qui demonstre le lieu de sa situation, qui estoit dans l'Isle seulement & non plus outre, c'est à dire en l'Isle du Palais & de nostre Dame, que nous appellons aujourdhuy la Cité. Là estoit le vray lieu, où Paris du temps de Cesar estoit situé: la ville n'estoit que paluz, ainsi que luy mesme le declare peu apres en ces termes. *Cetuy-cy s'estant auisé que le marais qui s'alloit rendre dedans Seine, ne se pouuoit passer nulle part, & flannoit tout ce costé-là, s'y voulut camper en deliberation d'empeschier le passage aux nostres.*

Livres ne
doivent
toujours
estre creuz.

Mais pour faire voir combien c'est peu de chose de la cognoissance que les seuls Livres nous donnent, qui n'a l'usage & pratique du monde, & n'est accompagné de iugement & viuacité d'esprit: & quel danger il y a de s'arrester indifferemment à tout ce que les Auteurs disent, sans les examiner plus auant: ie veux bien ici amener vn autre passage de Marcellin, lequel n'est pas des plus deprizez Escrivains: passage par lequel si nous nous voulons cruement attacher à la lettre, sans aucune doute la ville de Lutèce sera au pont de Charenton, vers le bec & asselement des deux riuieres: & passage auquel, encore qu'il soit venu pres de quatre cens ans apres Cesar, il fait neantmoins si peu de cas de Paris, qu'il ne l'appelle qu'un Chasteau. Car ses mots à les prendre ric à ric à la lettre, portent nommément, *que les riuieres de Seine & de*

Marne, apres auoir enclos en vne Isle la forteresse des Parisiens, qu'on appelloit Lutece, se ioignent ensemble, & achueuent de compagnie leur cours, tirans contre bas vers Constances. Que si nous n'auions ceste assiette encore pour le iourd'huy en estre selon que l'a descrite Cesar, ce passage seul suffiroit pour attacher vne terrible escarmouche entre ceux qui sont perpetuellement à couuer les dictions & vocables, & qui veulent faire estat de tout ce que les Auteurs disent, ainsi que d'un article de foy : encore que nous voyons au doigt & à l'œil, qu'ils ayent dict infinies fadefes parmy les bonnes choses : parquoy elles ont besoing d'un crible pour les trier & separer l'une del'autre. Il faut doncque veritablement croire qu'il s'est bien trompé, en ce qu'il conte de l'alliage de ces deux riuieres. Car Marne s'associe à la Seine, deuant que de venir à Paris, sçauoir à Conflans, ainsi nommé, pour ce que ces deux fleuues joints, y coulent & fluent ensembles qui est un lieu celebre auiourd'huy pour la Maison de M. de Villeroy Secretaire d'Estat.

Conflans
d'où ainsi
nommé.

De ceste situation marecageuse quelques vns ont voulu titer la premiere origine de ce nom de Lutece, par ce que *Lutum*, en Latin, signifie bouë & fange : car que ce fussent marets ou palus, que la Ville, outre l'autorité de Cesar cy dessus alleguee, chacun le peut encore conjecturer de ce Carrefour, qui est deuant la rue de la Calendre, appellé mesme auiourd'huy Marché-paluz. Telle est l'opinion de Guillaume le Breton, ancien Auteur François, au premier liure de sa Philippide, où entre autres choses qu'il auoit apprises de l'origine de Paris, il remarque ceste-cy.

Lutece
d'où ainsi
nommée.

Marché-
paluz.

*Cui quamuis verè toto praluceat orbi,
 Nullus in vrbe locus, quoniam tunc temporis illum
 Reddebat palus, & terra pinguedo lutosam,
 Aptum Parisij posuere Lutetia nomen,
 In qua manserunt degentes simplice vita
 Temporibus iustis, gentili more regentes
 Se, populósque suos, reddendo tributa quotannis
 Debita Romanis, legésque sequendo paternas.*

Mais comme il est vray que le Latin n'estoit lors cognu des premiers peres & fondateurs de ceste Ville; aussi ne puis-je prendre creance qu'ils en ayent emprunté son nom.

*Lucus fon-
 dateur de
 Lutèce.*

D'autres, comme Munster, en attribuent la fondation à vn ancien Roy des Gaulois Celtes appellé Lucus, & soustiennent que de son nom il la nomma Lucothece, & les habitans d'icelle Lucéens. Et par ce que cette opinion approche plus de la verité, que l'autre, Strabon nous a laissé ce nom en ses escrits, comme pour le croire. Car discourant de ceste noble & celebre Ville, il en parle ainsi. *Le long de la riuiera de Seine sont les Parisiens, lesquels en vne Isle ont vne Ville nommee Lucothece.*

*Leucothoé
 Deesse.*

Vn ancien Escriuin l'appelle encore *La Ville de Leucothoé*, c'est à dire de la Deesse blanche, d'autant parauanture qu'on adoroit là la Deesse Leucothoé, que nous appellons l'Aube du iour, pour ce qu'elle blanchist le Ciel au leuer du iour. Ou ce qui me semble plus probable, non seulement pour le respect des habitans qui sont fort blancs de corps, ou pour la candeur de leurs meurs, mais principalement à cause du plastre qui y a de tout temps abondé, & duquel ses edifices estoient bastis, on l'appelloit *Leucothie*, d'où est venu Lutèce, pour Luco-

thece, comme qui diroit, *la Ville Blanche*. Et n'est hors de raison de tirer ceste diction du Grec, puis que Strabon sus-allegué nous apprend, apres Cesar, que les anciens Gaulois vsoient en leurs contracts & instrumens de lettres Grecques, c'est à dire qu'ils les escriuoient en langage & caracteres Grecs.

Car quant à ceux qui tiennent que ce fut Iules Cesar, qui jetta les premiers fondemens de ceste Ville, ils sont manifestement euincez d'erreur par les tesmoignages que Iules Cesar nous en donne luy mesme aux Liures de ses Commentaires. Au VI. *Et pourtant, dit-il, afin de donner à cognoistre qu'il vouloit laisser toutes autres choses en arriere, il trāsporta ceste assemblee en la Ville des Parisiens, dite Lutece, lesquels estans voisins de ceux de Sens, auoient autrefois, de la souuenance mesme de nos peres, contracté vne bien estroite alliance avec eux.* Au VII. il escrit qu'elle fut bruslee par ceux du pays, de peur que les Romains s'en emparassent. *Les ennemis (ce sont ses mots) ayans en les nouvelles de la prise de Melun par ceux qui en estoient eschappez, firent mettre le feu à Lutece, & rompre les ponts qui y estoient: & deslogeans du marais, s'en allerent asséoir leur camp sur le bord de l'eau, vis à vis de la ville, à l'opposite de celuy de Labienus.* Et vn peu apres, il conte encore que les Parisiens avec leurs alliez, furent cottisez à faire trentedeux mille hommes contre luy. *Ils cottisent, dit-il, parlant des Gaulois en general, Poitou, Touraine, Lutece, & les Suisses à chacun huit mille.* Tesmoignages qui nous enseignent deuant tous que cet Empereur n'a point basti nostre ancienne Lutece. Et par ce que c'est le Liure de ses plus beaux faits, il nous y

Assemblée de Cesar à Paris.

Paris brûlé.

Ponts rompus.

a laissé ceste assurance pour certaine, & ceste certitude, pour que nous en fussions assurez, & n'en peussions former aucun doute.

Celuy qui depuis ce grand Historiographe & Capitaine en a le plus amplement parlé, ç'a esté Iulian, deserteur de la Religion Chrestienne, qui pour ce fut surnommé l'Apostat, & contre lequel Sainct Gregoite de Nazianze, & son frere S. Basile n'ont rien obmis, comme vaillans Euesques, de leur pieté & erudition. Car en son Liure du Blason de la barbe, voicy comme il la descrit. *J'estois iadis passant l'Hyuer en ma bien-aymee Lutece (c'est ainsi que les Gaulois appellent la Cité des Parisiens) laquelle est située en une petite Isle voisine du fleuve qui l'environne de toutes parts, sur lequel regnent des pons de bois, qui facilitent le passage, de chacun costé pour entrer en la ville. Ce fleuve ne croist ou décroist que rarement, mais est presque tousiours tel en hyuer qu'en esté. Son eau est tres-plaisante à l'œil, & tres-pure à la bouche de ceux qui en veulent boire : Car ceux qui demeurent en ceste Isle, s'en pouruoient pour leur usage. Là l'hyuer est fort temperé, à cause, comme l'on dit, des chaleurs de l'Océan, qui n'en est esloigné que d'environ quarante cinq lieues. Et peut estre que quelque haleine du vent marin s'espend jusque dans ce lieu : car l'eau de la mer semble estre plus chaude que celle des riuieres. Soit donc que ceste raison soit veritable, ou que ce soit pour autre occasion laquelle j'ignore, & ne puis exprimer, si est-ce qu'il est ainsi que ie le conte, & que l'hyuer est moins rigoureux aux Parisiens, qu'au reste de leurs voisins. En leur terroir encore croissent de bonnes vignes, voire plusieurs ont desia si bien fait, que les figes y sont cultinees, & y viennent à maturité, les courans en hyuer de paille*

Plan Et
estendue
de la ville
de Paris.

Ponts de
bois à Pa-
ris.

Hyuer
temperé à
Paris, Et
pourquoy.

Figiers
abondans
iadis au-
tour de Pa-
ris.

de froment, & d'autres choses pareilles qu'ils iugent capables de deffendre les arbres contre les rigueurs & iniures du Ciel. A la suite de ce discours il montre comme les Insulaires Gaulois, qui demeuroient en l'Isle Lutecienne, ne se seruoient point de cheminees, mais seulement de poisles, ainsi que font au-
 iourd'huy les Allemans, & qu'il se trouua fort mal d'auoir vsé de feu de charbon, lequel esmeut la moiteur des murailles, & luy causa vne grande pesanteur, & vne vehemente douleur de teste. Et d'icy paroist l'abus de Marcellin ja cy deuant assez refuté, lequel qualifie ceste Ville du tilre de Chasteau simplement, lors qu'il poursuit la vie, & les gestes de cet Apostat, duquel il auoit pension, pour escrire ses exploits.

Poisles des Anciens Parisiens.

Après luy il y a vn autre Autheur sans nom, qui a fait vne Epistre sur Monsieur saint Denys Areopagite, qui en parle en ceste substance. *S. Denys établit sa demeure à Lutèce, Ville des Parisiens: Ville laquelle bien que petite, estoit toutefois pleine de l'erreur & impieté des Gentils. Mais encore qu'elle fust souillée & pollue des ordures & saleté de la Gentilité, si est-ce qu'elle estoit fertile, & ornée d'une pepiniere d'arbres féconds. Les vignes & bons raisins y croissoient en abondance, à cause des fontaines qui y sourdoient de tous costez. La multitude des trafiqueurs & marchans, tant bourgeois que voisins, la maintenoient. Et les poissons fourmilloient en sa riuere, tout ainsi que les ondes dans la mer. Voire cetteriuere n'estoit pas vn petit rempart & deffense pour les murailles de la Ville. Car elle enuironnoit de la largeur de ses eaux, toute la largeur & le circuit de l'Isle. Quand donc ce S. homme fut arriué en ce lieu, armé des forces de la foy, il bastit & cōsacra là vn Tēple*

S. Denys à Paris.

Vins du Paris re-commandez.

à l'honneur de Dieu, souverain maistre de toutes choses, qui l'avoit tousiours assisté en ses voyages de ses particulieres graces & faueurs, & baptisa ce nouveau peuple, nouvellement par luy instruit en la verité de l'Euangile de nostre Seigneur Jesus-Christ. Les autres Auteurs qui parauant ou depuis en ont fait mention, ne l'ont qu'effloree au prix de ceux-cy. Et voylà ce que i'ay moissonné dans l'Antiquité touchant la premiere origine & le premier nom de ceste Ville, Il faut maintenant voir celuy qui celebre auourd'huy sa gloire dedàs les Prouinces plus esloignees: ce glorieux nom de PARIS, nom sans pair & sans second parmy les noms des plus belles & plus grandes Villes du monde.

Ceux qui recherchent l'excellence de nostre grandeur, & la grandeur de nostre excellence dans les ruines de Troye, disent que quelques Troyens ayans choisi Lutece pour leur demeure, au sortir de la Germanie, se nommerent Parisiens en souuenance & memoire de ce Paris fils de Priam que vante tant la fabuleuse mercerie des Poëtes. Rigordus discourant des anciens François, selon qu'il en auoit ouy parler, le dit ainsi, *Passans par l'Allemagne, Germanie, & Austrasie ils vindrent és Gaules, & demeurans là établirent leur domicile à Lutece l'an 895. auant l'Incarnation de nostre Seigneur, & du nom de Paris Alexandre fils de Priam, se nommerent Parisiens: viuans là simplement par un long espace de temps.* Et c'est tout de meisme qu'il auoit dit auparauant des François, *Valentinianus les ayant attaquez en plusieurs combats sans les pouuoir vaincre, les appella proproment François, comme qui diroit, François, c'est à dire cruels & farouches comme des*

Paris d'où
ainsi nom-
mee &
par qui.

Paris Ale-
xandre
Troien.

feres. Mais si ce fut d'un Paris que ce peuple tira l'excellence de son nom, ie croirois plutost aux denrees Fabuleuses del'Illustrateur des Gaules, qui dit que ce fut d'un nommé Paris, non de cet effeminé Troyen, mais du dixseptiesme ou dixhuietiesme de nos anciens Roys Gaulois, descendu successiuement de la genealogie antique de Samothès, surnommé Dis, ou Sage. Et si ce fut de ce Paris fils de Romus, ie croirois qu'il a regné apres Lucus, fondateur de Lutece, & que pour l'auoir embellie & acreuë, il la nomma de son nom, Paris. Manethon Egyptien (du tesmoignage duquel Ioseph vse souuent) escrit au Supplement du V. liure des Antiquitez de Berose Caldeen, où sont rapportez les Roys qui ont regné en diuers pays. *Sur les Celtes a presidé Paris.* Surquoy, comme si c'eussent esté mots d'Euangile Iean Annius a commenté, *Nul ne peut douter que ce Paris ne soit authour des Parisiens : desquels la Ville Metropolitaine s'appelle encore Paris.*

Paris Roy
des Celtes.

D'autres disent que nos Luteciens ou Luteciens furent appelez Parisiens du nom de certains voyageurs de Grece, tirez du recoing del'Arcadie où Strabon les rencontre, nommez Parrasiens, & conduits es Gaules par Hercule. Mais cet Authour ne fait aucune mention qu'un tel peuple ait forty de son pays, pour nous venir fonder, ou du moins habiter ceste belle Cité. Vn seul Iean Baptiste Mantuan au Liure second de la vie de S. Denys Arcopagite, leur en monstre le chemin en ces termes.

Parrhasiès
ancien peuple
de Grece.

*Sequana te ducet, Belgas hic regius amnis
Separat à Celtis, veniens duce flumine tandem*

*Parrhisios gentem vestris qua traxit ab oris
Et genus & nomen.*

Espeu apres.

*Nam quando Alcides per Iberica littora ad hortos
Transiit Hesperidum, dedit his persistere campis
Parrhisios quosdam, qui florida rura videntes,
Sequanicas iuxta posuerunt moenia ripas.*

Mais c'est plutost vne fiction inuentee à plaisir,
qu'vne verité tiree de quelque ancienne Histoire.

Nous auons encore d'autres côtes du changemēt
de ce nom: car les vns tiennent que cette mutation
fut occasionnee de la proximité d'vn Tēple dedié à
la Deesse Isis, & les autres maintiennent qu'elle fut
appellée Paris, pour ressembler naïuement & mar-
cher du pair avec la ville Isia, maintenant dite Me-
lun: entre lesquels est Abbo jadis Abbé de Fleury
sur Loire, qui en a écrit ces vers du temps de Char-
les le Chauue.

*Dic alacris saluata Deo Lutetia summo,
Sic dudum vocitata, geris modo nomen ab vrbe
isia, Danaum leta media regionis
Quae portu fulget cunctis venerabiliori:
Hunc Argiua sitis celebrat per auara gazarum,
Quod nothum species metaplasma modo nomen
O collega tibi Lutetia pingit honestè,
Nomine Parisiūsq; nouo nomen taxaris ab orbe,
Isia quasi par, merito pollet tibi consors:
Nam medio Sequana recubans, culti quoque regni
Francigenum, temet statuis præcelsa, canendo:
Sum Polis vt Regina micans omnes super vrbes,
Quae statiq; nites cunctis venerabiliori.
Quisque cupiscit opes Francorum, te veneratur,
Insula te gaudet, fluminis sua fert tibi gyro*

Temple
d'Isis.

Isia.
Melun.

*Brachia complexo muros mulcentia circum,
 Dextra tui pontes habitant tentoria lymphæ,
 Lauâque claudentes: horum hinc inde tutrices
 Cis urbem specularè falas, citra quoque flumen.
 Dic igitur perpulchra Polis quòd Danea munus
 Libauit tibi met soboles Plutonis amica,
 Tempore quo Præful Domini, & dulcissimus heros,
 Goxlinus temet, pastorque benignus aiebat.*

La plus saine opinion de tous est celle à mon
 auis, qui tire ce nom du Grec *Parrhisia*, qui signifie hardiesse & liberté resoluë de parler, sans au-
 cune flaterie: chose autant propre aux Parisiens Parisiens
libres en
leur parler.
 qu'à nation du monde. Je dis singulierement du
 Grec, pour ce qu'il estoit si familier aux anciens
 Prestres de nos Gaules, que tous leurs actes & fa-
 ciendes estoient en ce langage, & en ces caracteres,
 voire si nous croyons à vn frere lean de Viterbe en
 son exposition sur Berosè & Manethon, *ce ne furent*
pas les Gaulois, qui apprirent l'art de l'Ecriture, & les
sciences, des Grecs, mais plustost toute la Grece & l'Asie
avec leurs habitans, qui les receurent des Gaulois. Ecriture
Grecque
inuentee en
Gaulle. Et
 cette coniecture est asseurée de sa verité sur le tes-
 moignage de Guillaume le Breton, lequel au pre-
 mier Liure de sa Philippide escrit des Parisiens en
 ceste façon.

*Finibus egressi patrijs, per Gallica rura
 Sedem querebant ponendis mœnibus aptam,
 Et se Parisios dixerunt nomine Græco,
 Quod sonat expositum nostris, audacia, verbis,
 Erroris causa vitandi, nomine solo
 A quibus exierant Francis distare volentes.*

Mais pour voir plus au long ce qu'il en dit, & ce qu'il auoit appris de la cause de cette mutation de Lutece en Paris, voicy ce qu'il adiouste, & ce que ie veux mettre icy pour estre les precieux restes de nostre Antiquité.

*Et cum post mortem Romana Valentiniã
Debitata foret Respublica, Francus ab illis
Finibus egressus, valida sibi mente subegit
Germanos, cum Teutonicis, nec non Alemanos,
Tungros cum Belgis, Saxones cum Lotoringis,
Et quicumque iacent populi per Gallica rura,
Sequanium donec longè veniatur ad amnem:
Viuerenec poterat aliquis Dux, aut Comes, aux Rex,
Qui non virtuti Francorum cederet ultrò.*

*Parisius igitur postquam cognouit eadem
Stirpe fuisse satus, a qua descenderat ipse,
Firma parte facit miles sibi Francus amicos,
Francorumque vocat fratres, & foedere iungit,
Vnus fit populus Franci cum Parisianis.
Vrbs quoque Parisius meruit tunc primò vocari,
Cui prius indiderat situs ipse Lutetia nomen.
A qua Francigena progressi cum Pharamundo
Marcomirigena, quem iam genitor suus illis
In Regem dederat, terrarum quicquid habetur
A pelago, quod nos hodie distinguit ab Anglis,
Vsq̃ue sub Hisinnos fines, portusque remotos
Qui Caroli meta populari voce vocantur:
Totum militia sibi supposuere potenti,
Et sic terra fuit Francorum nomine dicta
Francia cuius erat antiquum Gallia nomen.*

Voilà les tesmoignages plus celebres donnez au berceau de cest Ville, tant par les Escriuains estran-

gers que François, lesquels ie n'ay voulu vainement grossir de plusieurs Auteurs, qui en parlent plus par les fables de Troye, que par les fideles preuues de la verité. Voyons maintenant quelle gloire les mesmes Escriuains font de son enfance, & de son parfait accroissement.

Comme Paris fut faicte la Capitale & Metropolitaine du Royaume, & le sejour ordinaire des Roys de France.

CHAP. II.



OMME Paris est vne Cité fort antique, aussi a t'elle de tout temps esté la Capitale & Metropolitaine de l'Estat, & le sejour ordinaire, voire les delices des Roys de France. Ce grand Clouis, qui jetta les premiers fondemens de la Souueraineté Chrestienne des Lys, se retira le premier en ceste celebre Ville, laquelle il fist Chef de son Royaume, & d'un Estat confus de la France, en fist vne Principauté solide qu'il assura de sa duree, sur la constance de la Pieté & de la Iustice, comme sur le soutien de deux tresfermes Colomnes. Il aymoit le sejour de la ville de Tours, comme aussi elle est le beau Iardin de la France : mais pour donner vne forme entiere à son nouuel Estat, comme vne teste à vn Corps, duquel ayant en l'an 508.

Paris Capitale du Royaume, & sejour de nos Roys.

*Parischois
par Clovis
pour son
domicile.*

chassé le reste des Romains, & saisi les terres des Bourguignons & des Visigots, il estoit demeuré paisible possesseur, il choisit pour sa Ville Capitale, la ville de Paris, située en l'Isle de France, & le vray domicile des Rois, tant pour la fertile beauté du pays qui l'environne, que pour le rendez-vous des riuieres, qui luy amencent vne infinité de commoditez de toutes parts, par le canal de la riuere de Seine, vers qui toutes les autres abordent, comme au commun magazin de toutes commoditez. Ainsi Paris de legers commencemens (remarquables aux petits bastimens & ruelles estroites de son Isle, son premier plan) s'est accru en vne grandeur esmerueillable aux estrangers, pour estre le Chef de tout le Royaume.

*France de-
partie en
quatre
Royaumes.
Royaume
de Paris.*

CLOVIS laissa quatre fils, Childebert, Clotaire, Clodomir, & Thierry, lesquels partagerent ceste noble & florissante Monarchie en quatre Royaumes. CHILDEBERT fut Roy de Paris: & souz ce Royaume estoient comprises les Prouinces de Poitou, du Maine, Touraine, Champagne, Anjou, Guienné, & Auvergne. CLOTAIRE, Roy de Soissons: & de luy dependoient le Vermandois, la Picardie, la Flandre, & Normandie. CLODOMIR, Roy d'Orleans: & ses Estats estoient toute la Duché d'Orleans, la Bourgongne, le Lyonois, la Prouence, & le Dauphiné iusques à la mer. THIERRY, Roy de Mets, & à luy estoient sujets le pays de Lorraine, dite pour lors Austrasie, & toutes les contrees depuis Rheims iusques au Rhin: & par delà, toute l'Allemagne de l'ancien patrimoine de nos grands Princes. Et comme vn chacun de ces quatre Roys s'appelloit Roy de France: aussi

*Royaume
de Soissons.*

*Royaume
d'Orleans.*

*Royaume
de Mets.*

adioustoit-il le nom de la Ville Principale, en laquelle il tenoit sa Cour : comme pour exemple Childebert, *Childebert par la grace de Dieu Roy de France, tenant sa principale Cour à Paris*, & ainsi des autres. Avec ceste reserue toutefois que les trois autres Royaumes releuoient en leur souueraineté de celuy qui estoit Roy de Paris, comme le premier de tous & qui appartenoit au premier né. De cela nos vieilles Histoires sont si plaines que si de present on les lit, on n'y trouuera que de trop foibles apparences pour courir à vne autre creance: voire on y verra, que ce ne fut point tant (comme se persuadent assez presumptueusement quelques vns de ce siecle) l'assiete commode de ceste grande Ville laquelle estoit plantee au cœur de la France dès ce tempslà, qui inuita Chilperic fils de Clotaire, de s'en saisir auant le partage fait entre les freres : que le glorieux tiltre de preeminence sur les autres, dont elle estoit en possession. Aussi ne voulurent onc les Principaux de Paris luy permettre, pour dons, menasses, ou promesses qu'il leur fist, de priuer le fils aîné de ses droits, & le frustrer de la principale Couronne. Et certes entre les Traitez de Paix, que ces freres faisoient entr'eux, les vieux Liures nous content qu'ils inseroient ordinairement & particulierement cest article : *Que nul des trois n'entrevoyt dans Paris, sans l'expres consentement de l'autre*, tant ceste Ville leur estoit chere & recommandée, bien que pour lors elle ne fust ny si belle ny si grande, ny mesme si peuplée qu'elle est en ce siecle, auquel il semble qu'elle soit presque paruenüe au midy & au plus haut point d'une parfaite felicité, & qu'en vn grand Ocean de richesses,

*Paris le
premier
Royaume
de tous.*

elle ne trouue plus rien d'impossible. Ils se qualifioient donc bien tous Roys de France, mais il y eut dès le commencement cette difference entre eux, que celuy de Paris estoit estimé le Chef & principal de tous les autres. Toutefois depuis que les guerres s'esmeurent entre leurs Maires de Palais ils s'attribuerent tous telle puissance, que faisoit celuy de Paris, non que de fait en icelle tant de marques de souueraineté se rencontraissent vnies. Et par cette Ville l'Estat François a commencé de faire enuers ses premiers fils, ce que faisoient les Roys de Perse à l'endroit de leurs enfans aînez, c'est à dire, de nobles & de glorieux auantages qu'il n'a point fait aux puisnez.

DAGOBERT, & sa posterité Royale, comme aussi Charles Martel & Pepin son fils, se sont pareillement aymez à l'entour de Paris. Et combien que les autres Roys depuis eux iusques à Hugue Capet, se soient tenus en diuers lieux, à Aix la Chapelle, à Compiègne, à Laon, à Soissons, & ailleurs selon les occurrences, & leurs volonteZ : si est-ce que ce grand parent & premier ancestre de la troisieme race de nos Roys, race à qui la France doit sa principale grandeur, establiſſant sa retraite ordinaire à Paris, qui commença fort à s'embellir souz son regne, y jetta les fondemens perpetuels de la demeure Royale, & luy asseura la qualité du plus delicieux sejour de ses Successeurs. Tous les Historiens qui ont escrit depuis luy l'honorent de ce glorieux tiltre, & l'enrichissent de cest honorable eſloge. Monsieur saint Bernard, cette grande lumiere de la France, au Liure 3. de la Consideration, en parlant d'icelle, dit : *Cela arriva n'aguere à Paris,*
la plus

Paris principal sejour de Hugues & de ses successeurs.

la plus noble Cité des Gaules, & le sejour des Roys. Et Guillaume de Nangy nous apprend que le Roy Philippe le Bel, la haut louant jadis par la bouche d'Enguerrand de Marigny grand superintendant de les Finances, sur vn grand échafaut qu'il auoit fait eriger à cet effet, l'appella, *La Chambre Royale en laquelle les Roys anciennement prenoient leurs premieres nourritures.* L'Abbé Suggere en dit quelque chose d'auantage, qui releue encore de quelque auantage & preference l'antiquité de sa gloire sur les autres Villes du Royaume. *Il vint en la Ville de Paris*, dit il parlant de Louys le Gros, fils de Philippe le Gros, *Ville qui est chef du Royaume, & le siege des Roys, & où ces grands Princes ont de toute ancienneté fait les Assemblies de leurs Prelats & de leurs Barons pour deliberer des affaires de leur Estat, & ordonner de l'estat de l'Eglise.* Qui monstre que Paris estoit le vray lieu du Parlement, & où nos Roys tenoient leur lit de iustice. Foulques Archeuesque de Rheims escriuant à Charles le Chauue Roy & Empereur, la nomme *Chef des Gaules, & bouche de la Normandie & de la Bourgongne.* Et Rigordus en la vie de Philippe Auguste, *Louys*, dit il, *Roy de France, mourut en ceste celebre Cité, qu'on appelle maintenant Paris, & qui est la Capitale du Royaume des François.* Aquoy ne conuient mal aussi ce qu'en dit Guillaume le Breton en sa Philippide.

Paris,
Chambre
Royalle.

Paris vray
lien du
Parlement.

*At iam Sequaneo surgebat littore cunctis
Vrbibus Vrbs speciosa magis, bona cuius ad vnguem
Commendare mihi sensus breuitate negatur,
Quæ caput est regni, quæ grandia germina regum
Educat, & doctrix existit totius orbis.*

Il parle du temps de Philippe Auguste Roy de

B

France, surnommé Dieu-donné, qui la fist pauer & ceindre par tout de murailles.

De la grandeur de Paris, & de l'affection & fidelité des Parisiens enuers leurs Roys.

CHAPITRE III.



Es grands Princes donc faisans Paris chef de leur Royaume, comme siege de leurs personnes Royales, nous ont laissé vn ample sujet, à nous; & aux estrangers de dire d'elle ce que les anciés disoiēt d'Athenes, *Que ce qu'est l'ame à la raison, & la prunelle à l'œil, cela mesme est Paris à la France*, tant ils l'ont enrichie d'ornemens, embellie d'edifices, & surhaussée de priuileges & auantages, qui regardēt aujourdhuy tant leur gloire, que la commune vtilité de leur peuple. Car Paris se recognoist sans pair en la France, & la France en Paris, sans seconde. Paris est l'œil & l'ame de la France, c'est le riche hōneur de ses iours, le iour & l'honneur de ses Villes, voire des plus grandes Villes de la Chrestienté. C'est ceste Ville, où de tout temps & ancienneté a esté le centre de nostre Monarchie. C'est celle qui donne siege à nostre Estat, Celle où saint Denis a jetté les premiers fondemēs d'vn des premiers & plus beaux Eueschez du monde. Celle où nos Roys ont fondé tant d'Eglises, celle où ils

*Paris œil
de la France.*

ont basti leur Palais Royal, celle où ils ont estably leur Sainte Chapelle, mis les trophées de nostre Redemption, posé leur Parlement & Lit de Justice: celle où ils ont esleué leur Louure aussi haut sur les belles Maisons de la Chrestienté, que leur clemence & de bonnaiteté Royale s'esleue sur les vertus des Princes de la terre: celle où ils ont esleu leur domicile, choisy leur Paroisse, conigné les ornemens de leur dignité: & bref celle seule qu'ils ont fait vn abregé de la France, voire vn petit monde. De sorte que par tout on fait retentir que Paris est auourd'huy ce qu'estoit jadis Rome en Ausone, *La Maison doree des Dieux, & la premiere entre les Villes.*

CAR comme en nos familles, les plus jeunes leurs deferent aux aînees, & qu'elles ont l'œil sur elles, qu'elles marchent apres elles, qu'elles se meuvent à leurs mouuemens, reposent à leurs posesments: ainsi les autres Villes de ce Royaume ont l'œil jetté sur Paris, comme sur leur aînee, se conforment à ses actions, seruent à ses intentions, & la reuerent comme la Dame & Maïstresse des Villes de France. Pline disoit de Rome. *O Ville de Rome, seule face digne d'un si venerable corps, de quelle bouche dois-tu estre celebree? Certes par tout où se tourne la voule des Cieux, tu es la plus belle de toutes, & as inste titre le premier rang d'honneur, en toutes choses.* Il en est autant de Paris, qui est nostre François Rome, & qui ne cede en rien à ceste vieille Rome, autrefois pleine de si grand credit & autorité. Monsieur de l'Hospital, Chancelier de France, en parle ainsi.

*Pace tua dictum sit Romule, pace Quirites
Vestra si quis adhuc Romana stirpis in Vrbe est
Barbarico nondum pollutus sanguine sanguis,*

*Altior & calo, maiorque Lutetia Roma
Extollit caput, & reliquas supereminet vrbes.*

Paris, demeure des plus grands du Royaume.

C'EST cette ville, qu'aucun ne se mutine iamais tant contre la France, qu'il ne regarde de bon œil: c'est elle qui a le cœur de tous les plus grands du Royaume dès leur enfance: & ausquels il en est advenu comme des choses excellentes: plus ils ont veü depuis d'autres villes belles, plus la beauté de celle cy a peu & gagné sur leur affection: c'est elle qu'ils ayment par elle mesme, & plus en son estre seul, que rechargée de pompe estrangere. Ils l'ayment rendrement iusques à ses verrues & à ses taches. Ils ne s'estiment François que par ceste grande Cité, grande en peuples, grande en felicité de son affiete: mais sur tout grande, & incomparable en varieté & diuersité de commoditez: la gloire de la France, & l'un des plus beaux ornemens du monde, s'elle n'est plustost vn monde elle mesme.

Paris grande en toutes choses.

Paris vn monde.

L'EMPEREUR Sigismond estant venu en France, fist grande gloire à son retour de trois choses qu'il y auoit veües, & nous les alloua aussi hautement comme si ç'eussent esté trois petites merueilles, *J'ay, dit il, remarqué en ce florissant Empire vn Monde, vne Ville, & vn Village*, par le Monde entendant Paris, par la Ville Orleans, & Poitiers par le Village. A quoy est presque conforme d'une part la responce que fist nostre grand François à Charles le Quint Empereur, quand il luy demanda quelle estoit la plus grande Ville de son Royaume: car luy ayant respondu que c'estoit Rouen, l'Empereur repartit aussi tost, *Et que sera-ce de Paris? vn Pais*, dist le Roy. Si Charles admiroit auparavant la grande & belle suite des gouverneurs des

Paris vn pays.

Prouinces qui le venoient rencontrer, il faut croire qu'il ne seloua pas moins de la grandeur de ce Pays, que nostre Prince promettoit de luy faire voir, & admira peut estre encore d'auantage la viuacité de ce Prince en vne si belle rencontre : car qui osterá l'R, de P A R I S, pour l'employer à marquer la Ville de Rouen, il en fera vn Pays.

LE Connestable de Castille passant sur la fin de l'année 1603. en France, plus plein de ses fumees, n'en fist pas si grand conte, & veid les honneurs de ce Monde, de ce Pays, d'vne façon toute Espagnolle. Le Mareschal Dornano, auquel le Roy aduertí de son acheminement par Bordeaux, auoit mandé de le bien voir & receuoir, l'entretenant des raretez de ce Royaume, luy dist, qu'il verroit vn Pays, vn Monde, en voyant Paris. Il respondit qu'il auoit laissé derriere ses espaules, les plus belles Villes de la Chrestienté : Mais elles ne sont ny si grandes, ny si peuples, dist le Mareschal Dornano. Aussi, dist le Connestable, n'est-ce rien que le peuple pour l'excellence des Villes, si bien c'est quelque chose pour la force de l'Estar. Mais ce mespris fut plustost vne marque de son humeur, qu'vne tache en la gloire de ceste celebre Ville, que Philippe mesme pere de son Maistre appelloit sa bonne Ville, quoy qu'il n'y eust rien du tout. Et pour confusion de ceste marque & de cest humeur ie veux icy mettre les armes avec lesquelles deux Poetes estrangers, l'vn Anglois, & l'autre Prussien, ont tous deux honorablement combatu contre vn tel mépris pour l'immortalité de son nom & de sa gloire. L'Anglois nommé Architren, homme de grande doctrine & erudition, la celebre ainsi.

Connestable de Castille en France.

Belles
louanges de
Paris.

EN fin ie voy paroistre vn autre beau Palais,
Et siege d'Appollon, Paris, temple de paix,
Pleine de citoyens, & laquelle flamboye
D'or, & d'autres metaux: où le Grec coule en ioye,
Où l'estude Indien, & le Poete Romain
Sont en prix, où le sage Attique est en la main
Du François, c'est Paris, la rose de la terre,
Où le flambeau flairant de l'Vniuers s'enferme:
Qui en son ornement irait la grandeur
Des Sydons, & l'apprest des banquets pleins d'honneur:
PARIS riche en ses champs, & en vins abondante,
Courtoise au Laboureur, les moissons recueillante
A foison, où les champs ne sont point offenséz
De haliers espineux: là l'on voit entasséz
Les raisins, comme es bois des fueilles espandues:
Tu y vois les Forêts de verdure reuestues
Formillier en gibier, & toute venaison,
Elle a vn puissant Roy, & fort en sa maison,
Auquel elle obeist, qu'elle sert & caresse:
Là est l'air bon & doux, & l'assiette sans cesse
Pleine de tout bon heur car tout y est plaisant,
Tout est beau & ioyeux, si l'heur n'estoit nuisant
Aux bois qui sont pressez d'une faute commune,
Ayans tousiours au dos les rigueurs de Fortune.
Et le Prussien appellé Estienne de Knobelsdorff,
public ainsi la gloire en vn autre coin de ce bas-mô-
de.

La Royne des Citez, son hautain front dressant,
Void ses murs creneléz, & son rempart puissant,
Les villes d'alentour remplies de richesse
La seruent tout ainsi que leur Dame & Maistresse.
C'est espace iadis qui le milieu tenoit
Du fleuve, de Paris toute la Ville estoit.

Et fut ceste Isle ainsi embrassant la puissance
 De Paris, comme un bers, qui a lié l'ensance
 Du grand Roy Iupiter: car la Seine, sortant
 Des fins des Heduens, vient icy apportant
 Tout ce que la Gaule a de plaisant & de riche,
 Et luy en fait present d'une main plus que chiche.
 Ce beau fleuve, approchant cette grande Cité
 Part ord son flottant cours, & demy arresté
 Il fait le dos tout nud d'une Isle, avec l'espace
 Où la ieunesse va, où elle se soulace.
 Ce fleuve va rouant, & partist tout ioyeux
 La Cité, & la rompt gaillardement en deux:
 Afin qu'à son plaisir les maisons il contemple
 Qui sont en la Cité, le Palais, & son Temple.
 Hé Dieu! que de maisons! que de beaux bastimens!
 A peine dois-tu rien, P A R I S, aux ornemens
 De celle qui iadis commanda sur l'Empire
 De tout cét Vniuers: & ce que plus i admire,
 Sont les Ponts, cinq en nombre, & tellement dressez,
 Qu'on y void des maisons les fondemens hauffez,
 Et le tout si bien fait, qu'on iugeroit à peine,
 Que ce fussent des Ponts, que dessus fust la Seine,
 N'estoit que l'on le scait: car les rancs des logis,
 Les places, les cantons, s'y voyent vis à vis,
 Tout ainsi disposez en mesme ranc, & terme,
 Qu'on bastit les maisons en pleine terre ferme:
 Mais quand le fleuve vient assembler tout son cours,
 Et que les murs il laisse, allant par les entours
 De la Cité, il void le Palais, & ses Salles,
 Et soudain iette l'œil sur les Maisons Royales,
 Où le M arbre est ouuré, & où tel or reluit,
 Que les Astres plus clairs, luisent toute la nuit,
 Et où le Roy souuent, poussc de son office,

Belle &
 gentille
 description
 de la Ville
 de Paris.

Ponts de
 Paris.

S'asseoid, pour à chacun faire droit & Iustice.

Bref il n'y a point lieu en cette grand' Cité,

Tant soit-il esloigné, ou d'autres escarté,

Où tousiours on ne voye vne troupe infinie

De peuple, tant ce lieu a sa terre fournie

Des germes de son corps : tellement qu'à le voir,

On s'esbahit, comment peut tout le monde auoir,

Et tant de jouenceaux, d'hommes, de Dames belles,

Tant de vaillans soldats, de rues, & ruelles,

Qui sont cinq cens en nombre & toutefois n'auient

Qu'une soit sans auoir nombre qui l'entretient,

Et peuple qui l'habite : & plus ie dis au reste,

Que voulant y passer souuent tu as moleste

Pour la troupe qui croist, & retarde tes pas,

Plus que ne desirois, & que ne voudrois pas.

PARIS a cest honneur, que de peuple ell' surmonte

Athenes : & Ephese auroit encore honte

D'oser s'y esgaler : Rhodes n'est rien au pris,

Ny la riche Corynthe, & ceinte en son pourpris

De deux goulphes de mer : car à Paris la France

Embrasse les presens du beau cor d'Abondance.

Rien ne desire l'œil, & rien ne veut le cœur

Qu'acheter on n'y puisse : car ce que le labour,

Ce que la terre, & l'art produisent, on en fine

En cette grand' Cité, & Prouince diuine.

Seule la France on void si riche, & de tel heur,

Qu'elle mesme ne scait sa force, ou sa valeur.

IE ne sçay qui premier fonda le plant aymable

De Paris, la Cité sur toute autre admirable,

Il s'en faut rapporter au Recteur des hauts Cieux

Qui de nous, plus que nous, est amy, & soigneux.

Sa grande antiquité a effacé la gloire

De l'Auteur, luy donnant, & le nom, & memoire:

Peuple de
Paris.

Rues de
Paris.

Elle eut si bonne source, & tel heur en naissant,
 Que tousiours sa vigueur alla en accroissant,
 Mais son heur le plus grand, sa gloire, los, & lustre,
 Proceda d'un viellard signalé, & illustre,
 Lequel venant en Gaule, apres plusieurs trauaux,
 Apres auoir souffert cent & cent mille maux,
 (C'est Alcuin grand Docteur, i'ay encor souuenance
 De son nom, qui premier porta Pallas en France,)
 S'adressa à Paris, où l'escole il dressa
 De toutes bonnes mœurs, où la voye il traça
 Atant de bastimens, esquels on void la presse,
 Qui s'assemble à vn rien de toute la ieunesse,
 Dés qu'elle entend le son de la cloche appellant
 Le Docteur, qui enseigne, & l'humble estudiant.

Vniuersité
de Paris.

Colleges.

C'EST ceste Ville qui a tousiours esté tres-deuo- Paris tres-
 te enuers Dieu, & tres-fidelle à ses Roys, & dont deuote en-
 Messire Iean Iuuenal des Vrains escrit ainü, Le peu- uers Dieu,
 ple de Paris, pendant que le Roy estoit deuant Bourges & tres-
 assiegeant le Duc de Berry, prioit pour luy incessamment, fidele à ses
 & portoit-on les reliques en processions, & alloient hom- Roys.
 mes & femmes nuds chefs, nuds pieds, & portans cier-
 ges, & s'en fist vne vniuerselle à saint Denys qui estoit si
 grande que les Escoliers estoient dans saint Denys, que
 le Recteur estoit encore aux Mathurins. Ils mon-
 strerent leur amour au Roy saint Louys, lequel ils
 deliurerent à Montlhery des mains de ses ennemis.
 Ils monstrent au Roy Louys XI. leur fidelité au
 mesme lieu de Montlhery: Et dit Monster que ce
 Roy voulant sçauoir combien Paris pourroit fournir
 d'hommes d'armes, il en sortit de la Ville soixante & dix
 mille, prests pour aller en guerre. Voire si le Duc de
 Bourgongne, comme vn Aquilon qui enfle la ma-
 rine, n'eust esmeu ses pauures Citoyens contrela

Maison d'Orleans, n'eussent iamais perdu leur calme pour se jeter en la tempeste. Mais Dieu en a monstré ses iugemens. Car la Maison d'Orleans est venuë à la Couronne, & l'autre non, & aujourd'huy celle de Bourbon regne encore heuteusemēt dans le cœur de ceste Ville, comme dans le cœur de ses sujets, apres en auoir chassé loin toutes diuisions: entiere & vnie, il la void defenduë de toute autre violence, & ne doit craindre pour elle, qu'elle mesme, & doit craindre pour elle autant certes, que pour autre piece de son Estat. Tant qu'elle durera, ses Roys n'auront faute de retraite, où rendre leurs sacrees personnes: suffisante à leur faire perdre le regret de toute autre retraite.

DE PUIS ils ont encore monstré leur fidelité au Roy Louys XII. & au Roy François I. & mesme durant nos tēpestes dernieres au Roy Charles IX. Voire elle porte encore aujourd'huy la longueur de l'absence de son cher HENRY, assez impatiemment, quand ils s'en retire tant soit peu. Ce grand Corps ne peut souffrir que le Soleil fasse le cours du Zodiāque, il veut qu'il soit fixe en sa maison. Les Parisiens croyent que, le jour n'est nulle part si clair qu'au Louure, ne present rien que la Cour de leur Prince en l'air de Paris, & voudroient que comme les Roys de Perse ne beuuoient que du Choaspe, il ne beust que de l'eau de Seine. En quoy ie les trouue plus dignes de loüange que du reproche que leur font quelques-vns, qu'ils font de l'humeur de ces badaux d'Athenes, qui estimoient la Lune Attique meilleure que celle d'un autre quartier de la Grece: car c'est vn tesmoignage de l'affection & du respect qu'ils portent à

*Parisians
fort affe-
ctionnez à
la presence
de leur
Roy.*

la Majesté sur tous les autres sujets. Aussi lisons nous dans Olin de la Marche, que, *Quand le Roy alloit anciennement en guerre, il auoit au frein de son Cheual deux bourgeois de Paris. En la bataille de Monts, où le Roy Philippe le Bel desconfit les Flamens, les deux bourgeois furent tuez à ses pieds, qui estoient les Gentians dont la race vit encores, & le nom.* Et Monttrelet dit que le Roy Charles VI. retournant à Paris, de Chartres, *Ceux de Paris, iusques au nombre de deux cents mille, tant hommes que femmes, vindrent à l'encontre de leur Roy.*

Deux Parisiens au frein du Cheual du Roy.

Qu'il y a trois Villes en la Ville de Paris; quelles elles sont, & comme elles se sont accreues.

CHAP. IV.



MAIS reuenons à Paris, & disons que c'est vne Ville qui a trois Villes en vn enclos, & sous vne mesme ceinture de muraille; la Cité, la Ville, & l'Vniuersité.

Paris a trois Villes en vn enclos.

LA Cité se peut nommer la vieille Ville, comme la veille Rome, non comblée toutefois de ruines, & destituée d'habitans, comme est la veille Rome à present: mais feconde en citoyens, superbe en edifices, excellente en Temples & nobles Eglises, non moins industrieusement basties que celles de Rome, mais plus religieusement & saintement honorées que les Temples des anciens Romains. Ceste Cité donc est la vieille Ville, & le premier Paris, c'est la vieille Lutece, laquelle est serpentée de deux cours de Seine. En ceste Cité

La Cité.

Rue est roietes en la Cité.

Ancienne demeure de nos Roys en la Cité Et au Palais. les rues y sont estroites, comme Ciceron parloit de la vielle Rome. Là sont les vestiges de l'ancienne demeure de nos Roys, & la Maison, où lon gardoit leurs lions, & les marques du berceau de Paris & de la France s'y voyent encores. C'estoit où se tenoit le Palais de Monsieur S. Louys, dont la Salle se voit en la Conciergerie, & telle qu'estoit la case d'Euan-der descrite par Virgile, & celle de Romulus dedans les Auteurs Latins; laquelle cōparée au Theatre de Pompée, & aux Arcs depuis dressez par Auguste, & aux Bains d'Agrippa, & des autres venus depuis, ne paroissoit aucunement.

La ville. QUANT à la Ville qu'on nomme aujourd'huy, c'est la Ville neufue de Paris, la dernière edifiée qui a le fleuve de Seine pour son Tibre, dont elle reçoit de grandes & singulieres commoditez. C'est où se fait son traficq qui s'exerce avec tant d'abondance, & de fidelité. C'est le lieu où il se void un nombre incomparable de Citoyens, & forces Fontaines, & de grands & merueilleux Ponts, avec des Eglises autant riches que superbement esleuées, & où est le Loure basty, maison des Roys, qui n'a son egale en toute la Chrestienté. La seule gallerie que fait à present le Roy, & le dessein de joindre ce Loure aux Tuilleries, est le dessein d'une Maison qui n'aura sa pareille.

Le Louvre. *L'Vniuersité.* L'VNIVERSITE' est la troisieme Ville, & qui se peut nommer, *La Cité des lettres*, comme estoit ceste Cariatsephet dont il est fait mention aux lettres saintes; ou bien comme cette Nardea, qu'on peut interpreter *Fleuve de science*, ainsi que les Juifs anciennement appelloient l'Vniuersité de Babylo-
ne. C'est elle qui a estendu, & espandu le renom

des François, où leur vaillance & leurs armes ne l'ont peu porter. C'est le lieu où les Muses fugitives de la Grece, & absentes de Rome, se sont réfugiées, pour estre Françoises, & prendre le titre honorable, & l'honnesté qualité de Bourgeoises de Paris. C'est le lieu où elles ont estably leur Helicon & leur Parnasse, n'ayants trouué séjour plus propre que ceste montaigne.

Mais avant que de passer outre, il ne sera pas peut estre defagreable à chacun, si ie mets icy ce que Raoul de Presse a jadis escrit de son accroissement; pour ce qu'il est escrit à la main, & que tous ne l'ont pas entre les mains. Apres donc qu'il a fabuleusement parlé de la fondation d'icelle, apeu pres comme nous en auons touché quelque chose cy deuant, sçauoir est, Que les anciens Sicambriens ou François s'en partirent des palus Meotides enuiron iusques à vingt & deux mil hommes pour querir lieu conuenable où ils peussent habiter, passerent Germanie & le Rhin, & vindrent iusque sur la riuere de Seine, & auiserent le lieu où à present est Paris. Et pour ce qu'ils le virent bel & delectable, gras & plantureux, & bien assis pour y habiter, ils firent & fonderent vne Cité, laquelle ils appellerent Lutece, à Luto, c'est à dire pour la graisse du pays, & fut edificée celle Cité ou temps d'Amase Roy de Iuda, & de Ieroboam Roy d'Israel, 830 ans auant l'incarnation nostre Seigneur: & se appellerent Parisiens ou pour Paris le fils Priam, ou de Parisia en Grec, qui vaut autant comme hardiesse en Latin. Finalement il adiouste ce qui suit, des moyens, causes, & façons, par lesquelles elle s'est tellement augmentée d'edifices, & de rues, qu'aujourd'huy l'on la

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“ *Asieté
de Pa-
ris.*“ *Sa fon-
dation
& l'ety-
mologie
de son
nom.*

tient par tout pour vne des plus grandes & plus peuples Villes du monde.

ENCOR pour demonstret l'ancienneté de Paris, & comme elle est fondée anciennement, ils se trouue au VI. Liure de Iulius Celsus *de bello Gallico*, duquel Cesar fist partie, que quand ce Iulius vint en France, de par les Romains, Paris estoit habitée des

LACITE.

gens grands & puissants, qui se appelloient Parisiēs, & tenoient la Cité seulement, laquelle estoit si forte pour lors, & tellement fermée d'eaux, que luy mesme tesmoigne que l'on n'y pouuoit passer. Prest il tout à terre par grauois, fiens, & autres ordures, que l'on y a depuis jetté. Il fut longement deuant, que les Parisiens, qui estoient tout enuiron Paris, & iusques à Melun, auoient vne telle coustume, que tantost comme guerre leur sourdoit, ils venoient tous à Paris à secours, & pour estre plus forts, & ne leur chaloit du remenant. Se aduient, que si comme il faisoit siege deuant Paris, & que tous les Parisiens s'y estoient retraits, & vuidé tout le remenans; il s'auisa de prendre Melun, & le prist de fait, & par ce fut Seigneur en la riuere, & pouuoit venir assaillir Paris de quelque part qu'il luy plaisoit. Quand il eut esté long temps deuant sans rien faire, il fist semblant qu'ils se partist, & de leuer son siege, & s'en alla droit à Ville-Iuyue, qui à droit parler est appelée Iulyue, pour le corps de celle sainte qui y repose. Et comme vn apellé Camulogenus, qui estoit de Rouen, auquel combien qu'il fust ancien, estoit baillé pour la vaillance, tout le gouuernement des gens d'armes, leur dist que ce n'estoit que feintise, & qu'ils se gardassent bien, que ils ne les poursui-

Ville-Iuyue
se d'où nom-
mée.

sent; ils ne le voulurent croire, mais allerent
 apres, & l'attendirent, & tantost les gens, qu'il
 auoit laissé en embutche, vindrent, & les enclor-
 rent, & y eut grand' desconfiture. Et ce fut la cau-
 se, qui pour lors les fist estre tributaires des Ro-
 mains. Car oncques homme n'y entra, ne la print
 par force.

A DONC il fist le Palais des Termes, qui
 estoit ainsi appellé, pource que là se payoient les
 trehus aux termes qui estoient ordonnez. † Et
 adonc les gens commencerent à edifier maisons à
 l'environ de ce Chastel, & à eux y loger, & com-
 mença celle partie lors à estre premierement ha-
 bitée. Encores que depuis long temps ne fut
 l'autre partie de Paris deuers saint Denys, laquel-
 le est à present la plus grand', habitée: mais auoit
 par tout forests & grands bois, & y faisoit l'on
 mouir donuades. Le Marché des Bestes estoit par
 deça la rue aux Bourdonnois, ou lieu que l'on dit
 le Siege aux Deschargeurs; encore l'appelle l'on
 la vieille place aux Pourceaux. Et à la Croix du
 Triouer se trioient les bestes. Et pour ce à propre-
 ment parler est-elle appellée la Croix du Triouer
 pour les bestes que l'on y trioit. Au quatrefour
 Guillory estoit le pillory où l'on coupoit les oreil-
 les; & pour ce à proprement parler il est appellé
 le Quatrefour guigne-oreille. Et la bouche-
 ric estoit où elle est à present, comme tout hors
 de la Cité, & c'estoit raison. Et empres ou per-
 rin Gasselin, estoit vne place où l'on jettoit les
 Chiens morts, qui s'appelloit la Fosse aux
 Chiens, & encore y a-il vne melle, qui est ainsi ap-
 pellee.

L'VNI-
 VERSI-
 TÉ.

Palais des
 termes.

† Nous
 en parle-
 rons au-
 trement cy
 apres.

LA VIL-
 LE.

Marché
 des bestes;

Croix du
 Triouer.

Quatre-
 four Guill-
 ry.

La Fosse
 aux Chiens.

l'Archet „
S. Mer- „
ry. „
Yfore „
defait „
par Guil. „
d'Oren- „
ge. „

Cime- „
tiere des „
Innocès. „

Marché „
Cham- „
piaux. „

D'ÉVVIS fut habitée & fermée Paris iusques au lieu que l'on dit à l'Archet S. Marry, où il appert encor le costé d'une porte. Et là fut la maison Bernard des Fosses, où Guillaume d'Orenge fut logé, quand il desconfit Yfore, qui faisoit siege deuant Paris. Ceste porte alloit tout droit, sans tourner à la riuere, au lieu que l'on dit les Planches de Mybiai, & là auoit vn pont de fust qui s'adresoit tout a droit à l'autre pont que l'on dit Petit pont, où estoit ce lieu dit à proprement parler Demi-bras: car c'estoit la moitié du bras de Seine. Et qui auoit vne corde, & la menast de la porte saint Martin iusques à la riuere, & par la riuere, à la Suerie, droit au petit pont de pierre abbatu, & de là à la porte S. Iaques; elle iroit droit comme vne ligne, sans tourner ne ça ne là. Apres l'on fist le Cimetiere, ou lieu, où est l'Eglise des Innocents, qui estoit lors tout hors & loing de la Ville, si comme l'on faisoit anciennement. Car l'on faisoit les boucheries & les cimetières tout hors des Citez, & pour les punaisies, & pour les corruptions eschauer.

PRES de ce Cimetiere l'on commença à faire le Marché, & l'appella l'on Champiaux, pour ce que c'estoient tous champs: & encores a celuy retenu le nom. Et pour raison du marché, y commencerent premierement les gens à faire loges petites, & bordes, comme firent les Bourguignons quand ils vindrent premierement en Bourgongne. Depuis petit a petit edifierent maisons, & y fist l'on halles pour vendre toutes manieres de denrées. Et aussi la Ville creut iusques à la porte S. Denys, & là fut fermée, & fut abbatue la yielle muraille. Et à present

sent s'estend la Ville iusques à la bastille saint
Denys.

Qu'il soit vray, il appert. Car quand l'Eglise
de saint Magloire, laquelle fut premierement en
la Cité, fut transportée où lieu où elle est à pre-
sent, elle fut edifiée aux champs, & se treuve en-
cor, que en la date des lettres Royaux, qui furent
faites pour lors, auoit & a escrit, *Donné en nostre*
Eglise de saint Magloire de les Champeaux pres
Paris. Et ces choses auons nous dit pour mon-
strer l'ancienne creation de Paris.

Telle est donc en peu de mots ceste Ville qui
comprend trois Villes, en laquelle nos Roys ont
estably leur premier & souuerain Parlement, &
depuis leur Chambre des Comptes, & la Jurisdi-
ction de leur Thresor, & de l'Admirauté, & les
Eaux & Forests, & autres Jurisdicions de leur
Palais, comme anciennement elles estoient à Ro-
me la part où residoit le Præfect du Pretoire qui
estoit le Chancelier. Qui a esté occasion de l'esle-
uer à telle grandeur que chacun la void, non sans
merueille, & singuliere assistance de la bonté di-
uine,

C

*Des trois anciennes Eglises consacrées
par saint Denys premier Euesque
de Paris: & de l'Eglise Cathe-
drale de nostre Dame.*

CHAPITRE V.



T pour ce que la Religion est le premier portrait de l'Estat, & la premiere & plus ancienne Colonne de la Societé humaine, ie la tireray icy la premiere, & monstrey comme elle ietta premierement en Paris les fondemens d'une durée infinie & d'une eternité, par tant de belles & nobles Eglises, les premieres du monde en antiquité, comme elles le sont en dignité: Puis sur cette image, & sur les traits de ce Tableau ie tireray les plus beaux lineaments & les plus viues couleurs, voire les plus riches figures de l'Estat politic de cette celebre Ville.

*S. Denys
premier
Euesque de
Paris.*

Saint Denys donc, ce grand Senateur de la supreme Cour d'Athenes, ce S. Denys que nous honorons en ce Royaume du glorieux titre d'Apotre, s'estant rendu dans Paris il y a plus de mil cinq cens années, dressa le premier cette Ville au modelle de la Religion & iustice des Apostres, & projecta le premier plan de cette dignité Episcopale, qui des lors comme vne douce mere, baissa si cheremēt les Parisiēs, & les embrassa si tendremēt venants à elle. Et afin que l'Arche de Dieu sortant

de l'Egypte & des fers de la Gentilité ne fust sans Tabernacle en ce nouveau Chanaan, auquel la voix & les predications de ce glorieux S. trouuoient tant d'obeissance, il luy bastit & consacra vn Sanctuaire pres du Champ qu'il cultivoit, & dont il arrachoit les espines, en l'honneur de Dieu, & du premier Martyr S. Estienne. Sanctuaire, surnommée des Grecs en memoire de ce que ce S. Euesque auoit honoré la Grece de sa naissance, où il baptisoit, catechisoit, & receuoit les vœux & offrandes des nouveaux Chrestiens, ainsi que l'Auteur sans nom qui a fait vne Epistre sur ses oeures, & que nous auons allegué cy deuant, le resmoigne. *Ce S. homme donc, dit-il en parlant de S. Denys, estant venu à Paris, conuoit des armes de la Foy, il y bastit selon ses petits moyens, un Tēple à l'honneur de Dieu tout puissant, qui l'auoit assisté de ses graces & faueurs en ses voyages, & là baptisa le peuple qu'il auoit nouvellement instruit en la verité de l'Euan-gile.*

Eglise S.
Estienne
des Grecs.

Ce fut là le premier sejour des delices de cet Areopagite, le Temple & la Maison où il habita avec sa gloire; ce fut son Heritage le plus precieux, & qu'il s'estoit le plus acquis: Heritage où l'Eglise commença de trouuer de plus sainctes ferueurs: Et Heritage où quelques vns disent que ses Successeurs continuerent leur siege par vn long espace de temps, & tant que S. Marcel neufiesme Euesque de Paris le transféra en vne petite Chapelle dediée à S. Clement, où depuis ce fort Roland, Comte de Blaye, & nepueu de nostre grand Charles, fonda cette Eglise Canoniale qu'il enrichit des reliques & du nom de ce glorieux saint.

Eglise S.
Marcel.

Eglise de
nostre Da-
me des
Champs.

Il y en a d'autres qui pensent que ce fut en l'Eglise de nostre Dame des Champs, & non en celle de saint Estienne que saint Denys establit sa residence; & depuis luy les autres Euesques jusques à saint Marcel. Et pour fortifier leur creance auant ces apparences & considerations sur les rangs; que cest Apostre de nostre France, d'un Temple de Mercure; Idole des Parisiens encore Gentils, en fist un Temple du vray Dieu, qu'il dedia à l'honneur de la sacrée Vierge Marie, & qu'il y fut pris comme en son domicile ordinaire de daignant de se mester avec la chair & le sang, lors que la gloire du martyre luy preparoit non les fles couronnes dont l'on souloit anciennement honorer les vainqueurs, mais celle qui brille dans le Ciel, sans jamais pouoir flestrir, pour estre étoffée & tissue des mesmes doigts du Fils de Dieu.

Eglise de
S. Benoist.

Quoy que c'en soit, il est certain que S. Denys non seulement consacra les deux Eglises dessusdites, ains aussi celle de la Trinité qui s'appelle maintenant de S. Benoist, l'une des Collegiales & parroisses de l'Vniuersité. Voicy comme Raoul de Presle en parle, *Monsieur S. Denys fonda à Paris trois Eglises, la premiere de la Trinité, en l'Eglise, qui est à present S. Benoist, & y mist Moynes. La seconde S. Estienne qui par corruption est appelée des Grecs, & y fist une petite Chappelle où il chantoit. La troisieme nostre Dame des Champs, en laquelle Eglise il demouroit, & il fut prins.* Mais pour le siege Episcopal, iene doute point quant à moy, qu'il n'ait esté de tout temps en l'Eglise de nostre Dame de la Cité; pour le moins des premiers Euesques

apres sainct Denys, nonobstant ce que quelques vns alleguent, *que la Ville de Lutèce estoit sujette à son Euesque, lequel se tenoit hors de l'Isle.* Car outre qu'il y a des Chroniques anciennes, comme celles de Bernard Guy, & de S. Pierre le Vif les Sens, qui resmoignent que S. Sauinian enuoyé par S. Pierre en la Ville de Sens, descendit mesme jusqu'à Paris, & bastit vne Chapelle à l'honneur de nostre Dame au dedans de la Cité, qui fut du depuis la Chaire & demeure ordinaire des Euesques; encor se trouue t'il en d'autres Historiens, comme en Gregoire de Tours & semblables, que dès leur siecle ceste Eglise estoit en nature, & que les Pasteurs & Prelats des Parisiens y tenoient ordinairement leur Siege.

*Eglise de
nostre Da-
me de la
Cité, par
qui premie-
rement ba-
tis.*

Il est vray qu'alors cen'estoit pas vn si grand & somptueux Temple comme il est, & que par plusieurs fois on y a mis la main, jusques à ce que finalement le Roy Philippe Auguste en l'année 1196. donna de plus amples moyens pour travailler à ce bel edifice que nous voyons aujourdhuy & posa luy mesme cōme on dit la premiere pierre du bastiment. Acte vrayement digne d'vn Roy Chrestien, & de la Pieté de cetterace, de laquelle on voit de si memorables remarques par toutes les Eglises de France. Maurice de Soillac, successeur digne de Pierre Lombard, & soixante & dixieme Euesque en suite de sainct Denys, ne retira pas aussi l'espaule à cet Ouvrage, où se deuoient exercer les fonctions du Christianisme, où l'on deuoit faire les Prestres, où la parole de Dieu deuoit estre enseignée: Et eust peu voir en bref ceste Eglise principale en son plus noble point, si la mort le

ferrant dans les coffres n'en eust differé la perfection iusques en l'année 1257. pour la gloire & immortalité de laquelle combat encore auourd'huy vne pierre grauée à l'vne des portes de ce grand Temple qui respond au Midy.

Ce qui fut au temps que les Chanoines de S. Marcel, craignans que les Anglois qui auoient faits plusieurs courses en France pendant le Regne du Roy Philippe ne foulassent quelque jour aux pieds les riches Reliquaires de leur Eglise, s'ils s'approchoient de Paris, apportèrent la Chasse de sainct Marcel leur patron en cette Eglise Cathedrale qu'on acheuoit de bastir : Sous promesse toutefois que leur fist l'Euesque Maurice de la leur restituer si tost que le Royaume seroit en feureté, & la Paix en honneur : mais ce S. & religieux Pasteur, ou autre apres luy, les trompa autant sainctement, que religieusement il reueroit & veneroit ce sacré Reliquaire ; par ce qu'il fist à dessein laisser vn certain endroit sans closture & couuerture, que l'on void encore au haut de la voule d'autour le Chœur du costé Septentrional, afin de n'estre estimé violateur de sa parole.

Ainsi furent conduits à chef & la gloire & le bastiment de ceste grande Eglise, laquelle en discipline & grandeur va bien loin deuant toutes les autres de la Chrestienté ; tant elle fut bastie de pieces artistement ralliées en son estre artificiel, & tât les dignitez requises pour la vestir, & qui sont comme la clef de sa perfection, furent Royalement & ambitieusement creées en cet Ouurage, afin de le rendre du tout accôply en perfection de beauté : ouurage qui depuis s'est haussé au Midy de l'hon-

*Chasse S.
Marceau
apportée à
nostre Dame.*

neur, où il est, & cet honneur à la dernière ligne, au dernier & plus haut point de son ascendant.

C'est un bastiment tout posé en l'eau, élevé sur pilotis, ainsi que peuvent juger ceux qui entrent sous terre, pour en voir les fondemens; & soutenu de six vingts colonnes ou pilliers d'œuvre, comme d'autant de très fermes appuis, qui font deux grandes allées, dans l'enclos. Sa longueur est de cent soixante & quatorze pas, sa largeur de soixante, & sa hauteur estimée de même mesure, le tout d'un bel ordre de colonnes au dedans (afin de ne mettre en ligne de compte la closture de son Chœur richement elaborée & embellie de diverses figures tirées tant du vieil que du nouveau Testament, ses quarante & cinq Chappelles, ses portes relevées de tant de représentations & images, ses deux grosses Tours que l'artifice industrieux a si artistement levées en l'air, les étages & galeries qui les encernent avec l'Eglise, les pourtraies de tant de Roys, & généralement tout ce que l'on peut mettre au rang de ses merveilles.) Je laisse tout cela pour dire que si la Chrestienté se veut vanter de quelques Eglises où le service de Dieu se face religieusement & deuotement, elle doit tenir celle cy entre les premières & principales: celle cy qui pour la plus éminente & magnifique marque de sa gloire se glorifie de cinquante Chanoines qui y psalmodient nuit & jour, & entre ces Chanoines de huit belles dignitez, qui sont le Doyen, le Chantre, les trois Archidiaques, de Paris, de Iosas, & de Brie, le sous-Chantre; le Châcelier, & le Penitencier; outre lesquels y sont

Descriptiõ
de l'Eglise
nostre Dame.

Chanoines, & Chappellains de nostre Dame.

encore six grands Vicaires, dix Chanoines de S. Denys du pas, six Chanoines & deux Curez de S. Iean le Rond, deux Chanoines & deux Vicaires de S. Aignan, douze Enfans de Chœur, les Clercs des Matines, & cent quarante Chappellains fondez pour l'office de ses quarante cinq Chappelles.

*L'Euésque
de Paris &
ses prerogatiues.*

Sur toute cette belle troupe preside vn Euésque, dont la Majesté est venue à vn tel point de respect & reuerence enuers les Parisiens, que par la on peut juger de la pieté & deuotion, voire de l'obeissance que la nature a versé sur ce peuple d'vne dextre si liberale, qu'il empesche le reste des François, voire peut estre des Chrestiens de marcher du pair avec luy. Je dis vn Euésque auquel les preeminences & prerogatiues de son Eglise acquierent le droit particulier de Conseiller en la Cour de Parlement, & qui luy donnent voix deliberatiue sur tous les autres. Car ainsi que nous voyons auioirdhuy les choses estre reglées, tous Archeuesques & Euésques y ont bié seance, mais non opinion fors les six Pairs Ecclesiastiques, l'Euésque de Paris & l'Abbé S. Denis. Euésque qui precede les autres Euésques cōfactez auparauant luy, comme en l'an 1551. il preceda celuy de Senlis; Et Euésque qui pour ces raisons a autrefois debatue la preface au Gouverneur mesme de la Ville, comme en l'an 1552. au Seigneur de Chastillon. Euésque disie Curé de nos Roys en quelque lieu qu'ils soient, pour estre Euésque de leur ville capitale: Et Euésque qui a de belles prerogatiues aux Entrées & obseques de leurs Majestez.

Je laisse les riches Tombeaux de tant de Prin-

ces, Princesses, Cardinaux, Euesques, Seigneurs, Chanoines, Capitaines, & autres hommes de marque, qui ont non seulement viuans reueré ceste grâde Eglise, mais encore desiré apres leur mort estre enterrez en icelle. Je laisse ces deux petits Mausoles que l'industrie humaine y a depuis peu leuez à la memoire de Messieurs de Gondy, oncle & nepueu, cettuy là Cardinal, & cettuy-cy sage Pasteur de ceste celebre Eglise. Je laisse dis-ie tout cela qui y combat contre l'oubly pour l'immortalité des plus grands, afin de venir aux Reliques *Reliques de nostre Dame* que l'on y veneré, & qui sont à peu pres celles-cy: *me*
Vne partie de la craye Croix, la Chasse nostre Dame, les Corps de sainct Marcel, & de sainct Iustin, qui fut martirisé à l'age de neuf ans, le Chef saint Philippes enchassé en or, & surhaussé de riches pierreries, & encore le Tableau de S. Sebastien, l'vne des plus riches picces de toute la Ville, & que l'on trouue excellente non pour ce qu'il est enrichy de diuerses pierreries, mais par ce qu'il enferme quelques os de ce glorieux Cheualier, & de plusieurs autres Martyrs.

C'est en ceste Eglise que nos Roys viennent payer leurs vœux à leurs premieres Entrées; en ceste Eglise que se celebrent les offices de leurs sepultures en grand & somptueux appareil: en ceste Eglise que se font les assemblees des processions generales, où souuent leurs Majestez assistét pour donner exemple à leurs sujets, & se montrer dignes des glorieuses qualitez de tres-Chrestiens, & premiers fils de l'Eglise; dont ils sont de si long temps en possession.

Des Abbayes de sainte Geneviefue,
saint Germain des Prez, &
saint Victor.

CHAP. VI.

Eglise S.
Pierre &
saint Paul
fondée par
Clouis.



MAIS à peine ay-jerité le pied de ce signalé & bel Edifice, que ie voy un autre bastiment dont la pointe esleuée semble se cacher dās la nue. C'est cette Eglise que Clouis premier Roy Chrestien fonda sur un mōt hors la Ville en l'honneur de saint Pierre & S. Paul : ie dis hors la Ville, par ce que Paris commença lors premiere-ment à s'estendre de ce costé là, où il auoit fait bastir son Palais, & des Chambres pour ceux de la fuitte. Palais auquel il est mort, & son corps ferré souz ce Tombeau assez peu magnifique, quel'on void encor au milieu du Chœur de l'Eglise, & où sont grauées ces paroles, traduites du Latin.

Epitaphe
du Roy
Clouis.

Cy gist le cinquiesme Roy de France, premier Roy Chrestien, dit Clouis auant son baptesme, lequel saint Remy baptisa à Rheims, & nomma Loys, & là apporta un Ange de Paradis une ampouille pleine de Cresme, dont il fut oingt, & ses successeurs Roys de France sont oints à leurs Couronnemēts. Celuy Roy à l'admonestement de sainte Clote sa femme, & de Madame sainte Geneviefue fonda coste Eglise en l'honneur des Princes des Apostres saint Pierre & S. Paul, sacrée par S. Remy. C'est la premiere Eglise que i'ainais Roy de France fonda. Il conquist Thoulouse & Aquitaine

insqu'aux monts Pyrenees. Deuât luy les murs d'Angoulesme par miracle tomberent: Allemaigne luy fut tributaire, Thuringe, la haute Allemaigne, & autres pays. Cettuy institua Paris chef du Royaume de France, deliura & afranchit son Royaume de la main des Romains. A ce noble Roy enuoya l'Empereur Anastase vesture Imperiale, & Couronne d'or, laquelle il donna à saint Pierre de Rome. Il vesquit & mourut saintement: & regna quinze ans auant son baptesme, & autres quinze ans apres. Et fut icy enterré l'an cinq cens treize, par ses quatre fils Roys, Theodoric, Clodomire, Childeric, & Clotaire, en l'an trentiesme de son regne.

Sainte Geneuiefue, Vierge de grand merite, & qui auoit saintement menagé tous les iours de sa vie pour les employer au seruice de Dieu, y fut aussi enterrée, dans cette Caue qui s'estend souz le premier Chœur, & où encore on venere de present la sacrée Tombe: Et par ce que les merueilles de sa vie, & toutes les pieuses actions qu'elle auoit heureusement acheuées souz le regne de ce Roy, auoient mis son nō en honneur & en respect: Et que tous les iours son corps faisoit sentir aux Parisiens de si grands effets de sainteté, qu'en fin on la creuë retirée dans le pourpris del'Olympe, pour tenir rang parmy les Bié-heureux; cette Eglise toute glorieuse des precieuses Reliques d'une si sainte Vierge voulut encore s'esleuer des Trophees de la depouille de son nom; & quitta son tiltre de S. Pierre & S. Paul, pour s'asseurer ccluy de sainte Geneuiefue.

Tombeau
de sainte
Geneuiefue.

Eglise sainte
Geneuiefue.

Elle fut du commencement seruie par des Chanoines seculiers, ausquels Clouis auoit laissé de

bonnes rentes sur le pays de Bourgogne : mais comme les années qui emportēt tout eussent avec letēps effacé vne partie des traits que la modestie & simplicité Chrestienne auoient grauez en leurs ames, & que la presumption les eust esteuez à vne insolente vanité dont leur profession n'estoit nullement capable; enfin Suggest Abbé de saint Denys en France, ayant charge du Pape Eugene de les reformer, en fist vne Abbaye de la regle de S. Augustin en l'an mil cent quarante huiēt. Abbaye qu'il peupla de nouveaux Religieux tirez du Monastere S. Victor les Paris, sur lesquels presida premierement Odon. Et Abbaye que les priuileges & prerogatiues ont certainement depuis esleuée en vn haut lustre, & en vne grande splendeur.

*Abbaye
sainte Gene-
ueufue.*

*Abbé sainte
Gene-
ueufue, &
ses prero-
gatiues.*

L'Abbé ne reuēt en les droits d'aucū Euesque, quel qu'il soit, mais seulement du S. Siege de Rome : si bien qu'en pompe & procession publique il marche du pair avec l'Euesque de Paris: Et pour la plus eminēte & magnifique marque de sa gloire se vante, non de quelque corps subalterne de Iustice Ecclesiastique: ains d'vne Chambre Apostolique qui donne des Arrests & prononce les Oracles sacrés aux plus grands Princes, Seigneurs & Officiers de la Couronne; Chambre egale en puissance & souueraineté avecque celles des Primats, & Chambre dont les appels ressortent tout droit en la Cour du Pape.

*Chambre
Apostoli-
que à sainte
Gene-
ueufue.*

*Iustice tem-
porelle de
l'Abbé
sainte Gene-
ueufue.*

Il a aussi la Iustice temporelle, haute, moyenne & basse, droits d'aubeinē, & espaue, Iuge, Grefriers, Procureur fiscal, Sergents, & autres telles prerogatiues & matques de grādeur, qui luy sont

corn munes avec les autres Seigneurs , qui ont droit de plein haubert, & dont nos Roys ont noblement & glorieusement apennagé cette Maison Roaylle.

Et l'une des plus grandes & graues preeminences qui releuent la dignité de ce Prelat, c'est que quand vn Pape fait son Entree dans Paris, comme il s'est veu du temps de nos ancestres, il a seul l'auantage de le receuoir par ceste porte murée qui respond en son Iardin entre les portes de S. Marcel & de saint Iacques.

*Papes par
ois entrent
dans Paris.*

Voire ie diray encore, & le diray pour vne autre excellence singuliere, & vne remarquable & sur-eminente prerogatiue de sa Mitre, que l'Euêque de Paris ayant esté sacré selon la cõmune coutume, en l'Eglise S. Victor, il est tenu se venir presenter à son Couuent auant que les Chanoines de nostre Dame le reçoient: qu'à la feste sainte Geneuiefue & Vigile de l'Ascension, il y vient en procession: accompagné de Messieurs de son Chapitre; & que le Dimanche des Rameaux il ne porte en main que du buys que l'Abbé susdit a benist de sa bouché.

*Euêque de
Paris receu
à sainte
Geneuiefue.*

Mais jettant l'œil sur les Reliques de ceste bien-heureuse Sainte, protectrice particuliere de cette Abbaye, & patronne generale de la Ville, quand ie les contemple portées aux processions par vne troupe d'hommes nuds en chemise; nuds chefs, nuds pieds, & portans cierges, & que ie les considere (car i'ay eu l'ayse de les voir, & m'en suis esiouy) que ie les considere di-je accompagnées de tout le Clergé de Paris chacun en son rang, des Eglises Collegiales, des Chanoines de

*Procession
de sainte
Geneuiefue.*

la sainte Chappelle, de nostre Dame & des Religieux del'Abbaye: du Roy mesme le plus souuent, & des Princes du sang, des Cheualiers de l'Ordre, de la Cour de Parlement, de la Chambre des Comptes, des Generaux du Thresor, de l'Hostel de Ville, du Chastelet & autres Officiers & Estats, & d'une fourmilieere de peuple à leur queuë priant Dieu incessamment: je demeure comme esperdu, & m'est aduis que ie songe. Car certainement ie n'y voy qu'esbahissemens, ie ny voy que merueilles & rauissemens: & confesseray encore que nos Peres ont si heureusement cultiué cette pompe deuote en temps ou de secheresse ou d'autre incommodité de l'air, que jamais elle ne s'est acheuée sans miracle, tant cette Vierge est vne forte deffense, & tant elle sert d'un fort rempart, pour emousser les traits de la Iustice diuine.

Ceste Eglise de sainte Geneuiefue a pour seconde & concurrente en noblesse, cōme en excellence d'origine, celle de saint Vincent hors les murs, que maintenant on appelle saint Germain des Prez. Childebert fils de Clouis en jetta les premiers fondemens en l'an 542. à la sollicitation de saint Germain Euesque de Paris, afin d'y poler la Tunique de ce saint Diacre & Martyr Vincent qu'il auoit apportee d'Espagne, avec un Croix tres riched'or massif. Ce que tesmoigne encore son Tombeau, esleué derriere le grad Autel, avec ceste inscription,

Childebert Roy des François, second Chrestien, fondateur de ce Monastere, fils de Clouis premier Roy Chrestien, eut le principal siege de son Royaume à Paris.

*Eglise saint
Vincent par
qui est
pourquoy
fondée.*

*Tombeau
de Childe-
bert.*

Chilperic fils de Clothaire premier y est aussi enterré dans le Chœur tenant le Sceptre Royal en vne main, & de l'autre sa gorge, avec cet Epitaphe,

Chilperic quatriesme Roy des François, fils de Clotaire premier, & nepueu de Childebert fondateur de ce Monastere, & pere de Clotaire second de ce nom, lequel il engendra de Fredegonde, ensepulturé à l'opposite de ce lieu, & regna 22. ans, decedat par homicide.

Tombeau
de Chilperic.

C'est ce Chilperic, lequel fut si innocemment meurtry par Landry de la Tour mignō de la Royne Fredegonde sa femme, qui neantmoins a sa Tombe en ceste mesme Eglise pres de sa deuâciere Bertrude Espouse de Childebert.

Clotaire II. y gist encore avec cet autre Epitaphe, à l'entrée du Chœur.

Cy gist Clotaire second de ce nom, Roy de France, fils de Chilperic enterré à l'opposite de ce lieu, & Pere de Dagobert fondateur de l'Abbaye S. Denys.

Epitaphe
de Clotaire
second.

Tous ces Roys ont donné de grands moyens & reuenus à cette Abbaye. Et Dagobert mesmes luy a largement & Royalement ouuert la main: cōme aussi l'eust-il preferée sur toute autre pour luy seruir de sepulture, si par vne autre inspiration il n'eust esté porté au bastiment de ce Mausolée & Tombeau Royal qu'il fonda en l'Eglise S. Denys, ainsi que nous dirons tantost.

Mais comme toutes choses tombent en fin souz la faux de ce Faucheur aillé qui va moissonnant le monde: aussi les années deroberent elles en fin sinon la gloire, au moins le nom de saint Vincent à cette Eglise, pour l'enrichir de celuy de saint Germain. Car le sacré Corps de ce S. Euesque qui reposito en la chapelle S. Symphorian,

Eglise S.
Vincent
appellie S.
Germain.

ayant esté transporté dans le Chœur, par le commandement de Pepin fils de Charles Martel accompagné de nostre grand Charles son fils, l'Eglise luy fust aussi dediée, & tout le fauxbourg appelé de son nom.

Ce Roy luy donna le village de Palaiseau avec ses dependances : & en seroit encores en possession, si bien tost quelques Grands amoureux de la Place, ne s'en fussent rendus maistres. Louys dit Debonnaire fils de Charlemaigne luy departit aussi de ses richesses. Et Charles le Chauue son successeur augmenta le nōbre des Religieux iusques à six vingts, auxquels il laissa pareillement de grāds reuenus pour la nécessité de leur nourriture.

*Abbaye
S. Ger-
main con-
sacrée par
Alexan-
dre III.*

Le Pape Alandre III. du nom persequité par l'Empereur d'Alemaigne, s'estant retiré en France, comme les Papes tousiours & en tout temps, n'ont trouué autre refuge, qu'à cette Couronne, que les resmoignages de l'Antiquité innocente & veritable ont honorée de ceste reputation qu'elle a tousiours ouuert les bras à l'Eglise en ses afflictions : ce Pere cōmun des Chrestiens dis-je, s'estant venu mettre à l'abry de nos Fleurs de Lys en l'an 1163. pour garantir sa vie, & sauuer la liberté de son Siege, benist & consacra cette Eglise, & la mist en possession de ce beau priuilege, qui porte encore aujourd'huy les veux de son obeissance au trauers de tous Euesques & Archeuesques, pour les rendre entre les bras du souuerain Euesque de Rome.

L'Abbé est Seigneur de tout le faux-bourg, & du plus beau faux-bourg de tous les faux-bourgs de Paris, & jouist des peages, subsides, & autres droits

droits qui se leuent à la foire tenue és haies de S. Germain au mois de Feurier.

Et quant aux Reliques plus saintes qui reposent en ceste Eglise, on y reuere entr'autres le Corps de saint Germain Euesque de Paris, & sixiesme Abbé de cette Abbaye, les Corps des saints George, Aureille, & Natalie: de S. Leufroy, de S. Armand Euesque de Tours, de S. Thuriaue, de S. Droctouée Abbé, disciple de S. Germain, & de S. Venant duquel se souuient Gregoire de Tours en son liure de la gloire des Confesseurs. Il ya aussi quelques pieces du Corps de sainte Marguerite, Vierge fort celebre, particulièrement entre les Dames de Paris, qui y vont en deuotion & pelerinage.

Reliques de S. Germain des Prez.

Temple d'Isis.

Statue d'Isis abbatue.

Quelques vns croyent que la Maison Abbatiale, fut iadis vn Temple de la Deesse Isis, tutelaire des Parisiens pendant leur Gentilité : & à ceste creance ils font vn appuy d'une Statue qu'on y voyoit encore n'y a pas cent ans : qui seroit certainement vne marque de grande Antiquité. Mais quoy qu'il en soit, Guillaume Brissonnet, Euesque de Meaux, & digne Pere de ceste congregation de Moines, la fist abbatre l'an 1514. luy semblant mal seant qu'une memoire si maudite fust meslee avec les representations des saints, & au lieu, au Temple, en la Maison, en laquelle habite la vraye Religion avec sa gloire.

L'Abbaye de saint Victor est encore Royale en sa fondation. Louys le Gros en jetta les premiers fondemens, donnant de ses moyens pour y trauallet, & la fist conduire au point de sa perfection, où nous la voyons en ce temps. Voire y mist les Religieux de l'ordre & regle S. Augustin, qui y font en-

Abbaye de S. Victor par qui fondee.

core auioird'huy le diuin seruice, bien tost apres & sous Louys VII. son fils elle fut vne fontaine de toute science: Carles commandemens d'ériger des Ecoles & Estudes publiques en vnes & autres villes ayâts esté lors faits, & reiterez par deux Conciles, tenus vn en l'Eglise sainct Iean de Latran dans Rome, souz Alexandre III. & l'autre en la Ville de Rheims sous Eugene III. il ne faut point faire de doute que la plus part des Eglises se voulurent acquitter en cecy de leur deuoir, & sur routes celle de Paris comme exposée au premier Theatre de la France, seiour ordinaire de nos Roys. C'est pourquoy (comme remarque Monsieur Pasquier en ses Recherches, que j'employe assez souuent en ce Liure, commel'vne des plus riches & belles pieces de nostre Antiquité Françoisse) lors se firent deux grands partis en ceste grande Ville en faueur des bonnes lettres: l'vn en l'Eglise Cathedrale, l'autre en l'Abbaye de S. Victor nouvellement edifiée, laquelle parut comme vn receptacle de gens d'honneur, tant en la faculté de Theologie, qu'autres bonnes lettres. Tesmoins vn Hugue, Adam, Richard, & l'autre Richard, tous surnommez de S. Victor, par ce qu'ils estoient Religieux de ceste Abbaye de sainct Victor: tous quatre tres-grands Theologiens, non despourueus de braues Escoliers, commel'on peut recueillir de l'Epitaphe d'Adam graué en airain dedans le Cloistre. Epitaphe que l'on peut opposer à tous Epitaphes tant anciens que modernes, & Epitaphe duquel, soit que ce Religieux se fust luy mesme basti son Tombeau pendant sa vie, ou quelqu'vn de ses Escoliers apres sa mort, duquel di-je nous pouuons iuger que les

*Grands per-
sonnages en
l'Abbaye
S. Victor.*

*Bönes Let-
tres en cra-
dit à sainct
V. Flor.*

bonnes lettres estoient lors à bonnes enseignes logées dans ce Monastere. Chose que nous pouons encore recueillir de ceste belle & excellente Biblio-
Bibliote- que de S. Victor.
 que, qu'ils y commencerent de bastir, & depuis par succession de temps enrichie de tous liures rares, & si celebrée par nos anciens : tant ces bons Religieux commencerent deslors de recomman-
 der leur nom parmy le peuple.

De la sainte Chappelle du Palais & des autres Eglises Collegialles: ensemble de quelques Prieurez plus notables.

CHAPITRE VII.

LA sainte Chappelle est aussi de la fon-
Sainte Chappelle & sa fondation & structure.
 dation de nos Roys. Monsieur saint Louys la fist edifier, pour y faire, comme il faisoit sa deuotion, & où ceux qui luy demandoient Iustice, & ceux qu'il commettoit pour la rendre, & luy mesme le premier alloient inuoyer le S. Esprit. La Iustice & la pieté sont deux sœurs germanes, issues de mesme sang. Et pource que ses ayeuls rendoient la Iustice à la porte de leurs chambres, & au milieu de leurs Palais, ainsi que nous dirons ailleurs, il voulut que la Pieté & la Religion, eut là pareillement son Temple, comme jadis l'auoiét eul' Honneur & la Vertu dedans la Vieille Rome, & tous proches l'un de l'autre.

L'enqueste de la Canonisation de ce pieux Prince porte qu'il dependit à faire cet Edifice, plus de quarante mille liures tournois, & que l'ornement des Chasses & Reliques qu'il donna valoient bien

cent mille liures : qui estoient grandes sommes pour le temps. Aussi est-ce vn bastiment d'vne architecture admirable telle que nous pouuons voir. Et Maistre Iacques Androuet, dit du Cerceau, l'vn des plus grands Architectes qui se soient jamais trouuez en la France, ainsi qu'a tres-bien remarqué Monsieur Pasquier en ses Recherches, disoit qu'entre tous les Bastimens faits à la moderne, il n'y en auoit point de plus hardy que celuy-là : Appellant bastimens à la moderne, comme l'Eglise nostre Dame de Paris, & autres tels, qui sur nouveaux desseins furent introduits depuis le declin de l'Empire de Rome, n'ayans rien emprunté de toutes ces parades qui estoient auparauant, telles que celles dont depuis le Sieur de Claigny voulut embellir le Louure, sejour ordinaire de nos Roys. Mesme, outre ceste architecture, ie souhaitte que l'on considere les vitres de ce lieu, qui furent faites de telle façon, que les vitriers tiennēt pour certain, que l'usage & manufacture d'icelles a esté depuis perdu.

*Reliques de
la sainte
Chapelle.*

La mesme Enqueste de ce Roy dit encore, qu'il donna tant de bled & de rente à dix ou douze Chanoines qui y estoient, qu'ils receuoient bien cent liures par chacun an, & qu'il leur fist bastir des maisons pour leur commodité. Et à ce Sanctuaire il departit liberalement plusieurs beaux & riches Thresors, la Couronne d'Espines de nostre Seigneur, les langes & drapelets dans lesquels il fut enuveloppé par la Vierge, vne chaisne de fer dont il fut lié, la nappe sur laquelle il fist la Cene avec ses Apostres, en l'institution du saint Sacrement de l'Autel, vne partie de la vraye Croix, l'Esponge,

le fer de la lance dont Longis luy perçale costé, la Robbe de pourpre que Pilate luy vestit par moquerie, le roteau que les Iuifs luy mirent au lieu du Sceptre, vne piece de la pierre de son glorieux Sepulchre, vne partie du sainct Suaire, vne Croix de triomphe, du lait de la Vierge, la Verge de Moysé, vne partie du chef de sainct Iean Baptiste, S. Clement, & sainct Simon, qui sont les plus beaux joyaux qui soyent demeurez à nos Roys, & à la conseruation desquels ils se doiuent autant & plus estudier, qu'à la conseruation de leur couronne: Ioyaux augmentez depuis d'un cofret d'argent doré dans lequel fut enfermé le chef de ce Religieux Prince, apres qu'il fut canonisé.

Long temps apres que cette Chappelle eust esté ainsi bastie & enrichie, Charles V. l'annoblit encore grandement. C'est luy qui obtint du S. Siege permission au Thresorier d'icelle d'vser de mitre, anneaux, & autres ornemens Pontificaux (excepté la croce) & donner benediction tout ainsi qu'un Euesque, celebrant le seruice diuin dedans le pourpris & enceinte de ce Sanctuaire où reposent ces precieuses marques de nostre Redemption.

Et pour ce que ceste sainte Chappelle est vrayement Royale de fondation, aussi Monsieur Pasquier nous apprend par ses Recherches, que nos autres Roys la voulurēt par succession de tēps honorer des fruits & emolumens de leurs Regales. Le premier qui l'en gratifia fut Chales VII. non à perpetuité, ains pour trois ans seulement, lesquels estās expirez il les continua à autres trois ans par ses patentes du 1. Mars 1432. Le tout pour estre employé moitié pour le seruice diuin & l'autre moitié pour

*Priviliges
& droits
du Thresorier de la
sainte
Chappelle.*

*Sainte
Chappelle
gratifiée du
produ des
Regales.*

l'entretènement des bastimens & edifices. Et par autres subsequentes du 18. Autil 1458. il leur continua cet oëtroy pour quatre ans, portans les lettres que le reuenu fust reçeue par ses Receueurs ordinaires plus proches des lieux où escherroient les Regales, & par eux baillez au Changeur du Thre-sor, pourestre par luy conuertis à la refection & reparation des ornemens & vestemens de ladite sainte Chappelle, ainsi qu'il seroit par les Seigneurs des Comptes ordonné Louys XI. soudain apres le decés de son Pere, voulant passer outre par les lettres du 13. Septembre 1465. leur accordant qu'il viuroit le profit des Regales: pour employer la moitié à l'entretènement des ornemens, vestemés, & linge de l'Eglise, & pour soustenir les vitres d'icelle. Ces lettres furent presentees à la Chambre, qui ne les voulut verifiser tout à fait, ains les restreignit à neuf ans, par son Arrest du 6. Novembre 1465. Depuis ce temps on ne fit doute de leur accorder cet oëtroy, à la vie de chaque Roy. Et de fait quasi par vn vœu solemnel, tous les successeurs de Louys XI. leur oëtroyerent à leurs auenemens tous ces profits, tant qu'ils viuroient, & ne fist-on doute à la Chambre d'en verifiser les lettres. Charles VIII. par ses patentes du douxième Decembre 1483. Louys XII. le second an de son regne, le 12. de Iuillet 1498. François I. le 18. de Mars. 1514. Henry son fils, le 2. de Nouëbre 1547. iusques à ce que Charles IX. par son Edict de Moulins 20. Feurier 1565. ordóna que de là en auât tous ces fruits appartiëndroiet à perpetuité à la sainte Chappelle.

Cette Eglise a encore plusieurs autres prerogatiues cõme de dependre immediatement du S. Siege

Apostolique : marcher du pair avec les Chanoines de nostre Dame aux processions publiques; & auoir ses Benefices & Prebendes en la collation de nos Roys.

L'Euesque de Tuscule Legat en France de la part du S. Pere consacra la haute Chappelle le 27. iour d'Auril 1248. Et le mesme iour Philippe Archeuesque de Bourges dedia la basse à l'honneur de la glorieuse Vierge, mere de nostre Seigneur.

Childebert fils de Clouis, que nous auõs n'ague-
re dit estre fondateur de l'Abbaye S. Vincent, fist
encore edifier l'Eglise qui porte à present le
glorieux nom de S. Germain Euesque d'Auxerre.
Dequoy nous donnent de tres-fidelles assurees,
& de tres-assurees fidelitez, les representations de
ce Roy, & de la Royne Vultrogore son espouse,
que l'on void sur son Portail. Il la fist edifier, & y
mist des Chanoines presidez par vn Doyen, les-
quels cõbien ils ont depuis eu bõne part aux bon-
nes lettres, lors que sous la troisieme race de nos
Roys, l'Vniuersité fut esparse par toute la Ville, &
non au recoin que l'on luy assigne maintenant, en
rendet encore vne tres-forte preuue, ceux qui l'ap-
pellent ordinairement l'Escole. Et a cela de plus
auiour d'huy, qu'elle est vne des plus belles & plus
grandes Paroisses de Paris, voire la paroisse de nos
Roys, entant que leur Louure en depend, comme
iadis l'estoit S. Barthelemy quands ils demeuroyēt
dans le Palais.

*Eglise S.
Germain
del'Au-
xerrois.*

Il y a plusieurs autres Eglises Collegiales à Paris
comme saint Honoré, S. Merry, S. Benoist, mais
pour ce qu'elles sont aussi Parroisses, nous differ-
erõs d'en parler au chapitre suiuant, pour dire que

S. Martin
des Châps.

Henry premier, petit fils de ce grand Hugues qui porta la Royauté en vne troisieme race, ayant son Palais proche d'une petite Chappelle que saint Martin auoit autresfois habitee, voire glorieusement annoblie de la guarison d'un Ladre, s'auisa pieusement d'y faire bastir vn Temple & dresser le plan d'une Abbaye, fournie de Chanoines reguliers de saint Augustin, tels que sont ceux de S. Victor, & sainte Geneuiefue, auxquels il laissa non seulement de grands moyens pour viure, mais aussi le droit de triple Iustice, haute, moyenne, & basse. Là se voyent encore quelques figures fort antiques & peintes sur vn vieil parchemin, de ce Roy: esquelles il porte à la teste comme vn haut bonnet de credit non esloigné des mortiers de Messieurs les Presidens, où il y a des petites verges fichees, au bout desquelles il y a des perles.

Philippe son fils en autorisa apres luy la fondation. Mais desireux de voir ceste Maison Royale mieux reformee, l'a donna l'an 1079. à saint Hugue Abbé de Cluny pour l'vnir avec vne plus rigoureuse Religion, & ce bon Pere y mist vn Prieur, & des Moynes de l'ordre S. Benoit; Prieur qui a laissé vne si bonne odeur de fortune & de felicité à ses Successeurs, qu'ils ont presque tous eu de grandes dignitez & de grandes charges en l'Eglise, les vns faits Cardinaux, les autres Archeuesques ou Euesques, & les autres Abbez de Clugny.

S. Magloire.
re.

Ne faut oublier vne autre ancienne Eglise, pour estre comme toutes les precedentes Royale en sa fondatiõ. C'est celle qui porte encore auionrd'huy le titre de saint Magloire, que Lothaire sollicité

par Hugue Capet, Comte de Paris, erigea l'an 975. où de present nous voyons l'Eglise S. Barthelemy. Ce pieux Roy auoit là sa Chappelle Royale: & parce que l'on luy auoit apporté de Dol en Bretagne, les corps saints de saint Magloire, & de saint Samson; il les voulut là honorer du Sanctuaire où il faisoit ses vœux & ses deuotions. Mais assz long temps apres, sçauoir est l'an 1138. Louys le Jeune les transplanta dans la rue S. Denys, en vne Chappelle dite de S. George, afin de les mettre plus largement. Et en l'an 1172. ils furent encore enuoyez de là au fauxbourg saint Iacques en l'Eglise nostre Dame des Champs, & de nostre Dame des Champs en fin ils sont faillis où de present est S. Magloire.

Il y a plusieurs autres belles marques de la Piété de nos Roys en ceste premiere Ville de leur Royaume, & belles marques de l'affection qu'ils ont tousiours eüe à procurer & auancer l'Estat de Dieu de tout leur pouuoir.

Tel est le Prieuré de sainte Catherine que S. Louys fonda en la rue S. Anthoine, à la sollicitation des Archers de la garde, & qu'il voulut estre seruy par des Chanoines reguliers de l'ordre saint Augustin. Prieuré qui a fait depuis la gloire des sepulchres des plus Grands de la France, comme du Cardinal de Birague iadis Chancelier de ceste Couronne, de Messire Pierre d'Orgemont aussi Chancelier souz le Roy Charles V. en deux belles Chappelles, & de plusieurs autres Cheualiers & principaux Seigneurs du Royaume: Et Prieuré qui nous sert encore d'une belle remarque, de l'honneur qu'ont iadis eu les bonnes lettres en ce quar-

*Prieuré de
sainte Ca-
therine
fondé l'an
1214.*

rier là, quand nous le surnommons du Val des Escoliers.

Tel le Prieuré des Blancs-manteaux fondé par le mesme saint Louys pour des Mendians, & depuis donné par Philippes le Bel, aux Guillemins qui estoient à Mont-rouge.

*Prieuré de
S. Croix
de la Bre-
tonnerie.*

Tel celuy de sainte Croix de la Bretonnerie, où ce mesme Prince tant amateur de la deuotion, logea encore des Religieux croisez de l'ordre saint Augustin.

*S. Gene-
uiefue des
Ardens.*

Et tel aussi celuy de sainte Geneuiefue des Ardents dependant de l'Abbaye qui porte le tiltre honorable de ceste sainte Vierge; & où elle auoit autrefois accoustumé de faire sa deuotion. C'estoit vne Chappelle ou Oratoire fondée au nom de nostre Dame, que S. Louys erigea aussi en Prieuré pour vn signalé miracle d'vne insigne guerison de feu sacré procurée par la descente de la Chasse de sainte Geneuiefue. Mais pource que i'ay commencé de mettre icy des Prieurez, ie veulx poursuiure ceste pointe, & parler aussi des autres.

*Prieuré des
Billettes.*

Le Prieuré des freres de la Charité nostre Dame de l'ordre S. Augustin surnommé les Billettes, est de fondation Royale, & tres-remarquable par le sujet de son origine. Vn luif auoit là sa demeure, lequel ayant pratiqué certaine femme l'an 1290. à ce qu'elle le mist en possession d'vne Hostie sacrée, si tost qu'il l'eut il commença de dresser les pointes acérées d'vn canif à l'encontre; & comme apres plusieurs picqueures en fust sorty du sang en abondance. il la ietta dans les flammes pour la consumer: mais se retirant du brasier & haussant son vol par la chambre, il luy entra vne telle indignatio

dans l'ame, qu'il la ietra de rechef en vne chaudiere d'eau bouillante, qui soudain fut empourprée de sang: & luy si rempli de confusion, que ne pouuant plus cacher l'enormité de son crime, il donna sujet à la Cour de le condamner à estre bruslé tout vif, & sa maison rasée, où le Roy Philippe le Bel pour remarquer le miracle à la posterité, fit bastir & renta ceste Maison d'oraison en laquelle se monstre encore le sacrilege canif tous les premiers Dimanches d'apres Pasques: & l'Hostie sacrée portée dès lors avecque grand respect & reuerence en l'Eglise saint Iean en Greue y a pareillement esté soigneusement gardee iusques a present.

Celuy de sainct Denys de la Chartre ayant esté longuement possédé par la main laïque, le Roy Louys VI. dit le Gros, en gratiffia en fin Messieurs de S. Martin des Champs, en eschâge de quelques terres & possessions qu'ils auoient à Mont-matre, où ce Prince desiroit fonder des Religieuses de l'ordre S. Benoit.

*Prieuré de
S. Denis de
la Chartre.*

Vn autre sis aux faux-bourgs de la porte sainct Denys, dit S. Lazare, est encore tres-ancien, & Royal en sa fondation; & qui a pour marque d'une grande & graue preeminence apres ses censue, haute iustice, & droits de foires, que nos Roys faisant leurs entrées dans Paris, on dresse deuant sa porte vn Theatre couuert & paré de riches tapis & tapisseries, au milieu duquel est esleué le trosne de gloire auquel leurs Majestez reçoient les honneurs, & entendent les vœux & les prieres de tous les Ordres de la Ville.

*Prieuré de
S. Lazare.*

Et celuy de sainct Anthoine le petit, la gloire de sa rue, fut esleué sous le regne de Charles V.

*Prieuré de
S. Anthoi-
ne.*

par Hugue de Chasteau-neuf, Abbé general de l'Ordre sainct Anthoine de Viennois, en l'année 1375.

Des Eglises paroissiales.

CHAP. VIII.



MAIS apres tant de Cloistres, qui peut mieux faire paroistre la grandeur de ceste Ville, que ses Paroisses ? qui mieux publier sa puissance, que la grande abondance du peuple, qui va faire incessamment ses vœux & ses offrandes en icelles ?

Eglise S.
Benoist.

La premiere & plus ancienne, ie croy que c'est celle de sainct Benoist, & le croy par ce qu'un certain escrit graué dans vne vieille vitre del'vne de ses Chappelles, me semble offrir cette verité pour la croire. *En ceste Chappelle, porte-t'il, Sainct Denys commença à inuoyer le nom de la sainte Trinité.* Car ce fut ce grand disciple de sainct Paul, ie dis ce S. Denys, que nostre France reuere comme son Apôstre, qui la dedia premierement en l'honneur de la sainte Trinité, comme nous auons desia dit cy-deuant, & peut estre y exerça les premieres fondtiôs du Christianisme. Elle a depuis quitté ce nô pour prendre celuy de sainct Benoist, dit le bien tourné, par ce qu'autresfois le principal Autel estoit en ce lieu de la Nef où est maintenâr vne pierre rōde à l'opposite des Orgues. Voire elle a esté annoblie d'vne Chanoinerie ; & sur-haussée des droits

de iustice, & de plusieurs beaux priuileges, par le Roy Charles V.

Après ceste Paroisse i'eusse volontiers auancé *S. Germain del' Auxerrois.* Germain del' Auxerrois sur les rangs pour estre des plus nobles & antiques de la Ville, & fondée par le fils de nostre grand Roy Clouis: mais parce que ie luy ay donné place au chapitre precedent, ie tourneray la pointe de ma plume à la poursuite des autres.

Le Roy Robert grand en Piéré, comme en valeur & en fortune, fonda pres son Palais l'Eglise & Paroisse de *Eglise S. Nicolas des Champs.* S. Nicolas des Champs. Eglise où non seulement il alloit ordinairement faire les prieres & supplications, mais aussi chanter au Chœur entre les Prestres durant le seruice diuin, tant le zele de Dieu lui estoit & brilloit dans son ame.

Le Dimanche 19. de Iuin en l'an 1429. l'Eglise *Eglise saint Laurent.* Parochiale honorée du glorieux nom de S. Laurent les Paris fut dediée & consacrée par M. Jacques du Chastelier Euesque de Paris. Ce n'estoit jadis qu'une Chappelle qui dependoit des Abbé & Religieux du Couuent de S. Martin des Champs, lesquels y ont encore quelques droits, & y vont faire le seruice à certains iours de l'année. Et de nostre siècle, elle a encore presque esté rebastie de pied en feste, sous le regne d'Henry III.

La Paroisse saint Mederic, vulgairement, mais *Eglise saint Mederic.* par erreur, appelé saint Merry, prist son premier lustre de la translation des Reliques de ce S. Abbé decedé aux faubourgs, pres vne petite Eglise que l'on surnommoit jadis de saint Pierre. Goslin Euesque de Paris ordonna cette translation apres que par commune approbation de l'Eglise on

creut que ce saint joiüissoit de la gloire des Bienheureux; & l'ordonna en l'an 884. à la poursuite de Theodebert Prestre de la susdite Eglise saint Pierre pendant le regne ou regence de Carloman, qui suruesquit Louys son frere. Il y a pareillemet des Chanoines en ceste Paroisse.

Eglise saint Germain le Vieil. Celle de saint Germain le Vieil n'estoit anciennement qu'un Oratoire ou Chappelle dite de saint Jean Baptiste, avec un domicile contigu, où se retira S. Germain, depuis Euesque de Paris, quand au mandement de Childebert II. il quitta son Abbaye de S. Symphorian d'Autun, pour venir honorer cette grande ville de sa presence. Elle a esté essargie depuis d'une Chappelle surnommée de nostre Dame, du costé du Marché-neuf.

Eglise de la Magdaleine. La Magdaleine fut aussi premierement vne Chappelle de saint Nicolas, où les poissonniers & bacheliers auoient leur Confrairie; & ne contenoit en sa grandeur que la Nef de l'Eglise, qui est à present. Mais depuis que les Reliques sacrées de la bienheureuse Magdaleine y eurent esté apportées en l'an 1491. par Louys Euesque de Paris, elle fut accroüe de l'estendue du Chœur; & erigée en Paroisse, Archipresbyterale de la Cité.

Eglise S. Barthelemy. Saint Barthelemy estoit la Chappelle Royale du Palais de Lothaire, & premiere demeure des Maglorians, ainsi que nous auons dit cy dessus, en memoire de quoy nos Roys en sont encore les premiers Paroissiens. Et en ceste qualité le Chateau du pain benist fut présenté au Roy François I. en l'an 1534.

Eglise Cimetiere des Innocents. Les Saints Innocents sont aussi de la fondation de nos Roys; & s'ellesua leur Eglise sur les ruines du

domicile & demeure ordinaire des Juifs. Cette gent maudite yant crucifié vn petit enfant pendât la vie & regne de Philippes Auguste, elle fut chassée loing des terres de la France, & leur habitation confisquée à Dieu & à ceste belle Paroisse, qui a pour plus eminent lustre de sa gloire ce grand Cimetiere clos par tout d'une belle enceinte de murailles, où l'on tient que les cadauers sont consomméz en moins de dix iours.

Renold Cherey, & Sibille sa femme jetterent les premiers fondemens de saint Honoré en l'année 1204. & donnerent neuf arpens de terre assis pres les murs de la Ville pour la faire bastir. Donation cōfirmée par Eude de Soillac 71. Euesque de Paris; & pieusement depuis amplifiée par les Prieurs de S. Martin des Champs & de S. Denys de la Chartre.

L'Eglise saint Geruais & S. Prothais est des plus antiques de la Ville: car le Poëte Fortunatus Euesque de Poitiers escriuant la vie de S. Germain Euesque de Paris, dit que l'entrée d'icelle ayant esté refusée à ce Pasteur, il en deferma les portes par le signe de la Croix: preuue tres-certaine qu'elle estoit fondée & dediée à l'honneur de ce glorieux couple de Martyrs, long temps deuant l'année 578. qui est l'année du trespas de S. Germain.

Et par ce que la Ville ayant pris de grãds accroissemens de ce costé-là, ceste Paroisse vint finalement à fourmiller d'une si grande abondance de peuple, qu'elle n'en pouuoit plus libremēt exercer ses fonctions ordinaires, celle de S. Iean en Greue qui n'estoit qu'une Chappelle, fut erigee en l'année 1212. afin de luy subuenir & faire siens vne partie de ses Paroissiens.

En ceste Eglise est enterrée Marie de Lorraine, & son Epitaphe graué sur vne table de marbre escript en grosses lettres à costé du principal Autel, en ces termes.

Epitaphe
de Marie
de Lorraine.

Marie de Lorraine fille de tres-hauts & tres excellents Prince & Princesse, Monseigneur Henry de Lorraine, & Madame Catherine de Cleues, Duc & Duchesse de Guise & de Cheureuse, Comte d'Eu, & Pair de France; decedant en l'age de quatre ans au tres-grand regret desdits Seigneur & Dame ses pere & mere, qui de ce ont voulu laisser perpetuelle memoire en l'Eglise de ceans.

Cimetiere
S. Jean.

Son ancien Cimetiere estoit premierement où est auourd'huy la grande place du Marché, qu'on appelle encore, *Le Cimetiere S. Jean*, de son ancien nom. Mais ayant esté profané par vn fraticide, & quelque temps apres M. Pierre de Craon condamné & banny par contumace pour reparation de l'attentat à la personne de Messire Oliuier de Clifson Connestable de France, sous Charles VI. les belles & grandes Maisons qu'il possedoit pres de cette Eglise furent abbatuës, & le fonds deputé pour la sepulture des Paroissiens.

Feux de la
sainct Jean
en Greue.

Et pour ce que pour toute la Chrestienté on fait feux publics à la Natiuité de ce patron saint Jean Baptiste en signe d'allegresse, & à qui mieux mieux, Paris luy en prepare tous les ans vn en la place de Greue. Il n'y a plus solennelle declaration de resiouissance que celle qui se fait par le feu, la lumiere duquel, plus que nulle autre chose elementaire, represente la Diuinité, comme Platon dit que Dieu habite vne essence empyrée, de laquelle naissent les ruisseaux de toute joye & cōsolation. Ainsi
les

les Romains en leurs lieffes & refiouiffances publiques allumoient des feux publics par les quarrefours, & de particuliers en leurs maisons. Et ce qui recommande d'auantage la gloire de ceste solennité; c'est que bien souuét nos Roys l'honorent de leur presence accompagnez de leurs Princes, de leurs gardes, & de tous les Principaux de leur principale Ville, voire prennent la torche en main & l'allument.

L'Eglise saint Paul a esté petite en ses commens, comme toutes les precedentes, mais au reste assez antique. Saint Eloy en dressa le premier plan du temps de Dagobert septiesme Roy Chretien en faueur des Religieuses de son Monastere: car il y fist premieremét bastir vne Chappelle, pour leur seruir de Cimetiere: & depuis la Ville s'estendant de ce costé là elle fut erigée en Paroisse, & monta de temps en temps au feste de la grandeur & perfection où nous la voyons maintenant; voire à vn si haut feste que nos Roys y alloient ouyr la Messe comme Paroissiens, & que les Cheualiers de leur Cour posoient là leurs blasons & enseignes au sortir des iustes & tournois, qui s'ouuroient en la ruë saint Anthoine pour le passe-temps des Dames, auant que l'esclat infortuné d'vne lance rauissant à nos Lys vn de leurs plus beaux fleurons, eust fait tomber l'Hostel Royal des Tournelles sous les ruines.

Je dis plus qu'ils y ont quelquefois celebré les ceremonies des baptesmes de leurs enfans: Car aux registres de la Chambre des Comptes, le Greffier soucieux d'enregistrer ce qui se faisoit de solemnel dans la Ville de Paris, recitant le baptesme de Char-

E

les VI. dit qu'il naquit le troisieme Decembre 1368, & fut tenu sur les fonds en l'Eglise saint Paul les Paris par Charles Seigneur de Montmorency, & que lors y auoit vne grande multitude de peuple qui commença de crier Noel.

Eglise saint Eustache. Sainct Eustache n'estoit semblablement qu'une ne Chappelle dediée à sainte Agnes, auant que Jean Alais, riche bourgeois de son temps, eust donné de ses biens assez liberement, pour l'agrandir en Paroisse. C'est auourd'huy l'une des plus grandes & plus peuplées de toute la Ville.

Eglise saint Estienne du Mont. L'auois oublié saint Estienne du Mont ceste belle & noble Eglise, qui paroist auourd'huy aussi haute sur le reste des belles Paroisses de Paris, que son nouveau lustre paroist sur les plus riches beautez de l'Antiquité. Elle a cela de commun avec les precedentes qu'elle est fort vieille en fondation, & peut estre du temps des premiers Chrestiens; Mais depuis que la deuotion a ouuert les mains à ses Paroissiens pour y faire bastir & rechercher tout ce qui pouuoit esleuer & esclarer la grandeur & le lustre de son edifice, & le mettre au plus haut étage; elle a fait assez voir qu'il appartient aux hommes de ce tēps de former de beaux Ouurages aussi bien & plus heureusement qu'à leurs deuanciers. Ses Voutes, ses Chappelles & ses Pilliers nous laissent bien quelques ressentimens pour iuger de ce que peut la Pieté iointe avec l'artifice & industrie humaine; Mais qui considerera son Iubé, ses clairs Degrez, son Portail, & ses autres embellissemens, il croira bien tost que c'est de cela que plus elle se glorifie, & qui luy fait porter sa teste plus haute par dessus les plus superbes Eglises non de

Paris, mais de la France, que le fondement de sa sommité ne s'esleue sur les plus bas edifices.

L'Eglise sainct Seuerin est aussi d'une fondation assez ancienne, & l'une des plus belles Paroisses de l'Vniuersité. Sainct Seuerin y a laissé vne si bonne odeur de deuotion par la solitaire retraite de ses solitudes, qu'elle marche auiourd'huy du pair avec la Pieté des plus celebres de son quartier. Entre lesquelles sainct André des Arcs, (ou pour mieux & veritablement parler, en Laas, nom general de la terre de son sit) & celle de sainct Cosme & sainct Damian ont des premiers rancs, encore que couuées de ses ailles. Car l'Abbé de saint Germain en jetta les fondemens de routes deux en l'an 1210. & y fist traouiller avec vne telle despence, que dans deux ans il les veid en leur midy, & au point d'une telle perfection, qu'elles furent trouuées capables de retirer & affranchir ses sujets de la suiection de sainct Seuerin & de sainct Sulpice. En celle de sainct Cosme, est le Tombeau de ce grand Theologien, M. Claude d'Espense. Et en l'autre celuy de feu Monsieur le President de Thou representé en Chef marbrin, & cet Epitaphe graué dans le Caucau où son corps est enfermé.

*Eglise saint
Seuerin.*

*Eglise saint
André des
Arcs & de
S. Cosme
& saint
Damian.*

Cy gist & repose attendant la Resurrection des Morts, le Corps de feu vertueux Seigneur, Messire Christophle de Thou Cheualier, Cōseiller du Roy en son conseil priné & d'Estat, premier President en sa Cour de Parlement, Chancelier de Monseigneur, frere unique de Roy, sieur de Bonnœil, Celi, Steims, saint Germain, Charenton, S. Maurice, Aimery, Chauceuille, Fromont, Villiers, & Gonesse: lequel apres tres-ver-

*Epitaphe
de M Chri
stophle de
Thou.*

neusement vesçu 74. ans & trois mois, mourut encore plus heureusement le premier iour de *Nouembre*, l'an de grace 1582.

Autres
Eglises &
Chappelles
de Paris.

Il y a plusieurs autres Paroisses, Chappelles & Chanoinies tât en cette grâde Ville qu'en les faux-bourgs, comme S. Hilaire, S. Yues, sainct Nicolas du Chardonneret, S. Leu S. Gilles, S. Martial, S. Pierre des Affis, S. Pierre aux Bœufs, S. Landry, S. Christophle, S. Iosse, S. Iacques de la Boucherie, S. Iulian le pauure, sainct Blaise, saincte Marine, S. Denis du Pas, sainct Aignan, sainct Iean le Rond, sainct Symphorian, sainct Iulian des Menestriers, saincte Opportune, sainct Thomas du Louure, sainct Nicolas du Louure, sainct Leufroy, sainct Sulpice, sainct Martin en la ville, sainct Marcel les Paris, sainct Medard, sainct Hypolite, sainct Louys, ou des Iesuites; sainct Roch, & autres en grand nombre, que ie ne veux particulièrement poursuiure pour estre vn sujet de trop longue haleine, & qui pourroit porter la grandeur de Paris au delà de toute conception humaine.

Des Chartreux, Iacobins, Cordeliers, Carmes, & Mathurins.

CHAPITRE IX.

Chartreux
& leur
fondation.



I faut maintenant parler des Monasteres, & cōmencet par la solitude deuote, ou par la deuotion solitaire des Chartreux. Ce sainct Ordre de Religieux auoit pris commencement en l'an 1086. & venant aux chœur de la Frâce

s'estoit estably sa premiere demeure à Gentilly. Mais saint Louys sollicité par le Prieur de la grand Chartreuse de Grenoble les logea en l'Hostel Royal de Vauuert, où ils font de present, Hostel tant infecté de fantosmes & tenebreux esprits auât leur arriuée, que les marques nous en restent encore au Prouerbe du Diable de Vauuert.

Ils se sont depuis rendus recommandables à la posterité par diuerfes & sureminentes qualitez. Les femmes n'y font point repasser de vains objets par deuant leur yeux. Les aumosnes y sont departies largement & à main ouuerte; & ce que i'y trouue de plus haute & auguste marque, sont les Tombeaux de tant de grands Seigneurs, Archeuesques, Euesques Chanceliers, & Presidents, qui ont esleu & choisi ce Monastere pour leur sepulture. Messire Adam de Cambray premier President du Parlement y est enterré, & représenté dans vn Tableau coiffé de son Mortier. Et vn autre encore, qui est dâs le Cloistre à main gauche. Car bié que l'inscription soit effacée, si est-ce que les trois Boutons de son manteau montrent que c'estoit vn premier President.

Le mesme saint Louys fist bastir l'Eglise des freres Prescheurs, autrement dits *Iacobins*, aupres la *autrement dits freres Prescheurs.* porte saint Iacques, où ces Religieux firent non seulement vne Escole de bonnes lettres pour ceux de leur Ordre, mais encore se voulurent donner loy de lire en toutes Chaires & à toutes occurrences de personnes, commel'on trouue aux anciennes Pancartes de l'Vniuersité. Loy à laquelle s'opposèrent les Recteur & Supposts d'icelle, & fut leur opposition allouée par arrest de la Cour, & enjoins

à eux de lire seulement dedans leur Cloistre à huis clos: le dis dedans ces Cloistres qui ont depuis eu cethonneur de produire non seulement des Alberts & saints Thomas, & tant d'autres belles lumieres, qui ont éclairé la Theologie de leurs escrits, mais aussi qui en ont môté beaucoup iusques aux plus hauts & premiers degrez de l'Eglise.

*Parloier
aux Bour-
geois.*

En ceste Maison estoit anciennement le Parloier aux Bourgeois, lieu du Conseil de la Ville; que depuis on a basti ailleurs. Et se void encore entre la Porte saint Michel (appelée autrefois la Porte d'Enfer à cause du Diable du Vauverd) & la Porte saint Jacques, vn vieil logis qui s'auance dans le fossé, qu'on nomme *Le Parler aux Bourgeois*, par ce que lors les Bourgeois de Paris assemblez en ce lieu parlementerent avec le Seigneur del'Isle-Adam de la reddition de la Ville de Paris au Roy Charles VII. & de donner congé aux Anglois, qui l'occupoient. Voire la partie de ce Couuent qui respond sur les murs & fossez de la Ville; estoit le Chasteau des Seigneurs de Haute-fucille, premiers peres & ancêtres de ce Ganelon assez connu par les Chroniques de Guillaume de Nangis.

*Chasteau
de Haute-
fucille.*

Les Chappelles & le Chœur mesme de l'Eglise sont remarquables sur toutes autres pour les Sepulchres & Tombeaux de nos Roys & Princes du sang, qui ont esleu d'y estre enterrez apres leur mort. A costé gauche de la Chappelle nostre Dame de Grace se void vne statuë de marbre blanc esleuee en armes avec la cotte semée de fleurs de Lys & en pur Chef sur vn pilier au milieu de deux Escuyers, qui est celle de Monseigneur Charles frere du Roy Philippe de Valois. Il y en a vn autre

en la Chappelle de Bourbon qui porte cette inscription, *Cy gisent les entrailles du Roy Philippes le vray Catholique.* Et la Tombe de sa femme Marie d'Espagne aupres de luy ayant vn cercle à la teste en façon de crenaux, au lieu de Fleurs, à cause qu'elle estoit de la Maison de Castille. Et en ce mesme endroit à costé dextre du Chœur le Sepulchre des trois premiers Princes de Bourbon esleuez en Albastre, de Monseigneur Robert, de M. Louys premier, & M. Pierre: dont les deux premiers, n'ont sur leurs cheueux chacun qu'une ligne de pierres, non distinguée ny de perles ny de fleurons: & le tiers habillé de sa cotte d'armes semée de Fleurs de Lys, vn cercle pur sans fleurs & sans perles.

Tombeaux
de Philippe
& de sa
femme.

Tombeaux
des Ducs de
Bourbon.

Humber de la Tour, Prince Dauphin, celuy qui donna le Dauphiné à la Courōne de France, à ceste condition que le premier fils du Roy, l'heritier presomptif du Royaume, en seroit Seigneur souverain dès sa Naissance, y a aussi sa Tombe plate deuant le grand Autel, sur laquelle est imprimé cet Epitaphe en termes Latins.

Cy gist le Pere, & tres-illustre Seigneur Humbert jadis Dauphin de Viennois: lequel quittant sa Principauté vint tenir rang de frere en nostre Ordre, & fut Prieur de ce Conuent de Paris: & en fin Patriarche d'Alexandrie, & perpetuel administrateur de l'Archeuesché de Rheims, voire principal bienfaiteur de ce nostre Conuent. Il mourut l'an de grace 1355.

Epitaphe
d'Hübert
de la Tour.

Mais ce qui s'y void aujourd'huy de plus beau, ce sont deux riches Tableaux nouvellement esleuez de la liberalité de deux Roynes: L'vn en la Chappelle du saint Rosaire offert par la Royne

Tableaux
des Iacobins.

de France, où les benedictions que la sacrée Vierge verse sur la fecondité de ceste Princesse vrayement Royne de toutes vertus seruent de couronnement aux Royales actions de nostre Auguste, & rendent les fleurs de Lys eternelles. Et l'autre sur le principal Autel, par la Royne Marguerite, où nostre Seigneur mange l'Agneau Paschal avecques ses Apostres, & institue le reuerable Sacrement de l'Eucharistie.

Les Cordeliers.

Les Cordeliers ont pareillement esté fondez par ce Roy Catholique, je dis par le glorieux saint Louys, le plus Catholique Roy, que nostre France ait iamais porté. Leur premiere demeure estoit où nous voyons aujourd'huy le Colleege de Nauarre: mais Sainct Louys voyant ce lieu assez mal propre pour la solitude de ces hommes Angeliques, les transporta pres la Porte de S. Germain, & sur la ruë de Haute-fueille, où maintenant ils sont.

Je laisseray tomber souz ma plume les magnifiques Tombeaux & Sepultures de marbre blanc & d'albastre de tant de Roys, Princes, Seigneurs, gens de Iustice & autres, qu'on voyoit anciennement au Temple de ce Conuent, pour auoir esté pour la plus part enueloppez souz les ruines de l'Eglise par vn embrasement estrange en l'année mil cinq cens quatre-vingts. Et diray seulement que le nombre des Religieux, qui y viennent des quatre coings de la Chrestienté & du milieu pour vaquer à l'estude des bonnes lettres, y a tousiours esté si formillant, que l'on en a souuent conté iusques à sept cens & plus, nombre dont chacun s'esbahit, dont chacun s'estonne. Voire c'est ce Conuent, d'où comme d'une pepiniere sont sortis de si grâds

hommes qu'on les a souuent veu appelez aux premieres dignitez de l'Eglise, voire iusques à la Papauté.

Le feu Roy Henry III. fist rebastir le Chœur en l'année 1586. le fist illustrer de belles vitres du vieil & nouveau Testament, & l'embellit d'un beau lambris d'or tout semé de ses armes. Et depuis les plus pieux & deuots de la Ville ont si largement departy de leurs moyens pour faire trauailler au reste de la grande & premiere Nef, qu'elle est en fin paruenue au plus haut degré d'une perfection de tout point absolue.

Le troisieme Ordre des Mendians sont les freres Hermites de saint Augustin fondez aussi par *Augustins.* saint Louys en la place où ils sont maintenant. Car ils ont eu leur premiere demeure pres la Porte de Mont-martre, où est ores la Chapelle de sainte Marie Egyptienne, & dont la ruë porte encore le nom des vieux Augnstins : Et de là les auoir on enuoyez où de present est basty le College du Cardinal le Moyne. Mais les Templiers ayants esté condamnez en vn magnifique Concile, que Clement V. celebra dans la Ville de Vienne pendât le regne de Philippe Auguste, où s'estoient trouuez vne infinité d'Euesques, Abbez, & Docteurs en Theologie, & toutes leurs terres & possessions confisquées, S. Louys en fin monté à la Royauté tira ces bons Religieux de ceste vaste Solitude pour les accommoder pres la porte de Nesle, d'une de leurs plus belles commoditez.

Les voyages d'oultre-mer du mesme S. Louys *Les Car-* ont encore prouigné non seulement dans Paris, *mes.* mais par toute la France, l'Ordre de la Religion &

Monastere de nostre Dame des Carmes. Ordre qui vante tant vn Albert Patriarche de Constantinople pour l'vn de ses premiers ordinateurs. Ce pieux Princeles amena premierement du mont Carmel de la Palestine, & leur fist bastir ce beau Couuent qu'ils possèdent encore auourd'huy pres la place Maubert, & aux Cloistre duquel on remarque assez quelle gloire il fait de l'excellence de son origine.

Ainsi ces quatre Ordres de Mendians Royalement fondez en la Capitale Ville du Royaume, ont depuis apporté vne infinité de fruit non à la France seule, mais à route la Chrestienté, par leurs sainctes exhortations. Qui m'a fait emerueiller pourquoy Guillaume de saint Amour, & apres luy Iean de Mehun en son Romant de la Rose, les abhorroient pour auoir voué vne pauureré tant en general qu'en particulier. Car la mendicité dont ils font profession, n'est vne mendicité telle qu'est celle d'vn ras de mendians valides & vagabonds, qui pour demourer perpetuellement & mourir inutiles au public, vont caïmandans par les maisons. Au contraire ce pauvre peuple vacquant incessamment au seruice de Dieu, & aux prediciós, se remet à la deuotion des gens de bien, de luy faire aumosnes, selon qu'ils pensent, qu'il le merite. Et n'y a plus grand moyen pour ruiner la deuotion, que la grandeur des biens & possessions de la terre, quel'on donne aux Eglises à perpetuité : Par ce que soudain que nature se trouue gorgée, & à son ayse, elle quitte fort aisement ce qui depend de la necessité de sa charge, pour se plonger dans les delices, & dans l'oysiueté, comme l'experience a depuis monstré en la pluspart des autres Religions,

*Mendicité
des quatre
Ordres des
Mendians
louée.*

lesquelles comblées de biens semblent estre demourées en friche, en ce qui dependoit de leur office, & tout le faix tombé sur ces quatre Ordres derniers. Pour laquelle cause quelques vns voyans les demeures & les deportemens de tous ces Moyens, dirent que les Benedictins, qui furent les premiers Religieux prindrent pour partage les Villes, esquelles ils auoient choisi leurs domiciles. Et la plus part des autres Ordres les champs, forests, & montagnes; Tellement que s'estans de ceste façon accommodés des choses mondaines & terrestres, ces derniers qui portent le nom de Mendians, prindrent pour leur lot seulement les celestes & diuines.

Ce fut encore S. Louys qui fonda la Maison & Monastere des Mathurins, Religieux instituez pour retirer les pauures esclaves des fers de la captiuité Mahometane. Monastere que l'Vniuersité recommande encore auiourd'huy par la congregation de ses processions ordinaires.

Mathurins

*Des Couuëts de Cluny, des Bernardins,
Premonstré, Celestins, Capucins,
Fueillants & autres.*

C H A P. X.

Les Ordres de Clugny, Cisteaux & Premonstré, qui tous ont pris leur source & origine de la France, & depuis se sont grandement espendus par toute l'Europe, ont aussi leurs Maisons & Monasteres en ceste Metropolitaine & capitale, voire en

*Clugny,
Cisteaux
& Premonstré*

ce quartier que l'Vniuersité a choisi pour y estre l'air vray-semblablement plus sain, qu'en la fondriere, qui est accompagnée des esgouts de la Ville. Vniuersité qui pour monstrier la bonne part que tous ces Religieux auoient dès lors aux bonnes lettres; faisoit dès ce premier establissement ses congregations au College des Bernardins, Escoles de l'Ordre de Cisteaux, que l'on a depuis reduites aux Mathurins pour la commodité du lieu.

Les Celestins.

Les Celestins furent fondez par Charles V. pres l'Arcenal, en la place où demeuroient les Carmes auant que sainct Louys leur eust fait bastir le Couuent qu'ils habitēt aujourd'huy. Celestin V. ayant quitté le sainct Siege, comme vne charge trop grande, trop haute, & trop penible, pour se retirer en la solitude, jetta les fondemens de cet Ordre vrayement Celeste, & autant reformé qu'aucun autre de toute la Chrestienté. Et Charles V. ne voulant que ceste nouvelle Religion manquast à la perfection de son Royaume en enrichir bien tost apres sa Ville Capitale, & l'appennagea d'une maison autant noble en architecture, que glorieuse en cloistres & jardins. Maison où Louys d'Orleans son filz elisant d'estre enterré apres sa mort, y fist edifier ceste belle Chappelle des Ducs d'Orleans. Là est la statue ayant la Couronne Ducale à cercle rehaussé de fleurons: Celle de la Duchesse sa femme n'ayant sur le chef qu'un cercle greilé de perles: Et celle encore de leur filz Charles aussi Duc d'Orleans, ayant bien sa Couronne de Duc, mais differente de celle de son Pere; car il n'y a nuls fleurons, si bien au lieu d'iceux des pointes, à la sommité desquelles il y a des perles, qui monstrent assez

Tombeau des Ducs d'Orleans.

que c'est vne Couronne de Duc : Car celles des Ducs a le cercle, & quelques pointes, à la sommité desquelles il y a des perles fichées.

Il y a plusieurs autres beaux & memorables Sepulchres en ceste Eglise, comme de Leon Roy d'Armenie, jadis fort de la Maison des Luzignans, qui mourut à Paris en l'année 1393. regnant Charles V. Paul de Termes Marechal de France, decedé l'année 1571. & de Messire André d'Espinau, Cardinal, Archeuesque de Lyon & de Bourdeaux, & Primat de France & d'Aquitaine. Mais ma plume à la façon des coureurs qui se preparoient à la lice des jeux Olympiques, s'estudie trop à la vitesse, pour arrester plus long temps en cet endroit.

*Tombeaux
du Roy
d'Arme-
nie, de Paul
de Termes,
& d'An-
dré d'Espinau.*

Les Capucins ont esté tirez du fond de l'Italie, pendant le regne de Charles IX. pour estre encore prouignez en la France. Ceux-cy pour estre les derniers venus de tous les Ordres sain & François emportent le premier pris en la rigueur & integrité de la discipline Monastique, & s'il y auoit de l'hypocrisie elle leur cousteroit bien cher. Les ennemis des Ordres de Religion ne sçauent que dire contre eux, par ce que leur vie respond à leur doctrine, & n'y a rien qui cõfonde plustost la medisance que la bonne intelligence de la main & de la parole. Car toutes les fois que cela s'accorde, les plus malins sont contraints non seulement d'estre tesmoins, mais imitateurs de la bonne vie, comme disoit l'Empereur Basile à Leon son fils surnômé le Philosophe. L'Euêque de Cisteron leur fist bastir vn petit Temple à Picquepuce pres de Paris, où ils ont habité quelque temps avec leur pauvre gloire; Et du depuis le Roy defunct Henry III. les logea en

Capucins.

ce Monastere qu'ils possèdent maintenant au faux-bourg S. Honoré & qui est leur principale demeure, accreüë ces années passées 1602. & 1603. de quelques corps d'Hostel. Action pieuse, & qui par son exemple a conuié & conuie iournellement les meilleures Villes du Royaume à planter & cultiver des fourmillieres de ce saint Ordre.

Fueillants.

Mais si ce Roy a fait en cela paroistre à sa premiere ville l'ardeur du zele diuin qui brusloit saintement dans son ame; il ne l'a pas moins obligée d'y auoir plâté cette autre pepiniere de sainteté & pieté, que l'on appelle Fueillants. L'an 1587. Dom Jean de la Barriere Abbé des Fueillêts, & l'un des reformateurs de l'Ordre S. Bernard, mandé par ce Prince, vint de son Abbaye pres Tholose, en la Ville de Paris, accompagné de 60. siens Religieux, & apres les compliments accoustumez, fut mis en possession de ceste Monastique retraite que sa Majesté luy auoit fait bastir joignant les Capucins. Cette deuote bande a dressé depuis le premier plan d'une nouvelle & belle Eglise en l'année 1601. pour l'edification de laquelle plusieurs pieuses personnes de l'un & l'autre sexe, ont si largement ouuert leurs mains, & versé de leurs biens en si grande liberalité, que c'est auiourd'huy l'honneur & la gloire non seulement de celles du Faux-bourg, mais presque de toute la Ville.

Eglise nouvelle des Fueillants.

Religieux de la Mercy.

Les Religieux de l'Ordre & Milice de nostre Dame de la Mercy de la redemption des Captifs, ont pareillement depuis peu commencé un Conuent à la Chappelle de Braque pres l'Hostel de Guise. Et y a encore d'autres Religions, mais un peu plus escartées de la presse, comme au fonds du

faux-bourg S. Laurens, & à Piquepuce des Reco- *Recolez*
lez ou Cordeliers reformez qui se disent estre les
vrais obseruateurs de la Regle de S. François: &
pres Chaliot tout joignant le riuage de Seine des *Minimes.*
Minimes que nous appellons Bons-hommes, par
ce quelors que saint François natif de Paule en
Calabre, & premier Auteur de ces Hermites, vint
en France à la semonce de Louys XI. la commune
voix du peuple l'appella pour sa preud'homme
Bon-homme.

*Du Temple, de saint Iean de Latran,
& du S. Sepulchre.*

CHAPITRE XI.

MAIS pource que cette grande Ville
est comme vn petit monde, briefue-
ment enrichi des plus nobles beau-
tez de ce grand Vniuers, & que dans
les voyages de nos Roys outre-mer
s'estoient formez quelques Ordres de Religieux
portés les armes pour la deffese & protectiõ de no-
stre Religion Chrestienne, comme les Templiers,
les Cheualiers de saint Iean de Hierusalem; autre-
ment Cheualiers de Rhodes, les Cheualiers du S.
Sepulchre, & autres; nos Roys leur ont encore
voulu dõner place en ce grãd Ocean de Religions.

Les Templiers furent logez au Temple, l'vn *Les Tem-*
des plus beaux enclos de toute la Ville; & appan- *pliers.*
nagez de plusieurs autres nobles & glorieuses
possessions. Mais cet Ordre ayant esté condam-
né par le Concilè de Vienne, comme nous auons

dit cy dessus; & leurs biens & domiciles cōfisquezz, nos Roys vindrent planter leurs pauillons & leur demeure en ceste Maison Royale, & de la grosse Tour qui s'esleue au milieu des autres, en firent leurs Thresor, & leurs Archiues: tant que finalement ils en gratifierent les Cheualiers de Malthe, autremét de S. Jean de Hierusalé, qui l'ont depuis embellie de plusieurs beaux bastimens, & qui ne dementent en rien les premiers. Ils en font encore aujourd'huy en possession, y celebrét les Assemblées & Chapitres publiques de l'Ordre sous l'adueu du grand Prieur de France, & y tiennent continuellement vn nōbre de Religieux Croisez pour faire le diuin seruice: comme aussi en celle de saint Iean de Latran qui est pareillement dependante d'eux, & qui laisse de grands ressentimens d'antiquité aux yeux de tous ceux qui contemplant ses edifices.

Les Cheualiers de S. Iean de Hierusalem au Temple.

S. Iean de Latran.

Alexandre Monsieur receu à l'Ordre de Malthe au Temple.

Le Roy ayant destiné Alexandre Monsieur son fils naturel à cet Ordre, l'execution s'en fist l'année 1603. en l'Eglise de ce Tēple cōme en l'vne de leurs principales Maisons, avec vne somptueuse, & celebre ceremonie. Les grands Cōmandeurs de Frāce & de Champagne s'y trouuerent accompagnez de douze Commandeurs, & seize Cheualiers, ensemble ce qu'il y pouuoit auoir de plus grād & de plus illustre à Paris, les Princes, les Princesses, le Cardinal de Gondy, le Nonce du Pape, plusieurs Euefques, les Ambassadeurs d'Espagne, & de Venise, le Connestable, le Chancelier, les sept Presidents du Parlement, & les Cheualiers de l'Ordre du S. Esprit. Reprenons la suite de nostre discours.

Nos Roys de la troisieme race, comme vn
Philippe

Philippe Auguste, ayans aussi conuié par leurs pelerinages en Hierusalem, autant les Printes que les petits, à frequenter le sainct Sepulchre de nostre Seigneur avec vne deuotion singuliere, ils firent encore bastir en l'année 1327. l'Eglise Canoniale du sainct Sepulchre, pour tous les pelerins qui auroient fait ce voyage, & de laquelle ils conferoient les Prebendes. Mais auourd'huy ces Cheualiers ou Pelerins de la terre sainte, font leurs Congregations aux Cordeliers, où le premier Dimanche d'apres Pasque, ils font celebrer vne Messe solemnelle en Grec, & y assistent tous tenans des Palmes dans les mains. Mais il est temps de passer aux Hospitaux, & autres lieux saincts.

Sainct Sepulchre.

Des Hospitaux.

CHAP. XII.



HOSPITAL des Aueugles quel'on appelle Quinze vingts, est de fondation Royale & fort antique. Iamais ne fut que les Princes & Republiques

L'Hospital des quinze vingts Aueugles.

n'ayent pris soin de ceux qui auoient esté estropiez & rendus impotens par les guerres, en faisant seruice au Public. Alexandre le Grand se voüant à la conqueste de Persopoli, apres auoir reduit sous son obeissance plusieurs pays, se presenterent à luy quatre mille soldats Gregeois, a aucuns desquels les ennemis auoient coupé le nez, aux autres les pieds, le supplians d'auoir pitié d'eux, & de les vouloir dispenser de ce long voyage. Et comme ce

F

Roy estoit & liberal & debonnaire, il fist donner à chacun monture, & bonne quantité de deniers pour retourner en leur pays. *Mais eux, dit Q. Curtius, cognoissans qu'il n'y auoit pays tant propre & conuenable aux miserables personnes, que la solitude, ores qu'il y en eust quelques-uns qui fussent poussez d'un desir de renoir le lieu de leur naissance, si est-ce que la plus grande & meilleure partie fut d'aduis de demander à Alexandre lieu propice, auquel estoignez de la uene de toute la Grece, ils pourroient cacher la deformité de leurs corps: Ce qu'Alexandre leur accorda, & qui plus est leur assigna biens & heritages pour leur nourriture & aliments. Autant en fist nostre bon Roy S. Louys, mais esclairé d'une lumiete plus religieuse, fondant cet Hospital pour les trois cens Cheualiers Chrestiens, auxquels les infideles auoiēt creué les yeux.*

*Maison de
la Charité.*

Et cette mesme consideration a n'agueres jetté mesme dessein dans l'ame du plus beau & plus florissant rejetton de ceste branche, ie dis de nostre Henry qui cōme vn autre Alexādre tenoit n'aguere le pie d ferme sur le milieu du cuir, qui regnoit heureusement dans les cœurs des François aussi bié que dans le cœur de la France, & qui par la presence de sa vertu tenoit les choses en tel estat que rien ne s'esleuoit, les ennemis n'ayans pas moins d'occasion de le craindre que ses sujets de l'aymer. Car ce charitable Monarque ne pouuāt voir sans compassion plusieurs pauvres Gentils-hommes, & autres soldats rendus inutiles au port des armes, & à toutes autres fonctions, par blessures, perte de membres, vieillēse, & caducité d'âge, ou qui auoiēt cōsommé leurs moyens en payemēs de tan-

cons, en fraiz & despenses pour se faire traiter des bleſſeures receuës en bien faifant, ou d'autres maladies & infirmittez que produifent les fatigues militaires, eſtre reduits ſur leur declin en vne miſerable & indigne mēdicité: leur voulut faire ſentir les eſſets de ſa munificence, & leur dōner liberalemēt le moyē de viure le reſte de leurs iours en vn hōneſte repos, à fin de jeter le courage en l'ame de ſes autres ſujets de toutes qualitez, pour le ſeruir plus volontairement aux occaſions qui ſe pourroiēt preſenter à l'aduenir, ſous eſperance de pareille remuneration. Plutarque dit que Piſiſtrat ayant vſurpé la tyrannie en la Ville d'Athenes, ordōna que celuy qui en la guerre auroit eſté mutilé de ſes membres, fuſt tout le demeurant de ſa vie nourry aux deſpēs de la choſe publique. Et l'Auguſte de noſtre Rome, l'Agamemnon de noſtre Grece, ayant chaffé les Tyrans de ſon Royaume, pour luy rendre & reſtituer ſa paix & tranquillité premiere a donné pour aliment & nourriture aux Gentils-hommes, Capitaines, & Soldats eſtropiez en faifant ſeruice à ſa Majeſté, tant en la Caualerie, Archebuſiers à cheual, & Cheuaulegets, qu'Archers ou Gens d'armes des Ordonnances, leur a donné diſ-ie, par Edit irrequocable verifié au grād Conſeil le 7. iour de Iuillet 1602. *La Maiſon Royale de la Charité Chreſtienne, & les deniers prouenans du reliqua des comptes des Hoſpitaux, Aumosneries, Leproſeries, Maladeries, Conſrairies, & de la recherche des vſurpatiōs & alienations du reuenue d'icelles, reuiſions deſdits comptes, & maluerſations commiſes au maniment & administration deſdits lieux. Enſemble des deniers qui prouientront des places & penſions des Religieux Laics en*

chacune Abbaye, & Prieuré de ce Royaume estans en la nomination de sa Majesté: & ce en apportant certificats des Capitaines & Maistres de Camp, souz lesquels ils auront seruy. Mais c'est assez pour les pauvres Soldats; montrons maintenant que les autres de quelque condition, de quelque sexe, & de quelque age qu'ils soient, ne languissent, & ne sont abandonnez en vn si grand Ocean de richesses.

Hospital S.
Iacques.

Charlemagne, ce grand faiseur de pelerinages, duquel on nous conte qu'estant mort, dessus ses habits Imperiaux on mist son manteau de pelerin, & sa besace, laquelle il souloit porter faisant ses voyages, & peregrinations aux lieux saincts, ce grand Charles dis-ie fit bastir l'Hospital dit de S. Iacques en la rue saint Denys, pour y receuoir les pelerins allans en voyage à saint Iacques en Compostelle.

L'Hostel
Dieu.

• Saint Louys jetta les fondemens del'Hostel Dieu en l'an 1258. Et du depuis en l'an 1535. Messire Anthoine du Prat, premierement Chancelier de France, & apres Cardinal & Legat en ce Royaume, l'a fait accroistre de beaucoup vers le costé Septentrional, où est à present la Sale qu'on appelle du Legat, & y a donné de grands biens tant pour la nourriture des malades, que pour l'entretenement des Religieuses qui les pensent, & pour les Medicaments.

Cest Hospital est l'vn des plus beaux & plus riches de la France, le plus plein d'aumosnes & d'offrandes, & le plus doux air, & le plus doux respirer de la Charité Parisienne. Le grand nombre de pauvres qui y sont nourris, la grande despense qui s'y

fait, & le soin que les Medecins, Apoticaire & Chirurgiens y employent pour la guerison des malades, sont des merueilles aux esprits de ceux qui les considerent. Mais sur tout est esmerueillable le bel ordre des seruices & des mets que les Orpheures leur y administrent le iour de Pasque en vaiselle d'argent.

Il y en a deux autres aux faux-bourg saint Germain deputez encore pour les pauvres & malades. L'vn esleué en l'an mil cinq cens cinquante sept, *Hospitals. Germain.* par Messieurs les Escheuins, des despouilles & ruines d'une ancienne Maladerie, abbatue 13. ans auparavant par Arrest de la Cour, d'autant que les Ladres allegans la pauureré du Lieu, se donnoient trop hardiment licence de caïmander par la Ville, sans crainte d'infecter les autres. Et le second fondé ces années passées par la Royne, joignant le riuage de Seine, où les Religieux de l'Ordre saint Iean de Dieu, qu'on appelle Freres Ignorans, reçoient & traitent tousiours quelque nombre de malades.

Les estrangers & passans ont leur rendez-vous à S. Geruais & à sainte Catherine, où ils sont hostelez & couchez pour vne nuit. *Hospitaux pour les estrangers.*

Les orphelins & pupilles del'vn & l'autre sexe destituez de biens, sont receuz au saint Esprit, aux Enfans Rouges, & à la Trinité, trois Hospitaux deputez pour nourrir, esleuer, instruire, & auancer ce petit peuple, iusques à vn âge capable de quelque honneste mestier quel'on leur fait apprendre. *Enfans trouuez du S. Esprit, & de la Trinité. Enfans trouuez.*

Les enfans trouuez, les Ladres, les priuez d'esprit, & sans vsage de jugement, y ont aussi

Les petites
Maisons.

Bureau des
pauvres.

leurs Hospitaux & leurs Aumosnes, aux Enfans trouuez, à S. Lazare, & aux petites Maisons. Bref chaque Paroisse y a vn soin public de la nourriture de ses pauvres, & les pauvres occasion de publier chacun les charitez de sa Paroisse.

Des Couuens & Religions de filles & femmes.

CHAP. XIII.



VANT aux Religions des Filles & des Femmes elles y ont aussi des Monastères pour tous Ordres, pour tous ages, & pour toutes conditions. S. Eloy Euesque de Noyō fōda sous le regne de Dagobert vn Cōuēt de trois cēt's Filles en la Cité, desquelles saincte Aure estoit Abbessē; ie dis ceste saincte Vierge Aure ou Aurée, laquelle impatientē vn iour d'ouyr mal prononcer l'Euangile, osta l'Estole au Diacre, & entreprist de la dire elle mesme, dequoy vn Angela reprist aigrement & luy enjoignit vne penitence de sept ans, à sçauoir qu'elle reciteroit tous les iours les cent cinquante Pseaumes de Dauid, assise en vne Chaise sur les pointes acrées de plusieurs clouds; cinquante couchée sur chacun costé, & cinquante couchée sur le dos. Mais ces Religieuses en fin apres vne lōgue suite d'années, ne s'estans peu si bien conseruer contre les attaques du mōde, qu'ennemies de la vertu elles ne vissent à aimer ce qui estoit propre à la sensualité: par le cōmandement de Paschal second elles furent rele-

Sainte Aure
re Abbessē
de 300 Re-
ligieuses.

guées à Mont-martre, Chelles, & S. Anthoine des Champs, & la place donnée à douze Moynes de l'Ordre de S. Benoist, sous la charge d'un Prieur.

L'Ordre sainte Claire, dressé au modele de celui de S. François, ayant fait cōme luy plusieurs Ordres, l'arbre de sa regle produit plusieurs branches, nos Roys les ont aussi toutes entées en ce beau parterre de leurs délices, au faux-bourg S. Marcel, à l'Aue Maria, au faux-bourg S. Honoré.

Madame Marguerite Espouse du bon Roy S. *Cordelieres*
Louys fonda vn Monastere de Cordelieres au faux *S. Marcel.*
bourg S. Marcel: Monastere auquel l'une de leurs filles alla deuers Dieu, & fut toute sa vie avec luy en ceste Maison, afin d'y exercer sa deuotion, & affermer son esperance.

En l'an mil quatre cens soixante & vn furent establies d'autres Religieuses du mesme Ordre, mais d'une regle plus estroite, & vulgairement dites de *Filles de*
l'Aue Maria, au vieil Conuent des Beguines. *l'Aue Maria.*

Marguerite de Bretagne Abbessse de Frôteuaut *Filles Dieu.*
fonda d'autres Fille de son Ordre en la rue S. Denys qu'on appelle communement les Filles Dieu.

Monsieur S. Louys logea des Veufues à la Chapelle sainte Auoye. Et Estienne Haudry l'un de ses Officiers en establit d'autres aux Haudrietes. *Religiōs de*
L'Autel d'Orleans fut donné pour construire le *Veufues.*
Conuent des Repenties ou Penitentes, & nous de nostre temps auons veu rebastir nostre Dame des Champs pour le domicile des Carmelines: & edifier de neuf le Monastere de Capucines, aux faux *Carmelienes.*
bourgs S. Honoré.

Des Ponts tant anciens que nouveaux.

CHAPITRE XIV.

Les Roys soigneux de la beauté de leur premiere & principale Ville, ont de tout temps procuré que sa grâdeur parust non seulement en Eglises & Hospitaux, comme nous auons monstré cy-dessus, mais encore en Ponts, Portes, Murs, Fortificatiōs, Bastimēs somptueux, reformatiōs de ruës & chemins : qui est certainement vne emploite Royale, vtile, iuste & durable, voire qui lairra leur memoire recommandable aux siecles extremes.

Il n'y auoit du temps de Cesar que des Ponts de bois à Paris : car quand il escrit en ses Memoires que ceux du pays la bruslerent de peur que les Romains s'en emparassent, *Ils font mettre le feu à Paris*, dit-il, & rompre les Ponts qui y estoient. Action trop soudaine, pour me les faire croire d'autre maniere. Ioint que Iulian Gouverneur des Gaules, plus de quatre cēs ans apres, & qui auoit planté ses pauillons, & estably sa demeure en ceste Ville, les tesmoigne tels dans son blason de la barbe. *Jepais fois iadis l'Hyuer*, portēt les paroles de cet Apostar, *en ma bien aymee Lutecelaquelle est assise en vne petite Isle, voisine du fleuue qui l'environne de toutes parts, sur lequel y a des Ponts de bois qui facilitent le passage de chacun costé.*

Mais ces passages ne declarans ny le nombre,

Ponts de
i. o. à Pa-
ris ancien-
1 n. 11.

ny la situation de ces Ponts, ont mis diuerſes opinions en la plume de ceux qui ont contribué du loisir a leur recherche. Les vns ont escrit que c'estoient ceux maintenant dits le Pont nostre Dame, & le petit Pont: Les autres ceux qu'on a depuis appellé le Pont aux Meusniers, & le Pont S. Michel. Et d'autres encore le susdit Pont aux Meusniers, & le petit Pont. En si grandes tenebres, nulle lumiere que trop foible pour nous faire voir la verité. Mais quoy que c'en soit, il se peut prouuer que dés le regne de Childebert fils de ce grand Clouis premier Roy Chrestien, qui fist Paris sa Capitale, il y auoit deux de ces Ponts de pierre: l'un & le plus grand qui regnoit depuis la porte de Paris, iusques au lieu où nos Roys ont depuis fait dresser l'Horloge de leur Palais: l'autre, un peu plus petit qui se rédoit en droite ligne du bout du Quay de l'Isle à l'alignement du Quay des Augustins, ou selon d'autres le petit Pont joignant le petit bras de Seine; tous deux chargez de moulins & de maisons dés ce temps là.

Deux Pôts de pierre à Paris sous le regne de Childebert.

Le susdit Childebert, fondateur de l'Abbaye saint Vincent, dite maintenant saint Germain, limitant par priuilege la riuiere de Seine qu'il donnoit à ces Religieux, adiousta par ses lettres, *Auec les Moulins qui sont entre le Pont de la Cité & la Tour.* Lesquelles paroles tirées d'Aimon le Moyne, le Pere du Brueil Religieux dudit saint Germain voulant esclaircir en ses Annotations sur cet Auteur, escrit ainsi, *Le nombre singulier est pris en cet endroit pour le pluriel. Car il est certain que toute la Ville estant lors comprise en ceste Isle que la riuiere de Seine enuironne, il y auoit du moins deux Pôts de*

Pont aux Meusniers. pierre des deux costez, le plus grand desquels aligné de la rue saint Denys au Palais, estoit au lieu mesme où nous voyons maintenant le Pont aux Meusniers, ainsi qu'il appert par une sentence du Preuost de Paris donnée en l'an mil trois cents vingt-trois au profit des Religieux de S. Magloire, contre les Chanoines de sainte Opportune & S. Mederic. L'autre beaucoup plus petit, n'estoit pas celuy qui est contigu au petit Chastelet (car le chemin eust esté trop escarté pour passer d'un Pont à l'autre) mais un autre basti au lieu du Pont S. Michel, duquel nous auons veu les fondemens quand la riuiere estoit basse. Mais ces deux Ponts ont esté emportez par l'inondation des eaux. Et pour monstrier la ruine de ces deux Ponts, il cite vn ancien role de Parchemin qui est, dit-il, en Librairie de saint Germain des Prez, auquel en est faite mention ainsi que s'en suit. L'an mil deux cents quatre-vingts seize, la riuiere de Seine fut si grande, que les deux Ponts de pierre de Paris tomberent, & les moulins & maisons qui estoient dessus, & la Tour.

Petit Pont rebasti de pierre des amendes de quelques Iuifs.

Ces Ponts furent depuis rebastis de bois sur pilotis. Mais le petit semble n'auoir duré que iusques en l'année mil trois cents quatorze qu'il fut rebasti de pierre des amendes adiugées par la Cour de Parlement sur le bien de quelques Iuifs que le Preuost de Paris auoit iugez à mourir par le feu, pour ce, dit Iean Gallus en la 328. Question, qu'ils auoient attiré par argent vn nommé Denys de Machaud, qui auoit autrefois quitté le Iudaïsme, pour tenir ranc parmy les Chrestiens; & luy auoient persuadé qu'il se retirast de la Ville de Paris, fist banqueroute au Christianisme, & mist sous le pied vn procès qu'il auoit intété contre les

Juifs d'icelle Ville, &c. Car ces Juifs nommez Samuel le Ny, Moreau de Laon, Anguin de Boure, Raphael Abraham, & Ioseph du Pont de Vaux appellans de ceste sentence; par Arrest du Parlement, l'appellation & sentence mises au neant, ils furent condânez, à faire reuenir ledit Denys de Machaud par detention de leurs personnes, & s'ils ne le font reuenir, portét les paroles del' Arrest pointées contre ces infortunez, la Cour aura aduis qu'elle fera de leurs corps. Outre la Cour condamne lesdits Juifs, à estre battus de verges par trois Samedis en trois diuers lieux: c'est à sçauoir en l'echafaut des Halles, & en un Eschafaut qui sera fait en Greue, & un qui sera fait en la place Maubert. Item les condamne en dix mille liures Parisis, & chacun pour le tout, & à tenir prison iusques à plain payement. Desquels dix mille liures Parisis seront baillez & aumosnez cinq cens liures à l'Hostel Dieu de Paris; & le residu qui monte neuf mil cinq cents, sera employé & cōuertý à faire Pont de pierre qui se commencera à vne Tour qui est à petit Pont, & s'adressa deuant l'huys de derriere de l'Hostel Dieu: Et là sera vne Croix de pierre, ou sera escrit que ce Pont aura esté fait, pour la punition d'iceux Juifs. Outre la Cour les bannit du Royaume, & confisque leurs biens: C'est à sçauoir icelle confiscation apres ce que lesdits neuf mille cinq cens liures Parisis seront payez, pour employer audit Pont, & non autre part,

Le Pont sainct Michel fut bastý de bois en l'année mil trois cés quatre-vingts quatre par Hugues Aubriot lors Preuost de Paris: année en laquelle peut estre que fut aussi differée l'emploite des deniers susdits, pour l'Edifice de pierre du petit Pont.

Pont saint
Michel
quand
par qui
bastý.

& du petit Chastelet, qui n'estoit auparauant qu'un
ne Tour. Car ainsi l'apprens-ie du liure dix-sep-
tiesme de l'Histoire de France, où se lisent ces mots:
*Ce Hugues Aubriot auoit tenu un grand rang à la
Cour, & en le gouvernement des Finances de France,
& par le moyen du Duc de Bourgogne auoit esté fait
Preuost de Paris, la police & iustice de laquelle il gou-
uerna tres-bien, & auoit fait faire plusieurs beaux edi-
fices à Paris, comme le Pôt S. Michel de bois, les Murs
de la Porte S. Anthoine le long de la riuere de Seine,
le petit Pont de pierre, & le petit Chastelet.*

*Pont saint
Michel sô-
bè & rele-
ué.*

Ce Pont saint Michel se rompit par le milieu
tout le long du flanc, en l'année mil cinq cens qua-
rante & sept, dixiesme iour de Decembre enuiron
dix heures du matin, & tomberent les maisons en
la riuere du costé du Chastelet: mais il fut peu de
temps apres releué; & depuis entretenu iusques à
present.

*Pont aux
Meusniers
sombé.*

Celuy des Meusniers aussi de bois dont nous
auons parlé cy deuant fut encore entierement en-
ueloppé sous ses ruines en l'année mil cinq cens
quatre vingts seize, vingt & deuxiesme iour de De-
cembre, à sept heures du soir, & fist perte à la Vil-
le d'un grand nombre d'hommes qui se noyerent.
Mais le Capitaine Marchand la du depuis fait re-
bastir par la permission du Roy, & changé le nom
de Meusniers qu'il portoit au sien, ainsi que tes-
moignent ces deux Vers grauez en marbre contre
vne des maisons d'iceluy,

Pons olim submersus aquis, nunc molle resurgo,

Mercator fecit, nomen & ipse dedit.

D'autres l'appellent le pont aux Oyseaux, à cause
qu'il n'y a que des Oyseaux à toutes les enseignes

des maisons, lesquelles y sont basties a double ranc. Pont nostre
Dame.

Le grād Pōt de nostre Dame a tousiours esté de bois iusques en l'an 1507. que fut acheué celuy de pierre. L'année mil quatre cents quatre-vingts dix-neuf, vingt & cinquiesme Octobre, & iour des glorieux Martyrs saincts Crespin & Crespinian, celuy de bois long de soixante & dix pas quatre pieds, & large de dix-huict, tomba dans la riuere abbatu de la pesanteur de soixante maisons esgales en structure & hauteur, qui le sur-chargeoient de leur fais. Ruine que Robert Guaguin décrit en la fin de son Histoire y adioustât cet Epigrame qui fait mention des noyez.

Corpora mersa latent; & piscibus esca manebunt,

Crispini festum dicent in signe nepotes

Tam tristi clade, quam mœsta Lutetia plorat.

& ruine sur laquelle Iean Iucundus Cordelier Veronnois forma le dessein de celuy de pierre tel que nous le voyons à present, duquel fut posée la derniere pierre au son & fanfare de plusieurs trompettes & clairons par les Preuost des Marchans & Escheuins de la Ville qui auoient esté esleuz l'année mil cinq cens & six, non sans cris & acclamations d'allegresse d'un grand nombre de peuple.

En l'une des Arches sont grauez ces deux vers en memoire de l'entrepreneur du bastiment.

Iucundus geminos posuit tibi Sequana pontes,

Hunc tu iure potes dicere Pontificem.

Et aux quatre coings se voyent des Tournelles joignant lesquelles sont esleues les images de nostre Dame, & de S. Denys, & les armes de la Ville grauées au dessouz.

Pont au
Change.

Quant au Pont des Orfeures ou Changeurs,

ien n'ay encore rien leu de sa premiere origine. Si bien trouuay- ie qu'il leur est deffendu de se venir domicilier en aucune des soixâte Maisons qui sont basties sur celuy de nostre Dame. Toutefois qu'il soit assez ancien, i'en tire la preuue des vers du Seigneur Prussien que i'ay cy-deuant cité, lequel en cõte cinq tous chargez d'vn bel ordre de maisons. Voicy ses propres paroles, que ie repete d'autant plus volontiers, qu'elles sont seules de cette marque.

————— & ce que plus i'admire

*Sont les Ponts, cinq en nombre, & tellement dresséz
 Qu'on n'y void des maisons les fondemens hausséz,
 Et le tout si bien faict qu'on iugeroit à peine
 Que ce fussent des Ponts, que deffous fust la Seine,
 N'estoit que l'on le sçait : car les rancs de logis,
 Les places, les cantons s'y voyent vis à vis
 Tout ainsi disposéz, en mesme rang & terme
 Qu'on bastit les maisons en pleine terre ferme.*

Pont neuf.

Le Pont neuf fut commencé à bastir, l'an 1578. dernier iour de May. La Royne Catherine de Medicis & le Roy Henry III. son fils donnerent de leurs moyens pour y trauailler, & assit le Roy luy mesme la premiere pierre du bastimét en la presence des Princes & Seigneurs de sa Cour, sur laquelle estoient grauées les armes de France & de Pologne avecque quelques grosses lettres.

Les Bastimens publics sont vrayement œuures dignes de la despense des Roys, le plus grand contentement que leur doiuent donner la paix, & le plus digne exercice de leurs Majestez. C'est pourquoy Henry III. considerant que cet Edifice regardoit la gloire de son Royaume, & l'ornement

de la Ville Capitale, n'eut pas plustost la paix, qu'il y eut des maçons qui l'ont seruy avec tant d'ordre de conduite, & de iugement, qu'entre toutes les merueilles de ses Bastiments, cestuy-cy est aujourd'huy l'un des plus admirables. La fortune en auoit interrompu la belle structure, & osté à plusieurs l'espoir auant mourir d'en voir en train le seruice: Et nostre Roy voulant tesmoigner à longues années sa liberalité naturelle & munificence, a acheué par ses moyens ce que l'affection auoit fait entreprendre à son predecesseur. Les anciens auoient ignoré l'industrie de faire esleuer & remonter les eaux plus haut que leur source: & le Roy a cy-deuant employé les plus ingenieuses & hardies inuentions qui se sont offertes, à en laisser la preuue admirable sur ce Pont, telle que nous la voyons, & qui ne permet plus que nous & les nostres demeurions en ceste ignorance.

Des Portes, tant anciennes que modernes: & des Fontaines.

CHAPITRE XV.

MAIS non seulement tant de beaux & magnifiques Ponts font paroistre la grandeur de Paris sans seconde, ains encore le nombre de ses Portes. Les plus grandes & plus belles Citez des siecles passez, Rome, Hierusalem, n'ont jamais fait gloire que de douze portes, & nos Roys rebastissans ceste grandeur dans la Capitale de leur Royaume, l'auoient cy deuant ornée

de treize: mais on la veüë encore ces années passées accreüe de deux autres, comme si quelque ordonnance fatale ne vouloit plus permettre qu'autre Ville tant fust elle audacieuse, se peut vanter cy apres de l'egaler, elle qui fait aujourd'huy la puissance de son Roy esgale à toute la terre.

*Quinze
Portes à
Paris.*

Le peuple de Paris donc entre les riches embellissemens, & decorations tant anciennes que nouvelles de ceste Capitale Ville, y contemple quinze belles & magnifiques Portes, sept en l'enceinte de la Ville, & huit en l'enclos des murailles de l'Vniuersité.

*Porte S.
Anthoine.*

La plus proche de la riuere du costé de l' Arsenal, est celle qu'on nomme de saint Anthoine, soit pour ce que par icelle l'on va à saint Anthoine des Champs, ou soit que le Prieuré du petit S. Anthoine luy ait donné ce nom aussi bien qu'à toute la rue.

*Porte du
Temple.*

Celle qui la suit porte le tiltre appellatif du Temple, Maison Royale que nous auons decrite cy dessus. Porte que les malheurs du siecle ont tenue fermée plus de quarante ans; & tant qu'en fin en l'année 1605. elle a esté rebastie par le soin & diligence de M. François Miron, Conseiller du Roy en ses Conseils d'État & Priué, Lieutenant Ciuil en la Preuosté de Paris, & cy deuant Preuost des Marchands.

*La Porte S.
Martin.*

La Porte S. Martin est la troisieme, ainsi dénommée du Prieuré de S. Martin, que nous auons aussi rangé cy deuant entre les fondations des Eglises.

*Porte S.
Denys.*

La quatrieme est celle qu'on appelle de saint Denys, à cause que par icelle l'on va en la Ville de saint

sainct Denys en France. Nos Roys faisans leurs premieres entrées dans Paris, entrent par ceste Porte parée d'Armoiries & de festons : Et hors ceste Porte leur vont au deuant tous les Ordres, & Messieurs le Preuost & Escheuins de la Ville.

La cinquiesme c'est la Porte de Mont-martre ainsi nommée de ce haut mont où furent martirisez le glorieux S. Denys & ses compagnons, comme qui diroit le Mont de Martire. Porte Mont-martre.

La sixiesme celle de S. Honoré, laquelle a pris son nom de la Paroisse & Chanoinie de ce S. Honoré, que nous auons placé en son rang entre les autres Eglises. Porte S. Honoré.

Et la septiesme celle qui void ce bel ouurage des galleries du Louure conioint aux Tilleries, qu'on appelle la Porte neufue, à cause peut estre qu'elle a esté bastie long temps depuis les precedentes. Porte neufue.

Du costé de l'Vniuersité, la Porte de Nesle tient le premier rang ioignant le bord de Seine; Ainsi appelée du nom de l'ancien Hostel de Nesle, qui estoit où nous voyons maintenant celuy de Neuers. Porte de Nesle.

Ceste Porte est suiuite de celle de Bucy que l'on appelloit premierement la Porte S. Germain, l'une des plus belles, & sur le portail de laquelle sont représentées les armoiries de la Ville. Porte de Bucy.

La Porte de Bucy a pour voisine celle de saint Germain, qui conduit droit à l'Abbaye Royale du faux bourg, & qui porte sur son front l'année de son nouveau bastiment, écrite en grosses lettres. Porte S. Germain.

La quatriesme s'appelloit autrefois la Porte d'Enfer à cause du Diable de Yauverd, dont nous Porte S. Michel.

avons parlé cy-deuant: Et dans le priuilege de Philippe III. fils de S. Louys pour l'estenduë de la Iustice temporelle de l'Abbaye S. Germain, elle est nommée la Porte Gibbard: mais en l'année 1401. Ysabel de Bauiere femme du Roy Charles VI. eust acconché d'une fille, qui sur les fonds de Baptême fut appelée Michelle, à cause de cela Charles Roy de France voulut que cette Porte de la Ville qui est au bout de la rue de la Harpe, par laquelle on sort pour aller aux Chartreux, quitast le nom d'Enfer, & fut par contrariété appelée la porte S. Michel du nom de ce glorieux Archange qui précipita le Cherubin Apostat dans l'abyssine d'enfer.

*Porte S.
Iacques.*

La cinquième est la Porte de S. Iacques, ainsi dite ou d'un Hospital de S. Iacques, qui est au fauxbourg, ou du Monastere des Iacobins, que Sainct Louys fist bastir proche d'icelle. Elle est auiourd'huy fortifiée d'une auant porte, que l'on a releuée de ses poudreuses reliques, & qui signale beaucoup le premier lustre de son antiquité.

*Porte saint
Marcel.*

La sixième & plus proche est celle de S. Marcel, que l'on appelloit anciennement la Porte Bordelle; mais la pudeur luy a fait quitter en fin ce sale & impudique nom, pour prendre avec son fauxbourg celui du glorieux S. Marcel, 9. Euesque de Paris.

*Porte saint
Victor.*

La Septième est celle qu'on nomme de S. Victor, à cause que par icelle l'on sort pour aller à l'Abbaye de S. Victor. La première pierre de cette Porte fut jettée l'an 1568. iour d'un Vendredy 23. de Iuillet, & acheuée l'an 1570. regnant Charles IX. ainsi qu'on peut remarquer de l'escrit graué sur son portail avec les armoiries de la Ville.

La huitième & dernière est celle de la Tournel-

le, de laquelle les commoditez publiques de ceste grande Ville ont encore esté n'aguere accreuës par le susdit M. François Myron cy deuât Preuost des Marchâds, dignité dõt les plus illustres familles de la Ville se treuuent honorées, cõme de la premiere magistrature publique de la premiere Ville du mōde.

*Porte de la
Tournelle.*

C'est ce Monsieur Myron, que Paris loue d'auoir plus conferé pour son ornement en deux ans, que ses predecesseurs en mesme office n'õt presque fait en deux siècles. C'est ce digne Preuost des Marchands, auquel Paris a l'obligation de se voir nouvellement embellie de tant de Ports, de Canaux, d'Aqueducs, de Fontaines. C'est par son moyé que ceste grãde Ville se glorifie de uoir deuant la Porte de son Palais Royal, du sacre Tẽple de sa Themis, reiallir vne belle Fontaine qui laue ceste atroce & detestable fureur n'aguere marquée par vne insigne Pyramide, pour monument qu'on auoit presumé deuoir estre eternal: de voir ses carrefours abreuez de maintes autres Fontaines, qui rafraichiront à iamais la mẽmoire de leur restaurateur; celles du Ponceau, des Hallés, de la Roynie, de S. Lazare, de la Croix du Tiroir, de saincte Catherine, des Filles repenties, des Filles-Dieu; & le Puits Certain au mont S. Hilaire en l'Vniuersité: Plusieurs rues ouuertes & pauées pour écouler les immondices: & les eaux croupissantes: plusieurs Ponts de pierre, aux Porcherons, à Chaillot, vers Mont-martre, entre les Portes S. Martin & du Temple: plusieurs Guez, plusieurs Ports rebastis & repauéz pour l'aisance cõmune: plusieurs abreuuoirs restaurez, ceux du Louure, de Poppin, de l'Arche-Marion.

*Fontaines
nouuelles à
Paris.*

Mais passons aux belles Maisons de ceste Ville, qui

basties richement passent en excellence & en grandeur toutes les autres des Villes estrangeres. Je dis aux Maisons non seulement de nos Roys, à leurs Louures & Tuilleries, mais aussi des Princes & Seigneurs de leur Cour, qui tous ont basti des Palais en ce petit Vniuers, lesquels regardent son ornement & sa gloire.

Des anciens Palais des Roys, du Louure, & des Tuilleries.

CHAP. XVI.



Il y a dans Paris plusieurs superbes Edifices dignes de Royale demeure, & qui ont vrayement esté les Royales demeures des Roys de France.

Palais ancienne demeure des Roys.

De toute ancienneté l'Edifice du Palais a esté le logis & le chasteau de leurs Majestez, quoy que non basti avec vne telle estendue & enceinte de murailles que nous le voyons à present, & qui selon quelques vns, ne contenoit que ce quartier lequel encore à present se nomme la sale S Louys.


Palais de Clouis.

L'Abbaye de sainte Geneuiefue estoit le Palais ancien de Clouis, nostre premier Roy Chrestien, Là il habitoit avec sa suite, lors qu'il honoroit Paris de sa presence ordinaire.

Palais de Robert & de Henry premier. Hostel du Roy à S. Lazare.

Le Roy Robert & Henry premier son fils auoient leur demeure où de present est le Prieuré S. Martin des Champs.

Et y a en la Maison S. Lazare vn autre corps d'Hostel fort antique, & presque tout demoli, si s le long de la Chaussée saint Denys, derriere la gran-



de Croix plâtrée au milieu du carrefour de *ce Prieuré*, que l'on appelle le logis du Roy : prouue certaine que quelques vns de nos Roys ont autrefois eu là leur demeure, & leur domicile; comme de fait encore l'y elisent ils quand ils font leurs entrées à Paris. Au lieu de ce Logis il y a vne grande porte leuée de quinze pieds ou enuiron de la chaussée, vis à vis d'vne grande ruë qui vient directement du faux-bourg saint Martin à celui de saint Lazare, au pied de laquelle chaussée lors que le Roy ou la Royne font leur entrée, est dressé vn escalier de quinze pieds de large ou enuiron qui regne jusques à la porte: Et deuant la porte vn portique de sept à huit pieds de diametre, où se sied sa Majesté souz le Daiz Royal, enuironnée de ses Princes du sang, & le Chancelier de France derriere elle pour l'assister aux responcez qu'elle rend aux Ordres de la Ville selon le ranc qu'ils doiuent tenir en ladite entrée. Apres les vœux & les harangues du Chastelet, de la Cour des Aydes, de la Chambre des Comptes, & du Parlement, le Roy ou la Royne descendent par la montée de ce Logis Royal, qui a vne de ses issues au dedans du Cloistre, & assez proche de l'Eglise. Puis estans en la Cour le Roy monte sur son cheual de parade, & la Royne sur son Chariot triomphant, & sont ainsi leurs Majestez conduites par leurs Noblesse en l'Eglise de nostre Dame, où ils font leurs prieres & supplications.

Voire comme ils ont esleu cette Maison pour faire leurs premieres entrées en leur premiere & principale Ville, & qu'ils y reposent l'espace de trois iours auparauant: Aussi leur est il fait de mesme, lors qu'apres leur trespas, ils sont conduits en

somptueux appareil à leur Sepulchre de saint Denys. Car le seruice fait à nostre Dame, tous les Prelats de France attendent entre les deux portes du Prieuré les corps de chaque Roy ou Royne, qui sont portez par les 24. porteurs de sel iurez, ou cōme depuis quelques vns, par les Gentils-hommes de leur seruice, au deuant de la grande porte de ce Prieuré: Et reposans là quelque peu de temps, les sieurs Prelats chantent hautemēt le Pseaume *De profundis*, & les oraisons accoustumées: puis ayans tous versé de l'eau beniste selon le ranc de leurs honneurs, ils sont leuez & portez outre en l'Eglise de Monsieur S. Denys.

Hostel des Tournelles. Le trouue encore vne ancienne demeure de nos Roys, en la rue S. Anthoins, appellée l'Hostel saint Paul. Ainsi me le tesmoigne Monstrelet en ces paroles. *Un autre iour que le Roy estoit en assez bonne prosperité & santé, les susdits freres supplians, avec le Duc de Berry leur oncle, & autres Princes & Cheualiers de France, & Messire Renaud de Corbie premier Prestident au Parlemēt, grand nōbre d'Officiers Royaux, s'en allerent à l'Hostel S. Paul auquel lieu ils trouuerent le Roy, qui de sa chambre estoit descendu au Jardin: & apres que tres-humblemēt l'eurent salué, luy firent les trois freres hommages des Seigneuries qu'ils tenoient de luy. Et ie pense pour moy que c'estoit celuy qui fut depuis appellé l'Hostel Royal des Tournelles, & que l'on commença de demolir en l'année 1564. au mois d'Aoust, & à vendre au plus offrant les places de ses chambres, & Iardins.*

*Palais du Roy Philip.
pe.*

Après la condamnation des Templiers le Roy Philippe le Bel s'estant saisi de leurs plus belles possessions, nous lisons qu'il se logea en l'Hostel du Temple, qui leur auoit esté donné ou vendu par ses

predecesseurs, & fist apporter les thresors & chartes en la grosse Tour.

C'est ce Philippes lequel estant deuenu Roy, au *Palais par commencement de son regne, & des l'an 1286. fist qui basty.* bastir en l'Isle de ceste Capitale de son Royaume, au mesme lieu où estoit l'ancienne demeure, & le vieil Chasteau des Roys; le Palais tel qu'il est au iourd'huy, & ordonna qu'en ce lieu seroient par Iuges à ce ordonnez, tous procez vuides & jugez sans appel. Et de cet œuvre fut conducteur Messire Enguerrád de Marigny Comte de Longueuille, & superintédant des Fináces. Non que le domicile & logis ordinaire de nos Roys, ait dés lors esté estably ailleurs, (car les Histoires sont pleines de preuues cōtraires) ains pour mōstrer l'hōneur & la reueréce qu'ils auoient à la Iustice, ils la voulurēt lors loger dans leur Palais & à la porte de leurs Chambres: Louys XII. fut le premier qui quitta ce Palais aux Iuges, & se retira au baillage: encore qu'il ne fut si tost imité de son successeur.

Mais tant y a qu'au iourd'huy le Loure est le sejour ordinaire des Roys & le seul Palais où ils habitent avec leur gloire. En ce Chasteau ils reçoieūt les Legations des Princes estrangers estans assis au Throne de leur gloire couuert de veloux asuré semé de fleurs de Lys d'or & le Daix au dessus. En ce Loure ils sont gardez de leurs Escossois & Suisses *Garde de nos Roys.* ausquels on a depuis adiousté les cens Gentils-hōmes, & apres eux les quarante cinq, non tant pour l'assurance de leurs personnes, car en vn Estat bié réglé & obeissant elles sont inutiles, mais pour monstrier la hauteur de ceste Majesté, qui les met hors la presse des hommes.

Louure par
qui basty,
Et d'où
ainsi nommé.

Philippe Auguste fist bastir ce Chasteau, ce Louure, cette Maison Royale en l'année mil deux cens quatorze, tant pour mettre ses titres, Pancartes & thresors, que pour y emprisonner les grands Seigneurs. Et pour ce que lors c'estoit l'vn des plus superbes bastimens de ce Royaume & comme vn chef d'œuvre, quelques vns pensent qu'il l'appella le Louure comme s'il eust voulu dire l'œuvre.

J'ay leu portant vn vieil registre de la Bibliothèque ou Librairie de sainct Denys, qui est comme la Pragmatique du Roy Dagobert son fondateur, lequel porte en termes expres, qu'il auoit son Palais Royal en ce quartier là. *Vel ex parte, dit-il, Parisius veniens montem Martyrum praterierit, vel de Palatio nostro egrediens, publicam viam qua pergit ad Luparam transferit.* Ce qu'il nomme *Lupara* pouuoit estre quelque place ou vieil edifice sur lequel le Roy Philippe ay fait rebastir le Louure.

Enguerrand
Capitaine
du Louure.

Quoy que ç'en soit, quelques vns qui depuis ont eu la reserue & le gouvernement de l'espargne Royale, se sont presomptueusement qualifiez Capitaines de ceste forteresse. Car nous lisons qu'Enguerrand General des finances de Philippe le Bel, estoit Capitaine du Louure, & que pour cela Louys Hutin ayant ordonné vne grande & seuerre recherche de ses abus & maluersations, il fut mené prisonnier à la Tour du Temple, & non au Louure. D'où cōme il eut esté tiré en la présence du Roy, vn Aduocat nommé Iean Annat, fauorisé de sa Majesté, entre les plus picquants reproches qu'il luy fist, dressa contre luy les pointes acérées de ces paroles, *Et quoy ? seras-tu ramené au Louure, duquel tu t'es fait Capitaine ? Car tu as esté si insolent que de*

prendre le gouvernement, & usurper la charge des fortesses. Au mesme temps & point que le Roy Philippe rendoit l'ame on scait que du Louure tu feis porter vne grande quantité d'or, & d'argent en ta Maison.

Henry d'Angleterre, qui espousa la fille de France tint Cour ouuerte, & son Tinel qu'ils appelloient, en ceste Maison Royale, ainsi que Mōstrelet liure premier ch. 62. en escrit les solemnitez fort particulièrement en ces termes. Et tindrent à ce dit iour lesdits Roy & Royne, noble Cour & large, & tous leurs Anglois qui estoient là venus à ceste feste, & le peuple de Paris en grand nombre allerent audit Chastel du Louure, pour voir lesdits Roy & Royne d'Angleterre seans ensemble, en portans Couronne: mais les peuples sans estre administrez de boire, & de manger par nuls des maistres d'Hostel de leans, se partirent contre leur coustume, dont ils murmurèrent ensemble. Car au temps passé quand ils alloient en si hautes solemnitez à la Cour de leur Seigneur le Roy de France, estoient administrez des gouverneurs, de boire & de manger en sa Cour qui estoit à tous ouuerte. Et la ceux qui se vonloient seoir estoient seruis tres-largement par les seruiteurs du Roy des vins & viandes d'iceluy.

Cour plaine au Louure.

Il se trouue des lettres patentes de Charles V. dit le Sage, confirmatiues des priuileges de l'Vniuersité, Louure idu hors la Ville. Données au Louure pres de Paris l'an mil trois cens soixante six. Paroles qui nous assurent de deux choses, l'vne que ce fort Chasteau, le Roy des Chasteaux de la France, n'estoit entore lors enclos dans les murailles de la Ville; & l'autre que nos Roys s'y retiroient desia quelquefois, & y deliberoient des affaires de leur Estat.

Mais en fin sous François premier y furent pris

*Louure
agrandi &
embelly.*

les desseins & tirez les modelles de ce superbe bastiment, qui n'a son esgal en toute la Chrestienté, & continuez depuis par Henry II. & par Charles IX. pour estre le seiour & demeure ordinaire de leurs Majestez. Bastiment qui passe aujourd'huy en excellence & en grandeur tous les autres, soit que l'on cōsidere les parades desquelles le sieur de Clagny a embelly son architecture, soit que l'on contemple son assiete belle & autant forte qu'esprit humain se puisse imaginer, ayant au deuant la riuie-re, & l'air libre de tous costez. Du premier iour qu'Henry III. y est entré il a encore pour sa plus grāde gloire, desseigné ce qu'il a poursuiuy & cōtinué depuis, de le ioindre aux Tuilleries par vne galerie qui n'a sa pareille. Grand ouurage, soit que l'on considere le bastiment par le dessein, ou le dessein par le bastiment.

*Les Tuille-
ries.*

Escalier.

La Royne Catherine mere de tant de Roys, fist commencer au mois de May 1564. le magnifique bastiment de l'Hostel Royal des Tuilleries, son Escalier tournant en limaçon, & suspendu en l'air, sans aucun noyau qui appuie ou soutienne ses marches, est l'vn des plus beaux chef d'œuvres d'architecture, & l'vne des plus hardies pieces de toute la France. Les Galleries du Louure regnent maintenant iusque sur son front, embellies par tout des honneurs de la paix. On plantoit anciennement les Lauriers deuant la porte des Cefars, & la France a graué les Oliuiers sur les portes de cet ouurage.

*Jardin des
Tuilleries,*

Au deuant de ces Tuilleries est vn jardin merueilleux en choses rares, où les parterres, les compartimens, les allées, les fontaines, les plantes, les fleurs,

& toutes les pieces d'un diuin verger sont rares & admirables.

Vn Poete de ce temps feint vn Tuilleau Iardinier du Roy Francus fort excellent, en l'honneur & memoire duquel il ait esté dressé.

*Aussi du bon Tuilleau tant a fait la verté,
 Qu'estant apres sa mort de l'ame deuestu
 Il vit encor ça bas, & son nom venerable
 Est parmy les François encore perdurable:
 Nos Roys ont cher son nom, & pour los immortal
 Ils ont fait à Pales redresser son autel,
 T'esmoin ce puissant Roy qui dedans ses prairies
 Fist dresser ce Jardin qu'on nomme Tuilleries:
 Car c'estoit là tout prest à l'honneur du vieillard
 Que dressoit les Jardins d'un inimitable art.*

Des Hostels & Maisons anciennes des Princes & Seigneurs.

CHAP. XVII.

MONSEIGNEUR Louys de Bourbon, troisieme Duc de ceste branche celestement vnie à la Maison du Roy saint Louys predecesseur de nostre Roy, par le mariage de Monseigneur Robert de France, fist bastir pres la Maison du Louure, l'Hostel de Bourbon, avec ce mot ESPERANCE, escrit en grosses lettres sur son portail, pour l'esperoir ie pense, qu'il auoit qu'un Roy deuoit de son estoc naistre en la France

Hostel de Bourbon par qui fondé.

& qu'il vniroit les deux Hostels en vn, aussi bien que les deux maisons. C'est ce grand Roy qui a osté la bade de leurs armes, pour jouyr du pur Escu des fleurs de Lys. C'est cet Henry, qui a laissé le nom de Bourbon, pour prendre le nom de France, & pour courir son chef d'une Couronne qui n'eut onc sa semblable. C'est luy qui le premier luy a donné cet ornement, d'auoir des Roys de France en sa branche: & comme elle est issue des Roys, qu'elle representast à la posterité les innumerables vertus cachées dedans le tige de Monseigneur saint Louys.

Je ne veux obmettre que de toute ancienneté il y auoit eu vne Maison Royale, où est auourd'huy cet Hostel. Car il se trouue que dès l'année 1315. le Roy Louys X. dit Hutin y estoit logé comme le sieur du Haillan le declare, parlant d'Enguerrand de Marigny Comte de Longueuille qui auoit esté superintendant des Finâces & confident seruiteur de Philippe le Bel pere de Louys, en ces termes: *Dont ledit Enguerrand fut mandé venir en la Maison du nouveau Roy Hutin, aux fosséz saint Germain de l'Auxerrois, où est de present l'Hostel de Bourbon &c. D'où il fut puis apres mené prisonnier au Louure duquel il estoit Capitaine, & delà pour ceste consideration, à la Tour du Temple.*

Palais des
Thermes.

L'Hostel de Clugny estoit anciennement le Palais de cet Apostat gouuerneur des Gaules & depuis Empereur, grand ennemy des Chrestiens, & s'appalloit le Palais des Thermes, c'est à dire des bains chauds, ou estuues, comme aussi la rue que l'on nomme à present des Mathurins. Vn vieil titre du College de Sorbonne l'appelle le *Lien des Ther-*

mes de Cesar, Thermes ausquelles la fontaine qui est au village d'Arcueil coulant sous terre par des tuyaux de plomb, venoit fournir l'eau necessaire pour le bain, comme il fut descouuert en l'an 1544. du temps du Roy François premier en creusant les rempars de la Ville du costé de l'Vniuersité.

Quand ce Palais ou Chasteau ait commencé de *Hostel de Clugny.* quitter son nom pour prendre celuy de Clugny, & pour quelles raisons, il est assez difficile de l'asseurer. Mais il est certain & veritable que iusques en l'an 1324. il estoit encore qualifié la Maison des Thermes. Car Iean du Tillet Greffier en la Cour de Parlement, en son recueil de l'Histoire de France, traittant de la noble branche de Courtenay, escrit que Iean de Courtenay vendit à l'Euesque de Bayeux l'Hostel de Clugny sis à Paris, lors appellé la Maison des Thermes, ayant appartenu à leur oncle Archeuesque de Rheims. Et que les enfans dudit Courtenay, qui estoient au nombre de six fils & vne fille, firent leurs partages l'an mil trois cens dix-huiet, & ratifierent la vendition l'an 1324.

On trouue aussi, que l'Hostel appellé maintenant de Guise, se nommoit anciennement l'Hostel *Hostel de Guise.* de Misericorde, & notamment en l'an mil trois cens quatre vingts douze, regnant Charles VI. il appartenoit à Messire Oliuier de Clifson Connestable de France.

L'ancien Hostel de Nesle estoit où est à present celuy de Neuers, & duquel la porte retient encore *Hostel de Nesle.* le nom, cōme derniere marque & dépouille de son antiquité. Cette Maison appartenoit en l'an mil trois cens quarante sept, à Madame Ieanne Royne de France & de Nauarre espouse du Roy Philippe

le Bel ; laquelle ordonna par testament de dernière volonté qu'il fut vendu pour subuenir aux frais du bastiment de son College dit de Bourgongne. Et fut vendu au Duc de Berry, auquel il appartenoit encor en l'an mil quatre cens douze, ainsi que le sieur du Haillan le deduit au liure 18. de son Histoire. *Le Duc Iean de Berry, dit-il, considerant que les dissensions d'entre son frere Philippe Duc de Bourgongne & son neuen Louys Duc d'Orleans pouuoient rapporter vn grand trouble à la France, & au Roy Charles VI. son autre nepuen, donna vn iour à dîner aux deux Ducs dessus nommez en son Hostel de Nesle à Paris, là où il les fist iurer paix & amitié, &c.*

*Hostel de
Flandres.*

En l'an mil deux cens quatre-vingts dix-neuf, le Roy Philippe ayât remis le Comte Guy de Flandres, & ses enfans en liberté, qu'il auoit quelque temps tenus prisonniers pour leur rebellion ; ledit sieur Comte fit bastir vn bel Hostel qu'il enrichit du titre de Flandres, sur vne place qu'il auoit peu auparauant acheptée d'vn Pierre Coquillere bourgeois de Paris qui a laissé iusques à nous son nom à la rue Coquillere, & de l'Euesque Arnulphe. Mais sous les regnes de François I. & Henry II. les appartenances & dependances de cette Maison furent vendues à des particuliers, lesquels dresserent de nouveaux edifices sur les ruines de son premier bastiment.

*Hostel
d'Orleans.*

Louys Duc d'Orleans donna son Hostel, dit d'Orleans, aux Pecheresses & femmes desbauchées que depuis on a nommées Penitentes, ou Repenties, pour leur bastir vne retraite Monastique, & l'ont habité iusques au regne de Charles IX. qu'el-

les furent instalées au Monastere S. Magloire ou elles sont auiourd'huy.

L'Hostel de Bretagne estoit où sont maintenant les Minimes, à vne lieue de Paris, & les Loges là Madame Anne de Bretagne Royne de France & femme de Louys XII. *Hostel de Bretagne.*

L'Hostel Royal de Vauverd pres de Paris a esté long temps inhabitable pour les demons & esprits tenebreux qui l'infestoient & tant qu'en fin Louys IX. qui tant aimoit la Pieté, & que la Pieté a tant aimé qu'elle la canonisé, y fit bastit vn Monastere pour l'Ordre des Chartreux. *Hostel de Vauverd.*

L'Hostel de Craon sis pres la Greue, fut rasé apres l'Arrest de sa condemnation, & la place d'iceluy donnée à l'Eglise de S. Iean, pour seruir de Cy-metiere aux Paroissiens, ainsi que nous auons desia dit cy-dessus. *Hostel de Craon.*

Le Roy Louys XII. achepta l'Hostel d'Hercules qu'un Gentil-homme Flamend nommé Aluin auoit fait bastir pres les Augustins; & s'appelloit ainsi cette maison à cause que les peintures de ses Chambres & Cabinets representoient à l'œil les hautes & belles entreprises de cet Heros loué par les Poëtes de tant de môstres combatus & deffaits. *Hostel d'Hercules.*

Et pour fermer ce Chapitre par l'Hostel de Lorraine anciennement dit de Sauoisfy, ie veux mettre icy l'origine de sa ruine, & les causes de sa reédification. Les gens de Messire Charlés de Sauoisfy grand Chambellan de France, & l'un des plus fauoris du Roy, s'estant temerairement attachez à quelques Escoliers, en vne procession quel Vniuersité faisoit en l'Eglise sainte Catherine du Val des Escoliers, & en aians blessé quel- *Hostel de Sauoisfy dit maintenant de Lorraine.*

ques vns, par arrest du Roy, des Princes de son sang, & de son grand Conseil, donné en l'an mil quatre cens & quatre, il fut dit que sa Maison seroit demolie, & Sauoisy tenu de fonder vne Chappelle en faueur de l'Vniuersité, de cent liures de réte, & en mil cinq cens liures enuers l'Vniuersité. Monstrelet adiouste *que Sauoisy seroit banny & exterminé de la Cour du Roy, & tous seux qui luy appartenoient de parentelle, & avec ce priné de tous offices Royaux.* Ce qui fut executé, & cette Maison demolie, mais depuis reedifiée du consentement de l'Vniuersité, qui est aujourd'huy celle que l'on appelle l'Hostel de Lorraine. Toutefois ce fut à la charge qu'il y auroit vn Tableau attaché cōtre la paroy, au deuant de l'Eglise sainte Catherine, dans lequel seroit contenue toute l'Histoire & iugemēt, que l'on y peut encore aujourd'huy voir. Et fut pareillemēt Sauoisy desapointé de ses Estats pour quelques mois, mais puis apres restably.

Il y a grand nombre d'autres Hostels & Maisons de Princes & Seigneurs en ceste grande Ville, mais d'autant qu'elles ne sont pour la pluspart basties que depuis vn ou deux siecles, il n'est besoin d'en faire icy mention.

Du

Du grand & petit Chastelet, de la
Bastille, Hostel de Ville & Ar-
cenal.

CHAP. XVIII.

Les Citadelles & forteresses des Villes, sont edifices qui regardent auant tous autres, & autant que tous autres, la gloire du Prince, l'Ornement du Royaume, & la commune vtilité du peuple; encore que les vns les qualifient du titre de Chastie-vilains, & que les autres les appellent nids de Tyrannie. Paris le premiere Ville de nos Roys en a de plus belles, & de plus fortes, voire de plus anti-ques qu'aucune Ville de France.

Le Louure & le Temple sont ses premieres citales, & leurs Tours ses premieres forteresses. Mais comme du temps de Charles V. dit le Sage, les Anglois iettaient la peur & la frayeur iusques dans le chœur de la France, aussi bien que dans le cœur des François, & que d'un autre costé les Escoliers passassent souuent les bornes & limites de l'Vniuersité pour vaguer & porter les effets de leur temeraire ieunesse iusques dans la Ville, Hugues Aubriot *Bastille par qui. Et pourquoy bastie.* pour lors Preuost d'icelle fit non seulement bastir la Bastille à la porte saint Anthoine, qui d'ailleurs estoit foible de murailles, pour seruir de defense & de rempart de ce costé là contre l'ennemy; mais encore au bout du petit Pont fit dresser ce basti-

H

ment, que nous appellons le petit Chastelet, & qui n'estoit auparauât qu'une Tour, pour arrester & faire barriere à l'insolence des nourrissons de l'Vniuersité. Bastiment qui luy prepara pourtant vne prison bien tost apres, & pour lequel il fut ruiné de biens & de reputation par les Escoliers mesmes.

Mais l'usage de ces deux grands & magnifiques bastimens a depuis esté destiné à vn autre seruice, la Bastille, pour emprisonner les grands Seigneurs que l'on enfermoit premierement au Chasteau du Louure, ou à la Tour du Temple: & le petit Chastelet, pour la geole du commun peuple.

*Le grand
Chastelet.*

Le grand Chastelet est bien plus ancien en ses premiers fondemens. Iulian l'Apostat Gouverneur des Gaules, ayant planté ses pauillons & establi sa demeure à Paris qui ne s'estédoit encore plus loing que l'Isle, le fist bastir à ce que disent quelques vns pour luy seruir de forteresse, & receuoir là les tributs du Royaume. Mais Philippe Auguste le fist depuis rebastir, & le destina au seruice de la Iustice, ainsi que nous monstrerons cy-apres. Le vulgaire l'appelle la Porte de Paris, croyant peut estre que c'ait autrefois esté l'une des portes de la Ville, mais c'est vn erreur, dont il est assez aisé d'oster le voile si l'on dit que c'est l'Apport de Paris; & le port où ont abordé de tout temps les necessitez communes, & les commoditez necessaires pour nourrir la Ville.

*Hostel de
Ville par
qui basty.*

L'Hostel de Ville siege des Preuost des Marchands & Escheuins (desquels nous parlerons cy apres) fut esleué au plus haut estage de sa beauré par François premier, & embelly d'vne architecture

re, qui n'auoit guere sa pareille. Mais les mal'heurs du siecle auoient du tout obscurcy son lustre s'il n'eust este ces années passées rehaussé de riches embellissemens & nouvelles decorations. Il a cette derniere obligation à Messire François Miron Cōseiller du Roy en ses Cōseils d'Estat & Priué, Lieutenant Ciuil en la Preuosté de Paris, & cy-deuant Preuosts des Marcháds. Paris se glotifie desormais de voir sa Maison de Ville ornée d'vn grand Perron, d'vn beau porche, de clairs Escaliers & d'vne agreable face, qui depuis soixante & douze ans atendoit la clarté d'vn Magistrat qui luy denouast les droirs de sa Preuosté, que beaucoup d'autres emboursent. Magistrat, qui a eu cette douce consolation, de sortir de cette charge avec moins de gain, mais plus d'honneur, & d'auoir par ses louables deportemens donné sujet au Roy mesmes, de proposer au successeur, l'exemple du deuancier, quand il alla remettre és mains de sa Majesté les clefs & les seaux de Ville.

La Tour de Billy ayant esté foudroyée l'an 1538. sous le regne de François premier, & les poudres embrasées, Henry II. son fils & successeur fit commencer l'Arcenal par deux places comme deux grandes hales; & depuis luy Charles IX. y fit faire & parfaire cet Edifice le plus fort & magnifique qu'on sache guere, pour tel vsage: ensemble les loges & maisons des ouuriers qui trauaillent à la fonte de l'artillerie: Et de nostre temps encore M. de Rosny superintendant, & grand Maistre des Munitions belliques de France, n'a rien obmis de tout ce qui pouuoit esleuer & esclairer d'auantage la grandeur & le lustre de ce Bastiment,

Tour de Billy foudroyée.

Arcenal quand on par qui édifié.

*Arcenal
fourny
d'armes &
munitions
de guerre.*

aujourd'hy si plein de tout ce qui est nécessaire à faire la guerre, qu'à nostre Prince qui est en paix en son Royaume, admiré des estrangers, redouté des ennemis, il peut seul fournir à toute heure cent canons, & pour tirer cent mille coups, des armes pour armer dix mille hommes de cheual, & cinquante mille de pied, & tout aupres pour en payer vn plus grand nombre.

*De l'ancienneté de l'Vniuersité, de ses
Colleges, & du grãd lieu qu'elle tint
autrefois par la France.*

CHAPITRE XIX.

DARCE que cy deuant i'ay dit que l'Vniuersité estoit comme la troisieme Ville de cette Ville, il me semble qu'elle merite bien vn Chapitre pour discourir de son ancienneté, de ses Colleges, & du grand lieu qu'elle tint autrefois par la France.

*Vniuersité
de Paris
quand &
par qui fô-
dée.*

C'est la commune opinion des Historiens modernes que l'Empereur Charlemagne en desseigna les premiers fondemens, & que quatre Anglois ou Escossois disciples du venerable Bede, Alcuin, Rabam, Iean, & Claude surnommé Clement estãs arriuez en France qui crioient qu'ils auoient de la science à vendre, cest Empereur les ayant ouys, à leur instigation & semonte establir dãs Paris vne Vniuersité, où ces quatre grands Docteurs donnerent les premiers auancemens aux bonnes lettres. Mais ceux qui disent qu'elle n'y cōmença de jeter

ses premières racines que sous Louys VII. & de les espandre grandement sous le regne de Philippe Auguste, que l'on sçait entre nos Roys s'estre grandement addonné à l'embellissement & illustration de cette grande Ville, & sur tout qu'elle en doit les premières promotions à Pierre Lombard Euesque de Paris, & à son Eglise; Euesque l'un des plus grands personnages de son Ordre; encore qu'il y ait vne longue suite & de Roys & d'années depuis Charles le grand iusquels à ces deux Roys, si disent-ils à mon iugement la verité. Non toutefois qu'elle ait esté fondée tout d'un coup, non plus que le Parlement ny les douze Paris: mais comme Dieu resueille les Esprits sur vn suiet en vn temps plus qu'en vn autre: il semble que les lettres vers ceste saison commençassent à se desgourdir: D'autant que sous le regne de Louys VII. nous eusmes plusieurs gens doctes, aussi se resueillit la deuotion des Superieurs de l'Eglise, en faueur des bonnes lettres.

Le premier exercice des leçons fut en la Maison Episcopale, suiuant le commandement d'un Concile tenu en la Ville de Rheims sous Eugene III. du temps du Roy Louys VII. auquel à l'instigation de S. Bernard auoit esté conclud & arresté l'erection d'Escoles & estudes publiques en vnes & autres Villes. Ny pour tout cela n'estoit encore lors l'Vniuersité formée. C'estoit vn Embrion que l'Eglise de Paris couuoit dans son sein pour en esclorre l'Vniuersité, de laquelle elle en fut la mere & le premier fondement sous l'authorité de nos Roys: Et de là est venu que les Degrez de Doctorie & Licence ont accoustumé d'estre pris au logis de l'Euesque, & que le premier Iuge & Censeur en

Eglise de Paris mere del'Vniuersité.

Degrez de Doctorie pourquoy pris à la Maison de l'Euesque.

*Chancelier
del' Vni-
uersité.*

*Principaux
de Colleges,
Racteurs
& Regens,
non mariez
Et pour-
quoy.*

*Docteurs
en Medeci-
ne Et en
Decret
quand ont
eu permis-
sion de se
marier.*

*Pierre
Lombard
premier
fondateur
del' Vni-
uersité.*

la doctrine & meurs des Escoliers, que nous appel-
lons Chancelier de l'Vniuersité, est du corps des
Doyen, Chanoines, & Chapitre de ceste Eglise. De
là aussi que tous les Principaux des Colleges, Do-
cteurs, & Regens de l'Vniuersité, ne pouuoient
entrer en lien de mariage pédant leurs professions:
comme si les Principautez, Doctories, & Regen-
ces, eussent esté affectées à l'Eglise, dôt elles auoieēt
pris leur premiere source. Coustume qui fut estroi-
temēt obseruée par toutes les facultez, iusques à la
nouuelle police qui fut introduite par le Cardinal
de Toute-Ville Legat en France: car il permit par
priuilege special aux Docteurs en Medecine, de
pouuoir estre mariez. Les Docteurs en Decret pre-
senterent leur Requête à l'Vniuersité le neufiesme
Decembre mil cinq cens trente quatre afin d'auoir
pareil priuilege, dont ils furent deboutez, sauf à eux
de se pouruoir en la Cour de Parlement pour en
estre pareillement ordonné ainsi que bon luy sem-
bletoit: Et toutesfois absolument arresté pour la
Faculté tant des Arts que de Theologie, que les
mariez n'estoient receuables aux Doctories & Re-
gences. Depuis le Parlement permist le mariage
aux Docteurs en Decret, & le premier de cet Or-
dre que l'on veid marié fut la Riuere vers l'an mil
cinq cens cinquante deux, depuis pourueu de l'E-
stat de Lieutenant de Chastelleraud.

Celuy qui ietta la premiere pierre du fonde-
ment & soutien de l'Vniuersité en l'Eglise de Paris,
fut Pierre Lombard son Euesque, en commemo-
ration de quoy elle luy fait tous les ans vn anniuer-
saire en l'Eglise saint Marcel où ses os reposent.
Ce grand Euesque commença de florir vers la fin

du regne de Louys VII. & s'accroit en si grande reputation sous celuy de Philippe son fils, qui pour la grandeur de ses merites emporta par la voix des Doctes le surnom d'Auguste, qu'il donna plus grande vogue aux bonnes lettres qu' auparauant, composant ce beau liure des Sentences (fondement de Theologie Scholaistique) tant celebré par ses suruiuás, & sur lequel la Faculté de Theologie de Paris establit en partie sa profession: De maniere que dès ce temps là, l'Vniuersité qui auoit receu par le menu sa polisseure, se trouua toute formée.

Ainsi les bonnes lettres ayans trouué lieu dans Paris, sous ce nom d'Vniuersité, elle fut apres esparse par toute la Ville, & non au recoin que l'on luy assigne maintenant. En tesinoignage dequoy voyons nous encore le College des Bons enfans en la ruë S. Honoré pres du Louure, l'Eglise de S. Germain del'Auxerrois quel'on appelle l'Escolle, & celle de saincte Catherine que l'on surnomme du Val des Escolliers, nous seruir de belles remarques: & mesme en tous les Monasteres de la ville où le Recteur fait sa procession, il ne la fait sinon que de tant que ce sont lieux, qui sont du Corps de l'Vniuersité.

Mais depuis que Ieanne Royne de Nauarre, femme de Philippe le Bel eut construit le College de Nauarre vers le haut de la montagne de Paris en l'an mil trois cens & quatre, ceux qui apres s'adonnerent à mesme sujet, comme il y en eut vne infinité vers le regne de Charles VI. lors que l'Vniuersité estoit en grande vogue, ils choisirent tous ce mesme quartier, pour y estre l'air vráy semblablement plus sain qu'en la fondriere qui est

*Vniuersité
esparse par
toute la
Ville du cõ-
mencemēt.
College
des Bons
enfans.*

*College de
Nauarre.*

*Vniuersité
quand eri-
gée en troi-
siesme par-
tie de la
Ville de
Paris.*

accompagnée des églises de la Ville. Chose qui a depuis apporté entre nous la différence que nous mettons entre la Ville, Cité, & Vniuersité. Aussi que dès son premier établissement elle faisoit ses cōgregations au College des Bernardins, que l'on a depuis reduites aux Mathurins pour la commodité du lieu.

College de Sorbonné.

Vn Robert de Sorbonne sous saint Louys est pere & fondateur du College de Sorbonne, qui porte son nom, destiné & tant renommé pour les excellents & grands Theologiens qu'il a portez, & qui a cest honneur qu'en ce siecle il ne s'est encor alteré de sa regle: & croy que vous n'en trouuez point vn plus ancien que cestuy là. Grande chose qu'un simple valet de Châbre du Roy, mais qui d'ailleurs estoit fort aimé de son Maistre, & toujours proche de luy, ait pris aux Roys, Princes, Prelats, & grands Seigneurs, vne si noble Architecture.

College de Caluy.

Le mesme Robert de Sorbonne achepta de maistre Guillaume de Cambray, Chanoine de S. Iean de Moresne, Diocese de Vienne, le lieu & les maisons du College de Caluy, autrement dit la petite Sorbonne.

Colleges des quatre Mendians.

Les Colleges des quatre Mendians furent établis & fondez en mesme temps par le bon Roy Monseigneur S. Louys son Maistre, ainsi que nous auons des-ja monstré cy-dessus.

Et comme les Roys à l'enuy semblerent depuis vouloir diuersement gratifier cette fontaine de science; aussi voulurent beaucoup d'Ordres de Religions, & apres eux les Archeuesques & Euesques des meilleures Prouinces de la France, & plu-

Beurs autres pieux tant Ecclesiastiques que seculiers, fonder en ce grand Ocean de doctrine, diuerses Escoles & retraites pour enseigner la ieunesse.

Les Bernardins y ont eu Eglise & Maison deuant l'an 1243. Maison dite College de S. Bernard, & *Colleges des Bernardins.* College voué pour ceux qui ont fait ou veulent faire profession sous l'Ordre de S. Bernard: lesquels sont enuoyez des Monasteres de leur Ordre dit de Clairiaux, pour estudier en cette Ville.

L'Abbé & Conuent de Premonstré, apres *College de Premonstré.* auoir eu le consentement de leur superieur regulier l'Abbé de Cisteaux, & de l'Euésque de Paris, acheterent en l'an 1256. vne maison deuant l'Eglise des Cordeliers, pour dresser le plan de leur College qu'ils accreurent en l'an 1286. d'vne granche & d'vn iardin.

En l'an mil deux cens soixante neuf, le pere Yues *College de Clugny.* Abbé de Clugny premier du nom dessaigna & entreprist le bastiment du College de Clugny, qu'vn sien nepueu de mesme nom poursuiuit & acheua bien tost apres, ainsi qu'il est graué en grosses lettres escrites sur la porte qui tend de la Chappelle au Cloistre.

Guillaume de Saona Thresorier de l'Eglise nostre Dame de Rouen fonda la mesme année vn autre College pour vingt-quatre estudiâs, dits Bourriers, douze grands, & douze petits, auquel il assigna cette qualité de Thresorier nostre Dame, pour marque à la posterité tant de sa dignité, que de sa munificence & liberalité naturelle. *College du Thresorier nostre Dame de Rouen.*

Maistre Raoul de Harcour ayant sur ses vieux *Colle de Harcour.* ans atresté son domicile à Paris dont il estoit Cha-

noine, après avoir esté successiuellement Archidiacre de Constantin, en l'Eglise de Constances, Chancelier en l'Eglise Cathedrale de Bayeux, Chantre en l'Eglise Cathedrale d'Eureux, & grand Archidiacre en l'Eglise Metropolitaine de Rouen, les diuers plans de Colleges & Maisons d'estudes que l'on dressoit de son temps au modelle de celuy de Sorbonne l'inuiterent à ietter l'an 1280. les fonde- demens du College de Harcourt, qui consiste en deux diuerses courts opposées l'une à l'autre des deux costez de la ruë de la Harpe, pour les pauvres estudians des quatre Dioceses, ausquels il auoit eu de si grandes charges & dignitez.

*College de
Cholets.*

Messire Iean Chollet, Euesque de Beauuais, Prestre Cardinal de saincte Cecile, & Legat en France, ayant laissé par testament fait en l'an 1289. vn laigs de six mille liures tournois pour estre employé à la guerre contre l'Arragonnois si elle continuoit; au defaut de celes executeurs de sa volonté le conuertirent en achat de quelques maisons qu'ils erigerent en College encores aujourd'huy qualifié des Cholets.

*College du
Cardinalle
Moyn.*

Messire Iean le Moyn aussi Cardinal du titre des saincts Marcellin & Pierre Martyrs, & Legat en France sous le regne de Philippe le Bel, acheta l'an 1302. l'ancien domicile des freres Hermites de l'Ordre de S. Augustin aboutissant d'un bout à la ruë S. Victor, & de l'autre au riuage de Seine, & y dressa le plâ du College, quel'on appelle encores du Cardinal le Moyn, de son nom.

*College de
Nauarre,*

A l'imitation de ces grands personnages Ieanne Comtesse Palatine de Champagne & de Brie, espouze de nostre Philippe le Bel, fonda l'an mil trois

cens quatre, le Royal College de Nauarre, autrement dit de Champagne, pour trois sortes d'Escolliers, Theologiens, Philosophes & Grammairiens. College de si haute & si auguste marque, que les Princes du sang, & principaux Seigneurs de France l'ont tousiours choisi cōme le meilleur & plus florissant pour l'instruction de leurs enfans.

Messire Guillaume Bonnet Euesque de Bayeux fonda le College de Bayeux en la ruë de la Harpe l'an 1308. non pour des estudians de son Diocese, ains des Dioceses du Maine & Anjou, pour ce qu'en cestuy-là il auoit premieremēt veu la lumiere, & en cestuy-cy appris les bonnes lettres dès son enfance.

College de Bayeux.

Maistre Guy de Laon & Raoul de Presle Aduocat en Parlement, establirent en l'année 1313. l'ancien College de Laon, que l'on dit maintenant de Beauuais. Mais peu de temps apres s'estant formez quelques differents par les Bourriers les vns contre les autres, ils le partagerent en deux appelez chacun du nom de leurs fondateurs.

College ancien de Laon & de Presle.

Et Maistre Gerard de Montagu Aduocat general du Roy en son Parlemēt, Chanoine des Eglises de Paris & de Rheims, ayant legué par ordonnāce de derniere volonte faite en l'an 1339. son Hostel du Lyon d'or aux estudians dudit College de Laon, souz condition & à la charge que dans vn an pour tous delais il s'y viēdroient tous domicilier & establir leur escole, ils en furent mis en possession par le commis du sieur Euesque de Laon leur superieur apres sermēt donné de le reconnoistre tousiours, & luy rendre les vœux de son obeissance, cōme deuāt.

College nouveau de Laon.

Il y auoit anciennement entre ce College &

*College
ancien
Dace.*

le Monastere des Carmes vn autre petit College de quel'on appelloit de Dace, fondé parauenture par Hugues Dacy ou Darcy soixantiesme en rāc entre les Euesques de Laon. Mais ceux qui le possedoient se trouuans chargez de debtes furent contrains de le deguerpir & vendre partie aux Religieux Carmes, & partie aux estudians du College de Laon, qui en l'an mil cinq cens & neuf, & mil cinq cens quinze, y firent bastir deux corps d'Hostel à leurs propres fraiz & despens.

*College de
Beauvais
ou de Dor-
mans.*

Messire Iean de Dormans Euesque de Bauuais & Chancelier de France, acheta l'an mil trois cens soixante cinq la premiere demeure de ces estudians de Laon, appellée la Maison des Images, qu'il erigea en College, encore aniourd'huy dit de Dormans, ou de Beauuais, pour les pauures de son Diocese.

*College de
Montagu.*

Gilles Asselin Archeuesque de Rouen issu de la famille de Montagu, autrement dite de Lostenois fonda l'an 1314. le College long temps appellé des Asselins, de son nom, & depuis de Montagu du nom des premiers parens de sa race. Ce College fut rebastil l'an 1388. par Pierre de Montagu, Cardinal Euesque de Laon, & agrandi par Louys de Montagu son nepueu & heritier en l'année 1392. Iean Standoc Docteur en la Faculté de Theologie & Seigneur de la Villette le repara encore en l'an 1480. & y institua l'Ordre des pauures de Montagu qu'on appelle vulgairement Capettes. Ces pauures de Montagu combien qu'ils ne soient liez à aucun vœu de Religion particuliere autre que de tous nous autres Chrestiens; toutefois pour autant que pendant leur premiere estude ils se diuersifient

Capettes.

d'habillemés d'avec les autres, il faut qu'ils laissent la cucule lors qu'ils veulent participer au degré de Maistrise, & facent par ce moyen paroistre qu'ils sont totalement seculiers, autrement leur y seroit la porte clause, aussi bien qu'aux Ordres de Religions.

M. B. Archeuesque de Narbonne fonda l'an 1317. le College appellé de Narbonne en la rue de la Harpe, pour neuf Bourciers de cette Prouince du Languedoc. Aufquels M. Amblard Cerene Iuriconsulte adiousta vn Prestre.

College de Narbonne.

Maistre Geoffroy du Pleffis Notaire du Pape Ieã XXII. & Secretaire du Roy Philippe V. s'estât rendu Religieux à Marmoutier, & voyant le bon traictement qu'il receuoit en ce Monastere, fit vn testament le 14. iour d'Aoust 1332. par lequel à l'instance priere des Religieux, Abbé, & Conuent de Marmoustier, il partagea vne sienne maison en deux, qu'il auoit vouée par autre Testament de l'an mil trois cens vingt deux au plan d'vn College, & en donna la moitié aux Religieux dudit Conuent pour se retirer quand ils viendroient estudier à Paris.

College de Marmoustier.

L'autre moitié il la destina pour vn autre College, quel'on qualifia premierement de S. Martin, à cause de la deuotion singuliere qu'il auoit à ce grand saint, vrayement second Apostre de nostre France. Mais apres son decés les estudians d'iceluy luy assurerent la qualité de du Pleffis, pour laisser la memoire de son nom recõmandable à plus longues années.

College de Pleffis.

L'an mil trois cens trente & vn Madame Ieanne Royne de France & de Nauarre, Comtesse d'Arras,

College de Bourgoigne.

Palatine de Bourgongne & Dame de Salins, épouse de nostre Philippe de Valois, fonda le College Royal de Bourgongne, pour ceux de la Franche-Comté.

College d'Arras.

Nicolas Abbé de S. Vvast à Arras établit l'année suiuant le College de S. Vvast, pour les pauvres d'Arras qui viendroient apprendre les bonnes lettres en ceste grande & florissante Vniuersité.

College des Lombars.

Messire André Ghini natif de Florence en la Toscane, & Euesque d'Arras, fonda l'an 1333. le College vulgairement appellé des Lombars de la Charité de la glorieuse Vierge, pour les pauvres Escoliers d'Italie.

College de Tours.

La mesme année M. Estienne de Bourgueil Archeuesque de Tours fit edifier le College de Tours en la rue Serpente, & en iceluy vne Chapelle, pour vn Principal & six Bourciers de son Diocese.

M. Jean d'Hubant Conseiller du Roy, & President en la Chambre des Enquestes à Paris erigea en l'an 1339. le College dit l'Aue Maria pres S. Estienne du Mont, pour vn Principal, Chapelain, & six estudians tirez du village d'Hubant en Niuernois, ou autres lieux circonuoisins.

College d'Authun ou Cardinal Bertrand.

L'an 1341. Pierre Bertrand Prestre Cardinal du titre de sainte Susane, Euesque d'Authun, jetta les fondemens du College dit du Cardinal Bertrand en la rue S. André des Arcs, pour les pauvres de la Ville d'Authun.

College Mignon.

Michel Mignon deux ans apres erigea aussi en College quelques maisons que Jean Mignon son oncle, Archidiacre de Blois en l'Eglise de Chartres, & Conseiller du Roy, auoit acheptées joignant l'ancien Hostel de Vendosme.

Le College de Cambray dit des trois Euesques fut fondé l'an 1348. par les executeurs testamentaires de trois Euesques, Hugues de Pommarco Euesque de Langres, Hugues de Arciaco Euesque de Laon, & depuis Archeuesque de Rheims, & Guillaume de Auxona Euesque de Cambray.

College de Cambray.

Messire Pierre de Becourt ou Boncourt Cheualier natif de Therouenne, dressa le plan du College que l'on appelle de son nom Becourt ou Bôcourt, en faueur des escoliers du Diocese de Therouenne, qui releuoient de la Couronne de France, & non du Comte de Flandre.

College de Boncourt.

Ce College a ioignant l'enceinte de ses murailles celuy de Tournay, auquel il tiét la porte ouuerte de ses belles & grâdes classes pour tous escoliers allans & venans.

College de Tournay.

L'an 1353. Jean de Iustice Chantre de Bayeux, Chanoine de nostre Dame de Paris, & Conseiller du Roy, fonda le College de Iustice en la rue de la Harpe.

College de Iustice.

Et l'année suiuate Maistre Estienne de Boissy erigea aussi en College quelques maisons que son deffunct oncle Godefroy de Boissy & luy auoient acquises en la rue des Poiteuins, derriere S. André des Arcs.

College de Boissy.

Maistre Geruais Chrestien Chanoine des Eglises Cathedrales de Bayeux & de Paris, premier Medecin & Physicien du Roy Charles V. dit le Sage, fonda l'an 1370. le College Royal de nostre Dame de Bayeux, en la rue du Foin, quel'on appelle encore de son nom le College de M. Geruais Chrestien : encore que le Roy son Maistre l'ait beaucoup embelly & enrichy depuis luy.

College Maistre Geruais.

College de Damuille. Pendant les vie & regne de ce Sage Roy Charles, qui prist le Sceptre en main l'an mil trois cens soixante quatre, & regna 17. ans, vn sien Secretaire appellé Iean Damuille fonda le College que l'on honore encore de son nom.

College de Cornouaille. Maistre Galeran Nicolas dit de Grauia ietta la premiere pierre du College de Cournouaille sis en la rue du Plastre, en l'année 1380. pour cinq boursiers Bretons. Et M. Iean Guyscu Docteur en Medecine, & Chanoine des Eglises de Paris, Nantes & Cornouaille, l'accrut de quatre estudians, qu'il logea tous en sa propre Maison.

College de Fortet. Messire Pierre Fortet, natif de la Ville d'Aurillac en Auvergne, Diocese de S. Flour, & Chanoine de l'Eglise nostre Dame de Paris, par testament fait l'an mil trois cens quatre-vingts & vnze laissa de grands moyens pour trauailler au College qualifié Fortet de son nom pour loger vn Principal & 8. Boursiers.

College S. Michel. Guillaume de Chanaciadis 18. Euesque de Paris fit bastir le College dit de S. Michel en la rue de Bieure l'an mil quatre cens quatre en l'honneur de l'Archange S. Michel, que l'on qualifie encore de Chanac de son nom, & de Pompadour, du glorieux titre de sa race.

College de Treguier. Maistre Guillaume Soetman, ou Coetman Chantre en l'Eglise Cathedrale de Treguier fonda le College dit de Treguier en l'année mil quatre cens & vnze. Auquel en l'an 1570. fut annexé vn autre petit College des Bretons nommé de Leon, ou de Kairenberc pres S. Hilaire.

College de Lisieux. Guillaume d'Estouteuille Euesque de Lisieux desseigna celuy de Lisieux ou de Torcy en l'année mil

mil quatre cés douze, que deux siens freres, Estoil, Abbé de Fescam, & Colard d'Estouteuille, Cheualier Seigneur de Torcy, pourfuiurent & acheuerent apres sa mort.

Guy de Roye, Archeuesque de Rheims, ayant acheté l'Hostel de Bourgongne sis au mont S. Hilaire, de Philippe Côte de Neuers & de Rhetel, Baron de Douzy, & fils du Duc de Bourgongne, en fit le College dit de Rheims en l'année 1412. Mais six ans apres il fut ruiné par l'Anglois qui estoit entré dans Paris, & fust peut estre resté enseuely sous ses ruines, si Charles VII. n'y eut vny celuy de Rhetel jadis fondé par Gautier de Launoy Cheualier. Vnion que le Parlement mesme confirma le 4. Mars, 1444.

College de Rheims.

College de Rhetel.

Maistre Nicole Coqueret, Prestre Bachelier en Theologie, Preuost & Chanoine de nostre Dame d'Amiens, d'une Maison particuliere où du commencement il tenoit petites Escolles, en fit le College appellé encore Coqueret, de son nom.

College de Coqueret.

Le College de la Marche & Vuinville fondé l'an 1423. tient pareillement ces deux titres de deux siés fondateurs, Guillaume de la Marche, Prestre, Licencié en droit Canon, & Chanoine de Toul en Lorraine, & Maistre Beuue de Vuinville, natif de Vuinville en Lorraine.

College de la Marche.

M. Gregoire l'Anglois Euesque de Sées laissa de ses moyens à Iean l'Anglois son frere pour le bastiment & fondation du College de Sées, sis en la rue de la Harpe, lequel fut acheué l'an 1427.

College de Sées.

L'an 1520. le Prince Alain sieur d'Albret donna à frere Nicole Barriere Religieux & Vicaire general del'Ordre de nostre Dame de la Mercy Bache-

la Mercy.

lier en Theologie, yne place & mesure assise pres S. Hilaire, faisant portion de son Hostel d'Albret, afin d'y bastir College & Chappelle, pour retirer & loger les Religieux dudit Ordre qui seroient enuoiez estudier à Paris.

College du Mans.

Les executeurs testamentaires de Philippe de Luxembourg Cardinal & Euesque du Mans, firent bastir en l'an mil cinq cens vingt six le College du Mans au lieu où estoit auparauant l'Hostel de l'Euesque du Mans, suiuant l'ordonnace de sa derniere volonté.

College S. Barbe.

M. Robert du Gast Docteur Regent en la Faculté de Decret à Paris, erigea la maison de sainte Barbe en College l'an mil cinq cens cinquãte & six, pour sept boursiers de l'vn des quatre Dioceses d'Eureux, Rouen, Paris, ou Authun.

College des Allemans.

Le College des Allemans estoit anciennement en la rue qui rēd la porte de S. Germain au coin de l'Hostel de Rheims: mais auourd'huy, il n'en reste que le nom pour toute memoire.

College des Iesues.

L'Ordre des Iesuites aiant esté approuué en l'an mil cinq cens quarante par le Pape Paul III. & confirmé depuis par son successeur Iules aussi III. il aduint que feu Messire Guillaume du Prat Euesque de Clairmont, voyãt ces nouveaux Religieux estre grandement fauorisez du S. Pere, voulut semblablement leur gratifier en quelque chose en la Ville de Paris. Ils s'estoient sur leur premier aduenement logez petitement & coyement en vne chambre au College des Lombards; & ce Prelat leur establit vne habitation en sa Maison de Clairmont rue de la Harpe où ils commencerent à'ouuir leurs escoles en l'an mil cinq cens soixane

quatre. Ils sollicitèrent depuis l'Vniuersité par plusieurs fois pour estre incorporez avec elle, ainsi que les autres Religions, mais n'y pouuans paruenir, ils presenterent finalement leur requeste à la Cour tendant à mesme fin, laquelle par son Arrest, (parties ouyes) ne leur defendit les Lectures publiques, ny ne les voulut pourtant aggreger au corps de l'Vniuersité, qui leur estoit formellement contraire. Il aduint sur ces entrefaites que l'Euêque de Clairmont deceda, & fit vn testament par lequel il leur legua vne infinité de biens. Ce legs fut par eux recueilly, suruindrent semblablement les Troubles, au commencement desquels furent assemblez plusieurs Prelats dedans la Ville de Poissy. Ils s'y trouuerent, obtindrēt decret de Messieurs les Conuoquez, qu'ils firent emologuer à la Cour, & acheterent tost apres vn Hostel sis en la rue S. Jacques que l'on appelloit vulgairement la Cour de Langres, où ils firent bastir vn Colleege & vne Chappelle de laquelle le Roy Henry III. assista la premiere pierre en l'an 1582.

En l'an 1569. M. Pierre Grassin Conseiller en Parlement fonda encore par testament le Colleege dit des Grassins en la rue des Amandiers, pour les pauvres de la Ville de Sens.

*Colleege des
Grassins.*

Tels ont esté les commencemens & les progrès de la grandeur & estendue de ceste Vniuersité : Estendue tellement peuplée autresfois que Iuuenal des Ursins Aduocat du Roy, atteste en la vie de Charles VI. qu'ayant fait vne procession en l'an mil quatre cens neuf, de l'Eglise de sainte Geneuiefue à celle de saint Denys pour l'asso-

pisement des Troubles qui a donc vogueoit par la France, l'assemblée se trouua si grande que le Recteur estoit encore deuant les Mathurins, lors que ceux qui tenoient les premiers rancs estoient en la Ville de S. Denys : Vniuersité tousiours grandement chérie, aymée, & fauorisée de nos Roys, & de toute ancienneté nourrie & entretenue de belles & remarquables institutions; Vniuersité di-je, laquelle quand les superieurs de l'Eglise ont voulu abuser de leur autorité au preiudice de la Majesté de nos Roys, autorisée de la Cour de Parlement, leur a tousiours fait contresteste sous le nom de l'Eglise Gallicane, comme si c'eust esté vn Concil general qui eust esté perpetuellement estably dedans ceste Ville.

*Prerogati-
ues du Re-
cteur.*

Je passe les prerogatiues anciennes que le Recteur auoit iadis au Parlement, les preeminences & les rancs qu'il tient encore aux entrées & obseques de nos Roys, où il marche du pair avec l'Euesque de Paris; pour dire en peu de mots, comme nos Roys ont diuersement gratifié à ceste fille leur premiere née.

*Priuiliges
octroyez
par nos
Roys à l'V-
niuersité.*

Philippe le Bel par Edit de l'an mil deux cents quatre-vingts quinze ordonna que quelque emprunt qu'il fit pour la necessité des guerres, il n'entendoit que l'Vniuersité fust comprise en ce mandement: En l'an mil deux cents quatre-vingts dix neuf, que pour vste debte reelle on ne pourroit gaiger vn Escolier en ses meubles: Et en l'an mil trois cens & vnze, que le Cheualier du Guet dés son aduenement iureroit de garder en tout & par tout les priuiliges de l'Vniuersité. Et Louys Hutin son fils qui regna seulement vn an, Que tous Es-

coliers peussent trāsporter leurs besongnes en tous endroits où ils voudroient, sans trouble ou inquietation d'aucun. Mais sur tous grand fut le priuilege que Philippe de Valois leur donna l'an mil trois cens quarante, par lequel il les exēpta de tous peages, tailles, impositions, coustumes, ou autres telles charges personnelles, & qu'en tous leurs proces ils ne peussent estre enoquez de la Ville de Paris, afin qu'ils ne fussent distraits de leurs estudes. Et à ceste fin pour cōseruation de leurs priuileges, leur fut baillé pour Iuge le Preuost de Paris, lequel pour ceste cause fut appellé *Conseruateur des Priuileges Royaux de l'Vniuersité de Paris.*

Et certes qui voudra faire repasser par son iugement toutes les Vniuersitez de l'Europe, il n'en trouuera vne seule qui vienne au parangon de cetecey, de laquelle nous pouuons dire que tout ainsi que du Cheual de Troye sortirent innumerables Princes & braues guerriers, aussi nous a elle produit vne infinité de grands personnages dont la posterité bruira tant que le monde sera monde. Et pour souuerain lustre de laquelle Guillaume Budé luy menagea l'institution des Lecteurs que nous appellons Professeurs du Roy sous le regne de François premier, grand amy des lettres & des sciences, comme celuy qui luy en donna les premiers memoires.

Du Palais & Parlement de Paris, &
de ses Chambres.

CHAPITRE XX.



AY cy-deuant dit quelque chose de ce magnifique bastiment du Palais, que nos Roys ont donné pour loger leur iustice, & pour estre l'auguste domicile de leur Themis. l'en veux encore traiter icy plus particulièrement auant que de parler de l'autorité & grandeur du Parlement, & de ses Chambres.

*Palais par
qui basty.*

*Effigies des
Roys, &
boutiques
au Palais.*

Ce Palais Royal donc, tel que nous le voyons encore, fut basty & edifié sous Philippe le Bel par Messire Enguerrand de Marigny; & tellement basty, qu'en edifice & singularité d'Architecture, il est encore auiourd'huy censé & réputé l'une des plus belles besongnes qui soient au monde. Cest Enguerrand Comte de Longueuille, superintendant des finances de France, & conducteur de ce bastiment Royal, y fit esleuer les effigies des Roys en la grand sale, & la sienne aux pieds de son Maître, & dresser des boutiques pour les marchands: ainsi que tesmoigne le reproche que luy fait Jean Annat Aduocat en presence de Louys Hutin fils de Philippe le Bel, dans le sieur du Haillant *Oserois tu point*, luy dit-il, *entrer au Palais Royal en l'Isle de Paris? ouy, car tu es du tout temeraire. Et là toutefois sont les pierres qui t'accusent, les effigies des Roys crient contre toy, & te blasment de vol & de larcin, & si elles*

pouuoient elles te mettroient la main dessus pour te punir de tes crimes. C'est toy qui as fait bastir le Palais, & en iceluy vsurpant toute puissance, & ne laissant trait de temerité à effectuer as fait esleuer orgueilleusement ton effigie & as chassé les possesseurs des Maisons de l'Isle du Palais, sans les payer de leur patrimoine, & les boutiques qui deussent estre publiques, ont esté par toy prinſes & appropriées & les as données à louage en ton nom,

Quant aux effigies, les Additions de Monstrelet disent que Louys XI. ayant vne singuliere deuotion enuers M^oſeigneur ſainct Louys & Monſeigneur ſainct Charlemagne, fit descendre leurs images, estans en leurs niches dans le Palais, & au rang des autres Roys, pour les poser en la petite Chappelle où l'on dit la Messe pour Messieurs, tant à cinq heures du matin, & à l'entrée de la Cour, qu'à dix heures & à la sortie d'icelle: lesquelles images s'y voyent encores. Et Enguerrand ayant esté condamné à mort pour ses maluersations en son Office, & le dernier iour d'Auril de l'an mil trois cens quinze, pendu & estranglé au gibet de Montfaucō, son effigie qui estoit dressée sur le haut des grands degrez aux pieds du Roy fut iettée à bas, & roulée tout le long des degrez: & encore voit on auiourd'huy vuide la niche où elle estoit. Neantmoins on en void vne d'iceluy mesme en platte peinture aboutissante à vne Tour, ainsi qu'on monte ce petit escalier allant en la grand Sale, pres de laquelle sont engrauez en pierre ces deux vers.

Chacun soit content de ses biens,

Quin'a suffisance n'a riens.

Ce magnifique Palais a force boutiques qui

*Boutiques
du Palais.*

I iiij

dependent du Domaine du Roy, comme il y en auoit cent en celuy de Constantinople, dont le reuenu appartenoit à l'Empereur.

Sa grande Sale fort admirable pour sa hauteur, longueur, & largeur dans œuure, & toute pauee de marbre blanc & noir, a des pilliers & des Libraires, cōme celle de Rome desquels dit Martial.

Nulla taberna meos habeat, neque pila libellos.

Les quatre premiers sont pour les marchands, & autour des trois autres & de toute la Sale sont les Bancs des Procureurs, qu'ils achètent ou louent du Baillif du Palais, pour y assigner lieu à leurs parties.

En ceste Sale est la Table de Marbre, où le Connestable, Mareschaux & Admiral ont leur Iurisdiction, comme nous dirons cy apres, & où nos Roys viennent solennellement banqueter quand ils se marient, ou font leurs premieres entrées en ceste grande Ville.

Le Iardin du Roy estoit où est de present la Conciergerie, qu'on appelloit le Preau: auquel lieu quelque fois on s'assembloit pour conseil: car ils se trouue dans Monstrelet, que le 21. May ont esté assemblez entre la Salle du Palais, & la Chambre du Parlement, & les grandes galleries, par bas au grand preau, premierement le Roy, Messieurs le Roy de Sicile, les Ducs de Berry, de Bourgogne, & plusieurs autres Seigneurs, Ducs, Comtes, & Barons, Cheualiers, Escuiers, Bourgeois, Archeuesques, Euesques, Abbez, Prelats, Religieux, Clergé, & par special l'Vniuersité, &c.

Les Officiers du Roy estoient tous logez, où sont à present les cachots, & autres vieilles cham-

bres, & le Roy auoit sa Chambre, où est à present la grande Chambre, laquelle Froissard du temps de la prison du Roy Iean, semble appeller la Chambre de Monseigneur le Dauphin. Chambre
du Roy &
des Offi-
ciers.

Mais Philippe le Bel s'estant auisé de loger son Parlement en ce sien Hostel Royal, pour estre le list de la Iustice de France, & la distribuer à ses sujets, il choisit gens pleins de Religion, de bonnes mœurs, & de conscience, ennemis de toute auarice & ambition, comblez de science, pour exercer dignement les charges de Iuges & iuger son peuple avec droiture, & equité. Ausquels non seulement il donna bons & suffisans gages, pour l'honorable soulagement d'une charge si grande, & desquels gages ils se deuoient contenter sans prendre rien d'aucune personne que du Roy; mais aussi leur quitta les Chambres de son logis, & pour les honorer d'auantage leur bailla ses vestemens Royaux pour estre respectez & autorisez, comme si c'eust esté sa personne.

Il n'y eut premierement avec les Requestes que la grande Chambre, & vne des Enquestes. Et le sieur du Haillan dit, que fut ceste compagnie composée de *Presidens, Conseillers, Aduocats, & Procureur du Roy* appellée le *Parlement*. Parlons premierement de la grand Chambre.

Ceste Châbre est auourd'huy appellée la Chambre du Parlement, comme dit Froissard 3. Volume, Chap. 212. en ces termes, *C'est la cause & la querelle demenée & parlementée au Palais à Paris en la Chambre du Parlement*. On l'appelle aussi la grande Châbre & la Chambre du Plaidoyé. Grande
Chambre,
ou Châbre
du Parle-
ment.

C'est en ceste Chambre où de la Chaire de nos

Royz tenant leur lit de Justice, on fist vn throsne haut esleué où le Roy se sied, & à costé de luy ses Pairs tant Ecclesiastiques que Seculiers. Ce throsne est fixe & perpetuel en ladite Chambre, lequel quand le Roy n'y est point n'est paré que de tapisseries ordinaires de fleurs de Lys. Quand il y est, il y a vn grand drap de veloux asuré, semé de fleurs de Lys d'or qui sert de dossier à son Throne, & coulant par dessouz les oreillers, où il sied, vient à descendre par les degrez, & s'auance bien auant dans le parquet, & fait vne magnifique apparence de siege. Mais le Roy absent Messieurs les Conseillers y sont assis, lors que l'on tient les playdoyrics, & que l'on iuge les causes à l'audience.

Voy la
Grandeur
& Masesté
des Roys de
France.

Chambre
du Parle-
ment repa-
ree.

Cette Chambre a esté quelquefois réparée pour vn merueilleux accident, que ie ne puis taire & que ie veux inserer icy. C'est que le 15. de Iuin mil quatre cens soixante quatre il y a eu au Parlement, & en ladite Chambre vne cause entre l'Euesque d'Angers & vn riche bourgeois de ladite ville sur ce que ledit Euesque luy imposoit qu'il estoit heretique & usurier (ce sont les mots) & qu'il auoit dit presens plusieurs gens de bien, qu'il ne croyoit point qu'il fust un Dieu, ne Diable, paradis ny enfer. Dont aduint comme l'Aduocat de l'Euesque en plaidât, recita ces mesmes paroles auoir esté dites par le bourgeois: que celle Chambre du plaît commença à trembler tres-fort, & schut vne pierre de haut en bas sans blesser personne: & toutefois n'y eut homme en celle Chambre, qui n'eust tres grand peur, & grand merueille, & vuidèrent tous de leans iusques au lendemain, que la cause fut rappelée & playdoyée. Mais en la plaidoyant la Chäbre se prist à trembler comme dessus, & issit vn des somniers de la

Chambre de sa mortoise, & deuala bien deux pieds en bas sans cheoir, dont cuiderent tous mourir ceux qui estoient leans, & vuiderent si impetueusement de la Chambre qu'aucuns y laisserent leurs bonnets, les autres leurs chapperôs, leurs patins & autres choses, & ne plaida on plus en celle Chambre iusques à tant qu'elle fut bien refaite & assuree. Ce sont les mesmes mots de Monstrelet en son 3. Volume, par lesquels il se mōstre, comme il est à croire, que Dieu pour faire mentir celui qui s'asseuroit qu'il n'estoit point de Dieu, fist trembler ceste Chambre par deux fois sans blefser personne, & confirma en tenant la iustice le premier point de la Religion, qui est de croire en Dieu.

La Chambre donc fut refaite lors de cet esclandre. Mais depuis le Roy Louys XII. en l'honneur de la Justice de France & de son nom, la fit faire en l'estat qu'on la void à present lambriffée de culs de lampe dorez, & vermeillonnez avec vn artifice singulier: de sorte qu'on l'appelle à present la Chambre dorée: Comme autrefois en l'Hostel de Bourbon il y auoit vne Gallerie qu'on appelloit la Gallerie doree. Et dedans Philostrate il est fait mention de la Maison dorée des Roys de Perse. Et dedans Suetone & Tacite, il est parlé de la Maison de Neron qu'on appelloit doree, estant vn Prince de fer logé dans vne Maison d'or. Mais nos Princes estoient des Princes d'or logez dans des Maisons dorees, & des Maisons dignes de leurs Maiestez. Or que ce labris ait esté fait par le Roy Louys XII. sa deuise du Port'espice montre assez, qui est insculpee sur le bois en plusieurs endroits, de sorte que cela ne se peut reuoquer en doute.

Chambre
dorée par
Louys XII.

*Daix du
Parlement.*

Le mesme Roy fit faire le Daix qui s'y void encore sur le Trone Royal de drap d'or trait avec les deuises du mesme Port'espic.

*Sieges de
la grande
Chambre
refaits.*

Et ne veux oublier que long temps auparauant, l'an 1406. auoient esté refaits les Sieges, bancs & porches de cette Chambre, par ce qu'ils estoient comme descriuent les Registres de la Cour, *desrompus, & moult mal honnestes, & aussi mal aysez & trop bas, tellement que l'on ne pouuoit entendre les Aduocats si bien qu'il appartenoit, & furent refais lesdits bancs à ceste occasion.*

*Chambres
des Enque-
stes.*

La premiere Chambre des Enquestes, fut establie par le mesme Roy Philippe, que Charles VII. diuisa en deux pour l'expedition des Procez, pour autant qu'en icelle il y auoit deux Presidents. Enjoignant semblablement qu'en la Tournelle se voidassent les causes criminelles: A la charge toutefois que si en definitiue il failloit iuger d'aucun crime qui emportast peine capitale, que le iugemēt s'en fist en la grand Chambre. Depuis la multitude des procès fit faire trois Chambres des Enquestes. Et par François premier du nom y fut adioustée la quatriesme, que l'on appella du Domaine, par ce que souz le nom & pretexte du Domaine il trouua ceste inuention pour tirer argent de vingt nouvelles Conseilleries qu'il exposa lors en vente.

Mais sur toutes ces Chambres, l'authorité de la grand Chambre est telle, qu'il n'y a celuy des Enquestes, qui avec le temps n'espere & ne desire y auoir seance, comme derniere ressource de ses pensemens.

*Chambre des
Requestes.*

Je viens maintenant à la Chambre des Requestes, l'origine de laquelle ie veux repeter vn peu.

plus haut. Nos Roys pour rendre ordinairement la iustice, & receuoir les plaintes des suiets de France deuant l'establissement du Parlement sedentaire, auoient leurs Maistres des Requestes à la porte de leur Palais, voire de leurs Chambres, qui prenoïent icelles, & les leur communiquoient, & les respondoient tous les iours : & si la chose meritoit plus grande disquisition, les parties ouyes on leur faisoit droit, & bien souuent le Roy y estoit present qui iugeoit de sa bouche, ou les appointoit, sinon il y commettoit, qui est vne particularité que n'ont pas les autres Roys. Ils estoient deux ordinairement suiuan la Cour, l'vn Clerc & l'autre Laic, & s'appuyoient sur vne barre, pour receuoir lescdites requestes à la porte de la Chambre du Roy. Depuis ils ont esté 4. depuis 5. & puis 6. & puis 8. Je ne parle d'auourd'huy : car ils ont foisonné en grand nombre. Mais enfin le Parlement estably on fist de ces Requestes vne iurisdiction qui est encore auourd'huy pres la porte de la grande Salle, vers la gallerie des Merciers, & qu'on appelle les Requestes du Palais, laquelle durant la guerre des Anglois cessa pour quelque temps, mais depuis le Royâume estably, elle fut restablie. Cest office les fait Assesseurs & Conseillers du Chancelier, & leur donne seance en tous les Parlemés de France apres les Presidents, & preseance à tous les Conseillers & Presidents, en tous les Sieges, Bailliages & Seneschauffées.

*Chambre des
Requestes.*

En l'an mil cinq cens cinquante sept, pour la multiplicité des Presidents & Conseillers l'on aduisa encore de faire vne Chambre de Cōseil super-

*Chambre
du Conseil.*

numerare où se vuideroiet les appointez au Conseil de la grand Chambre.

Chambre du Criminel.

Et de toutes ces Chambres on tire la Chambre qui est destinée au criminel.

Chambre V. des Enquestes.

En l'an mil cinq cens soixante & huit fut erigee de nouveau vne cinquiesme Chambre des Enquestes, & par mesme moyen suprimée celle du Conseil, & furent renuoyez tous les Conseillers aux Chambres des Enquestes dont ils auoient esté tirez.

Chambre 2. des Requestes.

En l'an mil cinq cens quatre vingts fut de nouuel aussi erigée vne seconde Chambre des Requestes par le Roy Henry III. Et tout d'une suite creez vingt nouveaux Conseillers qui furent espars par toutes les Chambres des Enquestes, sans que la necessité publique le conuiaist de ce faire.

Chambre Royale.

Et l'an mil six cens & vn le Roy Henry quatriesme a encore estably vne Chambre pour la recherche des abus de ses finances qu'il a voulu estre appellée Royale, composée de Iuges choisis en ses Chambres souueraines, de l'un des Presidents en sa Cour de Parlement, deux Maistres des Requestes de son Hostel: deux Conseillers de sa Cour de Parlement, d'un President de sa Chambre des Comptes, quatre Maistres des Comptes, d'un President & trois Conseillers de la Cour des Aydes, d'un des Aduocats generaux en sa Cour de Parlement, & d'un des Substituts.

Ce Corps souuerain, ceste Compagnie, ce Parlement a non seulement tousiours esté fort recommandé dans la France, mais aussi orné & enrichi de belles & grandes prerogatiues. Nos Roys luy

donnoient anciennement tous les ans des robes neufues, pour luy apprendre qu'il prenoit de leur main le vestement d'honneur, qui le defendoit de toutes sortes d'iniures, & qu'ils se depouilloient pour le vestir: ce qui a depuis esté changé en argent. Il a encore vn priuilege à luy octroyé des Papes, de tenir benefices en vertu de ses indults. Ce que l'Eglise a fait pour l'exciter à la manutention d'elle, comme vne mère a coustume de gratifier ses enfans. Durant Charles VI. lors que la Maison d'Orleans s'en vint vers Paris contre le Duc de Bourgongne qui tenoit le Roy en sa puissance: d'autant que ladite Ville estoit pleine de soldats, & que Messieurs en auoient en leurs Maisons, il fut dit que Messieurs du Parlement en seroient exépts, & sur l'Arrest donné le 16. Septembre mil quatre cens & neuf, dans le liure des Ordonnances anciennes ils sont exempts de tous peages. Et au meliure ils sont exempts des tailles qui furent levées sur les sujets du Roy à cause de la guerre de Hongrie contre les Turcs. Leurs arrests sont censez comme prononcez de la bouche de nos Roys, & ya lettres de leurs Maiestez adressantes à la Cour, que nonobstant tous mandemens ils eussent à passer outre à la prononciation & execution des Oracles donnez contre quelque personne que ce fut.

Je ne veux par le menu reciter icy leurs autres priuileges; car ce ne seroit iamais fait. Seulement n'oublieray-ie que par la Ville ils alloient jadis sur des mulets; pour ce que c'estoit vn honneur fait aux Iuges anciens, & anciennement qui les

Prerogatives du Parlement de Paris.

Mulets de Messieurs du Parlement.

eust veu allant de grand matin au Palais il les trouuoit sur leurs mulets qui prioient Dieu, & qui disoient leurs heures & chapelets par les chemins. Ainsi lifons nous dans Lampridius que l'Empereur Alexandre Seuere, *donnoit argent, or & mulets aux iuges qu'il establiſſoit.* Honneur qui n'estoit petit, veu que les enfans des Roys de Iudee n'estoient ordinairement portez que sur mules ou mulets, non plus que les Dames à Rome en leurs litieres. Et felit que l'Empereur Auguste en achepta vn vne grande somme pour le porter.

*Sieges ref-
fortans au
Parlement
de Paris.*

Ce Parlement distribuoit anciennement la Iustice à toute la France, & maintenant il n'a plus que la Preuosté & Vicomté de Paris, & les Baillages de Laon, de Rheims, d'Amiens, Abbeuille, Boloigne, Senlis, Sens, Auxerre, Troye, Vitry, Parthois, Chasteau Thierry, Chaumont en Bassigny, Meaux, Prouins, Melun, Poitiers, Angers, le Mans, Tours, Bloys, Bourges, Orleans, Chartres, Angoulesme, la Rochelle, Mont-fort l'Amaulry, Lyon, Moulins, sainct Pierre le Moustier, Rions, Orilhac, & quelques autres desquels tous ie traiteray cy apres suiuant l'ordre de leur situation. Mais parlons des autres Cours, Chambres, & Iurisdiccions de Paris auant que sortir l'enclos de ses murailles.

De

De la Chambre des Comtes.

C H A P. XXI.



PRES auoir discoursu du Parlement;

il faut que ie parle à son ordre de la

Chambre des Comptes, comme é-

stans deux Compagnies, qui fraterni-

sent de tout temps ensemble, bien que souz di-

uerses charges. Soubz la premiere & seconde li-

gne de nos Rois, & bien auant souz la troisiè-

me, il n'y auoit dedans Paris Chambre des Com-

ptes non plus que Parlement, ainsi que remarque

M. Pasquier en ses Recherches de France: tout

cela se manioit à la suite des Rois. Je ne puis

mieux comparer ceste affaire qu'à ce que nous vo-

ions encore auiourd'huy en la Cour du Roy, où

il y a vn Conseil de grands Seigneurs quel'on di-

uisé en deux: dont l'vn est appellé Conseil de Ius-

tice, l'autre des Finances, ou d'Éstat. Ainsi souz

le nom du Parlement, qui estoit le Conseil de nos

Rois, on exerçoit ces deux charges pres d'eux.

Depuis pour la commodité des sujets, ou parad-

venture pour le nombre excessif des Seigneurs

qui y estoient, il fut trouué bon d'en descharger la

Cour du Roy, & l'establiir en certain lieu. Ce fut

dans Paris, Ville Metropolitaine de la France, où

l'on feit deux Compagnies souueraines, l'vne

pour la distribution de la Iustice de partie à partie

telle que i'ay cy dessus deduite, l'autre pour l'or-

dre des Finances & autres choses dont ie parleray

*Chambre
des Comp
tes ancien-
nement à
la suite des
Rois.*

*Chambre
des Comp
tes établie
dans Paris.*

K

cy apres. Compagnies qui eurent plusieurs rencontres del'vne à l'autre. Toutes deux furent faites sedentaires souz le regne de Philippes le Bel. Et tout ainsi qu'elles auoient esté tirées d'vn mesme corps, quand elles seiournoient pres de noz Rois, aussi furent elles logees dedans vn mesme pourpris au Palais Royal de Paris.

*Edifice de
la Cham-
bre des
Comtes.*

Quelques vns ont escrit qu'en l'an mil quatre cens octante cinq, fut commencé à bastir l'Hostel qui est situé entre la Chambre des Comptes, & la Maison du Roy (c'est la Maison dite le Bailliage, où habite auourd'huy M. le premier President) sur le chemin d'aller en l'Isle du Palais ainsi que tesmoignent ces quatre vers grauez en lettres d'or & d'azur dessus l'vne des portes.

*Les lettres d'or dient l'annee,
Que l'œuvre fut encommencee.
Au temps du Roy Charles le huit
Cestuy Hostel cy fut construit.*

Les lettres d'or nombrables de ce Distique sont celles qui s'ensuiuent.

V. M. V. I. C. L. L. V. I. C. I. V. I.
L. I. V. C. V. I.

Mais du depuis, & au mesme temps que la grand Chambre du Parlement fut peinte, & dorée d'or dueat, ainsi que l'on la void; on acheua aussi ce grand corps d'Hostel de la Chambre des Comptes, sur le deuant duquel paroissent à la veuë ces cinq Statuës: La Temperance, tenant vne Horloge & des Lunettes en main, avec cest escrit graué souz ses pieds.

TEMPERANTIA.

Mibi spreta voluptas.

Tépetané.

La Prudence, qui tient vn Mirouer & vn Crible avec ceste devise.

PRVDENTIA.

Consilij verum specular.

Prudence.

La Iustice vne balance & vne espée, avec ce symbole,

IUSTITIA.

Sua cuique ministro.

Iustice.

La Force embrassant d'une main vne Tout, & de l'autre vn serpent, avec ce hieroglife,

FORTITVDO.

Me dolor atque metus fugiunt,

Force.

Et au milieu de ces quatre vertus, le Roy Louys XII. vestu d'un manteau Royal, tenant d'une main le Sceptre & de l'autre la main de Iustice, avec ceste inscription.

Ludovicus huius nominis XII.

Anno etatis sue 46.

Et plus bas vn peu ce distique.

Quatuor has Comites foueo, cœlestia dona,

Innocue pacis prospera sceptragerens.

Au dessus de la premiere porte de ceste Chambre quel'on trouue au haut des grands degrez par lesquels on y monte du costé de la S. Chappelle, on void les armes de France au dessus d'un Port'espice, couronné par deux cerfs volans avec ceste autre inscription.

Regia Francorum probitas Ludovicus honesti

Cultor, & æthereæ Religionis apex.

K ij

*Chambre
des Comb-
tes de moy
cognoissent
iadis.*

Or consistoit premierement la charge de ceste Chambre en trois sujets : au menagement des finances, dont est procedé l'ordre que l'on tienc auourd'huy aux Comptes : en celuy du Domaine, autrement appellé par nos anciens Thresor, dont est issuë la police des Thresoriers generaux; & finalement en iceluy des Monnoyes dont depuis a esté tirée la Cour des generaux des Monnoyes. Et n'est pas mesme que les tailles, aydes, & subsides, ayans esté introduicts en France depuis la famille des Valois, les principaux reglements dont cognoist maintenant la Cour des Aydes, n'ayent souuent passé par ceste compagnie.

Encore a elle ces prerogatiues sur les autres Chambres des autres Villes, desquelles nous parlerons en leur lieu, qu'elle a la cognoissance des dons & despenses des Roys, ordinaires ou extraordinaires, & les examine curieusement, & retranche, voire raye & biffe souuent celles qui sont mal fondées. Elle verifie les lettres de legitimation, & naturalité d'Aubains : a de tout temps & ancienneté la charge du menage du temporel des Eueschez vaquants en Regale; le fait saisir & en donne main leuée apres le serment fait au Roy par le nouuel Euesque, & s'en fait rendre compte pour la conseruation des droits de la Couronne; Mesme nos Rois s'estans vouluz garantir de l'importunité de recepuoir entre leurs mains le serment de fidelité de leurs vassaux, luy remirent ceste charge lors qu'elle fut establie à Paris.

Pour faire fin; ceste Compagnie est compo-

sée de diuerſes sortes d'Officiers, de Presidents, Maistres, Correcteurs, Auditeurs, Aduocats & Procureur généraux, deux Greffiers, Huiffiers, Gardes de Liures, Relieur des Comptes. Compagnie, laquelle aussi bien que la Court de Parlement, a bien autrefois esté transférée ailleurs. comme à Bourges par Charles VII. encore Dauphin, pendant que l'Anglois estoit dans Paris, & à Tours durant nos derniers troubles : Mais en fin tousiours a elle esté restituée en son premier Siege.

Officiers de la Chambre des Comptes.
Chambre des Comptes transférée à Bourges & à Tours.

Il y a encore plusieurs autres belles Iurisdic-tions en l'enceinte & closture de ce Palais Royal, tant pour les Finances, que pour autres polices, la Chancellerie, la Court des Aydes, la Chambre du Thresor, la Chambre des Monnoyes, le Bail-liage du Palais, la Chambre des Maistres des eaux, & forests, à laquelle ressortent trois cents officiers de trois cents sieges des eaux & des forests de ce Royaume, la Chambre de l'Edit, la Connestablie, Mareſchaussée, & Admirauté de France à la Table de Marbre, & la grâde Paneterie: desquelles toutes je veux icy mettre quelque chose auant que tirer ma plume d'un si superbe Edifice, afin de conten-ter ceux qui voudroient plus curieusement entrer en la recherche de leur premiere excellence & ori-gine.

De la Chancellerie grande & petite.

CHAPITRE XXII.



N T R E tous les Seigneurs qui atouchoyent anciennement de plus pres à la personne de nos Rois, par la necessité de leurs offices, il y en auoit cinq dessus tous, plus requis & honorez, le grand Chambellan, grád Maistre, grand Eschançon que nos anciens appelloyent grand Bouteiller, & Connestable, destinez pour estre l'vn chef de la Chambre, l'autre du manger, l'autre du boire, & l'autre del'Escurie, & le Chancelier, appellé du commencement Referendaire, auquel, ainsi que dict Aymoïn, *on apportoit toutes les lettres publiques, lesquelles ilz corroboroit & fortifioit du cachet du Roy, ou bien du seel qui luy estoit commis.*

La presence de ces cinq Estats estoit bien requise à toutes les patentes que l'on passoit, mais en telle sorte qu'au dessoubs des quatre autres estoit apposé le seing du Chancelier, qui les fermoit & marquoit apres du cachet Royal : comme ayant seul le pouuoir de signer, & pareillement sceller les lettres, sans que la plume d'vn tel abandon de Secretaires, comme nous voyons maintenant, y fust employée.

Depuis cest Estat est creu cōme celuy du Connestable, en toute autorité & grandeur. De maniere que tout ainsi que le Connestable entre les

Estats militaires, tient le premier rang & degré d'honneur, aussi le Chancelier est auiourd'huy réputé l'œil, & le chef, voire l'ame de toute la Iustice. Souz ceste grande charge les loix du Royaume sont comme en tutele, le Chancelier en est la garde & le tuteur pour le Roy: ie dis le Chancelier qui a seul ce priuilege commun avec le Connestable de ne perdre l'honneur, qu'avec la vie, & qu'on ne luy peut oster l'Estat qu'avec la teste.

Cet ancien Magistrat souuerain des souuerains Magistrats de la Iustice, ce grand Chancelier, & Chancelier du plus grand Royaume que le Soleil regarde, a depuis esté à la suite de nos Rois, pour sceller les patentes de leurs Maictez, assisté de ses Assesseurs & Conseillers les Maistres des Requestes; ie dis de ces Maistres des Requestes qu'anciennement on logeoit au logis du Roy, où ilz entendoient les plaintes des parties, & receuoient leurs Requestes à la Barre estans pour ce appelez Iuges de la porte, comme à Constantinople Agathias dict qu'il demouroit depuis le matin iusques au soir à l'entree du Palais de l'Empereur pour respondre les Requestes. Et le Roy Henry III. remettant pour ce l'ancien ordre que l'iniure du temps & la malice des hommes auoit rompu, ordonna expres que le Chancelier ou Garde des Seaux selleroit trois fois la Semaine, ausquelz iours assisteroient deux ou trois des Maistres des Requestes qui seroient en quartier.

*Grand
Chancelier
à la suite
du Roy.*

*Maistres
des reques-
tes assistent
le Chancelier quand
il seelle.*

La forme qui se garde en l'expedition des lettres est telle, que les Secretaires les ayans dressées, & signées, ilz les enuoyent au grand Audiencier

*Forme de
seeller des
Chancelier.*

vn iour auant la tenue du Seau, pour estre par luy distinguées, & les communes separees de celles de Iustice, & des Finances: puis le Controle, & audience s'en faict en la Maison du Chancelier, ou en celle du grand Audiencier, & là se lisent toutes pour recognoistre la qualité & disposition d'icelles, je dis là en ce Controle, où les parties n'entrent durant le temps que l'on scele, & d'où ilz ne les peuuent retirer quel'audience ne soit faicte.

Mais comme nos Roys, pour se descharger de l'importunité des poursuiuans, & quant & quant leur peuple de la despense qu'il faisoit à la suite, trouuerent bon d'establir des Parlemens premierement à Paris, puis en fin en quelques autres des meilleures Villes de leur Royaume, qui distribuassent leur Iustice. Aussi iugerent ils vtile, & commode au bien & soulagement de leurs sujets, de dresser quant & ces Parlemens ou peu de temps apres, autant de petites Chanceleries pour l'expedition des lettres de Iustice. Le dis petites au parangon de celle qui est pres de leurs personnes, & qui seule a tousiours eu la garde du grand Seau de leurs Majestez. De celles des autres Cours, j'en parleray en leur ordre: ie diray seulement icy pour celle de Paris que comme le Parlement de ceste premiere, & principale Ville de France, est la premiere, & supreme Cour des autres Cours; aussi la Chancellerie a elle cela de particulier & de priuilege special sur toutes les autres, que les prouisions & lettres de simple iustice qui se scellent en icelle (encore qu'elles soient d'autre ressort que de celuy de Paris) sont neantmoins de pareille force

*Petites
Chancelleries
aux
Parlemens.*

*Petite
Chancellerie
de Paris.*

& valeur, que si elles auoient esté scellées des seaux de leur ressort.

Quand le grand Chancelier se trouue en ceste Chancellerie, il y preside comme le Chef de la Iustice, mais pource qu'ordinairement il est à la suite du Roy, empesché pour les affaires d'Estat, les Maistres des Requestes en son absence tiennent les premiers rangs, & les plus anciens d'entr'eux sceillent les lettres.

De la Cour des Aydes.

CHAP. XXIII.



LA Cour des Aydes rehausse encore l'honneur du Palais de Paris, & honnore beaucoup vn si superbe bastiment; encore qu'elle ne soit si antique queny le Parlement, ny la Chambre des Comptes, ny mesme la Chancellerie. Apres que nos Rois de la troisieme race eurent mis la grandeur de leur Royaume en paix, & introduit les tailles, aydes & subsides pour tenir & maintenir ceste paix en honneur & en seureté, ilz choisirent aussi gens notables & de marque pour exercer dignement les charges de Iuges, & juger leur peuple sur le faict des Aydes & des Tailles: lesquelz pour ceste cause furent appelez Generaux de la Iustice des Aydes, & les logerent en ce cœur, en ce centre de l'Empire François avec les autres Compagnies souueraines.

*Generaux
des Aides*

Tailles.

Charles VI. ayant ordonné par ses lettres de l'an mil trois cens quatre-vingts huit que toutes personnes contribuassent à la taille qu'il mettoit sus (mot qui n'est pas depuis tombé) fors les nobles, extraits de noble lignée, portans les armes, les Ecclesiastiques & pauvres mendians, il commit aussi de ses favoriz tels qu'il luy pleut pour la leuée de ces deniers. Sur le fait desquels ceux qui estoient Generaux des Aydes, distribuoiēt la justice en dernier ressort, & ce qu'ils iugeoient, estoit tenu pour Arrest, sans que la Cour de Parlement le peust reformer, ains failloit que ce fussent ceux-là mesmes qui auoient jugé, & leurs compagnons, appelez avec eux trois ou quatre Seigneurs du grand Conseil.

Cour des Aydes.

Ce fut lors que ceste compagnie commença d'estre erigee en forme de Corps & de Cour souveraine, en la ville de Paris. Charles VII. la transféra à Poitiers à cause de l'Anglois, puis la remit si tost qu'il fut dechassé. Louys XI. la supprima pour attribuer cette cognoissance aux Maistres des Requestes de son Hostel: & en l'an 1464. elle fut restablie. Finalement les Aydes venans à croistre & augmenter, Henry II. l'accrut & augmenta d'une seconde Chambre composée de deux presidents & de huit Generaux Conseillers, en l'an 1551.

*Seconde Chambre des Aides.**Jurisdiction de la Cour des Aydes de Paris.*


Il y a eu depuis d'autres Cours de Generaux erigees en d'autres Prouinces, mais ie remets d'en parler en leur lieu, pour dire que celle de Paris cognoist par apel de toutes matieres attribuées en premiere instance aux Esleuz & autres Officiers de son corps: des fautes, abus & mal-

uerfations commises, tant par les Presidents, Generaux, Conseillers, Greffiers & Huissiers d'icelle Cour, que par les Esleus, Grenetiers, Ministres des ports, & autres ressortans à eux : & des excès & iniures commises en leurs personnes, au mespris des prerogatiues, autoritez & preeminences de leurs Estats.

Je ne repete point icy que le Roy Henry III. ayant commandé vne recherche tres exacte des maluerfations commises à ses finances, *Chambre Royale.* establit à cet effet vne Chambre par Edit du 15. Aoust 1601. qu'il voulut estre appellée Royale. Je l'ay rangée cy dessus à la suite des autres Chambres du Parlement, où ie deuois bien aussi donner place à celle de l'Edit : mais pour ne sembler l'auoir du tout passée souz silence, iela reserue à la queuë des autres Iurisdictiones de ce Palais Royal, desquelles i'ay cy dessus promis d'escrire quelque chose.

De la Chambre du Thresor.

CHAP. XXIV.

 N appelloit anciennement le Domaine de la Couronne Thresor, comme estant le vray Thresor sur lequel nos Roys deuoient establir le fonds de leurs esperances, & Tresoriers ceux qui de tout temps & ancienneté ont eu l'œil sur iceluy. *Thresor de nos Rois.*

Des le regne de Clouis ce Thresor estoit gardé dans l'ancien Palais Royal, que Philippes le Bel a depuis fait rebastir comme i'ay dict cy-dessus

pour estre le lit de la Iustice de France. Et l'an 1303, il fut transporté au Temple, & du depuis au Louure. Mais les Thresoriers & administrateurs d'iceluy n'auoient encore lors aucune iurisdiction, ains estoient les procès qui le concernoient expediez & vuidez à la Chambre des Comtes, en laquelle nous auons encore cette remarque de ceste ancienneté, qu'entre les six Chambres des Auditeurs, il y en a vne particuliere que l'on appelle la Chambre du vieux Thresor, en laquelle on doit distribuer les Comptes concernans le Domaine.

Les premiers deputez pour l'exercice de cete Iustice, furent vn Jean Saulnier, Guy Chrestien, & Pierre de Metz par ordonnance de Charles VI. de l'an mil trois cens quatre-vingts dix. Et distent quelques vns que Charles VII. les erigea en Chambre apres qu'il eut chassé l'Anglois du Royaume, & leur assigna lieu pour playder & iuger les procès en l'enclos du Palais Royal à Patis au lieu qu'elle tient de present. Mais depuis ne pouuans plus expedier toutes les causes qui concernoient le Domaine, pour les empeschemens qui quelquefois leur suruenoient, ils commencerent d'y commettre gens de sçauoir & de merite auquelz ilz renuoyoit les differents contentieux entre parties qui se presentoyent en leur Bureau, se reseruens seulement le priuilege de se pouuoir trouver au Iugement & decision d'iceux comme Prefidens de la Chambre. Tant qu'en fin François premier trouua ceste inuention moderne d'y establir quelques Conseillers dont les appellations releueroient en la Chambre du Domaine, & la mist en œuure pour trouver deniers. Inuention quine

*Thresoriers**Chambre
du vieux
Thresor.**Thresoriers
sur le fait
de la Iustice.**Chambre
du Thresor
moderne.*

s'estend que dans les limites de la Preuosté & Vicomté de Paris, Bailliages de Senlis, Melun, Brie-Comte-Robert, Estampes, Dourdan, Mante, Meulant, Beaumont sur Oise, & Crespy en Valois.

De la Chambre des Monnoyes.

CHAP. XXV.



OMME de la Chambre des Comptes est issue la police des Thresoriers Generaux, aussi depuis en a esté tirée la Cour des generaux des Monnoyes. Ces trois compagnies ne faisoient anciennement qu'un corps, comme il se peut voir par vne commission de l'an mil 1351. intitulée, *Les gens des Comptes & Thresoriers, & les Generaux Maistres des Monnoyes du Roy nostre Sire, à Paris.* Et y voit on encore les Chambres où ilz tenoient leurs Sieges, & en celle de Messieurs des Monnoyes les remarques & vestiges des fourneaux qui seruoient iadis à l'essay des Monnoyes. Voire il se trouue vnes patentes de Philippe de Valois, par lesquelles il attribue à la Chambre des Comtes vne autorité toute Royale au fait des Monnoyes. *Nous voulons, & vous mandons*, disent les paroles de ce Roy adressees aux gens de ses Comptes, *que toutes & quantes fois que vous verrez que bon & profitable sera de croistre le prix en or & en argent, & affoiblir le prix des monnoyes d'or.*

Chambre des Monnoyes incorporee autrefois à la Chambre des Comptes.

blanches & noires, que nous auions n'aguere ordonnées à faire en nostre Royaume, vous le faciez faire: Toutefois sans muer ne changer l'aloy ne le poids d'icelles.

*Ereclio de
la Cham-
bre des
Monnoyes.*

*Estre mar-
qué à l'A
que signifie.*

Du depuis nos Rois ont institué la Chambre des Monnoyes telle que nous la voyons, pour auoir la cognoissance de l'alloy, du poids & du prix des monnoyes, & empescher qu'aucun tort ne se fit en icelles. Empeschement qui a donné lieu au Prouerbe que nous vsurons pour qualifier vn tres-homme de bien, de dire qu'il est marqué à l'A. Car comme en toutes les Villes esquelles il est permis de forger Monnoyes, on les marque par l'ordre Abecedaire selon les primautez, affin que si elles se trouuent trop foibles d'alloy ou de poids, on se puisse adresser contre les Maistres des monnoyes des lieux: Aussi Paris pour estre la Metropolitaine de la France, est la premiere, & pour ceste cause la monnoye que l'on y forge est marquée à l'A, & d'autant que les Monnoyeurs de celleulà peuuent estre esclairez de plus pres par les Generaux des Monnoies qui y resident, on y a toujours fait monnoye de meilleur alloy, & poidz qu'ez autres villes: ce qui a donné cours à cest adage.

Ces Generaux cognoissent sans appel, & en dernier ressort des deniers des boeres de toutes les monnoyes de France, ensemble des abus & maluersations des Maistres particuliers, Gardes, Prouosts, Essayeurs, Tailleurs, Contregardes, Ouuriers, Monnoyeurs, Changeurs, Affineurs, Departeurs, Bateurs, Tireurs d'or, ou d'argent & de pailloles, Orfebures, Ioyauliers, Graueurs, Balan-

ciers, & autres faisants fait de monnoye, circonstances & dependances d'icelle, en ce qui concerne leurs Estats, charges, ou mestiers: Et outre plus, par prevention & concurrence auéc les Iuges ordinaires, des faux Monnoyeurs, Rogneurs, & autres de telle qualité specifiez & declarez par les Ordonnances.

De la Chambre de l'Edit:

CHAP. XXVI.

L'ESTABLISSEMENT & derniere correction de ceste Chambre est procedée de la diuersité des Religions. Le Roy Henry quatriesme affin que la Iustice fut rendue & administrée à ses subiects, sans aucune suspicion, haine ou faueur, comme estant vn des principaux moyens pour les maintenir en paix & concorde, ordonna en l'année mil cinq cens quatre-vingts dix-sept, qu'en la Cour de Parlement de Paris seroit establie vne Chambre composée d'vn President, & seize Conseillers dudict Parlement, laquelle seroit appellée & intitulée la Chambre de l'Edit, & cognoistroit non seulement des causes & procès de ceux de la Religion prétenduë reformee, qui seroyent dans l'estenduë de ladicte Cour, mais aussi des ressorts des Parlements de Normandie & Bretagne, selon la iurisdiction qui luy en seroit attribuée par son Edict, & ceiusques à tant qu'en chascun desdicts Parlemens eust esté establie vne Chambre pour rendre la Iustice sur

*Chambre
de l'Edit.*

les lieux. Ordonna aussi que des quatre Offices de Conseillers en sondict Parlement restants de la derniere erection qui en auoit par luy esté faicte, en seroyent presentement pourueus & receuz audict Parlement quatre de ceux de ladicte Religion pretendue reformee suffisans & capables, qui seroient distribuez; à sçauoir le premier receu en la Chambre de l'Edict, & les autres trois à mesure qu'ilz seroient receuz, en trois des Chambres des Enquestes: & outre que des deux premiers Offices de Conseillers Laiz de ladicte Cour, qui viendroient à vacquer par mort, en seroient aussi pourueus deux de ladite Religion pretendue reformée, & iceux receuz, distribuez aussi aux deux autres Chambres des Enquestes.

Il y auoit au parauant eu vne pareille Chambre establie à Castres pour le ressort de la Cour de Parlement de Toulouze, & en ont esté depuis establies d'autres pour Bourdeaux & Grenoble desquelles nous parlerons en leur lieu.

Ce que ie veux maintenant dire de plus, c'est que ceste Chambre de Paris fut comme toutes ces autres, composee ainsi que dict est, pour cognoistre & iuger en souueraineté & dernier ressort par Arrests, priuatiuement à tous autres, des procez & differents mens & à mouuoir, desquelz ceux de la Religion pretendue reformee seroient parties principales, ou garands, en demandant ou deffendant, en toutes matieres tant ciuiles que criminelles, fussent lesdicts procès par escript ou appellations verbales, & ce si bon sembloit ausdictes parties, & l'vne d'icelle le requeroit auant contestation en cause pour le regard des procès à mouuoir
excepté

excepté toutefois pour toutes matieres beneficiales, & les possessoires des dixmes non infeodez, les Patronats Ecclesiastiques, & les causes où il s'agiroit des droits & devoirs, ou Domaine del'Eglise, qui seroient toutes traitées & jugées en la Cour de Parlement, sans que ladite Chambre del'Edit en peust cognoistre. Comme aussi il fut ordonné que pour juger & decider les procès criminels qui interuiendroient entre lesdits Ecclesiastiques, & ceux de ladite Religion pretendue reformée, si l'Ecclesiastique estoit deffendeur, en ce cas la cognoissance & iugement du procès criminel appartiendroit à la Cour souueraine, priatiuement à ladite Chambre: & où l'Ecclesiastique seroit demandeur & celui de ladite Religion pretendue deffendeur, la cognoissance & iugement du procès criminel appartiendroit par appel & en dernier ressort à ladite Chambre establee. Cognoistroit aussi ladite Chambre en son ressort, comme les autres ailleurs, en temps de vacations, des matieres attribuées par les Edits & Ordonnances, aux Chambres estables en temps de Vacation. Et les procès partis seroient departis en la mesme Chambre par les Iuges qui seroient par luy nommez par ses lettres particulieres pour cet effet. Voire aduenant qu'un procès seroit party en toutes les Chambres my-parties, le partage seroit renuoyé à ladite Chambre de Paris.

Ch.
des
tion

L

De la Connestablie, Mareschaucce, & Admirauté de France: Eaux & Forests, Bailliages, & autres Jurisdiccions de l'enclos du Palais de Paris.

CHAP. XXVII.

TOUTES les Chambres susdites sont dedans l'enclos du Palais de Paris, cōme encore les Jurisdiccions de la Connestablie & Mareschauffée de France, l'Admirauté, les Eaux & Forests, & les Bailliages.

Connestablie & Mareschauffée.

LE Connestable & Mareschaux ont leur Siege à la Table de Marbre, où ils cognoissent des procès qui sont entre gens de guerre, & les Thresoriers pour le fait de leurs gages, & autres choses qui en dependent.

L'Admirauté.

L'ADMIRAL a aussi son Siege à la mesme Table où il juge des trafics, prinfes, pirateries, & autres choses qui concernent la marine.

Maistres des Eaux & Forests.

LES Grands Maistres Enquesteurs & Generaux reformateurs des Eaux & Forests y ont encore leur jurisdiction sur les fraudes, tromperies, & abus qui se commettent és forests, ruietes, estangs, pescheries & toutes sortes d'eaux & de bois qui sont du Domaine de la Couronne. Et à elle ressortent les trois cents officiers des trois cents Sieges des Eaux & Forests de ce Royaume.

LE grand Chambrier ou grand Chambellan

de France, l'un des cinq Estats que nous auons dit cy-dessus auoir esté de toute ancienneté plus estimez pres la personne de nos Roys, auoit aussi jadis sa Iustice à ceste Table de marbre du Palais.

*Le grand
Chârbrier.*

Et d'auantage, pour l'exercice de la Iurisdiction du Baillif il y a vne Chambre dans la grand Salle de ce Palais joignant la Chambre de Messieurs les Presidents composée d'un Lieutenant, de deux Conseillers, d'un Procureur du Roy, d'un Greffier, & huit Huissiers ou Sergents, quatre ordinaires, & autant d'extraordinaires.

*Bailliage
de Paris*

Ce Baillif, lors que nos Roys anciens logeoient en ce Palais, Siege de la Cour souueraine, & lit de la Iustice des Pairs, en auoit la charge & la garde en leut absence, & jouyssoit de beaux droits & priuileges, sçauoir est dans le Palais, pourpris & enclos d'iceluy, de tout droit de iustice, iurisdiction, & Seigneurie moyenne & basse en tout cas, excepté l'execution des cas criminels, pour lesquels il conuenoit faire punition corporelle, car lors il estoit tenu de rendre le malfaiteur tout iugé, s'il estoit layc au Preuost de Paris, dehors la porte du Palais sur la chaussée, pour en faire l'execution, ou s'il estoit Clerc ou Prestre, à l'Official de l'Euesque.

Et est vray semblable qu'il auoit lors sa demeure en cet Hostel où habite maintenant Monsieur le premier President, qu'on appelle encore le Bailliage, & où le Roy Loüys XII. se retira quittant du tout son Palais à tant de belles Compagnies de Iuges, pour monstrier l'honneur & la reuerence qu'il auoit à la Iustice.

L ij

De la iustice du grand Chastelet de Paris.

C H A P. XXVIII.

LA Ville de Paris se vante encore, pour le plus eminent & magnifique Thronne de sa propre & particuliere Iustice, non d'un Baillif, Seneschal, ou Viguiier, qui decide ses causes comme aux autres Villes du Royaume, ains se glorifie d'un Preuost, qui rend le droit à son peuple par la bouche de ses Lieutenans & Officiers. Preuost lequel comença premierement de monter en credit souz la fin de la seconde race de nos Roys, & lors que les Comtes laisserent l'exercice personnel de la Iustice, & de leur Iurisdiction à leurs Lieutenans pour s'arrester seulement aux munificences & liberalitez Royales, & s'habituer du tout aux armes. De ces Lieutenans les vns furent appelez Vicomtes, les autres Viguiiers, & les autres Preuosts, du mot Latin *Præpositus*: Car en ceste façon les voyons nous estre appelez és anciennes lettres de nos Roys, lors qu'elles s'adressoient aux Preuosts.

IE sçay que plusieurs sont d'aduis que la dignité Preuostale a esté tirée des Romains, estimans que lors que les François arriuerent és Gaules, ils trouuerent chaque Cité garnie de ses Preuosts. Mais, apres auoir fait repasser par ma

Preuost de Paris.

Preuosts d'où ainsi nommez.

memoire, tous les Estats que les Romains establiſſoient sur leurs Prouinces, ie ne voy point, qu'avec aucun d'entr'eux nous puissions assortir le nom de cestui-cy. Et qui m'induit dauantage à croire que c'est vne dignité erigée depuis le temps de Charlemaigne, & de son fils le Debonnaire, c'est qu'encore que ie lise en leurs Ordonnances plusieurs reglemens pour les Comtes, en qualité de personnes qui exerçoient la Iurisdiction ordinaire, si est-ce que ie ne trouue point vn seul endroit où il soit parlé des Preuosts. Et ne me puis persuader, s'ils eussent esté en essence, qu'ils les eussent oubliez. De maniere qu'il faut quel'office de Preuost soit venu lors que les Comtes se démirent de leurs Estats de Iudicature sur autruy: c'est à dire lors qu'ils commencerent à se faire grands, & à manier les armes, tout de la mesme sorte que les Ducs, qui fut depuis le regne de Louys le Debonnaire.

*Preuosté
quand v-
nue en u-
sage.*

CELVY de Paris est chef de la Iustice & police de ceste grande Ville en premier ressort, & de toute la Preuosté & Vicomté d'icelle, Ville autant ou plus remplie de peuple que la plus belle & plus grande Prouince du Royaume: & Vicomté glorieusement appenagée de sept nobles Bailliages desquels nous traiterons cy apres, sans le nombre infini, des bourgs & villages qu'elle regist, & que l'on peut voir en la Coutume.

*Preuost de
Paris Iuge
de la Ville.*

PHILIPPE Auguste ayant fait rebastir le grand Chasteler, y establit le Siege ordinaire & la jurisdiction de ceste dignité, qui y a trois Lieutenans souz elle, que nous appellons vulgairement de la qualité de leurs Charges, Ciuil, Cri-

*Siege &
officiers du
Preuost de
Paris.*

minel, & Particulier, vn Procureur & Aduocat du Roy, douze Conseillers, le Conseruateur des Priuileges (office institué par Philippe de Valois, lequel ayant donné aux Escoliers de l'Vniuersité de Paris, force beaux priuileges, en l'an mil trois cens quarante, pour conseruation d'iceux leur bailla pour Iuge le Preuost de Paris, qui pour ceste cause fut deslors qualifié Conseruateur des priuileges Royaux de l'Vniuersité de Paris) les Commissaires examineurs commis & distribuez par les seize quartiers de la Ville, les Greffiers, les Notaires & Tabellions, & les Sergents à Cheual & à Verge; lesquels font tous les ans vne monstre solennelle & fort magnifiquement le lendemain de la Trinité.

Preuost de Paris conseruateur des priuileges de l'Vniuersité.

Siege du Preuost de Paris au Louure.

C E S T B Jurisdiction fut quelque temps exercée au Chasteau du Louure, souz le regne de Louys XII. pendant qu'on reparoit les ruines du grand Chastelet; mais en l'an mil cinq cens & six, on la restablit au premier siege de sa gloire, je dis en ce siege que quarante & tant d'années depuis on a enrichy de ce corps d'Hostel, où maintenant se tient la Chambre des Commissaires.

Preuost de Paris vendue.

Q V A N T à ce que le Preuost est appellé par les lettres du Roy, Garde de la Preuosté & Vicomté de Paris, c'est encore vne remarque qui nous reste de l'ancienneté. Auant le regne de S. Louys l'office de Preuost de Paris se vendoit au plus offrant, dont il auenoit que plusieurs pilleries & malefices estoient commis (ce sont les mots du sieur du Haillan) & estoit totalement Iustice corrompue par faueurs, dons, & promesses, dont le commun peu-

ple n'osoit habiter au Royaume de France, en sorte qu'il estoit presque vague, & souuentefois aux plaids de la Preuosté de Paris n'y auoit que dix personnes au plus, pour les iniustices & abusions que l'on y faisoit. Pourtant ne voulut plus le Roy que la Preuosté fust vendue, ains voulut que doref-nauant elle fust donnée à quelque grand sage homme, avec bons gages, & fist abolir toutes les mauvaises coustumes, dont le pauvre peuple estoit greué auparauant, & fist enquerir par tout le pays où il pourroit trouuer un bon iusticier. Et luy en fut amene un qu'on appelloit Estienne Boileau, auquel il donna l'Office de Preuost de Paris, lequel depuis se gouerna tres-sagement audit office, en sorte qu'il n'y auoit larron ny autre malfaitteur qui osast demeurer en Paris, que tantost il ne fust pendu, ou puny à la rigueur de Iustice, selon la qualité du delict.

BELLE Ordonnance, & tres-juste certainement! mais à laquelle ses Successeurs apportèrent ceste nouvelle police, que tantost ils baillerent ceste dignité Preuostale de Paris, aussi bien que celles des autres villes, à Ferme à certain temps, au plus offrant & dernier encherisseur tantost en Garde, selon l'opinion de ceux qui gouernoient leurs affaires. Au premier il y auoit plus de profit, au second plus d'honneur pour leurs Majestez. Souz Philippe le Bel & le Long elle fut baillée à ferme, souz Philippe de Valois du commencement en Garde, puis en l'an mil trois cens quarante neuf, à Ferme. Pendant la prison de Iean, en l'assemblée des trois Estats, par Edit du 5. Feurier mil trois cens cinquante & six, furent les Fermes deffendues, & ordonné qu'elle seroit baillée en Garde, à la nomi-

Preuosté de Paris tantost baillée à Ferme, tantost en Garde.

nation des gens du pays. Edit depuis reuouqué par Charles V. l'an mil trois cens soixante & six, & les Fermes remises sus afin d'auoir moyen d'acquiter ses debtes. Charles VI. releua les Gardes par son Ordonnance du 29. Aoult, mais avecque vne religion plus grande que souz ses predecesseurs, voulant que les Preuostez fussent derechef baillées en garde, & que l'on y mist bons & suffisants personages, des lieux & pays, ou plus prochains, par bonne & meure election qui s'en feroit en la Chambre des Comptes de Paris, presens & appellez à ce quelques Seigneurs tant du grand Conseil que Parlement, & les Thresoriers de France, & qu'ils leur donnassent gages. Ordonnance que toutefois il annula six ou sept ans apres. Bref il n'y eut iamais rien si certain que l'incertitude en ce fait. Les villes affectionnoïent les Preuosts en Garde, comme ceux qui pour leur prud'hommeie, & sans bource delier, estoient appellez à ceste charge. Mot qui estoit encor en vusage souz Louys XII. lequel en l'an mil quatre cens quatre-vingts dix-neuf ordonna que les Preuosts en Garde seroient esleuz aux Auditoires des Bailliages & Senechaussées. Voila le menage que l'on obserua plusieurs ans en ces Dignitez, & dont encore nous auons la marque susdite en celle de Paris.

des Juges Consuls.

CHHP. XXIX.



CHARLES IX. acréut par Edit de l'an 1562. le lustre & la grandeur de ceste belle & grande Ville, d'une Justice & Jurisdiction nouvelle composée de cinq notables Bourgeois que la pureté & netteré de vie mettroit hors la presse du vice, & dont le plus ancien & capable se qualifieroit Juge des Marchans, & les autres quatre simplement Consuls, lesquels seroient tenus de prester serment à la Cour de Parlement, ainsi que les Juges ordinaires; Pour, à l'imitation des Conseruateurs des foires de Lyon, Champagne & Brie, & de la Bourse commune des Marchands de Tholose, decider & iuger sommairement & selon l'obseruance des Marchāds, les debats & procès qui seroient formez & intentez seulement par lesdits Marchands, pour le fait de leurs marchandises & denrees, sans estre liez ny astraits aux subtilitez des Loix & Ordonnances.

Juges Consuls par qui arigez.

Ce droit de Consulat a depuis aussi esté donné par privilege & prerogative de grandeur, à quelques vnes des meilleures Villes de ce Royaume, pour defendre & fermer les loyaux marchands contre l'infidilité des banqueroutiers: mais nous en parlerons en leur rang; ainsi que des autres polices.

Du Preuost des Marchands, &
des Escheuins.

CHAP. XXX.

TRAITONS maintenant de ces nobles & glorieuses dignitez, dont les plus illustres familles de Paris se tiennent honorées comme des premières Magistratures publiques de la première Ville du Monde: Je dis du Preuost des Marchands, & Escheuins, qui ont la reserue du gouvernement politique, & le gouvernement des grandes & graues prerogatiues de ceste grande & renommée Ville.

Les Historiens François en attribuent la première erectiō à Philippe II. vrayement l'Auguste de nostre Rome, qui commençoit de regner en l'an 1190. & qui fit fermer Paris de murailles du costé de l'Vniuersité auant que d'aller en la terre Sainte. Voicy les propres parolles de l'Histoire. *Semblablement pour ce que la Cité de Paris n'estoit point close du costé de Petit pont, tirant vers le mont sainte Geneuiefue, & preuoyant que si durant son absence, y fussent suruenus aucuns ennemis, ils l'eussent peu facilement, prendre & piller, il fit venir vers luy cinq personages (ie croy qu'il faut ainsi lire & non sept) des plus notables de ladite Ville, ausquels ayant baillé le gouvernement d'icelle, il les nomma Escheuins, & leur donna pour Armoiries l'Escu de gueules à la nef ou nauire d'argent, au chef d'azur semé de fleurs de Lys d'or pour monstrer que Paris est*

Paris mal-close.

Escheuins de Paris par qui erigez.

Armoiries de Paris & leur significatiō.

la capitale, & comme maistresse des Villes Françoises, de laquelle le Roy est le Chef, Seigneur, & Patron, cōme celuy qui commande sur vne nef où toutes choses abondent. Aussi faut il donner à la Ville de Paris cest honneur, qu'elle est non seulement la Capitale de ce Royaume, mais aussi le patron, le miroir, l'exemple, le magasin, la force, la fontique, la boutique, & bref le lieu duquel toute la France se pouruoid de tout ce qui luy est necessaire. Ledit Roy fit clore ladite Ville, de murs, portaux, & fossés, qui est ce qui est contenu depuis la riuere de Seine à l'Hostel de Nesle, pres les Augustins, en tirant & comprenant tout le circuit des portes, saint Germain des Prez, saint Michel, S. Jacques, saint Marcel, à retourner à ladite riuere de Seine, par le haut de ladite Ville, au lieu appellé la Tournelle à l'endroit des Celestins.

Excellence
de Paris.

Clostré de
Paris.

IL y auoit bien des le temps des Merouingies quelques Iuges ou Magistrats, qui auoient l'œil sur la police de ceste noble Ville, & qui tenoient le Siege de leur Iustice premierement & pendant le regne de Childebert premier, en vne Maison proche du petit Chastelet, que Gregoite de Tours appelle la *Maison des Marchands & trafiqueurs*; puis quand la Ville fut accreuë du costé de la Montagne, en vne autre, assise pres la porte saint Jacques, appellée le Parloir aux Bourgeois, de laquelle nous auons parlé cy-dessus; Mais ce Roy esleua ceste dignité à vn plus haut estage de grandeur, & comme s'il l'eut nouvellement erigée, luy donna tant d'authorité, que nulle autre quoy que grande & esleuée n'esgale point auourd'huy la grandeur de son lustre. Il enrichit ces Magistrats de glorieux titres, le Presidēt,

de Preuost des Marchans, à la difference du Preuost de la Iustice, que l'on qualifie simplement Preuost de Paris, & les quatre Assesseurs d'Escheuins de la Ville, & leur assigna peut estre cette place en Greue, où François premier a depuis fait bastir le magnifique Hostel de Ville pour tenir leur assemblée.

MAGISTRATS de si grande autorité que Philippe de Valois en l'an 1349. vn an au parauant son decés, voulant pour les guerres qu'il auoit contre les Anglois, leuer vn subside de six deniers pour liure sur chaque denrée qui seroit vendue en & au dedans de la Ville, Preuosté, & Vicomté de Paris, il ne le peut obtenir que pour vn an, & ce encore du consentement du Preuost des Marchans & Escheuins: voire par ses lettres patentes du 17. Feurier 1349. il protesta que cest impost n'apporтероit pour l'aduenir aucun prejudice aux priuileges & libertez des Parisiens, ny qu'aucun droit nouveau luy seroit acquis contr'eux, ny a eux encontre luy: mais qu'il l'imputoit à vn subside gracieux. Il fut preuenu de mort auant que de luy faire sortir effect. Au moyen de quoy le Roy Iean son fils suppléa à ce défaut. Et d'autant qu'il n'y auoit juges des differents qui pouuoient resulter de cette leuée, il en attribua la cognoissance aux mesmes Preuost des Marchans & Escheuins de la Ville, à la charge que là où ils ne pourroient accorder les parties, les gens des Comptes en cognoistroient.

CE Roy Iean estant depuis arresté prisonnier en Angleterre, ils firent encore liure vn autre trait, mais bien plus hardy, de leur puissance. Car

comme les Estats estoient assemblez aux Augustins pour la deliurance de sa Majesté, à laquelle le sang François qui ne peut mentir, faisoit incliner les Villes; si que les choses sembloient promettre en fin quelque remede, le Preuost des Marchands partisan du Nauarrois fist assembler les gens de mestier, & accompagné de trois mille hommes armez, vint à l'Hostel de saint Paul, logis du Dauphin, qui depuis regna souz le nom de Charles V. & ayant assiegé toutes ses auenues, & faisi la porte, monta en la Chambre où estoit le Prince, accompagné de gens armez. Le Dauphin fut tout estonné, *Ne vous estonnez point, luy dit le Preuost, de chose que vous verrez, car ce qui se fait a esté ordonné, il faut qu'ainsi passe.* Mais le signal donné, Jean de Conflans, & Robert de Clermont Mareschaux de France, les deux plus confidens seruiteurs du Dauphin, furent tuez deuant ses yeux, & si pres de luy, que le sang rejallit sur son visage. *Ha! s'escria le pauvre Prince, qu'est cecy? en voulez vous au sang de France? Non Monseigneur,* luy dit le Preuost, *rasseurez vous, ne craignez point, ce n'est pas à vous à qui l'on en veut. Ce sont vos desloyaux seruiteurs que nous cherchons, lesquels vous ont si mal conseillé.* Alors il luy osta son chapperon, & luy mit le sien sur la teste, my-party de rouge & de pers à la liurée de ceux de la Ville, & print celuy du Dauphin qui estoit de brunette noire, orfauerisé d'or, & le porta tout le iour sur la teste, pour signal de sa Dictature. Ce fait les corps furent trainez à la Table de Marbre, & de la iettez en la Cour du Palais, en spectacle au furieux populace, qui y accourut de

*Chapperon
du preuost
des Marchands.*

tous costez avec huées & applaudissemens. Et à l'instant il enuoya au Dauphin du drap rouge & pers pour faire vn chaperon, & assemblant le peuple à l'hostel de ville en Greue, luy fit auouer ce massacre: & en suite au Dauphin, & aux Estats lors assemblez, à fort contraires effets. Et pour closture d'vn ferme adueu, il escriuit au nom de la ville de Paris, des lettres à toutes les bonnes Villes du Royaume, pour les exhorter de se joindre avec la Capitale, & prendre sa liurée comme auoit fait le Dauphin, pour reformer à bon escient le Royaume.

Voila deux marques qui remarquent assez spécialement la grandeur de ces dignitez. Aufquelles toutefois Charl. VI. fit bien depuis baisser l'aïsse pour vn téps: car n'ayàs voulu receuoir vn impost qu'il vouloit leuer dans Paris de la 20. partie de toutes choses qui se vendroient, & vne troupe de mutins apres auoir mis en pieces le collecteur de cest impost, s'en estant allée en l'Hostel de Ville, & pris contre les fermiers d'iceluy toutes les armes publiques, entr'autres des maillets de plomb qui auoient esté faits par le commandement de Huges Aubriot Preuost de Paris, pour enuoyer au Connestable afin d'armer les gens de guerre: Ce Roy retournant de Flandres tout coloré de colere contre les Parisiens, entra dedans cette ville en armes, & au milieu de son armée, laquelle, apres qu'il eut rebuté les supplications du Preuost des Marchands, Escheuins & notables de la Ville qui luy estoient venus au deuant les clefs en la main, s'espandit à l'instant par tous les quartiers, & arracha toutes les chaînes des rues, qui

*Assemblée
des Maillonniers.*

furent chargees & emportees au bois de Vincennes : puis ayant fait trancher la teste à trois cens des plus signalez bourgeois, se contenta en fin pour derniere marque de vengeance d'ordonner par son Conseil, *Que d'autant que la Ville de Paris auoit trempé en ceste sedition, elle seroit prinnee de l'Echeuinage, des chaisnes, des armes, & de tous ses priuileges iusques à tant qu'autrement fut ordonné. Que pour compensation du crime capital, les eoupables de la sedition, suiuant l'information sur ce dignement faite, payeroient la moitié de leurs biens.* Ce qui fut executé en grande diligence, pour renuoyer bientoft les gens de guerre, par le moyen de l'argent qui fut leué en cette exaction.

*Escheuins
ostez aux
Parisiens
en l'an
1387.*

TOUTS FOIS cinq ans apres que le Roy eut ainsi osté aux Parisiens leur Preuost des Marchands, & leurs Escheuins, Jean de Folleuille Conseiller en Parlement, & Preuost de Paris remonstra à sa Majesté qu'il ne pouuoit seul gouverner la Iustice de ladite Ville, qui luy auoit esté donnée lors qu'elle fut ostée ausdits Escheuins. Adoncques le Roy adoucissant son ire & indignation contre les Parisiens, leur rendit leur Echeuinage, & leur Iustice, & alors fut esleu Preuost des Marchands, Jean Iuuenal des Ursins, Gentil-homme Parisien issu, comme on disoit, de l'illustre Maison des Ursins de Rome. Preuosté & Escheuinage que Louys XI. rehaussa encore depuis de grands honneurs, & de beaux priuileges pour tous les manans & habitans de la Ville.

*Escheuins
renuis aux
Parisiens.*

CAR ce Roy estant venu vn iour disnor en l'Hostel de Ville apres la paix de Conflans, remercia la les Preuosts des Marchands, Escheuins,

*Priuileges
donnez
aux Bour-
geois de
Paris.*

& autres principaux Bourgeois y conuiez, de la fidelité qu'ils luy auoient gardée, en consideration de laquelle il voulut & ordonna. *Que les Bourgeois de Paris ne pourroient estre contraints de loger par Fourriers, que nul ne pourroit empescher ne retarder les viures & marchandises que l'on ameneroit à Paris : que les Bourgeois de Paris ayants Fiefs & Arriere-fiefs, Ban & Arriere-ban : & que tous Bourgeois de Paris en general ne seroient tenus de respondre, ny pourroient estre tirez en iugement pardeuant autre iuge que leur ordinaire.*

Officiers de
Ville.

OR pour toucher en peu de mots les principaux points de la iustice & police de ces grands Magistrats; ils sont assiste en leur iurisdiction d'un Procureur du Roy, & de 24. Conseillers, & seruis d'un Greffier, d'un Receueur, d'un Clerc, de dix Sergents, desquels six retiennent encore la qualité de Sergens du Parloir aux Bourgeois, & les quatre autres sont commis pour le fait de la Marchandise, des Quartteniers, Dixeniers, & Cinquanteniers.

Archers,
Arbale-
striers &
Arquebu-
siers.

LES Archers, Arbalestriers & Arquebusiers, sont de leur Corps, & les accompagnent aux processions solennelles pour monstrier la hauteur de ceste dignité qui les met hors la presse des autres hommes.

Guets de
pied & de
cheual.

LES Guets tant à pied qu'à cheual composez de bourgeois de la ville, leur obeyssent, & sont toutes les nuits departis ceux de pied par leur Capitaine, deux sur les carreaux aupres le guichet de la geole du grand Chastelet pour la garde des prisonniers d'iceluy: deux autres au lieu appellé la pierre du grand Chastelet, pour se pour-
mener

mèner autour dudict Chastelet, & prendre garde qu'aucun prisonnier n'en sorte : Deux autres en la Cour du Palais, pour la garde des sainctes Reliques, & des prisonniets de la Conciergerie : & six autres aupres la Boucherie du petit pont, pour garder les prisonniers du petit Chastelet, & faire barriere aux courses des Escoliers de l'Vniuersité, lesquels couroient iadis toute la Ville. Ceux de cheual courrent de costé & d'autre, & de canton en canton, pour empescher les larcins & voleries qui se pourroient commetre de nuit en ceste grand forest de Paris.

Il y en a qui tiennent que ces Guets furent instituez par Charles VIII. en l'an 1484. mais ie les croy bien plus antiqués : & n'est vray-semblable qu'une si grand Ville eust esté destituee de ceste police, durant tant d'années : & principalement depuis le regne de Hugue Capet (troisieme changement de race) souz lequel, pour ce qu'il ne fut si grand guerrier que ses deuanciers, commencerent à paroistre les grandes polices : Car là où auparauant les conquestes de nos Roys estoient furieuses, les estendans sur vne Allemagne, Italie, & Espagne, de là en auant se contenant de leurs frontieres, ils cōmencerent au lieu de leurs armes, à se fortifier par loix pour entretenir leur grandeur. Certes ie trouue que Philippe le Bel par edit de l'an 1311. ordonna que le Capitaine du Guet des son auenement iureroit de garder en tout & par tout les priuileges de l'Vniuersité. Et Charles V. fils du Roy Iean laissant l'Ordre de l'Estoille, que son pere auoit institué en l'Hostel de S. Ouen lez sainct Denis, pour estre ia trop vil & mesprisé,

Capitaine
du Guet
conser-
ueur des
priuileges
des Esco-
liers.

M

Estoille du Cheualier du Guet. j'apprens de l'Histoire qu'il la donna à porter au Capitaine des Guets de pied & de cheual que pour cel'on a depuis qualifié Cheualier du Guet, ainsi qu'encor on void qu'à Paris ses Archers la portent en leurs hoquetons.

Belles prerogatives des Escheuins de Paris.

Ces Magistrats souuerains, ie dis les Preuost des Marchands & Escheuins ont la charges des fortifications & bastimens publics, & de tout ce qui fait pour l'ornemēt & embellissement de la Ville: tiennent l'œil à la vente du bled & du vin, au bois & au charbon, & y mettent la taxe: gardent les clefs de la Ville comme tuteurs d'icelle, commandent aux guets, & sentinelles en temps de guerre, donnent le mot du guet, & departent les passeports à ceux qui veulent sortir. Et ce qui signale dauantage l'excellence de leurs charges, c'est que les seuls enfans de Paris en sont gratifiez, & qu'encore la moindre tache qui se trouue en leur reputation est seule capable de les rebuter & les en rendre incapables.

Ie ne dis point que quand nos Roys ou Roynes font leurs premieres entrées en leur premiere & principale Ville, c'est à eux d'apporter le Ciel d'asur semé de fleurs de Lys d'or, & le mettre & porter parmy la Ville par dessus leurs Majestez, ie ne le dis point dis-ie icy pource que ie l'ay dict au second Liure de la Grandeur & Majesté des Rois de France.

Offices qui dependent des Escheuins de Paris.

I'adiouteray seulement pour la fin de ce Chapitre, que les cinquante Mesureurs de grain, les soixante Vendeurs de vins, les soixante Courretiers, les douze Iaulgeurs, les Deschargeurs de vins, les vingt-quatre Crieurs de vins, & corps, les deux

Pontonniers des Ports, dits de Bourgongne & de France, en Greue: les deux Courretiers qui louent les cheuaux aux Marchands, remenant ou amenant voituré par la riniere, les quarante Iurez Cópateurs & Moulleurs de busches, les dixhui& Mesureurs & Porteurs de charbon, les yingt & quatre Mesureurs de sel, les vingt & quatre Henouards porteurs, les quatre Briseurs, les quatre Courretiers de sel, les deux Mesureurs & Reuisiteurs d'aux & d'oignons, les deux Mesureurs de noix, Pommes, nefles & chastaignes, les trois Mesureurs de guesdes, les deux Mesureurs de chaux, les deux Corretiers de graisses, les deux Maistres des Ponts, & ceux de Ponts de Poissy, Mante, Vernon, Pouroise, l'Isle Adam, Beaumont sur Oise, Creel, Ponts sainte Messance, Compiegne, & des Peruis de Combarbe & de Poses, les Chableurs des Ponts de Corbeil, Melun, Montereau-faux-Yonne, Pont sur Yonne, Sens, Ville neufue le Roy, & du Pertuis Auferne: tous ces Officiers dis-ic sont iusticiables desdits sieurs Preuost des Marchands & Escheuins, & tenus d'obeir à leurs Ordonnances.

Du Gibet, & des Eschelles de Paris.

CHAP. XXXI.



Gibets de
grand fruit
en vne Re-
publique.

EST vn commun dire du peuple pour exprimer quelque miserable tombé au plus bas de l'infortune, de dire qu'il est plus mal-heureux que le boids dont on fait le Gibet. Mais quiconque mist premierement ce dire en auant, auoit tres-mal digeré l'entretènement & police de toute republicque bien ordonnee. Car tant s'en faut que i'estime le boids d'un Gibet malheureux, qu'au contraire ie le pense nous rapporter vn grand fruit & merueilleusement heureux, pour estre l'un des principaux moyens, par lequel toute Republicque demeure calme & sans trouble. Et eust esté peut estre plus seant à Monsieur Riant Aduocat du Roy en la Cour de Parlement, lors qu'il prenoit en audience ses conclusions de mort contre vn pauvre coupebourse, qui en plain plaidoyer auoit esté surpris au meffair, de dire que son office estoit vn bien, non pas vn mal necessaire.

Après auoir donc discoursu de la Iustice ciuile & ordinaire de cete Ville, ie croy faite chose fort scâte si i'attache à sa suite l'extraordinaire, qu'elle employe pour le partage malheureux des meschants. Car tout ainsi que la Medecine, de laquelle tout le subiet gist à entretenir en bonne santé le corps humain, ou bien de la luy restituer lors qu'elle se

trouue esgarée, ne se pratique seulement par positions, quand le corps se trouue ou trop replet, ou trop vuide: mais aussi à la coupe des membres mutilez, afin qu'ilz n'offencent les autres, & toutesfois pour cela nous auons en aussi grande recommandation le Chirurgien en son endroit, que le Medecin au sien: Aussi en vne Republique, outre les remedes ciuils & ordinaires qui s'observent d'esmonder les mauuaises branches, qui par leur croissance pourroient nuire au principal tige, c'est à dire à toute la communauté du peuple. Au moyen dequoy pour le regard du boids qui est desdié à tel office, les bons deuroient presque souhaiter qu'il y eust en chascque Ville vn jardin de telle plantes pour la suppression des meschans: tout ainsi que iadis quelque personnage d'esprit estant mal mené de sa femme, & entendant qu'à vn figuier quelques femmes s'estoyent pendues: *Donnemoy, dict-il à son voisin, de ce greffe, afin que ie l'ente en mon jardin pour me rapporter de ce fruit.* Ce n'est pas que ie veuille m'arrester icy aux Eschaffaux Gemoniens, aux eschelles pour les potences, aux potences pour les buchers, aux buchers & potences, aux rouës & autres supplices, que l'on y void tous les iours dresser ou en la place de Greue, ou en d'autres quartiers ordinaires, pour les executions des meschants. Non, ce que ie veux mettre icy, sont les marques qui nous restent en ceste grande ville de ses plus anciens supplices, & gibets.

Sainct Loys, ce grand ayeul du Roy qui est aujourd'huy, duquel les Rois estrangers ont voulu faire leur patron, & former à ses vertus le mo-

*Eschelles
du Tem-
ple & de
saint Mar-
tin, & leur
origine.*

delle de leur vie & de leur mort, fit dresser en Paris des Eschelles par les quarrefours, où il faisoit mettre les blasphémateurs, que l'on y attachoit, & avec des brouailles de bestes, & des crachemens, il les faisoit vergoigner. Les remarques en sont à l'Eschelle du Temple, & autres Iustices, comme de S. Martin des Champs, qui se voyent encore comme tesmoins de la pieuse & antique Iustice de ce Roy. Et n'y a pas long temps qu'on en voyoit vne autre deuant l'Eglise nostre Dame, au haut de laquelle Henry de Malestroit Gentil-homme Breton, Dia-cre, & Maistre des Requestes del'Hostel, fut mis en l'an 1344. apres auoir esté traîné dans vn Tumbereau par les principales rues de la Ville, pour estre moqué & vergoigné du peuple.

*Eschelle au
paruis no-
stre Dame.*

Philippe le Bel son petit fils ayant fait faire ce magnifique Palais, qu'on void encore, par l'aduis de Messire Enguerrand de Marigny, pour en faire le Palais de Iustice, & le consacrer, s'il faut ainsi dire à l'equité des Monarques François, s'auisa quât & quant de faire bastir le Gibet que nous appellôs encore auiourd'huy Mont-faucon, hors la Ville, pour supplicier les crimes plus enormes, & qui meriteroyent punition corporelle. Supplice auquel toutesfois, si nous voulons avecque le commun peuple trouuer quelque defastre ou mal-heur aux gibets, nous trouuerons de semblables mal-heurs & defastres qu'à ce mal-henreux Gibet que nous lisons dans la Bible auoir esté dressé par Aman, pour pendre le pauvre Mardochée, auquel le mesme Aman fut pendu en moins de 24. heures apres: Voir qu'à ce Taureau de Phalaris, duquel l'inventeur fit la premiere espreuue aux despens de sa propre

*Montfau-
con basti.*

vie. Car nous trouuons qu'il a tousiours apporté quelque malheur à ceux qui s'en sont meslez: comme si par quelque oculté & secrette punition le Ciel auoit marié le crime & la peine à cette croix pour en tesmoigner l'horreur. Le premier qui le fist bastir, qui fut Enguerrand de Marigny, souz l'authorité de Philippe le Bel, y fut pendu & estrâglé le dernier iour d'Auril de l'an mil trois cens quinze. Et depuis ayant esté refait par le cōmandement d'un nommé Pierre Remy, luy mesme y fut semblablement pendu, comme Iean Bouchet a remarqué dans ses Annales d'Aquitaine, en la vie de Philippes de Valois. Mesme en ces derniers siècles Maistre Iean Moulmier Lieutenant Ciuil de Paris y ayant fait mettre la main pour le refaire, la fortune courut sur luy, sinon de la panderie, comme aux deux autres, pour le moins d'amende honorable, à laquelle il fut depuis condamné; estant la rencontre de ce Gibet aussi malheureuse que l'or Tholosan tant celebré par les Historiographes.

*Montfau-
con mal-
heureux à
ceux qui
l'on fait.
refaire, ou re-
faire.*

M iij





DES
 VILLES, BOVRGS,
 CHASTEAVX ET
 VILLAGES, SITVEZ
 en l'estenduë de la Prcuoſté
 & Viçomté de Paris.

*Du Village de Gentilly, & du Cha-
 ſteau de Vincestre, vulgairement
 dict Biſſeſtre.*

CHAP. I.

LA veuë de Paris est belle & limitee de diuers coupeaux de montagnettes, ruisselets, riuieres, fontaines, prez, côbes, & iardins. Là est le Ciel serain & temperé, le sol fecond, le bled, le vin, les eaux, les laines, les foins, les fruits, le bestail, en tres-grande facilité, & tres-facile fecondité : bref tout cela que l'œil ſcauroit ſouhaiter pour son contentement, & le corps pour ſa neceſſité. En

la merueilleuse abondance de toutes choses delicieuses & necessaires à l'homme rien ne luy defaut. Mais laissant cela ie diray, que les Lieux, les Villages & les Bourg's qui y estoient durant Clovis, & que nos vieilles histoires nous representent, y sont encore autant riches de toutes commoditez desirables au bergers, & laboureurs, que recommandables ou pour l'antiquité, ou pour les ouvrages de leurs bastimens: mesme plusieurs beaux Chasteaux & Maisons de plaisance que nos Roys y ont depuis fait edifier pour leurs demeures & retraites ordinaires.

Gentilly, estoit la gentillesse & les delices, *Gentilly* voire le seiour plus gentil & delicieux de nos Rois de la 1. & 2. race. Là ils faisoient les assemblees publiques de leurs Estats, & tenoient mesme quelquefois leurs Parlements, s'il auoient quelque affaire d'importance à decider. Mais si bien les Normans courans, & pillans ce pays, nous ont rauy le moyen de contenter nos yeux des restes de ceste belle antiquité, si ne nous ont ils peu oster les assurances & tesmoignages que nous en auons dans les escrits d'Aimon le Moyne, & qu'il nous a fidelement laissez pour en croire la verité.

Ce village est encore auourd'huy merueilleux en beaux Iardins; & sur tous ceuz de Messieurs Cheualier & de S. Germain, l'vn President, & l'autre Maistre de Comptes à Paris, y sont rares & admirables. Ccluy de Monsieur Cheualier riche en *Beaux iardins à Gentilly.* representations, & histoires vignetees en verdure. Et celuy de M. de S. Germain glorieux pour ses belles allees & pour les ruisselets argentins tous couverts de palissades, qui l'arrosent de tous costez,

186 *Antiquité des Villes & Chasteaux,*
& partent d'une petite riuere fort recommandée
pour l'occulte, & secrette propriété de ses eaux à
teindre l'escarlate.

*Tombeaux
& ossemens
de grande
statue trou-
uez pres de
Paris.*

Pres le liêt de ceste riuere, qu'on appelle de
Gentilly, de Bieure, & des Gobelins, vers les Sauf-
sayes, ont esté trouuez ces derniers siecles des Tô-
beaux de belles pierres, garnis d'ossemens d'hom-
mes grands outre mesure, que quelques vns pen-
sent auoir esté quelques vns de ces anciens Danois
ou Normans, lesquels firent autrefois tant de mal
à toute la France, & particulièrement autour de
Paris.

*Chasteau
de Bissestre*

Au haut de ce village se voyent encore les restes
du Royal Chasteau de Vincestre mal appellé Bisse-
stre par quelques vns. Iean Duc de Berry l'auoit
faict bastir pendant le regne & la vie de Charles V.
Et durât Charles VI. les Bouchers & Escorcheurs
de Paris suscitez & armez en faueur du Duc de
Bourgongne, le pillerent & firent tomber souz
ses ruines, qui depuis n'ont esté releuées.

Des Villages de Vanues, Icy, & Arcueil.

CHAP. II.



Vanues.

ANVES. que nos Histoires an-
ciennes appellent *Vannas*, estoit
jadis la retraicte des Pescheurs de
la riuere de Seine, & de là retient
ill'origine de son nom. Car *Venna*,
ou *Benna*, c'est *pesche*, en vieux Frâ-

çois, & Vanues estoit le lieu où les pescheurs se retiroient. Helgand en la vie du Roy Robert le dict ainsi, *Ecce venientes ad portum Sequanae, qui dicitur Carolibenna, hoc est piscatorium.*

Ce lieu faict aujourd'huy gloire sur tous les autres, de ses belles fontaines, de son beurre & de son laitage, voire de ses jardins & vergers, entre lesquels celui de feu Monsieur des Portes, la Mignardise des Muses Françoises, est l'un des plus magnifiques pour les fontaines, parterres, allees, compartimés, colines, bois, plantes, arbres, & fleurs qui y sont.

Il y a pres de Vanues Issy, qui est *Icciacum*, recommandé & tresaymé des anciens Romains, lors qu'ilz presidoient sur les Parisiens, pour les bonnes eaux, & les claires fontaines qui y ruissellent encore en ce temps. Il y en a qui disent qu'il a esté ainsi appellé du nom de la Deesse Isis, patronne de ce pays auant qu'il fust sorty des fers de la Gentilité.

Arcueil estoit aussi l'un des lieux de plaisir, & l'un des plaisirs des lieux champêtres de ces vieux Romains pres de Paris, à cause des belles & merueilleuses fontaines qui y sont basties sur bonnes voutes & bonnes arcades, & lesquelles Iulian l'Empereur, ce grand ennemy des Chrestiens, faisoit couler par des tuyaux de plomb jusques en son Palais, qui est aujourd'huy l'Hostel de Clugny, pour fournir de l'eau à ses thermes & bains chauds. De ces Arcs ou Arcades faites de brique les vns empruntent l'origine du nom d'Arcueil, & les autres escriuent Hercueil, & le deriuent de l'Hercule Gaulois, ce grand Herostant fameux

Du Chasteau & Village de Meudon.

CHAP. III.

Meudon.



MEUDON est à deux lieues de Paris, sur vne croupe de montaigne, moyennement haute, toutesfois d'assez facile accez . Du costé où le Soleil rapporte le beau iour, se descouure vne longue terrasse pratiquée sur les flancs d'vn rocher où Messire Anthoine Sanguin, Cardinal, Seigneur du village, entreprist & desseigna le Chasteau soubz François premier, qui a depuis esté poursuiui & acheué souz Henry II. Et feu Monsieur le Cardinal de Lorraine y fit dresser dans le bois vne admirable & merueilleuse Grotte enrichie d'appuis & d'amortissemens de pierre taillée à iour, à petites tourelles tournées & massonnées à cul de lampe, pauce d'vn pavé de porphyre bastard, moucheté de taches blanches, rouges, verdes, grises, & de cent couleurs différentes, nettoyée par des esgouts faicts à gargouilles & musfles de Lyon: le frontispice à grandes colonnes canelées & rudentées, garnies de leurs bases, chapiteaux, architraues, frises, corniches, & mouleures de bonne grace & iuste proportion: le vase & taillouer soustenu sur les testes des Vertus approchantes à la moyenne proportion de colosses, enrichies de fucilles d'Acanthe, & Branche vi-

*Grottesque
de Meudon.*

fine, pour soustenir le plinthe de ce bastiment, si bien conduit, & si bien acheué, qu'il n'eut sceu rougir pour les antiquess si les troubles n'y eussent fait d'irreparables ruines ces dernieres années, & sur tout aux tuiaux, qu'elles ont rompus. Je ne m'arreste point aux tableaux & tapisseries dont les Chambres & Sales du Chasteau sont parees & rendues, ny moins aux toits & lambris que cest exemple & patron de charité & de douceur, le sacraire de bonté, la grandeur & conseruation des siens & l'vnique secours des pauures, y a faiçt enrichir de fin or. Seulement veux-ie adiouster à ce que i'ay dit, pour vne marque de sureminente deuotion en ce Prelat, que regnant Charles IX. il fonda & fit bastir le monastere des Capucins qui est encore maintenant sur la coste de ceste terrasse plus proche de la riuere.

Capucins
de Meudon.

*De la Ville de S. Cloud, nostre Dame
de Boulongne, Et du Chasteau
Royal de Madrid.*

CHAP. IV.



DE Meudon, passant la riuere, on void ^{S. Cloud.} le village de S. Cloud, ainsi nommé de Cloud, filz de l'vn de nos Rois de la 1. race (c'est de Clodomire Roy d'Orleans) que la pieté & deuotiõ a enrichi du glorieux titre de Sainct apres luy auoir acquis ranc entre les bien-heureux. Ce sacré fleuron de la Roy-

190 *Antiquité des Villes & Chasteaux,*
alle fleur, quittant les delices de la Royauté pour
espouset la rigueur & austerité monachale, & re-
nonçant aux principautez mondaines pour auoir
part en l'heritage celeste, prit le Froc des mains de
saint Seuerin, en l'Eglise de celieu (iadis dit Nogét
sur Seine) que le peuple de Paris signale assez tous
les ans par les voyages qu'il y faiçt à sa tombe de
marbre noir, esleuee deuant les troubles sur quatre
colonnes de porphyre.

Le Cœur de Henry III. est enterré dans la mé-
me Eglise, pource qu'il logeoit en ceste ville lors
qu'un scelerat quel'habit de Religieux ietoit hors
de soupçon enfonça de violence vn cousteau dans
le costé du petit ventre de sa Majesté, soubz pre-
texte de luy dire le secret à l'oreille, & le laissa fi-
ché dans la playe dont il mourut le 1. iour d'Aoult
l'an 1589. mais non sans y laisser pareillement la vie.
Car le Roy retirant le cousteau poussé d'un coura-
ge esgal à l'estonnement de l'attentat, l'assena d'un
coup qui pour le contraste de ce monstre d'hom-
me n'ayant porté qu'au dessus del'œil, plusieurs
accoururent au trepignement lesquels d'une im-
prudente & precipitee colere le tuans à coups d'es-
pees & de hallebardes empescherent qu'on luy
peut faire nommer les auteurs & complices de ce
maudit & detestable parricide.

Ce qu'il y a de plus singulier en ce village est
le Palais & Logis de plaisance de Monsieur de Gôdi
merueilleux en toutes choses rares. Les Grottes, les
compartimens, les parterres, les allees, les plantes,
les fleurs, & autres pieces d'un beau Verger y don-
nent un admirable contentement à la veuë des plus
curieux.

*Mort de
Henry III.*

*Maison de
plaisance de
Monsieur de
Gondy à S.
Cloud.*

Non loing delà tirant vers Paris est l'Eglise nostre Dame de Boulongne, assez remarquable pour l'amoénité de son bois, & pour les peregrinations que les Parisiens y font tous les ans aux festes principales de la Vierge. Nostre Dame de Boulongne.

Pres de ce bois le Roy François premier entreprist le superbe edifice du Chasteau Royal de Madrid, en l'an 1529. & luy assura la gloire de ce titre du modelle & dessein du bastiment de Madrid en Espagne, qu'il en auoit fait tirer 4. ans auparavant, lors qu'il y estoit prisonnier. Chasteau de Madry.

Ce Chasteau appartient aujourd'huy à la Roine Marguerite, & fut son premier logis quand elle reuint honorer Paris de sa Royale présence.

Des Villages de Mont-martre, S.
Ouen, & Haubert-Villier.

CHAP. V.



ILDVIN Abbé de S. Denis, lequel viuoit du temps de nostre Debonnaire filz de Charles le Grand, escript que deuant le Martyre de ce grád Senateur Arcopagite Saint Denys, les Parisiens encore Gentils adoroient l'Idole de Mercure sur ce Mont voisin de Paris appellé depuis des Martyrs, & par abreuuation, Mont-martre deuant laquelle comme cet Apostre de la France eust esté amené avecq ses Compagnons pour luy flectir le genouil, au refus de ce faire ilz furent là Mont-martre.

192 *Antiquité des Villes & Chasteaux*,
decolez avec vn grand nombre de Chrestiens. *Omnes Sancti Martires nudi casti, & suis vestibus rein-*
duti, è regione idoli Mercury, ad locum constitutum e-
ducti, ad decollationem sunt genua flectere iussi.

En celieu est la Chappelle des Martyrs que les premiers Chrestiens bastirent en la pente la montagne du costé de Paris, en memoire de ce Martyre, & que pour cela l'on qualifioit *la Chappelle du saint Martyre*, en ses premiers titres. Et le temple de Mercure estoit plus auant sur la croupe du Mont, où il se void encore vne pant e du mur haut & solide, que l'on croyt estre le reste de son ancienneté.

Flodoard Chanoine de la grande Eglise de Rheims, escrit en sa Cronique, *qu'en l'an neufcens quarante & quatre, s'esleua vne grande tempeste en vn village pres de Paris, laquelle renuerça s en dessus deffous les parois d'vnetres-forte & ancienne maisons qui auoient long temps demeuré fermes & solides au Mont qu'on dit des Martyrs: que ce iour là furent veus des Demons en l'air en forme de Cheualiers, lesquels faisans tomber vne Eglise prochaine de là souz ses ruines, en lancerent les poutres contre lesdites parois, & les firent ainsi tomber.*

En l'an 1098. regnant Philippe premier, Guillaume 63, Euesque de Paris donna cette Eglise & le droit des dismes aux Religieux de saint Martin des Champs. Et trente cinq ans apres, c'est à scauoit en l'an 1133. Louys VI. dit le Gros & Alix sa femme, leur donnerent en eschange d'icelle, de la Chappelle des Martyrs, & de quelques terres & possessions y affectées, leur donnerent dis-ie le Prieuré de saint Denys de la Charre, avec ses Maisons,

Chappelle
des Mar-
tyrs.

Eglise an-
cienne de
Mont-
martre.

sons, cens & rentes, & fonderent sur le Mont non seulement vne Abbaye de Religieuses de l'ordre S. Benoist, laquelle s'y void encore de present, mais aussi feirent rebastir la Chappelle des Martyrs, que le Pape Eugene III. dedia neuf ans apres en diuers iours, & diuers moys, luy ministrant saint Ber-nard Abé de Clairuaux, sçauoir est l'Eglise des Religieuses le vingt vniesme Aupil, & la Chappelle le premier de Iuin ensuiuant.

Abbaye de
Mont-ma-
tre par qui
fondes.

Il y apres de Montmatre le village de Clichy que nos vieilles Histoires appellent *Clipiacum*, re-commandé aussi en antiquité, pour auoir esté l'un des lieux de plaisance de nos premiers Rois pres la Ville de Paris. Du Tillet le tesmoigne en ces paroles, *Dagobert*, diét-il, par le commandement du Roy Clotaire son pere, espousa *Cometrude* sa premiere femme à Clichy pres Paris, où auoit Palais Royal.

Clichy.

Auiourd'huy y est la Maison S. Ouen. Et ie trouue dans l'Histoire que le Roy Iean institua l'Ordre de l'Estoille en cete Maison, plusieurs siecles apres.

Hostel de
S. Ouen.

Le Roy Iean, escrit du Haillan, le 2. an de son regne qui fut l'an mil trois cens cinquante et un au mois d'Octobre, institua en son noble Hostel de S. Ouen lez Paris, autrement diét l'Hostel de Clichy; l'Ordre des Cheualiers de l'Estoille.

Ordre des
Cheualiers
de l'Estoille

Non loing de là est vn autre village distant de Paris de delix petites lieuës, diét Haubert-Villier, ou des Vertus, que l'Eglise nostre Dame qui y est tend recommandable dans les siecles extremes par de signalez & beaux miracles, & par le pelerinage ordinaire des hommes & Dames de Paris, qui res-sentent souuent de tres heureux effects de ce qu'ilz y ont deuotement & religieusement requis.

Nostre Da-
me des
Vertus.

N

L'an 1529. regnant François premier toutes les Paroisses de Paris s'assemblerent vn iour auât Pasques en l'Eglise Cathedrale, d'où elles allerent en procession en ceste Eglise à la clarté d'vn si grand nombre de torches & flambeaux, que l'Original rapporte que ceux qui estoient vers Montlehery, pensoient que le feu fut dans Paris. L'Herésie l'a enueloppée dans de profondes ruines pédant noz derniers troubles; mais la pieté & deuotion l'ont depuis releuée & remōrée comme beaucoup d'autres, en son premier lustre.

Du Village & Abbaye Royale de Chelles.

CHAP. VI.

Cheles.

Abbaye de Cheles par qui fondée.



Ly a encore en noz vieux Historiens *Cala*, qui est Cheles, petit bourg distant de Paris de quatre lieuës, ou la Roine sainte Baudour, espouse de Clouis second, fonda vne Abbaye de Religieuses, en laquelle elle alla elle mesme à Dieu, pour y exercer la deuotion, apres la mort du Roy son mary.

Ceste Eglise auoit esté premierement bastie par la Roine Clotilde, femme du grand Clouis premier, & premier Roy Chrestien, en l'honneur de Dieu & de saint George: & vne autre Roine femme d'vn autre Clouis la feist rebastir, l'accrut, & y laissa de ses moyens pour l'entretienement des filles qu'elle y mist, voire y fut enterrée avecq

le Roy Clotaire troisieme, son fils, comme nous en fait foy cet Epitaphe graué pres de la sepulture.

Cy dessouz en ceste vouste, gist le corps de Clotaire Roy de France VI. Roy Chrestien & III. du nom fils du Roy Clouis II. & de sainte Baudour: laquelle fonda ceste Eglise en l'honneur de nostre Dame, & y mist Vierges Religieuses pour Dieu seruir: & y donna grandes terres & plusieurs priuileges, qui furent confirmez par les saints Peres de Rome, & par S. Charlemaigne & autres Rois de France. Et regna ledict Clotaire 4. ans, & trespassa l'an de grace 666.

Epitaphe
de la Roine
Baudour, Et
du Roy
Clotaire
son fils.

M. Ichan du Bellay, Cardinal du tiltre de S. Cecile, & Euesque de Paris, dedia les neuf autelz de ceste Eglise en l'an mil cinq cens quarante six.

Le Roy Robert auoit vn Palais en ce village ainsi que tesmoignent ces mots d'vn sien Edict, *Sancta Synodus que xvj. Calendas Iunij Kalas nostra sedis Palatio resedit.*

Du Chasteau, Boys, & Chappelle Royalle de Vincennes.

CHAP. VII.

Les Chasteaux aussi bien que les Villes, sont en grand nombre parmy la France, tant pour l'ornement & embellissement des Provinces, que pour la protection & deffence du royaume. I'en ay desia mis ry deuant

196 *Antiquité des Villes & Chasteaux,*
deux ou trois tant antiques que modernes, pres de
Paris; Vincestre, Meudon, & Madrid: mais le Cha-
steau Royal de Vincennes a de beaux & graues a-
uantages de grandeur sur tous les trois, voire les
passe de bien loing tant en magnificence qu'en an-
tiquité.

*Bois de
Vincennes.*

Le Bois de Vincennes n'estoit au commence-
ment enuironné que de fossez, & ont eu droit de
chaufage en iceluy les Religieux de S. Maur des
Fossez, de saint Martin des Champs, & de S. La-
zare, jusques en l'an 1164. qu'il le cederét au Roy
Loys VII. lequely fonda des Hermites del'Or-
dre de Grandmont; & les mist en possession du-
dit Bois, & des bastimens, que possèdent main-
tenant les Minimes de l'Ordre de S. François de
Paule, que vulgairement on appelle Bonshom-
mes: voire leur assigna pour leur viure six muids
& demy de froment, perceuables par chacun an
sur sa granche de Gonneffe.

*Religieux
Hermites à
Vincennes.*

Minimes.

*Chasteau
& Tour de
Vincenne.*

Philippe Auguste fit fermer ce bois de fortes
murailles, en l'an 1185. & y ietta selon le sieur du
Haillan, les premiers fondemens du Chasteau.

Philippe de Valois entreprist & esleua la Tour
iusques au rez dechauffee en l'an 1361. que le Roy
Iean son filz poursuiuit iusques au troisieme eta-
ge; & Charles cinquiesme filz de Iean l'acheua
comme ces vers grauez en grosses lettres sur vne
table de marbre noir esleuée contre le mur d'icelle,
& enuironnée d'un chrisis de fer, nous en dōnent
asseurance.

Qui bien considere cet œuure

Si comme se monstre & descueuure,

Il peut dire que oncques à Tour

Ne vî auoir plus noble atour.
 La Tour du Bois de Vincennes
 Sur Tours neufues & anciennes
 Ale pris. Or sçaurez en ça
 Qui la par fist ou commença.
 Premièrement Philippe l'oy
 Filz Charles Comte de Valois,
 Qui de grand prouesse habonda,
 Iusques sur terre la fonda,
 Pour s'en soulacier & esbatre.
 L'an mil trois cens trente trois & quatre.
 Apres vingt & quatre ans passez,
 Et qu'il estoit ja trespassez,
 Le Roy Jean son fils cet ouurage
 Fist leuer iusqu' au tiers estage.
 Dedans trois ans par mort cessa:
 Mais Charles Roy son fil lessa
 Qui par fist en brienes saisons
 Tour, Pons, Braies, Fosses, Maisons.
 Ne fut en ce lieu delitable,
 Pour ce l'auoit plus agreable,
 De la fille au Roy Bahaigne,
 Et ot à esponse & compaignie
 Jeanne fille au Duc de Bourbon
 Pierres en toute valeur bon.
 De luy il a noble lignie
 Charles le Delphin & Marie.
 mestre Phelippe Ogier tesmoigne
 Tout le fait de ceste besongne
 A cheuerons, chascun supplie
 Qu'en ce mond' leur bien multiplie
 Et que les nobles Fleurs de Lys
 Es sains cioux ayent leurs deliz.

198 *Antiquité des Villes & Chasteaux,*

*tres-ancien
où S. Louys
rendoit iu-
stice.*
Il y a là encore vn Chesne, où l'on dict que Sainct Loys rendoit iustice. Car noz Histoires racomptent, que comme ce Prince donnoit tout son soing paternel à exercer le droict & l'equité; aussi prestoit-il si fauorablement ses oreilles aux plaintes de ses subiects, que mesme retiré au Bois de Vincennes au milieu du repos, il faisoit dresser vne Table & mettre vn Tapis, & par ses Huissiers ou Heraults faisoit appeller & crier s'il y auoit quelqu'un qui voulust ou demandast iustice.

*S. Chapelle
de Vincennes*
Charles V. ce Sage Roy que nous venons de dire auoir acheué la Tour de ce Chasteau, y fonda aussi l'an mil trois cens septante & neuf la sainte & Royale Chappelle, qui y est maintenant, en l'honneur de la sainte Trinité, & de la Vierge Marie: Chappelle que par ordonnance il voulut estre seruie de quinze Religieuses & deuotes dignitez, sçauoir est, d'un Thresorier, chef de toutes les autres, d'un Chantre, de 7. Chanoines, 4. Vicaires & 3. Clercs.

*Rois morts
au Cha-
steau de
Vincennes.*
Ce Chasteau fort gracieux en sejour a esté la plus delicieuse retraicte de plusieurs Rois de nostre troisieme race, & l'un des plus beaux lieux de leur plaissance. Philippe le Bel, Louys Hurin son successeur, & Charles le Bel y sont morts, Madame Ieanne de France, troisieme fille de Charles cinquieme, y a premierement veu la lumiere en l'an mil trois cens soixante & six. L'ordonnance de la Maiorité de noz Rois y fut faite par le même Charles, en l'an mil trois cens septante & quatre. Et vn autre Charles son filz & successeur y fit porter toutes les chaisnes des ruës de Paris, en l'an

mil trois cens quatre vingts & cinq, pour chastier la sedition des Parisiens. Vn an apres y mourut Charles Dauphin de Viennois son filz, ainsi que le tesmoigne cet Epitaphe graué sur sa tombe en l'Eglise saint Denis.

Cy gist le noble Charles Dauphin, filz du Roy de France Charles VI. qui trespassa au Chastel du bois de Vincennes le 28. iour de Decembre mil trois cens quatre-vingts & six.

*Epitaphe
de Charles
Dauphin
filz de
Charles
VI.*

Et la Royne Isabeau sa femme bandée contre son filz, y tenoit son Estat, dict Monstrelet, en l'an 1417. Le dernier sommeil y sera les yeux à Charles IX. l'vn de nos derniers Rois, apres vne grande effusion de sang, qui luy sortit par diuers conduits de son corps, és deux detnieres se maines de sa maladie, durant lesquelles il endura tous les violents efforts & combats que la vigueur d'vn ieune âge peut fournir aux extremes & derniers assauts de la mort. Et Henry troisieme son frere, & successeur y establit encore l'Ordre des Hieronimitains, à l'aduancement de la Religion Chrestienne, & de l'Estat de Dieu, qui est l'Eglise.

*Mort de
Charles.
IX.*

*Hieronimi-
tains au
bois de
Vincennes.*

*Dn Charenton, Conflans, & Ville-
neufue saint George.*

C H A P. VIII.

Charenton

CHARENTON est vn petit village à deux petites lieuës de Paris, que quelques vieilles masures rendent assez recommandable en antiquité: voire donnent aisement creance à qu'il le contemple, que la estoit iadis quelque Place forte, & rare en beauté. Amian Marcelin décrit la Ville de Lutece au pont de ce village, vers le bec & asselement des deux riuieres, de Seine, & de Marne, mais l'assiette que nous en auons encote auiourd'huy en estre le dément, ainsi que ie l'ay monstré cy deuant au Chapitre II. Ces deux fleues s'associent au dessus de Conflans, qui est vn lieu gracieux en seiour, abondant en delices, & celebre auiourdhuy pour la Maison de Monseigneur de Vileroy, Secretaire d'Estat. Voire, sans doute ainsi nommé, pource que faisans là vn alliage de leurs eaux ils coulent & fluent ensemble vers Paris.

Conflans.

IEANNE Royne de Nauarre, mere de Madame la Royne Blanche, mourut l'an 1349. en ce Palais de plaisance, entre lequel & Charenton s'entend vn Echo des plus merueilleux de l'Europe, pour le dru redoublement des patoles. Plin conte pour chose rare, en son histoire naturelle liu. 36. chap. 15. qu'il y en auoit vn en la Ville

*Echo mer-
ueilleux à
Charente.*

d'Athenes lequel respondoit iusques à sept fois, & vn autre à Olympie ; mais la voix de cettuy cy comme bien plus admirable, frappe souvent l'oreille jusques à dix fois, & d'vn son si violent que les boulets de canon emportez des feux & de la poudre, ne sifflent pas avec plus de vehemence.

DE Vx lieux plus loin, tirant vers Corbeil, est Ville-neufue S. George, Ville assez nouvelle & moderne ; mais belle & plaisante en assiete, & recommandable entre nous par la seule memoire de son nom, duquel aussi ie n'ay rien trouué liant nos Histoires, qui merite de tenir ranc en ces Recherches.

Villeneufue S. George.

*de la Ville & Abbaye Royale de
saint Denys en France.*

CHAP. IX.

DARLONS maintenant de la Ville de Saint Denys, que l'on dit en France, pour ce que le premier domaine vraiment François se glorifie presque de cette seule Ville, & que le Mausolée de nos Roys la peut à iuste titre mettre au ranc des miracles de nature.

S. Denys en France.

CESTE Ville n'estoit au commencement qu'une ferme, appellée Catully du nō de la bōne Dame Catulle, qui y enterra & honora d'une petite Chapelle les glorieux corps de S. Denys, & de ses Compagnons Eleuthere & rustic, apres que pour ne vouloir rendre de faux-honneurs à l'I-

202 *Antiquité des Villes & Chasteaux,*
dole de mercure, on leur eut abatu la teste sur la pē-
te de Mont-martre, & que S. Denis prenāt la sienne
entre ses mains, l'eut portée par vne puissance ex-
traordinaire iusques en ce lieu qu'il sembloit diui-
nement choisir pour sa sepulture.

Chappelle
de Carnille.

Depuis elle creut en hameau & de hameau en
village que Sainte Geneuiefue du temps de Chil-
deric quatriesme de nos Rois enrichit du retablis-
sement de la Chappelle susdite qui tomboit soubz
ses propres ruines, & lequel demeura sans grande
celebrité iusques au regne de Dagobert premier
filz de Clotaire second, l'espace de cent & quaran-
te années.

S. Denis
Mons ioye.

Sainct Denis a bien tousiours esté grandement
reueré en France, nous l'appellons nostre Apo-
stre, & nos Rois l'ont tousiours auoué pour pa-
tron & protecteur de leur Couronne, voire an-
ciennement en vne affaire pressante, & au milieu
d'vne bataille auoient accoustumé quasi pour vn
mot solemnel de dire *Sainct Denis Mont-joye.*
Comme mesme Ieanne la Pucelle respondit à ses
Iuges, lors qu'ilz luy improperioient qu'apres
qu'elle fut blessée deuant Paris elle fut vne offran-
de de ses armes à sainct Denis par forme de gloi-
re & orgueil, elle respondit sagement, que ce que
elle en auoit fait estoit par deuotion seulement :
d'autant que Sainct Denis estoit le commun cry
de la France en la bouche de ceux qui se trouuo-
ent en telles meslées. *Sainct Denis Mont-joye.*
Cry dont Maistre Raoul de Presles rapporte la
premiere origine au Roy Clouis en ces parolles,
*Clouis 1. Roy Chrestien combatant contre le Roy Dã-
dat, qui estoit venu d'Allemagne aux parties de Frã-*

ce, & qui auoit mis & ordonné son siege à Conflans S. Honorine, dont combien que la bataille commencée en la vallée, toutefois fut elle acheuée en la montagne, en laquelle est à present la Tour de Mont-joye, & là fut pris premierement, & nommé vostre cry en armes, c'est à sçauoir, *Mont-joye S. Denis*. Et la raison est que Clouis ayant esté par plusieurs fois admonesté de sa femme Clotilde de receuoir le Sacrement de Baptesine, finalement s'acheminant à ceste guerre qu'il eut contre les Allemans, il luy promit qu'en cas de bon & heureux succès, il accompliroit son vouloir. Parquoy se trouuant pendant le conflict & pesse-messe de la iournée de Tolbiac en grand danger de sa personne, reclama soudain S. Denis, Apostre de France disant, *Saint Denis Mon ioue, ou Mon joye*; comme s'il eut voulu dire qu'en cas que S. Denis eust fauorisé son entreprise, il l'eut delà en auant reueré comme son Iupiter, que lors comme Payen il adoroit sur tous les autres Dieux: ou comme tiennent quelques-uns, que S. Denis estoit sa joye, son espoir, & consolation, auquel il auoit toute sa fiance, & par le moyen duquel il pensoit que ses affaires à demy désesperées luy reussiroient à bon effet. Delà les Roys qui de luy furent successeurs s'attachans estroitement à ceste parole, comme sacrée & pleine de grand mystere, la mirent semblablement en œuure lors qu'ils se trouuerent pressez en quelque ré-contre de guerre, & du temps de Charles VI. estoit encore tenuë pour familiere en la bouche de leurs Maiestez.

Tour de
Mont-joye.

Mais je ne liç point en nos histoires que ny Clouis ny ses suecessors ayent eu quelque de-

204 *Antiquité des Villes & Chasteaux,*
uotion ou reuerence à ce village de Catulle, où estoit enerré S. Denis, iusques au Roy Dagobert qui pour signaler la recognoissance de ce lieu, qui luy auoit merueilleusement sauué la vie, rechercha le premier tout ce qui pouuoit esclairer son lustre, & l'esleuer au plus haut étage de grandeur, ainsi que tesmoignent quelques Histoires de France.

Abbaye S. Denis par qui bastie. Car il y fit bastir vne magnifique Eglise à l'honneur de S. Denis, & l'embellit de toutes les parades & mignardises d'Architecteure qu'il peut pratiquer, mesme la fit couvrir d'argent au droict du lieu, qu'il esleua les saincts corps en vne Chasse d'or fin, enrichie de perles & pierreries, qu'Eloy le plus artiste Orfeure de son temps, qui fut depuis Euesque de Noyon, & canonisé apres son trespas, luy auoit dressée.

Dedicace miraculeuse de l'Eglise de S. Denis en France. Quand l'Eglise fut acheuée, la dedicace en fut autant ou plus miraculeuse que le bastiment. Car comme dit vn Historien François, lors qu'on eust préparé tout ce dont on auoit besoin pour la dedier, & mesme que là estoit venue grande multitude de peuple pour voir le mystere de la dedication qui le lendemain se deuoit faire par l'Euesque de Paris & autres, qui pource estoient assemblez: Il auint qu'un pauvre Ladre si malade & défait de face que plus ne pouuoit, qui auoit singuliere deuotion & desir de voir le mystere de la dedicace d'icelle Eglise: sçachant que le lendemain quand il seroit iour, on ne le laisseroit entrer pour cause de sa maladie, dès le soir precedent se mussa derriere vne des portes d'icelle Eglise, tellement qu'on ne l'apperçeut point, & fut enfermé dedans. Et en icelle nuit ledit Ladre proprijs oculis, veit venir nostre Seigneur Iesus-

Christ tout habillé de blancs vestemens, accompagné de ses Apostres, & de grande multitude de Martyrs, d'Anges, & Archanges: Qui luy mesme consacra & dedia ladite Eglise, & contre les parois d'icelle imprima le signe euident de ladite consecration. Et ce fait nostre Seigneur dit au Ladre qu'il rapportast & denoçast le lendemain ce qu'il auoit veu, & dist aux autres Euesques & Prelats qu'il n'estoit plus besoin de la consacrer. Et affin qu'ilz l'en voulussent croire, il s'ap procha de luy, passa la main sur le visage, & luy osta vne raphe de la maladie de lepre, qu'il auoit au visage, si que la face luy demeura belle, claire & nette, le restitua en santé. Laquelle raphé est encore gardée en vn Reliquaire en ladite Eglise S. Denis. Ainsi ce Temple fut deslors reputé les plus venerable & le plus riche de la France & commença le peuple de s'y assembler, & dresser le plan d'vne Ville. Car outre les sacrées Reliques desquelles Dagobert l'enrichit iusques à piller les autres Eglises de son Royaume pour y esleuer des trophées de leurs depouilles, & outre les grandes richesses qu'il luy departit d'vne munificence & liberalité toute naturelle, encore voulut il l'appennager de grandes, & graues preeminences, de belles prerogatiues, & de tresnobles & tres augustes priuileges. Il donna vne souueraine autorité à l'Abbé, non seulement de commander aux habitans du Bourg (bien qu'il ne se trouue rien plus doux qu'vn iuste commandement) mais d'auoir puissance sur leurs biens, leurs vies, & leurs honneurs, lesquelz on repute cent fois plus que la vie.

Raphed est
La tre en
l'Eglise S.
Denis.

Habitans de
S. Denis
iadis esclaves
de l'Abbé.

Et affin de peupler & agrandir son domaine il institua vne Foire annuelle de quatre sepmaines,

Foire de 4.
semaines à
S. Denis.

dedans vn champ proche de l'Eglise, pendant laquelle les marchands de Paris ne debiteroient aucunes denrées ou merceries, & où se trouueroient marchands des quatre coins du Royaume & du milieu.

Ruel donné
à Mess. S.
Denis par
Charles le
Chauue.

Charles le Chauue confirma non seulement ces prerogatiues peu communes, mais aussi les augmenta de nouvelles authoritez & de nouueaux reuenus. Il donna à ceste Eglise la Seigneurie de Ruel pres Nanterre avec ses appartenances, pour l'entretienement & fondation de quinze Cierges, lesquels doiuent brûler quand befoing est dans le refectoir de l'Abbaye: & de sept lampes qui doiuent nuit & iour estre allumées deuant l'Autel de marbre qu'il auoit donné, dit de la saincte Trinité. Transferra en ce bourg la Foire d'Aix instituée & affranchie par Charles le Grand, & impetra de grands pardons du Pape Iean VIII. afin de la rendre plus marchande. Donna à l'Abbaye, ou fortifia par son Edit, tous droits de Iustice, haute moyenne & basse en toute leur iurisdiction, & de surcroist en l'estendue de neuf grandes lieues autour la riuiere de Seine. Iustice qu'il appella Cout de saint Denys, en vne de ses Chartres en ces mots. *Clamorem de illo ad Abbatem faciemus & iustitiam nobis fieri non exigemus nisi tantum in Curia S. Dionysij.*

Iustice de
S. Denis.

Et pour marque de toutes ces largesses fut graué cet Epitaphe sur la tombe.

*Multis ablatis nobis fuit hic reperator,
Sequanij fluij, Ruolijque dator.*

Auant luy Charlemagne auoit ordonné que

les Rois & Euesques de France obeissent à l'Abbé, que les Rois ne fussent couronnez, ny les Euesques ordonnez, sans son consentement: auoit fait hommage de son royaume à S. Denis, & assuicti tous ses subjets à luy payer tous les ans vn certain tribut, pour chacune maison de leur appartenace: voire auoit affranchi tous serfs qui le payeroient volontairement, voulant qu'ils fussent ap-
 pellez *Les affranchis de S. Denis.*

*Affranchis
de S. Denis*

Le Roy Robert confirma pareillement la Chartre, & les priuileges & droits que Dagobert auoit donnez à ceste Eglise, y en donna de nouveaux, & sur tout l'enrichit grandement, dict le sieur du Haillan.

Et Louys sixiesme dit le Gros; en ayant faict autant; permit neantmoins à Suggest 25. Abbé de quitter Chrestienement aux habitans ses subiets les grosses tailles & tributs qu'ilz luy payoient selon les taxes & ordonnances de leur premier fondateur.

*Citoyens
de saint
Denis af-
franchis de
l'Abbé.*

Ce Suggest fist rebastir l'Eglise en troisans & trois moys, mais inferieure de beaucoup à la premiere en parades & magnificences; encore qu'elle fust riche & superbe, & qui n'aduoue aucune egalité entre-elle, & ses concurrentes, ainsi que luy mesme nous en donne assurance dás son Histoire en ces paroles, *Quod quidem opus, gloriosum, quantum diuina manus in talibus operosa protexerit, certum est argumentum, quod in tribus annis & tribus mensibus, totum illud magnificum opus, & in crypta inferiori, & in superiori voltarum sublimitate, tot arcuum & columnarum distinctione variarum etiam aperturæ & integrum supplementum admisserit.*

*Eglise saint
Denis re-
bastie.*

*Descriptiō
de l'Eglise
S. Denis en
France*

Sur le deuant on void deux hautes & grosses Tours quarrées, soustenuës de quatre gros piliers de pierre, esquelles sont posées les Clochës de pur murail, & les portés de cuiure artistement elaborées & enrichies d'or, que Dagobert fist charger & apporter de S. Hilaire de Poitiers.

Au dedans paroist la magnificence del'Eglise, laquelle a 390. pieds de longueur, 100. de largeur, quatre-vingts de hauteur, le tout dans ceuure; & la Nef seule 130. pieds de longueur.

Le Chœur est diuisé en trois; le premier où sont les Chaires des Religieux, long de soixante & huit pieds, & large de 35. Le second long de 45. & large aussi de 35. Et le troisieme, de 25. pieds de longueur, mais autant large que les deux autres.

*Monumens
& Sepulchres des
Rois.*

Dans le premier sont les remarques des tombeaux iadis couuerts de fin argent, des Roys Philippe dict Auguste qui estoit au milieu, de Louys VIII. dit le Mont-pensier, à costé fenestre, & de Loys IX. son filz, à la dextre: je dis de ce saint Loys, à la memoire duquel pour l'embellissement & lustre des derniers offices de la sepulture, furent esleuées sur le chemin de Paris à S. Denis ces Mōtjōyes, ou Croix Piramidales, enrichies chacune de trois statues Royales, & de l'image d'un crucifix à la poincte. Ces tombeaux furent pilléz & demolis par l'Anglois durant Charles VI. Au milieu la sepulture de Charles le Chauue faite de cuiure: A costé les statues de Clouis filz de Dagobert, & Charles Martel, sur vne mesme tombe. A main fenestre de l'Autel celles de Hugues Capet & d'Eu- de aussi liées & alliées ensemble.

Dans

Dans le second Chœur sont plusieurs autres sepultures & statues de nos Roys & Roynes, comme de Philippe III. de Philippe le Bel & d'Isabel d'Arragon son espouse, de Pepin & de Berthe sa femme, de Carloman & Louys bastards, de Louys Hutin & son petit fils Iean, de Ieanne Roynes de Nauarre, fille de Louys Roy de France, aîné fils du Roy Philippe le Bel, Mere de Medame la Roynes Blanche, Roynes de France: du Roy Robert, & de Constance son espouse, de Henry son fils, & de Louys le Gros, de Philippe fils de Louys & de la Roynes Constance venue d'Espagne: de Carloman fils de Pepin, & d'Hermintrude femme de Charles le grand: & enfin de Charles VIII. esleué en cuiure doré.

Dans le troisieme se voient encore quelques Tombeaux comme de Dagobert, fondateur de l'Eglise, de Philippe le Long & de la Roynes Ieanne sa femme: de Charles dit le Bel, & de Ieanne d'Eureux sa compagne: de Philippe de Valois & du Roy Iean son fils: & de la Roynes Marguerite espouse de saint Louys.

Ces trois Chœurs ont trois autels, le matinal, le grand enrichy d'une table & d'une croix toutes d'or, sanz les diuerses perles & pierreries qui surpassent l'excellence de l'ouirage; & le 3. celui qui sur sa constance assure la Chasse des SS. Martyrs, Denys Apostre de France; Eleuthere & Rustic ses Compagnons, de saint Denis Euesque de Corinthe, & de saint Louys Roy de France.

Le haut & le derriere de l'Eglise s'ont embellis de Chappelles, & les Chappelles riches de Tombes



*Corps
Saints de
l'Eglise S.
Denys.*

& de Chasses d'or & d'argent, esquelles reposent plusieurs glorieux Corps de Saints & de Martyrs; de saint Hypolite, de saint Eustache, de trois des vnze mille Vierges, de sainte Osmonde, de saint Firmain, saint Maurice, saint Peregrin, saint Patrocle, saint Cucuphe, saint Hilax, saint Romain & autres; mais sur tous la Chasse de saint Louys esleuée avec les trois protecteurs de l'Eglise, & de saint Denys de Corinthe.

*Lampe
d'argent.*

S. Eugene qui conuertit les citoiens de Tolede par ses predications y reposoit aussi, voire y reposeroit encore, si Charles IX. n'en eut honoré le Roy d'Espagne, qui en recompense y appendit cette belle Lampe d'argent qu'on void encore dans le premier Chœur, deuant la Chasse saint Denys.

H O R s le Chœur, à main dextre se void le riche Mausolee de François premier, Madame Claude son espouse, & François & Charles ses enfans, au flanc duquel sont grauées les guerres, victoires & trophées de ce Roy.

*Licorne &
Cuue de
Porphyre.*

D A N S le Caueau se void vne Corne de Licorne de six pieds & demy de longueur: Au dessus le Crucifix d'or: Et derriere les armoires des Corps saints, la Cuue de Porphyre faite d'une piece, que Dagobert apporta de l'Eglise S. Hy-laire de Poitiers, où l'on tient qu'elle seruoit de Fonds baptismaux; comme maintenant on l'employe à faire l'eau beniste les veilles de Pasques & de Pentecoste.

H O R s la Chappelle saint Hypolite paroist le Tombeau magnifique du Roy Louys XII. & de

Madame Anne de Bretagne son espouse, avec-
que leurs statues tirées au naturel.

Et dans le Cimetiere qui joint à l'Eglise du *Tombeau d'Henry II.*
costé Septentrional, est la Chapelle que la Roy-
ne Catherine de Medecis fit bastir en forme ron-
de, qui a trente quatre toises de circonference,
& au milieu de laquelle sont les Tombeaux de
bronze de Henry second, François II. & Char-
les IX. & le reste de l'architecture de marbre & de
Porphire de diuerses couleurs:

MAIS sur tout est merueilleux le Thresor tant
estimé & admiré de ceux qui en ont contemplé
les richesses; & pour la veüe duquel tant d'estran-
gers entreprennent tous les iours le voyage de
sainct Denys. Si je voulois en particulariser icy
toutes les pieces, je ferois par trop long. Seule-
ment diray-je quelà sont les habits & ornemens
de la Royauté Françoisise, la Couronne, le Scep-
tre, la main de Iustice, le manteau Royal, la Dal-
matique & la bottine, quel'Abbé est tenu de fai-
re porter au lieu où nos Roys sont couronnez;
desquels i'ay amplement parlé au second liure de
leur Grandeur. Là est le Roy Henry III. ve-
stu de ses enseignes & marques de Majesté; ie
dis ce Roy des Lis, ce vaillant Prince, qui se pro-
sterna à genoux à l'Autel premierement en ceste
Eglise saint Denys Apôstre de la France, pro-
fessant la Foy & Religion de ses ancestres, & re-
prenant l'honneur de fils aîné de l'Eglise de Dieu
Catholique Apôstolique & Romaine:

LA estoit l'Auriflamme, ceste banniere de *Auriflamme*
vermeil, toute semée de fleurs de Lys dor, que
l'on conte auoir esté euuoyée du Ciel au grand

212 *Antiquité des villes & Chasteaux,*
Clouis, & que nos Roys alloient prendre à S.
Denys quand ils entreprenoyent quelque guer-
re estrangere. Mais la France a fait perte de cet
ancien estendart en vne guerre qu'elle eut con-
tre les Flamans, & ne luy en est restee aucune
memoire.

Librairie. En ceste Abbaye estoit l'une des riches librairies du Monde avant les troubles, la veue de laquelle poursuiuoient generalement & instamment tous les estrangers qui venoient en France.

La ont esté couronnees plusieurs de nos Roy-
nes, ainsi que i'ay monstré au second Liure de la
Grandeur & Majesté de nos Roys. Là furent
rendus à nostre Henry les Monuments sacrez
de ses predecesseurs, durant nos troubles.

Eglise S. Denys n'a jamais esté pillée. Et, qui est l'une des plus sainctes & augustes
marques de la saincteté de ce lieu, c'est que les
ennemys plus grands de la France l'ont tou-
siours conserué sur tous les autres du Royau-
me.

Les Normands qui pilloient & brusloient
toutes les Eglises, n'y feirent aucun dommage,
comme le tesmoignent ces paroles d'un vieux
liure escrit à la main. *Cecy est du tout merueilleux
que les Normans ennemis de Dieu, laissassent en-
tier & sans le brusler, ce lieu que Dieu auoit choisy à
son honneur, & pour la memoire des tres-excellents
saints Martyrs, sans que pour cela ils en tirassent
pris ny present pour le rachapt d'iceluy, veu mes-
mement qu'ils scauoient bien que la ruine de ce lieu
seroit de grand creueccœur au Roy, & à ses Princes:
si ce n'est que ces Athletes de nostre Seigneur garderēt
lors leurs sepultures, & celles de plusieurs fideles, afin*

que ceux qu'ils auoient aymez, les eussent non seulement propices au Ciel, mais aussi en terre honorez de pareils monuments.

Les Anglois qui ont presque possédé tout le Royaume, y feirent bastir vne Tour pour seruir de rempart & de defense à l'Abbaye. Et durant nos troubles encore les Caluinistes luy ont laissé la gloire entiere de toutes ses plus rares & admirables pieces.

L'adiousteray encor qu'au Cloistre se void vn vase ou bassin de fontaine tresgrand, & tout d'vne piece richement embelly & elaboré de diuerses figures de Dieux, & l'vn des plus precieux restes qui nous restent de l'antiquité des Romains.

Fontaine
d'une pierre
au Cloistre
de
l'Abbaye
S. Denys.

Reste maintenant de reciter & deduire en peu de mots les grandeurs, autoritez, preeminences, & prerogatiues, que nos Roys ont particulièrement données aux Abbez de saint Denys, qui sont de très-haute & très-auguste marque, & dont ils leur sont d'autant plus estroitement obligez, qu'ils les en ont noblement appennagez. Car anciennement ils estoient Maistres de leur Chapelle, & grands Aumosniers de leurs Majestez. Et de nostre temps il est encore ordinaire que qui conque est Abbé de saint Denys, est aussi Conseiller au Parlement de Paris, & y a voix deliberatiue ainsi que les autres Conseillers & Pairs de France. Priuilege, qui luy a esté particulièrement accordé par Philippe le Long lors qu'il y ferma la porte à tous autres Prelats.

Prerogatiues
& grâces
de
l'Abbé S.
Denys.

Il est aussi exempt de la subjection de tous Euesques, & particulièrement de celuy de Paris.

214 *Antiquité des Villes & Chasteaux,*
exemptiō que luy ceda saint Landry à la pour-
suite de Clouis second, & de laquelle ie veux met-
tre icy cette preuue, que l'Abbaye vacante par
la mort de Guy Abbé, & en son lieu ayant esté
esleu Guy de la Villete, comme on doutoit si
l'Euesque de Paris pourroit confirmer ceste ele-
ction, pour estre ceste Abbaye exempte de la lu-
risdiction de l'Euesque; il fut dit que pour ce
coup, & sans le tirer en consequence, la confirma-
tion tiendroit.

Il peut encor conferer les moindres Ordres,
& benir les ornemens de l'Autel, qui est vne pre-
rogatiue commune à lui seulauecques les Eues-
ques, voire peut donner ceste autorité à l'vn de
ses Religieux, tel qu'il voudra choisir pour ce
ministere.

L'Adiousteray que nostre grand Charles fils
de Pepin, lui obtint ce priuilege de Pape Estien-
ne III. que ses Religieux pourroient bastir des
Abbayes en tel lieu qu'il leur plairoit & seroit
permis par le Royaume: qu'ils pourroient esli-
re vn Euesque qui presideroit sur eux, & que leur
Abbaye ne releueroit que du saint Siege. Afin
que ie ne mette en ligne de compte les treize
riches Prieurés, non plus que les cinquante ou
soixante Cures & autres Prebendes qui sont en
sa Collation.

*Cour Roy-
alle tenue à
S. Denys.* M A I S ne faut oublier qu'en ceste ville
nos Roys ont autrefois tenu leur Cour aux
quatre festes solempnelles de l'annee jusques au
regne du Roy Robert, lequel promit le pre-
mier que deormais il ne celebreroit les festes so-
lempnelles à saint Denys pour ne donner euy-

pechement au seruice des Religieux. *Curtem itaque nostram*, portent les paroles de son titre, *cum in ipso Castello haberemus, ut nos ab inquietudine ipsius Ecclesie & fratrum ibidem famulantium longè faceremus, Deo & glorioso protectori nostro, & patrono Sancto Dionysio, ex consultu Archiepiscoporum, quorum nomina subtus signamus, placuit serenitati nostræ ab hodie, & deinceps, remittere, ut solemnem Curiam, hoc est in Natali Domini, in Theophania, in Pasca, & in Pentecoste, neque nos, neque successores nostri, ulterius ullomodo præsumamus celebrare,* Parolles desquelles ie recueille qu'ils auoient là leur Chasteau & leur Palais : encore que pour le iourd'huy nous n'y en recognoissons aucunes remarques.

Mais depuis que le Parlement fut fait sedentaire à Paris, la deuotion des Roys refroidie, & les citoiens de S. Denys assuietis à la jurisdiction du Chastelet, qui n'auoient auparauant pour souuerains que les Iuges qui leur estoient donnez par l'Abbé, on la veü decheoir petit à petit de sa premiere grandeur, & abandonnée de ses habitans.

Les vieux fossez qu'on void encore à deux cents pas de ses murailles, pres l'Eglise saint Remy, monstrent assez que leur enceinte s'estédoit jusques là, puis mesme que l'on trouue que ceste Eglise estoit anciennement enclose dans la Ville.

Et au lieu que les marchands de toutes nations frequentoient iadis les foires, Frisons, Anglois, Italiés, Flamens & autres; on y void auourd'huy le commerce presque delaisé, & tombé au plus bas de son lustre. Mesme le Recteur, Supposts. & Escoliers del'Vniuersité de Paris, qui s'y achen-

216 *Antiquité des villes & Chasteaux;*
minoient tous les ans au Lendit en pompe &
magnificence, ne bougent auiourd'huy de l'en-
clos de leurs Colleges.

*Paroisses &
Eglises de
S. Denys.*

Elle n'est toutefois si petite, ny si deserte, que
l'on n'y conte vnze *Paroisses*, sainte Geneuiefue,
S. Michel du degré, S. Batthelemy, trois reduites
maintenant en vne, S. Michel, S. Pierre, la Mag-
deleine, S. Marcel; S. Croix, S. Martin, Saint Iac-
ques du haut Boulon *Paroisse* des seruiteurs de
l'Abbaye, & S. Remy: outre ce monastere le grãd
Sepulche de nos Roys, que Dagobert fist entie-
rement bastir, comme ie viens de monstrier, &
auquel il donna si abondamment & si prodi-
guement les reuenus de son patrimoine; l'Eglise
Collegiale de S. Paul, le Prieuré de S. Denys de
l'Estrée (qui estoit cette ancienne Chappelle de
Catulle, où sont encore trois tombeaux de pier-
re marquans les lieux ausquels Dagobert trouua
les corps des saincts Martyrs, suyuant la vision
suldite) l'Hostel Dieu, S. Remy hors la Ville, &
les ruines del'ancien hermitage S. Quentin.

P O V R faire fin, ie diray que ceste Ville est en-
core riche de grandes cōmoditez, pour estre as-
sise en vne plaine, & toute ceinte d'eaux & de
marescages, sans auoir rien qui luy commande.
Assiete & commodité que nos Roys n'ont ia-
mais voulu fortifier, afin de ne bastir vn rempart
& defense assuree à ceux qui voudroient entre-
prendre sur leur Capitale, seiour ordinaire de
leur Cour.

De la Ville de Poissy.

CHAP. X.



Saint Louys ayant fait defense de vendre les Preuostez & autres Estats de Iudicature par son ordonnâce de l'an 1356. la Iustice du Chastelet parut aussi tost esleuée en son midy, au plus haut point de son ascendant, & furent lors les fins & limites de sa Iurisdiction estendus sur sept Sous-baillages, qu'on appelle encore auiourd'huy les sept filles de la Preuosté de Paris, Possy, saint Germain en Laye, Tornan, & Torcy en Brie, Corbeil, Monlehery, & Gonnese en France. Sous bailliages, dont ie veu encore mettre icy quelques remarques auant que donner plus loing l'effor à ma plume.

La Ville de Poissy donc tiendra le premier rang d'honneur, commela plus noble, & la plus aimée de nos premiers Roys de la troisieme race. Ce n'estoit anciennement qu'un Chateau de plaisance, où les Roynes faisoient leurs couches, vne Maison Royale où les enfans de France prenoient leurs premieres nourritures auant que les Fontainesbleaux & les saint Germain fussent bastis & embellis. Constance femme du Roy Robert, y fist bastir l'Eglise nostre Dame où elle se fist enterrer, & y mist Moynes de l'Ordre saint Augustin. Mais depuis Philippes le Bel fist refaire l'Eglise de nouuel edifice, & augmen-

Eglise nostre Dame de Poissy.

218 *Antiquité des Villes & Chasteaux,*
tant grandement le Monastere, y mist Religieuses de l'Ordre S. Dominique.

Religieuses de Poissy.

SAIN T Louys, pour vn de ses titres plus excellents, pour vne de ses plus belles qualitez, & qui releuoit d'auantage l'honneur & la gloire de son nom, s'appelloit Louys de Poissy, pour ce qu'il y estoit né, & y auoit esté baptisé. Car aussi souloit il dire, *que le plus grand honneur qu'il eut iamais, estoit d'auoir esté baptisé & mis au rang des Chrestiens.* Il aymoit ceste demeure sur tous autres lieux, & vn iour qu'il y estoit, ainsi qu'il deuiroit avec ses familiers, il dit que la plus grande gloire qu'il auoit iamais receue auoit esté en ce lieu. Et comme les autres luy disoient que ç'auoit esté à Rheims, là où il auoit esté oingt & sacré Roy, il respondit que non à Rheims, mais bien audit Poissy là où il auoit receu le Baptesme, qui estoit le plus grand honneur que l'homme peut recevoir: & quand il escriuoit à ses familiers, il se souffignoit, Louys de Poissy.

S. Louys se plaisoit à Poissy, & pourquoy.

C'EST auourd'huy vne assez belle Ville assise en vn beau valon joignant le riuage de Seine, & limitée en son plan de bocages & terres fourmentieres. Ville signalee au commencement de Troubles par l'assemblée publique des Prelats de la France, qu'on a depuis appelée le Colloque de Poissy, tenu l'an 1561. sous Charles IX.

Colloque de Poissy.

Des Chasteaux de saint Germain en
Laye, & du Village de Nanterre.

CHAP. XI.



SAINT Germain en Laye est au- *S. Germain*
iourd'huy vn lieu de plaifance pour *en Laye.*
nos Roys le plus rare en beauté, le
plus gracieux en seiour, & le plus
abondant en toutes sortes de deli-

ces qui soit gueres en France.

CE lieu bien qu'il face quelque gloire de l'ex-
cellence de son antiquité, pour auoir emprun-
té le plus beau titre de son nom de ce tant cele-
bre Euesque d'Auxerre saint Germain, lequel
auec saint Loup Pasteur de Troye passa en An-
gletterre pour arracher les espines del'heresie, qui
y suffoquoient les semences de la vraye Religiõ:
si est ce qu'il n'a point veu son honneur tant re-
leué que depuis que nos Roys y ont fait bastir.

CHARLES V. jettâ les premiers fondemēs *Vieil Cha-*
du vieil Chasteau, lequel ayant esté pris des *steau.*
Anglois pendant la confusion où s'abismoit le Roy-
aume par le foible cerueau de Charles VI. se ren-
dit depuis à Charles VII. moyennant certaine
somme d'argent, qui fut donnée au Capitaine
Anglois qui le tenoit.

IE ne veux m'arrester à monstrier icy les ter-
res, les galleries, les sales, les Chambres, Anti-
chambres, les Courts, les offices, le Ieu de paul-
me, l'Eglise, les vignes, les bois, les routes, les

220 *Antiquité des villes & Chasteaux*,
montagnes les valons, les prez, la villette basse au
pied ceinte de la riuere de Seine qui va lechant
ses bords. Ie ne veux m'arrester à descrire la fo-
Forest de S.
Germain. rest voisine des murailles de ce Chasteau, couuer-
te d'vne fueille si espeffe & si touffue, que le So-
leil en sa plus ardente chaleur ne la scauroit trans-
percer. Forest où les Poëtes du temps passé euf-
sent peu dire s'ils l'eussent veüe, que c'estoit cel-
le mesme où Pan ce grand Veneur, les Faunes,
Satyres, Dryades, Hamadryades, & toutes les
Deitez forestieres auoient accoustumé de faire
leur retraite. Forest di-je riche d'vn Ieu de palle-
mail, le long duquel y a des pauillons quarez faits,
& massonnez expres pour reposer, ou pour re-
ceuoir l'assemblee des regardans. Seulement ie
veux dire que nos Roys pendant l'honneur & la
seureté de la paix ont presque tousiours choisy
leur retraite en ceste noble Maison.

Et à la verité si iamais la Majesté des Lis a ho-
noré & reueré lieu de nostre France, ie croy que
c'a esté ce Chasteau, apres celuy de Fontaine-
bleau, dont nous parlerons cy apres. François
premier s'y plaisoit fort à cause des longues &
larges routes de bois voisins faites expres pour
plus aysément & avec plus de plaisir courir le
Cerf à force, le Sanglier, le Cheurueil : mesme
l'embellit de nouveaux edifices, & fit releuer ce
qui tomboit en ruine. Mais l'accomplissement &
la perfection de son ornement, il le doit à no-
stre Roy qui a rendu cette Maison de ses pre-
decesseurs vrayement Royale. Il a fait bastir vn
Nouveau
Chasteau, nouveau Chasteau sur ceste croupe de montai-
gne pratiquée sur les flancs du rocher plus pro-

che de la riuere, auquel il n'a rien espargné de ce qui pouuoit esclaire sa gloire & releuer son honneur au plus haut point.

L'ESCALIER, qui est à l'entrée, où sont gra- *Escalier,*
uées les images d'Hercule & d'un Lyon, les fontaines, les petits ruisseaux frais & argentins qui coulent au fond des petits valons pour rafraichir les plantes & les fleurs des parterres, & comparimens des Iardins, y sont admirables : mais sur tout cela les Grottes, auxquelles il semble que les plus rares merueilles de la terre ayent resolu de suborner les sens, enyurer la raison, & peu à peu dérober l'ame de ceux qui les regardent ou entendent, leur faisant perdre le sentiment, soit de l'œil, soit de l'ouye.

Les anciens auoient ignoré l'industrie de faire esleuer & remonter les eaux plus haut que leur source, & nous & les nostres fussions demeurez *Belle & rare inuention.]*
en ceste ignorance, sans l'ingenieuse & hardie inuention de Claude de Monconnis, President des Finances en la Generalité de Lyon, qui le premier en a fait preuue avec admiration premierement aux Fontaines de ce nouveau Chasteau de S. Germain en laye, & depuis aux Maisons du Marechal de Retz à Noisy, & du premier President de Paris à Stim.

PAR le moyen de cette esleuation, & à la faueur des secrets ressorts de ces eaux remontées, l'industrie humaine nous y fait voir auiourd'huy de belles & rares pieces dās les Grottes tant hautes que basses. Et premieremēt quant aux hautes, elles sont si artistement pauees & encroustrees par tout de diuers rancs de coquilles d'ouïtres &

moules, que l'assemblée des regardans se sent plustost mouillée qu'elle ne s'apperçoit d'où peut procéder l'accident. Dedans la premiere est vne table de marbre, où par l'art d'une entonnoir s'esleuent en l'air des coupes, verres, & autres vaisseaux bien formez de la seule matiere de l'eau. Pres de là y a vne Nymphesleuée à demy bossé en face riante, belle & de bonne grace, qui laissant emporter ses doits au branle que luy donne l'eau fait iouer des Orgues, je dis de ces instrumens Organiques, qui furent premierement en vusage aux Eglises de Frances souz Louys le Debonnaire fils de nostre grand Charles. Il y a vn Mercure pres la fenestre, qui a vn pied en l'air; & l'autre planté sur vn appuy, sonnans & entonnant hautement vne Trompette. Le Coucou s'y fait entendre & reconnoistre à son chant.

Sortant de là pour entrer en l'autre partie se rencontre vn fier Dragon, lequel bat des aisles avecque grande vehemence, & vomist violemmément de gros bouillons d'eau par la gueule. Dragon accompagné de diuers petits oisillons, que vraiment l'on diroit non pas peints ou contrefaits, mais viuans & branlans l'aisle, qui font retentir l'air de mille sortes de ramages: & sur tous les Rossignols y musiquent à l'enuy, & à plusieurs Chœurs.

On void de l'autre costé vn bassin de fontaine enrichi de mille petits animaux marins, les vns en cocque, les autres en escaille, les autres en peau, tous entortillez par le repli des vagues, & des flots courbez & entassez l'un sur l'autre: & semble à voir ces troupes escaillées que ce soit vn

*Table de
Marbre.**Nymphes
leuée des
Orgues.**Mercur.**Dragon.**Oisillons.*

triomphe marin. Sur l'vne des faces entre ces petits animaux, s'esleuent deux Tritons par dessus les autres, qui embouchent leurs coques, tortillées & abouties en pointe, mouchetées de taches de couleur, aspres & grumeluses en quelques endroits. Ilz ont la queuë de poisson large & ouuerte sur le bas. Au son de ces coques s'auance vn Roy assis en Majesté sur vn char couronné d'vne couronne de ioncs mollets meslez de grandes & larges feuilles qui se trouuent sur la greue de la mer. Il porte la barbe lōgue & herissée de couleur bleuë & semble qu'vne infinité de ruisleaux distillent de ses moustaches allongées & cordonnées dessus ses leures, & de celles de ses cheuaux. Il tient de la main dextre vne fourche à trois pointes, de l'autre il guide & conduit ses cheuaux marins galopans à bouche ouuerte, ayans les pieds dechiquetez & decoupez menu, cōme les nageoires de poissons. Ilz ont la queuë entortillée comme serpents. Les roues de ce char sont faites de rames & d'auirons, assemblez pour fendre & couper la tourmente, & l'espaisseur des flortz comme à coups de ciseau. De l'autre face sont des Mareschaux en leurs habits de forgerons, la face noire de crasse & de suye, lesquels battent du fer sur vne enclume à grands coups de marteau. Si c'estoient des Cyclopes ie dirois qu'ilz forgeroient des armes à nostre grand Henry, comme ils en ont forgé chez les Poëtes au vaillant Achille, & au pieux Enée. Et ce qui est de plus plaisant & qui semble fait pour faire rire, c'est l'eau qui se lance à si gros bouillons contre ceux qui se tiennent aux fenestres, qu'en vn moment ilz sont tous mouillez.

Tritons.

Neptune.

Mares-
chaux.

224 *Antiquité des Villes & Chasteaux,*

Au deffous & vn peu plus bas se void vne autre Grotte, que vous diriez d'vn rocher ridé, cauerneux, & calfeutré de mouffe espaisse & delicate, commes'il eut esté tapissé de quelque fin coton. Là vous voyez les bestes, les oiseaux, & les arbres s'approcher d'Orphee touchant les cordes de sa Lyre, les bestes allonger les flancs & la teste, les oyseaux tremousser les aifles, & les arbres se mouuoir, pour entendre l'armonie de ce diuin Chantre. Là est vn Bacchus assis sur vn Tonneau, tenant vne coupe en main ; Là sont des Deesses admirables en forme de demy Colosses, & plusieurs autres pieces merueilleuses, que ie laisse pour la curiosité de ceux qui voudront en contenter leurs yeux.

Orphee.

Au lieu où est le rocher plus haut, & tout deuant le Chasteau, vous remarquez vne belle & admirable fontaine, qui surgissant à gros bouillons se diuise en plusieurs tuyaux, qui serpentent & arousent non seulement les iardins, mais aussi fournissent d'eau à toutes ces petites merueilles artistielles.

Monsieur le Dauphin premier filz de Henry III. auourd'huy Roy, ayant veu la lumiere, eut ceste Maison pour sa premiere nourriture. Là les deputez du Dauphiné de tous les ordres du pays luy vindrent rendre les premiers deuoirs de leur subiection, & le recognoistre pour souuerain Seigneur, par vn buffet entier de vaisselle richement élaborée & embellie de diuerses figures de Dauphins.

A vnelieue de ce Chasteau, tirant vers la Ville de Paris se void vn bois taillis, au milieu duquel

quel y a vn chemin passant, dont d'vn costé pre-
nez vne branche, elle flotera sur l'eau, ainsi que
tout autre bois, de l'autre prenez vne autre brâche *Bois de la*
elle ira au deffouz de l'eau comme vne pierre: Et *trahison.*
l'appelle le commun peuple pour ceste cause, le
Bois de la trahison; disant que pour vne trahison
qui y auoit esté autrefois commise, Dieu l'auoit
voulu chastier de ceste façon. Quelques Histo-
riens tiennent que ce fut de ce Ganelon, qui trahit
la Maison des Ardennes, les Pairs de France, & les
plus belliqueux Capitaines de Charlemaigne. Et
voit on encore dans ce bois vne grand Table de
pierre, sur laquelle ils content que fut conceue &
formée l'infortune de cette journée tant memora-
ble de Roncevaux.

Vne lieuë encore par deçà est le village de Nan-
terre, où sainte Geneuiefue du premier point *Nanterre*
de sa naissance, veid pleuvoir sur sa teste toutes les
diuines faueurs que le Ciel peut esprendre sur ceux
qu'il veut rendre diuinement heureux, en l'an
1422.

La se void le parc où l'on tient que ceste sain-
te Vierge gardoit les troupeaux de son pere: parc *Parc, Eglise,*
tout encoint de grosses pierres pour marque eter- *se, & puits*
nelle de sa premiere & simple condition, & parc *de S. Ge-*
lequel n'est iamais couuert d'eaux, encore que *neuiefue.*
tous les champs voisins en soient souuent inon-
dez par le debord de la riuere. Là elle fit premiere-
ment le vœu de Virginité en l'Eglise paro-chiale
par le ministère de saint Germain Euesque d'Au-
xerre: Là elle rendit la veuë à sa mere Geronce, luy-
lauant les yeux de l'eau de ce puits qui se void en-
core en l'Eglise dediée à son honneur, & où

De la Ville & Chasteau de Corbeil.

CHAP. XII.

Corbeil.



A Ville de Corbeil est fort antique, ceinte de murailles, & des riuieres de la Seine & d'Essone ou d'Estampe, qui vont lechant ses bords. Cesar l'appelle en ses memoires des guerres de la Gaule, *Metiosedum*, & dit au liu. 7. que les Gaulois anciennement plus hardis & courageux que rusez à la guerre : ayans laissé vn gros corps de garde vis à vis de son camp, qu'il auoit planté deuant Paris, & enuoyé quelques cōpagnies deuers Corbeil, pour s'acheminer à mesure que les bateaux monteroient, ilz menerent le reste de leur armée contre Labienus. Mesme quelques vns luy attribuent le premier plan de ceste grosse Tour, qui sert encore aujourdhuy de forteresse à ceste place. Les Latins ont depuis appellé le Chasteau *Castrum Coruolium*, & de *Coruolium*, nous auous fait nostre Corbeil François.

Eglise S.
Spire.

Ceste Ville a autrefois esté erigée en Comté, & dit-on qu'vn Aimon comte d'icelle, iecta les fondemens del'Eglise Sainct Spire, en assit la premiere pierre, & y establit le college des Chanoines qui y sont. On void encore sa Tumbe à main senestre du principal Autel, & pres des sa Tumbe vn Tableau qui en donne quelque témoignage.

La Roine Isembourg espouse du Roy Philippe Dieudonné (quelques vns disent que ce fut Adelle) y fist iadis bastir vne maison de plaisance, del'antiquité de laquelle restent encore quelques reliques le long du riuage d'Essone au lieu qu'on nomme le vieil Corbeil, & y establit sa demeure apres que le Roy l'eut repudice souz couleur qu'elle luy estoit liée d'un trop estroit lien de parentage. Son Tombeau s'y void au lieu dedié à la memoire de saint Iean, lequel depend de l'Ordre des Cheualiers de Malthe.

Palais de
la Roine
Isembourg.

Louys le Gros voiant que Thibaut Comte de Champagne projettoit & formoit quelques desseins sur ce Fort pour luy seruir de rempart & defences contre les atakes de sa Maiesté, fit tant enuers Hue de Creci qui en pretendoit la possession par la mort du Comte Eude son oncle, qu'il luy en quitta tous les droits. Et depuis ce temps a rousiours esté la Place estroitement vnie avec le domaine de nos Roys. Place qu'ils ont depuis erigée en Preuosté & Chastelenie ayant Procuteur du Roy & autres Officiers, pour iuger les sujets d'icelle en premier ressort.

Le Duc de Bourgongne auoit son siege deuant Corbeil l'an mil quatre cens dix huiet; lors que la Roine Isabel de Bauiere espouse de Charles VI. femme malicieuse & vindicatiueluy enuoia secrettement vn homme fidelle, qui luy fist abandonner assez temerairement la poursuite de son entreprise. Mais il consideroit sagement qu'ayant la Roine de sō parti, elle luy vaudroit mieux que trente Villes de Corbeil. Cinq ans au parauant les Bouchers de Paris armez en sa faueur s'y estoient

226 *Antiquité des Villes & Chasteaux,*
acheminez, & en auoient rompus les Ponts, &
les Lacz.

Et durant noz derniers troubles encore a elle
esté attaquée par ceux de la Religion pretendüe
reformée; mais aussi courageusement deffendue
des Catholiques.

*Des Villes de Tournant, & de
Torcy en Brie.*

CHAP. XIII.

*Tournant
& Torcy en
Brie.*



Les Villes de Tournant & de Torcy
en Brie, ne sont pas autrement recom-
mandables pour leur ancienneté, non
plus que pour les rares singularitez de
leur estédue La cause mesme pourquoy nos Roys
les ayent soubmises à la Iustice du Preuost de Pa-
ris, pour en priuer les Bailliages de ceste contrée,
ne m'est pas assez cognue, si ce n'est qu'ils ayent
voulu marquer par là quelque rebellion des Sei-
gneurs qui ont autrefois commandé à la Brie, ou
que les ayans iointes à leur domaine, ils les ayent
voulu signaler de la prerogatiue & preference de
cest noble Iurisdiction. Tournant est Preuosté &
Chastellenie aiant Procureur du Roy & autres Of-
ficiers pour la distribution de la iustice en premier
ressort.

Des Bourgs de Gonnese, &
d'Argentueil.

CHAP. XIV.



ONNESSE n'est pas vne Ville close, ains seulement vn Bourg, mais le plus beau, & le plus riche Bourg de la France, & Bourg qui pour vn de ses plus hauts titres, & pour vne de ses plus insignes qualitez, se vante du glorieux nom de fille & Sous-bailliage de la Preuosté de Paris, aussi bien que les Villes precedentes. Et ce qui relene d'auantage son honneur & sa gloire outre la delicateffe du pain qui s'i fait & quile rend si precommandable aux Parisiens, c'est qu'il le trouue par les sacrez monuments de l'Antiquité, que Philippes Auguste a daigné en prendre le surnom. Aussi Louys le Gros, pour gratifier aux Hermites de l'ordre de Grandmont qu'il establiſſoit au Bois de Vincennes en l'an 1164. leur octroya pour leur viure, six muids & demy de froment perceuables par chacun an sur la grange de Gonnese, *Dedimus etiam & concessimus*, portent les parolles de son Edit, *in perpetuam eleemosynam supradictis Bonis hominibus, sex modios & dimidium frumenti recipiendos annuatim in grangia nostra Gonnese.*

Gonnese.

Pain de Gonnese.

Non loing de là est la Ville d'Argentueil assez renommée par les saintes depouilles, ie dis par les precieuses Reliques de la Robbe de nostre

Argentueil

228 *Antiquité des Villes & Chasteaux,*
Seigneur, encore que durant noz derniers troubles elles ayent esté la fable & le iouët de l'impieté.

Du Chasteau de Montle-heri, Chastres & autres places.

CHAP. XV.

Montl-heri

E trouue dans le liure intitulé, *La grand mer des Histoires*, qu'un certain Forestier du Roy Robert, nommé Thibaud Filestoupe, fit bastir le Chasteau de Montle-heri, en l'année mille, & quinze. Quelques vns disent que on l'escriuoit anciennement Montle-theric, & raportent la premiere excellence de son origine à un Lederic, ou Luderic premier Forestier de la Forest Cambroniere, qui est auiourd'huy le pais de Flandres.

Sugger Abbé de saint Denys fait mention d'un Milon de Mont-lheri, duquel le fils appellé Gaurier, pratiqua le mariage d'une sienne fille unique avecque le fils naturel du Roy Philippe premier qu'il auoit eu de la Comtesse d'Angers sa cōcubine. A quoy le Roy s'accorda librement afin d'estre en possession de ce fort Chasteau, lequel avec Corbeil auoit long temps esté le rempart & la retraite assurée des rebelles de ce quartier de la France. Louys le Gros son fils le fit depuis abbatre & raser excepté la Tour que l'on y void encore & qui estend sa veuë iusques sur la Ville de Paris, à cause

que le susdit Gautier, Vicomte du lieu, y vouloit rentrer par force & en faire vn nid de tyrannie: voir en vnit la possession & Seigneurie à la Couronne, aussi bien que celle de Corbeil.

Ainsi est demeurée ceste forte place enuelpée souz les ruines, desquelles les restes marquoient encore assez sa grandeur & son antiquité; si le Roy Louis XI. nel'eut voulu rendre plus recommandable à longues années, par vne memorable bataille, qui fut là donnée pendant son regne l'an 1465.

Bataille de Montlheri.

Soubz Montle-heri est la Ville de Chatres, à huit lieux de Paris, ioignant les murailles de laquelle se void le Jardin de Chantelou, piece du tout excellente, & qui a donné sujet à beaucoup de beaux esprits d'y occuper le traual de leur plume. Vn Poëte Latin dit,

Jardin de Chantelou

----- *Cantus dixere Lupèrum.*

Et vn François, mais moins à propos.

----- *on dressa pour Louchante*

Le lieu de Chantelou, piece tant excellente.

faisant ceste Louchante, ou Louchant, femme d'un Tuileau iardinier du Roy Francus, duquel i'ai parlé ci-deuant, à l'honneur de laquelle il compte que fut basti celieu de plaissance.

C'est vn grand & spacieux domaine riche de biens, rare en beauté, gracieux en sciour, & abondant en toutes sortes de delices. La terre y est en quelques endroits aplanie en plate campagne, en d'autres releuée en petits tertres, & collines chargées de plantes & d'arbres diuers. A l'un des bouts vous remarquez vne Abbaie de Religieuses,

230 *Antiquité des Villes & Chasteaux*,
qui a sa veüe limitée des parterres, des comparti-
mens, des allées & cabinets de lierre, des ruisseaux,
des colines, des bois, des plantes, des arbres, des
bois, des fruits, & de toutes les pieces rares & ad-
mirables de ce diuin verger. Les Dieux & les cōp-
tes fabuleux de la Metamorphose d'Ouide s'y
voyent presque tous historiez & vignetez en ver-
dure, avec les representations de l'Amphitheatre, &
des Gladiateurs des Romains; mais la negligence
des Iardiniers a beaucoup laissé perdre du lustre
de ces petites merueilles. Sur l'Estang sont encore
des Marschaux ou Forgerons presque telz que
ceux que i'ay cy-dessus figurez aux Grottes de S.
Germain en Laye.

Mais retournant vers Paris, l'on trouue Pale-
seau, dit *Palatiolum* en Latin, duquel i'ay dit cy
dessus que l'Abbaye saint Germain des Preza-
uoit esté iadis glorieusement appennagée par le
Roy Pepin: Linois: Lōjumeau, lieu celebre pour
la Maison de Monf. de Beau lieu Ruzé, Secretai-
re d'Estat: le Pont Antonis, & le Vau de Cer-
nay, qu'vnc belle Abbaye signale assez, pour a-
uoir l'vn de ses Abbez faiçt iadis vn beau & si-
gnalé deuoir en l'extirpation de l'heresie Albi-
geoise.

Après est encore le Bourg la Royné, & plu-
sieurs autres petits villages, que ma plume ne dai-
gne auancer sur les rancs pour estre trop escartez
de mon desseïn; qui est de courir brieuement par
tous lieux plus remarquables de la France,

Lōjumeau.

Abbaye de
Cernay.

Bourg la
Royné.



ANTIQUITE
 DV PAYS
 ET COMTE DE
 CHARTRES.

De la Ville de Chartres.

CHAP. I.

LE Pays plus proche de ce petit monde sans pair, ie dis de cette grande Ville de Paris, qui n'apoint la seconde au monde du costé que le Soleil remporte le beau iour, c'est celuy qu'on estime estre au milieu de la Gaule, ce pays Chartrain où ce grand Corps de Iustice se tenoit jadis par les Druydes ; pays de grande estendue, & riche de plusieurs belles & grandes Villes, & bien peuplées, sur lesquelles preside Chartres, comme Capitale & Metropolitaine, Chartres l'vn des Sieges Royaux, qui ressortent à la Cour souueraine de Paris.

Pais Chartrain, milieu de la Gaule.

CETTE Ville est l'une des plus antiques, non de l'Europe, mais de toute la Terre. Les Gomerites enuoyez pour peupler la Gaule Celtique, en jetterent les premiers fondemens du temps de Noé ce second pere & ancestre de la race des hommes, souz la conduite du grand Samothès.

D'AUTRES disent que les enfans de Noé peuplerent bien les premiers ceste contrée, mais que ce furent les Saronides & Druydes, qui y dresferent les premiers plants des Villes, & qui firent bastir la belle & riche Cité d'*Antricum*, que les Grecs appellerét *Caruntem*, du mot Grec *Caryos*, qui signifie Noix, ainsi que les Iuges & souuerains Magistrats d'icelle *Druydes*, du mot *Drys*, ou *Drus*, qui denote vn Chesne, pour ce que tels arbres fourmillent en abondance dans les forests de ce pays là, comme nous monstrerons cy apres. Nous l'auons depuis apellée Chartres. Et s'en trouuent mesme qui titent son origine du mot Latin *Carcer*, & qui pour fortifier leur opinion, s'aydent de ce que les Druydes tenoient là leurs Parlemens & assemblées, y decidoient les causes du Pays, & chastioyent par prison les crimes plus enormes qui meritoient punition corporelle. Cesar la titre simplement avecque toute la contrée Chartraine du nom de *Carnutes*; & monstre en diuers endroits de ses Memoires de la guerre des Gaules, que ce sont ceux qui se font le plus souuent rebellez contre les Romains. Au liure V. Ils tuent publiquement vn Tasgece, de maison illustre, dont les ancestres auoient autrefois obtenu la domination & puissance absolue en leur Cité: pource que Cesar à raison de sa vaillan-

Chartrains
stinex &
bellees cō-
les Ro
ins.

ce, & de la bonne volonté qu'il luy auoit mon-
 strée en toutes ses guerres, où ils s'estoit singulie-
 rement bien porté, luy auoit restitué celieu que
 les siens souloient tenir. Ce qu'yant esté rappor-
 té à Cesar (pour autant qu'il craignoit que le peu-
 ple ne se reuoltast à leur suscitation : car l'affaire
 touchoit à plusieurs) il mande à Placus de s'ache-
 miner en diligēce à Chartres, pour y tenir garni-
 son le reste del'hiuer; & qu'il luy enuoiaist, poings
 & pieds liez, tous ceux qu'il trouueroit coupables
 du meurtre de Tasgece. Au mesme liure vn peu
 apres, ils enuoient Ambassades deuers Inducio-
 mar, & recherchēt en public & en particulier son
 amitié & support, pour leur seruir de répart & de
 defense contre les Rom. Au li. 6. ils briguent &
 s'entr'entendent avec ceux de Sens, & autres ci-
 tez prochaines. Et s'estant assemblee la Diette de
 la Gaule au commencement du Printemps, fuy-
 uant ce que Cesar auoit ordonné, toutes les Ci-
 tez s'y trouuerent, excepté celles de Sens, Char-
 tres, & Trienes, ce qu'il prit pour vne entrée de
 guerre & reuolte. Vn peu apres ils sont cōtraints
 luy enuoyer leurs deputez & ostages, & s'ayder
 de l'intercession de ceux de Rheims, en la sauue-
 garde desquels ilz s'estoient mis. Mais au li. VII.
 ils se presentent des premiers à entamer la guer-
 re, & s'offrent liberalement de ne refuser aucun
 peril pour le salut public, voire promettent estre
 les premiers de tous pour mettre la main à l'œu-
 re. De ce ayans esté remerciez & honorez, s'en
 vont en diligence à Gien, souz la charge &
 conduite de Cottuat, & de Conetodun, &
 massacent les citoyens Romains qui y estoient

demeurez pour leurs affaires, Entre autres C. Fufius Cotta, Cheualier Romain honorable, auquel Cefar auoit donné la charge de Commiffaire des viures; & pillent tout leur auoir. Au liure VIII. ceux de Berri enuoient demander secours à Cefar eftant à Beaune à donner audience, & vider les procès & differents qui fe preſentoient, contre les Chartrains qui leur auoient ouuert la guerre, diſoient ilz. Mais en fin au meſme liure Cefar aiant enuoie C. Fabius avec ſes troupes vers Chartres, il dit qu'il eut vn tres-grand heur, de recouurer ſi promptement ceſte Cité, & que les Chartrains, qui auoient eſté affligez ſi ſouuent, ſans iamais s'eſtre vouluſ renger à raiſon, donnerent lors des oſtages & ſe rendirent; Voire vn peu apres il s'y achemina luy-meſme en perſonne pour les raiſſer & conforter, parce qu'il ſçauoit bien qu'iceux auoient belle peur à cauſe du remors des cas par eux commis; & les receut en l'alliance des Romains; ainſi que Plin les en a depuis honorez au liure quatrieſme chapitre 18. en ces mots

*Chartrains
ſe rendent
à Cefar.*

*Chartrains
alliez des
Romains.*

*Auant en pays ferme y a des villes alliées aux Romains,
Autun & Chartres.*

I'ay mis ici tout cela pour remarquer expreſſément l'ancienne vaillance de ce peuple, & mōſtrer que ce pays fut long temps comme vn pré, que les Romains ne pouuoient ſi bien faucher ny tondre que l'herbe nouuelle n'y creut touſiours, qu'il reprenoit ſes forces comme Anthée de ſa cheute, qu'il ſe releuoit du profond de ſes ruines, & ne bronchoit que pour marcher plus ſeulement contre ſon enemi.

Mais auiourd'huy la Ville de Chartre pour la

plus eminente & magnifique marque de sa gloire se vante, non de ces belliqueux effets, non de cette Valeur populaire, non de superbes & riches bastimens, ains se glorifie de son Eglise Cathedrale, comme du plus ancien Tēple de la Chrestienté; ie dis de ce Temple où nostre Roy tres-Chrestien, le premier Roy du monde fut sacré & couronné sur la fin des troubles, comme ie diray cy apres.

Eglise Cathedrale de Chartres le plus ancien Temple de la Chrestienté.

Auant que Cesar l'eust assuietie à la grandeur de l'Empire, par tant de diuerses guerres, les Seigneurs & roitelets qui eurent la reserue de son gouvernement auoient puisé quelque creance dans la doctrine des Druides, que d'une Vierge deuoit naistre au monde le Redempteur des humains. Creance qui occasionna le Gouverneur Priscus de la faire tirer & figurer embrassant vn petit enfant, luy donner ranc parmi les statuës de ses Dieux, & luy offrir des sacrifices.

Ce fut vne tres-religieuse maniere d'attirer par honneur & deuotion les hommes de tout le pais à leur deuoir, & à luy rendre les vœux d'une pareille subiection & obeissance. Le Seigneur Priscus peut tout en cette reformation nouvelle, son inclination y scrui de loy, *Quiquid Principes faciunt, precipere videntur*. Le reste des Chartrains prist pour pieute regle, la reigle & la pieté de son Gouverneur. Vn Gaufrede entre autres, ou Geofroy possesseur de la Seigneurie, où l'on a depuis basti Mont-lhery, ayant saintement & sensiblement Inissé allumer le feu de ce diuin zeile dans son ame, en ressentit bié tost la douce & forte chaleur au gain qu'il fist peu de temps apres de la vie

*Temple au-
sien des
Chartrains
bâti à la
memoire de
la Vierge.*

d'un sien fils, que l'infortune auoit malheureuse-
ment precipité au plus profond d'un puits. Mirá-
cle qui l'emporta aisément avecque Piiscus au ba-
stiment d'un Temple à l'honneur de cette Vierge,
laquelle n'auoit encore veu la lumiere du Soleil
& qui ne la vid de plusieurs années apres.

Temple duquel ils assirent non seulement la pre-
miere pierre dans Chartres, ouurirent largement
leurs mains pour y faire trauailler, donnerent de
grands moyens pour le poursuiure, & l'enrichi-
rent de plusieurs dons & offrandes: mais aussi lais-
ferent vne si bonne odeur de ceste entreprise à la
posterité, que la deuotion en continua jusques à
la glorieuse Naissance, Passion, Resurrection, &
Ascension de Iesus-Christ.

Ce Sauueur aiant lors enuoyé ses Apostres
par tout l'Vniuers, pour conuertir le genre des hô-
mes par leurs Predications; saint Pierre chef d'i-
ceux delegua les bienheureux saints Saunian &
Potentian en la Gaule, lesquelz s'estans arrestez à
Chartre, trouuerent que ce peuple honoroit desia
la memoire de la Vierge, qui deuoit nous produi-
re le filz de Dieu, & que pour releuer dauantage
son honneur & sa gloire, ilz luy auoient superbe-
ment bâti ce Temple. C'est pourquoy ilz imprimerent
aisément le caractere de la croiance Chre-
stienne sur ces tendres armes, & consacrans leur
Temple au nom de la sacrée Mere du souuerain
Seigneur laquelle exerçoit encores çà bas les fun-
ctions de la vie mortelle, leur laisserent vn nommé
Auentin pour presider sur eux, & leur seruir d'E-
uesque.

*Temple de
Chartres
consacré à
la Vierge
Marie.*

Enuiron ce temps Quirin Proconsul, &

Gouverneur des Gaules, pour les Romains, se rendit à Chartres pour contraindre les fidelles de rendre de faux honneurs aux idoles, & en feit precipiter vn grand nombre des plus constans, & resolus, dans vn profond puits, qu'on void encore aujourdhuy, au caueau soutterrestre de ceste Eglise, & que pour ce l'on qualifie, *le Puits des SS. forts.* *Puits de l'Eglise nostre Dame de Chartres.*

Ceste Ville a eu depuis plusieurs Euesques tant canonisez & mis au rang des SS. que autres grands personages, lesquelz ont enrichi son lustre de hautes & sureminentes marques.

S. Annian, cinquiesme en ordre y a merité l'honneur d'une Eglise, par la pureté & netteté de sa vie. *S. Annian*

S. Solcine, quatorziesme y a cathechisé le grand Clouis I. roy Chrestien; auant que S. Remi le baptisast.

Sainct Lubin seiziesme a prescrit les bornes & limites au Diocese, & veu la gloire de sa Cathedrale rehaussée del'institution de 72. Chanoines, tirez sur l'exemple & modèle des 72. Disciples de nostre Seigneur: autant de Bourgs & Villages assignez à leur entretenement & nourriture, & quatre Preuosts establis pour la distribution des reuenus d'iceux qui sont ores Dismes & Champarts. Preuosts, de la dignité desquelz se glorifie encore cete Eglise, bien que chacun iouisse de ses fermes, & que la distribution soit hors d'usage. Son Chef y est en vn vaisseau doré representant sa face, mais son corps repose à S. Martin au val de Chartres. *72. Chanoines en l'Eglise de Chartres, Chef de S. Lubin.*

Lancegisl, vingt & deuxiesme, grand Iusticier, *Lancegisl.*

enrichi du glorieux titre de Comté, comme ses predecesseurs, & remis entre les bien-heureux pour sa sainteté, a repurgé le pays de plusieurs voleurs & sacrileges.

Monastere S. Cheron. Papoul, 29. a fait bastir le Monastere de S. Cheron lez Chartres.

Chartres prise par Theodoric. Bertharie, 30. a veu la ville prise d'assaut par Teodoric Roy de Bourgogne, lors qu'il poursuivoit son frere Clotaire Roy de France, & Pere de Dagobert.

Abbaye S. Pere confisquée par l'Euesque Helias, & pourquoy. Helias quarantième qui viuoit durant nostre grand Charles, a mis ceste tache en sa gloire, qu'il a departi les possessions & reuenus de l'Abbaie Saint Pere en Vallée, à la Noblesse Chartreuse, reseruez seulement à soy les foies & hommages, pour luy auoir refusé aide & secours en ses affaires.

Chartres saccagee par les Normands. Fortbol, quaranté deuxiesme, a veu de rechef la ville assiegée, prise & mise à sac par les Normés & Danois qui couroient toute la France, pendant le regne de Chales le Chauue petit filz de Charlemagne.

Chartres assiegee de rechef. Gaucelin, quaranté septiesme, ne l'a pas plustost contemplée releuée en sa premiere splendeur, qu'il l'a veu encore bloquée par Rollon ou Raoul Capitaine des mesmes Normans, regnant vn autre Charles surnommé le Simple. Mais les Chartres reduits aux dernieres extremitez, ils aduisa saintement d'emploier pour leur deffence, la Chemise de Nostre-Dame gardée à Chartres par singuliere deuotion, ie dis ceste chemise sur le nom & modele de laquelle ont esté formées ces Chemises que l'on appelle de Chartres, & que les femmes

femmes attachent ordinairement au bout de leurs chapelets : la tira de l'Eglise, la pendit au bout d'une lance, & la portant parmy les soldats au deuant de l'ennemy, luy ietta telle fraieur en l'ame qu'aussi tost, comme si quelque Peur panique luy eust mis des aisles au pieds, il prist la fuite, & fut viuement poursuiui iusqu'au lieu qu'on appelle encore auourd'huy pour cela les Pres de Reculée. Fuite miraculeuse ! & qui occasionna depuis Raoul de se faire baptiser, & laisser de grâds moyens à cette Eglise.

Pres de Reculée.

Ragenefroy quarantneuuesme a restablí l'Abbaye de sainct Pere ruiné par Helias, & assigné douze Prebendes pour la nourriture des Moines.

Abbaye S. Pere restaurée

Hardouin 50. l'a persecutée, & demembré le premier la dignité Comtale de l'Euesché, pour en enrichir vn Eude ou Odon son nepeue, souz pretexte qu'il procureroit la defense du pais s'il y suruenoit quelques guetres; Demembrement qui a produit aussi tost les Vicomtes pour l'exercice de la Iustice temporelle des Comtes : & les Vidames pour celuy de la spirituelle, des Euesques. Vidames qui de leur premiere Institution ont esté les Iuges temporels des Eueschez & Colleges Ecclesiastiques, & que nos Ancestres ont appellez en Latin *Vicedomini*. Sainct Gregoire en la 66. du neuuesme liure de ses Epistres, le plaignant de Paschase Euesque de ce qu'il n'auoit point de soin de faire rendre la Iustice à ses subiects *Volumus, dict-il, ut memoratus frater noster Paschasius, & Vicedominum sibi ordinet, & maiorem domus, quatenus possit vel hospitibus venientibus, vel causis quæ ene-*

Comté de Chartres demembré de l'Euesché.

Vidame de Chartres.

Q

nūt idoneus & paratus existere. C'estoit auoit vn Vidame pour juger les causes, & vn Maistre de l'Hostel-Dieu pour receuoir les pellerins, de Vidame en ceste significatiō vous trouuerez estre faite mētion expresse au 2. liu. des Loix de Louys le Debonnaire ch. 28. au Concile tenu à Majence en l'an 812. art. 50. *Omnibus Episcopis, cunctoque Clero omnino precipimus, Vicedominos, Praepositos, Aduocatos siue defensores bonos habere.* Et Flodoard au 2. liu. de son Histoire dit que Charlemagne delegua Vualfarius Archeuesque de Rheims par toute la France pour s'informer du deuoir que les Euesques, Abbez, & Abbeses rendoient à leurs charges, & *qualem concordiam & amicitiam ad inuicem agerent, & ut bonos & idoneos Vicedominos & Aduocatos haberent, & undecumque fuisset, iustitias perficerent.* Depuis tout ainsi que nos Roys firent de leurs Comtes Iuges, des Vassaux, aussi firent le semblable les Ecclesiastics de leurs Vidames: & de la est que nous voyons les Vidames de Chartres, d'Amiens & Rheims, estre tres-riches, & amples seigneuries, que l'ō releue des Euesques.

Tour de la
Montagne
de Chartres.

En mesme temps, la Ville qui n'estoit bastie que de bois, fut presque toute bruslee; & la Tour que l'on void en la montagne de Chartres, bastie par le Côte Thibaud, fils & successeur du susdit Eude 1. Côte tēporel de Chartres depuis son Christianf.

Eude 52. a obtenu de nos Roys plusieurs priuileges & prerogatiues de Grandeur pour son Eglise, mis les Chanoines en possession de leurs Prebendes, & osté l'administration des biens du Chapitre aux Dignitez Preuostales.

Fulbert.

Fulbert 54. prelat de sainte vie, à la premiere

poursuiuy la celebration de la Natiuité nostre Dame par la France, fait rebastir de pierre l'Eglise Cathedrale que le feu auoit enuclopée souz ses cendres avec vne autre grand partie de la Ville, & enrichie de ces parades & magnificèces, qui luy font auourd'hui tenir l'vn des premiers rancs parmy les plus superbes Temples de la France.

Theodoric 55. jetta les fondemens d'une Abbaye au Vendosmois. *Abbaye de Vendosme:*

Yvon 60. personnage de grãde doctrine & aparauant Preuost de S. Quentin à Beauuais, & l'vne des Colones, sur la constãce de laquelle estoit lors assuree l'Eglise Galicane, a fait bastir la Maisõ Episcopalle, & fõdè le Doiènè des. André à Chartres. *Doiènè S. André de Chartres:*

Geoffroy 61. a obtenu de grandes & graues preeminences pour son Eglise des Papes Innocent, & Honorius, souz lesquels il fut honoré de la dignité de Legat pour la pacification de quelques troubles, & dressé le premier plan de l'Abaye nostre Dame de Iosaphat à Chartres. de son temps l'Eglise S. Anñian, ayant esté bruslée, les os de ce bien-heureux furent portez à nostre Dame, où ils sont encore maintenant. *Abbaye de Iosaphat à Chartres.*

Golen 62. a poursuiuy & acheué l'Eglise de Iosaphat, augmenté la fondation de S. Cheron, & fait de tres-riches ornemens à la grande Eglise.

Robert 63. a fondé les Abbayes de S. Remy, S. Cir, & Claire-Fontaine. *Abbayes Clairefontaine, S. Remy & S. Cir.*

Iean de Salisbery 64. compaignon du bon S. Thomas de Cantorbie a enrichy la Cathedrale de plusieurs vaisseaux d'or & d'argent, & des Reliques des saincts Crespin & Crespinian. *Chartres*

Pierre 65. auparauant Abbé de saint Remy à *agrandie:*

Reims, a estendu & agrandi la Ville, enfermé l'Eglise S. Foi dans l'enclos de ses murailles, fait paue les rues, & leuer les murs depuis la porte des Espars, iusqu'à celle du Chastelet.

Il laisse les autres, tant pour estre de trop lōgue haleine, que pour ce que l'illustration de cete Ville semble auoir tiré sa principale excellence de ceux que j'ai desia recitez.

Ce que ie veux aiouster sont les deux derniers sieges qu'elle a veu deuant ses portes, l'vn souz Charles IX. & l'autre souz nostre grand Henry la merueille des Rois en nos iours.

*Chartres
l'un des
magazins à
bled de l'a-
ris.*

*Siege de
Chartres
par les bro-
testans, &
paix con-
clue à Lon-
jumeau.*

Chartres est l'vn des principaux magazins à bled de Paris, & qui accommode fort l'Estat de ceux qui la tiennent. L'an mil cinq cens soixante & huit, Lignieres y fut establi Gouverneur pour le Roy avec vingt-deux compagnies renforcées au bruit de l'armée des Protestants en Beauſſe, d'vn Regiment d'infanterie. Le Prince l'assiege, & la bat, mais avec assez peu d'effect. Cinq pieces de batterie & quatre legeres couleurines faisoient peu d'effort contre tant d'hommes de deffence retranchez avec beaucoup d'auantage.

On remarque vn endroit plus foible, où la breche donnoit esperance de victoire, comme voicy le seigneur de la Valette grand Capitaine approche au secours des assiegez avec dixhuit Cornettes de Caualerie. L'Admiral en oit le vent, & pour ne faillir, disoit-il, le gibier, choisit trois mil cinq cens cheuaux, marche au deuant, charge la Valette, renuerse partie de ses troupes, emporte quatre cornettes, & met le reste à val de route.

Le Duc d'Anjou campoit outre Seine, & ne

voulant hazarder le sort d'une bataille, laissoit Chartres en peril eminent. Mais la Royne Catherine sçauoit bien (aussi s'en vantoit elle ordinairement) qu'avec la langue elle effectueroit plus que ses guerriers avec la lance. Vne bonne Paix n'estoit moins necessaire que desirée. Les Protestans estimoient en general queles Catholiques poseroient les armes avecq eux; & la Noblesse en particulier estoit poussee d'un extrême desir de reuoir ses foyers: desir duquel on peut malaisément empescher l'effe& aux volontaires, & desir duquel les considerations, & autres pousserent les Chefs Protestans de leuer le siege & accepter vn Edit de pacification conclud dans Lonjumeau.

Ceste Ville fut encore inuestie par Henry IV. le dixiesme Feburier de l'an 1591. assiegée, battue & assaillie: mais couragement deffendue pres de deux mois & demy. La Bourdaisiere y commandoit, & desia quelques assauts soustenus auoyent fait proposer en Conseil de leuer le siege: comme le Comte de Chiuerny, n'aguere remis en son Estat de Chancelier par sa Majesté, aiant particulier interest en la reduction de ceste Ville, à cause de plusieurs belles terres qu'il possedoit es enuirons seroidit à l'encontre, donne auis d'essaiet vn assaut general, insiste sur la vergogne qui pourroit apporter vn grand declin aux affaires du Roy, sur les commoditez, qu'il receuroit par ceste prinse, comme l'une des clefs de Paris, qui pouuoit infiniment affermit son Estat & troubler celuy des rebelles. Et le Comte de Chastillon qui venoit de faire leuer le siege que la Chastre chef de la Ligue

de Berry, tenoit deuant Aubigny, promet au Roy, que s'il le constitue son Lieutenant deçà l'eau, il iurera Chartres en sa puissance dedans 8. iours. Sa Majesté luy donne ce pouuoir, il dresse vn Pont de bois, duquel la pointe donnoit iusques sur la breche pour venir a couuert aux mains avec les assiegez. Ceste nouuelle machine les estonne. Ilz iectent force feux pour la destruire, & l'endommagent par vn coin: mais la voians au lendemain rabillée & couuerte de gazons de terre avec leur herbe verte, comme l'impression du filz, ilz admirent l'industrie de ce Seigneur, & demandent composition, laquelle ilz obtindrent le Vendredi deuant Pasques, à condition de se rendre, si dans huitaine ilz ne sont secourus. Les 8. iours s'escoulerent, destituez de secours ilz rendirent à sa Maiesté la place, forte, belle, bonne. Enuiron 600. hommes de deffense en sortirent avec armes, chevaux, bagage, & le 19. d'Auril elle y fit son entrée triomphante en armes, assigna garnison, restitua Sourdis en son gouuernement.

*Le Roy fa-
cré à Char-
tres.*

Depuis ayant adiousté à ses victoires celle d'elle mesme, tendu les bras à la verité, & reconnu l'Eglise pour effectuer la resolution qu'elle auoit pris de son sacre, il fut aduisé & resolu, puis que Rheims vouloit continuer en sa rebellion, qu'il se feroit en l'Eglise nostre Dame de cette Ville de Chartres, renommée par tout le Royaume, & en plusieurs endroits de la Chrestienté, Ville assise en lieu commode, & comme presque au nombril des endroits du Royaume, où ladicte Majesté auoit conuoqué les Princes & Seigneurs, & les principaux de ses Cours de Parlement, pour assi-

ster à ceste solénelle ceremonie. Elle fut meüë à ce faire pour la particuliere deuotion, que ses ancestres ducs de Vendomois, comme Diocesains & principaux paroissiens, y auoient tousiours porté, & de tout temps eu peculier Archidiacre pour la direction spirituelle de leur pays, avec Chappelle propre, seruice diuin, & obits annuels à leur intention, au lendemain des 5. festes de nostre Dame, de laquelle & de son Eglise, le tres-deuot prince, Louys de Bourbon, s'estoit ordonné homme de sa personne, en l'année mil quatre cens treize. Et aussi que le specieux Temple qui s'y void est le plus ancien de la Chrestienté, aiant esté construit en son honneur, & pour son inuocation auant l'Incarnation du Verbe eternal, comme i'ay dict cy-dessus: & que Clouis premier parent & ancestre Chrestien de nos Rois tres-Chrestiens, estant en volonré de se faire baptiser, y fut solemnellement catechisé, par saint Solein lors Euesque du lieu, comme il se trouue en sa legende recitée és Eglises du diocese, le 24. Septembre propre iour de sa feste.

En ceste Eglise sont comme i'ay dict cy-dessus septante deux Chanoines, d'entre lesquelz sont choisies les sept principales dignitez, le doyen, le Chantre, le Sous-doyen; le Sous-chantre, le Chancelier, le Chambrier, & le Chef-sier; & outre iceux s'y remarquent six Archidiacres, le Grand, & ceux de Blois, dunois, Vendosme, Preux & Pincerays; puis les quatre Preuosts, d'Ingre, Normandie, Mesenge, & Annets, sur tous lesquels presidel'Euesque comme souuerain, sans mettre en ligne de compte plus de mille sept cents

*Dignitez
del'Eglise
Cathedrale
de Chartres.*

Paroisses, & plus de trente Abbayes qui sont en son Diocèse, les sept Prouinces erigées en Comtez & en Duchez, qui en dependent, à sçauoir, Blois, Vendosme, Dunois, Dreux, Montfort, Mante, & le grand Perche; & plusieurs Baronniez qui en releuent en toutes morts, & mutations de Seigneurs, Alluye, Brou, Monmital, Anthou, & la Basoche, la Vicomté de Laigny, Mesleau Vidame, & plusieurs autres.

Portes de Chartres.

Les portes de la Ville sont neuf en nombre, toutes titrées de noms particuliers, la Porte Mozal, la Porte Guillaume, la Porte aux Cornutz, bouchée, la Porte du Chasteau, dit Imboust, bouchée, la porte de Rouare, la Porte Saint Jehan bouchée, la Porte Chastelet, la Porte des Espars & la porte Saint Michel, toutes honorées sur leur front de l'Image nostre Dame ancienne Patrone de la Ville; & entre toutes celle de Rouare signalée d'une miraculeuse conseruation contre les boulets & foudres du canon pendant le siege des Protestants.

Riuere de Chartres.

La riuere d'Eure passe au trauers, & apres auoir roulé vers Nogent, Dreux, & Annet, se va rendre au deffous du Pont de l'Arche dans le grand fleuue de Seine.

Eglises de Chartres.

Les Eglises sont Cathedrale, la Chappelle S. Estienne, la Chapelle S. Nicolas, les Iacobins, l'Abbaye S. Pere, & les Cordeliers, rebastis dans le clos d'icelle.

Paroisses.

Les Paroisses, saint Saturnin, saint Martin, sainte Foy, saint Michel, saint Annian, saint Hilaire, S. Andié.

Hors la ville, les Filles dieu, saint Iulien ruiné,

l'Abbaye S. Jean, le vieux couuent des Cordeliers ruiné.

Ceste Comté fut vnies avec le domaine de nos Rois par l'aliance de la Maison de Blois : Mais François premier appanageant Madame Renée de France, Duchesse de Ferrare, l'erigea en Duché, pour l'en mettre en possession avecq Montargis.

Comté de Chartre vnies à la Couronne, depuis erigee en Duché.

Le Bailliage a esté fait siege Presidial depuis quelques années, aiant vn President, 12. Conseillers, avec les premiers Magistrats, le Bailly, les Lieutenans General, Ciuil, Particulier, & Criminel, la Preuosté de la Ville & banlieuë, & la Iustice temporelle del'Euesque.

Officiers du Siege de Chartres.

De la haute Beausse, & de ses Villes & villages plus notables.

CHAP. II.

LA haute Beausse, ceste grande pleine fourmentiere, l'vn des Greniers a bled de Paris, & plus feconde que ne fut iamais la Beotie, du nom de laquelle quelques vns tirét l'excellence de son origine, est presque toute en la subiection du Pays Chartrain.

Son estenduë est riche de plusieurs Villes, & villages, mais qui ne sont pas autrement de grand nom, & que l'on ne trouue pas souuent, lisant nos histoires, bien que ie ne les vueille laisser tomber souz ma plume. Toury, Angeruil, Meranuille, Ianuile, Artenay, le Puiset, ou Puisay, duquel

estoit sieur vn Hugue surmonté par Loys le Gros avec quelques autres moyens seigneurs, sont les plus notables, y compris quelques Chasteaux & places fortes, qui furent presque toutes prises & pillées par le Comte de Salisbury durant Charles VI.

Ce comte ayant esté l'an 1421. honorablement reçu dans Chartres, partant d'icelle il alla mettre le siege au Puiset, qu'il prit d'assaut, & fit pendre tous ceux qui le tenoient. La petite ville de Thoury fut prinse & trouuée bien garnie de viures, que les Anglois firent mener en leur armée, & firent raser la forteresse. Ceux de Rochefort & Bertaucourtauertis de la prinse de Thoury quitterent leurs places. Le Comte allant deuant Ianuille la prist, mais les gens de guerre qui estoient dedans, se retirerent au Chasteau, lequel le Comte fist si viuement assaillir que le lendemain ilz se rendirent à sa mercy. Alors il fit emmener à plaines chartées à Paris tous les prisonniers qu'il auoit pris en ceste guerre, pour tousiours s'entretenir en la bonne grace des Parisiens. Allant à Meun sur Loire, il prist encore le Chasteau de Monpipeau, & autres petits forts & Chasteaux de la Beausse, qui faisoient plusieurs maux à ceux qui alloient & venoyent audit pays.

*Le Puiset.**Thoury.**Rochefort
& Bertaucours.**Ianuille.*

De la ville d'Estampes, & d'autres vil-
les & places qui sont encore de la
Iurisdiction de Chartres.

CHAP. III.

E A Ville & estenduë d'Estampes est aussi
des fins & limites du pays de Chartres, & *Estampes.*
l'un des sieges de son Bailliage.

Le Roy Robert ietta les premiers
fondemens du Chasteau, & y fit bastir l'Egli-
se de nostre-dame, qui est vn college de Cha-
noines.

C'estoit jadis Comté, & dit du Haillan que l'an
1401. le comte d'Estampes disnant avec le duc de
Berry, mourut de mort soudaine, & à sa comté luy
succeda ledit duc de Berri, qui l'auoit parauant a-
chetée, la iouissance reseruée audit comte sa vie
durant.

L'an mille quatre cents douze, le duc de
Bourgongne amena le Roy, & le dauphin deuant
la Ville, laquelle il print, & fut prins dedans le
duc de Bourbon qui fut enuoyé prisonnier en
Flandres.

L'affiette de ce lieu est belle & limitée de vi-
gnes, mais mal peuplée pour sa grandeur, encore
que riche de bleds & autres commoditez. Lieu
notable pour ce petit fleuve de son nom, auquel
abonde si grande fourmilie d'Escreuices, deli-
cées des Parisiens; que l'en desenget ce seroit faire

possible l'impossible. Et lieu, duquel vn long bois de hestres & fouteaux s'estendoit iadis iusques en ceste vallée de Tourfou vraye retraite de voleurs, & recommandable à si longues années par les pilleries & les meurtres qui s'y sont faits aux siècles passez.

De là tirant encore vers les anciens confins de Chartres, s'offrent Dourdan, Espernon, Chasteau-neuf, que le Comte de Salisbery prit d'assaut l'an mil quatre cents vingt & huit, & fist pendre tous ceux qui estoient dedans: puis la Ville & le Chasteau de Nogent le Roy, que prirent les Comtes d'Eu & de S. Paul l'an mil quatre cents quarante neuf, & bruslerent le Chasteau.

De la ville & comté de Dreux.

CHAP. IV.

SUR les confins de Chartres est la Ville & comté de Dreux, ville belle & ancienne, voire des plus anciennes de la France. Samotés venu en ce royaume du temps de Noé laissa vn filz appelé Magus, qui s'amusa à bastir & fonder des Villes, dont plusieurs portent encore le nom comme ie diray en son lieu. Sarron son filz regna apres luy: & à Sarron succeda Drius 4. Roy des Gaules, fondateur de la ville de Dreux, & principal parent & instituteur des Druides, qui emporterent depuis le bruiet & la vogue sur tous autres

Prestres, Iuges, & Philosophes.

Ces Druides en certaine saison de l'année venoient tenir leur Parlement en ceste ville, qu'ilz estimoient sainte & benie, & le milieu de toute la Gaule, & là s'assembloient de costé & d'autre tous ceux qui auoient quelque procès, lesquels acquiessoient à leurs iugemens & arrests. Ainsi le tesmoigne Cesar au liure 6. de ses Memoires de la guerre des Gaules, *En certaine saison de l'année, dit-il, parlant d'eux, ilz vont tenir leur Parlement en vn lieu saint & beny sur les confins de Chartres, qu'on estime estre le milieu de toute la Gaule.*

Druides à
Dreux.

Ceux mesme qui veulent tirer ce mot de Druyde de Drys, qui signifie vn Chesne, à cause des profondes forests où ces Mages conuersoient ordinairement, tiennent bien que leur demeure principale estoit à Dreux; mais ilz maintiennent que ce lieu en a retenu le nom.

Quoy qu'il en soit, c'est tousiours vne suffisante marque de l'ancienneté de ceste ville, pres laquelle aussi parmy leurs autres obseruations & experimens pour la medecine (car ilz se mesloient de tout, & n'y auoit personne qui sceut rien que eux, & ceux à qui ilz enseignoient) ilz cueilloient le guy du Chesne avec vn fort grand respect & honneur, comme dit Pline au dernier ch. du 16. li. & en faisoient de belles cures. Voicy ses mots.

Guy de
Chesne cō-
bié honoré
des druides

Les Druides (ainsi appellent les Gaulois leurs Magiciens & Philosophes) n'ont rien de plus saint & sacré que le guy, & l'arbre où il croist si c'est vn chesne. Tellement qu'ils choisissent à leur plaisir les forets de chesnes, & ne font aucuns sacrifices, sans qu'il y ait de ceste ramée. De là vient aussi qu'ilz furent appellez en Grec

Druides, c'est à dire Chefniers. Quand donc ilz trouuent du Guy sur lesdits arbres, ilz estiment cela estre un don du Ciel, par lequel Dieu veut donner à cognoistre, qu'il a choisi & esleu cet arbre, & le cueillent en grande deuotion, & avec grandes ceremonies. Car premierement il faut que la Lune ait 6. iours selon laquelle ilz établissent le commencement de leurs mois & de leurs ans, faisans leurs siecles de 30. ans, pour ce qu'elle est desia assez forte, & non toutefois encore en son premier quartier. Ilz l'appellent en leur langue, gucrison de toute maladie, & quand ilz le veulent cueillir, apres qu'ils ont bien & deuement preparé leur sacrifice, & leur festin ceremonial souz ledit arbre, ilz y amènent 2. ieunes Taureaux blancs, qui ne tirerent iamais & ne portèrent onc ioug, & les acouplèt ensemble. Puis le Prestre estant reuestu d'une robe blanche monte sur l'arbre, & avec une serpe d'or coupe le Guy, lequel ceux d'embas reçoient avec un hoqueton blanc. Ilz ont opinion que ce Guy rende fecons tous les animaux steriles, & que c'est un singulier remede contre toute poison.

Quelques vns cuident que ce mot de *Guillanneuf*, que les petits enfans chantent au commencement de l'année pour auoir leurs estreines, soit procedé de là, comme qui diroit *Au Guy l'an neuf*, Ouide à ce propos. *Ad viscum Druyda, Druida clamare solebant.*

Le reste des façons de faire de ces Druides est par Cesar expliqué beaucoup plus particulierement qu'il ne se trouue ailleurs.

Le Roy d'Angleterre & son fils Richard chafsez par Philippe Auguste furent jusques en Normandie, & en passant bruslerent Dreux, & la Ville de Vendosme par ce qu'elle appartenoit au

comte Robert de Meulant, parent, vassal & partiel dudit Roy d'Angleterre, combien qu'il tint sa Comté dudit Roy Philippes.

Monsieur Robert de France fils de Louys le Gros espousant la veufue Rotrou comte du Perche mort au chasteau de Rouen, eut la Comté de Dreux en apennage.

De ceste Maison est issue la brâche des Ducs de Bretagne, & dans le genereux tronc de ceste maison fut entée la comté de Mont-fort, par le mariage de Beatrix de Mont-fort, Heritiere de lean comte de Mont-fort, & de Robert 4. comte de dreux. Mais en fin Peronnelle & Margueritte de Thouars heritieres de Simon de Touars Comte de dreux, transportans leur droit & succession à Charles V. ceste Comté fut vnie par acquisition à la Couronne.

L'an 1562. La rupture de l'Edit de Ianuier tant renommé par les troubles, tant solemnel aux Huguenots, par la meslée de Vassi, fist venir les deux parties aux mains, sur les plaines de Dreux, qui donnerent le nom à ceste bataille memorable, tant pour le nombre des Combatans qui estoit de dix-neuf mille hommes de pied, & deux mille chevaux de la part du Roy, & de quatre mille chevaux de casques blanches, & de six mille fantassins, que pour plusieurs autres grands accidens, qui furent remarquez outre la prinse des deux chefs.

Bataille de Dreux.

Et sur la fin de nos derniers troubles ceste Ville a encore augmenté la honte des ennemys du Roy Hen IV. le Restaurateur del'Estat, & le grand protecteur de la Tranquilité publique.

De la Ville & comté de Montfort
l'Amaulry.

CHAP. V.

Mont-fort
l'Amaulry.



LA Ville & Comté de Montfort est pareillement dans les cōfins & limites anciens du Diocèse de Chartres. Le Roy Robert, dit Robert Guagin, fist bastir & edifier le Chasteau de Montfort de tres-forts murs & puissantes Tours, fist clorre la Ville, & en donna la terre à Amaury, son fils naturel, qu'il auoit eue de la fille du Comte de Noyon, & qui fut pere de Simon & Amaulry de Mont-fort, dont est venue la Maison Comtale de Mō-fort l'Amaulry. Maison qui a produit plusieurs grands Capitaines, lesquels ont remply l'Europe & l'Asie de la gloire de leurs braues faiçts. Vn Comte de Montfort gaigna heureusement & brauement vne heureuse & braue bataille contre les Albigeois l'an mil deux cens & treize, regnant Philippe Auguste. En faueur de la memoire de ce nom, vn Philippe de Mont-fort fut esleu Gouverneur d'Acre, vne sœur du Roy d'Angleterre, mariée à vn Simon Comte de Mont-fort, & vne Yoland aussi Comtesse de Mont-fort, espousée en secondes nopces par Iean Duc de Brétagne filz de Iean le Roux né de Pierre, de laquelle il engendra Iean qui prit à femme la sœur de Louys comte de Flandres.

Ce Duc

Ce Duc auoit eu de Beatrix sa premiere femme, Vicontesse de Limosin; Jean troisieme & Guy, Jean successeur à la Duché, & Guy Comte de Pentheure, lequel mourant le premier laissa en garde à son frere vne sienne fille appellée Jeanne, qu'il auoit eu de Jeanne Dame d'Auaugour, Jean deuant que d'entreprendre le voyage de Flandres avec Philippe de Valois, la maria avecques Charles de Chastillon surnommé de Bloys, second fils du Comte de Bloys, & de Marguerite sœur du Roy Philippes. Et venant depuis à mourir sans enfans luy laissa sa Duché comme à sa plus prochaine heritiere, veu mesmement que par le mariage d'elle avecque Charles de Bloys, auoit esté dit expressement qu'iceluy de Bloys, & ceux qui de luy naistroient, porteroient le nom & armes de Bretagne. Mais Jean Côte de Montfort son demy frere du costé du pere y pretendant droit apres sa mort, s'en alla en la Ville de Nantes là où se declarant Duc de Bretagne, il receut les hommages & subiections des principaux Seigneurs d'icelle. Hommages qui enfanterent aussi tost de grâdes querelles entre la Maison de Bloys & de Montfort pour la succession de ce Duché. Philippe de Valois ayant pris en main la cause du Blesien, lequel luy en auoit fait foy & hommage, & Edouard Roy d'Angleterre le party de Jean de Montfort qui d'un autre costé aduouoit tenir sa terre de l'Anglois: Tant qu'en fin elles prindrent fin par la mort de Charles de Blois en la iournée d'Autroy, & la Duché demeura au Comte de Montfort du consentement du Roy Philippe, duquel il en fist lors

R

pour luy & ses successeurs recognoissance & hommage, qui s'est depuis continuée jusques à la mort de Madame Anne de Bretagne fille unique du Duc François, laquelle conjointe en premières nopces avec Charles VIII. & depuis avec Louys XII. annexa à la Couronne de France les Comté & Duché par Madame Claude sa fille aînée, mariée avec François premier de ce nom, duquel mariage nasquit le Roy Henry II. à bien dire premier entre tous nos Roys, qui fut Roy de France & Duc de Bretagne.

CETTE Ville de Mont-fort dit l'Amaulry est auioird'huy l'un des Sieges qui ressortent en premier appel au Parlement de Paris, ayant Lieutenans, Procureur du Roy & autres Officiers pour rendre la Iustice.

Des Villes de Houdan & de Mante.

CHAP. VI.



Houdan. On loing de Mont-fort est Houdan Ville & Chasteau, mais peu recommandée en antiquité par nos Historiens. Le plus beau tesmoignage que i'en trouue dans leur liures, c'est que *Le Roy Robert* dit Guaguin, y fist bastir deux Eglises.

Au mesme quartier est aussi la Ville de Mante, anciennement Comté qui releue encore du Diocese de Chartres. C'est vne place belle, bonne, forte, assise sur la riuere de Seine, & qui donna bien de la peine a nostre Charles VII. à la ra-

uoit. Car les Anglois qui la gardoient ne la vouloient point rendre. Mais comme le peuple se fust esleué contre eux, & se fust saisi d'une bõne partie de la Ville & de la porte au Saint, les habitans se rendans aux François receurēt d'eux telles conditions qu'ils voulurent donner, & fut entre eux sur tous articles *accordé aux Nobles, bourgeois, & Ecclesiastiques d'icelle*, (disent les parolles de l'Accord seellé du seel Royal à S. Ladre les Mante le 2. d'Aoust. 1449 *qu'ils iouiroyēt de ce qui leur appartenoit, & demeureroient en leurs Estats, Offfices, benefices, terres & possessions, par quelque droit que ce fust.* Incontinent apres le Roy y alla faire son entree.

M A I S long temps auparauant, sçauoir l'an 1223. le Roy Philippe Auguste l'auoit signalée par sa mort, changeant là les fatigues de cette vie mortelle, avec ce repos eternel duquel iouyssent les bien-heureux à iamais.

Antiquité de la Ville & Duché de Vendosme.

C H A P. I.

LES Ducs de Vendosme ancestres de nostre Cesar François, sont encore Diocésains & principaux paroissiens de Chartres, & de tout temps y ont eu Archidiacre particulier; pour la direction spirituelle de leur pays comme i'ay dit cy dessus, ie dis de ce pays qui ti-

re l'excellence de son nom de Vendosme, la première & principale Ville, laquelle fut erigée en Duché & Pairie le 14. Mars 1514. par le Roy François premier.

C E S T E Ville n'estoit qu'un Chasteau du tēps des vieux Romains qui l'appelloient *Vindocinē*, & depuis vne piece du partage des Roys d'Orleans, avec la Prouince d'alentour, si longuement que le Royaume a esté partagé. Ainsi dit Gregoire de Tours que Gontran demandant au Roy de Paris le retablissement des places qui luy estoient deués, *il fut arresté d'un commun accord & ferme deliberation entre eux, que les Chasteaux de Dunois & de Vendosme, & tout ce que le Roy Cherebert auoit tenu és terroirs d'Estampes & de Chartres, seroit & demeureroit en perpetuelle possession de Gontran & de ses successeurs.*

L E S Comtes d'Anjou en ont apres esté en possession, & ont richement esleué son lustre, voire esclairé la grandeur de plusieurs ornemēs & embellissemēs. Mais sur tous Geoffroy ou Godefroy Martel, s'estant retiré là durant le regne d'Henry I. Roy de France, avec Agnes de Bourgogne son espouse, apres auoir vaincu Guillaume V. Comte de Poitiers, & conquis sur luy la ville de Saintes, fist bastir vne Abbaye en l'honneur de la Trinité, l'an mil quarāte & deux, pour signaler vne certaine vision de trois Estoiles qui luy auoient semblé tomber dans la proche fontaine, y mist des Religieux de S. Benoist tirez de l'Abbaye de Marmonstier, & la surhaussa non seulement de plusieurs belles authoritez & prerogatiues, mais aussi l'enrichit de cette Larme

tant vantée par toute la Chrestienté que nostre Seigneur pleura sur le Lazare, & qu'il apporta d'oultre mer enclose dans vn petit vase autant merueilleux en artifice pour n'auoir ny soudure ny ouuerture aucune, & pour estre blanc par dehors comme Christal, que ce precieux joyau qu'il contient, & qui sans cesse tremblotte dans son enclos, le rend recommandable.

*Larme de
nostre Sei-
gneur.*

CETTE Abbaye est assez cogneue pour les grands Abbez qui lui ont commandé, mais encor plus pour les preeminences. Car elle a de tout temps esté hors de toute subiectiõ & reconnoissance Episcopale, & le Pape Innocent III. la gratifia encore de cette grandeur peu commune en France, que quiconque presideroit sur elle, se peust tirer & qualifier Cardinal du titre & qualité de sainte Prisce.

*Abbé de
Vendosme
Cardinal,*

AGNES espouse de Bouchard le Chauue, & en dernieres nopces du susdit Geoffroy Comte d'Anjou, fonda aussi l'Eglise Collegiale de saint George au mesme Chasteau, & l'enrichit du glorieux titre de la Chappelle le Comte.

L'AN 1563. les images y furent renuersées par les protestans, comme en beaucoup d'autres endroits, les autels abbatus, les sepultures mesmes de la Maison de Vendosme trop insollement rompues, non sans exciter quelque vengeance. Car les Catholiques ne peurent se tenir qu'ils ne dissent hautement, *Vous abbatez les images, & destruisiez les sepulcres des trespassez: mais nous abbatrons autant de viues images, qu'il en pourra choir en vos mains.* Et si M. le Cardinal de Bourbon n'eust vn peu deuant fait transporter la sainte Larme à

Paris, & puis à Cheles, pour la conseruer de leur rage, les Vendomois seroient maintenant priuez de ceste tant sainte & riche relique.

*Vendosme
rendu au
Roy.*

L'an 1589. nostre grand Roy estant à Chasteaudun, enuoya sommer ceste Ville, de son ancien patrimoine, qui tenoit pour la Ligue. Il partit dudit Chasteaudun le 14. Nouembre, & le mesme iour fist inuestir la Ville de Vendosme & le Chasteau, où gouuernoit le sieur Maillé Benehard, lequel sentant venir le siege, y auoit appellé vn bon nombre de Gentils-hommes ses amis, & y tenoit de garnison ordinaire, quatre compagnies de gens de pied qui pouuoient faire quatre cens hommes, outre ceux de la Ville qui estoient de six à sept cens portans les armes. Le Roy fist battre premierement deux Tours du Chasteau, & bien tost apres les soldats y entrerent, & ceux du dedans prindrent l'effroy, & se sauuerent de vitesse dedans la Ville, où ils furent suivis de si pres, que les gens du Roy y entrerent pesle-messe avec eux, & se firent en moins de demye heure maistres du Chasteau & de la Ville. Sa Majesté fist grace à tous excepté audit Maillé Benehard, & à vn Cordelier, qui furent executez. La Ville fut pillée & le lendemain le Roy fist sortir tous les gens de guerre de ladite Ville, & permist que les habitans peussent retourner en leurs maisons sans pouuoir plus estre prins & rançonez, remist tous les Ecclesiastiques en leurs charges, & beaucoup plus paisiblement qu'ils n'estoient du temps qu'elle estoit occupée par ceux de la Ligue. A son exemple quatre ou cinq petites Villes des enuirons se rendirent en moins

de quatre ou cinq iours.

C'EST merueille du grand trafic de gands que cette Ville fait non seulement par tout le Royaume, mais encore és Prouinces voisines.

LE Pays & Duché de Vendosmois commençant à Baugency (départ de la Soloigne, & de la Beauſſe Vendomoise,) s'estend jusques à Sainte & Saintonge, conjointe d'autre part à la Duché d'Angoulmois, & pays circonuoisin.

ENTRE les plus beaux Esprits qui entrepri- *Ronsard.*
rent vne belle guerre contre l'ignorance durant le regne d'Henry II. ce pays nous a donné Pierre de Ronsard, Gentilhomme extrait de tres-noble race, Ronsard le premier Poete de France, & ce-
luy que ie mets deuant tous les autres sans aucune exception & reserue. Car ou iamais nostre Poësie n'arriua, & n'arriuera à sa perfection, ou si elle y est arriuée, c'est en nostre Ronsard qu'il la faut telle recognoistre.

R iij

DE LA VILLE.

BAILLIAGE ET

COMTE' DE

Bloys.

CHAP. I.

BE viens maintenant à Blois Ville belle & tres ancienne, la capitale du pays Bloysien, & l'vne des Chambres Royales où les enfans des Lys prenoyent jadis leurs premieres nourritures, laquelle releue encore du Diocese de Chartres, & y a particulter Archidiaere pour la direction spirituelle de sa Province.

CETTE Ville dite la Ville aux Roys, pour auoir esté l'vn de leurs plus delicieux seiours, est assise joignant le riuage de Loire, & pratiquée partie sur vn coupeau de montagnette, partie en la plaine campagne. Elle a le Ciel serain & temperé, le sol fecond, le bled, le vin, les bois, les eaux, les fruiçts en tres-grande facilité.

ELLE est riche d'vn des Principaux Bailliaiges qui ressortent en premier appel à la Cour souueraine du Parlement de Paris, & qui a vn Bailly de robe courte, comme chef de la Noblesse du Pays, vn Lieutenant General, vn Particulier, & le Criminel, sept Conseillers, vn Pro-

curateur du Roy, vn Greffier, & autres officiers pour la distribution de la Iustice. Bailliage qui contient plus de 40. lieuës de long, & notable pour dix-sept Villes qui luy sont suiuettes soit en primitive Iurisdiction, ou par appel; & pour six cens grandes Paroisses ausquelles il rend la Iustice.

E L L E est glorieuse en fontaines & magnifique en Aqueducs sur toutes les autres Villes du Royaume. Trois hommes de Cheual passeroient aisement de front souz les voutes & arcades, que l'industrie humaine y a si artistement dressées par endroits dans le roch, voire comme enrichies de grotesques, que l'artifice de ce temps se tromperoit s'il osoit entreprendre de faire mieux.

E L L E est noble en Temples & Lieux saints, tels que sont l'Eglise Collegiale de saint Jacques, en la Cour du Chasteau celle de S. Sauueur, l'Abbaye de nostre Dame de Bourgmoien, & celle de S. Lomer, bastie l'an 927. par Raoul Duc de Bourgogne, & successeur de Charles le Simple à la Couronne de France, qui mourut prisonnier à Peronne, les Iacobins, les Cordeliers, & les Capucins, sans conter les Paroisses & Chappelles qui y sont en assez bon nombre.

E L L E est signalée pour les genereux Comtes qui l'ont tenue, & qui l'ont iointe autrefois par mariage, & par succession aux Côtez, Principautez & Seigneuries de Châpaigne, Brie, Touraine, Chartres, Boulongne, S. Paul, Dunois, S. Aignan, Amboise & Romorantin, voire qui ont tous eu la vertu en telle abondance, qu'il n'y a eu petit

brin forty de leurs branches qui n'ayt porté des fleurs admirables, & des fruits incomparables, dignes de rare singularité, & desquels les odorans boutons de la Couronne de France se sont infiniment resiouys. L'an neuf cens vingt, Charles le Simple faisant paix avec Rollon premier Duc Chrestien de Normandie, maria richement & fist Comte de Blois Gerlon, Cousin dudit Rollon Normand, de nation Germanique; comme il auoit auparauant fait Hasteing Comte de Chartres. De luy vint Thibaud le vieil appellé le Tricheur, Comte de Blois & de Chartres, qu'il achera dudit Hasteing ou ses hoirs. Gerlon & Thibaud premiers parens & ancestres de ceste noble Maison.

ELLE a finalement, outre toutes ces hautes marques de grandeur, cette-cy commune avec peu d'autres Villes du Royaume, qu'elle void au dedans de ses murailles vne Chambre des Comptes pour les comptes de son Comté, & autres terres de la Maison d'Orleans; & que son General en est le President.

*Pierre
l'Hermite.*

C'EST elle qui a fait voir la lumiere du Soleil à ce grand Pierre l'Hermite promoteur du premier voyage que nous feismes souz Philippe Auguste pour aller conquerir la Terre Sainte, lequel estoit en telle veneration, dict Gilbert qui florissoit de ce temps là, que passant parmy les rues, le menu peuple arrachoit du poil de son mulet, pour en faire comme des reliques.

A V S S I de tous les voyages faits & entrepris en l'honneur de Dieu & son Eglise, ja-

mais voyage ne fut fait & entrepris de plus grande allegresse que cettuy-cy. Chacun y courroit à l'enuy. Mesme il y eut vne flotte de Sauvages qui aborderent en France, lesquels pour ne pouvoir estre entendus en leur barragoin, monstroient par vn croisement de leurs doigts qu'ils venoient expressement pour estre de ceste partie.

C'EST elle qui a eu iadis ce priuilege peu commun de voir sa monnoye marquée au coing & image de ses Comtes, monnoye laquelle sur le front portoit vne lettre Hebraique avecque vne fleur de Lys, & le nom du Comte escrit au tour du rond, & sur le reuers vne Croix accompagnée d'un B. & ces deux mots, *Castro Blesis*, gaez en grosse lettre aux extremittez d'icelle.

C'EST elle qui a veu deux fois les Estats du Royaume tenus dans l'enclos de son Chasteau, des iours & du Regne d'Henry III. les premiers l'an 1577. desquels sa Majesté fist elle mesme l'ouverture & où elle residoit en vn haut & sublime tribunal esleué, parlât à ses Estats. Les seconds l'an 1588. pour en l'assemblée des plus notables personnages de chacune Prouince, Bailliage & Seneschauflée, proposer librement les plaintes & doleances d'un chacun, Estats ausquels Blois en moins de dix iours se rendit comme l'abregé de toute la France, & comme vn general estalement des pompes & magnificences Françoises, & sur tout de la beauté de la Cour d'un grand Roy.

ET c'est elle encore qui a veu cette mesme an-

Estats de Blois.

née, pendant ceste dernière Assemblée, ses murs teints dans le sang d'Henry de Lorraine Duc de Guise, Prince digne des premiers rangs entre les Princes, & d'un grand Prelat son frere, sans aucun respect de son ordre. Cettuy-là comme il sortoit du Conseil pour trauffer en la Chambre du Cabinet du Roy, & comme il leuoit d'une main la tapisserie pour entrer, on le chargea à coups d'espées, de poignards, de peruisanes, non toutefois avec tant de violence qu'il ne monstrast aux assassins les derniers efforts d'une invincible vaillance en un magnanime courage. Et le Cardinal arresté comme il gaignoit la porte pour sortir, effrayé du bruit & trepignement, & logé en une petite Chambre au dessus celle du Roy, freschement bastie pour les Fucillans & Capucins, fut tué le lendemain au moyen de quatre cens escus, qui trouverent aisement quatre ministres de l'exécution.

La Comté de Blois tient de la Beauſſe Vendomoise dite moyenne, & comprend ce qui est vers la Soloigne, deçà la rivièrè de Loire, comme la Comté de Dunois, dont la principale Ville est Chasteaudun, & plusieurs autres Places.

A deux lieues de ceste Ville est le village d'Orcheze, qu'on dit auoir autrefois esté le grenier de Cesar, & le receptacle des viures & provisions de son armée, comme nous en peuvent donner assurance les ruines de plusieurs edifices richement bastis, de superbes arcades, de fortes & espaisſes murailles, & d'autres precieux restes de telle antiquité, qui s'y remarquent encore à present.

Mort de
Messieurs
de Guise.

Orcheze,
grenier de
Cesar.

Et bien que Cesar en tous ses Commentaires ne fasse aucune mention de Blois, si est-il vray semblable qu'il estoit deslors quelque chose, veu mesmement que les Gaulois auoient coustume de pratiquer & bastir leurs forts joignant les riuieres, & sur telles croupes de montagnes moienement hautes, toutéfois d'assez difficile accès, & que les François pendant ces colonies & peuplades qui se firent des Germains par toutes les contrées de l'Europe, s'estans rendus maistres du Royaume, le trouuerent si grand & si bien peuplé, qu'il enrichissoit de son nom tous ceux du pays voisin. Ainsi dit Gregoite de Tours quel'an 560. & durant le Roy Gontran, comme on vouloit tirer vn Eberulphe del'Eglise S. Martin de Tours, de laquelle il faisoit rempart & defense ainsi que d'vn lieu de franchise & de seurreté, l'on donna charge aux Orleannois & Bloysiens de luy seruir de barriere, & le fermer contre la fuite.

M A I S entre les piéces plus rares & admirables *Terre si-
gelee au
tour de
Bloys.* qui sont autour de ce seieur Royal, de cette gra-
cieuse demeure de nos Roys, il y en a vne parti-
culiere qui est certainement de haut lustre, & de
grande splendeur, qu'elle a pres de soy son Iste
de Lemnos, & ceste terre sigelée dont le grand
Seigneur se vante tant ambitieusement. Car elle
l'a entre Orcheze & ses murailles, sans frais, sans
fatigue de navigation, sans hazard, sans tempe-
ste, & tousiours assuree dedans son sein & au
milieu de sa tranquillité. Elle l'a di-ie par cu-
rieuse recherche & par l'industrie laborieuse du
Seigneur François Guerin, Maistre en sa Cham-

bre des Comptes, lequel en a le premier descouvert vne mine en vn sien lieu & domaine ptoche de la ville, & en a fai& preuue avecq admira-
tion.

Du Chasteau Royal de Chambourg.

CHAP. II.



E n'est pas la presence, mais bien la despence Roiale d'vn Prince, qui peut en vn moment d'vne case de Pasteur en faire vn sain& Germain en Laye, & d'vne cabane de charbonnier, vne Maison de Fontainebleau. L'appelle despense Roiale, l'emploite qu'il fai& de ses deniers en bastimés somptueux, comme plus vtile, iuste & durable, que ceux qu'il assigneroit aux pompes de jeux, festes, passe-temps & plaisirs, lesquels s'esuanouissent de la souuenance aussi tost qu'on en est rassasié, & desquels nul homme iudicieux & graue ne peut faire estime.

Châbourg:

Telle fut la despense que le grand Roy François premier destina au bastiment du Chasteau de Chamboist, que les autres appellent Chambort ou Chambourg, pres la Ville de Bloys, pour le plaisir de la chasse. Car afin que ie ne mette en conte les Maisons de Plaisance, les Palais & les autres Chasteaux, que quelques Seigneurs y ont fait bastir assez richement, cettuy-cy est bien le plus merueilleux en toutes pieces rares, qu'il y ayt guerre en l'Europe, & comme vn abregé de

toute l'industrie humaine de son temps. Il y fut seruy par tout avec tant d'ordre, de conduite, & de jugement que toutes les parades de son architecture se ressentent de la grandeur d'un des premiers & plus grands Roys du monde.

Ceste Roiale Maison a sa veue iusques sur la ville de Blois encore qu'elle en soit distante de 3. lieuës, & limitée de tous costez de prez, eaux & forests. Riche d'un Escalier qui n'a point son pareil en la France, pour estre tellement & si largement composé, qu'un grand nombre d'hommes y peuuent monter & descendre diuersement & en mesme temps, sans s'entrevoir, & pour estre l'un de ses costez industrieusement derobé del'autre. Il laisse à l'œil des curieux les chambres, antichambres, sales, garderobes, cabinets, portiques & galeries, comme aussi les iardins, & celuy mesme que l'on appelle de la Roine, grand de 5. arpens de terre, au bout duquel vers la forest de Blois vous remarquez vne allée large de 6. toises, & longue de plus de demie lieuë, embellie de 4. rancs d'Ormeaux plantez à 6. pieds l'un de l'autre, montans a plus de 6000. & si droitement alignez au niveau que ceux du Roy des Perles tant vantez de l'antiquité ne seroient rien au pres: pour dire que si nostre Henri, ce grand amateur des bastiments y eust fait encore ce qu'il a fait ailleurs, ceste seule Maison eust passé en excellence & en grandeur toutes les autres: veu qu'en l'estat qu'elle est maintenant, on la tient assez ample pour loger tous les Princes de l'Europe, & semble qu'elle met derriere soy tout ce que iamais l'Architecture a produit de singulier.

De Milanzay, & Romorantin.

CHAP. III.

Milanzay.



Romorantin

L'an 1597.

V Bailliage de Blois dependente encore Milanzay, & Romorantin, deux places fort antiqués, Milanzay bourg & Chasteau, dit *Militia Cesaris*, & Romorantin Ville & pareillemét Chasteau, nommée *Roma antiqua*: ou *Roma minor*, qui me fait eroire ou que Cesar les ayt basties, ou que du moins y ayant fait quelque demeure, il leur ait laissé ces noms pour memoire de sa valeur. Mais principalement à Romorantin qui est assise sur la riviere de Sodre en Soloigne, se voient en core de precieux restes de ceste antiquité. D'icelle estoit ceste ieune fille demoniaque, nommée Marthe Brosnier, promenée premierement par les lieux plus celebres en deuotion de toutle Diocese d'Orleans, mesmes à nostre Dame des Ardilliers, à Angers & à Clery, puis apres auoir couru quinze moys le pays, & menée de paroisse en paroisse comme vn Ours, veue en fin sur ce grád Theatre de la France, & conduite à Paris par Iacques Brosnier son pere. Mais exorcisée en vain à Sainte Geneuiefue, par diuers iours, la Cour de Parlemét voyant que tout le peuple courroit apres elle, & craignant que la superstition qui va deuant & commence tousiours l'impieté, ne partist les opinions & les affections pour en faire quelque dangereuse sedition.

dition, fist sortir vn Arrest de sa grand Chambre, & Tournelle, par lequel il fut enjoint au Lieutenant de robe courte de la remener & conduire auecque ledit Brosnier son pere en la Ville de Romorantin, auec defences de vaguer ny sortir hors de la Ville sans ordonnance du Iuge du lieu. Ainsi le Diable fut condamné par Arrest.

Du pays & Comté de Dunois, & de la Ville de Chateaudun.

CHAP. I V.

LE Pays & Comté de Dunois, est vne *Pays de* Principauté particuliere bornée à *Dunois.* l'Orient de l'Orleannois, au Ponent du Vendomois & du Maine, au Septentrion des Chartains & Percherons, & au Midy des confins & limites de Blois, laquelle estoit iadis de la contribution, & Iustice de Chartres; mais depuis que nos Rois ont euec Blois en Bailliage, ilz luy ont aussi baillé la reserue & la cognoissance seconde des procès & differents de ceste contrée. Voire les Comtes de Blois en ont esté quelquefois en possession comme depuis eux les Ducs d'Orléans. Car Guy, filz de Louys comte de Blois qui mourut à la iournée de Crecy, se voiant sans enfans après la mort de Louys son filz vniue, qui auoit espousé Marie de Berri, fille du Duc Iean de Berri, vendit à Monseigneur Loys de France Duc d'Orléans frere du Roy Charles VI. les comtez de

§

Blois & Dunois, pour le prix de deux cents soixante mille francs d'or, retenu à luy l'usufruit, & sans payer les droits seigneuriaux. Et depuis fut apennagé du Comté de dunois, ce grand Jean bastard d'Orleans, que nous ne sçaurions assez haut louer, comme celuy, auquel nous devons la closture du reestablishement de l'Estat souz Charles VII. Comté que François premier a erigée en Duché & Pairrie, l'an mil cinq cens vingt & quatre.

Chasteau-
dun.

La Ville capitale de ceste contrée s'appelloit iadis Rubelaire, comme qui diroit *Vrbs clara*, par transposition de lettres, à cause que clairement on la pouuoit voir & remarquer de loin. Aussi est elle assise sur vn roc & croupe de montagne fort haute, & d'assez difficile accès; & diroit on que l'artifice industrieux l'auroit leuée en l'air ainsi qu'un nid d'erondelle; On l'a depuis appelée Chasteaudun, pour ce que d'icelle comme d'un Chasteau & forteresse les Dunois faisoient leur rempart & defense en temps de guerre, & qu'elle est embellie & fortifiée d'une grosse tour, dont la pointe esleuée semble mettre ceux de la Ville, & tout le pais voisin à l'abry des armes ennemies. Ioint que Dun en vieil François signifie roche & montagne, & que toutes les Villes esleuées si haut sur la superficie de la terre cōme de grandes Roynes des basses campagnes, sont enrichies de ceste qualité de Dun à la fin de leurs noms, pour marque de leur sommité & hauteffe.

Clemence femme de Robert de Dreux frere du Comte Jean premier, estoit Vicomtesse de Chasteaudun, & d'elle il eut Alix sa fille vniue Vicomtesse de Chasteaudun, femme de Raoul de Cler-

mont sieur de Nesle, Connestable de France, qui mourut en la bataille de Courtray. Robert de Dreux, qui mourut en l'Isle de Cypre, estoit aussi Vicomte de Chasteaudun.

Ceste Ville & Chasteau est le siege de la Justice du Comté de Dunois, duquel dependent cinq Chastellenies, à sçavoir Montigny le Ganelon; Courtelain, Moulitard, Lesclers, & Rubetan: & souz ces Sieges Chastelains plusieurs autres iurisdiccions inferieures qui y ressortét par appel, tout ainsi que les causes de Chasteaudun vont ressortir à Blois, comme au siege principal & Royal, et au chef du Bailliage.

Nous auons deux beaux tesmoignages de sa grandeur & antiquité dans l'Histoire de ce grand Gregoire de Tours, tesmoignages par lesquels il monstre, & qu'elle a autrefois esté erigée en Euesché, et qu'elle a eu des Gouverneurs partituliers il y a plus de mille ans. Le premier porte qu'un Promote aiant esté fait Euesque de Chasteaudun, par l'Ordonnance du Roy Sigibert, & depuis la mort du dict Roy deposé de ceste charge, à cause que ce Chasteau estoit de la iurisdiction & Diocese de l'Euesque de Chartre, & que l'on auoit ingé contre luy, que laissant le titre & la qualisé d'Euesque il se contentast du seul nom de Prestre, il s'adressa au Roy Childebert, les mains chargees de vœux & de supplications, à ce qu'il luy pleut confirmer la promotion de son Euesché à Chasteaudun faite par le Roy son predecesseur: Mais que Pappole Euesque de Chartre y resistant & formant opposition au contraire, ledit Promote ne peut obtenir autre chose que de viure à Chasteaudun en sa maison & y iouyr de son patrimoine;

Chasteaudun erigée en Euesché

Les parolles de l'autre disent que du temps de ce Childebert, qui regnoit l'an cinq cens & vingt, temps, duquel fut aussi cet Escrivain, vn Capitaine appellé Claude enuoyé à Tours de la part de Gontran Roy d'Orleans, pour se saisir d'Eberulfe qui s'estoit retiré dans l'Eglise de S. Martin à l'abri de la fureur & del'orage qui le menaçoit, fut vers le Gouverneur de Chasteaudun (qu'il titre du nom de Comte,) & luy commanda de la part du Roy son Maistre, de luy bailler renfort de 360. hommes, pour garder les portes de Tours.

Les vieilles ruines que l'on a veuës aux fauxbourgs me feroient aisément croire qu'elle a autrefois esté plus grande, & mieux peuplée qu'elle n'est maintenant, & que c'estoient les marques & les effects des guerres que ce peuple a euës anciennement contre les voisins: si les bastimens n'y eussent depuis esté les fruits de la paix, & si les ruines passées, & les feux esteints, les habitans n'eussent commencé d'esperer mieux, ou que pour le passé ilz eussent laissé de pouruoir à l'ornement & embellissement de leur Ville. Je juge de cela par la devise de leurs armoiries, qui sont trois Croissans, & ces mots grauez en grosse lettre au tour de l'escusson, *Extincta reuiuifco*, comme s'ilz eussent voulu dire qu'ilz auoient releué celle que les guerres auoient precipitée au plus bas de l'infortune, & que de iour en iour ilz l'accroissoient de nouueaux edifices.

Eglises de
Chasteau-
dun.

Aussi est-elle encore auourd'huy riche de plusieurs belles & magnifiques Eglises, comme de la Magdeleine, Abbaye & paroisse fort antique fondée par nostre grand Charles Roy & Empereur,

de saint André, Collee de Chanoines bien ren-
tez, des saints Pierre & Lubin, paroisses, de la
saincte Chappelle, & de saint Roch, basties par
les comtes de Dunois, où sont Preuost, Chantre,
& Chanoines, & del'Hostel Dieu dressé pour les
malades & pauvres enfans; afin que ie ne mette
en ligne de compte 12. autres Temples qui sont
aux faux-bourgs, pour estre iceux beaucoup plus
grands, mieux peuplez, & plus richement bastis,
que la Ville, voire le lieu des foires & marchez, &
l'apport de toutes les commoditez, qu'elle pour-
roit souhaiter.

Il y a vn estang en ce pays appellé l'Estang de
Verde, long de deux grandes lieues, & large de
plus de deux cens cinquante pas, merueilleux en
vne chose rare que comte Aimon le Moine: C'est
qu'au mesme temps que le Roy Childebert & sa
femme furent empoisonnez, son eau eschauffée
bouilloit de telle sorte, qu'elle ietta sur la riuiera v-
ne grande quantité de poisson tous cuits.

Quatre riuieres l'arrosent en diuers endroits,
le Loir, dict *Arula*, lequel passant pres de
Chasteaudun, se diuise là en deux bras, & faict
vne Isle appellée le Champ de Mars, vulgaire-
ment Chemars, pource que de route ancienneté
les habitans s'y exerçoient à plusieurs ieux de for-
ce, comme à la lute, à la course, à tirer des armes,
& sur tout de l'arbalete; La Couuoie, qui prend
son origine en la forest d'Orleans pres Artenai,
& qui a cela de rare & de peu commun, que pour
grandes pluies qui tombent, elle ne se deborde,
ny ne se trouble aucunement: & s'il auient quel-
quefois qu'elle s'enfle plus que de coustume, les

habitans du pais en tirent de certaines assurances de peste en l'Autonne, & de famine en l'année prochaine: Aigre qui naist vn peu au deffouz de l'Estang de Verde, & par le milieu de la forest de la Ferté Ville-neul: & Hierre en fin laquelle comme vn autre Tigris de Mesopotamie, ores se montre, & ores se cache, & que pour ne rouler qu'à la violence des pluies, l'on appelle vulgairement la ri-
 piere seche.

*Du Pays & Comté de Perche, & des
 Villes principales de son estendue.*

CHAP. I.

Le Perche.

LE Perche, pais conioint aux fins & limites de Chartres, & qui depend encore de son Diocese, est vne ancienne Comté, alliée ores a la Maison de dreux, & ores à celle d'Alençon. Monsieur Robert de France comte de dreux, espousa la vefue Rotrou, comte du Perche mort au siege du Chasteau de Roué. Et Robert d'Alençon, filz de Charles frere de Philippe de Valois, qui mourut à la journée de Creci, le vingtsixiesme Aoust mil trois cens quarante six, fut comte du Perche & mourut sans enfans.

Ce pays est diuisé en 2. parties, dont l'vne qui est le bas Perche, s'appelle le Perche Gouet, qui est comme vne Chastellenie enclauée dans le pays Chartrain, & a pour ville principale Nogent le

Rotrou qui fut pris d'assaut par le comte de Salisberi, l'an mil quatre cens vingt-huict, & ceux qui estoient dedans pendus, mais depuis reprise par Charles 7. l'an mil quatre cens quarante neuf, avec laquelle sont la Basoche, Gouet, Aluge, Mommiral, Brou, Anthon, Maulues, Rouxmaillard, Condé sur Huifnes.

L'autre qui est le haut Perche, faisant la Comté, se vante de Mortagne, ville & Chasteau sur montaigne, comme du principal Throne de sa gloire, & du siege de son Bailly, de Fenillet, de Belesme, aussi Ville & Chasteau, qui fine d'un costé à Verneuil separation dudit Perche, & de la Normandie, & de l'autre à Memers, & qui le separe d'avec la Comté du Maine, & de quelques autres, qui sont pour la pluspart en la subiection du Duché d'Alençon desquelles nous traicterons au ressort du Parlement de Rouen.

J'adiousteray seulement qu'on prend communement les Vnelli de Cesar pour les Percherons & ainsi la tourné M. Vigenaire : comme au Liure troisieme, *Pendant que ces choses se font au pays de Venues, Q. Titurius Sabinus avec les troupes qu'il auoit eues de Cesar, arriva au Perche, où Viridoux estoit chef & aussi Capitaine general de toutes les citez qui s'estoient souleuées, d'où il auoit assemblé de grandes forces, & une tres-grosse armée. Et auparauant au liure II. Au mesme temps il eut nouvelles de P. Crassus, qu'il auoit enuoié avec une legion contre ceux de Vannes, du Perche, de Landrignier, Cornouaille, Existis, Roman, & Renes.* Mais pource que Cesar les met plus pres des Villes Armoriques de Bretagne, ce pourroit estre plustost Lual, ou quelque

au lieu de là autour, car il n'y a grande apparence en l'interpretation commune, & la foiblesse s'è descouure assez par cet autre passage du mesme Cesar au liure vii. Les Villes maritimes de la basse Bretagne, dit-il, lesquelles à leur mode on appelle Armoriques, Cornouaille, Rhenes, Ambie, Chateau-briant, Landrignier, & les Vneliens.

C'est ce Pays qui nous a produit ce docte & gentil Poëte entre plusieurs autres, souz le regne de Henri 2. que ie pense auoir esté en matieres de gaietez vn autre Anacreon de nostre siecle; Ie dis Remi Belleau, lequel voulut imiter Sannasar aux œuures dont il nous a fait part. Car tout ainsi que Sannasar Italien en son Arcadie fait parler des Pasteurs en Prose, dedans laquelle il a glacé toute sa Poësie Toscanne; aussi a fait tout le semblable nostre grand Belleau dans sa Bergerie.





DE LA VILLE
D V C H E
 B A I L L I A G E, ET
 P R E V O S T E D' O R L E A N S,
 & ressorts d'iceux.

De la Ville & Université d'Orleans.

C H A P. I

LA ville Episcopale d'Orleans, assise Orleans,
 ioignant le riuage de Loire, est l'vne
 des plus belles & plus grandes Villes,
 voire des mieux peuplées, & riche-
 ment basties de toute la France: l'vne des plus fe-
 condes & heureuses en bleds & en vins, & si
 heureuse & si feconde sur tout en vins, que non
 seulement on la peut dire l'vn des premiers Ce-
 liers de Paris, ceste ville sans pair, cet abregé de
 France, mais aussi que des quatre coings du roy-
 aume & du milieu, les plus delicieux en pour-
 suiuent tres-curieusement la possession & la re-
 cherche.

Mais il est assez difficile d'esclairer le double qui balance les plumes des Escriuains au sujet de son origine. Quelques vns tiennent que les Druydes en ietterent les premiers fondemens, & que c'est celle que Cesar appelle *Genabum*, lieu des foires & du commerce de tout le Roiaume. Les autres prennent ce *Genabum* pour Gien, qui est la plus saine opinion comme ie dirai cy-apres. Et d'autres encore pour Gergeau, ou pour Bauiecy. Jean le Maire en son liure des Schismes de l'Eglise dit qu'elle fut fondée par ce grand Aurelianus 32 Emp. de Ro. qui commença son regne l'an 263. & nommée *Aurelia* de son nom, à l'imitation & exemple des anciens fondateurs & instaurateurs des Villes, qui imposoient leurs noms à icelles, comme Athenes, qui est Minerue en Grec, à Athenes, Alexandre à Alexandrie, Romulus à Rome, Pompée à Pompeiopolis en Cilicie. Finalement Sabellicus luy a attribue le nom d'*Aurelia* pour l'or qui abonde en ceste ville par le riche traficq des marchans, & dict Leon Tripaut, que les François considerans que vraiment par ce moien elle a chez soy son Inde & son Perou, l'ont depuis appelée Orleans, comme qui diroit que l'or est leans en tres-grand facilité, tres-facile fecōdité, voire tres-seconde felicité. De moy ie prens aisement creance qu'elle soit tres-ancienne, & l'Empereur Aurelianus l'ait seulement rebastie, accrue & embellie, comme en effet dès ce temps l'alle estoit le seiour des lettres Gauloises, ainsi que ie monstreray cy apres.

Mais quoy que c'en soit, on peut asseurement faire ceste gloire de l'excellence & grandeur ancienne de ceste belle ville, que dès le temps de nos pre-

miers Rois, & si longuement que le Royaume a esté partagé, elle a esté destinée aux seconds filz de France, pour Capitale de leur Royaume, & que d'elle ilz ont emprunté leurs plus hauts titres, & leurs plus insignes qualitez. Ainsi apres la mort du grand Clouis nostre 1. Roy Chrestien, 4. siens filz diuiserent par egales parts & portions le Roy- me, faisant chacun d'eux diuersement leurs Sieges Childebert à Paris, Clodomire à Orleans, Clo- taire à Soissons, & Thierrri à Mets, & s'appellans chacun d'entr'eux Roy des villes, esquelles ilz auoient establi leurs principales demeures. Lequel partage fut derechef renouuellé aux 4. enfans de Clotaire, 1. Aribert, Chilperic, Gontran, & Sigebert, & le royaume d'Orleans estant escheu à Gon- tran, ce grand Gregoire de Tours dit que faisant son entrée en ceste Ville, *une grande multitude de peuplc luy vint au deuant les enseignes déployées, & chantant les louanges de sa Maiesté. D'un costé on oyoit les Latins, de l'autre les Syriens & Juifs, chascun le celebrant dignement en sa langue, & criant Viue le Roy, que son sceptre s'estendist sur plusieurs nations, & qu'il regnast seurement & longuement.* Passage qui prouue assez que les sciences florissoiét deslors en cette Ville capitale, puis que tant de diuerses lan- gues y estoient communes, & qu'il y auoit Ecoles publiques, pour estre vn commun abord à toutes gens de bon sçauoir.

Philippe le Bel pourtant a esté le premier de noz Rois que ie trouue auoir vsé d'vne infini- té de deuoirs enuers icelle, & octroié de belles franchises, libertez & immunitéz à ceux qui oc- cuperoient la leur labour à instituer la ieunesse,

*Vniuersité
d'Orleans
erigée l'an
1312.*

aux Loix imperiales pour seruir de guidon à ceux qui puis apres voudroient manier les affaires de son Royaume. Deuoirs & franchises qui luy ont acquis l'honneur de l'erection & premiere institution de ceste celebre Vniuersité, qui y alleche encor auiourd'huy par telles prerogatiues vn grand nombre d'Allemands à son estude. Et comme ce Roy, vray patron des bonnes lettres, luy a le premier donné Conseruateurs Royaux, & Iuges speciaux & deputez tant seulement pour la conseruation des priuileges des Escoliers : Aussi les Papes voulurent-ils que d'vne mesme balance on y enseignast les Cõstitutions Canoniques & Pontificales, & à cet effet y adioustans la faculté de Decret, tout ainsi que de droit Ciuil, luy donnerent à mesme fin des Conseruateurs Apostoliques. La Bulle de Clemēt V. donnée à Lyon l'an 1367. en fait foy, & nous dõne quant & quāt assurance de la premiere antiquité de cette escole, qu'elle raporte comme i'ay dit cy dessus, à l'Empereur Aurelian, *Ad nostrum florens* dit l'inscription, & titre de cette Bulle, & *fructiferum Vniuersitatis Aurelianensis inter cetera Citramontana studia prius, antiquius, & solemnius, tam Ciuilis quàm Canonice facultatis studium, cui tanquam horto deliciarum à tempore Aurelij imperatoris gloriosissimi mirificè plantato, & per Vigilium scientificè adaucto, inuentor scientiarum altissimus Dominus benedixit.*

Ce n'est pas pourtant que Philippe le Bel ayt entendu assuiettir la temporalité de son Royaume aux droits escrits, lesquels n'y sont receus, qu'en tant qu'ils sont equitables & conformes à la raison, de laquelle comme d'vne lumiere natu-

telle & diuine tout le genre des hommes doit éclairer ses actions : qu'au contraire en la chartte des priuileges octroyez à l'erection priuilegiée de ceste Vniuersité de droits, en Iuillet 1312. la Majesté narre expressement que son Royaume est gouverné par coutumes, non par droit escrit, fors en quelques Prouinces, esquelles ses subjets par permission de ses predecesseurs & la sienne, vident des droits escrits en plusieurs choses ; non qu'ils y soient liez ny obligez, ains pour ce qu'ils les ont pris & retenus pour coutumes.

Mais pour renouer le fil de mon premier discours, tout ainsi que souz la premiere race de nos Roys tant que le Royaume a esté diuisé, la Ville d'Orleans avec les Prouinces y annexées, a esté le partage du second fils de France: aussi souz la troisieme & depuis l'introduction des apanages, elle esté erigée en Duché & pairrie pour en apenager le premier frere du premier né. A cetitre la donna premierement Jean fils de Philippe de Valois à Philippe son frere, & depuis Charler V. à Louys de France son puisné, lequel fut tué à Paris par la faction du Duc de Bourgogne, & son corps apporté en la Chappelle qu'il auoit fait bastir au Couuent des Celestins: Et apres luy Charles son fils aîné, pere du Roy Louys XII. fut Duc d'Orleans.

Orleans erigee en Duché & pairrie.

Ceste Ville a esté plusieurs fois assiegée, & plusieurs fois aussi miraculeusement defendue. Attila Roy des Huns surnommé Fleau de Dieu, entrant en la Gaule l'an quatre cens cinquante, bruslant, saccoageant, & mettant à feu & à sang tout ce qu'il trouuoit, se rendit en fin deuant la Ville d'Orle-

Siege d'Orleans par les Huns.

ans, qu'il assiegea tres-estroitement, afin que personne ne peut sortir d'icelle pour appeller secours. Il fist mettre deuant chaque porte vn gros escadron en garde. Ceux de dedans estoient bien estonnez & effrayez de la fureur de ce barbare, qui les menaçoit de les faire tous cruellement mourir s'ils faisoient resistance. Eux craignans que cela animast d'auantage sa fureur contr'eux, s'il aduenoit qu'il entrast dedans la Ville, & desesperez de secours, ne sçauoient de quel costé se tourner, estans quasi resolu de se rendre, quand Aignan leur Euesque, homme de bonne & sainte vie, les encouragea de tenir bon, & de ne se deffier de la grace & de la force de Dieu, auquel il auoit plus de fiance qu'au secours des hommes, comme les gens de bien doiuent auoir. Et pour mieux les reconforter, il les assura qu'en bref ils auroient secours d'vn endroit, dont ils ne le pouuoient esperer. Il disoit vray, car il entendoit de Dieu: mais eux pensans que ce fust des Romains, ou de quelques autres leurs voisins l'entendoient autrement: Et de fait il n'attendoit ny n'esperoit receuoir aucun secours que celui que Dieu mettroit dedans les bras & les cœurs de ceux de dedans, pour resister. Or ne fut ce saint homme trompé de son esperance, car il aduint vn iour que comme les ennemis estoient prests de dōner l'assant à la ville, qui estoit presque prise, il apperceut de loin vne grāde poussie-
te. Lors il s'escria plustost pour la fiance qu'il auoit en la bonté de Dieu, que pour assurance du secours humain, que Dieu ne les auoit oubliez en ce besoin. Ce qui puis apres se trouua estre ve-

*S. Aignan
console les
assiégez.*

*Thierry
Roy des
Ostrogoths
les secourr.*

ritable. Car Thierry Roy des Visigots & Ostrogots, & Seigneur de l'Aquitaine, preuoyant que si le Hun entroit si auant en la Gaule, il pourroit apres la prinse de la Ville d'Orleans, passer la riuere de Loire, & donner jusques dans ses terres, se resolut de secourir les assiegez, non tant pour amour qu'il leur portast que pour son particulier interest, estant telle la coustume des Princes, que souuent ils prestent secours à leurs voisins non pour affection ou amitié qu'ils ayent enuers eux, mais pource qu'estans iceux voisins ruinez, il sont les premiers qui apres eux s'en ressentent. Thierry donc arriuant deuant Orleans à propos pour les assiegez, & pour luy, donna de telle façon à dos aux Huns, qu'ils furent contrains de leuer le siege, & se retirer aux champs Catalauniques, où ils furent suiuis & talonnez de si pres par Æthius chef des Romains accompagné des vieux Gaulois, des Italiens, Bourguignons & Gots, & de plusieurs autres leurs alliez, entre lesquels tenoient l'un des principaux rances les Francs ou François, souz la charge de leur Roy Merouée, qu'il y mourut & demeura plus de cent quatre vingt mil hommes, sans la fuite d'Attila, & la perte de Thierry.

Merueilleuse esperance de saint Aignan : je dis de ce saint lequel a premierement mis les Euesques d'Orleans en possession de ce beau priuilege que l'on qualifie encore de son nom, & qui leur a le premier assuree ceste prerogatiue, qu'à leur nouvelle entrée & prise de possession de l'Euesché, ils peuuent deliurer des fers vn criminel, encòre qu'il soit prisonnier pour quelque crime

*Prinilege
S. Aignan*

enorme, & qui merite punition corporelle. Ain-
 si le temoignent ces paroles tirées de la quatries-
 me leçon que l'on chante encore en l'office de ce
 bien-heureux Euesque. *Cum solemniter Aure-
 lianensis ciuitatis mœnia Sanctus Anianus Episcopus
 institutus, ingressurus esset, petijt ab Agrippino qui
 principalibus præerat militibus, ut omnes quos pro va-
 rijs criminibus pœnalis carcer detinebat inclusos, ob
 sui introitus gratiam redderet absolutos. Quod cum il-
 le omnibus modis resistendo negaret, lapis magni pon-
 deris ab alto resiliuit, eique in verticem dedit. Diuâ
 percussione prostratus, & famulorum manibus ad do-
 mum propriam deportatus, agnouit quod idcirco lethâ-
 lis plaga super eum descenderat, quia prestare nolue-
 rat, quod vir Dei postulabat. Sed cum prædictus Pon-
 tificex eum charitatis gratia visitasset, mox ut manus
 propria eius vulneribus vexillum crucis apposuit, à
 mortis eum interitu liberauit.*

Orleans as-
 siegé par
 l'Anglois
 & deliurée
 par la pu-
 celle.

Elle fut encore assiegée par les Anglois l'an
 1427. & ceux de dedans si pressés de la faim, des
 continuelles batteries, & de la perte de leurs gens,
 d'autre part si miserablement destituez de tout ai-
 de, qu'ilz auoient deliberé de se rendre au Due
 de Bourgogne si l'Anglois l'eut voulu permettre,
 & qu'vne contention & debat suruenu entre eux
 pour cela, n'eust empesché que la chose ne s'exe-
 cutast. Eu ces entrefaites vint vne Pucelle en ar-
 mes appellée Jeanne, aagée de dix-huit ans, & na-
 tiue de Vaucouleurs en Lorraine, qui estoit vne
 simple bergere, pour secourir les assiegez, si bien
 qu'elle contraignit les ennemis de leuer le siege, &
 les chassa d'vne puissance si merueilleuse, & sui-
 uie de si heureux effects de guerre, qu'en fin elle
 remist

remist Charles septiesme au throsne de sa gloire, & en possession de son Royaume. Deliurance admirable, & signalée encore auourd'huy de ces deux belles marques qui en grauent la memoire dans les siecles extremes, que tous les ans se fait vne procession generale dans la Ville, le 8. iour de May, propre iour que fut leué ce Siege, & que l'effigie de ceste Pucelle se void esleuée en bronse sur le Pont de Loire, au pied d'vne Croix, avec celle du Roy son Maistre.

Que diray-je des affaires, & des troubles qui l'ont possedée depuis la mort d'Henry II? durant le regne de François II. Monsieur de Guise souz couleur que les principaux d'icelle estoient de l'entreprise d'Amboise, la chastia de telle sorte qu'il desarma les habitans, remplit de gens de guerre les maisons qu'il appelloit suspectes, & commit aux Escheuins la garde des portes. Mais le Prince de la Roche sur Yon leur gouverneur y estât entré enuiron le 12. iour du mois, qui estoit le mois d'Octobre, & recueilly en grande reuerence par les principaux, les auertit que le Roy y vouloit faire son entree avec la Roine le 17. iour ensuiuant, & leur allongea le terme seulement d'vn iour, tellement que le 18. ceste entrée fut faicte. Les troupes de la ville estoient au nombre de quatre mille hommes, à qui on auoit rendu les armes, exceptés les bastons à feu. Les principaux suiuiot en bon ordre & equipage, les rues richement tendues & tapissées. Le Roy regarda passer des fauxbourgs toutes ces troupes, lesquelles rentrées en la Ville, il monta à cheual souz vn Daix d'or, & tira droit à la grande Eglise. L'apresdinée toutes les

Divers Estats de la ville d'Orléans pendant les troubles.

Entrée de François II à Orléans.

troupes allerent au deuant de la Royne, qui y fist aussi vne entrée magnifique. Leur logis fut en la place de l'Estappe. Le Prince de Condé, & Hierosme Grosloir baillif d'Orleans furent emprisonnez, & les Estats generaux assignez pour remedier aux differents de la Religion. Mais estans differrez par la mort du Roy, finalement le 23. Decembre en apporta l'ouuerture souz le nouveau regne de Charles IX. qui furent depuis remis à Pontoise. deux ans apres sçauoir l'an 1562. le Prince de Cōdé s'en fait si pour les Protestans. Le duc de Guise l'assiegea & y fut proditoirement tué par Poltrot. La Noue s'en asseura cinq ans apres. Et l'an 1588. Rossieux Secretaire du Duc de Mayenne, Maire de la Ville pratiqua si bien qu'Entragues venu de Blois pour y entrer, comme gouverneur d'icelle, n'y trouua qu'une generale reuolte: elle luy ferma les portes, & se baricada contre la citadelle. Et Paris n'edifia depuis que sur les fondemens que jeta ceste sienne voisine. Mais en fin le premier iour de Febutier mil cinq cens quatre-vingts quatorze, nostre Roy ayant accordé à ses deputtez vne treue pour trois mois, elle traita dedans ledit temps de paix & reconciliation diffinitive avecque sa Majesté, & peu apres receut dans l'enceinte de ses murs remparez, celuy qui la receuoit en son obeissance.

*Eglises
d'Orleans.*

Je ne veux oublier les Eglises de ceste noble Ville. Il y en a plusieurs belles & magnifiques. Celle de saint Etienne, où fut sacré Louys le Gros en l'année 1108. bastie par Saint Altin premier Eueque d'icelle. Celle de saint Samson, où fut sacré & couronné Louys le debonnaire avecq son

Espouse par le Pape Estienne IV. Celle de nostre Dame de bonnes Nouvelles, & l'Abbaye S. Aignan pres les murs, fondées par le Roy Robert. Les Couuens des quatre Mendians. Mais sur toutes estoit admirable le haut & grand ouurage de celle de saincte Croix auant qu'en ses ruines elle blasmast la memoire de ceux qui l'ont ruinée, de plus d'impieté, que les Payens qui en la fureur de la guerre espargnoiet les Temples & les jugeoient inuiolables. On a commencé toutefois à la rebastir depuis l'année 1600. Le Roy obtint expres du Pape le Iubilé de l'année sainte en l'Eglise Cathedrale de cette Ville, y alla des premiers avec la Royne, pour à son exemple qui vaut vn commandement, esmouuoir sa Cour à vne œuure si sainte & salutaire, recourans à la penitence, comme à la planche apres le naufrage, donna des moyès pour y traualier, & posa la premiere pierre du bastiment. Acte vrayment digne d'un Roy Chrestien, & de la Pieté de la Maison de Bourbo, de laquelle on void de si memorables remarques par toutes les Eglises de France.

*Eglise S.
Croix
d'Orléans
rebastie.*

C'EST en ceste belle Cité que furent assemblez cinq notables Conciles souz l'authorité Royale denos Roys de la premiere race. Le premier par le commandement de Clouis, où se trouuerent trente trois Euesques: & là entre autres choses fut arresté, que les Abbez estoient suiets à la cohertion des Euesques, & que s'ils cōmettoient quelque irregularité, les Euesques les pouuoient chastier. Le second par Childebert premier auquel presida Honorat Archeuesque de Bourges, où entr'autres articles fut renouuellé

l'ancienne police de l'election des Euesques Metropolitains, qui s'estoit perdue par la nonchalance du temps, c'est à sçauoir que le Metropolitan seroit esleu par les Ecclesiasticks & par le peuple de sa Prouince, & en apres confirmé par les Euesques cōmprouinciaux, & qu'il seroit tenu de faire tous les ans vn Concile prouincial. Le troisieme souz le mesme Childebert le xxvi. an de son regne, où presida Loup, Archeuesque de Lyon, auquel furent ramenez en vsage plusieurs anciens Canons de l'Eglise, & deffenses faictes de vendre le bien de l'Eglise, voire aux Abbez mesmes, sans l'expresse autorité de l'Euesque. Le quatrieme souz le mesme Childebert, où il fut derechef enioint aux Metropolitains, de renouueller d'an en an leurs Sinodes, avecque leurs cōmprouinciaux. Et le cinquesime celebré le trentehuietieme an du regne du mesme Roy, auquel furent les heresies Eutrichienne & Nestorienne condamnées, & par l'article 17. dit que les appellations du Metropolitan seroient iugées & terminées par le Cōcile Prouincial qui se deuoit tenir tous les ans, & deffendu à tous Euesques, vn siege vacquant, de rien attenter au preiudice du successeur, tant au temporel que spirituel. A l'exemple dequoy furent diuersement tenus ailleurs plusieurs autres Conciles, selon que les affaires & necessitez Ecclesiastiques le desiroient.

Pour faire fin, ceste noble & belle Ville a des Escheuins & vn Maire qui est comme le Maistre & souuerain officier des bourgeois & citoyens. Elle a vn siege presidial pour son Bailliage, avecque douze Conseillers, ioincts à iceux les anciens

Lieutenans General & Particulier, Ciuil & Crimi-
nel, & vn Greffier d'appeaux. Siege auquel entre la
riche abondance d'officiers necessaires à la distri-
bution de la iustice, rien ne defaut. Et Siege deuant
lequel ressortent les procès & differents du Bail-
liage & Preuosté d'Orleans, des conseruateurs
Royaux & Apostoliques des priuileges de l'Uni-
uersité, les Preuostez & sieges subalternes de Bois-
commun, Chasteau-renard, Ianuille en Beausse,
Yeure le Chastel, la Neuille aux loges, Gien,
Montargis, Loris, Clery, Meun sur Loire,
Bauency, Gergeau, & Pluiers en la forest, des-
quelz tous ie mettray brieuement icy ce que i'en
ay apprins de plus remarquable, lisant nos Hi-
stoires.

*Bailliage
d'Orleans,
& ressort
d'iceluy.*

De Ianuille, Yeure & Pluiers.

CHAP. II.



I'A Y cy-deuant parlé de Ianuille.
que quelques vns escriuent Genuil-
le, & les autres Yenuille, & dict
qu'elle estoit en la haute Beausse. Ce
que i'en veux doncq maintenant
adiouster, seruira pour marquer particulièrement
son ressort au Siege Presidial d'Orleans. Nostre
grand Cesar le second conquereur des Gaules, a-
yant pris Estampes l'an mil cinq cens quatrevingt
neuf, en partit le Samedi X. de Nouembre, & ar-
riua deuant ceste petite Ville le Dimanche. Le Ca-
pitaine qui estoit dedans fit vn peu de mine de la

Ianuille.

deffendre, mais ayant veu approcher le canon, il la rendit, & estant sorty, avec bien deux cents arquebusiers, sa Majesté y entra le mesme jour, & y seiourna le lendemain, sans que ceux de la Ville en recussent aucun desplaisir ou incommodité. Elle en partit y ayât laissé garnison dedans le Chasteau qui est assez bon, & s'en alla à Chasteaudun.

*Forest
d'Orleans.*

Et quant à Pluicrs, c'est aussi vne petite Ville de mesme ressort, assise pres ceste grand forest d'Orleans, que l'on tient avoir plus de dix ou douze lieues de longueur, & qui fournit incessamment de pastis à vn nombre presque innombrable de bestiail, outre le bois que l'on en tire pour les bastimens & chauffages. Quelques vns escriuent Piuers; & s'en trouue deux de ce nom, non loing l'vn de l'autre; Piuers le Chastel, Ville & Chasteau, qui est comme le depart du Gastinois, & de la Beausse, & vne petite lieuë plus auant Piuers le vieil, apres lequel s'offre encore Yeure le Chastel à main dextre.

Yeure

De Lorris & Chasteau-Renard.

CHAP. III.

Lorris.



Quatre lieues d'Yeure est Loris, anciennement bonne Ville, & de laquelle a pris son nom la vieille coustume de Lorris, qu'on a depuis liée, & alliee estroitement avec celle d'Orleans. Coustume qui recommande assez l'ancienneté de ce-

ste Ville pour auoir iadis seruy de regle à la plus part des Villes de la Beausse & du Gastinois, & de laquelle pour toute memoire nous reste seule-
 ment ceste marque, que quand vn homme qui au iugement du peuple auoit bonne cause, a toute-
 fois par quelque fatal malheur esté mal traité en Iustice, on dit en commun Prouerbe, *qu'il est de la Coustume, ou des hommes de Lorry, où le batuy paye l'amende.* Lisez toute la Coustume que nous appellons de Lorry, vous n'y trouuez point cest article, lequel toutefois a esté autrefois en vsage. Au moins trouuay ie aux Recherches de Monsieur Pasquier que le Roy saint Louys leur ayant octroyé plusieurs priuileges, depuis, Philippe son petit fils les leur confirma. La confirmation se trouue au memorial de la Chambre des Comptes qui traite des années 1448. jusques en l'an 1468: encore que ce ritte soit agé de 160. ans plus que ce memoral, mais il faut que par occasion qui se presenta lors il y ait esté inseré, & porte ent' autres articles, cestuy particulieremēt. *Si homines de Loricovadia duelli temerè dederint, & prepositi assensu antequàm obsides dederint, concordauerint, duos solidos, & sex denarios vterque persoluat. Si de legitimis hominibus duellum factum fuerit, obsides denicenti centū & duodecim solidos persoluent.* Qui est à dire que si aucuns habitans de Lorry follement iettent leur grge de bataille, & que puis apres du cōsentement du Preuost, ilz accordent, l'vn & l'autre sera condané en l'amende de 2. solz 6. deniers: Et s'ilz combattent, les pleges de celuy qui aura esté vaincu, seront tenus de paier cent douze solz. Aux autres gages de bataille le vaincu perdoit bien

Coustume
de Lorry
aux anciens
gages de la
guerre.

la cause, mais ie ne voy point qu'il fut tenu de payer aucune amende. Et parauanture de la est venu en v'sage, que quand vn homme mal traicté paye l'amande, on dit qu'il est de la coustume de Lorry où le battu paie l'amende.

Jean de Meun.

Guillaume de Lorry.

C'est ceste ville qui soubz le regne de S. Louys nous a produit Guillaume surnommé Lorry i. auteur du Roman de la Roze que Jean de Meun a poursuiui depuis souz Philip. le Bel. Quelques vns des nostres ont voulu comparer ces deux Poëtes à dante Poete Italien, & moy ie les opposerois volontiers apres Monsieur Paquier à tous les Poetes d'Italie, soit que nous cōsiderions ou leurs moueluses sentences, ou leurs belles locutions, encore que l'oeconomie generale ne se rapporte à ce que nous pratiquons auiourd'huy: Recherchez vous la Philosophie Naturelle ou Moralle? elle ne leur defaut au besoing: Voulez-vous quelques sages traits? les voulez-vous de folie? vous y en trouuez à suffisance: traits de folie toutefois dont vous pourrez vous faire sages. Il n'est pas que quand il faut repasser sur la Theologie, ilz se monstrent n'y estre apprentis. Et tel depuis eux a esté en grande vogue, lequel s'est enrichi de leurs plumes, sans en faire semblant. Aussi ont-ilz conserué, & leur œuure & leur memoire iusques à present au milieu d'une infinité d'autres qui ont esté enseuelis avecq les ans dans le cercueil des tenebres. Clement Marot les voulut faire parler le langage de nostre tēps afin d'inviter les esprits chatouilleux & delicats à la lecture de ce Roman, qui n'est autre chose qu'un songe dont le principal sujet est l'amour. En quoy on ne scauroit assez louer ceste inuention: car pour

bien dire, les effets de l'Amour ne sont entre nous que vrais songes. C'est pourquoy Guillaume de Lorry, presuppose que ce fut en la premiere saison expressement dediée à cet exercice. Cestuy n'eut le loisir d'aduancer grandement son liure: mais en ce peu qu'il nous a baillé, il est, si ie l'oze dire, inimitable en ses descriptions. Lisez celle du Printemps, puis du Temps; ie deffie tous les anciens & ceux qui viendront apres nous d'en faire plus à propos. Iean de Meun est pourtât plus sçauant que Lorry: aussi eut il plus de loisir & de sujet que son deuancier.

Il y a encore vn petit hameau distant d'Angerville de deux petites lieuës, qu'on appelle *Champ à Lorry*, mais qu'il ayt pris ce nom de la Ville de Lorris, ou de quelque habitant d'icelle, ie ne puis, ny ne veux en donner assurance.

Et quant à Chasteau-Regnard, il a pris son nom de celuy qui en a ietté les premiers fondemens. Aimon le Moyne en son Histoire Françoisse est auteur qu'vn Athon fils d'vn Chastelain ou Capitaine de Chasteau-regnard fut fait Cheualier, & fortifia Courtenay. Et appartenoit ceste place à l'admiral en l'an 1569. auquel elle fut surprinse au mois de Iuillet avec Chastillon sur Loing, & les meubles de l'Admiral portez à Paris, vendus partie à l'encan, & le plus precieux pillé par ceux qui ne trouuent rien trop chaud ny trop pesant.

De la Ville de Gien.

CHAP. IV.



QU'EST la ville de Gien soit tres - an-
 cienne, il apert de ce qu'elle estoit
 du temps de Cesar qui la surprint,
 enueloppa, & saccoagea par la grâ-
 de diligence. Le me seruiray icy de
 ce que luy mesme en escrit au liu.
 huitiesme des guerres de la Gaule, pour mon-
 trer tant son affiete que sa prise & destruction.
 Quant à luy dit-il, pour gagner tousiours autant de
 temps, il s'achemine à Gien Ville des Chartrains; les-
 quels aians tout freschement en les nouvelles du siege de
 Vellaudunum, & pensant que cet affaire iroit en lon-
 gueur, estoient apres à leuer gens pour enuoier dedans
 Gien: Cesar y arrina en deux iournées; & s'estant logé
 tout aupres, pour ce qu'il commençoit à faire tard, il re-
 mit l'assaut au lendemain: cependant il commande aux
 soldats les choses qui estoient necessaires. Et d'autant
 que le pont qui est là sur la riuiere de Loire, ioignoit à la
 Ville, il met deux legions entieres de garde, de peur que
 ceux de dedans ne s'enfuissent par l'obscurité, lesquels
 un peu auparauãt la minuit estans sortis en grand silen-
 ce, commencerent à passer l'eau. Ce qui luy ayant esté
 rapporté par les sentinelles, il fait mettre le feu aux por-
 tes, & iette les legions dedans, auxquelles il auoit com-
 mandé de se tenir prestes, & ainsi se fait maistre de la
 Ville, que bien peu se trouuerent à dire du nombre des
 ennemis, que tous ne vinssent en ses mains. Car le pont

qui estoit estroit, & les chemins fort serrez, auoyent osté à la multitude tout moien d'eschapper. Il ruine & brusle la Ville, donne le pillage aux soldats, passe son armee de la riuiere, & entre dans le pays de Berri.

C'est icy que faut vuider le different de ceste Ville dite *Genabum* par Cesar. Les vns comme i'ay dit le prennent pour Orleans, les autres pour Iargeau, les autres pour Baujenci, & les autres pour Gien, le me suis arresté à ce dernier avec la plus saine opinion: car encore que l'assiete de ces 4. villes soit vne mesme sur la riuiere de Loire, avec vn pont à l'vn des bouts, le tout suiuant la description de Cesar: toutefois la suite de son propos se rapporte plus à Gien, qu'à pas vne des autres: ioint que de Chasteau-landō, qu'il appelle *Vellandunum*, & duquel nous parlerons ci-apres, il y a 12. lieues iusques à Gien qui furent les deux iournees.

Il y a toutefois au huitiesme liure vn autre passage qui pourroit aucunement faire soupçonner que ce *Genabum* fut d'Orleans ou Iargeau, qui sont plus pres de Chartres que Gien. Car ceux de Berri aiant enuoié demander secours à Cesar contre les Chartrains qui luy auoient ouuert la guerre, Cesar ne voulant exposer ses soldats aux iniures de l'hiver se vint camper à *Genabum*, Ville des apparteañces de Chartres, & mit ses gens à couuert partie es maisons des Gaulois, partie souz des appendix, où on auoit legerement iecté du chaume dessus pour conseruer les tentes & pauillons, & enuoia la caualerie avec les gens de pied venus à son secours, par tout où l'on disoit que les ennemis s'estoient retirez.

Mais quoy qu'il en soit, il est certain que Gien est vne ville tres-ancienne, & riche par son assiette de toutes les commoditez qu'elle scauroit souhaiter & quia tousiours eu des Seigneurs particuliers iusques à ce qu'en fin Mahaud Comtesse de Neuers & Tonnerre, Dame d'Auxerre, ayant esté quittée par Philippe de Flandre comte de Namur auquel elle auoit esté accordée, le Roy Philip. Auguste la maria à Hernieu filz de Geoffroy de Gié, sieur de Cosne sur Loire & Donziours & en eut le dit Roy pour le rachapt qu'elle luy deuoit, la Seigneurie de Gien.

*De la Ville, & Eglise nostre
Dame de Clery.*

C H A P. V.

*Nostre
Dame de
Clery.*



Une petite ville & Eglise nostre Dame de Clery est aussi proche d'Orleans du costé de la Soloigne.

L'an 1428. le Comte de Salisbery aiant pris & faict remparer le fort de Meun, y mit bon nombre d'Anglois, lesquels de nuit l'allerent piller. Mais depuis le Roy Louis vnzième fist richement rebastir l'Eglise, luy donna de grands reuenus, & y mit vn College de Chanoines, pour celebrer les seruices & offices diuins qu'il y fonda, voire voulut qu'on l'y enterrast apres qu'il auroit rendu la vie à celuy qui la luy auoit prestée. Vous remarquez son Sepulchre esleué au milieu

de l'Eglise qui blame encore en ses ruines la fureur Protestante aussi bien que beaucoup d'autres. Eglise renommée par tout le Roiaume & en plusieurs endroits de la Chrestienté, pour les miracles & peregrinations qui s'i font de tous les costez de l'Europe, avec vne deuotion singuliere. Et Eglise merueilleuse en ce quel'on conte d'vn cierge tres gros, & de grand poids, que l'on void deuant l'image de nostre Dame, ataché d'vne grosse chesne de fer au centre de l'Eglise: Que si quelque pelerin se trouuant en peril de mort, soit sur mer ou sur terre, faict vœu d'i venir en pelerinage, ce Cierge faict vn tour ou deux avecque vn bruiet si violent que le peuple de la ville l'entendant court à l'Eglise, & le void tourner sans aide d'aucun, ce que dix hommes ne pouroiēt faire de toutes leurs forces; Alors on escrit l'heure & le iour du mouuement, & apres vn temps, celuy qui a esté deliuré venant paier ses vœux on luy lit cet escrit, auquel il cognoit que c'est le iour & l'heure, qu'il estoit parmi les perils & dangers de la mort, & adouue ingenuement qu'il en a esté tiré par l'intercession de ceste Vierge. Les memoires de ladicte Eglise nous tesmoignent la verité de cela par plus de cent miracles, & quelques vns qui ont leu ces miracles, nous ont laissé ceste verité dans leurs liures pour la croire.

De la Ville de Iargeau.

CHAP. VI.

Iargeau.

LA Ville de Iargeau ou de Gergeau estoit appellée des Latins *Gergobœum*, & *Gergonia*, à l'imitation peut estre de la *Gergonia* d'Auvergne que Vigenaire a tourné Clairmont, & de laquelle nous parlerons en son lieu. Quelques-vns prennent pour elle le *Genabum* de Cesar duquel nous auons aussi parlé n'aguere.

L'an 1428. le Comte de Salisbery enuoia de ses forces deuant ceste place, & y mit le siege. Ceux de dedans se deffëndirent fort bien par l'espace de quelques iours, mais voians qu'ilz n'estoient assez forts pour resister aux ennemis, ilz se rendirent. Et n'en furent toutesfois les Anglois lóguement en possession. Car apres le Siege d'Orleans leué, le Roy Charles desireux de poursuire sa bõne fortune, & de les chasser de la France, dressa vne gaillarde armée, de laquelle il donna la charge à Iean Duc d'Alençon (nouuellement deliuré de sa prise aduenue à la bataille de Vernueil) & à la Pucelle Ieanne. Ledit Duc alla mettre le siege deuant ceste Ville de Iargeau, assise sur Loire, & presque à l'oposite de Meun, qui fut prise d'assaut, & le comte de Suffolc pris dedans avec plusieurs autres prisonniers. Mais comme les François les emmenoient à Orleans, vn si grand debat

s'esmeut entr'eux pour lesdits prisonniers, à sçavoir à qui cestui-cy & cestui-là deuoit demourer, que de despit ilz en tuerent & firent mourir la plus grand partie. Les Anglois disent qu'à ceste prise deux cens Anglois furent tuez, & quatre cens pris, & que les nostres y perdirent trois cens hommes.

De la ville de Meun.

CHAP. VII.



A MAIN dextre de la riuere de Loire est la Ville de Meun, où l'on pesche les plies de Loire, poisson rare & fort excellent. Les Latins l'appellent *Magdunum*, & n'estoit iadis honorée d'autre titre que de Chasteau, mais que plusieurs choses nous ont depuis rendue assez recommandable. Elle a dans l'enclos de ses murailles vn riche College de Chanoines: elle a la gloire de nous auoir produit ce grand Poete Iean surnommé de Meun, lequel poursuivit & acheua souz Philip. le Bel, ce beau Roman de la Roze, que Guillaume de Lorris auoit entrepris & commencé souz S. Louys, ainsi que j'ai dit ci-deuant Et se vante encore d'auoir esté l'vn des lieux de plaisir du Roy Charles V. & de luy auoir veu rendre les derniers souspirs dans l'enclos de ses murs, ainsi que porte le commun prouerbe, qui dit que

Meun sur Loire.

*L'an mil trois cens octante & vn
Mourut le bon Roy Charles à Meun.*

Mais ce qui met peur estre quelque tache en des honneurs, c'est que pendant le bon-heur de l'Anglois en France, les habitans auertis que le comte de Salisberi apres la prise de Ianuille vouloit aller deuant elle, & considerans qu'ilz n'estoient assez forts pour la deffendre contre luy, la luy enuoyèrent offrir, & luy faisant remparer le fort y meit bon nombre d'Anglois pour la garder: Toutes-fois peu de temps apres les nostres ayans repris Iargeau se presenterent deuant ses murailles, du costé de la Souloigne, la riuere entre deux (disent nos Chroniques) & que d'arriué ilz prindrent le fort du pont, (toutefois il n'y en a point ny apparence d'y en auoir eu) & y mirent bonne garnison contre les Anglois; qui tenoient la Ville.

De la Ville de Baujency.

CHAP. V.

LA Ville de Baujency, que quelques vns escriuent Bois-jency, & les autres Bonjency, est aussi assise sur la riuere de Loire, & l'vne des plus amœnes, & des plus gracieuses en seiour de tout le Royaume, tant pour le plaisir de la chasse, que pour la fecondité des bleds & des vins. Quelques vns la prennent pour le *Genabum* de Cesar, duquel nous auons parlé cy-dessus, & s'efforcent par là de rendre son antiquité recommandable à plus longues années. Et si les deuxiournées de
Cesar,

Cesar, aussi bien que la description qu'il fait du pont luy pouuoient conuenir, ie me laisserois volontiers emporter au branle de leurs raisons.

L'AN 1152. le Mardy deuant Pasques Fleuries le Roy Louis VII. dit le leune fit assembler vn Cō-
 tile en ceste Ville par l'hauthorité du Pape, où furent les Archeuesques de Rheims, Sens, Rouē, & Bourdeaux, & plusieurs Euesques & Prelats, & grand nombre de Barons, & là ayant proposé & prouué que la Royne Eleonor estoit tant sa prochaine parente qu'elle ne pouuoit estre legitime-
 ment sa femme, ils furent separez. Et depuis en l'an 1428. le Comte de Salisbery l'assiegea si estroitement des costez de Beausse & de Soulongne, que ceux de dedans furent contrains de se rendre. Mais peu de temps apres les nostres ayans pris Meun, passerent outre, & allerent deuant ceste place où ils eussent mis le siege, si les Anglois effrayez de leur puissance, ne l'eussent abandonnée, & se fussent retirez au Chasteau à l'entour du pont. Ceux du pont, qui estoient bien enuiron six vingts hommes, & ceux du Chasteau demanderent composition qui leur fut accordée à la charge qu'ils sortiroient bagues sauues; vn baston blanc en la main, & qu'ils ne s'armoient d'vn mois apres. La arriuerent le Comte de Richemont Connestable de France, & le sieur d'Albret, auecque douze cens hommes.

Conelle à
 Bauency;

De la Ville de Montargis.

CHAP. IX.

LA Ville de Montargis depend encor du Bailliage d'Orleans, & fut le Chasteau rebasti par Charles V. auquel on void grauée sur vn manteau de cheminée l'histoire admirable d'vn Leurier, qui vengea la mort de son maistre estranglant vn Courtisan qui l'auoit proditoirement tué, en presence du Roy & de son armée, bien qu'il fust couuert de pied en cap, & qu'il se fust vaillamment mis en deffense. Et est dit Montargis, comme qui diroit le Mont d'Argus pource qu'elle void, ou que l'on void de bien loin à l'entour.

*Montargis
assiegée par
l'Anglois.*

L'AN 1418. Le Duc de Bethfort estant de retour en France, avec vne grande partie de ce qui luy estoit necessaire, & aduertty que ceste Ville estoit mal garnie d'hommes, enuoya deuant elle pour l'assieger vne partie des forces qu'il auoit amenées de dela la mer, souz la charge de Richard Comte de Vuaruich. Mais le Côte s'apperceuar qu'il y auoit plus de gens dedans, qu'on n'auoit rapporté au Duc de Bethfort, ne voulut de premiere abordée l'assaillir, ains se campa bié pres de là, l'environna, & y fut bien longuement, fossoiant son parc, & le fortifiant grandement d'vne force bastille de grands pieux & fossez. Les François qui estoient dedans furent reduits en extreme peine

& necessité par les canons que tiroient les Anglois, & pour la famine qui leur suruint. Le Connestable de Richemôt aduertty de ce siege enuoya au secours des assiegez, & contre les assiegeans, bonnes troupes d'hommes souz la conduite dü bastard d'Orleans, des sieurs de Gaucourr, de Grauille, de Derual, & d'Estienne de Vignol: les dit la Hire, & d'autres Cheualiers & Capitaines, lesquels arriuez deuant Montargis, & forçans le parc duquel les Anglois s'estoient fortifiez, entrerent dedans, en tuerent quinze cens, mirent les autres en routé, & en ietterent dedans la riuere du Loing, vn grand nombre de ceux qui se voulurent sauuer. Ainsi fut le siege leué au grand honneur & profit des François, lesquels y gaagnerent vn grand butin.

ELLE fut bruslée l'an mil cinq cens vingt & huit, mais depuis rebastie de neuf, le Roy François premier en appennagea Madame Renée de France fille du Roy Louys XII. avecque la Duché de Chartres.

LE Roy Henry III. a fait commencer là vn dessein admirable, & tres vtile pour le commerce public, qui est de rendre la Loire dans la Seine, & faciliter par ce moyen le trafic des marchands vers la Ville de Paris, de tous les coins de la France.

DE LA VILLE
ET BAILLIAGE DE
MELVN, ET DV PAYS
Gastinois.

CHAP. I.

Melun.

M'ANTIQUITE' & assiete de la Ville de Melun, de ce chef & lieu de la Iustice du pays Gastinois, que les Latins appellent *Melodunum*, est assez recommandée des paroles de Cesar au liure VII. de ses Memoires de la guerre des Gaules, où il décrit comme elle fut prise par Labienus; *Il deloge dit-il, secretement enuiron la minuit, & s'en va à Melun par le mesme chemin qu'il estoit venu: C'est vne ville des appartenances de Sens, située en vne Isle de la riuiere de Seine, comme nous auons dit n'aguerre de celle de Paris. Ayant trouué la quelque cinquante bateaux, il les acouple en diligence les vns aux autres, & charge ses soldats dessus: dequoy les habitans se trouuans estonnéz pour la nouveauté du cas, aussi que la pluspart estoient allez au camp, il gaigne la ville sans autre difficulté de résistance, & apres auoir refait le pont que le jour precedent les ennemis auoient rompu, il passe son armée outre s'acheminant le long de la riuiere à vau l'eau droit à Paris. PARO-*

les qui montrent assez que c'estoit deslors quelque chose de cette ville, encore qu'elle ne fust si grande qu'elle est de present, & qu'il semble particulièrement decrire le Chasteau, lequel est assis en l'Isle, comme il a fait auparauant la Cité de Paris, qui n'estoit pas mesme encore grand cas.

Les ruines passées, & les feux de la guerre Romaine esteints, les Gaulois esperans mieux, & pouruoians à se loger l'ont accreuë & embellie de sorte que nos Roys l'ont depuis & apres plusieurs siecles rencontrée assez bonne, & forte pour presider sur tout le Gastinois.

Le Roy Robert, Prince de rare & profonde deuotion estant deuant, (ainsi que content nos Historiens, aucuns disent deuant Orleans) les murailles tomberent d'elles mesmes, comme il estoit à chanter des hymnes & louanges en la tente avec des Prestres.

L'an 1140. le Roy d'Angleterre voulant pousser sa fortune avec le Duc de Bourgogne, y vint mettre le siege : Et le Seigneur de Barbazan qui la defendoit, souffrit tant dedans en esperance d'estre secouru, que luy & ses gens finalement mangerent leurs cheuaux. Mais au bout de là si fut il contraint de la rendre, & luy fut amené prisonnier à Paris, pource qu'il estoit l'vn de ceux qui auoient accompagné le Dauphin au meurtre du Duc Iean. Depuis en l'an 1435. le Seigneur de Rembouillet l'a reprist par intelligence pendant le siege de saint Denys. Et Richard de Marburi qui tenoit le Chasteau, voyant la Ville prise sans esperance de secours, le rendit.

C E S T E Ville a eu iadis des Comtes & Vicō-

Bailliage
de Melun.

res, & est maintenât vn Siege Royal, & Bailliage, ayant vn Bailly de robe courte, sept Conseillers, vn Greffier d'appeaux, les Lieutenans General, Particulier & criminel, les Aduocat & Procureur du Roy, & autres Officiers pour rendre la iustice tant dans l'enclos de ses murailles, & à la Preuosté, que par appel aux sieges de Moret, Nemours, Chasteau landon, Fontainebleau, la Chapelle-la-Royne, la Ferté, Milly en Gastoinois, & autres de son ressort.

Election de
Melun.

ELLE a aussi vne Cour d'Esleuz pour la police & iustice des tailles, laquelle cognoist non seulement des proces & differents qui se meuuent en ce suiet, és Villes & villages qui sont de la Iurisdiction du Bailliage, mais s'estend mesme jusques en Brie, & presque par tout le ressort de Prouins.

De la Ville & Chasteau Royal de Fontainebleau.

CHAP. II.

Fontaine-
bleau.

FONTAINEBLEAU, (que les vns disent Fontainebellaud, & les autres Fontaine belle-cau, pour les viues & claires fontaines qui y roulent leurs eaux de tous costez) est l'vn des seiors anciens, & l'vn des plus beaux lieux de plaissance de nos Roys, non toutefois si magnifique & superbe en ses commencemens, que plu-

sieurs aemeures Royalles n'ayent eu quelque-fois sur luy de l'auantage & de la preeminēce. Le bon sainct Louys ce grand ancestre de nostre germe Royal, l'appelloit ordinairement *ses deserts & solitudes.*

M A I S François premier a depuis recherché vne partie de ce qui pouuoit eclairer son lustre, & l'esleuer en vn plus haut estage de grandeur, tesmoin apres les bastimens, ceste exquisite & renommée Bibliothèque, thresor & ioyau tres-precieux, qu'il enrichit de tout ce qu'il y auoit de plus rare en la Grece & en l'Asie, & qui se rend encore aujourd'huy recommandable entre plusieurs autres signalees en France. Et en fin nostre Roy a acheué ce qu'il auoit entrepris, & a le premier rendu ceste Maison de ses predecesseurs vrayment Royale.

*Bibliothèque
de Fontai-
nebleau.*

E L L E est en vne region belle & spacieuse, serene, temperée, rare en beauté, gracieuse en sejour, riche de biens, & abondante en toutes sortes de delices. D'vn costé les bois pour le plaisir de la chasse, vraye image de la guerre, & noble esbat des Princes & grands Seigneurs, de l'autre les ruisseaux, estangs & fontaines qui donnent vn agreable contentement aux yeux.

L E Palais Royal y est magnifiquement basty, les grandes Sales, Antichambres, Chambres, Cabinets y sont tous lieux excellents en beauté, les toits & lambris dorez, & en diuers endroits les combats, hazards, victoires & lauriers du Roy nostre Cesar François, & la merueille des Roys en nos iours, representez pour honneste recreation, & pour singuliere remarque. En

*Batailles
du Roy re-
presentees
à Fontai-
nebleau.*

L'vn, l'on void comment conduit de la main de Dieu qui se vouloit seruir de luy quelque iour, & assisté de sa Noblesse Catholique, il marche à la conqueste de son Royaume perdu. En l'autre comment en vne iournée heureusement perilleuse il courtut risque de son Royaume & de la vie, & que neantmoins prenant courage du desespoir, soldat & Capitaine sans peur, il arreste l'ost victorieux avec vne poignée de gens, & rompt les barrières de la fortune. Là les Villes & batailles gagnées. Icy son entrée doucement martiale dans sa bonne Ville de Paris, plus ioyeuse alors de se voir prise, qu'auparauant assiegée. En l'vn comme il est afferé à la Fere, & la prend. En l'autre comme il presse l'ennemy assiegé dans Amiens sa conqueste, Ville qu'il reprend, imprenable à tout autre qu'à luy, & apres il marie l'Oliue de paix avec son Laurier de victoire.

*Galleries
de Fontai-
ne bleau.*

Les Galeries n'ont point leurs pareilles, pour les singularitez. En l'vne se trouue vne infinie variété de toutes sortes d'oyscaux viuans ensemble en l'accord d'vne amiable paix, qui font retentir l'air de mille sortes de ramages, & qui sans partir delà ont les arbres pour faire leurs nids, & les fontaines pour se rafraischir. En vne autre se monstre vn nombre de tableaux fais de la main de quelque gentil ouurier, qui rapportent si bien & si naïuement au naturel, les plus belles Maisons Royales, & les plus gracieux seiours de nos Roys, par tout le Royaume, que l'Architecture mesme se tromperoit, s'elle osoit presumpueusement entreprendre de faire mieux.

Le Jardin de plaisance c'est vn grand domaine merueilleux en toutes choses rares. *L'ardin de Fontainebleau.* Les tuileries de Paris, & le Pratolin de Florence, ~~encore qu'ils soient magnifiques, ne sont rien toutefois au prix de celui-là.~~ Les parterres, les allées, les fontaines, les compartimens, les ruisseaux pavez de truites qui passent au milieu, les arbres, les fleurs, les fruits, & toutes les pieces d'vn diuin verger y sont rares & du tout admirables.

L'ALLEE aux Ormes, qui est sur l'estang, les Courts pavées d'vn pavé tres-luisant, & l'Escalier, le Donjon, le Portail superbement enrichy, les Statues du Roy, & autres representées par diuerses sortes de marbres & de porphires, & ayant bien proportionnées qu'il se peut, font des esclairs aux yeux, & des merueilles aux ames de ceux qui les contemplent.

Aussi est-cel'vne des demeures plus ordinaires, & l'vn des seiours plus delicieux du Roy. C'est là qu'il donnoit le plus souuent audience aux Ambassadeurs des Princes estrangers, c'est là que la Royne a fait ses couches ordinaires, c'est là qu'ont esté nourris les fruits de la fleur Royale, c'est là, que se trouuent les pompes & magnificences Françoises, & c'est là que se void tout ce qu'il y a de plus beau en la Cour du premier & plus grand Roy du monde.

C'est à Fontainebleau que Monseigneur le Dauphin, & tout le germe Royal ont premierement veu la lumiere du soleil, en celieu mesme où naquit Philippe le Bel il y a plus de trois cens ans.

C'EST à Fontainebleau, que fut celebrée *Conference* cette insigne Conference entre Monsieur l'E-


uesque d'Euureux & du Plessis, que fut faite ceste action celebre, dont les bruits ont remply les quatre coins & le milieu du monde, pour vne sainte Reformation de l'Eglise en ce Royaume, comme sur le plus resonant & resplendissant theatre du monde, & esclairée de la presence de sa Majesté, & de tant de Princes, Officiers de la Couronne, Conseillers d'Estat, & autres Seigneurs de marque.

Baptême
du Dau-
phin & de
Mesdames
1606.

C'EST à Fontaine Bleau, que le Roy voulut que les Fleurons sacrez de la Couronne, ses enfans bien aymez, les enfans les precieuses Colonnes de l'Estat receussent les ceremonies du Sacrement de Baptême en la Cour du Donjon. Ceremonies que j'ay particulierement representées au Liure de la grandeur & Majesté des Roys de France ses predecesseurs.

Des Villes de Moret & Nemours.

CHAP. III.

Moret.  ON loïn de ce Chasteau de plaisance est la petite Ville de Moret sur la riuere de loing, qui fut assiegée & prise par le Roy Charles VI. pendant la confusion où s'abisma le Royaume, & de laquelle depuis quelques années on a fait vne Comté.

Nemours. S V R ceste mesme riuere est la Ville de Nemours, dite peut estre à *Nemore*, pour les bois qui

limitent sa veüe de tous costez, & plus recommandée pour les Princes qui luy ont commadé; que pour la grandeur & antiquité de ses fondemens. Elle fut erigée en Duché le neuuiesme Iuin mil quatre cens & quatre, & baillée au second Charles Roy de Nauarre, en recompense de la Comté d'Eureux, & autres ses terres en Normãdie. Ce Charles fils de Charles le Mauuais, qui fist tant de maux en France durant les regnes du Roy Iean & Charles le Quint, auoit fait prier le Roy Charles VI. de luy vouloir rendre les terres du pays de Normandie, qui luy appârtenoient, comme Eureux & autres. Et sur cela le Roy ayant tenu son conseil, fut resolu, qu'il n'auroit point lesdites terres de Normãdie, attendu qu'elles estoient trop prochaines des Anglois, & des limites de France, mais qu'on luy en feroit recompense, iusques à la somme de dix mille liures de rente. Pour donner donc ceste recompense, le Roy Charles erigea la Seigneurie de Nemours en Duché, & y joignit le Gastinois, Nogët, Pont sur Seine, Colomiers & autres terres, si prédre les vouloit iusques à ladite valeur. Duché de laquelle a depuis esté fait eschange en partie par le Roy Louys XII. avec Gaston de Foix son nepueu, pour les droits de la Comté de Beaufort, & autres terres designées, en Nouembre 1507.

De Chasteau-landon, Milly, & S.
Mathurin de l'Archamp.

CHAP. IV.

MILLY & Chasteau-landon sont deux autres Villes de Gastinois, assez anciennes si nous croions Monsieur Vigenaire, lequel prend l'*Agendicum* de Cesar pour cette là, & *Vellandunum* pour l'autre.

IL faut recourir aux paroles de Cesar qui sont au liure VII. des guerres de la Gaule, afin d'esplucher ce qu'il en dit, & que parmy la confusion & embrouillement des opinions, les Lecteurs en soient jnges eux-mesmes. *Ayant laissé dit-il, deux legions à Agendicum avec tous les bagages de l'armée, & le iour d'apres estant arriué à Vellandunum, Ville des appartenances de Sens, afin de ne laisser aucuns ennemis à ses espaules, il delibere de l'assaillir: & en deux iours l'enferma tout à l'environ de trenchées & rempars, au troisieme luy ayans esté enuoyez de la ville des deputez pour traiter de la reddition, il leur ordonna d'apporter toutes leurs armes, amener leurs cheuaux de voiture, & bailler six cens ostages: & laissant C. Trebonius en son lieu pour faire acomplir le tout, il arriua en deux iournées à Genabum, Ville des Chartrains.*

PREMIEREMENT doncques quant est d'*Agendicum*, que ce soit Prouins ou non, côme

estiment quelques vns, & que nous le discourrôs cy apres en son lieu, il n'en determine rien pour l'incertitude & obscurité de la chose. Mais bien se persuade-t'il par quelques conjectures qu'il tire de Cesar mesme, qu'il deuoit estre du costé de deça la Seine, en quelque endroit tirant de Melun vers le Gastinois, & peut estre à Milly mesme, à cause de sa belle assiere, prochaine de la Beausse, d'où les Romains pouuoient recouurer du bled à suffisance. Car il n'est pas à croire, dit-il, que Cesar eust mis six legions en vn seul lieu, qu'il n'y eust grande commodité de grains. Puis apres l'asinité de ces deux vocables, *Agendicum*, & Gastinois, n'est pas si esloigné comme de beaucoup d'autres qui sont en les Commentaires, le prenât du François au Latin, par ce que l'en se change facilement en *a*, & *d* en *t*. Item Cesar en ce lieu cy dit que le iour d'apres qu'il fut delogé d'*Agendicum*, il arriua à *Vellandunum*, & de *Vellandunum* en deux autres iournées à *Genabum*, que nous auons cy deuant interpreté pour Gien.

CEL VY qui a interpreté ce *Vellandunum* pour Villeneufue en Lorraine, a eu certes vn fort bel esprit, de mettre sansy penser autrement, vne chose si absurde & digne de risée. Je croirois plustost que ce fust Villeneufue le Roy, dependante du ressort de Sens, veu mesinement ce que dit Cesar, que ce *Vellandunum* est vne Ville des appartenances de Sens. Mais ie veux mettre ce qu'en dit Vigenaire pour nostre Chasteau-landon, & moy, dit-il, je soupçonneroy que ce *Vellandunum*, fust ce que nous appellons Chasteau-landon, à quatre lieues de Montargis, sur le grand

Milly en
Gastinois.

Villeneufue
le Roy.

Chasteau-
landon.

Chemin de Paris à Lion, pour l'affinité des vocables: car il n'y a pas beaucoup de distance de l'un à l'autre, aiant esté mangée la premiere syllabe Ve, & au lieu de cela adiousté ce mot de Chasteau, comme c'est chose fort commune en la France, pour raison de la forteresse, qui y pourroit depuis auoir esté bastie. Et de vrai en ce lieu-là, il y a maintes marques & vestiges del'Antiquité, & a esté autrefois vne bien grande chose. Au reste il n'y a pas beaucoup d'affaire en nostre Escriture, de lire vne *n* pour *u*, outre que ce pourroit auoir esté pour euiter la cacophonie, qu'on auroit mis *n* pour *u*, & escrit Landon apres Chasteau, pour *Laudunum*, car ces deux syllabes se suiuan l'vne l'autre. *au, lau*, sonneroient vn peu dur. Et si l'affiète pour le regard des iournees de Cesar y conuient du tout: d'autant qu'il y a huit bonnes lieues de Milly à ce Chasteau-landon, & encore toute Beauisse, qui est fort effondrée en temps d'hyuer, durant lequel Cesar y passa lors: & de Chasteau-landon, il y a douzelieuës iusques à Gien, qui furent les deux autres iournées, mais de plus beau pays.

S. Martin
de l'Ar-
champ.

Il y a encore en ce mesme pays vn lieu d'anciéne deuotion, appellé Sainct Mathurin de l'Archamp, à cause de son affiète, qui est en vne plaine sablonneuse, seche & presque sterile, & d'autres de Large champ, à cause de la grandeur & de l'espace de la campagne. Lieu celebre tant pour les Reliques de Saint Mathurin, qui y sont en grand honneur, que pour les miracles qui s'y font, & & pour le grand nombre des priez d'esprit, & sans vsage de leur raison, qu'on y meine par v-

ne deuotion singuliere de tous les coings du royaume.

DE LA VILLE, ET BAILLIAGE DE SENS ET DV PAYS Senonois.

CHAPITRE I.



ENONS maintenant à la ville de Sens, Capitale des Senonois, & de laquelle ce peuple tant fameux a tiré l'excellence de sa premiere origine.

C'est vne Cité fort antique sur la riuere d'Yonne, & peut estre la plus antique de toutes celles qui sont en France, si nous donõs de la croiance à ceux qui en rapportent le premier plan, & les premiers desseings à Samothés ce premier Roy des Gaules, qui regnoit cent quarante-cinq ans apres le deluge, & cinq cens vingt & neuf auant la fondation de Troie.

CESAR dict que les Parisiens, estans voisins de ceux de Sens, comme d'un peuple, qui estendoit sa seigneurie bien pres de leur Ville, auoient autrefois de la souuenance mesme de ses peres, contracté vne bien estroicte alliance avec eux, loint que

c'estoit dit-il, ailleurs, *un peuple puissant & de grande autorité parmi les Gaulois*, encore que comme les moindres & plus fortes Citez se rengent soubz l'appuy des plus puissantes, il eut tousiours esté souz la protection des Authunois.

Ceux de Sens passèrent iadis bien auant en Italie.

Ce fut ce peuple qui passa anciennement iusques à Rome, où il prist la ville, & assiegea le Capitole, du temps de Camillus, qui l'en meist dehors. Ce fut luy qui iecta les fondemens de Senogalen la Duché d'Vrbin, & de Sienne en la Toscane, & qui leur imposa ces noms, pour rendre en elles sa memoire plus recommandable.

Ceux de Sens resistèrent longuement à Cesar en Gaule.

Ce furent dis-ie ceux de Sens, qui se fermerent plus longuement contre les conquestes de Cesar en Gaule, & qui formerent des desseings plus contraires à ses hautes & belles entreprinse. Auliure V. de ses Commentaires, aiant fait venir deuers luy les Chefs & gouverneurs de chaque Cité, faisant peur aux vns de ce qu'il disoit sçauoir leurs brigues & menées, & admonestant gracieusement les autres, retint la plus-part de la Gaule en obeissance & deuoit. Neantmoins ceux de Sens, s'estans d'autorité publicque mis en deuoir de ruer Cauarin, que Cesar leur auoit donné pour Roy (voiez la grandeur & estenduë de ce peuple en ce qu'il auoit lors des Rois particuliers pour le gouverner) & duquel le frere Moritasque, & leurs ancestres auoient obtenu la mesme domination: cestuy-cy ayant descouuert leur complot & euadé de leurs mains, ils le poursuiuirent iusques sur la frontiere, & le deboutent du Royaume & de la maison: puis cōme ils eussent depeesché leurs
deputez

vers Cesar, pour se purger de ceste faute, & l'amender, & qu'il leur eut ordonné que tout le Senat le vint trouver, ilz n'en voulurent rien faire. Tant de credit eut enuers ces nations belliqueuses s'estre trouuez quelques chefs pour entreprendre la guerre, & apporra cela tel changement de volonteé à tous, qu'hormis ceux d'Authun & de Reims, que Cesar auoit tousiours eu en fort estroite recommandation & respect, les vns pour leur ancienne & continuelle fidelité enuers le peuple Romain; les autres pour le deuoir que n'aguere ilz auoyent faict en la guerre de la Gaule, il ne se trouua à grande peine vne seule Cité qui ne luy fut suspecte. Et ne scait pas quant à luy, dict-il, s'il s'en doit beaucoup esmerueillee ou non, tant pour plusieurs autres raisons que principalement pour ce que ceux qui de hardiesse & valeur au fait des armes souloient estre preferez à tous autres peuples & nations, eussent grand regret d'auoir tant perdu de ceste reputation, qu'il leur falut ainsi souffrir le ioug & Empire du peuple Romain.

Et au liure sixiesme, Ilz ne voulurent obeir au commandement qu'il leur auoit faict de le venir trouver, ains commencerent de briguer & s'estre entendre avec les Chartrains, & autres Citez prochaines, mesme ne se trouuerent à la Diette qu'il auoit assemblee: ce qu'il prit pour vne entrée de guerre & reuolte. Mais aussi peu apres aiant conuocé la Diette de la Gaule à Rheims en Champagne il mit apres leur procès, sur la rebellion par eux commise: En quoy il y eut vn fort rigoureux jugement donné contre Aceon, qui auoit esté auteur de tout le mal, & fut executé à la mode vi-

Hors ceste belle Villese voient encores les anciens repaires de cest Empereur, & à yorie d'Yonne, vnemaïson qui a pour titre *carcer Cæsaris*.

• Mais aujour d'huyle le Pays Senonois n'est pas de grande estendue; La Champagne le borne à l'Orient, le Gastinois à l'Occident, l'Auxerrois au Midy, la Brie au Septentrion, & ne va la Iurisdiction de Sens que jusques aupres de Montereau, qui est en Brie, bien qu'aucuns l'en separent, ainsi que Sens mesme est mise par les vns en Bourgongne, à cause qu'anciennement elle rendoit les vœux de son obeïssance aux Ducs Bourguignons, par les autres en Champagne, & par les autres faite le chef d'vne Prouince particuliere.

C'est vne Ville assise sur vne croupe de montagne qui l'emporte au penchant vers la riuere d'Yonne, belle, grande, bien peuplée, & fortifiée de fortes murailles. Ses rues baignées d'vñ fleuve de ruisseaux qui y coulent en tout temps au moyen d'vñ lac de dehors, pres lequel se remarque vne source où les eaux se durcissent naturellement en pierres.

*Eglise S.
Estienne
de Sens.*

• La plus singuliere piece de toutes ses singularitez, est l'Eglise saint Estienne, tant pour l'antiquité que pour le haut & magnifique ouurage de l'Architecture. Saint Saunian premier Pasteur d'icelle en ietta les premiers fondemens, au sortir des fers de la Gentilité. Policarpe son neufiesme successeur, fist batir le Monastere de saint Geruais & saint Prothais. Et Eracle, quinzième en ordre, qui viuoit l'an 507. durant le grand

Clouis, fonda le Monastere de filles en l'honneur de saint Iean Baptiste, auquel il fut enterré apres la mort.

Je ne veux oublier que plusieurs de ses Archeuesques ont eu iadis l'honneur d'imprimer le diuin caractere de Majesté sur le frôt de nos Roys. Ansegise couronna Louys & Carloman enfans naturels du Roy Louys le Begue, en l'Abbaye S. Pierre de Ferrieres. Gautier sacra Eude fils de Robert Comte d'Anjou. Guy Philippe Auguste, & sa femme Isabeau dans l'Eglise de S. Denys. Et Gilbert en fin Louys le Gros à Orleans en l'année mille cent & neuf.

Encore y a'il en ce Siegé vne particuliere faueur de la Puissance que Dieu luy a donnée, qui est certainement de haut lustre & de grande splendeur, qu'il ayt souz soy six des plus beaux Eueschez du Royaume; Paris, Chartres, Orleans, Auxerre, Meaux, & Troye en Champagne, voire qu'il ayt ceste Primatie des Gaules & de Germanie, de laquelle Ansegise luy a le premier assureé l'honneur & la gloire, dés l'an huit cent septante & vni.

Et quant à la Seigneurie temporelle de la Ville, elle a esté gouvernée par Comtes & Seigneurs particuliers jusques au temps du bon Roy Robert, qui l'a le premier vnue au domaine Royal. L'année mille & six ceux de dedans estoient tourmentez de la tyrannie du Comte Regnauld, pource qu'apres la mort de l'Archeuesque Sequin, on auoit preferé en ceste dignité vn nommé Leotoric à son nepueu Bourion fils de Fromond, bien que c'eust esté par l'election du peuple,

*Sens ioiné
à la couronne
par le Roy
Robert.*

*Amitié de
sujets, jeure
se du prin-
ce.*

& des Euesques, & de l'autorité du Pape & du Roy. Robert dressa vne armee pour chastier ce Comte, mais il s'enfuit sachant que le Roy y estoit en personne, & n'osa demeurer à Sens pour le peu d'amitié que luy portoient les citoyens, cognoissant bien que perduë leur bonne volonté, qui est la plus assurée force & garde d'un prince, il estoit mal-assuré. Eux mal-affectez enuers luy, ouvrirēt leurs portes au Roy. Ce qui fut cause que Fromond, ne pouuant eschapper, se retira dedans vne tour, avec quelque nombre de ses hommes. On eust aisément bruslé & versé ceste tour par terre, & ceux qui estoient dedans, toutefois le Roy ne le voulut permettre, ains commanda qu'on l'assiegeast, scachant bien que pour le peu de viures qu'il y auoit elle seroit incontinent affamée. Ce qui auint, & pardonnant à tous excepté à Fromond, il l'enuoia en prison perpetuelle à Orleans, & confiscant ladicte Comté l'adiousta à son patrimoine.

Depuis on y a establi vn Bailliage & siege presidial, avecques Bailli, Presidiaux, Lieutenans, conseillers, & tous autres officiers de iustice, ainsi qu'aux meilleures villes de la France: encōre que son ressort soit de petite estenduë.

*Pont sur
Yonne.*

*Villeneuve
le Roy.*

Elle a Pont sur Yonne tirant vers Montereau, qui est vne petite Ville assez moderne, & que ceux de la religion pretendue pillerent pendant les troubles. D'un autre costé Villeneuve le Roy, siege Royal, bien plus antique, & que quelques vns prennent pour le *Vellandunum* de Cesar duquel i'ai parlé ci-dessus, comme par mesme consideration *Agendicum*, pour Sens, à l'exemple que Ce-

far a mis *Lutetia*, la capitale ville des Parisiens, *Auaricum* de Berri, *Bibracte* de la seigneurie d'Authum: ie dis cet *Agendicum*, que la commune opinion interprete de Prouins, ainsi que ie mōstre-
ray ci-apres. Au delà de Ville-neufue, *Giury* Ville & Bailliage, & quelques autres de moindre marque, que ie laisse afin de traiter plus au long des plus remarquables.

De la Ville & Duché de Langres.

CHAP. II.



A Ville de Langres est sur la frontiere de Champagne & de la Franche Comté, pratiquée sur vne croupe du mont de Vauge pere des plus belles & fameuses riuieres de la Gaule, & autant forte & gracieuse en son assiete & figure qu'il y en ait guere entre les Belges. *La Meuse*, dit Cesar au liure 4. descend des montagnes de *Vaulge* sur les confins de la Seigneurie de Langres. Iean le Maire de Belges en attribue le premier plan & fondement à Longho sixiesme Roy des Gaules, lequel regnoit l'an 441. apres le deluge, & dit que de luy elle fut premierement nommée *Longhonsis*, & le peuple d'icelle *Longhones*, mors desquelz on a depuis fait *Lingonensis* & *Lingones*, par la mutation d'une lettre. Ptolomée l'appelle *Andomatium*, comme Cesar nomme *Lutetia*, la capitale des Parisiens, *Bibracte*, celle des Authunois, *Auaricum*, celle de Berri. *Sub his autem & Leucis*, dit-il, *habitant Longones, quorum civitas Andomatium.*

Langres.

Les liures Romains sont pleins de beaux témoignages qui recommandent assez tant la splendeur de ce peuple, que l'Antiquité de ceste principale Cité de leur territoire. Au liure premier des guerres de la Gaule Cæsar depeſche lettres & courriers à ceux de Langres qu'ilz ſe gardaſſent bien de ſecourir de viures ny dautre choſe quelcōque environ cent trente mille Suiffes, qui s'eſtans ſauuez d'vn conflict, & cheminans toute la nuit ſans s'arreſter nulle part, au quatrieſme iour en fin eſtoient arriuez ſur leur territoire. Paſſage duquel on pourroit recueillir combien ilz ſont proches de ceſtenation Germanique, ſi Strabon ne diſoit en mots expres, que *Au deſſus des Heluetiens, qui ſont les Suiffes, habitent les Langrois vert le Ponent, Et au deſſus de ceux de Mets ſont les Leuces.* Et au meſme liure il arreſte que les Bourguignons, ceux de Lorraine, & de Langres luy fourniroient de bleds, qui auſſi bien s'en alloient meurs à la campagne. Auſſi Langres eſt elle miſe entre celles qui embrasseſſerēt l'alliance Romaine des premieres. Et dit le meſme Cæſar liure vii. que ſes habitans ne ſerrouerent à l'aſſemblée de Vercingentorix, par ce qu'ilz tenoient le parti des Romains. Lucain les honore du titre de belliqueux & grands guerriers au liure premier de la guerre Ciuile, en ces mots,

*Caſtraque quæ Vogefi curuam ſuper ardua rupem
Pugnaces pietis cohibebant Lingones armis.*

Suetone les met au ranc de ceux qui ſe reuolterent en Gaule contre Neron à la ſuſcitation de Vindex. Et Tacite faiſant vne longue liſte des

faueurs dont les Successeurs de ce sale monstre de l'Empire les gratifierent peu de temps apres, dict entr'autres choses au liure 17. de ses Annalles que Vitellius vfa de grande modestie en leur endroiect, & qu'Othon leur donna le droiect de Bourgeoisie Romaine, comme vn des plus signalez honneurs, dont vn Empereur peut enrichir les nations estranges.

Ainsi se maintint cette forte, & belle Cité, dans l'alliance Romaine, tant qu'en fin les Germains entrans es Gaules, Constantin le Grand les combattit, & battit si rudement deuant les murailles d'icelle, qu'il en mourut & en demoura pres de soixante mille sur la place. Grande Victoire! & de laquelle on void encore quelques restes en des trophées & arcs triomphaux grauez dans lesdictes murailles, & richement embellis de diuerses figures de cheuaux, hommes, & lions, qui font repasser la memoire d'vne grande Antiquité deuant les yeux de ceux qui les contempent.

Les Vandales la prirent & enuellerent en de grandes ruines l'an 411. & ne pardonnerent pas mesmes à S. Didier 3. Prelat d'icelle qu'ilz atacherent à la croix du martyre.

Auiourd'huy, l'Euesque est vn des 6. Pairs Ecclesiastiques dont l'on desire la presence au sacre & couronnement de nos Rois, & entre ces 6. Pairs, l'vn de ceux qui portent la dignité de Ducs. Il est Seigneur spirituel & temporel ayant Bailliage, Iuges & autres Officiers de iustice, & l'vn des suffragans de l'Archeuesque de Lyon.

L'Eglise Cathedrale est dediée en l'honneur

du Martyr S. Mammés, & si superbe & magnifique en parades d'Architecture, qu'il n'y en a guere de pareilles en tout le royaume.

Des villes & places qui sont au terroir
de Langres.

CHAP. III.

Vand'œu-
re.



Ne territoire de Langres se void la Ville & forteresse de Vand'œure, bastie par les Vandales, non loin de laquelle est la source de la grande & noble riuere de Seine: Ville recommandée par la naissance de Nicolas Borbonius, l'un des bons Poetes de ce siecle, qui viuoit du temps d'Erasmus.

Vignory
pres la Lor-
raine.

Tirant vers Neuf-Chastel, qui est la premiere Cité de Lorraine, sur la Meuse, est la petite Ville de Vignory, sise entre deux montagnes, sur l'une desquelles est pratiqué le Chasteau. Et a celieu vne paroisse seulement dediée à saint Estiène premier Martyr, avec vn Prieuré dependant de l'Abbaye S. Benigne de Dijon.

Montclair.

A trois lieues de là est le Chasteau de Montclair basti sur la croupe d'un mont le plus haut de tout le pays, que nos Rois François premier & Henri deuxiesme ont fait fortifier & garnir de belles defences & remparts, pour seruir de frontiere à la Lorraine,

Au pied du mont est le bourg d'Andelou, iurif-

diction & Preuosté Roiale d'assez ample estendue, & qui estoit autrefois vne belle & grande Ville frontiere, ainsi que semblent le persuader tant les ruines & masures que l'on y void à l'œil, que les franchises & priuileges, qui mettent encore aujour d'huy les habitans hors de tout hommage & subiection seigneuriale, pour leurs vêtes & acquests.

Finalemēt non loing d'Andelou se trouue vn autre bourg appellé Rimaucourt, que les portes & vieilles murailles font aisement croire auoir esté pareillement autrefois vne bien grande chose, & les restes de quelque ancienne forteresse. Mais retournons vers la riue d'où nous sommes partis. Rimau-
court.

De la Ville & Comté d'Auxerre.

CHAP. IV.



Nla prouince Senonoise est la belle & ancienne Cité d'Auxerre: Belle pour estre assise en vn sol fecond sur tout en bons vins, & pratiquée partie en montaigne, partie au penchât d'vn valon arrosé de la riuiere d'Yonne, qui separe la Bourgogne du Niuernois. Ancienne puis qu'elle a eu des Euesques dès le temps du Pape Sixte premier du nom, lequel y ordonna Sainct Peregrin, & que Marcellin qui n'est pas des plus deprisez escriuains del'Antiquité Romaine, en Auxerre.

l'Antiquité Romaine en faict mention, comme de quelque grande chose, & dict que Iulian l'Apostat Gouverneur des Gaules, & depuis Empereur, y rafraichit son armée, lors qu'il passoit à Troie en Champagne. Voici comme il parle au li. 16. *Et nè qua interueniret mora, adhibitis cataphraetis solis, & balistarijs parum ad tuendum rectorem idoneis, percursò eodem itinere Antissidorum peruenit: ubi breui, sicut solebat, otio cum milite recreatus, ad Tricasinos tendebat.* Il appelle *Antissidorum*, ceste ville d'Auxerre, que les modernes ont depuis dite *Antissiodorum*, par adionction d'une lettre.

Le ne m'arreste point à ce que tiennent quelques-vns que son premier nom estoit *Antricum*, que Ptolomé mer au pays Chartrain, & que nous auons cy deuant pris pour la Ville de Chartres: emportez à ceste creance comme ie croy, pource que Annacharie qui se souignoit *Episcopus Ecclesie Antrice* au premier Concile de Mâcon, se titra depuis au dernier *Episcopus Antissiodori*. Car il se peut faire qu'il ait esté premierement Euesque de Chartres, & depuis d'Auxerre, & les lecteurs seront iuges eux mesmes s'il est vray semblable que cet Euesque qui viuoit du temps du Roy Gontran se fust tant oublié que de partager à cette ville vn titre, vn nom commun, puis que long temps auparauant elle en portoit vn qui la separoit des autres.

Elle estoit iadis des appartenances de Neuers, & se trouue vne Mahaud Comtesse de Neuers & dame d'Auxerre, du temps du Roy Philippe Auguste: mais en fin ceste Mahaud qui auoit esté

mariee en premieres nopces à Hernieu fils de Gcofroy de Gien, s'estant remariée à Guy Comte de Forests, se meut guerre entre lui & Pierre de Courtenay son beau pere, qui pretendoit comme baillistre la iouissance des biens de sa fille: & cette guerre fut cause que ce Roy qui leur desiroit restituer la paix & la concorde, accorda que le pere iouiroit durant la vie de Tonnerre, & Auxerre, qu'il erigea lors en Comté.

*Auxerre
erigee en
Comté.*

Toutesfois long temps au-parauant, scauoir l'an mille & six, le Roy Robert l'auoit conquis sur vn Comte de Neuers, avecque les autres Villes de l'Auxerrois, qui s'estoient rebelles à la faueur du Bourguignon. Landry Comte de Neuers, que quelques Bourguignons auoient appellé, pour estre leur Duc & Prince, diuisez entr'eux, & mal-contents de l'adoption que leur Duc Henri auoit faict pour la succession du Duché en la personne d'Othe Guillaume Comte de Dijon, ce Landry dis-ie aduertit que le Roy entreroit bien tost en Bourgongne avecque bonne, & forte armée, s'estoit enfaisiné de la Ville d'Auxerre, & enfermé dedans avecque plusieurs Seigneurs & Gentil-hommes, tant du pais que des subiects de Niuernois, & grande multitude de soldats pour la deffence d'icelle, sans le menu peuple des lieux circonuoisins, qui à la venue du Roy & de son armée s'enfuirent dedans avec tous leurs biens & bestail, de maniere qu'il n'auoit viures, pour nourrir longuement telle multitude. Robert l'assiegea si estroitement, que les viures commençans à y defaillir ceux de dedans commencerent à murmurer contre le comte

*Famine
d'Auxerre.*

Landry, disant qu'ils n'auoient que faire des'exposer, eux, leurs femmes, & enfans, à la mort pour la querelle. Lors le Roy estant auerty par espions de la grande famine qui estoit dedans la Ville, fit dire à ceux de dedans par vn trompette qu'ils eussent à se rendre à sa deuotion & liurer entre ses mains le Comte Landry dedans huit iours, ou s'ils estoient prins par force, ils seroient tous mis au fil de l'espée, sans aucune misericorde.

A ceste espouventable sommation tindrent les habitans conseil & aduiserent qu'il estoit plus expedient de se rendre à la debonnaireté & clemence du Roy qui estoit tres-doux & misericordieux Prince, que de pronouer sa fureur en peril si eminent, attendu mesme que sans coup ferir dedans peu de iours, la Ville se prendroit d'elle mesme par famine. S'estant ainsi resolus, ils firent ouuir les portes au Roy, & luy mirent le Comte Landry entre les mains, enuers lequel rôtefois il n'vsa d'aucune cruauté. Les autres bonnes Villes du pays del'Auxerrois, desquelles nous traicterons incontinent, entendans la prinse de leur capitale, serendirent pareillement à la Maiesté. Poursuyuons maintenant nostre discours.

*Conciles
d'Auxerre.*

A Auxerre ont esté celebrez deux Conciles Nationaux, l'vn en l'année cinq cés quatrevingts & quatre, & l'autre souz le regne du bon Roy Robert, qui l'honora de sa Royale presence; vray est que ce fut en vn Chasteau hors la Ville, auquel on porta les plus precieuses reliques des Eglises: le dis de ces Eglises que Charles le Chau-

ne auoit fait rebastir de bois, pour reparer les ruines que quelques Brise-images y auoient faites de son temps. De ces Eglises de bois, que le feu ayant depuis bruslees, Mathilde ou Mahaud Comtesse de Neuers & Dame d'Auxerre, fist en fin releuer & enrichir des parades & magnificences, que l'on y void à present. Et de ces Eglises riches & magnifiques lesquelles y sont encore maintenant en assez bon nombre, Sainct Estienne la Cathedral, & siege de l'Euesque: vn College particulier de Chanoines, huit Patoisses, plusieurs Peieurez & Monasteres, comme celuy de S. Germain ancien Prelat de la Ville, celuy de saint Pierre où sont Chanoines de la regle saint Augustin, celuy des freres de Premonstré, puis les Couuents des Iacobins & Cordeliers.

*Eglises
d'Auxerre*

Quant à la Iustice, il y a vn siege Presidial avecques dix Conseillers, les Lieutenans, & gens du Roy, la Cour de la Preuosté, la Iustice de l'Hôtel de Ville & de la police d'icelle, & le Consulat institué par Charles IX. pour la vuidange des differents, qui se pourroient former parmy le commerce des Marchands.

*Iustice
d'Auxerre*

Encore luy veu-x-je chercher de la recommandation & de la gloire d'as la reputation d'vn sien Euesque, ie dis de Iacques Amiot, le traducteur de Plutarque, auquel le sieur de Montagne donne avec raison ce me semble, la Palme sur tous nos Elcrinains François, non seulement pour la naïfueté & pureté du langage, en quoy il surpasse tous autres, ny pour la constance d'vn si long traual, ny pour la profondeur de son sçauoir ayant peu deuelopper si heureusement

*Iacques
Amiot.*

vn Auteur si espineux & ferré (car on m'en dira ce qu'on voudra, dit ce second Amiot, ie n'entend rien au Grec, mais ie voy bien vn sens si bien ioint & entretenu par tout en la traduction, que ou il a certainement entendu l'imagination vraye de l'Auteur, ou ayant par longue conuersation, planté viuement dans son ame vne generale Idée de celle de Plutarque, il ne luy a au moins rien presté qui le démente, ou qui le desdie) Mais sur tout il luy sçait bongré, d'auoir sçeu tirer & choisir vn liure si digne & si à propos, pour en faire present à son pays. Nous autres ignorans estions perdus, si ce liure ne nous eust releué du bourbier: sa mercy plusieurs osent à ceste heure, & parler & escrire qui ne disoient mox; les Dames en regentent les Maistres d'escole; c'est le commun Breuiere des plus doctes, & sçauantes plumes, & des bouches mieux faites de ce siecle.

De Chablis & Fontenay pres Auxerre.

CHAP. V.



Et fut pres d'Auxerre au lieu qu'on nomme Chablis & Fontenay, que les enfans de Louys le Debonnaire firent donner ceste furieuse & sanglante bataille où moururent tous les plus grands courages de la Noblesse Françoisse, en l'année 841. Perte grande pour le Royaume;

*Bat:lle de
Chablis.*

& qui mist depuis les Normands en liberté d'y faire sans peur tant de courses auantageuses.

Les deux freres Louis & Charles dresserent vne armée pour resister à Lothaire leur autre frere, & marchans contre luy serencontrerent sur les frontieres de l'Auxerrois, en vn village appellé Fontenay. & se campetent fort pres l'vn de l'autre. Les Chefs des deux camps, pensans que pour la reuerence du jour de Pasques qui estoit le lendemain autres disent le iour del'Ascension, autres le 25. de Iuin, l'ennemy ne feroit quelque entreprise, delibererent de se surprendre l'vn l'autre. Tant que vers le point du iour Lothaire marchât vers le camp de ses freres, les rencontra au milieu du chemin, & n'ayant leurs soldats la patience qu'on les mist en ordonnance, ils se chargerent (tout en desordre qu'ils estoient) de si grand furie qu'il s'en ensuinit vne horrible boucherie, tellement qu'on ne voioit que grand monceaux de morts deuant que la moitié du iour fust passée: & la petite riuere qui court par vne vallée là prochaine, qui encore auourd'huy s'appelle le Vaux Charles, bouillonna de sang à grands flots qu'elle porta en la riuere d'Yonne: & estoient les combats si acharnez de chacune part, que presque toute la Noblesse Françoisy mourut, à cause quelle estoit en ceste bataille. Elle estoit diuisée en deux, selon ce qu'elle fauorisoit les freres, & fut la plus sanglante que les François eussent veuë depuis celle qui par Merouée fut donnée à Attila fleau de Dieu, & Roy des Gots. Le lieu où'elle fut donnée, s'appelle encore auourd'hui Chaplis, ou Chablis, & est pres de là ceste valée, où estoient

Fontenay.

Le vaux
Charles.

Chablis.

campez Louys & Charles, qui s'appelle le Vaux Charles.

● Des Comtez de Joigny, & de Tonnerre,

CHAP. VI.

LA Comté de Joigny a pour principale ville Joigny, sur les frontieres de Champagne & de Bourgogne. Quelques vns tiennent qu'elle est moderne, & d'autres la maintiennent antique par le témoignage mesme du nom Latin *Ioninium*, qu'ilz luy donnent. Et bien qu'elle soit maintenant du ressort du Bailliage de Troie, si est-ce qu'elle a autrefois esté de la iurisdiction d'Auxerre. Ses Comtes & Seigneurs se pretendoient iadis Doiens des sept Comtes vassaux, & principaux membres & Pairs du Comté de Champagne, ainsi qu'il est recité en l'Arrest d'entre la Roine Blanche & eux, donné le 10. iour d'Aoust mil trois cens cin quante quatre, & que ie deduiray plus amplement ailleurs.

Quant à la Comté de Tonnerre, elle est aussi des anciennes appartenances d'Auxerre. Et se trouve en vn titre de l'année 1210. que Pierre de Courtenay estoit Comte de Neuers, Tonnerre, & Auxerre. Aimon le moyne l'appelle *Tornodorum*, & dit au liure 5. que les Normands estans entrez en la Bourgogne, iusques à saint Florentin, le Duc Richard sortit contre eux avec toutes ses forces iusques au terroir de Tonnerre, où il les comba-

tit

batit & batit si bien, qu'en ayant tué grand nombre, les autres furent contraints de fuir pour garantir leur vie, & sauuer leur liberté.

De la Ville de Vezelay.

CHAP. VII.



N ce mesme trait de pays est la Ville de Vezelay, que ie ne veux laisser en arriere, encore qu'elle fust iadis de la contribution de Bourgogne: Ville assise sur le faiste d'vne

Vezelay.

haute montagne, qui n'a qu'vne auenue pour l'entrée & sortie des habitans; le reste sont pentes si roides, qu'on ne peut sans plusieurs reprises d'haleines monter depuis le bas iusques au pied des murailles assez fortes & espesses. Et Ville assez recommandée par la riche Abbaye que Gerard de Roussillon y fist bastir du temps du Roy Pepin, & que les Ducs de Bourgogne ont enrichie depuis des sainctes & precieuses reliques de la bien-heureuse Magdeleine, ce bel exéplaire des Courtisanes & Penitentes repenties, si pour esclaire d'auantage son lustre, les mesmes Ducs nel'eussent encore voulue fortifier du Chateau de Grimond, pratiqué pres de son assiete, & sur la croupe d'vne montagne dont la riuere d'Yonne va lechant les bords.

DE ceste Ville estoit Theodore de Beze, braue Poete Latin & François, & qui auoit pour cō-

Y

pagnon Jacques Pelletier du Mans', auparavant qu'il eust changé de Religion. Il composa sur l'auenement du Roy Henry en vers François le Sacrifice d'Abraham si bien retiré au vif, que le lisant il a faict autrefois tomber les larmes des yeux à plusieurs. Et la traduction du demourant des Pseaumes de Dauid montre ce qu'il pouuoit faire, encore qu'il n'ayt si heureusement rencontré que Clement Marot en ses cinquante.

*Glaumelet
du Vezelay.*

EN mesme temps Guillaume des Autels, qui se mocqua par liure expres de la nouvelle Orthographe de Jacques Pelletier & de Louys Meigret, lesquels soustenoient qu'il falloit escrire comme on prononçoit, soit pour chercher de la reputation dans la renommée de Beze, soit pour recōmander d'auantage Vezelay, sa patrie, se voulut titrer du nom retourné de Glaumelet du Vezelays.

L'AN mil cinq cens soixante & neuf le Duc d'Anjou ayant enuoyé mandement à Sansac apres la bataille de Montcontour, d'enleuer à ceux de la Religion tout ce qu'ils tenoient de là le Loire, il mist le siege deuant ceste Ville, mais voyant en fin que trois mille coups de canon, & la mort de quinze cents de ses soldats, ensemble de Fossy Coloanel de son infanterie, ne raualoit tant peu que ce fust le courage des assiegez, gens pour la plus part qui s'estoient là retirez comme en lieu de refuge, il se recula pour chercher ailleurs autre aduanture.



DES PAYS DE CHAMPAGNE ET DE BRIE:

DE LA VILLE, BAIL-
liage, & Comté de Troye:

CHAP. I.

LA façon de parler ancienne, long
temps obseruée en France, & venue
pres de nostre siecle de riter les Com-
tes par les Villes Capitales de leurs
Comtez, m'a mis Troye en ma plu-
me, au commencement de ceste Narration nou-
uelle, parce que voulant foudre particulieremēt
sur la Campagne & sur la Brie, ie me suis souue-
nu que les Comtes & Seigneurs d'icelles se
qualifioient iadis Côtes de Troye, & de Meaux,
comme ceux d'Auuergne Comtes de Clermont,
ceux de Sauoye, Comtes de Maurienne, ceux de
Prouence Comtes d'Arles, & ainsi des autres:

*Troye
Comté
Meaux
Comté*

Je ne m'amuseray point à particulariser icy
les diuers succès de ces deux Prouinces; ny les

Y ij

Etimologies de leurs noms, qui sont cogñues à tous, pource que ce seroient choses l'une de trop long discours, pour le present, & l'autre de peu d'utilité. Seulement diray-je auant que de passer outre, que c'est vne chose tres certaine que ny souz Hugue Capet, ny souz le Roy Robert son fils, ny bien auant souz le regne de Henry premier nous ne recognoissons ces Comtes de Champagne, tels que les ans porterent depuis. Thibaud le vieil auquel commence le tige de ceste race, gendre de Heribert Comte de Vermandois, & comme disent quelques vns, beau frere du Comte Herbert de Troyes, estoit seulement Comte de Blois, Tours & Chartres. Ny luy, ny Eude premier son fils ne dilaterent ailleurs leurs limites. Ce fut Eude second, lequel se fist le premier nommer Comte de Troyes, & de Meaux, souz le regne du Roy Robert, par la mort d'Estienne fils de Heribert, qui tenoit le dessus de germain sur luy, & est luy qui commença de prendre pied en Brie & Champagne, & pour ceste cause est appellé *O do Campaniensis*, par le Chroniqueur Sigebert. Cestuy eut pour fils Thibaud deuxiesme, lequel pour les inimitiez qu'il exerçoit encontre le Roy Henry premier, se mist souz la protection d'un autre Henty Empereur d'Allemagne, qui l'honora du titre de Palatin de l'Empire (ainsi appelloient les Empe-reurs ceux qui estoient leurs Conseillers ordinaires) qualité qui ne tomba depuis de la famille des Comtes de Champagne, en tous leurs titres & enseignemens : & qualité laquelle encore que repugnante à celle des Pairs de France

Pr emiers
Comtes de
Champa-
gne & de
Brie.

Comtes de
Champa-
gne, Com-
tes Pala-
tins, &
Pairs de
France.

Comté de Troye en Champ. 339

qui font les premiers Conseillers de nostre Couronne, n'empescha pas toutefois, qu'ils ne fissent aussi part de ce grand & auguste College. Vray est qu'elle auoit commencé souz Hugue Capet en Thibaud Comte de Chartres, Blois & Tours, parce qu'il auoit esté l'un des premiers & plus obstinez entremetteurs à la cōduite des troubles qui porterent ce grand Prince à l'Estat de la France. Et sa posterité ayant acquis tant par droit successif, que de bien seance les pays de Champagne & de Brie, l'on meit puis apres au rang des autres Pairs les Comtes de Champagne.

PAR la-Royne de Nauarre, Comtesse de Champagne & de Brie, femme du Roy Philippe le Bel ces Comtez font entres en la Maison de France, puis ont esté vnies à la Couronne par Philippe de Valois, lequel ayant restitué à Philippes fils de Louys Comte d'Eureux, & à Ieanne sa femme fille de Louys Hutin, le Royaume de Nauarre qui leur appartenoit à cause d'elle, en recompense des Comtez de Champagne & de Brie, qui semblablement deuoient appartenir à ladite Ieanne, luy bailla quelques terres & Seigneuries en la Comté de la Marche. Ce qu'il fit pour ne'vouloir permettre que lesdites Comtez de Champagne & de Brie, qui estoient si voisines de sa capitale Ville de Paris, fussent en autres mains qu'aux siennes & à celles des Roys ses successeurs, pour courir ladite Ville, & plusieurs autres pays de ce costé-là.

METTONS donc maintenant icy les plus belles remarques qui nous restent de l'antiquité des Villes de ces deux Prouinces, & commençons

par la recherche de Troye, le Palais & séjour ordinaire de leurs Comtes anciens.

Troye.

Quelques vns pensans faire plus grande gloire de l'excellence de son origine, la puisent dans le fond des ruines de la grande Troye, mais ils ne voyent pas qu'ils s'envelopent en de grandes confusions, & qu'autre chose est *Troia*, nom de la Troye de Phrygie, autre *Treca*, nom de nostre Troye de Champagne. De laquelle encore que peu d'Escruiains se soient souuenus en leurs liures, si ne peut on nier qu'elle ne soit tres-ancienne puis que dès le berceau de l'Eglise elle à eu des Euesques, & vne magnifique Eglise dediée à saint Estienne premier martyr, & que Marcellin en fait mention comme de quelque grand chose, au tesmoignage que nous auons cy-dessus employé pour la Ville d'Auxerre.

Elle est assise sur la riuier de Seine qui l'enrichist de grandes commoditez par le moyen du commerce, elle a le sol fecond, les murailles fortes, & de belle estendue, & qui la mettent aisément au rang des plus grandes & spacieuses de toute la Gaule Belgique.

Attila, ce puissant foudre des Huns, l'assiegea, deuant que nos Roys en fussent maistres. mais le respect & la reuerence de saint Loup Euesque d'icelle dissipérēt les plus espaises nuées dont il la menaçoit. Les Normans la prirent & ruinerent apres, comme beaucoup d'autres. Et le Comte Robert les ayant chassés, en repara encores les ruines,

Conciles de
Troye.

L'an 878. y fut celebré vn Concile General de toute l'Eglise Gallicane, apres lequel le Roy

Louys le Begue y receut la Courōne des mains du Pape Iean VIII. du nō. Vn autre l'an 1007. souz le Pape Pasqual II. qui estoit venu en Frāce demander secours au Roy contre la menée de l'Empereur, auquel le mariage non cōsommé de Louys le Gros avec la fille du Côte Guy de Rochefort Senechal ou grand Maistre de France, fut déclaré nul, & le decret du Pape Gregoire renouellé pour la prohibition du mariage des Prestres.

Le Comte de Champagne y auoit iadis son Palais, auquel pource que d'ancieneté il estoit creé Côte Palatin, & décoré de 7. Comtes ses vassaux, & principaux membres & Pairs de sa Comté de Champagne leur chef, les susdits 7. Côtes estoient assis avec luy, pour le conseiller, & honorer la Cour. Et depuis qu'il fut venu à la Couronne, Philippe le Bel y dressa les grands iours, pour estre tenus deux fois l'an en ce Palais du Comte, afin d'entretenir la creatiō du Palatinat, ainsi qu'il est recité en l'Arrest d'entre la Royne Blanche, & le Comte de Loigny qui se pretendoit Doyen desdits Pairs donné le 10. Aoust 1354.

*Grands
iours de
Troye.*

L'an 1418. la Royne Isabeau femme de Charles VI. ce Roy sans iugement qui par la foiblesse de son cerueau laissa si profondement abismer le Royaume dans la confusion, suspendit la Cour de Parlement de Paris, par ce qu'elle adheroit au Comte d'Armignac Connestable, & reuoquant tout ce qui auoit esté fait par ladite Cour depuis l'année 1413. en establit vne souueraine en ceste Ville de Troyes, comme desia elle auoit fait à Amiens, mais elle fut estainte dès sa naissance.

*Parlement
à Troye.*

FINALEM ENT NOS ROYS y ont erigé vn

Bailliage & Siege Presidial, avecque huit Con-
seillers vn Greffier d'appeaux, les Iuges, Lieute-
nans, & autres Officiers de Iustice. Bailliage au-
quel apres la Ville & la conseruation des Foies
de Brie & Champagne, ressortent encore les Sie-
ges de Bar sur Seine, Mussi l'Euesque, la Ferté sur
Aube, Nogent, Pont sur Seine, Erville Chastel,
la Comté de Joigny de laquelle i'ay parlé cy des-
sus, Chastillon, & Florentin, toutes Villes affi-
ses en Champagne, que ie ne m'amuse à particu-
lariser, pource que ce seroit vn discours de trop
longue aleine, pour le temps & le papier qui me
restent.

*De La Ville & Bailliage de Chau-
mont en Bassigny.*

CHAP. II.



LA Ville de Chaumont, Capitale & prin-
cipale Ville de Bassigny, n'estoit iadis
qu'un Bourg fortifié d'un Chasteau
sur la la frontiere de Champagne &
pays Barrois. Chasteau qui a eu Seigneurs par-
ticuliers, iusques à ce qu'il ayt esté vny à la Com-
té de Champagne, & depuis en fin avec la Cham-
pagne au Domaine de nos Roys. Et bourg que
trois de nos Roys Louys XII. François I. & Hé-
ry II. ont agrandi, fermé de fortes murailles, &
fortifié de grossez tours, l'un apres l'autre. Louys
XII. l'entreprist & commença, François premier

*Chaumont
en Bassi-
signy.*

le poursuivit, & Henry II. l'eust peut estre acheué, s'il n'eust si tost & si estrangement esté ferré dans les coffres de la mort; ou que les troubles n'en eussent troublé les desseins.

Les Comtes de Champagne ont autrefois eu leur Palais en ce Chasteau, comme les Chambres & Sales magnifiques & richement basties que l'on y void en peuvent rendre tesmoignage, sur tout celle qu'on surnomme des Damoiselles, & la Chapelle nostre Dame, dite la Chappelle du Roy, pource que iadis les Côtes de Champagne estoient Roys de Nauarre. Aussi est-il fort d'assiette, & si bien pratiqué sur le roc, qu'outre les fosses qui le defendent de tous costez, encore se découvre r'il vn Donjon & Tour dite de Haute-fucille tellement esleuée du costé que le Soleil rapporte le beau iour, qu'elle le met aisement hors de toute surprise.

Auiourduy qu'il y a Bailliage & Siege Presidial, avec sept Conseillers, & Greffiers d'apppeaux, les Iuges, Lieutenans General & particulier, Enquesteur, le Preuost, les Aduocats & Procureurs du Roy, & autres Officiers de Iustice, & que le Bailliage de Bar sur Aube, & autres iurisdiccions subalternes y ressortent, les Presidiaux vacquent à la distribution du droit en la grande Sale, l'audience ordinaire du Bailliages y tient, les assemblées de la Noblesse au ban & arriereban s'y font. L'Esleu de la Ville vuide les proces & differents des tailles pres le pont leuis, & le Preuost a ses assises entre le Chasteau & la Ville.

*Bailliage
de Chau-
mont.*


Et pour ce que le lieu est de grand apport, il

y a aussi grenier à sel avecque les officiers Royaux pour la gabelle, vn bureau pour la justice des passagers, & forains, des Lieutenans particuliers es sieges des Eaux & Forests, des Officiers Royaux pour icelles, & finalement des Consuls pour le fait de la marchandise, ainsi qu'es meilleures Villes du Royaume.

L'Eglise principale est dediée à l'honneur du glorieux precurseur de l'Agneau sans tache, saint Jean Baptiste, & seruié par douze Chanoines & vn Doyen, sans les Chapelains: Chanoines esleus de toute ancienneté par les Chapitre & habitans de la Ville, & des seules familles d'icelle. Sur la riuere de Marne, qui roule assez loing des murailles, est la Chappelle nostre Dame de Bonnes Nouuelles, la Maladerie, l'Eglise saint Aignan: del'autre costé du mont, la Chappelle nostre Dame de Buxereilles, sur la croupe deux autres Chappelles de nostre Dame, dites l'vne de Lorette, & l'autre de Recourance: & en fin dans la Ville l'Hostel dieu pour les malades & debiles, & l'Eglise saint Michel, pour la Paroisse.

De la Ville & Principauté de
Jointuille.

CHAP. III.

 LA sortie de Chaumont, tirant le long de Marne en la Gaule Celtique, se rencontre Montmirandel sur la rivière; puis l'illustre & renommée Cité de Jointuille, ou Iainuille, que quelques vns voulans signaler en Antiquité par la memoire de Ianus ce second parent & ancestre des humains, escriuent Ianuille, comme qui diroit la Ville de Ianc ou Ianus, & disent que quelques vns de ses enfans, la firent non seulement bastir, mais aussi l'honorèrent de son nom. D'autres disent que ce peut auoir esté quelque Prince appellé Iean, lequel en iettant les premiers fondemens, luy ayt assure ce titre. Mais moy ie croirois volontiers, que c'est celle qu'on appelloit anciennement la Fontaine de Blanche roche, erigée premierement en Baronnie par Eustache de Boulongne, qui espousa Idam, sœur de Godefroy Struma dit au gros col, de laquelle il eut Godefroy de Bouillon, qui fut duc de Lorraine; & grand ancestre de la race des Princes de Lorraine, Eustache qui fut Comte de Boulenois, & Guillaume qui eut la Seigneurie de Iainuille pour lors erigée en Baronnie.

Montmirandel.

Joinsuille.

Aussi est-ce encore l'apanage d'un des puînez de l'illustre Maison de Lorraine, apanage

qui les faisoit iadis dire Seneschaux hereditaires des Comtes de Champagne: & apanage, lequel a en fin esté enrichi du glorieux & noble titre de Principauté par le Roy Henry II.

QUOY qu'il en soit, il est certain qu'elle est ancienne, puis qu'en l'entreprise genereuse du bõ saint Louys pour la terre sainte le train du Sire de Ioinuille estoit admirable & tout Royal, & sõ equipage monstroit tant la grandeur du maistre qu'il seruoit, que le credit qu'il auoit pres de sa Majesté. Luy mesme recitant comme le Roy vouloit renouueler son armée, dit, *qu'il luy demanda s'il auoit point encore trouué aucuns Cheualiers pour estre avec luy: & ie luy respondis, fait-il, que j'auois fait demeurer Messire Pierre de Pont-moulin, luy tiers en banniere, c'estoit vne compagnie de gens de pied, ou de cheual. Et en vn autre endroit, plus bas, Je luy respons, recite-il parlant de soy, qu'entre nous de Champagne auions bien perdu au service du Roy, trente cinq Cheualiers tous portans banniere.* Paroles qui sont autant de tesmoignages & de la puissance & autorité de ce Seigneur, & de l'ancienne grandeur de ceste Ville.

O R afin que sçachiez l'assiete du lieu, le Chasteau est pratiqué sur la croupe d'vne môtagnette d'assez difficile accès, & y a au pied de ce Chasteau vne petite vilette ceinte de murailles & de la Marne qui va lechant ses bords.

I E ne m'amusé point à particulariser les terraces, les galleries, les sales, les chambres, antichambres, les courts, les offices, le ieu de paume, l'Eglise saint Landeric, les Monasteres des filles des ordres, & Religions de Citeaux & de

sainte Claire, l'hospital, les vignes, les bois, les routes, les montagnes, les valons, la riuere, les prez. Seulement ie metteray icy la description que fait nostre Belleau de la magnifique sepulture de feu Monsieur Claude de Lorraine Duc de Guise, qu'il dit estre en la Chapelle du Chasteau. Sepulture qui n'a guere sa pareille en tout le Royaume. Elle est dit-il faite & cizelée de marbre blanc & noir, de jaspe, d'albastre & de porphyre: au bas le Prince est en son mort. Elle est en figure carrée, au lieu de Collonnes ce sont les Vertus approchantes à la moyenne proportion du colosse:elles soutiennent le vase & tailloir du Chasteau dessus leurs testes enrichies de fueilles d'Acante, & Branche versine, pour soustenir le plinthe de ce bastiment, si bien conduit & si bien acheué qu'il ne scauroit rougir pour les antiques: Pres de ceste magnifique sepulture gist vn autre cerceuil non autrement enrichi, de François de Lorraine Duc de Guise & Pair de France, fils aîné de ce vaillant Cheualier. Et ce qui recommande d'auantage ce lieu, c'est que Madame Anthoinette de Bourbon, priuée de ce sien support, choisit ceste noble Maison pour y faire sa retraite avec la Chasteté. Car à la verité si iamais elle fut honorée & reuerée en lieu de nostre France, ie croy que ç'a esté en ce Chasteau où ceste venerable Dame la traictée vniquement, donnant exemple de fait & de parole, à toutes les Dames vertueuses qui furent & qui seront iamais, de se façonner à son miroir, viure chastement & heureusement, & avec telle constance qu'elle, en ses plus que cruelles, & plus que miserables

Sepulchre
de Mons.
de Guise.

fortunez sur la mort de ces siens grands Cheualiers.

l Quelques vns disent que ces Tombeaux sont en l'Eglise Collegiale saint Landeric, & que mesme les ossemens de ce grand Godefroy de Bouillon premiet tige de la brançqe de Lorraine y ont esté transportez.

Au Chasteau se voient deux Tours remarquables, l'une dite la Tour quarrée, qui estoit l'ancienne demeure des Seigneurs, & l'autre appellée la Roche blanche, de laquelle ont pris origine ces braues & fameux Cheualiers, qui ont iadis esleué le pays à vn si haut estage de reputation.

De la jurisdiction de ceste Principauté dependent Sailly, Douleuant, Roches-Esclairon, & plusieurs autres Chasteaux, bourgs & villages, que ie ne particularise point icy.

Des la Ville de Vassy.

CHAP. IV.



DES de Jointuille est la Villette de Vassy, Siege Royal, de l'appartenance & ancien patrimoine de la Maison de Guise, ioignant le riuaige de Bloise, que les bois & forests de haute fustaye enuironnent de tous costez: Ville agreable pour les belles fontaines qui y sont comme celles de Brouseual les Vassy, de l'Hospital du Donjon, & autres :& Ville merueilleuse en ceste chose rare, que non loin de ses

murailles elle a des mines de terre de laquelle on fait & cuit le Boliarmeny tant estimé par tout le monde, & que de là l'on transporte à diuers villages, dans les Prouinces plus esloignées. Mais ce qui la signale d'auantage, & qui rend sa memoire recommandable à longues années, est ceste *Meslée de Vassy.* meslée dite de Vassy, laquelle par la rupture de l'Edit de Ianuier tant renommé pendant les troubles, & tant solennel aux Huguenots, fist en fin venir les deux parties aux mains sur les plaines de Dreux, comme i'ay dit en son lieu.

Le duc de Guise entendant que ceux de la Religion pretendue faisoient le presche en son Gouvernement, & sur les terres de la Roynne d'Escoffe sa niepce, leur fist defendre tel exercice par l'Euesque de Chalons, comme contraire aux Edits qui portoiet que les Huguenots n'exerceroient les actes de leur Religion en place quelconque contre la volonté des Seigneurs. Mais eux refusans de rendre l'obeissance deuë aux Lieutenants des Roys, exposerent l'Euesque de Chalons à la publique risée de leur peuple. Ce que le Duc de Guise trouua fort mauvais, & le iour de Mars estant party le iour precedent de sa Maison de Iointuille, accompagné de sa femme, & du Cardinal de Guise son frere, il se rendit à Vassy villette prochaine de là, où ayant entendu le son de la cloche du presche de ceux de la Religion assemblez en vne grange audict Vassy iusques à mille ou douze cens personnes, & parlé dedans le Monastere avec le Preuost & le Prieur du lieu, il enuoya de ses gens vers ceste grange les aduertir qu'ils s'abstinsent de faire plus là leur

assemblees, contre lesquelz aians esté iettées quelques pierres, & les gens des princes n'estans pour endurer d'estre frappez à coups de pierres, ce Prince ne peut, pour le dire en vn mot, si bien retenir leur furie, que sans vn grand nombre de blesez, il n'y eust quarante deux hommes de tuez sur la place, & plusieurs qui moururent tost apres.

*De la ville & Bailliage de Vitry en
Parthois, dict maintenant
Vitri le François.*

CHAP. V.

*Vitry en
Parthois.*

Chenets.



LA sortie du terroir de Ioinuille on entre au pays de Parthois, l'vn des plus beaux & plus grands Bailliages de toute la Champagne, & qui a pour Capitale la ville de Vitry sur la riuere de Saux, laquelle a sa source pres de Chenets, petit village fortifié durant les guerres d'entre le Roy de France & d'Espagne pour seruir de frontiere.

Ceux qui font vne curieuse recherche de l'Antiquité Gauloise, tiennent qu'en ceste Ville habitoit iadis la garnison des Legions Romaines avecque sa valeur, pour faite barriere aux courses des Germains, & que de la legion victorieuse, dite *Legio victrix*, en Latin, elle a esté surnommée *Victriacum*, pour obliger la posterité à la remarque de ce qui s'estoit passé entre ces deux peuples.

Il se

Il se trouue toutefois plusieurs places en France qui portent ce mesme nom; Vne près Tournay, où Sigibert Roy d'Austrasie; durant la guerre qu'il eut avec son frere Chilperic, pour le Royaume de Paris, fut par l'armée esleué sur vn pannois; & fait Roy de Soissons, au lieu dudit Chilperic. Vne de laquelle le Roy Robert fit bastir le Chasteau; & l'Eglise saint Marc. Vne autre pres Paris dite aussi en Latin *Victoriacum*, où les enfans de nos premiers Rois estoient anciennement nourris. Et finalement vne 4. dans Aimon le Moine & le grand Gregoire de Tours qu'ils honorent particulièrement du titre de Chasteau; & où ilz disent que Mauderit soy disant Roy, fut assiegé par Theodoric Roy de Meis; Ce qui me fait croire que c'est ce Vitry du territoire Parthois, que j'ai mis en bute à ma plume au commencement de ce Chapitte.

*Vitry pres
Tournay.*

*Vitry pres
Paris.*

Les Comtes de Blois, & par eux ceux de Champagne ont esté iadis Seigneurs & protecteurs de ceste ville, & comme tels y ont fait bastir plusieurs Temples, l'Eglise Collegiale, les Priouitez de sainte Croix, sainte Geneuiefue & saint Thibaud; & le Monastere des Religieuses de l'Ordre de Cîteaux. Et ceste ville subiecte aux Comtes de Blois, & par eux depuis à ceux de Champagne leur a par tout fait veoir que les effects de son obeissance, estoient les veritables cachets qui scelloient sa fidelité. De laquelle meilleur tesmoin ne scaurois-ie produire, que nostre Roy Louys le Jeune, lequel irrité contre Thibaud Comte de Blois, pour ce qu'il fauorisoit vn quidam nommé Pierre, que le Pape auoit enuoyé à Bourges

*Vitry ruiné
par Louys
le Jeune.*

pour estre Euesque du lieu contre l'authorité de sa Majesté, fist par grand dépit demolir le Chasteau de Vitry, qui luy appartenoit, & brusler l'Eglise avec bien mil cens tant hommes que femmes de tout âge qui se cuidoient sauuer en icelle. Toutefois depuis le Roy se repentant d'auoir commis telle insolence, consolé & conseillé par saint Bernard, entreprist pour penitence le voyage de la terre sainte contre les infideles. Et comme Vitry endura lors d'estre ruiné pour sanctifier sa condition de l'heur de la loyauté, aussi depuis qu'il fut vny au Domaine de nos Roys avec la Comté de Champagne, il allia tousiours si saintement ses affections avecque l'honneur & le respect deu à leurs Majestez, que l'inclination d'vne mesme constance partisane avecque son fort, la enueloppée deux fois depuis sans grand espoir de secours aux pernicieux rets d'vn pareil malheur, & la fait tomber au plus bas d'vne pareille infortune: l'vne quand Jean de Luxembourg Comte de Brienne armé pour le Duc de Bourgongne & pour l'Anglois contre nostre Charles VII. la fist ardre d'vn esclandre dont la flamme donna jusques à plus de soixante villages des enuiroms; & l'autre quand l'Empereur Charles d'Autriche, partie pour venger les incommoditez que ses gens qui estoient deuant saint Disier receuoient en leurs picorées, & partie en dedain de ce qu'Henry de Lenôcourt, Comte de Nantueil, & lors Bailly de Vitry, auoit menacé par quelques petites bluertes les places frontieres de la Duché de Luxembourg & pays de Liege, l'embraça si bien encore, que les cen-

*Vitry ruiné
par le Côte
de Brienne.*

*Vitry ruiné
encore par
l'Empereur
Charles V.*

dres des plus beaux & plus riches bastimens donnerent jusques au centre de la terre.

Mais la paix ayant remis toutes choses en *Vitry rebâti* honneur & en seurété, & nostre Roy François *sty.* premier, considerant par l'aduis du susdit sieur de Nanteuil de quelle importance luy estoit ceste place, entreprist de la fortifier & en garnir la frontière du costé de la Champagne : Et pource que le lieu de sa premiere assiete ne fut iugé propre au dessein de si grand ouirage, en consideration que du costé du Ponent il estoit commandé d'une montagne assez haute, elle fut rebastie à demie lieuë plus loin; au village appellé *Mont-contour* lequel est si doucement esleué sur vne croupe de mont ioignant le riuage de Marne, qu'il semble que ce ne soit qu'une perpetuelle planure. Et afin que les habitâs d'icelle, les ruines passées, & les feux esteints, esperassent mieux, & pour le passé ne lassent de pourüoir à se loger, il les honora de plusieurs beaux & grands ptiuileges; voulant qu'elle fut non seulement le siege capital du Bailliage cōme elle estoit auparauant, & que pour rēdre la munificence & liberalité naturelle plus recommandable dans les siecles, elle fust enrichie du glorieux nom de Vitry le François, mais aussi que tous les ans trois foires se tiendroient en icelle, l'une à la Magdelaine, qui dureroit huiët iours francs, l'autre à la Sainct Martin d'Hiuer, de pareille durée, & la troisieme à la Sainct Mathias qui ne dureroit que quatre iours: que toutes les Sepmaines il y auroit trois iours de Marché, le Lundy, le leudy, & le Samedy: que la connoissance de tous contrats passez esdites foires & marchez

appartiendroit au Bailli par vne prerogatiue commune avec le Conseruateur des foires de Lió: bref que, pour ne rien oublier de ce qui pouuoit éclairer la grandeur, & surhausser l'ornement de ceste nouvelle colonie, ce seroit vne ville d'arrest, & que on y pourroit arrester sans commission ny mandement, tout ainsi qu'on fait à Paris, & autres villes du royaume, qui ont ce priuilege: Arrests desquelz les oppositions & appellations interietées, viendroient à la cognoissance du Bailly, pour en faire iustice.

S. Disier
pres la ri-
uiere de
Marne.

Ora ce Bailliage plus de trente & cinq, ou quarante lieues d'estendue: commençant à saint Disier, Ville ainsi dicté du nom du saint, sur la reuerence duquel les premiers desseings en furent formez, & que Charles le Quint ruina l'an mil cinq cens quarante & quatre, il s'estend iusques à Nogent l'Artaut vers le Septentrion. En la Gaule Belgique, où les plus belles pieces de ses appartenances sont encloses, il s'estend iusques à la Duché de Luxembourg, & au Ponent, il se ioinct à la Brie.

Vertus en
Champa-
gne

Souz luy estoient iadis huit Preuostez & Chastellenies en chascuné desquelles il souloit auoir siege particulier de Baillif, & où se tenoient ordinairement les assises, sçauoir est Chasteau-Thierry & Chastillon, Sainte Menchout, Feimes, Espernai, Roueray, Passauant, Vertus, & Larzicourt. Mais auourd'huy Chasteau-Thierry & Chastillon en sont separez comme nous monstrerons cy apres; & la Ville de Vertus, en laquelle le Dauphin filz du Roy Iean aiant esté indignement traité par les Parisiens l'an mil trois cés

cinquante & sept, se retira de ceste grande forest de Paris, & assambla les Estats du pays, en fut eclipsée dès le règne du susdit Roy Iean, qui l'erigea en Comté particuliere avecque vn Bailly, en faueur de Valentine de France sa fille, qu'il marioit avecque le Seigneur de Milan; Comme encore luy fut osté Larzicourt durant le Roy Louis XI. qui le bailla au Comte de Foix en eschange de la Cité de Narbonne, frontiere qu'il vait inseparablement à la Couronne. Entrons maintenant en la Brie.

Larzicourt

*De la ville, & Bailliage
de Prouins.*

CHAP. VI.

EN CORE que ie ne trouue point qui a esté celuy qui a ietté les premiers fondemens de la ville de Prouins, la premiere, & principale de toute la Brie; si est ce qu'il faut assurement croire qu'elle est tres-antique, puis que Cæsar en faict mention, comme de quelque grand chose, & qu'elle estoit en splendeur il y a plus de seize cents ans. Au liure VI. de ses Memoires de la guerre des Gaules, il diët, *qu'il meit deux legions en garnison sur la frontiere de Trienes, deux en la contrée de Langres, & les autres six à Prouins, qui est de la Seigneurie de Sons.* Passage qui nous donne assurance de deux choses, l'vne que Prouins

estoit lors grande & bien peuplee, puis qu'il y laissoit beaucoup plus de legions qu'à Langres & Trieues, & l'autre que le nom d'*Agendicum*, qu'il luy donna là ne peut estre entendu ny de la Ville de Sens, ny de celle de Montereau comme veulent quelques vns, & que nous declarerons cy apres. Et quant à ce que ce soit Prouins ou non, ie n'en determineray rien non plus pour l'incertitude & obscurité de la chose, trop bien diray-ie que le commun s'y arreste comme à la plus saine opinion. Cesar en parle en plusieurs autres endroits: comme au liu. VII. où il mer, comme *La bienus avec ses forces partit d'Agendicum, & s'en vint à Paris*. Et croirois aisement que pédant le sejour de ses legiōs il y eust fait bastir quelque Chasteau, veu les vestiges que l'on y void encores, & qui portent marque de grande antiquité. Martian décrit ainsi son alliee, *Agendicum est une Ville entre les Celtes, voisine des Senonois, des Parisiens, de Vellaudunum, & de Genabum Ville des Chartrains, assise au Royaume de France, qu'on appelle Prouins*.

Palais des
Comtes de
Champagne
à Prouins.

Les Comtes de Champagne & de Brie, en firent depuis aussi tant de cas, qu'ils y voulurent auoir vn Palais, auquel ils habitoient quelquefois avecques la gloire de leur Coust. Car il se trouue en nos grandes Chroniques de France, dédiées au Roy Charles VIII. que Thibaud Comte de Champagne, grand amateur de la Poésie, s'estât donné pour Maistresse la Royne Blanche, mere de S. Louys, & ayant fait vne infinité de chansons, amoureuses en faueur d'elle, les aucunes furent transcriptes en la grande salle du Palais de Prouins;

Et comme ceste ville est tres antique, aussi est son siege de iustice le plus beau & le plus ancien de toute la Brie, & qui a Bailly, Lieutenans, General & Particulier, sept Conseillers, deux Advocats & Procureur du Roy; vn Greffier d'appeaux, & autres officiers. Siege qui a les droicts & la conseruation des foires de Brie & de Champagne. Et siege auquel ressortent les sieges de Montereau Faut-Yonne, de Sezane, Bray sur Seine, Loy le Chastel, & autres iustices & Preuostez subalternes.

Encore est sa memoire recommandee par toute la France pour les roses rouges qu'elle produit, qu'on appelle roses de Prouins, & que l'on prefere à Paris sur toutes autres pour la confection des Conserues.

De la ville de Montereau & autres places voisines de Prouins.

CHAP. VII.

MONTEREAUX est assis sur l'embouchure & assemblage d'Yonne dans la Seine: assemblage qui le fait appeller des vns, Montereau Faut-Yonne, & des autres Fourcq d'Yonne, pource qu'Yonne en ce lieu fait le fourchon, & depart de la Brie & Bourgongne. Le Chasteau est enclos entre ces deux grands fleuves, la plus part de la Ville posée

au Gastinois, & les faux-bourgs saint Nicolas en la Brie.

QUELQUES VNS disent que ceste Place est l'*Agendicum* auquel Cesar laissa six legions en garnison, & que les interpretations vulgaires prennent pour Pronins, & qu'il l'auoit expressement choisi, pour l'importance de sa situation, qui garde l'auenue & le passage de deux grosses riuieres. Mais cela ne peut estre, attendu qu'il a dit apres au liure-VII. que Melun qui est bien plus en ça vers Paris que n'est pas Montcreau, estoit des appartenances de Sens, & nela point dit d'*Agendicum*.

D'AUTRES l'appellent en Latin, *mons regalis*, qui me fait aisement croire que nos Roys en ont autrefois fait grand estat, tant pour le plaisir de la chasse, que pour plusieurs autres delices gracieuses. Aussi est-ce vne de leurs Maisons Royales & l'vn de leurs anciens seiours: comme l'vne des choses que Charles Dauphin de France, & depuis Charles VII. reprochoit au Duc de Bourgogne, c'estoit qu'il luy auoit fait bailler le Chasteau de Montcreau, en se delogeant diceluy.

D'AUTRES en outre le nomment *Monasterium*, pource, disent-ils, que la grande Eglise nostre Dame, qui y est, fut iadis vn Monastere, que le Doyenné d'icelle porte encore la qualité de Prieuré, & que l'enceinte du Cloistre où habitent les Chanoines, represente la figure d'vn vray domicile de Moines.

VOY qu'il en soit, le Chasteau fort & superbe en ses murailles laisse à l'œil de grands ressentimens d'Antiquité, & est la memoire du lieu

assez releuée par la mort de ce Iean Duc de Bourgogne, fils de Philippes le Hardy, lequel auoit fait tuer le Duc d'Orleans à Paris. La Dame du Grat sa mignonne luy ayant conseillé de parlermenter avecque le Dauphin, à Montereau Faut-
Mort du Duc de Bourgogne à Montereau.
 Yonne, il despesche Ambassades par deuers luy le 8. Septembre, & le dixiesme ils s'abouchent sur le pont, avec certaines barrières, qui estoient entre eux afin de ne se mes-faire. Or estoit le Dauphin suiuy de plusieurs Seigneurs & Gentils-homes anciens Seruiteurs du feu Duc d'Orleans, qui tous auoient iuré la vengeance de sa mort: comme defait ils auoient failly à ceste execution au Chasteau de Pouilly, mais ce ne fut qu'une surseance. En ceste derniere entre-ueue se trouuerēt, Tanneguy du Chastel, Guillaume Batillier, François Granault, Ambroise de Loré, Iean Louuet President de Prouence, le Vicomte de Narbonne, tous compagnons de mesme escrime souz le feu Duc d'Orleans. Comme le Duc Iean se presente, Tanneguy du Chastel luy dresse vne querelle d'Alleman, disant qu'il ne rendoit au Dauphin l'honneur qu'il luy deuoit, & avec vne hache (les autres disent vne halebarde) luy donna tel horriou sur la teste qu'il en mourut. Et comme le Seigneur de Louuelle, & les autres Seigneurs & Capitaines qui estoient au Chasteau de Montereau avecque luy, auquel le Duc l'auoit donné en garde, & les autres menus officiers dudit Duc, furent en grande peine & perplexité pour ne scauoir où estoit leur maistre, le corps de ce grand Prince fut par les gens du Dauphin despouillé de sa robbe, de son haubergeon, de ses anneaux & de

ses ioyaux, qu'il portoit au col, & de toutes autres choses, horsmis de son pourpoint & de ses houzeaux, & demeura ledit corps sur le pont iusques à minuit qu'il fut porté dedans vn moulin pres dudit Pont, & mis sur vne table. Le lendemain il fut avecque son pourpoint, & ses houzeaux enterré en l'Eglise nostre dame deuant l'Autel saint Louys, ayant sa barette tirée sur son visage. Mais puis apres il fut tiré de la & porté en la Chartreuse de Dijon, où se void encore la teste ayant vn grand trou, qui possible a esté depuis fait plus grand par les mains de ceux qui par grande curiosité la manient. Surquoy ne sera hors de propos de dire la responce que fit vn Moine de ladicte Chartreuse au Roy François I. lequel (comme Prince curieux) voiant ceste teste, & contemplant le trou assez grand qui y estoit, demanda comment auoit esté fait ce grand trou. Le Moine luy respondist, Sire, c'est le trou par où les Anglois passerent en France. Ce mot fut bien dit, car le Duc Philippe de Bourgogne fils & heritier dudit Jean, se faisant heritier de la vengeance qu'il deuoit à la memoire de son pere, à face ouuerte se fit Anglois, ou plutost fist venir les Anglois en France qui la rauagerent. Et pour en commencer la trame, les deux Roys ensemble comme pere & fils allerent à sa persuasion, assieger avec leur armée la Ville de Montereau fault Yonne, soustenuë par Pierre du Guirry partisan du Dauphin, & fut prinse d'assaut le vingt-quatriesme iour de Iuin, de l'an 1420. Ceux de dedans se sauuerent au Chasteau en telle precipitation & crainte, que plusieurs d'iceux tomberent en la riuiere pour la

presse des fuyans & des fuiuans. La ville estant prise le corps du Duc Iean par le commandement du Duc Philippe son filz, fut deterré du lieu où il estoit. Ledit Duc mort auoit encore sa calote ou petit bonnet sur son visage, qui couuroit la playe qu'il auoit eue de la hache de Tanneguy du Chastel: les boyaux luy sortoient par les autres coups qu'il auoit eus, & estoit encore vestu de son pourpoint & de ses botes. Ledit corps deterré fut honorablement enseuely, & mis dedans yn cercueil de plomb, puis porté au Conuent des Chartreux les Dijon, fondé & basti par le Duc Philippe le Hardy son pere. Le Roy d'Angleterre, & le Duc de Bourgongne ne se contentans de la prise de la Ville de Montereau, voulurent aussi auoir le Chasteau, mais quelques prieres que fissent vingt Gentilshommes pris prisonniers en la Ville, à ceux de dedans ledit Chasteau, lesquels ledict Roy auoit enuoyé soubz bonne garde sur le bord du fossé dire à ceux de dedans, que s'ils ne se rendoient lesdits vingt Gentilshommes seroient pendus, iamais ceux de dedans n'en voulurent rien faire. Huiet iours apres ledit Guitry rendit le Chasteau, les corps & biens de ceux qui estoient dedans sauuez, excepté de ceux qui seroient trouuez coupables de la mort du Duc Iean: mort qui fut la consommation de nos malheurs. Mais sortons de ce lieu, pour voir quelques Seigneuries, & villages remarquables, qui l'auoisinent.

Entre les deux riuieres sont Maroles & Motu, puis la place de Valery. Du costé de Brie, le Prieuré S. Martin dependant de S. Lomer de

Blois, basti au milieu des bois, & non loing du riuage de Seine, Fonge, la Celle, Taners, Vernon, Valences, Nangis, & le fort Chasteau de Blandy, seiour & lieu de plaissance ancien des Ducs de Longueuille.

DE LA VILLE,

BAILLIAGE ET COMTE DE MEAUX,

CHAPITRE VIII.



LA Ville de Meaux, Capitale de la Brie en ce costé, est assise sur vn mont en fort gracieuse veüe, en la gresse & fecondité du sol de Blois, & ioinnant le riuage de Marne, qui entoure le Marché d'icelle, comme vne forteresse. Au dedans le Chasteau pratiqué sur la croupe du roc, & limité des profonds fossez dudit Marché.

Les Comtes de Champagne se vantoient de ceste Ville en leurs premieres, & plus anciennes qualitez, comme nous trouuons, & ie l'ay dict ci dessus, qu'Eude second se qualifia Comte de Meaux & de Troye. Et est tres-certain qu'elle est antique, puis que Cesar en fait mention, & que Sainct Denis, l'ayant dressée au plan de la Reli-

gion des Apostres, la trouua capable d'auoir des Euesques; & luy ordonna sainct Sanctin à cest effect. Le tesmoignage que Cæsar nous en a laissé est au liure cinquiesme des guerres de la Gaule, & ie le produirai ici pour confondre l'erreur de ceux qui tiennent qu'il n'en a point parlé du tout. Ces choses ainsi ordonnées dict-il, Cæsar s'en vint au port de Calais pour les legions, où il a nouvelles que les soixante vaisseaux qui auoyent nouvellement esté faits es enuiron de Meaux, ayans esté rebatus par vne tourmente en arriere, n'auoyent peu suivre la route, ains esté contraincts de relascher au mesme lieu d'où ilz estoient demarrez. Témoignage qui n'est pas du tout hors de propos: car de Marne ilz pouuoient venir en Seine, & de la à Honfleur & Haure de Grace en la mer.

Et ce qui recommande dauantage la splendeur de ceste Ville, c'est que dès nos premiers Rois, & tant que le Royaume a esté partagé, les Rois de Paris en ont fait compte comme de quelque chose de grand. Et dit le Grand Gregoire de Tours que Chilperic constituant la Roine Brunehaut prisonniere commanda qu'on y detint ses filles.


Ie ne dis point que Ronsard a bien daigné donner de belles louanges au bon vin & bled qui croist autour d'icelle. Mais aussi ne veux-ic passer soubz silence que durant les premiers troubles elle a esté le blancasseur des pointes plus acérées de ceux de la Religion, & qu'elle blasme encore en ses ruines la cruauté de leurs armes. Pour ce qu'ilz y estoient les plus forts, ilz y continuerent leur exercice iusques enuiron la fin du mois

de Iuin de l'annee 1563. quel'Eglise saint Estienne y fut ruinée , les images abatues, & les Prestres contrains de garantir leur vie par la fuite. Puis le sieur de Boisi grand Escuier y estant arriué le 21. Septembre, fit demanteler le grand Marché & abatre les portes. Le dis ce Marché duquel i'ay parlé au commencement de ce Chapitre, & qui estoit alors vne des plus belles places pour son petit circuit, quel'on eut sçeu voir en France. Ceux du Marché s'enfuirent & furent leurs maisons pillées si net, qu'on en emporta toutes les serrures, treillis, vitres, fenestres & gouttieres , & la place rendue inhabitable.

Quant au Baillage, il est le second de toute la Brie, & a ses iuges & officiers ordinaires pour rendre la iustice, le Baillif, les Lieutenans General, & Particulrer, les Gens du Roy, sept Conseillers, vn Greffier d'Appeaux, & les iurisdiccions, de la Preuosté, del'Hostel de Ville, & del'Euesque, Bailliage, auquel ressortent les sieges de Crecy, Colomiers, & la Ferté Gaucher: car Braie Comte Robert depend du chastelet de Paris avecq ses fins & appartenances.

De Monceaux, Lagny, & autres Places qui sont autour de Meaux.

CHAP. IX.

 VPRÈS de Meaux est le Chasteau de *Monceaux.* Monceaux auquel la Roine Catherine a laissé sa munificence & liberalité naturelle recommandable à longues années, aiant employé tout ce qui pouuoit l'embellir, & d'une place champestre en faire vne maison vraiment Roiale.

Non loing delà sont 2. riches Abbayes de Religieuses, l'une dite de Iouarre ou Iouerre, & l'autre de Fermonstier. Et plus auant l'Eglise de S. Fiacre tant renommée par tout la France.

Comme en ce mesme territoire est Lagny, *Lagny.* Lagny sur la riuiere de Marne, assiegée, battue de neuf pieces, forcée & demantelée par ceux de la ligue.

Villette foible, qui toute fois a iadis eu des comtes, & qui porte encore marque de grande antiquité, sur tous les murs de l'Abbaie que l'on void au haut d'icelle, & qui se glorifie d'une fontaine autant belle qu'on puisse guere remarquer.

DE LA VILLE; BAILLIAGE & Duché de Chasteau-Thierry.

CHAP. X.

Chasteau-Thierry.

EN la Gaule Belgique du costé où le Soleil remporte le beau iour, se descourée la haute Brie; & la haute Champagne. Et premierement quant à la Brie, elle a pour premiere & principale ville Chasteau-Thierry sur Marne; iadis Preuosté & siege Presidial du Bailliage de Vitry le François, mais auourd'huy Duché, Bailliage, & siege Presidial particulier, auquel ressortent la Preuosté du lieu, Chastillon sur Marne, Treffos; Echie tant le Chastel que la ville, & Nulli Sainct Front, ou Frontin: Bailliage qui a pour Iuges & Officiers de sa iustice les Lieutenans civil & criminel, sept Conseillers, les Aduocats; & Procureurs du Roy, vn Greffier d'appeaux, le Iuge Preuostal, & la iurisdiction del'Hostel de Ville. Outrelesquelz est l'Electiō & le grenier ou magazin à sel.

Chasteau-Thierry tendu à la Ligue.

Durant nos derniers troubles le Duc de Mairienne ayant perdu Chartres, poursuiuit son intelligence sur ceste ville, laquelle luy fut rendue avec le Chasteau, par les Pinarts pere & filz, qui y commandoient. Les Espagnols saccagerent Ville & Chasteau, & pillerent aussi plusieurs Maisons de Gentilz-hommes és enuitons. Mais depuis le Baron

ron du Pesché, qui auoit la reserue du gouuernement, & les habitans d'icelle, d'une pure & franche volonté se voulurent, comme bons François obliger à l'obeissance & recognoissance de leur Roy. Et le Roy pour leur bien, soulagement & contentement leur accorda de tres-beaux articles par ses lettres patentes en forme d'Edit; de l'an mil cinq cens quatre-vingts quatorze, Articles entre lesquels ceux cy tiennent des premiers rangs, pour estre de plus haute & de plus auguste marque que les autres, & que ie rapporteray pour illustrer les anciens ornemens de leur ville, desquels, à l'occasion des guerres, & de la rebellion d'icelle elle auoit esté despoillée.

I. Qu'en ladite Ville, Chasteau, & fauxbourgs de Chasteau-Thierry, il ne se feroit cy-apres aucun exercice de Religion que de la Catholique, Apostolique & Romaine, n'autres lieux des Bailliages & duché de Chasteau-Thierry deffendus par l'Edit de l'an 77. & deelarations par sa Maiesté faites sur l'obseruation d'iceluy, deffendant tres-expressément à toutes personnes de molester ou empescher les Ecclesiastiques desdites Villes, fauxbourgs, Bailliage & Duché, en la celebration du seruice diuin, &c.

II. Que pour plus grande demonstration de bien-veillance à l'endroit du sieur du Pesché, il seroit continué en l'Estat de Gouverneur, Capitaine, & Bailly, de la Ville, Chasteau, Bailliage & Duché de Chasteau-Thierry, souz le Gouverneur, Lieutenant General & Particulier, au gouuernement des Prouinces de Champagne & de Brie, tant en temps de paix que de guerre.

III. Et affin que ladite ville de Chasteau-Thierry ne portast marques d'indignation, que seroient en icelle remis & establis, les Bailliage, Siege presidial, Prenoité, Election, grenier & magazin à sel, & autres iurisdiccions ordinaires & extraordinaires, & tous Officiers tant de Iudicature, que de finance, lesquels par les Edits generaux ou particuliers en auoient esté distraits, & transferez ailleurs, & seroient les Officiers qui s'en estoient absentez tenus y retourner resider & vacquer à la fonction de leurs charges, ainsi qu'ilz auoient accoustumé, &c.

Le reste se peut voir au recueil des Edits du Roy Henry IV. sur la reunion de ses suiets. Passons maintenant à la haure Champaigne.

DE LA DVCHE, VILLE ET BAIL- LIAGE DE Rheims.

CHAPITRE XI.

Reims.



Il y en a qui nous ont souuent repeté en leurs escripts, & plusieurs mesme l'ont tenu veritable, que la belle & antique Cité de Reims, a pris son origine de quelques fugitifs de Rome, lesquels courans la terre, & trauersans les

monts pour garantir leur vie, & sauuer leur liberté du malheur qui auoit serré Remus dans les coffres de la mort; vintrent planter leurs pavillons en ce quartier, y establirent leur demeure, & y dressas le plan d'une Ville, lanommerent Reme du nô de Remus, afin qu'elle seruist à en releuer la memoire & empescher qu'elle ne descendit avec son corps dans le tombeau.

Mais de decouvrir combien foibles sont les apparences de ceste opinion, combien peu certaines les Colonnes sur lesquelles ilz assurent la verité d'icelle; ce seroit vouloit aduertir les plus clairvoyans qu'il est iour en plein midy, puis que mesme tous les partisans de Romulus & de Remus n'estoient pas en assez grand nombre pour peupler leur nouvelle Rome, & que d'ailleurs Cesar, qui viuoit plusieurs centaines d'ans apres; & le quel estoit vraiment grand en la science de cognoistre les peuples. comme aux expeditions militaires, quand il parle de ceux de Reims, appelle leur principale Ville *Durocorium*, & dit bien que la vaillance les auoit conioints de son temps par amitié & confederation aux Romains, comme nous le monstrerons cy apres plus au long, mais non que ilz fussent separez de montaignes seulement non de premiere origine.

Il faut donc fouiller plus auant dans les profonds abismes del'Antiquité; & dire avecque Iean le Maire, que Rhemus ou Rhoimus 23. Roy de Gaule & filz de Namnes, durant le regne de Priam à Troie, fonda la Cité capitale de *Durocorium* en Champagne, & nomma Rhemois de son nom, tant le peuple d'icelle que tous ceux de ses

fins & limites. Ce que ie fortifieray du tesmoignage de l'ancien Manethon, qui le dit en mots tres-clairs, *Le quatriesme qui regna en Egypte*, portent les parolles de cet Egyptien, fut *Ammenephe*, qui tint le Sceptre 27. ans, en l'an 4. de son regne presidoit sur les Celtes, Rheme, duquel les Rhemois ont pris leur nom. Et ne se faut estonner que le pays & le peuple n'ait du commencement partagé ce titre avec sa capitale, attendu que cela estoit cōmun à beaucoup d'autres, comme aux Parisiens qui auoient *Lugetia*, pour leur Ville principale, ceux de Berry *Anaricum*, & la seigneurie d'Authun *Bibracte*. depuis comme les Parisiens ont imposé leur nom à Paris, & les Authunois à Autun, ainsi les Rhemois à la Ville de Rheims.

Mais afin qu'elle ne demeure priuée en ce Livre de son ancienne grandeur, & depouillée de ses premiers ornemens, ie veux faire voir icy comme Cesar en a daigné grauer la memoire en diuers endroits de ses Commentaires de la guerre des Gaulles; & comme il a fait grande estime de ses habitans & citoiens.

Ceux de Reims se rendirent à Cesar les premiers de tous les Belges, & cōbie il les honora depuis.

¶ Auliure II. il dit qu'estant suruenu sur la frontiere des Belges à l'impourcu, & beaucoup plus tost qu'on n'esperoit, ceux de Rheims, qui de tous les peuples de la Gaule sont le plus prochains des Belges, enuoyerent en Ambassade deuers luy *Iccius* & *Antebrogius*, les deux premiers hommes de leur Cité, pour luy dire qu'ils mettoient eux, & tout leur auoir souz la protection & obeissance du peuple Romain (car ils ne s'estoient point voulu liquer avec les autres Belges, & n'auoient en façon quelconque conspiré contre luy)

estre tous prests de donner ostages, faire ce qu'il leur ordonneroit, le recevoir dans leur Ville, & le secourir de bleds, ensemble de toutes autres choses dont il auroit affaire. Ce qui l'inuita de les recevoir en son alliance, les admonester de persister en leur bonne volonté & deuoir, & vser enuers eux des plus douces, & honnestes paroles qu'il luy fut possible.

Au liure V. il adiouste que la rebellion de ceux de Sens apporta tel changement de volonte z à tous, qu' horsmis ceux d'Autun & de Rheims, que Cæsar auoit tousiours eu en fort estroite recommandation & respect; les vns pour leur ancienne & continuelle fidelité enuers le peuple Romain; les autres pour le deuoir que n'aguere ils auoient fait en la guerre de la Gaule, il ne se trouua à grãde peine vne Cité qui ne luy fust suspecte. Au liure VI. que ceux de Chartres qui d'ailleurs pouuoient beaucoup en prouesse, autorité & nombre d'hommes, s'estoient mis en la sauuegarde de ceux de Rheims, & qu'ilz s'aiderent de leur intercession pour obtenir pardon de luy. Au mesmeliure, qu'à son retour de Rome, les choses aiant esté bien changées, les Bourguignons auoient perdu leur precedence, & ceux de Rheims estoient succedez en leur place, soubz la protection desquels se vindrent ranger ceux qui ne pouuoient compatir avec les Autunois: pource qu'on voioit bien que ceux cy auoient pareil accès & credit enuers Cæsar, & en estoient soigneusement supportez & deffendus, tellement qu'ils iouissoient d'vne nouvelle autorité acquise tout à coup. Qu'en tel estat estoient les choses lors que la Sei-

gneurie d'Authun se trouuoit de beaucoup plus puissante & respectée, & celle de Reims apres, tenoit le second lieu de dignité & reputation. Finalement sur la fin dudit liure vi. qu'ayant gasté le pays des ennemis, il remmena son armée à Rheims en Champaigne, où il conuoqua la diette de la Gaule.

Et en quelle autre Cité de ce Roiaume ceste splendeur & autorité s'est elle lors rencontrée? Aussi saint Sixte, disciple de saint Pierre, l'ayant dressée au modele de la Religion, & iustice Apostolique, elle fut tost apres recognue capable d'estre faite la Metropolitaine des Belges, & presider sur vn grand nombre d'autres Citez & Dioceses, de Châlôs sur Marne, Soissons, Cambray, Tournay, Terouenne, maintenant ruinée, mais l'Eueché transporté à Boulongne, Arras, Amiens, Noyon, Senlis, Laon, & Beauuais.

Elle ne peut toutefois assez brauement empescher les Huns d'entrer dedans ses murailles, saccager les citoyens, & tuer le bon vieillard saint Nicaise son II. Pasteur, quand ils coururent & pillerent la plus grande partie des Gaules.

Clouis premier y venant depuis apres auoir ruiné la Ville de Soissons, n'y voulut faire aucun mal, bien qu'il ne portast encore imprimé sur le front le diuin Caractere d'vne Majesté Chrestienne. Mais ses soldats insolens, (comme la guerre est la foire de tous vices, & que l'insolence & la licence y tiennent leur boutique) & d'auantage Payens pilloient les thresors des Eglises par où ils passoient non au sceu de Clouis, qui ne vouloit permettre le pillage des Eglises, non pour le sacri-

lege, pource qu'il n'estoit pas Chrestien, mais pour le larcin, violence, & pillerie, d'autant qu'il estoit fort iuste & droicturier, & qu'il punissoit rigoureusement les larcins. Entri'autres Eglises celle de Rheims fut pillée, & au sac d'icelle vn soldat François se saisit d'un Calice de grande, & inestimable valeur. Les vieux Gaulois Chrestiens trouuerent fort estrange ce pillement des Eglises, n'ayant accoustumé de veoir ainsi despoiller leurs Temples (la demolition desquels esmeut autant que chose du monde, les cœurs du peuple deuotieux) & commencerent de murmurer contre leur Roy & de perdre peu a peu ceste volonté que ilz portoient à la reputation de la vaillance & iustice de Clouis, craignants qu'il seroit malaisé de pouuoir viure en leur Christianisme souz vn Roy Païen, & que difficilement vn Prince se peut comporter avec ses suiets, quand il est d'une contraire religion: S. Remi Euesque de Rheims, homme de sainte vie, extremement mari de ces insolences, & mesmement du Calice, enuoia vers Clouis de ses Prestres pour le supplier de ne permettre que les Chrestiens fussent ainsi molestez, & que s'il ne luy vouloit faire rendre tout ce que ses soldats auoient enleué des Temples des Chrestiens, pour le moins qu'il luy fist restituer ce calice. Clouis indigné de ce larcin, assembla son conseil, par l'avis duquel il fut attesté qu'il seroit rendu. Et comme selon la coustume soldade, on eut apporté le butin en commū pour le partager à chacun selon ses merites, Clouis insistoit que le Calice en fut distrait pour le restituer à l'Euesque: mais le soldat qui l'auoit derobé, tout coloré de colere, refusa de ce

Calice pillé en l'Eglise de Rheims.

Remonstrance de S. Remy Euesque de Rheims à Clouis.

faire, disant n'estre raisonnable que ce qu'il auoit
 vaillamment & de bonne guerre butiné fut rendu,
 mesmement à gens de religion contraire: respon-
 ce de tout temps commune en la bouche de ceux
 qui ont porté les armes & mené les mains contre
 ennemis de culte different. Et pour ioindre vne
 insolence de fait à celle de la parole, il dressa la
 pointe de sa picque contre le Calice, & le mist en
 pieces. Pour l'heure le Roy dissimula só indigna-
 tiõ; toutefois reseruant à quelque autre tēps la pu-
 nition d'un crime si temeraire, en fit rendre les pie-
 ces aux Chrestiens. Et comme l'an suiuant se dres-
 soit le camp des François, ce soldat, pensant que le
 Roy ne se souuint plus de ceste offēce, s'y trouua,
 & passa deuant luy. Mais le Roy l'appellant, ar-
 resta l'œil sur ses armes & sur son equipage, & con-
 siderant s'il estoit bon & suffisant, trouua quelque
 chose à dire sur sa picque qu'il ietta par terre. Pique
 que le soldat baissant pour releuer, il desgaina son
 Cimeterre, ou selon quelques vns, prit vne hache,
 & luy en donna si grand coup sur la teste, qu'il luy
 fit rendre à l'instant les derniers abois; & par ce su-
 plice tira luy mesme la vengeance de l'offence
 qu'il auoit commise.

*Clouis tua
 un soldat
 insolent Et
 larron.*

Cela fit esperer aux Chrestiens que ce grand
 Prince se formeroit en leur Religion; & de fait,
 cela y seruit de beaucoup apres les prieres & sup-
 plications de la Roine Clotilde son espouse. Car
 luy ayant pieusement, & deuotement iecté en l'a-
 me le desir de se faire baptiser, elle le fit instruire en
 la Religion de Dieu par Sainct Medard & Sainct
 Remi, cestuy là Euesque de Soissons, & cestuy-
 cy Archeuesque de Rheims. Je dis en ceste vraie

& vniueſelle Religion, qui comme douce mere venant à elle, le baiſa ſi chèrement, l'embraſſa ſi tendrement. Et en la Religion de ce Dieu qui par les teſmoignages de ſa prouidence voulut recompenſer vne iuſtice, vn zele ſi ardent, en luy arreſtât & à ſes ſucceſſeurs ceſte Couronne tres-Chreſtienne, & enuoiant de ſa ſaincte demeure vne liqueur celeſte dont ilz fuſſent oints & ſacrez, à la façon de ces Rois Hebreux qu'il auoit trouuez ſelon ſon cœur. Car comme il eut deliberé de faire ſon entrée à Reims afin d'y recepuoir le S. Sacrement de Bapteſme, les rues de la Ville furent ſomptueuſement tendues, & ne ſe voioit en icelle que ieux & eſbatemens pour bien-veignier ce grand Roy, & le conduire au bapteſme, apres vne tant heureuſe conuerſion. Le iour duquel arriué, la grande Eglise toute tendue de riches tapiſſeries reluiſoit d'vne infinité de cierges allumez, & retentiſſoit des concerts agreables de diuerſes voix, chantans Himnes & Cantiques à l'honneur de Dieu. Le peuple ſemblablement ſ'eſmeruilloit de la diuerſité des bonnes odeurs, qui eſtoient reſpandues au dedans. Les Preſtres en leurs habits ſacerdotaux acompagnoient ſaint Remy qui ſe monſtroit plus diuin qu'humain, & ceſte deuote aſſemblée reſpresentoit vne vraie compagnie celeſte. Le Roy ſ'en alloit au Bapteſme entre ſes princes, pompeuſement habillé de blanc, aiant la perruque longue, fort artificiellement arrangée ſur ſes eſpaules & parfumee de ſenteurs tres-agreables. Car comme i'ai dit au ſecond liure de la Maieſté Françoisé, nos Rois remarquoient lors leurs Maieſtez par la

Clouis conuertit à la Religion Chreſtienne.

Clouis fait ſon entrée Et eſt baptisé à Reims

Chevelure longue & parfumée. Mais saint Remy faisant vn sermon de l'humilité Chrestienne abaissa tellement ceste hautesse, que Clouis faisant li-riere de telles marques & enseignes de grandeur se presenta au baptesme autant humblement que le moindre de ses soldats Et comme il estoit aux sains Fonds baptismaux, attendant que le Chresme d'or il deuoit estre oint fust apporté, arriua, ô merueilleux & visible tesmoignage de la prouidence diuine ! que celuy qui le portoit ne pouuant fendre la presse du peuple, pour se faire voye, vn Ange suruint miraculeusement du Ciel en forme de Colombe, tenant en son bec vne Ampouille pleine d'huile qu'il offrit à Saint Remy, lequel en imprima de ses doigts le diuin caractere de Maies-té sur la personne du roy, puis luy mit la Couronne sur la teste. Ampouille, laquelle gardée depuis tres-soigneusement dans l'Eglise S. Remy de Rheims a serui depuis, & sert encore à oindre ses successeurs au iour de leur Sacre en l'Eglise de Rheims.

Et combien que quelques vns disent que les armoiries de France fussent trois Couronnes, les autres trois Croissans, les autres vn Lion rampant portant à sa queuë vne Aigle, les autres trois Crapaux, iusques à la venuë de Clouis; si est-ce que ce grand prince se faisant ain si Chrestien, afin de rendre son royaume plus miraculeux, se fit l'a apporter par vn Hermite comme par aduertissement du ciel, les fleurs de Lys, lesquelles se sont depuis continuées iusques à nous. Les anciens en attribuent l'invention à la Diuinité, comme aussi de l'Oriflame du quel i'ay parlé traittant de l'Abbaie saint

*Fleurs de
Lys*

Denis, & disent qu'ils furent aussi lors apportez du Ciel par vn Ange.

Tant y a que les Archeuesques de Reims depuis ce temps là pretendent le droit & l'authorité de sacrer & couronner nos Rois, appartenir à eux & à leur Eglise. Et l'Archeuesque Geruais au sacre du Roy Philippe premier fait le iour de la Pentecoste audict Reims l'an 1059. viuant le Roy Hé-*Archeuesq. de Reims couronnent & sacrent les Rois de France.*

ri premier son pere, dist à l'assistance que le Pape Ormisde auoit donné audict saint remi, apres qu'il eut baptisé & sacré ledict roy Clouis, la prerogatiue de sacrer les Rois de France laquelle le Pape Victor II. auoit confirmée audit Geruais. Et peut estre que Clouis mesme à qui appartenoit de donner ce droit l'en auoit pareillement gratifié en recognissance des graces, & faueurs singulieres qu'il auoit receues par son ministre au saint Bap-*Archeuesq. de Rheims Chanceliers de France.*

tesme, comme aussi ledit Roy Philippe le fist lors son grand Chancelier à l'exemple de ses predecesseurs Rois, qui auoient faict les Archeuesques predecesseurs dudit Geruais, leurs grands Chan-
celiers.

Vue Euesque de Chartres fortifie ceste prerogatiue d'vn beau tesmoignage en l'Epistre cent seize qu'il escript au Pape Urbain, *Il ne m'appartient pas, dict-il, de remonstrer à vostre Saincteté, combien il est necessaire à l'Eglise Romaine, qu'elle donne au siege de Reims vn Prelat fidele, & affectionné à son seruice, puis qu'elle sçait que ce siege est en possession du Diademe du Royaume, & qu'il est comme vn exemple de ruine ou de fermeté, presque à toutes les Eglises Cathedrales de la France.* Tesmoignage auquel i'adiouterai ce que nos Histoires disent

Reims se
rend à
Charles 7.

de Charles VII. qu'estant allé à Rheims detenue par les Anglois, comme aussi estoient les autres Villes & places du pays de Champagne, les habitans de la Ville se faschans de la domination des Anglois ne voulurent longuement soustenir le siege, ains rendirent eux, & leur Ville à sa Majesté, laquelle le Dimanche ensuiuant alla au matin en l'Eglise Metropolitaine de ladicte Ville, & là ayant esté apportée la sainte Ampoule, laquelle est toujours depuis Cloué religieusement gardée en l'Eglise Saint Remy de Rheims, comme i'ay plus amplement traité au Liure de la Grandeur & Majesté de nos Roys, elle fut selon la coustume de ses ancestres, ointe, Sacree & Couronnée par Regnaud de Chartres Archeuesque de Rheims & Chancelier de France.

Archeuesq.
de Reims
Duc & Pair
de France.

La police generale des douze Paits ayant mesme esté introduite soit par Charlemagne, soit par Hugues Capet comme tient la plus saine opinion, & cete police diuisée en six Laics, & autant d'Ecclesiastiques par vne grande sagesse, furent choisis entre tous les Prelats de la France six dont l'Archeuesque de Rheims fut fait le chef, & chef non seulement pour sa qualité, mais aussi que d'ancienneté il consacroit les Roys; Six di-je que le peuple diuisant en Ducs & Comtes, met encore le Duc & Prelat de Rheims tout le premier, puis ceux de Laon, & de Langres: & en fin les Comtes & Euesques de Bauuais, Chaalons, & Noyon.

Je ne veux oublier que cet Archeuesque &

Prelat estoit anciennement tenu de la despée qui se faisoit pour traiter le Roy, & ceux de sa Cour apres le Couronnement, que les citoiens de Reims y contribuoient, & que pource ils estoient tail-
lables.

L'Eglise principale de ceste ville l'vne des pre- Eglise Ca-
thédrale de
Reims.
mieres de la France fut bastie par ses premiers E-
uesques, & dediée à la glorieuse mere du Sauueur.
Cefut en ceste Eglise que les Huns tuerent le re-
uerabe vieillard S. Nilaise, au mesme lieu où
maintenant est la Chaire du Predicateur. Vieil-
lard lequel depuis fut honoré d'vne Eglise, qui
est ores vne belle Abbaye, aussi bien que celle de
sainct Pierre, que fonda la Royne Clotilde pour
marque à la posterité que le Roy son mary auoit
là esté marqué du caractere des Chrestiens, & en
laquelle on garde encore curieusement la sain-
cte Ampouille que nous auons dit auoir esté di-
uinement apportée du Ciel à l'heure de son bap-
tesme.

Cs fut cette Eglise que pillerent les soldats de
Clouis encore Payens; & qu'ils depouillerent
de ce riche Calice dont nous auons parlé cy des-
sus. Ce fut cette Eglise à laquelle le mesme Clouis
donna largement de ses moyens apres son bap-
tesme.

Ce fut en ceste Eglise que Rigobert Arche-
uesque de Rheims establit viures & heritages
& thresor commun aux Chanoines, & combien
ils deuoient auoir de gens pour leur seruice,
comme Flodoard en son second liure le dit en
ceste teneur, *Hic nonnulla in Episcopatu collapsare-*

parauit, & *Canonicam Clericis religionem restituit, & sufficientia victualia constituit, & pradia quadam illis contulit, necnon ararium eorum vsibus commune instituit ad quos has villas delegauit &c.* Et apres auoir denombé plusieurs vilages qu'il leur donna, il adiouste tout de suite. *Scilicet ut in sua transitus die sufficiens eis inde refectio pararetur. Quae superessent ipsis communiter diuidenda cederent: famulos quoque & eorum colonias, ad necessaria Canoniorum seruitia deputauit.* Auquel lieu vous voidiez presque vne nouvelle police qui fut instituée par Rigobert en ceste grande Eglise de France, & la separation qu'il fit d'entre l'Archeuesque & tout ce commun peuple que du commencement il apelle cletcs à cause de leur dignité, puis chanoines, par vn mot digne de l'Eglise.

Ce fut encore au moien & pour la gloire de ceste Eglise, que Charles Cardinal de Lorraine Archeuesque de Rheims, pour immortaliser sa memoire en vne tres-noble entreprinse, fonda vne vniuersité dedans Rheims avecque plusieurs grans priuileges. Ce qui luy fut premierement permis par le Roy Henry deuxiesme, puis par le Pape Paul troisieme; en ce qui regardoit le spirituel. Il auoit bien esté autresfois conclud & arresté en vn Concile tenu en ceste Ville soubz Eugene troisieme, du temps du roy Louyz septiesme, à l'instigation de Sainct Bernard, touchant les erections des Escholles, & estudes publiques en vnes & autres Villes. Mais ce commandement n'auoit point encore fait acquiter l'Eglise de son deuoir, en fauent des bonnes lettres: Elle en reseruoit la gloire à ce Grand Prelat,

l'vniuersité
de Rheims

comme ce grand Prelat estoit reserué pour la gloire.

C'est finalement en ceste Eglise que Dieu fait encore ceste faueur à nos roys de leur enuoier à leur Sacre & couronnement toutes les benedictions qu'il a autrefois données aux rois, qui estoient selon son cœur : Sacre auquel comme des Pandores il les comble d'une infinité de dons, Couronnement auquel, comme en nos Temples vn chacun apporte, & chacun desire de les orner & enrichir, il verse sur leur Chef vn Monde de miracles & de vertus, pour prendre esgalement place en leurs augustes personnes. Sacre & couronnement qu'il a premierement ordonné & diuinement instituez en ces premiers rois Chrestiens pour marque visible de la souueraine puissance qu'il leur vouloit mettre en main. Sacre, par lequel au moien de la Sainte Ampoule que l'on apporte là de l'Abbaie de Rheims, & couronnement par lequel avec les autres marques, & enseignes roiales, que l'on apporte aussi de l'Abaye de saint Denis, ilz sont encore ordinairement mis en possession de la plus belle & de la plus grande Monarchie du monde. Sacre & couronnement que j'ay representez au liure 2. de la grandeur & Maiesté des Lis, comme la premiere & plus importante piece d'icelle, avecq vne ample declaration des Ceremonies, du magnifique appareil, & du bel ordre qui y a tousiours esté tresreligieusement gardé depuis le Christianisme du Roy Clovis.

Sacre de nos rois à Rheims.

Le Pape Gelase, qui portoit inimitié à l'Empereur Henry, estant venu en France l'an 1119. pour

Concile de Rheims.

auoir secours de nostre Roy Louys le Gros auoit ordonné vn Concile en la ville de Reims : mais il mourut en chemin, & fut enterré à Clugny. Calixte Bourguignon son successeur, le fit continuer le 26. d'Octobre, & par la deliberation de l'assemblée declara l'Empeur ennemi de l'Eglise, deffendit les Concubines, aux Prebstrs, Diacres, & Souzdiacres, & excommunia tous ceux qui voudroient auoir argent des baptesmes, & enterrements.

Ie ne particulariseray point icy les Conciles Prouinciaux, ny beaucoup d'autres telles remarques, qui signalent enc ore ceste Ville, pource que le discours en seroit trop long. Tant y a qu'elle est vn des beaux Bailliages qui ressortent au Parlement de Paris, & qui a pour Iuges & Officiers ordinaires de Iustice, le Bailly, les Lieutenans general, Particulier, & Criminel, huit Conseillers, les gens du Roy; & les Conseruateurs des priuileges de l'Vniuersité: Iuges qui cognoissent par appel des differents uidez en premiere instance aux Sieges de Chaalons, & d'Espernay sur Marne, de Fismes, de Vertus, & du Bailliage de Souldroy.

De la

De la Ville & Comté de Chaalons sur Marne.

CHAP. XII.

NE parleray seulement icy de Chaalons sur Marne, pource que c'est vne Ville tres antique, & qui a de tout tēps eu des Eueſques, ſuffragans del' Archeueſque de Rheims, comme pour le temporel elle reſpond au Baillia-ge d'icelle.

Nous l'eſcriuons avec deux a a, pour la differenter de Chalons ſur la Saone: & les Latins les diſtinguent par leurs noms, appellans celuy de Champagne *Catalaunum*, & ccluy de Boutgogne, *Cabilonum*, ou *Cauilonum*, duquel nous parlerons en ſon lieu.

De Chalons ſur Saone fait mention Ceſar en ſes commentaires: mais de Chaalons ſur Marne, le plus ancien teſmoignage que i'en trouue c'eſt dans Amian Marcelin au liure 15. où il dit ainſi *Huic annexa eſt ſecunda Belgica, qua Ambiani ſunt, & Catalauni & Rhemi*. Teſmoignage pourtant, par lequel vous remarquez ſa ſplendeur dès le temps de Iulian l'Apoſtat, & comme elle tenoit deſia ranc entre les premieres Villes de la Gaule Belgique. Auſſi auoit elle eſté long-temps auparauant dreſſée en la Religion Chreſtienne, par Memmie Diſciple de ſainct Pierre, & trouuée al-

B b

384 *Antiquité de la ville & Cité,*
assez grande pour auoir des Euesques particu-
liers.

*Bataille de
Chaalons.*

Ce fut pres de ceste Cité, dans la plaine dite Catalaunique par les anciens, qu'Étius Gouverneur des Romains, accompagné de Theodoric Roy des Vuisigots & de nostre Merouée, donna ceste furieuse & sanglante bataille contre Attila Roy des Huns, en laquelle on combatit depuis le Soleil leué iusques à la nuit toute noire, & y moururent cent quatrevingt mille hommes, avec telle effusion de sang qu'il fit vn torrent qui couloit de sang humain, & Attila fut vaincu, & le Roy Theodoric tué. Il y en a qui interpretent autrement ceste plaine, & disent les vns que ce fut pres de Toulouse, & les autres au pays de Soiloigne pres d'Orleans. Comme aussi ne s'accorde t'on pas du temps, auquel ceste bataille aduint, les vns disans que ce fut l'an de salut 452. les autres l'an 27. de l'Empire de Valentinian III. les autres autrement. Tant y a qu'Étius Lieutenant general de l'Empire fut lors contraint pour resister à ce fleau de Dieu d'appeler à son secours les François, Bourguignons, & Visigots, lesquels auoient nouvellement occupé la plus grande partie des Gaules, & que par leur aide il en remporta glorieusement la victoire en la plaine de Chaalons, que ie croy estre celuy de Champagne, pour ce qu'il tire mesme l'excellence, & l'origine de son nom des Champs longs, & des grandes plaines qui le limitent.

*Euesque
de Chaalons Comte
& Pair de
France.*

C'estoit autrefois vne Comté particuliere, mais elle fut depuis vnie à celle de Champagne, & en fin donnée à l'Euesque, lequel est encore

aujourd'huy l'un des Pairs Ecclesiastiques qui portent le titre & la qualité de Comtes.

La Cour souveraine du premier & souverain ^{Parlement} Parlement de France y sceit l'an 1592. à cause des ^{à Chaalons.} troubles, & prononça là cest arrest solennel de puis publié par tout, pour memoire à la posterité contre la bulle du Legat du Pape, & l'assemblée des Estats de la Ligue dans Paris, qui vouloient faire tomber la Couronne de la teste & arracher le Sceptre de la main du vray & legitime heritier du Royaume.

Voila donc les Villes & Bailliages plus remarquables de la Champagne & de la Brie: Pour suivions ce qui reste du ressort & iurisdiction de nostre premier Parlement en la Gaule Belgique, sçavoir est le Valois, & la Picardie.

B b ij





D V P A Y S

ET D V C H E D E

V A L O I S.

DE LA VILLE, PRE-
nosté, & Bailliage de Senlis.

CHAP. I.

POUR depeindre brievement & re-
presenter au vif, comme en vn pe-
tit tableau, l'excellence & prestan-
ce ancienne du Pays de Valois, le-
quel a esté premierement Comté,
puis en fin enrichy de la dignité Ducale, laissant
à meilleure & plus commode occasion les ethy-
mologies d'iceluy, mesme l'ordre des Comtes,
Comtesses, Ducs & Duchesses, qui en ont esté
iusques icy noblement & glorieusement apen-
nagées, ie hausseray de premier abord le vol de
ma plume vers le Bailliage & Siege Presidial au-
quel ressort toute l'ancienne estendue de ceste pe-
tite Prouince, & qui en est aujourd'huy comme
la capitale. Ie dis Senlis Ville tres ancienne &
qui a pris son nom Latin *Siluanectum*, de la fo-

Senlis.
Syluane-
ctum à
Syluis.

rest de Rez qui limite de tous costez le lieu de son affiete.

Qu'elle soit ancienne, i'en prens aysement creâce d'un tesmoignage de Gregoire de Tours, qui la met entre les Prouinces plus signalées, que partageoient anciennement nos Roys de la premiere race. *Pari conditione ciuitates Meldonenses, & duas portiones de Siluanectis, Turonos, Pictanos, &c, Dominus Childebertus Rex cum terminis à presenti die sua vindices potestati.* Aussi fut elle conuertie par les predications de nostre Apostre saint Denys, & saint Regule son disciple & premier Euesque d'icelle y fonda l'Eglise Cathedrale en l'honneur de nostre Dame, il y a plus de quinze cens ans comme depuis nostre bon Roy Robert y a fait bastir celle de saint Rieule.

L'an 1589. les Troubles en ont encore graué la memoire dans les siecles futurs par vne furieuse & sanglante bataille. Elle auoit n'aguere par l'entremise de quelques bons bourgeois secoué le joug de la Ligue. C'estoit vne facheuse espine au pied des Parisiens, comme distante vne petite iournee de leur Ville, tirant en Picardie.

Pour l'arracher le duc d'Aumale sort de Paris, avec quelques troupes, de Balagny, Chamois, Tremont, Congis, Menneuille: & vne armée d'habitans choisis en chaque quartier, & chassés là comme à coups de bastons, l'assiege la bat, & fait bresche, mais est respoussé de l'assaut. Desia l'on sollicitoit les assiegez de songer à leur seureté, comme voicy paroistre le Duc de Longueuille, suiuuy des Seigneurs de la Noue, de Humieres, Bonniuer, Giury, & autres Chefs de

Bataille
Senlis.

troupes. Le Duc d'Aumalle tourne visage, & se prepare au combat. Mais la Nouë, auquel le Roy auoit particulièrement commandé d'assister de cõseil le Duc de Longueuille és affaires de la guerre, choisit si sagement l'heure & l'opportunité de la charge que le Duc d'Aumale, Balagny gouueneur de Cambray, & les autres metans en pratique l'usage des longues mollettes d'esperons n'aguetes inuentees avec vn triste preface de la ligue, sauuerent leurs personnes à la course de leurs cheuaux, mais laissant la campagne empourpree du sang d'environ quinze cens tuez sur le champ, à la fuite, à la poursuite, veriterent le dire, Que celuy qui fuit de bonne heure peut cõbattre derechef. Chamois, Menneulle & plusieurs autres ne coururēt si viste neantmoins qu'ils ne se laissassent prendre. L'artil'erie, le bagage, & plusieurs prisonniers demeurèrent à la discretion des victorieux, lesquels par mandement du Roy s'en allerent en suite receuoir son armee estrangere qui batoit desjà sur la frontiere.

Et quant au Bailliage, c'est l'vne des pieces plus recommandables de ceste ville, & qui fait assez paroistre la grandeur de ses fins & limites. La Preuosté de la ville, Crespy en Valois, la Ferté Milon, Villiers coste-Rez, Pierre fons, Bethizy, Verberie, la Preuosté d'Angy, le Pont S. Mexence, Ville entourée de marescages, Pont Goin, la maison de Brenonuille, Cõpiegne, sous laquelle sont Magny & Thorette, la Preuosté de Creil, comprenant Montataire & S. Queux Mairies Royales, avec la Preuosté de Chamblis: Pontoise Bail-

liage, Preuosté, Vicomté & Chastellenie, ayant souz soy Villeneuue le Roy, & l'Isle-adam, le Bailliage de Chaumont en Picardie, l'acroissement de Maigny, le Bailliage de la Roche Guyon, la Cõté de Beaumont sur Oyse avec les Chastellenies de Perlang & Meru, qui ressortent par appel audit Beaumont, la Comté, Preuosté, & Bailliage de Beauuais, avec la Chastellenie de Messo, & le Bailliage de Mouffy sont ses ressorts & iustices subalternes: lesquels tous ie recommanderay aux siecles futurs, parce que ie pourray trouuer en eux de plus remarquable & digne de memoire.

*De Villiers Coste-Rez, Chantilly,
& Mont-morency.*

CHAP. II.

NÔTRE les lieux qui ont anciennement esté tenus & reputez les plus beaux, singuliers & principaux domiciles de nos Roys, le Chasteau Royal de Villiers à costé de la Forêt de Rez, dont il retient encore le nô, a tenu l'vn des premiers rancs, pour l'honneste passetemps de la chasse, noble esbat des Princes & grands Seigneurs.

CHANTILLY est vn autre lieu notable à Monsieur le Connestable, hanté des Princes, & signalé depuis peu des ceremonies & magnificences nuptiales de Monseigneur de Condé l'vn des premiers Princes de la 1. courõne du monde,

Chantilly.

Montmorency.

A ces deux i'adiousteray la noble & ancienne Maison de Montmorency proche de Senlis, noble puis qu'elle nous a produit des plus grâds & premiers officiers de la Couronne; ie dis des Connestables, Mathieu, Charles, & Anne de Montmorency: & ancienne puis qu'elle se vante d'auoir esté la premiere dressée au modelle de la Religion & Iustice Chrestienne, par les predications de Sainct Regule premier Euesque de Senlis.

Le Roy Henry II. de simple Baronnie qu'elle estoit l'erigea en Duché & Pairrie en Iullet 1546. ou comme les autres disent 1552.

De la Preuosté & Chastellenie de Crespy en Valois.

CHAP. III.

Crespy en Valois.

LE premier & naturel Preuost Chastelain, & iuge ordinaire Royal du vray Valois, ressortissable & suiet à la Presidialité de Senlis est celuy de Crespy, Ville principale de la Duché, Ville di-je de laquelle il est fort difficile d'asseurer & verifiser la fondation, & que toutefois il est à presumer par les ruines, ruderes & masures circonuoisines, auoir esté plus ample, longue, & large, spacieuse, & esparse qu'elle n'est: & que iadis elle fut edifiée par bas, au lieu où sont de present force iardins, les courtilles, les vignes & marests, au dessouz de

Chasteau & Prieuré, pres d'un ruisseau & plusieurs fontaines, où paroist encore quelque paue rompu, ayant seruy autrefois de grand chemin Royal. Et si semble que ce qui est maintenant circui de murailles construit & amassé autour du Chasteau n'estoit semblablement que la closture & basse-court dudit Chasteau, lors qu'il estoit en bon estat & bien basti sur la croupe plane & angulaire d'une colline, duquel toutefois ne reste pour l'heure que quelques masses de pierres ouuragées par endroits en certains pans de murailles & du Donjon, avec apparence d'une Chapelle toute deserte, & vne autre plus entiere avec la conciergerie & le corps d'Hostel où se tient l'auditoire de la Ville, qui sont dependances logeables du Chasteau.

Les vns pensent que ledit Chasteau auoit esté premierement basti par Dagobett, les autres qu'il a esté fortifié ou environné de murailles du temps du Roy Robert par un Cheualier nommé Gautier: Aucuns attribuent les commencemens de ladite Ville, & sa principale edification à un Seigneur nommé Estienne de Valois, ou à un Iean Tristan, ou bien aux Chefs & premiers Auteurs de la Maison de Crespy, d'où sont sortis Thibault de Crespy, dit le Riche, sous Louys le Jeune, Philippe, Guy, & Gautier de Crespy freres, de Thibault fils dudit Philippe, sous Philippe Auguste. Plusieurs se contentent d'en estimer le principal fondateur & reparateur Raoul Comte de Vermandois, seigneur dudit Valois, & nommé quelque fois par expres seigneur du fort Chasteau de Crespy, comme en la compo-

*Chasteau
de Crespy
par qui
basti.*

position & accord fait entre luy & l'Euesque & Chapitre de Senlis, pour les droits de Basoge. Surquoy nous auons à coniecturer, que la ville de Crespy n'estoit de ce temps là qu'une forteresse enuironnee de grand nombre & contiguité de plus de deux mille maisons, reduittes & moderees maintenant à cinq cens ou enuiron, pour lors sans fermeture ny circuit de murailles ou forme de ville close. Et ont les anciens Allemans, Bourguignons & François appellé tel amassement vn bourg, que les Latins ont nommé *Ara* & *Oppidum*, c'est à dire fort ou forteresse, ou Ferre: en signe dequoy on void en la grande place du beffroy de Crespy la croix Boyssiere qui se nomme la Croix au Bourg: & à vn get de pierre plus auant estoient les logis seigneuriaux, desquels se monstre encore le double mur, faisant partie de l'hostel que l'on a depuis dit d'Orleans, où se descouure encore auiourd'huy vn beau frontispice en façon d'arcade triomphal, qui s'appelle la porte, ou l'apport aux ointiers, ou aux entiers (possible pour enteurs) en contemplation des iardinages, vergers & pepiniers qui estoient proches de ce lieu, auquel sur vn pan de quelque vieille muraille a esté bastie de nouveau vne tablette pour decoration & supplément de maison de ville.

*Armoiries
de Crespy.*

Les armoiries de ceste ville sont composees d'vn rigre noir rampant avec trois fleurs de lys en teste & en champ d'azur. Ce qui monstre assez que Crespy, capitale du Valoys, est des appartenances & dependances de la Maison de France.

Il y en a au reste qui pensent que saint Crespin & saint Crespinian, arriuez qu'ils furent en Gaule, l'an de salut deux cens quatre vingts & huit, la & à l'entour, latiterent assez longuement, preschañs l'Euangile souz les grottes & cauernes: comme parlent les Latins, *sub cryptis*: & qu'ils continuerent d'euangelizer par tout le Soissonnois, où ils souffrirent en fin cruel martyre. Dequoy ils veulent inferer, que d'iceux la Ville de Crespy a pris & retenu son nom, comme celle de Crespy en Laonois. Il est en outre croyable, que la haute Iustice de la Ville & des fauxbourgs a autrefois appartenu à plusieurs conseigneurs, entre autres à Clemence & Philippe de Crespy, mere & fils, veu qu'ils composerent avec les bourgeois dudit Crespy pour le droict de Bourgeoisie & de la iurisdiction, és années 1185. & 1197. & qu'ils s'intituloient l'vn & l'autre, Dame & Seigneur de Nantueil, dit le Haudouyn, pour Haudoue, à cause (peut estre) du grand doüaire que l'on assigna sur ladite terre, laquelle fut long temps tenuë en Chastellenie, & depuis, en l'an mil cinq cens quarante trois, erigée en Comté, releuant du Roy, à cause du Chateau de Crespy.

TOUTEFOIS sous les Comtes & Ducs de Valois, toute la banlieuë, pour le regard de la iustice, & de la meilleure partie, tant du fief que du domaine, a esté reunie, & successiuement de populaire, Comtale & Ducale, en fin faicte Royale: de maniere que le Preuost chaste-lain de Crespy tenant son siege à Crespy pour toute la Chastellenie, n'a laissé d'aller par fois &

à certains iours sieger & tenir les plaids à Villiers-
 coste-Rez, à Viuier, à Assy, en consideration qu'il
 est Preuost de Ville & Preuost forain, ou de de-
 hors, embrassant ladite Preuosté le vray cœur de
 Valois & la naturelle habitation des premiers &
 originaires Valoisiens.

Et quoy que le Chasteau, pour ceste heure, soit
 des plus ruiné & deffiguré: & combien que la
 Ville semble auoir esté bastie & rebastie à deux
 ou trois fois, & estre aujour'd'huy des plus pe-
 tites, ne comprenant qu'environ cinq cens mai-
 sons bonnes & entieres: il est toutefois aisé à
 voir, que le Chasteau a porté marque de noble
 & ancienne Maison: & si est la Ville (pour ce
 qu'elle contient) des mieux asise, aérée & ac-
 commodée de toutes choses propres à la vie hu-
 maine, voire aussi bien prise, amassée, peuplée, &
 ciuilizée, que pas vne qui se puisse trouuer: ioint
 qu'au dedans de ladite Ville se presentent maints
 beaux & bons logis, hors de la ville se rencon-
 trent pareillement force jardins & lieux plaisans,
 comme celuy d'Aragon, qui vient d'un nom-
 mé Agathe d'Aragon qui estoit du nombre
 des Cheualiers, ayans au retour de Sicile, accom-
 pagné le premier, braue & vaillant Comte de
 Valoys: & lequel vray semblablement fonda le
 Temple de sainte Agathe qui est maintenant
 Prieuré & Cure, qui estoit anciennement mona-
 stere de filles, transporté à Iouarre, à l'occasion
 des troubles, & dont y a encore Chappelle &
 grange pres ladite Eglise, de mesme nom. Non
 loin delà, ioignant le Parc aux Dames, est encore
 debout vne grand mesure, que l'on appelle l'ho-

Et la Comtesse, qui estoit Alienor, fondatrice dudit conuent, duquel hostel n'estoit dissemblable celuy qui se void à costé de l'Abbaye de Long pont.

Es fauxbourg de Crespy sont les granges & mestairies pres sainct Thomas: & d'autre costé les censés ou mestairies de Miremont, du territoire de ceste Preuosté: entr'autres lieux notables & antiques, est l'Abbaye de Morguenual, de Royale foundation, à sçauoir du Roy Dagobert premier, duquel la statuë se void esleuëe à l'entrée & portail de l'Eglise. Et fait grandemët à noter, que ce Mouastere auparauant les guerres des Anglois, estoit Marquisat & Abbaye de Chanoines & Religieux seculiers. A vne petite lieuë de là se void aussi l'Abbaye sainct Iean au bois bastie sur vieux fondemens de la Maison Royale de Louys le Jeune, l'an mil cent cinquante & cinq recours à l'attestation d'Auculphe, de ce temps la Euesque de Soissons.

Abbaye de Morguenual.

De la Preuosté & Chastellenie de la Ferté-Milon.

CHAP. IV.

LA deuxiesme Preuosté & Chastellenie de Valoys ressortissable à la Presidialité de Senlis a son siege en la Ville de la Ferté Milon, ainsi dite, quasi Ferité ou Fermeté, pour fort ou forteresse de Milon, premier bastisseur d'icelle.

La Ferté Milon.

celle souz Louys sixiesme, dit le Gros, pour tenir fort contre plusieurs courses & inuasions de guerres ciuiles, & ayant d'ancienneté appartenu à Hugues ou Hues le Blanc, en l'an mil cent & dix, fondateur du Prieuré de Voulgis dudit lieu, duquel fut depuis Seigneur Odo le Turc. En ceste ville se voit encore vn assez beau Chasteau, que le feu Duc d'Orleans auoit commencé de faire rebastir & esleuer, sur les vieux & anciens fondemens au fauxbourg, & assez pres de là vne belle Maison bastie par l'Euesque de Mandé, depuis Archeuesque de Bourges. Au bourg de ce Chasteau, passa la riuere d'Ourq, faicte nauigable de fresche memoire, portant bateaux plus longs que larges, s'escoulant & deschargeant dans la Marne; dont Paris pourroit receuoir grand vsage & vtilité, pour le bois tiré de la forest de Rets, si le cours de l'eau estoit bien entretenu, & la riuere balizee & hauldraguée comme il appartient, & selon que l'on auoit commencé de faire dès l'an mil cinq cens soixante & deux.

*De la Preuosté & Chastellenie
de Bethisy.*

CHAP. V.

Bethisy.



A troisieme Preuosté & Chastellenie de Valois qui ressort à la Presidialité de Sens, est du Bourg de Bethisy situé en vne gorge assez large & spacieuse de la vallée d'Autó-

ne, abbreuüé d'une petite riuere de mesme nom, laquelle prenant sa source entre les Villes de Couliolles & Pisseleu pres Villiers-coste Rez, & venant de partyt & trauerfer la prairie dudit Bethisy, Saintines, & Verberie, se rend en fin & degorge dans la grand riuere d'Oyse, au dessouz dudit Verberie, membre dependant de ladite Preuosté de Bethisy, & renommé pour les petits galans qui se laissent rouler du haut d'une coline en bas sans se blesser, dont ils sont appelez les Tombereaux ou Sautereaux de Verberie.

A vn des coins de ce bourg, au pied de la montagne, du costé de Septentrion, sur le sommet d'un haut terre & roc, en figure conique, ou de cloche, se montre & descouure d'assez loin le rond d'une grosse & espesse muraille en forme de couronne, que l'on nomme la Tour du Chasteau, antique & ruiné, fourny toutefois pour le iourd'huy de bonne quantité de Maisons, basties pour la plus grand part à la descente & pente dudit Chasteau.

Et se peut obseruer qu'il estoit de deffence dès les regnes des Roys Loëys le Gros, & Louys le leune, lors que Lisuard & Geslen, Euesques de Soissons par chartres des années mil cent vingt & trois, & mil cent trente & huit, donnerent & quitterent la garde des autels d'iceluy aux Moynes & Religieux de saint Crespin, avec cōgé du Roy, de dispenser des formariages hors l'enclos dudit Chasteau, dont les lettres furent expedies au Palais du Roy, feant audit Bethisy, en l'Hostelle Roy, qui pour lors estoit en son entier, & assis souz ladite tour, vis à vis & au des-

souz du Prieuré Saint Adrian, basty & fondé par le Chancelier du Roy Iean. C'est en ceste Maison Royale, que Philippe Auguste tenant son Parlement & grand Conseil l'an mil cent quatre vingts & deux, peu auparauant l'acquisition de tout le Valois, confirma les lettres d'usage en la forest de Cuyse, oëtroyées par Louys le Gros son ayeul aux habitans de Ciurieres, ayāt en l'an mil deux cens vingt & vn, par especial fauorisé de quelque bois à censue vn nommé Hue de Bethisy son loyal amy (comme parlent les lettres) ainsi que Philippe le Hardy en l'an mil deux cens quatre-vingts dix, ratifia l'usage en ladite forest à Iean de Berthisy son Physicien ou Medecin, fils de Regnault de Bethisy, qui auoit dotté la Chapelle de Puyseux l'an mil deux cēs vingt, à l'exemple de Guy de Bethisy qui fist cōstruire celle de saincte Luce, mil deux cens huit, du mesme temps que l'Hospital fut fondé, mil deux cens six, comme peu apres Philippe le Lōg auroit esté donné usage au Prieuré dudit lieu: C'est de ce Iean de Bethisy, & comme ayant droit de luy, que messire Pierre de Cugneres, auroit acquis usage en la forest de Cuyse, au lieu des monts de Bethisy, pour son Chasteau de l'Isle, & par lettres expresses de l'an mil trois cens vingt & trois, & quelque temps apres transporté à Messire Guillaume le Boutillier, aussi Cheualier, comme ainsi fut que les habitans dudit Bethisy eussent pour lors tels droits en ladite forest que tous les autres vsagers du pays, estoient renuoyez & assignez par delà les monts de Bethisy, reseruez audits habitans. Ce Chasteau de Berthisy fut

fut par vn fort long temps negligé, par ce qu'il auoit esté tout esbreché, rompu & diforme, tant par inconuenient de feu, que par le degast & malheur, premierement de la guerre des Anglois, lesquels toutefois furent bien rateins à 2. traits d'arbalète dudit Chasteau, en la place qui se nomme encore auiourd'huy la Vallée ou Cauee aux Anglois, & plus loin, pres la forest, en pleine campagne, au lieu dit Champ dolent, où l'on dit qu'ils furent acheuez d'estre defaits. Et du depuis, à l'occasion des tumultes & contentions d'entre les Maisons d'Orleans & de Bourgogne, le fort dudit Chasteau par plus de deux cens ans a esté abandonné & desolé, comme il seroit encore, n'eust esté que depuis cinquante ans, à l'intercession & diligence des Capitaines & Gardes d'iceluy, de par la permission qui leur en fut donnée du Roy & de la Roine sa mere adonc Duchesse dudit Valois, à l'ayde & contribution des pauvres habitans, la place avec les auenues a esté quelque peu réparée, tellement qu'elle est assez de deffense contre les inuasions, pilleries & saccagemens des courtois.

*De la Preuosté & Chastellenie
de Pierrefons.*

CHAP. VI.

LA Chastellenie & Preuosté du bourg de Pierrefons est encore subiette à la presidialité de Senlis, & s'espend d'vn costé iusques au Bourget *Pierrefons.*

en Parisy , & d'autre iusques aupres de Rheims en Champagne , sur quelques maisons : le bourg, Chasteau, & ressort toutefois n'ayant esté anciennement que fief & justice subalterne propre à certains Seigneurs particuliers, selon que nous pouuons recueillir de plusieurs Chartres, signamment de celle de l'Eglise sainct Geruais de Soissons, par laquelle nous apprenons qu'en l'an 1080. Iean de Pierrefons, frere de Niuelo sieur de Pierrefons, estant sur le point d'aller au voyage d'outremer, ou de la Terre Saincte, donna son droit de Vicoté du village de Chelle, distant d'une lieuë dudit Pierrefons. Ce Niuelo enterré audit Pierrefons en vne Chappelle du Prieuré sainct Suplice (duquel il est réputé fondateur) se fist nommer premier Sieur dudit lieu : & erigea en fief noble le domaine dudit Prieuré comme il est porté par son epitaphe en ces termes : *Hic iacet Niuelo primus Dominus de Petra fonte, qui dedit Priori paritatem castri sui & nobilitatem*: qui est à dire en François: Cy gist Niuelon premier Seigneur de Pierrefons, qui a donné au Prieur la pairrie de son Chasteau & la Noblesse. Il eut vn frere & vn nepueu Euesques de Soissons, Hugues en l'an 1090. & Arnoull'an 1158. & si eut vn fils nommé de mesme nom, Niuelo, vivant du temps du Roy Louys le Jeune, ayant espousee la fille de Drogon de Moucé, & n'ayant laissé qu'une fille Agathe de Pierrefons, qui espoula vn nommé Como, sieur dudit lieu par sa femme, enuiron l'an 1178. laquelle fit don au mesme chapitre de Soissons, du reste de ses droicts qu'elle auoit au village de Chelles.

Le Chasteau de Pierrefons estant escheu à nos

Roy, a esté rendu vn des plus beaux, forts & def-
fensables, fondé d'ancienneté sur vn rocher; vis à
vis de la forest de Cuise, rebasty & racoustré com-
me de neuf sur anciens fondemens, par Louys
Duc d'Orleans & Côte de Valoys, enuiron 1390.
Mais comme ce bon Prince pensoit de le faire biē
tost paracheuer, assassiné & preuenu qu'il fut de
mort violente; tout aussi tost l'œuure fut delais-
sé imparfaict, comme il est tousiours demeuré de-
puis, & venu petit à petit en decadence. Outre les
beaux lieux d'alentour; cōme du Prieuré du grand
& petit Outreual, des excellents regards des fon-
taines du Halloy & Chambandon, & autres pro-
ches dudit Pierre-fons, ne doit estre oublié ce
qu'on lit entre les marques d'antiquité de ladite
Preuosté, que le Prieuré de la Croix S. Oyn, ou S.
Oyen, faisant partie & comme branche de ceste
Chastellenie, fut fondé miraculeusement à l'appa-
rition d'vne croix de nege apparue en plein Esté,
enuiron l'an 644. à Odoenus l'Archiprestre, ou
maistre Chapelain de Dagobert premier, qui luy
donna la place pour bastir Chappelle, avec le cir-
cuit des terres; bois & reuenu. Item, que le Don-
jon de Cœuute a faict partie autrefois d'vn parta-
ge de ceux de la Maison Royale de Soissons, dont
le sieur en est appellé Viconte.

Plus, que là auprès sont aparentes les ruines du
Chasteau & Maison de Cuise; dont toute la forest
prend son nō, & de laquelle vient le hief & Dōion
de Martimon le haut, qui est encore en nature: se
peuuent vn peu plus loing remarquer les mūrgets
& pierrailles des trois Chasteaux, qui ont donné la
nominatiō au mōt S. Pierre en chartres ou castres.

Que ioignant le fief de Rouquerolles lez Chelles, habitation de Nicolas de Liuré, sieur de Humeroles, viuant Bailly de Senlis, s'est descouvert depuis 40. ans, par la rauine, en vne ruelle dicte des Sarrafins, vn nombre de sepulchres & tombeaux anciens, qui furent (comme il est croiable) de quelque troupe de Iuifs, vagabonds & fugitifs.

Que iadis les Anglois, aians occupé & rauagé le pays ont fait long sejour en ces quartiers là, resmoing la place du Champ dolant, distante d'vne lieuë de Pierrefons, ainsi dite pour la deffaite des Anglois: tesmoins les effigies de deux Cheualiers, peintes auec la cotte blanche iusques aux talons es vitres de la Chappele de Berogne: les tours de Viuier d'Ablegny & Courtieux, que l'on dict auoit esté basties ou rebasties par lesdits Anglois: les emotions & partialitez d'entre les Fráçois & leurs alliez, qui tindrent long temps bon les vns contre les autres, mesme quand le sieur de Boquiaux deffendit ledit Chasteau en qualité de Capitaine, & Gouverneur pour les enfans dudit Louys, es années 1411. 1412. 1415. & pourquoy (comme il est à presumer) en l'an 1420. lesdits Anglois, & Bourguignons fourragerent les Valois, & furent deconfits pres MontEspilloir (ou autrement Môt aux Pillars) par le sieur de Gamaché.

De la Ville Royale de Compiègne.

CHAP. VII.



E viens maintenant à la ville Royale *Cōpiègne.*
de Compiègne, où fut assise la Pre-
uosté de l'exemption demembrée de
celle de Pierre-fons pour lors que le
Valois n'estoit que Comtal, & non

Royal : demembrée di-ie par priuilege & en fa-
ueur des communautéz Ecclesiastiques, du nom-
bre desquelles est l'Abbaye S. Jean de Vignes, fon-
dée par Hugues Cheualier de Chasteau-Thierry
l'an 1133.

*Abbaye S.
Jean de Vi-
gnes.*

Ceste Ville estoit anciennement apellée des La-
tins *Compendium*, que les Picards prononcent Cō-
piengne, & l'vn des seiours de nos Roys tant de la
premiere que secōde & troisieme race à cause du
plaisir de la chasse, car ceux-là se trompent qui
disent n'en auoir rien trouué dans nos liures a-
uant le regne de Charles le Chauue.

Clotaire premier petit filz de nostre Grand Clo-
uis, apres la route de certe bataille qu'il eut con-
tre les Saxons & Thuringeois, s'en retourna en
France & se retira en la Ville de Compiègne, là où
estant fort vieil, il eut enuie d'aller à la chasse, &
tant courut & se traouilla, outre les forces de son
vieil âge, qu'il tomba en vne fièvre continue de la-
quelle il mourut l'an de salut 564. apres auoir re-
gné 50. ans, c'est à sçauoir 45. avec ses freres, & 5.
tout seul, & fut son corps enterré en l'Eglise saint

*Clotaire I.
meurt à
Cōpiègne.*

Medard de Soissons, qu'il auoit fondée, & y auoit esleu sa sepulture.

Compiègne
rebastie.

L'an de salut huit cent septante six, ou septante & sept, Charles le Chauue la fit rebastir, & aggrandir, pource que son pere Louys le Debonnaire, son grand pere Charles le Grand, & son grand Ayeul Charles Martel, s'y estoient souuent tenus. Et quelques vns veulent dire qu'il la feit reedifier au plus pres qu'il peut, à la semblance de la Ville de Constantinople, & voulut que de son nom elle s'appellast *Carlopolis*, ou *Carlouople*, commela ville de Constantinople est ainsi appellée de ce qu'elle fust rebastie par Constantin le Grand, au lieu qu'au-parauant elle estoit appellée Bizance. Et en ladiète Ville de Compiègne ledict Charles le Chauue fonda l'Abbaye de Sainct Cornille ou Corniche assez recommandée par tout le Royaume, & qui a la gloire de posseder l'un des trois Suaires, dont fut envelopé nostre Sauueur apres sa mort & passion.

Fondation
de sainct
Cornille.
S. Suaire.

Delà peut-on encore aisement cognoistre combien ceux-là sont peu versez en la lecture de noz Histoires qui en attribuent les premiers fondements à Charlemaigne, puis qu'elle estoit long temps deuant luy, & que d'ailleurs ce ne fut pas luy, mais bien son petit filz qui la fit rebastir: & qui luy donna la qualité glorieuse de *Carlopolis*, qu'on a depuis dicte Compiègne la Royale, ou pour le seiour ordinaire qui faisoient nos Rois, ou pour ce qu'elle fut lors richement embellie & rebastie par la munificence & liberalité de Charles le Chauue l'un de noz Rois. Flodoardus l'appelle *Compendium*, & *regalis*.

dis oppidum, Glaber Rodolphus parlant de Hugue le grand, fils aîné du Roy Robert dit qu'il fut couronné & enterré en l'Eglise saint Cornille. *In eadem qua primitus coronatus fuerat Ecclesia, beati martyris Cornelij videlicet regio in Compendio est sepultus. Ex auctoritate Ludouici Pij la nomme Compendium Palatum.* Et Rigordus en parle encore en ces termes, *in vita Philippi. Philippus apud Carnopolim castrum pulcherrimum, quod vulgo Compenium dicitur mansit.* C'est Philippe Auguste, lequel sur le point que son pereluy vouloit quitter son Estat, *ab eo accepta licentia cum venatoribus regis, nemus causa venandi intravit*, & fut ce ieune Prince pour ceste chasse fort malade, à cause d'une aventure qui luy vint en la forest de Cuise. Car s'estant mis à chasser, il parut vn grand sanglier deuant luy, lequel luy donna bien des affaires, & soudain apres disparut. Ce pendant esgaré par les bois, ne voyant & n'oyant personne, luy qui estoit fort ieune s'estonna, & fut deux iours sans cesser de brosser & de courre, & ne peut trouuer sentier ny voye pour le conduire hors la forest. A la fin toutefois apres s'estre recommandé à la Vierge Marie, & à Monsieur saint Denys, patron des François, comme dit l'histoire, & faict le signe de la Croix (notez, car ce sont icy toutes les actions Chrestiennes des anciens François) il aduisa à costé dextre vn grand Payfan, qui souffloit du feu, ayant le visage tout noir, & vne grande cignée sur son espaule. De premier front il eut peur, mais l'ayant abordé, & le Payfan l'ayant recognu le remena à Compiègne, qu'il appelle d'vn mot

corrompu *Carnopolim*, pour *Carlopolim*. On l'appelle aussi *Conuicinum*, *Can. Constitutiones* 10. *dist.*

Le Roy saint Louys y fist bastir les Eglises & Couents des Iacobins & Cordeliers.

Le Roy Charles VI. l'assiegea & la prit sur le Duc de Bourgogne, l'an 1415. & 15. ans pres, le mesme Duc y estant retourné mette le siege souz la charge de Jean de Luxembourg aydé de quelques Comtes Anglois, la Pucelle Ieanne & ceux qui estoient à Lagny aduertis de ce, y allerent en diligence, & rentrerent dedans la Ville, mais quelques jours apres leur venue la Pucelle estant allée faire vne saillie fut abandonnee des siens, qui furent repoussez dás la Ville par les Anglois & Bourguignons, & prinse par Jean de Luxembourg, qui la vendit ausdits Anglois. Puis l'an mil quatre cés trente & vn, l'armée du Roy Charles VII. suruenante, les contraignit de leuer le Siege, & laisser les Bastilles qu'ils auoient faite là deuant avecque beaucoup de frais.

Finalment l'an 1589. le Roy Henry III, ayant esté tué à S. Cloud, comme nous auons dit en son lieu, son cœur fut inhumé dans l'Eglise du lieu, & son corps conduit & mis en depost en ceste royalle Ville.

De la Ville & Preuosté de Creil.

CHAP. VIII.

LA Ville de Creil assise sur la riuere Creil.
d'Oyse, à deux lieuës de Gouuieux,
(où se void l'vn des plus beaux estâgs
de France) est vne autre Preuosté res-
fortiffable au Bailliage de Senlis. Charles V. fils du
Iean y fit bastir vn fort Chasteau, lequel ayant e-
sté pris par les Anglois durant l'orage qui sortit
des Maisons d'Orleans & de Bourgongne, pour
troubler le contentement des François, le sieur de
Coitiui depuis Admiral de France, la Hire & au-
tres Capitaines d'vn costé l'assiegerent sur eux a-
uec la ville, en l'an mil quatre cents quarante &
deux, & Ioachim Rouault sieur de Gamaches, le
sieur de Ialognes, & Poton de Xaintraille, ou
Sainte treille, de l'autre, battans furieusement la-
dite Ville, & ledit chasteau. Durant le siege, le roy
Charles VII. y alla en personne accompagné du
Dauphin son fils, de Charles d'Anjou Comte du
Maine, des Comtes de Richemont Connestable,
de la Marche, & autres Princes & Seigneurs. Pre-
sence royalle laquelle accompagnée de forces e-
stonna tellement Guillaume Cheualier Anglois
tenant ladite Ville, qu'il la rendit, & luy & ses gens
s'en allerent bagues sauues.

De la ville, Preuosté & Vicomté
de Pontoise.

CHAP. IX.

Pontoise.



A Ville de Pontoise est encore du ressort de Senlis, & a Bailliage, Preuosté, Vicomté, & Chastellenie. Le Pont que vous y remarquez sur la riuere d'Oise, luy a donné ce nom, & pour en rendre icy les plus belles singularitez recominādables, comme les Abbaies de Maubuisson & de saint Martin, l'Eglise nostre Dame aux fauxbourgs, & sur tout l'importance & force de la place, ie me contenteray de decrire le Siege qui la tira de l'Anglois pour la remettre en la possession de nos Rois en l'an 1442.

Siege de Pontoise.

Après la reddition de Creil, le Roy Charles VII. mena son armée deuant, & la logea aux faux-bourgs, & luy en l'Abbaye de Maubuisson. Douze cens Anglois embuschez dedans lesdicts faux-bourgs esleuans à sa venuë vn haut cry, vindrent courir iusques aux portes de ladite Abbaye, mais estans viuement repoussez par les François, partie d'eux furent tuez ou prins, & les autres mis en fuite contraints de se sauuer dedans la ville. La nuit ensuiuant les François se logerent deuant le Bouleuert le long de la prairie & de la riuere, & y assirent leur artillerie par la diligence de Ioachim Renault, qui estoit maistre & Capitaine general

d'icelle. Grand nombre de bateaux furent là amenez de Paris, sur lesquels fut faict vn pont pour passer à trauers la riuere d'Oyse à l'endroiect de l'Abbaye sainct Martin, & fut lediēt pont de chacun costé de la riuere fortifié de grands fosséz & pieux. L'Admiral, le sieur de Ialongnes, Ioachim Renault & autres capitaines passans lediēt pont s'allèrent loger en ladicte Abbaye Sainct Martin qu'ilz fortifierent iusques au pont. Dedans ladicte ville estoient selon nos Chroniques, Messire Guillaume le Chambellan, ou Messire Guillaume Poitou, ou Porto avecque plusieurs Anglois: & selon les Angloises, Iehan Clifford, le Duc d'Yorch & Talbot, lesquels aduertis du siege de Pontoise y vindrent avecque six mille combatans, resolu selon les Anglois, de conuier Charles & les François au combat; & selon les François d'assailir l'Abbaye de sainct Martin, mais ilz ne l'assailirent point, ains apres auoir faict entrer en la ville par la porte d'en haut, grande quantité de viures, s'en retournerent à Mante, & en passant pillerent l'Abbaye de Poissy, & laisserent à Pontoise le sieur d'Escalles avec mil deux cens combatans.

Durant ce siege qui dura six sepmaines, ceux de l'Abbaye de Sainct Martin se trouuerent en grande necessité de viures, pour à quoy remedier Ambrois de Lore Preuost de Paris, enuoya de Paris des batteaux chargez de viures au camp aual par la riuere de Seine, puis contre-mont la riuere d'Oyse, & passerent deuant ladite Ville, sans pouuoir estre empeschez par les Anglois, & apporterent viures & confort à ceux de l'Abbaye.

de saint Martin. Par cinq fois durant ledit siege la ville fut auraillee par les Anglois, en l'une desquelles le Duc d'Yorch soy disant regent en France pour le Roy d'Angleterre, y vint en personne. Les François assaillirent & gaignerent l'Eglise nostre Dame aux fauxbourgs de Pontoise, que les Anglois auoient fortifiée, & de quarante Anglois qui estoient dedans, il y en eut vingt-quatre de tuez. La ville fut assaillie de deux costez, tant de celuy de la riuere que du Vexin, & en fin le 16. de Septembre de l'an 1442. (autres disent 41.) contre la vaillante resistance des Anglois prise d'assaut, cinq cens Anglois tuez, & les autres faits prisonniers, entre lesquels fut le sire de Clypton que le Duc d'Yorch y auoit laissé pour commander. Le sieur de Talonges fut fait Marechal à ce siege & plusieurs Gentils-hommes decorez de l'honneur de Cheualerie.

Encote ne veux ie oublier que les Estats ouverts à Orleans par nostre Charles IX. sur la fin de l'an 1560. furent l'année suiuiante remis en ceste ville de Pontoise, où tost apres suruindrent quelques mutineries, aussi bien qu'à Paris, Orleans, Tours, Beauuais, Amiens, Abbeuille, & par tout en somme où le moindre nombre estoit contraint de faire ioug au plus puissant.

*Estats à
Pontoise.*

DE LA VILLE, ET COMTE' DE BEAUVVAIS, ET du Pays Beauuoisin.

CHAPITRE I.



COMME chacun de nos vieux Au-^{Beauvais.}
 teurs presque d'un commun con-
 sentement estime nostre France fort
 honoree de tirer son ancien estoc de
 la destruction de Troye, aussi fait il
 sortir d'icelle les premiers fondateurs de toutes
 nos meilleures villes, comme si par grande prou-
 dence diuine eut esté causee la ruine de ce pays pour
 estre l'illustration du nostre. Mais quant à moy
 tant s'en faut que i'ose librement consentir à ceste
 opinion, veu l'ancienne grandeur des Roys, qui
 ont autrefois gouverné ceste grande Monarchie:
 qu'au contraire ie croy volontiers qu'elles ne tien-
 nent leur estre & leur noblesse que du soing qu'ils
 auoient de bastir & peupler tous les quartiers de
 leur Royaume.

Ainsi la fondation de la ville de Beauvais qu'ils
 rapportent à vn Bauon Troyen, ie l'attribue plu-
 tost au 14. de nos Rois Gaulois, appellé Belgius
 qui nomma la Gaule Belgique de son nom, & dis
 que non seulement il en ietta la premiere pierre
 en icelle long temps auant que Troye fust bastie,

mais aussi que depuis les Beauuoisins ont eü la precedence & tenu l'vn des premiers lieux en dignité & reputation entre tous les Belges. Cesar mesme le confesse de son temps, & les Ambassadeurs que ceux de Reims luy auoient enuoyez auoient ingénument au liure 1. de ses Commentaires, *Les Beauuoisins parmy les Belges pouuoir beaucoup en prouesse, autorité & nombre d'hommes, & qu'ayant le moyen d'en armer iusques à cent mille, ilz auoient donné assurance, en l'assemblée, & Ligue generale, de soixante mille tous choisis & esleuz, & que pourtant ilz briguoient la superintendance en ceste entreprise.*

Brantuspance ville des Beauuoisins.

Mais auant que passer outre, ie ne veux oublier que faisant là mértion d'vne ville de ce pays apellee Brantuspance, il dit que c'estoit vne forte, & grãde cité, voire l'vne des principales & plus grosses villes non seulement de tout le Beauuoisin, mais aussi de tous les Belges. Et toutefois on ne peut redresser quelle place c'est maintenant.

Le reste de ses Memoires est plain de la vaillance, & grand courrage de ce peuple, & de la resistance qu'il fit tant qu'il peut à la domination Romaine. Au liure VII. il dit que ceux de Beauuoisin aians entendu la reuolte des Autunois, ioinct qu'ils luy estoient desia auparauant assez peu fideles, se mirent à leuer gens & tout ouuertement se preparer à la guerre. Et peu apres il adiouste, que entre tous les Gaulois, on les estimoit les plus vaillans, & qu'ilz estoient d'vn costé prests de luy venir donner à dos. Au liure 8. il repete qu'il estoit aduertý par ceux de Rheims, messager sur messager, que les Beauuoisins, estimez meilleurs guer-

fiers de tous les Gaulois & Belges, ensemble les peuples d'autour d'eux, soubz la conduicte de Corbeus & Comius leuoient gens, & ja dressoyent vn camp, pour aller donner sut les Soissonnois, annexez au Domaine de Rheims. Vn peu apres il adiouste qu'ilz desfirent sa caualerie, & que ceux de Rheims y perdirent leur prince & coronnel Vertisque, mais qu'en fin toutes leurs forces prosternées, & la fleur de leur infanterie mise à mort, ilz furent contraints de se rendre, & que les deputez des autres Citez estans au guet à attendre quel succès auroit l'affaire des Beauuoisins, s'assemblerent aussi de leur costé, donnerent des ostages, & offrirent d'obeir à ce qui leur seroit commandé. reddition qui les a tenus en la subiection Romaine, iusques à la venuë de nos Rois en la Gaule.

Or est l'assiete de ceste ville de Beauvais limitée de plusieurs coupeaux de montagnettes, collines fertiles, prez, pasturages, vignes, terres fourmentieres, bref de tout ce que l'homme scauroit souhaitter pour l'entretien & necessité de la vie. Les murailles bien flanquées & remparees, les fosséz profonds & larges, les escluses qui retiennent ou laissent couler les eaux, à la façon d'vn ancien corps de garde, la beauté des edifices & bastimés, la magnificèce des Temples, & l'amœnité du paysage la mettent au nombre des plus belles, plus signalees, & plus fortes places du royaume.

La multitude des villages & autres bourgades qui l'environnent de tous costez, & la terre tant propre à la poterie dont elle est riche, tesmoignent la seconde fertilité de son sol: côme les fins

Bulle, vil- lins quel'on cultiue en la villette de Bule, & dont
lette en les Flamans & Hénuyers font la plus part de leurs
Beauuoisins. toiles tant renommées par tout le monde : & en
 fin le grand commerce des draps de farges & d'estamets qu'elle fait en tant de Prouinces, font assez capables de grauer sa memoire à l'eternité dans les siècles extremes.

Mais ce qui releue encore plus son lustre, & ce qui surhausse d'auantage son excellence c'est la Chaire Espicopale, laquelle y fut establee par saint Lucian Apostre des Beauuoisins, déz la primitiue Eglise, & que nos roys avecques les Comtes de Blois, ont depuis enrichie de tres-glorieuses qualitez & prerogatiues : Les Comtes de Blois & de Champagne, de la comté, qui leur appartenoit en eschange de celle de Sancerre : Le roy Hugues Capet de la Pairrie, si tost qu'il eut fait tomber la couronne en sa famille.

Aussi est encore auiourd'huy l'Euesque, Seigneur temporel & spirituel, & a droit de Iustice & Baillage tant pour le fait de l'Eglise que pour la vuidange des procès & differents qui suruiennent entre ses Citoyens. Bien y a-il vn Maire, & douze Pairs, ou Escheuins annuels, qui ont la rescrue du Gouvernement, & de la Police particuliere de la ville.

L'Eglise Cathedrale fondee en l'honneur de S. Pierre chef du corps souuerain des Apostres, est l'vn des plus somptueux & magnifiques bastimens du royaume, & qui fait gloire pour ses plus precieuses Reliques, des ossemens sacrez de saint Iust Martir, de saint Euurot & de saint Germer.

Ie laisse la riche Abbaye de sainct Lucian, le Conuent des Freres Prescheurs, & plusieurs autres beaux Temples qui seruent d'ornement & de splendeur à la ville: ie laisse les doctes personnages qui ont prins naissance, ou estably leur demeure en icelle, Vincent Historial, Guillaume Durant & autres: ie laisse ce Pierre Cauchon grand ennemy de nostre France, lequel y fut Euesque, & mist cette tache en vn tant illustre Siege, qu'ayât condanné la Pucelle Ieanne au dernier supplice, ils'envelopa dans la rigueur des Censures Apostoliques souz le Pape Calixte IV. Et ie laisse encore Iean Cholet Cardinal natif du Diocèse Beauuoisin; & ce Iean Michel Euesque d'Angers, que la pieté a commé canonisé entre les Angeuins, né à Beauuois mesme; pour dite briuelement, que les habitans de ceste ville ayans vaillamment soustenu le siege de Charles de Charolois Duc de Bourgongne en l'an 1472. meriterent de grands priuileges du Roy Loys XI. comme l'exemption du ban & arriereban, & le pouuoir de tenir siefs sans payer aucune finance à la Couronne: & que les femmes & filles, pour y auoir fait preuue d'vne generosité plus grande, que ne promettoit leur sexe, precederoient tous les ans les hommes en la procession qui s'y fait le iour de Saincte Agadrefme; iroient les premieres à l'offrande, & bref que se marians elles s'ajolieroient & pareroient avec autant de magnificence & somptuosité qu'elles voudroient, & par vne liberté peu commune pendant son regne.

*Prinileges
des Cito-
yens de
Beauuais.*

Ie ne veux pourtant oublier que l'an 1114. il y eut vn Concile national celebré en ceste ville

*Esmotion
de Beau-
nois.*

& que l'an 1309. les Bourgeois & la commune d'icelle s'esleuerent contre leur Euesque, qui est comme i'ay dit, leur Seigneur temporel, à cause de quelques coustumes facheuses qu'il introduisoit, & bruslerent l'Hostel Episcopal: mais ces rebelles furent par apres punis par les Officiers dudit Euesque.

*Bataille de
Gerberoy
l'an 1412.
& 1435.*

Et finalement ie finiray par la bataille qui fut donnée entre les François & les Anglois au village de Gerberoy pres ceste ville, souz la conduite du Comte de Clermont vne fois, & derechef souz la banniere du Marechal de Boufflac, & du Seigneur Poton de Saintrailles, où le Cōte d'Arondel general de l'armee Augloise fut non seulement de fait, & blessé, mais aussi pris, & peu de iours apres enterré en l'Abbaye de sainct Lucian, qu'il auoit bruslée & ruinee.

De la Ville & Comté de Clermont en Beauuoisin.

CHAP II.

*Clermont
en Beau-
noisin.*



V pays & Diocese de Beauuais est la ville & Comté de Clermont dite en Beauuoisin que Monseigneur Robert de France fils du Roy sainct Louys eut pour son apanage, espousant Beatrix de Bourgogne, Dame de la Baronnie de Bourbon. Comté de laquelle s'est qualifiée ceste insigne

① Comté de Clairmôt en Beau. 417

branche de Clermont iusques en l'an 1327. que le Roy Charles le Bella voulut rauoir par ce qu'il auoit premierement veu la lunnere du Soleil en icelle, comme de fait il l'eut de Loys fils du Comte Robert, auquel furent baillez les Comté de la Marche, Seigneuries d'Issoudun, saint Pierre le Monstier, & Montferrand, & auquel la Baronnie de Bourbon erigee en Duché, fist lors contre la reigle commune changer le surnom de son apanage en celuy de Bourbon, titre du costé maternel. Et combien que le Roy Philippe de Valois venu à la Couronne par le decez dudit Roy Charles le Bel, ne tint ledit eschange trop dommageable au domaine & thresor Royal, & que rendant ladite Comté de Clermont, il reprist les terres du contreschange, si est-ce que le surnom ja prins fut continué par ledit Louys, & la qualité de Bourbon assuree à tous ses successeurs, iusques à nostre Roy Henry III. lequel en a conduit le bon heur dans le large & profond Ocean d'honneur, & dans le vaste fonds de la dignité Royalle.

De la Ville & Comté de Beaumont sur Oyse.

CHAP. III.



A Ville & Comté de Beaumont sur la riuiere d'Oyse est des mesmes appartenances que Clermont, & fut *sur Oyse.* erigée en Pairrie, par le Roy Philip.

D d ij

418 *Antiquité de Clermont en Beau-*
pe de Valois pour Robert d'Artois, en Ianuier,
1328. Elle appartenoit au Duc Charles d'Or-
leans prisonnier en Angleterre, en l'an 1416. que
les Bourguignons grands ennemis de ceste mai-
son la prindrent, & la pillerent, & ietterent dedàs
la riuere vne infinité de peuple innocent: voire
la rassiegerent deux ans apres, & ceux de de-
dans voyans apres auoir par aucuns iours endur-
ré la baterie, qu'à la longue ils ne pourroient
estre secourus, & que les forces du Duc de Bour-
gogne estoient trop grandes, se rendirent à luy.
Les Ducs de Vendosme l'ont depuis tenue en
tiltre Ducal, & de ce tiltre a glorieusement esté
enrichi nostre grand Henry deuant qu'il fust en
possession de la Couronne de Nauarre, & durant
le regne & la vie du Roy Anthoine de Bourbon
son Pere.





D V P A Y S

DE LA PICARDIE.

DE LA VILLE, BAIL-
liage, & Euesché
d'Amiens.

CHAP. I.

LA FIN du pays Beauuoisin, est le comencement de la vraye Picardie, ainsi dite ou del'inuentiō des picques que l'on attribue à ce peuple, ou du mot *Picracardia*, qui signifie promptitude & soudaineté, comme qui diroit (& le dit on vulgairement) que les Picards ont la teste chaude. Promptitude toutefois que l'attribue volontiers à vne generosité & grandeur de courage qui leur a autrefois fait tenir ranc honorable parmi les plus braues & belliqueux peuples de toute la Gaule. Car ce sont proprement ceux que les anciens appelloient Belges: l'vn des plus vaillants peuples des Gaules, comme les Gaules sont l'vne des plus vaillan-

Picardie.

D d iij

tes & genereuses nations du monde *Ita & quos hodie Picardos nostra atas appellat*, dit Robert Césalis Euesque d'Auranches en ses Périodes de la Gaule, *verè Belgæ dicendi sunt, qui postmodum in Picardorum nomen transmigrarunt.*

Ceste Prouince a de belles Villes, & fort antiques, comme Amiens: la Comté de Vermandois comprenant Laon, Soissons, Noyon, S. Quentin: Peronne, Corbie, Roye, Mondidier, Nesle: le Tardenois qui a la Fere pour capitale: la Duché de Tierache, dont Guise est la principale: La Comté de Ponthieu qui a souz soy Abbeville, Pequigny Crecy, Monstrucil: les Comtez d'Oye, Guisnes, & Boulongne: Terouenne ores en ruine, S. Omer, Calais & plusieurs autres, comme Gandelu, Vellely, Male, Risemont, Chauny, Veruin, la Chapelle, Castelet, Landrey, Fonsomme, Bohan, Brecueil, Blangis, sain& Valery, Han, Dorlans, Ruë, Crotoy, Hefdin ruinée, Renty, Estaples, Ardres, Hames, Blanes, desquelles toutes ie veux mettre icy les recherches plus signalees & remarquables pour estre les precieux restes de l'antiquité Belgique.

Et premierement quant à la Ville d'Amiens ancienne Vidasmie bornée à Creueccœur, l'vn des fins & limites du Beauuoisin, elle tient l'vn des premiers rancs entre les belles, bonnes & fortes places de la France, & a des fossez si profonds & si effroyables, qu'ils n'ont peut estre point leurs seconds en tout le Royaume.

Les vns en attribuent le premier plan à vn Pichnon chief de l'armee Macedonienc apres la mort d'Alexandre le grand, qu'ils font aussi fon-

dateur du Chasteau de Péquigny, duquel nous parlerons cy apres : Les autres tiennent que les Empereurs Anthonius Pius, & Aurelius pere & fils la firent bastir sur les ruines de l'ancienne Samarobrige, & la nommerent *Ambianum, ab ambientibus aquis*, pource que la riuere de Some environne son assiette, & l'arrose en quatre ou cinq endroits. Mais ces opinions ont de si foibles apparences que ie les iuge incapables d'enreter ou arrester tant soy peu le iugement des Lecteurs.

Quant à la premiere, Nos vieux Gaulois, s'ils estoient viuants ne permettroient qu'un estrangier les vint despouiller de ceste gloire: puis qu'ils ont dressé les premiers desseins, & desseigné les premiers modeles des premieres & plus antiques villes du monde. Et quant à la seconde, Elle est non seulement encore plus mal saine, mais aussi exposée à la publique risée des doctes, puis que Cesar grand Ancestre de tous les Empereurs de Rome, & qui auoit veu & subiugué les Gaules mesmes, plusieurs siecles auant que ceux cy eussent seulement veu la lumiere du Soleil, en fait mention souz le nom d'Amiens, & non de Samarobrige, qui est proprement Cambray sur la riuere de Samber; en fait mention di-je comme de quelque grand chose, en diuers endroits de ses memoires. Au liu. II. il dit qu'Amiens arma dix mille hommes contre luy. Et vn peu plus bas, què partant du Beauuoisin, il s'en alla contre ceux d'Amiens, lesquels sans dilacion aucune se rendirent, eux & tout leur auoir. Et au liure VII. que Vercingentorix ayant proposé que

chacune des Citez qui voudroient prendre les armes contre les Romains empeschez au siege d'Alexie,ourniroit endroit soy certain nombre de gens, les principaux Seigneurs de l'assemblee cottiserent Amiens à cinq mille hommes.

Ammian Marcellin en recommande aussi la splendeur entre les autres du temps de Iulian l'Apostat grand ennemy des Chrestiens: *Huic annexa est secunda Belgica*, dit-il au liu. 15. *qua Ambiani sunt, vrbs inter alias eminens*. C'est à dire. *A ceste cy, parlant de Treues, est iointe la seconde Belgique, en laquelle est Amiens Cité illustre & magnifique entre toutes les autres.*

Euesché
d'Amiens.

Et diray d'auantage qu'elle a esté erigee en Euesché des l'Empire de Dioclerian, autre persecuteur du Christianisme, que le premier Euesque d'icelle fut sainct Firmin natif de Pampelune lequel ayant esté martirisé par les iuges Longin & Sebastien, eut pour successeur vn autre Firmin fils de Faustinian qu'il auoit honoré de son nom sur les fonds du Baptesme, ainsi que le tesmoigne Pierre le Comte en ces paroles tirees du chapitre 137. de son huitiesme liure, *Firminus*, dit-il, *Episcopus Ambianensis, qua ab ambitu fluminis, Ambianum dicitur, ipsius ciuitatis oriundus, filius fuit Faustianiani nobilissimi viri, qui in honorem sancti Firmini martyris filium suum Firminium vocauit.* Bref que ce Firmin fist bastir l'Eglise Cathedrale, l'vne des plus magnifiques de la France, richement embellie en ses piliers d'vn nombre de rares & admirables Tableaux tirez de diuerses Histoires, & renommee par tout le Royaume pour les precieuses reliques du chef de S. Iean Baptiste.

Je laisse icy les assemblees des Roys de France, Angleterre, Boesme & Maiorque, faires en ceste ville, & la paix la mesme conclue, de la rupture de laquelle se plaignit le Roy d'Angleterre contre nostre Philippe de Valois: ie laisse sa fidelité à la Couronne durant les troubles aduenus souz Charles VI. & VII. au moins tant & si longuement qu'elle a esté en la subiection Françoise. Et ie laisse encore, afin d'abreger matiere, l'entreueue du Roy Loys XI. & du Roy d'Angleterre, & plusieurs autres singulieres remarques, que l'on entrouue dans nos Histoires, pour dire que ceste Cité est Bailliage, Escheuinage, & Generalité: Bailliage qui iouist des droits de siege Presidial, & qui a vn Baillif avec ses Lieutenans general & particulier, des Presidiaux, sept Conseillers, les gens du Roy, vn Greffier d'apeaux, & autres Magistrats & Officiers de Iustice qui sont és meilleures Villes du Royaume: Escheuinage qui a Maieur, Escheuins, & autres Seigneurs del'Hostel de Ville, ausquels est commise la garde & conseruation des habitans & de leurs priuileges: & generalité qui a des Thresoriers avec leurs Greffier, Huissiers, & autres officiers, pour le fait des finances.

Encore a r'elle eu jadis cét honneur fort peu commun en France, que la Royne Isabeau femme de Charles VI. y establiſt vne souueraine Cour de Iustice, mais qui fut de peu de durée pour auoir esté fondée sur l'inconstance des troubles & orages dont le Ciel menaçoit lors le pauvre Royaume. Ceste Royne ayant pris à

*Parlemens
à Amiens.*

Chartres le gouvernement de l'Estat par le Conseil du Duc de Bourgogne, elle en escriuit aux bonnes Villes du Royaume, leur commandant d'obeir en tout & par tout audit Duc, & ne payer desormais aucuns deuoirs ny redeuâces aux gouverneurs du Roy & du Dauphin son filz. En apres elle ordonna, que Maistre Philippe de Moruillier se transporterait en la ville d'Amiens, accompagné d'aucuns notables Clercs avec vn Grefrier iuré, & la feroient & establiroient de par la Royne, vne souueraine compagnie de Iuges. comme celle qui estoit au Parlement à Paris, afin que les sujets des Bailliages & ressorts d'Amiens, Vermandois, Tournay, & Seneschauſſee de Ponthieu avec les enclauemens des susdits pays ne fussent desormais trauaillez d'aller à Paris à la Chancellerie pour raison de leurs affaires. Et audit Maistre Philippe de Moruillier fut donné vn seel, auquel estoit engrauée l'image entiere de la Royne estant droicte, les deux bras tendus vers la terre, comme desconfortée, & implorant ayde & secours, au costé droit vn Escu de France, au gauche vn autre my-party de France & de Bauiere, & à l'entour du seel cet escrit, *C'est le Seel des causes, souuerainetez & appellations pour le Roy.* Et fut ordonné que de ce Seel on scelleroit en cire vermeille, & que toutes lettres & mandemens se feroient au nom de la Royne en ceste forme. Isabel par la grace de Dieu Royne de France, ayant pour l'occupation de Monſieur le Roy gouvernement & administration de ce Royaume, par l'octroy irreuoquable

Seel nouveau de la Royne Isabel.

à nous sur ce fait par Mondit Seigneur & son Conseil, &c. De cet établissement furent ceux de la Cour de Parlement de Paris fort mal contents. Ce qui aduint l'an 1418. ou selon que disent les autres 1417.

C'est ceste Ville qui nous a produit ces deux grands personnages en la faculté de Medecine à Paris, Syluius & Fernel, personnages dont la posterité bruiira tant que le monde sera monde.

Et c'est ceste ville qui pour comble de ses honneurs, ayant esté surprise en renard avec des noix durant nos derniers troubles, fut finalement reprise en Lyon à coups de canons en l'année 1597.


Syluius & Fernel.

Amiens

rendu au Roy le 27. Septemb. 1567.

De la Ville, Bailliage, & Duché
de Laon, & du Pays de
Vermandois.

CHAP. II.

 LA suite d'Amiens, est le Vermandois; mais pource qu'il contient le Laonnois & Soissonnois, & que la Ville de Laon est le Throne d'où luy sont prononcez les oracles de Justice, ie commenceray par icelle.

Laon dōc n'estoit en sa premiere origine qu'un

Chasteau basty sur la croupe d'une montagne, appellé par les anciens *Laudunum*, d'un nom commun en Gaule à toutes les Places pratiquées de la sorte. Nostre grand Clouis l'agrandissant en fit vne Ville, & saint Remy Prelat de Rheims luy partageant les terres & possessions que ce braue Prince nouvellement fait Chrestien luy auoit liberalement departies, y fonda vne Eglise en l'honneur de nostre Dame, & y establit vn siege Episcopal, duquel il gratifia premierement vn Genebaut.

*Euesque de
Laon Duc
& Pair de
France.*

Siege que Charles le grand, ou comme tient la plus saine opinion, Hugue Capet, rehaussa depuis de l'excellence Ducale, & de la Pairrie, quand choisissant les six Prelats des Provinces où l'on auoit joué des mains pour la querelle, il mit au dessouz de l'Archeuesque de Rheims pour second, & entre les Ducs, l'Euesque de Laon, pour l'obligation qu'il auoit en luy. Car estant Hugue surnommé le grand & pere de Hugue Capet, deuenu chef de part, faiseur & defaiseur des Roys seló les occasions, tout ainsi qu'autrefois Charles Martel, entre ses partisans, Thibaut Comte de Blois fist Louys d'outremer fils de Charles le Simple, son prisonnier, & par ses menées, l'eut en sa garde vn an entier dedans Laon, demeure ordinaire des Roys avec Rheims & Compiègne, mais que les chefs tant d'un que d'autre party affectionnoient sur tout, comme vn fort bouleuert pour se maintenir contre toutes les auenues. Le pretexte estant par deuers nos Roys, la force par deuers luy: Et pour dire en vn mot, ayans le nom & titre de Roys

Laon demeure de nos Roys.

sans effet, cestuy l'effet sans le nom, il fut aisé à Hugue Capet son fils, Lotaire regnant, apres l'alienation de Charles du cœur des François & la mort de Louys son neveu, de ce faire couronner Roy par le commun vœu & suffrage des Prelats & Seigneurs de France: car mesme Charles froid & lent luy donna le loisir de reprendre haleine quatreans entiers, apres qu'il fut monté à ce haut degré. Et toutefois Charles s'estant depuis mis en armes eut deux heureux succès contre luy: car ille vainquit premierement en bataille rangée, & en apres le chassa de la Ville de Laon, en laquelle il deliberoit d'establi sa demeure, tout ainsi que ses deuanciers: mais par les menées de Hugues, son aduersaire, il fut trahi par l'Euesque, lequel le mist avec sa femme entre les mains de son ennemy. Qui fut non seulement l'accomplissement de son malheur: d'autant que deslors il fut enuoyé prisonnier en la Ville d'Orleans, où luy & sa femme paracheuerent leurs iours: mais aussi vne obligation à Hugue esleu Roy, de monter apres cet Euesque à ce supreme degré des dignitez de la France, le faire Pair de sa Couronne, & luy donner vn des premiers rancs aux Parlemens & assemblées generales, esquelles on vuidoit toutes causes tant d'Estat que de Iustice: voire luy assigner vn des premiers lieux aux Sacres & Couronnemens des Roys ses Successeurs.

L'Année 1112. l'Eglise Cathedrale de Laon dediée à l'honneur de la Vierge, fut brulée, comme aussi l'Abbaye des Religieuses, dite de saint Jean, où Hugue 42. Euesque mit depuis des Moy-

nes, & en fit Abbé ce Drogon, qui fut après Cardinal & Euesque d'Hostie pres de Rome.

Je ne particulariseray point icy le discours de la fille demoniaque qui fut miraculeusement deliurée en ceste Ville l'an mil cinq cens soixante & cinq, il court par les mains d'un chacun en un volume particulier, assez remarquable par le titre du Diable de Laon qu'il porte sur le front. I'adiousteray seulement que ces années vne jeune fille de Romorantin nommée Marthè Broffier l'ayant veu & releu avec autant de curiosité que d'oisiueté, laissa tellement aller son imagination à ce qu'elle lisoit, & imprima si profondement ceste histoire, que deslors, comme Vibius Gallus deuint fol par sagesse, considerant l'essence & imitant les mouuements de la folie, elle parut auoir les mesmes esclancemens & transports des demoniaques, encore qu'il n'y ayt rien si difficile à contrefaire que le Diable.

*Voy la
Chapitre
de Romme-
rantin cy-
dessus.*

Voila donc la Ville, les Eglises, & le siege Episcopal de Laon. Reste le Bailliage, lequel comme les autres, un Bailly, les Lieutenants, general & particulier, dix Conseillers, les Gens du Roy, un Greffier, & autres Officiers de Iustice: & auquel ressortent Crespy & Crecy dits en Laonnois, puis les Villes de Soissons & de Noyon, de Sainct Quentin, Ribemont, Coucy, Chauny Guise, Peronne, Mondidier, Roye, & Nesle, desquelles toutes ie recommanderay les principales par leurs plus belles remarques, si tost que i'auray parlé de deux lieux de grande & singuliere deuotion qui sont en ce Diocèse.

De Nostre Dame de Liesse, &
de Sainct Marcoul.

CHAP. III.



ON loing de Laon est la Place de Lyance ou Liesse, tant renommée par tout le Royaume, & en plusieurs endroits de la Chrestienté, pour les miracles qui s'y font en l'Eglise de la Vierge mere de nostre Sauueur; & l'vn des anciens pelerinages de nos Roys. Comme aussi au mesme Diocese est le Lieu dit saint Marcoul dependant de l'Abbaye de saint remy de Rheims, auquel lieu nos Roys doiuent vn voyage si tost qu'ils sont sacrez, & dit-on leur estre là donnée de Dieu ceste puissance particuliere qu'ils ont par dessus tous les Roys de la Chrestienté, de guerir des Escrouelles, comme ie l'ay plus amplement monstré au Liure premier & second de la Grandeur de la Majesté Françoise, & que particulièrement le tesmoigne du Huillan en la vie de Charles VII. lequel au partir de Rheims y alla, selon, dit-il, la coustume & deuotion ancienne des Roys ses predecesseurs.

Liesse.

S. Marcoul

Guarison
des Es-
crouelles.

De la Ville & Comté de Soissons.

CHAP. IV.



OISSONS est vne Cité fort antique sur la riuere d'Esne, & iadis la capitale & Metropolitaine d'un petit Royaume. Prolomée & Strabon l'appellent Auguste des Vessons comme ie croy pource qu'ils l'auoient d'Amiens & de Beauuais, si mieux on n'ayme au lieu de *Vessones* lire *Suessiones*, qui est le nom qu'elle partage en commun avec tout le pays, & dire qu'ils luy donnent le titre d'Auguste comme à la principale & plus auguste du Soissonnois. Aussi Cesar en ses Memoires monstret'il que de son temps elle estoit grande & puissante, & qu'elle tenoit ranc de Principauté sur ses voisins; Car au liure II. ceux de Rheims luy disent, que la rage & forcenerie de tous les Belges estoit si grande contre luy, que mesme ils n'auoyent peu destourner les Soissonnois, leurs freres, parés & alliez qui ysoient d'un mesme droit, de mesmes loix, n'auoyent qu'une Seigneurie, & un seul chef, & gouverneur par ensemble, qu'ils ne se missent en la partie. Et peu apres ils continuēt, Les Soissonnois estre leurs voisins, qui possedoient vne fort grande estenduë, d'un tresbon & fertile terroir, Diuitiac mesme de leur temps auoir regné sur eux, le plus puissant Prince de toutes les Gaules; comme celuy qui en ses iours auoit obtenu la Seigneurie d'une

Soissons.

d'une partie, tant de ces quartiers là, que de l'Angleterre. Celuy qui commandoit maintenant estoit Galba, auquel pour sa preud'homme & sagesse, la charge de Capitaine en chef auoit esté decernée, du consentement de tous : Avoir le nombre de douze Villes, promettre cinquante mille homme en bon equipage. Celar mesme voulant mener son armée en Beauuoisin, assiegea premièrement la Ville de Soissons, & reçeut les Soissonnois à composition ; comme si ceste Ville eust esté le boulevard & l'une des plus fortes Places de toute ceste Prouince Belgique que nous appellons auourd'hy Picardie.

Voire après que les Gaules furent en la possession du Romain, elle tetint encore quelques marques de son ancienne preeminence. Car outre que les Preteurs de la Gaulé Belgique la choisirent pour leur demeure ; Nous lisons dans nos Histories, que Childeric quatriesme de nos Rois & Guimans ioints ensemble rencontrans Gilo Gouverneur des Romains, que les Gaulois auoient esleu pour leur roy, luy donnerent la Bataille, & le vainquirent, si qu'il fut contraint de quitter sa Couronne & son Sceptre ; & se renfermer dans la Ville de Soissons, la où il passa le reste de ses iours. Et comme depuis Siagrius son fils & successeur n'eut autre chose dedans sa teste que de vanger l'injure qui luy auoit esté faite, Clouis fils de Chilperic assemblant vne armée alla contre luy vers Soissons, & le contraignit de se sauuer à Thoulouze vers Alaric Roy des Gots. Clouis manda à Alaric qu'il eust à luy rendre Siagrius, ou autrement il luy feroit la guerre. Alaric craignât d'encourir par ceste retention la fureur des François, dont la grandeur

Es

commençoit d'estre redoutable, luy enuoia lié & garrotté Siagrius, auquel peu apres Clouis fit trencher la teste pour exterminer de tout point la race des competeurs de sa Maison & de sa Couronne, afin qu'il n'en restast aucun qui peut en apres remuer ceste querelle.

*Soissons chef
de royaume*

Ainsi vint premierement Soissons en la subiection & puissance de nos Rois : mais elle fut bien tost apres demembrée de son corps, & derechef faite chef de royaume par le partage des enfans de ce grand Prince, le premier de nos Rois Chrestiens. Clotaire l'un des puisnez fut Roy de Soissons, & les dependances de ce royaume estoient le Vermandois, la Picardie, la Flandre, & Normandie. Les autres furent Childebert aîné Roy de Paris, Clodomire Roy d'Orleans, & Thierti Roy de Mets. Et comme vn chascun de ces quatre Rois s'appelloit Roy de France, aussi adioustoit il le nom de sa ville principale en laquelle il tenoit sa Cour. On les appelloit par tiltre special Rois des villes où ilz auoient leurs sieges. Et de fait, chascun es terres de son obeissance, se portoit pour Roy, & ne reconnoissoit l'ainé que de bouche. Ce qui fut renouelé depuis aux quatre fils de Clotaire I. Cherebert qui fut Roy de Paris, Gontran, qui eut le Royaume d'Orleans, Chilperic qui eut celui de Soissons, & Sigibert qui eut celui de Mets, ou de l'Austrasie. En fin apres l'introduction des apanages elle a esté erigée en Comté par vne prerogatiue de dignité qu'elle a retenue iusques à present.

Quant à l'Estat de Dieu, qui est l'Eglise, elle fut conuertie par saint Sixte & saint Sinicius,

(Disciples de saint Pierre) qui en furent les premiers Euesques & y fonderent l'Eglise principale. Le Roi Clotaire premier y fit commencer l'Abbaie de saint Medard où il esleut sa sepulture, & y fut enterré l'an cinq cens soixante quatriesme, & Sigibert son filz l'ayant acheuée son corps y fut aussi porté du lieu de Lambrias pres Douay, où il auoit premierement esté enterré. Ebroïn Maire du Palais, fonda celle des Religieuses de nostre Dame. Soubz Hugues surnommé d'Angleterre, cinquantesepiesme Eueque, les chanoines, furent emancipez de la puissance de leur superieur, & commencerent d'auoir vn Doien qui presida sur le Chapitre. Finalement Iacques de Bazoche soixante & vniesme Eueque, couronna le Roy saint Louis à Rheims en l'an mil deux cens vingt & six, comme Doien entre les suffragans Euesques du Metropolitain, & qui pretend pouuoir, & deuoir sacrer les Rois durant la vacation dudict siege. Toutesfois le Roy Henri troisieme fut sacré & Couronné à Rheims par Louys Cardinal de Guise le siege de Rheims vacquant, & priua de cet honneur l'Eueque de Soissons: Mais la Maiesté le voulut ainsi. Aussi voulut elle d'autres choses:

Je pourrois encôre mettre ici pour singulieres remarques, l'assemblée des Prelats & Princes du roiaume, qui fut tenué en ceste Ville, soubz le Roy Philippe Auguste; comme aussi le sacré & couronnement du roi Pepin, par Boniface Archeuesque de Majence, & Legat Apostolique: Mais ie me contenterai d'adiouster que la Iustice temporelle d'icelle est distribuée par vn Bailli, ses

Lieutenans, Iuges Presidiaux, & autres Officiers; & que pour la signaler d'auantage elle est honorée d'vne Generalité de Thresoriers sur le fai&t des Finances.

De la ville de S. Quentin, dicte iadis
Auguste de Vermandois.

CHAP. V.

LA Ville de saint Quentin principale du Vermandois, & siege ancien des Comtes du pays, est assise sur la riuere de Somme, entre les marais & les prairies, & ferme le royaume de France ainsi qu'vne forte clef, contre les entreprises qui se pouroient former sur luy par le pais bas.

Son Antiquité peut estre diuersement recommandée. Ceux qui la puisent plus auant interpretent la Samarobrine de Cesar en sa faueur, encore qu'aucuns la prennent pour Cambrai. Mais ie croy qu'à moy, & les testimoignages que i'en produiray cy apres le feront croire aux autres, que les *Veromandui* de ce premier Historien & Capitaine de son temps signifient aussi bien la Ville capitale que le peuple de Vermandois, comme ailleurs il met *Senones* pour la ville & le pays de Sens, *Suessonnes* pour Soissons & le Soissonnois. Depuis soit pour gratifier à l'Empereur Auguste son successeur, ou soit pour montrer qu'elle estoit le chef & la principale de ceste contrée, elle fut par vne

glorieuse & haute marque de grandeur, appellée Auguste de Vermandois. Et finalement apres le martyre que le bien-heureux saint Quentin souffrit en icelle, elle quitta ce nom, pour prendre celui de ce nouveau patron & protecteur de ses habitans. Pour le second ie me fers du tesmoignage de Prolomé, lequel parlant de ce pais, dict que la Ville principale d'iceluy se nomme Auguste de Vermandois, & qu'elle est proche de Soissons. Et pour tous les trois i'éploie ce qu'en disent le grand Gregoire de Tours, Vsuard, & Meier Annaliste de Flandres. *En la ville de Vermandois, qui est es Gaules, dict Gregoire de Tours, repose Quentin le Martyr, le corps heureux duquel fut trouué par vne deuote Dame auengle, laquelle ne l'eut pas si tost releué qu'elle fut illuminée. Si ce grand Gregoire ne satisfait en cet endroit, escoutons Vsuard au Martyrologe, qu'il escriuoit du temps de nostre grand Charles. Es Gaules, en la Ville de Vermandois, est la passion de Sainct Quentin, qui souffrit martyre souz l'Empeur Maximian, & le corps duquel fut trouué cinquante ans apres, par la reuelation d'un Ange. Et là dessus le Commentateur. Sainct Quentin Martyr repose à Auguste de Vermandois, laquelle à present se nomme la ville S. Quentin. Mais plus amplement & clairement encote l'Annaliste de Flandres, L'an six cens cinquante sept, dict-il, Eloy Euesque trouua le corps de S. Quentin Martyr en l'Auguste de Vermandois. Et peu apres. Je trouue que Quentin fut Romain de nation, & de Maison Illustre, fils d'un Senateur appellé Zenon, & baptisé par le Pape Marcellin. Il s'en vint es Gaules avec Platon, Denis, Rufin, Valere, Eugenie, Crespin, & Crepinian, Lucian,*

436 *Antiquité de la Ville,*
Marcel, Regule, Fuscian, & Victorie, pres-
cha à Amiens & Vermandois, (voiez com-
me il nomme ceste Ville du nom commun à tout
le pais) où finalement il eut la teste trenchée par
la sentence de Rictiouarus Gouverneur des Gau-
les, soubz Diocletian, & Maximian Empe-
reurs de Rome.

Voila doncque les assurances, que nous a
laissées l'antiquité des premiers & diuers noms de
ceste Capitale du Vermandois : assurances
dont ie puis encore surhausser l'excellence par l'e-
tablissement ancien de l'Euesché, qui a demeu-
ré en icelle, iusques enuiron l'an quatre cens &
vnze, que les Vandales qui couroient & pilloie-
nt les Gaules, l'aians enuveloppée entierement
dans ses ruines aussi bien que beaucoup d'autres,
il fut transporté en la Ville de Noion, où il s'est
perpetué iusques à nous, comme nous declare-
rons cy-apres.

La funeste bataille de saint Laurens nous
enfanta la perte de ceste Ville en l'an mil cinq cens
cinquante & sept. Les Imperiaux estoient ve-
nus menasser Guise, mais en effect inuestir saint
Quentin foible d'hommes. L'Admiral s'i estoit
icte auecque si peu de gens, que la pressante
nécessité luy auoit peu fournir : Et le Conne-
stable desirant sauuer la Place, auoit entrepris
d'i conduire forces suffisantes pour contrequarrer
les efforts de l'ennemi. Mais en estant reuenu le
dixiesme d'Aoust inegal en nombre, & partant
sans intention de se battre, l'armée de Philippe
le Serra de pres, le contraignit au combat, le bles-
sa en l'anche, & le prist prisonnier, ensemble les

Siège &
prise de S.
Quentin.

Lourea S.
Laurens

Ducs ds Mont-pensier & de Longueuille, la plus part des Capitaines, & cinq mille hommes en somme (aucuns disent huit mille) avecque vn grand nombre de soldats.

Les assiegez desia reduits a u nombre de huit cens, soustiennent neaumoins vn assault general, mais impuissans de garder vnze bresches, emportez par vne tour desgarnie d'hōmes, demeurerent le dixseptiesime d'Aoust tristement en proie aux victorieux. Le Castelet fut vn autre trophée des Espagnols: Han, dont le Chasteau leur fut rendu, & la Ville bruslée par les François mesmes, Chauny où fut establie forte garnison pour faire la leuée du vin, & en fournir les Villes prises, & toutes les autres places en somme qui leur pouuoient nuire terminerent leurs victoires.

Encore ceste ville meriter'elle de treshonorable eloges, pour auoir depuis moins foisonné en rebelles, & s'estre tousiours constamment opposée aux efforts de la Ligue tant souz Henry III. que souz Henry IIII. Ce grand Roy y faisant son entrée l'an 1590 fut receu avec vne honorable despense & allegresse extrême des habitans, qui pour monument perperuel à la posterité se sont acquis la gloire de tres-fidelles sujets à leur Prince souuerain.

*Castelet,
Han &
Chauny.*

*Entree du
Roy à S.
Quentin.*

E c iij

De la Ville & Comté de Noyon.

C H A P. VI.

NA Ville de Noyon sur la riuere d'Oise, est tres antique, comme le sont quasi toutes les plus remarquables de la France. Quelques vns disent qu'elle fut fondée peu de temps apres le deluge, & que pour rendre la memoire de Noé recommandable par deçà, les fondateurs d'icelle la nommerent de son nom. Mais quant à moy ie ne me peine en vain de représenter en ce liure par vn superstitieux raport de noms, les origines & premiers fondemens de chaque ville. Trop bien employeray-ic en leur faueur vne partie des singularitez plus remarquables que i'en trouue dans noz histoires.

Et certainement quant à Noyon, il est croiable que de toute ancienneté elle a tenu quelque rang parmi les meilleures villes de son temps, puis que elle soustint mesme le siege de Cesar il y a plus de 1600. ans, & qu'elle luy donna prou d'affaires, auant qu'il la peut reduire à son obeissance. Je produiray à cest effect ce que luy mesme en dict au 2. liure de ses Commentaires, Cesar dict-il, *menas son armée au pays de Soissonnois. qui est tout ioignant celuy de Reims, & de là par vne grande traite arriva à Noyon, laquelle il voulut assaillir en passant, parce qu'on luy auoit fait entendre qu'il n'y auoit gens de deffense, toutefois il ne la peut emporter d'arrinée, à cause de la*

Noyon.

Siege &
prise de No-
yon par
Cesar.

largueur du fossé, & de la hauteur des murailles, que peu de personnes pouuoient garder, & à l'ayse. Au moyen dequoy, apres qu'il se fut trenché là deuant, il commençà à faire dresser des gabions, & preparer toutes autres choses necessaires pour donner l'assaut. Cependant toutes les troupes des Soissonnois, qui s'estoyent aussi mis à la fuite, se r'allierent la nuict ensuyuant là dedans; mais ayant fait en diligence ses approches, roulé les gabions sur le bord du fossé, haussé vn rampart de fascines & gazons, & dressé des tours de bois, les Gaulois espouuantez de la grandeur de ces ouurages; qui ils n'auoyent encore veuz ny ouys, estonnez aussi de la diligence & dextérité des Romains enuoyent à Cesar pour traicter de la reddition qu'ilz impetrent à la requeste & faueur de ceux de Rheims.

Aussi la ville de S. Quentin lors Auguste de Vermandois, ayant esté ruinée par les Vandales, ceste-cy fut elle choisie pour estre le siege des Euesques d'icelle, & en fut fait Pasteur le reuerable Sainct Medard natif de la Ville de Soissons en l'an 524. Childebert filz de Clouis regnant en France, & seant à Rome le Pape Ormisde, qui soumit encore l'Eglise de Tournay à cest Euesque: soumission qui se perpetua en ses successeurs iusques à l'an 1146. qu'vn Anceaume Abbé de S. Vincent de Laon fut particulièrement fait euesque dudict Tournay.

Il y en a pourtant qui disent que S. Medard fut Euesque de Soissons, comme de faict il y fut enterré l'an 556. en l'Eglise qui porte auourd'huy son nom: & nous asseure le grand Gregoire de Tours, qu'il auoit veu sur son tombeau plusieurs liens de prisonniers, qui auouoient ingenuement

avoir esté tirez des fers de leur captiuité par ses prieres & intercessions.

Saint Eloy fut aussi Euesque de Nbyon souz le regne de Dagobert, & fut enterré apres sa mort en l'Eglise S. Loup que Clouis auoit fondée en l'honneur de l'Euesque de Troye, compagnon de S. Germain d'Auxerre. Mais Hedelon l'vn de ses successeurs translata son corps en l'oratoire saint Benoist, où est à present la Chappelle de l'Euesché.

Au Conçile de Troye en Champagne tenu l'an huit cens septante & neuf, auquel estoient le Pape, & nostre Roy Loys le Begue, l'estendue de cet Euesché fut encore agrandie. Car ce fut lors que le Pape donna aux Flamans leur premier Euesque, c'est à dire comme portent les paroles de l'histoire que, *Les Flamens & Turnaisiens furent soumis à l'Euesque de Noyon.* Et souz Hugue Capet fut cet Euesque fait pour comble de grandeur l'vn des Pairs Ecclesiastiques qui portent le tiltre de Côtes.

Baudouin cinquantième fut bastir le Monastere de saint Barthelemy sur le mont des monuments hors la ville, où il mist des Chanoines de l'ordre S. Augustin. Regnaut 57. fonda l'Hospital de saint Jean, auquel Jean de S. Eloy, & Adde son espouse distribuerēt de grands moiens & reuenus en l'an 1178. Et le Roy Philippe fils de saint Louys, ietta la premiere pierre du Monastere des Chartreux, au lieu appellé mont saint Louys, ou mont Regnaud, & laissa de ses biens pour y travailler, & le mettre en suffisant estat.

Encore ne me puisie taire des grandes pertes que ceste ville a faiçtes à diuerses fois depuis qu'elle est

en la puissance de nos Rois. L'an 859. les Normans la pillerent & saccagerent toute, ne pardõnans pas mesme à son Euesque. L'an 1131. le feu l'envelopa dans ses cendres avecque vne grãde partie de l'Eglise Cathedrale, & de l'Hostel episcopal. Elle se veid ardre derechef es années 1152. & 1228. Soubz qui des prez 60. Euesque, elle fut encore menacée d'un pareil esclandre. Et finalement durant les guerres d'entre les Rois de France & d'Espagne, les flames de ses edifices donnerent iusques en l'air & les cendres iusques au rez de la terre. Mais elle a toujours cõme Anthée repris ses forces de sa chute, & s'est releuée du plus profond de ses ruines.

La prise qui l'honore le plus, est celle qu'en fist nostre Roy l'année 1591. sur ceux de la ligue. Il l'assiéga au mois d'Aoust, & aiant défait par 4. fois le secours que la Ligue y enuoioit, tué les plus reïolus gen-darmes de ce parti, pris grand nombre de prisonniers, mis en fuite le reste, contraignit les assiégez de se rendre le 17. du mois. Le Duc de Mairie, avec les sieurs de Belin, Vitri, d'Alincourt, & autres, auoiét voulu entreprendre sur Mante, cuidans destourner le Roy, & depuis esaié de forcer les Suisses de Soleure logez à Houdan. Mais le tout en vain comme aussi ses approches de Noio. Car le Roy sans s'esmoier de telles contenance poursuivit sa pointe, & à la barbe de ses ennemis qui n'oserent venir aux mains se rendit maistre de la place, & aiant couuert de honte les Ligueurs & les Espagnols, alla de surcroit iusques pres de Han, les harasser & semondre au combat: mais il ne leur prist iamais enuie d'en manger.

*Noyon assié
gé &
pris par le
Roy.*

*Des Villes de Guise, Peronne, Corbye,
Roie, Mondidier, & Nesles.*

CHAP. VII.



'Ay parlé cy-deuant de Han, Casteler, & Chauni, proches de Saint Quentin, ie veux adiouster, que tirant vers le pais de Luxembourg est encore la ville & Comté de Guise ancien patrimoine des puisnez de Lorraine, ces grands protecteurs & deffenceurs de l'Eglise: que le Roy François erigea en Duché & Pairie en Ianuier, 1527.

Puis reuenant au Vermandois le long de la riuiere de Some, vous voiez Peronne, ville assez signalée par la prison, mort & sepulture de nostre Roy Charles le simple, si l'Eglise des Chanoines qui y est, ne fortifioit encore l'heur, & l'honneur de sa gloire. Car outre qu'elle ne releue que du siege Apostolic, elle est bien l'vne des plus remarquables du Roiaume en architecture, comme son Chœur tout enrichi de fin or depuis dix ans, est l'vn des plus beaux chœurs de toutes les Eglises de la Picardie.

La forteresse de ceste ville est recommandee en ce qu'elle sert de frontiere à ce costé, comme font aussi Corbie, Roie, & Mondidier, autres Villes, mais plus modernes; puis Nesle fut la riuiere d'Ygnon ancien Marquisat du Bailliage de S. Quen-

tin; & qui nous a produit autrefois tant de grands Seigneurs & tant estimez pour leur valeur, que par vne glorieuse rencôtre ilz ont merité d'estre alliez par mariage à la noble maison de Courtenai, sortie d'vn puisné de France.

Je ne veux oublier que suiuant l'accord fait entre le Roy Charles VII. & le Duc de Bourgogne en l'an 1435. furent par le Roy transportées à mōdit Seigneur de Bourgogne, pour luy & ses hoirs massés tant seulement procreés de leurs corps, & descendans d'eux en ligne directe à tousiours, & heritage perpetuel, les Chasteaux, Villes, Chastellenies, & Preuostez foraines de Peronne, Mondidier & Roie, avecque toutes leurs appartenances & appendances quelconques, tant en Domaine, iustice, & iurisdiccions, siefs, arriere siefs, patronages d'Eglises, collations de benefices, comme autres droits, profits & emolumens quelconques, à les tenir du Roi, & de la Couronne de France, en foi & hommage, & en Pairrie de France soubz le tressort & souueraineté de la Court de Parlement sans moien. Auec ce bailla & transporta sa Maiefté audit seigneur Duc de Bourgogne, à celuy de ses hoirs dessusdits massés auquel il delaisseroit apres son decez lesdites villes & Chastellenies de Peronne, Mondidier & Roie, tous les proufits & emolumens quelconques, qui escherroient en icelles villes, & Chastellenies & Preuostez foraines à cause des droicts Roiaux en quelque maniere que ce fust, tant en Regales, confiscations, amendes, exploits de iustice, comme autrement, pour en iouir par ledict seigneur Duc de Bourgogne, & son dict hoir, apres leurs vies, & du suruiuar d'eux

*Peronne,
Mondidier
& Roie
données au
Duc de
Bourgogne*

tant seulement, & par la maniere qui s'ensuit, c'est à sçauoir qu'à la nomination dudit Seigneur de Bourgogne, & de son hoir masse apres luy, le Roy commettrait & ordonneroit celuy qui seroit gouuerneur & Baillif desdictes villes & Chastelenies pour ledit Seigneur Duc de Bourgogne, Iuge Roial, commis de par luy à cognoistre de tous cas, & autres choses procedants desdictes Villes, Chastelenies, & Preuostez foraines, & ez villes suiuettes à ressortissement à icelles, aussi auant & par la maniere que l'auoient fait, & accoustumé de faire par deuant les Baillifs roiaux de Vermandois & d'Amiens. Et en outre seroient commis, si mestier estoit, par le Roy à la nomination dudit Seigneur de Bourgogne, & de son dit hoir masse, tous autres officiers necessaires pour l'exercice de la iurisdiction & droicts Roiaux, comme Chastelains, Capitaines, Preuosts, Sergens, Receueurs, & autres qui exerceroient leurs offices au nom du Roy, & au profit dudit Seigneur Duc de Bourgogne & de son dit hoir masse apres luy; comme dict est ci-dessus: & semblablement par le Roy furent transportées & baillées audict Seigneur Duc de Bourgogne, & son dit hoir masse apres luy, tous les profits des Aides: c'est à sçauoir du grenier à sel, quatriesme de vins vendus en détail, impositions de toutes denrées, tailles, fouages, & autres aides quelconques qui auoient ou auroient cours, & qui estoient ou seroient imposées sur lesdites Villes, Chastelenies, & Preuostez foraines de Peronne, Mondidier & Roie, & es villages & terres ressortissantes à icelles villes, chastelenies & Preuostez foraines, pour en iouir par

ledit Seigneur Duc de Bourgogne, ou son-dict hoir masse durant le cours de leur vie, & du suruiuant d'eux, auquel ledit Seigneur de Bourgogne & son-dict hoir masse, apres luy, appartient la nomination de tous les Officiers à ce necessaires, Esleuz, Clercs, Recepueurs, Sergents & autres, & au Roy leur commission & institution comme dessus.

D V P A Y S
ET COMTE' DE
P O N T H I E V,
V I L L E E T B A I L L I A G E
d'Abbeuille, & autres places
qui en dependent.

C H A P. V I I I.

VOIC Y le troisieme Bailliage de la Picardie ressortissable au Parlemēt de Paris, & qui a siege presidial avec 7. Conseillers & autres iuges & officiers de Iustice. C'est la Ville & forteresse d'Abbeuille, le *Abbeuille.* nom de laquelle monstre assez quelle gloire on peut faire de l'excellence de sa premiere origine. Le *Comté de Ponthieu.* pays & Comté de Ponthieu s'en vante comme de sa capitale: le dis ce Ponthieu qui a tiré son nō du grand nombre de ponts qu'on y void sur les palus & marets qui se deschargent en la mer pres la place

de S. Valeti: Ceste Comté de Pontieu, bailee en dot par les Roys de France à l'une de leurs filles Roynne d'Angleterre & pour laquelle Edouard presta le serment au Roy Philippe de Vallois en la Ville d'Amiens l'an 1329. Ce pais & Comté de Ponthieu, tant querellé depuis par les Anglois, & pour lequel ils ont si souuent faict la guerre en France. L'an 1346. le Roy Phil. alla loger à Abbeuille où il fit reparer le pont qui estoit tres foible pour porter le faix de son armee & de son charroi. Il demeura là tout vn iour entier pour assembler son armee, & le lendemain estant aduertit que les Anglois estoient bien près de là se delibera de les aller assaillir & combatre comme il fist au village de Crecy, mais avecque honte & perte, ainsi que nous dirons ci apres.

Le Roy Charles VI. octroia priuilege à ceux d'Abbeuille & comté de Ponthieu, qu'ils ne peussent estre alienez des couronne & Domaine de France, en Mars 1411. Et depuis fut faicte reunion dudit comté de Ponthieu, à ladite Couronne de France par Henry Roy d'Angleterre le 15. Iuliet 1424. Mais nostre Charles VII. outre le contentement du Duc de Bourgogne des villes de Peronne, Roye, Mondidier, & autres villes, fortresses, terres & seigneuries appartenans à la couronne de France, dessus la riuere de Somme de l'un & de l'autre costé, comme S. Quentin, Corbie, Amiens, luy delassa encore par accord faict entr'eux l'an 1435. la Ville d'Abbeuille, ensemble toute la comté de Ponthieu, deça & delà la susdite riuere de Somme, Doullens, S. Requier, Creuœur, Arleux, Mortagnè, avec les appartenances,

ces, & dependances quelconques, & toutes autres terres qui pouuoient appartenir à la couronne de France depuis ladite riuere de Somme inclusiuement.

Ces appartenances & dependances sont après la susdite Abbeuille & Doullens, les Villes & places de Pecquigny, Aury, Crecy, Rue, & Crotoy, toutes arroseees des lacunes & paluz dudit pays. Quelques vns tiennent que Picnon ou Pinciny Macedonien, duquel nous auons des-ja parlé au Chapitre d'Athiens, a ietté les premiers fondemens de Pecquigny, portez à cette croyance, par le vain rapport de leurs noms. Mais laissant ceste superstitieuse rencontre ie diray seulement que ceste place est signalée tant par la mort de Guillaume surnommé Longuespee, Duc de Normandie, lequel y fut tué par les menées de Baudouyn le Court fils du Comte de Cambray, que par vne deffaite generale d'Anglois qui pour Pecquigny, ne peuvent prononcer que Pecqueny.

Et quant à Crecy ce n'estoit iadis qu'un village, Crecy. où le Roy d'Angleterre, arriué en la Côte de Ponthieu l'an 1346. dont il estoit Seigneur comme donnée en dot par les Roys de France à sa mere, s'alla loger & camper, & le fortifia & rempara de fosses & de gros arbres coupez en la forest dudit Crecy prochaine de là; & y fut peu de iours après donnée entre luy & nostre Roy Phillippe de Valois ceste furieuse & sanglante bataille, en laquelle la France reçeut la plus grande perte, deffaite & confusion, qui iamais fust auparauant aduenue dont Bataille de Crecy. on eust memoire. Car outre la fleur de la Cheualerie & Noblesse du Royaume qui y mourut, su-

eore y demourerent les plus grands & vaillants Princes de l'Europe, Iean de Luxembourg Roy de Boheme, Charles Comte d'Alençon frere du Roy Philippes, le Comte de Blois nepueu dudit Roy de par sa mere, Raoul Duc de Lorraine, Les Comtes de Flandres, de Harcourt, de Sanferre, ou selon d'autres, d'Auxerre, le Dauphin de Viennois & plusieurs autres Barons, seigneurs & Cheueliers iusques au nombre de douze ou quinze cents & trente mille autres hommes.

Ceste bataille de Creci qui fut la plus cruelle & la plus dommageable qu' auparauant les François eussent sentie, fut donnée le 16. de Septembre, autres disent le 26. d'Aouft 1346. Le lendemain d'icelle fut aussi bien malheureux, car cōme le brouillars du matin duraft iusques à neuf ou dix heures du iour, les Anglois aians planté sur vn haut les enseignes qu'ilz auoient prinſes sur les François, en deceurent & tromperent beaucoup par là: car le brouillars s'estant dissipé & le Soleil venant à luire, les soldats François qui ne ſçauoient où ilz alloient voians de loing leſdites enseignes, & pensans que ce fut le camp des Anglois, se mirent dedans les filets, & là furent cruellement tuez en plus grand nombre qu'on n'en auoit tué en la bataille le iour de deuant. Les principaux chefs furent enterréz à Montreuil par le commandement du Roy Edouard, & furent employez 3. iours à l'enterrement des corps morts.

M^ostrueil. Ce Monstrueil est Bailliage & eclesche ou e-clypse, qui vaut à dire separation du Bailliage d'Amiens, assis en croupe de montaigne sur la mer; & ainsi dit par coniecture pour mont Roial, ou

bien Monstreul à cause d'un monstre qui n'auoit qu'un œil ; qui y faisoit son repaire. Le Roy Philippe I. aiant pris à contrecœur la Roine Berthe sa femme, la resigna en ceste ville qu'il luy auoit assignée pour son douaire.

A costé tirant vers le pais de Flandres, est encore Renty, renommé par vne rencontre des Espagnols & François, les vns assiegeans la place, & les autres la rauiraillans: puis Hedin, qui fut ruiné par l'accord faict entre les Rois de France & d'Espagne.

D V P A Y S

DES MORINIENS.

De la Ville de Terouenne.

CHAP. IX.

TE ne puis oublier l'ancienne Cité de Terouenne, bien qu'il ne nous en reste aujourd'huy que le nom, pour la plus belle remarque de sa memoire. Elle estoit assise sur le fleue de Lest, & peut estre ainsi nommée pour l'inutilité du terroir d'alentour, comme qui diroit, terre vaine. Voire qu'elle fust tres-antique il n'en faut pas doubter: car encore que Cesar n'en faict mention en ses Commentaires, que souz le nom des Moriniens, si est-ce que Ptolomée l'appelle Therouenne en la table 3. del'Europe, liure deuxiesme, chapitre neuf. Et les traducteurs

Et eurs de Cesar luy donnent tous le mesme nom du commun accord & consentement de leurs plumes.

Elle fut dressée au modele de la Religion Chrestienne soubz l'Empereur Diocletian, par les predications des saincts Fucian, Victorique & Piaton i. Euesque de Toutnay, lesquels furent martirisez au penchant d'une prochaine montaigne appellée Helichuel par ceux du pays, où les Chrestiens auoient fait bastir vne petite Chapelle pour faire leurs deuotions. Et bien que Fuscian ait esté Euesque, & la ville de Terouenne erigée en Euesché, si est-ce que pour les rigueurs & persecutions des Romains, on ne lit point qu'aucun ait exercé les fonctions Episcopales en icelles iusques au regne du Roy Clouis, que S. Remi Archeuesque de Rheims y ot donna pour Euesque Antimonde: s'il n'est encore plus veritable que le plan de l'Eglise n'y fut dressé que souz Clotaire second pere du Roy Dagobert en l'an 606. & viuant encore le susdit Antimonde. Auquel succeda Stalbert, & à Stalbert S. Omer en l'an 668. S. Omer la lumiere vniue de sainteté & de religion, lequel aiant esté enterré en l'Abbaie S. Bertin au village de Sithieu, donna bien tost non seulement son nom à l'Abbaie, mais aussi à tout le village, qui depuis s'est formé en bonne & grande ville, ainsi que nous dirons cy apres.

Souz Adalbert 19. Euesque, lequel mourut l'an huit cens soixante neuf, les Normans pillerent & saccoyerent ceste ville de Therouenne: mais Baudouin 25. en repara les ruines, durant le regne du Roy Robert.

Souz Milon 30. l'Eglise de nostre Dame rebastie par ses predecesseurs fut sacrée & dediée, luy déclaré tuteur & protecteur de l'Abbaie S. Bertin par le Pape Innocent l'an mil cent vingtsept, & vne fille qui auoit vescu l'espace de 5. ans sans manger, restituée à l'exercice d'vne fonction si necessaire, ainsi qu'elle alloit à la communion aux ferics de Pasques.

Souzbz Raimond Sacher 42. & depuis Archeuesque de Lion, les Anglois feirent sentir à ceste meisme ville la rigueur de leurs armes avecque la fureur des flammes. Souz Anthoine de Croux 54. les Bourguignons la prirent de nuit & d'emblée, mais les François les en chasserent vaillamment l'année suivante.

Souzbz Philippe de Luxembourg Cardinal, 45. les Anglois la prirent & demantelerent derechef l'an 1514.

Et finalement souz Anthoine de Crequi 59. & dernier, elle fut envelopée dans vne perpetuelle ruine par les Imperiaux, & l'Esche transporté à Boulongne, comme nous monstrerons plus amplement cy apres. L'an 1553. regnât Henri 2. l'Empereur enuoia le sieur de Bincour enuiron la fin du printemps avec vne puissante armée assieger ceste forte place, où fut enuoie en diligence le sieur d'Essé & avec luy François de Montmorency filz aîné du Connestable, avec leurs compagnies, suivis de plusieurs Seigneurs, Gentilz-hommes, & soldats. Les assiegez y soutindrent à trois reprises vn des plus rudes assauts qu'il est possible, où de part & d'autre y eut grande perte. Du costé des François y furent tuez les sieurs d'Essé, de Vienné,

Siege, haterie, assaut, prise, & ruine totale de Terouenne.

de Beaudisné, de la Roche Posé, de Blandi, & le Capitaine Ferrieres, avec plusieurs Gentils-hommes & soldats. Depuis les assiegans firent de grâds efforts à miner & saper, tant qu'en fin par vne sape, proprement & promptement faicte, ilz comblèrent le fossé: Ce que voiant le sieur de Montmorency, par auis de tous les Capitaines demanda composition. Mais tandis qu'on parlementoit, les Alemans & Bourguignons entrerent par diuers endroits, & se prindrent à tuer tout ce qu'ilz rencontrerét. Les Espagnols amis d'argent, garentirent plusieurs Gentils-hommes & soldats François. Le sieur d'Ouarti pour sauuer la vie au sieur de Montmorency son General, fut griefuement blessé, dont il mourut tost apres. Les nouvelles de ceste prise resiouirent fort l'Empereur, lequel fist raser Therouenne iusques aux fondements.

De la ville de S. Omer.

CHAP. X.

S. Omer.



ENCORE que la ville de S. Omer soit des appartenances du Pais bas, & suiète au iourd'hui aux Rois d'Espagne; si est-ce qu'à cause qu'elle est au territoire des anciens Morins, & que iadis l'Abbaie d'icelle estoit en la tutele & protection des Euesques de Terouenne, i'entreray ici en la recherche des marques plus signalées de son origine, & de sa premiere grandeur.

Elle est assise sur le fleuue d'Aa, qui se va rendre.

en la mer pres Grauelines, & autant forte & bien dressée en son plan, qu'on en puisse guere voir en l'Europe; Ce ne fut toutefois iadis qu'un petit village appellé Sithieu, quel' Annaliste de Flādre dit auoir esté premierement agrandi & peuplé par la sainte renommee d'une Abbaie que S. Bertin concitoien & contemporain de S. Omer Euesque de Terouenne y fit bastir, & depuis appellé du nom du susdit S. Omer, lequel y eust sa sepulture. Le me contenterai de rapporter ici ses propres paroles, puis que ie n'en trouue ailleurs de plus certaines assurances. *Après dit-il, que le tres-fameux Euesque des Morins Audomare (nous l'appellons Omer) eut aucunement adoucis les cœurs farouches des Morins par la predication de l'Euangile, il y eut plusieurs hommes de marque, & tres-insignes en sainteté de vie, qui vindrent à luy, entre lesquels fut Bertin son concitoien, qui y vint depuis le Rhin avec Momolin, & Berthan, pour visiter cet Omer, qu'on estime auoir esté son parent, lequel le receut ioyeusement, & avec un doux & gracieux accueil. Or ce Bertin s'estant quelque temps arresté à Terouenne, y viuant saintemēt, il luy fut donné un heritage par Adroalde hōme tresriche, et fort vertueux, en un village nommé Sithieu, pour y bastir un monastere: car ainsi se nommoit iadis ce bourg, qui à present est une ville fameuse, portant le nō de S. Omer. Ceste Abaie cōmença à multiplier de sorte que le lieu perdit son premier nom, et cōmença à porter celuy de l'Abaye, entant que le seigneur et comte d'Arques, nommé VValbert qui tenoit grande seigneurie au pays des Morins, se faisant moine, & dediant son filz à Dieu, donna sa cōté & seigneurie à S. Bertin & à son Abbaie, & mesme donation fist il de la place de Peuplinque, laquelle fut*

Arques

confirmée par le Roy Charles le Chauue, ainsi qu'il se peut voir par les chartres & lettres anciennes del'Abbaye de S. Bertin.

Sithien
commença
grandi

Or le Bourg de Sithien estant peuplé (C'est la continuation des parolles del'Historien) & agrandi par le grand nombre du peuple qui y abordoit, à cause de la saincteté des Religieux, & Abbé de la susdite Abbaye, on commença aussi à le clore de murailles: & S. Omer estant mort en l'an 695. & enterré en la susdite Abbaye, il aduint aussi que ceste ville perdit son ancien nom, & porta celuy de cet Euesque qui y est recogneu pour patron, & pour la memoire & honneur duquel chacun y abordoit, & s'estimoit heureux, s'il pouuoit estre le Citoyen du lieu, ou reposoient ses offemens, comme aussi la plus part des Euesques de Therouenne y ont esleu leur sepulture, & fait bastir l'Eglise principale de Saint Omer, tel que fut Erkembaud en l'an 742.

Eglise S.
Omer,

Ceste place, poursuit encore cet Auteur, est de long temps forte, comme ainsi soit que nous lisons que dès l'an 846. comme les Normands courussent toute la Gaule, l'Abbé de Gand, nommé Enkeric, & le gouverneur de la mesme ville appellé Kranger, porterēt au Chasteau de S. Omer (il l'apelle Chatteau, à cause de sa closture, ou bien il entend simplement le Chasteau & forteresse de la ville) les corps des saints Bauon, & Pharahilde, de crainte que les Normans ne les bruslassent, & derechef on les porta à Laon, craignans que S. Omer ne fût pour resister aux Barbares. Voila ce qu'en dit cet Historiographe au li. 2. des Annalles de Flandres.

Or quelque force qu'eust ceste ville, si est-ce que les Danois la prirent en l'an 861. la saccagerent, &

firent cruellement mourir les gens d'Eglise qui estoient demourez au Monastere de S. Bertin. Mais Baudouin surnommé Bras de fer, premier Comte hereditaire de Flandres, la fit rebastir, & laissa de grands moiens à ladite Abbaye de S. Bertin en laquelle il fut enterré: puis son filz appellé Baudouin le Chauue la fermant de remparts, fossez, & fortes murailles, y r'enferma aussi l'Abbaie: en laquelle toutefois la femme ne voulut qu'il fut porté apres sa mort, pour ce que l'entrée en estoit refusée à son sexe, comme le recite l'Annaliste Flamand en ces mots: *Baudouin Comte mourut à Gand, son épouse Elstrudeluy dressa ses funerailles, & l'enterra à Blandin en la Chappelle de nostre Dame, où aussi elle mourant, ordonna d'estre inhumée: & ne voulut que ce fut à Sithieu, ou en son Eglise, à cause qu'il n'est loisible à femme quelconque d'y entrer.*

*Femmes
n'entroient
point iadis
en l'Eglise
S. Bertin.*

Il y a plusieurs autres Eglises en ceste ville outre la susdite Abbaie de saint Bertin, comme de saint Martin, de sainte Marguerite, de saint Omer, de saint Audegonne, la Chappelle de saint Leu, puis l'Hospital saint Jean, & les Couvents des Ordres de saint François & saint Dominique.

Pour fin i'adiousteray que les places de Calais, Guisnes & Arques furent iadis des appartenances de l'Abbaie de saint Omer, mais le Comte Arnoul l'en priua l'année neuf cens soixante & huit, & fist son filz Baudouin surnommé Belle-barbe, Comte de Guisnes, quoy que les Moines Bertiniens luy peussent remonstrer, & qu'ilz maintinssent que ces places estoient de la contribution, & des dependances de la Comté

Guisnes & Arques.

d'Arques qui leur appartenoit par droit testamentaire.

DE LA VILLE, BAILLIAGE, ET COMTE DE Boulongne.

CHAP. XI.



L nous reste encore à parler des Villes & Comtez de Boulongne, d'Oie, & de Guisnes que nous venons de dire auoir esté iadis vsurpee sur les Moines de Saint Bertin; puis de la Ville & port de Calais.

Au pays de Boulongne se rencontrent plusieurs Villes de marque, sans les villages, bourgs, & Chasteaux qui sont en grand nombre, comme Estaples pres de la mer, de laquelle estoit natif ce grand Jacques le Feure, personnage de singuliere erudition, si la curiosité n'eust plus donné de branle à son esprit que l'ardeur d'un zele diuin & religieux: saint Riquier, la Chapelle, Brechen, Fren, Neufchastel, Pont de brique, le Mont S. Estienne, & infinies autres que ie laisse pour ce que le discours en seroit trop long.

Or il y a (comme dit le Seigneur Ferron Conseiller au parlement de Bourdeaux, en son sup-

plement sur Paul Emile) Boulongne la haute, & Boulongne la basse. Cette-cine fut qu'un bourg avant que les Anglois y vinssent y mettre le siege, y aiant vne Eglise dediée à saint Nicolas, & vn couuent de freres Mineurs. La mer Angloise bat presque contre ses murs, & s'embarque t'on pres ledit Couuent pour passer en Angleterre. Voire est ceste ville basse loing de la haute Boulongne, environ cent pas & quelque peu d'auantage: de la haute Boulongne di-je laquelle est close de tresfortes murailles, & fortifiée de fossez tresprofonds, qui enceingnent les murs de toutes parts: & est tout celieu sablonneux, & de celle espeece de sablon qu'on appelle ardent, qui a esté cause qu'aucuns ont pensé, que ceste placea esté apellee Boulongne, à cause de l'ardeur & bouillonnement de ces arenes marines.

Et bien que Cesar ne face aucune mention de ceste Ville, si est-ce qu'Amian Marcellin ne la pas oubliée. Voire il semble que ce soit le port que Pline appelle *Gesoriacum*, au quatriesme liure, chapitre seiziesme. qu'il fait distant de l'Angleterre de cinquante mille, & qui sert de Haure & lieu propre pour l'arrest des nauires; eu esgard à ceste belle ouverture & fosse qui est entre le fort de Chastillon, & la Tour d'Ordre. Tour edifice par Iules Cesar, quand il passa pour la deuxiesme fois en Angleterre, pour tenir vn fallot au feste d'icelle, afin de redresser les nauires, si d'auenture ainsi qu'à son premier voyage, quelque fortune de mer le repoussoit. Car quant au port d'Iccius, selon ce que Cesar mesme en parle, ce doit estre celuy de Calais, pour ce qu'il met au

liure cinquiésme que trente mille pas de mer inf-ques en Angleterre, & dit que c'est le plus com-
mun passage, & au liure precedent il le dit estre le
plus court. Ptolomée le met és Moriniens, mais
il en fait vn cap de promontoire, combien que
la coste soit basse & pleine en cet endroit. & Stra-
bon au quatriésme liure le fait estre distant de l'An-
gletierre de trois cens & vingt stades qui reuien-
droient à 40000. pas: voyez la contrariété des
Auteurs.

Les pays de Boulonnois, Sainct Paul, Gui-
nes, & Arthois estoient de celuy de Flandres, lors
que le roy Charles le Chauue l'erigea en Com-
té pour Baudouin premier du nom surnommé
Bras de fer, qui auoit esposé Madame Iudith de
France sa fille. Ledit Baudouin premier eut son
fils Baudouin 2. du nom surnommé le Chauue
Comte de Flandre, lequel de sa femme Elstrude
fille d'Elfrede roy d'Angleterre eut deux fils. L'aî-
né fut le Comte Arnoul de Flandre, premier du
nom. Le second fut Adolphe; qui eut en partage
Bolonnois & Sainct Pol erigez en Comtez pour
luy. Le Roy Lotaire s'en empara depuis ayant
guerre contre Arnoul second Comte de Flandres,
& les donna aux deux enfans de Guillaume Com-
te de Ponthieu. Par traicté fait apres avec ledit
Comte Arnoul second lesdits dons furent confir-
mez à la charge de les tenir du Comte de Flandres,
sçauoir est Boulongne en fief, & Sainct Pol en ar-
riere fief, par ce que celuy qui eut ledit Sainct Pol
estoit le fils puisné dudit Comte de Ponthieu:
Mais depuis, Philippe d'Alsace Comte de Flan-
dres n'ayant enfans, en faueur du mariage de sa ni-

Boulongne
erigea en
Comté.]

Comté de
S. Paul.

ce Ysabeau de Hainaut, avecque le Roy Philippe Auguste, donna le pays d'Arthois, & depuis par traittez, les hommages de Boulougne, Guisnes, & saint Paul, demeurèrent à la seigneurie d'Arthois, laquelle fut erigée en Comté pour Monsieur Robert de France, frere du Roy S. Louis. Dont est aduenü que les Comtez de Boulougne, & Guisnes, furent mouuantes de celles d'Arthois, & saint Paul dudit Boulougne distraits de la Côte de Flandres. Et le Roy Louis XI. tenant ladite comté d'Arthois mouuant de la Couronne, voulut que la Comté dudit Boulougne, releuast non de luy, mais de nostre Dame de Boulougne, qui fut deuote recognoissance de la grace de Dieu, comme celle de la Couronne, sans l'aduouer d'aucune domination temporelle. Aussi la pieté & deuotiõ de ce grand Monarque paroissoit elle principalement à l'endroit de la mere de Dieu, à l'honneur de laquelle est dedié l'Eglise principale de Boulougne, & à laquelle apres Dieu, il auoit grande confiance, 'bicu que son or ne fut pas sans quelque florie.

Ie ne m'amuse point à particulariser icy tous les Comtes & Comtessees qui ont successiuement tenu ceste Comté: Seulement diray-ic encore, que Henry VIII. du nom Roy d'Angleterre ayant pris la haute & basse Bolougne, & s'estant rendu fort en icelles, & dans la Tour d'Ordre, nostre Henri II. l'en depoussa partie par force, partie par composition. Car y aiant fait diuers forts, & réparé la Ville basse, non obstant que la peste esclairecist tellement le nombre des gens de guerre qui defendoient le fort d'Ourreau deuant la Ville,


que de vingt enseignes enuiron huit ou neuf cens hommes seulement eschapperent le triste sort de la mortalité : les pluyes, les neiges, & autre iniures de l'air, l'humidité des logis (leurs maisons n'estoient que troiis en terre couuerts de quelques appentis de paille ou de chaume, & quand tout estoit mort en vne maison, l'abbatis d'icelle seruoit de sepulture aux cadauers) leur ayant engendré ces maladies : & bien que les soldats soyent louez du fidele & constant deuoir qu'ils firent à la continuation de leur garde & souffrance de plusieurs incommoditez : si est ce que le Roy d'Angleterre considerât que Boulongne n'estoit qu'un cimetiere d'Anglois, un espuisement de finances, & que le Roy apportoit de l'obstination pour le recouïrement d'icelle, apres plusieurs conclusions la paix fut en fin traitée entre eux es mois de Feurier & de Mars, & l'accord arresté, *Que le Roy dans huit ans payeroit huit cens mille escus au Roy d'Angleterre tant pour les arrearages de sa pension que pour plusieurs autres dépenses faites par iceluy Roy tant aux fortifications de Boulongne que du Boulonnois. Et moyennant ladite somme le Roy d'Angleterre remettrait es mains du Roy Boulongne & tout le Boulonnois, avec les Places tant anciennes que par luy edifiées, le mont-Lambert, la Tour d'Ordre, Ambletueil, Blacquendy, & autres avec toute l'artillerie, viures & munitions estans esdites places : Tellement que le 25. jour d'Auril Boulongne fut remise entre les mains du Roy, lequel y fist son entrée le quinziesme iour de May ensuyuant, l'an 1546. ou selon les autres 1549.*

En ceste Ville ya Bailliage ressortissable au Par-

lement de Paris, & Terouenneayant esté ruinée
l'Euésché y fut transporté comme i'ay dit cy des-
sus.

De la Ville & Comté de Guisnes.

CHAP. XII.

 PRÈS Boulogne, & la fosse d'icelle, qui a bien seize lieues de circuit, vous entrez en la terre de Guisnes, qui fut demembrée de la Flandre auecque le Boulonnois, comme i'ay desia dit, & par Baudouin le Chauuee donnée en mariage à la fille Estrude femme de Sifrid Cheualier Normand, puis erigee en Comté pour Adolphe leur fils, premier Comte de Guisnes.

En ce territoire sont les places de Blafies qui est vn fort, & de S. Ingleuert, auec les monts de mesme nom, puis la Ville & forteresse de Guisnes separee en deux parties, desquelles l'vne est assise dans les paluz maritimes, & l'autre en terre ferme, si bien flanquee que les rempars & defenses la mettroient aisement hors de toute surprise si Monsieur François de Lorraine Duc de Guise, n'eust par la prise d'icelle semblé faire possible l'impossible durant le regne de Henri II. & par la demolition ensuiuie espargné les frais qu'il eut fallu consumer pour la deffendre.

Le commencement du regne du Roy Iean ayant esté marqué de la mort du second Raoul

Comte d'Eu & de Guisnes, Connestable de France, nonobstant & durant la treue que Philippe de Valois son pere auoit faite avec Edouard Roy d'Angleterre, ceste ville de Guisnes auoit esté vendue audit Roy Edouard par l'un de ceux ausquels le Capitaine venant à la feste & solennité que ledit Roy Iean celebroit de son Ordre de l'Estoille en auoit baillé la garde. Et comme le Roy Iean eust fait instance que ceste surprise fut amendée, ledit Roy Edouard luy auoit respondu, que ledit feu Roy Philippe de Valois son pere luy auoit appris, par le marché que le sieur de Clarny auoit fait pour luy de Calais, que ladite treue ne parloit aucunement & ne defendoit l'achapt des Villes & Places, parquoy ne se pouuoit doulour de rupture des treues pour celuy de Guisnes, ains seulement de la fortune qui n'auoit permis que leur marché vint à profit comme l'autre.

PRES est Ardres; autre bonne, belle & forte place, entre laquelle & Guisnes les Deputez des Rois de France & d'Angleterre se trouuerét pour la paix dont nous auons parlé au precedent Chapitre, pour le Roy l'Admiral d'Annebault & Raimond premier President a Rouën : pour l'Anglois Dudele Admiral d'Angleterre, & depuis Duc de Nortumbelland. La mesme se voyent les marests florans qu'on appelle marests de Bellinguen & d'Ardres.

De là

De la ville, & Comté d'Oye.

CHAP. XIII.



Le canal de la mer qui passe à Guisnes, la separe de la Comté d'Oye, & rend le pays presque inaccessible, *Port de Nicullay*. De là on vient à Hames, au haut Pays de Guisnes, à Hattincourt, Peuplinque, & Conquelle: puis au renommé port de Nicullay gagné par les François en l'an 1558. souz la conduite de Monsieur François de Lorraine, Duc de Gnyse, ainsi qu'il se verra au chapitre suivant.

O est la Comté d'Oye ainsi nommée de la petite Ville d'Oye, proche de la Place dite Hosterc; & contient son terroir environ quatre lieues de long, trois de large: marescageux & fertile en herbages: ayant d'un costé la mer, & à l'un des bouts vers la mer, Calais: à l'autre bout Gravelines terre de Flandres. Deuers la terre & le long de la riue du mатаis, sont la Ville de Guisnes, & le Chasteau de Hames, & au bout tirant en Arthois, Ardres, dont nous auons parlé au precedent Chapitre. *Ville & Comté d'Oye*

Pour la seureté de ce terroir les Anglois auoient creusé du costé de la terre ferme de grands fossez ordinairement pleins d'eau, garnis de remparts: & pour les flanquer, des forts & bastions pourueus de garnison qui devoit l'en-

tree du Pays. Mais comme le Roy Henry II. estant detiant Boulongne, eust fait estat d'aller en personne assieger Guines, & là se fortifier pour tenir Calais & la terre d'Oye en subiectiõ, & par ce moyen affamer Boulongne, & que depuis son entreprise estant faillie, il eüst commandé au Marechal du Biez, qu'il assaillist, ruinaist, & bruslast la terre d'Oye, d'autant que Calais, Guifnes, & Hames que l'Anglois possedoit en terre ferme, n'auoient rafraichissement que de ceste Côté là, l'affectiõ que chacun auoit au seruice du Roy les emporta à trauers les canaux, qui regorgeoient au pays, droit cõtre le principal de leurs forts, l'assailirent, le forcerent, & passerent au fil de l'espée tout ce qui se trouua dedans. Finalement toute la Comté, & tous les autres forts que les Anglois y tenoyent, retournerent semblablement en la subiectiõ du Roy leur premier & legitime Seigneur, apres la prise de Calais, dont nous parlons au chapitre suyuant.

De la Ville & Port de Calais.

CHAP. XIII.



ESAR en ses Commentaires fait mention des Caleres, qui sont ceux du Pays de Calais, & dit au liure second qu'en la ligue des Belges, ils promettoient dix mille hommes en bon equipage, pour luy faire barriere

avecque les autres. Il décrit aussi le port d'Ic-
 cius au liure V. qui est le port de Calais comme
 j'ay monstré cy deuant, & ordonne à tous
 les gens de guerre de se rendre en iceluy, pour
 ce qu'il sçauoit que le pas estoit rres-commode
 & à propos pour trauerfer en Angleterre, distan-
 te la endroit de terre ferme, quelques sept ou
 huit lieuës & non plus. Mais d'inferer de là que *Calais.*
 la Ville & forteresse quadrangulaire de Calais fust
 dès lors plus grand chose qu'un Bourg ou Villet-
 te champestre, ie ferois tort à Philippe Comte
 de Boulogne, & oncle de nostre bon S. Louys,
 que l'on tient l'auoir premierement fait clore
 de fortes murailles, & fortifier de remparts, non
 toutefois assez puissans pour arrester l'Anglois,
 & l'empescher de passer en France. Car Edouard
 III. du nom Roy d'Angleterre l'ayant assiegée
 du temps de Philippe de Valoys, & s'estant vi-
 rilement defendue près d'un an, elle luy fut en
 fin rendue par famine le troisieme Aoust mil
 troiscens quarante & sept non sans ressentir les
 cruels effets d'une rigueur assez barbare. Com-
 me elle se veid reduite en telle angustie, qu'il
 ne luy restoit plus aucune esperance de secours
 ny de viures, Messire Jean de Vienne qui y com-
 mandoit pour le Roy commença de parlementer
 sur la reddition d'icelle: requerant qu'on leur per-
 mist de s'en aller bagues saoues. Ce que rapporté
 au Roy Edouard d'Angleterre, qui par l'espace
 de II. mois auoit tenu la Ville assiegée, luy qui es-
 toit de pit au possible qu'une seule Ville eust tenu
 si long temps ses entreprises en surseance, & aussi
 ramenant en memoire plusieurs efforts que par

*Calais as-
 siegée &
 prise par
 l'Anglois.
 Monsieur
 Pasquier
 en ses Re-
 cherches.*

le passé les siens auoient receu sur la mer par ceste Ville, tant s'en faut qu'il leur voulust accorder leur requeste, qu'au contraire se resoluoit de faire passer tous les habitans de ce lieu par le trenchant de l'espée, n'eust esté qu'il en fut diuertý par quelques sages Seigneurs de son Conseil, qui luy remonstrentent que pour auoir esté bons & loyaux seruiteurs enuers leur Roy, ils ne meritoient telle punition. Parquoy Edouard tournant sa premiere deliberation en plus doux propos promist vser de misericorde enuers eux, moyennant que six des plus notables bourgeois de la Ville luy apportassent les clefs, la teste & pieds nuds, ensemble la hard au col, souz condition qu'il pourroit disposer de leurs vies à sa volonté: Chose dont estant Iean de Vienne aduertý, soudain se transporta en la grãd place, où ayant fait sonner le beffroy, pour faire conuenir là tout le peuple, Adonc tout piteux & perplex il leur raconta de point en point les articles à luy enuoyez sur la deliurance de tous, laquelle ne se pouuoit accõplir que par la mort deces six. Desquelles nouvelles chacun estant diuersement affligé, & menant vn dueil nompareil, soudain se leua vn de la troupe nõmé Eustache de S. Pierre, l'vn des plus riches & apparés, lequel dit à toute l'assistãce. *Seigneurs ie remercie Dieu des biës qu'il luy a pleu me faire par le passé, & par especial à cette heure, en laquelle il m'a appresté si bonne fortune, que i'espere promptement vous donner à entendre, combien i'ay la vie de vous tous plus chere que la mienne propre.* A la parole duquel se leua vn Iean Daire, & quatre autres consecutiuellement, qui firent semblables offres,

*Charité de
six notables
Bourgeois
de Calais,
enuers leurs
Citoyens.*

non sans plusieurs pleurs & lamentations du commun peuple qui les voyoit d'une telle gayeté quitter leur salut particulier pour le public. Et dès l'instant mesme sans plus longuement marchander s'acheminèrent avec leurs clefs vers le Roy d'Angleterre, non souz autre opinion que de la mort: de laquelle bien qu'ils ne se tinssent assurez, si y alloient ils comme aux nopces. Et toutefois Dieu attendrissant le cœur de l'Anglois, par les prieres de sa femme, & de quelques Seigneurs de la Cour, ils furent euuoyez sains & sauues la part qu'il leur plairoit tenir.

Memorable fait & digne de compassion singuliere! Et puis qu'on die que nostre France ayt esté degarnie de ses Horaces, Curces, & Decies? Nous auons les nostres comme le Romain, mais vne certaine ferardise qui est en nous, d'apprendre plutost les singularitez des estrangers que les nostres, nous les fait ignorer.

On fit faire maison neufue aux citoyens de Calais, & fut la Ville toute repeuplee d'Anglois, qui la fortifierent & garnirent de nouueau. Mais nous trouuons qu'en l'an 1347. le Roy Philippe de Valois ordonna que tous les Offices qui vacqueroient, fussent baillez à vns & autres de ces pauures expatriez, & que Maistre Pierre de Hangeest Conseiller Clerc du Parlement, & Maistre Jean Cordier, Maistre de la Chambre des Comptes fussent executeurs de ceste ordonnance.

Depuis ce temps là Calais n'a peu estre retirée de la main de l'Anglois, iusques en l'an 1558. que le Roy Henry II. se fachant de ce que cet estranger luy occupoit vne si bonne place, il y auoit

*Calais
pris sur
l'Anglois.*

desia 210. ans, declara le Duc de Guise son Lieu-tenant general en tous ses pays, & dressant deux armées luy en donna vne, qu'il fit en extreme diligence acheminer contre icelle. Elle parut au premier iour de Ianuier, & d'abord signala son arriuée par la prise du fort de Nieullay: & le lendemain par la reddition de celui de Risoan. Ainsi le chemin de la Ville estant ouuert, & les assaillis surpris au depourueu, forclos d'esperance de secours assez soudain, le Chasteau premierement, puis la Ville reuindrent en l'obeissance de ceste couronne aussi gayment, qu'elle veid ses anciens bourgeois dire tristement adieu l'an 1347. à leur pauure & desolée Patrie.

*Calais &
Ardres pris
par l'Espa-
gnol.*

Mais le Cardinal d'Austriche estant arriué en Flandres l'an 1596. pour son premier exploit contre la France, au commencement d'Auril disposa son armée trespuissante alors, si dextrement & secrettement, qu'en peu de iours il l'assiegea, partit & emporta de force la Ville & le Chasteau, maugré tous les efforts du Roy & la resistance des assiegez. Il mourut grand nombre de noblesse Françoisse en ceste prise, nommément du Chasteau, où l'on auoit enuoyé renfort. Le Cardinal poursuiuant ceste insigne victoire assiegea la forte Ville d'Ardres au commencement de May, & quoy que fissent ceux de dedans s'en rendit Maître le 23. iour du mois. Depuis le Roy d'Espagne estonné des victoires & du bon heur des affaires de nostre Roy, sur tout de la prise d'Amiens, & iugeant que ceux qui n'auoient peu garder ceste Ville ne l'empescheroient pas de reprendre ces deux fortes places, & autres prises par la guerre,

comme Douvlans, ne refusa d'entrer au Temple de la paix en luy en ouurant les portes.

A I N S I la foy qui est le fond, & le fondement *Paix de Veruins.* des traittez, & de laquelle, comme d'un centre, se tirent toutes les lignes de telles negociations, estant assuree de part & d'autre, on accorda le lieu de l'assemblée des deputez, pour faire & conclure le Traité. La Ville de Veruins estant en l'obeissance du Roy, & proche de la frontiere d'Artois, fut trouuée la plus commode, & incontinent pourueue de ce qui estoit necessaire pour recevoir les Ambassadeurs, & fortifier les propositions & conclusions, qui tiennent encore aujourd'huy la France en Paix, & la Paix en honneur & en telle seureté, qu'en vain les flots murmureroyent contre ses vaisseaux puis qu'ils sont au Port.

Il y a encore quelques belles, grandes & tres-anciennes Villes en la haute Picardie, qui ont autrefois esté en la subiection de nos Roys, comme Arras, Cambray, Tournay, trois anciens Eueschez dependants de l'Archeuesché de Rheims, & qui ont encore, sur tout en leurs Eglises, des precieux restes de la grandeur & puissance des Lis, mais pource qu'aujourd'huy elles sont en possession estrangere, je n'en parleray point icy, ou bien en differeray les recherches iusques au temps que j'auray ou plus de loisir, ou plus de papier pour les escrire.



DE LA VILLE, ET DV CHE DE NEVERS, ET DV Pays Niuernois.

CHAP. I.

REMONTONS maintenant vers les Prouinces d'où nous sommes descendus en la Champagne & Picardie, & nous verrons que la premiere & souveraine Cour du Royaume y a encore des meilleures & plus riches appartenances de son ressort, le Niuernois, le Berry, la Touraine, le Poitou, l'Anjou, le Maine l'Angoulmois, le Bourbonnois, & le Lyonnois.

*Pays de Ni
uernois.*

Premierement quant au Niuernois, c'est vne contrée des plus recommandées de l'Antiquité, comme les trois belles riuieres qui l'arrosent Yonne, Allier, & le Loire, la rendent fertile en toutes les commoditez, en tous les plaisirs, & en toutes les commoditez, qu'on scauroit guere souhaiter. Elle a les mines d'argent & de fer: mais sur tout celles de fer, la pierre à bastir la plus belle de France, transportée sur Loi-

re à Orleans, Blois, Amboise, les bois, le bestail en abondance.

La Ville capitale est Neuers, ville belle & grosse sur la riuere de Loire, iadis des appartenances d'Aurun, & l'un des magasins de Cesar, car voycy comme il en parle au liure VII. de ses Commentaires de la guerre des Gaules, & comme il l'a signale en grandeur & Antiquité: *Neuers estoit une Ville dit-il, des appartenances d'Authun située sur la riuere de Loire, en lieu fort à propos, ou Cesar auoit retiré tous les ostages de France, le bled, & les deniers du public, ensemble la plus grand partie des hardes & bagages, tant de luy que de l'armée: & enuoyé pareillemēt grand nombre de cheuaux, achetez en Italie & Espagne pour seruir à ceste guerre.* Mais ceux d'Authun voyans qu'ils ne la pouuoient garder contre luy, la bruslerent, & emporterent les thresors, comme luy mesme le dit peu apres, *Ceux d'authun meirent le feu à la Ville adiouste-il, afin que les Romains ne s'en peussent plus preualoir: car ils voyoient qu'ausi bien ne la pouuoient ils garder: enleuerent sur des bateaux tout ce qu'ils peurent charger de bled promptement, & jetterent le reste dans la riuere, & le bruslerent.*

Neuers.

Cheuaux
d'Espagne
en prix du
temps de
Cesar.

Et fait grandement à noter que le nom de *Noniodunum*, qu'il luy donne là, il le donne encore ailleurs à plusieurs autres Villes, comme à Noyon en Picardie, duquel j'ay parlé cy dessus, & signamment, au mesme liure à Neui en Berry. *Cesar auoit deliberé dit-il, estant entré dans le pays de Berry, d'assaillir la Ville de Neui qui estoit sur le chemin, mais les deputez vindrent au deuant, le supplier, de leur pardonner & sauuer la vie. Et*

Neui en
Berry.

de fait *Noviodunum*, en ce lieuicy estoit vne Ville de la Soloigne sur le chemin de Gian à Bourges, qu'on appelle maintenant Neuui. Car encore qu'il y ait plusieurs Neuuis, & mesmement en cet endroit que designe Cesar, il y en ayt deux l'vn pres de l'autre, Neuui aux deux clochers, & Neuui souz Barajon: si est ce que ie m'arresterois à cestuy-cy, parce qu'il est plus sur le chemin, & conuient mieux à la description de Cesar, bien que ce ne soit qu'un bourg seulement à ceste heure.

Or que Neuers soit aussi signifié par *Noviodunum* ou *Neuidunum*, Aimoinus l'un de nos Historiens le dit en termes expres, *Neuidunus* dit-il, (autres lisent *Niuedunus*) *quam quidam Niuernis esse putant*. Et peut estre que de son affiete on luy a formé ce nom. Car outre qu'elle est pratiquée en terrasse, que les anciens Gaulois appelloient *Dunum*, comme j'ay souuent dit ailleurs, & que mesme elle est autant largement & haurement esleuée que les fortes & anciennes murailles de son enclos: encore est elle arrosée d'un costé de la petite riuere de Nieure, & la forteresse posée à l'emboucheure qu'elle fait dedans le Loire, sur lequel regne vn pont magnifique tout basti de pierre de taille, & remarquable pour les vingt voutes ou arcades qui l'enrichissent d'une superbe structure. Ses murailles sont remparées de plusieurs grosses tours, & defendues de fossez effroyables & tres-profonds. Et ce qui la met d'auantage hors de surprise, c'est qu'elle n'a point de faux-bourgs, ains sont toutes les maisons cōprises dans l'enceinte desdites murailles.

Nous trouuons dans nos histoires que ceste ville a esté erigee en Comté dès nos premiers Roys de la troitiefine race, & qu'un Landeric duquel i'ay parlé au chapitre d'Auxerre, en estoit Comte durant le Roy Robert, qui luy osta ladicte ville d'Auxerre, de laquelle il s'estoit faisly, car voicy comme en parle Aimoinus, *Anno 1001, obiit Henricus Dux Burgundia, sine filijs, rebellaueruntque Burgundiones contra regē Robertum, nolentes eum recipere: ingressus itaque Landricus Comes Niuernis Antisiodorum tenuit ciuitatem.* Et se void encore le Chasteau Seigneurial & le Palais des anciens Comtes de Nevers, assis pres la grande Eglise.

Le Roy Charles VII. l'erigea en Pairrie en Iuillet, mil quatre cens cinquante neuf. Nevers erigé en Pairrie Erection confirmee par le Roy Louys vnziesme prie Iean de Bourgongne Comte dudit Nevers le trentiefme Iuillet mil quatre cens soixante quatre, & depuis par le Roy Louys douziesme pour Monsieur Engilbert de Cleues, en May mil cinq cens cinq. Voire le Roy François premier declara le vnziesme Octobre mil cinq cens vingt & vn, que Marie d'Albret Comtesse de Nevers vseroit des droits de Pairrie en ladite Comté sa vie durant, & finalement l'erigea en Duché & Pairrie en Ianuier, mil cinq cens trente huit.

Quant à l'estat spirituel de ceste ville, elle fut faicte Euesché enuiron l'an de nostre Seigneur six cens, seant à Rome saint Gregoire surnommé le Grand, & saint Aire, ou *Aregius* en Latin, ordonné premier Euesque d'icelle, souz le Metropolitan ou Archeuesque de Sens.

Eglise de
Neuers.

L'eglise Cathedrale estoit premierement dediee à saint Geruais, ainsi qu'est celle de Lectoure en Gascongne, mais le Roy Charles le Chauue par vne singuliere deuotion qu'il auoit au glorieux martyr saint Cyr, voulut que laissant le nom de son ancien patron elle prist celuy de ce saint duquel il luy donna les precieuses reliques. Ily a d'auantage vne Abbaye de Moynes de l'Ordre de saint Augustin, dediee à saint Martin, & vne autre de filles sacree à la Vierge Marie. Deux Prieurez Conuentuels, dediez à saint Estienne & saint Sauueur, les Cōuents des Cordeliers & Iacobins, outre quelques autres bastiments remarquables, comme l'Auditoire, l'Hostel de Ville, la Chambre des Comtes, où sont les prisons, l'Hostel Dieu, vnze belles paroisses, comme saint Arigle, ou Agricole, saint Victor, saint Pere, saint Laurens, saint Trouué, & autres, puis les Chapelles de saint Sebastien, & S. Benin, & le Collee de la Ville.

Voyla donc ce que i'auois à escrire de la Cité de Neuers. Mais encore ne passeray ie sous silence les autres petites villes qui repondent à la Preuosté d'icelle, comme la Charité assise sur la Loire, & qui durant les premiers troubles a seruy de retraite à ceux de la Religion pretendue reformee: Desire aussi sur la Loire, mais en vne isle, Clamecy, Molins Angelberts, Corbigny les saint Leonard, saint Saulge, Luizy, Premery: & plusieurs autres, comme Chastel-chinon, Lornie, & Cosne vers la Solongne, qui appartiennent au Roy, & partie sont en la subiection des Ducs de Neuers.

De la Ville & Bailliage de saint
Pierre le Monstier.

CHAP. II.

LA Ville de saint Pierre le Monstier est encore des appartenances du Nivernois; mais pour certaine exemption erigée en Bailliage, auquel respondent Donzy, Xaincoings, Cusset, & le Bourg saint Estienne. Elle est assise sur le fleuve d'Allier tirant vers les Bourbonnois: & peut estre ainsi dite du Monstier ou Eglise de saint Pierre: à l'exemple de plusieurs autres qui ont pris entre nous leurs tiltres & qualitez des saints plus renommez en l'enclos de leurs murailles, comme celle de saint Denis en France, & de saint Quentin en Picardie. Car encor que *Monstier*, vienne de *Monasterium*, que nous disons maintenant *Monaflere*, qui est le sejour & habitation des Moynes, si est-ce que nos ancestres en vsoient indifferemment pour toutes Eglises tant parochiales qu'autres, comme de fait vous voyez que l'on dit ordinairement, *mener l'espousee au Monstier*, quand on meine vne fille à l'Eglise pour estre espousee par son Curé: & *laisser le Monstier où il est*, c'est à dire rien eschanger des anciennes constitutions de l'Eglise.

S. Pierre le
Monstier.



D V P A Y S

ET DVCHE DE BERRY.

*De la Ville, Bailliage, & Arche-
uesché de Bourges.*

CHAP. I.

Berry.



LA sortie du Niuernois on entre au pays de Berry, que la riuere de Loire separe de celuy d' Authun, souz la protection de qui il estoit anciennement comme dit Cesar: *Et sont les terres des Berruyers abondantes en toutes choses*, de grande estendue, & peuples de plusieurs belles & grandes villes, que les anciens Gaulois bruslerent & reduisirent toutes en cendres, hormis Bourges, la principale & capitale d'icelles, pour affamer l'armee de Cesar.

Duché de
Berry.

Le Roy Iean erigea ce pays en Duché & Pairie, avecques l'Auuergne, pour Monseigneur Iean de France son fils, en recompense des Côtez de Poitou & Masconnois delaissees au Roy d'Angleterre, par le traité de paix 1360. en Decembre. Charles cinquiesme permist apres audit Duc de Berry son frere, de tenir ses grands iours

à Paris ou ailleurs desdites Duchez de Berry & Auvergne, & autres terres que luy & sa femme tenoient en Pairrie, le 10. Septembre 1366. Mesme declara ledit Roy 3. Mars mil trois cens septante quatre, que ledit Duc tiendroit lesdites Duchez & autres terres nommées, en toute iustice & Seigneurie, reserué audit Roy les foy & hommage, ressort, souueraineté, garde des Eglises exemptes, & cas Royaux. Et depuis le Roy Charles VI. confirma encore le don inseré de ladite Duché de Berry, en Decembre 1380. mais ceste brâche sans auoir guere duré finit bien tost apres en filles, sçauoir l'an 1417.

OR les villes principales que possèdent les Bertuyers sont Bourges, Sâserre, Cōcreffant, Aubigny sur Nerre, Selles, Menestro sur la riuere de Cher, Vierzon, Dun le Roy sur le fleuue Auron, Chasteau-neuf, Bouffar, Aigurande, Cluys, Argentō, le Blanc qui separe le Limosin du Poitou & Berry, par la riuere de Creuse, Chastre, Chasteau-Roux, Deols, Issoudun sur Indre, Chasteau meillât, Linieres, Charrots, Mehun sur Yeure, Angillōn, S. Aignen, Leuroux, Vatan, Graçay, Rully, Buzançais, Comté, & Bourg-Dieu, entre lesquelles toutes, ie choisiray icy les plus remarquables pour en recommander les singularitez à la posterité.

Et premierement quant à la ville de Bourges, *Bourges.* chef de tout ce pays, & siege des anciens Ducs, d'iceluy, voire la retraite de nostre Roy Charles VII. pendant l'aduantage de l'Anglois sur la France, elle est assise en plaine peu esleuee, ceinte de marests de tous costez, & d'vne riuere, &

fortifiée de 80. hautes Tours, de sept portés, & d'autant de Faux-bourgs. Quelques vns tiennent qu'elle estoit anciennement nommée *Biturris*, à cause de deux tours basties là par deux freres, qui diuiserent ce pays entr'eux: & qu'encore de present s'y remarque l'vne desdites Tours. D'autres disent que *Biturix* est vn nom Grec imposé aux Berruyers, à cause de leur force naturelle. Et s'en trouue mesme qui maintiennent, qu'ils sont Grecs d'origine, ou que du moins les premiers fondemens de leur principale ville ont esté iettez par les Grecs: qu'vn Iolce fils d'Amyc Thessalien, quittant son pays apres la defaite de son pere par les Argonautes, passa en Gaule, & s'addonnant en ceste contree à la nourriture du bestail, eut vn fils appellé Hermain lequel fist bastir trois forteresses où est maintenant la Cité de Bourges, & desquelles l'ancien Chasteau estoit l'vne, l'autre en la fosse aux Arenes, & la troisieme au mont Hermain: que de cet Hermain nasquit Cubes, & de Cubes Biturix, Prince fort estimé pour son Conseil, & qui assaura le nom de *Biturges* aux Berruyers: mais comme i'ay desia dit ailleurs, c'est trop se peiner en vain de nous représenter par superstition & raport de noms, les fondateurs de chaque ville, veu mesmement que les vieux Auteurs n'estoient soucieux d'employer le temps à la deduction d'icelles, tellement que la memoire s'en est du tout esuanouye, ou conuertie en belles fables, & frivoles.

Je ne veux pas nier pourtant que la ville de Bourges ne soit tres-antique, comme presque
toutes

toutes les meilleures de la France ! puis que du tēps de Cesar mesme, il y a plus de seize cens tant d'années, elle estoit la plus belle ville presque de toute la Gaule : Car voicy les honorables dloges que luy mesmeluy donne au liure 7. de ses Commentaires, voicy comme il la descrit, *Cela fait dit-il, il prit le chemin de Bourges, la plus grande & forte place de tout le pays de Berry, & au meilleur terroir, esperant que l'ayant prise, il rangeroit à obissance tout le reste de la contrée.* Et peu apres, pour le regard de Bourges on mit en deliberation au conseil General, s'il estoit plus expedient de la brusler ou deffendre : *Mais là dessus ceux de Berry se iettent à genoux devant tous les Gaulois, à ce qu'on ne les forçast metre de leurs propres mains le feu à la plus belle ville presque de toute la Gaule, qui estoit la fortēresse & ornement de leurs pays. Car il leur seroit facile de se garder par la situation du lieu, lequel estoit enuironné d'une riuiere & d'un marais, excepté une aduenue fort estroictē. On leur accorda leur requeste.* Puis il adiouste comme il y mit le siege, en ces mots. *Cesar ayant assis son camp à ceste cite & aduenue estroictē, qui est entre la riuiere & le marais, mentionnée cy-dessus, commence à pourvoir de perches, gaules, fassines & gaxons : rouler gabions, apprester mantelets, & bastir deux grandes tours : car l'assiete du lieu empeschoit de l'enclorre tout autour de trenchées.* Finalement il assure comme il s'en rendit maistre, & comme à la printe d'icelle il y eust quarante mille Gaulois tuez. *J'en rapporteray aussi les parolles, pource qu'elles esclairent encore l'ancienne splendeur & les vieux ornemens de ceste grande & forte ville. Les soldats (à maniere de parler) volerent soudain de tous endroits sur le mur, &*

Hh

Prise de
Bourges
par Cesar.

d'une très grande legereté le remplirent tout: tellement que les ennemis esperans d'un cas si inespéré & nouveau, debouter de la muraille & des tours, se vont renger par esquadres au grand marché, & es places & carrefours de la ville, en intention de combattre en ordonnance de bataille, si on les venoit assaillir. Mais ne voyans descendre personne, ains s'espandre tous de costé & d'autre le long du rempart, craignans que l'esperance de se sauuer, ne leur fut entierement retranchée, ilz ietterent les armes bas, & s'enfuirent tant que iambes les peurent porter à l'autre bout de la ville, où se venans à embarasser les uns les autres pour raison de l'estroite issue des portes, il en fut là mis à mort vne grande partie par les soldats, & ceux qui estoient ja sortis, par les gens de cheual: car il n'y eut personne qui s'amusast au pillage, ains tous espris & animez du massacre de Gien (les Chartrains auoient tué grand nombre de soldats Romains en ceste ville) & du labour assidu des ouurages, ne pardonnerent pas mesmes aux vieillards, ny aux femmes & petits enfans: tellement que de tout ce nombre qui faisoit XL. mille, à peine y en eut-il huit cens (lesquels au premier bruit & rumeur s'estoient iettez hors la ville) qui arriuerent sains & sauues à Vercingetorix.

XL. mille
Gaulois ou
environs
sacrez à la
prise de
Bourges.

Et quant au nom d'*Anaricum* que ce capitaine des Historiens, & cet Historien des capitaines luy donne, encore que quelques vns l'ayent voulu prendre aussi pour Viarzon, à cause de la conformité du mot, qui est plus prochain de Viarzon que de Bourges: toutefois l'affiecte y contredit, & demontre que c'est plustost Bourges que l'autre: ioint qu'il n'y a point d'apparence que Viarzon ait iamais esté d'une telle marque qu'il donne icy à *Anari-*

enim, la disant estre, comme j'ai dit, l'une des plus belles villes de toute la Gaule.

Aussi l'histoire de Berri, composée par le seigneur de Laffay, parlant de sa situation, la reconnoist pour telle, & la décrit en ceste sorte, *L'assiette de l'antique Cité qui estoit appellée Aquaticum, est un peu pendante sur le costé qui regarde les marais, de laquelle on void encore aujour d'huy les murs presque tous entiers, qui sont tres puissants, faits & construits de si bonne matiere & forte composition, que ceux qui les ont voulu demolir, pour y faire des caueaux, n'ont peu arracher qu'à grande peine. Et se comportent & estendent lesdicts murs depuis la grosse tour, passant au travers l'Eglise de S. Estienne, & le long de la grande rue de S. Jean des champs, & porte Gordiene, jusques à la porte qui iadis se renomboit de S. Andrien: & dès la porte neuve le long des Arenes ou Amphitheatre, jusques à la porte Turonoise.*

Mais outre les ruines dans lesquelles la firent tomber les Romains souz la conduite de Cesar; encore fut elle batue par les Visigots, & depuis tellement demantelée par vn Didier Comte ou Gouverneur de Blois, & general de l'armée de Chilperic, allant contre Gontran roy d'Orleans, qu'il n'y demeura Eglise, maison ny muraille qui ne portast les marques de son iniquité. Si bien qu'il a fallu que les habitans; & principaux Seigneurs du pays l'ayent releuée: mais sur tout nostre grand Charles, qui enferma le fleuve d'Aurette dedans l'enclos de ses murailles, & apres luy vn Abbé de Sainct Ambroise l'ont montée à vn si haut estage, de grandeur & de force; que c'est aujour d'huy l'une des plus grandes de

la France, & si forte que la vouloir surprendre seroit presque entreprendre de faire possible l'impossible.

Bourges as-
siege l'an
1412.

Pendant les troubles des maisons de Bourgon-
gne & d'Orleans le Roy Charles sixiesme marchât
au pays de Berri avecque son armée, apres auoir
pris le Chasteau de Fontenay, & la ville de Dun le
Roy appartenant au Duc de Berri tenu par les Or-
leannois, de là tirant outre alla mettre le siege de-
uant ceste ville de Bourges, dedans laquelle s'estoi-
ent retirez les Princes tenans le parti d'Orleans en
deliberation de se bien deffendre contre ceux qui
les viendroient assaillir, & estoit ladite ville pour-
ueue de bon nombre de gens de guerre, de viures,
& de toutes munitions requises pour soustenir le
siege. L'armée du Roy selon la commune estima-
tion estoit de plus de cent mille hommes: mais a-
pres vn long seiour sans aucun effet, apres vne
grande perte d'hommes, & l'embrasement des
faux-bourgs par ceux de la ville mesme qui auoi-
ent veu le camp Royal passer l'eau, pour s'i venit
loger, embrasement qui brusta plusieurs Temples
avec vn grand nombre de maisons, finalement le
duc de Guiene Dauphin commença de se fascher
de ceste malheureuse & intestine guerre; & consi-
derant que non seulement le Pais de Berri, mais
aussi le Roiaume de France, en estoit desolé & af-
fligé de toutes parts, que c'estoit l'heritage auquel
il estoit né pour succeder apres le deceds du Roy
Charles son pere, & que tout ce dommage tom-
boit sur luy mesme à l'appetit des affections & hu-
meurs de ses cousins les Ducs de Bourgogne &
d'Orleans, de son motif fit faire deffence aux ca-

nonniers & aux Maistres des engins de guerre que ils n'eussent plus à tirer ny demolir en aucune maniere que ce fut les murailles, portes, ny deffences de la ville sur peine de la vie. Ce qui fut vn acheminement à la paix qui fut tost apres publiée à son trompe.

Charles septiesme en fit depuis rempart & defence cõtre les atakes & poursuites de l'Anglois, & l'an mil quatre cens trente sept, y fist vne grande assemblée de Princes, Archeuesques, Euesques, autres Prelats, Docteurs, seigneurs, Barons & Cheualiers pour auoir d'eux conseil sur le fait de quelques articles resõlus au concile de Basle, & à la requeste de sa Maiesté sur l'authorité de l'Eglise Galicane. *Assemblée de Bourges*

Le vingtseptiesme iour de May mil cinq cens soixante deux le Comte de Montgommery suiuy de six vingts cheuaux, entra dedans, & l'asseura pour le parti des Protestans, & emporta grande somme de deniers d'Orleans, pour la solde de l'armée s'estant aussi fait maistre de la grosse Tour. Au mois de Iuin le sieur d'Yuoï y fut enuoïé par le Prince avec deux mille pietons pour pouruoir à tout ce qui estoit requis pour soustenir vn siege dont la ville estoit menacée. Mais le dernier iour d'Aoust sollicité par le Comte Rhingraue & par la Roine mere il accorda tout ce que le Roy Charles IX. voulut, & le lendemain la rendant à sa Maiesté au grand mescontement des gens de guerre, se retira chez soy bien fasché de ce qu'il y auoit laissé beaucoup de bonnes hardes, notamment vn Calice garni de pierres de grand prix, lequel il fut contrainct bailler à la Roine mere qui par de-

uotion le print & garda soigneusement comme elle fist d'autres ioyaux precieux de la S. Chapelle qu'on auoit destournez d'heure arriere des larrons. Et ainsi demeura Bourges iusques à l'Edit de pacification.

Encore ne veulx ie taire qu'ayant tenu pour la Ligue durant nos derniers troubles, elle enuoya en fin ses deputez, avec ceux d'Orleans vers nostre Roy, & obtint vn Edit sur la reduction donné à Manteau mois de Feurier, verifié au Parlement le premier iour de Mars mil cinq cens nonante quatre. Mais considerons vn peu l'Estat de Dieu, qui est l'Eglise, en ceste belle & grande ville.

Elle fut conuertie par les predications de saint Ursin que les Disciples des Apostres auoient enuoyé es Gaules, & ordonné premier Euesque de ceste contree: Et tient on communement que ce fut luy qui ietta les premiers fondemens de l'Eglise saint Estienne, en la maison que Leocade Senateur & Gentilhomme de marque auoit donnée aux Chrestiens pour bastir vn Temple. & que depuis on la agrandie, & embellie d'une plus magnifique architecture. Comme depuis aussi estant remis entre les bien-heureux on dedia vne autre Eglise à l'honneur de son nom mesme où reposent encore auourd'huy les precieuses reliques de son corps, que les habitans de Bourges honorent, & reuerent avecque vne deuotion singuliere.

Ceste Eglise de saint Estienne est la Cathedrale, chef de la premiere Aquitanique, qui a la preeminence sur toutes les Canonicales de la

*Eglises de
Bourges.*

ville qui sont six autres en nombre. La Sainte Chappelle fondée par Iean Duc de Berri frere de Charles cinquiesme à l'honneur & au nom de Saint Sauueur, tirée sur le modèle de la sainte Chappelle de Paris : S. Chappelle ou il fut enterré l'an mil quatre cens dixsept, & depuis luy Madame Ieanne de France espouse de Louis douziesme. Apres, la susdite de s. Vrsin, celle de sainte Austrille, de Saint Pierre le Pueillier, de nostre Dame des Sales, & de nostre Dame de Monstier-moyen.

Il y a encores dixsept Paroisses, les Couuents des quatre Ordres de Mendians, deux Abbayes, l'vne de saint Sulpice, iadis nostre Dame de la nef aux faux-bourgs de Moncheuri qui tient la reigle de S. Benoit, & l'autre de S. Ambrois dans l'enclos des murailles : Trois Religions de filles, l'vne ditel' Annonciade fondée par Ieanne de France, Duchesse de Berri : l'autre de S. Laurent, bastie par Charlemagne : & la 3. de S. Claire, ou des Cordeliers : Puis en fin l'Hospital, l'vn des plus beaux du roiaume, edifié aux frais & depens des habitans pour la subuention & nourriture des pauures & malades de la ville.

Je laisse plusieurs Prieurez, tant dedans que dehors, comme aussi les pieces rares & admirables des Eglises tant de S. Estienne, qu'autres, les magnifiques sepultures, colomnes, bases, chapiteaux, cornices, Architraues, & autres parades d'architecture qui les enrichissent, pour ce que la description en seroit trop longue. Tant y a qu'aujourd'huy ceste ville est Archeuesché & Primate de l'Aquitaine.

Grosse tour de Bourges. Mais il y a d'autres edifices & ornemens publics que ie ne veux oublier, comme la grand Tour ronde en la figure, & si haute qu'elle deconue trois ou quatre lieues de pays, les murs espais de trois toises ou enuiron, faits par dehors à pointes de diamants: d'autres tours & murailles qui la fortifient, & les fossez tres-profonds que le Roy Philippe Auguste y fist faire à dos d'Asne. La maison des Allemans; les Arenes, precieux reste & vestige de quelque superbe Amphitheatre: & sur tout le Palais magnifique de Iacques Cœur, natif de Bourges mesme, Argentier du Roy Charles septiesme, & hardy marchand trafiquant avec toutes les nations de l'Europe & de l'Asie. Ce fut le 5. marchand François qui découurant les mers à nous incognues, alla en Leuant, & eut commerce avec les Turcs. Il estoit si habile homme, & auoit tant de vaisseaux sur mer, tant d'intelligences avec les estrangers, & vne si bonne reputation de loiauté pour le fait du commerce, qu'en peu de temps il deuint extrêmement riche, acheta plusieurs belles terres, fist bastir plusieurs belles maisons, & à ses despens decora la ville de Bourges de plusieurs bastimens publics, & l'embellit de rues nouvelles. Mais comme en France vn homme ne peut s'enrichir par son industrie, qu'il ne soit incontinent enuié, soupçonné & accusé de se seruir de moyens illicites, il fut sous ombre qu'il trafiquoit entre les Turcs, accusé de pratiquer de secretes intelligences avec eux au detriement & preiudice des Chrestiens, de leur enuoyer contre l'ordonnance Ecclesiastique des armes & des armuriers pour leur en forger à la façon de

*Iacques
Cœur*

celles des Chrestiens, de sentir mal de la foi pour auoir pratiqué parmi eux, de leui auoir renuoié vn Chrestien esclaué, qui s'estoit sauué des fers de la captiuité, d'auoit communiqué les secrets du Roy à ses ennemis, mal administré les deniers de sa Maiesté, & fait plusieurs grandes exactions en Languedoc. Pour ces causes il fut par le commandement du Roy son maistre mis en prison, & quelque temps apres condamné à grosses amendes, & banni à perpetuité de la France.

Il y a encore vne excellence singuliere en ceste *Vniuersité* ville, qui est certainement de haut lustre & de grã. *de Bourges* de splendeur, qu'elle soit decoiée d'vne Vniuersité tres-renommée & florissante notamment pour le droit, & en laquelle aiet tousiours tenu rancles plus grands Iuriconsultes de l'Europe, voire ce grand Cuias, l'vn des plus doctes, & suffisans personages que la terre veit oncques, lequel y decede le 3. d'Octobre 1590. Les premiers fondemens en furent iettez du temps de nostre bon Roy saint Louys, & depuis Charles frere de Louys XI. recherchant ce qui pouuoit esclaire d'auantage son lustre, luy impetra de grands priuileges, & de grãdes prerogatiues du Pape Paul II. comme aussi nos Rois l'ont maintenuë & conseruée iusques à present, ensemble les Docteurs, Officiers, & supposts d'icelle en tous & chacuns leurs droicts, exemptions, communantez, franchises, & libertez anciennes.

Et pour faire plus particulièrement cognoistre le desir que nos Rois ont tousiours eu de gratifier les habitans de ceste Ville & Vniuersité, ie *Priuileges* *Et franchises* *des* *citoiens de* *Bourges,* veux mettre icy les plus beaux priuileges & im-

munitez qu'ils leur ont anciennement octroyez, & en la jouissance desquels ils les ont maintenus iusques à present: Que leurs biens ne seroient confiscables, qu'ils seroient exempts de garnisons, que ceux qui tiendroient des fiefs ou arriere fiefs ne seroient suiects au ban ny arriere-ban; Voire que ceux qui en acquereroient, n'en payeroient au Roy nouveaux acquests, ny aucune finance.

Reste la Police & Iustice, desquelles encore faut il dire quelque chose, afin que la memoire en demeure plus recommandable à la posterité.

*Eschevina-
ge à Bour-
ges.*

*Bailliage
de Bourges.*

Les Maire & Eschevins ont la reserve & le gouvernement de la police, comme de viures & edifices, & de la garde en temps de guerre: & cognoissent mesme des proces & differents qui se meuvent entre les citoyens; proces dont les appeaux ressortent simplement à la cour souveraine de Paris. Là où tout le reste du Baillage respond au Siege Presidial, auquel sont commis les Officiers ordinaires pour la distribution de la Iustice, sçavoir est le Bailly, les Iuges Presidiaux, Lieutenans, general, civil & criminel, huit Conseillers, les gens du Roy, & le Greffier d'appeaux: Siege auquel respondent la Preuosté de la Ville, la Confirmation des priuileges de l'vniuersité, puis les ressorts d'Issoudun, de Dun le Roy, Meun sur Yeure, Concreffaut, Sanferre & les autres Sieges, & Chastellenies, que nous particulariserons cy-apres le plus briuement qu'il nous sera possible.

Et quant aux Finances, Jean Duc de Berry y erigea vne Chambre des Comptes le 2. May 1379.

pour les Comtes des terres de son apanage. Charles VII. y transféra depuis la souveraine du Royaume, pendant que les Anglois estoient en possession de la Ville de Paris: Et maintenant encore ya Election & Generalité de Thresoriers, tant pour la receipte des tailles & subsides de tout le Pays, que pour la vuidange des procès & differents qui sepeuvent mouuoir à cause d'iceux.

De la Ville & Comté de Sancerre.

CHAP. II.



LA Ville & Comté de Sancerre assise sur vn mont dont la Loire valechant les bords, peut estre assez recommandée en Antiquité par l'origine seule du nō Latin, que vulgairement on luy donne. Car il y en a qui maintiennent qu'elle estoit iadis appelée *Sacrum Cereris*, à causes que Ceres Deesse des bled entre les Payens y estoit adorée: ou bien *Sacrum Cæsaris*, comme qui diroit la Chapelle ou l'Oratoire de Cesar. Mais ie la veux signaler par vne excellence de bien plus haute, & plus auguste marque, c'est que dés long temps elle a esté erigée en Comté, & a glorieusement enrichi de son nom plusieurs grands Seigneurs de ce Royaume. Comme ainsi soit que les surnoms des Seigneurs & Gentilshommes n'estoient continuez iadis qu'au fils aîné qui habitoit au principal fief; & que les puisnez prenoient leurs noms du principal fief de leur partage: en la maison de Champagne, Estienne frere puisné du

Sancerre.

Comtes de
Sancerre.

Comte Thibaud le grand, eut le surnom de Sanferre, parce que la Comté dudit Sâferre luy escheut pour partage. D'Estienne vint Guillaume qui espousa Ysabeau de rorny. de Guillaume vint Loys, de Louys Estienne second Comte de Sanferre. Et dura ceste Maison de Sancerre venue de celle de Champagne par les mâles, jusqu'au Comte de Sâferre marié à Marguerite de Normâdie, de la quelle il eut Marguerite Comtesse dudit Sanferre mariée en premières nopces à Beraud le Grand d'auvergne, dont vindrent Marguerite d'auvergne, merre de Jean sieur de Bueil, & Marie d'auvergne mere de Guillaume de Vienne sieur de S. George; ausquels de Bueil & de Vienne par arrest du Parlement du 26. Iuillet 1451. les biens venants du costé de ladite Comtesse furent adiugez, & en eut ledit de Bueil la Comté de Sanferre.

Siege & prises de Sancerre.

Ceste Ville fut prise par les Bourguignons sur les Orleanois pendant le siege de Bourge duquel nous auons parlé au precedent Chapitre, parce qu'elle faisoit grand empeschement aux viures du camp du Roy. Et depuis en l'an 1568. Martinengue, Entrague, la Chastre gouverneurs de Gyen, Orleans, Bourges accompagnez d'autres chefs & de bonnes troupes l'assiègerent pource qu'elle estoit le refuge de plusieurs familles de la Religion pretenduë reformée; & donnerent plusieurs assauts que les assiegez soutindrent si bien, qu'ilz laisserent pour l'heure ceste petite Ville en repos. Mais depuis les Sancerrois aians voulu entreprendre de bastir vn fort sur Loire, y furent surprins, & apres auoir perdu enuiron soixante hommes & ce fort, contrainsts se contenter de faire bonne garde

dedans l'enclos de leurs murailles. Comme encore aussi leur seruit-elle de retraite en l'an 1572. apres les massacres de Bourges, Orleans & autres endroits. Ce qui fut cause qu'au mois d'Octobre ensuiuant ils furent inuestis de quelques garnisõs, qui commencerent derechef à les molester. Le 9. de Nouemb. le frere du sieur de Fontaines surprit le Chasteau par l'intelligence qu'il auoit avec certains habitans qui s'y enfermerent avecq luy, mais par la resolution & valeur des autres il fut contraint d'en deloger dans 24. heures apres, sur le point que Fontaines y arriuoit avec vn puissant secours. Finalement elle fut rassiégée au commencement de l'année suiuiante 1573. viuement assaillie, bloquée, & reduite à vne si extreme famine qu'ils furent contraints de composer & sortir avec leurs armes & bagage par la permission que le sieur de la Chastre au nom du Roy leur accorda.

De la ville, & Siege Roial d'Issoudun:

CHAP. III.



ISSOVDVN est la seconde Ville Royale du Pays de Berry, & l'vne *Issoudun.* de ces vingts qui furent toutes reduites en cédre en vn seul iour par les anciens Gaulois pour affamer l'armée de Cesar. Encore a elle aujourd'huy maintes remarques & vestiges d'antiquité; Voire il sèble que le faux-bourg S. Patier ait esté le lieu de la premiere assiete.

Elle est forte, bien murée & deffendue d'un Chasteau, tout environné de fossez tresprofonds & de murailles bien flanquées dont la riuere de Theo arrose les bords. Le bon vin & le trafic des laines y abondent ; comme presque en toutes les autres villes de ceste contrée : mais sur tout les bōs gans de cheurotin. Et est encore remarquable par le nombre des Eglises, qui sont tant en son enclos, qu'és fauxbourgs : en l'enclos deux parochiales. S. Cyr où il y a des Chanoines, & S. Iean Baptiste ; S. Estienne pres la grande Tour & le Monastere des Religieux de l'Ordre saint Benoist. Au faux-bourg de Rome, l'Eglise paroissiale & collegiale de saint Denys ; En celuy de saint Iean vn tresbeau Cimetiere, & le Couuent des Cordeliers : En celuy qui est vers le Midy vne Chappelle de grand reuenū : Et finalement en celuy de S. Patier du costé où le Soleil se couche, iadis vne Eglise de Bernardins, qui blasme encore l'indignité des Anglois en ses ruines.

Quant à la Iustice il y a Bailliage du ressort de Bourges, auquel respondent les Villes de Chasteau-Roux, Graçay, Argenton ; la Chastre, Linieres, Bouffac, Perouse, Chasteau-meilland, Chastelet, la Mothe-fully, Agurande, Charrots, Rulli, S. Chartier, & vn grand nombre de Baronnies, Chastellenies, bourgs, villages & paroisses.

Des Villes de Charrois, de Chasteau-roux, Deols, & Argenton.

CHAP. IV.

NOTRE Issoudun, & Bourges est ^{Charrois.} l'ancienne Ville de Charrois sur la riuere d'Arnon, laquelle appartenoit iadis aux Seigneurs de la Roche-Chouard en Limousin: mais ilz la vendirent à la Comtesse de Buzançois, veufue del'Admiral Chabot Seigneur de Brion.

Et quant à Chasteau-roux elle est sur la riuere d'Indre, distante de Bourges de seize lieuës, & ^{Chasteau-roux.} voisine du Limosin & de la Comté de Blois: non si petite toutefois, qu'elle n'ait quatre Paroisses, sainct Denis, sainct André, sainct Martin & S. Christophle; sans le Couuent des Cordeliers, & l'Abbaye sainct Gildas de l'Ordre sainct Benoist, à laquelle Ebbe donna la ville de Deols, de laquelle il estoit seigneur. remarquable encore par le Chasteau, que Raoul filz du susdict Ebbe Seigneur de Deols, y fist bastir, & duquel elle a tiré l'origine de son nom & la premiere excellence de son estre.

Et fait particulièrement à noter pour ce pays de ^{Deols.} Deols, qu'il est fecond en vins & laines, que la iurisdiction s'en estend à plus de vingt lieuës de circuit, & qu'il a plus de mille deux cents fiefs & arrierefiefs qui en dependent: Cause pour laquelle le Roy Charles IX. l'erigea en Comté,

pour le Baron d'Aumont Cheualier de l'Ordre, & Lieutenant de 50. hommes d'armes de Monseigneur le Duc de Montpensier.

Argenton.

La ville & Chastellenie d'Argenton sur la riuere de Creuse, & voisine de la Guyenne, est remarquable par vn Chasteau fortifié de dix Tours; sept grandes, & trois petites, sur l'vne desquelles appellée la Tour d'Eracle sont grauez ces mots en grosse lettre, VENI, VICI, avec les marques & vestiges d'antiquité, & les vieilles ruines des bastimens qu'on void encore aux enuiron; monstrent assez qu'elle n'est moderne, & qu'elle a autrefois esté quelque plus grande chose. Mesme ceste Tour d'Eracle porte encore le nom d'vn Gouverneur Romain, lequel du temps de l'Empereur Decius fist là martiriser les deux glorieux saincts Marcel & Anastase, au clos qu'on renomme encore à present de saint Anastase, pour ce qu'ils faisoient profession du Chriistianisme.

Des villes de Chastre, Chasteau-meiland, Dun le Roy, Chasteau-neuf, Et Viarzon.

CHAP. V.

Chastres
en Berry.



LA Ville de Chastres sur Indre, tirant vers le Limosin, est close de bonnes & fortes murailles, fortifiée de tours, & fossez profonds, & defendue d'vn Chasteau d'assez belle remarque. Il n'y a que deux Eglises en icelle, l'vne

l'vne de S. Germain paroisse, & serue neantmoins d'un College de Chanoines fondé par les anciens seigneurs de Chaunigny, l'autre vn Couuent de Religieux de l'Ordre des Carmes.

Il laisse les villages qui dependent de sa jurisdiction, pour venir à Chasteau-meilland, aussi iadis Ville close & Chastellenie; mais qui pour le iourd huy prend son plus beau lustre du Chasteau lequel est encore fort & bien muré; voire remarquable par vne Tour, qu'on dit y auoir esté bastie dès le temps des Romains.

Chasteau
meilland.

Dun le Roy, qu'aucuns mal à propos ont estimé le *Nouiodunum* de Cesar duquel nous auons parlé au Chapitre de la Duché de Neuers, est la troisieme ville Royale de Berry; & l'un des Sieges Royaux du ressort de Bourges, comprenant plusieurs belles places & Chastellenies souz sa jurisdiction.

Dun le Roy

Après est Chasteau-neuf; autre Ville située sur le Cher. Puis Viarzon, ou Vierzon, que quelques vns ont voulu prendre pour l'*Anaricum* de Cesar, à cause de la conformité du nom: mais l'affiète y contredit comme i'ay dit parlant de Bourges, & n'y a point d'apparence qu'elle ayt iamais esté d'une telle marque que Cesar donne à *Anaricum*. Quelques vns tiennent que ce fut iadis l'heritage du Roy Bon de Beues, pere de Lancelot du Lac, & qu'il en fut chassé par Clodias, qui la demantela. Les Anglois l'ont bruslée depuis en l'an 1197. Toutefois elle est encore assez bien bastie pour le present: voire en vne si gracieuse affiète, que les bois, vignes, prez & riuieres limitent sa veüe de tous costez: ce que tesmoignent ces deux Vers escrits sur la porte d'icelle,

Chasteau-
neuf en
Berry;

*Verzio Villa virens, aliunde pauca requirent,
Siluis ornata, vineis, pratis, decorata.*

Elle a aussi eu iadis ceste excellence singuliere, & ceste remarquable & sureminente qualité, de laquelle tant d'autres se sont glorifiées depuis: Je dis qu'elle a esté érigée en Comté, mesme auant que par vne nouvelle maniere nos Rois eussent commencé de faire de petites Villes, Bourgades & Seigneuries, Duchez & Comtez à leur appetit, & en a esté Comte Robert d'Arthois qui se rebellant contre Philippe de Valois, en fit perte au profit de la Couronne: Depuis François I. la annoblie d'un siege Roial & d'un Bailliage pour la distribution particuliere de la iustice, en ses fins & limites.

*Des villes de Mehun sur Yeure, Aubi-
gni, Concreffant, S. Aignan,
Leuroux, &c.*

CHAP. VI.

Mehun.

LA Ville de Mehun sur la riuere d'Yeure est encore vn des sieges Roiaux de Berry qui ressortet à la Presidialité de Bourges. Les anciens l'ont appellé *Mediolanum* en Latin, & l'eut Philippe fils de nostre Roy Philippe premier, par eschange de Montlheri, que luy auoit apporté en mariage la fille de Messire Gautier Tronseati, sire de Montlheri. Elle a esté aussi des appartenances du comte Robert d'Artois;

- de Mehun, Aubigny, &c. 467
& blasme encor la fureur des Anglois es aparêtes
ruines d'un vieil chasteau, pres lesquelles est l'Egl.
collegiale de nostre Dame aiant chanoines & droit
de paroisse. Le Roy Charles VII. y establit le
Bailliage.

La Ville d'Aubigni fut iadis roiale quoy que Aubignis
auparavant elle eut esté du corps & Duché de Ber-
ry, entant que le Duc Iean la racheta des Chanoi-
nes de S. Gatian de Tours. Le Roy Louis XI. y
mit & establit siege Roial & officiers: Mais Char-
les VIII. son filz le donna pour recompense de bös
& agreables seruices faits à sa Maïesté, à Berault
Stuard Capitaine de ses gardes, d'oü est sortie la
famille d'Aubigni: Et transporta ce siege à Con-
cressaut, que les Latins apellent *Salutem Concordia*, Cöcressaut
petite ville anciennement, sur le fleuve de Saudre,
mais auourd'huy seulement un bourg, fortifié &
embelli d'un chasteau l'un des mieux flanquez, &
plus richement bastis de tout le Berri.

Dangilon est vne autre place ainsi dite du nom Dangilon
d'un seigneur appellé Gilon lequel en ietta les pre-
miers fondemens: Comme aussi S. Aignan, Com-
té prochaine de la Touraine, sur la riuere de Sau-
dre, avecque laquelle se ioignent Eure & le Cher
le long de ses fortes murailles, a quité son ancienne
qualité de Chasteau-Hagat, pour s'enrichir du
glorieux titre de ce saint lequel y est reueré par
vne deuotion singuliere.

Leuroux est bien close, & remarquable par un
Prieuré assez riche, fondé à l'honneur de S. Syl-
uain, avec Chanoines, & demi-Chanoines, par
les seigneurs de Chasteauroux.

Et Vatan est encore vne autre villette fermée de

murailles, signalée d'une Eglise Collegiale fondée au nom de Saint Laurent par Guy Comte de Blois, & enrichie depuis par les Seigneurs de Vatan.



D V P A Y S

ET DVCHE' DE
TOURNAINE.

DE LA VILLE, BAIL-
liage, & Archeuesché
de Tours.

CHAP. I.

*Pays & Du-
ché de Tou-
raine.*

LE Pays de Touraine appellé iardin de ce grand Royaume par excellence pour estre merueilleux en toutes sortes de fruits rares & incomparables, sur tous autres, a esté chéri & caressé par nos Rois, aussi bien que les plus grandes & plus belles Provinces de leur couronne.

C'est vn pays qui en vaut plusieurs autres, soit que l'on poursuiue les commoditez & richesses, sur tout au commerce des soies, soit que l'on recherche les plaisirs & les amœnitez. En la gran-

de abondance de toutes choses nécessaires ou gratieuses, rien ne luy defaut. C'est vn pays d'assez grande estendue, & composé d'vne infinité de belles & agreables Villes: vn pays tout plein de biens, & tout comblé de delices: vn membre du Parlement de Paris, ce grand Chef de iustice, annobli de plusieurs sieges & Iurisdiccions subalternes.

La premiere & principale est la Ville de Tours, de laquelle ressortent tant en premier que second appel Chastillon sur Indre, Amboise, Langets ou Langers sur Loire, Chinon & Isle-Bouchard sur Vienne, Champigni, la Haie sur Creuse, Loches, Paulmy, Loudun, Mont-richard, Chaumont, Cormeri, A say le Bruslé sur Indre, vn autre A say dit le Ferron sur le Cher, & plusieurs Baronnies, & chastellenies, comme Chasteau-renaud, & autres desquelles ie marqueray icy par ordre les plus rares singularitez, affin que ma patrie me sache quelque gré, & recognoissance de n'auoir trahy par mon silence l'occasion de m'acquitter de ce debuoir enuers elle, & que s'il luy plaist elle face profit des honorables eloges que ie luy donne.

Et premierement quant à la belle & grande cité de Tours, on faict plusieurs courtes fabuleux de sa premiere fondation. Quelques vns tiennent que ce fut vn Troyen appellé Turnus, contemporain d'Ance ce grand ancestre & premier parent de la nation Romaine; qui en iect la premiere pierre, voire maintiennent que son Tombeau y est encore apparent, & que de son Tombeau de luy, tant la Ville de Tours, que les Tournois & ioustes que

l'on fait encore quelquefois en France pour donner du passe-temps aux Dames, ont tiré la première origine de leurs noms. Mais tant s'en faut que ie vueille m'accorder à ceste opinion, plus fabuleuse que vray-semblable, que ie croy mesme auoir esté bastie long temps auant la grande Troie; & si ce fut vn Turnus qui en dressa le plan, qu'il fut plustost de la nation des Gaules, que de quelque estrangere. Vn Poëte de ce temps en parle encore d'une autre façon toute diuerse. Voici ses vers qui font certes voir en luy vn fort bel esprit, d'auoir escrit sans y penser autrement vne chose si absurde & digne de risée.

----- Francus, dict-il

*À l'honneur de Thuringe où il gaigna le camp,
Il nomma Turingeois le plus fertile champ
Qui soit es lieux de Gaule & au pays de France,
En la belle Touraine, ou les fruits d'excellence
Naissent à grand foison, puis il fist bastir Tours
T'esmoin aux Allemans de leur tardif secours.*

Mais laissons à la Poësie ses dentées & mercuries fabuleuses. Tant y a que ceste ville assise sur la Loire, est tres-antique, & qui porte les armes conformes à son nom, sçauoir est trois Tours, au dessoubz de trois fleurs de Lis, qui monstrent assez que nos Rois l'ot tousiours prisee comme l'vn des odorants boutons de leur couronne. Armes que mesmes les grands Royaumes qui nous sont voisins ont forgé de pareille marque. Car celuy de Grenade porte seulement 9. Grenades entamées: celuy de Galice, vne Coupe en forme de Calice enuironnée de six Croix: celuy Leon, vn Lion, & celuy de Castille, vn Chasteau.

Les Tourangeaux furent l'un des premiers peuples subiuguez & reduits à l'obeissance du peuple Romain. Comme aussi si grande fut lors l'opinion que tous les Gaulois conceurent de ceste guerre, que les nations mesmes qui habitoient de là le Rheim, de pescherent Ambassadeurs à Cesar, pour luy offrir ostages, & faire ce qu'on leur commanderoit. Et luy, dit-il au liu. 11. de ses Commentaires, *se diligentant de passer en Italie, mena les legions hyuerner en Touraine, pays Chartrain & Anjou, voisins des lieux où il auoit fait la guerre.* Mais aussi furent ilz l'un de ceux qui se liguerent & rebellerent depuis avec les autres citez, pour secouer le ioug de leur captiuité. Au liure 7. de cest Autheur Vercingentorix tira incontinent à sa ligue les Tourangeaux avecque ceux de Sens, Paris, Poitou, Querci, le Mans, Limosin & Anjou. Et plus bas, Aiant esté arresté en vne assemblée generale des Gaules, que chacune des Citez fourniroit endroit soy certain nombre de gens pendant que Cesar estoit empesché au siege d'Alexie, on cotisa la Touraine avecque ceux de Poitou, & de Paris, à chacun huit mille hommes: Cote qui marque assez l'ancienne puissance de ceste Prouince, puis qu'elle l'egale avec les plus puissantes du royaume. Et rebellion qui a fait chanter au Poëte Lucain ce Vers,

Instabiles Turones circum sita castra coercent.

Si mieux on n'aime interpreter *instabiles*, qui leur reproche là l'inconstance, pour *Valde stabiles*, à la façon de Virgile lequel appelle en certain endroit les Latins, *infractos*, id est *valde fractos*, & leur creer par ce moien vne louange d'un blafme.

pretendu par les ennemis de nostre ancienne liberté.

Encore leur reste-t'il en leur capitale ceste belle marque, mais plus glorieuse de leur premiere grandeur & autorité, qu'elle a dès la primitive Eglise esté erigée en Archeuesché, & enrichie de la superintendance d'un grand nombre de Dioceses, & d'Eueschez, du Mans, d'Angers, Renes, Nantes, Cornouaille, Vannes, Leon, Triguer, Dol qui fut aussi iadis Archeuesché, S. Malo, & saint Brieu. Saint Gatian enuoié en ceste ville par les Euesques Romains, la dressa par ses predications au niveau de la Religion Chrestienne, & en fut le premier Euesque. Saint Lidoire ou Licerie narsif de Tours & riche de toutes sortes de vertus, luy succeda. Voire ce fut luy, qui de la maison d'un Senateur y bastit & dedia la premiere Eglise, en laquelle fut éter enterrees apres sa mort les despoilles precieuses de son corps. Et apres luy vint le glorieux saint Martin, le second Apostre de France, & l'un des principaux instruments de la saluation des Gaulois, lequel transféra le corps de saint Gatian en l'Eglise aggrandie depuis, enrichie, & rendue d'âge en âge, plus auguste, voire l'une des plus renommées du Royaume, soubz le glorieux tiltte de ce premier Prelat de la Touraine, & encore à present le siege ordinaire des Archeuesques.

Ie ne deduiray point icy par le menu combien diligemment Monsieur S. Martin, apres S. Denis d'Areopage, prouigna en France la Religion Catholique, & les bonnes mœurs, perpetuels asso-

ciez & compagnons de la vraye pieté S. Gregoire de Tours en son histoire liure 1. le dict en peu de mots, *Tunc iam lumen nostrum exoritur novisque lampadum radys Gallia perlustratur. Hoc est, eo tempore, beatissimus Martinus predicare exorsus est, qui Christum Dei filium, per multa miracula, verum Deum in populis declarans, Gentilium incredulitatem evertit. Hic enim fana destruxit, heresim repressit, ecclesias adificavit, & cum alijs multis virtutibus refulgeret, ad consummandum laudis suæ titulum tres mortuos vitæ restituit.*

Aussi le Breton au liure 3. de sa Philippide, apres avoir descrit la ville de Tours, la recommande-t'il principalement du corps de ce grand personnage.

*Inde iter accelerat Turones festinus in urbem,
Quam geminum nitida flumen circumfluit unda,
Hinc Liger, inde Carus, medio sedet inter utrumque
Clara sive, speciosa solo, incunda fluentis,
Fertilis arboribus, uberrima fruge, superba
Cive, potens Clero, populis numerosa, referta
Diuitijs, lucis, & vitibus undique lucens:
Quam sacrosancti presentia corporis ornat
Præsulis eximij Martini, gloria cuius
Omnibus Ecclesijs summum decus accumulavit.*

Belle description de la ville de Tours.

Et certainement les anciens Gaulois, & depuis nos Rois Chrestiens reconnoissans combien ilz luy estoient obligez, se sont efforcez d'en honorer la memoire, & apres sa mort le tenir comme vivant en leurs esprits. Car ilz luy bastirent vne Eglise en laquelle ilz posèrent son corps comme vne precieuse relique, afin qu'ilz y peussent recourir en leurs necessitez. C'est pourquoy Glaber

parlant d'un mal de feu, qui surprenoit les hommes, & les consommoit soudain, escrit ainsi: *Cum in plurimis Sanctorum memorijs, huius tremenda pestis sint inuenta remedia, maximus tantum concursus factus est ad trium Sanctorum confessorum Ecclesias, Martini Turonum, & Oldorici Baioariorum, & apud Syluiniacum Maioli.*

Sur tout ilz frequentoient son Sepulchre avec vne deuotion singuliere, autant les Princes que les petits. Mesmes de toutes les parties de la France on y alloit, comme de tous les coings de la Chrestienté & du milieu en Hierusalem. Si tost que le Roy Clouis fut Chrestien, il l'honora de grands dons, & offrandes, entre lesquelles il y donna le courfier sur lequel il estoit monté en ses batailles & victoires: & depuis le voulant r'auoir & racheter pour le prix qu'il pouuoit valoir, enuoia deuant la chasse dudit saint, cent pieces d'or, de la monnoie lors courant. Mais comme il voulut monter sur le cheual il ne se mouuoit aucunement & sembloit qu'il eut les pieds attachez contre terre. C'est pourquoy il réuoia autres cent pieces iusques à la cinquième fois, & alors le cheual se meut. Ce qui occasionna Clouis de dire, que S. Martin estoit bon aide, mais cher en prix. Ainsi qu'il estoit à Tours, arriuerent les Ambassadeurs d'Anastase, Empereur des Grecs, pour se coniuir avecque luy de ses heureuses victoires, avecque lettres dudit Anastase par lesquelles il le saluoit Consul, Senateur & Patrice Romain: & pareillement luy enuoioit vne Couronne d'or, & vne robe telle que les Senateurs de Rome la portoient. Ayant receu ces presents il fit ietter au peuple grand

Clouis honore s. Martin de Tours.

nombre d'argent en signe de liberalité, & comme
 escrit vn docte personnage de nostre temps, So-
lemne Francis indixit, qui cum frequentes conuenis-
sent in Basilica sancti Martini, semet muneribus
Augustalibus, tunica, blattea, chlamide, & corona
aurea preciosis gemmis distincta, & ab Anastasio
imperatoremissa ornauit. Quo die nullus pulchrior
 Francia post festum diem Christiana regenerationis
 illuxit. C'est à dire, afin que ces belles paroles viē-
 nent à la cognoissance d'vn chacun : Il publia vne
 feste magnifique & solemnelle aux François, les-
 quels s'estans assemblez en grand nombre dans
 l'Eglise saint Martin, il s'orna la des augustes pre-
 sens que l'Empereur Anastase luy auoit enuoiez, à
 sçauoit de la Tunique, du Manteau de pourpre, &
 de la couronne d'or enrichie de pierres precieuses:
 solemnité qui parut si belle aux yeux de toute la
 France, que depuis le iour de son Baptesme elle
 n'en auoit point veu de pareille. Puis il fist porter
 la Couronne à Rome, pour la mettre en l'Eglise
 saint Iean de Latran, ou selon que d'autres di-
 sent, en l'Eglise saint Pierre, & fit de grands pre-
 sens aux Ambassadeurs del'Empereur. Aussi ai-
 moit il le sejour de la ville de Tours, comme de
 vray elle est le beau iardin de la France, mais tou-
 tefois pour donner vne teste entiere ou plustost
 vn cœur au corps de son nouuel Estat, il choisit
 pour sa ville capitale Paris, le cœur de ce grand
 corps d'Estat, la cité des citez, la Roine des villes,
 & depuis luy la ville de nos Rois.

Après ce grand & premier de nos Princes
 Chrestiens, Clotaire son petit filz paia de sembla-
 bles deuoirs au patron de ceste ville, & à la ville

Chapelle S.
Martin
bruslé puis
reedifiée.

de ce patron de Tours, & de toute la France. Car encore que comme dit Robert Guaguin, *Gonnebault* fuyant le Roy Clotaire, se fust retiré en la chapelle saint Martin, & que comme hors de ce lieu ne peust estre amené par aucunes promesses, le feu mis dedans fust bruslé avec la chapelle. Si est-ce qu'il adiouste que le roy commanda peu de temps apres qu'elle fust retablie, & qu'apres la iuste punition de son fils Cran, qu'il fist brusler tout vif avec sa femme, ayant memoire de la faueur receue de Dieu, il s'en alla au Sepulchre saint Martin rendant graces à Dieu de ses benefices, & le Temple enrichist de tres-larges dons, & request remission des offences du temps passé.

Bataille
contre les
Sarrasins
pres de
Tours.

Flodoard, ou selon les autres Frodoard sur l'an neuf cens trente huit, escrit ainsi, *Reuertitur Turonum Rodolphus ad sanctum Martinum orationis gratia*. Et ne faut pas douter qu'au parauant, sçauoir l'an sept cens vingt neuf, ce fortuné Charles qui par la force de l'esprit & du corps s'acquist le surnom de Martel, ne se fust prosterné aux pieds de ce glorieux saint, les mains chargees de vœux & de supplications, prieres & vœux à son tombeau, lors que souz sa conduite quinze cens François mirent en route & tuerent trois cés quatre vingts cinq mille Sarrasins pres de Tours conduits par Abdirame roy d'Espagne. Car depuis mesme souz Henry premier, Glaber raconte que Geoffroy filz de Foulques Comte d'Anjou, ayant demandé secours à Monsieur S. Martin contre Odo & Estienne filz du Comte de Troyes, il les mist en fuite avec leurs armées & fist Estienne son prisonnier.

Charlemaigne ce grand faiseur de pelerinages, alla aussi se prosterner à terre à ce Tombeau, *Inde per litus Oceani*, disent les paroles de sa vie escrite en Latin, *Rothomagum ciuitatem profectus, Sequana amne transmissa, Turonos ad sanctum Martinum orationis causa perrexit.*

Flodoard escrit de soy-mesme qu'il fut retenu prisonnier sur le point qu'il vouloit aller visiter le sepulchre de Monsieur saint Martin. Voicy ses termes. *Ego disponens orationis gratia sepulchrum sancti Martini inuisere, retentus sum ab Heriberto Comite.* Et ya vn manuscrit qui porte, *Bonifacius Marchio Montisferrariensis singulis annis tumultum diui Martini visitabat.*

Pour vn des plus insignes forfaits que recitent les Annales *Incerti auctoris*, c'est qu'elles disent des Normãs; *Inter alias ades Ecclesiam D. Martini nemine resistente succedunt.* Et ce qui anima fort Philippe Auguste contre le Roy d'Angleterre, fut qu'ayant pris Tours, il chassa de l'Eglise de S. Martin tous les Prestres qui y estoient: ce que recite Rigordus.

La Chronique de Monstrelet dit du Roy Louys XI. que pour la grande & singuliere confidence que de tout temps il a eu à monsieur saint Martin de Tours, il voulut & ordonna estre fait vn grand Treillis d'argent tout au tour de la chaise dudit saint Martin lequel y fut fait: & pesoit de seize à dixsept mille marcs d'argent, qui cousta auant que d'estre prest, & tout assis deux cens mille fracs: Et est à sçauoir que pour finier de ladite grande quantité d'argent, à faire les ouurages dessusdits, furent ordonnez Commissaires, pour prendre & saisir toute la vaisselle d'argent qui en pou-

Treillis
d'argent
deuant le
corps de S.
Martin.

noit trouuer à Paris, & autre ville, laquelle vaisselle fut payee raisonnablement, mais non obstant ce en fut grande quantité mussée, & ne fut plus veue es lieux où elle auoit accoustumé de courir. Aussi estoit-ce son plus gracieux seiour que le Plessis les Tours, l'vne des anciennes maisons de plaissance de la France, & si gracieux que mesme il y finit ses iours. Mais de ce treillis pris & pillé durant les troubles, & du corps de monsieur sainct Martin inhumainement & irreligieusement bruslé, nous ne voulons aucunement parler.

Ce fut ce diuin Prelat S. Martin, lequel ietta les premiers fondemens de l'Abbaye tant renommee qui porte le nom du plus grand Monastere de ce Royaume; & qui est mesme tres-reuerable pour le sainct huile dont vn Ange l'auoit pendant sa vie guery d'vne blessure. Car comme ce sainct Euesque estoit vn iour reduit aux termes de rendre la vie à celuy qui la luy auoit prestee par la douleur des playes que luy auoit causée vne violente cheute, Sulpitius Seuerus son Disciple recite au premier liure de sa vie, escrete l'an quatre cens apres la Natiuite de nostre Seigneur, & deux ans auant son decés, qu'un Ange fut veu de nuit luy essuyer ses playes, & oindre d'un salutaire onguent les greueures de son corps: si bien que le lendemain il parut aussi sain & entier, comme s'il n'eust souffert aucune incommodité. Recit d'autant plus digne de creance, que le style de son Auteur est simple, & sans fard ny curiosité, comme il publioit la verité sans interest mondain. Autant en disent Fortunat Euesque de Poitiers, auparauant clerc de sainct Martin, & Albin, autrement Alcuin, grand Prelat & pré-

cepteur de Charlemaigne, & Richer Abbé de S. Martin, tous trois escriuains anciens & personnages dignes de foy.

Par ce saint huile ainsi miraculeusement apporté du Ciel, religieusement depuis resserré en l'Abbaye de Marmonstier qu'il auoit fondée, le susdict Seuerus & saint Anthoine Archeuesque de Florence, tesmoignent que le susdit Saint Euesque fit vne infinité de miracles, durant sa vie. Et les anciens Gaulois, pour la reuerence qu'ilz luy portoient ont apres sa mort frequenté non seulement son sepulcre, mais aussi ceste Ampoule sainte & celeste avec vne deuotion singuliere, autant les Rois & les grands que le menu peuple. Car les Canons quarante quatre & quarante cinq, du second Concile de Chaalons tesmoignent qu'en memoire de la saincteté du susdit saint huile nos anciens Peres ont rendu pareil honneur au chemin de Tours, qu'aux pelerinages de Hierusalem & de Rome. *Le Lundy, & feries de la feste de Pasques, disent les sacrées parolles de ce Concile, plusieurs Rois Catholiques viennent visiter de diuerses parties du monde, la sainte Eglise de Mairemonstier, & reuerent la Sainte Ampoule en laquelle est gardé l'huyle celeste enuoié de Dieu à saint Martin.* Mesme nous auons les assurances visibles & viuantes de plusieurs personages signalez en pieté, comme ceste dicte sainte Ampoule est encore auourd'huy visitée par les bons Catholiques tout ainsi que ledit sepulcre de Saint Martin, par voyages & peregrinations qui s'y font chascun iour apres ladite feste de Pasques.

L'ajousteray vne marqué moderne, mais de riche

estoffe pour surhausser l'excellence de ce saint Reliquaire, c'est qu'elle a par vne heureuse preferen-
 ce esté choisie pour imprimer le caractere diuin de
 Maiesté sur le front de nostre Cesar François, la
 merueille des Rois en nos iours. Car aiant esté ad-
 uisé & resolu l'an 1594. pour effectuer la resolu-
 tion du sacre de sa Maiesté, puis-que Rheims vou-
 loit continuer en sa rébellion, qu'il se feroit en l'E-
 glise de nostre Dame de la ville de Chartres, le sa-
 medi dixneufiesme iour du mois de Feurier, ceste
 sainte Ampoule ainsi precieusement gardée en
 l'Abbaie de Marmonstier, les la ville de Tours, fut
 apportée en la ville de Chartres, & depuis le lieu
 de son ancienne demeure conduite par le sieur de
 Souueray lors Gouverneur de Touraine, & de-
 puis du premier filz de la premiere couron-
 ne Chrestienne, accompagné de quatre Re-
 ligieux de ladicte Abbaie, qui en auoient la gar-
 de: Et estant arriué à Chartres, elle fut auécq
 grande ceremonie portée par vn desdicts Reli-
 gieux, en l'Abbaie de Saint Pere, accompa-
 gnée du Clergé & d'un grand nombre de peuple;
 les ruës par où elle passoit tendues de belles ta-
 pisseries, & le Dimanche vingt-septiesme iour
 dudict Mois le Roy sacré de la celeste liqueur d'i-
 celle.

A Saint Martin succeda saint Brice, depô-
 sé pour vn temps à cause de quelque faux soup-
 çon d'adultere, & qui a eu l'honneur d'asseoir la
 premiere pierre de l'Eglise où repositoit le corps de
 Saint Martin: Eglise en laquelle il voulut estre
 enterré, apres sa mort, comme depuis luy
 saint Perperue successeur d'Eustoche l'agrandit,
 l'embellit

embellit & y fut pareillement enterré: Eglise disie qui est auourd'huy l'vne des premiers en dignité de tout le Royaume puis que nos roys mesme par vn titre special de leur Couronné daignēt bien s'en réputer Chanoines. Saint Volucian tint le siege apres saint Perpetue, & fist edifier l'Eglise de saint Iean à Marmontier où desia il y auoit des Moynes & Religieux, dont la sainteté respādoit de tres-suaues odeurs par tous les coins de l'Europe. Mais il fut chassé par les Gots, qui estoient lors en possession de la Ville de Tours, pource qu'ils auoient opinion qu'il auoit quelque intelligence avecque nostre Clouis, qui ne regnoit encore alors que sur quelques endroits de la Gaule.

Ommar Sénateur & Citoyen de Clermont en Auuergne, & douziésme Archeuesque de ceste ville, fist bastit le Temple de saint Geruais & saint Prothais en l'enceinte d'icelle, & dressa le premier plan de l'Eglise nostre Dame, que la mort luy contraignit de laisser imparfaite.

Inuriolus quinziésme poursuiuit & acheua ce que Ommar son predecesseur auoit commencé: & s'opposant au nom de tous les autres Prelats du Royaume au Roy Clotaire qui vouloit prendre le tiers du reuenu des Eglises, luy dist hardiment qu'il n'en feroit rien.

Baudin son successeur, du temps du mesme Roy Clotaire premier, institua le College de Chanoines en son Eglise qui estoit des lors Metropolitaine, & l'vne des premières & plus recommandees de la France, ainsi que saint Gregoire aussi Archeuesque de Tours, & dixneuf-

iesmieux ordre, nous l'enseigne au dixiesme liuré de son histoire. Gregoire dit ie lequel fist enrichir de parades & de superbe Architecture l'Eglise saint Martin qui auoit peu auparauant esté bruslée & rebastie par Clotaire, comme i'ay desja dit cy dessus.

Ie ne m'amuseray point à paticulariser le reste des Prelats & Archeuesques de ceste ville, pour ce que le discours en seroit trop long. Tant ya que i'ay fait mention des principaux qui ont esclairé la grandeur du Tours, & qui ont esleué son lustre au plus haut estage.

M A I S il y a encòre d'autres marques tant dans l'enclos de ses murailles, que dehors, qui la rendent recommandable entre ses esgales: a magnifique Horloge de saint Gatian, & peut estre l'vne des plus artistement & industrieusement elaborées de tout le Royaume. Les Conuents des quatre Mendians, les autres Eglises, commé saint Saturnin, saint Iulien, saint Hilaire, saint Estiéne, saint Cosme où est enterré Pierre de Ronsard, l'Abbaye des Religieuses de Beaumont, les Bons hommes, ancienne retraite de saint François de Paule, les Capucins: puis le Chasteau signalé pendant les troubles par la prison & deliurance de Monsieur de Guyle de la sommité de l'vne de ses Tours: les belles Fontaines, l'agreable quarre-four Iean de Beaune, les Fortifications qui n'auoient peut estre point leurs secòdes si elles estoient acheuées, & quelques autres singularitez & remarques admirables. Còmme sans s'eloigner trop loin, au village de Colobiers à deux lieuës de Tours s'en remarque vne rare & còmme miraculeuse en Nature, dont il est im-

possible aux Philosophes de rendre la raison. Ce sont de grandes caues obscures dans le Roch où l'eau perperuellement distille du haut en bas, & se congele; voire aux plus chauds iours de l'Esté, produisant vne infinité de diuerses formes transparentes, comme le sucre candij.

*Caues goni-
sieres pres
de Tours.*

Ceste Ville à long temps esté possedee par les Côtes de Blois & de Champagne, qui se disoient aussi Comtes de Touraine, & iusques à tant que Geoffroy Comte d'Anjou, fist Thibaut III. du nom appellé le grand son prisonnier; & pour sa rançon eut la ville de Tours. Sous Philippe Auguste l'an 1202. Artus Duc de Bretagne & fils de Geofroy s'en empara contre les pretensions de son oncle Iean, & au grand contentement dudit Auguste, voire fut par luy receu à foy & hominage de la Côté de Touraine, & des Comtez d'Anjou & du Maine, de la mesme façon que la Majesté eust receu Geofroy son père s'il eust vescu. Iean leuant vne armee-la prist sur luy, & le fist mourir: mais ayant par arrest de la Cour de Parlement tenu pres le Roy; esté pour ce fait iugé attainct & conuaitcu du crime de felonnie & de parricide, non seulement la Touraine, mais aussi ses autres terres mouuâtes en souueraineté de la Couronne furent confiscues au Domaine Royal.

*Tours pre-
mierement
Comté puis
Duché.*

Depuis nos Roys l'ont erigee en Duché, & en ont mesmes quelquefois apennagé de leurs puinez. Monsieur Louys de France fils puiné de Charles cinquiesme fut premierement la Duché de Touraine en apanage, mais il la rendit & luy fut baillee celle d'Orleans. Mais aussi a elle par apres esté vnice avecque la Duché d'Anjou. & de

*Chambre
des Com-
ptes à
Tours.*

fresche memoire François Duc d'Anjou, frere du Roy Henry 3. crea vne Chambre des Cōptes à Tours pour les cōptes de terres des son appana-ge: mais elle mourut en sa mort & fut supprimee.

*Royne Isa-
beau à
Tours.*

Le ne m'arreste point à deduire que la Royne Isabeau bandee cōtre son propre fils fut enuoyee en ceste ville pour demeurer en assez simple estat, & en quelque espeece de garde par le commandement du Roy: garde toutefois non si estroite qu'elle ne se peust pourmenet & dedans & dehors iusqu'à l'Abbaye de Marmontier, où elle auoit particuliere deuotion: Je laisse la retraite qu'y eut nostre Roy Charles V I I. chassé de son heritage par l'Anglois, & le Bourguignon. Je laisse ce qui s'y est passé depuis au commencement de nos premiers troubles, comme ceux de la Religion preredue s'en faisirent avec grand desordre au regard des images qui ne peurent estre garanties, quelque remonstrance que peussent faire les plus aduisez, & comme sommez au mois de Iuillet ensuiuant de se rendre, & ne pouuans estre secourus de leur Prince, ils furent contraints d'en partir, mais en armes, faisant trois enseignes de pietons, & deux cornettes de caualerie pour se rendre à Poictiers: Je laisse dis-je que ce fut en ce pays de Touraine, qu'ils furent premierement nommez Huguenots. Mais ie diray pourquoy. Dedans la ville de Tours estoit des pieça ceste vaine opinion qu'il y auoit vn Rabat ou Lutin qui toutes lesnuits rodoit par les rues, qu'ils appellent le Roy Hugon, du nom duquel vne porte de la ville fut premierement appelée Fougou, comme de feu Hugon, & depuis par corruption de langage, la porte Fourgon.

Roy Hugon.

parquoy le peuple entendant qu'il y auoit quelques vns qui faisoient des assemblees de nuit à leur mode, les appella Huguenots, comme disciples de Hugon, qui ne se faisoit ouyr que de nuict. Et ie laisse encor ce qui s'y est fait digne de remarque pendant le dernier orage, qui a troublé nostre Roy en son heritage: comme les effets de son obeissance ont esté les veritables cachets de sa fidelité, comme la Cour de Parlement y fut establee avecques la Chambre des Comptes, & comme la iustice mesme & la iurisdiction des grands Maistres, Enquesteurs & generaux reformateurs, qui se souloit tenir au Palais à Paris, au siege de la table de marbre, y fut transferee par les lettres patentes du Roy: Je laisse dis-je tout cela, pour ce que le particulariser par le menu se feroit ourdir vn trop long discours.

Seulement i'adiousteray, qu'elle est encore remarquable par la naissance de ce Pape lequel estant appellé au haut & premier degré de l'Eglise, c'est à dire à la Papauté; print le nō de Martin IIII. par quatre Conciles principaux y celebraz en diuers temps par l'Eglise Gallicane, le premier l'an 462. le second l'an cinq cens cinquante six ou enuiron souz l'authorité Royale du Roy Aribert, le troisieme durant le regne d'Henry premier du nom, & le quattielme souz Louys le Jeune: Finalement par la Monnoye que nos roys y ont establee comme en quelques autres principales villes de leur Royaume, & laquelle à l'E pour sa marque. La iustice & police y ont aussi leur Officiers & Magistrats ordinaires, les Lieutenás General, Particulier, & Criminel, des

*Conciles ce
lebraz à
Tours.*

*Monnoye à
Tours.*

Conseillers, les Aduocat, & Procureur du Roy, & le Greffier d'appeaux, puis la Generalité des Thre-
foriers pour le fait des Finances: & en fin les Mai-
re & Escheuins, pour la reserue & soin particu-
lier des ornemens & embellissemens de la Ville,
& pour la conseruation des priuileges & franchi-
ses des habitans.

*De la Ville, & Siege Royal de Cha-
stillon sur Indre.*

CHAP. II.



*Chastillon
sur Indre.*

Emets Chastillon sur Indre en la
Comté de Touraine, pour ce que
c'est l'vn des Sieges Royaux particu-
liers du Bailly d'icelle; car à le pren-
dre en son vray sit il est en la Duché
Berriose, que la riuere de Clery separe de celle
de Touraine à deux petites lieues de la. Mesmes
l'Election de ceste Ville est de la Generalité du-
dit Berry, & en ayāt esté cy deuant distraite pour
estre incorporée en celle d'Orleans, en fin le Roy
par sa declaration sur la reduction de la Ville de
Bourges, la remise au premiet estat, comme reci-
proquement ont esté remises en la generalité
d'Orleans les Elections de Gien, & de Clamecy,
Or y a-il plusieurs Chastillons, dinstinguez
seulement par le lieu de leur assiete, Chastillon sur
la riuere de Loing, Chastillon sur Loire, Chastil-
lon sur Marne, finalement nostre Chastillon sur
Indre, que les vns mettent en Berry, les autres en

Touraine, & duquel ie n'ay rien autre chose à dire pour le present.

De la ville, Chastel & Chastellenie d'Amboise.

CHAP. III.



L'brient de Tours est la Ville & Chastel d'Amboise sur la riuere de Loire, Ville autant gracieuse en se iour, & abondante en toute sorte d'amocnité, qu'on puisse guere voir en France. Ce n'estoit au commencement qu'un bourg, assez renommé toutefois dès le temps mesme de saint Martin, qui viuoit il y a plus de douze cens ans, & lequel y ietta les premieres semences de la Religio Chrestienne, & y bastit les premieres Eglises, cōme aussi à Langets sur Loire, auioird'huy pareillement Ville, Chastel, & Siege Royal particulier du ressort de Tours. Car voicy cōme en parle Gregoire de Tours, qui les appelle *Alenganiensem, & Ambaciensem vicos. In monasterio vero, dit-il, quod nunc majus dicitur. basilicā in honorem sanctorū Apostolorū Petri & Pauli edificauit: in vicis quoque Alinganiensi & Ambaciensi, destructis delubris, baptisique Gētilibus Ecclesias edificauit.* Le mesme auteur dit encore ailleurs qu'environ cent ans depuis nostre grand Clouis enuoyant vers Alaric les Ambassadeurs pour cōtracter amirié avecque luy, ils se veirent peu apres, & parlerent ensemble fort amiablement en vne Ile dedans la riuere

Amboise.

de Loire pres du bourg d'Amboise.

Mais qui ayt premierement agrandy ce bourg, qui l'ayt fermé de fortes murailles, & fortifié de la defense du Chasteau, il ne se trouue point en nos histoires: Bien lisons nous qu'elle portoit le tiltre de Ville dès le temps que les Danois coururent & pillerent la France; que ces barbares la saccoierent & abbatirent le Chasteau, & que les premiers Comtes d'Anjou qui en estoient Seigneurs, la releuerent de ses ruines. Aussi Fouques Nerra l'un d'eux, y fonda l'Eglise Sainct Florentin où il mist des Chanoines, & yne precieuse piece de la vraye Croix, qu'il auoit aportée de la Terre Saincte, comme aussi le Capitaine auquel il en auoit baillé la reserue & le gouuernement, fist bastir la haute Tour du Chasteau, pour voir de la sommité d'icelle le Clocher de saint Martin de Tours, auquel il auoit vne deuotion singuliere: Tour qui faict neantmoins repasser par deuant les yeux de ceux qui la regardent, des ressentimens d'yne grande ancienneté.

F I N A L E M E N T pour dire beaucoup en peu de paroles, ceste Ville, Chastel, & Chastellenie d'Amboise que i'ay dit estre assise sur la riuere de Loire au pays de Touraine, apres auoir esté longuement possedée par les susdits premiers Comtes d'Anjou, puis par Seigneurs particuliers, entre lesquels furent Suplice, Heigon, Ingelger, & autres, fut donnée au Roy Philippe de Valois en eschange d'autres terres. Autres disent que le sieur de Touars vendit au Roy Louys XI. par vendition imaginaire toutes ses terres & Seigneuries en haine du Seigneur de la Tri-

mouille son heritier, & que ledit Roy Louys peu apres restitua le tout audit la Trimouille, hormis Amboise qu'il voulut reseruer pour la beauté du lieu, & douceur de l'air, & qu'il luy en donna recompense. Depuis le Roy Charles VIII. qui y estoit né l'an mil quatre cens septante, & qui aymoît la demeure de ce lieu, le decora de ces grosses Tours & autres bastimens qu'on y void autant grands que beaux & plaisans. C'estoit vn nouveau plan de Chasteau qu'il auoit nouvellement commencé d'y dresser. Ouurage de merueilleuse structure & despence, pour l'effet duquel il auoit amené de Naples les plus experts artisans en toutes sortes d'ouurages qui se peussent recouurer, & pour l'embellir recueilly les plus belles pieces qui se trouuaient en France, en Italie, en Flandres & ailleurs. Mais hélas! il ne peut preuoir, qu'au lieu d'vn superbe & magnifique Palais, il finiroit bien tost ses iours en vne simple & sale gallerie. Et de fait comme il auoit le cœur ententif outre son edifice, non seulement au voyage Transalpin, mais aussi à reprimer l'ambitiō, à reigler la iustice, donnant toutes les sepmaines deux iours à l'audience des plaintes d'vn chacun, & libre acces à quiconque viendroit implorant justice: Aduint que le VII. Avril 1498. comme il descendoit apres disner avec la Roynie, aux fossez du Chasteau, il se heurta du front à l'huis d'vne gallerie, par laquelle il vouloit regarder vne partie qui se iouoit à la paume. Et comme estant ce coup vn certain aduertissement pour le pousser à la premeditation de sa fin instante, les derniers ellans de la

*Amboise
embellie
par Char-
les VIII.*

Mort de
Charles
VIII. à
Amboise.

mort le presserent à l'heure d'une pie & sainte resolution (mais prudemment conditionnée selon l'impuissance humaine) qu'il tesmoigna par ceste parole, deuisant avecque Jean de Beauuais Euesque d'Angers son Confesseur touchant les fautes qu'il auoit cōmises en son plus ieune âge, *L'espere, dit-il, ne faire iamais peché ni mortel ny veniel, s'ie puis.* Ceste protestation fut suiue d'une cheute à la renuerse, qui luy ramena vne apoplexie dont il auoit esté peu de temps au parauant tourmenté, laquelle luy ferra finalement les yeux du sōme de la mort enuiron vnze heures de nuit.

Ceste Ville a encore depuis esté remarquēe par vne faction & entreprise memorable au cōmencement des premiers troubles, & qui a non seulement conceu le mot de Huguenots, enfanté depuis en la Ville de Tours, comme i'ay dict cy dessus, mais aussi qui a esté la premiere source de nos malheurs.

Le Roy Henry II. estant decedé quelques mois apres la Mercuriale, & François son fils totalement possédé par François Duc de Guise, & Charles Cardinal de Lorraine son frere, ayant fait plusieurs Edits contre les Caluinistes, mesmes pourfuiuy le proces extraordinaire de Maître Anne de Bourg, condāné par arrest à estre pendu & estranglé, puis son corps bruslé & mis en cendres deuant l'Hostel de Ville de Paris, comme on estimoit que les affaires iroient encor de mal en pis contre ce peuple, Ils s'assemblerent pour cet effet au Village de Vaugitard pres de Paris: & voulut on depuis faire accroire à Louys Prince de Condé, qu'il y auoit presidé. Le Seigneur de la

Renaudie, & quelques autres entremetteurs coururent toute la France, negotians de sorte qu'ils souleuerent vne infinité de gens, qui auoient leur rédez-vous en la Ville d'Amboise, où lors le Roy seiournoit. Y arriuant les vns en foule, les autres à la file, Dieu voulut qu'un Aduocat de Paris, nommé Desfaeuellenne qui estoit de la partie, descourrit au Cardinal de Lorraine ceste entreprise lors qu'elle estoit sur le point d'estre executée. Les Seigneurs de Guise commencerent de mettre toutes sortes de gens aux auenues pour y obuiuer. La Renaudie fut tué dedans la forest d'Amboise, & puis son corps mis en quatre quartiers. On reçut aduis que plusieurs gentils-hommes estoient arriuez dedés Tours. Le Roy commanda au Duc de Nemours d'y aller pour s'en informer, & se saisir de ceux qu'il rencontreroit, ce qu'il fit : Car il luy amena les sieurs de Ranné, Noisé, Mazerés, Castelnau, principaux chefs. Dés lors toute la troupe s'escarte, les vns se sauans par la fuite, les autres pris, qui noyez à tas, qui pendus aux creneaux du Chasteau. Ces quatre Gentils-hommes decapitez au quarroy d'Amboise. Ainsi s'esuanouit cette entreprise cōme vn estourbillon, mais de laquelle est depuis fortuy ce grand orage, qui a si longuement troublé le contentement des François, & le repos du Royaume.

De Montrichard, Chaumont,
& Cormery.

CHAP. IV.



Montri-
chard.

V costé d'Amboise est la Place de Montrichard assise en vne belle planure: Place moderne deffendue d'vne grosse Tour quarrée, & limitée d'un costé de rochers & de bocages, & de l'autre de gracieuses prairies. Hors l'enceinte des murs se voyent quelques maisons souterraines, sur lesquelles y a des iardins & vignobles, & pres de là la riuere du Cher. Foulques Nerra Comte d'Anjou la fist bastir durant le Roy Robert, pour luy seruir de rempart & de defense, contre les efforts de Geldouin & de Geofroy Seigneurs de Saurmur & sainct Aignan, qui couroient ses terres & Seigneuries de Touraine souz la faueur & apuy d'Eude Comte de Champagne. Bastiment qui fist venir depuis les deux Comtes aux mains, mais auecque la perte & la honte de celuy de Champagne.

Il y a aussi Chaumont, autre Place belle & d'agreable assiete, comme il n'y en a presque aucune en la Touraine, qui ne soit abondante en toutes sortes de delices, Puis Cormery, remarquable par l'Abbaye tant renommée, qui nous a produit ce grand Ioachin Perion, l'heur & l'hon-

Chaumont

Cormery.
Ioachin
Perion.

neur i'ose dire le bonheur des lettres tant Grecques que Latines, & lequel a par vne tant heureuse rencontre traduit les œuures d'Aristote & de saint Denys, ces deux grands Genies, l'vn de la Nature; & l'autre de la Theologie.

Mais arrestons nous particulièrement aux villes principales:

*De la Ville, Chasteau, & Siege
Royal de Loches.*

CHAP. V.



LA Ville de Loches sise en Touraine sur la riuere d'Indre est vne piece de l'ancien patrimoine des premiers Cōtes d'Anjou, le Chasteau l'vne de leurs demeures, le Donjon la garde & le logis de leurs prisonniers, & de tous ceux desquels ils se vouloient assurez.

Loches.

Or est-ce Chasteau si spacieux en assiete, si rare en beauté, si gracieux en seiour, & si fort en ses defenses, qu'il n'a guere son pareil en tout le Royaume. La nature & l'artifice mettent ceste forteresse en reputation d'vne des plus fortes, belles, & bonnes Places de la France. On a fait estat de ceste Place pendant la grandeur & autorité des Anglois parmy nous, cōmme si elle eust esté en l'Epicycle de Mars, à l'abry des coups du Ciel, & des violences de la terre. Le Roy d'Angleterre mesme, à la fortune duquel les choses

impossibles se sont pour vn temps rendues possibles, auouà & confessà ingenuement qu'elle estoit imprenable. Elle est sur le sommet d'vn haut rocher, ses fossez sont precipices de tous costez, & sur tout du costé de la montagne de Vignemont, qui luy estoit anciennement contigue, mais auourd'huy esloignée d'environ 300. pas en longueur & 25. en largeur. Ses defenses plusieurs grosses Tours & bastions bien flanquez, & n'y a qu'vne auenue du costé de l'Orient, mais si malaisée qu'elle ne se peut gaigner, estant armée d'vn magnifique & superbe portail, fossoyée, retranchée, & flanquée avec auantage.

Nulla forteresse peut auoir le nom de forte, si elle n'a esté assaillie, & l'on mesure la force ou la foiblesse d'vne place, plus par la qualité de l'assiegeant que par ses propres forces. Ceste forteresse a esté bien muguetée par de grands Capitaines Anglois, & qui l'ont veuë de pres: car ils estoient campez à Beaulieu distant de là pres de deux traits d'arc, & bruslerent mesme l'Abbaye que Foulques Nerrà Côte d'Anjou y auoit fôdée & honorée des precieuses Reliques des Saints Daire & Crisant, & d'vne piece de la pierre du saint Sepulchre qu'il auoit apportée de Hierusalem; & où encore depuis a esté veuë vn tres-remarquable vestige de l'antiquité, c'est à sçauoir vne Piramide de dix ou douze toises de hauteur, & toute de pierre, en la concavité de laquelle estoient grauez quelques caracteres que les vns ont estimez Gothiques, les autres Gaulois. Mais ils n'y entreient, & à leur jugement elle fut jugée imprenable: Jugement toutefois qu'ils ne de-

Abbaye de
Beaulieu.

noient tant fonder sur aucune considération de grandes forces, que sur la force de la fidelité des gardes d'icelle, recogne depuis par le Roy Charles VII. & recompensée de l'octroy de vin & des peages.

Dans l'enceinte de ce Chasteau est l'Eglise *Eglise no-*
 Collegiale nostre Dame fondée par Geofroy *stre Dame*
 Grifegonnelle Comte d'Anjou durant le Roy *de Loches.*
 Lothaire, qui fut le dernier de la seconde race de nos Roys. Ce n'estoit aupatauant qu'une petite Chapelle dediée en l'honneur de la Magdelaine, il l'a grandit & embellit non seulement de paradès, mais d'une structure vraiment rare & admirable. L'Edifice est merueilleux en sa hauteur, les voutes grandes & belles, deux Clochers faits en pointes, & leuez en l'air par vn artifice industrieux, trois superbes Piramides, dont les pointes esleuées semblent se cacher dans la nue, l'une sur le portail, & les deux autres entre les deux Clochers, & ce qui est plus digne d'esbahissement, le tout, mesmes les couuertures, elaboré de pierre de taille.

En ceste magnifique Eglise, le susdit Comte mit le corps du glorieux Euesque saint Humeland, comme en vn thesor public, à ce que la memoire en fut honorée par la posterité, Et y vont encore les Tourangeaux avec vne deuotion singuliere visiter la Chasse d'argent où est enfermée ceste precieuse Relique. Il y mit aussi la ceinture nostre Dame tissue de soye blanche, dont la Royne de France luy auoit fait present.

C'est en ceste Eglise que fut enterrée Agnes

Tombeau
de la belle
Agnes.

de Surelle Dame de Beaulieu, & surnommée par excellence la belle Agnes, pource que, comme dit Monstrelet, *entre les plus belles, elle estoit la plus belle*, & à l'amour de laquelle on dit que s'adonna Charles VII. au grand mespris de ses affaires. Amour qui fletrist encore son nom d'une tache non petite; en la commune creance du peuple François, enregistrée comme certaine verité aux Historiens de nostre temps qui ont escrit de ce Regne: encore que quelques vns, comme l'Historiographe de France, qui a fait l'Histoire de saint Denys, l'en excuse tout à fait. Le Tombeau de ceste Dame est fort magnifique, fait & ciselé tout de marbre noir, sa figure au dessus de marbre blanc, si bien taillée que les Sculpteurs plus excellents se tromperoient s'ils pensoient faire mieux. Deux Anges tiennent l'oreiller sur lequel repose sa teste, au bas deux Aigaux à ses pieds, & l'enceinte de la Sepulture environnée de treillis de fer fort artistement vnis & tres-estroitement entrelassez. Aupres vne table de cuiure attachée contre vn pilier, où se voient grauées son Epitaphe, & ses armes formées sur le rapport de son nom, sçauoir est vn Sureau de sable en champ d'argent. Ceste sepulture est dans le Cœur de l'Eglise, où elle eut permission des Chanoines de se faire enterrer, à la faueur des grands moyens qu'elle leur laissa. Et comme depuis souz le Roy Louys XI. qu'ils sçauoient estre mal affectionné à ceste Dame, ils eussent présenté requeste à sa Majesté tendante à ce qu'il leur donnast liberté de l'oster, pource disoient-ils, qu'ils en receuoient de grandes incommoditez

téz en l'office diuin, il leur respondit franchement qu'il vouloit, & entendoit qu'ilz gardassent la promesse qu'ils auoient faicte à celle qui leur auoit si liberallement departy deses richesses.

En ceste mesme Eglise est enterré Ludouic Sforce iadis duc de Milan, lequel aiant esté enuoie prisonnier à Loches par Louys XII. y ren dit les derniers souspirs de la vie, & gist deuant le Crucifix souz vn tombeau non esleué.

Mais parlons des anciennes singularitez du chasteau. Souz son plinthe ont esté trouuez depuis quelques siecles de grandes marques & vestiges d'Antiquité. Vn huis de fer, à l'ouuerture duquel parut vne longue allée taillée dedans le roch, & au bout de l'allée vne chambre carrée, dans le fôds de laquelle estoit vn homme de merueilleuse stature & de plus de huit pieds de hauteur, assis sur vne grande pierre, & tenant sa teste appuiee contre ses deux mains, comme s'il eut dormi: mais aussi tost que l'air eut frapé ce corps il s'esuanouit en cendre, excepté la teste & quelques ossemens qui donnoient aux yeux des hommes vne assez certaine assurance de la prodigieuse grandeur de cet homme. Fut aussi trouué pres de luy vn petit cofret de bois, dans lequel estoiet serrées plusieurs pieces de linge fort blanches, & bien pliées, que le simple atouchement tourna parcelllement en poudre. Et ont esté la teste & ossemens susdits gardez par vn long espace de temps en l'Eglise nostre Dame, afin que chacun contentast ses yeux de ceste merueille.

Du costé de Soleil Levant, en ce Chasteau, est

Logis roial le Logis Royal, appellé par ceux du Pays les Sales
à Loches. que Louys xi. fit bastir: Et tout ioignant estoit le
 Palais magnifique de la belle Agnes, qui ne fait au-
 iourd'huy qu'un corps, tellement basti & dispo-
 sé, que d'un costé sa veüe est limitée des plus gran-
 des & plus belles prairies de la France, & de l'autre
 de la spacieuse forest de Loches, où iadis nos Rois
 alloient à l'esbat de la chasse, & où se voient enco-
 re les restes des pauillons qu'ilz auoient fait & faire
 & massonner expres pour relaiet, ou pour faire
 l'assemblée.

Tours du Du costé de l'Occident se découure vne gros-
Chasteau se tour pareille à celle de Montrichard, carrée, &
de Loches. tres-ancienne au iugement de l'œil. Pres de la tour
 vn gros Donjon entrepris depuis deux cens ans,
 & acheué par Louys xii. Donjon di-ie lequel sert
 de prisons, comme faisoit iadis le Chasteau du
 Loure à Paris, pour tenir en seure garde ceux dõt
 nos Rois se veulent asseurer; Et Donjon auquel
 sont deux cages de fer pour le logis des prisoniers,
 l'une dictela Cage de Baluc, pour ce que Louis xi.
 y fit reserrer le Cardinal Baluc Euesque d'Angers:
 & l'autre en la grand Chambre de la grosse Tour:
 toutes deux longues de 8. piëds, larges de 6. ou en-
 uiron, & enuironnées de treillis de bois couverts
 & reuestus de fer.

Pour faire fin, la Ville de Loches est vn des Sie-
 ges Royaux, qui ressort à la Presidialité de Tours,
 depuis l'establissement d'icelle: car auparauant el-
 le ressortoit purement à la premiere & souueraine
 Cour du Royaume; ie dis au Parlement de la pre-
 miere Ville de la France. Elle iouist aussi des droits
 d'Echeuinage depuis l'année mil cinq cents soi-

xante, & a pour Magistrats & Gouverneurs de la police vn Maire, vn Procureur, deux Esleuz & trois Escheuins, avecque leur Greffier. Magistrats creéz ordinairement par les habitans, & en presence du Lieutenant de Monsieur le Bailly de Touraine.

De la Ville & Chasteau de Paulmy.

CHAP. VI.

NON loing de Loches est l'ancien Chasteau de Paulmy, situé sur le sommet d'une haute terrasse; & gracieux en séjour pour la serenité & temperature du Ciel. Vn spacieux parc merueilleux en estangs, prez, bois, & alées, limite sa veüe par derriere. La terre y est en quelques endroits applanie en platté campagne, où blondoient annuellement toutes sortes de bleds, en d'autres releuée en petits tertres & colines chargées de taillis & de bois de haustefustaye, & plus pres du Chasteau vn grand paisage abondant en toutes sortes de plantes & arbres de rare bonté.

Le premier corps de Logis qui s'offre en venant de ce grand domaine, est large de 40. à 50. pas, & composé de cinq à six estages fort bié proportionnez & embellis au dessus d'une galerie plumbee, & couverte d'ardoise, ainsi que le reste du bastiment; lequel est aussi esclairé de plusieurs vitres & fenestrages, & enrichi par le dessus de pointes piramidales. Ses defenses sont deux gros

*Corps de
Logis de
Paulmy par
qui basti.*

ses tours rondes, & bien flanquées, dont l'une est entiere, & l'autre non : L'entiere, couverte d'ardoise, plombée & relevée en neuf estages sur les caues & prisons. En peu de paroles, c'est vn logis des plus remarquables de la Touraine ; entrepris l'an 1449. par Messire Pierre le Voier Cheualier, issu d'un valeureux Capitaine Grec, appelé Basile & surnommé Voayer, du mot Βουάγνος, qui signifie vaillant & belliqueux en nostre Langue. Vaillance que pour vne glorieuse qualité il assura dès lors à son successeur Conrad, lequel venu au pays de Touraine ietta les fondemens de la ville de Paulmy que son fils Orthon receu à la succession d'icelle, par le roy Louys 3. l'an 935. poursuivit & appela ainsi pour les palmes & lauriers qui auoient honoré les victoires & hauts faits d'armes de sa race : Et du rapport de ces noms a bien sçeu faire son profit Estienne Iodelle dressant l'Epitaphe de Messire Iean de Voyet Vicomte de Paulmy : car voicy comme il parle.

*Ex titulis tibi jure tuis fecit inclita nomen
Palma, diu palmas Musis ac Marte tulisti;
Viuere ritè, mori quoque ritè, fit unica genti
Palma pia: reliquas terras fas querere palmas,
Hæc tibi supremâ quesita vel æthere palma est.*

Le reste du chasteau est presque tout vieil, comme il y a encore vne sale, qui porte le nom de vieille, & vn autre corps de logis appellé chasteau Gaillard, où se voient artistement peintes les armoiries & alliances de la maison de Paulmy.

La Chapelle, le petit Mausolée de ces seigneurs, fut rebastie par le susnommé Pierre de Voyet, & dediée l'an 1476. à l'honneur du glorieux Euesque

S. Nicolas par l'Archeuesque de Tours: Il y a Doienné, avec quatre Chapelains establis pour le seruice diuin: Doienné dont la collation leur appartient comme à ceux qui en sont les patrons & fondateurs.

La Ville est arroufée d'un petit fleuve appellé Brignon; & ont lesdits Seigneurs droit de iustice, haute, moienne, & basse; distribuée en leur nom par un Baillif & son Lieutenant. Il y a aussi un Preuost pour la reception des amendes & des peages qui se leuent tant pour le pont & la billette que des marchez, & des quatre foires qui s'y tiennent tous les ans.

*Des Villes de Chinon, Islebouchard,
& Champigny.*

CHAP. VII.



Il y a encore la ville de Chinon à dix lieuës de Tours, bornee d'un costé d'une grand forest de mesme nom, & de l'autre de la riuere de Vienne qui va lechant ses bords, & deffendue d'un fort Chasteau situé sur le sommet d'une haute montagne. Quelques vns la mettent en Anjou: mais ie dis franchement qu'ils se trompent, puis que tant pour le spirituel, que pour le temporel, elle respond au siege Presidial, & Archeuesché de Tours: c'est un des sieges Royaux de la Touraine, ayant Lieutenans,

General, & Criminel, Aduocat & Procureur du Roy, Conseillers, Greffier, & autres Officiers de iustice : outre l' Election & magazin à sel, pour le fait des tailles & de la gabelle. Et si c'est le *vicus Cifomagensis*, duquel parle Gregoire de Tours au liure dixiesme chapitre trente & vn, elle a premiere ment esté dressée au plan de la Religion Chrestienne & embellie d'Eglises, par S. Martin Archeuesque de Tours ; & le second Apostre de la France. Ie dis si c'est ce *vicus Cifomagensis*, duquel peut auoir depuis esté fait Chinon, comme d'*Alinganiensis*, Langets, ou Lengens ; pour ce qu'il faudroit croire que ce n'estoit lors qu'un bourg, accru d'âge en âge, & fermé en fin de fortes murailles, voire fortifié du Chasteau par les premiers Comtes d'Anjou, lesquels estoient jadis Seigneurs de la Touraine : ce que n'auouent pas ceux qui recherchent de plus loing l'antiquité de ceste ville. Car outre que le mesme Gregoire la nomme ailleurs notammét *Cainonem*, encore y en a t'il qui se veulent faire croire qu'elle soit la premiere ville du monde. De moy iene fais aucun doute qu'elle ne soit antique, son blason l'atteste auquel est dit deux ou trois fois, *Chinon petite ville, grand renom assise sur pierre ancienne, au haut le bois, au pied la Vienne*. Mais comment seroit-elle ville premiere du monde ? où le trouuent-ils par escript ; quelle coniecture en ont-ils ? *ilz ont*, disent-ils, *trouué par l'Esriture sacrée, que Cain fut le premier bastisseur de villes, vray doncques semblable est que la premiere, de son nom il la nomma Caynon, comme depuis ont à son imitation tous autres fondateurs, & instaurateurs des villes imposé leur nom à icelles*. C'est l'ho-

norable Eloge queluy donne François Rabelais
 l'un de ses Citoyens, & qui confesse ingenuement
 y auoir beu maints verres de vin frais en la caue
 qu'on appelle peinte, pour ce qu'au dehors elle est
 rudement peinte de quelques gaietez & crotel-
 ques, & en laquelle on descend par vn arceau in-
 crusté de plastre. Mais comme cestuy aux gaietez
 qu'il mist en lumiere, & qu'il intitula, *Les faits He-
 roïques de Gargantua & Pantagruel*, se moquant
 de toutes choses, se rendit le nom-pareil: Auf-
 si prens-je aisement creance, qu'il allegua ce su-
 perstitieux rapport de noms, plus pour donner
 matiere de rire à ceux qui le liroient, que pour en
 faire leur proufit, encore qu'il se peut faire que la
 Ville de Chinon ait esté premierement renom-
 mee souz le nom de Cainon, mais non pas à cau-
 se de Cain.

Rabelais
 natif de
 Chinon où
 reste encore
 de sa race.

Or est ceste ville remarquable sur tout par la fi-
 delité qu'elle garda jadis à nostre Roy Charles 7.
 contre les proiets & pretentions de l'Anglois. Ce
 fut là que la Pucelle Ieanne se presenta à luy habil-
 lée en homme, le choisit au milieu de tous les au-
 tres, ores qu'il fut deguisé, & apres l'auoir salué,
 luy declara qu'elle estoit enuoiee de Dieu, pour
 remettre sus ses affaires: comme à la verité elle les
 remist bien tost apres. Ce qui fut en l'an mil qua-
 tre censvingt huit, au mesme temps que l'Anglois
 tenoit la ville d'Orleans estroitement assiegee.

Ieanne la
 Pucelle à
 Chinon.

L'une des plus solemnelles fois & hommages
 qui fut iamais faicte en France, est celle de Fran-
 çois Duc de Bretagne à nostre mesme Roy Char-
 les septiesme aussi en la ville de Chinon le quator-
 ziesme iour de Mars mil quatre cens quarante

cinq, où le Seigneur de Varennes grand Chambellan fist approcher le Duc, luy disant telles paroles *Monsieur de Bretagne, vous faites la foy & hommage lige au Roy vostre souuerain Seigneur ioy present, à cause de sa Couronne, de vostre Duché de Bretagne, ses appartenances & dependances, & luy promettez foy & loyauté, & le servir enuers & contre tous sans aucun excepter.* A quoy le Duc respondit, adressant sa parole au Roy. *Monsieur, ie vous fay la foy & hommage telle & semblable, que mes predecesseurs Ducs de Bretagne ont accoustumé de faire à voz predecesseurs.* Auquel hommage il fut receu en ceste façon, & luy en furent decernees lettres.

Hommage dont Monsieur Pasquier se sert en ses Recherches pour prouuer que le vassal se presentant en la Chambre du Roy, pour estre receu en foy estoit introduit par le grand Chambellan.

Et quant aux remarques particulieres de la ville, outre les Eglises somptueuses qui s'y remarquent; & entre celles la Collegiale dont les Chanoines releuent immediatement de Rome, les Cordeliers hors la ville, au lieu dit le Croulay, les Augustins, & les Capucins nouvellement fondez des aumosnes & liberalitez des plus deuots, encore est elle recommandable par les grands Ponts de pierre qu'on apelle vulgairement Ponts de la Nôtain, composez d'une infinité d'arcades inegales, & chargees de Croix en diuers endroiets, pour ce dict-on que ce fut vn Lutin, ou esprit incogneu lequel en assista la premiere pierre, & acheua entierement tout le dessein de celuy qui les auoit entrepris.

De Chinon ressort Isle boucharde, ancien patrimoine des Seigneurs de la Trimouille: & qui par son nom faict assez cognoistre tant le nom de son fondateur, que le lieu de son assiete. Les Bouchards sont assez renommez dans nos histoires, & s'en trouue vn dés l'an huit cens vnze, lequel estoit Connestable de Charlemagne, & qu'il enuoya apres plusieurs autres, comme Capitaine de grand nom contre les Sarrazins ou Mores d'Espagne, lesquels assailloient les Isles de Sardaigne & de Sicile. C'est quelqu'vn de ce nom (d'asseurer lequel les coniectures m'en sont trop foibles) qui fist bastir cette petite ville en vne Isle de Vienne à trois petites lieues de Chinon tant pour la commodité de la riuere, que pour les belles & grandes prairies qui limitent sa veüe de tous costez. Le chasteau est defendu d'vn costé de la riuere, & d'vne petite faussaye, & de l'autre, d'vn fossé assez large, à l'vn des bouts duquel sont les prisons. La ville est remarquable par vne grande & spatieuse hale, où se tient le marché tous les Samedis, & au dessus l'Audience des procès & differends du peuple. Les faux bourgs sont plus longs que la ville, l'vn dit de S. Gilles, au bout duquel est l'vne des Paroisses auecque vn Prieuré: & hors l'enceinte des murs vne Chappelle de saint Lazare (dit communement saint Ladre) où se tient tous les ans vne foire vers le mois de Septembre: vn autre appellé du nom de saint Maurice patron d'vne autre paroisse, à la quelle est encore annexee la Cure de S. Pierre: & ioignant le riuage de la riuere tirant à mont vn Prieuré renommé de saint Ambroys, comme descendant à val vne

tres-belle Abaie, au village de Tauant. Finalement vn 3. apellé de S. Leonard, lequel est aussi Paroisse & Pricuré, voire l'vn des anciens & forts bastimés de toute la ville : Et au sommet de la montaigne vne commanderie affectée à l'Ordre des Cheualiers de Malthe.

A vne petite lieuë de là est la Maison de Beau-liu, lieu celebre auiourd'huy non tant pour sa beauté, que pour la maison de Monsieur de Beau-liu Secretaire d'Estat.

Et puis tirant plus auant se rencontre la ville & Chasteau de Champigny, remarquable par les sepultures des Ducs de Montpensier, & particulièrement par celle du dernier decedé, pour laquelle l'appareil fut grand & somptueux, non seulement à Paris où il mourut l'an mil six cens huict, mais aussi sur les chemins, & à son arriuee.

*De la Ville, Et Siege
Royal de Loudun.*

CHAP. VIII.



Loudun. QUATRE lieues de Champigny est Loudun encore du ressort de Tours, & qui a en son siege Royal vn Bailly, ou Vice-Bailly avecque ses Lieutenans, gens du Roy, Conseillers, & autres Officiers, pour la distribution de la iustice ordinaire: comme pareillement vn President & des Esleuz, pour le faiët des procez & differends qui se mou-

uent en tout le Loudunois touchant les tailles: encore que pour le spirituel elle depende du Diocèse de Poictiers.

Ceste ville est en quelques endroits applanie en plate campagne, & en d'autres releuée en petits tertres: mais sur tout le chasteau situé sur le sommet d'une haute terrasse, & deffendu d'un fort Donion, avecque plusieurs grosses Tours. Elle a le Ciel serein & temperé, le sol fecond, le bled, le vin, le bestail, & par excellence les chapons en tres-facile fecondité, & tres-seconde felicité.

Le vulgaire en fait Iules Cesar premier fondateur, lors qu'il estoit es Gaules, il y a plus de seize cens ans, comme aussi la nomme-t'on *Iuliodunum*, en Latin, comme qui diroit, *la forteresse de Iule*, & ne defaillent qui tesmoignent auoir veu des medales ou pieces de monnoie trouuées en quelques vieux fondemens (car c'estoit la coustume, & la pratique-l'on en France, de ietter de l'or & de l'argent dans les fondemens, & souz la premiere pierre qu'on asseoit de quelque bastiment remarquable) des pieces de monnoye di-ic lesquelles portoient sur vn reuers la figure de cet Empereur. D'autres par vne autre rencontre, mais plus vaine & superstitieuse, mettent en auant que creusant les fondemens du Chasteau fut trouué l'Os d'un homme, & que comme le Capitole de Rome fut ainsi nommé à *capite* d'une teste humaine qui y fut trouuée en fouillant la terre, aussi par la rencontre de cet os appella on ceste Place *Lodun*: mais quoy qu'il en soit, si est-il croyable qu'elle n'est moderne, & les murailles mesmes

rant de la ville, que du Chasteau en tesmoignent assez l'ancienneté. Il y a vne belle & spacieuse Eglise dediée à l'honneur de saint Pierre, qui est la principale des Paroisses, vne autre sacrée au nom de sainte Croix, canoniale, vn Conuent de Cordeliers, vn Prieuré de Moines au Chasteau, & vn autre Conuent de Carmes, où de tous les coins du voisinage & du milieu l'on vient en pelerinage à nostre Dame de Recourance. Hors la porte dite de saint Nicolas, vn peu loin vous remarquez vne belle fontaine qui surgissant à gros bouillons serpente & arrouse vn grand domaine de prairies; & où les habitans vont ordinairement puiser de l'eau pour leur vsage; de tous costez vne campagne blondoyante, au temps des moissons: & au reste de l'année couuerte de verdure.

Mais encore blasmer elle és ruines de ses Eglises & bastimens, la fureur Protestante aussi bié que beaucoup d'autres. Le Prince la tenoit pour eux l'an mil cinq cens soixante neuf, que le Duc d'Aniou passa par là; & pour ce que l'occupant, il luy ostoit vne tres-fertile contrée, qui pouuoit vn mois durant nourrir son armee, & que d'ailleurs il n'y auoit apparence que le Prince hazardast ses forces, pour la conseruation d'vne assez mauuaise place, il en approche, mais le lendemain il oit que l'armée de son ennemi se rangeoit en bataille au long des faux-bourgs: il renge aussi la sienne, l'artillerie tonne de part & d'autre, & donnant au trauers des esquadrons, y fait quelques fois du dōmage. Plus de quatante mille hommes quasi tous François s'entrecardoient

au milieu d'une campagne raze & sans aduantage; & d'une contenance également fiere aiguisoient leurs courages, n'attendans que le signe du combat. Mais le froid exterieur rabbatoit beaucoup de cest ardeur interne: la gelee fotté, le frimas continuel, le verglas importun ne donnoient aucune ferme assiete à personne: comme aussi depuis vingt ans n'auoiton senty telle aspreté d'hyuer. Il y auoit danger pour les premiers assaillans, la lubricité des chemins arrestoit les cheuaux, & la fréquence des fossez faictz pour la separation des heritages, seruoit de trenchées. Ainsi ny les vns ny les autres ne voulans fonder le gué, chacun faisoit ferme, chacun s'entregardoit, chacun attendoit que le plus inconsideré commençast la meslee. Ceux qui couroient aux escarniouchés, ou se rompoient, ou se disloquoient quelque membre, les cheutes en offensoient plus que les arquebuses. Mais en fin apres trois iours passez en ceste contenance, le Duc se retira au quatriesme pour reschauffer ses troupes transies de froid, & pour la plus part logees à descouuert.



D V P A Y S

ET COMTE' DV MAINE.

DE LA VILLE; SIEGE

*Presidial & Euesché du Mans,**& des autres Villes qui
en dependent.*

C H A P. I:

*Le Pays de
Maine*

LA Touraine decrite pousse ma plume esbranlee au pays du Mayne : il luy adhe-
re d'vn costé, comme des autres au Per-
che, Anjou, & Normandie. Les Latins
l'appellent *Cenomanî*, d'vn mot qui signifie aus-
si les Manseaux (ausquels Cesar donne le pro-
nom d'Aulerici, en quelques endroits, & dit qu'ils
furent cottisez comme les autres à faire 5000.
hommes contre luy:) & le Mans, qui est la ville
capitale, & Euesché.

Je ne m'arreste point aux peuplades & colon-
nies qui se firent de ce peuple en diuerses contrées
de l'Italie, dès le berceau de la vieille Rome; & ne
particularise point ses hauts faicts d'armes ny les
confederations & alliances aueques les Romains,
pour ce que le discours en seroit trop long: Les
plus curieux en trouueront vne partie dans l'Hi-
stoire de Titc Liure; Tant y a que les Manseaux

ont esté iadis grands en pouuoir & en vaillance, comme le Mans leur principale ville sur la riuere de Sarre ou de Sarre, l'vne des plus anciennes & renommées de toute la Gaule.

On tient communement que Sarron ou Sar-^{le Mans.}ron, petit fils de Samothès Roy des Gaules en ietta les premiers fondemens, & qu'il luy imposa le nom de Sarre ou de Sarre, comme aux Sarronides, mais que depuis ayant esté ruinee par les factions desdits Sarronides qu'il auoit instituez, & des anciens Druïdes, Lemanus fils de Paris aussi Monarque des Gaules, la feist rebastir, & changea son premier tiltre en celuy de *Lemanum*, que quelques vns tiennent & maintiennent deuoir estre escrit en François *Lemans*, par vn seul mot de deux sillabes, & non *le Mans* Ainsi l'escrit l'Auteur du distique qui la met entre les quatre citez rouges.

Bourges, Lyon, Lemans, avec Limoges,

Furent iadis les quatre villes rouges.

Et celuy qui a fait le Poëme de l'origine des Mans-
feaux en parle en ceste sorte,

Quis dederit nomen, quis mœnia cinxerit urbi

Quam Cenomanus habet, iam reserare velim:

Enituit quondam claro splendore Lemannum

Urbs antiqua, potens mœnibus, ampla viris,

Nomen ab illustri Celtarum principe ductum est,

Stirpe sacrus Paridis voce Lemanus erat.

Mais quant à l'origine du nom *Cenomani*, que les Latins leur donnent, on en parle vn peu plus di-
uersement: Le Poëte susdit avecque Annius de
Viterbe, le deriuent d'vn Cidnus, lequel habi-
toit anciennement le territoire de Geneue, dict

pour lors L'garie, & content que de luy ilz furent
 premierement appelez Cidnomans & depuis Ce-
 nomans: non obstant que leur ville ait retenu son
 ancien nom parmi nous.

Non tamen in vulgus sparsit noua dictio vires,

Sed veterem retinet Gallica lingua sonum.

Hactenus vrbs etenim vulgari voce Lemannum

Dicitur, auctori gloria prisca manet,

Delectatus enim placida regione Lemannus

Turribus extructis mœnia firma locat,

Amplior huius erat, quàm nunc est ambitus vrbs:

Præualida ex rubeis quatuor una fuit.

Vrbs inter primas quondam numerata potentes,

Vrbs generosa viris, vrbs spaciosa loco.

D'autres qui ne peuuent souffrir que les Gaules
 facent trophée de telles despouilles estrangeres,
 contrequarrent ceste opinion d'une consideratiō
 plus vray-semblable: que les Manceaux ayans eu
 jadis guerre contre les Senois ou Senonois, autre
 peuple puissant en la Gaule, & qu'apres plusieurs
 pertes de costé & d'autre, s'estas en fin laissez por-
 ter à vne conclusion de paix, à la charge que leurs
 ennemis viendroient habiter parmy eux, de cet
 assemblage fut produit le nom commun *Senomani*
 que pour cela ilz soustiennent deuoir estre escript
 par vne S. & non par vn C. voire asseurent que
 vraiment on le pratiquoit ainsi aux anciennes
 monnoyes, & qu'il se trouue encore en quelques
 precieux restes d'antiquité, comme au Chasteau
 de Gué, où s'estend cet escrit graué sur vne vieille
 Sepulture.

L. A Mainio: Eq. ob eius Merita, Plebs Urbana

Senoman. D.

Mais

Mais quoy qu'il en soit (car il est difficile d'eclairer le doute qui balance les iugemens en ce subiet) si est-il veritable que la ville du Mans est tres antique, & qu'elle a mesme autrefois esté quelque plus grand chose qu'elle n'est pas maintenant.

Elle fut conuertie & faicte Chrestienne par S. Iulian premier Euesque d'icelle, & à l'honneur duquel est dediee l'Eglise Cathedrale. S. Iulian dit que quelques vns ozent dire auoir esté ce Simon le Lepreux, chez lequel soupoit nostre Seigneur, lors que la Magdeleine vint se prosterner à ses pieds. D'autres, qui est la plus saine opiniõ, croient que ce fut vn Citoyen Romain de noble famille, que S. Clement enuoya là pour prescher le Christianisme, & que Defensor Gouverneur de ce pays pour les Romains ayant esté baptisé par luy avecque toute sa famille, luy donna sa maison pour en faire vn Temple, qui est auourd'huy la nef de l'Eglise Cathedrale, aux piliers de laquelle se remarquent encore quelques vieilles armoiries de Crapauts, & sur le portail les marques & vestiges du Palais Royal de ce Prince.

En cette Eglise nos Roys sont reputez Chanoines par le seul titre de leur Couronne: & en icelle fut baptisé Henry II. Roy d'Angleterre & fils de Geofroy Comte du Maine, l'an 1033. veille de Pasques. Je dis Comte du Maine, par ce que ce pays a jadis eu des Comtes particuliers aussi bien que la Touraine & l'Anjou, si mieux on n'ayme dire que les Comtes d'Anjou estoient aussi Comtes de Touraine & du Maine: Et Jean surnommé sans terre oncle d'Artus Duc de Bretagne, ayant esté comdamné souz le regne de Philippe

Mm

544 *Antiquité du Pays du Maine.*

Auguste comme ennemi de la couronne de France, les terres mouuantes en souueraineté d'icelle, furent confisquées au Roy & à ladite Couronne; à laquelle par ceste condamnation vindrēt les susdites Comtez d'Aniou, Touraine, & le Maine, avecque celle de Poitou; partie par force, & partie par composition.

Ceste Cité au reste est vn des anciens Bailliages du Parlement de Paris & depuis Henri 2. siege de Presidiaux pour le pays du Maine & villes qui en dependent, comme Chasteau du Loir, Lual ancienne Comté, mais dont la branche a fini ces années passées par la mort du seigneur de Lual en Hongrie: Beaumont, saincte Susanne: Maienne-Iuhel, ancien patrimoine du Seigneur Iuhel, qui viuoit durant le Roy Philippe Auguste; depuis faite Marquisat, & en fin auioird'huy Duché appartenant à l'illustre maison de Guise, ainsi dicte peut estre de la riuere *Meduana*, que nous apelons Maine ou Maienne, & de laquelle on peut aussi dire que la ville du Mans ait tiré l'origine de son nom moderne: Puis encore Sablé, & la Ferté Bernard sol natal de ce grand Robert Garnier, auquel vn chacun donne le prix de la Tragedie sans aucun contredit: ce Garnier, dis-ie, lequel nous a fait part de 8. Tragedies toutes de choix & de grand poix, de la Portie, de la Cornelie, du Marc Antoine, de l'Hipolite, de la Troade, de l'Antigone, des Iuifues, & de Brademante: Poemes qui au iugement des plus suffisans esprits trouueront lieu dedans la posterité.

D V P A Y S


ET DVCHE' D'ANIOV.

DE LA VILLE, SIEGE

Presidial & Euesché d'Angers;

*Et des autres Villes qui
en dependent.*

CHAP. I.

 V pays du Maine adhere celuy d'An-
jou que les vieux Latins apellent An- Pays d'An-
des d'un nom commu aux Angeuins; jou.
& à Angers leur ville capitale. Pays
en quelques endroits aplani en plate campagne
couuert de bois & de forests, en d'autres relcué
en montaignes & collines chargees de vignobles
tres-exquis & estimez par toute la France: Et
par tout arrousé d'un si grand nombre de rui- On conte
plus de 40.
ruieres au
pays d'An-
eres, fontaines, estangs, marests & ruisseaux, jou.
que quelques vns ont eu opinion qu'il auoit tiré
delà la premiere excellence de son origine, & que
de l'abondance des eaux que les Guiennois ap-
pellent Aiguës, on luy auoit premierement im-
posé le nom d'Aiguade, & depuis celuy d'Ande-
gaur, par corruption de langage. Mais je ne puis
donner creance à ceste vaine rencontre, non plus
qu'à celle que l'Annaliste d'Anjou puise dans les
profondes ruines de Troye, faisant vn Ajax filz

M m ij

de Telamon assez connu chez les Poëtes, aultre & premier ancestre des Angeuins : & ce par le moyen des Angions (ainsi forge-t'il le nom de ceux de sa suite) lesquels apres sa mort il dict estre venus en Gaule chercher nouvelle habitation, & auoir planté leurs paillons au pays d'Aniou, voire estably leur demeure en la ville d'Andes, bastie par les anciens Gaulois du temps du Roy Sarron ou Sartron filz de Magus, que non seulement ilz embellirent & agrandirent de nouveaux edifices, mais aussi que de leur nom ilz surnommerent Angers, & Angeuins les habitans d'icelle, & de toute la contree.

Angers.

C'est la verité qu'*Andes* ou *Andus* est l'ancien nom que ceste belle & grande ville que nous appellons auourd'huy Angers, partageoit iadis avecque le peuple de tout le territoire Angeuin : & est encore vray-semblable qu'elle ait esté bastie par les habitans de ce pays, souz le regne de Sarron, troisieme Roy des Gaules, puis que mesme le Poëte Apollonius le tesmoigne en quelque endroict : Mais que des Troyens dictz Angions l'ayent iamais habitee, & en icelle laissé le vestige & la memoire de leur nom : ce sont friuoles & rapports fabuleux, desquels ie fais mesme juges les Lecteurs. Cesar en fait tousiours mention souz le nom d'Andes, comme à la fin du liure second de ses Commentaires de la guerre des Gaules, au commencement du troisieme & du VII. & vers le milieu du VIII. où particulierement il monstre que les Angeuins souz la conduite de Dannaque leur chef, auoient assiegé Limoges, & que depuis Fabius en tailla 12. mille en pieces. Lu-

cain aussi decriuant l'affiète de ceste ville en dit ces paroles,

In ripis Meduana tuis, marcere perosus

Andus, iam placida Ligeris recreatur ab unda.

Et de ce mot il est certain qu'entre nous a esté formé celuy d'Angers & d'Angeuins ; avecque changement de quelques lettres : Voire est considerable que de tous lieux mentionnez en Cesar il y en a beaucoup desquels on ne peut faire doute, partie qui ont gardé leur ancienne apellation iusques aujour d'huy, comme *Parisijs*, *Carnutes*, pour les Parisiens & Chartrains, partie qui en sont du tout esloignez, & toutefois on n'en fait point de difficulté, à sçauoir *Heluetij* pour les Suisses, *Nerviij* pour ceux de Tournay, & d'autres qui tiennent le milieu, comme *Hedui*, autun, *Andes*, Angers & Angeuins.

Ora esté la Ville d'Angers, apres sa subiection au peuple Romain, diuersement embellie, & accreue à diuerses reprises, voire esleuee d'âge en âge à vne si haute splendeur, qu'en fin elle a mérité d'estre le noble & glorieux appannage del'un des enfans puisnez de nos Rois. Cesar estant és Gaules y mena hiuerner de ses Legions, & tient on communement que ce fut luy qui fist bastir à vne lieue delà les Ponts de Cee, que pour cela quelques vns ont appellez *Pontes Cesaris*, en Latin: encore qu'il y en ait d'autres qui n'approuuent pas ceste opinion; & main tiennent que *See* par vne *S.* signifie *stagnum* ou estang en Alleman, & que les Ponts de Sée sont ainsi nommez, à cause que la riuere de Loire semble là s'arrester en façon d'estang, comme qui diroit *Pontes stagni*,

Ponts de
Cee.

ou *flagnantis Ligeris*. Mais je voy moins de suite d'aller rechercher les ethymologies de nos noms dans le profond des Allemagnes, que de dédire la plus commune opinion, veu mesme que les Preteurs Romains qui en eurent depuis la reserve & le gouvernement, y firent bastir vn Theatre hors les murailles, dont restent encore quelques marques & vestiges au lieu qu'on appelle maintenant Grohan, pour donner plaisir au peuple & luy rendre agreable la memoire des Césars: ce qui est assez resmoigné par quelques medailles que l'on y a trouuees portans sur le reuers les noms & faces d'aucuns d'entr'eux.

Sainct Iulian enuoyé es Gaules par le Pape Sixte dressa ceste Ville au modèle de la Religion Chrestienne, & se retirant au Mans luy laissa pour Euesque vn nommé Defensor, que la pieté a depuis remis entre les bien-heureux. Ce fut ce Defensor lequel y dedia la premiere Eglise au nom de sainct Pierre pour estre le Siege ordinaire de luy & de ses successeurs: comme depuis y en ont esté fondées plusieurs autres de siecle en siecle tant Collegiales que paroisses, sainct Maurice aujourdhuy la Cathedrale, en laquelle nos Roy sont aussi reputez Chanoines par le seul titre de leur Couronne: S. Martin royal, sainct Maurille, sainct Mainbeuf, sainct lean, ou sainct Iulien, qui estoit iadis l'Abbaye de sainct Lezin, & les deux Abbayes de S. Aubin & de Toussaints, S. Michel du Tertre, sainct Michel de la Palu, sainct Denys, S. Ouourou, sainct Aignan, saincte Croix fondée par sainct Lezin 14. Euesque d'angers, les Conuents des Iacobins &

Cordeliers, l'Abbaie S. Serge hors les murs, la Chappelle de saint Sauueur fondée pour remarque & memoire d'une bataille gaignée par les Angevins sur le Seigneur de saint Sauueur, qui estoit venu avecque les Normans mettre le siege deuant la Ville : S. Lau Eglise Collegiale de Chanoines & paroisse hors les murs, & proche de la Balmette maison de Cordeliers fondée par René Roy de Sicile, que ces années passées les recolets s'estans efforcez de reformer, donnerent argument d'une celebre Plaidoirie au Parlement, par laquelle furent confirmez les anciens Religieux en leur possession : la Trinité, les Religieuses de nostre Dame de Sou-terre dites de Rôceray, fondée par les premiers Comtes d'Anjou, S. Laurens, l'Hospital saint Jean, les Couuens des Ordres des Carmes & Augustins, & iadis les Religieux qu'on nommoit des Sacs & de la Penitence, la Chappelle saint Lazare, la paroisse saint André, où se voyent depeints quelques Comtes d'Anjou, la Paroisse saint Jacques, & de plus fresche memoire les Capucins, desquels nostre grand Roy Henri III. assist la premiere pierre, à fin de rendre par là sa pieté plus recommandable aux siecles futurs.

Quant au Chasteau, Place tres forte & ancienne, les vns en attribuent la fondation aux Princes angevins Roys d'Angleterre, les autres aux premiers Comtes & Gouverneurs d'Angers. Desquels pour ce que d'eux est prouenu ce qui a plus esclairé le lustre de ceste noble Cité, ce qui se peut dire encore de plus ancien & de plus veritable est qu'enuiró l'an huit cens septante, Robert

Prince & chef d'une bonne troupe de Saxons venu en France à la solde & service du Roy Charles le Chauue fut le premier Comte d'Aniou, plus autorisé & noté par les histoires, duquel est descendue la race des Rois de France, qui dure iusques à ce iourd'huy. Car il fut pere d'Éude qui fut Roy de France, & de ce Robert qui querelant le royaume contre Charles le Simple fut tué pres de Soissons. Robert pere de Hugues le grand, comte de Paris & d'Angers, & Hugue le grand, pere de Hugue Capet que les Estats de la France porterent à l'Estat souuerain, & duquel est sortie la troisieme lignée de nos Rois.

Ce Hugue renouellant les desseins que son pere auoit formez & proiettez sur la Couronne, donna la Comté d'Aniou à Geoffroy Grisegonnelle hardi & vaillant Cheualier, à la charge que il le secoureroit d'hommes, d'argent & de tous ses autres moyens au recouurement de ce royaume. Mais on tient que luy donner la Comté de Aniou, c'estoit luy conferer la reserve & le gouuernement de ce pays: encore que sa posterité, par vne commune pratique qui faisoit lors les gouuernemens hereditaires, s'en empara depuis & s'en rendit propriétaire, à l'exemple & imitation de Hugue Capet.

Ce Geoffroy Grisegonnelle eut vn fils nommé Foulques, premier du nom, lequel alla iusques en Hierusalem, pour là se faire fouetter à deux de ses valets, la corde au col, deuant le Sepulchre de nostre Seigneur. Foulques eut Geoffroy surnommé Mattel, à cause de ses forces admirables, & qui n'ayant aucuns enfans laissa la Comté.

d'Anjou à Geofroy le Barbu son nepueu, lequel mourant aussi sans hoirs procreez de son corps, Foulques II. du nom, fut nommè Rechin, ou le Rude, son frere fut Comte d'Anjou, & eut deux fils, Géofroy, & Foulques, qui l'un apres l'autre luy succederent, & fat pareillement ledit Foulques Roy de Hierusalem.

De ce Foulques vint Geofroy V. du nom qui espousa Mahaut fille de Henry I. du nom Roy d'Angleterre, Duc de Normandie, & de leur mariage nasquit Henri, qui fut Roy d'Angleterre, Duc de Normandie & de Guienne, comte d'Anjou, de Touraine, & du Maine.

De Henri & de Leonor duchesse de Guienne, auparauât repudiée par nostre Roy Louys le Ieune, nasquirent plusieurs enfans, Henry qui fut Roy d'Angleterre, & Duc de Normandie, Richard qui luy succeda en ses Estats, Geoffroy 6. du nom qui fut Comte d'Anjou, & de par sa femme Duc de Bretaigne, & Iehan qui fut aussi Roy d'Angleterre & duc de Normandie.

Geoffroy mourut deuant son frere Richard, & mourant laissa enceinte sa femme Constance, Comtesse de Bretaigne, laquelle quelques mois apres la mort de son mary accoucha d'un filz nommé Artus, qui par le droit de son pere deuoit succeder au roiaume d'Angleterre, par la mort de Richard Cœur de Lyon son oncle paternel: Mais Iehan son oncle aussi paternel, oubliant toute charité & proximité de sang le precipita dans le profond d'un puits. A cause dequoy Philippe Auguste Roy de France, se saisit de toutes les terres que le Roy d'Angleterre tenoit en hommage, &

fief d'icelle, comme de la Normandie, Guienne, Aniou, Touraine, Poictou, & le Maine à luy appartenantes, & confisquées par crime de felonnie: Et ainsi vint ledit pays & Comté d'Aniou à la couronne.

Ce fut ce Jean surnommé Sans-terre, lequel agrandit la Ville d'Angers tant du costé d'Orient où elle estoit premierement bastie, que du costé de l'Occident, où n'auoient encore esté dresséz aucuns edifices: ville située sur vn tertre penchant vers la riuere de Mayene, & que l'on apelle auioird'huy la premiere Ville (en laquelle sont les places publiques & marchez de toutes sortes de denrees) à la difference de celle que depuis 600. ans on a bastie sur l'autre bord de Maienne.

Le Roy saint Louys, quelques années apres donna les Comtez d'Aniou & du Maine, à Charles son frere, qui fut depuis Roy de Sicile & de Naples, Comte de Prouence, & creé Sénateur de Rome par le Pape Urbain l'an 1264. Charles eut vn filz nommé Charles comme luy, lequel entre autres enfans eut vne fille mariée à Charles Comte de Valois frere du Roy Philippes le Bel, & pere du Roy Philippes de Valois. Ceste fille fut dotée des Comtez d'Aniou & du Maine, moyennant que ce Charles son mary quirtast audit Charles pere de la fille, le droict par elle prétendu aux Roiaumes d'Aragon & de Valence. Et fut lors ladicte Comté d'Aniou erigee en Pairrie par ledit Roy Philippes le Bel, pour ce sien frere Monsieur Charles de France comte de Valois, en Septembre 1297.

Charles Comte de Valois & d'Aniou, donna à

son second filz nommé Louys ladicte Comté de Aniou, mais mourât ledit Louys sans enfans, elle vint à Philippe de Valois Roy de France son filz aîné, lequel eut Jean Roy de France, & Jean donna au second des enfans nommé Louys, les Comtez d'Aniou, & du Maine, & érigea Aniou en Duché.

Louys fils
du Roy Jean
1. Duc
d'Aniou.

De ce Louys premier Duc d'Aniou, vint vn autre Louys, lequel recherchant encore ce qui pouuoit monter la Ville capitale de sa Duché à vn plus haut estage de grandeur, y érigea ceste noble Vniuersité de Droit, laquelle a continué iusques à nous, & en faueur de laquelle il obtint du Roy, & du Pape non seulement les priuileges & immunitiez des Estudians, mais aussi des Conseruateurs Roiaux, & Apostoliques pour les maintenir en iceux. Vniuersité rehaussée depuis de la gloire de trois Colleges, du neuf, de celuy de la porte de fer, & de la Formagerie, puis de la faculté de Medecine: Vniuersité dis-ie laquelle en diuers temps nous a produit vne infinité de grands personages, Poyet Chancelier de France, Lazare de Baif pere de ce grand & docte Anthoine, Ioachin du Bellay l'vn de nos meilleurs Pœtes, François Balduin, Eghinard Baron, René Benoist, viuant Curé de saint Eustache à Paris, Pierre Airault Lieutenant general, criminel au Siege d'Angers, Bodin Aduocat en Parlement à Paris, & plusieurs autres que i'obmets afin d'eulter prolixité.

Vniuersité
d'Angers
fondée l'an
1398.

Pour renouer le fil de mon discours, ce Louys eut aussi vn Louys, qui mourut sans enfans, & René qui fut Duc d'Aniou, & comte du Maine, &

puis Roy de Sicile, comme son pere & son grand pere, & par sa mort lesdites Duché & Comté reuindrent à la Couronne par le droit de reuerfion des apanages.

Ce fut ce duc René, lequel fit bastir le Lieu de Reculée pres d'Angers, qui est vne maison de plaisance, que quelques vns estiment auoir esté premierement dite Herculée, du nom de ce grand Heros que nos anciens Gaulois honoroient avec tant de respect & de reuerence.

Finalemēt en l'an 1566. Charles ix. donna à Henri son frere (qui a depuis esté Roy soubz le nom d'Henri III.) la duché d'Anjou pour Apanage, & depuis ledit Roy Henri la laissa à François son frere.

Je pourrois bien apres l'État & gouuernement particulier de tout ce pais luy chercher encore de la gloire de ses raretez, comme de ses bons vins & sur tout de l'ardoise qu'il fournit presque à tout le Roiaume pour l'enrichissement des edifices, mais ie me contenterai de finir par la police & iustice, lesquelles y sont aussi diuersement administrées, & par vn grand nombre d'Officiers & Magistrats.

La Ville d'Angers est Senechauffee, & siege Presidial aiant President, Lieutenans General, Ciuil, Criminel, 10. Conseillers roiaux & le Greffier: puis sont le conseruateur des droicts, & priuileges de l'Vniuersité, les officiers des cens & droits d'Anjou, les maistres des Eaux & des Forests, les esleuz, la Preuosté & les Quints, toutes Courts signalees d'Auocats & Procureurs roiaux; l'Hostel & corps de la ville gouuerné par vn Maire & 24. Escheuins

la iurisdiction des Consulz pour le fait & trafiq de la marc handise, la Police pour la visitation & re- glemens de la ville, & en fin la Monnoie qui a l'F. pour sa marque, & les gardes de laquelle sont e- xempts des subsid es ainsi que ceux des autres Monnoies.

Du siege presidial ressortent premieremét la Se- nechaussée de la ville, puis les sieges subalternes de Saumur, Baujé, Beaufort en Vallée, Montreuil Bel- lai, que quelques vns disent Montreuil-bel-cœil, cha- steau-Gontier, & autres tant villes que Chastelle- nies, & baronnies, comme Chastreau-neuf, iadis villè close & l'ancien siege des comtes d'Aniou, la Fleché ancien patrimoine de nostre roy, donné ces années passées aux Iesuittes pour y establir vn college & residence de leur compagnie: In grande où il y a vne belle forest, & d'arestal de la fondation de Foulques de Nerra.

Saumur est ville, chasteau, & siege Roial, sur la riuiere de Loire, ville remarquable par l'Eglise de nostre Dame des Ardilliers, tant renommée par toute la Frâce, & en plusieurs endroits de la Chre- stienté. Et ville qui a pour gouverneur Philippe de Mornay seigneur du Plessis Marly, Intendant de la maison & couronne de Navarre, le quel a par vn seul ouurage exercé tant de doctes plumes depuis quelques années; seul ouurage, mais auquel sans doute plusieurs Ministres ont contribué leurs veil- les, leurs études & leur memoires.

Baujé autre siege Roial, a esté basti par les com- tes d'Aniou, sur le fleuve Couanon ou Cauesnon lequel passe aussi pres la villa de Beaufort en vallee ancienne comté coniointe & alliee aux plus gran- des maisons de France.

Château-
Gontier.

Et pour faire fin, Chasteau-Gontier, ville roialle ainsi dite du nom de son fondateur, est située sur la riuere de Maienne, & depend de la Duché de Beaumont le Roier.

Voila en peu de paroles ce que j'ai recogneu de plus remarquable en tout le territoire d'Aniou, duquel pour ce qu'on entre en Poictou pres de Moncontour; voyons en aussi les Antiquitez & Recherches particulieres.

D V P A Y S

ET COMTE' DE

POITOU.

DE LA VILLE, SIEGE
Presidial, & Euesché de Poitiers,
& des autres Villes qui
en dependent.

CHAP. I.

LE Pays de Poictou est d'une grande estendue, & riche de toutes sortes de commoditez. Tirant vers le Pays d'Engoulmois, son limite est à ruffec: vers le Limousin à la Vicomté de Bridiers, d'ailleurs à 3. lieuës pres de Nantes, & à S. Michel en l'Her. Pais par tout si rempli & si bien peuplé qu'il contiët au moins 1200. paroisses distribuées

en 3. Euefchez, Poitiers, Luçon & Maillezais. En vn mot c'est vn Pais, qui a plus de 80. grandes lieues de long en trauefsant, vn Pais presque seul en France, qui par vn glorieux priuilege ne paye point de gabelles, Pais composé d'vne infinité de belles Villes, Baronnies & Chastellenies, à la recommandation desquelles ie vouë le present Chapitre.

Et pour commencer au Chef, il est certain que Poitiers, ville principale & premiere de toute ceste contrée, est tres-antique, mais plus incertain qui en ont esté les premiers fondateurs. L'opinion de plusieurs François est (ne sçay en quel endroit pechée) que ce peuple est vne ancienne Colonie des Scithes dictz Agathirses, lesquels au dire de Pline, Pomponius, & Solin, se peindoient les cheueux & le visage afin de se rendre plus redoutables, & pource estoient appelez *Picti*. Que ces Agathirses & hommes peints vindrent premiere-ment planter leurs Pauillons en la grande Bretaigne; où estans multipliez se fait encore d'eux ceste peuplade laquelle vint bastir la ville de Poitiers, & l'appella *Picta vis* en Latin comme qui diroit force peinte. ridicule opinion, puis que ce peuple auoué barbare par tous les anciens Autheurs, & parant ignorant de la langue Latine, laquelle mesme n'estoit point alors, ou n'estoit en telle splendeur. que les estrangiers en recherchassent la cognoissance.

Il y en a d'autres qui pour authoriser ceste opinion forgent vn Grossarius surnommé Pictus, roy de ceste Contrée peu apres la ruine de Troye & disēt que le siege de la Monarchie estoit à l'or-

tiers, où Turnus Chef d'une bande de Troyens de nouveau habituez en la grand Bretagne le vint assaillir, & en remporta la victoire, non toutefois sans l'achepter au prix de sa vie.

D'autres encores ont escrit que le Pays de Poitou fut premierement appellé *Pictavia*, pour ce qu'il est comme peint & couuert d'arbres, prez, vignes, fontaines, riuieres, bois, & pasturages. Et que la ville de Poitiers fut dicté *Pictanis ab aue picta*, parce qu'elle fut edifiée au lieu où l'on auoit trouué vn oiseau peint & bigarré d'un diuers plumage.

Et finalement l'ignorance en a conduit quelques autres par des chemins si escartez, qu'ilz ont osé dire & maintenir, que *du temps de Cesar la Cité de Poitiers eut ce nom, ensemble tout le pays de Poitou à cause d'un sien Cheualier qui ainsi la nomma.* Ignorance assez conuaincue, par ce que nous alleguerons cy apres de Cesar mesme. Comme aussi ce ne sont point les Pictes tant mentionnez chez Ammian Marcellin, Claudian, Sidonius Apollinaris & autres anciens Autheurs, qui en doibuent estre estimez fondateurs, ainsi qu'ont pensé quelques vns. Ilz ne vindrent en Occident que l'an quatre-vingts sept, Domitian tenant l'Empire. Et Iules Cesar, qui viuoit long temps auparauant fait honorable mention des Poiteuins en ses Commentaires; voire les honore par tout de marques visibles & veritables de grandeur & autorité parmi les autres peuples de la Gaule. Au liure III. il dict qu'il donna à l'adolefcent D. Brutus la charge de sa flotte & des nauires Gaulois, qu'il auoit ordonné aux Poiteuins, Xaintongeois, & autres
pays

pays obeiffans. Ioint qu'il les appelle *Pictones*, & non *Pictos*. Au liure VII. Vercingentorix tire le Poitou à sa ligue avecque ceux de Sens & de Paris. Plus bas il les cottise à chacun huit mille hommes également. Et Lucain en dit encore ce vers.

Pictones immunes subigunt sua rura.

Q V A N T à moy doncques comme ie ne forme aucun doute que ce ne soient les *Pictons* ou *Poiteuins* qui ayent basty la Ville de Poitiers; aussi ne fais-je aucune difficulté de croire que ce fussent vrayz Gaulois, & originaires citoyens de ce territoire, attendu mesme ce que dit Isidore au chap. I. du 16. liu. de ses *Ethimologies* que *Poitiers, Arles, & Narbonne, ont esté edifiées par leurs propres habitans*. Mais est à noter que Ptolomée semble appeller ceste Ville *Augustorinum* en ces paroles, *Les parties qui sont en l'Aquitaine, les plus Septentrionales, & pres de la mer sont les Pictons, la Cité desquels est Augustorinum*. Nom differant de celuy du peuple, mais par vne façon iadis fort cõmune en Gaule; & à l'exemple de laquelle Cesar a mis *Lutetia*, la Ville capitale des Parisiens, *Anaricum* des Berruiers, *Durocortorum* des Remois. Car comme depuis ces Villes ont pris les noms de leurs peuples, aussi a ceste *Augustorinum* esté nommée *Pictanium*, que nous appellons maintenant Poitiers, du nom des anciens *Pictons* ou *Poiteuins*.

Ceste contrée ayant esté assuiettie à l'obeissance du peuple Romain, comme toutes les autres de la Gaule, Clodius sixiesme Empereur passant en Angleterre, employa le seruire de la No-

blesse Poiteuine en son voyage, & tient on que pour recompense il leur donna licence & permission de reedifier leur Ville Capitale sur ce terre tourné vers l'Engoulmois & ioignant la riuere du Clain où de present elle est située: au lieu que lors elle estoit à vne lieue pres de Chastelleraud, où se voyent encore quelques vieilles murailles qu'on appelle le vieil Poitiers, & où Adon Archeuesque de Vienne escrit que Charolman & Pepin pattagerent ensemble le Royaume de France, lors qu'ils alloient contre Hunaud Duc d'Aquitaine. Voila comme Poitiers fut bastie & rebastie: voyons comme elle fut enrichie d'une infinité de beaux & superbes edifices, & comme son lustre fut rehaussé de siecle en siecle.

Vingt quatre ans apres, & durant l'Empire de Neron, saint Marcial, parent de saint Estienne premier martyr, & celuy qui auoit les cinq pains & deux poissons que nostre Seigneur multiplia au desert, enuoyé en Guienne par S. Pierre, vint en ceste nouvelle Ville, dont il conuertit les habitans à la foy Chrestienne. Et dit son histoire *que les Poiteuins furent plus faciles & aisez à prendre le Sacrement de Baptesme que les autres nations de Guienne.*

Eglise S.
Pierre de
Poitiers
pourquoy
& par qui
fondée.

Ce fut ce saint personnage lequel y asseist aussi la premiere pierre de l'Eglise Cathedrale dediée à l'honneur de saint Pierre. Et ce par vn aduertissement diuin que l'Histoire d'Aquitaine raconte en ces paroles, *L'an de nostre salut 70. à conter de la Natiuité de Iesus selon Eusebe, Neron enuieux des mœurs & vertus de saint Pierre & saint Paul, & de ce qu'ils estoient en tres-grande*

estimation à Rome, fist mourir ces deux saints Apostres, sçavoir est S. Pierre en Croix la teste contre-bas, & fist decapiter saint Paul le tout en un iour: auquel iour saint Marcial preschoit publiquement en la Ville de Poitiers au lieu ou de present est l'Eglise Cathedrale, & en faisant sa predication fut ouye vne voix qui dist, Marcial, ie suis ton Maistre Iesus qui te notifie, que ce iourd'huy mon bien aymé Apostre Pierre a esté crucifié pour mon nom à Rome, & veux qu'à l'honneur de luy, & commemoration de son martyre tu face icy vne Eglise, laquelle fut incontinent commenee par saint Marcial, dediee & sacrée au pur sang de saint Pierre, comme nostre Seigneur Iesus Christ auoit commandé.

Ce ne fut pas toutefois saint Marcial, qui fut premier Euesque de Poitiers: ceste dignité n'y fut establie qu'un peu deuant l'an deux cens septante & neuf, à cause des persecutions, & y fut premierement ordonné un Nicetarius homme, docte duquel fait mention Saint Hierosme. A cestuy succeda Liberius, à Liberius Tupianus, & à Tupianus saint Agon, duquel ne reste autre memoire à Poitiers que les precieuses remarques d'une Chappelle consacrée à son nom. Apres saint Agon vint Hildipianus, puis Iustinus, & à sa suite Bellator, & Aliphius souz lequel fut bastie l'Eglise du glorieux saint Pierre le Puellier, ainsi dite du grand nombre des pucelles qui s'y rendient Religieuses incontinét apres sa fondation, & vne portion de la vraye Croix trouuée par sainte Heleine mise en icelle par sainte Loubete.

Premier
Euesque de
Poitiers.

Le neuuesme fut Pascence auquel en fin succeda Monsieur Sainct Hilaire ce fameux ennemy de l'heresie Arrienne, lequel estant en vn Cōcile à Rome, disent les paroles de l'Annaliste de Guienne, *ne voulant celer l'honneur de son Eglise de Poictiers dont il estoit Euesque, manifesta l'histoire de la fondation d'icelle (faicte par sainct Martial il y auoit bien trois cens ans comme i'ay dit n'aguerre) & par ce moyen luy fut donnee vne des barbes de sainct Pierre qui repose en icelle Eglise en la maistrresse Chasse.* Histoire tesmoignée par vne ancienne charte & instrumēt autentique qui est au tresor de ladite Eglise recitée par Bernardus Guidonnois au commencement de son Catalogue des Papes, où il parle de Sainct Pierre, & depuis encore approuuē par vn miracle, que Dieu fist en l'Eglise sainct Hilaire le grand de Poictiers en la guerison d'un paralitique qui estoit illec allē se recōmander aux prieres de sainct Hilaire, par ce qu'en ladite Eglise estoient souuent faicts plusieurs beaux & grands miracles. Et sitost que le College de ladite Eglise Cathedrale qui lors y alla avec ladite chasse où estoient les barbes de sainct Pierre, entra en l'Eglise, le Paralitique fnt guery. Ceux du college sainct Hilaire attribuerēt ce miracle à sainct Hilaire, mais par reuelation faicte au Paralitique fut trouuē que Sainct Pierre en estoit la cause.

Du temps de ce sainct personnage on dit que prist origine la fondation de l'Eglise dite nostre Dame la grand à Poictiers, de ce qu'un icune homme débauché, logé en cet endroit, ayant recouruē vne garce, & luy ayant d'arriuée demādé son nom, qui estoit Marie, se sentit si viuē

ment espris de Religion & de respect de ce nom sacrosaint de la Vierge, mere de nostre Sauueur, que non seulement il la chassa soudain, mais en amenda tout le reste de sa vie: & qu'en consideration de ce miracle il fut basti en la place où estoit la maison de ce ieune homme vne Chapelle au nom de nostre Dame, & depuis l'Eglise que nous y voyons où sont Chanoines seculiers.

Ce fut ce glorieux Prelat lequel fist faire audit Poictiers (i' vse librement des Paroles de l'Annaliste, pour ce qu'elles ressentent mesme l'Antiquité) un logis de petite structure, & en iceluy vne petite Chapelle qu'il dedia à Dieu au nom de saint Jean & saint Paul, nouvellement martirisez, par la persecution de Iulian l'Apostat: En ensuiuant l'vsance de la primitive Eglise, qui estoit que si & quand aucun Chrestien edifioit Eglise & la dedioit à Dieu, conuenoit le faire au nom du Martir, prochain precedé, & depuis de la Chapelle a esté faicte vne belle Abbaye de Religieux de l'Ordre de saint Augustin qu'on appelle à present saint Hilaire de la Celle, par ce que S. Hilaire faisoit sa demurance en ladite maison en laquelle estoit ladite Chapelle, & y deceda. Ainsi feit en mesme tēps edifier hors les murailles de ladite ville ladite Eglise saint Iean & saint Paul, où furent ensepulturez, ses esponse & fille, & tantost apres en fist vne Abbaye qu'il dota. Depuis a esté augmentee & reedifree par le Rois de France, apres plusieurs ruines, & de present y a Doyen, Thresorier, & chanoines, dont les Prebendes sont de grand reuenu, & est appellee l'Eglise saint Hilaire le grand, & ont les supposts d'iceluy bourg, iustice haute, moyenne & basse audit bourg, qui de present est ensemble ladite Eglise au de-

Eglises basties par S. Hilaire.

Abbaye de S. Hilaire de la Celle.

Eglise Collegiale de S. Hilaire

dans de ladite ville, Eglise de laquelle mesme encore nos Roys sont reputez premiers Chanoines par le seul tiltre de leur Couronne.

Voyla les premiers embellissemens, & les plus insignes ornemens de la ville de Poictiers: mais ce qui suit leur osterá peut estre quelque peu de leur lustre, & de leur splendeur.

*Poictiers
destruit.*

L'an quatre cens dix les Vandales avec leur roy Carocus sortans des Isles Gothiques passerent en Germanie, & de Germanie és Gaules, où entre plusieurs marques qu'ils y laisserent de leurs grandes cruautéz, destruisirent & pillerent vne partie de la ville de Poitiers, & mesmement l'Eglise de saint Hilaire.

Deux ans apres les Visigots semparerent non seulement de Poitiers, mais de toute la Guienne, & la tindrent & possederent souz six Roys par 84. ans, & iusques en l'an de nostre Seigneur cinq cens neuf qu'ils furent chassez par Clouis premier de nos Rois Chrestiens.

*Eglise saint
Hilaire pillée
par Dagobert.*

L'an six cens trente huit Dagobert allant par toutes les Villes de son Royaume, souz couleur & pretexte de faire iustice, les despouilla de tout ce de plus beau, de plus precieux, & de plus excellent, qu'il y trouua, & le prist par force. Mesme degarnissant toutes les Eglises pour en orner & enrichir celle de saint Denis, comme si toutes les richesses de France eussent esté deues à ceste seule Abbaye, il print entr'autres de l'Eglise de saint Hilaire de Poitiers le corps dudit S. Hilaire, deux portes de bronze d'une valeur & artifice inestimable, & vn vase porphirin seruant de Baptistere, *lesquels il fist porter par mer à S.*

Denis, mais l'une des portes se perdit sur la mer, disent les paroles de l'Histoire. Et pource que tousiours ceux qui font mal, couurent & pallient leur mal fait d'une raison bonne en apparence, qui semble estre vne iuste cause, il disoit qu'il auoit pris à Poitiers tous les susdits ornemens d'Eglise, pour ce que ceux de ladite ville s'estoient rebellez contre luy, & que par droit de guerre tous les biens d'une ville rebelle sont acquis & confisquezz au Prince.

Depuis souz Charles le Chauue commencerent les Ducs de Guienne, & Comtes de Poitou, lesquels releuerent quelques vnes des ruines de cette ville, & en surhausserent l'excellence de quelques ourages de riche estoife.

Enuiron l'an de nostre salut 980. Alix femme de Guillaume III. filz de Guillaume II. dit Teste d'estoupe, Duc de Guienne & Comte de Poitou, fist redifier l'Eglise & Monastere saint Pierre le Puellier (long temps au parauant detruite par les Huns souz la conduite d'Atila) où elle mist certain nombre de Chanoines, & Chapelains, & pour mettre les pucelles & Religieuses qui auoient accoustumé de toute ancienneté estre audit Monastere, en fist faire vn autre assez pres d'iceluy, qu'on appelle de present l'Abbaye de la Trinité, qui est vn notable Monastere de Religieuses. Et en l'an mil cent quarante Gillebert de la Porrée lors Euesque de Poitiers, Geofroy Archenesque de Bordeaux, & Bernard Euesque de Xainthes feirent ouuerture de l'Autel, où auoit esté enfermee cette piece de la vraye croix que Ste. Loubete auoit portee à Poitiers, pour en mettre hors ladite vraye croix, ce qui fut fait en grande solen-

Abaye de
la Trinité.

zité, & où plusieurs grand miracles furent faits, puis fut enchassée richement en la chasse où elle est depre-
sent monstree.

*Eglise de S.
Nicolas de
Poitiers.*

La Comtesse Agnes, fist edifier audit Poitiers vne autre Eglise au nom de saint Nicolas qui est Prieuré. Et auparauant l'Euesque Frotaire y auoit aussi fondé l'Abbaye saint Cyprian sur les ruines d'une autre vieille Eglise dediee à l'honneur de nostre Dame.

*Abbaye de
S. Cyprian*

*Palais de
Poitiers
par qui
baste.*

Guillaume VII. du nom Comte de Poitou, fist bastir le Palais où se tiennent maintenant les plaids de la Seneschaussee, & enrichit l'Abbaye de Monstier neuf és faux-bourgs où il fut enterré l'an 1086.

A Guillaume VIII. succeda Guillaume IX. premier autheur des Guillemins, lequel porta les dix ou douze derniers ans de sa vie continuellement vn corps de cuirasse souz vn habit de Religieux, par penitence, & fut pere de ceste Alienor qui transmit la Duché de Guienne auecque la Comté de Poictou premierement en la maison de France, puis en celle d'Angleterre: mais par la felonnie de Iean son fils dit sans terre, frere & successeur de Richard qui les auoit eues en apannage de Héry son pere Roy d'Angleterre, mary de ladite Alienor, elles furent saisies par Philippe Auguste, & revnies à la Couronne.

Saint Louys redonna depuis la Comté de Poitou auecque celle d'Auuergne à son frere Alphons, & en sa faueur l'erigea en Duché, comme témoigne le Sieur de Ioinuille qui viuoit lors.

Or Alphonse, mourant sans heritiers males, par arrest qui fut donné du consentement de

tous les Pairs, contre le Roy de Sicile qui estoit toutefois le plus proche habile à luy succeder à prendre les choses selon la commune loy des successions, lesdites Comtez furent encores reunies à la Couronne.

Louys Hutin apanagea derechef son frere Philippe de France dit le Long de la Comté de Poitou, qu'il erigea pour luy en pairrie en Aoust mil trois cens quinze. Et a encore esté depuis ceste Comté querelee par Edouard troisieme Roy d'Angleterre avecque tout le Royaume contre nostre Philippe de Valois & Jean premier par vn proces qui a tant cousté à la France, & duquel vindrent ces deux mal'heureuses iournees de Crecy & de Poitiers, esquelles fut presque defaite & saccagee toute la Noblesse Françoisse: celle de Crecy, souz Philippe de Valois de laquelle i'ay parlé en son lieu, & l'autre à quatre iets de pierre ou enuiron pres de Poitiers, és champs qui s'appellent Beauuoit, & Maupertuis où le Roy Jean fut prins. Le Roy Charles cinquiesme donna encore depuis à Jean Duc de Berry son frere ladicte Comté du pays de Poitou, & ses appartenances, dont certain temps apres il receut les hommages.

Journee de Poitiers.

Finalemēt elle fut annexee à perpetuité à la Couronne au mois de Iuillet mil quatre cens trente six, par le Roy Charles septiesme; lequel cinq ans auparauant y auoit estably ceste celebre Vniuersité de Droit qui fut depuis autorisee par les bulles du Pape Eugene quatriesme & qui s'y est maintenue florissante iusques à nous.

Vniuersité de Poitiers.

Cene seroit iamais fait si ie voulois icy rap-

porter tout ce qui recommande ceste belle & grande ville. J'ay fait voir cy dessus les fondations & singularitez des Eglises plus remarquables, outre lesquelles sont encore celles de saint Anthoine, de saint Gregoire paroisse, de saint Triaise, de la Resurrection, de saint Palesne, autres paroisses, des Couvents des Augustins, Jacobins, Cordeliers & Carmes, de saint Porchaire, Prieuré & paroisse, de saint Astril paroisse, de sainte Croix Abbaye, de sainte Radegonde, Eglise Collegiale & Paroisse, de saint Sauin, saint Didier, saint Michel, saint Cybard, & S. Germain paroisses, & l'Hostel Dieu des malades. L'adiousteray pour marque de grande Antiquité ce que dit encor l'Annaliste, que *La commune renommee de Poictiers faict bruit d'un Palais, lequel y fut autrefois edifié, appellé le Palais Galienne, & des Arennes, dont on peut coniecturer par les vestiges, qui encore apparoissent que ce fut un Palais somptueux, & de grande structure: mais ie n'ay trouué absolument qui l'a fait faire; toutesfois on pourroit dire qu'il fut fait du temps que Galienus estoit Empereur de Rome, qui fut l'an de salut deux cens cinquante sept, & aussi le Palais Galienne de Bordeaux, Car les somptueux edifices qu'on faisoit és villes, regions & Prouinces estés souz l'Empire Romain, prenoient communement leur nom des Empereurs qui lors estoient. Et ledit Galienus tint son Empire en Aquitaine, cōme il appert par l'Histoire & Legende de Monsieur saint Cler qui fut martirisé souz sondit Empire. Et quant au lieu des Arenes qui est ioignant ledit Palais, c'estoit le lieu pour faire ioustes & tournois. Et pour l'entendre est à*

Palais Galien de Poictiers.

Arenes de Poictiers.

presupposer que les Romains eurent les exercices & discipline militaire, comme recite Blondus, & auoient places sablonneuses qu'ils appelloient Arenes, & pres d'icelles cauernes & fosses voutées où ils incarce- roient, Lyons, Liepars, Ours, & autres bestes crnelles, contre lesquelles † les gens qu'on vouloit enuoyer en guerre qu'ils appelloient gladiateurs se combattoient sur l'areine, c'est à dire sur le sable, tant pour le passe- temps des Princes que pour les rendre plus hardis en- guerre, dont Suetone parle en la vie de l'Empereur Auguste: Et voit-on encore es Arenes dudit Poictiers les vestiges desdites cauernes & prisons souz terre. Et au regard des grands arceaux qu'on void hors la vil- le de Poictiers, respondant à ce Palais, c'estoient con- duits & canals, pour faire distiller & venir l'eau de quelque fontaine en iceluy Palais. Iusques icy sont les paroles del'Annaliste.

† C'estoient plusost gens con- dânez aux bestes par iustice, ou qui pour ar- gent, com- battoient ainsi mes- pris de leur vie, pour donner pas- se-temps aux Prin- ces et grâds Seigneurs.

Et n'est pas chose qu'il faille passer souz silen- ce puisque l'occasion se presente, qu'en la petite ville de Douay, qui est des appartenances mes- mes de Poitou, se void aussi vn Theatre, pres- que en son entier, qu'on tient auoir esté basty par les Romains, & dont le docte Lipsius a re- présenté le plan en son liure des Amphitheatres. Là vous remarquez des voutes & grotes souter- raines, fort artitement élaborées, & à l'en- trée de ces voutes vn puits tresprofond. Son e- stendue n'est que de cent soixante pas en rond, mais tellement composee, qu'elle est capable de tenir plus de quinze mille personnes sans que l'vn empesche que ce qui se fait au milieu ne re- passe deuant les yeux de l'autre. Et s'y sont de-

Theatre de Douay.



puis douzeans representez des Tragedies, Comedies, & autres ieuX, où l'on courroit de tous les coings du voisinage & du milieu.

Reste de voir la iustice & police de ce pays tant pour les causes ciuiles & criminelles, que pour le Domaine du Roy: car de ce qui s'y est passé pendant les troubles sortis de-l'Angleterre & des familles Protestantes ie n'ay loisir d'en rien dire pour le present.

Gregoire de Tours dit que Childebert Roy de France, enuoya Florentin Maire, & Romulfe Comte de son Palais en Poitou, pour leuer les deniers que le Roy auoit accoustumé de prendre sur ses sujets.

Et du temps de Charlemagne y furent enuoyez des Comtes comme aux autres Prouinces, pour administrer la iustice: puis des Seneschaux qui tenoient leurs assises de Preuosté en Preuosté: Finalement la Seneschauſſee a esté arrestee dans Poictiers, comme aussi le Bureau des Finances, l'Echeuinage, & la Presidialité avecque Lieutenantens General, Ciuil, Criminel & particulier, Enquesteur, XXVIII. Conseillers, le Conseruateur des Priuileges de l'Vniuersité, Aduocat & Procureur du Roy, & autres tels officiers qu'on void auourd'huy en semblables sieges.

*Parlement
à Poictiers.* Ie ne veux pourtant oublier que l'an mil quatre cens quinze regnant encore Charles sixiesme, le Dauphin ayant recueilly ses forces apres l'entree de l'Isle-Adam dans Paris, ordonna pour le fait de la iustice vn Parlement dans Poitiers, Presidens, & Conseillers: C'est à sçauoir de ceux qui en la desolation presente s'estoient saueez.

par la fuite. Et lors fut aduisé pour le commencement que les causes des grands iours de Berry, Auvergne, & Poitou seroient les premières expedies. Gardans au demeurant tout le stile de la Cour de Parlement de Paris. Pareillement euoqua l'on toutes les causes qui estoient pendantes à Paris, au moins celles qui estoient des pays obeissans au Dauphin, lequel prist deslors le tiltre de Regent en France. Mais les Anglois ayans esté dechassez de Paris en l'an 1439. ce Parlement fut aussi restably au Palais Royal, en cet Auguste domicile de la Themis Françoisse.

DE PUIS on a encore plusieurs fois mis en deliberation & conseil de faire vn nouveau Parlement à Poitiers; tout ainsi que ceste mesme deliberation auoit autrefois esté mise en auant souz le Regne de Charles septiesme: mais ç'a esté sans effet:

A VI O V R D H V Y, de la Presidialité de Poitiers ressortent les iustices Royales de Niort, Ville marchande & remarquable en belles foires, Fonténay le Comte chef du bas Poitou, Mont-morillon, Lusignan, & Siutay: puis les villes de Partenay, Mesle, Chastelleraud, la basse Marche, le Dorat, & saint Maixent. Parlons plus particulièrement de celles où se voyent quelques rares singularitez:

De la Ville & Duché de
Chastelleraud.

CHAP. II.

Chastelle-
raud.



LA Ville de Chastelleraud située pres la riuere de Viéne, & limitée d'un costé de la Garenne du Roy, n'est pas moderne. Elle estoit long temps deuant le regne du grand Clouis premier de nos Rois Chresties: Ce fut à vne petite lieue d'icelle qu'une Biche seruit de guide à ses soldats pour passer contre Alaric, Roy des Gors. Car comme la riuere fut si desbordee de l'inondation des eaux, que son armée ne peust passer au lieu où de present est le port de Senon, ce vaillant Prince nouvellement marqué du caractere Chrestien estant en grand detresse de ce retardement, se mist en deuote oraison par laquelle il supplioit Dieu de luy faire vn seul passage: Oraisõ qu'il n'eust pas si tost acheuee qu'une bichè vint à sortir d'un prochain bocage, & poursuiuie des François se ietta dans la riuere qu'elle passa lors à gué sans nager. Quoy voyant le Roy, il fist aller des gens apres qui trouverent bon gué, par lequel luy & tout le reste de son armée (car il en auoit enuoyé vne partie le long de la riuere, iusques au lieu de Lussac) où il auoit encore plus de soixante mille combatains, passerent & s'en allerent à Poitiers.

Vous remarquez aussi à vne lieue de ceste ville quelques restes de vieilles murailles qu'on appelle le vieil Poitiers, & où l'on tient qu'estoit

anciennement la capitale de tout le Poitou, cōme ie l'ay plus amplement discoursu cy dessus.

Le Roy François premier l'erigea en Duché & Pairrie pour Monseigneur François de Bourbon en Feburier mil cinq cens quatorze.

Depuis & pendant les premiers troubles Mōseigneur le Duc d'Anjou l'assiegea pour degager Poitiers de la serre de Protestans, qui auoiēt plusieurs de leurs seruiteurs enferrez en ceste place. Mais apres vn rude assaut, auquel demurerent sur la breche cinq enseignes & plus de deux cens cinquante hommes morts par la ruze des assiegez: & voyant d'ailleurs que le siege s'en alloit du tout leué de deuant Poitiers, il fist en extreme diligence retirer son artillerie, & à force de bras d'hommes, outre les cheuaux passer la riuere pour la mettre à seureté.

Ce qui la recommande encore auourd'huy est la bonne couitellerie, & le Pont quel'on y a basty depuis quelques annees d'vne si superbe & riche architecture, qu'il n'a guere son pareil en tout le Royaume.

De la Ville de Luzignan.

CHAP. III.



LA Ville de Luzignan est assez ancienne & renommee par tout le monde tant pour les grands Princes qu'elle a portez, & qui se sont faits Roys de Cypre par la valeur & vertu

Luzignan.

de leurs armes, que pour les contes merueilleux que chacun en fait. On attribue communement les premiers fondemens du Chasteau, iadis l'une des plus belles, & plus remarquables forteresses del'Europe, à Mellusine grande Dame de ce pays, & de laquelle toutesfois on fait diuers iugemens; que Iean Bouchet semble auoir tous en peu de mots recueillis en ses Annales. Voicy ce qu'il en dit afin que le Lecteur qui n'aura son liure, trouueicy dequoy contenter sa curiosité; au suiet de ceste recherche. *Bien pourroit estre qu'il y a en quelque Dame sœur ou fille d'un des Côtes de Poitou, qui fut Dame de Melle & de Luzignan, & mariee avec Raymondin fils du Comte de Forests, dont toutesfois on ne trouue aucune chose par les histoires par ce qu'il est impossible de tout concueillir, & que de ces deux places ladite Dame print le nom de Mellusine. Et touchant ce qui est dit en son Romant, qu'elle estoit demye serpente, & que chacun Samedy elle estoit en peine de se baigner. A la raison dequoy auoit prié ledit Raymondin son mary ne s'enquerir d'elle ledit iour avecque autres superstitions; Pourroit estre que ladite Dame estoit Magicienne, car en ce temps on vsoit fort de cet art Diabolique, mesmement les filles des Princes. Et qu'audit iour de Samedy faisoit ses sacrileges & incâtations, où ledit Raymondin l'auroit trouuee, au moyē dequoy se seroient separez. Aussi pourroit estre que desdits Raymondin & Mellusine seroient venus plusieurs enfans, mesmement Guy de Lusignan hardy & vaillant Cheualier, & Geofroy de Luzignan son frere surnômé la grand dent, semblablement Hugues de Luzignem dont nos Chroniques font mention, & que lesdits Geofroy & Guy seroient allez avecques Baudouyn*

donin Comte de Flandres, Godefroy de Buillon & autres Barons & Cheualiers, en la Terre sainte, où ils auoient fait de grands faits d'armes, & plusieurs conquestes, dont les Histoires certaines font assez mention. Et se trouue à la verité que dudit Godefroy sont venus plusieurs Roys de Cypre portans ledit nom de Lusignan, qui encore dure.

Et pour monstrier que ceste Dame mere de ces grands Capitaines, qui viuoient souz nostre Philippe Auguste enuiron l'an mil cent quatre vingts, auoit fait bastir le fort Chasteau de ceste ville, le mesme Annaliste dit vn peu auparauant, que les Comtes de la Marche & d'Engoulesme, Henry de Lusignan, & plusieurs autres Barons, des pays de la Marche, d'Engoulmois & de Poitou, ayant bruslé plusieurs bourgs & villages, contre eux alla le Roy Henry, & print le Chasteau de Lusignan qui estoit nouvellement edifié & fortifié.

Auiourd'huy ceste place blasme en ses ruines la cruauté de nos premiers troubles, & se voyent pourtant encore en icelles les marques & vestiges de quelque chose de fort & de grand: Monsieur le Duc de Mont-pensier, l'ayât assiegee, sur la fin de Septēbre de l'an mil cinq cens septante quatre faute de secours, qui eust bien peu consumer vne armee deuant, les assiegez en fin apres auoir mangé chats, rats, & cheuaux, la luy rendirent au commencement de l'annee suiuaute, & luy pour memoire de ses pertes fist raser & demolir le Chasteau.

Ie ne veux oublier que dans le pays de Poitou, est de tout temps ceste vaine opinion qu'il ya vn rabat qui rode encor quelquefois par les

ruines de ces edifices, qu'ils appellent Mellusné, comme en la ville de Tours le Roy Hugon duquel j'ay parlé en son lieu.

De la Ville de S. Maixant.

CHAP. III.

LA Ville de saint Maixant est moderne, & plus remarquable par sa petite origine, que par les plus beaux ornemens de sa splendeur. Ce n'estoit qu'un petit Hermitage du temps du Roy Clouis, où demouroit le glorieux saint duquel elle porte maintenant le nom. Et parce que ce saint est le plus riche parement de son excellence, je ne feray difficulté d'en particulariser icy quelques memorables remarques tirées des Annales, d'Aquitaine, & du grand Gregoire de Tours. Quand le Roy Clouis voulut aller combattre Alaric Roy des Gots, » doutant qu'ils ne le voudroient attendre à Poitiers, » ce sont les paroles de Jehan Bouchet, Annaliste, » & qu'il iroit vers Bordeaux, enuoya vne partie » de son armee à quartier, & deuers la ville de S. » Maixent, qui lors estoit vn simple & pauvre Monastere, où S. Maixent se tenoit, pour se trouver » au deuant d'Alaric au chemin de Bordeaux, & le » renfermer. Et Gregoire de Tours recite au trente septiesme chapitre du second liure de sa Chronique, que les Gens d'armes du Roy Clouis voulurent entrer au Monastere de saint Maixent &

le piller, mais saint Maixent alla au deuant & comme vn de la cōpagnie haussa son espee pour le mettre à mort, la main de ce Tiran demeura suspendue sans la pouuoir mouuoir: & deuint le bras sec & aride, dont les autres gens d'armes qui nouvellement auoient esté baptizez, furent tous esbahis, & encore plus de quoy ledit S. Maixent guerit, (quoy que soit Dieu à sa requeste) ce mal'heureux Tiran. Et passerent tous les gens de l'armee sans faire mal audit Monastere, ny à tous les lieux circonuoisins.

Depuis soit pour la commodité du lieu, soit pour la deuotion particuliere qu'on eust au domicile de ce pieux hermite, vn si grand nombre de peupley vint establir sa demeure, qu'en fin il s'est accru en bonne ville, où il y a siege Royal & eslection. Elle est d'ailleurs remarquable pour les bonnes, & fines sarges qui s'y font, & de la se transportent par tout ce Royaume & pays estrangers.

Des autres Villes, Baronnies, & Chastellenies de Poitou.

CHAP. V.

L y a encore plusieurs autres Villes, Baronnies, & Chastellenies de grande marque au Pays de Poitou.

Thouars Vicomté, dont la famille des Anciens

O o ij

Seigneurs, qui se remarque des le temps du Roy Raoul, fondue en fille, vint en la maison d'Amboise, depuis en celle des Seigneurs de la Trimouille, qui la possèdent de present, en faueur desquels elle a esté erigée en Duché.

Les Vicomtez de la Brosse, Bridiers, & Roche-Chouard.

Talmond.

Les Principautez de la Roche-sur Yon, de Luc, & de Talmond: celles-la de la Royale famille de Bourbon, & celle cy de la Trimouille, ainsi nommée peut estre, comme qui diroit Talon du monde, pource qu'elle est sur la frontiere de l'Aquitaine: & remarquable par la sepulture de ce grand Tristan l'Aduenturier, qui fut du temps d'Artus de Bretagne.

Le Blanc.

Les Villes de Chizé, Chauigny, Angle, Lufac, Oriuau, saint Lou, la Ganache, Heruault, Beauuoir sur mer, Bressuire, le Blanc dit en Berry, pource qu'il depend du Diocese de Bourges pour le spirituel, mais du Siege Royal de Montmorillon pour le temporel, Gençay, Charroux, lieu celebre, ainsi dit à cause qu'en l'Abbaye d'iceluy estoit autrefois la chair rouge qui fut coupee du prepuce de nostre Seigneur au iour de la Circoncision.

Charroux.

Les Chastellenies, & grosses Bourgades de la Chasteigneraye, Mouilleron, saint Mesmin, saint Gilles-sur-Vie, Paluyau, Sables d'Aulonne, Marueil, sainte Hermine, Montagu, la Motte saint Heraye, Coué Ville close, Viuonne, Chastel-Achair, saint Hilaire, Mortemer, Lezay, saint Sauin, l'Isle-Iourdain, saint Benoit du Sault, Bourge-neuf, Maigné, Brigueil-l'Asne

Vouvent, Meruent, Chef-boutonne, Tuffon, Ville-faignen, Marcilhac, Villeneuve-la Con-tesse, Dompierre, Puigatreau, Gironde, Iarnac, Montcontour remarquable par ceste bataille où toute l'infanterie Huguenotte fut taillee en piéces, l'an mil cinq cens soixante & neuf, pendant les troubles, Argenton, Puibelliard, la Chese-le Vicomte, la More-Achard, Aspremont, Comequiers, Ryé, sainct Michel en l'herm, jadis place forte proche de la mer, & ainsi nommée du lieu de son assiere, comme qui diroit en l'hermitage, & solitude: Bournoizeaux, la Ganache, Mauleon ville où y a election, Mortagne, Tifauge, Roche-seruiere, Aulnay, les Effards, Poufauge, Bazoge, Chasteau-mur, Cürçay, Menigouste, Bonniuet, lieu remarquable en singularitez, Sanzay située sur vne petite coline entre deux riuieres, Sainct Benoist, Moric, sainct Cyre, les Mausfaits Nallieoh, naissance de sainct Hillaire, le port de la Claye, si renommé dans Guillaume Breton, Coulonges les Royaux, sainct Hilaire sur l'Autize, Ardin, Xanton, Oulmes, Niocuil, & infinies autres.

En fin les Isles de Noirmoſtier, Aulonne, Chauuet, l'Isle Dieu, Barbaſte.

Du Bourg de Euesché de Luçon.

CHAP. VI.

Quant à la Ville Episcopale de Luçon, elle est moderne, & petite en ses commencemens. Lucius fils d'Helcine & de l'Empereur

Constantius l'a cōmença par vne Abbaye dont il assist la premiere pierre. Et voicy comment. Ce Lucius occit son frere aisné (disent les paroles de Iean Bouchet, tirées de la fondation de l'Eglise Cathedrale de Luçon) à ceste cause fut banny du pays & condamné à tenir Religion perpetuelle, & pour ce faire son pere le mist sur mer en vn nauire freté de grandes richesses & de reliques avec plusieurs Prestres & deuotes personnes, qui tous se rendirent par la conduite des vents, ainsi que Dieu voulut, au lieu de present appellé Luçon, qui est sur la mer, & illec Lucius s'arresta, & y fōda vne belle Abbaye & Eglise, à l'honneur de nostre Dame qu'il nomma de son nom, sçauoir est Luçon, où il vesquit avec ses Prestres religieusement.

Ce lieu estant depuis par progresz de tēps, soit pour la temperie de l'air, soit pour la commodité des nauigations & trafiques, arriué en la grandeur d'vne bonne ville, aussi a esté finalement l'Abbaye erigée en Euesché l'an 1313. par le Pape Iean XXII. Arnault d'Auchs, qui fut apres Cardinal, tenant le siege de Poitiers.

Dans la ville vient vn bras de mer, procedant de la grand mer, qui est à vneliüë & demie de large, & fait le chemin de l'Isle de Rez. Er fut ce fort pris & signalé d'vne remarquable journée l'an 1570. par ceux de la Rochelle.

De l'Isle & Euesché de Maillezais.

CHAP. VII.

LA Ville de Maillezais a pareillement eu de petits commencemens, mais plus modernes que Luçon. L'an mille & trois regnant le Roy Robert, Guillaume petit fils de Guillaume II. surnommé Teste d'Estoupe Duc d'Aquitaine y ietta les premiers fondemens d'un monastere Abbatial qui s'est depuis tant accru en grandeur par succession des saisons, qu'il a aussi merité d'estre erigé en Euesché en mesme temps que Luçon, & par le mesme Pape. Voicy comme en parle Bouchet en ses Annales, L'an 6. du regne du Roy Robert, qui fut l'an de nostre salut, mille & trois, Guillaume Duc de Guienne, & Adomalde sa femme, au mois de Iuin, assëblerent à Poitiers l'Euesque dudit lieu nommé Gilbert, l'Archeuesque de Bordeaux nommé Gombault, & autres Euesques, & en leur presence fonderent l'Abbaye & Monastere de Maillezais, qui de present est l'un des trois Eueschez dudit Pays de Poitou, laquelle fondation fut confirmée par le Pape Sergius IV. de ce nom, quatre ans apres ou enuiron.

Il dit aussi que depuis, sçauoir est l'an 1232. Geofroy de Luzignan Seigneur de Vouuent & Meruent ayant vn frere Religieux en ce Monastere, & Abbaye de Maillezais, la feist brusler, d'ot fut procès en Cour de Rome, & en eut ledit Mo-

nastere plus de trois mille liures de rente de reparatiō, outre les moyens qu'il luy falut employer pour la faire rebastir.

Les Villes qui dependent auiourd'huy de cet Euesché comme de celuy de Luçon, sont cy dessus remarquées au denombrement general des appartenances du Poitou.

DE LA VILLE ET SIEGE PRESI- DIAL DE LA ROCHEL- le, & du Pays Ro- chelois.

CHAP. VIII.

La Rochelle.

LE Rochelois separé du Poitou, par vne petite riuere qui coule le long du terroir de Niort appellée la Seure Niortoise, commence au port de Marant, & s'estend jusques à saint Iean d'Angeli en Xaintonge. La Ville principale est la Rochelle, située sur vn bord & goulphe de mer, que quelques vns ont estimé estre le *Sanctorum portus* ou port des Saintongeois de Prolomé. Mais ie croy que ceste Ville est bien plus moderne, comme à peine se trouue t'il aucun Historien ou chartre autentique qui en face conte que depuis mil ans.

Mesme le plus ancien edifice que l'on y remarque est celuy de saint Iean, qui appartenoit autrefois aux Templiers. Ce qui me fait entrer en creance que nos Roys l'ont fait bastir soit pour la commodité du port, soit pour empescher les courses des Pirates qui escumoient toute la coste Armorique.

Depuis les Anglois Ducs de Guienne & Côtes de Poitou, Anjou, & le Maine, s'en emparerent avec les autres Villes de ceste Contrée & la detindrent iusques en l'an 1224. que le Roy d'Angleterre ne s'estant voulu trouuer ny enuoyer de sa part au sacre de Louys VIII. fils de Philippe Auguste, bien qu'il y fust tenu comme Duc de Guienne: ceste occasion esmeut Louys de luy faire la guerre, qui luy apporta en son Domaine Niort & la Rochelle: Et pour confirmer les habitans de ladite Rochelle en leur fidelité, sa Majesté continua les exemptions & bien-faits que le corps de la Ville & aucuns particuliers d'icelle auoient eus des Roys d'Angleterre, leur en oütroya de nouveaux, & par deuotion donna à l'Eglise de Cantorbery, l'hommage d'aimery de Cahors, bourgeois de ladite Rochelle, soux la souueraineté toutesfois de la Courône de France: lequel don fut depuis confirmé par Monsieur Alphons de France Comte de Poitou & de Toulouse.

Le Roy saint Louys confirma les mesmes priuileges à eux donnez par les Anglois en May mil deux cents vingt-sept, & en Iuin ensuyuant leur oütroya d'autres nouvelles libertez, exemptions, & sauf-conduits.

Mais quelque temps apres suruindrent nouvelles guerres en France entre Edouard III. Roy d'Angleterre, & nostre Roy Philippe de Valois qui nous firent encore faire perte de ceste Place: mesme par le traité de paix conclue à Breigny le huiëtiesme de May 1359. regnant Iean I. son fils furent arrestées les conditions qui ensuiuent. *Que la Duché de Guienne demeureroit à l'Anglois, comprenant Gascongne, Poitou, Xaintonge, Perigort, Limosin, Cahors, Rodez, & Engoulmois, avecque la Ville Blanche (ainsi appelloient-ils la Rochelle) & Calais: sans qu'il fust tenu reconnoistre le Roy de France pour superieur, ne contraint, ou par luy ou par ses successeurs d'en faire aucun deuoir ny hommage: Que de son costé il renonçoit à tous les droits qu'il auoit pretendus à la Couronne de France, aux Duchez de Normandie & Bretagne, & aux Pays d'Anjou, le Maine, & Touraine.*

Conditions trop prejudiciables à ceste grande Monarchie, si bientoist apres Charles V. n'eust fait adiourner le Roy d'Angleterre à la requeste de ses suiets. Lors la guerre ne fut pas si tost criée, que la Comté de Ponthieu, Cahors, & apres Limoges se rendirent à sa Majesté. La Rochelle se reuoltant fut aussi tost assiegée, & au moyen du secours qu'enuoya Henry de Castille, les Anglois y receurent de grandes pertes en vne bataille naualle, où partie de leurs nauires furent prinſes, parties bruslées & noyées, & peu de iours apres sortirent de la Ville & du Chasteau bagues sauues. *Si enuoyerent les habitans dit Iean Bouchet, cinq ou six des plus apparens vers les*

Princes de Berry, Bourgogne & Bourbon, leur promettre de rendre & mettre entre les mains du Roy ladite Ville, s'il luy plaisoit faire abbatre le Chasteau, & ordonner que iamais n'en y auroit, & aussi il luy plaisoit unir ledit Pays de Rochelois en ressort & Jurisdiction à la Couronne de France, & leur donner coings Royaux pour forger monnoye en ladite Ville. Ce que lesdits Princes firent sçavoir en diligence audit Roy Charles, qui le voulut, & enuoya lettres patentes pour le faire. Et par ce moyen luy fut ladite Ville de la Rochelle rendue, & ledit Chasteau abatu, & depuis n'en y a eu.

Ce fut ce Charles qui la fist capitale de ses limites l'an 1392. & qui pour plus grande splendeur, voulut qu'elle ressortist purement à la Cour souueraine de son Royaume, c'est à dire au Parlement de Paris: Ce fut luy qui luy conféra le droit d'Echeuinage, & qui par vne munificence Royale permit qu'elle eust vn Maire & autres officiers de Ville, pour vider les causes & differens des Bourgeois, & disposer des gardes pour leur deffence, au mespris de toutes garnisons & forces estrangeres. Ce fut luy qui luy accorda que forteresse, ou citadelle n'y seroit bastie autre que la grosse Tour, où sont les armes publiques.

Bel octroy Royal certainement! mais qui de siecle en siecle haussa tellement le cœur à ces hommes maritimes, que se voyant comblez de richesses, pleins de commoditez, & comme en vn des coins du Royaume: ils oserent en fin l'an l'an 1541. hausser la teste contre l'autorité de nos Roys, & à la fiance du pouuoir qu'ils auoiēt

sur la mer refuser selon quelques vns vn Gouverneur autre qu'à leur poste.

Ce fut souz le Roy François I. lequel y alla en personne pour chastier leurs insolences. Et ayant condamné les principaux à quelques sommes de deniers, les contraignit de recevoir vingt bourgeois avec le Maire & son souz-Maire, choisis & nommez par le Gouverneur qui fut Messire Charles Chabot Seigneur de Iarnac, là où auparavant il y en auoit cent faits au plaisir & suyuant l'election libre des citoyens.

Rebellion
des Rochelais.

Il y en a qui content autrement les causes & le pardon de ceste rebellion; sçauoir est, que non seulement la Rochelle, mais aussi les Isles voisines se mutinerent contre les Officiers de la Gabelle. Et que le Roy qui meditoit vengeance contre eux estant arriué l'année d'apres à la Rochelle, & ayât fait serrer en prison les principaux pris les armes & les clefs de la Ville, voire garny tous les quartiers de fortes garnisons, ils s'assemblerent en corps au Iardin où logeoit sa Majesté, confesserent publiquement leur rebellion, & demanderent tres-humblement pardon de leur offense: Que le Roy esmeu de la piteuse voix de ce peuple criant à mains jointes, les genoux en terre & les larmes aux yeux *Misericorde*, luy remist gratuitement & le criminel & le civil totalement, deliura les prisonniers pour ce crime, luy rendit ses armes & les clefs de la Ville, fist sortir les garnisons tant de pied que de cheual, le reintegra en sa grace, & luy restitua ses liberttez & priuileges. A la verité le Roy soutient son *Throsne par gratuité*.

Neuf ans apres, ſçauoir l'an 1551. Henry II. par ſon Edit des Iuges Preſidiaux ordonna que *En la ville de la Rochelle* (ce ſont les paroles de l'Ordonnance) ſeroit ſiege Preſidial, ſept Conſeillers, & vn Greffier d'appeaux, auxquels reſſortiroient *celuy de ladite Rochelle avec le Pays d'Aulnis, enclaués, & reſſorts du gouvernement d'icelle Ville de la Rochelle.* Et eſt ce pays d'Aulnis ainſi nommé pour la reſponce du Roy de France, qui le conqueſta ſur les Anglois, & diſoit, comme on cõte, qu'il ſe contentoit chacun iour d'en gagner vne aulne.

Depuis encõre ceſte Place qui commença à reſuſer la garniſon que le roy Charles IX. y vouloit mettre, ayant eſté le refuge des Huguenots, ſa Maieſté l'enuoya bloquer & inueſtir en l'an mil cinq cens ſeptante & deux, & l'an ſuiuãt l'afſieger de tous coſtez. Siege l'vn des plus memo- rables qui ſoit aduenu depuis pluſieurs ſiecles. Et ſiege auquel beaucoup de Chefs, & la plus part de ceux qui s'eſtoient fait ſignaler aux rencontres precedentes, vindrent chercher leur ſepulcre. Le Duc d'Anjou, depuis Roy de France ſouz le nom d'Henry III. eſcriuit à la Nouë, qui eſtoit dans la Ville, avec promeſſes & menaces, pour la remettre en l'obeiſſance du Roy, & eſtãt party de Paris le 10. Ianuier, fut avec Monſieur d'Alençon ſon frere en l'armée. Apres neuf ou dix aſſauts & pluſieurs efforts ſouſtenus, apres la mort d'vn grand nõbre d'hõmes, & ſignamment de Claude de Lorraine Duc d'Aumale, oncle du Duc de Guiſe, en fin les Ambaſſadeurs de Poul- boigne vindrent pour emmener le Duc d'Anjou

Siege de la
Rochelle.

qu'ils auoyent nouuellement esleu pour leur Roy, ce qui fut vn moyen pour mettre en liberté ceste Place espuisée desia de viures, de munitions de guerre, & de plusieurs centaines d'hommes, & le Roy par les articles de paix dressez en forme d'Edit luy accorda & aux Villes qui s'estoient maintenues, libre exercice de leur religion.

DE LA VILLE,

DVCHE' ET SIEGE

PRESIDIAL D'ENGOV- lesme ; & du Pays d'Engoulmois.

CHAP. I.

LE Pays Royal d'Engoulmois a d'estendue enuiron vingt & quatre grandes lieues de long, & plus de quinze lieues de large, limité au Leuant du Limousin, de la Xaintonge au Ponent, au Midy du Perigot, & du Poitou au Septentrion. Et bien qu'il ayt premicrement esté du ressort de la Cour Souueraine de Bordeaux, si est ce qu'aujourd'huy estant ressortissable au Parlement de Paris, il merite de tenir ranc parmy les appartenances de ce premier & principal Corps de justice du Royaume.

La Ville capitale de ce Pays est Engoulesme,

Ville qui represent à l'œil humain les marques & vestiges d'une des plus anciennes places de toute la Guienne; comme aussi véritablement faut-il qu'elle fust quelque grand chose, il y a plus de quinze cens ans, puis que dès la primitiue Eglise elle a esté erigée en Euesché.

Angoulesme.

Elle est bastie sur le sommet d'une haute & forte montagne, qui fait comme vn coing d'une grande & longue plaine esleuée & estendue entre les riuieres d'Angoine & Charente, lesquelles s'allient ensemble en ce lieu par l'assemblage de leurs eaux. Et ce qui rend sa situation plus admirable, c'est que la planure de ce mont ne porte de largeur que ce qui fait besoing à l'enceinte des murailles. Il n'y a qu'une auenue dont encore le Chasteau & Chastelet forrifiant la foiblesse, avec doubles fossez. Ses autres defenses sont les precipices d'un roc naturel de tous costez. Accreué au reste à diuerses reprises au jugement mesme de ceux qui verront la diuersité des edifices, mais sur tout du costé de S. Martial, qui estoit autrefois hors l'enclos d'icelle.

Le plus beau tesmoignage que ie trouue de ceste Ville, depuis les premiers desseins de nos Roys sur ceste grande Monarchie, c'est que la victoire estant demeurée à nostre premier Roy Chrestien Clouis, en ceste furieuse bataille en laquelle il tua de sa propre main Alaric Roy des Visigots (bataille premiere donnée pour la defense du nom Chrestien contre les infideles l'an cinq cens & neuf,) ce triste spectacle amusa tant les François, que les Visigots eurent tous loisir de se sauuer. Et pendant que ceux qui estoient de-

meurez pour la garnison d'Engoulesme, se vouloient fortifier, la plus grand part de leur vieille muraille tomba quasi comme par miracle, dont tellement ils furent effrayez qu'ils quiterent la place aux François.

De ce tesmoignage appert que le Pays d'Engoulmois estoit iadis compris souz le Royaume d'Aquitaine, Mesme est croyable que depuis ceste conqueste il a tousiours esté tenu en foy & hommage de la Couronne de nos Roys: jusques à ce qu'en fin Charles le Chauue supprimant ces tiltres de Royaumes, & diuisant les Prouiues d'iceux en plusieurs parties, y institua & instala des Gouverneurs qu'il appella Comtes, lesquels n'estans premierement que Gouverneurs à vie, en apres se firent perpetuels & hereditaires. Ainsi donna ce Roy la reserue & le gouvernement de la Ville d'Engoulesme & du Pays Engoulmois à vn Seigneur nommé Turpion, auquel succeda Emenon, & à cettuy cy Vulgrin, dont les fils Alduin & Guillaume au remuement des dignitez, offices, & affaires qui furent souz le Roy Charles le Simple, pendant le regne duquelles Comtes & Gouverneurs se firent Maistres & Seigneurs de leurs gouvernemens, s'emparerent de ladite ville d'Engoulesme, & du Pays d'Engoulmois.

Ceste race de Comtes propriétaires de pere en fils, ou de frere à frere, dura & se continua en douze Comtes, le dernier desquels fut Aymar qui n'eut qu'une fille nommée Isabeau, qui estât fiancee à Hugue Comte de Lusignen & de la Marche, fut rauie & espousée par Jean Roy d'Angleterre surnommé Sans-terre, puis veufue dudit

ROY

Roy fut remariée audit Hugue son premier fiancé, auquel elle auoit esté rauie.

Ceste race de Lusignens Comtes d'Angoulesme dura en cinq Comtes, jusques à Guy, qui fut le dix-septiesme & dernier d'iceux, lequel estant ja vieil, & n'ayant point d'enfans, fut contraint par Philippe le Bel Roy de France IIII. du nom, de luy faire donation de sa Comté que ledit Roy Philippe annexa à sa Couronne.

Quelques vns ont escrit que Guy de Lusignen Comte de la Marche, & frere de ce Guy donataire, brusla le Testament & la donation de sondit frere, afin que ledit Roy, qui auoit par luy esté déclaré heritier de ceste belle Comté, ne luy ostast l'esperance de la jouissance de la succession d'icelle. Ce qui fit faire perte audit Guy Comte de la Marche, de tous ses biens, en l'an mil trois cens & deux.

Quelques années apres Ieanne de France, Royne de Nauarre, & vniue fille du Roy Louys Hutin, mariée à Philippe Côte d'Eucreux, eut la Comté d'Engoulmois pour son apanage. Estant morte ceste Ieanne, le Roy Iean, qui du temps qu'il estoit Dauphin & Duc de Normandie, auoit pris la ville d'Angoulesme sur les Anglois, & craignant que les enfans de ceste femme fussent mauuais François, comme ils furent (car elle engendra ce Charles Roy de Nauarre, qui fist tant de maux à la France, souz le regne du Roy Iean) s'en empara, & la donna à Charles d'Espagne, Cōestable de France. Ce qui irrita tellement ledict Charles Roy de Nauarre, qu'il fist tuer ledict Cōestable au bourg del'Aigle en

P p

Normandie, Alors ladite Ville fut reunie à la Couronne: mais par le Traité de Bretigny estant la Guienne rendue aux Anglois, ladite Ville fut comprise en la reddition. De rechef estant remise entre les mains de nos Roys, Charles V. la donna au Duc Jean de Berry son frere, qui depuis la luy rendit moyennant quelque somme de deniers.

Quelques années apres ceste Comté fut donnée pour partie d'Apanage à Louys Duc d'Orleans frere puisné du Roy Charles VI. Louys la donna pour parrage à Jean son second fils qui fut pere du Roy François premier, lequel à son aduenement à la Couronne l'erigea en Duché. Lors que ledit Roy auoit trois enfans masses, le dernier nommé Charles estoit nommé Duc d'Engoulesme: mais l'aisné qui estoit Dauphin, estant mort, ledit Charles fut appellé Duc d'Orleans, & depuis le feu Roy Henry III. du vivant du Roy Henry son pere, & du Roy François II. son frere estoit aussi appellé Duc d'Engoulesme, & en iouit encore apres luy Diane fille naturelle dudit Roy Henry II, & légitimée de France.

La grandeur & antiquité de ceste Ville se peut encore remarquer par le nombre de ses grandes & belles Eglises, mais dont la plus part sont restées iusques à present despouillées de leurs premiere splendeur, par la violence del'orage qui est fort de nos premiers troubles.

*Eglise
d'Engoulesme.*

La Cathedrale dediée à l'honneur de saint Pierre, estoit l'un des plus superbes Temples de toute la Guienne, recommandable sur tout par l'une des plus hautes Tours & esguilles de

France qui luy seruoit de clocher. Sainct Ausone premier Euesque d'icelle la fist bastir pour y exercer les fonctions du Christianisme, & nostre grand Clouis l'aggrandissant l'embellit aussi de parades, & d'une magnifique architecture.

L'abbaye de sainct Cibard ou Cibaurd hors la ville, annoblie d'un beau Pont sur la Charente qui va lechant les bords de ses murs, estoit le domicile & la solitude de ce sainct personnage durant le regne des enfans de Clouis, que le roy Aribert entrichit & decora du glorieux tiltre d'Abbaye. Theodebert l'un des fils de Chilperic roy de Soissons ayant esté tué à quatre lieues pres d'Engoulesme entre la susdite riuere de Charente & la Forest, y fut enterré. Et depuis nostre grand Chatlemagne ayant encore esclairé sa grandeur de nouvelles liberalitez, les Comtes d'Engoulesme en fin y eleurent leur sepulture. Il y a encor vne autre Abbaye de Dames hors la ville fondée au nom de sainct Ausonne, comme aussi en l'enclos d'icelle y sont les Eglises de sainct André, Collegiale, de sainct Vincent, nostre Dame de la Penne, sainct Anthoin, sainct Paul, le Temple, sainct Jean Archipresbiterale, sainct Roch, sainct Yrede, le Prieuré de Beau-lieu, les Cordeliers, les Iacobins, & sainct Martial entichie autrefois des precieuses reliques de sainct Cibard, sainct Ausonne, & sainct Benigne Dijonnois patron & protecteur de la ville.

Les portes sont aussi, considerables : en l'ancienne enceinte huit, celle des Ramcaux aujour-
Portes d'Engoulesme.

seruoit pour aller à l'eau par vne trenchee en tēps de siege, celle de Beau-lieu de saint Pierre, de saint Vincent, du Sauuage, & la Perigorde: en la nouvelle ville trois, de Nanton, de saint Martial, & de Chandé, ainsi dite du nom de Iean Chandos, Seneschal & Gouverneur d'Engoulesme pour le Roy d'Angleterre, qui la fist faire.

Ceste duché d'Engoulmois que l'on baille pour appanage au tiers enfant de France, n'a que la Comté de la Roche-Foucaut dessouz soy: ainsi erigee de simple Baronnie, mais tres-ancienne, par le Roy François premier. La ville est Seneschaussee, Election, Chastellenie, & Presidialité, à laquelle ressortent les sieges royaux de Chasteau neuf & Coignac. Elle a aussi son Hostel de ville avec vn Maire & Escheuins glorieusement enrichis d'vn nombre de belles immunités, franchises, & prerogatiues.

Les autres villes de ce pays sont Aubeterre, Martron assise sur le Bandiat, & le partage d'vn despuinez de la Roche-Foucaut: cōme aussi Blanzac possédé à cetiltre par Messire Iean de la Roche-Foucaut viuant Abbé de Marmonstier: Ville-bois & Marueil, heritage de l'ancienne maison de Marueil, puis Momberon & Bouteuille qui sont des appartenāces de la duché de Montmorency.

Rare secret de la riuere de Toure au pays Engoulmois. Je ne veux passer souz silence vne rare singularité qui rend encore ce pays Engoulmois fort remarquable entre les autres. Il se glorifie de sa riuere de Trouue, contenant deux lieues de long, profonde de quatre pieds seulement: où les Comtes d'Engoulesme faisoient nourrir an-

ciennement des Cignes pour leur plaisir. Et disoit on que ceste riuere estoit tapissée de Cignes, pauce de Truites, & bordée d'Escreuices: mais c'est vne chose esmerueillable qu'elle ne peut porter vn bateau de diuerses pieces qu'il ne soit en peu de temps rongnonné & perdu par des vers qui s'y engendrent, & faut necessairement qu'il soit composé d'vne seule piece de bois, petit veritablement, mais tel que l'on y peut heberger sans danger.



DV PAYS ET
COMTE D'AVVERGNE.

DE LA VILLE, SENES-
chaussee & Presidialité de Rions
en Auvergne.

CHAP. I.

L'Auvergne limitée du haut Lymousin du costé de l'Occident, comme des pays de Forest & Lionnois au Leuant: du Vellay & Gueuandan au Midy, & de Bourbonnois au Septentrion, a encore quelques grandes & remarquables villes ressortissables au Parlement de Paris, tant en la platte campagne appellée Limagne, qu'en la contree mon-

tuëuse, dite proprement la haute Auvergne.

Je ne m'amuseray point à discourir de l'origine que les Auvergnats maintiennent leur estre commune avecque les Romains, dont Lucain se moquant en oza dire ces paroles.

*Aruernique ausi Latios se fingere fratres
Sanguine ab Iliaco populi.*

Ny ne particulariseray non plus comme ils pouuoient autrefois beaucoup entre les autres peuples des Gaules tant en prouesse & autorité qu'en nombre d'hommes: comme en la Ligue commune des Gaules contre Cesar ils furent cottisez à faire trente cinq mille hommes: ny finalement comme ils furent assuiettis à l'Empire Romain. Le discours en seroit trop long pour cet abregé, qui n'est que pour les recherches plus signalees des villes, & non de l'estat & succés des contrees & Prouinces de ceste grande Monarchie,

Toutefois auant que de pousser ma plume plus auant, ie ne passeray souz silence que l'Auvergne a dés long temps eu des Comtes & Seigneurs particuliers. Par les Annales est conuenu que Yrier fut Comte d'icelle souz Charlemagne, Guerin souz Louys Dehonnaire, Bernard & Estienne tué par les Normans, regnant Charles le Chauue: mais les Comtez n'estoient lors qu'offices & gouuernemens. Depuis qu'ils furent deuenus siefs patrimoniaux, il est fait mention d'un Robert Comte d'Auvergne, qui eut quatre filz, dont Gny l'aisné eut Guillaume, & Guillaume vne seule fille, par le mariage de laquelle avec Ro-

*Auvergne
erigee en
Comté.*

bert Comte de Boulongne la Comté d'Auvergne fut portee en la maison de Boulongne en laquelle elle demeura iusques au regne de saint Louys qui la donna avec le Poitou à Monseigneur Alphons de France son frere: apres le trespas duquel sans enfans les Comtes de Boulongne la possederent encore iusques au Roy Iean, qui l'vnt à la Couronne par le moyen de Ieanne Côtresse de Boulongne & d'Auvergne qu'il espousa. Mais tost apres l'ayant erigée en Duché & pairrie avec le Pays de Berry pour Monsieur Iean de France son fils, en recompense des Comtez de Poitou & Masconnois delaissez au Roy d'Anglererre, par le traité de paix de l'an 1360. & Charles V. son frere luy ayant apres permis de tenir les grands iours d'icelle à Paris ou ailleurs, elle escheut & retourna en fin par son decés à la descente de Geofroy de Bouloigne Baron de Montgascon, en laquelle elle a continué cōme Comté iusques à la Royne de France Catherine mere des Roys Charles IX. & Henry III. & de la Royne Marguerite.

C E S T E Comté doncques est composée de plusieurs belles Villes & bien peuplées, sur la meilleure partie desquelles president les Cours Presidiales de Rions & d'Aurillac: toutes deux ressortissables à la Cour souveraine de Paris.

*Rions en
Auvergne.*

E T pour commencer à Rions qui est en la Limaigne, ceux la certes ont vn fort bel esprit qui pour recommander l'excellence de ceste Ville par l'Antiquité de son origine, font venir en Auvergne ié ne sçay quels gens Grecs qu'ils appellent Rhions, en ietter les premiers fondemens:

& sans y penser autrement ne craignent de se rendre dignes de risée par vne si absurde & vaine rencontre. Quant à moy n'en trouuant rien dans Cesar, ny dans les autres Escriuains qui depuis luy ont plus amplemēt escrit des villes de la Gaule, je l'estime beaucoup plus moderne, & croy que la plus ancienne assuree qu'on puisse produire non de la splendeur ny des richesses qui l'eussent auourd'huy en grandeur parmy ses egales: mais simplement de son estre, est celle que nous donne le grand Gregoire de Tours souz le nom de *Reoticum*, qui n'estoit qu'un Chasteau: & n'est pas vray semblable que cest ancien Auteur qui d'ailleurs estoit natif d'Auuergne, eust oublié quelque chose de ce qui eust peu lors éclairer son lustre.

Depuis comme elle s'est accruë par' progres de temps, soit pour la temperature de l'air, soit pour la commodité du commerce, aussi a elle esté de long temps pour plusieurs raisons choisie pour estre le siege de la Seneschauſſée du pays d'Auuergne, & de plus fresche memoire annoblie d'une Cour de Presidiaux ayant Lieutenant General, Ciuil, Criminel, & Particulier, huit Conſeillers, deux Aduocats, & vn Procureur du Roy, vn Greffier d'appeaux, & autres Officiers ordinaires, pour distribuer la Iustice par appel, aux sieges de Montferrant, Combraille, Montagu, Aigue-perse, Clermont & Mompensier.

De la Ville & Euesché de Clairmont
en Auvergne.

C H A P. I I.



E ne puis mieux monstrier l'assiete, grandeur & antiquité de Clairmôt, que par ce qu'en a escrit Iules Cesar, il y a plus de seize cens ans, souz le nom de *Gergouia*: je dis Cesar ce grand Conquerant des Gaules, qui la veid lors de si pres, sans y entrer, & au jugement duquel elle fut jugee imprenable, bien qu'il eust l'un des plus grands courages du monde aux affaires de la guerre.

Il dit donc au liure VII. de ses Commentaires, qu'il separa son armée en deux, dont il donna quatre legions à Labienus pour mener à Sens & à Paris: avec les autres six il prist le chemin d'Auvergne, droit à la Ville de Clermont, le long de la riuiere Allier. Et peu apres il adiouste qu'au cinquiesme logis il arriua à Clairmont, où ayant le iour mesme fait attacher une petite escharmouche, & reconnu ce pendant l'assiete de la Place à son aise, laquelle estant située en une montaigne fort haute auoit toutes les auenues malaisées au possible, il perdit entierement l'esperance de la pouuoir prendre à force. Puis ayant monstrier que ceste Ville estoit commandée & defendue de plusieurs terres, dont les croupes estoient

Clermont
assiegée
par Cesar,
mais en
vain.

presque plaines & vnies, mais fort couuertes de bois, & estroites à l'endroit du chemin & aduenue pour passer en icelle, il dit encore que ses murailles estoient distantes du bas de la plaine & du commencement de la montée, s'il n'y eust des detours, de quelque douze cens pas en droite ligne: & le circuit qu'on pouuoit faire pour adoucir la rigueur du coustau, augmentoit d'autant le chemin: à la moitié duquel les Gaulois (pour arrester les inuasions & assauts des Romains) auoient tiré, selon que la disposition de la montagne se rencontroit, vne muraille sèche bastie de grosses pierres, à l'espoisseur de six pieds, & ayans laissé la partie d'au dessous toute vuide, s'estoient rebranchés en celle d'enhaut, iusques aux murs de la ville, & campez là fort ferrez.

Je ne m'amuse point à discourir les diuers accidens de ce siege, l'vn des plus memorables qui soit aduenu depuis plusieurs siecles, ny comme beaucoup de chefs Romains, & la plus part des soldats qui s'estoient fait signaler en de grandes & hazardeuses entreprises, y vinrent chercher leur tombeau. Les Liures de Dion, Flore, Plutarque, & de Cesar mesme le particularisent au long.

Mais aussi ne veux-je passer souz silence ce que recite Cælius au liure 6. de ses Leçons Antiques qu'il y auoit là certaine Tour de bois à laquelle Cesar ayant commandé qu'on mist le feu, les flames l'environnerent bien de toutes parts, & en lecherent la superficie, mais ne luy peurent au reste faire aucun dommage, pour ce dit il qu'elle estoit faite & bastie du bois de Larix, que les Naturalistes tesmoignent estre doué de

cette occulte & secrette propriété, qu'il resiste aux ardeurs des feux les plus violents qui soient en la Nature.

Ce seroit traouiller en vain de s'empescher icy à prouuer que Gergouie est Clairmont, & non sainct Flour ou Rions, ainsi que quelques-uns ont pensé, sans y penser autrement. L'assiette d'icelle nous l'apprend, la description qu'en fait Cesar nous l'assure, & les demonstrations en sont si claires, que qui en doute, doute du iour, & fait des nuits en plain midy. Le mont voisin porte encore le nom de Gergoye, & par les ouuertes du roc voisin où Cesar estoit campé, se voyent des voutes souterraines, par lesquelles on pouuoit aller au guide des flambeaux, plus d'une grande lieuë souz terre, là ou pour le iourd'huy, l'on n'y scauroit passer à cause des eaux qui degoutent de la sommité dudit roc. Voire pour plus grande marque que c'est la vraye Gergouie de cet Historien, se sont remarquez autrefois plusieurs tombeaux hors la Ville, entre lesquels en fut veu vn, sur lequel estoit graué cet escrit en grosse lettre.

I V L I A P A V L I N A T I T I L A B I E N I
V X O R D. D.

Encore est ce vn autre tres-assuré fondemēt à cette opinion, que le siege Episcopal y a esté effably dès le temps mesme des Apostres, comme en la principale & plus grande Ville de tout le Pays, Sainct Pierre y enuoya sainct Austremonius l'un des disciples de nostre Seigneur, auquel succeda Urbicus, puis Leogontius, ou Locotius, & ainsi des autres: entre lesquels Sido-

mus Apolinaris l'un des plus doctes personnages de son temps, & dont les œuvres nous rendent encore la mémoire tant recommandable, tint le quatorzième rang durant les Goths.

Il est pourtant croyable, veu les marques & vestiges d'antiquité que l'on void en ceste Ville du costé de la porte de Gras, qu'elle a autrefois esté vne bien plus grande chose. Elle a souffert de grandes ruines & de furieux assauts à diuerses fois, mesme des le temps des premiers Empereurs. Car l'Histoire de saint Cassius conuertie par Austremonius I. Euesque d'icelle durant l'Empire de Claude Cesar, tesmoingne ouuertement qu'elle fut lors prise & saccagée par les Germains, que quelques Gaulois rebellez contre les Romains auoient employez à leur secours, & le tesmoingne avecque ceste vaine opinion nourrie parmy les Auvergnacs, & de la quelle j'ay parlé cy dessus, qu'ils estoient descendus des Troyens aussi bien que les Romains, & qu'ils estoient leurs freres d'origine, voire que les Troyens auoient ietté les premiers fondemens de leur Ville capitale: *Germani vero, dit cette Histoire, precipiti cursu, ruptis portis ingrediebantur, ac alij scalis appositis in muros de diuersa parte ruentes, ignos in Pergama submittebant: Pergama dico, quia ante incarnationem Christi Troiani ciuitatem illam condiderant: Troiam namque muros suos Pergama vocitabant.*

Les Vuandales, Alans, Gots, Bourguignons, & premiers François luy ont pareillement fait sentir l'indignité de leurs armes. Et toutesfois auiourd'huy elle est encore fermée de fortes

murailles, defendue de diuerses Tours, & sur tout embellie d'un grand nombre d'Eglises, & de signalez Edifices.

On tient cōmunement que les premiers fondemēs de la Cathedrale furent iettez par S. Martial, en l'honneur de la Vierge sacrée mere de nostre Seigneur, mais ie croirois plustost que ce fust saint Austremonius premier Euesque d'icelle, puis qu'il fut enuoyé particulierement en Auvergne pour la dresser au plan de la Religio Chrestienne, & au mesme temps que saint Martial vint en Guienne. Vous y remarquez au deuant de la maison Episcopale; l'une des plus belles fontaines de toute la Contree conduite là du lieu de Royac (source commune des eaux qui arrousent & la Ville & presque tout le Pays) par canaux souterrains.

Eglise de
Clermont.

La Cathedrale.

L'Abbaye de saint Illidius: ou Allyre à present hors la Ville, mais autrefois dans l'enclos de ses murailles, fut semblablement commencée par saint Austremonius, & depuis agrandie & embellie par le troisieme de ses successeurs dont elle porte le nom, ainsi que le tesmoignent ces vers trouuez parmy les vieux tiltres d'icelle.

Abbaye de
S. Ailyre-

*Hæc antiqua Domus cunabula prima recepit
Ex Austremonio Aruernorum præfule primo.*

Illam sed (de quo fecit sibi nomina) sanctus

Illidius quartus curæ successor ouilis

Auxit, fundauit, regeret dum Gallica regna

Clodouæus regum primus baptisate lotus.

Vers qui sont aussi tesmoins ou que depuis Austremonius le siege a vaqué long-temps, & qu'il y a eu grand interualle d'années entre les

successeurs, puis que le quatriesme viuoit encore durant le regne de Clouis, ou qu'ils ont en eux mesmes quelque soupçon d'erreur. Ceux qui restent monstrent la splendeur & la structure de ceste Abbaye, & comme ayant esté depuis ruinée, elle fut encore rebastie & cōsacrée souz le Pape Paschal II. rebastie di-je d'une superbe architecture, & fortifiée de tours & de defenses ainsi qu'un Chasteau, voire enrichie de colonnes, sepulchres, & autels de marbre & de jaspe de cent couleurs differentes, & d'une belle Chapelle dediee à saint Venerand où gisent les precieuses despouilles d'un grand nombre de Martyrs.

*At quia non dormit diuini raptor honoris,
Barbara presatam gens vastat funditus adem,
Coenobiarcha rogat Pastorem principis urbis,
De restauranda pietatis amore, ruina,
Nec mora consurgunt Monachis noua culmina
summo*

*Præsule Paschali sub consecrata secundo.
Illidiensis habet vici jus vnicus Abbas,
Quem penes est mortis, viteque verenda potestas,
Illidiana domus, fortissima Turribus est arx.
Albaque diuerso pellucent marmore claustra,
Hic diuo sacrum Venerando insigne sacellum
Sanctaque sculpturae praestantis cerne sepulcra,
Quae tot sacrarunt precioso sanguine testes.*

A V dedans de ceste Abbaye passe vn fleuue qu'on dit auoir esté iadis, nommé Scateon, & ores est appellé Tiretaine, sur le cours duquel regne vn merueilleux Pont de pierre naturelle formée de l'eau d'une fontaine qui s'endurcist la non sans grand estonnement des secrets de la nature.

Pont mer-
ueilleux.

*Hunc modicus lambit veniens de montibus amnis,
Juxta & fons salsus pontem lapide scit in altum.*

Pont remarquable encore pour auoir d'estendue plus de 30. brasses de long, six d'epaisseur, & huit de large. Pont que le Roy Charles IX. faisant son voyage de Bayonne daigna voir & considerer commel vn des plus rares miracles de nature en tout son Royaume.

L'Eglise nostre Dame du Port fut premierement foudée par l'Euesque saint Auit, qui viuoit du temps du Roy Childebert: mais ayant esté bruslée & destruite par les Normans, l'Euesque Sigon la fist rebastir, ainsi que tesinoignent ces autres vers assez grossiers tirez d'vn vieux manuscrit qui se void en icelle.

Hoc Templum sanctus primus fundauit Auitus,

Inclitus Antistes, nobilis & genere.

Quod dicauit uanis Christo sanctaque Maria,

Censibus, & propria nobilitauit ope,

Hoc Normanorum flammis gens ussit acerba.

Bacchans, & strages, heu! miseris faciens.

Sed Sigo hanc Praesul prisco decorauit honore,

Ut tibi Celsitonans afforet aula micans.

Ceste Eglise en a encore souz soy vne autre, qui n'est guere moins grande & spacieuse en estendue.

Après sont les Couuens des Iacobins, Cordeliets, & Carmes, l'Eglise S. Genest, qui portoit autrefois le nom du premier Martyr S. Estienne: S. Pierre, Collegiale, saint Laurens, puis saint Barthelemy, que Guillaume du Prat annoblit d'vn somptueux & magnifique Hospital. Aux faux-bourgs le Prieuré de saint Bonnet, hors

la Porté saint Pierre vn Monasterre de Religieuses fort spacieux, & embelly de diuerfes parades d'architecture: & les restes d'vn vieil edifice appellé la Tour des Sarrazins. Pres l'Abaye de saint Allyre, l'Eglise parochiale de saint Casius Martyr: d'vn autre costé la Paroisse saint Adureur, & plus loing l'Abaye de saint André, possédée auiourd'huy par l'Ordre de Premonstré. Car elle est de fondation beaucoup plus vieille, & fait voir au doigt & à l'œil de grandes marques d'antiquité, sur tout la vieille Eglise où se font trouuez des sepulchres pleins d'ossements desmesurement grands: & entre autres vn clos, & couuert d'vn gros cuir rouge que l'on tient estre celuy du fondateur de ceste place, qui ne peut estre autre qu'vn des premiers Comtes Dauphins d'Auuergne, ausquels aussi appartient la Maison de Gergoye proche de là. Comme pareillement n'en est guere esloignée vne autre Eglise tres ancienne qui porte le nom de saint Remegy: ny encore le village de Chamaileres l'vn des vieux faux-bourgs de la premiere Ville, où vous remarquez vn Chasteau qu'on tient auoir esté basty par Ganelon, puis vne Eglise Collegiale bastie par sainte Teclé à l'honneur de la sainte Vierge, & vn Prieuré dedié au nom de saint Marc, qui porte face de quelque somptueux Palais, conuertty depuis en Eglise, & demeure de Moines. Prieuré situé dans vn valon, où se voyent deux bains, l'vn d'eau calcineuse, l'autre sulphurée, & au dessouz vne fontaine de goust de vin.

Ce ne seroit iamais fait, si ie voulois poursuivre par le menu routes les singularitez qui
peuent

peuvent rendre ceste Ville plus recommandable. Je diray pour acheuer ce Chapitre, qu'en icelle ont esté tenus & celebrez diuers Concils, vn national l'an cinq cens quarante, où assistent quinze Euesques, vn autre general souz Philippe premier par le Pape Urbain, auquel fut conclud le premier voyage de la Terre sainte, & vn troistesme durant le regne de Louys le Gros par le Pape Innocent. auquel Anaclete fut déclaré Schismaticque.

Les Estats y ont aussi esté assemblez l'an 1374. souz l'authorité Royale de Charles V. Et la Royne Catherine de Medicis ayant euincé l'Euesque de la Comté de Clermont, qui auoit esté engagée à ses predecesseurs par le Comte d'icelle durât la premiere entreprise de Hierusalem, rehaussa encore son lustre de l'excellence d'un Siege Presidial.

De la ville & Chasteau de Monferrât.

CHAP. III.

LA Ville de Monferrant est située sur le sommet d'une haute montagne: & s'il faut en chercher l'etimologie, ainsi dite *Montferât* peut estre *quasi Monsferax*, ou *ferens*, c'est à dire mont fertile, & auquel en l'abondance de toutes choses rien ne defaut: ou plustost du nom de quelque sien fondateur ou restaurateur appellé Ferrand. Ce n'estoit anciennement qu'un Chasteau.

pris par les François du temps de Philippe Auguste, ainsi que le tesmoigne le Supplement de l'histoire d'Aimoin⁹ en ces termes. Par le destroit plus d'ifficile d'Auergue, & les Chasteaux, qui estoient en chemin, il vint jusqu'à Clermont: & faisant ses approches de l'abortif Chasteau de Mont-ferrand qui est à l'opposite de Clairmont, les soldars qui estoient dedans craignant la force de l'armee Françoisise, & estonnez de la seule veue des harnois, ne se soucians de la defence des murs & assiete du lieu, se retirerent au Donjon à bien grande peine: mais le feu mis aux Maisons brusla tout sauf la Tour où la garnison estoit entree.

Bruslement qui donna depuis suiet non seulement de le restaurer, mais aussi d'y bastir par progrès de temps vne bonne & grande Ville, que Geofroy Teste-noire, qui se tenoit en la place de Chalus en Limousin surprist & pilla par vne ruse insigne durant le regne de Charles VI. Il y alla vers icelle l'an 1391. avec quatre cens bons soldars choisis d'entre tous les siens, & sçavoirint qu'elle estoit peu soigneusement gardée, & fit de nuit vne embuscade le plus pres des murs qu'il peut, & instruisit quelques siens soldars de contrefaire les Marchands & d'aller sur le point du iour, avecque quelques afnes chargez de viures en laditte Ville. Ces soldats estans devant leur instruction arriuez au bout du pont de la porte de la Ville, prierent les portiers de leur ouvrir, lesquels ne se doutans d'aucune prise, abbatirent le pont & laisserent entrer les faux Marchands en leur Ville à leur grand dommage. Car vrayement Marchands en appa-

renco, mais au reste vrayz soldats, se saisissants de la porte, & deployans leurs armes les tuerent. Et aussi tost ceux qui estoient en embuscade, entrerent dedans la Ville, tuerent tout ce qu'ils rencontrerent, & l'ayans pillée, chargerent leurs charriots & mulets de proye & de bagage, & se retirerent à Chalus.

Ceste Ville est encore aujourdhuy remarquable, sur tout par vne Cour de Generaux, qui a en sa Prouince pareille Authorité que celle qui est à Paris.

De la Ville & Duché de Montpensier & des autres Villes de la Limagne.

CHAP. IV.

LA Comté de Montpensier a de tout temps donné de grands & valeureux Princes à nostre France, & qui ont esté l'vne des *Montpensier* plus genereuses branches, qu'ayt porté iamais *sier*, le tronc de la famille de Bourbon. Le Roy François premier l'erigea en Duché & Pairie en Feurier 1538. Et est encore remarquable par la mort de Louys VIII. pere du Roy saint Louys, lequel y estant arriué à son retour du Languedoc en France, y fut surpris d'une grosse maladie dont il trespassa le leudy deuant la feste de Toussaints l'an mil deux cens vingt & cinq, ou selon les

Qg ij

autres mil deux cens vingt & six, le troisieme an de son regne.

Les autres Villes de moindre marque situees en la Limagne, sont Bilhon, Yffoire, Brioude, Aufon, Langheac, saint Germain, Lambron, Eubreule, saint Pourçain, & Casser, sans mettre en ligne de conte les Chastellenies & Bourgades de quelques grands Seigneurs, comme Mommorin, Monluçon, Entragues, Chuseron, Randan, Fontanilles.

En vn mot, tout ce Pays de Limagne ainsi cõpris a d'estendue plus de vingt grandes lieuës en longueur, & plus de huit en largeur: abondant & fecond par tout en bleds, vins, bois, prez, fontaines, bains chauds, lacs, safran, mines d'argent, bref en toutes autres sortes de commoditez qu'on scauroit souhaiter: & arrousee du fleuve Allier, lequel a sa source à quatre lieuës au dessouz de Brioude, & venant à passer pres d'Vifson, où la Royne Marguerite a long temps habitè avecque sa Cour, coule vers Pont Chasteau qui est vne petite Ville, où il commence à porter bateaux jusques à saint Pourçain, derniere Ville de Limagne.

DE LA VILLE, ET PRESIDIALITE' D'AVRILLAC.

CHAP. I.



AVRILLAC, ou selon la cōmune fa-
çon d'escrire, Orillac, est vne des prin-
cipalles Villes de la haute Auvergne,
ainsi nom̄ée du lieu de son assiete, qui *Aurillac.*
estoit anciennement vn lac, où serrouoit quel-
que fois de petits grains d'or, comme qui diroit
Aurilacus. C'est le Siege ancien du Bailliage, an-
nobly depuis par Henry II. d'vne Cour de Presi-
diaux à laquelle ressortent les autres sieges de S.
Flour, Carlat, & Murat, avec les Villages de Sal-
lers, Mauriat, S. Martin, Marmaroux, & autres.
Et est encore remarquable tant par la naissance de
Guillaume furnom̄é de Senac Euesque de Paris,
lequel a composé plusieurs beaux liures sur l'E-
scriture sainte, que par le Chasteau, qu'on appel-
le saint Sephe, basty dans l'enclos de ses murail-
les, & sur le sommet d'vn rocher si haut esleué,
qu'il est seul capable de commander & donner
loy presque à toute la ville. Elle a l'air serain &
temperé, par ce qu'en chaque rue y a vn canal
par lequel toutes les immondices & saletez s'es-
coulent en la riuere nommée Iordane. Et son
patron & protecteur tutelaire est saint Geraur,
qui de son temps a fondé plusieurs Eglises, en

tr'autres celle de saint Benoist, qu'il enrichit de grands moyens & de précieux ioyaux, outre l'embellissement de deux gracieuses fontaines recommandables pour leurs grands bains de marbre noir tout d'une piece, & d'une largeur esmerueillable.

De la ville & Euesché de S. Flour, & de quelques rares singularitez qui se voient en Auvergne.

CHAP. VI.

LA Ville de saint Flour située sur le sommet d'un haut roch esleué & entaillé tout à plomb, n'est pas si antique qu'ont estimé ceux qui l'ont prise sans y penser pour la Gergonie de Cesar, qui est proprement Clermont, comme ie l'ay monstré cy dessus. Ce n'estoit iadis qu'un simple bourg appellé des Latins *mons planus*, que les Seigneurs de Bretons annoblirent de la fondation d'un Prieuré. Depuis estant acreu par progres de temps il fut fermé de murailles, & enrichy du glorieux nom de saint Flour, qui est li honoré par vne singuliere deuotion & reuerence du peuple: Et le Prieuré en fin erigé en Euesché par le Pape Boniface huitiesme en l'année mil trois cents & deux. Euesché quia premierement esté gouverné par Raimond de Mousteghel, Cardinal; qui fut apres

S. Flour.

Euesque de saint Papoul en Languedoc. A Raymond succeda vn Henry Abbé de Cluny, & à Henry, Archambaut moine, lequel institua le college de nostre Dame en ceste ville.

Ie ne m'amuseray point à discourir des autres, afin d'acheuer plustost les singularitez de ceste Prouince.

Les montagnes de Cantal y sont perpetuellement chargees & couuertes de neiges à cause de leur hauteur & sommité. *Montagnes de Cantal.*

La petite ville de Pont-Gibaut à quatre lieues de Clermont apres de soy le village de Rore, où se void vne mine d'argent.

Le mont de Dome proche dudit Clermont, & vn des plus haut esleuez de toute la France, abonde en simples autant exquis que les meilleurs Medecins pourroient souhaitter: & ya au sommet maintes marques & vestiges de l'antiquité, qui font paroistre que ce furent autrefois quelques grands & somptueux bastimens. *Mont de Dome.*

Le mont de Come chargé d'arbres & de pasturages, est encore remarquable par la proximité de la Cherre où vous remarquez vne fontaine gelée pendant les chaleurs de l'Esté, & chaude parmy les plus aspres rigeurs del'hiuer. *Mont de Come.*

Le mont d'Or haut d'vne grande lieue, est plein de fontaines, qui surgissans à petits bouillons le serpen tent & arrousent de tous costez, & se grossissent en fin en vne bonne & grosse riuere qu'on appelle Dordonne. Recommandable encore pour les bains diuers qui en sortent, chauds, tiedes, & froids, ainsi qu'on les desire, & où fourmille tous les ans vne grande abondance de ma-

lades, qui se trouuent fort bien de leurs laugemens.

Pres de ce mont est la ville de Besse, & à demy quart de lieue d'icelle vn lac de grande estendue, si profond qu'on le tient pour vn abyfme: & ce qui le rend plus merueilleux, c'est qu'il est presque sur le sommet d'vne montagne, voire, il est si effroyable, que si l'on iette quelque pierre dedans, on se peut assurez d'auoir bien tost des esclairs, pluyes, gresles, & tonnerres.

Lac merueilleux.

Je ne veux oublier que pres la ville de Vichy, se void vne belle & grande fontaine, dont l'eau est naturellement chaude, & surgissant sans cesse à gros bouillons, forme pres de là des bains tres-salutaires à ceux qui s'y vont lauer és mois d'Auril, May, & Septembre.

A Chaudes-aigues, dix lieues de saint Flour, sont de pareils bains & fontaines.

Finalemēt à Rochedogou, village distant aussi de dix lieues de Clairmont, se void vn rocher, de moyenne grandeur, dans lequel si vous le rompez, vous trouuerez des pierres naturellement claires, & brillantes, qui en lustre & en esclat ne cedent guere aux vrays & plus precieux diamants.



D V P A Y S
ET DV CHE DE
BOVRBONNOIS.

*DE LA VILLE, ET SIE-
ge Presidial de Moulins.*

CHAP. I.



V sortir de l'Auergne ou entre au
pays de Bourbonnois, ainsi dit de
la ville de Bourbon, de la quelle nous
parlerons en son lieu, & quia pour li-
mites, au Septention le Nivernois, au Midy le
pays d'Auergne, le Berry au Ponant, & la Bour-
gongne du costé que le soleil nous rapporte le
iour.

*Pais de
Bourbon-
nois.*

Les anciens Boies, ou Bourbonnois (car ce
sont ceux desquels est si souuent fait mention
dans l'histoire Romaine qui les appelle Gaulois,
& dauátage les associe auecque d'autres Gaulois
assez prochains d'eux) se sont jadis fait renom-
mer pour leur grandeur, & pour leur grád cœur
aux affaires de la guerre. Tite Liue au cinquiesme

*Boies ou
Bourbon-
nois an-
ciens.*

liure dit, que du temps de Tarquinius Priscus cinquiésme Roy des Romains, ils partirent de la Gaule avecques ceux de Langres, dont ils estoïét voisins, passerent les Alpes & le Pau, & entrèrent en la Toscane & Romaine: mais qu'ils s'habituerent dans l'Apennin, & occuperent tout le pays qui s'estend depuis Boulongne la Grasse, de laquelle on leur attribue les premiers fondemens, iusques à l'Astifane, d'où les Romains eurent depuis beaucoup d'affaire à les denicher.

Car l'an cinq cens trente huit, de la fondation de Rome, L. Posthumius Albinus désigné Consul, fut défait avec deux legions par eux dedans la forest nommée Litane en Lombardie, luy tué au combat, & son test accoustré & enrichi d'or, en forme de coupe, duquel les Prestres & Ministres de leur principal temple se seruoient és iours de feste en leurs solempnels sacrifices. L'an cinq cens cinquante six, le consul Minutius les voulut aller charger, & peut estre qu'ils n'eussent pas refusé le combat, n'eussent esté les nouvelles qui leur vindrent de la défaite des Milanois: qui fut cause que l'an cinq cens cinquante neuf ayant passé le Pau pour se joindre à eux, ils furent défait en nombre de dix mille par le Proconsul Valerius Flaccus au pres de Milan. Finalement l'an cinq cens soixante neuf, Scipio Nasica en défait trente mille, dont il en demeura vingt huit mille au combat, & ayant chassé ce qui en restoit de tout l'Italie, & esteint du tout leur nom en icelle, ils passerent le Rhin & s'en allerent au territoire de Bauieres auquel ils

donnerent leur nô, & de là tirerent outre iusques en Boesme qui prist aussi son appellation d'eux.

Long temps apres il s'associerent avec les Suisses pour venir en Gaule, d'où ils sçauoient que leurs ancestres estoient descendus, & ayans esté defaits par Cesar furent octroyez à ceux d'Autun qui les luy demanderent pour les habituer en leur contrée, d'autant, dit il luy mesme au liure premier de ses Commentaires, que c'estoient gens valeureux: & pour tels assez cognus & renommez par tout: parquoy ils receurent de là en auant au pareil droit de preuileges, franchises & immunitiez dont ils iouissent, & leur departirent des terres prochaines d'eux, que l'on estime estre le Bourbonnois & le Beaujolois qui approchent bien plus du mot Latin *Boy*. Quoy que ce soit, ces deux pays se touchent l'un à l'autre, & semblablement aux Authunois d'un costé, & à l'Auuergne de l'autre: tellement que cela conuient à ce que dit Cesar au septiesme liure, qu'ils estoient contigus aux Auuernacs, & des appartenances de la Seigneurie d'Authun: Et vn peu apres, il les ioint pour les fournitures des viures avec Authun, & leur attribue vne contrée sterile & de peu d'estendue, telles que sont le Beaujolois & Bourbonnois. Toutefois il semble que ce doiuent plustost estre ceux cy, que les Beaujolois, pour ce qu'il les met sur le chemin de Clairmont en Auuergne, pour aller à Bourges, ce qui conuient nommement au Bourbonnois plustost qu'à l'autre qui demeure sur la main droite. Ce que i'ay bien voulu toucher icy vn peu plus particulièrement pour le deuoir & obligation qu'à toute la

Beaujolois

France à ce pays qui a porté la nef des Bourbons au supreme degré de la Couronne des François, souz le vent gracieux de l'admirable & non-comparable felicité de nostre Roy Henry quatriesme.

En ce pays les Proconsuls & Gouverneurs Romains pour du tout bien faire à ce peuple, trouuans la faueur & les delices de la nature aux sources chaudes, qui prouuoient leur grandeur & liberalité, & les inuitoient à la despence, y construisirent & reparerent richement plusieurs bains qui nous sont encôre restez, mais non entiers, & desquels ie parleray cy apres en leur lieu.

Moulins.

La vile capitale est Moulins, que Cesar sem-
 ble appeller *Gergobina* (car ainsi lit Glarean, à la
 difference de *Gergonia*, qui est en Auuergne) au
 liure septiesme de ses Commentaires, en ces pa-
 roles. Si tost que Vercingentorix en a les nou-
 uelles, il remmene son armee en Berry, delibe-
 rant d'affaillir Gergobine en chemin, ville des
 Bourbonnois, lesquels Cesar apres qu'il les eut
 defaits a la bataille contre les Suiffes, auoit là en-
 uoyé habiter, & iceux annexé au territoire d'Authun.
 Ie la prens pour Moulins selon la coniecture
 commune, pour ce que c'est la plus prochaine
 ville d'Authun, & la capitale de toute la contree :
 estant à croire que Vercingentorix s'adressa au
 chef, comme est le deuoir de la guerre. Toutefois
 Cesar ne disant rien de son asiete, & n'amenant
 aucune marque ne cognoissance, surquoy on se
 peut fonder pour discerner ce que c'estoit, a
 donné suiet à Monsieur Vi-

général de penser que ce n'est point Moulins, par ce, dit-il, que Cesar n'eust pas teu qu'elle estoit sur la riuere d'Allier, d'auantage que ce n'est pas le droit chemin pour aller d'Auuergne à Bourges, pour ce qu'on laisse Moulins à plus de huit ou dix bonnes lieues à main droite (oultre que c'est vn pays effondré, & mal-aisé au possible) pour prendre le haut Bourbonnois vers Montagu, en Combraille, & à Montluçon. Voire il estime que ce soit ledit Montluçon, ou Neris qui est la auprès, pource que ^{Nery.} les voutes, les marbres, & les medalles qui s'y fouyent, marquent y auoir autrefois eu vne belle grande ville: & par vicissitude ordinaire des choses, maintenant vn petit bourg au milieu duquel sont situez de beaux bains fort chauds.

Les Lecteurs seront eux-mesmes iuges de ce differend, & si Neris ainsi dite du nom de Neron, souz le regne duquel on tient qu'elle fut bastie, peut estre rendue capable de ce nom par ces marques & enseignes d'antiquitez Rom. & par les seules medailles & pierres grauées que l'on y trouue fouillant la terre.

Mais quoy qu'il en soit, si est-il certain que la ville de Moulins est tres-antique, & comme le cœur de la France, voire le berceau & les delices des anciens Princes de Bourbon, qui pour leur domicile y ont fait bastir vn beau Chasteau & superbe Palais, & par leur seiour ont poli & ciuilisé ce peuple, luy ont anchré l'obeissance, l'amour & la fidelité attestee tant de fois, & notamment au dernier feu ciuil allumé par toute la France, & attisé d'vne tumultueuse rebellion,

où presque seul il est resté plus pur, plus net, & plus brillant en l'or de sa loyauté.

Nos Roys l'ont aussi quelque fois choisie pour l'une de leurs plus gracieuses demeures, & laissé en elle de visibles tesmoignages de leur magnificence & liberalité naturelle, par les priuileges & immunités dont ils l'ont annoblie, comme l'Echeuinage, & l'exemption des tailles de mesme que Paris. La Themis répond & reuèle ses plus profonds & equitables oracles, au milieu de son Presidial, aux ressorts & appartenances de la Duché de Bourbonnois. Là Esculape se retirant de son cher Epidauré avec les memoires & les moyens de ses merueilleuses cures, s'est confiné pour auoir recongnul'abondance d'eaux minerales & medecinales chaudes & froides (& nous le monstrerons plus amplement cy apres) estre plus en Bourbonnois qu'en nul autre lieu de l'Europe: y a posé le diuin Trypiet de ses prognostiques, & departant à vne celebre quantité de Medecins les plus secrets & salutaires mysteres de son art les installe pour truchemens & fidelles guides de ses eaux, lesquelles ils dispencent avec autant de fruit à tous ceux qui y ont recours pour y trouuer quelque remede à leurs maladies, que les Eschançons des Dieux, l'ancienne ambrosie & le Nectar viuifiant.

En suite de ces eaux, ie ne puis taire, qu'à costé du faux-bourg de Bourgongne pres d'une Chappelle ancienne dite saint Iean de Bardon, jaillissent hors de terre beaucoup de sources minerales & medicinales, ayans ie ne sçay quoy du vitriol & du soufre: entr'autres y a vn grand

puits à fleur de terre, tout de pierre de taille, tout rond, & de six ou sept pieds d'ouuerture en diametre, dans laquelle principale source est ramassée, mais les pierres relaschees donnent entrée aux eaux circonuoisines, qui amortissent leur bouillon, lequel toutefois est fort tiede l'hyuer, avecque vne odeur de souphre. Les medecins esprouuent tous les iours ces eaux aux coliques, paralyties, retentions d'vrine, inflations & douleur d'estomac, aux appetits deprauez, aux opilations, iaunisses, retentions de mois aux femmes. Et à ce subiet les Escheuins de Moulins soucieux du bien public se dispoisoient ces annees passees à vouloir signaler leur consulae par la reparation de ces sources, desquelles on n'attendoit moins de fruiet, & plus de douceur & facilité à boire, que des eaux Niuernoises de Pougues, & de saint Pardoux.

La Coustellerie de Moulins est aussi fort estimée par toute la France, & mesmes en beaucoup d'endroits des prouinces voisines.

Les Eglises sont, vne Collegiale fondée de Nostre Dame, qui ne releue, comme disent quelques vns, que du siege de Rome, encore qu'ils aillent prendre les Ordres à Authun, deux Paroisses en la ville sans celles des faux-bourgs. Les Couuent des Carmes & autres religions, comme les Capucins aux fauxbourgs & sur le sommet d'vne montagne.

*De la Ville & Duché de Bourbon,
dit l'Archambaut.*

CHAP. II.

MAIS demarrans de cet agreable pourpris de Moulins pour aller outre, à cinq petites lieues on aborde à Bourbon dit l'Archambaut, l'un des vrais lieux où les bains des Romains ont esté continuez iusques à nous, comme dans le seing de la France, & en vn Climat, où les tutelaires auspices, & l'Auguste nom de B O U R B O N les rend encore auiourd'huy aussi fameux, que les merueilles de-leus eaux.

C'EST de ceste petite ville, que tout le pays prend sa denomination: ville petite, mais noble & tres ancienne, voire tres-renommee par toute la terre. La Maison de Bourbon est vn Phœnix entre les nobles. Ses Princes sont des Nestors entre les hommes, pour le long temps que leur race a vescu. Car depuis l'an 599. (autres disent neuf cens cinquante neuf) que le Vicomte Archambaut Seigneur de Bourbon, & Rothilde sa femme dōnerent à l'Abbaye du bourg de Deolz l'Eglise d'Osches de Bourbon, iusques à present, elle a flory pleine de prosperité, & d'honneur. On ne marque en ceste famille, comme jadis en celle des Fabiens & Curions à Rome, ny trois ny quatre, mais force grands & nobles Princes, qui tous ont fait paroistre la grâdeur de leur vertu. La terre vniuerselle a obserué en eux vne incroya-
ble

ble pieté, vne incomparable generosité, & vne admirable fecondité. Leur pieté contre les Sarrasins, leur generosité contre la fortune, leur fecondité contre le temps qui deuore tout, & qui reduit tout à mortalité. En Leuant a paru leur pieté, en l'Europe leur generosité, en France leur heureuse fecondité. Desorte que l'on dit de ceste maisō, que les femelles sont nées pour peupler la Chrestienté, & les masles pour la defendre.

Si i'en voulois deduire la Genealogie par le menu, faudroit pour vn chapitre dresser vn gros volume.

Dicelle sont descendus les Comtes de Flandres par le mariage de Guillaume sire de Dâpierre & filz d'Archambaud de Bourbon avec Marguerite Cōtesse de Flandres & Hainaut. Cōtes qui se tindrent au surnom de Flandres, à cause de ladite Comtesse Marguerite, qui auoit titre plus honorable que son mary lequel auoit laissé celuy de Bourbon pour prendre celuy de son partage qui estoit la Seigneurie de Dampierre en Châpaigne.

Par vne autre glorieuse rencontre & par le mariage de Monseigneur Robert de France, elle a esté celestemēt vnie à la maisō du Roy S. Louys predecesseur de nostre Henry. Mais on en la quelle apres auoir amassé beaucoup d'honneur, elle en a encore trouué d'auantage. Et pour le comble de tout son heur, & de son honneur elle a produit nostre Roy Henry quatriesme, comme le plus beau fleuron, & le mieux marqué d'excellence qui vint de ceste branche: c'est où elle a assigné le but de sa grandeur, & qu'elle a fait la base de ses plus grands trophées. C'est le point où

Rt

son angle finit, c'est l'extremité de sa ligne, le centre de sa circonference. C'est nostre Roy qui a logé la couronne de Navarre en la maison de France, & la Couronne de France en la maison de Bourbon: c'est luy qui a osté la bande de ses armes pour iouyr du pur escu des fleurs de Lys. C'est luy qui a laissé le nom de Bourbon pour prendre le nom de France, & pour couvrir son chef d'une Couronne, qui n'a & qui n'eut oncques sa semblable. C'est luy qui le premier luy a donné cet ornement d'auoir des Roys de France en sa branche, & cōme elle est issue des Roys, qu'elle portast encore la Couronne & le Sceptre des Rois, & qu'elle representast à la posterité les innumerables vertus cachees dedans le tige de Monseigneur saint Louys.

Mais pour nous arrester plus particuliere-
ment à ce qui est du present sujet, la Seigneurie
de Bourbon a esté long temps simple Baronnie,
& iusques au temps de Charles le Bel, qui l'eri-
gea en Duché pour Louys de Clairmont surno-
mé le grand, fils de Robert de Clairmont & de
Beatrix de Bourgogne Dame de Bourbon. Et
prist iceluy Louys le surnom de Bourbon au mé-
pris de celuy de Clairmont, par ce que ledit Roy
Charles le Bel voulut rauoir la Comté de Clair-
mont en laquelle il auoit pris naissance.

Toutéfois est a noter que combien que
ceste ancienne Baronnie de Bourbon ayr esté
ainsi erigée en Duché en faueur de ce Prince,
qui outre la possession, en prist aussi le nom: si
est-ce que le bien primitif de ladite ancienne
Baronnie fut auparauant partagé entre deux frè-

res, Anceaume, & Archambaud. Tous deux s'intitulerent Barons de Bourbon, & chacun d'eux eut en partage vne place nommée Bourbon. Celle d'Anseaume, en Bourgongne, soit du nom de son Seigneur, soit pour ce qu'il appartenoit à l'ancien, fut surnommé Bourbon l'ancien, & par corruption de langage Lancy, duquel nous parlons lors que nous descrirons la Bourgongne. Et celuy d'Archambaut au pays de Bourbonnois fut & est encore dit Bourbon l'Archambaud, aussi du nom de son Seigneur.

*Bourbon
surnommé
l'Archambaud.*

C'est ce Bourbon nommé l'Archambaud, duquel ie parle, auourd'huy petite ville, ou plustost beau grand bourg, situé en vn valon enuironné de quatre montaignes. Du costé du couchant; sur la croupe d'vn grand Roc, est assis le Chasteau, jadis le seioir de ces grands Princes, où ceux du Pays honorent encore les maisons de leurs logis, & les visitent avec honneur. Ce Chasteau est de tres difficile accez, & duquel l'enceinte est tres-forte par l'eminente espaisseur & flancs de vingt-quatre grosses tours, mais encore plus en la fidelité de ses gardes, qui sont les habitans, qui n'ayans iamais dementy leur loyauté naturelle, ont maintenu & conserué ceste place avec les suffragans de leurs Princes, aussi piec que puissants.

*Description
de la ville
de Bourbon.*

En ce Chasteau est vne Chapelle Royalle, aux vitres de laquelle du costé du couchant, se void vn Paralytique à genoux deuant nostre Seigneur luy demandant guécison par le lauement d'vne piscine qui est pres de luy, pour monstret que la santé qui se conserue & confere en ce Bourg

par les eaux, de pèd des graces de Dieu qui les debonde & fait ruisseler d'un sterile Rocher souz lequel elles passent, les rendant mediatrices & cooperatrices aux merueilles qu'il peut souuëinement executer.

Au dehors de ceste Chapelle, comme en frôt, se releue vne terrasse, aux costez de laquelle sont deux figures, en relief d'Adam & d'Eue, tous nuds, de pierres de grés, si artistement elabourees, que Praxitele les eust auouées pour son chef-d'œuvre. Sous ceste terrasse, au deuant de la porte de la Chapelle paroist releué de pierre blanche, Iean de Bourbon, qui en ses premieres armes, conduisant l'armée de Charles septiesme, au pays de Normandie, desit les Anglois en champ de bataille pres Fremigny, & fut cause que ce pays fut conquis. Et depuis fist construire le superbe & deuot edifice de ceste sainte Chappelle, & fist la fondation de douze Chanoines & vn Thresorier pour y faire le seruice diuin au mesme vsage que celuy de la sainte Chapelle de Paris. L'autre figure qui est à costé de luy est Ieanne de France fille du Roy Charles septiesme, & au milieu d'eux est l'image S. Loys, la rige, le bon-heur, & la gloire en ceste maison.

Je seray vn peu plus long & plus exact en ceste description; & en parleray avec plus de respect & de reuerence afin que ie ne semble auoir trahi par mon silence l'occasion de m'aquiter de ce deuoir enuers l'Auguste & Royal nom de B O U R B O N recognu pour Genie tutelaire du Bourbonnois où gist le precieux depost des

Cendres des grands Bourbons , & auquel aujourd'huy toute la France rend les vœux d'une sainte & fidelle obeissance.

Dans le contenu donc de ceste Chapelle, outre les obiets de pieté, se presentent infinis embellissemens en pierre, & en bois, en bronze, & aux vitres merueilleuses en l'esmail de leurs vives couleurs. Ne pouuant taire le bon Augure de l'aduenement de nostre Roy à la Couronne, aux vitres qui sont du costé du couchant, enrichies de fleurs de Lis sans nombre, & trauesees d'une barre, le mesme iour que le Roy Henry III, fut meschamment assassiné, le foudre emporta ceste barre sans endommager les fleurs qui la touchoient, presage heureux de l'acquisition de ce Sceptre deu a ceste Royale Maison de Bourbon, qui seule par sa valeur a releué les mesures de ce Royaume ruiné, pour en former la plus entiere & puissante Monarchie du monde,

Aux vitres plus eminentes sont representez au naturel Pierre de Bourbon, & Anne de France sa femme, fille du Roy Louys vnziésme ayans tous deux fait paracheuer la sainte Chappelle, donné les vitres & autres decorations qui y sont. Et entr'autres singularitez se fait admirer l'image de marbre blanc de nostre Dame qui est en la vieille Chapelle, au dessus de l'Autel que tous les Phidies de l'antiquité, & les Pilons de nostre temps admirent plustost qu'ils ne peuvent imirer.

A gauche pres ceste image en descendât quelques degrez on arriue au Thresor, ainsi dit à cause du sacré Bois, & non des autres richesses qui

y sont. En toute son enceinte vers la vouste sont attachees de grosses verges de fer autrefois chargées tout au tour de lampes d'argent. Au dessus del' Autel est vne croix en pierre, au pied de laquelle le susdit Iean de Bourbon & Jeanne de France sa femme sont à genoux. Plus bas vn parement de veloux en broderie d'or & d'argent, où au costé droit d'vn Crucifix est à genoux représenté ce grand Charles Duc de Bourbonnois, Comte de Mont-pancier & Connestable de France, à qui la France doit sa franchise, pour n'auoir esté vaincue que luy cōmandāt à ses vainqueurs; & de l'autre costé Susanne de Bourbon fille de Pierre & d'Anne, vnique heritiere des biens & de la gloire de ceste maison.

*Vraye
Croix en
la Chapelle
de Bour-
bon.*

Ce parement coulé se void vn gros treillis de fer bien fermé, & au dedans du treillis vne profonde niche, de laquelle on retire & fait voir le tresdigne & precieux Reliquaire de la vraye Croix, tutelaire protectrice de celieu, & verité de la figure du palladium Troyen, que saint Louys donna à Robert son fils avec quelques autres, & que le Roy Charles huitiesme visita en actions de graces du bien fortuné succès de l'Italie, de laquelle il pouuoit dire ce que Iules Cesar disoit ayant vaincu Pharnaces Roy du Pont, qu'il estoit venu, qu'il auoit veu, & auoit vaincu. Ceste sainte Croix est l'vn des beaux, riches, & sacrez Reliquaires qui soit en France, soit en la quantité de son Bois de Vie, qui a presque vn pied de hauteur & demy pied de croison, le tour large de deux doigts, couuert d'vn Cristal, & la chasse toute d'or enrichie de grosses perles tout autour, &

par le dessus de saphirs & rubis de grand prix. Au dessus de la Croix, dás vn beau Cristal se void l'vne des espines de la sacrée Courõne de nostre Sauueur posée en pyramide, & les bouts de la Croix du haut, & des deux croisons en fleurs de Lis enrichies de feuillages d'or: son pied se fiche dás vn mont de Caluaire tout d'argent doré, releué des Images de la Vierge, de S. Iean, & de la Magdeleine, à costé desquels se void representé à genoux le bon Duc Louys, fils de Pierre de Bourbon, & Madame Anne Dauphine sa femme; lequel fist porter à Paris la vraye Croix, qui auparauant n'estoit qu'ornée d'argét, & la fist enrichir d'or, & de pierres precieuses avec le mont de Caluaire, cõme on la void à present, & ce en l'an 1397. ce qui est escrit au reuers de la chasse de la vraye Croix.

Descendus du Chasteau, & tirant du costé des murailles, dans le Bourg, à main droite se void vn agreable & soacieux promenoir, avec la veüe d'vn grand ruisseau qui vient de l'Estang, & de dessouz les moulins de forte & nonpareille structure affectez pour le Chasteau, dans lequel ils sont enclos. De là on paruiet à vne tres belle Chaussée, cõtre laquelle flotte l'Estág, tousiours reuestue d'vne herbe verte & fort courte, ayant pour s'y promener 60. pas ou plus de longueur, & 25. de largeur; avec la veüe de l'Estang, qui est de la plus nette, & plus belle eau, qu'il est possible, & d'vne fort grande estédue de profondeur.

Retournant sur ses pas par ce promenoir, & montant vers les hales; paroissent du costé du Midy des montagnes fertiles en vignes, où qui

veur, se trouue quantité de viperes bien recogues pour vrays, & semblables à celles que l'on va quester à Poitiers & à Venise pour composer la Theriaque.

Vers le Leuant se fait voir le Bourg S. George, où il y a vn Prieuré de filles de l'Ordre de S. Benoist, & d'où descendant vous entrez dans celuy de Bourbon, fort logeable, & abondant en toutes sortes de viures.

Bains de
Bourbon.

Presque au milieu du Bourg plus haut que les haies sont situez les Bains, enuironnez de maisons fort commodes pour les baigneurs, toutes distâtes des bains de deux à trois pas. En teste des Bains vn petit Hospital construit pour retraite des pauures malades venus pour le recouremēt de leurs santez.

Ces Bains reténants le nom du lieu, sont dits Bains de Bourbon l'Archambaud, nom de leur Seigneur, & constructeur de leurs enceintes & de leurs puy. C'est ce grand Archambaud qui souloit garentir par son Espée ses transactions & contracts, où ces mots estoient couchez expressement, *Promitto garentire ense meo.*

Quelques vns maintiennent & j'ay dit cy-dessus, que les Archambauds commencerent à paroistre dès le temps que Clotaire premier du nom fils de Clouis regnoit en France, par le Sire Archambaud & Rotilde sa femme, les descendās desquels porterent le nom d'Archambaud de Bourbon, ce que ie ne recherche plus outre, & ne repete que pour preuue de l'ancienneté & grandeur de cet Archambaud cōstructeur des Bains, & pere de Beatrix de Bourbon, femme de Robert

filz de saint Louys, qui pour la grandeur de la Maison de Bourbon descendue de celle de France, prist le nom de Bourbon, & en nomma toute sa posterité, comme il se void en Louys de Bourbon son filz, appellé le grand Duc Louys premier duc de Bourbonnois.

La forme, structure, enclos, & vertu de ces Bains en la guerisõ de diuerses sortes de maladies desesperées, sont representez au long par Mons. Aubery Docteur en Medecine souz le sacré titre & souuera in nom des Bains de Bourbon : duquel comme il auoue releuer nõ seulement le bonheur de sa naissance, & son humble deuoir, mais encore sa gloire pour estre Bourbonnois : aussi confessay-je ingenuement deuoir la plus part de cestè description à ses doctes & curieuses recherches.



D V P A Y S

ET COMTE DE
LYONNOIS, ET DE

ses appartenances.

DE LA VILLE, SIEGE

Presidial & Archeuesché

de Lion.

CHAP. I.

LA dernière & plus esloignée Cour de
Presidiaux ressortissable à la souveraine
Cour du Parlement de Paris, c'est celle
de Lyon, principale & capitale Cité de la Gaule
Celtique, boulevard de la Frâce, souverain Sie-
ge de toutes les Gaules en la spiritualité, & offi-
cine du commerce de tout le monde. Elle est li-
mitée au Septentrion de la Bresse, de la Sauoye
au Leuant, du Dauphiné & Languedoc au My-
dy suyuant le cours du Rosne, & au Couchant
des contrées de Forest & d'Auergne. Voire elle
se peut vanter, que Dieu & les astres se sont tant

Lyon.

inclinez en sa faueur, que de l'auoir honnorée de la plus cōmode, la plus belle, la pl^e delicieuse situation qu'autre Ville d'Europe. Car il n'est possible d'y voir, ny d'auoir deux plus riches, plus fécondes, & plus plantureuses nourrices que ces deux grands fleues du Rhosne, & de la Saone: par le moyen desquels luy abondent les biens de toutes parts; & luy est faite communication des marchandises de toutes les mers, & des changes & commerces de toutes les natiōs, qui sont souz le Soleil; Fleues qui non seulement y font grād profit, mais aussi ont moyen & pouuoir d'accommoder les grands Roys en leurs importants affaires: comme Strabo mesme le confesse quand il dit, que c'est *Un fort & propugnacle situé bien à propos pour les trois aduenues regardans l'Italie.*

Elle fut premierement bastie entre les deux riuieres, comme l'on la void aujourd'huy: Mais les côtes sont diuers que l'on fait ses premiers noms & fondateurs. Iean le Maire en ses Illustrations Gauloises, dit que ce fut Lugdus 13. Roy des Gaules, qui en asseist la premiere pierre, & qui luy imposa le nom de *Lugdunum*, qu'elle a depuis retenu jusques à nous chez les Latins. Mais il y en a d'autres qui tiennent que ce nom est plus moderne, & qu'elle a esté tres-florissante & renommée par tout le monde long temps auant l'introduction d'iceluy, souz le simple titre d'Isle, tiré du lieu de son assiete; sçauoir est dès la seconde guerre des Romains contre la Seigneurie de Carthage, & enuiron deux cens ans auant la Natiuité de nostre Seigneur.

Et de vray Titus Liuius en parle en ceste sorte: *Le lendemain Annibal, marchant contremont la riuere du Rhosne, tenoit le chemin des lieux miterrains de Gaule: nō pas que ce fust son chemin plus droit pour aller aux monts des Alpes, mais par ce qu'il auoit opinion: que d'autant plus il s'esloignerait de la marine, & moins il rencontreroit l'armée des Romains, lesquels il n'auoit point deliberé de combattre auant d'estre arriué en Italie. Apres doncques auoir fait quatre logis de camp, il arrina à l'Isle où la Saone, & le Rhosne tombans de diuers lieux des Alpes, & laissant entre deux vne petite espace de terre, se degorgent dās vn mesme canal, au moyen dequoy ce lieu est nommé l'Isle. Ce sont les propres mots de Titus Liuius, lesquels ils semble auoir trāslatez de l'ātique Auteurs Polybius, excepté que cettui-cy adiouste que ceste Isle estoit fort peuplee, & riche de toutes choses necessaires.*

Autant en dit Plutarque, & quasi en'mesmes paroles. *Annibal leuant son camp, & marchant contremont le bord du Rhosne, arrina en peu de iours en vn lieu que les Gaulois appellent l'Isle, laquelle est faite par les fleues du Rhosne, & de la Saone, tombans de diuers endroits des montagnes, & se resserrans ensemble.*

Et non seulement Lyon pour les plus magnifiques qualitez de sa gloire, se vantoit elle lors de ce nom d'Isle, ains se glorifioit encore de plusieurs autres: Car on l'appelloit quelquefois, *la Cité des Sequanois* absolument & par vne façon de parler assez cōmune dans Cesar, qui met souvent la Cité des Senonois, la Cité des Langrois, & autres, pour signifier la capitale de ces peuples.

Cela est tesmoigné par plusieurs inscriptions antiques, notamment par vne graüée dans l'vne des murailles de l'Eglise sainct Pierre les Nonnains où il est ainsi escrit. *Ioui Opt. Max. Q. Alcimus Vibici F. Martinus Seq. Sacerdos Romæ & Aug. ad Aram ad confluentes Araris & Rhodani flumina II. in Ciuitate Sequanorum.* Et la raison est que Lyon estoit jadis en la tres-grande region des Sequanois, que nous auons depuis appellez Bourguignons (encore que particulièrement elle fust en celle des Albiens) voire estimée la plus spacieuse ville en estendue de toutes leurs appartenances, & nommée quelquefois pour ce la *Maxima Sequanorum.*

Depuis, les Romains ayans assuiety les Gaules à leur Empire, Lucius Munatius Plancus Lieutenant en icelles pour Auguste, où Ciceron le gratifie du titre d'Empereur designé, restaura les glorieuses ruines de son antiquité, & la rebastit tout de nouveau sur la montagne, voire y aména vne peuplade & colonie de nouveaux habitans, & pour rendre sa munificence & libéralité plus recommandable à la posterité, la nomma *Lucdunum* de son nom, comme qui diroit *Lucij dunum*, la Coline de Lucius.

Il y en a toutefois qui sont de contraire opinion, & tiennent qu'elle a esté dite *Lucdunum*, quasi *Lucis dunum*, pource qu'elle est pratiquée sur vne montagne tournée du costé où le Soleil raporte le jour, Ausquels semblent fauoriser ces vers de Senecque.

*Vidi duobus imminens Fluijs jugum,
Quod Phæbus ortu semper obuerso videt;*

Vbi Rhodanus ingens, amne prerapido fluit.

Ararque dubitans quo suos cursus agat

Tacitus quietis alluit ripas vadis.

Et d'autres encore qui escriuent *Lugdunum* par vn g, maintiennent, qu'elle a ainsi esté appelée, *quasi Lugubre dunum*, comme qui diroit Coline Lugubre: car on ne fait point de difficulté que *Dunum* entre les vieux Gaulois ne signifie vne Coline ou montagne.

Mais quoy que c'en soit, il est certain, quant la venue de Lucius Plancus en la Gaule, le mot de *Lucdunum*, ou *Lugdunum*, n'a jamais esté employé des Latins pour signifier la Cité de Lyon. Depuis qu'il l'eut restaurée, rien ne s'y trouue de si frequent que *Colonia Lugdunum*, c'est à dire la Colonie de Lyon. Mesme beaucoup de ceux qui en parlent, luy font tenir l'vn des premiers rangs d'honneur entre toutes les Citez des Gaules. Le me contenteray de rapporter le témoignage de Plutarque pour le present; lequel au lieu cité cy-dessus, après l'auoir appelée Isle en consideration du siecle dont il parloit, adiouste aussi cest. *Ibi que nunc Lugdunum est celeberrima Gallie Vrbs quam longis postea tēporibus, à Plancio Munatio conditam fuisse accepimus.*

Et certainement à juste tiltre la pouuoit il appeller tres-celebre, puis que les Princes Romains l'ornerent dès son berceau, de toutes les faueurs, richesses, & honorables titres qu'ils purent. Ils donnerent aux habitans d'icelle, pareils droits, priuileges & prerogatiues, que s'ils eussent eu leur demeure en la noble Cité de Rome: Et voulurent qu'on eust esgard à leurs voix

& suffrages, en elections & brigues de Magistrats, & grands Estats de l'Empire, *Il y establirent, au rapport de Strabon, vne officine publique, où ils faisoient battre de la monnoye d'or & d'argent.* Ils y meirent en credit le cōmerce & les foires publiques de tout l'Europe cōme le tesmoigne en cōre le mesme Strabo qui viuoit du tēps de Plancus son restaurateur, & de l'Empereur Auguste, en ces paroles, *Ilstirent, dit-il, un grand profit du Trafic de toutes sortes de marchandises.* Bref pour comble d'vne gloire plus magnifique, ils y establirent des Ecoles publiques, lesquelles ont long temps depuis esté tres-florissantes, mesme du temps de saint Hierosme, lequel tesmoigne qu'on y enuoyoit les ieunes hommes pour y apprendre a bien parler. Et de la est venue *Ara Lugdunensis*, dont parle Iuuenal.

*Palleat ut nudis pressit qui calcibus anquem;
Aut Lugdunensem Rhetor dicturus ad aram.*

Car suyuant l'institution de l'Empereur Caligula, qui auoit receu l'honneur de son troisieme Consulat à Lion, les plus excellents Orateurs entreprenoient là au peril de leur vie de declamer, pour ce que les vaincus estoient adjugez comme serfs au vainqueur, qui les pouuoit vendre, tuer, ou precipiter dans la riuiere, ainsi que dit Suetonius en la vie de cet Empereur. Et se faisoit ceste assemblée deuant l'Auel magnifique du Temple que Plancus auoit fait bastir à l'honneur d'Auguste sur la pointe & embouchure des deux riuieres, & aux despens com-

*Temple
d'Auguste
à Lyon.*

muns de soixante Nations des Gaules, lesquelles pour rendre preuue de leur affection à ce grand Pacificateur du monde, y auoyent erigé 60. riches statues toutes enrichies de leurs noms escrits en grosse lettre. Et en iceluy deux autels remarquables l'vn en grandeur, l'autre en parade & insigne excellence. Ce qui me fait souuenir en passant des Ephesiens, lesquels voulans monstret comme ils honoroient leur Diane, firent bastir vn Temple à son honneur, qui fut vne merueille du monde, & à la despence duquel fournirent cent vingt sept Roys, y faisant tous dresser chacun vne Colonne faite à leurs despens.

De l'Antiquité de ce Temple, surnommé *Athenaum*; du mot Grec *Athena*, qui signifie Minerue Deesse des sciences, restent encore des marques & reliques tres-glorieuses, en l'Abbaye d'Ainay, quel'on y a depuis bastie, & qui pour cela portelenom de *Monasterium Athenacense* chez les Autheurs Latins.

MAIS cherchons quelque gloire plus eminente à ceste grande Ville, dans le Christianisme, puis que nous sommes Chrestiens. Si elle a receu de la splendeur & des Ornemens du Paganisme, la Religion Chrestienne luy en a encore donné de particuliers, qui sont de tres-haute & tres-auguste marque.

IE commenceray par sa conuersion, & par l'establissement de son premier Euesque, duquel ie ne puis dōner plus fidelle assurance que celle d'vn vieil liare en parchemin preserué du degat fait en l'Eglise & Monastere de saint Irigny de
Lyon

Lyon es troubles de lan 1562. lequel en parle en ceste sorte, Or apres la pàsion & Ascension de nostre Seigneur, apres aussi la mission du saint Esprit, & les Apostres diuisez par le monde, afin que le son de leur predication fust entendu par toute la terre, lors saint Paul avec grosse suite de Disciples (combien qu'il n'eust aucune charge de Prouince en particulier, d'autant qu'il estoit predicateur vniuersel) vint à Lyon, & là laissa saint Irenée Euesque qui termina sa vie par glorieux Martyre.

D'AUTRES disent plus vray semblablement que saint Photin en fut premier Euesque & que saint Irenée disciple de saint Policarpe luy succeda : saint Irenée di-je auquel commença la Primacie de l'Eglise de Lyon, qui est auourd'huy le premier siege de la Gaule. Ce que ie dis, fortifié du tesmoignage d'Eusebe, lequel dit en mots expres qu'ayant esté de son temps assemblées les Eglises de diuerses Prouinces pour quelque different, il y assista & presida avecque les autres Euesques des Gaules qui releuoient de son anthorité. *Cum cateris, quibus praeerat, Galliarum Episcopis.*

L'EGLISE Primatiale fut premierement fondée à l'honneur de saint Estienne, par saint Alpin 14. Euesque. Mais depuis elle quitta ce nom, pour prendre celuy de saint Iean Baptiste, l'Image duquel se void tout de marbre blanc au deuant de la grand porte : ou pour mieux dire elle honore ces deux glorieux saints pour patrons & protecteurs tutelaires de sa gloire & de son honneur.

CESTE Eglise est des premieres de France en

SC

dignité, comme en antiquité, voire l'une des plus celebres & des plus remarquables du monde pour ses parures & embellissemens. Elle est enrichie des Colonnes & depuilles anciennes du superbe Temple d'Auguste dont nous auous parlé cy-dessus, le Chœur couuert & paré de riches tapis & tapisseries, à costé duquel est eleuée vne horloge qui monstre les heures, les iours, les mois, & les signes de l'année tant par le cours du Soleil que de la Lune. L'Archeuesque ya de grandes prerogatiues & de graues preeminences quel'on peut voir au long dans l'Histoire de Lyon. Le Doyen y est remarquable par le titre de Duc, les Chanoines par celuy de Comtes, desquels on dit qu'un Roy de Bourgogne les a jadis glorieusement enrichis : s'il n'est plus croyable que ceste qualité leur a esté asseurée de l'achapt par eux autre fois fait d'un Côte de Forest, de quelques places, qu'on appelloit la Comté.

L'ADIVSTERY pour vne autre excellence singuliere, & pour vne remarquable surminence, qu'y ont tousiours esté desirez pour son honneur des Gentil-hômes nobles de quatre races de chacun costé; comme pour sa grandeur elle a tousiours eu des enfans des plus grandes & puissantes Maisons de l'Europe, voire des plus nobles de toutes les nations du monde, come de Bourbon, d'Alençon, de Sauoye, de Geneue, de Forest, de Villars, de la Tour, de Beaujeu, de Saluces, de Ioin-ville. La place de Chanoines d'honneur y a esté souhaitée des plus grâds Princes de la Chrestienté, & l'honneur en a de

toit temps esté deféré aux Roys tres-Chrestiés, aux Ducs de Saüoye, Comtes de Villards, aux Ducs de Bourgongne, aux Ducs de Berry, & aux Dauphins de Viennois, qui tous y ont esté receus. Bref pour surcroist de sa splendeur, elle a porté la reputation aux nations plus esloignées, lesquelles ont ordonné leurs Eglises sur ce modèle. Et si l'on ne m'en croid, quel'on en croye Crommerus en son liure VI. des affaires de Poulongne; *Ianislao dit-il, Gnesnensi Archiepiscopo Vualtenis equestri Zardocorum ortus familia successit, qui basilicam Vvaratiansensem ligneam ad id tempus muro exedificauit, ritusque Lugdunensis Basilicæ in eam induxit, anno 1147.*

ENCORE penseray-je esclairer d'auantage son lustre; si ie dis que bien que les espousailles du Roy avec la Princesse Marie de Medicis, aujourdhuy Royne Regente, eussent esté faites au grand Temple de Florence, avec vne grande pompe conuenable à l'action & au dessein que le grand Duc auoit d'honorer sa niepce, & de faire voir sa grandeur, & bien que le mariage fut parfait, le Roy l'ayant ratifié par Procureur, & par paroles de present; & qu'il ne fust necessaire d'y adiouster autre solemnité: sa Majesté voulut neantmoins que son peuple, & particulièrement celuy de Lyon eust sa part de ceste resiouissance publique, & y en ordóna la ceremonie qui fut celebrée deuant le grand Autel de ceste Eglise S. Iean, où la benedictiõ nuptiale fut donnée aux espousez par le Legat.

Il y a plusieurs autres Eglises, tant Collegiales & Couuentuelles que Claustrales, outre les Par

roisses, qui montent encore la ville de Lyon à vn plus haut estage de grandeur. Les Collegiales, de S. Iust, qu'on tient communement auoir esté bastie par S. Arigius 37. Archeuesque, sauf l'opiniõ de ceux qui la maintiennent plus ancienne: celle de S. Paul, qui recognoist pour son auteur & fondateur vn autre Archeuesque nõmé Sacerdos oncle de S. Nisier: celle de S. Thomas de Foruiere, dite *Forum Veneris*, ou *Forum Vetus*, & celle de S. Nisier, surnommée premierement l'Eglise des Apostres, & le premier siege des 13. premiers Archeuesques de Lyon, qui auoient leur Hostel, où de present est la maison de Ville. Les Claustrales, l'Abbaye d'Aisnay de laquelle nous auons parlé cy dessus, fondée par la Royne Brunecheul ou Brunechilde, fême de Sigisbert Roy d'Austrasie souz Clotaire II. Le Prieuré de S. Irenée ou Iregny, fort magnifiquement construit par l'Archeuesque Patiens, ainsi que tesmoigne Sidonius Apollinaris en vne Epistre adressede à Hesperius: que quelques vns estiment auoir esté fondée, & autres seulement embellie & enrichie par Charlemagne, le Temple Conuectuel de S. Iust, basti par l'Archeuesque Aregius: le Monastere des Dames de S. Pierre, par S. Anemonde Martyr: l'Eglise de Grezoy fondée par Guillaume Comte de Lyon l'an 913. & erigée en paroissiale par l'Archeuesque Austerius: celle de S. Eulalie à present nommée S. George, par saint Sacerdos aussi Archeuesque, celle de S. Croix par Aregius aydé des Seigneurs de Tournon: l'Hospital de S. Iust par le Roy Childebert: Bref, (afin d'en passer plusieurs auares, cõme nostre Dame de Con-

fort) les Cordeliers de l'Observance au sepulcre ancien d'Herode Antipas & d'Herodias, dit des deux Amas, les Celestins où souloit estre l'hostel des Ducs de Sauoye, & l'Aumosne general entretenement des enfans orphelins tant fils que filles instituee l'an 1531.

Vn grand nombre de Conciles tant Prouvinciaux, & Nationaux, que Generaux, ont aussi en diuers temps esté celebrez en ceste grande ville, vn Prouvincial tenu par Sainct Nisier, & plusieurs Euesques: vn autre par l'Archeuesque Priscus: vn General assemblée par le Pape Innocent III. auquel l'Empereur Federic II. fut priué de l'Empire, vn autre souz le Roy Philippe III. auquel assista Michel Paleologue Empereur de Constantinople.

MAIS pour rentrer dans l'estat & gouvernement républicain, cōme nos Roys ont estably des Comtes & gouverneurs des Citez principales de leur Royaume, que Charles le grand promist le premier de ne priuer iamais de leurs Estats, & qui depuis s'en sont faits hereditaires, aussi s'en trouue-t'il quelques-vns de Lyon, vn Odo en vne Pancarte de Charles fils de Loys le Debonnaire, vn Gerard du temps de l'Archeuesque Remy, vn Guillaume souz Charles le Simple, & l'an de salut neuf cens treize, & plusieurs autres que l'on tient auoir eu leur demeure & habitatiō en celle maison qui fut du Baillif Beurrier, acquise par les heritiers de feu maistre André Porte Lieutenant general de Lyon: en laquelle Maison se void encore vne grande sale fort vieille, où il y a plusieurs Escuçons de Princes,

S f iij

*Comtes
anciens de
Lyon.*

grandes Maisons & alliances. Depuis la Comté fut transférée à l'Eglise, jusques à ce que Philippe le Bel ayant dès l'262. mis la Cité de Lyon en sa sauvegarde, pour les discors estans entre l'Eglise & elle, finalement l'an 1515. Loys Hutin son fils X. du nom, l'vnt & annexa à la Couronne de France.

Vo y o n s maintenant cōme par plusieurs fois elle a esté enuclopée dans des ruines extremes, & comme les calamitez qu'elle a souffertes en diuers tēps luy ont diuersemēt fait chāger d'affiete.

Ruines de Lyon.

L' P A Y desia dit que Munatius Plancus l'auoit redressée sur la montagne durant l'Empire d'Auguste. Là elle fut depuis entièrement brulée en vne nuit souz l'Empertur Neron, qui fist present d'vn milion d'or aux habitans pour la rebastir.

Aurelius Verus la molesta apres par le massacre d'vn grand nombre de fideles. Et Septimius Seuerus la saccoagea encore, & par le feu & le fer y graua de grandes marques de son indignation.

Finallement du temps de nostre Roy Philippe quatriesme, elle se yeid ardre pour la quatriesme fois de l'esclandre pitoyable d'vne sedition populaire.

I E ne parle point des diuers sieges, prises & pilleries tant anciennes que modernes, qui pourroient encore rendre son sort plus lamentable, si tant par la magnificence & liberalité naturelle de nos Roys, que par le soin & affection vigilāte de ses citoyens ; elle n'estoit auourd'huy presque autant que iamais richement esclairée de diuerses splendeurs, & embellie de diuers ornemens qui releuent sa gloire, & la grauent dans les Provinces plus esloignées.

NON seulement les grands hommes de toutes sortes qui l'ont honorée de leur naissance, en nombre presque infiny, les excellents Orateurs, comme Plautius precepteur de Ciceron en l'éloquence, les puissants Empereurs, comme Clodius 4. successeur de Cesar à l'vniuerselle Monarchie du Monde: les souuerains Peres de l'Eglise, comme Clement cinquiesme, lequel y faisant son entree lors qu'il venoit establir sa demeure en France, eut cet honneur que les deux freres du Roy tindrent les resnes de son cheual de deux costez, bref les Chanceliers du plus grand Royaume que le soleil regarde, & les Soleils luisans de la iustice mesme, comme defunct Monsieur de Bellieure: non seulement di-je tous ces grands personnages en toutes dignitez peuuent seruir à empescher que sa gloire ne tóbe dans le tóbeau, mais encore & plus particulièrement les bouluards, edifices, embelissements, priuileges, honneurs, & magistratures qui esclairent auiourd'huy son lustre en ce qui concerne l'Estat, & la defence de son corps, & le corps, voire le cœur de son estat, la mettent en reputation par tout le monde.

LE Bouluard saint Iean entre les autres est l'une des plus notables forteresses de l'Europe, & en son fonds capable de tenir plus de trois mille hommes de guerre tous rengez & ordonnez en bataille.

LES Ponts sont beaux, grands, & remarquables tant par la diuersité de leurs arcades, que par la difficulté de leur assiete: l'un sur la Saone, & l'autre sur le Rhosne.

Ponts de Lyon.

L'ARCHEVESQUE Humbert fist construire celuy de pierre qui est sur la Saonne, environ l'an mil cinquante. Pont esbranlé ces annees passees du debord excessif de ceste riuere, & si esbranlé que qui ne l'eust fortifié par le poids & la charge qu'on luy donna, les deux villes eussent esté réparées d'un grand fossé entredeux. Car ceste inondation fut beaucoup plus grande & plus furieuse que celle qui assébla le Rhosne & la Saone, en la place de Confort; mais non si terrible qu'une autre qui aduint il y a plus de cent & vingt ans, au mois de Feurier avec telle vehemence & impetuosité, que les vagues & les ondes passoient par dessus le pont, & abbatirent vne des arcades deuers le change.

Inondations à Lyon.

ENVIRON l'an mil deux cens quarante un ieune garçon nommé Benoist, natif du lieu d'Almilat comença à en edifier un autre sur le Rhosne du consentement de l'Archeuesque & de tout le peuple, avec un hospital, semblable à celuy qu'il auoit peu auparauant basti en Auignon par vne diuine adresse, come nous monstrerons en son lieu, ce qui auoit esté impossible à trois des plus grands Empereurs du monde, Iules Cesar, Auguste, & Charles le grand.

Vniuersité jadis à Lyon.

FAIT pareillement à remarquer, que iusques en l'an mil trois cens vingt huit a continué en ceste ville l'Vniuersité des Loix, qui y estoit de toute ancienneté tant en droit Canon que Civil, & qu'il y auoit Docteurs & Bacheliers esdites facultez, qui faisoient serment de fidelité à Messieurs de l'Eglise de Lyon.

Foires de Lyon.

LES foires publiques, qui y auoient esté intro-

duites dès le cōmencemēt, y ont aussi esté lōgement continuees : mais cōme les annees qui emportēt tout en cussent en fin effacé l'vsage, & que les marchands de Lyon, & des autres bonnes villes de France frequentans les Foires de Geneue, tirassent dehors vne grande quantité tant de deniers que de denrees, le Roy Loys vniēziesme octroya l'an mil quatre cens soixante deux les quatre foires annuelles, qui sont de present tenues & frequentees en la Cité de Lyon, c'est à sçauoir à Pasques, au mois d'Aoust, à la Toussaints, & aux Roys, toutes quatre de 8. iours ouurables: en faueur desquelles ont pareillement esté donnees de grandes immunitiez & priuileges aux Marchands.

B R E F y ont esté establies, la Monnoye, qui a le D. pour la marque tant pour faciliter le commerce que pour le payement des tailles & des daces : le Consulat ou Escheuinage qui a son hostel en l'ancien domicile des premiers Archeuesques pour le gouvernement de la Communauté: & le siege Presidial, qui tient & exerce son tribunal en l'ancien hostel de Roanne acquis au Roy par l'acquisition du Dauphiné, pour l'abbreuiation de la iustice. Siege pour lequel outre les Lieutenans General, Ciuil, Criminel, & particulier, & les gens du Roy, furent establis huit Cōseillers & vn Greffier d'appeaux par le Roy hēry II. Et siege auquel doiuent ressortir, le siege de la ville de Lyon, les Sieges de la conseruatiō des foires dudit lieu, le Bailliage de Mascō, Forests, & Beaujolois : desquels encore faut il dire quelque chose apres auoir finy ce chapitre par la nouvelle

defense & rempart, que Charles neuiefme fist esleuer & bastir en ceste grande ville, mais qui depuis a esté demantelée pendant les derniers troubles.

*Citadelle
de Lyon.*

C'EST la forte & formidable Citadelle que ce Roy y fist commencer l'an mil cinq cens soixante quatre, afin de brider ceux de la Religion, qui y auoient fait de grandes ruines, & leur oster par là le moyé de s'y fortifier, & s'en saisir vne autre fois: Et quoy que la peste fust lors extrêmement enflammée en la ville, toutefois la Roynne & son Conseil n'en voulurent bouger, & y tindrent le Roy iusques à ce que ceste citadelle fut fort auuancee. Les fondemens en furent iettez en la montagne saint Sebastien de telle diuention, & si exacte proportion qu'elle dominoit toute la ville de Lyon. Elle fut ainsi entreprise pour contenir en obeissance les seditieux, & rebelles, & les bons & obeissants subietz de la Couronne en paix & tranquillité. Le Seigneur de Chambery, sage, accord, & vaillant, y fut estably, pour en auoir la reserue & le gouuernement. Et ce qui est le plus remarquable c'est qu'au remuemée de la terre furent trouuees plusieurs choses antiqués, cōme aussi ie m'asseure que faisant recherche & inuentaie par toutes les villes de la Gaule, de medailles des Princes antiqués, d'inscriptiōs, Sepulchres, Theatres ruinez, bains, estuues, aqueductz, canaux, conduits d'eaux, temples antiqués, statues, colonnes de toutes façons, obelisques, piramides ruinees, tables, vases, vrnes, lampes, marqueteries, & autres ornemens de la venerable antiquité, ie m'asseure di-je

qu'il s'en trouuera plus en la seule Cité de Lyon, qu'en toutes les autres ensemble. Chose par laquelle son ancienne grandeur est notablement remarquée, & rendue recommandable à l'éternité.

De la Principauté de Dombes.

CHAP. II.



VANT que de passer dans les pays de Beaujolois & de Forests: ie diray vn mot de la Principauté de Dombes. C'est vn pays releué par tout en diuerses colines & montagnes, proche de Lyon, & qui pour le magnifique throsne de sa iustice prend l'auguste qualité de Parlemēt, auquel aussi Monsieur de Villars President de Lyon tient la Presidence. Ie penseray l'auoir amplement loué si l'adiouste encor qu'il est des appartenances de la Royale maison de Montpensier, tant renommée par toute l'Europe.

Dombes.

Du pays & Seigneurie de Beaujolois, & du Chasteau de Beau-ieu.

CHAP. III.



LE Beaujolois voisin du Lyonnois a de temps immemorial eu des Seigneurs particuliers, & qui mesme ont longuement possédé vne partie de la Cité de Lyon. Il

Beaujolois

s'est veu en l'Eglise sainct Irigny vne Chappelle treillee de fer à main gauche, souz la voute de laquelle y auoit deux sepultures, & sur icelles cet escrit non graué, ains seulement peint, *Hic iacet Artaudus Comes Lugdunensis, & Comes Forēsis & Dominus Bellijoci, & Vnfredus frater eius, & mater eorū, qui obiit anno nonagesimo nono.* Escrit accompagné des armoiries de Forests, & Beaujolois. Et le tout ayant esté effacé quand Monsieur de la Riuere fist reblanchir l'Eglise, feu Monsieur de Bourbon, jadis Connestable de France, en fut fort marry par ce qu'il y estoit fait mention du Seigneur de Beaujolois: & fist grâde instance que l'on remist le susdit Epitaphe, comme il estoit auparauant.

Beaujeu.

CE qui donne le nom à ce petit pays, est l'ancienne Seigneurie & Chasteau de Pierre-aigue, maintenant dite de Beau-jeu, ou Beaujou, à cause de Iou, ou *Iugum* qui signifie vne montagne en laquelle elle est située, Berard Seigneur de Beaujolois & Vandalmode son espouse en fondèrent l'Eglise Collegiale l'an mil septante six, & la firent dedier & consacrer par Gebuinus lors Archeuesque de Lyon, & Landry Euesque de Mascon, auxquels faisoit compagnie Hugue de Die Legat en France, & depuis Archeuesque de Lyon. Voire afin de la rendre plus remarquable & recommandable, la decorerent d'un beau marbre blanc qui s'y void encore, auquel est insculpé en oufrage de relief vn sacrifice antique appelé *Solitaurilia* des Latins: oufrage où vous remarquez le Prestre assis en vne chaise, paré des ornemens de Pontife, & tenant la coupe

sur l'Autel par dessus les entrailles des bestes immolees. En ce sacrifice estoient offerres & immolees trois sortes de bestes, sçavoir est des Taureaux, des Pourceaux & des Brebis, lesquelles toutes sont si bien releuees en ceste tablature de marbre, les vnes menues au sacrificeur, les autres des-jà immolees, que c'est bien l'une des plus rares & admirables pieces de tout le Royaume. Ce Seigneur Berard, des-jà en ce temps encore obscur, curieux de conseruer les vieilles marques & vestiges de l'antiquité, la fist inserer en la porte de son Eglise, tant pour luy seruir de frontispice, & pour estre là conserué, que pour estre contemplé & admiré de tous ceux qui entreroient dans icelle.

DE PUIS ce temps & par progrès d'annees le Beaujolois est tombé en la Royale Maison de Bourbon, ainsi qu'il se verra encore mieux au chapitre suiuant.

*Du Pays & Comté de Forest, & des
Villes qui en dependent.*

CHAP. IV.

DE pays de Forests a pareillement eü d'ancienneté des Côtes, & Seigneurs particuliers. Le susmémenté Artaud Côte de Lyô estoit aussi Côte de Forests dès l'an 909. Et long tēps apres ayant esté ceste Côté vnie avecque la Maison de Beaujeu, par le mariage d'Ysabeau de Beaujeu, & de Renaud Côte de Forests, finalement par succession de siecles, elles sont venues toutes deux en la possession des Ducs de Bourbon, enuiron l'an mil deux cens soixante.

Forests.

OR est ce pays ainsi nommé, non des bois & Forests qui y abondent, comme ont pensé quelques vns, mais du mot *Forum*, comme qui diroit Forensiens, & s'y void encore aujourdhuy la ville de Feurs, appelée de ce nom entre les Latins. Ses limites sont au Levant le Beaujolois, au Ponant l'Auvergne: le Velay au Midy, & le Bourbonnois au Septentrion. Et n'est pas de si petite estendue qu'il ne contienne environ quarante villes closes, & trente sept bourgades.

Les principales sont Mombriçon, Bailliage du ressort de la Presidialité de Lyon, remarquable encore par la demeure de ce Jean Papon, que la Themis Françoisse honore tant pour ses doctes escrits. Feurs sur la riuere de Loire, & le lieu de l'ancien commerce & marché du pays, appelé pour cela *Forum*, comme ie viens de dire. Sainct Estienne de Furian sur Loire, où pour la commodité de l'eau, & des mines de charbon naturel, se font les meilleures armes & bastons à feu de tout le Royaume. Sainct Galmier, aux fauxbourgs de laquelle est vne fontaine alluminieuse, dite la Font forte, par ceux de la contree. S. Germain Laual assise en sol fecond; & qui a les bons vins en tres-facile felicité, voire honoree de la naissance du susmentionné Jean Papon. S. Bonnet le Chastel, où se font les meilleures forces à drap de toute l'Europe. Roanne sur le grád passage de Lyon, & sur le Loire, qui arrouse presque tout ce pays. Et finalement sainct Rambert où se void vn beau pont, & le premier qui regne sur ce grand & gros fleuve depuis la source de son origine.

IL ya aussi des maisons de Noblesse tres-re-
nommees, comme celle d'Vrfé qui est vn ancien
Chasteau situé sur vn si hault lieu que presque on
le void de toute la contree, celle de Cosan, &
quelques autres.

De la ville, Comté, & Euesché
de Mascon, & du Pays
de Masconois.

CHAP. V.

M A T I S C O N, & parsyncope, Mascon,
ville & Cité de la Gaule Celtique, *Mascon,*
& Prouince Lyonnoise, sur la riui-
re de Saone, a pour limites au Le-
uant le pays de Bresse, à l'Occident le Forests,
le Charolois au Septentrion, & le Beaujolois au
Midy, & est par aucuns qui ont escrit en La-
tin, nommée, *Vrbs Matissana*, & par autres *Ma-
ticensis*: La raison desquels noms n'est à present
congneue de personne. La cōformité que Fustail-
lier, qui a receueilli vn sōmaire de l'Histoire Mas-
connoise, a pensé reconnoistre es noms de
Castico mentionné par Cesar, & *Matisco*, ou
Matifcon, est de son inuention. I'aymerois
mieux imitant ce grand personnage & singu-
lier ornement de la France Guillaume Budé,
*confesser qu'il ne m'a esté possible trouuer l'etymologie
de Mascon, qu'en cuidant me monstrier ingenieux
en mes inuentions, manifester ma sōise.* Aucuns

l'ont voulu tirer du Grec, suiuant ce que i'ay desjà dit ailleurs que les Gaulois escriuoient & traitoient toutes leurs facièdes en langue Grecque. Cefar l'appelle *Maficon* sur la fin du liu. VII. de ses Commentaires de la guerre des Gaules, mais ce qu'il en dit est si peu (car il dit seulement qu'elle estoit sur la Saonne & des appartenances d'Authun pour le fait des viures) qu'il n'en faut faire estat sinon pour veriffier que Mascō estoit desjà quelque chose de grand, auparauant que les Romains eussent acquis commandement és Gaules.

DE PUIS les Gaulois sentans leur liberté opprimee par la violence de la tyrannye des Empereurs, & congnoissans en fin que tous les essais que d'eux mesmes ils auoient faits pour s'affranchir & soustraire de telle seruitude leur auoient mal succedé, furent contraints d'appeller l'aide des Bourguignons & François, lesquels prenant sieges arreztez & demourances és Gaules, les Goths, Huns, Allans & autres peuples Septentrionaux vindrent, ou comme gleneurs en moissons, ou comme regrappeurs en vandanges. Et bien que par trait de téps ils furent contraints de passer és Espagnes, voire bien auant iusques en Afrique, si est ce que tel passage de diuers peuples ne peut aduenir, sans suite de calamitez infinies aux villes & à la campagne. Entre autres Mascon souffrit lors extreme desolation. Mais instauree petit à petit, elle reçeut de grandes faueurs du Roy Childebert. C'est luy qui reuenant des Espagnes avec vne singuliere deuotion qu'il portoit à saint Vincent fist de grands biens à l'Eglise principale de Mascon, laquelle

la quelle fondée au commencement des SS. Pierre & Bartholomé Apostres, saincts Estienne, Geruais & Prothais Martirs, changea de nom, & eut celuy de sainct Vincent, à cause de la renommée des Reliques & memoires de ce sainct, y laissées par iceluy Roy Childebert.

Avx douces faueurs duquel succederent celles de Guntran Roy de Bourgongne, qui fist vnr à icelle les Monasteres de sainct Estiennes, sainct Clement, & sainct Laurens.

FVSTAILLIER a escrit que ce Guntran moyenna avec effet, apres qu'il eut vaincu Maybodus d'Auignon, que Malcon fust erigé en Euesché, & l'Eglise de sainct Vincent, laquelle comme les autres de France, estoit reguliere, en Cathedrale: mais il se trompe. Car il se trouue par les liures des Conciles, qu'auant Nicetius (qu'il nomme premier Euesque de Mascon) Placidius Euesque du mesme lieu a assisté, & soussigné à trois Conciles tenus à Orleans, viuât Childebert premier, & enuiron le temps de Pelagius I. Notamment au troisieme assemblé l'an 26. du regne de Childebert, qui fut l'ã de grace 540. qui sont près de 10. ans auant que Clotaire pere de Guntran fust Roy de France.

Mascon quand erigé en Euesché.

CE propos des Conciles me donne souuenance de deux tenus peu apres à Mascon, l'vn sous Pelagius II. Maurice estant Empereur: l'autre le 24. an du regne du Roy Guntran, qui fut l'an de salut 588. Ausquels assista Eusebius Euesque du lieu qui les soussigna:

Conciles tenus à Mascon.

Or ceste Eglise Cathedrale (pour la deuotion qu'on auoit aux glorieuses reliques de S. Vin-

Cathedrale de Mascon.

cent, & pour l'exemple de bonne vie des Euefques & Religieux) accreut en grands biens; & particulièrement les Rois Pepin, Charlemagne, Louys le Debónaire, Charles le Chauue, Louys le Begue, Louys le Icune, Philippe Dieu-donné autrement Auguste, & sur tous Philippe troisiésme fils de sainct Louys la fauoriserent de donations, priuileges, franchises & immunitéz, & de grands bien-faits.

*Anciennes
Eglises de
Mascon.*

EST toutefois à noter qu'encore que ceste Eglise de sainct Vincét fust Cathedrale, & principale en la Cité de Mascon, si n'estoit elle la plus ancienne: ains est laissé en la memoire des hommes, par les chattulaires tant d'icelle Eglise, que de sainct Pierre, que sainct Benigne Apostre des Autunois & Dijonnois, allant au pays à present nommé Bourgongne, laissa deux de ses cõpagnons à Mascon, qui par la vertu de la parole, acquirent beaucoup d'ames à Iesus Christ, lesquelles multiplies en bon nombre, bastirét vne Eglise en l'honneur de sainct Pierre & de sainct Paul Apostres au lieu où de present est la Parochiale de mesme nom, qui estoit adoncques dehors la ville, an si que le monstrent à l'œil les restes des veilles murailles, qui sont entre celieu là & Sainct Vincent. Depuis (croissant tousiours de plus en plus la multitude des croyans) force fut de dresser vn secours à ceste parochiale, qui fut dediee en l'honneur de sainct Nicier.

Ic y quelques vns pourroient penser (& il n'y a faute d'hommes qui l'ont tant dit, qu'il est quasi passé en voix de ville) que ceste petite Egli-

se de saint Nicier fut la premiere & plus ancienne de Mascon ; mais outre ce que le nom de Nicier, ou *Nicesius* en Latin, n'est pas si ancien que la predication des SS. Marcel & Valerin, l'integrité du bastiment fait assez paroistre, qu'elle n'estoit encore lors que les autres Eglises furent ruinees, autrement elle eust couru pareille fortune que S. Vincent, Saint Pierre, & S. Estiéne,

DE dire quel estoit en ce tēps là le sit & le plan de la ville de Mascon, ce ne seroit seulement chose malaisée, mais aussi impossible, tāt à cause des frequents degasts, & ruines presque totales y aduenues souuent, que d'autāt qu'en ses restaurations les rebatisseurs ne s'assuietissoient pas a l'ancien modelle, pour luy rendre sa premiere forme.

ELLE a esté tant & tant de fois ruinee, qu'il n'y a guere ville, qui ayt plus souuent ny plus aigrement senty les maux, & rauages, que les guerres, hostilitéz, & incursions d'ennemis ont accoustumé de produire. Apres la barbarie dont les Huns de la suite d'Atila vserent enuers elle, on peut adiouster le sac qu'elle souffrit par la violence des Sarrafins, du temps de Theodoric deuixieme Roy de France. Et comme Charles le Chauue l'eust donnée depuis avec Chalon en tiltre de Comté à Vuarin (quel on tient pour le premier Conte de Mascon) en haine d'iceluy Lothaire fils de Louys le Debonnaire, la brusla aussi bien que Chalon. Mesmes trouuel'on d'auantage par titres faits & passez entre Maybodus Euesque, & Leotalde Comte de Mascon, du temps que regnoit en France Louis quatriesme surnommé d'Outremer, qu'elle fut si entierement

Ruines diverses de Mascon.

Mascon Comté.

consommée par le feu, que l'Eglise S. Vincent avec tout son cloistre furent réduits à neant.

V N E autre ruine & desolation de Mascon apparoist auoir esté soufferte en tēps non assez certain: Et neantmoins testifié par lettres patentes en forme de chartre du Roy Louys le Jeune, desquelles les mots Latins signifiēt, *que par la malice de certains traistres, & de sloyaux, la ville de Mascō fut destruite & rasee.* Mais cōme il ne fait mention qui ils estoient, aussi ne dit il souz quelle querelle ou couleur cela aduint. On croit communement que ce furent les Barbançons, qui conduits par Guillaume Comte de Chalon, pillerent aussi Cluny: car ces choses sōt presque de mesme tēps. Il est certain neantmoins qu'en contemplation de ceste ruine, & en pitié du miserable estat auquel l'Euesque & son Chapitre estoient réduits, ledit Roy Louys le Jeune fist de grands biens à l'Eglise Cathedrale le treiziesme an de son regne, qui estoit l'an de grace 1150.

T E L L E miserable ruine de Mascon extenua tous les habitans, & les rendit fort longuement si pauvres, qu'ils furent plusieurs ans auant que se pouuoit resoudre. Toutesfois prenant courage, sur la fin du regne de Philippe Dieu-donné, auquel fut adionsté le surnom d'Auguste, à sçauoir l'an 1222. la ville de Mascon fut clause de nouveau. Adoncques y furent faites six portes, desquelles la premiere, qui est celle du Pont fut à l'Euesque: qui y deutoit portiers, & cōmettoit gardes. Les autres portes de Bourg-neuf, & de la Barre estoient en la garde des hōmes de l'Euesque. La porte pour sortir du costé de la fontaine de Leyritam, (qui est à present la fausse porte de la Citadelle) & la porte

Portes de
Mascon.

Guichar Vigier (de puis cloſe & muree) furent en la garde du Côte. Et la VI. dite du Bourg d'Éhaut, & depuis de ſainct Anthoine, eſtoit commiſe de quelque preud'homme agregé de la part du Chapitre & du Comte.

Et à propos de Côte, encore ne faut il paſſer ſouz ſilêce, que ceſte ville a eu des Seigneurs particuliers dès la ſeconde race de nos Roys. L'Empereur & Roy Louys le Debonnaire, fils de noſtre Charles le Grád donna le gouvernement de Maſcō à Varin, ou Guerin, qui ietta les premiers fondemés de l'Abbaye de Cluny. Quelques ſiècles apres s'eſtás les Gouverneurs de Maſcō faits Seigneurs propriétaires en tiltre de Côté, Hilermé où Guillaume Alleman (que l'antiquité tient auoit eſté viſiblement laiſſi du Diable, & emporté en lieu d'où iamais depuis il ne reuint, ny ne fut veu entre les hommes: ſi pluſtoſt il ne fut tué à la chaſſe par les Moynes de Cluny qu'il moleſtoit & affligeoit leurs poſſeſſions) & Regnaud ſon fils en furent Comtes. Finalement au mois de Feurier 1230. dit Nicole Gille, Jean Comte de maſcon & Aclis ſa femme, vendirent à tousiours, eſchangerent & quiterēt au Roy ſainct Louys & à ſes enfans ſucceſſeurs la Comté de maſcōnois & ſes appartenāces moyennant dix mille liures tournois en deniers, qu'ils en receurent: & mille liures tournois en reuēnu, à aſſeoir en Normandie. Et apres ceſte vnion y fut eſtably l'vn des quatre principaux Bailliaiges du Royaume, & la Senechauffee meſme de Lyon faite membre & dependance d'iceluy. Voire ce pieux Roy y fonda vn beau & ſomp tueux Couuent de Freres Preſcheurs de l'Or-

Comtes de
Mascon.

Guillaume
Comte de
Mascon en
porte du
Diable.

dre de saint Dominique, au mesme lieu où estoit le Palais des Comtes de Mascon, ainsi qu'en faisoit foy vne pierre quarte, visible auant les troubles au portail d'iccluy Couuent, sur laquelle estoit graué que le Pape Innocent quatriesme à la requeste du Roy saint Louys, present & accompagné de Charles & Robert ses freres, auoit dedié & consacré ladite Eglise. Et s'en void encore vne autre sur laquelle sont grannées ces paroles en grosses lettres. S. L V D O V I C V S P I I S S I M V S R E X F R A N C O R V M, H V I V S L O C I F V N D A T O R, Ann. c. c. c. l. v.

M E S M E dit on que ce Pape estant venu si opportunemēt de Lyon à Mascon, que lors le bastiment de saint Pierre hors les murs, dès long temps cōmencé par l'Euesque Landric, se trouua parfait, il en dedia aussi l'Eglise.

*Escheuina-
ge à Mas-
con.*

P H I L I P P E de Valois donna depuis permission aux habitans de ceste ville, de s'assembler en corps de ville, & d'essire & auoir sur eux vn Maire & des Escheuins.

M A I S le Roy Iean estant prisonnier en Angleterre, Charles son fils aîné, Duc de Normandie, & Dauphin de Viennois vsant de son pouuoir de Regent en France plus amplement que l'intention du Roy son pere ne portoit, donna à son frere Iean Cōte de Piotiers, la Cōté du Masconnois l'an 1359, au mois de Septēbre. Et pour plus l'honorer, en l'instituant Cōte d'icelle le fist Pair de Frāce, au lieu du cōte de Tholose duquel la Cōté estoit vnie à la couronne. Et fut telle institution de Pairie pour luy & ses hoirs masculz descēdāts de luy en droite ligne, Cōtes de Mascon,

DEPUIS le Roy Iean reuenu en France, cassa & adnulla ceste donation: & pour ne mal contenter le dit Iean Comte de Poitiers son fils, luy donna les Duchez de Berry & d'Auuergne, aux conditions apposees aux lettres, qui sur ce luy furent expediees. Pour contenter aussi les Masconnois, qui portoient fort impatiemment d'auoir esté des-vnis de la Couronne de France, contre les priuileges par eux obtenez au prix de leur sang, & à eux concedes par les precedets Roys, il leur confirma leursdits priuileges, declarant le don prementionné nul, & de nulle valeur, ordonna que ceste Comté de Mascon demoureroit perpetuellement & inseparablement vnne au Domaine royal & à la Couronne de France.

AVINT toute fois depuis que pour pacifier les troubles de la France meuz pour les querelles d'Orleans & de Bourgongne, & pour acquiter le juste mescontentement du Duc Philippe de Bourgongne, pour le meurtre commis indignement en la personne du Duc Iean son pere à Mōterreau; le Roy Louys XI. fut contraint pour le bien de la paix traitée à Arras, ceder & remettre audit Duc entre beaucoup de choses la Comté de Masconnois, & permettre que ses gens tinssent pour siege de la Justice de leur Maistre, la Ville de Mascon, le Bailly Royal reduit à saint Gen-
S. Gen-
goulx.

M A I S faillant la ligne masculine des Ducs de

Bourgongne en Charles fils du susdits Philippe, qui mourut pres Nancy : le Roy Louys XI. ayant cogneu que de prompte & gracieuse volonte les Masconnois estoient entrez en son obeissance, embrassa ceste deuotieuse promptitude & plain gré de telle affection, que facilement il leur accorda la confirmation de leurs priuileges, & en les reintegrant declara que quelque bail ou transport qui en eust esté fait le temps passé, il ne seroit baillé ou transporté par apres, en autres mains que les siennes, & de ses successeurs Roys de France: Et par les mesmes lettres leur rendit & restitua le siege du Bailliage Royal, ainsi & en la forme qu'il s'estendoit luy & ses limites, auparavant que ladite Ville & pays de Masconnois, fussent baillez au susdit Duc Philippe de Bourgongne, par le traicté d'Arras.

Ces choses ainsi disposees Mascon demoura en grande tranquillité souz l'obeissance des Roys jusques en l'an mil cinq cens soixante & deux, qu'il fut prins, & mis en tres-piteuse desolation par ceux qu'on appelloit Huguenots, le cinquiesme May, & tenue jusques au dix-neufiesme d'Aoust suyuant. Auquel iour elle fut brauement surprinse par le commandement de Monsieur de Tauanes, Lieutenant du Roy au gouuernement de Bourgongne & pays adjacents.

Le Dimanche 28. Septembre mil cinq cens soixante & sept auant-iour cette Ville fut pour la seconde fois prinse par aucuns de la Ligue & conspiration de ceux qui au mesme temps attenterent sur la personne du Roy, & auient fait sur la plus part des bonnes Villes de France l'en-

reprise qu'on a depuis sur-nommée de la saint Michel.

CE fut lors que le superbe bastiment des Iacobins, cōmencé de ruiner & aneantir au comencemēt du mois de May mil cinq cens soixante & deux, fut poursuiuy & acheué. Ruine & degat si grand que laissant vn perpetuel desespoir de le pouuoir rebastir, il donna suiet d'y commencer vne Citadelle en la quelle on comprit le vieil Chasteau, pour tenir d'oresnauant la Ville en subjection ; & pour garder les habitans d'vne troisieme reuolte. Voire outre la perte d'vn si excellent Conuent, & si magnifiquement basty, la Ville de Mascon fut depouillée de tous ses plus beaux & plus riches ornemens. Le Baillaige priué de son auditoire & siege de Iustice Royale, & seculiere. Les prisons reduites en la maison d'vn particulier. L'ancienne Escole rasée, le Recteur & ses Escoliers confinez à l'Hospital. L'Eglise Cathedrale depouillée de toutes ses parades & embellissemēt, mesmemēt des sieges du Chœur, qui estoient bien des plus riches & singuliers de France, tous peints, & historiez de diuerses figures fort artistement elabourees, & de diuers personnages du vieil & nouveau Testaments, avec vn art incroyable effigiez sur certaine paste quasi toute recouerte d'or & d'azur. L'Eglise des Cordeliers ensemble le Cōuent qui estoit fort beau, de grande estendue, & tres-belle structure, par le bienfait de diuerses personnes, poursuiuy de pareille indignité que celuy des Iacobins, bref toutes les Eglises precipitées en l'abisme d'vne ruine esgale.

M A I s le 4. iour de Decembre au mesme an, la Ville fut remise en l'obeissance du Roy, par M. le Duc de Neuers, sorty de la maison des Ducs de Mantoue, qui cōme il estoit clemēt, v̄sa de misericorde. & permit à ces perturbateurs du repos public, des'en aller en Bresse avec tout le butin qu'ils peurent emporter.

A V I O U R D' H V Y Mascon est siege presdial, ressortissable à la Presdialité superieure de Lyon. Le reste du Baillage s'estend sur plusieurs tant Chastelenies que Preuostez Royales, lesquelles par les roolles de ban, & arriere-ban de ladite Comté sont reduites à ce qu'on appelle Bail-
 lief, Chastelenies de Driche, d'Igyé, de Prissey, de S. Gengoux: la Preuosté S. André, Chastellenie du Bois sainte Marie, & de Chateau neuf, sans conter les Baronnies & maisons Nobles qui y sont en grand nombre.

I E finiray ce chapitre, & le ressort du Parlement de Paris, par ce que le Roy Louys XII. estoit coutumier de dire, qu'il auoit quatre Villes, sinon semblables, du moins fort pareilles en as-
 site, Blois, Mascon, Chateau-Thierry, & Ioi-gny. Et de vray toutes quatre sont exposées a l'O-
 rient, & se releuent petit à petit de l'eau, jusques au sommet du terrain: lequel par apres s'estend en pleine fertile, & de fort bon rapport. Chacune flanquée de sa grosse riuere, a son pont de pierre, vn gros faux-bourg au bout, & consequi-
 uement la belle & grande prairie. Mais comme Mascon est entre toutes la moins esleuée, aussi est elle la moins penible. Qui me fait con-
 jecturer que si les Rois eussēt prins coustume d'y

frequenter, le seiour y eust esté auffi gracieux qu'en aucune des autres. L'air y est fort bon, & la terre fertile en bleds & en vins.

VOILA donc le ressort & l'estendue de ce grand & souuerain Parlement de la premiere & principale Ville du Royaume: auquel si i'ay entremeslé quelque chose des autres (ce que ie n'ay pas faiçt que rarement & quasi par contrainte) ç'a esté pour ne partager & diuiser les Contrées en des Liures trop esloiguez l'vn del'autre. Restent les sept autres Cours souueraines, qu'il faut poursuiure selon l'Ordre & ancienneté de leur establissement.



DE L'ANCIEN ROYAUME DE METS, ET DV PAYS Messin.

MAIS auant que passer plus outre, i'ay pensé n'estre hors de propos de pousser ma plume jusques dans l'ancien Royaume de mets, puis qu'il a esté le partage des puisnez de France tant que le Royaume a esté partagé. Il y a mesme encore quelques villes, & des meilleures, qui

rendent aujourdhuy les vœux de leur obeissance à la Majesté des Lys , encore que souz vn autre astre de Iustice, & desquelles il conuient pareillement mettre icy quelques remarques.

METS, belle & grosse Cité sur la riuere de Moselle , est le chef de tout le pays Messin , & comme le nombril des Villes, de Toul, Verdun, & Treues : Cesar l'appelle *Mediomatrices*, d'vn nō commun à tout le peuple : & ne deffailent pas mesme qui soutiennent qu'elle a tiré le nom de Mets de quelque Metius Romain. Sainct Clement oncle du successeur de sainct Pierre, y pro-uigna le Christianisme, & en fut le premier Euesque. Et depuis que nostre Clouis premier Roy Chrestien eut commencé de regner seul au grand Royaume des Gaules, les quatre enfans le partageans en quatre Royaumes apres sa mort, Thierry receu en partage avec les freres , bien qu'il fust bastard, fut Roy de Mets: & a son Royaume estoient sùjets le pays de Lorraine, & toutes les contrées de puis Rheins jusques au Rhin: & par de la toute l'Allemagne de l'ancien patrimoine des Roys de France.

Treues.

TREUES premiere Ville des anciennes appartenances de Mets, & jadis l'vne des plus celebres de toute la Gaule, est aussi sur la riuere de Moselle. Et dit-on communement, mais par ce vain rapport de noms si commun aux plumes qui s'employent en telles recherches, qu'vn Trebete fils de l'Assrien Ninus en fut le fondateur, enuiron mil trois cens ans auant la fondation de Rome. Dire appuyé sur ceste assurance qu'on y void encore vn Chasteau fait & basti

de brique, dont les fortes murailles sont du tout semblables à celles de la Babylone d'Assirie. S. Euchaire disciple de S. Pierre la conuertit par ses predications : Et depuis estant faite Metropolitaine du pays Belgique, l'Archeuesque d'icelle a aussi esté créé Electeur de l'Empire.

LA seconde Ville du Pays Messin est Verdun Verduna situé sur le sommet d'une coline joignant le riuage de la Meuse: Ville belle, riche & fort antique, que Cesar appelle *Virodunum*. S. Sanctin disciple de saint Denys d'Areopage la dressa au plan de la Religion Chrestienne, & en fut le premier Euesque.

FINALEMENT la troisieme & derniere est Toul, sur la Moselle, au dessous de Pont à Mousson, que S. Mansuet, compagnon de Saint Clement Euesque de Mets, conuertit par ses predications, & y exerça le premier la charge Episcopale.

Et c'est ce que ie desirois icy faite voir comme en passant au doigt & à l'œil de ceux qui se voudront contenter de ces petites remarques.

Fin du I. Liure.



LES
ANTIQUITEZ
 ET RECHERCHES
 DES VILLES, ET CITEZ
 plus celebres, ressortantes
 au Parlement de
 Toulouze.

LIVRE SECOND.

Quand, & par qui le Parlement de Thoulouze fut estably, & quelle est l'estendue de son ressort.

CHAP. I.

PRES le Parlement de Paris, & sans pair entre les Parlemens, ceste Compagnie de Iuges si entiere & si juste, ie donne icy ranc à la droicturiere Cour de Thoulouze, tant celebre en son austerité & candeur, mais seulement en faueur de l'ordre & de l'ancienneté. Le mesme soing

qui m'a fait deterrer les Antiquitez des Villes & Citez plus celebres qui tessorrent à ce premier & souuerain Corps de justice, signalées par la recherche de leurs merueilles, & singularitez: ce mesme desir se redouble dans moy sollicité par ce glorieux nom de Parlement, lequel communiqué encore à sept autres parties de ceste grande Monarchie, dōne en sept autres endroits ses Arrests, & prononce les Oracles sacrez au reste des Villes de ce Royaume. Mais ie ne veux que l'on croye que ce soit par quelque eminēce ou prerogatiue speciale, que je fay preceder celuy de Thoulouse: ceste preescance n'est qu'en faueur de l'Ordre, & reprise de l'Antiquité des Parlemens, & en suite de l'establissement que nos Roys en ont fait: de sorte que ceste preeminence est plus d'origine que de dignité, la faculté de leur puissance egalement souueraine, n'ayans rié l'vn sur l'autre, bien qu'ils soient dispareils en grandeur, le respect & l'honneur de leur nom commun de Parlement, m'empesche de les diuiser, & par vne vaine curiosité debatre icy de leurs prerogatiues, & plus valués, le plus ou le moins consideré.

IE commenceray donc par l'estendue & ressort de la Cour de Thoulouze, & ayant fait le semblable des six autres, i'auray fourny la carriere entreprise, à la gloire de Dieu, à la memoire de nos ROYS de FRANCE, à l'honneur de leur Sceptre, & à l'eternité de leur Royaume.

A V A N T que le Parlement fut fait sedentaire, il ne s'assembloit pas seulement à Paris, comme i'ay dit au commencement de cest

Oeuure, mais en plusieurs autres celebres Villés du Royaume, selon la commodité des affaires qui suruenoient. Louys le Pieux l'assembla mesme quelque fois à Thoulouze, comme il est porté en sa vie escrite en Latin, *Ludonicus Placitum generale habuit Tholozæ*, Et en vn autre lieu. *Rex coacto Consilio Regni sui Tholosa.*

Parlement
quand Et
par qui e-
stably à
Thoulouze.

MAIS le Parlement ayant esté depuis estably dans Paris par Philippe le Bel, pour auoir toute authorité par la France, & estendre sa puissance sur tous les territoires d'icelle; Charles septiesme en retrancha quelque peu la jurisdiction & cognoissance pour le soulagement de ses sujets, & le premier en eclipsa le Languedoc, & vne partie de l'Auuergne, par l'establissement d'vn autre Parlement dedans la Ville de Thoulouze, lequel toutefois y auoit desia esté ordonné: mais non avec tels liens & conditions; par Philippe le Bel. Et la cause de cest establissement fut le differend de la Comté de Cominge, dont Ieanne fille du Comté de Cominge & de Boulõgne l'auoit institué heritier, contre les pretentions de Mathieu Comte de Chastel-bon de la Maison de Foix son mary. Car le Roy les ayant fait adiourner tous deux pour comparoir à Tholose, l'an 1442. il y establit aussi le Parlement pour tout le Pays du Languedoc, Viuaréz, Velay, Guiuandan, Foix, Cominges, Gaure, Quercy, Armagnac, Estrac, Lomaigne, Magnoac, Bigorre Rouergue. Là Mathieu remist Ieanne la femme aagée de quatre-vingt ans, qu'il tenoit prisonnier, entre les mains du Roy, & fut

Ressort du
Parlement
de Thoulouze.

du Roy, & fut dit par Arrest du Parlement, (lequel on marque auoir esté le premier de ce solemnel establissement) que Jeanne viuroit en sa liberté hors les mains de Mathieu, jouyroit de la moyté des reuenus de ladite Comté de Cominges, & le reste entreroit au coffre du Roy.



D V P A Y S

DE LANGVEDOC.

DE LA VILLE, COM-
té, & Archeuesché de
Thoulouze.

CHAP. II.



OMME le Pays de Languedoc tient le premier rang d'honneur en ce ressort, aussi la Ville & Cité de Thoulouze merite r'elle que ma plume luy donne icy lieu deuant les autres Villes d'iceluy, puis qu'elle en est la Capitale & Metropolitaine, qu'elle a le magnifique Throne de la Iustice souveraine, & le souverain siege de l'Archeuesché.

V

C E V X qui veulent tirer sa grandeur du sang des Troyens, tiennent qu'un certain Tholosan chef d'une de leurs bandes, en jetta les premiers fondemens : Et les autres qui luy cherchent de la gloire en l'Antiquité maintiennent qu'un certain Tholus, sorty de race en race, de Iaphet, en assista la premiere pierre environ six cens ans avant la fondation de Rome, & durant le regne de Tros en la grande Troye. En cela toute fois d'accord ensemblement, qu'elle fut premierement bastie sur le sommet de la montagne où en restét encore quelques apparences qu'on appelle le vieil Thoulouze, pour estre hors du danger des inondations : & que depuis les Romains entre les autres peuplades & colonies qu'ils feirent d'eux és Gaules, comme à Lyon & Vienne, la restaurerent & peuplerent sur le bord de la riviere. Mais j'ay desia dit plusieurs fois, que ce n'est mon intention en ce Liure de me peiner en vain de représenter par un trop superstitieux rapport de nōs, les fōdateurs de chaque Ville: j'en laisse la creancelibte au jugement des Lecteurs.

E T quant à la situation, s'il est loisible de deviner en vne difficulté si obscure, je soustien-drois plustost que le premier lieu de l'assiete de Thoulouze ne fut jamais autre que celuy qu'elle a maintenant joignant le riuage de Garonne, qui valechant les bords de ses murailles, & dont elle partist les ondes en deux par l'architecture de son Pont, & que les Tectosages anciens habitans de ceste Contrée au jugement mesme des Historiens & Cosmographes, les ba-

Itinent premièrement en cest endroit, pour y establir leur demeure; puis quelque bruit ayant frapé leurs oreilles de la venue d'Hannibal és gaules, (venue qui se peut juger par ce que i'en ay rapporté cy-dessus au commencement du Chapitre de Lyon) en haussèrent les murailles, & la fortifierent des defenses de deux grosses Tours, l'une deuers l'Orient, & pres de la Maison appelée pour le present l'Inquisition, l'autre vers le Couchant & non loin du lieu de Bazacle sur la Garonne, où se remarquent auourd'huy des plus beaux moulins de France.

MAIS afin que ie ne semble parler par cœur, ie sçay auoir leu en Strabon ceste belle assurance de mon dire, que les Tectosages limitez d'un costé des monts Centeniens, & les Pyrenées de l'autre, habitoient iadis vne contrée feconde en or: qu'ils pouuoient beaucoup en prouesse & nombre d'hommes, & que les plus foibles d'entre eux chassez par les plus forts partirēt des Gaules avec quelques autres, passerent en Asie, & occuperent les teritoires de Paphlagonie & Cappadocie, aufquels ils laisserent leur nom. Je sçay aussi en auoir trouué tesmoignage plus signalé chez Iustin: apres qu'il adiscouru des guerres & pilleries des Gaulois en la Grece & en l'Asie, que les Tectosages estās de retour à Thoulouze leur ancienne & premiere demeure, ils furent atteints d'une maladie si maligne qu'ils n'en peurēt iamais recouurer guerison, que premièrement par l'auis de leurs deuis ils n'eussēt jetté dans le profond d'un lac tout l'or & argent qu'ils auoient sacrilegèment butiné; que de cet or s'est formé le comté

Or de Tou
louze,

mun Prouerbe de l'or de Thoulouze, que quicôque la possède en a tousiours resenty des malheurs & defastres extremes, côme il parut au Capitaine Rom. Cepio, qui l'ayant enleué du Temple de Iupiter, fut bien tost apes défait & tué par les Cimbres. Mesme il me souuient auoir appris que les Tectosages ou Thoulouzains qui tenoient l'vñ des premiers rances d'autorité parmy les Gaulois pillerent le Temple de Delphe desouz la conduite Brennus, & qu'ils en rappoterēt les thresors à Thoulouze, ne pensans pas que le Ciel feroit bié tost vne seueré vengeance de leurs impietez.

IE n'entreray point icy en la recherche de l'etimologie de ceste Ville, ny ne chercheray non plus de la loüange à sa grandeur dans Amian Marcellin qui luy attribue la preeminence & principauté sur les autres Citez. Je ne presenteray point les Roys anciens qui ont presidé sur elle; pour ce que maistre Nicolas Bertrand les a deterréz du sepulcre avec assez de superstition; en son Histoire Touloufanne, ny ne diray point aussi comme elle vint en la subjection Romaine, par l'alliance & confederation de la Prouence; puisqué Cesar le remoiigne en diuers endroits de ses Commentaires, cõime au liur. I. qui parlant de la Xaintonge, qui n'est guere loin dit-il, des Thoulouzains dont la contrée est en nostre Prouince. Et au liure III. P. Crassus leue grand nombre de bons soldats à Thoulouse, & Narbonne, deux Citez sur les marches & frontieres de la Prouince de la Gaule.

Bons sol-
dats e n
Languedoc.

Ce que ie veüx remarquer c'est que s'estant de

si bonne heure rengée souz l'obeissance de ces vainqueurs de tout le monde, ils ne faut s'esbahir s'ils se pleurent de laisser en elle leur munificence & liberalité recōmandable par ornemens & embellissemens diuers, & si encore il nous y reste tant de remarques & glorieuses reliques de leurs anciennes sumptuositez. Les plus belles decorations qu'ils y ayent fait construire ont esté l'Amphitheatre & le Capitole, mais particulièrement le Capitole (duquel on dit que sainct Saturnin fut precipité) si peu cōmun en leurs Prouinces, qu'on ne trouue point chez les anciēs qu'ils en ayent iamais fait bastir qu'en trois villes, sçauoir est Thoulouse, Narbonne, & Carthage la Neuue, & tous encore aujourd'huy ruinez par la cadueité des temps: si l'on ne veut dire que celuy de Thoulouse est representé par ce Chasteau rond qui se void pres de l'Inquisition.

Ne sont aussi à oublier les honorables eloges que le Poëte Ausone donne à ceste ville, comme à sa chere nourrice, pource qu'ils sont tesmoins de la vieille force de ses murailles, & de l'ancienne grandeur de leur enceinte.

*Non unquam altricem nostri recebo Tholosam,
Coctilibus muris quam circuit ambitus ingens.
Perque latus pulchro perlabitur amne Garumna,
Innumeris culta populis, confinia propter
Ninguida Pyrenes, & pinea Gebennarum,
Inter Aquitanas gentes & nomen Iberum,
Quam modo quadruplices ex se cum effuderit urbes
Non ulla exhausta sentit dispendia plebis,
Quos genuit cunctos gremio complexa colanos.*

Et c'est pourquoy les Visigots ayans chassé les Romains de ce territoire en firent leur ville capitale & Royale, tant qu'en fin les François les endenicherent souz la conduite de nostre grand Clouis, & la meirent en son obeissance: non toutefois avecque vne si generale destruction de leur memoire que de la longue demeure qu'ils y firent, le pays n'en ayt iusques à nous par quelque transposition & alteration de parole retenu le nom de Languedoc, quasi langue de Goth.

Languedoc

Euesché de
Thoulouse.

QUANT à l'estat del'Egl.S. Martial enuoyé en Guiéne par les Apostres, dressa les Thoulouzains en la Religion Chrestienne, & leur ayât basty vne Eglise au nom de S. Estiéne y establit S. Saturnin pour Euesque, auquel succederét S. Honoré, S. Sylue, S. Hilaire, S. Exupere, & plusieurs autres iusques à Louys de Sicile, Cordelier, fils de Charles II. Roy de Sicile, apres lequel, l'Euesché de Thoulouse fut erigé en Archeuesché l'an 1317. cōbien que d'autres disent qu'il l'auoit esté auparavant & a luy soumis six Eueschez, asçauoir Mōtauban, Rieux, Mirepoix, Lauaur, Lombez, & sainct Papoul, toutes nouvellement faites par le Pape Iean 22.

Quand eri-
gé en Ar-
cheuesché.

Eglises de
Thoulouse.

Et comme la ville est grande & bien peuplee, aussi a elle vn grād nōbre de belles & riches Eglises, entre lesquelles tiennent le premiet rang d'honneur, la Cathedrale & le siege de l'Archeuesque dediée à l'honneur de S. Estienne, Capitaine des Martirs, la collegiale de sainct Saturnin, commencee par sainct Sylue & acheuee depuis par S. Exupere, voire enrichie par progresz de tēps de toutes les saintes & precieuses pieces d'vn Thresor diuin & admirable: La Daurade

S. Saturnin

Prieuré, fondé en l'honneur de la vierge ſacree, au lieu d'un ancien Temple de Iupiter Ammon: les Conuerts de quatre Mendians, entreſquels celui des Freres Preſcheurs baſty du viuant meſme de S. Dominique leur patron, par l'Eueſque Foulques, eſt tenu pour l'un des plus ſumptueux de tout le Royaume: les Religions des Dames, comme de S. Claire, del'Aue Maria, des Auguſtines, de S. Pantaleon, & des Beguines, les Ordres en fin des Beguins, de S. Orens, de la petite Obſeruance hors la ville, & des Minimes ſurnomez Bons-hommes: ſans metre en ligne de contre les paroiffes & Chapelles.

CESTE Cité encore illuſtre d'une Vniuerſité de Droit des plus fameuſes de l'Europe. Vniuerſité d'oit le luſtre fut premierement eſclairé par Raimõd Cõte de Thoulouſe, qui luy aſſigna gages pour l'entretien de ſes Regens: & montée depuis à un plus haut eſtage par les priuileges & prerogatiues des Papes Iean XXII. & Innocent VI. qui y fonda le College de S. Martial, & à ſon exemple tant les Archeueſques qu'autres Seigneurs particuliers, ceux de Maguelone, Pápelõne, Perigort, S. Catherine, Foix, & Mirepoix.

MESME eſtant iadis vne couſtume aſſez cõmune en Frãce que l'on celebrait en pluſieurs endroits des ieux floraux, où celui qui auoit rapporté l'hõneur de mieux eſcrire, appellé tantõſt Roy tantõſt Prince, quãd on reuouelloit les jeux, diſtribuoit chapeaux & courõnes de fleurs à vns & autres ſelon le plus ou le moins qu'ils auoient bien fait: De ceſte couſtume ſont demeurees iuſques à nous de belles remarques & veſtiges dãs Thoulouſe, où l'on obſerue encore ordinaire-

*Vniuerſité
de Thoulouſe.*

*College de
Thoulouſe.*

*Ieux Fla-
raux de
Thoulouſe.*

mét de bailler l'Englantine à celuy qui a gaigné le dessus, au second la Soulcie, & quelques autres fleurs par ordre, le tout toutefois d'argent : & porte encore cet honneste exercice tout ainsi qu'anciennement, le nom de ieux Floraux.

M A I S pour parler des Gouverneurs & Comtes de Thoulouse, la maison desquels est fondue par les biens en celle de France, Aimonius est Autheur que Charlemagne donna la reserve & le gouvernement de ceste ville, a Corson, qu'il destitua depuis, par ce que c'estoit office, & mist en son lieu Guillaume. Du temps de Louys le Debonnaire vn Berengier estoit Seigneur ou Comte de Thoulouse, & souz Charles le Chauuele fut vn Bernard, auquel sa Maiesté adiousta Rhodés & Carcassonne. Bernard duquel la posterité tint ladite ville en tiltre d'office seulement iusques à Charles le Simple, souz lequel elle cōmuia premierement la dignité de Comte en fief perpetuel, & fist domanial ce qu'elle auoit tenu auparauant à vie, & en titre d'Estat souz le bon plaisir de nos Rois. Et finalement Hugue Capet pour comble de gloire choisit les Comtes de Thoulouse ou Languedoc pour tenir ranç entre les six Princes & Seigneurs Laiz qu'il enrichit du glorieux titre de Pais, à son auenement à la Couronne. Comtes qui ont esté possesseurs de ce grād Domaine iusques au regne de sainct Louys que Monsieur Alphons de France son frere, ayant espousé Ieanne fille vniue & heritiere du dernier Comte Raymond de Thoulouse, apres leur decés sans enfans vnit la Comté de Thoulouse à la Couronne, suyuant le traité de paix & mariage fait avecque ledit Comte Raimond.

Comtes anciens de Thoulouse.

Thoulouse renue à la Couronne.

RESTE maintenant de voir l'ordre de la justice, premier & plus eminent fleuron du Sceptre de nos Roys, & la main que Dieu leur a baillé pour se faire obeir, & aux loix gardiennes du Royaume.

*Parlement
de Thoulouze.*

LE Parlement tient le premier ranc au Palais Royal, composé de Presidents, Conseillers, Advocats, & Procureurs du Roy, & de Greffiers Ciuil, Criminel, & des Presentations, & a pareille souveraineté sur les Seneschausses, Bailliages, Cours de Presidiaux, Vigueries, Iudicatures & autres iurisdicions de son ressort, que la Cour souveraine de Paris sur celles de ses Provinces.

LA est la Chancellerie establee, où les Notaires & Secretaires du Roy resident & exercent leurs offices souz la charge d'un Maistre des Requestes. Là sont les Thresoriers generaux avec un Receueur general pour le Domaine du Roy, Mais les chambres des Generaux des Aides, & de l'Edit sont à Mont-pellier & à Castres d'Albigois, comme ie diray en son lieu.

Vous avez apres l'inquisiteur de la foy, la Cour du Seneschal, & des Presidiaux, avecque le Iuge Mage, Lieutenans, Conseillers & autres Officiers de la Seneschaussee, le Viguier qui represente au pays de Languedoc & es environs le Preuost que nous avons en ce pays icy, & qui est vne dignité destinée à l'Estat de iudicature, anciennement fort familiere aux Goths. Finalement les Capitouls de la ville (qui sont comme les Escheuins) avecque leurs habillemens & liurées capitulaires, accompagnez de leurs Asses-

*Viguier du
Languedoc*

seurs & autres officiers.

M A I s sortons de Thoulouse pour entrer dás les autres villes du Languedoc comme Narbonne, Mont-pellier, Carcassone, Lodesue, Beaucaire, Besiers, Nymes, Vzés, & autres, & poursuivons la recherche de leurs plus belles Antiquitez.

*De la Ville & Archeuesché
de Narbonne.*

CH A P. III.

Narbonne.



V R les dernieres frontieres de Languedoc & de Catalongne, au lieu où la riuere Atax que nous appellons maintenât Aude s'engoulphe dás la Mer mediterranee, en vn pays riche & fecond de toutes comoditez, & au profond d'vne fondriere, est la ville de Narbonne, bastie selon l'opiniõ vulgaire, par vn ancié Roy des Gaules appellé Narbõ, ou Harbõ, qui luy imposa son nom, ou comme veulent quelques autres par les Atacins qui habitoient ioignât le fleuve Atax & qui la nõmerent ainsi de la riuere Nerbo, qui diuise toute la contree. Narbonnoise dõt elle est le chef, de l'Italie & des monts Pyrenees.

C E S T E Narbonnoise s'estât reduite quelque temps deuant les autres souz l'Empire de Rome, comme le discours Velleius Paterculus au liure premier de son Histoire, apres toutefois auoir

fait paroistre la force de ses armes, & la grandeur de son courage, pour ceste raison elle fut grandement prisee & honoree des Romains, qui firent mesme de Narbonne leur principale Colonie & forteresse contre toutes les nations voisines, comme Ciceron le tesmoigne en l'Oraison pour Fonteius, quant il dit, *Est in ea Provincia Narbo Martius, Colonia nostrorum ciuium, specula populi Romani, ac propugnaculum istis ipsis nationibus oppositum & obiectum.* Il luy donne le surnom de Martius, comme aussi Mela en ces mots, Sur toutes autres villes *est excellent la Cité des Atacins, & à présent Narbo Martius luy sert de nom & d'ornement,* surnom emprunté de ce Q. Martius qui y mena la premiere peuplade & Colonie de Rom. avecque M. Porcius Caton environ l'an 636. de la fondation de Rome.

L. C R A S S U S & Iules Cesar la repeuplerent depuis par deux fois, & plus fauorablement que les autres, & la rendirent semblable à l'Italie en tous ses droits & prerogatiues, voire les Proconsuls qui y eurent depuis leur siege, la decorerent de plusieurs tesmoignages de leurs somptuositez, comme d'un Capitole à l'exemple de celuy de Rome, d'un Amphitheatre, d'Escoles municipales presque semblables à nos Vniuersitez, de bains, d'aqueducs, & d'autres telles marques & enseignes de la Maiesté Romaine.

L' E M P I R E Romain amplifié par ses conquestes, & quasi comblé & parfait en sa rondeur ne pouuât dans la capacité de ses sept colines loger & contenir sa magnificence, ayant écremé tout le monde de ses thresors, Rome estant trop

pleine & comme suffoquée de sa propre opulence & grandeur, par vn sain & nécessaire reflux regorgea & departit aux prouinces subjuguées avec la maistrise de ses loix, ses mœurs & la sôptuosité faisât que côme Rome, n'estoit qu'vne despouille de toutes les prouinces, toutes les prouinces aussi fussent Rome par vn reuers de gloire; ce quils firet tant par le seiour des Empereurs hors de Rome, que par le departement des Proconsuls, qui roulerent avec eux ceste gloire & opulêce Romaine aux Prouinces, mais sur tout en la Narbonnoise, comme semble nous en donner de tres-certaines & veritables assurances, ce grand Sidonius Apollinaris en ces honorables eloges dont il la gratifie,

*Salve Narbo potens salubritate
Urbe, & rure simul bonus videri,
Muris, ciuibus, ambitu, tabernis,
Portis, portibus, foro, Theatro,
Delubris, Capitolijs, Monetis,
Thermis, Arcubus, horreis, macellis,
Pratis, fontibus, insulis, salinis,
Stagnis, flumine, merce, ponte, pontha,
Vnus qui venerere iure diuos
Lenaum, Cererem, Palem, Mineruam,
Spicis, palmaite, pascujs, tapetis.*

A vsst ceux de Narbonne encore idolâtres pour signaler leur affection & fidelité enuers l'Empire, dedierent vn Autel à Cesar Auguste apres que la superstition Payenne l'eut remis entre les Dieux, & grauerent les mots de la Dedicace en vne grande Table de marbre escrits en-

grosse lettre : qui s'õ restez entiers iusques à nous
& que ie feray voir icy pour estre les restes d'une
si glorieuse antiquité.

T, STATILIO TAURO, L. CASSIO
Longino Coss X. Cal. Oct. Numini Aug.
Votum susceptum à plebe Narbo-
nensium in perpetuum.

Quod bonum, faustum, felixque sit Imp. Casari,
Dum filio, Augusto, Patri patria, P. M. Trib. Pot. *Autel dea-
dié à Au-
guste par
ceus de
Narbonne*
XXXIII. Coniugi, liberis, gentique eius, S. P. Q. R.
& Colonis, incolisque Colonia Julia Paterna Narbo-
nis martij, qui se numini eius in perpetuũ colendo obli-
gauerunt, plebi Narbonensium, aram Narbone in foro
posuit. Ad quam quotannis IX. Cal. Oct. qua die eũ
seculi felicitas orbis terrarum rectorem edidit: tres E-
quites Romani à plebe, & tres Libertini hostias singu-
las immolent, & Colonis & incolis ad supplicandum
numini eius thus & vinum de suo ea die prestent. Cal.
quoque Ian. thus, vinum colonis & incolis prestent.
VII. quoque Id. Ian. qua die imperium Orbis terra-
rum primum auspiciatus est, thus, vino supplicent, &
Colonis, incolisque thus, vinum ea die prestent. Et pri-
die Cal. Jun. Quod eo die T. Statilio Tauro, M. Ae-
milio Lepido Coss. iudicia plebis decurionibus coiun-
xit, hostias singulas immolent, & thus, & vinum ad
supplicandum nomini eius Colonis, incolisque prestet.

De l'autre costé de la table estoient les condi-
tions de ces sacrifices, conceüs en celle sorte.

Plebs Narbonensis aram numini Augusti dedi-
cauit legibus ijs que infra scripte sunt. Numen Ca-
saris Augusti P. P. quando tibi hodie hanc aram dabo

648 *Antiquité de la ville*

dedicabo que, his legibus, hisque regionibus dabo, dedicoaboque, quas hic hodie palam dixero. Vti infimum solum, huiusque aras, titulorumque est: si quis erigere, ornare, reficere volet, quod beneficij causa fiat, ius fasque esto, sine quis hostia sacrum faxit, qui magmentum nec protollat, iccirco tamen probe factum esto. Si quis huic ara donum dare, augeteque volet, liceto: eademque lex ei dono esto, que ara Diane in Auentino. Hisce legibus, hisque regionibus. sic, ut dixi, hanc tibi aram pro Imp. Cas. Augu. P. P. P. M. T R F B. POT. XXXV. coniunge, liberis, genteque eius S. P. Q. R. Colonis, incolisque Colonia Julia paterne Narbonis Martij, qui se numini eius in perpetuum colendo obligauerunt, dono dedicoque vii sies volens propitius.

Mais pour plus grande intelligence de ce veu, sont à voir les Commentaires dont Elie Vinet la glorieusement enrichy.

DE P V I S Paulus Sergius Proconsul ayant esté cōuertý par S. Paul, & enuoyé de Chypre en gaule souz l'Empire de Clodius, dressa la ville de Narbōne au plan de la Religion & iustice Chrétienne, & en fut le 1. Archeuesque. Voire comme elle estoit la Capitale de toute la Gaule Narbonoise, pour le gouvēnement temporel: aussi par progrez du temps en a r'elle esté rendue l'vne des Metropolitaines pour l'Estat de Dieu, qui est. Eglise, & luy ont esté assuiettis les Eueschez de Carcassonne, Beziers, Agde, Lodesue, Nymes, Maguelonne, Vzez, Eaule, Aleth, & sain& Pons de Tomieres.

P L V S beau tesmoignage de son estendue & grandeur ne puis-je auancer que celuy qu'ē rend Aulone en sa descripciō des villes, où il la fait pre-

Grandeur
Et esten-
due de Nar-
bonne.

sider sur tous les peuples qui sont des les monts Pyrenees iusques aux Alpes, qui separent la Gaule d'Italie.

*Nec tu Martie Narbo silebere, nomine cuius
Eusa per immensum quondam Prouincia regnum,
Obrinuit multos dominandi iure colonos
Insinuant quâ se Sequanis Allobroges oris,
Excluduntque Italos Alpina cacumina fines,
Qua Pyrenais niuibus dirimuntur Iberi.
Quarapitur praeceptis Rhodanus genitore Lemano.
Interiusque premunt Aquitanica rura Gebennae:
Usque in Tentosagos, Germanaque nomina Belgas
Totum Narbo fuit: tu Gallia prima togati
Nominis attollis Latio Proconsule fasces.*

MAIS encore faut il voir les grâds changemēs qu'elle reçeut par l'occupation qu'en firent les Visigots (qui n'en furent chassés que cinq cens ans apres qu'elle auoit esté conquise par les Romains) & par les ruines que luy firent souffrir apres les Huns, & les Sarrazins.

Sur le declin donc de l'Empire, qui l'auoit tousiours maintenue florissâte, les Gots l'assiégerent, la batirent, & s'en rendirent en fin les maistres souz la conduite de leur Roy Theodoric ainsi qu'é font foy ces vers de Sidonius ausquels ce Prince admire sa loyauté, & en fait quelque cas

*Tu pulsâte places, fide mque fortem
Oppugnatio passa publicauit.
Hinc te Martius ille rector, atque
Magno patre prior decus Getarum
Romanae columen, salusque gentis
Theodoricus amat, sibi que fidum
Aduersos probat ante per tumultus.*

*Sed non hinc videare forte turpis,
 Quòd te machina crebra perforauit.
 Namque in corpore fortium virorum
 Laus est amplior, amplior cicatrix.*

Et bien que ses murailles eussent esté lors demy demantelees, si est-ce que le susdit Sidonius ne laisse de les preferer aux marbres, yuoires, & pierres precieuses des plus superbes villes du monde.

*Non tu marmora bracteata, vtrinque,
 Non testudinis Indica nitorem,
 Non si quas eboris trabes refractis
 Rostris e Marmarici dedere Barch;
 Figas moenibus, aureasque portas
 Exornas Asoroticis lapillis.
 Sed per semirutas superbus arcus
 Ostendens veteris decus duellis,
 Quassatos geris ictibus molares;
 Laudandis pretiosior ruinis.*

Les Huns la prirent apres, la bruslerent & firent tomber souz leurs ruines tous les plus magnifiques orhemens, dont les Romains auoient esclairé son lustre, & que les Gots auoient consetuez entiers avecque beaucoup de soin, pour le seul respect & reuerence de l'Antiquité.

FINALEM ENT les Sarrasins s'en estans emparez, nostre fortuné Charles surnommé Martel pour la force de son esprit & de son corps, passa le Rosne avecque toute son armee, alla iusques en Languedoc, & l'assiegea, comme dit Aimoinus qui l'appelle *Ville tresbelle, & tresfameuse, & la capitale & Metropolitaine* de ceste cõtre, voire desit le secours qui luy venoit, deuant
 ses

les murailles, & fist de grands degasts par tout le Languedoc, particulièrement és celebres Citez d'Agde, Nîmes, & Béziers, qu'il enuelopa presque dans leurs cendres.

PLVS de quatre cens ans encôre apres qu'elle fut reduite en l'obeissance de nos Roys, sçauoir est l'an 1218. & durant le règne de Philippe Auguste, Simon Comte de Mont fort, ayant esté pourueu de la Côte de Thoulouse par Arrest du Concile de Latran, en récompense des bons seruices par lui faits à la defence de la Religiō Chrestienne, contre les heretiques Albigeois, mais au desauantage de Raymond Côté de Thoulouse, il cōmāda à ceux de Carcassonne, dudit Thoulouse & de Narbonne, de ruiner & abattre dedans certain temps, les murs de leurs villes, & de combler les fossez d'icelles. Et bien que cela leur depleust, & qu'ils maudissent la venuë & le droit de Simon, si est ce qu'ils furent contraints de luy obeyr, & commencerent de leurs propres mains à ruiner les murs de leurs villes, & resolerēt d'ēdurēt puis apres toutes sortes d'indignitez & d'inuites, puis qu'ils estoient les demolisseurs de ce qui les auoit gardez & defendus.

M A I S nonobstant tant de ruines & calamitez, si est-ce que ceste ville est tousiours remontee du profond de ses mal'heurs au premier estage de son ancienne grandeur, & comme elle seruoit de rempart & de defēse à l'Empire des Romains: aussi est elle encôre à presēt vn fort & inexpugnable bouleuert à la florissante Monarchie des François.

L'AVRA Y sūy ses plus belles Antiquitez si

adiouste encore qu'elle a jadis eu tantost des
 Ducs, & tantost des Vicomtes. Idelphons Com-
 te de Thoulouse par sa femme Faidice ou Fai-
 site, eut vn fils nommé Raymond Duc de
 Narbonne, & Comte dudit Thoulouse. Et long
 tēps depuis Iean de Foix l'vn des puissez de Ga-
 ston Côte de Foix, & d'Eleonor d'Aragō, qui es-
 poulsa Marie d'Orleans seur du Roy Louys XII.
 fut appellé Vicomte de Narbonne.

Des Villes & Eueschez de Carcaf-
 sonne, Agde, & Beziers.

CHAP. III.

Carcaffon-
 ne,

CN la Prouince Narbonnoise est
 la ville & Euesché de Carcaffon-
 ne, sur la riuere d'Aude qui la se-
 paré de la Cité Ville que Charles
 le Chauue adiousta a la Comté de
 Thoulouie, & qui est auiourd'huy la premiere
 Seneschauſſée ressortiffable au Parlement d'icel-
 le. Puis Aleth aussi Euesché située dans le pied
 des monts Pyrenees. En suite de la quelle vient
 Agde autre ſiege Episcopal, dite *Agatha*, des
 Latins, située sur le fleue d'Eraud & non loin
 de l'embouchure d'Aude, où fust celebré ce
 Concile Agathense, duquel est fait mention au
 ſommaire des Conciles.

Beziers. **A**PRES est Beziers autre ville du bas Lan-
 guedoc pareillemēt Episcopale & tresantique sur
 le fleue d'Orb. Car les Romains l'ayans iadis
 cognue & tenue elle fut subiuguee sur eux par les
 Goths, & ruinée par Charles Martel, mais depuis

releuee de ses ruines au plus haut estage de sa gloire, voire remarquable aujourd'huy par vn College de Iesuites, dans la Salle duquel se voyent certaines peintures en griffaille, placquees sur vne paroïs d'vne main si industrieuse que les plus clair-voyans sont trompez : & n'a on point ouy dire qu'il en ayé eschapé aucun de telle surprinse, Et Monsieur de Veyries Docteur en Medecine, tesmoigne en sa Genealogie d'Amour, y auoir veu des plus grands de ce Royaume, voire de la Cour de Rome, s'approchans d'vne certaine creuasse de muraille, & la regardants de fort pres, accuser le foudre d'auoir si cruellement ruiné cest endroit, & s'en retourner avec crainte de n'estre enuolopez souz la cheute, de laquelle ceste feinte artificielle les menaçoit, Et pour luy apres auoir esté detrompé en la raison d'vne serrure de fenestre, il dit que sa veue neantmoins retiroit à toute heure son imagination dans son mesme defect, l'y portant la main pour y esgratigner les cloux & apprendre du toucher la verité que l'art auoit cachée à la veüe.

*De la Ville, Euesché, & Vniuersité
de Mont-pellier.*

CHAP. V.

EN suite de Besiers vous trouuez la ville *Mont-pellier* de Mont-pellier située sur le sommet d'vn haut mont penchant vers le couchant, & ioignant la riuere de Lez que l'on pas-

se au Pont Iuneuau. Ville; des noms & ancienneté de laquelle on forme diuerses difficultez. Les vns tiennent que c'est l'une des modernes, pour ce qu'on ne la trouue sur le registre des anciennes Eueschez, & les autres maintiennent que c'est ceste *Agatha*, que Pline met tirant vers Marceille, & qui depuis a esté dite Agathopolis, qui signifie la Cité des bons, ou des biens & commoditez, à la differen ce de ceste autre *Agathé* ou *Agatha*, que nous venons de prendre pour Agde au chapitre precedent.

Quoy que c'en soit, elle a depuis ainsi que beaucoup d'autres changé son premier nom en celuy de Montpellier, emprunté partie de son assiette, & partie des filles & pucelles que la beauté y recõmande au dessus du cõmun, cõme si l'on disoit *Mons puellarum*, ou Montpuellier.

En ceste ville, pource qu'elle est belle & gracieuse, qu'elle a le Ciel serain & temperé, qu'elle a le sol fecond & abondant en toutes sortes de richesses naturelles, bref pource qu'elle a les herbes & les simples en plus rare felicité, voire en plus grande facilité qu'aucune autre du Royaume, les Medecins l'ont presque tous choisie pour l'Escole & Vniuersité principale de leur Faculté.

Vniuersité
de Mont-
pellier.

DE vous dire en quel temps, & par qui en fut ietee la premiere pierre, c'est le deuoir de ceux qui font profession de ceste science, & qui sçauent quelle gloire font les Gaules de l'excellence & premiere origine de la Medecine.

LE laisse pour estre plus court, l'ordre & la suite des Euesques de Montpellier, la police de la ville, & le Siege & ressort ordinaire de la Iustice.

Mais est à remarquer qu'y ont esté establies par nos Roys vne Châbre des Cõptes pour ouyr les Cõptes du pays, & vne Cour de Generaux pour ressort du Parlement de Languedoc avecque pareille authorité que celle qui est a Paris. Cour en laquelle est aujourd'huy President Monseigneur Henry Duc de Montmorancy, Pair de France, & Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy audit pays.

On la pouroit aussi recommander par la splendeur & beauté de ses Eglises, telles que la Cathedralre, dediée à l'honneur de S. Pierre, nostre Dame des Taules, S. Firmin, saint Holari, sainte Magdelaine, S. Thomas, saint Sauadour, le grãd S. Iean, saint Denys, les Conuents des freres Prescheurs, de la grande & petite Obseruance, & des Religieuses de saint Guillaume, si ceux de la Religion pretendue reformee ne les eussent toutes despouillées de leurs anciens ornemens pendant les troubles, & laissé mesme en leurs murailles les resmoignages visibles de leurs indignitez.

*Eglises de
Montpel-
lier.*

*Des Villes de Beaucaire, Uzès, &
Lodesue, & du Pont du Gard.*

CHAP. VI.



PRES Montpellier se rencontre la Ville de Beaucaire sur la riuere de Gardon, remarquable par vne belle foire qui s'y tient à la Magdelaine, & iége de Seneschauſſée du ressort de Thoulou-

ze. Ville voisine d'un costé de l'Auignonnois & du Viuaréz de l'autre. Et Seneschauffée qui a fouz sa juridiction plusieurs autres bonnes & grandes Villes, comme Alais, ancienne Vicomté : Vzés Euesché que quelques vns estiment estre le Volcé des Tectosages, & qui par progrez de temps a esté surhauffée de la dignité Ducale; puis Lodesue autre Euesché sur la riuere de l'Orb. autrefois remarquable par le precieux corps de saint Fulcran que l'on y voyoit aussi entier que le premier iour de son trespas, & qui fut taillé en diuerses pieces l'an mil cinq cens soixante & treize, par ceux de la Religion pretendue.

*Alais.**Vzéz.**Lodesue.**Pont du Gard.*

C'EST entre ces Villes, Priuat & Remolin qu'est le merueilleux pont du Gard, basty là par les Romains d'une triple & du tout admirable architecture pour faire venir l'eau comme par vn aqueduc dans la Ville de Nismes, l'un de leurs plus gracieux seiours en tout le Languedoc, & qu'ils ont la plus ébellie de somptuositez, côme il se verra au Chapitre suyuant.

De la Ville & Euesché de Nismes.

CHAP. VII.



ET TE Ville de Nismes estoit iadis la capitale des Volces Arcecomiques, & les Nemausiens vne peuplade & colonie de Grecs, qui se fist là par ceux qui jetterent les premiers fondemens de Marseille. Quelques vns interpretent les *Nitiobriges* de Cesar, pour

Nismes.

le Pays d'alentour de Nismes, Montpellier & Vzez, qui estoit de ce temps là vn Royaume: Mais ils semblent en cela dementir. Strabon, lequel parmy les autres eloges d'honneur qu'il donne à Nismes, ne fait aucune mention de ce peuple. Car voicy comme il en parle. D'autres gens & peuples, dit-il au Liure quatriesme, s'ont es- Arcecomiques, mais obscurs & de peu d'effet, espã- dus jusqu'aux môrs Pyrenées. Des Arcecomiques est che la Cité de Nismes, moindre que Narbonne, si vous auez esgard à l'affluée des Marchâds & des estrangers, mais plus excellente, si vouz y considerez la police: car elle a vingt-quatre Communautéz garnies d'hommes de marque, qui luy obeissent, & iouyissent des droits & priuileges des Latins: de sorte que vous verrez à Nismes des Romains, qui ont esté & Ediles, & Questeurs à Rome, qui est cause que ce peuple ne respond point deuant les Prefects & Gouverneurs qui sont là enuoyez de la Ville de Rome.

Et de ces paroles peut-on recueillir comme les Emperours d'un commun dessein s'efforçoient lors de gratifier ce peuple conquis, & comme ils l'entretenoient non cōme subiuguez, mais cōme citoyés. Voire trouuâs del'auâtage & de la faueur au lieu de son affiete, posé chez le mesme Strabon sur le passage d'Italie en Espagne, & dans vn chemin fort commode en Esté, bien que fort effondré en temps d'hyuer & au Printéps, à cause des freques debords des riuieres, ils firét en icelle cōstruire Pont, Amphitheatre, Fōrains, Aqueducs, Sepulchres & autres belles marques de leur magnificence, cōme voutes, canaux, edifices & pa-

nez à la Mosaïque, tant pour esclaire son lustre, que pour decorer sa grandeur, marques dont je veux mettre icy celles qui nous sont restées plus entieres & somptueuses, pour estre les glorieuses reliques de l'Antiquité.

Arenes de Nijmes,

Dans la Ville se voient encore les Arenes ou restes d'un Amphitheatre, si bien construit que ny la fureur des Gots, ny l'indignité des Sarrazins, ny les flammes d'Attila, ny encore les ruines de Charles Martel, ne l'ont peu demander: Si bien les sieges ont depuis esté enleuez de leur premiere place, les caves & lieux souterrains comblez de terre, & le Champ de Mars dressé deuant cet Amphitheatre sur le modelle & patron de celui de Rome, pour l'election des Magistrats, conuerty en autre vsage.

Temple de la Fontaine,

PRES de l'eau paroist vn ancien Temple appellé la Fontaine (qui s'est defendu jusques à nous contre la caducité des temps, & qui est a present Monastere de Dames Religieuses) cōstruit en forme quadrangulaire, & soutenu de deux rancs de grandes colonnes garnies de leurs bases, chapiteaux, architraues, frises, cornices & moulures, de bonne grace & de juste proportion, avecque niches & fenestres rondes où estoient posées les statues des Dieux. Il y a aussi des Aigles esleues en bosse, qui sont les marques & enseignes de la Majesté Romaine, mais priuées de leurs testes par les Visigots.

Cap. ducil,

LE Cap-ducil, (qu'on estime vn Temple basti là par l'Empereur Adrian en faueur de son Espouse Plotine, par le moyen de laquelle il estoit monté au Theatre de l'empire) est vn autre E-

edifice fait en forme quarrée, mais vn peu tirant sur le long, embelly au frontispice de six colonnes, & de dix de chacun costé, & tout couuert de grandes pierres quarrées, sur lesquelles on peut se pourmener en assurance. On l'appelle auiourd'huy la Maison Carrée.

ON void aussi en ceste Ville quelques vieilles statues. Vne à double corps & sans teste, qu'on estime représenter quelque Hermaphrodite, encore qu'il soit incertain si c'est vne figure de plaisir, ou la marque de quelque accident. Puis vne autre d'un baladin ou danseur de moresques habillé d'une façon & parure ancienne.

Hors les murs, & sur le sommet d'une haute coline se remarque vn autre edifice fort antique, appelé Tourre-magne, que quelques-uns nomment en Latin *Turris Romana* pour monstré qu'il a esté basti par les Rom. les autres *Turris magna*, comme qui diroit grande Tour, au regard des autres qu'elle surpasse toutes en hauteur. Elle est faite par estages en forme de niches, & bastie de petites pierres carrées, si bien jointes & cimentées ensemble, qu'il n'y a homme si diligent, qui en peust seulement abbattre le quart d'une toise en vn iour: Et suyuant ce qu'on peut recognoistre par ce qui en reste, ce fut iadis vne forme de pyramide, leuée en l'air sur l'encoigneure de ses premieres & plus anciennes murailles pour seruir d'eschauguette, ou defense.

A vn pied de ceste coline est vne fontaine fort claire & gracieuse en forme d'estang, au milieu de la quelle est vn esgorgement, où s'il tombe ou entre quelque bestail ou personne, iamais plus

on ne les reuoit. Fontaine pourtant à laquelle Aufone preferela Bourdeloise, qu'il gratifie de ces honorables paroles.

*Salue vrbis genius medico potabilis haustu
 Diuina, Celtarum lingua fons addite Diuis,
 Non Aponus potu, vitrea non luce Nemauses
 Purior, aquoreo non purior amne Timaus.*

D'ICELLE coule auiourd'huy vn petit bras d'eau dedans la Ville pour la commodité des habitans, par vn pertuis fait au pied de la muraille, & fermé d'vn treillis de fer, par lequel depecé à diuerses nuits au moyen d'vne lime fourde en la main d'vn soldat hazardeux, entrèrent les Protestans & se firent maistres de Nismes l'an mil cinq cens soixante & neuf.

*Pont du
 Gard.*

A costé de cette Ville environ trois petites lieuës, & sur le chemin d'Vzés, est ce Pont du Gard, dont i'ay desia fait mention au precedent Chapitre, & qui est composé de trois ponts l'vn sur l'autre, sous le plus bas desquels passer la riuere de Gardon: celuy du milieu estant le chemin commun, & le plus haut vn Aqueduc accommodé là par les Romains pour passer vne fontaine d'vne montagne à l'autre.

MAIS outre routes ces decorations Romaines se voient encore à Nismes d'autres bastimens singuliers & très-remarquables, le Chateau du Roy, la colonne erigée a l'entrée du feu Roy François premier, & la Salemandre au dessus: la Tour appellée Vinatiere pour ce qu'elle fut construite d'vn impost leué sur le vin, la Tour

de l'Horologe, la Porte de la Couronne avec-
 que son Boulevard, & le Palais presdial. Puis
 entre la Ville & le Monastere saint Baufille les
 vestiges d'une Antiquité qu'il ne faut passer
 sous silence, sçavoir est vn costau fait d'argile
 pour la plus part, que ceux du Pays appellent
 Mont-Iouzieu, qui seroit jadis de Cimetiere
 aux Juifs, & pour chacun corps desquels estoit
 leuée certaine quantité de poivre par les Moy-
 nes de la susdite Abbaye, auant que les Portugais
 eussent osté le grand trafic de ces Drogues aux
 Geneuois, qui descendoient à Maguelonne &
 Aiguemortes.

Q V A N T au Christianisme, je n'ay point
 trouué par qui ceux de Nismes furent conuert-
 tis, ny qui en fut le premier Euesque. Tant y a que
 par progres de temps y ont esté construites plu-
 sieurs belles & riches Eglises. La Cathedra-
 le embellie de quelques ourages & monumens
 magnifiques de l'ancienneté, comme des pie-
 ces rares : & singulieres d'un Pavé fait à la Mo-
 sayque : Les Conuents des quatre Mendians,
 le Prieuré Conuentuel de saint Baufille hors
 les murs, l'Eglise saint Laurens, & le Monaste-
 re des Religieuses de sainte Claire.

De quelques autres Villes du
Languedoc,

CHAP. VIII.



Somieres
& autres
villes de
Languedoc

S. Pons.

Castelnaud
d'Arry.

PRÈS Nimes s'offrent les Villes de Somieres sur la riuiere de Vidourle, Villemans, Pefenas, Cabestan, saint Nazare, Clermont de Lodeue, maison illustre & tres-ancienne. Puis laissant Carcassonne de laquelle nous auons parlé cy-dessus, vous entrez dans la plate campagne de Languedoc, l'vne des plus fecondes campagnes de toute la Gaule, & qui est embellie de plusieurs belles Villes, telles que saint Pons de Tomiers, ancienne Abbaye fondée par Ponce grand Prince & Duc d'Aquitaine, mais depuis erigée en Euesché par le Pape Iean XXII. lors qu'il establit l'Archeuesché de Thoulouze: S. Papoul, & Lauaur autres Eueschez modernes: & en fin Castelnaud d'Arry, capitale du Pays d'Auraguez, assise en la pleine, & feconde de tous costez en bleds, le gumes & pastels.

DES P A Y S

DE VIVAREZ, VELAY, ET GIVAUDAN.

CHAP. IX

VAIS retournons voir les Pays de Viuarez, Velay, & Giuaudan qui sont aussi du ressort de Toulouse, & que nous auons n'aguere laissez, pour pourfuiure les autres Villes du Languedoc.

Le Pays de Viuarez est releué par tout de hautes montagnes & proche du Rhosne, dont Cesar appelle les habitans *Heluaboros*, au liure VII. de ses Commentaires, & les fait vassaux des Auvergnacs. *Viuarez.*

En iceluy sont plusieurs Villes, côme Viuiers la capitale & qui donne le nom à tout le terroir, Nonnay de laquelle ceux de la Religion pretendue s'estans rendus maistres és années 1562. & 1563. ouurirent & fouillerent publiquement la S. chasse nommée des saintes Vertus. Puis le Pó t saint Esprit qui separe le Languedoc d'auecque la Prouence, & qui a l'vn des plus beaux ponts qui se voye point sur le Rosne: & quelques autres de moindre marque tant Villes que Bourgades, comme nostre Dame des Plans, lieu de singuliere deuotion, & fort frequenté des pelerins. *Viuiers.*
Nonnay.
Pont S. Espris.
Nostre Dame des Plans.

Velay.

Le Pays de Velay au dela de l'Auvergne separe le ressort de Patis d'auec celuy de Thoulouse par les bornes & limites du Rhosne. C'est en nomme le peuple *Velaunos*, au liure sus allegué de ses Commentaires, & les fait semblablement vassaux des Auvergnacs.

Le Pays en Velay

LA Capitale est le Puy, Fuesché, que les Latins modernes appellent *Anicium*, & remarquable sur tout par l'Eglise nostre Dame siege de l'uesque, où se font souuent des miracles, & qui a les precteuses reliques de la chair coupée à nostre Seigneur en sa Circonsion, & la mitre d'Aaron, premier & souuerain Prestre des Iuifs.

Tournon.

EN ce Pays est aussi la Ville de Tournon sur le Rosne, signalée d'un celebre Colleege de Iesuites pour l'institution de la jeunesse, & qui n'estoit anciennement qu'un Chasteau situé sur le sommet d'une haute colline, que le grand Gregoire de Tours appelle *Thauredunum*. Elle a aussi des Seigneurs particuliers.

Giuaudan.

FINALÈMENT le Pays de Giuaudan, que Cesar appellé *Gabali*, plustost que Lodesue selon mon opinion, contraire toutefois à celle de Vigenaire, est vne autre contrée dont les montagnes dites *Gebanna* des Latins, sont toujours couuertes de neiges en Hyuer.

Mende. Quesac.

LA Ville de Mende en est le chef, apres laquelle est Quesac où les Huguenots bruslerent vne image de nostre Dame fort renommée l'an 1563. & firent vn burin de reliques & aultres tels ornemens montât à plus de 280. marcs d'argent: puis Chirac & quelques autres que ie passe pour finir ce Chapitre.

DE LA VILLE ET EVESCHE DE RHODES, ET DV PAYS de Rouergue.

CHAP. X.

LE Pays de Rouergue montueux & peu fertile, & separé du Languedoc par le Tarn, est mentionné souz le nom de *Ruitheni*, par Cesar qui en fait *l'un des membres de la Prouince*, au liure VII. de ses Cōmentaires, & y met bōne garnison: Puis vn peu plus bas tesmoigne qu'il pouuoit beaucoup en nombre de gens, quand il dit que les principaux Seigneurs des Gaules en leur commune ligue cōtre les Romains, le cottiserēt à douze mille hōmes. Strabon aussi assure que de son temps il abondoit en mines d'or. Rouergue.

La Ville capitalé est Rhodés, conuertie par les predications de S. Martial, qui y dedia vne Eglise à l'hōneur de la sacrée Vierge, mere de nostre Seigneur: Et bien que ie ne trouue qu'elle ayt esté deslors erigée en Euesché, si est ce que j'apprens de S. Gregoire de Tours, qu'elle auoit des Euesques quand les François vindrent és Gaules, & qu'un nommé Quintian en fut chassé par les habitans pource qu'il estoit partisan de ce peuple estrange. Rhodés.

CHARLES le Chauue adiousta ceste Ville à la Comté de Thoulouze, & est auourd'huy siège de Senechaussée, auquel ressortent les sièges subalternes d'Ailly, Gaillac, & Castres d'Albigeois, pour lesquels nous dresserons le Chapitre suyuant.

DE LA VILLE ET EVESCHE' DAL- BY, ET DV PAYS d'Albigeois

CHAP. XI.

Albigeois



LE Pays d'Albigeois, séparé des Auvergnacs par les montaignes de Giuaudan est aussi cognu à Cesar souz le nom d'Heluij. Auliure VII. de les Commentaires, il enuoye dit-il, aux Heluiens qui touchent à la frontiere d'Auvergne, vne partie des forces de la Prouince, avec la crue qu'il auoit amenée d'Italie. Et vn peu plus bas, Il passe outre, adiouste-t'il, aux Heluiens encore que les montaignes de Giuaudan, qui separent les Auvergnacs d'avec eux, à cause des grandes neiges, luy empeschassent le chemin pour ce que c'estoit en la plus rigoureuse saison de l'année, neantmoins il fist nettoyer la neige qui estoit par tout de six pieds de hauteur, au moyen dequoy les passages furent ouuerts avec labeur extreme de ses soldats.

LA

LA principale Ville de ce pays est Albi, Euesché, que Ptolomée appelle Albe-Auguste, & d'ot *Ally.* le grand Greg. de Tours dit qu'un saint personnage nommé Saluus estoit Euesque durant les enfans de Clouis. Ville si ancienne, qu'elle est bastie dès le temps que les Gaules estoient en leur force, & qu'encore les Romains ne les auoient subiuguées.

Ce fut en cette Ville que se monstrerent les premiers qui firent profession publique de l'heresie surnommée Albigeoise, & qui ayans presque infecté tout le Languedoc en furent en fin chassez & exterminéz par Simon Conte de Môtfort l'an 1210. au quel apres la prise des Villes de Carcassonne, Beziers, & Castelnau d'Arry, les habitans d'Albi, ne voulans attendre la fureur de sa force, ouurirent leurs portes, mais peu apres se reuolterent, dont toutefois ils se repentirét, pour ce que les auteurs de leur rebellion furent pendus. *Albigeois. heret. ques.*

L'EGLISE Cathedralé d'Alby est dediée au nom de S. Cecile, & a l'un des plus beaux & magnifiques Chœurs de toute la France.

EN ce pays est aussi Castres surnommé d'Albigeois, où est estably la Cour & Chambre del'E. dit pour le ressort du Parlement de Thoulouze, *Castres.*

Y. y

DE LA VILLE, SE-
nechaussée & Euesché de Ca-
hors & du pays de Quercy.

CHAP. XII.

LE Pays de Quercy que Cesar appelle *Cadurcos*, estoit iadis vassal des Auvergnacs, & non toutefois moins puissant en nombre de gens que celui de Rouergue: Tous deux furent cortisez à douze mille hommes chacun en la communeligue des Gaules contre les Romains. Depuis nos Roys de la troisieme race en ont fait vne des principales pieces de la Comté de Thoulouze, & de fresche memoire il fut donné pour partage d'auantage à Monsieut le Duc d'Anjou, lequel montant au souuerain Theatre de la Monarchie Françoisse, par le trespas de Charles IX. son frere, le reunit au Domaine de la Couronne.

CE Pays est l'vn des plus beaux & fertils, sur tout en bleds, qui soit point en toute la contrée, & composé de plusieurs belles & grandes Villes, telle que Cahors, Montauban, Castel-Sarrazin, Moissac, Lauzette & autres.

LA capitale & principale est Cahors appelée *Cadurcum*, du nom commun à tout le Quercy-nois, & qui se prend aussi pour coustil, à cause qu'il s'en faisoit anciennement de bon en cette Ville, comme à Bruxelles pour le iourd'huy. Elle est située sur le sommet d'vne haute coline limi-

tée d'un costé d'un profond valon, & de l'autre de la riuere de Lot, qui va lechât ses bords: belle au reste, grâde, riche, & presque hors de surprise.

S. Marrial y planta la Religion Chrestienne, & y bastit l'eglise Cathedrale de S. Estienne au nom de ce premier Martyr. Mais ie n'ay point appris qui en ont esté les premiers Euesques. Et toute-fois diray-ie que celuy qui exerce ceste charge, porte le titre de Comte pour l'une de ses plus eminentes qualitez, c'est à dire qu'il est Seigneur spirituel & temporel, & par vne prerogatiue peu cômune, a l'espée, les gantelets, le bourguignotte sur l'autel, & les bottines es iambes à la Pontificale, quand il celebre la Messe solennellement.

C'EST en ceste ville qu'est le siege de la Seneschauflée de Quercy, bien qu'à Mont-auban y ayt Presidiaux, qui ressortissoient iadis à le Seneschauflée de Thoulouse. Et est encore remarquable par la naissance du Pape Iean XXII. appellé Jacques de Cahors, auant qu'il fust monté à ce souuerain degre de l'Eglise, voire signalée autre-fois d'une Vniuersité fort celebre, si celle de Toulouse n'eust obscurcy sa splendeur au bril des luyens esclairs qu'elle fait par toute la France.

De la Ville & Euesché de Mont-auban.

CHAP XIII.

LA Ville de Mont-auban est située sur le sommet d'une haute coline, & penche Mont-auban un peu vers le pont qui est sur le Tarn. ban. Ses defences sont la riuere & un ancien Cha-

Y y ij

teau qui est du costé de Thoulouze. Au lieu où elle est la plus haute, vne belle fontaine appelée Grifon par les habitans, qui surjonnant à gros bouillons les fournit tous de ses eaux; & non loin de là, l'vn des plus agreables vignobles qu'on scauroit souhaiter.

Sur la riuere qui baigne le bord de ses murs regne vn pont de tres-belle structure, pres lequel estoit iadis vn Monastere de Religieuses, & dit on qu'y sont encore quelques caues souterraines qui trauerent jusqu'à l'autre riuage.

LE P A P E Iean vingt-deuxiesme l'erigea en Euesché qu'elle ne portoit encore que nom & titre de Chasteau. Mais de puis par progres de temps s'estant peuplée & agrandie, soit pour la commodité de son assiette qui est sur le grand chemin de Thoulouze à Limoge & a Paris, soit pour la facilité du commerce & trafic par le moyen de la riuere, elle a esté le sepulchre de ces deux grands Capitaines renommez souz Charles septiesme Potō, & la Hire, & plus honoree de leur vertu que de leurs Chasteaux: & de l'âge de nos Peres en fin ceux de la Religion reformée s'en sont saisis és années 1562. & soixante trois, & apres trois sieges & plusieurs assauts courageusement soutenus en sont demeurés les maistres.

I E VEUX dire en vn mot que Montauban est vne place moderne, & que ce n'est d'icelle que se renommoit ce braue Renaud tant chanté par les Romains: duquel si quelque chose doit estre creu, c'est d'vn autre Montauban proche de Frô-

fac, & maintenant en ruine, dont il prenoit ses plus hauts titres, & ses plus insignes qualitez, & où se voyent encore auourd'huy les lieux souterrains passans souz la Dordõne, par lesquels on dit qu'il trauesa pour garentir sa vie de la fureur de Charlemagne.

Des Villes de Castel Sarazin, Moissac, & Lauzerte.

CHAP. XIV.



VR la riuiera de Tarn, est encore Castel Sarasin, autre ville de Quercy situee en lieu bas, mais de forte defence, & renommee dès le regne de Charles Martel que les Sarrazins coururent & pillerent presque toute la France.

Castel Sarasin,

MONTECH est en ce mesme pays petite ville remarquable par la naissance de M. Arnaut Sorbin, qui ne tenoit pas vn petit ranc entre les bons Predicateurs de son temps.

Montech.

Il ya aussi Moissac vne des quatre principales de tout le Quercynois, & quel'on estime fort antique encore que le temps de sa fondation & le nom de ses fondateurs soient incognus. Ceste ville a la veue belle, & gratieuse au possible, limitee au Septentrion, & au Couchant de plusieurs coupeaux de montagnettes tous chargez de vignobles, à l'Orient d'une platte campagne couuerte d'herbes & d'arbres de rare bonté, & au Midy de la riuiera du Tarn qui l'arrou-

Moissac,

se, & va lechant les bords de ses murailles.

Ses ornemens & decorations plus remarquables est le Monstier, ou Monastere de saint Benoit, qui est de belle & tres-ancienne architecture & riche de grands reuenus. Il y auoit aussi trois Eglises Parochiales hors la ville, mais les habitans mesme les abbatirent durant les premiers troubles, & lors que Coligny les assiegea pour les Princes Protestans. Cōme aussi ceux de Mōrauban bruslerent le pont de bois qui estoit pres de là pour passer du Quercinois en Languedoc.

AUTREFOIS le port de la Pointe estoit à Moissac, & l'vn des plus beaux qui fust depuis Gaillac & Thoulouse iusques à Bordeaux, mais cōme il prend des changemens aux riuieres, & que tantost elles s'espandent d'vn costé, tantost d'vn autre, tantost se cōtiennent: aussi la Garōne faisant impression de son cours vers la Pointe, a changé l'assiere de ce port. Et ne laisse toutefois ceste ville d'estre riche de toutes sortes de dérees: les bleds, vins, pastels, safrans, huilles, laines, buis, sel & poisson ne defaillent en ses marchez.

ELLE a aussi esté beaucoup plus grande autrefois, qu'elle n'est pour le present. Les restes des vieilles murailles que l'on y void encore portent tesmoignage de son ancienne grandeur: mais les calamitez des guerres l'ont tant de fois affligee, qu'en fin elle a beaucoup perdu de sa premiere excellence. Les Goths l'ont premiere-ment conquis sur les Romains, & sur les Goths nostre Clouis, lequel y fonda vne Eglise au nom de S. Pierre & S. Paul. Gaifer Roy d'Aquaine s'en est depuis fait maistre, & de luy l'ont encōre

retiree les François souz la cōduite de leur Roy Pepin, mais non sans l'enuelopper en de grandes ruines. Finalement Charles le grand a erigé l'Eglise que Clouis y auoit fait bastir, & en laquelle repose le precieux corps de S. Cyprian Euesque de Cartage, la erigee di-je en Abbaye, qu'il a peuplee de Religieux de l'Ordre de saint Benoist, & apres luy son fils Louys le Debonnaire en a augmenté les reuenus par vne pieuse & liberale munificence.

DE PUIS encore les Côtes de Toulouse partisans de l'heresie Albigeoise l'ont assiegee & batuél'an 1212. voire abatu en icelle deux Monasteres de Religieuses, & quelques autres Eglises, desquelles ne restent plus que les marques & vestiges.

Sur eux la reprist l'année suiuate, le Côte de Mont-fort, apres auoir esté longuement deuant, & fait grande boucherie dedans.

BR E F l'Anglois l'ayant longtemps tenue & maintenue en son obeissance, contraint en fin d'en sortir, la veuë & faite ardre d'vn esclandre tres-lamentable, si que de plusieurs annes apres elle n'a esté rebastie.

DE toute ancienneté les Consuls & chefs de l'hostel de ceste ville, ont cogneu des crimes des habitans, encore qu'il y eust Iuge ordinaire pour le Roy; Et de l'âge de nos Peres y a esté estably vn siege de Seneschal, afin qu'elle peust plus facilement auoir iustice, & que les Citoyens n'eussent plus la peine d'aller à Lauserte pour l'obtenir.

LAUSERTE est vne autre ville voisine de *Lauserte.*
Y y iiij

Moissac, & toute praiquee sur le Roc, qui a souz
foy des plus belles & meilleures caues de toute
la Guyenne.


O V T R E cette-cy est encores Souillac, ioi-
gnant la riuere de Dordonne, & sur les dernie-
res limites du Quercinois: depuis laquelle ius-
qu'à Cahors comme de Cahors iusqu'à Mont-
auban, s'estend vn paisage merueilleusement
amene & gracieux, pour estre par tout ou a-
baislé en valons, ou releué de diuerses monta-
gnettes.

D V P A Y S

ET COMTE DE FOIX,

ET DES VILLES QUI EN dependent.

CHAP. XV.

 E S A R dit au liure troisieme deses
Commentaires qu'apres vne grosse
defaite de Gascons, *la plus part de
Guyenne se rendit à Crassus, & volon-
tairement luy enuoyerent des ostages, entre lesquels fu-
rent ceux de Foix, qu'il appelle Flustates.*

Ce pays est vne ancienne Comté, que Char-
les septiesme erigea en Pairrie pour Gaston de
Foix en Aoust 1458. Comté bornee au Leuant
du Languedoc, au Couchant de Cominge, de
la Riuere au Septention, & des monts Pyre-
nees au Midy.

LA Capitale ville est Foix de laquelle se re-

Comté de
Foix.

Foix.

nōmoient iadis les Côtes en leurs plus insignes qualitez, & qui a encore vn siege de Iustice refortifiable à la Seneschauffee de Thouloufe.

A P R E S est Pamiers, dont l'Abbaye, d'aileurs fort antique, & fondee au nom de saint Antonin, contemporain de saint Saturnin premier Euesque de Thouloufe, fut erigee en Euesché par le Pape Boniface huiëtiesme. Ville limitee par tout de petits valons tres-fertils, & de tres-grand rapport. *Pamiers.*

Se voyent encore en ce pays les villes de Saunerdu & Maseres, deux de plus ordinaires & gracieux seiours des anciens Comtes de Foix, pour estre plus abondantes en amœnitez & delices que les autres. *Sauerdu,
Maseres.*

Les Comtez de Carmain & de Mirepoix, sont aussi de ses alliances & enclaves. Les Comtes & Seigneurs de Carmain sortis de la branche de Foix par filles. Et ceux de Mirepoix issus de l'ancienne maison de Leuys, recompensez de ceste ville, erigée depuis en Euesché, pour s'estre vaillamment portez contre les Albigeois, souz les enseignes & drapeaux de Simon Comte de Mont-fort, voire deslors enrichis du glorieux titre de mareschaux de la Foy, dont ils ont depuis fait tant de gloire. *Comtez de
Carmain
& de Mirepoix.*

ENTRE Thoulouze & le pays de Cominges sont encores les villes de Caseres, & Rieux: Caseres sur la Garonne, & Rieux vn peu esloignée de la riuiera faite Euesché par le Pape Iean vingt deuxiesme, toutes deux situées au pays de Languedoc, mais des anciennes appartenances de la Comté de Foix. *Caseres.
Rieux.*

D V P A Y S

ET COMTE' DE CO- MINGE, ET DE SES appartenances.

CHAP. XVI.



V sortir de la Côté de Foix, vous entrez du costé du Couchât en celle de Cominge, aussi du ressort de Thoulouse, & adiugée à la Couronne par le premier Arrest que pronôça jamais ceste Cour droituriere, en faueur de la donation que Ieanne fille du Comte de Cominge & de Boulongne, mariee en premières nopces à Jean Duc de Berry, fils du Roy Iean, & en secondes à Mathieu Comte de Chastel bon de la maison de Foix, en auoit faicte à nostre Roy Charles septiesme environ l'an mil quatre cens quarâte deux, car auenant qu'vne fille qu'elle auoit eüe de ce sien dernier mary, mourust sans legitimes heritiers.

CESTE Contree a pour limites, au Levant la Comté de Foix, au Septentrion le Languedoc & les Comtez de l'Isle, & de Gaute, les monts Pyrenées au Midy, les pays d'Estrac & d'Armagnac à l'Occident; & la diuise on communement en haute & basse. La haute toute releuee de montagnes où sont situées les villes de saint Bernard & Colserans, Eueschez; de saint Beat,

*Comté de
Cominge
acquise au
Domaine.*

sainct Fregeon, Montegeau, Saliers & autres: La basse plus applanie, & composee des villes de Lombers autre Euesché, mais moderne, l'Isle en Dodon, Samathan, Muret, Riumes, & d'une infinité de Bourgades & Chasteaux fort antiques.

P O U R dire quelque chose de toutes en peu de paroles, ie commenceray par sainct Bertrand, qui est la premiere en antiquité, comme en dignité.

L'ORIGINE de ceste ville est obscure, & d'assez difficile recherche. Les *Conuena*, des Latins qui sont les Comingeois, ont long temps vescu espars & sans domicile assure, depuis la conqueste de la Gaule Narbonnoise: Mais les Romains recognoissans ceste inquietude, & venans à les traiter humainement, voire à les gratifier de pareils droits & priuileges que l'Italie (car ce sont ces *Conuena*, que Strabon met en la Contrée des Auxitans, & qu'il dit estre entretenus non comme subiugez, ains comme Citoyens de Rome) lors ils commencerent des'allier en societé commune, & de se bastir vne ville pour establir leur demeure. C'est de Pline que j'aprens ceste doctrine, lequel dit au liure 4. de son Histoire naturelle *Mox in oppidum cōtributi Cōuena*. Et trouue d'auantage chez Ptolomee que le premier nom de ceste ville fut Lugdun. *Cōtigni monti Pyrenæo, dit-il, sunt Cōuena, quorū ciuitas Lugdun Colonia*. Colonie l'appelle-t'il ou pource qu'il l'a bastirent par l'auctorité des Romains, ou pource que les Empereurs y enuoyerent habiter de leurs Citoyens, afin de prouigner là les loix & la langue Latine.

*Cominge
Euesché.*

ELLE a depuis esté appelle Cominge, & a eu mesmes des Euesques long temps auant la venue des François és Gaules. Car nous trouuons qu'un Presidius Euesque de Cominge assista au second Concile d'Orleans assemblé souz l'authorité Royale de Childebert fils de Clouis. Et Sidonius Apollinaris l'un de nos plus vieux Auteurs, entre les villes qui furent de son temps priuées de leurs Prelats par les Goths, fait tenir ranc à celle de Cominge.

MAIS afin que sçachiez l'affiète de cette place, & appreniez quant & quant qu'elle est tres-antique, le Grand Gregoire de Tours, qui uiuoit il y a plus de mille ans la decrit en ceste sorte, *Gondebaut entendant que l'armee de Gontran arriuoit, & se voyant abandonné du Duc Didier, passa la Garonne avecque l'Euesque Sagitaire, Mommole, Bladaste & Ualdon ses Capitaines, & s'en allerent ensemble deuant la Cité de Cominge, laquelle est située sur le haut sommet d'une montaigne, séparée de toute autre, & arrosée au pied d'une fontaine.* Il adiouste apres que les habitans d'icelle alloient puiser de l'eau à ceste fontaine par des canauz souterrains, que ses defenes estoient vne Tour tres-forte & les precipices de tous costez, & que les valons qui la flanquoient par tout la rendoient de tres-difficile accès.

Elle ne peut toutefois si bien se defendre des assaillans, qu'elle ne fut prise, saccagée, & rasée de fond en comble, & depuis ayant esté rebastie, quitta en fin le nom de Cominge pour prendre celui de saint Bertrand Euesque, duquel est aussi renommée la Cathedrale, Eglise riche de plu-

S. Bertrād.

seurs reliques tres precieuses, & sur tout d'une Licorne de fort grands prix.

Des Villes de Coserans, S. Fregeou, l'Isle en Dodon, & Lombers.

CHAP. XVII.



PRES Cominge est Coserans autre ville tres-ancienne, & conuertie à la Religion Chrestienne par les predications de saint Valere que Gregoire de Tours en fait premier Euesque: comme aussi Theodore l'un de ses successeurs ayant trouué son corps en un petit oratoire basti là par les Chrestiens feist au mesme endroit construire vne sumptueuse Eglise en son nom, & telle qu'on la void encore pour le present.

Voùs voyez en suite saint Fregeou sur la croupe d'une colline si haute qu'elle est presque hors la veüe des plus clair-voyans, & de tres-difficile auenue: colline toutefois chargée de vignobles, comme la pente couuerte de bocages au milieu desquels est vne Abbaye de Dames, & les valons fertils en bleds & prairies, le long desquels se remarquent plusieurs places ruinées, comme Cocilhes, dont les marques & vestiges montrent assez que ç'a esté autre fois vne bien grande chose.

EN ce quartier est l'Isle à Dodon, l'une des Chastellenies Royales de Cominge, assise en lieu

haut, & aroufée au bas de la riuere de Saue.

A main droite paroist Sauueterre autre ville possee des Seigneurs d'Ambigeon, anciens surgeons de la noble maison d'Amboise.

Lambert.

DE MARRANS finalement de Sauue-terre s'offre la ville de Lombers, erigée en Euesché par le Pape leã XXII. & l'Abbaye de nostre Dame sur la Saue faite Cathedrale. Ses limites sont d'un costé les vignobles, & de l'autre vne plate campagne toujours couuerte de bleds, & verdure.

Des Villes de Samathan & Muret.

CHAP. XVIII.

Samathã.



À Lombers vous voyez Samathan l'un des anciens & plus ordinaires seiours des Comtes de Cominge, & qui autre fois a esté en reputatiõ d'une des plus fortes places de toute la contree.

LA ville est au bas d'un valon, que la riuere de Saue traueise par le milieu, & le Chasteau sur le sommet de la montagne, d'une auenue si difficile pour ses fossez qui sont precipices de tous costez, qu'il ne se pourroit aisement gagner, par tout flanqué & retranché avec auantage.

Je ne diray rien icy des ruines qu'elle a souffertes tant par les guerres des François contre la Gasconne, que depuis par celles des Anglois,

& des Comtes de Foix & d'Armaignac. Tant y a qu'il en reste encore maintes marques & vestiges aux lieux nommez Montoliuet, & Motasse, & desquelles mesme on peut iuger qu'elle a esté autre fois vne bien plus grande chose. Notamment à Motasse se void vn vieil Chasteau pres que encore tout entier, & qui porte face de quelque superbe edifice, mais couuert d'une terrasse, dont la hauteur egale la sommité plus haute des murs de la ville. Ce qui reste d'iceluy sont quelques sales fort spacieuses & voutees de brique, avecque quelques autres corps de logis defendus d'une bute d'assez difficile accez.

C E S T F ville est embellie de diuerses Eglises tant dehors que dedans son enceinte : Au dedans de celles de nostre Dame, Paroissiale, & Archipresbyterale, de saint Michel Prieuré de l'Ordre de Malthe, des Beguines de la regle de S. Francois, & d'un Hospital ioignant le pont de brique qui separe le marché de la ville : Au dehors de celle de saint Pierre auiourd'huy ruinee, mais remarquable encore par quelques pieces de mur rehaussées d'un morceau de pierre, & d'une croix au dessus, de celle de Varennes dediee à la Sainte Trinité & à S. Marc Euangeliste, avec vn Cimetiere de grande estendue, de nostre Dame des Neiges & de la Magdelaine : bref de deux Couuens, l'un de Freres Mineurs basty par les Comtes de Cominge, & l'autre de Minimes, fondé par Jean de l'Artigue, Gentilhomme de noble maison.

Les Consuls ont la reserue & le gouvernement de la police & Iustice de la ville : comme aussi pour les cas Royaux y est Lieutenant du

luge mage de tout le pays, avec autres officiers dont les appels ressortent à la Seneschauſſée de Toulouse, & de la Seneschauſſée au Parlement.

Muret.

A cinq lieues de Samathan est la ville de Muret sur la Garonne, commandee d'une coline qui l'expose a beaucoup de surprinses en réps de guerre: Et qui s'est autrefois acommodée à nos Princes François, quand les heretiques Albigeois y virent couchee sur leurs ruines l'obeissance qu'ils auoient refusée à la Maieſté de Philippe Auguste, & a la vieillesse des loix de Dieu. Ce

Bataille de Muret.

fut la que fut donnee ceste insigne bataille où les Comtes de Thoulouze, de Foix & de Cōmence, furent mis en route, & le Roy d'Aragon tué l'an 1213. Les vns disent que ce fut à Mirebeau, les autres à Muret pres de Thoulouze: mais ie croy quant à moy que ce fut à ce Muret ville de Comminge de laquelle ie parle, veu qu'encore à present on y void vne chappelle sur le Mont voisin de ces murailles, en laquelle est enterré ce Roy d'Arragon, nommé selon aucuns Alphonse, & selon d'autres Pierre VII. du nom fils d'Alphonse. Ce qui est tesmoigné par l'auteur de l'histoire des Albigeois, qui fut du temps que ceste bataille fut donnee.

Sepulchre du Roy d'Arragon.

• EN ceste ville y a siege Royal, dont les appels ressortent à la Seneschauſſée de Thoulouze, tout ainsi que ceux de Samathan, & pour ce qu'entre compagnons l'egalité n'est iamais guiere auouée: aussi ces deux villes ont elles souuent debatü à qui auroit la prescence aux assemblees publique de leur pays.

DES

DES COMTEZ DE L'ISLE,
& de Gaure, & de leurs
appartenances.

CHAP. XIX.

LA Comté de Gaure est séparée de celle de Cominge par vn petit ruisseau qui coule au dessouz du Coustau de Lahaz, & être ces deux est enclose celle de l'Isle en Tourdain, qui est vne ville assise sur la Saue, & des anciennes appartenances de la Comté de Foix, dont elle a depuis fondu dans la Royale Maison de Navarre. Ceste Comté est vne Viguerie de petite estendue, mais pour les limites de la quelle se sont souuent meus de grâds differents entre les Comtes & ceux de Thoulouse. Elle est bornee quelque part en la Forest Baconne, couuerte avant qu'on l'eust esclarcie d'vne fucille si espessé & si toufue, que non le Soleil, en sa plus grande chaleur, mais le iour mesme n'y pouuant penetrer, les peuples voisins ne l'estimoient pas vne Forest, mais vn camp de voleurs, vn nid de tirans, vne citalle de brigans au milieu deux, pour les troubier & exercer toute sorte de furie sur leurs vies & sur leurs biens.

A costé de ceste Forest paroist la Ville de Laigniac, remarquable par vne riche Religion de Dames.

Et quant à la Comté de Gaure, elle est bien

Z z

grandes villes, telles que sont Grenade, Beaumont & Gimont.

Grenade,

GRENADÉ est située sur la Garonne, & non loing del'emboucheure que fait la Saue Comingeoise dans cette grosse riuere, mere des plus beaux fleuves de toute la Guyenne.

Beaumont,

BEAUMONT est en plate campagne, assez effoignée des eaux, & tenu pour le chef de tout le

Lomaigne.

pays. Et bien que quelques vns le mettent en Lomaigne, aussi bien qu'une autre ville appelée

Vic de Lomaigne.

Vic de Lomaigne, elles ressortissent toutefois au Baillage & iudicature de Gaure.

Gimont.

GIMONT en fin est pres d'un petit fleuve, nommé Gimoé qui coule nō loin de ses murs, & duquel on tient qu'elle a pris la premiere origine de son nom: Elle est assise sur vne pente de coline fort roide des deux costez de la riuere, & vers la porte de saint Iustin, mais en planure depuis la grande Eglise iusqu'à la porte de l'Isle. Ses Eglises sont trois paroissiales dans l'enceinte des murs: la principale au milieu de la ville dediee à nostre Dame, saint Eloy au plus haut, accompagnée de la Chapelle saint Nicolas, & au plus bas sainte Quiterie, avec l'Hospital dit de saint Jacques. Hors les murs du costé de Septentrion saint Iustin le Martyr avec vn beau Cimetiere, par delà le fleuve vne riche & somptueuse Chapelle dite nostre Dame de Cause, tres-renommée par toute la Guienne: puis tirant vers Saramon, l'Abbaye de Gimont dediee à saint Bernard, & mere de plusieurs bons Prieurez.

Du pays & Comté d'Estrac.

CHAP. XX.



VR les limites de Samathá & Estrac de Gimôr est la petite Côté d'Estrac aussi du ressort de Thoulouse, & non toutefois si petite qu'elle ne contienne plusieurs villes & Bourgades. La Capitale est Mirande, puis Pauc, Castelnau de Barbarens place forte, & de tres-difficile accès; Suintelix, Cimorre, & Saramon, remarquables par deux belles Abbayes de l'Ordre de saint Bendist.

LA Seigneurie de Thermes est encore digne de recommandation en ce pays, pour auoir produit entre plusieurs personages & Seigneurs, ce grand Paul de Thermes Marechal de France, plus cogneu encore par ses vertus que par son Chasteau.

D V P A Y S
E T C O M T E
D'ARMAGNAC, E T
de la vile d'Auch.

CHAP. XXI.



LE Pays d'Armagnac, que Cesar appelle *Aremicos* au liure VII. de ses Commentaires suiuant l'interpretation cõmune, & d'où peut estre il a pris l'origine de son

Pays &
Comté
d'Armai-
gnac.

nom par quelque transpositiō de lettres; nō pas de l'Armenie, ny des Arcetomiques ou Armoriques cōme ont pēsé quelques vns sans y biē penser, est toute cette estendue de pays qui s'espend en largeur depuis le pays de Magnoac jusque en Bigorre, & en longueur beaucoup dauantage: estendue composee de plusieurs belles & grandes Villes, & qui de long temps a eu des Comtes & Seigneurs tres renommez: entre lesquels mēme vn Bernæd fut si presumptueux que de mettre en ses titres *Bernard par la grace de Dieu Comte d'Armignac &c.* Marque propre à la souuerainē autorité, qui n'appartient pas aux Seigneuries suiettes à ceste Courōne, & pour la quelle le Roy Charles VII. le fist adiourner à Paris à fin d'en rendre compte avecque beaucoup d'autres rebellions dont il estoit accusé, comme d'auoir saisi les Villes de la Comté de Cominge, dont Teanne fille du Comte de Comingé & de Boulongne auoit par testament institué ledit Roy Charles VII. son heritier.

I E ne m'amuseray point à particulariser qui de nos Roys a premierement erigé ce pays en Cōté, ny quel en a esté l'ordre des Seigneurs, pour ce que le discours en seroit trop long. Tant y a que les principales Villes d'iceluy sont Auchs, & Lectoure, apres lesquelles s'en offrent de moindres en abōdance, & fort proches l'vne de l'autre, telles que Castera des appartenances de Fonteuille en Cominge, Vic, Nogueron, Euse, Barcelone, Casaubon, & autres en assez bon nombre. Mais il me suffira de recōmāder icy les deux principales.

E T premierement quant a la Ville d'Auchs que

Cesat appellé *Ausci* d'un nō cōmun à ses habitās, & qu'il met entre les autres peuples de Guienne, qui se rendirent à Crassus, & volontairement luy enuoyerent des ostages apres ceste signalce victoire qu'il obtint contre les Gascons, Ptolomé la nomme Auguste, pour monstret qu'elle estoit capitale & souueraine, & cōme la plus anguste de toute ceste contrée: Pōponius en recōmande le peuple pour sa prouesse. Et Strabon luy attribue le droit de Bourgeoisie Romaine comme à gens bien meritez & fideles à l'Empire.

A v s t ayant esté cōuertie de puis au Christianisme, elle a esté choisie pour estre le chef spirituel & Metropolitain de dix autres principales Citez qui luy estoient voisines, sçauoir est Cominge, Conserans, Lectoure, Tarbe, Aire, Bazas, Ax, Bayonne, Lescar, & Oleron, toutes erigees en Eueschez.

Et afin que vous scachiez l'affiète de cette Cité, il y a pres de la riuere de Gez vne roche viue moyennement haute, toute fois d'assez difficile accès, sur les flancs de laquelle en est pratiquée la meilleure partie, & la plus peuplée. Ceste Cité est embellie de plusieurs beaux ornemens, & de plusieurs edifices richement bastis, entre lesquels l'Eglise de S. Marie siege des Archeuesques tiēt l'un des premiers rācs, voire est l'une des premieres de toute l'Europe, tant en grandeur & sumptuosité d'architecture, qu'en marbres & autres marques & enseignes d'antiquité. Apres est le Prieuré de S. Orens jadis Archeuesque d'Aux & dont encore les Citoyēs honorēt la memoire, voire recourent à luy en leurs necessitez, cōme au patrō & tu-

relaire protecteur de leur Ville. Puis les Cōuents des Iacobins & Cordeliers. Aufquels on peut adiouster le Chasteau qui estoit autrefois vn beau Palais, & la grāde place & Maison de Ville, ou les Cōsuls qui ont eu de tout tēps la reserue & le gouuernemēt de la ville souz l'authorité des Comtes d'Armagnac, & de l'Archeuesque, qu'ils ont toujours recognus ceux là d'vne paire d'esperons, & ceux ci d'vne paire de gās, tienēt leurs assises pour rendre & distribuer la iustice aux citoyēs: si ce n'est qu'ils soient de la Comté de Fesensac, & de noble race en icelle, pource que lors la cognoissance de leurs crimes & differends appartient aux Iuges & Officiers de la ville de Vic.

De la Ville & Euesché de Lectoure.

CHAP. XXII.

Lectoure.

EN suite de la Ville d'Auchz vient celle de Lectoure, Euesché, fort ancienne, & siege de Seneschauſſée, toute assise sur vne croupe de montagne de fort difficile accès, defendue d'vne triple muraille, & qui n'a qu'vne a uenue du costé de la porte par laquelle on sort pour aller a Thoulouze, si bien fossoyee, retranchée, & flanquée de bouleuers & plate-formes, avec auātage, qu'on la jugeoit imprenable auant que le Roy Louys XI. l'eust gaignée sur le Comte d'Armaignac lequel y fist perte de la vie.

LE premier nom de ceste Ville estoit *Tauro-palium*, comme qui diroit Ville des Taureaux, Nom

qui se void encore graué en grosse lettre dans certaines pierres que l'on remarque sur vn peron qui conduit à la Geole de l'officialité dite de saint Thomas ; Et quant au Chasteau c'est l'une des plus anciennes & plus fortes forteresses de l'Europe , & que le roc sur lequel il est pratiqué , met aysement hors de sape & de batterie. L'opinion commune en attribue les premiers fondemens aux Romains , appuïee sur l'assurance d'une inscription antique qui se voioit autrefois grauée avecque deux testes (Je ne sçay s'elle s'y void encore pour le present) sur la porte du bouleuart qui meine aux Iacobins, tesmoignant que cest edifice auoit esté construit du temps que le grand Pompée estoit seul Consul à Rome, qui fut enuiron l'an 702. de la fondation d'icelle.

Je n'ay point trouué par qui ceux de Lectoure ont esté conuertis au Christianisme, ny qui a esté leur premier Euesque: Tant y a que l'Eglise Cathedrale est dediée au nom de S. Geruais, & qu'elle est remarquable par l'une des plus hautes aiguilles de toute la France.

Les autres Villes de ce pays, que j'ay presque toutes nommées cy dessus, ne sont pas de grãde recommandation : c'est pourquoy ie passeray au pays & Comté de Bigorre.

D V P A Y S E T

COMTE DE BIGORE,

& de la ville de Tarbe.

CHAP. XXIII.

DE Pays de Bigorre limité de celuy de l'Armagnac au Levant, comme au Septentrion de la Guienne, au couchant de la Contrée de Bearn, & au Midy des monts Pyrénées, est encore du ressort de Toulouse: C'est l'appelle *Bigerriones*, d'un nom qu'il partage en commun avec ses habitans, & dit qu'ils enuoyèrent des ostages & se rendirent volontairement à Crassus avecque les autres peuples de la Guienne. Paulin escriuant à Ausonne les nomme fourrez, & vestus de peaux en ces vers.

Nigrantesque casas, & texta mapalia culmo

Dignaque pellitis habitas deserta Bigerris.

D'AUTRES les prennent pour ceux de Bearn, qui leur sont voisins.

Ce Pays est l'une des anciennes Comtez de toute la Contrée, & qui a souz soy plusieurs grandes & anciennes Villes. Tarbe est la capitale dont toutefois C'est fait un peuple particulier qu'il appelle *Tarbellos*, au liu. III. de ses Commentaires *Tarbelli*, dit-il, *Bigerriones*, *Flussates*. Paroles qui de courent aussi l'etreur de ceux qui mettent Bigorre en la Comté de Foix, & Tarbe en Gascongne.

Ceste Ville est assise sur la riuere d'Adour, que les Latins appellent *Aturrus*, ainsi que le tesmoigne Aufone en ces termes.

Insanumque ruens per saxa rotantia latè

In mare purpureum, domina tamen ante Mosella

Numine adorato Tarbellius ibit Aturrus.

Diuisée au reste en quatre ou cinq parties, qui ont toutes leurs ruisseaux, ponts, portaux, & clostures particulieres, pour monstrier qu'elle a esté bastie à diuerses reprises.

Ily a siege Episcopal en ceste Ville, mais ie n'ay point appris qui l'a dressée au plan de la doctrine Chrestienne, ny qui en a esté le premier Euesque. Tant y a que l'Eglise Cathedrale, mesme auant les troubles qui nous ont éclos la ruine de tant de beaux & riches Temples, estoit petite, & malbastie, & toutefois d'assez anciëne fondatiõ.

Les autres Eglises sont la Paroissiale au milieu de la Ville, & deux Conuents, l'vn de Cordeliers joignant la riuere, & l'autre de Carmes hors les murailles & aupres de la porte, par où l'on sort pour aller à Toulouse.

De quelques autres Villes de Bigorre.

CHAP. XXIV.

Les autres villes de Bigorre, sont, Trie, Rauasteins, Maubourget, & Baigneres ainsi nommée des Bains d'eaux chaudes dont elle est agencée & embellie à la faueur d'vne môtagne au pied de laquelle elle est assise.

& dont luy en prouient les sources & fontaines.

Lourde.

A P R E S est en encore Lourde dite *Lampurde* des Latins, sur la frontière de Bigorre, & la dernière ville du ressort de Toulouse, de laquelle parle Sidonius Apollinaris, & qui est assez remarquable, par celle grosse Tour qui la autrefois si brauement defendue contre les assauts de l'Anglois, & qu'on tient auoir esté là bastie par les Romains pour seruir de rempart & de barriere à à leurs garnisons.

*Capots
qui s'en
Bigorre &
en Bearn.*

Je ne veux oublier en finissant ce Chapitre, qui fera la fin du Liure, qu'en ce Pays, comme en celuy de Bearn, & en plusieurs endroits de Gasconne, habite vne sorte d'hommes appelez vulgairement Capots ou Gahets, qu'vn chacun fuit & deteste cōme ladres, & qui ont l'halaine fore puante, tous charpentiers & tonneliers, vrays restes de la race de Giezi, ou cōme tiennent quelques vns, des Albigeois heretiques. Quoy que c'en soit, separez du commun, & de domicile pendant leur vie, & de cimetièrre apres leur mort.



LE
ANTIQUITEZ
 ET RECHERCHES
 DES VILLES, ET CITEZ
 plus celebres ressortantes
 au Parlement de
 Bourdeaux.

LIVRE TROISIEME.

*QUAND ET PAR QUI FUT
 estably le Parlement de Bourdeaux, &
 quelle est l'estendue de son ressort.*

CHAP. I.

A PRES le Parlement de Thoulouse
 auquel dois-je plutoft donner place
 qu'à celuy de Bourdeaux ? celuy qui
 sur tous peut porter parriculieremēt
 le titre de Royal, puis que seul entre tous les Par-
 lemens il a tousiours tenu son sein ouuert pour
 recevoir le Roy, a desserré ses portes pour le reco-

gnoistre, & réuersé les remparts pour faire hommaige à son Sceptre, lors que la France mutinée dans le rebellion, poussée par ses propres ennemis s'auançoit à sa ruine.

NON seulement l'ordre, & reprise de l'Antiquité des Parlemens, mais aussi la suite des Provinces, & l'establissement que nos Roys en on fait en icelles, oblige ma plume de se tourner vers la Guienne, & ne diffeter plus loin l'honneur de sa Cour souueraine, laquelle avecque les autres du Royaume, n'a iamais rien souhaité que la Majesté seule du Roy, deslors que Dieu porta cete riche Couronne sur sa teste, toute ombragée de merueilles, toute releuée de miracles, qui le rendent la merueille, & le miracle des siecles presens & aduenir.

QUAND je dis la Guiéne, je n'entends pas ceste ancienne & grãde Aquitaine, que nõ les Roys & Seigneurs d'icelle, mais les ministres & chefs del'Eglise Chrestienne, ont diuisée en premiere & seconde: j'entends simplement les Contrées qui portent auiourd'huy leur nom à l'obeissance de ce grãd corps de Iustice, estably par nos Roys à Bordeaux, qui est sur la Garonne, droit au milieu d'icelles, & comme en la capitale, afin que de l'vne & l'autre part elles puissent plus facilement obtenir jugement en leurs procès & differends.

Parlement
par qui
estably à
Bordeaux.

LE Roy Charles VII. qui auoit honoré ceux de Languedoc d'un Parlement, ne voulut pas apres qu'il eut fait composition avecque l'Anglois qu'il se retireroit de la Guienne, vies & bagues sauues, que les sujets d'icelle fussent de condition moins releuée. Partant ayant pris les ci-

toyens de Bourdeaux en sa protection en faisant nouveau serment de ne se rebeller iamais contre luy leur souuerain seigneur, il choisit quelque temps apres leur Ville pour estre le siege d'vn autre Parlement, lequel distribueroit la vigueur de son autorité & de sa iustice, à tout le Bourdlois, Landes, Albert, Xaintonge, Perigort, Limousin, Agenois, Condomois, Bazadois, partie de Biscaye & Medoc.

Je sçay bien que tous nos Historiens nes'accordent pas en ce point, & que si maintenant on les lit, on y trouuera des difficultez assez capables de balancer les meilleurs jugemens au sujet de l'establissement de ceste Cour. Monsieur Pasquier assure que ce fut Louys XII. qui la crea pour les Pays de Gascoigne, Xaintonge & Perigord. Et Iean Darnalt en ses Antiquitez d'Agen, en refere l'institution à l'an mil quatre cens soixante & trois, qui fut la troisieme année du regne de Louys XI. où il dit aussi que la Ville d'Agen a eu autrefois l'honneur des seances de ses grands Iours & de ses Chambres souueraines. Mais le sieur du Haillan, à qui nous deuons la composition de l'Estat & Succés des affaires de France, & qui nous en a assez bien enseigné l'Histoire, nous semble plus veritablement apprendre que le Parlement sedentaire fut mis à Toulouse par Charles VII. l'an 1444. qui pareillement institua celui de Bordeaux. Quoy que c'en soit Iean Bouchet en ses Annales nous a deuant luy paillé ceste verité pour la croire, quand discourant des premieres actions du regne de Louys XI. en la Guienne, il dit, que le Parlement de Bourdeaux fut

transferé en la Ville de Poitiers, l'an 1468. car il est certain que ceste translation doit auoir esté precedée d'une seance de quelques années, qui ne peut auoir esté establee d'autre autorité que de celle de Charles V I I. pere du Roy Louys XI.

D V P A Y S
ET DV CHE' DE
G V I E N N E.

DE LA VILLE, COMTE'
& Archeuesché de Bourdeaux.

C H A P. II.

Guienne.

LA Guienne, que les Grecs & Latins ont appellée Aquitaine, a esté en diuers temps de diuerse estendue: Environ 56. ans deuant la naissance de Iesus Christ, & lors que Cesar faisoit la guerre es Gaules, elle ne s'estendoit que depuis la riuere de Garonne iusques aux monts Pyrenees, & à cest endroit de l'Ocean qui touche à l'Espagne, entre le Soleil couchât & le Septentrion. Auguste l'esslargit iusques à la riuere de Loire: & telle a esté maintenue tant que les Romains en ont esté maistres. Mais les Seigneurs que nous y auons eu depuis ne se sont guere souciez de leur ordonnance: car peu apres la mort de Chilperic, du tēps

que Gótran son frere tenoit vne bõne partie de la France, bien qu'il ne s'intitulast que Roy d'Orleans, les Gascons, ancien peuple demourãt dans les Pyrenées aux cõfins & frontieres d'Espagne, & non grandement esloignée de la Guienne, descendirent des montagnes, & par progres de tẽps s'empierent de ce pays, qui est entre la Garonne & les Pyrenées, mesme entre les riuieres de Garonne & Dordonne, auxquels ils imposèrent leur nom, ne recongnoissans autre Seigneur que de leur nation iusqu'a ce qu'en uiron 40. ans apres ils furent defaits par Dagobert, & reduits en forme de Prouince, que depuis encore nostre Louys le Debonnaire ayant pris Loup leur dernier Duc son successeur reunit souz sa puissance avecque la Guienne, qu'il retira aussi d'Euë. Charles le Chauue son successeur les erigea apres en Duché qu'il donna à Ranulphe son proche parent. Et Hugue Capet esleuant ceste Duché à vn plus haut estage de grandeur, voulut qu'elle tint l'vn des premiers rancs entre les Pairries seculieres de la Couronne: Finalement apres auoir esté longuẽment regentée par l'Anglois, elle reuint au Roy Charles VII. le second fils duquel nommé Charles en fut glorieusement appēnagé par Louys XI. son frere aisné, mais avecque ceste restriction que la Comté de Poitou n'y estoit plus comprise. Et mourant depuis sans enfans à Bourdeaux elle fut lors inseparablement vnie avecque le Domaine Royal, sans que iamais elle en peust estre diuifée.

OR est la Ville & Cité de Bourdeaux principale & Metropolitaine de toute la Guienne,

assise sur le bord de la riuere de Garonne, lequel regarde l'Espagne & l'Occident, si bien qu'en plusieurs endroits l'eau vient barre jusques contre ses murailles, & en aucuns lieux elle entre dedans à plaine mer. C'est le sejour ordinaire des anciens Ducs d'icelle, & le siege, comme il est vray semblable de nostre Roy Louys le Jeune, qui auoit espousé l'heritiere de ceste Maison, tant & si longuement qu'il en a esté en possession.

C'EST d'elle que ceste grande Prouince à pris l'origine & premiere excellence du nom d'Aquitaine. Car on la nommoit jadis *Aquita*, à cause du lieu de son assiete, & de l'abondance de ses eaux: & le nom qui luy a esté donné de *Burdigala*, ou *Burdegala* que le vieil langage Gascon, Bourdelois appelle *Bourden*, est vn nom recët, & ne se trouue en aucun plus vieil Autheur que Strabon, qui est le plus ancien que nous ayons auourd'huy, qui aye parlé de Bourdeaux, & qui en a plus dit que nul de tous les anciens, encore qu'il n'en aye guere parlé.

C'EST Autheur dit que le lieu de l'assiete de ceste Ville c'estoit palus anciennement, que là faisoit la riuere, & remplissoit d'eau, quand elle regorgeoit a son montant & plaine mer, dont on peut penser qu'il n'estoit aisé de ce temps là d'approcher de Bourdeaux. Depuis on a petit à petit remply ce marests de bourbiers, cailloux, sable, & autre telle matiere. Il dict aussi que ceux qui tenoient lors Bourdeaux s'appelloient *Bituriges Viniisci*, & de ce mesme titre les qualifient Pline & Ptolomee: Voire le Poete Ausone,

fone, que nul ne doute auoir esté enfant de Bourdeaux, s'appelle encore Viuisque en ceste sorte.

Hac ego Viuisca ducens ab origine gentem.

Mais I sidore Euesque de Seuille il y a plus de 9. cés ans & qui auoit veu beaucoup de liures des anciens Grecs, Latins, & Barbares qui ne se trouuét plus aujourd'huy, ne dit pas, *Bituriges*, pour la premiere partie, mais *Burgos*, duquel conjoint avecque l'autre nom du pays qui est *Gallus*, il fait *Burdegalus*, au 15. tiure de ses Etimologies. *Burdegalum*, dit-il, *appellatum ferunt, quod Burgos Gallos primū colonos habuerit: quibus ante cultoribus adimpleta est.* Car il est certain que ces anciens là n'auoient tiré leur nom de leur Ville, qui s'appelloit premierement *Aquita*, mais que leur Ville a depuis pris son nom d'eux, comme Bourges, que Cesar appelle *Anaricum*, des *Bituriges*, c'est à dire de ceux de Berry, desquels elle est le chef & principale Ville. Et croy que Strabon qui l'appelle ainsi *quasi diceret Burgum Gallorum*, eust mieux escrit, s'il eust dict, *quasi diceret Urbem Burgorum Gallorum*. De la s'est tiré le nom de Bourdeaux, non pas du bord des eaux de la Garonne comme veulent dire quelques vns, ny moins encore de la Bourde & la Iale, deux petites riueroites, entre lesquelles Bourdeaux est assis, tout aupres de l'une, & à vne lieuë & demye ou deux lieuës de l'autre.

C EST E Ville estant venue en l'obeissance des Romains ils l'ont non seulement traitée comme franche, ainsi que tesmoignent le mesme Strabon & Pline, mais l'ont aussi decoree de plusieurs

ſomptuoſitez & marques de grandeur deſquel-
 les encore reſtent trois remarquables veſtiges
 entr'autres. Le premier ſont quelques Bains &
 Eſtuues, dont on trouua les fondemens en terre
 l'an mil cinq cens cinquante ſept, que l'on cui-
 doit fortifier Bourdeaux, au pres du Boulevard
 de la porte Dijos : mais cela eſt caché, & ne ſe
 peut plus recognoiſtre. Les deux autres ſont viſi-
 bles, & preſque entiers, ſçauoir eſt le Palais Tu-
 tele, & le Palais Galiene.

*Palais Tu-
tele.*

CE qu'ils appellent Palais Tutela, qui pour le
 iourd'huy eſt en la ville, mais anciennement e-
 ſtoit hors d'icelle, toutefois preſque ſur le bord
 du foſſé, qui regardoit le Septentrion, & aſſez
 pres de la riuere, eſt vn baſtiment de pierre à an-
 gle quarré, de 87. pieds de long, & 63. de large,
 ſans conuerture, vouté par le bas de façon plate
 à l'antique, ayant eu autrefois huit pilliers ou co-
 lonnes canelées en longueur de chaſque coſté,
 & ſix en largeur de chaque bout: qui faiſoient le
 nombre de vingt quatre colônes en tout le quar-
 ré, deſquelles y a encore dixhuiſt de bout pour le
 iourd'huy embellies de quelques ſtatues. Tout
 le monde qui void cela eſt en eſnoy de ſçauoir
 que ce peut auoir eſté: & n'y a perſonne qui en
 puiſſe rien aſſeurer. *Tutela* eſt mot Latin ſignifiant
 garde & deſſenſe. De là vient vn autre nom *Tu-
telaris*, qui eſt à dire de la garde & de la deſſenſe,
 Nos pauures deuanciers qui ſe forgeoient tant
 de fortes de Dieux, en auoient entre autres, qui
 eſtoient appelez *Dij tutelares*, c'eſt à dire Dieux
 de la garde: & de ce nom apelloient ceux-la
 meſmement, leſquels ils tenoient, reueroient &

adoroient pour la garde de leurs villes. Pour ce donc qu'on appelle cecy le Palais Tutelle, aucuns ont voulu deuiner que c'estoit là le Temple du Dieu tutelaire de la ville de Bourdeaux, c'est à dire de celuy Dieu qui auoit Bourdeaux en garde. Ce fin homme & sçauant clerc qui depuis deux ou trois cens ans en ça nous a voulu faire accroire que le bon Empeereur Ro. Vespasian auoit eu vn fils appelle Cenebrun, lequel il auoit couronné Roy de Bourdeaux, appelle cecy nô Tutelle par t; mais Tudele par d, a tout le moins le trouue l'on ainsi escrit en son beau fils de liars. Il l'appelle aussi comme font semblablement plusieurs à Bourdeaux pour le iourd'huy, Pilars ou Pilas, c'est à dire Piliers, pour raison des piliers & colonnes qui s'y voyent. Et dit que ce fut jadis vn Temple du Dieu, auquel ces pauvres gens là donnoient la garde de leurs iardins & vergers.

LE Palais Galienné fut jadis vn bel Amphitea- Palais Galienné
 tre a quatre cens pas de la ville de ce temps là, Il y liens.
 auoit six murailles l'vne autour de l'autre, faites de semblable matiere & ordonnance que les murailles de la vieille ville (desquelles nous parlerôs cy deffouz) & de ces six celle de dehors est encore la plus haute, de trois grands pieds d'espaisseur : & de là viennent les autres en s'abaissant peu a peu iusques à la dernière du dedans qui n'a pas plus de deux pieds d'espaisseur. Entre lesquelles deux y a enuiron nonante & six pieds. Il y a deux portaux, vn de chaque bout, par où est la longueur de l'Amphiteatre. Laquelle longueur dedans la sixiesme muraille a trois cens septante pieds : la largeur de ceste longueur

deux cens trente , ainsi que les Amphitheatres se faisoient de forme d'œuf anciennement. Cet edifice icy tant bien fenestré a aussi prou donné à songer aux gens, & se sont finalement trouvez d'habiles hommes & de ça & de la les Pyrenées qui nous en ont fait de beaux contes, que ie serois bien marry d'auoir icy contez. I'escrirois plustost qu'il eust esté ainsi appellé du nom de Galienus que de quelque femme Galiena ou Galiana. Car Rome auoit vn Emp. nomme Gallienus l'an de Iesus Christ deux cens cinquante sept auquel temps les Romains estoient encore maistres de la Gaule: & Lieutenant de l'Empire en la Guienne estoit vn Senateur Romain nommé Tétrique: lequel fut en son absence esleu Empereur par les gend'armes, qui ne pouans plus supporter la vie disolue de Galienus, le cōtraigniret de prédre le manteau d'escarlate dás la ville de Bourdeaux, & se porter pour Empereur, ainsi qu'escrit Eutrope: ie penserois di-je plustost que cest Amphiteatre eust esté basti souz l'Empire de Galienus, & qu'ó luy eust de la baillé tel nom: Mais on l'appelle aussi Arenes, comme celuy de Poitiers, & de Nismes: & a tel nom en de vieux instrumens Latins de saint Simeon qui est pres de la, lequel nom d'Arenes est venu de ce que les anciens pauoient de sable ou Arene les lieux où ils faisoient leur ioustes & tournois: comme nous en pauons aujourd'huy nos lices.

S O N T aussi considerables ces vieilles murailles, qui font vn quarté au milieu de la ville. C'est vn ancien reste de la premiere assiete de Bour-

deux, encore entier du temps d'Aufone, qui parlant d'icelle au liure qu'il a fait des villes les plus renommées de son temps, dit qu'elle estoit petite & carrée, & auoit de belles & hautes tours. Les Sarrazins & Normans l'ayans bruslée depuis luy, elle a esté rebastie, & close d'une closture plus spacieuse, voire par succession de temps & a diuerses reprises accreuë en telle grandeur qu'elle n'a auourd'huy moins de quatre cens cinquante iournaux de plan qui est enuiron la tierce partie de la ville de Paris. Sa premiere creuë a esté du costé du Midy. On void encore sa muraille de la porte de Salinieres par saint Eleige & la maison de la ville, se venir rendre aux Escoles des loix : Ses fossez ont esté comblez, & s'est la fait vne fort belle & large rue qui s'appelle Fossez, du nom de ce qui fut la premierement. Il y a deux autres creuës, l'une autout de ceste premiere, où sont l'Eglise de saint Michel, l'Abbaye de S. Croix, le Couuent de Cordeliers appellé la grande Obseruance, celui des Augustins, celui des Carmes, l'Hospital saint Iacme, c'est à dire saint Iacque, l'Eglise saint Eulalie, & le Chasteau du Ha, qu'on diroit peult estre Fare en François. appellé *Castelum Fari*, aux rentiers de Chanoines de saint André, basty par le Roy de France, Charles septiesme de ce nom, apres auoir chassé les Anglois de Bourdeaux, & de tout la Guyenne l'an mil quatre cens cinquante quatre. Et l'autre creuë de l'autre costé de la ville là ou est le Palais Tutele, le Chasteau Troupette, que ledit sieur Roy fist faire en mesme temps, que le Chasteau du Ha, les Iacobins, & la petite

Chasteau
du Ha.

Chasteau
Troupette.

Oblivance, autre Couvent de Cordeliers.

Je ne veux oublier que quelque temps apres que les Sarrazins furent entrez de force en la ville de Bourdeaux, qui leur auoit fermé les portes, & qu'ils l'eurent pillée & bruslée: Charlemagne ayant pacifié la Guyenne, & icelle donnée en titre de Royaume à son petit fils Louys, qui luy naquit à Cassenoil en Agenois, l'an 778. durant son voyage d'Espagne cõtre les susdits Sarrazins pour garder & tenir d'oresnauant en obeissance & paix ladite Guyenne, il mist des Comtes & Gouverneurs par toutes les Prouinces, & cornieres d'icelle, & mesmement à Bourdeaux vn nommé Siguin. Cela se void en la vie dudit Louys, composee par vn homme de son temps. Et ce Siguin icy, que ie croy le premier Comte de Bourdeaux, ie ne fay nul doute que ce ne soit Seuin tué depuis par les Normans en bataille, pere de Huon surnommé de Bourdeaux, lequel est appellé Duc, & non Comte en la fabuleuse histoire de ses faits d'armes, pour ce que ce Roman là se timoit premierement du temps que la Guiéne qui auoit Bourdeaux pour chef, ne portoit plus autre nom & titre que de Duché. Mais encore ne faut il que ie trahisse par mon silence l'occasion de m'acquiter de mon deuoir enuers l'estat de l'Eglise de ceste ville.

Celuy qui conuertit les Bourdelois fut saint Martial, qui leur fõda aussi vne Eglise en l'hõneur de Monsieur S. André faite depuis le siege de l'Archeuesque, qui a souz soy les Euesques de Saintes, Poitiers, Luffon, Maillezais, Perigeurs, Sarlat, Condom & Agen. Et comme ceste ville

Comtes de
Bordeaux.

Huon de
Bordeaux.

est grande & bié peuplee, aussi a elle esté par progrez de temps richemét embellie de diuerses autres Eglises fort renommées par toute la Guyenne, & en plusieurs endroits de la France, comme de la Collegiale de saint Seuerin hors la ville, où estoit jadis, ainsi que monstre assez le grand nombre des vieux monumens qu'il y a, vn des Cimetieres le plus grand & le plus hanté de la ville de Bourdeaux, où se mettoit tout le monde, petits & grands, riches & pauvres, clers & lais, mais les vns en de plus belles & grandes pierres, & plus enrichies d'Epitaphes, que les autres: selon la grandeur, puissance, & merite des personnes: où fut mis l'Euesque Amand, & non en son Eglise, ny en l'Abbaye de saint André dedans la ville: où fut aussi mis S. Seuerin dont on y venere encore les os en l'Eglise, qui en a depuis pris son nom avecques tout le faux Bourg, & le porte encore pour le iourd'huy, bref où furent depuis mis la plus part des Cheualiers du Roy & Empereur Charlemagne, auxquels le traistre Ganelon fist faire perte de la vie.

Il EN ay encore representé cy dessus quelques autres en la description de la creuë de ceste ville: & le reste ie le passe icy souz silence, pour venir aux autres principaux ornemens qui font encore paroistre la splendeur de Bourdeaux sur toutes les autres villes de Guyenne.

ENTRE ces ornemens l'Vniuersité tient l'vn des premiers rancs, cōme tres-florissante & renommee de toute ancienneté presque par toute l'Europe. Aufone qui fait grand honneur à ceste ville

tant a cause de s^o sçauoir & de ses escrits que pour auoir esté grâdemēt honoré par les Empereurs Romains Valentinian, & Gratian, duquel il a esté precepteur, & de Theodose, & pour auoir esté Consul de Rome, parle en ses Parentales de plusieurs sçauans'personnages, qui ont tenu escole, & leu en son Bourdeaux de s^o tēps & deuant, il y a plus de douze cens ans. Par ce liure on peut cognoistre que de ceste Vniuersité ce n'estoit pas petite chose en ce temps là, puis que toutes bonnes lettres tant Grecques que Latines y estoient entretenues.

QUE si quelqu'vn doute de la foy d'Aufonne & veut dire qu'il ayt vn peu auancé pour le los de son pays, il n'est pas seul qui a fait mention de ces tres-sçauans hommes. Celuy qu'il nomme le premier, Tiberius Victor Mineruius, enfant de Bourdeaux, lequel il dit auoir esté vn autre Quintilien en Rethorique, auoit leu non seulement à Bourdeaux, mai aussi à Rome & Cōstantinople, & auoit fait renommer ces villes tant renommées. S. Hierosime luy fait bien cest honneur que de l'auoir mis aux Chroniques à l'a de Iesus Christ 359. de ceste maniere, *Mineruius Burdigalensis Rhetor Romæ florentissimè docet*. Ce S. Auteur parle aussi d'Alcius Paterna, & dit qu'il lisoit à Rome en grande estime, l'an trois cēs trēte neuf. Il fait aussi mention d'Alcius, & de Delphidius, en l'an 360. disant qu'en ce temps là ils lisoient en Guienne, sans nommer la ville, avec grand bruit. Et de Delphidius parle semblablement Amian Marcellin au commencement du dix-huictiesme liure de son histoire, l'appellant aspre Orateur &

vehement ; contant d'une matiere criminelle qu'il plaida deuant l'Empereur Iulian, qui lors estoit en nostre Gaule l'an 362.

DEPUIS les Ducs de Guienne, nos Roys & les Papes ont fauorisé ceste Vniuersité de leurs moyens, priuileges, franchises, & prerogatiues, pour l'estude des Droits. Et de la memoire de nos Peres encore le College de Guyéne y a esté tres-florissant, & le meilleur de la France pour la premiere institution de la ieunesse.

LE Pui Paulin est aussi remarquable sur l'ancienne muraille de ceste ville vers le Septentrion, pour auoir esté la Maison des ancestres de ce Pontius Paulinus Euesque de Nole au Royaume de Naples, qui estoit natif de Bourdeaux, & ayeul de ce Pontius Leontius qui fist bastir la ville de Bourg, ainsi que nous dirons en son lieu : Maison possedee depuis par les sieurs de Grailli, de Foix, & de Candale.

Pui Paulin.

CE que l'on nôme pareillement Pessac à Bourdeaux, petit village & paroisse, à vne lieue de la ville, entre le Midy & l'Occident, c'est où Bertrand de Gut Archeuesque de Bourdeaux, & depuis Pape souz le nom de Clement cinquiésme auoit logis, & où est encore auourd'huy en nature vne vigne par luy plantée, bien renommée au pays à cause de tel sien premier maistre, & du bon vin qu'elle porte appellée *La vigne du Pape Clement*.

Vigne du Pape Clement.

LE Palais, où se tient la Cour de Parlement autrement & de plus long temps appellé, Chasteau de l'umbriere, n'est pas dauantage vn petit embellissement de ceste ville, pour auoir esté

l'ancien logis des Ducs de Guyenne, basty au coin de la ville. C'est en ce lieu que les Chambres souveraines de Bourdeaux ont leurs seances ordinaires pour distribuer la iustice. Chambres desquelles nous pourrions dire beaucoup de louanges, & parler de leur lustre, & autres particularitez que nous lairrons pour dire qu'en ce Parlement comme en quelques autres, a esté establie par le Roy vne Chambre del'Edict composee de deux Presidents, l'vn Catholique, & l'autre de la Religion pretendüe reformee, & de douze Conseillers dont les six seroient Catholiques, & les autres six de ladite Religion, voire ordonné que la seance en seroit audit Bourdeaux ou à Nerac: & que pour les expeditions de la Chancelerie, elles se feroient en presence de deux Conseillers d'icelle Chambre dont l'vn seroit aussi Catholique, & l'autre de ladite Religion pretendue reformee, en l'absence d'vn des maistres des Requestes del'Hostel, & que l'vn des Notaires & Secretaires de ladite Cour de Parlement de Bourdeaux feroit residence au lieu où ladite Chambre seroit establie, ou bien l'vn des Secretaires ordinaires de la Chancellerie pour signer les expeditions de ladite Chambre.

EN ceste ville outre le Parlement sont aussi les sieges du Seneschal de Guyenne, & de l'Admirauté pour le fait de la marine.

Thresoriers Le Bureau des finances & l'assiete de la recepte generale des tailles de Guyene, avecque les Thresoriers generaux en la generalité d'icelle la decorrent encore, l'enrichissent, & l'annoblissent de beaucoup: Comme pareillement la maison de

*Chambre
de l'Edit.*

Ville & corps d'icelle, l'ordre & Police des Maire & Jurats, qui ont la charge & l'œconomie publique. Charge qui doit sembler d'autant plus belle (ainsi qu'à Paris les dignitez de Preuost des Marchands & Escheuins) qu'elle n'a ny loyer, ny gain autre que celuy de son execution. Elle dure deux ans, mais elle peut estre continuee, sur tout la Mairrie, par seconde election: Elle l'a esté autrefois au sieur de Môtagne Cheualier de l'Ordre, ainsi que luy mesme le tesmoigne en ses Essais, & ne l'auoit esté que deux fois auparauant, quelques années y auoit à Monsieur de Lansac, & fraichement à Monsieur de Biron, Marechal de France, en la place duquel il succeda, & laissa la sienne à Mōsieur de Matignon aussi Marechal de France, glorieux de si noble assistance.

Le pourrons d'auanture remarquer & poursuivre plusieurs autres belles qualitez & particularitez, qui seruent d'ornement, de iustice, & de marque d'antiquité à ceste ville. I'y pourrois t'apporter les armes ou armoiries & deuises de la Cité, la structure, ordre, symmetrie, murs, portes, edifices & ruës d'icelle, le tout d'une elegance vniuerselle: comme aussi pourrois-je deduire par le menu, ses sieges, prises & reprises, notamment durant les guerres de l'Anglois, mais il est mes huy temps d'acheuer le cours du voyage entrepris & visiter les autres villes qui sont du ressort de son Parlement.

De quelques Villes du Bourdelois:
 & du Pays de Medouc
 & d'Albret

CHAP. III.

Esparre.

Medouc.



V dessous de Bourdeaux, & ioin-
 gnant la coste de la Mer, est la ville
 de l'Esparre, & le Cap sainte Marie:
 puis descendant plus bas l'on entre
 au pays de Medouc, terminé de tous costez de
 Paluz, & autres lieux dont la bassesse l'expose à
 beaucoup d'inondations.

PTOLOMEE au second liure de sa Geo-
 graphie nous faisant les premiers Bourdelois
 plus grands Seigneurs quene font pas ny Pli-
 neny Strabon, leur baille vne autre ville auec-
 que Bourdeaux, en ce Pays de Medouc qu'il
 met vers Soulac, Bourgassez beau en la pointe
 que fait là la grande Mer auecque la Garonne:
 & la nomme *Nouiomagos* en son Gregeois: mais
 on ne la trouue aucunement pour le iourd'huy,
 soit ou que la terre l'aye engloutie par quel-
 que tremblement: ce qui est autrefois aduenu à
 de grandes & belles villes, & mesmes à des
 montagnes, ainsi que content Pline, Eusebe, &
 autres: ou que quelque guerre l'aye rasce: cōme
 de fait encore il y a en ce quartier là de Medouc,
 vn grand lac, où l'on dit qu'il se void des murailles
 quand quelque esté se porte vn peu sec, & que

les eaux sont basses: ou que la grande mer ou Garonne l'aye noyee: comme aussi trouue l'on bien à dire aujour d'huy en ce mesme quartier l'Isle d'Antros de laquelle le Geographe Pomponius Mela fait mention, si ce n'est d'auanture le rocher de Cordan, à l'embonchement de la Garonne: ou finalement que les sables l'ayent couuerte, comme tout ce pays là est fort sablonneux, & la mer ne fait que vomir sable: lequel seché & mené par le vent: fait de merueilleuses montagnes, & encombre non seulement les maisons, mais aussi les plus hauts chesnes & pins du pays: dont les Medouquins content comme pour quelque grand merueille que leurs lieures sont non seulement si hardis qu'ils courent apres les leuriers, mais aussi tant legers que les diriez voler plustost que courir par ces grands sables, & s'il leur deplait de se paistre à couuert, au pied des arbres, qu'ils montent à la cime, & mesme font la leur repaire.

Le long de ceste coste basse est aussi le Chasteau de Blanquefort possédé par les Seigneurs de Duras: Et non loin des Landes de Bourdeaux la renommee ville & Principauté d'Albret, d'où sont sortis force grands & nobles Princes, qui tous ont fait paroistre la grandeur de leur vertu: Principauté qui a souz soy quelques places, comme Castel Morou & autres.

En ce quartier aussi est le pays de Buch, abondant en résine, & duquel estoit Capral Gaston Comte de Foix durant le regne de Charles VII.

Mais remontons vers le pays d'entre deux mers, ainsi dit à cause que la mer s'espend le long

Blanquefort.

Albret.

d'iceluy par deux bras, & va receuoir en son sein deux grosses riuieres, l'vne à Bourdeaux qui est celle de Garonne, & la Dordonne à Libourne. Ce pays est composé de plusieurs villes, dont les vnes sont au Bourdelois, les autres en l'Aginois, & les autres au Bazadois. Celles del'Aginois & du Bazadois nous les mettrons cy apres en leur lieu. Celles du Bourdelois sont saint Macaire, la Comté & forteresse de Venauge des appartenances del'illustre maison de Candale, Larmôt, Carbonnières, où commence ce gros bouillonnement du flux & reflux de la Mer, qui se roule avecque si grande furie le long du li&t de Dordonne, qu'il n'y a nauire qu'il ne renuerse s'il le rencôtre de costé: car la pointe en fend aisemēt le flot, que ceux du pays appellent Mascareth, & qui ne se forme guiere que pendant les grandes chaleurs, & sur les equinoxes. Apres est Carbon blanc, & en fin Libourne, belle petite ville à l'emboucheure de la Dordonne dans la Mer.

Carbonnières
re.

*De la ville & Chasteau de Fronzac,
& du pays & Marquisat
de Fonsadez.*

CHAP. IIII.



Emarrans de Libourne outre ce fleuve vous entrez dans le pays de Fronfalez, enrichi du glorieux titre de Marquisat, & ainsi nommé de la ville

& fort Chasteau de Fronfac, que Charlemagne, dit l'histoire, fist edifier sur la riuere de Dordogne, pour tenir frontiere, & seruir de barriere cōtre les Sarrasins, qui lors habitoient outre les fleues de Girōde & de Dordogne: & la nōma Fronfac, qui vaut autant à dire que front des Sarrasins. Si l'historien Aimon, parlant du bastiment & premiere edification de ceste place, eust dit que les Sarrasins esmouuoient lors quelque trouble, il y auroit quelque apparence de suiure ceste interpretation de teste ou front des Sarrasins, mais il dit que Charlemagne fist dresser ceste forteresse, attendant la venue des Deputez qu'il auoit enuoyé vers Loup Duc des Gascons. Eghinard l'appelle *Francicum*: quand racomptant qu'il passa la Garonne pour aller contre ce Prince Gascon il adiouste, *Iuxta Dordaniam fluium, edificauit castrum Francicum (sic enim legitur apud Eghinardum) siue ut vulgo Francianum quasi ut quidam ludunt, frons Sarracenorum*: Mais il seroit mal prins, & entendu de luy donner le nom de front des Sarrasins, si le Roy le fist pour faire teste à Loup qui estoit Chrestien, comme estoit pareillement le peuple, & pays par lesquels il cōmandoit. Ce qui fait penser, nōn que Fronfac n'ait esté basty par Charlemagne, mais que ce fut pour lors, que les Sarrasins Mahumeristes se desbordèrent des Espagnes, & osèrent courir & rauager le Pays Bernois, la Chalosse, & le pays de Bendes (ou Vuendes nation des Seburniens venus de Scythie) voire ils vindrent iusques à la riuere de Garonne: & ce du temps que ce grand Monarque François estoit empesché contre les Saxons.

Ce Fronfac est bien l'une des plus fortes places de toute la Guyenne, & en la plus gracieuse assiete, il est sur la haute croupe d'une montagne, & a le regard sur Libourne, & sur tout le riuage de la Marine.

EN ce quartier & sur le mesme fleuve estoit aussi l'ancien Chasteau de Montauban, remarquable par la valeur de ce Regnaud surnommé de Montauban & l'un des quatre fils d'Aimon tant chanté par les Romains. Auiourd'huy n'en reste plus que les ruines & mafures.

D V P A Y S

DE SAINTONGE.

*De la Ville, Comté & Euesché
de Xaintes.*

CHAP. V.



L ne faut point faire de doute que les Saintongéois ne soient fort antiques & renommez comme presque tous les autres peuples de la Gaule. Ceux qui estimét la plus part de nos contrees ne tenir leur ancienne Noblesse que des reliques des Troyens, font courir ceste commune opinion, qu'il en paruint vne bande iusques à eux: & qu'ayans par leur venue embelly la plus grand part de leur pays, ils le nōmerent Xaintonge, en memoire de leur gros fleuve de Phrygie, qu'ils appelloient Xanthe. Mais quant
à moy

Comté & Euesché de Xaintes. 715

à moy ie ne fais aucun doute que ce peuplé ne soit vrayement Gaulois, & qu'ils n'ait pris son nom de quelque raison telle que la trop esloignée antiquité nous en a fait perdre la cognoissance. Quoy que c'e soit tous les vieux Autheurs les nomment *Santones*, non pas *Xantones*, qui me fait croire qu'il faudroit aussi écrire en nostre langue *Saintongeois*, & *Saintonge*.

Cesar au liure premier de ses Commentaires dit qu'ils ne sont gueres loin des limites des Thoulofains, qui sont en la Province des Rom. & que leurs plaines sont larges & spacieuses, & mesme abondantes en bleds. Et au III. il les met entre les Pays obeissants, & dit qu'il leur auoit ordonné avec les Poiteuins, d'armer & equiper quelques nauires en guetre. Mais au VIII. il les tonte entre les peuples rebellez, & dit que les Seigneurs de la Gaule les cotiserent à douze mille hommes. Ils furent toutefois subinguez avec que le reste des Gauls & depuis traittez & entretenus comme libres.

Saintonge fertile en bleds.

La ville capitale de ce pays est Xaintes, Euesché, sur la riuere de Charente, de laquelle Ausone a parlé en ce vers.

Saintes.

Santonico refluas non ipse Carantonus est.
Ptolomee & Strabon l'appellent *Mediolanium*, à l'exemple que Cesar auoit mis presque toutes les principales villes de chaque cnotrée d'un autre nom que le peuple, *Lutetia*, des Parisiens, *Durocorum*, des Remois, *Auarioum*, de Berry. Par quoy *Santones*, n'estoit lors que le pays & le peuple, qui toutefois luy a depuis imposé le nom de Saines comme les Parisiens à Paris, les Remois

Bbb

à Reims, les Bituriges, qui sont ceux de Berry, à Bourges.

Ælie Vinet Saintongeois tient que de ce Mediolanium ne restét plus aucunes marques & vestiges; voicy les mots, *Du Milan de Saintonge, il n'en est aucune mention ny en Saintonge, ny en toute la Guienne, sinon que ceux qui ont estudié, scauēt par les Auteurs anciens qu'il y auoit un Milan en Saintonge, il y a plus de quinze cens ans, & cecy en la partie Saintogeoise qui est la plus voisine de la mer.* Mais quāt à moy ie ne fais aucune difficulté de croire que ce ne soit Saintes, puis que mesme dés la primitive Eglise elle a esté choisie pour estre le chef spirituel des autres, & puis que nos Roys encore l'ont depuis esleuē pour le Tribunal de leur iustice.

Saint Eutrope enuoyé en Gaule par saint Clement durant l'Empire de Domitian, la dressa au plan de la Religion Chrestienne, & en fut le premier Euesque, il y a plus de quinze cens ans.

Saint Paladius ou Palais son successeur y fist bastir vne Eglise à son honneur au mesme lieu où il auoit trouué son corps quelques ans apres son martyre.

Amian Marcellin, qui escriuoit du temps de Iulian l'Apostat Gouverneur des Gaules, la met entre les premieres & plus anciennes villes de la Guienne en ces paroles. *La premiere prouince, à scauoir l'Aquitannique, est fort peuplée, & munie de plusieurs belle citez, parmy lesquelles Bourdeaux, Saintes & Poitiers, tiennent les premiers rancs.*

Nos Roys de la seconde race s'estans faitcs maistres de toute la Guienne mirent des Gou-

Comté & Euesché de Xaintes. 717

uerneurs en ceste ville qui s'appellerent Comtes & dont la posterité se fist bien tost apres hereditaire aussi bien que les Gouuerneurs des autres meilleures villes du Royaume.

Ainsi l'an mil quarante & sept, vn Geofroy Côte de Saintes, & Agnes son espouse pour decorer ceste ville de quelque embellissement, y fonderēt vn Monastere de Religieuses au nō de nostre Dame. Et l'ā 1102. Pierre de Confoulant 30. Euesque fist restaurer les murs de l'Eglise Cathedrale, & construire la Maison Episcopale.

Il s'y void encoere aussi quelques restes de la sumptuosité Romaine, qui en recommandent assez la premiete excellence & antiquité, comme les ruines d'vn Amphitheatre hors les murailles & pres l'Eglise saint Eutrope, les ruines de quelques Aqueducs & Canaux de fontaines tirant vers S. Iean d'Angely: mais sur tout vn Arc fort ancien sur le pont de Charante & tout deuant les murs, auquel sont grauées ces paroles escrites en grosse lettre.

CÆSARI NEP. D. IULII PONTIFICI AVGVRI.

Et au reuers quelques autres lettres que les ans qui emportent tout ont à demy effacées, & desquelles à peine peut on tirer aucune intelligēce.

C. IVLIVS CI ICTVNEV...RVFVS...
IS NEPOS E...IOV. SACERDOS ROMANÆ...LVENTEM PRAEFECTV...P.
RO.

Il y auoit mesme autrefois vn fort & ancien Chasteau, que Charles Comte d'Alençon, frere du Roy Philippe de Valois fist abbatre, pource

Bbb ij

qu'il cognoissoit que les Anglois auoient les yeux sur luy, lesquels en contrechange prindrēt lors en Saintonge quelques places sur les François, & gasterent le plat pays.

Je laisse les courses & degasts qu'y ont autrefois fait les Saxons, & autres peuples barbares, les ruines où l'ont enuelpée depuis les Anglois, & ce qui s'y est encore passé pendant les premiers troubles afin de dire que Themis respond là & reuele ses profonds & equitables oracles au milieu d'un Presidial à toutes les villes de ce pays, comme Blaye, Bourg, Saint Ieā d'Angeli, Ponts, Marans, Soubise, Barbesieux, & autres tant Chastellenies, que grosses Bourgades en grand nombre; desquelles il faut maintenant dire quelque chose.

De la Ville de Blaye sur Gironde.

CHAP. VI.

Blaye.



La ville de Blaye sur Gironde est l'une des plus anciennes villes de la Saintonge, & comme ie croye *Promotōrium Santonum*, de Prolomée. Quoy que c'en soit elle est renommée dès le tēps d'Aufone, qui viuoit il y a plus de douze cens ans. Car voicy cōmme il en parle, & comme il l'appelle *Blauiam militarem* pour monstrier que lors elle estoit garnie de fortes garnisons.

Te quoque ne pigeat conspēnsifæderis, & iam

Citus veniremo, aut rota,

Aequoris undosi qua multiplicata recurſu

Garumna pontum pronocat.

Aut iter atarum qua glare a trita viarum

Fert militarem ad Blauiam.

En ceſte ville mourut Charibert ou Aribert Roy de Paris, & fils ainſé de Clotaire premier, & y eſt enterré en l'Egliſe ſainct Romain, de laquelle toutefois il y en a qui attribuent ie ne ſçay comment la fondation à Charles le Grand.

Le chaſteau eſt ſeparé de la ville; & tiét on que Roland nepueu dudit Charlemaigne, en eſtoit Seigneur, & qu'il y eſt auſſi enterré. Quoy que c'en ſoit les Blayiſiens y monſtrent encore de ſes armes & memoires, & maintiennent qu'il y priſt naiſſance, voire qu'il preſida ſur eux comme leur Comte.

De la Ville de Bourg ſur mer.

CHAP. VII.

Bourg, eſt vn des anciens mots Gaulois, Bourg que les Romains ne nous ont peu faire perdre, ny changer en leur Latin. Je ne ſçay toutefois, ſ'il eſt pl^o Gaulois, que Germain. Car on en vſe auſſi bien de là le Rin, que deçà: mais les Bourguignons ont eſté appelez de là, ce dit Paul Oroſe: & les Bourgeois en ſôt nommez entre nous, ceux qui ſont de meſme bourg,

Bbb iij

ou de mesme ville. Or il se prend en deux sortes: premierement c'est vn nom commun, ou, comme disent les Grammairiés, appellatif: qui signifie tout lieu, où il y a nombre de maisons & d'habitans, & Eglise de Parroisse, comme en vne ville, & qui seroit ville s'il estoit ceinturé de murailles. Secôdement Bourg est vn nom propre, c'est à dire, qu'il se trouue prou de lieux, qui n'ont aucun autre nom, que Bourg, soiét bourgs, ou villes. Comme au dessus de Cougnac, ville de Saintonge, sur la mesme riuere de Charante, qui passe à Cougnac, y a vne parroisse, & vn bien petit bourg, qui n'est rien qu'un village: lequel n'a autre nom, que Bourg. A douze ou treize lieuës de là, sur la riuere de Dordogne, y a vne ville, qui n'a aussi autre nô, que Bourg: de maniere qu'au pays de Barbezieus, & par toute la Saintonge, quand on parle de ces deux lieux icy, ou de l'un d'iceux, on dit, pour faire cognoistre, duquel on entend parler, Bourg Charante, ou Bourg sur mer: appellant mer, la riuere de Dordogne, à cause qu'elle est fort large deuant Bourg, va & vient, & porte grands nauires, comme vne mer. De l'antiquité de laquelle ville de Bourg sur Dordogne, voyons, si sçaurions dire quelque chose, comme nous auons desia fait d'une autre ville de la Saintonge.

*Bourg sur
mer.*

Bourg doncques, que nous appellons Bourg sur mer, est vne ville du domaine du Duc de Guienne, & par ce de celuy du Roy de France: pource qu'il est à present & Duc, & Roy de la Guienne, assise au Diocese de Bourdeaux, à l'oree de la riuere de Dordogne, du costé, qui re-

garde le Septentrion & l'Orient, sur vn rocher lequel en la partie la plus haute, qui est celle, où est posée la maison du seigneur de Lansac, & l'Abaye prochaine, a pour le moins soixante pieds de haut. Elle est fort petite ville, & qui ne peut auoir plus de 23. journaux de sole. Je n'entends toutefois comprendre en ce nombre de journaux, ce qui est par le dessouz de la ville, iouxte icelle, presque autant grād qu'elle, enclos de muraille, comme elle, non toutefois de si bonne muraille: que les Bourgeois appellent la Retraite. Qui a esté, en mon aduis, par cy deuant, & mesmement du temps des guerres des Anglois, vn haure: dedans lequel on retiroit petits & grands vaisseaux de guerre, & autres, & les gens aussi, pour estre là en seuret é.

La Dordogne, appellée *Duranum* par Ausone de Bourdeaux, & Sidoine d'Auuergne, mais Dornonia & Dordonia par ceux, qui ont escrit depuis des affaires des François en la Guienne: laquelle riuere passe aussi deuant la ville de Bourg, elle sort des monts appelez Cemmeins & Cebeins, en nos anciens Geographes, que les Saintongeois appellent la plus part les monts d'Auuergne, passe par deuant Bragerac, Libourne, & plusieurs autres villes & bourgs, se vient joindre à la Garonne au dessouz de Bourg vne lieue, & à cinq lieues de Bourdeaux: qui est assis sus le bord de la Garonne, & s'en vont ainsi ensemble à la grande mer ces deux belles riuieres souz le nom, non de Garonne, ny de Dordogne, mais de Gironde. La Dordogne est beaucoup plus large deuant Bourg, que

la Garonne deuant Bourdeaux. Car la Garonne n'a deuant Bourdeaux qu'environ trois cēs cinquante toises de largeur: mais la Dordogne deuant Bourg, n'en a moins de sept cēs cinquante, qui sont trois huitiesmes patties de lieuē, ou vn quart de lieuē & demiquart: ou encore autrement, demy lieuē moins demy quart: si l'on fait la lieuē, comme en Saintonge, de mille tours de rouē de charrette: & telle rouē, de douze pieds de rondēur: qui sont deux mille toises de chemin.

Pays d'entre deux mers.

Le pays qui est entre la Dordogne & la Garonne, quand elles cōmencent d'estre desia pres l'vne de l'autre, s'appelle Entre-deux-Mers, comme si ces deux riuieres, qui n'ont la rien salé, mais sont fort larges, portent grands vaisseaux, & vōt & viennēt comme la mer, estoient plustost mer, que riuieres: mais deuant Bourg, & quelque peu au dessons, il s'appelle autrement Ambez: & la pointe qui se fait au lieu, où elles s'assemblent, se nomme le Bec d'Ambez, Bec dangereux, & duquel tous les passans ne se peuuent pas tousiours garder, quand le vent est grand, & qu'il vient de vers où descendent les riuieres. Ce pays d'Ambez est fort fertile, & pacageux: & pour y paistre, s'y passe force beufs, cheuaux, & autre bestail, en bateau, là où il s'est trouuē aucunesfois des cheuaux, qui, quelque largeur qu'aye la riuere en cet endroit, s'enhardissoient d'y passer à nage, comme pour esparagner la peine des hommes, & sauuer leur naule.

Ambez.

Bec d'Ambez.

Or il ne se peut guere recognoistre en la Ville de Bourg chose, qui monstre grandaage: mais

aux Gogues, qui est vn lieu dans les vignes de dessous Bourg, où le Seigneur de Lansac cueille de fort bõ vjn, y a quelques restes de vieille muraille : qui ne ressemblent pas mal de matiere & façon à celles du vieil Bourdeaux, & du Palais Galienne. Je ne sçay que cela peut auoir esté : mais on a autrefois là recognu vn pan de muraille antique de cinquante & six toises de longueur. Il y a bien quelque mention de Bourg aux Historiens, qui ont escrit ce qui s'est fait en la Guienne contre les Anglois, & mesmement du temps du Roy de France Charles septiesme qu'ils content auoir oëtroyé priuilege aux habitans de ceste Ville, qu'ils ne peussent estre separez de la Couronne de France, en Septembre 1451. mais cela n'est point antique pour vne Ville. De tous les plus vieux Autheurs n'y en a aucun, qui aye dit mot de Bourg, que Sidonius Apollinaris : qui fut Euesque d'Auuergne au temps que les Gots renoient la Guienne enuiron l'an de Iesus-Christ quatre cens cinquante. Il l'appelle Burgus en sã Latin : & en a fait vn carme de deux cens trente cinq vers. Il auoit grand'amitié avec le Seigneur de Bourg qui lors estoit, lequel il appelle Pontius Leontius. A raison de ceste amitié luy voulut escrire quelque chose, où il print plaisir : & pour ce mit en vers Latins toutes telles louanges de Bourg, dõt il se peut aduiser pour l'heure. Mais il fist cela estant à Narbonne en Languedoc, & ainsi que ie croy, sans iamais auoir esté à Bourg, ains seulement pour en auoir ouy parler à des gens, qui l'auoient mal informé de l'assiete du lieu. Car il semble, qu'il y ueille planter

Bourg sur son roc en Ambés, entre les deux rivières.

*Hos inter fluvios vni image proximus vnda est,
Aethera mons rumpens, &c.*

Au demourant voicy ce qu'il en dit. Premièrement, que le fondateur, & celui, qui fit le premier ceinturer de murs ce roc s'appelloit Pontius Paulinus. Lequel Paulinus, si ce n'est celui qui a escrit des lettres Latines à Aufone de Bourdeaux, & Aufone à luy, c'est pour le moins quelqu'un de ceste race la des Paulins de Bourdeaux, dont auons parlé en la recherche de l'Antiquité de Bourdeaux. Et croy d'avantage, que ce *Pontius Paulinus* estoit ou pere, ou ayeul du susdict *Pōtius Leontius*, auquel Sidoine escrit ce poëme. Il ne s'est oncque peu voir à Bourg aucun lopin de muraille, qui representast cet aage là. Le temps qui mange tout, & mesme se propres enfans, comme on lit entre les fables de ces sages anciens Gregeois, peut auoir mangé ces premières murailles là : mais les guerres & ennemis les peuuent aussi auoir abatus. Car si les Sarrazins, Normans, & Danois, ont autrefois traité la ville de Bourdeaux de si cruelle façon, que nous auons monstré, ne peuuent-ils aussi auoir demantelé Bourg? Ce que nous auons dit des Gogues, pourroit estre du temps de ce Paulin icy : mais les murs qui sont auourd'huy, de la ville de Bourg, il ne pourroit auoir plus de trois ou quatre cens ans, qu'ils ont esté bastis.

Dir apres Sidoine, que ce Seigneur Ponce Paulin auoit en sa ville vne fort belle maison, moult belles galeries, & greniers, vn temple, des

bains bien ornez de beau marbre, & autres choses: de quoy ne trouueres memoire, ny reliques aucunes pour le iourd'huy en la ville de Bourg.

C'est tout ce que ie puis pour ceste heure discourir de l'Antiquité de la ville de Bourg sur mer: laquelle est de ce tenue à ce bon & reueréd Pere d'Auuergne, & pour raison de luy à tout sô pays, que par luy elle prouera, qu'aujourd'huy, que cõptons mille six cés quatorze, il y a pour le moins vnze cens cinquante ans qu'elle est ville: qui n'est pas petite Antiquité. La Rochelle, Libourne, & plusieurs autres villes ses voisines, beaucoup plus grandes & riches qu'elle, ne sçauroient trouuer, qui deposast pour elles de si long temps.

Du Chasteau & Port de Marans:

CHAP. VIII.

LA place de Marans n'est qu'un gros bourg deffendu d'un fort Chasteau, par le milieu duquel passe vn coulant d'eau de mer, qui l'enrichit du nom de port; Chasteau toutefois dont les murailles & bastiõs ne sont à l'epreuue du Canon; à cause que ceux qui l'ont basty faisoient leur principal rempart & defense des marais qui le ceignent de tous costez, sur tout en hyuer.

Ie laisse à deuiner à ceux qui s'empeschent, & qui emploient leur soin à la recherche des Eti-

mologies, si ce lieu est ainsi nommé de la marine, comme vrayement il est tout maritime, pour dire que durant le regne de Henry III. & la larrie estant Gouverneur de Marans, le bourg & Chasteau fut assiegé, & qu'apres quelque batterie, la resolution des defendés fist cõdescẽdre le Marschal de Biron à accorder qu'il retireroit son armée, & luy feroit passer la Charente, sans attaquer Thonne-Charète tenue par ceux de la Religion, & que Marans demeureroit libre pour le trafic. Deux ans apres, Lauerdin s'empara de Marans, isle, bourg & Chasteau, y laissant des Cluseaux pour Gouverneur, lequel y ayant sejourné deux mois fut assailly par le Roy de Navarre, à la mercy duquel il se rendit, & fut enuoyé prisonnier à la Rochelle. Depuis Marans demeura en paix.

De la Ville de Ponts.

C H A P I X.

Ponts.



Quatre lieues de Saintes est la Ville de Ponts, bastie sur vne coline, dont elle couure le sommet, & les pentes en façon d'arcade. Au lieu où ceste coline est la plus haute vous remarquez le Chasteau fort de murailles, & fossoyé avecque auantage. Au pied de ce Chasteau vne partie de la Ville presque sans defense que de la riuere de Seugne, qui d'un costé va leschant le bord de ses murailles d'un autre traaverse les prairies, & d'un autre encõre diuise lesdites prairies d'avec-

que les terres fourmentieres: puis r'alliât ses eaux passe par la basse Ville nommée les Haires, où elle fait plusieurs Ponts, desquels quelques vns ont voulu tirer l'origine du nom de Ponts. Et est ceste basse ville limitée de bocages du costé de la montagne, du costé de la plate campagne fortifiée de doubles murailles & de fossez tres profonds: & au dedás embellie de plusieurs Eglises, Conuents, & lieux de pieté, tels que les Iacobins, Cordeliers, Moines de saint Benoit, freres de saint Jean de Hierusalem, deux Prieurez, trois Paroisses, & trois Hospitanz, deux pour les estrangers, & vn pour les malades & pauvres de la Ville, du reuenu duquel l'on entretient aussi les escoles. Car quant à la partie qu'on appelle de saint Viuien, elle est presque deserte, par ce que les Iuifs y habitans iadis, & y ayant pédu vn Religieux Croisé, ils en furent tous chassés, & leurs maisons abarues.

Ceux qui ont recherché la fondation & antiquité de ceste ville, bien qu'ils n'ayent trouué son nom dans les vieux Autheurs, si n'ont-ils laissé d'asseurer qu'elle estoit dés le téps des Romains; voire qu'un certain Aelius Pontius nepueu de Pompée le grand en auoit jetté les premiers fondemens & luy auoit imposé son nom; assurez sur l'appuy de quelques medailles trouuées en fouillant vn pilier tombé qui seruoit de soustien au Chateau du costé de la place & rue des Iuifs, & qui porteroient sur leurs faces, vne ces mots grauez.

Diuus Caius Iulius Cesar Imperator.
& vne autre ceux-cy.

Aelius Pontius, Nepos Pomp. Mag. Tumul.

A quoy ils adjouſtent encore quelques autres teſmoignages ritez des vieilles chartres & memoires du Threſor de ceſte ville; pour prouuer que les Seigneurs de Pons ſont iſſus de la ſouche de ce Romain; comme ceſtuy-cy.

*Armandus Vlnerus Pontius, & Anabalda
uxor, dy volent.*

Et cet autre,

*Albinus Coſſeus Pontius Filius Anab. Vlneri
D. A. Pont. & Helheida uxor, hic jacent.*

Quoy que c'en ſoit, la Maiſon de Pons eſt ancienne, & a preſque toujours duré en poſſeſſion de la ville de Pons, ſi ce n'eſt vers l'an mil trois cens cinquante & vn qu'elle fut vnie à la Couronne par Charles ſeptieſme. Et comme la plus part des armoiries non ſeulement des villes, mais auſſi des Prouinces & Royaumes entiers eſt priſe de l'equiuoque des noms, auſſi ont ces Seigneurs de Pons de toute ancienneté eu pour les leur, trois Ponts d'or en champ de gueule, & ſur vn eſcuſſon d'argent.

De la ville de S. Iean d'Angely.

CHAP. X.

S. Iean
d'Angely.



Vant à la ville de S. Iean d'Angely elle eſt moderne, quoy qu'il y en ayt bien peu dans la France, mais l'vne des plus grandes & mieux baſties de toutela Saintôge. Elle eſt aſſiſe entre les riuieres

de Seure & Charente au profond d'un valon, ceinte de fortes murailles, defendue de fossez retranchez avec auantage, & fortifiée d'une Abbaye dont la riüiere de boutonne va lechant les murs.

Ceste Abbaye a esté le premier plan de la ville, fondée là par le Roy Pepin enuiron l'an 768. & au propre lieu d'un sien Palais appellé d'Angery pour y mettre les precieuses reliques du chef de S. Jean baptiste, qu'il auoit eues de quelques Religieux retournans de la terre sainte, & en vertu desquelles il auoit gagné vne signalée bataille contre Gaifer Roy de Guienne.

Ce n'est pas ce seul de nos Roys qui a employé & consacré à Dieu sa propre maison & demeure. C'a esté plaisir à beaucoup d'autres, & de uât & apres luy de se voir delogez, & de voir le fouuerain maistre de tous les Roys estre logé en leurs sales, en leurs cabinets & en leurs châbres. Car il se lit du grand Clouis, que de son Palais il erigea l'Abbaye S. Geneuiefue à Paris: & de Capert que en recognoissance que Dieu auoit trāsferé la couronne de France en sa Maison, il donna sa maison pour y edifier l'Eglise S. barthelemy, qui est proche du Palais; de Robert son fils, que se souuenât du mesme benefice, il donna la sienne pour y faire l'Eglise saint Nicolas: & d'Henry I. son fils qu'il donna encore la sienne pour edifier le Prieuré de saint Martin.

Le peuple attiré depuis par l'odeur de la sainte vie des Religieux que Pepin auoit logez en ceste Abbaye, fist bastir là autour des maisons en grand nombre pour y habiter, lesquelles en sin

par progres de temps se sont accreues en bonne & grande ville que des nōs de saint Ieā & d'Angery l'on a nommée saint Iean d'Angely, par la mutation d'une seule lettre, & qui l'an 1569. fut la borne des victoires du Duc d'Anjou; bien qu'apres s'estre defendue courageusement elle se rendit finalement par composition. Car si luy & les siens ne se fussent amusez là, ains eussent poursuiuy les Princes & l'Admiral, la guerre eust tost cessé selon le iugement humain, veu l'estonnement qui s'estoit meslé parmy ceux de la Religion pretendue, & les difficultez qui se presentèrent.

De la Ville de Barbesieux.

C H A P. X I.

Barbesieux



À Ville de Barbesieux, que les Latins modernes appellent *Berbesillum*, est à quatre ou cinq lieues de Pons, & sur les confins & limites de l'Engoulmois. Elle a le sol assez fecond, quoy qu'esloignée des riuieres; & porte le titre de ville pour auoit autrefois esté close de fossez & de murailles desquelles en restent encore à l'œil quelques marques & vestiges.

Ceste ville est decoree de deux Paroisses, l'une dite de saint Mathias (qui est aussi Prieuré de l'Ordre de Chuny) l'autre nommée de saint Ismas & hors les murs d'un Conuent de Cordeliers.

Remarquable encore par la naissance d'Elie
Vince

Vinet assez cogneü par ses doctes escrits.

Elle est aussi embellie & fortifiée d'un Chasteau, que les Anglois auoient ruiné pendant les guerres de Guyenne, mais qui depuis a esté releué par l'ayeule de ce grand Anthoine de la Roche-foucaut, Seigneur de Barbesieux, Cheualier del'Ordre, & Lieutenant general au Gouvernement de Paris & Isle de France, & depuis Lieutenant general extraordinaire tant par mer que par terre, souz le regne de François premier, lequel mourut l'an mil cinq cens trente sept.

D V P A Y S

DE PERIGORD.

DE LA VILLE, COMTE
& Euesché de Perigneurs.

CHAP. XII.



Le pays de Perigord est l'un des plus anciens & renommez de la Guyenne, & mis en ligne de compte par Cesar au liure septiesme de ses Commentaires, entre les autres pays que les Princi-paux Seigneurs des Gaules cottiserent chacun à cinq mille hommes en leur commune ligue cōtre les Romains, & souz le nom de *Petrocorij* Perigord.)

Ccc

qu'il partage en commun avecque ses habitans. La terre y est aspre & pierreuse, & presque par tout releuee en haüts tertres & môtagnes chargees de plantes & d'arbres de diuerfes fortes; sur tout de Chastaigners: mais souz vn Ciel si serene & temperé, que rarement la peste, ou autres maladies contagieuses en depeulent les villes, lesquelles y sont en grand nombre, & tousiours toutes remplies & comblees d'hommes. La capitale est Perigueux ou Perigueurs Euesché, assise en plate campagne, mais que les colines & costaux couuerts de vignobles limitent de rous costez, & departie en deux villes distantes l'vne de l'autre plus de cent pas, dont la vicille, où habite l'Euesque est par les Perigourdins appellée Cité, l'autre ville simplement. Ainsi est Limoges diuisee en deux, mais plus pres de beaucoup la ville de la Cité qu'à Perigueux.

Ceux qui ont recherché ce qui pouuoit esclairez la grandeur & le lustre ancien de ceste ville, comme le Seigneur de la Boirie, nous ont laissé par escrit qu'elle estoit l'vne des premieres de la Gaule en antiquité; que la posterité de Noé dōt se peupla tout le monde, y venant en auoit ietté les premiers fondemens, & qu'elle luy auoit imposé le nom de Iaphet l'vn des fils de ce second parent & ancestre de la race des hommes. Nom qu'ils assurent auoir trouué en plusieurs titres fort antiques, & encore plus authentiques.

Quant à moy, comme ie n'ose ny bonnement contreuenir à ceste opinion, ny sembla-

blement y consentir librement: Aussi sçay-je que du temps des Romains elle ne faisoit plus de gloire de cét titre, ains se vantoit seulement de celuy de Vessune que luy donne le Geographe Prolomee. Titre encore auiourd'huy retenu par vne Tour qui paroist à cinquante toises de là de forme ronde, assez entiere, & faite toute de pierre carree. C'est vne merueille que de ceste Tour qu'on appelle, la Tour Visonne. Elle est simplement espoisse d'une toise, mais esleuee en l'air plus de cent pieds, enduite au dedans d'un tres-fort cyment fait de chaux & de thuyle, & druement armee par dehors de gros cloux & crochets de fer: sans apparence au reste, d'aucune porte ny fenestre, & qui balañce les iugemens humains de grands doutes au subiet de son premier vsage. On prend toute fois creance de deux chemins voutez & souterrains qui conduisent à icelle, que ce pouuoit estre quelque Temple de la Deesse Venus, Pres de laquelle se voyent aussi les ruines d'un Amphitheatre fort magnifique qu'on appelle les Rolphies, ou *Castra Rolphy*, fait en ouale, & de pareille Architecture: au dedans duquel restent mesme encore quelques marques & vestiges des cages où l'on r'enfermoit les bestes pour les combats.

Tour Visonne.

Ceste ancienne Cité de Iaphet ou Vessune estoit spacieuse & de grande estendue, voire decorée par les Romains de plusieurs beaux & riches edifices: mais ayant esté ruinee par tant de peuples qui ont depuis couru & pillé la Guyenne, on a rebasty celle qui porte à present

le nom du peuple: & qui en ses murailles a enco-
re maintes marques des reliques glorieuses de
quelque somptueux & magnifique Palais, telles
que sont pieces de gros pilliers, colonnes, ar-
chitraues, chapiteaux, soubassemens, fragmens
de statues, pierres graueses d'Epitaphes, & autres
antiquitez & inscriptions tant Grecques que
Latines.

Saint Front contemporain de Saint Martial
la conuertit par ses predications, y dedia vne E-
glise à l'honneur de saint Estienne, qui est au-
jourd'huy la Cathedrale voutée à deux faces, &
remarquable par vne haute Pyramide esleuee en
façon de clocher sur vne haute Tour quarrée, &
en fut le premier Euesque. Voire apres sa mort il
y fut honoré d'vne Eglise Abbatale enrichie de
très superbes parades, surhaussée de grandes &
graues prerogatiues, & annexée depuis à l'E-
uesché.

Elle est encore embellie de plusieurs autres E-
glises, comme de saint Siluain Disciple de S.
Front, hors les murs des Couuens des Iaco-
bins, Cordeliers & Augustins, d'vne Religion
de filles de l'Ordre sainte Claire, & d'vn Hostel
Dieu soignant la riuere de l'Isle, sur laquelle re-
gne vn fort beau pont, pour passer aux faux-
bourgs.

Elle a aussi eu autrefois des Comtes, sortis de
Vulgrin Comte d'Engoulesmie, & du nom des-
quels se vent encore la porte dite de Taillefer.

Mais ses plus beaux ornemens sont la Senes-
chaussee, le Presidial, & la Maison de Ville: des-
quels toutefois je passeray icy la recommanda-

Côté & Euesché de Perigueurs. 735

tion pour dire brièvement que la Seneschauſſee est belle & ancienne, le Preſidial orné de Lieutenans General, Ciuil, & Criminel, de Conſeillers, gens du Roy, & autres Officiers dont les appeaux reſſortent au Parlemēt de Bourdeaux, & finalement la Maïſon de Ville & corps d'icelle remarquable par l'ordre & Police d'un Maire, & ſix Conſuls annuels, qui ont la charge & la reſerue de l'œconomie publique, & iouyſſent de grandes preeminences.

De la memoire de nos peres on y a auſſi veu vne Cour de Generaux pour les Aydes avecque vn Preſident, & quelque nombre de Conſeillers; erigée par Henry deuxieſme: mais elle a depuis eſté transferée en la ville de Bourdeaux, & puis ont eſté leſdits Generaux annexez au corps de la Cour de Parlement dudit Bourdeaux.

De quelques autres Villes & places plus remarquables de Perigord.

CHAP. XIII.

LY a pluſieurs autres villes & places de grande marque & recommandation en ce pays de Perigord: Sarlat Eueſché, & ſiege Royal: Bergerac pareillemēt ſiege Royal, tous deux du reſſort de la Seneschauſſee de Perigueux. *Sarlat.* Marſac, bourgade remarquable par la merueille d'une fontaine, qui a ſon flux *Marſac.*

& reflux tout ainsi que le bras de mer qui passe deuant Bourdeaux. Linde, petite ville sur la Dordonne defendue d'une tour quarrée haute de dix pieds ou environ, de laquelle sort vne autre fontaine, qui fait moudre deux beaux moulins au retour qu'elle fait pres de sa source: Miramont autre ville, pres de laquelle se void vne cauerue ou grotesque appelée Cluseau, qui a d'estendue plus de cinq ou six lieues par souz terre, & de laquelle on fait ces contes merueilleux: qu'il y a des sales & Chambres toutes pavées d'un pavé de pierres tres menues, & mouchetées de couleurs différentes, des autels, peintures, vestiges de plusieurs sortes de bestes, fontaines, & ruisseaux, & entr'autres vn de plus de six vingts pieds de large. Merucilles qui ont fait croire à plusieurs que c'estoit en ce lieu que les anciens payens sacrifioient à leur Venus, ou à leurs Dieux infernaux: Fortifiez en leur creance d'un autre antre trouué dans la Cominge, auquel se remarquoit encore vne idole de ceste Déesse, avecques quelques autres figures de Priapées assez dissolues.

Castillon. Il y a encore la place de Castillon, signalée l'an 1452. d'une bataille en laquelle Jean Talbot & son fils furent occis, & les Anglois tous defaits.

Mussidan.
Isle. Mussidan ou fut tué le Comte de Brissac l'an 1559. L'Isle ainsi dite d'une riuere de mesme nom, laquelle passe aussi à Perigueux. Ribcrac, maison ancienne, enrichie du glorieux titre de Vicomté.

Nontron. Nontron, Baronnie sur le fleuve de Bandiat, suiette autrefois à la Vicomté de Limoge, ainsi qu'on peut voir par

les alliances & armoiries de Bretagne & de Limoges, qui sont en l'Eglise Paroissiale de Saint Estienne assise dans la forresse imprenable du Chasteau de ladite ville. Branthomme villette fort gracieuse, & située en sol assez fecond sur la riuere de Dronne, où vous remarquez vne des belles Abbayes de toute la Guyenne au pied d'vn Roc tout couuert d'vn bocage, & duquel sourcelle vne infinité de Fontaines. Cadouin, lieu de singuliere deuotion, & renommé par toute la France, voire en plusieurs endroits de la Chrestienté pour les precieuses reliques d'vn des Suaires de nostre Sauueur. Finalement Limueil s'euue dessus vn roc, au pied duquel passe la riuere de Dordonne: & plusieurs autres Baronnies & grosses Bourgades, que ie passe sous silence, afin de finir ce chapitre.

Branthomme.

Limueil.

D V P A Y S

ET VICOMTE DE
LIMOUSIN.

DE LA VILLE, SIEGE
Presidial, & Euesché de Limoges.

CHAP. XIII.

Ccc iij

LE pays de Limouſin, l'un des plus ſpacieux de toute la Guienne, diuiſé en haut & bas, & ſigné de deux belles Eueſchez, voire compoſé de pluſieurs belles & grandes villes, ſur leſquelles toutes préſide le Senefchal de la contrée, eſt auſſi du reſſort du Parlement de Bourdeaux. La capitale du haut eſt Limoges, ville tres-antique, & nombree jadis entre les quatre Citez rouges de la Gaule, comme il ſe peut voir par deux vers alleguez au chapitre de la Cité du Mans. Lemouix Prince Gaulois, de la vieille race des Gomerites, eſt vulgairement tenu pour le premier Auther de ſon origine, & de ſon nom; voire de celui de tout le territoire. Elle eſt aſſiſe vne partie en valon, & partie ſur la croupe d'une petite coline: beaucoup plus longue que large, aſſez bien cloſe de murailles, & fortifiée de profonds foſſez. Au lieu où elle eſt la plus haute vous y remarquez vne fontaine qui ſurgiffant à gros bouillons court & arrouſe toutes les rues.

Et certainement faut bien que c'ait eſté autrefois quelque grand cas, & beaucoup plus grand que ce n'eſt pas aujourdhuy; puis que Ceſar conquerant les Gaules la trouua forte, grande, & bien remplie de peuple; il y a plus de ſeize cés ans. Au liu. VII. de ſes Commentaires, le Limouſin eſt cortiſé à dix mille hommes auſſi bien que le Beauuoſin que nous auons deſia dit auoir eſté l'un des plus uiſſans peuples des Gaules. Et au liu. VIII. il dit que Caninius ayant eſté aduertty par lettres & meſſagers de Duratius (qui ſ'eſtoit toujours retenu au party des Ro-

mains) comme grand nombre d'ennemis s'estoient assemblez en armes au bas Poitou, s'achemina vers la ville de Limoges, pour raison que grande partie de ce quartier là s'estoit reuoltée: Et comme il fut près de là il cognut encore plus particulièrement par le rapport des prisonniers, qu'une grosse troupe de gens, souz la conduite de Dumnaque chef des Angeuins, auoit enclos Duratius, & assiegé Limoges. Et peu apres il adiouste comme ledit Dumnaque leua le siege, & fut poursuiuy & defait par Fabius avecque douze mille de ses gens.

Aussi a elle pour sa gradeur esté erigée en Euesché mesme dès le premier Orient du Christianisme. Sainct Martial Disciple des Apostres la conuertit par ses predications, & y ietta les premiers fondemés de l'Eglise Cathedrale qu'il dedia au glorieux Martir sainct Estienne, que l'on tient auoir esté son parent. Car voicy comme en parle Iean Bouchet en ses Annales d'Aquitaine, où mesme il semble qu'il en fait vn Royaume, & qu'il luy donne des Princes & Seigneurs particuliers: si mieux on n'ayme les prendre pour Gouverneurs souz l'authorité de l'Empire. *Saint Martial, dit cet Auteur, de prime face n'osa aller prescher à Limoges, qui lors estoit ville de grand renomnee, par ce que le Roy Estienne, homme Payen, y faisoit residence, & alla premierement en la Cité de Tullés & es enuiron. Et certain temps apres aduertiy que ledit Estienne estoit allé en l'expedition des Romains, contre les Bretons, qui s'estoient derechef rebellez, selon aucuns historiens, & selon les autres, contre les Germains, se transporta à Limoges où*

S. Martial
à Limoges.

il prescha, & à sa predication la ieune pucelle Valérie, qui estoit d'agenubile, fut conuertie à la foy de nostre Seigneur: & delibera de n'espouser le Roy Estienne que premier il ne fust baptisé. Il raconte en suite comme ce Prince estant retourné de son voyage, fist trancher la teste à ceste Pucelle nouvellement Chrestiennee, hors la Cité de Limoges, où il aduint vn memorable miracle. Car apres que le bourreau eut coupé & abatu la teste de la Vierge, le corps par volonte diuine se prosterna, print sa teste entre ses bras, & l'apporta en la Cité aux pieds de S. Martial. Il conte aussi que la pierre où le corps de ceste sainte auoit mts sa teste fut visiblement conuertie en marbre: que celuy qui l'auoit decolée, la nuit prochaine, ainsi qu'elle luy auoit predit, mourut soudainement: Et qu'en fin, de toutes ces choses aduertiy le Roy Estienne, s'humilia enuers saint Martial, & apres que Dieu à sa requeste eut ressuscité celuy qui auoit decolé sainte Valérie, se fist baptiser, & aucuns de sa maison, à la raison de quoy S. Martial eut plus grosse autorité de prescher la sainte Euangile par tout le pays d'Aquitaine.

Ce saint & glorieux Prelat, l'an de nostre salut septante deux, & troisieme de l'Empire de Vespasian, apres qu'il eut planté la foy Catholique en ceste contree, & fait plusieurs grands miracles par l'espace de vingt huit ans, comme resmoigne la Chronique Antonine, *alla de ce monde en l'autre*, (ce sont les paroles de l'Annaliste) *par la fureur d'une fieure qui le tint longuement. Son corps repose en son Eglise de Limoges qui est vne Abbaye, & non en l'Eglise Cathedrale qui fut dedicee par luy au nom de saint Estienne premier Martyr.*

Mort & sepulture de S. Martial, & du Gouverneur Estienne. Abbaye S. Martial.

Et les deux Disciples sont inhumés, sçavoir est saint Austriclinian deuant saint Martial, & saint Alpinian en l'Eglise du Prieuré de Roufec le Chasteau, qui est au Diocèse de Bourges, & partie du temporel en la Duché de Berry, & partie en Poitou, dependant de l'Abbaye de S. Martial de Limoges. Il est contenu en ladite Chronique Antonine, que le Roy Estienne fut à Rome se faire absoudre par saint Pierre, & que depuis fist penitence. Son corps est inhumé pres de celui de saint Martial. Et dit on au dit lieu de Limoges, qu'il y a tousiours vn Cierge ardent, ou autre lumiere, deuant sa sepulture, & que si, & quand on cesse d'y en mettre, qu'on oyt vn merueilleux bruit en ladite Eglise.

Ceste ville a depuis souffert de grandes ruines en diuers siecles; Les Goths l'ont pillée & saccagée comme tesmoigne Sidonius Apollinaris: apres les Gois, les François l'ont mal traitée à leur arriuée es Gaules; Et depuis encore deux de leurs Roys, Charles Martel & Pepin allans contre le Roy de Guyenne, l'ont molestée. Finalement les Anglois l'ayant prise, comme depuis elle eust secoué le ioug de leur puissance pour se rendre au Roy Charles cinquiesme, ils la destruisirent & ruinerent aussi l'an mil trois cens soixante neuf. Qui est cause qu'il ne faut s'esmerveiller si elle retient aujourd'huy si peu de son ancienne grandeur, & de son premier lustre.

Elle n'est toutefois si petite, qu'elle n'ayt tousiours esté reputée la plus riche & plus spacieuse Vicomté de toute la France, voire l'vne des mieux polices. Car outre la Seneschauſſee, & le siege Presidial que le Roy Henry

*Limoges
diuerses fois
ruinée.*

deuxiesme y a estably, comme aux meilleures villes du Royaume, encore y est le Bureau des Finances de tout le pays, la iurisdiction ordinaire du Vicomte, les Magistrats & Officiers de l'Hostel de Ville, & la iustice des Consuls pour le faict du commerce & de la marchandise.

Mais encore la peut on rendre plus recommandable par les grands & sçauants personages quelle a produits. Iean Dorat, grand Poëte, & duquel les escrits sont vrayement dorez, estoit natif de Limoges: Et à Limoges veid premiere-ment la lumiere du Soleil cet insigne Orateur, Marc Anthoine de Muret, qui depuis fut bien aise qu'estant né d'une ville fameuse en France, on le fist bourgeois de la plus noble ville qui fut & qui sera oncques en Italie.

S. Yrier la Perche. Il y a plusieurs autres villes bonnes & marchandes au haut Limosin, comme saint Yrier la Perche, sur les limites d'Engoulmois; ainsi dite du nō de ce saint natif de Limoges: lequel dressa là premiere-ment vn hermitage, pour y viure en solitude avecque quelques Moynes: mais où apres sa mort il laissa vne si bonne odeur de sa sainte vie, que de tous costez il s'y assembla vn grand nombre de peuple pour y habiter: Et est auourd'huy ville close decorée d'une Eglise Collegiale, & d'un siege Royal qui ressort à la Presidialité de Limoges. La ville de saint Iuniā y est aussi, ainsi nommee d'un saint Hermite duquel Gregoire de Tours fait mention. Et a semblablement vne Eglise Collegiale. Puis celle de saint Leonard remarquable par vne belle & riche Abbaye de mesme nom. Salōgnac, la Sou-

errane, Bencuent auiourd'huy petites places, mais où il y a maintes marques & vestiges de bien plus grand chose : Et celle de Pierre Bufier qui n'est plus qu'un gros bourg, commandé toutefois de tous costez & recommandé de hautes colines chargées de vignobles qui espendent leur odeur iusques dans les portes de Limoges. Bourg outre lequel est encore Segur, anciennement seul siege arresté du pays de Lymousin, & simple Chasteau pour le present : puis Chalus où l'on tient qu'un Seigneur d'iceluy trouua souz terre l'an 1199. les images d'un Empereur, de sa femme & de ses enfans assis à vne table, le tout de fin or, & que le Roy d'Angl. aduerty de ce les voulant auoir contre son gré le fist assieger au Chasteau où il fut tué d'un coup de fiesche. Place encore remarquable auiourd'huy par celle grande foire tant renommée en toute la Guienne, qui s'y tient le iour de la saint George au mois d'Auril : Et en fin les vestiges, si aucuns se recognoissent, de la ville de Bré, que les Anglois rasèrent, & enueloperent au profond d'une eternelle ruine.

En ce pays est aussi l'Abbaye de Grad-mont, *Abbaye de Grandmés* principale de tout l'Ordre institué l'an mil septante six par un gentil-homme d'Auuergne nommé Estienne, lequel quittant le monde se retira en ceste solitude montagneuse, pres le lieu qu'on appelle Murat, où il se donna tout à Dieu, pour s'adonner plus librement à l'exercice de ses heurieuses esperances, & à la meditation de ses esperes felicitez.

Finalemēt les maisons illustres de ce territoi-

re sont celles cy, Pierre-Buſiere ia mentionné cy deuant, Chasteau-neuf, les Cars, à present Comté, Vauguion, Magnac, iſſue de celle de Neuuille, & quelques autres de moindre marque.

*De la ville & Eueſché
de Tulles.*

C H A P X V.



E bas Lymouſin n'a que trois villes Royales deſquelles il puiſſe particulièrement ſe glorifier, Tulles, Verſerche, & Briue ſurnommée la Gailarde, toutes trois en debat pour la preeminence & autorité; bien que de tout temps Briue ayt eſté preferee aux aſſembles publiques du pays, à la faueur de la Senefchauffee qui la touſiours rendue de condition plus releuée que celle des deux autres.

Tulles.

Tulles pour le plus eminent & magnifique auantage de ſa gloire, ſe vante de ſon ſiege Epifcopal, qui touteſois n'y a eſté eſtably que depuis que le Pape Iean XXII. fut eſleué au ſouuerain degré de l'Egliſe : Car ce n'eſtoit auparauant qu'une Abbaye, dont ce grand Pererehauffa le luſtre par vne dignité ſi ſureminente & remarquable.

Ie ne fais pourtant aucune difficulté que ceſte ville ne ſoit fort antique ; & qu'elle n'aye

autrefois esté grande. Sainct Martial y alla ietter les semences de la Religion Chrestienne si tost qu'il fust venu en Guienne, & fist mesme plusieurs miracles au Chasteau, comme tesmoigne l'Histoire de sa vie composée par Aurelian l'un de ses Disciples. Histoire qui remarque aussi la grandeur de la place par la diuersité des rues: à chacune desquelles elle met des Temples: mais temples & habitations d'idoles que ce pieux & deuot Trompette de Dieu fist choir souz leurs ruines.

L'Annaliste d'Aquitaine en parle encore en ceste sorte. *Sainct Martial & ses deux disciples firent tant par leurs iournees qu'ils arriuerene en la seconde Aquitaine. Et allerent premierement prescher la foy Catholique à Tullés en Lymousin, où saint Martial feist plusieurs grands miracles.*

Ceste ville est assise en lieu raboteux, & limitée de diuerses colines: mais abondante en beaucoup de commoditez, comme vins & huiles de noix; & qui tient le premier rang entre ses egales pour les richesses & pour le commerce. Les Eglises y sont belles & bien basties: & sur toutes la Cathedrale, recommandee pour l'aiguille piramidale de son clocher entre les plus belles de la France, aiguille dont la pointe industrieusement leuée en l'air ne souffre pas mesme que celle de saint Michel de Bourdeaux ou de saint Geruais de Lectoure, marchent du pair avec elle.

Outre l'Euesché y a aussi maintenant Bailliage, & siege Royal de Iustice, eclipsé de ceux de Briue & d'Uzerche, voire Election

De la ville d'Vzerche.

C H A P. XVI.

Vzerche.

LA seconde ville du bas Lymoufin est Vzerche, belle, gracieuse & temperée: ville assise sur le torrent de Vezere, & presque imprenable selon le iugemēt des hommes. Ses defences sont les eaux de tous costez, & n'y a que deux auenues, mais si fortes qu'on dit communement, *Qui a maison à Vzerche a Chasteau en Limoufin.*

On tient que Pepin combattant Vaifer ou Gaifre dans l'Aquitaine, fist bastir ce fort entre ces eaux imperueuses, & le fortifia de dix huit Tours, l'une desquelles est encore appellée *la Tour de Leocarie*, pour ce qu'il fist en icelle couper la teste à Leocarie Maire de sō Palais: & s'en trouue mesme qui maintiennent que ce Roy l'annoblit d'un glorieux siege d'Euësque; mais ie n'en ay iamais rien leu dans les liures, qui m'e puisse donner certaine assurance.

Elle a aussi cet honneur parmy beaucoup d'autres; que non obstant l'authorité de l'Anglois en Guienne, elle a tousiours esté fidelle à la Couronne de France, & luy a tousiours rendu les vœux d'une humble obeissance.

Mesme est elle recommandable par vne riche
Abbaye

Abbaye de l'Ordre de saint Benoist, dont plusieurs belles Reliques surhaussent la splendeur & l'excellence, comme la Nape sur laquelle nostre Sauueur fist la Cene avecque ses Apostres, & les corps des glorieux saints Leon & Coronat, où les priuez d'esprit & sans vsage de raison voyagent ordinairement les mains chargees de vœux & de supplications.

Hors l'enclos de ses murailles se voyent les vieux restes d'un Chasteau surnommé la Blanche, où l'on dit que saint Martial habitoit preschant en ce pays, & pres duquel y a encore vne fontaine & chappelle dediée à son nom: puis le Prieuré de la Vinadiere dependant de saint Lean de Hierusalem: & à deux lieues de là la Chartreuse de Glandiere.

*De la ville de Briue, dite
la Gaillarde.*

CHAP. XVII.

BA troiesime & derniere ville Royale de ce territoire est Briue surnommée la Gaillarde: ville située en plate & seconde campagne: & qui a la veue belle, & limitée de bois, vignes, prez, & terres fourmentieres: bref de tout cela que l'homme scauroit desirer pour les commoditez de la vie.

Qu'elle soit ancienne n'en faut faire aucun doute. Gregoire de Tours l'appelle Briue Cure,

D d d

tie, & dit que S. Martin Disciple du grand Archeuesque de Tours y repose. Et vn peu apres il adiousté que l'Eglise dedice à son nom ayant esté bruslée par les ennemis, S. Ferreol Euesque de Limoges la fist rebastir. Gondouaud aussi qui se disoit fils naturel de nostre Clotaire premier du nom, & auquel furent les cheveux rongnez, par façon de desauouement, retournant d'Italie en France, fut dit l'Histoire, par plusieurs sedutieux esleué Roy à Brinè la Gaillarde en Lymousin sur un grand panois ou bouclier, & porté par le camp selon la maniere lors usitée de receuoir & couronner les Rois des François.

La plus belle marque de sa splendeur pour le present, est la Seneschauſſee qui la rend & plus riche, & remplie de peuple. Seneschauſſee jadis ressortiffable au pays de Perigueux, mais duquel le Roy Charles sixiesme la retrancha pour la joindre au Lymousin.

Outre ces villes il y en a quelques autres moindres en ce bas pays, comme Treignac, Donzenac, Allasac, Beau-lieu, Meissac, Vlier, saint Angel, & Beaumont autrefois demantelée & rasée par les Anglois.

Les Maisons plus illustres sont Ventadour, Combort, Tureine, Pompadour, Roffignac, Maumont, saint Ial, Gemel, & autres que ie passe souz silence pour ce que le discours en seroit trop long.

DES PAYS, ET COM-
TEZ D' AGENOIS ET
CONDOMOIS.

DE LA VILLE, SIE-
ge Presidial ¶ Euesché d' Agen.

CHAP. XVIII.

VEnons maintenant à la spatieuse *Agénois.*
& belle contrée d' Agenois qui
s'estendoit jadis iusques sur le
Códomois & le territoire d' Al-
bret, & que l'on peut véritable-
ment dire l'œil & le cœur de la Guyenne, com-
me la Guienne est chez Ausone & Saluian, le
cœur & l'œil de la France.

Ceste contrée est arroulée de trois belles &
grandes riuieres, bien appoiffonnées, nauigables
& assez prochaines de la mer, & qui s'ē vont en-
goulfer en icelle: sçauoir Garonne, Lot, & Dor-
dongne: dont la premiere prend sa source des
Monts Pyrenees: les deux autres des monta-
gnes de Giuadam & d' Auerngne, par le moyē,
trafic, & commerce desquelles, tout y aborde
de Bourdeaux, Thoulouse, Quercy, Rouer-
gue, Perigord, & Gascongne. Belles grandes
campagnes bladieres, bordées de riuieres &
ruisseaux, les costaux reuestus de vignobles, les

Ddd ij

valons de belles prairies, pourueues de belles fontaines & grandes sources d'eaux: de terres labourables grasses & fertiles, de vergers & iardinages: & les pentes des collines chargées de boccages. Par consequēt abondance de bleds, vins, grains, fruits, foins, bois, liege, bestail, miel, cire, lins, chanures, laines, & mille autres singularitez qui apportent là vn monde de commoditez & d'aïssances.

Aginois.

Mais nos bons Auteurs modernes ne sont pas bien d'accord sur le nom ancien de ce pays & de ses habitans. Les vns estiment que ce sont vrayement les *Nitiobriges* de Cesar que i'ay dit en quelque endroit cy dessus, estre prins par Vignaire pour ceux d'alētour de Nismes, & de Mōrpellier. Les autres assurent que ce sont les *Garietes* mentionnez par le mesme Cesar. Mais parmy ce different & diuersité d'opinions ie trouue qu'il y a plus de raison & d'apparence, que ce soient les *Nitiobriges*, quand pour toute preuue il n'y auroit que l'authorité & description de Plin ne qui les loge entre le Perigord, Quercy, Rouergue, le pays Thouloufain & le fleuue du Tarn, auiourd'huy vrayes limites del' Aginois, *Narbonensi Prouincia contermini Rutheni, Cadurci, Nitiobriges, Tarnēque amne discreti à Tholosanis Petricori.* Et cōme a dit M. Sauaro. *Nitiobriges Casari sunt contermini Cadurcis & Ruthenis.* Que s'il reste encore quelque difficulté, ie veux que Ptolomée lequel eut parfaite cognoissance de ce peuple & de ce pays, l'esclaircisse: *Nitiobrigum*, dit-il, *vrbs & caput Aginum.* C'est Agen, capitale & Metropolitaine Cité de l'Aginois,

Agen.

que nos vieux historiens appellent tantost Aginois, tantost Aginus, & Aginuns, & tantost Agenet, selon la diuersité du langage de ceux qui parloient & escriuoient pour lors. Agen le chef, le cœur & l'œil de sa Prouince, & l'un des plus beaux & agreables sejours qu'il est possible, située en vn beau, grand, & plaisant rencontre de paylage, assise au bord de ceste grande riuere de Garonne, en vn pays (comme ie viens de dire] fort fertile & abondant: par ainsi riche, populeuse, frequente, & marchande, & telle qu'il n'y en a point en la Guyenne apres Bourdeaux, qui la puissent egaler en grandeur, en apparence, en pompe, ny en aisance.

Ie laisseray la recherche des fondateurs de ceste ville, & de l'origine de son nom: pour estre chose plus curieuse que necessaire. Et bien que quelques vns l'empruntent d'un Agenor fils de Bel ou d'Antenor, les autres d'un Agenos petit fils d'Aiax Telamon, & d'autres encore d'Agendas l'un des Ephores de Lacedemone durant la guerre Peloponnesienne: si est-ce que ce sera toujours beaucoup plus d'honneur aux Agenois de se confesser issus des anciens Gaulois, que de fouiller dans les ruines de Troye, pour en tirer leur extraction, ou la ramener de la Grece.

Aussi la ville d'Agen est-elle fort ancienne, & tres-celebre, & renommée dès la premiere remarque & memoire des Gaules. Elle porte marque de fort grande antiquité, bien qu'elle ne fust pas si grande le temps jadis qu'elle est à present, & qu'elle semble auoir esté augmentée par plusieurs fois: comme il y a bien de l'apparence par

les portes & anciens murs qu'on y void espars par la ville, (les aucunes desquelles portes & anciennes murailles ont esté abbatues) qui montrent que l'ancienne closture n'estoit point si grande, ou bien estoit diuerse, ou qu'il y auoit ville, Cité, & faux-bourgs.

Par successiõ de temps ceste ville s'est accreue en telle grandeur qu'on la void à present: & est vray semblable qu'elle seroit encore beaucoup plus grande, n'estoit qu'elle a esté ruinée, destruite, gastee, & razee, d'auenture plus d'une fois. Et se doit on à iuste cause esbahir de quoy elle est encore si grãde & fournie qu'on la void à ceste heure. Voire ne se pourroit point trouuer peut estre semblable ville en tout le pays & Duché de Guyenne, si on s'en veut rapporter à ce que Iules del'Escale grand Scrutateur de l'antiquité en a laissé par escrit en sa preface contre Erasme, *Agyannum, dit-il, est oppidum Aquitanie princeps.* C'est pourquoy peu de temps apres s'estre rendue avecque le reste des Gaules, souz la fatale fortune & domination de Cesar, elle fut choisie pour chef spirituel de tout le pays mesme du tẽps des premiers Apostres, quoy que ce soit de S. Martial, qui y fonda la premiere Église au nom de saint Estiẽne, depuis elle a tousiours esté florissante, & pourueüe de vertueux Euesques & autres saints personnages, qui ont constamment souffert pour la foy & Religiõ Chrétienne, souz la persequitiõ tyrãnique des Empeleurs Idolatres: Notãmẽt S. Capraise qu'õ tiẽt auoir esté premier Euesq; d'icelle, & S. Foy Vierge, au nõ & à l'hõneur desquels se voyent enco-

Agen
Euesché.

re aujourd'huy deux belles Eglises fondees en ceste ville, enrichies entre autres choses de la teste entiere & venerable de S. Capraise, & d'une bonne partie de celle de S. Foy, & plusieurs autres reliques, comme des benoists saincts Prime & Primicien freres, qui furent martirisez quant & eux, & dont les corps destituez de leurs testes, se voyent pour le iourd'huy dans leurs monumets, en l'Eglise dudit S. Capraise. Comme se reuoid aussi vne autre fort Chrestienne & remarquable antiquité dans l'Hospital du mesme sainct, sçauoir est vn lieu souterrain creux & profond, *Sepulchrum, vbi sanctissimorum martyrum reponerantur corpora*, que le vulgaire appelle encore pour le iourd'huy le Martyre, & la raison duquel est prise de ce qu'en ce temps là le siege Romain & le Pretoire pour les Magistrats & Gouverneurs de l'Empire de Rome estoit establi en ceste cité, & partant les persequutions plus grandes & horribles en icelle.

Ainsi l'ancien Legendaire manuscrit sur le martyre de saint Caprés & sainte Foy adueni souz Dacié dit que *Cōtigit Dacianum urbem deuenisse Agennen sum qua inter opimatissima Aquitania mœnia, caput extollebat, &c.*

Et est a noter que ce saint Caprais habitoit lors en vn deuot Hermitage qu'il auoit choisi sur vne haute coline du costé des marais, qui s'ont derriere l'Eglise sainte Foy. Coline toute couverte de Bocages, appelée jadis le Môt Pōpeiā, Mont & Hermitage de S. Caprés. & au pied de laquelle est encore la ville d'Agen, ainsi que la décrit fort bien & veritablement le manuscrit sus-allegué. *Interea beatus Capra-*

Belle &
veritable
description
de la ville
d'Agen.

finus, ut ceteri Christicola, peragratis circumquaque scopulorum diuersoribus, tandem cliuum montis, cui antiquitus, ut fama est, Pompeiaco nomen imposuit, latenter conscendit. Hiatum spelunca sub ipsa rupis fronte inuenit, qua de super pendentibus scopulis, opacum praebebat receptaculum ingressis. Ad cuius montis radicem (voicy vne fort belle & veritable description de ceste ville) ciuitas mirifico circumdata, peribolo sita est, quam Arunci senes Agennum vocitantes, fulgentibus aedificiis decorare summopere decertarunt: quam ea tempestate pusillus Christianorum grex inhabitans, gentiliū adeo rabie premebatur, ut illatis saepenumero calamitatibus attriti ab urbe secedentes, per abrupta eremi, ac fragosas conuallium cotes delinescendo, vagarentur, cultu atque habitu agrestes, quod maxime contigisse fertur sub senissimi tyranni aduentu.

La naïfucté, & le poids du sens & des paroles de ce discours Latin, fort à propos, pour le sujet, pour la representation & figure de ceste ville, & de l'estat des premiers Chrestiens de ceste contrée, m'a inuité à le rapporter en cest endroit en son entier, & plus au long que ie n'auois delibéré de faire.

Et ne veux pourtant encore oublier qu'en ce lieu saint & deuot se void encore vne belle fontaine, que l'on tient estre sortie & reiallie miraculeusement du rocher frappé de la main de ce S. Capraïse, qui comme vn autre Moÿse, *Conuertit Petram in stagna aquarum, & rupem in fontes aquarum. Percussit Petram, aqua exiuit.* Miracle dont voicy vne description bien naïue & elegante, & qui merite bien d'estre inserée en ce lieu

pour la recommandation. *Loculus ille est in altissimo montis cacumine situs: cuius in superiori dorso, gratissima planicies ostenditur, atque obiecta in sese fronte, pendentibus scopulis, cum frondosis arbutis opaca instar scena subitus prabet amœnitatem intrantibus. Qui locus nec hoc solo decoratur beneficio, ab ipsius rupis angusto hiatu purissimus fons leui cū murmure emittitur, quē pretiosus martyr Caprasius percussa silice dextra à Domino impetrauit. Cuius unda quam gustu delectabilis, quàmque debilibus membris tactu salubris, ex frequentissimo usu expertum habemus: salua fide cunctis denotante posteris.*

A la charge & au martyre de S. Capraise succede S. Vincent surnommé d' Agenois à la difference de celui d'Espagne, & par consequent ce fut le second Euesque d' Agen, lequel s'estant retiré en la mesme cellule, y respandit son sang, & finit sa vie, pour rendre vn autre fidelle tesmoignage de la Religion des Chrestiens: Et les parts de son corps demembrées & dechirées furent recueillies auec ses ossemens, & mises dans ce sepulcre de pierre, qui reste & se void encore sur les lieux ioignant ceste belle fontaine dite auourd'huy pour cela de S. Vincent, dont la bonté & salubrité continue encore, & nes'en trouue point de plus saine & agreable au boite en quelque part que ce soit. Mesme seroit vne œuure louable & recommandable & fort aisee de la conduire dās la ville. Mais l'indeuotion a fait cesser les œuures merueilleuses que Dieu faisoit autrefois là par le moyen de ses eaux.

Ie ne m'amuse point à particulariser icy le diuers estat & succes de ceste ville selon la diuersi-

xé des temps, & occurrences des affaires publiques, souz les premiers Roys Gaulois, & depuis souz les Emp. tant idolatres que Chrestiens, ses sieges, prises & reprises souz les Gots, Visigots & Ostrogots, qui en chasserent les Romains & l'occupèrent sur eux, souz les Huns qui la pillèrent par deux diuerses fois, souz les Vandales, A-lains, Sueues & Bourguignons, souz les Sarrasins, Mores, Normans, & Danois qui s'en saisirent & la rauagerent apres, iouants diuersement au boutehors: souz les Roys & Ducs d'Aquitaine & de Gasconne, souz les Rois d'Angleterre, puis souz les Comtes de Thoulouse qui en furent quelque temps en possession, & de rechef souz les Anglois qui s'en saisirent, la quitterent, & s'en ressaisirent par plusieurs & diuerses fois, comme fist aussi le Comte d'Armagnac, iusques a la finale reunion de ce pays, & de ceste ville à la couronne de France, souz la troisieme & derniere lignee de nos Roys.

Je ne m'arreste point aussi à deduire lequel de nos Roys a premierement erigé l'Agenois en Comté, ny qui en ont esté les Comtes & Comtesses iusques à la Royne Marguerite qui en emprunte encore auourd'huy l'vne de ses plus insignes qualitez: seulement poursuiuray-ie en peu de mots les principaux ornemens qui seruent maintenant de lustre & de marque d'antiquité à ceste ville & à ce pays.

Et premierement pour reprendre ce que i'ay desia dit cy dessus des Eglises, le roulement des faisons deuoratrices de toutes choses de ça bas, y a laissé iusqu'au iourd'huy entiers & accomplis ces beaux Temples & Basiliques

S. Estienne & S. Capraife, appelez Basiliques du titre de Royales comme dediées à Dieu, qui est le Roy des Roys. L'une Eglise Cathedrale, siege d'Euesché que S. Martial fonda & consacra comme nous auons discouru si deuant, avec plusieurs autres Eglises en la Guyenne du mesme nom du premier Martir saint Estienne. L'autre Eglise Collegiale & autrefois Abbaye: Basilique si ancienne & renommee, qu'il y a plus de milans qu'elle seruit d'Asile & de refuge à la femme du Duc Regnouard, ou Regnouauld, du temps des enfans de Clouis premier Roy tres-Christien. Et d'auanture c'est celuy dont le lieu qu'on appelle vulgairement Regnaud, avec ses antiennes ruynes, leuees de terre & fossez, porte le nom.

Ces deux Temples superbes & deuots montrent à l'œil leur antiquité; Estant certain [comme plusieurs ont remarqué] que si riches & magnifiques edifices ne peuuent estre bastis que du temps que la foy & Religion Chrestienne estoient plus zelees & ardantes en deuotion qu'elles n'ont esté depuis. Ce qu'aduint du tēps de Clouis premier Roy tres-Christien, peut auoir vnze cens ans.

Ces deux Eglises principales, sont bien pourueës & assorties de Chasses de saints & saintes, & de Reliquaires enchassez en Or & en argent, & autres ornemens somptueux, & vases pretieux en bon nombre. Simon Euesque d'Agen, apporta beaucoup de saints Reliquaires, & les dedia à l'Eglise saint Estienne, qui luy auoient esté donnez par Geruais, Abbé de saint Sauin

fondé par Charles le Grand sur le bord du fleuve en Poictou. Outre lesquels Reliquaires, Rhegino Euesque d'Agen fit de grands dons & presens à ladite Eglise. Vn autre Euesque nommé Bernard restaura ceste Eglise, & la remit en son premier estat, & la maison Episcopale aussi, qui auoient esté destruites & desmolies, & luy conféra plusieurs beaux droits, spirituels & temporels. Hunaud Vicomte de Broullés, à son exemple & imitation, luy fit de grands dons & largesses, mesme luy donna le passage de la Forz. Il y a eu des orgues d'excellent ouurage, des cloches d'admirable grandeur, des Sepulchres riches & antiques, mesmes de quelques anciés Ducs d'Aquitaine & Comte d'Aginois dans le cloistre saint Capraise.

Les ouurages de ces deux Eglises sont au surplus fort anciens & augustes: les deux Chapitres y establis, fort honorables, & bien reglez, & appointez, & où il y a des personnes d'exemple, & de doctrine.

Il passe les autres paroisses, S. Hylaire, & S. Foy, & les quatre Conuents des freres Mendiás: Où il y a de bons Religieux, qui font beaucoup de fruiçt, par leur Predication, sçauoir & bonne vie. Ces Conuents au reste estans de structure fort belle, & ancienne, au regard du temps, que ces Ordres ont esté instituez, & fondez. Les deux Monasteres & maisons deuotes des Dames Religieuses, exemptes non seulement de tout reproche, mais aussi de tout ombrage & soupçon. Cest trois beaux & deuots Oratoires, & congregations des Penitans, avec leurs sacs &

foüets, saint Anthoine, saint Hierosme, & sainte Quitterie, & le College saint Iacques maintenant le Seminaire des Prestres, & Curez : & le deuot Monastere moderne, des austeres & moribondes Peres Capuchins, miroirs de deuotion Chrestienne, quoy que quelques esprits de ce temps libertins & soupçonneux les ayent voulu taxer d'une bygotte hypocrisie, & superstitieuse deuotion, en leurs cellules, où ils ne viuent que de l'ame seule, & de l'esprit, participans de la nature des Anges, n'ayants presque besoing de matiere, & qui ne peuent viure que clouez & attachez au Crucifix. Et l'Hospital saint Capraise, avecque sa Chappelle, bien basty, regy, & policé, pour receuoir les pauures passans, heberger les pelerins, & nourrir les miserables, vrayes marques d'Hospitalité charitable: auquel cy deuant les Hospitaux saint Anthoine & saint Iacques ont esté ioints, & transferés. Afin que ie ne laisse en arriere, le College & maison deuote des Peres Iesuistes, non moins doctes que Religieux, Eschole & Seminaire de pieté. C'est l'un des principaux ornemens de ceste ville, & des plus necessaires remedes spirituels, pour guerir les maladies d'esprit, & les frenaisies des opinions erronées, pour la guerison des desuoyez. N'est-ce pas l'un des plus souuerains preseruatifs pour la ieunesse, contre les corruptions tant spirituelles que temporelles de cest aage empoisonné de crimes, de vices, & d'erreurs: vray seminaire de la plus part des bons Religieux Ecclesiastiques, & des consciencieux & droicturiers Officiers & Magistrats, & de plusieurs pertinens Aduocats,

dont le bårreau se treuve là maintenant suffisamment fourny: Deux fois le iour, on y void le marché des bonnes lettres, que les Muses y tiennent estallás publicquemēt leurs cheres dentrées, & estoffes de doctrine, & sçauoir, & leurs marchandises de l'esprit. Iaçoit que ce ne soit point l'Academie d'Athenes, le Bruchion d'Alexádie, ou le Panathée de Rome: Neantmoins il se peut comparer aux meilleurs Colleges des meilleures Villes du Royaume. Il rēd ceste cité plus remarquable de beaucoup, & plus fleurissante & frēquēte. Ce College fut fondé & dotté il y a quelques années par la Royne Marguerite, Duchesse de Valois, Cōtasse d'Aginois, Cōdomois, &c.

Entre les autres ornemens plus remarquables le siege Presidial tient des premiers rancs de par ty & diuisé à Agen & Condom par lettres patentes du Roy, & Arrest de son Conseil priué sur icelles l'an 1538.

Après est la belle & ancienne Senechaussée l'une des meilleures & plus prisées de toutes celles de la grande Guienne, comme faisant le pair avec celle de Poitiers, & en laquelle y auoit nōbre de Conseillers, auant que le Roy y establīst ce siege Presidial.

En suite vient la Maison de Ville & corps d'icelle, l'ordre & police des Consuls, qui ont la charge & l'œconomie publique, & iouissent au cunement de la iustice ordinaire avec le Iuge Royal: seuls du pouuoir & autorité de pouruoir aux offices de Notaire Royaux & Tabelions de ladite ville.

Y est encore la Cour de l'Eglise qui est l'Offi

cialité, avecques ses doits & prerogatiues.

Comme aussi a elle eu l'honneur des seances des grands iours du Parlemēt de Bourdeaux, & des Châbres souueraines. C'a esté l'agreable sejour des Princes, Princesses & Lieutenants de Roy en ce pays & Duché de Guienne, comme estant le centre, le cœur & milieu du Gouvernement d'icelle, & l'endroit le plus commodé & auantageux pour la paix & pour la guerre : ainsi qu'a tresbien remarqué & décrit en ses Commentaires ce grand Capitaine Gascon le feu Seigneur de Monluc Marechal de France, & Lieutenant pour le Roy en la Duché de Guienne.

De la memoire des viuants on y a veu l'establissement du Bureau des Finances, & l'assiete de la recepte generale des Tailles de Guienne. Ce que depuis a esté departy aux Villes de Bourdeaux & Limoges, qui les decore, enrichit, & annoblit beaucoup.

Les restes des Antiquitez qui sont hors de ceste Ville d'Agen du costé de la porte neufue, & ces murs, ces pyles & monceaux de ruines espars dans les fossez & yignes d'une estoife, & cimens autant dur & ferme, que l'acier, avec les volutes, conduicts, & caueaux : & ces pauez de carreaux de marbre & petites pierres rapportées de diuerses couleurs, & façons à la Mosaique, qui se retrouuent souz terre : avec plusieurs medailles & especes d'or, d'argent, de cuiure, & de bronze, fouillant la terre, faisant des fossez, ou des reparations pour les fortifications, ou autrement, marquer nō seulement l'Antiquité d'icelle, par ces remarques d'araines, de bains antiques, d'œuvre

vrayement Romain : mais aussi rapportent & denotent son ancienne grandeur, & célébrité. On y trouue des fondemens de tours & Chasteaux si forts & bien cimentez, qu'il est malai-zé que les marteaux, ny autres outils, & instrumens de ruine y puissent mordre.

Le temps qui ruine tout, a ruiné & deuoré les marques, & la memoire du Chasteau de ceste ville, tant renommé & mentionné par les histoires des Anglois, & de plus loin par Turpin Archeuesque de Rheims Chroniqueur de Charles le Grand, qui chassa & deffit ce grand Roy des Sarrafins qui s'estoit emparé de la cité & Chasteau d'Agen: au temps que Bagaluc Prince Sarrafin possedoit les lieux montagnars, & les plaines, & campagnes limitrophes de la Guyenne au pied des monts Pyrenées: Le temps (dit-ic) a aboly, & deuoré plusieurs grands & excellents edifices riches, & antiques, mesmes ces masures anciennes, & destruites qui retiennent pour le iourd'huy le nom, & tiltre de la vieille monnoye, marque certaine & infallible de souueraineté, & qui montre assez que là estoit anciennement la Fabrique, la maistrise, & ouurage de la monnoye.

Ce beau & antique bastiment de Monrauel, situé hors la vieille enceinte de ceste ville sur le bord du fossé d'icelle, tenant du temps de quelque guerre des Anglois contraire parry à celuy de la ville, est pour le iourd'huy le Palais Royal, où le siege Presidial est & s'y exerce la iustice.

Le Chasteau de la Sagne estoit aussi hors les
murs

murs sur le bord d'un ruisseau, où les marques & vieilles mesures en restent encor.

Et se trouve mesme par escrit dans quelques anciennes recognoissances *in Palatio exteriori*, qui doit faire presumer que de ce costé ou vers la porteneufue, il y auoit quelque Palais, ouurage des anciens Gaulois, ou des Romains.

La halle, & les places publiques & communes sont en ceste ville en assez bon nombre pour y tenir les foires & marchez. Plusieurs beaux & vtils moulins, & à bled, & pour les foulons & teinturiers, lesquels aportent beaucoup de commoditez, & dont le commun vsage & necessité ne se peuvent passer. En ceste ville, dis-je, que la riuere de Garonne abondoit anciennement, & lauoit le pied de la muraille, mesme du costé des Iacobins, où l'on void encore dans les murs les chaisnes & anneaux de fer où l'on attachoit les bateaux: dõt elle s'est depuis retirée & fort esloignée, & gagné pays bien auant du costé de Gasconne.

Je ne puis passer souz silence ceste particuliere grace & benediction que Dieu a oütoyé à ceste Cité, par la nouvelle & frequente deuotion, que tout le pays circonuoisin a depuis peu d'années à la sainte & deuote Chappelle de Nostre Dame de Bon-encontre pres de ceste ville; qui s'accroist & s'augmente tous les iours. L'affluence du peuple ardent de deuotion y accourant de toutes parts, des enuiron & des contrées esloignées, imite & suit de bien pres la celebrite des veux, deuotions, pelerinages & voyages, qui se font à Nostre Dame de Lorette & de Mont-Sarra: Ou pour parler de plus pres sans bouger du lieu, ceste de

Nostre
Dame de
Bon-encon-
tre.

uoition & affluence de peuple y accourât de tous endroits est vn vray renouuellement de ce qui se souloit faire anciennement au saint lieu & hermitage deuot de S. Capraise, cellule & habitation heureuse de S. Vincent d'Aginois.

Outre ce comble de tant d'honneur, encore auec le titre de Senechaussée, d'Euesché & Comté, comprend elle souz sa juridiction plusieurs autres Comtez, Vicomtez, grandes Maisons de Seigneurs, belles Villes, Chastellenies, Baronnies, Seigneuries particulieres, bonnes Abbayes, Prieurez, Commanderies, Archiprestrez, Doyenez, Places, Chasteaux, Bourgs & Bourgades tresbelles. Mais parlons seulement des villes plus remarquables.

De quelques autres Villes remarquables de l'Aginois, & du Palais Royal de Casseneuil.

CHAP. XIX.

L y a donc plusieurs autres Villes & places assez belles & remarquable en ce pays d'Aginois. Ville-neufue, où l'an 1463. se remuerent les Cours d'Agen pour la mortalité qui fut si grande, qu'il y mourut plus de quinze cens personnes en moins de neuf ou dix mois. Haute-Fustaye, Clairac, Tonens, Marmende, Ca-

stel Moron, le Mast, Ville-franche, Sainte Foy, routes Villes closes. Puis le lieu & place de Casseneuil où Charlemagne auoit vn Palais, & où allant aux Espagnes il laissa la Roine Hildegarde sa femme tres-noble & vertueuse Dame, laquelle y fist ses couches, & accoucha heureusement de Louys le Debonnaire l'an 777. In *villaregia*, dit l'Histoire, *cuius vocabulum Cassinoglius*, ou *Cassinogilus*, Voire luy-mesme y establir le siege de son Royaume d'Aquitaine, y seiourna, & y fist ses Pasques.

Je ne veux oublier en passant que les autres escriuent que ce fut l'an 778. que la Royne accoucha en vn Chasteau en l'Aquitaine, és marches de Poitou. Sur lequel different il est bien certain que pour le iourd'huy sur le grand chemin de la poste de Poitiers, il se trouue vn village qui s'appelle Chasseneuil qu'on pourroit coniecturer estre celuy-là. Mais il ne s'y treuve aucune marque ne apparence de Palais ou de Chasteau Royal, ne d'aucune Antiquité, comme en cestuy-cy d'Aginois, & si est encore celuy de Poitou au delà, & bien loin de la Dordoigne, & beaucoup plus de la Garonne, & fort esloigné aussi des Abbayes de Cleirac & d'Eysses, desquelles Charles le Grand fonda l'une, & restaura l'autre de Casseneuil en hors. Ioint que pour donner dans la Gasconne, & passer en Espagne, cestuy-cy est beaucoup plus commode.

Ecc ij

De la ville de Mont-pesat
d'Agenois.

C H A P X X.

Montpesat
d'Agenois.



N l'Agenois est encores la ville de Mont-pesat, seule cause & motif de la guerre qui se renouella entre le Roy Charles le Bel & l'Anglois l'an 1322. dont voicy l'occasion. En ce temps le Seigneur de Mont-pesat en Gascogne voulut faire fermer & fortifier vn sien Chastel, qui estoit assis és limites & separations des pays & terres des Roys de France, & d'Angleterre, & pour ce qu'il estoit question d'udit limite entre les officiers de ces deux Roys, les Officiers du Roy de France empescherent que le Seigneur de Mont-pesat ne fist ceste fortification. Sur ce differend fut donnée sentence par laquelle la place fut appliquée au profit du Roy de France, qui la garnit de gens pour la garder & deffendre. Mais le Seigneur de Mont-pesat de ce courroucé se retira à Bordeaux deuers le Seneschal d'Angleterre, qui vint à son ayde, auec plusieurs gens de guerre assaillirent la place & la prindrent par force, & l'abatirent & ruerent par terre, & tuerent tous ceux qui auoient esté mis dedans, pour la garder au nõ du Roy de France. Ce qu'estât venu à la cognoissance de sa Majesté, enuoya promptement grande armee en Gascongne, laquelle apres la prise

d'Agen, tira droit à Mont-pesat, le print, le fit abatre & raser: dont tãtoft apres le Seigneur mourut de ducil. Mais depuis elle a esté rebastie, & battue aussi, voire prise & reprise diuerfes autres fois tant par l'Anglois que par les propres Seigneurs d'icelle.

DE LA VILLE, ET
Euesché de Condom, Et du
pays & Comté de
Condomois.

CHAP. XXI.

LE pays & Comté de Condomois outre la Garonne a encore autrefois esté de l'Euesché & Senechauffée d'Agen, & partant des appartenances des Anciens *Nitiobriges*: Mais Condom qui est le chef d'icelle ayant eu depuis des Euesques particuliers, aussi luy ont esté departis des Presidiaux par lettres patentes du Roy & Arrest de son Conseil priué sur icelles l'an 1558.

Ceste ville de Condom est grande, mais non si agreable, ny si remplie des choses requises & necessaires à la vie & aisance humaine, voire ny si peuplée, ny si comblée d'hommes, que celle d'Agen: Ce qui luy a fait donner l'ateinte de deserte & inhabitée par le sieur de l'Escale, en ces vers, Condom?
auxquels il dechifre pourtant aussi Agen, comme
Ecc iij

*Et hoc negat seuera Nitiobrigum
 Negare septa, Vasconumque Curias
 Aginum inane, Condomumque inhospitum.*

Elle est située sur la riuere de Baïse, qui a sa source des montagnes lesquelles separét l'Armagnac de Bigorre; & limitée de tous costez de hauts terres & colines chargées de vignobles.

Ses plus beaux ornemēs sont les Eglises. La Cathedrale bastie à l'honneur de saint Pierre Prince des Apostres, & qui n'estoit iadis que simple Abbaye de l'Ordre saint Benoist, saint Iacques & saint Hilaire, les Couuents des Cordeliers, Iacobins & Carnies, vne Religion de Dames de l'Ordre sainte Clere, & vne autre hors la ville de l'Ordre S. Dominique.

Et quant aux villes de la iurisdiction de son Presidial, y sont Valence non loin du fleuue de Baïse, Layrac sur Gatonne, la Romiou entre Condom & Lectoure, remarquable par vne Eglise Collegiale de Chanoines de la fondation des Roys d'Angleterre: Nerac ville riche des appartenances de la Maison d'Albrer, Mont-real, & quelques autres.

Y sont aussi plusieurs Seigneuries illustres cōme Fimafcon, Gondrin, Forcés, & Monluc, au iourd'huy assez signalée, tant par les Commentaires que par les hauts faicts d'armes de ce grand Capitaine Gascon, le Seigneur de Monluc Marechal de France & Lieutenant pour le Roy en la Duché de Guienne. Au iourd'huy la Royne Mar-

guerite quand elle vse de ses plus hauts titres, & de ses plus insignes qualités, s'appelle entr'autres Comtesse de Condomois.

DE LA VILLE ET EVES-
ché de Bazas, & du pays de
Bazadois.

CHAP. XXII.

D Emarrans du Condomois vous entrez Pays de
Bazadois.
és Landes & pays de Bazadois vers Castelgeloux, & Mont de Marsan, le tout encore du ressort de Bourdeaux.

LA capitale, est Bazas, située en vne place sablonneuse, & l'vn des plus anciens Eueschez de toute la Gasconne. Bazas.

Elle a le sol fecond en bleds, du costé de Septentrion, & les vins, fruits, & bestail en tres-facile fecondité.

Ses plus beaux ornemens sont la Seneschaufsee, & l'Euesché, dont l'Eglise Cathedrale est dediée à Monsieur S. Jean Baptiste : à quel pour on y faisoit autrefois vne honorable feste en ioustes, courses de Taureaux, & autres esbattemens.


Les autres villes de ce territoire sont Mont-Marsan, Castelgeloux, Aire Euesché, le Mast d'aire: Et au pays d'entre deux Mers, sainct Baseille, la Reole assise sur Garonne, & remarquable tant par vn fort aucie Prieuré fondé au nom de sainct

Ecc iij

Benoist, dont on tient que la regle luy a donné le nom de *Regula* entre les Latins, que par la forteresse d'un Chasteau ia tres-renommé des les guerres des Anglois en Guyenne : a deux lieus de la Reole, Monsegur sur le fleuve du Drot, puis saint Ferme, Castel Moron, que les autres mettent en l'Aginois, Gerondé & plus haut Saueterre ; sans conter les villages & bourgades qui se rencontrent en grand nombre iusqu'à la riuere de Dordogne.

DE LA VILLE, ET Euesché d'Acqs.

CHAP. XXIII.

 VANT que les Gascons descédus des Pyrenees eussent gagné pied en celle part de l'Aquitaine qui se renomme encore auiourd'huy de leur nom, ils planterent premierement leurs pauillons & establirent leur premiere demeure vers la Biscaye, où se voyent encore deux villes fort antiques, sçauoir est Acqs & Bayonne. Et quant à Acqs, elle est construite en quarré, fortifiée, flanquée, & retranchée de fossez avecque autant d'auantage qu'aucune autre de la France. Le Geographe Ptolomée semble l'appeller *Dascios*, d'un nom qu'elle partageoit lors en commun avecques ses habitans : si mieux on n'ayme dire que son nom estoit *l'Aqua Augusta*, (que les autres attribuent à Bayonne) à cause des bains d'eaux chaudes que l'on y

Acqs.

void encore pour le present. Et de fait vne vieille inscription trouuée jadis en la grande Eglise de ceste Cité la nomme *Urbem Aquensem*, comme si l'on disoit la Ville des eaux en ces deux vers.

*Urbis magnifica Pætus Proconsul Aquensis,
Moribus & sensu maturus obit, tener annis.*

Ceste Eglise est la Cathedrale, fondée au nom de nostre Dame; & peut estre cōstruite par sainct Vincent de Saintes, premier Euesque d'Acqs, lequel y souffrit aussi martyre, au lieu qu'on dit encore auioird'huy Poy de Saintes, signalé d'vn Couuent de Religieuses de l'ordre de S. Clere: voire il y a vne Eglise hors la Ville, où les Reliques sōt honorées avecque beaucoup de respect & de reuerence.

On a aussi iadis appellé ceste Ville la Cité des nobles, pource qu'auāt la reduction de Guienne, elle estoit gouuernée par douze Seigneurs & Gētils-hommes du Pays, lesquels y auoiet tous chacun vne Tour enrichies des qualitez de leur famille. Charles septiesme l'vnt à la Couronne en Septembre l'an mil quatre cens cinquante & vn, & donna abolition à ses habitans pour auoir tenu le party de l'Anglois.

Auioird'huy elle est Siege de Seneschal, auquel ressortent les Landes, le Bayonnois, & la haute Gasconne. Remarquable encor par vne fontaine d'eau salée qui coule hors ses murailles, & pres le Chasteau de sainct Pantaleon.


Pres de là aussi passe la riuere d'Adur, sur laquelle vous remarquez vn beau pont, & au milieu

vne Tour enrichie du nom d'Amours, du tous les ans à la saint Iean se font des ioustes & festes honorables pour donner du passertemps au peuple.

A vn quart de lieuë, vn antre ou grotesque, dans laquelle sont trois tombeaux, plains d'eau quand la Lune est pleine, & vuides quand elle est basse, & comme on dit vulgairement au decours: chose assez rare & remarquable; s'il nes'ë voyoit vn pareil & haut esleué dedans la Ville de Bourdeaux.

De la Ville Euesché de Bayonne.

CHAP. XXIV.

 Pres Acqs, s'offre l'ancienne Cité de Bayonne, de laquelle quelques vns interpretent *l'Aqua Augusta* de Ptolomé, comme ie viens de dire au precedent Chapitre.

Cette Ville est assise sur le bord de l'Ocean Occidental, & en l'embouchement que font les riuieres d'Adur, & du Gaue, dedans les ondes de la mer. Elle est la capitale des Biscains & Cantabres subjets au diademe de nos Roys, jusqu'au fleue d'Irô, qui est outre S. Iean de Luz, & lequel fait la separation des terres de France d'avecque celles du Roy d'Espagne. Charles VII. l'vnt à la couronne & domaine Royale en Septembre l'an 1451. & donna abolition à ses habitans pour auoir tenu le party de l'Anglois. Depuis les effets de son obeissance ont tousiours esté les verita-

bles cachets qui ont seellé sa fidelité enuers ce Royaume.

Son patron & protecteur est saint Leon, lequel ayant dressé vne petite logette sur vne petite colline non loin de la porte qui est vers le Midy, fut apres introduit en la Ville par les habitans de Bayonne qu'il conuertit, & depuis martirisé par les Pyrates pres la riuere de Niuc, où l'on l'honora d'une Eglise, que finalement l'on abatit l'á 1557. pour le bruit des guerres ciuiles de France, & fut la chasse où repositoit son corps portée dans l'Eglise nostre Dame de Bayonne.

Je laisse l'entreueüe de nostre Roy Charles IX. & de la Royne d'Espagne sa sœur en ceste ville, pour dire que ses plus beaux ornemens sont l'Euesché suiet au Metropolitain d'Auch, le Gouvernement de la ville, & la police, qui ne permet qu'aux Roys & Princes du sang d'entrer avec armes au dedans de ses murailles.


Suit le pays & souueraineté de Bearn, de laquelle encore qu'elle ayt vne Iustice particuliere, qui luy prononce ses arrests, si veu-x-ie mettre icy quelque chose pour honorer la valeur & la reputation de ses Princes.

D V P A Y S

ET SOUVERAINETE DE BEARN.

*Et des Villes principales y
comprinses.*

CHAP. XXI.

 Eux qui ont de plus loin recherché tout ce qui pouuoit esclairer l'antiquité de ce pays souuerain, ont interpreté les *Bigerriones* de Cesar que quelques autres prennent pour Bigorre, en sa faueur. Et peut estre ne s'esloigneroit trop de la verité qui les prendroit pour l'vn & l'autre, comme de fait sont ils voisins du costé du Midy, & souz vn mesme Ciel, voire l'assurance & certitude s'en peut prendre du peu de lettres qu'il faut ou oster ou changer pour en faire les Biernois, qui sont ceux de Bearn. Autres les prennent pour les *Preciani* du mesme Cesar. Quoy que c'en soit ie trouue dans le grand Gregoire de Tours que non seulement ce pays & ce peuple portoit ce titre dès le Christianisme de nos Roys, mais aussi qu'il recognoissoit leur sceptre, & que mesme il fut assigné pour dot & partage à gailsuinde seur de la Royne Brunichilde. Voicy ses parolles. *Et*

quant aux Cités de Bourdeaux, Limoges, Cahors, Bearn (il le nomme Benarm) & Bigorre, que Madame Gailsuinde seur de la Royne Brunehilde eut tât pour dot que pour don matrimonial, lors qu'elle vint en France & que l'on scait auoir esté acquises par Brunichilde en faueur des Rois ses successeurs: par le iugement du tres illustre Gontran il a esté accordé que la Cité de Cahors avec ses fins & limites & tout son peuple demourra dès à present en la puissance & possession de Brunichilde, mais que les autres cederont au profit de Gontran durant sa vie, sauf leur retour apres qu'il sera mort, à ladite Dame, ses hoirs, & ayans cause. Pâroles qui decouurent assez le bel esprit de l'Analiste de Foix, qui tire l'excellence & la premiere origine des Biernois de ie ne sçay quels Allemâns de Berne qu'il dit auoir secouru Charles Martel cõtre les Sarrafins, & qu'apres la defaite de cete gent infidele il les enuoya là habiter.

Je ne m'amuseray point icy à particulariser la Genealogie des Princes qui ont prosidé sur les Biernois depuis Gastõ de Moncade leur premier Seigneur, iusques au Roy Henry III. pour ce que le discours en seroit trop long.

Je diray seulement & briuelement selon le dessein de cet œuure que le pays de Bearn est composé de plusieurs belles & grandes villes, tant sur les colines que dans les valons. Sur les colines sont la ville Episcopale d'Oléron que le second Concile de Mascon appelle *Eloronum*. Serrances autre Ville autrefois signalée d'une belle Abbaye del'Ordre de Premonstré. Aux Valons l'Escar aussi Episcopale, & premier siege des Princes: Pau la capitale de tout le pays: & beaucoup plus

Oléron.

gracieuse en seiour, où le Roy Henry d'Albret fist commencer vn Palais qui n'a guere de pareils en toute la Chrestienté; Remarquable encore & par la Cour souueraine qu'il y establit pour la distribution de la Iustice, & par la naissance de nostre Cesar François la merueille des Rois en nos iours.

Après sont encore les villes d'Orthez, ancienne demeure des Comtes de Foix, & Seigneurs de Bearn, Morlas où lon battoit la monnoye. Nay consumée par le feu du Ciel l'an 1545. Pontac, Coderch, & Nauarreins fondée par Henry I. du nom Roy de Nauarre, & souuerain Seigneur de Bearn, pour luy seruir de frontiere. l'adiousteray, pour fin de ce chapitre. & de celiure, que les Huguenots ayants pendant les guerres chassé le Catholicisme loin de toutes les terres de ce pays & souueraineté de Bearn, l'exercice en fin de la Religion Catholique Apostolique & Romaine, vnique & vraye Religion, y a esté en fin restably par nostre Roy l'an 1599. à l'instance poursuite des Euesques, & le retour mesme des Iesuites permis & accordé depuis à Monseigneur l'Euesque d'Oleron.

Par les remonstrances que le Conseil ordinaire, & Cour souueraine de Bearn seant à Pau auoient faites au Roy par leurs deputez en la ville de Blois le 2. de Septembre mil cinq cens nonante neuf, sur l'Edit de sa Maiesté portât restablissement de l'exercice de la Religion Catholique en ce sien pays souuerain, ils luy auoient entr'autres choses representé sur le septiesme article dudit edict, *Qu'il estoit expedient pour le bien de son seruice*

& repos de ses subiets, que les Religieux de la Compagnie de Jesus, appellez communemēt Iesuites, ne fussent admis à faire exercice de ladite Religion Catholique Apostolique & Romaine en sondit pays souuerain. Et auoient requis sa Maiesté en tant que besoin seroit de leur en interdire l'accés & l'entree, lequel point & affaire elle leur renuoya par l'Apostile & responce mise sur l'article de leur remonstrance. De sorte que par leur arrest du 27. Octobre de la mesme année, ils declarerent que lesdits Iesuites ne pourroient estre receus dans ledit pays pour faire aucun exercice de ladite Religion Catholique ny establir residence ou demeure quelcō que en iceluy : Ayant le Roy mandé aux Euesques & tous autres ses subiets d'y tenir la main. Ce qui a esté gardé & obserué inuiolablement iusques à l'année dernière 1608. que sa Maiesté a auisé & iugé estre necessaire, *Que lesdits Religieux & Jesuites fussent admis & receus en sondit pays comme les autres Ecclesiastiques, & Religieux des autres Ordres,* estant mesme son intention d'y enuoyer en bref certains Peres d'entr'eux, desquels ils auoient fait election à l'instance priere & supplication que les Euesques dudit pays luy en ont faite. Et à ces causes a dit & déclaré par edit du dixneuuesme Feurier, qu'il vouloit, & entendoit, & luy plaisoit, que non obstant, & sans auoir esgard tant à son renuoy qu'à leur arrest, son vouloit & intention estoit, que lesdits Religieux de la compagnie de Iesus, appellez Iesuites, fussent dorenuant admis & receuz indifferemment, à faire exercice de ladite Religion Catholique, & leurs fonctions Ecclesiastiques dans sondit pays souue-

rain, tout ainsi & de la mesme maniere que font les Religieux des autres Ordres, en obseruant & se soumettant aux formes & reglemens prescrites par les Édits & ordonnances de sa Majesté, & à la discipline Ecclesiastique que tous les autres Religieux & seculiers sont tenuz d'observer & garder.

Fin du troisieme Liure.





LES
 ANTIQVITEZ
 ET RECHERCHES
 DES VILLES, ET CITEZ
 plus celebres ressortantes
 au Parlement de
 Grenoble.

LIVRE QVATRIESMÈ.

*QVAND ET PAR QVI FVT
 estably le Parlement de Grenoble, &
 quelle est l'estendue de son
 ressort.*

CHAP. I.

LA Justice estant celle qui a tousiours
 conserué nos Roys sur le throsne Ro-
 yal de leurs ancestres, sur lequel leurs
 vaillances sans pair, autant que sans imitation
 les ont portez tous triomphans, & tous victo-
 rieux: Estant celle qui menage la feuretè de leur
 Fff

Royaume, la tranquillité de leurs Prouinces, & le repos de leurs villes, & quant & quant la feureté, tranquillité & repos de leurs peuples, il ne faut s'estōner si nous voyons auiourd'huy que ces Roys n'ont laissé aucuns coins ny quartiers de ceste grande & premiere Monarchie de la Chrestienté qui les fait plus iustes Roys & plus iustement Roys que les autres, qu'ils n'ayent esclairez de quelque Rayon de ce diuin Soleil, de cet instrument parfait de la diuinité, de ceste souueraine tutrice des mortels, & pour le bien desquels ils n'ayent quelque part dressé quelques souueraines Compagnies de Iuges.

Philippe le Bel voulant abreger la peine & les fatigues de ses subiets à la suite des Princes pour obtenir iustice, établit le Parlement sedentaire dans Paris pour prononcer ses oracles à toute la France. Charles VII. en crea depuis deux autres à Thoulouse & dans bourdeaux pour le soulagement du Languedoc & de la Guyenne. Et Louys XI. son fils ne pouuant souffrir que la Prouince du Dauphiné que Humbert de la Tour Prince Dauphin, auoit donné à la Couronne de France, a ceste condition que le premier fils du Roy, l'heritier presumptif du Royaume en seroit Seigneur souuerain dès la naissance, & en emprunteroit les plus hauts titres, & plus insignes qualitez, & qui iusques à luy s'estoit regie & gouuernee par vne seule Chambre de Conseil, que les Dauphins de Viennois auoient instituée dans Grenoble, capitale de tout le pays, fust de condition moins releuee que celle de ces deux autres Prouinces, eschâgea ce Conseil, & honora pareillement ceste ville

*Parlement
par qui es-
tably dans
Grenoble.*

de Grenoble d'un corps souverain de Justice, & de la iustice d'un Parlement garny de pareils Officiers que les autres pour donner les arrests en dernier ressort à tout le Dauphiné, duquel aussi suivant l'ordre de l'antiquité plustost que la suite des contrees, ie desseigne maintenant d'illustrer les villes & Citez plus celebres en ce quatriesme Liure.

DV PAYS ET PROVIN-
CE DE DAUPHINE.

*De la Ville & Euesché
de Grenoble.*

CHAP. II.

Personne ne fait de difficulté que les Allobroges de Cesar ne soient ceux que nous appellons auiourd'huy Sauoisians & Dauphinois. Ce grand Historien comprend tousiours cōfusément la Sauoye & le Dauphiné souz ce seul mot d'Allobroges, qu'il tesmoigne en plusieurs lieux, & particulièrement au premier liure de ses Commentaires, estre confederez & amis du peuple Romain.

Allobroges

Quant aux Dauphinois qui ont leurs demeu-

Fff ij

res & possessions de là le Rhosne, ils ont jadis fait vne partie du Royaume de Bourgongne, puis de celui d'Orleans avecque la Bourgongne mesme, & derechef de celui de Bourgongne à part dont Arles estoit la capitale. Mais apres la suppression dudit Royaume de Bourgongne, & cession de l'administration d'iceluy à l'Empereur Conrad II. par le Roy Radulphe premier de ce nom, & dernier de sa coutonne, finalement durant les desordres qui aduiendrent enuiron l'an 1061. & durant le regne de Philippe I. vn Guigue dit le vieil, surnommé le Gras, Comte de Grifinādan de petit deuint si grand en la confusion du temps qu'ayant gagné les principales villes de ce pays, & en fin Grenoble ville capitale, il se rendit maistre absolu de toute la Prouince: laquelle il nomma Dauphiné en faueur de son fils, qui ayant espousé la fille du Comte d'Albon & Viennois, nommé Dauphin, voulut porter ce mesme nom duquel il se sentoit honoré par vne tant illustre alliance. D'vn autre costé Berald de Saxe occupa la Sauoye. Et ainsi l'Empire s'esuanouit de ces Prouinces és mains de Seigneurs particuliers: laissant en Dauphiné encore quelque trace de son nom ancien sans aucun effet: pour ce qu'on l'appelle encore l'empire en langage commun.

*Dauphiné
pourquoy
Et par qui
ainsi nommé*

*Dauphiné
reincorporé
à la Couronne.*

Ce pays de Dauphiné, a depuis ce temps esté gouverné par ses Princes en titre de souueraineté, iusques au regne de Philippe de Valois, qu'il fut reincorporé à la Couronne de France enuiron l'an 1348. Et l'occasion en fut telle. Humbert ou Imbert, Dauphin de Viennois ayant perdu son fils aisné en la bataille de Crecy, & son puisné ie-

ne de deux à trois ans par vn estrange accident [on dit que luy mesme le laissa choir de ses bras, comme il se iouoit avec luy à la fenestre, en luy cuidant faire peur] & de surcroist ayant iournallement sur ses bras le Duc de Sauoye, Amé VI. sō irreconciliable & hargneux ennemy, & n'estant assez fort pour luy resister, ni ne pouuant faire choix a son gré de parent à qui il voulut remettre son estat: las du monde, & recreu d'esprit, se resolut de se ietter entre les bras du Roy de France, pour opposer vne bonne teste à son ennemy, & mettre ce bel heritage entre mains capables de lui en faire perdre l'enuie. De fait ayant aduertiy le Roy Philippe de son intention, & par luy esté favorablement recueilli, il luy donna & à ses successeurs Roys de France tout le pays de Dauphiné, à la charge que le premier filz de la Maison de France porteroit le nom de Dauphin de Viennois, que les armes du pays de Dauphiné seroient escartelées avecque les armes de France: que la Noblesse seroit receüe, & tout le pays de mesme avec leurs priuileges: & que le Dauphiné ne pourroit estre vny au Royaume de France que l'Empire n'y fust pareillement vny: Amé Duc de Sauoye, autrement intime amy de Philippes y enuoya ses Ambassadeurs, pour se preualoir de ce changement: mais le gasteau ne cuisoit pas pour luy. Tout ce qui se peut faire en Cour en sa faueur, fut de s'accommoder des terres embarrasées dans ces Estats voisins, par diuers eschanges, pour mieux viure en paix à l'aduenir. Ainsi le Dauphiné reuint à son principe, & depuis nos Roys ne voulāt qu'vn pays si voisin de l'Italie & de l'Empire fust en au-

tre main qu'en la leur l'ont ioint & lié inseparablement à la Couronne. Et quant à la Sauoye elle s'est maintenue souz l'obeissance de ses Princes souuerains iusques auiourd'huy.

Pour le regard du nom de Dauphin, attribué au premier fils de France, la pratique de l'ordonnance testamentaire du Prince Imbert commença à Charles V. fils de Iean, Duc de Normandie, du viuant de son pere Philippes, seulement, & non à Iean.

Ceste Prouince, l'vne des nobles & belles Prouinces de ce Royaume, & diuisee en haute & basse, est enrichie de plusieurs belles & grandes villes. En la haute sont Ambrun Archiepiscopale, Valence, Die, Gap, & sainct Paul trois Chasteaux, sieges d'Euesques. En la basse, Vienne jadis le chef & la Metropolitaine de tous les Dauphinois, Grenoble auiourd'huy la capitale, Romans, Crest, Briançon, Mont-limar sur le Rhofne, ville marchande, & où l'on void des vestiges d'assez grande ancienneté. S. Anthoine de Viennois, S. Valier, la Coste, le Monestier, Chasteau Dauphin, restitué au Roy avecque la Tour du Pont par le traité de Paix fait avec le Duc de Sauoye, & quelques autres de moindre marque.

Entrant donc en la recherche des antiquitez & singularitez, qui font encore paroistre parmy nous le lustre & la grandeur des plus remarquables de toutes ces villes, ie commenceray selon ma coutume, à la principale, qui est Grenoble.

Ceste Cité tient l'vn des premiers rancs en antiquité, comme en dignité, entre toutes les Citez plus celebres de la Gaule Narbonnoise. Ptolom.

mee la nomme Accufion, & dit qu'elle fut jadis habitée par vne peuplade & colonie qui se fist la de ceux de Cauaillon en Prouence. Nom qui luy dura iufques au temps de Diocletian, & Maximian, auquel elle prist celuy de Cularone, ie ne fçay pour quelle raifon: Maximian enuoyé par Diocletian en Gaule, pour y reftituer la tranquillité, que quelques troubles en auoient chaffée, la fortifia & en fist comme vne forte Citadelle pour la deféce des Romains: Il l'enrichit entr'autres ornemens, de deux portes de belles pierres quarrées, & fi artiftement rengees en cœure, que les annees qui emportent tout, n'ont encore fçeu effacer les traits de leur premiere splendeur. Celle qui regarde le Midy, fut nommee *Romana Fonia* pour gratifier Diocletian, lequel ozoit prefumptueufement s'efgaler à Iupiter; & y fut graué cet elcrit, qui s'y voit encores.

DD. NN. Imp. Caf. Gaius Aurel. Valerius Diocletianus P. P. inuictus Augustus, & Imp. Cafar M. Aurel. Valerius Maximianus pius, felix, inuictus, Aug. m̄ris Cularonenfibus, cum interioribus adificiis, prouidentia fua institutis atque perfectis portam Romanam Iouiam vocari iufferunt.

L'autre qui a fon iffuë vers Vienne, & fon regard vers le Septentrion fut appellée *Herculea* en l'honneur de Maximian qui se difoit marcher du pair avec Hercule, & recommandee auffi par ceste infcription.

DD. NN. Imp. Caf. Caius Aurel. Valerius Diocletianus P. P. inuictus Aug. & Imp. Cafar Marc. Aurel. Valerius Maximianus pius, fe-

lix, inuictus Aug. muris Cularonensibus cum interioribus edificiis prouidentia sua institutis atque perfectis, Portam Viennensem, Herculeam vocari iusserunt.

·Finalement l'Empereur Gratian, Prince Catholique, & fort aymé des Gaulois, l'embellit encore & decora d'autres nouveaux edifices, agrandit l'estendue de ses murailles, & luy imposa le nom de *Gratianopolis*, duquel par progrès de tēps s'est formé entre nous celuy de Grenoble par quelque changement de lettres.

Ceste ville est assise en vne plaine, laquelle s'esloignant petit à petit du pied de la montagne de Chelmont où croissent de bons vins, s'estend tout doucement vers l'Orient, en vn sol si fecund qu'en l'abondance de toutes sortes de viures necessaires à la vie humaine, rien ne luy defaut. Elle a la veüe belle, & limitée de toutes sortes de plaisirs & d'amœnitez. D'vn costé du fleuve Isere, sur lequel regne vn pont de tres-belle structure; d'vn autre du Drac, torré impétueux, au delà duquel se void vne fontaine remarquable par vne secrette propriété qui luy fait ietter sans cesse flames & bouillons, & qui embrase de ses feux tout ce que l'on en approche, & d'vn autre encore de diuerses colines chargees de vignobles, par endroits; & par endroits remplies de precipices & cauernes, entre lesquelles vn appellé Bruno, natif de Coulongne, & Chanoine de Rheims esleut pour demeure vn lieu fort solitaire, auquel il ietta les premiers fondemens de l'ordre & regle des Chartreux enuiron l'an 1084. & du temps que Hugue, hōme de saincte vie, estoit

Euesque de Grenoble.

Le Roy François premier auoit entrepris d'agrandir encore ceste ville, à l'exemple de Gratian: & desia en auoit il fait creuser les fondemēs: mais la mort, qui n'espargne les grands non plus que les petits, l'ayant fait fondre dans ses cofres, luy fist laisser son entreprise imparfaite.

Les Protestans en saisirent depuis les portes l'ā mil cinq cens soixante deux, le premier de May, entrerent aux Cordeliers, renuerferent autels & images, & y planterent l'exercice de leur Religiō: & pour la seureté de la ville, introduisirent vne compagnie de gens de pied enuoyez par des Adrets, qui pour cōtre-quarrer Maugiron, Lieutenant general en Dauphiné pour le Roy, vint en suite à Grenoble avec troupes de gens de Cheual & de pied. Leur premiere guerre fut aux images & reliques: puis escampez, s'emparerēt des Chasteaux de la Bussiere & Mirebel, & bruslerent la grande Chartreuse, à trois lieuēs de Grenoble.

Il ne dist rien des sieges qui furent mis depuis deuāt ceste ville, pour venir au point du suiet particulier, & des principaux ornemens d'icelle.

Entr'eux l'Euesché tient des premiers rancs souz le Metropolitain de Vienne, & bien que ie n'aye rien trouué de sa premiere institution, si est-ce qu'il est croyable qu'elle est tres-ancienne, puis que Sidonius Apolinaris qui viuoit enuiron l'an 480. escrit à vn Placidus Euesque de Grenoble. L'adiousteray pour lustre de sa grandeur, qu'vn Euesque aussi de Grenoble s'estant separé de son Ordre c'est à dire del'Ordre de l'Eglise & du Clergé & de celuy du peuple, qui desiroiēt se

donner au Pape, pour suiure les intentions de la Noblesse, qui seule vouloit estre Françoisse, & demandoit d'estre souz la domination de France, acquist ce priuilege à ses successeurs, de presider aux Estats de la Prouince.

Outre ce titre d'honneur, elle a vn Parlement duquel nous auons parlé au commencement de celiure, avecque ses Presidents, Conseillers, & autres Officiers ordinaires. Elle a vne Chambre des comptes pour ouyr les comptes de son pays. Elle a vne Chancellerie pour les expéditions ordinaires. Elle a vne Chambre del'Edit compoſce de Presidents & Conseillers my-partis comme les autres des autres Parlemens, non seulement pour cognoistre des causes de ceuz de la Religión pretendue reformée du Dauphiné, mais aussi de ceux du ressort du Parlement de Prouence, sans qu'ils ayent besoin de prendre lettres d'euocatiõ ny autres prouisions qu'en la Chancellerie de Dauphiné. Mesme ceux de ladite religion du Parlement de Bourgongne ont le chois & optiõ de plaider en la Chambre ordonnee au Parlemēt de Paris, ou en ceste-cy de Dauphiné. Et ne sont aussi tenus de prendre lettres d'euocation ny autres prouisions, qu'edites Chancelleries de Paris ou Dauphiné, selon l'option qu'ils font.

Elle a vne Maison de ville avecque quatre Consuls qui ont la reserue & le gouuernement de l'œconomie publique: quelques Tours, comme celle du pont, celle de l'Isle, de Rabot, de Thalemont, de Sassenaigne, vne bastille sur les vignes des costes, & finalement plusieurs belles & riches Eglises, telles que nostre Dame siege de l'Euef-

que, S. André remarquable par vne tour pyramidale fort haute, saint Laurens, la Magdelaine, les Cordeliers, les Iacobins, saint Clerc, & autres que i'obmets pour finir ce chapitre.

De la Ville de Romans.

CHAP. III.



VI l'Isere se void encoire la ville de Romans qui est l'vne des plus belles du bas pays, & qui tiét l'vn des premiers rancs entre, les plus riches. Quelques vns ont opiniõ que les Romains en ayent ietté les premiers fondemens ; ou quoy que c'en soit, que ses fondateurs luy ayent imposé le nom de Rome, qui est la plus noble ville de l'Italie. D'autres tirent son origine d'vn ancien Roy des Gaules, appellé Romus duquel nous auons ja parlé cy dessus. Nos premiers troubles l'ont dépouillee du plus beau lustre de ses anciens ornemens, & ruiné presque toutes ses Eglises, comme saint Bernard, seruié par des Chanoines, qui ne releuent que du S. Siege, saint Nicolas, saint roman, sainte Foy, les Cordeliers, nostre Dame sur le pont, saint Rus, & l'Hospital des malades & pauures de la ville.

Je ne mets en ligne de conte le College, la tour del'horloge, les places, & les portes qui péuent encore rendre quelque tesmoignage de sa premiere splendeur.

DE LA VILLE, ET
Archeuesché de Vienne, & du
Pays de Viennois.

CHAP. III.



Le pays & Principauté de Viennois le long du Rhosne, est proprement du bas Dauphiné, voire l'ancien patrimoine des Dauphins pour cela surnommez de Viennois. La capitale est Vienne sur la riuiera du Rhosne, & l'yñ des anciens & souuerains sieges de la Gaule.

ienne.

On tient communement qu'un Venerius Africain de nation, & fugitif de son pays en entreprist la premiere assiete il y a plus de deux mille ans; & l'ayant acheuée en deux ans luy impôsa le nom de *Bienné*, que nous disons maintenant Vienne, *quia biennio constructa meruit*. Si cela est vray ou non, j'en laisse le iugement à ceux qui sont mieux vertez en l'Antiquité que non pas moy.

Mais quoy que c'en soit, si ne peut on douter qu'elle ne soit de fondation fort ancienne; puis que les Senons passans en Italie enuiron l'an 363. de la fondation de Rome, y bastirent deux Temples, l'un en l'honneur de Mars, & l'autre à la Victoire. Depuis les Romains ayans conquis le Dauphiné, la surnommerent *Senatoria*, pour marque de la grandeur & souueraineté de leur

Senat: Et y ont mesme adressé vne Colonie & peuplade de leurs gens de guerre.

Tiberius Gracchus passant en Gaule la fortifia d'un pont enuiron l'an cinq cens septante & six de la fondation de Rome, & les deux bouts du pont de deux Chasteaux pour la defense & seureté du passage. Iules Cesar y fist faire des greniers & magasins pour les prouisions de guerre; & dit luy mesme au VII. de ses Commentaires qu'il s'y en alla en toute diligence, & y rencontra vne Caualerie toute fresche qu'il y auoit ja enuoyée plusieurs iours auparauant. Tibere y fist construire ceste haute Tour où l'on tient communement que Pilate rendit la vie à celuy qui la luy auoit prestée, comme aussi se voient encore de grandes Pyramides dans des vignes où estoit son logis. Galba l'honora de grandes faueurs en depit de Neron, & pour regratier l'affection de ses citoyens à son party, contre les Lyonnois qui tenoient pour ce monstre de l'Empire. Vitellius y seant au tribunal de Iustice, vn coq luy vola sur les espauls, & depuis sur la teste, qui fut cause qu'on luy pronostiqua, que quelque fois il tomberoit au danger & pouuoit d'un Gaulois; ce qui aduint; car celuy qui le desfit le premier fut vn Anthoine natif de Toulouse, qui en son ieune age auoit eule surnom de Bec de Cocq, *Cui Tholofa nato, dicit Suetone, cognomen in pueritia Beco fuerat, id valet Gallinacei rostrum.* Bref Pomponius Mela dicit que dès le temps de tous ces Empereurs, il y a plus de quinze cens ans, il y auoit vne Vniuersité, de laquelle il prise la

grandeur sur toutes les autres de la Gaule.

Mais laissons là les obscuritez du Paganisme pour chercher à ceste celebre Ville vne splendeur plus eclatante dans la lumiere de la Religion Chrestienne.

Adon lequel viuoit du temps des successeurs de nostre Grand Charles, dict qu'un nommé Crescent enuoyé là par saint Paul la conuertit par ses prediciôs, & en fut le premier Euesque. Depuis elle a esté montée à vn plus haut degré, sçauoir est à la dignité d'Archeuesché, souz laquelle ont esté soumis les Eueschez de Geneue [aujourd'huy retraitte des Calvinistes] Grenoble, dont nous auons parlé cy dessus, Maurienne, Die & Valence, qui n'ont plus auourd'huy qu'un Pasteur, & Viuiers.

L'Eglise Cathedrale est située sur vne butte, à laquelle on monte par trente deux degrez.

Robert Comte de Dreux fils de Louys le Gros y fonda l'Abbaye de S. Anthoine, en laquelle il fut enterré.

Je ne feray point icy mention des anciens princes & Seigneurs souuerains de ceste Ville, ny ne discourray point particulierement comme elle a esté premierement erigée en Comté, puis en Duché. Comme aussi passeray-ie succinctement la recommandation de son Presidial.

Outre ce comble de tant d'honneurs, ausquels on peut adiouster l'Amphiteatre qu'on void encore presque tout entier au dedans de ses murailles, elle comprend en la plate campagne de son pays, plusieurs autres petites Villes, grandes Maisons de Seigneurs, Chastellenies, Baronnies, Sei-

gneuries particulieres, bons Bourgs, Chasteaux, .
& Bourgades tres-belles.

DV PAYS ET DV CHEZ
DE VALENTINOIS,

De la Ville, Euesché & Vni-
uersité de Valence.

CHAP. V.

LE Pays de Valentinois erigé iadis en Comté, & depuis en dignité Ducale [quoy que les Euesques s'en disent encore Comtes] est vn des membres du haut Dauphiné. La Capitale est Valence que l'on tient cõmunement auoir esté fondée par Romus fils d'Allobrox Roy des Gaules. Strabon toutefois semble la nommer Durion : Et si c'est son premier nom il est croyable qu'elle le quitta bié tost apres que les Romains y eurent enuoyé vne peuplade & colonie de leurs soldats pour y habiter, qui fut du temps des successeurs d'Auguste. Aussi Ptolomée l'appelle t'il *Valence Colonie*, d'vn mot qui signifie meisme chose que Rome, c'est à dire force & valeur, & duquel il semble que les Romains l'ayent voulu glorieusement enrichir, tant pour marquer son ancienne splendeur aprochant de ce chef de l'Vniuers, que pour conseruer encore en iceluy quelques vestiges de ce Romus

que les Gaulois maintenoient en auoir ietté les premiers fondemens.

Il y a plusieurs villes qui portent le nom de Valence, vne en Espagne, chef d'vn petit Royaume; Vne en Gascoigne pres de Condom, & cette-cy en Dauphiné bien plus vieille que ne pensent pas, mais sans y penser, ceux qui en font Valens & Valentinian premiers fondateurs. Car outre les assurances qu'on en peut prendre au contraire, de ce que ie viens de deduire; encore apprend on del' Histoire Ecclesiastique de Valence que saint Irenée second Pasteur de Lyon enuoya Felix Prestre en icelle acompagné de Fortunat & Achillés ses Diacres; qu'il la conuertit à la Religion Chrestienne, qu'il en fut le premier Euesque, & qu'il y souffrit le martyre souz Aurelian, & y fut enterré au lieu, où depuis a esté construite l'Eglise qui porte le nom de saint Felix.

Ceste ville est assise le long du Rhosne, en vn terroir assez fecond & fertile, & a pour ses limites, à l'Orient les Eglises de saint Felix & de la Magdelaine ruinées pendant les troubles, & quelques jardinages, arrousez des anciennes fontaines du Charan faites en voute, & de tel artifice, qu'vn homme y peut aller tout droit: fontaines dont l'on estime que les canaux & conduits furét faits par Iules Cesar, & de l'vne desquelles on ne peut trouuer le bout ny la source: vne autre dite le Content qui baigne les prez voisins de la Ville, & remarquable par les marques & vestiges d'vn fort beau, & tres-ancien edifice. Au Ponent la riuiere du Rhosne, qui la rend plus riche & marchande, sur tout en l'apport du sel, dont elle a le grenier

grethier & magasin dans ses murailles : Vne lieuë au delà l'embouchement de l'Isere dans le Rhofne, au lieu appellé Confoulent, où le grand Fabius signala sa vertu par ceste grande defaite de Gaulois tant chantée dans les Histoires Romaines. Au Septentrion l'Eglise saint Vincent, & au Midy l'Abbaye saint Rufs, l'vn des plus beaux & superbes bastimens de tout le Dauphiné, auant qu'elle eust aussi esté ruinée par ceux de la Religion pretendue : sur tout le Cloistre dont les pilliers estoient composez de marbres de plusieurs couleurs differentes, & artistement elabourez & embellis de diuerses figures tirées du vieil & nouveau Testament, & de l'Apocalypse. Au dedans des murs les fontaines & moulins n'y manquent point, ny les places publiques necessaires à l'aisance d'vne si celebre Ville, defendue de deux fortes murailles, remparée de diuerses tours bien flanquées & separées d'vne esgale distance : bref embellie & decorée de plusieurs Eglises, comme de saint Apollinard iadis Euesque de Valence, à l'entrée de laquelle du costé del'Hostel Episcopal, vous remarquez ceste inscription fort antique.

T. Pompeio Hilari Luerine

T. Pompeius Bassus.

Et patri sibi.

de saint Iean, de la Ronde, qui s'appelloit iadis Pantheon, de S. Martin, saint Iacques, des Cordeliers & Iacobins, au cloistre desquels on void encore le portrait d'vn Geant appellé Buard, haut de quinze coudées, & des monstrueux restes de ses ossemens.

Ggg

Hors de la Ville, & du costé de Septentrion est le Bourg, aussi iadis enrichy de diuers Temples, comme de S. Pierre fondé par Charlemaigne, où se void vn trou par lequel, ainsi qu'on dit, l'on traucte souz le Rhosne iusqu'au dehors de la Ville, de la Magdelaine, de saint Vincēt, de S. Victor, du mont de Caluaire, & de S. Felix, où l'on remarquoit encore auant les troubles vn tombeau d'vn Cheualier Romain & de sa femme, assez remarquable d'ailleurs par cet Epitaphe gravé en pierre.

D. M.

MEMORIAE ÆTER. PETRONI CASTIVET.

Missi honesta

Missione ex leg. Princ.

Min. ex optione Procon.

Ducenat.

Et Vitulina Florat. Coniug. illius

Vini sibi ponend. curauer.

Et sub assia dedicauerunt.

De ce mesme costé a autrefois esté trouué dans des vignes vn autre sepulcre de pierre, couuert aussi de pierre, sur lequel estoient grauez ces mots.

D. Iustinia M.

A l'ouuerture d'iceluy parut vne femme qui auoit vne bague d'or en chacune oreille, & à chaque bague vne pierre precieuse enchassée, scauoit est vne Turquoile en l'vne, & vne Esmerau-
de en l'autre: à ses pieds vne coupe de cristal, & à sa teste vne lampe de verre: Mais aussi tost que ce corps sentit l'air, il fut dissout en poudre.

Sur le portail de la porte Sauniere s'estend encore ceste ancienne inscription.

D. M.

Vindauscia E

Petronia

I IVS. Aeliam S

Coniugi Sant.

Si ma.

que l'on pense estre vne piece de quelque tombeau, employée à ce bastiment. Et toutes ces glorieuses reliques de l'Antiquité sont autant de témoignages tres-forts qui signalēt encore la vieille magnificence, & qui fortifient l'ancienne somptuosité de ceste Ville.

Mais pour reuenir au point du sujet particulier d'icelle, & toucher en peu de mots ses principaux ornemens, outre la gloire qu'elle fait des titres de Duché & d'Euesché, encore a t'elle entre les premiers rancs vn siege Presidial pour la distribution de la iustice, vne Maison de Ville avec quatre Consuls pour l'ordre & police publique, & vne Vniuersité de loix tres-celebre, en laquelle Iacques Cuias l'honneur & le bon-heur de la Iurispudence, a leu de son temps avec François Rualde autre Iuriscōsulte tres-docte & de grād renom.

Le Roy François I. auoit commencé des fortifications en ceste ville tout ainsi qu'à Grenoble: mais on n'en voit pour toute marque que les desfeins lesquels encore rendront la memoire de cete entreprise recommandable à longues années.

Ggg ij

Des Villes de Die, Gap, &
Briançon.

CHAP V I.

Die &
Gap Eues-
chez
Briançon.



En ce haut Pays de Dauphiné sont les Villes & Eueschez de Die & de Gap vers la riuier de Drome, celuy là des appartenances de l'Archeuesché de Vienne, & cetuy-cy de celuy d'Aix en Prouence: toutes deux Villes de grande ancienneté.

En ceste mesme Contrée est la ville de Briançon sur les montagnes, laquelle donne nom à tous vn petit pays particulier que Cesar appelle *Brannonij*, nous autres Briançonnois. Ville remarquable par vne roche ou coline percée par le milieu, par laquelle on tient vulgairement que Cesar entra dans les Gaules apres auoir passé le mont Gaudard.

Et remarque t'on encore ces mots grauez en grosse lettre escrete à l'entrée de ladite roche entaillée en porte,

D. CÆSARI AVGVSTO DEDICA-
TA: SALVTATE EAM.

De la Ville & Archeuesché
d'Ambrum.

CHAP. VII.

LA Cité d'Ambrum est la Métropolitaine du haut Dauphiné; dont les suffragans sont les Eueschez de Digne, Sisteron, Glandesue, Nice, Vence, & la Grace: tous hors de ceste Contrée. C'est la dernière Ville du Royaume pour entrer en Prouence & la plus haute de toute la France, ainsi que Narbonne la plus basse.

Ceux qui auront leu les Commentaires de Cesar de la guerre des Gaules, ne feront aucune difficulté de la croire l'une des premières en Antiquité, de toute ceste Prouince, comme en grandeur, puis qu'il en faisoit quelque cas il y a plus de seize cens ans. Car outre qu'il ne fait guere mention que des plus remarquables Villes des Gaules, encore met-il le peuple d'Ambrum qu'il appelle *Ambrunari*, au rang des Autunois, & leurs alliez, ceux de Suze, du Val de Morienne & de Briançonnois, qu'il dit tous ensemble cottisez à 35. mille hommes en la ligue commune des Gaulois contre les Romains pendant le siege d'Alexie.

Les Latins modernes toutefois l'appellent *Embrun* Embrun
Ebrudinum, & à leur exemple quelques François Embrun par vn E, qui est vn nom qu'ils tiennent luy auoir esté imposé les uns d'vn Idole appelée

Ebris, que l'on y adoroit durant le Paganisme, & de *Dunum*, qui signifie montagne en vieux langage Gaulois ; & les autres du bris de ceste roche ou montagne releuée en forme de terrasse dans le milieu d'un valon reuestu d'une longue prairie que la Durance arrose, & sur le sommet de laquelle elle est située, avec vne veüe belle & limitée de tous costez de diuerses montagnettes, chargées en quelques endroits de bleds, vignes, & arbres de rare bonté, en d'autres couuertes d'agariç, tormentine, & autres simples tres-exquis, & en d'autres encore temperée d'un air si doux & serain que la manne & rosée mielleuse du Ciel y est quelquefois recueillie avec vne delicieuse abondance.

Ceux d'Ambrun furent premierement dressés au plan de la Religion Chrestienne par S. Nasare enuoyé là de l'authorité de Linus successeur de S. Pierre enuiron l'an 69. mais ayant esté reuoqué à Rome où il souffrit le martyre, le Christianisme en fut aussi eclipcé jusques enuiron l'an 340. que le Pape Iule I. du nom y enuoya S. Mareclin natif d'Afrique, sur la fin de l'Empire de Constantin le grand, lequel en fut le premier Archeuesque.

L'Eglise Cathedral est dediée à la Vierge sacrée Marie, mere de nostre Sauueur, seruite par plusieurs Chanoines & Chapelains, riches de grandes somptuositez, & sur tout d'un tableau tout d'argent, releué de plusieurs personages, qui sert d'ornement au deuant de l'autel; bref embellie & decorée depuis 35. ans, d'un dome de figure ronde, & de magnifique architecture, à la faueur des moiens que Balthazar Gerenthe Archeuesque d'Ambrun, luy auoit laissez à cet effet par son ordonnance de derniere volonté.

Pres de ceste Eglise est la maison Archiepiscopale, magnifique, assise au plus haut de la Ville, & deffendue d'une forte Tour appelée Brunne haute & espaisse à merueille, & pres de laquelle se remarque vn puits tout taillé dedans le roch & plus profond beaucoup qu'elle n'est haute.

Il ya dauantage sept Paroisses, scauoir est S. Marcellin, S. Pierre, S. Donat, S. Hilaire, S. Vincent, S. Cecile, & vn Couuent des Cordeliers, fondé iadis par les premiers Princes Dauphins.

Et outre ces saints & sacrez ornemens, encore est elle remarquable par le nombre de ses portes qui sont cinq, en l'une desquelles se void vn pont de belle & ancienne structure: & par ses sieges de Iustice, entre lesquels le Presidial tient le premier rang. Ceste ville comme elle estoit iadis Impériale, aussi dependoit sa iurisdiction de l'Empire. Depuis les Empereurs vsurpans les terres de France données par Charles le Chauue à Boson son beau frere, sur les successeurs dudit Boson, la donnerent en titre de Principauté souveraine aux Archeuesques, & les inuestirent de tous leurs droits & prerogatives en icelle. Mais en fin estant revenue en la puissance de nos Roys, ils y ont aussi establi des Magistrats & Officiers pour la distribution de la Iustice: laquelle y est maintenant rendue en trois sieges ordinaires, de lesquels le premier qui est la Cour du Bailliage, & le Presidial ressortissable au Parlemēt de Grenoble, se tiēt en vne haute Tour appelée le Palais, & remarquable encoire par vne grande place capable de plus de 3. ou 4. mille hommes tous régez en bataille: le second au milieu de la ville cōmū pour le Roy & pour l'Archeuesque.

822 *De quelques places & villes*
& le troisieme la Cour d'Eglise, qui est l'Officialité avecque ses droïts.

Voila donc les villes plus signalées & remarquables de la Prouince de Dauphiné, que la Prouence semble seconder en l'ordre & antiquité de son Parlement. Mais auant que d'entrer en icelle, il ne sera peut estre hors de propos d'eriger icy comme vn trophée des Victoires dernieres de nostre Roy sur la Sauoye, & grauer quelques particularitez des Villes par les sieges & prises desquelles il a plus que iamais rendu son nom espouventable à ses ennemis, & laissé son renom recommandable aux siecles extremes.

DES VILLES, ET PLACES
de Montmelian, Chambery,
Charbonnières, Conflans,
& autres.

*Prises par le Roy sur le Duc de
Sauoye. l'an 1600.*

CHAP. VIII.

RE Roy donc ayant déclaré la guerre au Duc de Sauoye l'an 1600. pour recouurer le Marquisat de Saluces, detenu & occupé iniustement sur la Couronne de France,

partit le mesme iour de Lyon pour la faire, n'ayāt pour toutes troupes que celles de ses gardes, sa compagnie, & celles du Duc de Vendosme & d'Alexandre Monsieur ses enfans naturels, & s'en alla à Grenoble où il toucha les Escrouelleux, le iour de l'Assumption nostre Dame. Il fit assaillir les Estats du Duc de deux costez, la Sauoye avec les troupes tant de pied que de cheual, qui estoieēt au Dauphiné par Leldiguières, & la Bresse par le Marechal de Biron avec les forces qu'il auoit tiré de son gouvernement de Bourgongne. De la guerre de Bresse, nous en parlerons au sixiesme Liure, qui sera du Parlement de Dijon. Voyons seulement celle de la Sauoye, selon que l'ont descrite les Auteurs de l'Histoire de la Paix, & de l'Inuentaire de France.

Après que le Patriarche de Constantinople fut venu trouver le Roy à Grenoble de la part du Duc, pensant par luy faire accommoder ses affaires, & qu'il luy eut parlé au sortir de Vespres le 15, du mois d'Aoust, le Roy ne voulant poser les armes que le Duc luy auoit contraint & forcé de prendre commanda à Grillon Maistre du regiment de ses Gardes d'aller du costé de Chambery, enuoya Ncrestan à Pierre Castel, pour executer vne entreprise, & partit luy mesme pour aller à Montmelian (où déjà Leldiguières arriué avecques ses compagnies auoit fait jouer le petard à la porte d'Arban de telle impetuosité, que les gés de guerre s'estoient retirez en l'Eglise, & les habitans en la Citadelle) & se trouuer en toutes occasions.

Estant allé disner à Barraut, il visita les gens de

824 De quelques villes & places

guerre qui estoient à Montmellian, & delà s'estant rédu aux Marches recognut la ville & Chasteau de Chambery, arriua aux fauxbourgs, & apres auoir fait parler à Iacob qui commandoit en la Ville, & offrir la clemence aux habitans, par Monsieur de Villeroy, le peuple le contraignit de la remettre souz l'obeissance du Roy, sans attendre les trois iours que sa Majesté luy auoit baillez pour auertir le Duc de l'estat auquel il se trouuoit. Ceux du Chasteau n'estans secourus d'armes assez fortes pour faire leuer le siege se renderent peu apres, & le Roy y laissa la Basse Gentilhomme Dauphinois pour gouuerneur.

Ayant avec si peu de forces commencé & acheué de si grands effects, renforcé de plusieurs troupes qui venoient de toutes parts à cheual, à pied, cōme à vne certaine victoire, il saisit les auenues de la Tarentaise & de la Maurienne, & maistre de la cāpagne se resolut d'ē auoir la principale forteresse. Il part de Chambery, le 26. Aoust, loge à S. Pierre d'Albigny, & le lendemain arriue sur le midy à *Constans*, qui tient le passage de la Tarētaise, Place forte d'art & de nature, bien munie d'hommes, & de toutes choses necessaires pour soustenir vn long siege. Là il trouue que Lesdiguieres auoit desja fait guinder à force de bras deux canons sur la pointe d'vne montaigne, lesquels eurent à peine tonnē cinquante coups contre vn Pavillō, & fait ouerture à vne Courtine, que par effroy ceux de dedans qui estoient bien enuiron vnze cēs hommes de guerre, renderent la place & les drapeaux à vies sauues, & moyennant la promesse qu'ils firent de ne porter les armes de douze iours.

Miolant Chasteau sur la riuere de Lisere, esle- *Miolant.*
ué sur le sommet d'un roc enuironné de precepi-
ces effroyables, se rendi aussi à la seule ouye de ce-
ste victoire.

Et comme Conflans tient le passage de la Ta- *Charbon-*
rentaise, aussi Charbonnieres commande-t'il à ce- *nières.*
luy de Moriène. C'est vne Place assise à l'embou-
cheure des montaignes qui font la vallée aboutis-
sant au Môt-Cenis, sur vn roc d'ôt la riuere d'Arc
valechant le pied. Il y a vn peu de plain au dessus
montant en deux pointes, ainsi que le décrit l'hi-
stoire de la Paix, l'une plus mouffe que l'autre, &
de longueur enuiron de cent cinquante pas, la
largeur enuiron de cinquante: taillé au reste de
tous costez avecque des auenues tres-scabreuses,
fors que de l'un des bouts du costé de Size, par où
on va à la Tour Charbonnieres qui luy sert com-
me de Donjon, & qui commande au passage de
la Maurienne. Tour recommandable pour estre
tout ce qui reste de la premiere forteresse & retrai-
te des anciens Comtes de Sauoye. Beralde Duc
de Saxe, & premier Comte de maurienne enui-
ron l'an cēt vingt sept en fist son Palais en temps
de paix, & la Citadelle en temps de guerre. Et
remarquable encore par la naissance de Thomas
de Sauoye filz de Humbert ou Imber troisiè-
me Comte de Sauoye & Prince de Piedmont.
Au pied de ce roc est le bourg d'Aigue-belle que
le Roy fist surprendre deuant que la garnison du
Chasteau eut loisir de le brusler, & battre la Tour
de neuf canons, & de deux petites pieces de-
puis le point du iour iusques à midy. Apres la
batterie qui fut d'environ six cens trente sept

coups de canon ceux de Charbonnières demanderent capitulation, qui leur fut accordée le dixième Septembre, & quitans la place en fortirēt au nombre de deux cens hommes.

Le Roy retournant à Grenoble pour se purger par le Conseil de ses medecins, enuoya Lesdiguieres avecque ses troupes pour ouuir le reste des aduenues du pays. D'abord les ennemis luy quitterent le passage de Briançon, & se retirerent dedans vn roc inaccessible de toutes parts, & qui bride en telle sorte le passage qu'il n'y a force qu'il n'arreste. La porte n'a que deux pieds de large, mais estant mal reparée & la grotte plus garnie de payfans que de gens de guerre, deux canons y feyrent ouuerture en lix coups, & la percerent à iour, tout ce qui ne peut garentir sa vie en grim-pant au plus haut des montagnes fut fait prisonnier.

Moutiers.

L'Armeelogeà à Moutiers ville Metropolitaine du pays & demeura victorieuse de toute la Maurienne iusques à Lafne-bourg sans tirer vn coup de canon. Il ne restoit que Mont-melian, imprenable au iugement de tous.

Mont-melian.

Ceste forteresse estoit en reputation d'une des plus fortes places de la Chrestienté; & le Roy mesme dont le courage a souuent fait possible l'impossible, disoit qu'elle estoit hors de toute prise; Elle est, dit Mathieu dans son histoire de la Paix, située sur la pointe d'une haute montagne, ses fossez sont les précipices de tous costez: ses defenses cinq gros bastions bien flanquez & entretenus de nombres de renailles de bonne étoffe. Il n'y a qu'une auenue du costé de la ville, mais si

malaisée qu'elle ne se peut gagner estant fossoyee, retranchée, & flanquée avecque auantage. Le Comte de Brandis de la maison des Comtes de Mont-maior auoit la reserue & le gouuernement de ceste forteresse, depouruee pour lors de munitions, & affoiblie de grandes ruines qu'on auoit negligé de reparer souz l'assurance de la Paix, & qui pour des manquemens si aparens rât aux reparations que prouisions estoient de telle conséquence qu'elle ne respondoit plus à la reputation qu'on luy donnoit entre les meilleures places de la Chrestienté. Elle a bien autrefois esté muguete'e par de grands Capitaines, qui l'ont veuë de pres sans y pouuoit entrer. Mais quand nostre grand Roy s'y est présenté { car il croioit qu'elle ne se pouuoit prendre sans luy } nostre Roy qui aux affaires de la guerre auoit le courage de Cyrus, on dist aussi tost qu'elle estoit siene: ce qui aduint le neufiesme du mois de Nouembre par la capitulation du Comte de Brandis, destitué de tout secours, bien qu'il eust iusques au seisiemesme à s'auiiser. Le Roy y vint le quatorziemesme, & parla à luy deux heures durant dans le cloistre des Iacobins.

Restoit encore le fort sainte Catherine que la Maiesté estoit allée auparauant recognoistre passant du costé du Geneuois & du Fossigny. Elle y retourna apres la prise de Mont-melian, & le Capitaine ayant capitulé trois iours apres son arriuee, & promis de sortir s'il n'estoit secouru dans dix iours, le rendit a point nommé le seziemesme Decembre, & fut demoly avecque telle diligence qu'a peine eust on sçeu recognoistre au lende-

Fort sainte Catherine.

main sa forme ny sa premiere trace.

De ceste conqueste si soudaine & heureuse, il faut recueillir ceste verité qu'il n'y a force ny puissance esgalle à celle de l'authorité & de la reputation.

Depuis par le traité de paix proposé à Chambery & conclud à Lyon, puis rompu, & derechef renoué, le Duc ne pouuant rendre le Marquisat, & vne si grande somme d'argent que le Roy luy demandoit, rendit par forme d'eschange toute la Bresse, à laquelle il adiousta le Breugey, le Verromey iusques au Rhosne, & vne partie du Bailliage de Gex, pour les places de Cental, d'Esfont & de Roquesparuiet, qui sont partie en Dauphiné, & partie en Prouence: Et le Roy de sa part luy redit & restitua tous les pays, places & lieux qui se trouuerent auoir esté saisis sur luy depuis l'an mil cinq cens quatre vingt huit: Mais nous parlerons encore, & plus particulièrement de cest échange mutuel au Parlement de Bourgongne.

Fin du quatriesme liure.



LES
 ANTIQVITEZ
 ET RECHERCHES
 DES VILLES, ET CITEZ
 plus celebres ressortantes
 au Parlement
 d'Aix.

LIVRE CINQVIESME.

*QUAND ET PAR QVI FVT
 estably le Parlement d'Aix ? &
 quelle est l'estendue de son
 ressort.*

CHAP. I.



OMME nos Roys ont creé vn Par-
 lement dans Grenoble pour reue-
 ler les oracles de leur iustice à tout
 le Dauphiné; Aussi en ont ils insti-
 tué vn autre à Aix pour pronon-
 cer les arrests à toute la Prouence, qui est vne
 autre Prouince des plus nobles de leur Royau-

me. Quelques vns, comme le sieur du Haillan, font celuy de Dijon pour la Bourgongne, plus ancien, que celuy d'Aix, & disent qu'il fut créé par Louys vnziesme avecq; celuy de Grenoble; là où le Roy Louys douziesme fist sedentaire celuy d'Aix pour la Prouence l'an mil cinq cens vn. Mais pource que Monsieur Pasquier homme d'ailleurs tres-docte en l'antiquité, maintient en ses recherches de la France que Louys douziesme institua tant celuy d'Aix pour la Prouence, que celuy de Dijon pour la Bourgongne, ou quoy que c'en soit les fist sedentaires: ie feray preceder icy celuy d'Aix en Prouence, en faueur de l'ordre seulement, & en suite de la situation des Prouinces.

DV PAYS ET COMTE
DE PROUENCE.

*De la Ville & Archeuesché
d'Aix.*

CHAP. II.

*Prouence
d'où ainsi
nommée.*



A Prouence est l'une des plus belles & riches Prouinces de la France, tât pour la fertilité du pays que pour la commodité des ports les plus opportuns de toute la Mer Mediterranée. Elle s'estendoit

estendoit iadis iusques à la riuere du Var pres de Sauonne, & faisoit vne partie de la Gaule Narbonnoise, avecque le Languedoc: dite Prouéece du Latin *Provincia*, pour ce que ce fut la premiere contrée des Gaules, que les Romains reduirent en forme de Prouiuce à eux suiette & tributaire, comme ils souloient faire des Royaumes & pays par eux subiuguez: car selon Festus, elle est dite *Provincia*, de *pro*, & *vicit*, comme si on vouloit dire, *desia auparauant subinguee que de l'incorporer à l'Empire Romain.*

A V S S I ne sçay-ie par quel destin (ce sont les propres termes de Monsieur Pasquier au liure troisieme de ses recherches, chapitre dixsept que ie ne change point pour le respect de leur elegance) ce pays de Prouence semble auoir presque tousiours eu sa fortune liee avec celle d'Italie. C'est (comme ie viens de dire) la premiere de la Gaule qui fut conquisse par les Romains long temps auparauant qu'ils eussent desseigné des'impatroniser de tout le pays: Et laquelle leur estoit si agreable qu'entre toutes les autres Prouinces à eux suiettes, ceste cy fut d'vn mot special appellée Prouince sans suite de parole (façon de parler frequente dans Cesar) comme la recognoissant par cela l'vne des belles prouinces qu'ils eussent. Et depuis bien qu'elle se fust separee de la dominatiõ d'Italie par l'enuahissement que les Visigots & Bourgongnõs en firet: Toutefois Theodoric Roy des Ostrogots ayant vsurpé l'Italie, reunit derechef avecque l'Italie ce mesme pays de Prouence, estant fait tuteur d'Atalaric Visigot son arriere fils, Clouis se rendit aussi,

H h h

les Bourgongnons tributaires qui tenoient vne partie de la Prouence, & finalement ses quatre fils abolirent du tout leur Royaume, dont Arles estoit la Capitale. L'autre partie, qui sous ombre de la curatelle susdite estoit demourée és mains des Ostrogots successeurs de Theodoric au pays d'Italie, fut encore remise en leurs mains lors que l'Empereur Iustinian par l'entremise de Belissaire liura la guerre à Theodar puis à Vitige leur Roy, & par accord des freres remise à Gontran Roy d'Orleans & de Bourgongne. Elle auoit esté gagnée & perdue par Clouis, & peu apres la mort de Clouis, Thierri Ostrogoth, qui l'auoit gagnée la perdit par l'inclination des Prouençaux, qui reuindrent d'eux mesmes à l'obeissance ancienne de la Couronne Françoisse, & l'Empereur Iustinian (autres disent que ce fut Iustin deuxiesme successeur de Iustinian) l'aymant mieux au François qu'à l'Ostrogoth, luy laissa ce qu'il ne luy pouoit oster. Mais pareillement de rechef au partage des trois enfans de Louys le Debonaire, à Lothaire son filz aîné escheut l'Italie avecque la Prouence. Et jacoit que depuis selon les mutations des regnes elle fust erigee en Royaume par Charles le Chauue, & donnée à Bosson son beau frere: si est ce qu'encore aduint-il que Louys filz de Bosson se fist Roy d'Italie, & apres luy Hugue l'un de ses successeurs. En sa posterité prist fin le Royaume d'Arles souz Henry I. enuiró l'á 1037. & les Emperceurs Allemans s'en attribuerent les droits & titres iusques à l'Empereur Charles quatriesme qui l'aliena, l'an 1061. & fut lors reparti en diuerses Principautez, entre lesquelles la Proue

tomba entre les mains des successeurs de Beréger:

En cas semblable encore ont esté les Estats de Naples, Sicile, & de Prouence vniz souz mesmes Seigneurs. Mais pour le faire court & pour dire ce qui fait plus à nostre propos, apres auoir esté longuement tenue par des Seigneurs particuliers issus des Roys d'Italie, ou de Maiorque, en titre de Comté, finalement leur lignée finit en ce Raymôd qui fut pere de Marguerite femme du Roy S Louys, & de Beatrix femme de Charles Comte d'Anjou frere dudit Roy, laquelle apportant à son mary la Comté de Prouence, elle a demeuré en leur race iusques à ce que Louys premier Duc d'Anjou l'eut par la donation de la premiere Ieâne Roynne de Naples issue du sâg du susdit Charles & de ladite Marguerite. Et René Duc d'Anjou petit fils du susdit Louys la donna au Roy Louys XI. Autres tiennent que ce fut Charles Comte du Maine son nepueu. Quoy que c'en soit elle est demeurée depuis vnies iusques à present à la Couronne de France.

Or est ceste Prouence composée de plusieurs villes belles, grandes, & tres-antiques, entre lesquelles Aix tient l'vn des premiers rancs, sinon en antiquité, du moins en dignité. Puis sôt Marseille, Auignon, terre du Pape, Aurenge Principauté, Cisteron, Tarascon, Cauaillon, Arles, Freins, & autres desquelles il faut icy mettre quelques remarques.

Et pour commencer à Aix, comme au siegé du Parlement, Caius Sextius l'an 632. de la fondatiõ

*Aix est
Prouencé.*

de Rome faisant la guerre en Prouence qu'il soumit à l'Empire, en ietta les premiers fon-

demens, & y fist construire de beaux bains d'eaux chaudes, pour lesquels il luy imposa le nom d'*Aque Sextia*, que nous auons depuis par vn seul mot appellée Aix : & croi le mesme Sextius auteur & fondateur des bains & de la ville d'Aist en Sauoye. L'antique structure desdits Bains, & l'arc triomphal qui s'y void encore, & dás lequel ceux qui l'ont veu escriuent auoir remarqué plusieurs caracteres anciens, mais qui ne se peuuent rallier, pour former quelques enseignemens à la posterité, leur nom d'Aist conforme à celui d'Aix, avec la longueur du temps que Sextius commanda en ce pays m'en font soupçonner quelque chose.

*Aist en
Sauoye.*

Ceste ville a esté conuertie à la religion Chrestienne par S. Maximin, lequel y vint avecque S. Lazare & ses sœurs, & en fut sacré le premier Euesque l'an 49. apres la naissance de nostre Sauueur. Auquel succeda Cerdonius ou Celidonius que l'on estime estre cet aueugle né dont est fait mention en l'euangile. Depuis elle a esté montée au degré supérieur d'Archeuesché, & preposée sur les Archeueschez des Riés, Apt, Gap, Cisteron & Freius.

On void encore au dedás de ses murailles maintes marques & vestiges d'ancienneté, comme tombeaux, inscriptions, colonnes, & autres semblables reliques qui ne s'ont pas restées entieres iusques à nous.

Mais les plus beaux ornemens pour le iourd'huy sont les Eglises, belles, riches, & en grand nombre. La grande & principale dedicee à S. Sauueur, celle de nostre Dame de Consolation, S. Laurens, S. Sébastien, la Magdelaine, nostre

Dame d'Embrun, nostre Dame de la Nonciade, nostre Dame be Belueser, S Catherine: les Couuents des Iacobins, Cordeliers, Augustins, & Carmes; celuy des Minimes surnommez Bons-hômes, les Monasteres des Religiuses de S. Claire & de S. Barthelemy, la commanderie S. Iean del'Ordre de Malthe, les Hospitaux de S. Iacque & du S. Esprit, & quelques Chappelles. Apres est le palais & Throsne glorieux où le parlement donne les Arrests de la Iustice, & où comme au centre & à la fontaine de la Prouence, on vient puiser de toute la circonference d'icelle.

Il y a aussi vne Chancellerie, & vne Chambre des Comptes, pour ouyr les comptes du pays.

Ce que ie veux adiouster de nouveau, c'est que la Royne arriuee à Marseille pour venir trouuer le Roy son espoux, l'vne des plus remarquables actions qui parut en son seiour fut la reuerence qu'eluy fist le parlement de Prouence, en la grande sale du palais. Monsieur du Vair premier president d'Aix, porta la parole au nom de toute la Cour, & fist vn discours lequel fut tres-agreable à la Royne, qui en son attention, comme en sa responce, tesnoigna le goust qu'elle y auoit pris. Les princes & princeesses le louerent, les gens doctes l'admirerent. On le peut voir tout entier au liure troisieme de l'Histoire de la paix eserite par P. Mathieu, d'où aussi sont extraiçtes ces paroles. Il en fist encores vn autre à Aix, quand la Royne y arriua, auquel & en tous les autres escrits il a monstré qu'il est vrayement l'Aigle de l'eloquence de France: & s'il est vray que le gouuernement du monde appartienne, comme dit Aristote, à

H h h iij

l'éloquence, & à la prudence, il n'a pas eu faute de mérite pour commander en la Justice de Prouëce.

*De la sainte Baume, du saint Pi-
lon, & de la ville de saint
Maximin.*

CHAP. III.

S. Baume.

S. Maxi-
min.

Notre Aix & Marseille est le lieu desert de la terrestre grotte, qu'on nomme sainte Baume, où la Magdelaine arriüée en Prouence se retira pour iouyr plus à son aise des secrets contentemens d'une sainte solitude. Et non loin de là la ville de saint Maximin, où est le corps de ceste bien-heureuse repentie, pour lequel voir & reuerer, plusieurs personnes de toute qualité s'y acheminent, & de tous costez on void arriuer des pelerins meus à la deuotion & pieté: les vns pour impetrer quelque grace de ceste bien-heureuse sainte, les autres pour rendre grace à Dieu d'en auoir obtenu quelque particuliere par son intercession.

Et quand on n'auroit autre témoin du S. Euangile des perfections qui nichoient dans l'ame de ceste heureuse pecheresse, si ne faut il pas mettre en arriere le lieu solitaire, où Dieu la nourrit [comme porte la Legende] l'espace de 33. ans, qui demontre combien deuoit estre grand l'amour & affection qu'elle portoit à son cher espoux Iesus-

Christ, puis qu'elle surmontoit toutes les difficultez & mesaises, qui luy pouuoient arriuer en vn lieu si solitaire, & desnuee de tout secours humain, nourrie seulement, comme pieusement on croit, par le ministere des Anges, ainsi qu'un S. Paul premier Hermite, parmy les deserts où elle faisoit si dure penitence.

Mais pour dire en peu de paroles ce qu'on peut remarquer de plus singulier, tant à saint Maximin, qu'au lieu nommé la sainte Baume, & le S. Pilon; ie mettray icy la description qu'en a dressée vn deuot Religieux, qui a autrefois fait le voyage à la susdite sainte Baume en Prouence.

Il faut sçauoir que proche de S. Maximin environ trois lieuës, est le lieu de Baume où ceste sainte Dame fist sa penitence, lieu autant solitaire & desert qu'il s'en puisse trouuer, pour estre situé en vn bois tres-touffu, & dans vne montagne où il faut monter environ vne grande lieue pour y paruenir. Ce lieu est assez spacieux, comme si la montagne estoit creuassée par le mitan, sans autre artifice humain.

Sur ceste Baume ont esté faits plusieurs vers en langage Prouençal, entre lesquels ceux cy traduits en François par Pascal Robin Seigneur du Faux & qui conuient les Pelérins & voyageurs à ce lieu de singuliere deuotion, me semblent les plus beaux, & plus à propos.

*Pelerin bien-heureux ne plains point ton voyage,
Ny d'estre de trop loing venu à l'Hermitage
Que tu vois encaué dans cest Oste-vent creux:
Considere & contemple en lieu tant ombrageux
Comme que femme fresle, & craintive & pauuense.*

Sewlette demouroit en telle Roche ombreuse,
 Suiette en ce temps là plus qu'ores, au grand froid,
 Estant lors descouuerte au vent en tout endroit.
 Iamais pour grand Esté qu'il fist, ni chaleur forte
 Les rayons du Soleil n'en touchèrent la porte:
 Car le Rocher creusé comme un coin de maison
 Tourne son front moiteux au vend froid & grison
 Qui luy fait degouster l'eau comme fils de glace
 Gelé de tous costez, sinon en une place
 Où Magdeleine alors que le iour se fermoit
 Comme humaine, la nuict doucement s'endormoit:
 Puis le iour retourné les Anges la portoient
 Bien plus haut que le roc, apres la remettoient
 En son premier estat en grand contentemēt.
 Et de leurs mains prenoit son celeste aliment:
 Iamais pour mauvais tēps qui fist ny pour froidure.
 Ell'n'vsoit d'autre habit que de sa chevelure,
 Qui cōme un manteau d'or, tāt blōde & belle estoit
 La couurant dés le chef, iusqu'aux pieds luy pēdoit,
 Mais l'ardeur de l'amour qu'à sō vray Dieu ell'por.
 Pour mal aisé qu'elle ayt point ne la deconforte, (te,
 Ains se fist un cheuet d'un rocher tout moisy
 Des plus aspres frimats, qu'elle a pour lit choisī.
 La mousse luy seruoit sur la terre de plume
 Bien qu'en ses ieunes ans ce ne fust sa coustume.
 Puis le lierre estendou ses fueilles à l'entour,
 Luy servant de courtime en l'ombrageux seiour
 Argenté par dessus de cinq cens mille traces,
 Que nature sans art fait ouurer aux limaces &c.
 Elle esleut donc celieu pour estre tesmoin des
 sanglots, souspirs & larmes qui ruisseloient de ses
 yeux, comme de deux claires fontaines, se souue-
 nant de sa vie passée. Dedans lequel lieu sont

quatre ou cinq autels où l'on celebre la sainte Messe, outre lesquels on y void vn autre lieu plus retiré & obscur, où ceste sainte penitente faisoit sa demeure, qui peut auoir vne toise & demie de long, & proche de là y ruy ssele miraculeusement vne tres-bõne & claire fõraine, qui est tressalubre pour plusieurs maladies, à ceux qui en boient.

De là on void vne autre petite Chapelle, sur le coupet de la montaigne, nõmee le S. Pilon, où les Anges la montoient & descendoient le iour chantant dignemēt louanges & benedictions à Dieu.

Comme l'on commence a monter ceste montaigne assez fascheuse, n'estoit l'artifice duquel on a vñe à rendre le chemin plus facile & aisé, on trouue 7. ou 8. petits Oratoires enrichis de belles peintures & represētatiõs en bosse, où l'õ void elabouree toute la vie de ceste bien-heureuse Repentic.

Au premier Oratoire vous la voyez lors qu'elle estoit encore au monde, reueluë de ses habits pompeux, avec ses chaisnes d'or, assise neãtmoins deuant nostre Seigneur qui presche aux troupes.

Dans l'autre Oratoire vø^o la voyez toute changee en ses façons d'habits, descheuelee cõtre terre baisāt les pieds de nostre Redempteur. et ainsi selon l'ordre de sa vie & sainte cõuersion, tãtost escoutant la parole de son bien-aymé, ores preschāt la resurrection de Iesus Christ aux Apostres, qui estoient encore incredules en ce point. A vn autre vous la voyez representee dans vne barque ou nauire, venir vers nostre Frãce, en la compagnie de plusieurs autres: et au dernier vous la remarquez couchee de son long avec vn crucifix en sa main, considerant l'amour que nostre

Dieu a porté au genre des hommes.

On trouue apres vn Conuent de freres Precheurs dits Iacobins, qui sont souz l'obeissance du Prieur qui est à S. Maximin, Conuent Royal qui a esté basty & renté par plusieurs Rois, & qui ont beaucoup de priuileges tant és choses spirituelles à eux cōcedees par plusieurs Papes, qu'és temporelles par les tres-Chrestiens Roys de France.

S. Maximin, & les reliques qui s'y voyent.

Quant à ce qu'on peut voir dans l'Eglise saint Maximin, ainsi nommée à cause que S. Maximin fut mis en terre, il faut sçauoir qu'apres que ceste bien-heureuse Penitente eut deuré dans la sainte Baume l'espace de trente trois ans comme nous auons dit, Dieu la voulant couronner de tant de trauaux & longue penitence qu'elle auoit fait parmy ces deserts hydeux & auiltes, comme inspirée elle descendit de ce lieu, & lors saint Maximin, aussi par diuine inspiration ou reuelation sçachant qu'en peu de iours elle deuoit passer de ce monde en l'autre, la communta, & luy donna le precieux corps de Iesus-Christ. Elle donc estant decedée fut honorablement enseuelie & assistée des Anges, puis mise dedans vn sepulcre de marbre blanc qui fut fait, comme l'on tient, de la propre main de saint Maximin, lequel on a garny de barreaux à l'entour pour estre preserué des peelerins qui frequentent ce saint Lieu.

Les saintes Reliques furent transportées de ce lieu pour quelque temps, à cause des guerres & incursions des ennemis. Mais depuis tenises par Charles Roy de Sicile & Comite de Prouence, lors qu'il fut deliuré de prison pour s'estre recō

mandé aux prieres de sainte Marie Magdelaine, & enchassées honorablement en l'Eglise & Monastere qu'il fist bastir au lieu de la cauerne où elle auoit vescu durant sa penitence, où sont de present des freres Prescheurs, qu'il y mist & renta, comme nous auons dit cy deuant.

Ce saint Reliquaire consiste en la figure d'une femme depuis la poitrine en haut, que deux Anges tiennent & portent d'un costé & d'autre, le tout de fin or, avec vne Couronne de mesme au dessus, toute enrichie de precieux diamans, rubis, & reluisantes pierreries. Dans cest estuy ou custode est le sacré & vray chef de la sainte Penitente, lequel encore qu'il soit decharné, & qu'on n'y voye que l'os tout sec, si est-il si venerable & auguste, qu'il donne tres-grande admiration à ceux qui le voyent par deuotion, y remarquant vne face naturelle, vn large front, tout le crant estant descouuert, fors vn peu de chair au costé gauche, où l'on tient que la toucha nostre Seigneur, lors qu'elle le recognut apres sa sainte resurreccion; le voulant embrasser, à laquelle il dit *Non me tangere, &c.*

Ce Reliquaire s'ouure par le haut, pour y faire toucher les chapelets & autres choses par deuotion.

On void encore en la susdite Eglise de saint Maximin vne partie des cheueux de ceste Sainte, dans vn vase de cristall enchassé d'or, desquels elle esfuya les pieds de Iesus Christ en la Maison de Simon le lepreux, comme nous resmoigne le S. Euangile, qui furent trouuez long temps apres sa mort dans son sepulchre, le reste d'iceux estant

consommé, & Dieu ayant preserué ceux-cy par vn miracle euident.

Plus y est aussi le bras dextre de la Sainte : Ensemble le corps de l'Aueuglé, nommé Celi-doine, que Iesus Christ guerit en luy mettant de la boue sur les yeux, & lequel apres auoir esté chassé de la Synagogue pour auoir confessé Iesus-Christ, par luy receu en sa grace, fut vn de ceux qui s'embarquerent en la compagnie de sainte Marie Magdelene, sainte Marthe, & le Lazare leur frere pour venir en France, descendant à Marseille, où tous ensemble commencerent à prescher vn Iesus Christ crucifié.

Outre plus il y a encore vne phiole, dans laquelle est de la sainte terre, que sainte Marie Magdelene amassa au dessouz de la sainte Croix le Vendredy saint, que nostre Sauueur souffrit mort & passion, toute arrousée de son precieux sãg. Chose admirable, c'est que ceste sainte Phiole, tous les ans le Vendredy saint, estant mise sur vn Autel à la veüë d'vn grand nombre de personnes, qui s'y trouuent ce iour là pour la reuerer, on voit qu'elle boult comme si elle estoit sur le feu: où vous remarquerez alors plus clairement le precieux sang de Iesus Christ qui est pelse melle avec ceste terre, lequel se voit tout apertemēt, & par vn miracle de tres-grande admiration, où nostre Seigneur fait paroistre l'effet de ses merueilles.

On voit encore en ce lieu quelques autres saintes Reliques de deuotion: mais ce sont icy les principales: ce qui soit dit à l'honneur de Dieu, à l'augmentation de la sainte foy, & à l'honneur de ceste bien heureuse Penitente.

D V P A Y S

A N C I E N D E S
M A R S E I L L I E N S .D E L A V I L L E E T E V E S -
ché de Marseille.

C H A P I V .

Marsei lle

LA Ville de Marseille est l'une des plus antiques, & plus importantes Places de la Prouée, voire l'une des plus fortes clefs de tout le royaume de France. Les Phocéens entr'autres peuplades & colonies qui se firent des Grecs en diuerses contrées de la terre, ou pour mieux dire les Grecs de la Phocide allechez des amœnitez & commoditez du lieu y en jetterent les premiers fondemens, il y a plus de deux mil deux cens tant d'annees, dès le temps de Tarquin Prisque cinquième Roy des Romains, vers l'an 150. de la fondation de Rome qui vient presque à se rencontrer à l'an de la creation du monde 3186. Et de cela plus fidelle assurance n'en scaurois-je produire que celle que nous en a laissée Iustin l'Historien sur la fin de son quarante troisième Liure. Voicy ses propres termes, auxquels il fait aussi mention de l'alliance & confederation que ce peuple contracta dès lors avec Tarquin Roy des Ro. *Tēporibus Tarquinij Regis ex Asia Phocēsiū*

inuentus ostio Tyberis inuecta, amicitiam cum Romanis iunxit: inde in ultimos Gallia sinus nauibus profecta. Massiliam inter Ligures, & feras gentes Gallorum condidit, magnasque res, siue dum armis se aduersus Gallicam feritatem tuentur, siue dum laceffunt à quibus fuerant ultro laceffiti, gesserunt. Namque Phocenses ex ignauitate ac macie terra coacti studio-sius mare quàm terras exercuerunt, piscando, mercando, plerumque etiam latrocinio maris (quod illis temporibus gloria habebatur) vitam tolerabant. Itaque in ultimam Oceani oram procedere ausi, in sinu Gallicum ostio Rhodani ausnis deuenere. Cuius loci amoenitate capti, reuersi domum, referentes quæ viderant, plures sollicitauere. Duces classi Furius & Peranus fuere. Itaque ad regem Segoriorum, Senanum nomine, in cuius finibus urbem condere gestiebant, amicitiam petentes conueniunt. Fortè eo die Rex occupatus in apparatu nuptiarum Gyptis filia erat: quam more gentis electo inter epulas genero nuptum tradere illi parabat. Itaque cum ad nuptias inuitati omnes processissent, rogantur & Graci hospites ad conuiuium. Introducitur deinde virgo cum iuberetur à patre aquam porrigere ei, quem virum eligeret, tunc omissis omnibus, ad Gracos conuersa, aquam Perano porrigit: qui factus ex hospite gener, locum condenda urbis à socero accepit. Condita igitur Massilia est prope ostia Rhodani amnis in remoto sinu veluti in angulo maris.

Voilà ce qu'en dit cet ancien Historiographe qui toutefois ne donne aucune raison pourquoy le nom de Marseille luy fut imposé. Ce qu'un Poete de ce temps voulant rechercher de plus loin, nous tesmoigne à la façon des Poetes; c'est à dire par vne mercerie & denree fabuleuse, qu'au-

trefois Francus, que presque tous nos Historiens font premier parent & ancestre de la race des François, auoit là fait construire vn mur à l'honneur de Mars, & que la Ville qui y a depuis esté fondée [les noms des fondateurs il les trahit par son silence] en a tité l'origine & l'excellence de son ethimologie. Hierce Piestre d'Herbipole le prophétise à Francus par cet Oracle, en son liure de la Franciade,

*En faueur de ce iour nous bastirons vn mur
Contre le pied marin de l'importun murmure
Du sein Mediterrain: ce sera vne Ville
Aux Meridionaux & commode & fertile,
Tout y abordera, ce lieu sera dit Mars
Pour marque de ce iour à nos François soldars.
Là depuis on a fait vne Ville impareille
Qu'on a depuis nomme la Cité de Marseille,
Comme disant, De Mars celle Ville a le nom.*

Mais quoy que c'en soit, si est-ce que ceste Ville a esté puissante dès son berceau, & comme la merueille des Villes aux iours mesme de son enfance. *Post hæc illis*, adiouste Iustin parlant de ceux de Marseille, lesquels auoient défait sept mille hommes qui auoient projeté la ruine totale de cete nouvelle colonie souz la conduite du Roy des Segoriens fils & successeur de Senanus qui leur auoit baillé la place pour bastir, *Post hæc illis, inquam, magna cum Liguribus, magna cum Gallis fure bella: quæ res & urbis gloriam auxit & virtutem Græcorum, multiplicata victoria. celebrem inter finitimos reddidit.* Il dit en suite que *Carthagenensium que exercitus, cum bellum capris piscatorum nauibus ortum esset, sæpe fuderunt, pacemque victis dederunt.*

cum Hispanis amicitiam iunxerunt, cuim Romanis prope ab initio condite urbis fœdus summa fide custodierunt, auxiliisque in omnibus bellis socios industrie iuuerunt: quæres illis & virium fiduciam auxit, & pacem ab hostibus præstitit. Et pour prœue de ceste alliâce & affection Marcilloise avec les Romains, il finit les honorables eloges qu'il donne à ceste nation par le secours d'or & d'argent qu'elle leur enuoya lors que leur Ville fut prise, & le Capitole assiegé par les Gaulois. *Parta pace, & securitate fundata, reuertentes à Delphis Massiliensium legati, quo missi munera Apolini tulerant, audierunt urbem Romam à Gallis captam, incensamque. Quam rem nunciatâ domi publico funere Massilienses prosecuti sunt: aurumque & argentum publicum, & priuatum contulerunt ad explendum pondus Gallis, à quibus redemptâ pacē cognouerant.* En recôpèse de quoy aussi non seulement furēt ils graifiz par le Senat de routes immunitiez & prerogatiues de grâdeur, que les Romains s'estoiēt faites communes avec leurs confederez, mais aussi honorez du droit de pouuoir assister aux spectacles parmy l'ordre des Senateurs. *Ob quod meritum & immunitas illis decreta, & locus spectaculorum in Senatu datus & fœdus æquo iure percussum.* Si mieux on n'aime dire que ce *locus spectaculorū in Senatu* se doiuë prēdre pour licence & permission d'entrer au Senat.

S V R tout cela ie ne forme aucun doute : si bien ie fais quelque difficulté de croire ce que ce mesme Historien, (ie m'en sers d'autant plus librement que ie n'en trouue aucun autre qui en ayt escrit d'auantage) ce que, dis je, il assente vn peu au parauant, sçauoir est que ceux de Marseille
 ensci-

enseignerent aux Gaulois à fermer les Villes de murailles; veu qu'il est croyable, & se peut recueillir de beaucoup d'endroits de cet œuure que nous auons encore en France plusieurs Villes beaucoup plus anciennes ny que la Ville de Marseille, ny mesme que celle de Rome, voire des premières en Antiquité de tout le monde. Il y a plus d'apparence en ce qu'il dit là mesme que les Gaulois ont esté polis & ciuilez par ceste nation Gregeoise: Voicy ses paroles. *Ab his igitur Galli & usum vite cultioris, deposita & mansuefacta barbaria, & agrorum cultus, & urbes mœnibus cingere didicerunt. Tunc & legibus, non armis viuere, tunc & vitam putare, tunc oliuam serere consueuerunt: Adeoque magnus & hominibus & rebus impositus est nitor, ut non Gracia in Galliam migrasse, sed Gallia in Graciam translata videretur.* Il y a dis- je plus d'apparence, pour ce qu'à Marseille ils establirent avecque leur demeure vne Vniuersité; sur laquelle depuis les Gaulois tirerent le modèle de beaucoup d'autres, comme de celle de Narbonne & de Lyon, dont Strabo vant la grandeur; de Vienne dont parle Mela, de Bourges, d'Autun, & d'Arles. Et faut adiouster foy a ceux qui disent que les Gaulois n'ont iamais esté polis aux arts liberaux, que depuis que les Romains y vindrent car auant les Romains les lettres y florissoient en maints endroits, tesmoing César mesme qui prise sur tout es Vniuersitez celle de Marseille, où mesme les Romains enuoyoit leurs enfans, où l'on parloit Grec, & où alloient les Gaulois tant de ça que de là les monts à l'eschble: Cause aussi pourquoy Plin nomme Marseille, *Athenopolis Mas-*

Vniuersité
de Mar-
seille.

filienſium, c'eſt à dire, Marſeille Ville de Minerue, à cauſe des grandes eſtudes & du ſçauoir qui y florifſoit, & pour les lettres tant Grecques que Latines, qui y eſtoient enſeignéés. Voire comme Minerue eſtoit entr'eux la patronne & Deeſſe tutelaire des ſciences, auſſi luy auoient ils dès la fondation de leur Ville dedié vn temple; a fin parauenture que ce qu'eſtoit Athene à la Grece, où l'on honoroit Minerue, & où les lettres eſtoient en valeur; cela meſme fuſt leur Ville de Marſeille à toute la Gaule. Et de ce temple fait mention le ſuſdit Iuſtin lors qu'il conte l'eſtrange eſpouuante que donna ceſte Deeſſe à Caramandus, [lequel formoit quelque entrepriſe ſur Marſeille] pendant ſon repos, & par laquelle il fut porté à la paix auecque les Marſeilliens. *Cum igitur Maſſilia fama rerum geſtarum, & abundantia opum, & uirtutum gloria floreret, repente finitimi populi ad nomen Maſſilienſium delendum, ueluti ad commune extinguendum incendium concurrunt. Dux conſenſu omnium Caramandus Regulus eligitur, qui cum magno exercitu lectiſſimorum uirorum urbem hoſtium obſideret, per quietem ſpecie torque mulieris qua ſe Deam dicebat, exterritus, ultro pacem cum Maſſienſibus fecit: petitoque uſ intraret urbem, & Deos eorum adorare lixeret, cum in arcem Minerue ueniſſet; conſpecto in porticibus ſimulacro Deæ, quam per quietem uiderat, repente exclamat, illam eſſe qua ſe nocte exterruiſſet, illam qua recedere ab obſidione iuſſiſſet: Gratulatusque Maſſienſibus quod animaduerteter eos ad curam Deorum immortalium pertinere, torque aureo donata Dea in perpetuum amicitiam cum Maſſienſibus iunxit.* Mais tant ce-

ste Deesse que les autres Dieux, furent priuez de leurs honneurs accoustumiez dès la naissance de l'Eglise, & voicy comment.

Après la mort & passion de nostre Seigneur, l'Aueugle né, nommé Celidoine, duquel nous auons parlé cy-dessus aux chapitres de la Ville d'Aix & de la sainte Baume, s'estant embarqué en la compagnie de S. Marie Magdelaine, sainte Marthe, & le Lazare leur frere pour venir en France, dité encore Gaule pour lors, ils descendirent à Marseille, & là tous ensemble commencerent à prescher vn Iesus crucifié. Mais particulièrement S. Lazare la choisit-il pour la demeure, en conuertit le peuple à la Religion Chrestienne par ses saintes & pieuses predications, & en fut le premier Euesque; Voire sont encore les precieuses Reliques de son corps, & ses Ornaments Sacerdotaux gardez avec beaucoup de respect & de reuerence en l'Eglise Cathedrale, dediée au nom de la glorieuse Vierge Marie, mere de nostre Sauueur.

Vne des plus belles marques d'Antiquité que nous lisons de ceste Ville de Marseille, c'est qu'on y gardoit anciennement vne espée toute rouillée qu'on appelloit l'espée de iustice; pour signifier, comme ie croy, que les vieilles loix & façons ne deuoient auenir, estre changées ny alterées. Elles furent changées toutefois, mais en de meilleures, & tout le peuple dressé petit à petit au plan de la Iustice des Chrestiens, en laquelle il s'est maintenu iusqu'à ce temps, auquel encore nostre Roy l'a entichy d'vne Chambre, qui porte le glorieux titre de Iustice.

Pour dire quelque chose de nos troubles dernières, l'an 1596. que Louys d'Aix & Charles de Casau commandoient dans Marseille avec beaucoup d'autorité, hommes vehemens & de faction Espagnolle, ils marchanderent avec le Roy Philippe pour luy vendre ceste tant importante Ville porte de toute la Prouence, & clef de l'une des principales entrées de ce Royaume, à laquelle l'Empereur Charles a souuēt heurté sans la pouuoir faire ouuir; & l'eussent peut estre liurée si Monseigneur le Duc de Guise, lequel auoit desia par l'assistance du seigneur de Lefdiguieres, ramené Cisteron & Riez en l'obeissance de ceste Couronne; & Martegue avec la Tour du Bouc située à l'emboucheure de la mer, les Villes & citadelles de Grasse à l'aide du Comte de Carces, & du seigneur de Croze; si dis-je il n'eust encore trouué lors vne ciuile opportunité pour faire paroistre à sa Majesté qu'il auoit du tout quitté & l'alliance & la correspondance qu'il auoit avec l'Espagnol, par le braue recouurement qu'il fit de ceste Ville de Marseille.

L'An 1605. encote vn Gentilhomme Prouencal appellé Mairargues, ayant proposé depuis quelques années au Roy d'auoir 2. Galeres équipées pour tenir en seureté le port de Marseille siegé ordinaire du general des Galeres de sa Majesté, & les environs, auoit ourdy vne semblable trame avec les ministres d'Espagne, sçauoir est de liurer cete ville de Marseille au Roy Philippe, mais la conitration de couruette, il fut luy mesme liuré à la iustice, qui luy fit porter la peine de son crime, condamné le 19. de Decembre, & le mesme

*Inventaire
de France.*

fiout decapité en Greue à Paris, son corps mis en quatre quartiers, & iceux pendus aux auenues des quatre principales portes de la Ville: sa teste portée à Marseille, & mise sur vne lance au dessus de la principale porte de la Ville: Ses biens confisquez au Roy, sauf à deduire les sommes de douze mille liures applicables aux pauues, douze mille aux reparations du Palais, douze mille à la refection des ports & haures de Marseille.

Iene scaurois mieux finir ce Chapitre que par l'entrée Royale qu'auoit fait la Royne cinq ans auparauant en ceste Ville. Sortant de la Galere, dont l'equipage est fort bien decrit en l'Histoire de la Paix de P. Mathieu, elle entra au Theatre dressé sur deux bateaux, auquel aboutissoit vn Pont qui regnoit jusques à son Palais. Le Conestable la receut. Le Chancelier luy dit le commandement qu'il auoit du Roy, Quatre Consuls de Marseille, avec les robbes rouges de leur charge luy presenterent avec les clefs de la Ville, vn poisse de drap d'argent, souz lequel elle fut conduite au Palais.

*Des Villes & Eueschez de
Frejus & de Tholon.*

C H A P. V.

DEs Marseilliens, que nous venons de dire auoir tiré leur premiere origine des Grecs de la Phocide, s'estans rendus puissans

tant en autorité comme en nombre d'hommes, firent d'eux diuerses peuplades & colonies en diuers endroits de la Prouence. Ainsi le tesmoigne Justin au liure 43 où il parle de la fondation de Marseille, *Sed Ligures, dit-il, incrementis urbis inuidentes Græcos assiduis bellis fatigabant. Qui pericula propulsando in tantum enituerunt, ut victis hostibus in Capertinis agris multas colonias constituerint.*

Frejus.

Entre autres ils en construirent vne qu'ils appellerent Placée, où se void vn beau haure, & qui depuis fut nommée *Forum Julium* (que nous disons en François Frejus) par la compagnie des citoyens Romains de la huitième Legion, laquelle y fut adressée. Là se voient encore des tesmoignages & vestiges de grande ancienneté en plusieurs inscriptions de pierres & tombeaux. Et ce qui esclaire d'auantage son lustre, c'est qu'elle est maintenant Episcopale.

Tholon.

Tholon est vne autre Ville aussi honorée d'un Euesché; Ville assez celebre, & reconnue chez les Latins modernes par le nom de *Trocentium*, ou *Thaurontium*, duquel ils la qualifient: & remarquable encore par vn fort beau port de mer, qui la decore, enrichit, & annoblit beaucoup.

Des Villes d'Antibe & de Nice.

CHAP VI.



LA Ville d'Antibe dite *Antipolis*, des Latins, est vne autre Colonie des Marseilliens ou Grecs de la Phocide, comme pa

reillement celle de Nice, Palais & Citadelle des anciens Ducs de Sauoye. Et de toutes deux voicy comme parle Strabon lequel escriuoit enuiron le temps d'Auguste successeur de Iules Cesar, *Il faut adionster*, dit-il, *que comme Antibe soit assise en la Prouince Narbonnoise, & Nice en la Iurisdiction d'Italie, si est-ce que Nice demoura aux Marseillies, & fut de leur gouuernement, ressort & prefecture: là où Antibe au contraire apres long debat fut mise entre les Citez Italiques, & tirée de la puissance & auctorité de ceux de Marseille.*

Antibe est située sur le bord de la mer, & flanquée d'une force si auantageuse, que les Romains en ont autrefois fait l'un de leurs plus importants remparts. Voire elle estoit le siege ordinaire d'un de leurs Preteurs; & y auoit vn Theatre construit par leurs depenses & liberalitez, auquel on representoit diuerses sortes de jeux, & passetemps, ainsi qu'à Rome. Ce que ie dis appuyé de l'assurance que m'en donne vne ancienne pierre trouuée autrefois là auecque ceste inscription.

Pueri Septentrionis annorum xij. qui

Antipoli in Theatro biduo saltauit, & placuit.

On y a trouué aussi souz terre vne table de cuivre presentée au Roy François premier estant à Nice, sur laquelle estoient grauées ces paroles.

Viator, intus

Tabula est aenea,

Que te cuncta perdocet.

Mais ce qui tenoit iadis l'un des premiers rancs entre ces beaux ornemens c'estoit l'Euuesché, duquel toutefois elle a esté depouillée pour

auoit indignement traité l'vn de ses Euesques, & la Ville de Grasse enrichie d'iceluy.

*Isle saint
Honorat.*

A l'opposite de ceste Ville est l'Isle S. Honorat, appelée iadis Leron ou Lirins, de laquelle fait mention le Geographe Strabon, y nommant le village de Leron, auquel il dit qu'estoit la Chapelle ou oratoire de celuy qui luy imposa son nō, & lequel est encore remarquable entre nous par celle Abbaye que Sidonius loue comme vne pépiniere d'hommes doctes, de laquelle estoit Moine environ l'an 450. cē Vincent surnommé *Lirinensis*, duquel nous auons les escrits, comme aussi en a esté Abbé vn Faustus qui fut depuis esleu Euesque de Riez.

Quant à la Ville de Nice, encore qu'elle ne soit auourd'huy suiète aux Roys de France, si est elle des anciennes appartenances de la Prouence, & fondée comme i'ay dit par ceux de Marseille [qui tenoient toute ceste coste] en l'emboucheure que fait la riuiere de Var en la mer Ligustique, appelée aussi riuiere de Genes, pour marques peut estre de quelqu'vne de leurs victoires, contre les Liguriens ou Saluuiens. Car Nicé ou *νικη* en Grec signifie victoire.

Les Bourguignons la conquirent sur les Romains, & en firent vne piece de leur Royaume, dont Arles estoit la capitale. Je laisse la suite de l'histoire, pour dire en peu de mots qu'elle est encore auourd'huy remarquable par quelques restes d'Arenes ou Amphiteatre, & qu'elle a esté honorée de l'entreueue & Assemblée des trois plus grands Princes du monde, l'an 1538. mois de May, sçauoir est de Paul III. du nom souuerain

Euesque de l'Eglise, de Charles V. Empereur, & de François I. Roy de France: Assemblée par laquelle furent accordées treues pour dix ans entre le Roy & l'Empereur, par le moyen du Pape.

*De la Ville, & Euesché
de Sisteron.*

CHAP. VII.

Retournons vers la frontiere de Prouence & de Dauphiné. La ville de Sisteron qui leur sert de clef, est assise sur la riuere de Durance, & remarquable par le titre d'Euesché, duquel elle est honorée.

Ceste ville a fait de grandes pertes & soustenu de grands assauts durant les premiers troubles, entre toutes celles de la Prouence. Sommeriue, fils aîné du Comte de Tande Gouverneur en chef de la Prouence pour le Roy, ayant fait montre de cinquante enseignes d'infanterie, & de quelques Cornettes de Caualerie le dixiesme iour de Iuillet mil cinq cens soixante deux, gagna les auenues d'icelle laquelle il assiegea incontinent. Là estoient la plus part des familles Prouentantes refugiées des autres places de Prouence, ensemble vnze compagnies de pietons souz la charge du sieur de Beau-jeu nepueu du susdit Comte de Tande. L'onzieme iour Sommeriue fist donner trois assauts, l'vn apres l'autre, qui da-

rerent depuis les trois heures apres midy, iusques à la nuit claufe: mais il fut viuement repouffé. Le lendemain se firent quelques escarmouches. Et fur la fin du mois s'estant allé camper & retrancher à trois lieues de la ville; le Comte de Tande son pere, armé contre luy, fist en fin leuer son cāp dont il mist vne partie dans Sisteron.

Le vingtseptiesme iour d'Aouft, Sommeriue avec cent & deux enseignes d'infanterie & force Caualerie le raffiegea de trois cōstez. Les affiegez enclos de toutes parts, forts d'vn costé tout descouuert qui se rend à des hautes montagnes toutes desertes, & dont le chemin est si estroit que deux hommes de cheual n'y sçauoient passer de front, il leur fist vne rude batterie le quatorziesme iour de Septembre, & y eut breche sur les dix heures du matin d'environ cent quarante pas, sans qu'il y eust flanc ny bastion pour la defendre. En outre deux moyennes qui battoient du costé des Cordeliers, descouuroient, & frapoint au pied les affiegez quand ils vouloient venir à la breche. Pour faire court, & dire beaucoup en peu de mots, apres l'assaut repris par cinq fois, & plusieurs autres bateries, finalement les affiegez luy quitterent la place fort desolée.

DE LA VILLE ET
Principauté d'Aurange.

CHAP. VIII.

MArtian voulant recommander la ville & Principauté d'Aurange en antiquité, interprete les *Aremici*, ou *Arecomici*, que nous auons ailleurs pris pour ceux d'Armaignac, en sa faueur. Vigenaire les tourne au commencement du liure septiesme pour Armaignac, il met bonne garnison en Rouergue, dit-il, l'un des membres de la Prouince, en Auignon, Armaignac, & Thoulouze. Et sur le mitan du mesme liure pour Aurange, pour aller piller, dit-il, la contree d'Auignon & d'Aurange, laquelle est bien loin d'Armaignac; ce qu'il fait declare-t'il pourcé qu'Aurange est proche d'Auignon beaucoup plus qu'Armaignac.

En ceste diuersité d'opinions voite au iugement d'un mesme auteur, si i'estois creu, ie lirois au premier passage *Aremici* pour ceux d'Armaignac, & au dernier *Arecomici* ou *Aurecomici*, pour ceux d'Aurange, que quelques vns escriuent Orenge par vn O en nostre langage François.

Mais quoy que c'en soit, si est-il certain que ceste ville estoit quelque grande chose dès le temps des Romains. Car outre qu'elle fut erigée en Euesché dès les premiers siecles de

l'Eglise, encore entre les diuerses Colonies & compagnies de Citoyens tant de gens de guerre que d'autre estat, qui furent enuoyées en diuerses villes de ceste Prouince, celle des gens d'armes de la seconde legion fut elle adressée en la ville d'Aurange. Et pour marques eternelles & glorieuses de ceste peuplade & nouvelle habitation s'y voyent encore les restes de plusieurs beaux & grâds ouurages publics richemét construits d'vne magnificence & sumptuosité toute Romaine. Mais entr'autres vous y remarquez les precieuses ruines d'vn Theatre le plus beau du monde, vne muraille de pierre carrée, d'vne architecture la plus merueilleuse qu'on puisse guere s'imaginer, & à la porte de la ville qui tire vers Lyon vn arc triomphal enrichi de batailles d'hommes à cheual fort artistement représentées, & enuironné d'vn mur qui le met à l'abry des iniures de l'air, & du temps.

Quelques vns rangent ceste Principauté dans le bas Dauphiné, les autres en la prouence. Elle estoit anciennement tenue du Comte de Prouence. Le Roy René de Sicile en vendit l'hommage, ressort & souueraineté à Louys de Chalon Prince d'Aurenge, le fils duquel Guillaume de Chalon aussi Prince d'Aurange les vendit au Roy Louys vnziésme qui soumist ladite Principauté au Dauphiné, l'an mil quatre cens septante cinq.

Ce fut en ce mesme temps que sa Majesté mist en liberté ledit Prince d'Aurenge de la maison & armes de Chalon, prisonnier de guerre, dont elle modera la rançon de trente à dix mille escus payez au Gentil-homme qui le tenoit, moyennant laquelle il deuint homme lige au Roy, & luy fist

hommage de ladite Principauté. Ce faisant, le Roy luy donna pouuoir de se tiltre, *Par la grace de Dieu Prince d'Aurange*, [qui est vne tres-haute & auguste marque de grandeur, vnique en partage aux seuls Roys de France] & de faire monnoye d'or & d'argene d'aussi bon alloy que celle du Dauphiné: de donner toutes graces, remissions, & pardons, reserué d'heresie, & de leze Maiesté; & d'y establir vn Parlement pour la distribution de la iustice en ses terres.

L'An mil cinq cens soixante deux Sommerue, duquel i'ay parlé au chapitre precedent & Suze marcherent contre ceste ville tenue par quelques Protestans, & d'abort rencontrerent assez d'occasion de la ruiner. Parpaille President au Parlemēt d'Aurange auoit esté pris à Bourg sur le Rhosne, comme il reuenoit de faire emplette d'armes à Lyon. Pour le recouurer les troupes d'Auranges, & de leurs voisins alliez accourēt à Bourg. Sommerue & Suze grossis de plusieurs compagnies du Dauphiné & d'Auignon, assiegent Auranges vuide de gens de guerre, la battent, font breche, la forcent, & pour comble de desolation saccagent & bruslent la ville, le Chasteau, le Palais, l'Euesché: & six sepmaines apres Parpaille à l'instigatiō du Vice-Legat d'Auignon, laissa la teste sur vn eschafault.

Je diray pour fin de ce chapitre que Philippe Prince d'Aurange a esté ces années passées reintegré en ceste Principauté; & son autorité que la licence des derniers troubles en huort dechassée, restablie en icelle: Blacons, Gentil-homme Dauphinois occupoit le Chasteau par succession

depuis la mort de son pere. Les Eglises qui possèdent titre de reformees en France estés pour leurs affaires assemblees à Chastelleraud l'á 1605. Maurice Comte de Nassau print sùiet de leur en escrire en faueur de Philippe son frere, & prier leur Synode de luy ptester toute faueur pour le reingrter en l'heritage de ses ayeuls, & prendre pour assurance la foy qu'il leur donnoit par ses lettres, qu'il ne seroit rien inuoué ny diminué en leur Eglise d'Aurange ny fait aucun preiudice au seruice du Roy, qui vouloit & entendoit des plusieurs années que le Prince d'Aurange fust restably en la plaine possession & iouissance de sa Principauté. Ainsi le Prince autorisé de l'exprés mandement de sa Maiesté, ioint au resmoignage que le Comte Maurice leur donna touchant l'intention de son aisé, recoura ce qu'il pourchassoit des lóg temps: & depuis a espousé Eleonor de Bourbon seur de Monseigneur Henry de Bourbon Prince de Condé, premier Prince du sang, & premier Pair de France, belle & sage Princesse.

DE LA CONTRÉE D'A
 uignon & terre Papale,

De la ville & Archeueché d'Auignon.

CHAP. IX.



AY dit au Chapitre precedent que la contrée d'Auignon estoit voisine d'Aurange: mettons là à la suite, & commençons par ceste ancienne

ville, qui en est le chef, & qui a eu autrefois l'honneur d'estre le siege des Papes.

Elle est située sur le riuage du Rhosne, & s'estendent ses bastimens aux deux costez de ceste grosse riuere, Ville belle, grande, & riche principalement en dtaps, soyes, & papiers, & fondée jadis au recit de quelques vns, par sort, & sur le vol de certain nombre d'Esperuiers (comme Rome sur le nombre des Vautours.) Occasion pourquoy s'observe mesme encore en ceste ville, que ceux qui y portent de tels oyseaux, sont francs & quités de tout port, peage & passage. Pres de là passe la Durance, qui fait separation de Prouence & Dauphiné.

Il y a plusieurs rares singularitez, & plusieurs raretez singulieres qui rendent ceste ville recommandable dās les Prouinces extremes de la terre, comme le beau P.ôt qui regne là sur le Rhosne, le Palais des anciens Papes, la Côte & l'Archeuesché.

Saint Rufs fils de Simon le Tyreneen, & disciple de saint Paul, la couerit à la Religion Chrestienne, & en fut le premier Pasteur. Religion qui a esté sans alteration en elle depuis la predication de ce saint Personnage, iusques au regne de Philippe Auguste, que l'heresie Albigeoise mist vne non petite tache en sa gloire, & pour laquelle effacer Louys huictiesme son fils ayans assemble son armee à Bourges, marcha iusques en Auignon. Et les habitans de la ville, qui estoient interdits par le Pape, luy ayans refusé ses portes, il s'en indigna si fort qu'il mist le siege deuant l'an mil deux cens vingt & six. Siege qui dura longuement, & auquel plusieurs braues hommes furent tuez,

entre lesquels fut Guy Comte de S. Paul. La peste se mist dans le camp du Roy, mais pour cela ne voulut-il leuer le siege, ains iura de ne partir iamais de deuant qu'il nel'eust prise. Ceux de dedans effrayez de la menace & indignité de Roy, luy enuoyerent messagers & ostages, dit Nicole Gille, & iurerent qu'ils feroient la volonté de l'Eglise, à l'ordonnance de sa Maiesté. & du Legat: & ainsi le Roy & ses gens entrerent dedans ladite Cité, & fist le Roy raser les murs & combler les fossez; puis fist le Roy abatre trois cens maisons fortes des plus grands & puissans de ladite ville. Et ce fait le Roy & ledit Legat firent illec plusieurs belles ordonnances, & feist le Roy sacrer Euesque de ladite Cité un Moynes de Clugny, nommé Maistre Pierre de Corbie.

*Anignon
conquise
par le Roy
Louys VIII*

*Comté de
Venissy.*

Vn peu deuant ceste prise, sçauoir l'an 1212. dit on que la Comté de Venissy auoit esté confisquée au saint Siege sur le Comte de Thoulouse appelé Raimond auquel elle appartenoit, pour ce qu'il estoit partisan de ceste heresie.

*Anignon
donné aux
Papes.*

Depuis Ieanne Roynes de Naple & Comtesse de Prouencé bailla la ville mesme d'Anignon a perpetuité aux souuerains Peres de l'Eglise, lesquels y vindrēt tenir leur siege & la Cour de Rome enuiron l'an 1307. & y demourerent l'espace de soixante & dix ans, sçauoir est depuis Clement V. iusques à Gregoire XI. Limousin, qui fut le VII. Pape d'Anignon & qui remist ledit Siege à Rome l'an 1375.

Il y en a d'autres qui disent que ce transport du Siege Pontifical de Rome en la ville d'Anignon fut l'an mil trois cens cinq, iusques à l'an mil trois cens septante neuf, souz Urbain VI.

Quoy

Quoy que c'en soit, il est certain, qu'Avignō ayant esté donné aux Papes, avecque autres villes adjacentes, qu'on appelle le Comtat, par vn certain instint, & pour entretenir ceste ancienne liaison, par laquelle il sembloit que par quelque destin le pays de Prouence eut tousiours eu sa fortune vnie avecque celle d'Italie aussi bien au spirituel qu'au temporel, comme a tres-bien remarqué monsieur Pasquier, duquel i'employe icy les propres termes, par ce que dés le temps mesme de S. Gregoire l'Eglise Romaine auoit quelques biens & heritages à elle appartenans, dont l'Euesque de Viēne en auoit occupé partie; duquel bien saint Gregoire parle assez souuent en ses Epistres, l'appellant *Patrimoniolum*, & le recommande à ceux ausquels il auoit quelque part en France: mesme y enuoya Vincent Soudiacre pour le gouverner: Ioint que les premiers Euesques des Gaules, qui embrasserent la grandeur & autorité du S. Siege sont ceux de Prouence, (quand ie dis Prouence i'entends aussi le Dauphiné, qui n'estoient vers ce temps là separez) & les lettres les plus frequentes que verrez estre adressées par S. Gregoire à nos Euesques sont principalement à ceux de Prouence: Pour entretenir di-je cette liaison ancienne, le Pape Clement V. suiuant le nouveau Conseil de Philippe le Bel se retira en la ville d'Avignon, où par mesme moyen il attira tout l'attiral de Rome, & y couronna Robert Comte de Prouence fils de Charles le Boiteux, Roy de la Pouille, en laquelle il auoit pareil droit que son pere.

Ce Clement natif de Basadois en Gascoigne

K k k

de la Maifon des Vicomtes de Tartas, & Seigneur d'Vefte où il est né, & y a fait bastir vn beau Chasteau, nommé Villandraut, comme marque le fleur du Haillan, tesmoin irreprochable pour estre du pays, ce Clement di-je fut le premier des sept Papes François qui ont tenu le siege Pontifical en Auignon l'vn apres l'autre iusques à Urbain sixiesme, souz lequel les Italiens reprindrent le siege avec beaucoup de peine.

Après Clement V. Gascon, les autres six furent Iean XXIII. de Cahors en Quercy, Benoist XII. Tholosan, Clement VI. Innocent VI. Urbain V. Gregoire XI. to^o 4. Limousins de main en main.

*Palais des
Papes à A-
uignon.*

Encore se void auourd'huy dans Auignon vn beau & grand Palais, qui seruoit de demeure à ces Papes. Au bas d'iceluy est vne belle & grande Chapelle, au dessus plusieurs belles Chambres; la premiere remarquable tant par sa grandeur, que par les armes du souuerain Pere del'Eglise, grauées sur le frontispice, deux autres tapissées de cuir doré, vne quatriesme de verd; & plusieurs autres entrichies de tapisseries à point de Hongrie, & de pennes de soye de grande valeur, comme aussi les galleries.

Ce Palais est bien fermé de portes de fer, & garny de gardes entretenues en tout temps. A costé duquel se remarque vn autre vieil Palais, remarquable encore par vne cloche que l'on dit estre d'argent, & qui ne sonne iamais que quand on a nouvelle de la mort ou de l'election d'vn Pape.

Deuant ce Palais Pontifical est vne fort grande place vuide, & a costé d'icelle vn rocher,

sur la pointe duquel est vn autre logis fort richement basti, lequel en depend: Et y sont plusieurs degrez entaillez pour monter à l'Eglise Archiepiscopale fort somptueuse & magnifique, mais petite, & qui n'a que vingt Chanoines & quatorze Chapelains pour y faire le seruice. Elle est dediée à la sacrée Vierge mere de nostre Seigneur, embellie au dehors d'vn agreable & gracieux promenoir; & riche au dedans de toutes les pieces d'vne diuine & celeste habitation.

Au deuant du principal autel sont vnzelampes routes d'argent; & aux deux costez deux Chapelles enrichies de deux bassins aussi d'argent, & de quelques sepultures de Papes: voire celle du costé droit de cinq chapeaux, qui sont comme cinq marques d'honneur, qui ont autrefois distingué des autres, les testes qui les ont portez.

Vn autre rare & insigne ornement pour Auignon, & lequel seul en comprend plusieurs, c'est que le nombre de sept y est particulierement remarquable par sept singularitez toutes de haute & auguste marque, sçauoir est par sept Palais, sept portes, sept Paroisses, sept Hospitaux, sept Monasteres de Dames, sept Colleges, & sept Conuents, entre lesquels celuy des Cordeliers est encore recommandable par la sepulture de la Laure amie de Petrarque.

Quant au pont de ceste ville, il regne sur le Rhosne, en façon d'vne S, par l'estendue de 23. Arches, dont la 3. est embellie d'vne Chapelle des appartenances d'Auignon, & qui la distingue de toutes les autres, qui sont Royalles, & les tributs qui s'y leuent pour le passage, purement

domaniaux, & de la Couronne de nos Roys.

Après auoir diligétement recherché qui pouuoit auoir construit ce pont, sur vne riuieré tant impetueuse, i'en ay en fin trouué le bastiment d'admirable entreprise, & la sorte de laquelle il fut edifié du tout miraculeuse.

Histoire de

Lyon.

l. 2 c. 43.

Fut donnée vne bulle par le pape Innocent IV. au Concile general celebré à Lyon le 2. an de son Pontificat, sans aucune date, & par quelques Chroniques se trouue que ce fut l'an 1242. date toutesfois qui est fausse pour ce qu'il n'arriua à Lyon que l'an 144. Par ceste Bule ledit Innocét Pape signifie à tous Archeuesques, Euesques, Abbez, Prieurs, Doyens, & autres Recteurs de sainte mere Eglise, & à tous fidelles Chrestiens, que de son temps a esté fait, comme il a entendu par le tesmoignage de plus de mille homes affermans auoir veu & sçeu qu'un enfant nommé Benoist par inspiration diuine auoit fait vn œuure & charge insupportable à humaine force, qui estoit du lieu d'Almillat de l'âge de 12. ans ou environ: lequel en gardant seul les brebis de sa mere ouyt vne voix qui luy dist, *Dientegard.* Et ouy ladite voix, fut tout troublé, pour ce qu'il ne veid personne: & en pleurant dit, *Qui est le Seigneur qui parle à moy?* A quoy ladite voix respondit: *N'ayepueur, & croy que ie suis puissant pour faire & accomplir par toy ce que ie te diray. Va, & fais vn Pont dessus le Rhosne, & tiens pour certain que ce qui sera de besoin, Dieu le parfera.* Cela ouy, il y creut, & laissant les brebis se mist en chemin, sans sçauoir où il alloit. Il eut à la rencontre vne personne en forme de Pelerin, leque-

le salua , & luy dist : *Je sçay où tu vas : ie te meneray au lieu où il te conuient aller.* Et de fait depuis Sexte iusques à None, qui sont trois heures, dudict lieu d'Almillat se trouua à Auignon distant de 3.iournees. Et eux arriuez ledit pelerin luy dist. *Voicy le lieu où tu es enuoyé pour faire vn Pôt:* Et luy monstra la place & maniere de le faire, & apres le bai-fa, luy donna sa benediction, & s'esuanouit de ses yeux. L'enfant troublé pour l'absence de son conducteur apres longue pense entra dans la ville d'Auignō iusques à la place du marché, auquel estoit vn menestrier chantât deuant grande multitude de peuple, monta sur vn banc de boucher & commença de crier à haute voix. *Taisez vous.* Dequoy chacun esmerueillé se teut. Et lors il dit: *Je suis enuoyé pour faire vn pont sur le Rhosne. Auquel respōdirēt les assistās. Où as tu laissé l'Antechrist, auquel tu es le messager? Il a esté impossible à Iulius Cesar, & Octavian Auguste, Empereurs, de faire ce que tu entreprends.* Et apes plusieurs commandemens tondirent ledit enfant, & le chasserent hors la ville. Mais trois sepmaines apres admonesté d'vn Ange s'en retourna en ladite Cité, & en son chemin trouua vn bourgeois, deuant la porte, parlant à plusieurs gens, qui luy prestoient l'oreille, lequel leur dist, *Voicy le garçon qui desoit vouloir faire vn Pont.* A quoy ledit enfant fist responce: *Dequoy vous esmerueillez vous? Je suis messager de Dieu. Je vous prie pour l'amour de Iesus Christ, donnez moy quelque chose pour l'amour du Pont.* Lors ledit Bourgeois luy dist: *Feras tu Pont de pierre?* Et luy ayant respondu, *Ouy: Ie te donne donc,* repartit il, en se moquant, *la pierre qui*

est deuant ma Maison en la place deffous vn Orme, pour ce que ladite pierre estoit de merueilleuse grandeur, asçauoir de treize pieds de long, & de sept de large. Lors l'enfant mettant sa confiance en nostre Seigneur, flechit les genoux en terre, fist le signe de la croix sur la pierre, & pria nostre Seigneur, en disant, *Domine adiuua me.* Puis l'Oraison faite mist la main à la pierre, laquelle se leua de terre, & au branle qu'il luy donnoit la poussa iusques sur le riuage du Rhosne. Et à ce miracle & plusieurs autres fut commencé ledit Pont, & en la plus part accompli. Et fonda ledit enfant vn Hospital au pied du pont: apres la premiere institution duquel il alla à Rome, & obtint du susdit S. Pere plusieurs indulgences à l'vtilité des bien-faiçteurs dudit Pont & Hospital. Puis à son retour de Rome, ayant entendu que plusieurs passans pa Lyon perissoient par faute de Pont, pour la ferocité du Rhosne, du consentement de l'Archeuesque, & de tout le peuple il commença d'y edifier aussi vn Pont & Hospital semblable en la plus grande partie à celuy d'Auignon, auant qu'il rendist la vie à celuy qui la luy auoit prestée.

Voila donc la premiere origine de ce Pont admirable d'Auignon, & de celuy de Lyon, dont i'ay desia parlé ailleurs. Il y en a encore vn autre presque de pareille estoife & structure au S. Esprit ville & Chasteau d'assez belle marque sur la mesme riuere, qui separe la Prouence du Languedoc, & de laquelle i'ay aussi dit quelque chose en son lieu: mais on tient qu'il a esté construit par les Romains & signalé de 22. arches, entre chacune desquelles se remarque vne petite porte arti-

stemment bastie dans le milieu de chacun pilier pour donner plus libre passage à l'eau, laquelle y afflue en abondance incomparable.

Mais outre ce comble de tant de rares & insignes remarques qui seruent d'ornemens & de splendeur à ceste ville Papale, elle comprend encore souz le titre de Comtat plusieurs autres villes & bourgades tres-belles; qui ont presque toutes esté enuelopees en de grandes ruines pendant les premiers troubles. L'an mil cinq cens soixante deux, des Adrets ayant pris Bourg sur le Rhosne, & le pont S. Esprit qui luy apporterent les clefs, alla forcer Boulene, ville frontiere du Comtat, & de là s'aprestoit pour assieger Auignon, si les nouvelles qui luy vindrent que Maugiron son competeur estoit entré par finesse & intelligence dans Grenoble, ne luy eussent fait rebrousser chemin. Mais requis depuis par ceux de Siste-ron gardé par Mouuans de venir à leur secours contre Sommeriue qui marchoit en campagne pour les assieger, ainsi que i'ay dit cy dessus en son lieu, il leur enuoya Momb Brun avec cinq cens pietons & l'artillerie de Suze par le costé du Gapanois: & luy s'achemina vers le Comtat, qu'il auoit desia tout mis en alarme, força vne villette nommée saint Laurens des arbres, puis le fort lieu de Roquemaure le vingt-sixiesme d'Aoust, & trois iours apres reprist le Chasteau du Pont de Sorgues, où les soldats Italiens laissez par Fabrice furent bruslez avec la place. Le lendemain il reprist Fabrice mesme, qui luy auoit dressé yne embuscade, tua grand nombre de ses pietons, & luy donna la chasse iusques aux portes d'Auignõ. Bref

poursuiuant son chemin vers la Durance, sur l'aduis qu'on luy donna de l'armee des prouengaux aupres de Cauaillon le premier iour de Septembre, gaya la Durance, les chargea, en tua la plus part, & mist le reste à vaux-de route.

Des villes & Eueschez de Cauaillon, Tarascon, Carpentras, & autres qui sont souz l'Archeuesché d'Avignon.

CHAP. X.

TOUT le pays & territoire Papal au reste est arrousé de trois belles & grandes riuieres, scauoir est le Rhosne, la Durance, & la Sorgue, sur chacune desquelles sont situées quelques Villes Episcopales qui dependent de l'Archeuesché d'Avignon.

Cauaillon.

Sur la Durance est Cauaillon, terre du Pape, tres-antique & nommee des Latins *Cabellio*, les premiers habitans de laquelle jetterent les premiers fondemens de Grenoble.

Carpentras.

Sur la Sorgue est Carpentras, autre Ville Episcopale sujette comme l'autre aux Archeuesques d'Avignon.

Finalemēt sur l'emboucheure de la Durance dans le Rhosne est Tarascon, deça ceste grosse &

impetueuse riuere, comme au delà la Ville de Beaucaire qui pource a donné lieu au Prouerbe, *Qu'entre Beaucaire & Tarascon ne repaist brebis ny oyson*: non plus qu'entre Tain & Tournon, qui s'ot sur les riuages opposites dudit Rhosne, vers le Pays de Valentinois.

*De la ville & Archeuesché d'Arles,
autrefois capitale du grand
Royaume de Bourgogne.*

CHAP. V.



OMME ce n'est pas mō intention de ne mettre icy que les Antiquitez & Recherches des villes qui ont autre fois esté de la Couronne & Justice de

France; aussi ne veux-je oublier ceste grande & celebre Ville Imperiale d'Arles iadis mesme Capitale d'un Royaume, qui estoit de l'Empire; tant pour ce que les pays suiets à iceluy sont venus au Diademe des Lis (retenans tourefois l'usage & obseruation du droit des Romains) que pour ce qu'elle mesme est auourd'huy reunie à la Couronne.

Arles.

Ceste Ville est située pres d'une petite montagne, auoifinee au Couchant de l'emboucheure du Rhosne dans la mer; au Midy de champs fort fertiles, au costé d'où le Soleil raporte le iour d'un grand & gros marais.

Elle est sœur d'origine à Marseille, & les mesmes Grecs de la Phocide qui ont jetté les premiers fondemens de l'une, ont assis la première pierre de l'autre.

S. Trophin la dressée à la Religion & Justice Chrestienne, & en a esté le premier Euesque. Et depuis estant rehaussée de la dignité d'Archeuesché, les Eueschez de Marseille, Aurange, Tholon, & S. Paul luy ont esté soumis.

Trois anciens Conciles ont aussi esclairé son lustre, l'un du temps de l'Empereur Constantin & du Pape Siluestre, l'autre souz ce mesme Pape en l'an 326. & le troisieme l'an 461.

Mais pour dire en peu de paroles ce qui est du diuers estat & succès de ceste Ville, les Empereurs Romains l'ont possédée depuis la conquête des Gaules par Cesar, iusques au temps que les Bourguignons y ayans ja faisi vn tres-grand cartier en titre de Royaume, ils en firent leur capitale Ville, & le siege ordinaire de leurs Roys. Les Arenés & Amphitheatres, desquels s'y voyent encore de glorieux restes, sont les tesmoins irreprochables non seulement de la grandeur de ces maistres de l'Vniuers, mais aussi des depenses & liberalitez auxquelles les faueurs & delices de ce quartier les inuitoient. En la dissipation de leur Empire les Bourguignons s'empaterent d'un grand pays, à sçauoir des deux Bourgongnes, Duché & Comté, de la Sauoye, du Lyonois, Forests, Beaujolois, Dauphiné, Prouence, & feirent Arles la Metropolitaine de leur Royaume, lequel fut depuis vny avecque celuy d'Orleans souz l'autorité de Clodomire fils de Clouis.

Long temps apres, Charles le Chauue donna la Prouence & par consequent la Ville d'Arles en titre de Royaume à Boson, en la posterité duquel il prist fin, & le Royaume d'Arles ramené à la iurisdiction Imperiale par Conrad, lequel s'en attribua le premier les droits & les titres; mais encore depuis aliené par l'Empereur Charles le Quart & toute la Prouence tombée entre les mains de Berenger Duc de Friul.

Il se trouue pourtāt en nos Histoires vn Comte d'Arles enuiron l'an 927. & durant le regne de Raoul premierement Roy de Bourgongne, puis de toute la France; mais vray est qu'il pretendoit droit audit Royaume de Bourgongne; & qu'il eut vne grande contention pour iceluy contre le dit Roy Raoul.

Les Estats d'Italie qui n'endurent pas volontiers vn Prince estrāger prosperer & deuenir trop fort chez eux, pour l'amour qu'ils portent à leur liberté, & la crainte qu'ils ont de la tyrannie, ayās suspectes les forces de ce Monarque François extrait du sang de Charlemagne, luy susciterent vn ennemy de sa nation, qu'ils sçauoient luy estre grandement aduersaire pour raison de la contention, qui estoit entre eux deux pour le Royaume de Bourgongne. Ce fut Hugue Côte d'Arles, cōme recite le sieur du Haillan, lequel se disant Roy de Bourgongne, allegoit qu'il estoit possesseur de ladite Ville d'Arles capitale du Royaume, & ordinaire demeure & siege des Roys. Sur ceste querelle Raoul & Hugue eurent guerre l'vn contre l'autre; & Hugue Comte d'Arles entra en Italie auecque grāde esperance de se faire Roy & Empereur.

Quoy considéré par Raoul , lequel auoit déjà d'ailleurs assez expérimenté la legereté & inconstance des suiets del'Italie , & voyoit aussi qu'il n'estoit pas au gré des Estats, aduisa sagement d'aller au deuant de la pratique de ses ennemis , & enuoya ses Ambassadeurs vers Hugues d'Arles, avecque offre de luy ceder tout ce qu'il pretenoit en Italie moyennant que Hugue luy cedast la querelle du Royaume de Bourgogne. A quoy Hugues s'accorda tres-volontiers, se voyant auoir telle faueur de toute l'Italie , qu'il ne doutoit point qu'il ne deuint Empereur à bon marché puis que Raoul & luy estoient d'accord. Par ce moyen demeura Hugue paisible en Italie vn temps , & Raoul s'en reuint en Bourgogne jouissant aussi de la Comté d'Arles, à luy donnée en contr'eschange de son droit d'Italie.

De la Ville & Comté de S. Gilles.

CHAP. XII.

Carmagne

SORTANT de la Ville d'Arles, l'on void cette fosse ou canal du Rhosne que l'on appelle Carmagne en François, & en Latin *Campus marij*, pour ce que Marius y estoit campé lors qu'il faisoit la guerre en Prouence, le long duquel est située la Ville de saint Gilles, que quelques vns mettent en Languedoc.

Ceste Ville est ancienne , & vn partage tiré en titre de Comté de la Maison de Thoulouse. Car bien que quelquefois les Comtes de Thoulouse ayent esté Comtes de S. Gilles , & les Comtes de S. Gilles Côtes de Thoulouse, si est ce que ç'ont esté deux Comtez differentes.

Vne marque de grande ancienneté est celle qu'on voit encôre aujourd'huy en vn bois appelé le bois d'Istigel pres ceste petite Ville, entre celles d'Arles & de Nismes, sçavoir est vne Chaise de pierre que ceux du Pays disent estre le lieu où les Druydes Prestres des anciens Gaulois quiauoient leurs demeures dans les bois & forests, instruisoient le peuple és choses sacrees.

Mieux ne la sçauois-je aussi remarquer entre les accidens modernes de nos troubles, que par celle insigne journee ou bataille dite encore la Journée S. Gilles, qui fut donnée deuant ses murailles enuiron l'an 1562. au grand dasauantage de Suze & Sommeriue, & à la perte entiere de 2000. hommes defaits la que par glaïue, que par les Capitaines Grille & Bouillargues.

De la Ville d'Aigues-mortes.

C H A P X I I I .

DE S. Gilles on vient à Aigues-mortes, Aigues-mortes. ville maritime de tres-grande importance, que ceux de la Religion pretendre reformée surprindrent l'an 1547. 12. iours de lan-

876 *Ant. de la ville d' Aignes-Mort.*

uier. Elle est située sur l'emboucheure du fleuve de Vidourle dans la mer, & proche de ce canal du Rhosne qui a son regard vers l'Occident. Remarquable encore par le voisinage d'une Tour appelée Carbonniere; assise comme on dit és palus d'Aigue-mortes, & gagnée aussi par ceux de la Religion l'an 1562. 9. iour d'Octobre, lesquels y amenerent les barques avec lesquelles fut enleué le sel de Pequais, dont ils firent depuis de grands deniers pour les frais de leur guerre.

Ceste Ville fut premierement là bastie, & peuplée de Cytoiens Romains, par Marius, lors qu'il faisoit la guerre en Prouence, & appelée de son nom *Fossa Mariana*, pource qu'il y auoit fait fossoyer & retrancher son camp, & pour la commodité des viures rendu ce canal, d'ailleurs tout plain de limon & de bouë, capable de porter bateaux. Nous l'auôs depuis nommée Aignes-mortes, à cause que les eaux ou Aignes en langage Prouençal sont là comme mortes & endormies.

Et voilà quant aux villes principales de la Prouence, desquelles bien qu'elles ne recognoissent toutes le Parlement d'Aix, & qu'elles ne soient toutes de la Couronne de France, si n'ay-ic voulu trahiricy le lustre ny l'ancienneté par mon silence.

Fin du cinquiesme liure.



LES

ANTIQUITEZ

ET RECHERCHES

DES VILLES, ET CITEZ

plus celebres ressortantes

au Parlement de

Dijon.

LIVRE SIXIESME.

*QUAND ET PAR QUI FUT**estably le Parlement de Dijon, &**quelle est l'estendue de son**ressort.*

CHAP. I.



LEs Pays de Dauphiné & de Proué-
ce ayās esté annoblis de deux Cours
souueraines, pour leur distribuer la
Iustice chacune en son ressort; ce fut
à nos Roys d'aduiser que la Duché de Bourgon-
gne; demeuree aussi à la Couronne de France, ne

fust par vne pire condition priuée d'vne si singuliere & sureminente marque de grandeur. C'est pourquoy Louys XI. ainli que dit du Haillan, ayant institué le Parlement de Grenoble en Dauphiné; en institua aussi vn à Dijon en Bourgongne: Et selon l'opinion de Monsieur Pasquier, Louys XI. eschangea bien le Conseil qui estoit tenu dans Grenoble pour le Dauphiné, & l'erigea en parlement: Mais ce fut Louys XII. qui en crea vn autre dans Dijon pour la Bourgongne.

Quoy que ç'en soit je feray suiure icy celuy de Bourgongne à la queue de celuy de Prouence: en faueur seulement de l'ordre & reprise des estats & dependances de cet ancien Royaume. Et pour mieux esclairer la methode de laquelle ie procederay en la description de son ressort; ne sera hors de propos d'en représenter icy en peu de mots les generales appartenances, lesquelles sont diuisées en cinq Bailliages.

Celuy de Dijon est le premier ayant outre son siege principal quatre autres sieges faisans Bailliages separez, sçauoir est, Beaulne, Nuits, Auxonne, & Losne.

Le second celuy d'Authun, lequel en a trois, Mont-Cenis, Bourbon-Lancy, & Semur en Brionnois avec son annexé d'Ancy.

Celuy de Chalon tient le troisieme ranc: apres lequel est celuy del'Auxois, duquel le siege principal est à Semur, & lequel en a aussi deux autres, Aualon & Arnay le Duc; & finalement celuy de la Montagne. A toutes lesquelles dependances i'adiousteray la Bresse, & autres pays &
Seigneu-

Seigneuries partie conquises ces années passées par le Roy sur le Duc de Sauoye, & partie receuës en eschange du Marquisat de Salusses.

D V P A Y S
ET DV CHE DE
BOVRGONGNE.

*De la Ville, & ancienne
Comté de Dijon.*

CHAP. II.

EN la dissipation de l'Empire Romain, lequel auoit non seulement saisi toutes les Gaules, comme l'œil de l'Europe, & jouy d'icelles assez long temps par ses Gouverneurs & Lieutenans generaux, mais aussi espendu ceste mesme authorité & puissance quasi par tout le monde: En la dissipation di-je de cet Empire composé à pieces rapportées, les Bourgongnons (peuple confinant à la Germanie) s'emparerent du Pays qu'ils ont appellé de leur nô Bourgogne & dresserent vn Royaume qui comprenoit l'une & l'autre Bourgongne, les Estats de Lyonois, Dauphiné, Sauoye, & Prouence. Royaume dont la premiere fortune leur fut de courte durée, &

ne se continua qu'en la suite de trois ou quatre Roys pour le plus, apres lesquels il fut rendu tributaire à la Couronne de France, & fait l'vne des plus importantes pieces de la Monarchie d'Orleans tant au partage des enfans de Clouis, que de ceux de Clotaire.

Depuis aux diuersitez de partages qui auindrent souz les enfans de Charlemagne Boson mary d'Hermingrade fille de Louys, fils de Louys le Debonnaire, eut pour le sien le Royaume de Bourgongne, & l'Italie. De luy sortirent deux enfans, Rodolphe, & Louys. Louys defait par Berenger Duc de Friul, qui s'inuestit aysement de ce qui estoit en Italie, & de la Prouence comme voisine & d'aisé accès. Rodolphe eut le reste de la Bourgongne, la Comté, la Sauoye, le Dauphiné, & la Duché de Bourgongne demeura à la Couronne de France.

L'Ay dit ailleurs comme ce reste du Royaume de Bourgongne fut encore depuis demembré en quatre pieces & parcelles principales, desquelles l'vne fut pour Ortho de Flandres, à sçauoir le Pays qui est à l'entour de Besançon, en titre de Comté dont il porte encores le nom.

Ce qui fait maintenant à mon propos est que celuy qui a le premier esté glorieusement enrichi du nom & titre de Duc de Bourgongne, fut vn Richard enuirõ l'ã 809. qui laissa deux fils, Raoul, qualifié pourtant en nos Histoires Roy de Bourgongne, & depuis Roy de France, par la cession que luy en fist Charles le Simple. Et Gilbert qui fut depuis Duc de Bourgongne, & duquel naquit vne fille mariée à Othon fils de Huguele

Grand Comte de Paris & frere de Huguet Capet; Othon aussi Duc de Bourgogne, & constitué le premier Doyen de tous les Pairs, non que la Duché fust de plus grande recommandation que les aüttes, mais parcé que comme frere du Roy, il meritoit bien le lieu de primauté.

Othon venant à mourir sans hoirs, Henry son autre frere s'empara de ceste Duché, cōme apres la mort d'Héry Robert Roy de Frâce fils de Hugue Capet la mist pareillemēt en sa possession: & apres Robert elle demeura en apanage à Robert de France son fils en mesmē titre de fief de France, qu'on dit Pairries, & de Doyenné entre les Pairs. Robert de France petit fils de Hugue Capet en iouyt, & la laissa hereditaire aux siens successiue-ment jusques au regne de Jean, l'an mille trois cēs soixante, auquel elle fut reincorporée à la Couronne de France par le decés du Duc Philippe jeune homme âgé de quinze ans, fils de cē Jean qui mourut en la Bataille de Poitiers. Il auoit esté fiancé à l'heritiere de Flandres, mais & la Duché, & la fille furent pour vn autre Philippe frere de Charl. Dauphin enfāt du Roy Ica, auquel le pere ordōna ceste nouvelle successiō en l'ā 1364. en recompense du fidele seruice qu'il luy auoit fait au iour de sa prinse, & continué en sa prison.

Philippe surnommé le Hardy, eut Jean Duc de Bourgogne, lequel fut tué à Montereau saūt Yōne en vengeance de la mort de Louys Duc d'Orleans qu'il auoit proditoirement fait massacrer à Paris. Il laissa son fils Philippé surnommé le Bon successeur à la Duché, & le fils de cestuy-cy fut Charles, dernier de ceste lignée, Prince temeraire,

& qui donna beaucoup d'affaires au Roy Louys XI. lequel finalement apres le decés dudit Charles s'empara de la plus grande partie de la Duché de Bourgongne, comme à luy appartenante par le droit de reuerfion des apanages, & l'annexa, incorporâ, & reunit à la Couronne, comme elle auoit esté auparauant par le Roy Iean.

¹ Visitons donc maintenant les Villes principales de ceste grande, & ancienne Duché deuenue Françoisise, & commençons par la Capitale, & siege du Parlement, qui est Dijon.

La vieille Chronique de Bourgongne, laquelle Monsieur de Ville neufue premier President à Dijon, se disoit auoir leuë lors qu'il estoit prisonnier des Suiffes, fait mention d'une Ville de grand renom, que certains vieux Romans François logent au territoire ou Diocese de Langres, appelée Bourg d'Onge, ou des Dieux, [car c'est la mesme chose en langage Celtique] les habitans de laquelle en prirent le nom de Bourgongnons long temps auant la conqueste des Gaules par les Empereurs Romains : Et auenant qu'ils furent mal recognus de ceux d'Authun, de la Seigneurie desquels ils dependoient, pour leur auoir par leur secours acquis vne glorieuse victoire contre les Senonois qui s'imaginoient de ja des trophées de leurs depouilles, bruslans eux mesmes leur Bourg Onge & tous les villages & hameaux du terroir Bourgongnon, ils troufferent bagages, passerent le Rhin, & entrerent par viue force en Germanie, où ils sont demeurez iusques vers la dissipation de l'Empire.

Mais auant leur retour, & pendant que les Ro-

mais estoient encore Seigneurs des Gaules, Aurelian entr'autres ayant de rechef fait ruiner ce Bourg Ongne, qui auoit esté rebasti depuis, & entendât qu'en Latin il estoit dit *Burgus Deorum*; l'imagination forte qu'il print d'auoir offensé les Dieux tutelaires du lieu, occasionna en luy (fort melancholique & refuseur) vn songe plein d'effroy & d'estonnement. Il le vint a examiner à son refuseil, & s'en trouua tant empesché, que dés lors il voua de rebastir aux mesmes Dieux vn Chateau des ruines de leur Bourg, & en iceluy vn Temple duquel la posterité auroit à iamais memoire. Sa mere auoit esté Prestresse du Soleil, & auoit [dit Vopiscus,] cognoissance de ce qui deuoit auenir: à ceste cause il n'est hors de propos de croire que luy, son fils, en auoit quelque resentiment.

Pierre de
S. Julien
en ses An-
tiquitez de
Bourgon-
gne.

Après auoir donc longuement songé sur l'accomplissement de son vœu, & employé tous les deuins, Mathematiciens & Sorciers qu'il peut recouurer, il choisit le lieu où il fonda son Chateau: & attendues quelques fauorables conjonctions au Ciel, & positions significantes durée & prosperité, il dressa son nouuel edifice pour pensé en vn lieu sec, & air bien subtil, ayant la commodité de la riuere d'Ousche, qui le flaque, & du Torrent de Suson, qui passe au trauers pour purger & emmener avec soy les ordures qui autrement infecteroient, & empuantiroient les maisons, ie dis en la pente de celle grande montagne, couuerte des meilleurs vignobles de France, qui costoyant les Villes de Beaune, Tournus & Mafcon, se continué iusques vers Marseille. L'ayant a-

cheué, & employé aussi tressoigneusement toutes les Ceremonies & sacrifices, que la religion luy conseilloit necessaires, pour se reconcilier avec les Dieux qu'il estimoit offensez, par le gast & demolition du susdit Bourg d'Ongne, situé entre les illustres Maisons de Luz & de Trichasteau distantes de Dijon environ quatre lieues Françoises, qui rend encore auourd'huy suffisant tesmoignage de soy-mesme, & reuele à plain son Antiquité, par les remarques exquisés & singulieres qu'encores iournellement on en trouue, es châps du Val d'Ongne; il voulut qu'il fust nommé *Diuio* en l'honneur d'iceux Dieux, dits en Latin *Dij* & *Dini*, ausquels aussi il fist bastir vn superbe & magnifique temple; il le voulut di-je afin que comme il estoit construit des materiaux du Bourg Ongne, il en retint aussi l'appellation: & de *Diuio* nous auons depuis fait nostre Dijon François.

Que ce soit cet Empereur qui en ait jetté les premiers fondemens, non seulement les Auteurs de marque, & plus prochains de ce temps là le maintiennent, mais aussi plus amplement le racôtent le grand Gregoire de Tours, & apres luy Aimon le Moyne, & en mettent la description en ceste sorte qu'il m'a semblé bon de rendre icy en François. *F'ay pensé que ie ferois chose agreable, disent-ils, si ie rapportois icy la situatiõ du lieu de Dijã. C'est donc vn Chasteau fort de murailles posé au milieu d'une plaine assez allegre: la terre est fort fertile & de bon rapport: de sorte que les champs labourez vne seule fois, on y peut semer, & la terre ne laissera de rapporter en abondance. Il y a deuers Midy la riuie-*

re d'Osche, copieuse en poissons. Du costé de la Bize vient une autre petite riviere (c'est Suson) qui entrant par une porte, & passant souz le pont, sort par une autre porte, environnant la forteresse d'une eau belle & claire: & à son sortir de la porte recontre des moulins, qu'elle fait moudre d'admirable vitesse. Dijon a quatre portes tournées aux quatre parties du monde, & tout l'edifice est orné de trente trois tours. Quant au mur, il est par embas de pierre de taille, & relené de pierre mureuse: & a trente pieds de hauteur & quinze d'espeueur. Le lieu estant tel ie ne puis penser pourquoy il n'a pas esté qualifié Ville, &c.

Voila quel estoit en son commencement Dijon, que toutefois le sieur de Chasseneu Commentateur des Coustumes de Bourgogne semble asseurer beaucoup plus ancien, & le prendre pour le Bourg d'Onge mesme qui avoit donné nom aux Bourgongnons. Car voicy comme il en parle au Proeme d'icelles Coutumes, sur le mot Duc, nombres 7. & 8. *De l'origine des Bourgongnons parle Guaguin en ses Chronique, liure 1. en l'Histoire du Roy Clovis: mais quoy qu'en soit ie ne croy pas que les Bourgongnons fussent lors ainsi appellez, ains qu'on les nommoit Heduens desquels la denomination & Seigneurie s'esté doit quasi sur toute la Gaule Celtique: & furent dits Bourgognons du Bourg de Dijon pource que les Heduens ayans esté une fois vaincus & defaits par les Gaulois Senonois, certaine troupe du Bourg de Dijon, (lequel estoit adóc en l'obeissance des Heduens) s'esleua, vainquit & surmota les Senonois. Et lors le comū bruit fut, que les Senonois avoient esté rōpus & deffaits par certains du Bourg de Dijon: desquels les Bourgognons prendrent depuis leur nom.* Mais ie prens aisément

creance, que ce bon President n'ayant jamais ouy parler du Bourg des Dieux, qui est nostre Bourg Ongne, duquel la Chronique veuë en Suisse faisoit mention, & sçachant que *Diuio*, qui est Dijō, a son nom à *diuis*, c'est à dire des Dieux, a estimé, deceu par la ressemblance & conformité de ces deux noms, que Dijō estoit ce Bourg des Dieux, duquel sortit celle troupe de Bourgongnons qui desfit les Senonois. En quoy il seroit excusable, d'autant que ces mots *Dij* & *Diui* sont synonymes, signifians Dieux, & qu'il a esté fort facile de s'abuser en la similitude qu'ont les dictions, *Burgundeiones*, & par contraction *Burgundiones*, & *Burgundiionenses*, n'estoit que toutes histoires repugnent à ce quel'on puisse asseurer, que le victorieux secours du Bourg des Dieux, soit pris pour hommes & habitans de Dijon, duquel il n'a esté nouvelle que plusieurs siecles apres, & au mesme tēps que saint Benigne poussé du saint Esprit y vint, pour en conuertir la nouvelle peuplade à la Religion Chrestienne. Car ainsi le tesmoigne sa Legende, & en termes de telle substance. *Le biē-heureux Prestre, & glorieux martir Benin, plein du saint Esprit vint au lieu nommé Diuion, auquel lors du commandement de l'Empereur Aurelian on edifioit vn neuf Chasteau. Là il bastit vn oratoire au nom de saint Iean, qui est auiourd'huy assez belle & grande Eglise, pour y exercer les premieres fonctions du Christianisme, & comme l'Empereur Aurelian venant visiter son nouveau bastiment eust descouuert, apres vn seiour de vingt & vn an [qu'aucuns interpretent pour la residence qu'il fist en toute la Bourgongne] qu'il baptisoit,*

le fist prendre par son Preuost Terentius , qui le mal traita de toutes les façons qu'il se peut auiser: & ne sçeut neantmoins esbranler sa constance, en laquelle restifiât Iesus Christ vray fils de Dieu, & Redempteur du genre humain, il rendit à Dieu l'ame qu'il auoit comme en depest.

Voyons maintenant comme ce Chasteau est deuenu la principale ville de Bourgongne.

Auant la conqueste des Gaules par les Romains, Authun, que Cesar semble appeller *Bibra-été*, tenoit le premier ranc entre toutes les villes de la Seigneurie des Heduens. En la dissipation del'Empire Romain, les Bourgongnons eleurent Arles pour le siege de leur royaume: Et au demembrement de ce Royaume, qui aduint souz la lignée de nostre Charlemagne, Autun reuint a estre la capitale de toute la Bourgongne. Chalons sur la Saone en a esté aussi depuis le chef. Mais finalement quand l'ancienne race des Ducs de Bourgongne eut prins fin, les enfans de nostre Hugue Capet succedans, la plus part d'entr'eux eleurent Dijon pour leur plus ordinaire demourance: & s'ils s'en absentoient par fois, c'estoit pour passer le temps à Rouures & Argilly. A ces causes la ville de Dijon creut, non seulement en si gros nombre de maisons, que le Bourg y fut cõpris, mais en beauté d'edifices, & somptuosité de bastimens tant profanes que sacrez: De façon que d'vn simple Chasteau [car ainsi l'appellent les anciens Autheurs] elle est paruenue à telle grandeur que nous la voyons de present. A quoy a beaucoup aydé que quasi tous les Seigneurs de Bourgongne s'y accommoderent de

logis, si que croissant la Cour des Ducs, l'enuie d'y bastir des maisons creut pareillement.

D'auantage aduenant la mort de Charles Duc de Bourgongne tué deuant Nancy l'an 1476. selon le calcul ancien, ou comme l'on compte à present 1477. Le Roy Louys XI. practiqua les Bourgongnons : lesquels assemblez en Estats, dresserēt des articles & conditions, iouxte lesquelles ils offroient d'entrer en l'obeissance du Roy. Ces articles bien veuz par le Roy, & diligemment examinez par son Conseil, furent accordez : & sur ce passez traitez & transactions, avec obligations reciproques. Entre lesdits articles l'vn des principaux fut, que le Roy, & ses successeurs Rois Ducs de Bourgongne, seroient tenus rendre droit aux Bourgongnons, & leur faire iustice dedās le pays: tellement qu'il y auroit en Bourgongne vn Parlement & Cour souueraine. pour la iustice: vne Chambre des Comptes pour le fait des fiefs & comptes du Domaine, & vne recepte generale pour y rendre les deniers, tant de l'ordinaire, que de l'extraordinaire. Ces Parlement, Chambre des Comptes, & recepte generale estans establis à Dijon, l'ont rendu si frequenté, & suyui, que le voyant enrichi de l'argent que chacun y portoit. infinies personnes ont esté inuitées de s'y retirer, & la ville par ce moyen esleuée à ce point, & deuenue si grande que non seulement il a esté force à toutes autres luy ceder le premier ranc, mais aussi son amplitude est telle à present, que si Gregoire de Tours la voyoit maintenāt il auroit plus d'occasion de s'esbahir pourquoy elle n'a esté erigée en Euesché pour auoir le tiltre de Cité, qu'il n'a-

uoit de son temps de ce qu'elle n'estoit pas contrée entre les villes, veu qu'elle est deuenue capitale de Bourgongne, siege du Souuerain Parlemēt, lieu designé pour la tenue des Estats generaux des Bourgongnons qui y ont la Chambre de leurs Esleuz, & encore vne Chambre des gens des Cōptes du Roy, avec tant d'excellences que mon esprit n'est capable de les comprendre toutes, ny ma plume suffisante pour les escrire.

Ainsi Dijon bien que place assez ancienne est nouvelle en sa grādeur & primauté: d'autant que ce n'est que depuis que les Ducs s'y sont arrestez, & y ont choisi leur demeure & residence ordinaire. Ce sont eux qui pour la decorer de leurs liberalitez & munificences y ont fondé la plus part des Eglises, lesquelles y sont en grād nombre. Le Duc Hugue troisieme du nom, ayant l'an 1165. fait vn voyage en Hierusalem y fonda selon du Tillet la saincte Chapelle à son retour, sur le modelle de celle de Paris: selon Belle-forest ce fut le bon Duc Philippe, le quel y mist aussi la saincte Hostie que le Pape Eugene luy enuoya, l'an mil quatre cens trente. Mais ie croy qu'il se trompe.

Saint Gregoire Euesque de Langres ayāt trouué le corps de saint Benigne Martir, & premier Apostre des Dijonnois, y auoit assis la premiere pierre del' Abbaye, qui porte encore aujour d'huy son nom; Les Ducs de Bourgongne l'ont depuis enrichie, luy ont laissé de leurs moyens, & quelques vns mesme d'entre eux y ont esleu leur sepulture, voire s'y sont fait eleuer epitaphes & tōbeaux magnifiques, comme vn Othe Guillaume, dans le cloistre, où il se qualifie non seulement

Comre de la ville, ainsi que de fait il l'estoit, & que ie le feray voir cy apres plus amplement, mais aussi Duc de toute la Bourgongne. S'y void aussi, dit Belle-forest, le sepulcre d'un roy de Poulongne sorty de la race des Iagelons, lequel en fut Moyne, & bien que dispensé par le Pape pour estre fait Roy de son pays, y voulut neantmoins estre enterré apres sa mort, ainsi que tesmoigne ceste inscription grauée sur la sepulture.

Hic iacet vir illustris & deuotus Dominus Boladeslaus quondam Dux Albus Polonia, Monachus huius Monasterij per plures annos existens: postmodum dispensatus per Papam pro successione Regni Polonia. Obijt in ciuitate Argentina, hic eliges sepeliri. Anno Domini M. C. C. C. LXXXI. Anima eius requiescat in pace.

I'ay pourtant leu ailleurs que ce sepulcre se voyoit aux Iacobins.

Les autres Eglises sont sainct Estienne, Abbaye, nostre Dame, sainct Michel, sainct Pierre, sainct Nicolas, sainct Medard, sainct Iean, sainct Philibert, les Carmes, Cordeliers, & Iacobins fondez par Hugues quatriesme, & sa mere Alix de Vergey, l'an 1230. la Magdelaine, la Chappelle au riche, & le Val des choux.

Il y a aussi des Hospitaux, & beaux, & riches, comme ceux de S. Benigne, de la Chapelle aux riches, de S. Iacques & de nostre Dame: mais entre tous & sur tous est magnifique celuy du S. Esprit, fondé par le Duc Eudes, à son retour de la terre saincte.

Hors la ville sont encore plusieurs autres lieux de deuotion, & de pieté, comme le Prieuré de

l'Areys, saint Jacques des Vignes, saint Martin, la maladerie, la belle Croix, & le Monastere des Chartreux, de fondation Ducale, & l'ancien sepulcre de quelques Ducs de Bourgongne, qui s'y remarquent encore artistement & richement representez en marbre sur leurs tombeaux. S'y void aussi la teste de ce Iean Duc de Bourgongne, qui fut tué sur le Pont de Montereau Faut-Yonne, ainsi que j'ay dit de son lieu.

Mais outre ce grand nombre de pieux & saints edifices, qui la decorent & embellissent, encore est elle esclairée de l'ancienne splendeur de plusieurs autres bastimens remarquables, comme de la Maison du Roy, construite par les Ducs, & signalée d'une tour fort haute, & de superbe structure: D'un Palais où Messieurs du Parlemét redét la Iustice, Chambre des Compres qui est aussi le logis des Estats, Bailliage, Chancellerie, & Hostel de Ville, où Messieurs les Maires & Escheuins menagent l'Ordre de la Police & œconomie publique: des Hostels des Princes & Seigneurs qui habitoient là quelquefois du temps des Ducs de Bourgongne, comme d'Orenge, de Vergy, Ruffé, Couches, Saux, Suz, Brion, de Tauanes Marechal de France & natif de Dijon mesme, de Ventoux, de Senecy, du Marquis de Rotelin, du Seigneur de Pleuot: Finalement des Maisons des Ordres & Religions de Cisteaux, & Cleruaux, avecque quelques autres.

J'Auois oublié de dire, qu'encore ceste ville a eu des Comtes particuliers du temps mesme des Ducs de ladite Bourgongne. Lors que Henry frere de Hugue Capet, & oncle du Roy Robert en

estoit Duc, Othe Guillaume qui fut enterré au cloistre de l'Abbye S. Benigne, comme l'ay de sia dit, estoit Comte de Dijon. Et ledit Henry mourant sans enfans, l'an 1001. l'auoit mesme adopté pour son successeur en la Duché; de laquelle aussi porta t'il le titre tant qu'il vescu; Mais les Estats de Bourgongne mal contents pour ce que ledit Comte estoit plus religieux & paisible que belliqueux & politique, & qu'il n'estoit pas homme capable de contrequarrer les efforts de ceux qui voudroient enuahir leur pays, se rebellerent, & diuisez entr'eux appellerent les vns Landri Comte de Neuers leur voisin, pour estre leur Duc, & Prince, & les autres Robert Roy de France, propre neveu du feu Duc Henry, lequel entra en la Bourgongne avecque bonne & forte armee, la print toute, & la dona l'ã 1003. à l'un de ses fils appelé Robert comme luy, la race duquel dura en douze Ducs, iusqu'à Philippe premier du nom, & dernier d'icelle, qui trepassa à Rouures, pres Dijon l'an mil trois cens soixante vn, & par sa mort reuint ladite duché, & par consequent la ville de Dijon à Iean Roy de France: lequel l'ayant derechef donnée à vn sien fils aussi nommé Philippe, elle demeura encore souz l'autorité Ducale iusques au regne de Louys vnziesme qu'auenant le decez de Charles dernier Duc d'icelle, le Seigneur de Craon Lieutenant general pour le Roy en Bourgongne eut commandement de se ietter en icelle, & ayant enuoyé deuant Iean de Chalons Prince d'Orange, lequel y pouuoit beaucoup come possesseur de grande quantité de terres tant en la Duché que Comté, pour pratiquer la ville

de Dijon, il y beſongna ſi dextrement que Dijō, & pluſieurs autres villes de la Duché & Comté receurent gayment le mors de la domination Françoisē, à laquelle depuis elles ſont demeures fidelles, ſur toutes celle de Dijon que le ſusdit Louys vnziēſme fiſt deſlors fortifier du Chateau lequel y eſt encore de preſent, où le Parlemēt meſme a pendant les premiers troubles, & lors que preſque toute les places de la France eſtoient abismées dans la confuſion des Proteſtans, en vertu des lettres obtenues le premier de Mars. M. D. LXII. interdit l'exercice de leur Religiō; Le ſieur de Tauanes Lieutenant pour le Roy Charles neuſiēſme en l'abſence du duc d'Aumale les deſarma, emprisonna les principaux, contraignit les vns de ſortir à force de menaces, & chassa violement les autres, & pour comble le Maire & les Eſcheuins paſſans outre, mirent dehors femmes, filles, & enfans.

Et comme les dijonnaois ont toujours demeuré tres-fidelles ſuiets de la Couroune de France depuis leur reunion; auſſi nos Roys leur ont ils departy de grandes & graues prerogatiues outre celles qu'ils auoient de leurs ducs, comme de tenir ſiefs ſans payer finance, & de releuer tous eſtrangers des droits d'Aubaine qu'ils ſont tenus payer quand ils eſtabliffent leur demeure en d'autres villes de ce Royaume. Voire ils les ont noblement & glorieuſement enrichis de pluſieurs autres preeminences de tres-haute & tres-auguste marque comme d'vne Cour ſouueraine, de laquelle i'ay deſia parlé cy deſſus, d'vne Chambre des Comptes, d'vne Châcelerie, Bailliage, Gruerie, Monnoye, Mairrie, & Eſcheuinage.

Le Bailly de Dijon a sous soy quatre autres sieges que j'ay nommez au 1. chap. de ce liu. & desquels il faudra traitter en suite, tous honorez de Lieutenans generaux, & les appellations desquels ressortent immediatement au Parlement.

Le Maire ou Majeur, appellé aussi Vicomte par vne prerogatiue de grandeur peu commune, a la reserue & le gouvernement public non seulement de la ville, mais aussi de tout le tiers Estat de Bourgogne, accompagné de 21. Escheuins, iadis appelez Senateurs, & d'autant plus reuerable en sa dignité, que c'est à sa Requeste, que nos Roys faisant leurs premieres entrees dans Dijon iurent en l'Eglise S. Benigne de confirmer & garder les priuileges de ladicte ville inuiolables : & qu'aussi de sa part il luy preste le serment de fidelité pour tout le pays & en signe d'obeissance lie vne bande de tafetas blanc à la bride de son cheual, & le conduit ainsi iusques à la S. Chappelle.

I'Auray finy ce chapitre si i'adiouste encore à tout cela, que pres de ceste ville se voyent deux costaux, ou montagnettes, toutes deux tres-remarquables, l'vne par la forteresse merueilleuse de Talan, & l'autre par le Chasteau & village de Fontaine, qui nous a produit ce grand Docteur S. Bernard, la merueille de la France en ses iours, & le chef iouuerain de l'Ordre de Cleruaux.

DES

DES VILLES ET BAILLIAGES de Beaune, Nuits, Auxonne, & Losne.

CHAP. III.



LA Ville de Beaune, riche des beautez & plaisirs de son passage, ainsi que de la commodité & fecondité de ses bons vins a esté prise par quelques vns pour celle ancienne Bibracté, capitale de Heduens, de laquelle Cesar fait tant de mention : mais ie croy selon mesme que le tesmoignent les vieux Auteurs qu'elle est sœur d'origine à la ville de Dijon, & que l'Empereur Aurelian y trouuant la faueur & les delices de la nature aux eaux douces, viues & perpetuelles en ietta aussi les premiers fondemens. Vous y voyez encore deux fontaines, l'une desquelles coule dedans la ville avec vn canal si enflé que si c'estoit quelque grosse riuere : & l'autre entrant es fossez les emplist, enceint tout l'enclos des murailles, & fait moultre plusieurs moulins pour le seruice de la place.

Par apparence aussi void-on que ce lieu a seruy de retraite aux garnisons Romaines, d'autant que les vieux edifices d'iceluy se ressentent fort de l'antiquité & se rapportent aux materiaux de ceux de Dijon, si bien maçonnez, ioints & ci-

M mm

mérez, qu'il est presq; impossible de les desmolir.

Mesme en ce Chasteau que le Roy Louys XII. y fist bastir, & qui est si bien flâqué, armé, & fourny de tout point & artifice de fortification, qu'õ le tient pour imprenable, on a trouué en creusant és entours, pour gagner place, de grosses pieces de pierres blanches, taillees & reuestues de moulures, non sans signe euident, qu'en ceste ville il y auoit des edifices, & plus beaux, & plus richement bastis, selon que l'aissance de son assiette conuioit la grâdeur Romaine à la despense, qu'il n'y a pas maintenant.

Elle est neantmoins forte, & d'artifice admirable, remparee de quatre gros & effroiables bouleuers qui deffendent le Chasteau, bien flanquée, & fossoyee de murailles en tout son enceint.

Ses decorations sont vn beau & somptueux Hospital, & qui a plustost face d'vn Palais que d'vne retraite de pauures, lequel y a esté fôdé par Rolin Chancelier du Duc Philippe le Bon de Bourgõgne: Vn Monastere de Chartreux qu'Eu-de Duc de Bourgongney a fait bastir l'an 1332. Puis les Eglises de nostre Dame, de sainct Pierre, S. Estienne, S. Martin, la Magdelaine, & les Conuents de sainct François & sainct Dominique.

Il y a aussi vn Palais, pour ce que ce fut là que fut premierement étably le Parlement de Bourgongne, qui depuis a esté transféré à Dijon. Et y est mesme demeurée la Chancellerie, comme pareillement le siege d'vn Bailliage ressortissable à la Cour Souueraine.

C'est au terroit de ceste ville, qu'est posée ceste sainte solitude de Cisteaux, chef de 1800. Mona-

steres d'hommes, & de presque autant de maisons de vierges voiles pour le service de Dieu.

Bref c'est ceste ville, laquelle non tant abusée de l'opinion de certains estrangers, qui traitent estrangement les affaires desquelles ils n'ont que grossiere cognoissance, & qui par vn sçauoir temeraire & Pedantesque ont osé dire qu'elle estoit ceste ancienne *Bibracte* de Cesar, que comme se sentant appendance & siege subalterne du Bailliage de Dijon, & à ce moyen, estimant que l'accessoire deuoit suiure la nature de son principal, a voulu depuis cinquante ans contendre avec Autun de la preseance aux Estats de Bourgogne.

Les autres sieges & Bailliages subalternes de Dijon, sont Nuits, de la fondation des anciens *Nuits.* Nuitons, qui vindrent là de Germanie avecque les Bourgongnons, sur la dissipation del'Empire *Auxonne.* Romain: Auxonne, Vicomté, laquelle semble auoir herité du nom de la grande & ancienne Alexie, qui n'estoit guere loin delà. Et finalement *Lofne.* Lofne, sur la Saone, où le Roy Theodoric autrement dit Thierry fonda & dota vne Abbaye en l'honneur de la Vierge Marie, que depuis Hugue Comte de Chalon (du gré & consentement de l'Euesque d'Auxerre) donna à l'Eglise de Chalon. Ce que Robert Roy de France loua, confirma & approuua souz condition que l'Eglise nostre Dame de Lofne seroit second siege Episcopal de Chalon, pour la celebration des Ordres & autres charges concernantes le service diuin. Par la mesme confirmation contenant priuilege, qui est de l'an 1032. il affecte ledit lieu, & veut qu'il soit propre à l'Eglise de Chalon: & pour ce regard l'e-

898 *Et Bailliage de Beaune,*
xempte de toutes exactiōs, subfides, & charges
seculieres enuers les Roys, & tous autres poten-
tats, afin que les empeschemens seculiers ne facēt
cesser en ladiĉte Eglise la louange, & benediction
de Dieu qu'il desire y estre continuees.





DE LA VILLE,
 BAILLIAGE ET EVES-
 CHE' D'AVTVN.

CHAP. IV.



VAND Iules Cesar vrayement grand en la sciéce de cognoistre les peuples, comme aux expeditiōs militaires, parle de plusieurs grandes nations du monde, il semble qu'il ait passé cōme par des deserts remplis d'hommes farouches: mais quand il parle des Heduens, qui sont maintenāt ceux d'Autun, c'est comme des plus vaillans & plus puissans des Gaules. Par tout il dit qu'ils auoient le plus grand credit & pouuoir, qu'ils estoient d'vne tresgrande autorité, & auoient grand nombre d'alliez & vassaux: bref qu'ils tenoient le premier ranc, pour estre leur puissance plus grande, & le nombre des hommes qu'ils pouuoient mettre en campagne, plus copieux.

*Heduens
 anciens.*

Leur ville capitale il la nomme *Bibraclé*, d'vn nom particulier, comme ailleurs il met *Lugetia* pour la principale ville des Parisiens, *Anaricum* de berry. car il dit au premier liu. *Quod à Bibraclé*

M m m iij

oppido Hedunorum locè maximo, ac copiosissimo, c'est à dire, la meilleure & plus riche ville de la Seigneurie des Heduens. Et au VII. *Litanicum Bibracte ab Heduis receptum, quod est oppidum apud eos maxima authoritatis*, c'est à dire, ville de grande authorité parmy eux. Parquoy *Hedui* n'estoit iadis que le pays & peuple, il n'y a point en cela de difficulté.

Mais la dispute n'est petite, & les mieux verbez en l'histoire des pays à present compris souz le nom de Bourgogne ne sont assez d'accord, si ceste grande ville tant bien marquée d'antiquitez, & laquelle nous nommons *Autun*, est ceste mesme *Bibracte*, que Cesar tient de beaucoup plus ample & plus peuplée qu'aucune autre de tout le Canton des Heduens. Vn faux bruit authorisé par l'indiscretion du vulgaire a cōtraint plusieurs hommes de se laisser tromper par vne certaine conformité de mots, qu'elle estoit en la montagne de Beouray. Et neantmoins s'il falloit faire veüe du lieu, on ne trouueroit en ces rochers place en laquelle il fust possible imaginer vne si grande & spatieuse ville pouuoir estre pensée. D'autres comme Vigenaire l'ont prise pour la ville de Beaune ainsi que j'ay desia dit au chap. précédēt.

Autun.

Au contraire Pierre de S. Julien, de la maison de Balleure, & Doyen de Chalon, qui a la meilleure part en ceste description de la Bourgogne a fort bien remarqué qu'*Augustodunum* (que les Celtes desquels le langage estoit brief, prononceroient premierement Augsdun, puis cōme les lettres d. & t. passent souuent l'vne pour l'autre, Augstun, & finalement *Autun*) a tant de marques de sa grandeur & tant de tesmoignages de son antiquité, que ce

feroit ignorer sciemment de penser, qu'après la domination de Iule Cesar elle ayt esté rettee comme en moule, & soit seulement venue en euidence du temps d'Auguste son successeur. Aussi Amian Marcellin, qui n'est pas vn des plus deprivéz auteurs parlant en son 15. liure des villes des Gaules, ne s'arresté à l'antiquité d'aucune, sinon à celle d'Autun, quand il dit. *Et moenium Augustoduni magnitudo vetusta*, c'est à dire, la grandeur ancienne des murailles d'Autun: ce qui ne luy fust eschappé, si Autun n'eust esté grande d'ancienneté, & si elle n'eust eu ses commencemens que du temps des Cefars.

Pour plus inuinciblement fortifier ceste opinion i'emploiray icy deux argumens, qui ne peuvent estre impugnez que par gens, qui se veulent opiniastrer contre la verité mesme. Quât au premier, les pierres en parlent, & voicy comme il est tiré par le susdit Pierre de S. Julian, de la venue du lieu. Personne ne nie (& ie le monstreray encore en son ordre) que Chalou ne fust vn magasin de grains pour la nourriture des soldats que Cesar auoit d'ordinaire au pays des Heduens: tant pour tenir ce premier & plus puissant Canton des Gaules en subiection, que pour en faire son profit, à la subuersion de la liberté de tous les autres. Aussi est-ce chose certainé que pour obuier à ce que la multitude & fréquence des voitures & charrois, rompant les chemins tâdoit bien souuent la venue des munitions: dont pouuoient sourdre marineries entré les soldats dont les ventres n'estoient patiens de dilations: Cesar fit faire des leuces, & pauer le grad chemin depuis Chalou

jusques à *Bibracte*, où il hyuernoit. Or se reconnoist il par les fragmens & briseures de telle leuées & pauez, que quand le tout estoit entier il tendoit droit à Autun.

Pour second argument, les hommes bien versez en l'Histoire, sçauent assez que si la Ville où est de present *Augustodunum*, (de quel nom qu'elle fust auparauant appellée) n'eust esté Ville capitale en sa prouince (selon que de fait elle estoit reconnue pour telle du temps de Tybere heritier & successeur d'Auguste; & vne vraye demeure des Muses & sciences, tesmoin Tacitus en ces mots, *Augustodunum caput gentis*) il n'eust esté loisible aux Heduens de faire requeste à Auguste, que son nom, (tenu pour d'autant plus saint & sacré que les autres noms, qu'il auoit esté baillé à cet Empereur pour ce qu'il estoit d'un naturel plus excellent que les autres hommes) que le nom di-je d'Auguste luy eust esté donné, & moins l'eussent ils osé vsurper d'autorité priuée. c'est dauantage chose cōfessée par toutes histoires que quād vne ville estoit nōmee *Augusta*, tel nom signifioit autant que chef & principale de la Prouince. De ce font preuue, *César Augusta* en Arragon, que par corruption de langage on nōme Sarragosse: *Augusta Taurinorum*, Turin en piedmont: *Augusta Treuirorum*, Ville de la Gaule Belgique; *Augusta Rauracorum*, Basle: *Augusta Vindelicorum*, Ausprug. Auquel ranc doit estre mise *Augusta Hedunorum*, autrement dite *Augustodunum*, Ville d'Auguste, par vn mot composé de deux dictions, l'une Latine qui est *Augustus*, l'autre celtique qui est *Dun*; signifiant Ville, &

le plus souuent montagne.

Faut aussi noter que les Heduens en supprimant l'ancienne appellation de *Bibraëte*, leur Ville capitale, prirent ou plutôt impetrerēt le nouveau nom d'Auguste, pour se montrer d'autant plus affectionnez & fideles aux Romains; que desia long temps auparauant, & comme dit Cesar mesme, par ordonnance du Senat, ils auoient esté appellez leurs freres & amis, & honorez les premiers de toutes les Gaüles, du droit de Bourgeoisie romaine, Cause pourquoy le poëte Lucain les appelle

Heduos fratres caelo capita alta ferentes.

Et Tacite dit dauantage que Tybere successeur d'Auguste leur impetra du mesme Senat, les droits & prerogatiues d'estre faits Senateurs de Rome. *Orationem Principis*, dit-il, *sequuto Senatus consulto primi Hedui Senatorum in vrbe jus adepti sunt, & quia soli Gallorum nomen fraternitatis cum populo Romano usurpant.*

Mais Eumenius, Orateur Autunois, en son panegyrique qu'il prononça à constantius le grand pere de constantin de la Maison des Flaues, semble nous asseurer que ceste *Augustodunum*, ou Autun a encore depuis changé de plusieurs autres noms, selon parauenture, que les Empereurs ou leurs Lieutenans y faisoient faire quelques reparations, & particulierement qu'elle a esté enrichie du tiltre de *Flauia. Bibraëte quidem*, dit-il, *huc vsque dicta est, Iulia, Polia, Florentia, sed Flauia est ciuitas Heduorum.* Toutefois jamais homme n'en ayant parlé que luy, & ceux qui l'ont voulu prendre de luy, ie croy que cela

soit prononcé par flaterie, & dit sans qu'il s'en soit rien fait: ou s'il s'en est fait quelque chose, cela n'a non plus duré que quand Rome fut nommée Commodiane. Aussi Marcellinus, qui viuoit lors que Iulian l'Apostat Lieutenant general de Constantius fils du susdit Constantin, y arriua, & qui estoit son soldat, n'en fait aucune mention: & neantmoins il est croyable qu'en tombant en propos il n'eust pas dissimulé chose si recentemente mise en v'sage, & faisant tant à l'honneur des Flaues, de la race desquels estoit son Empereur: au contraite il assure comme tesmoin oculaire au commencement de son liure 16. que les murs d'Autun estoient à la verité de fort grand circuit, mais inutiles pour la deffense de la Ville, pour ce qu'ils estoient comme pourris de vieillesse. Et quant à moy ie croirois plustost avecque les habitans de Flauigny, que *Flavia Hednorum* est leur ville, & qu'eux sont *Flauiensés*.

Flauigny.

Du depuis encore & sur la dissipation de l'Empire les Bourgongnons & François ayés par vne reuanche sur ce que les Romains auoient fait eriger en Gaule à leur hōneur & pour marq; de leur domination, abbatu, brisé & ruiné les trophées, arcs triomphaux, Louues nourrices de jumeaux, Minotaures avecque leurs escharpes semées de quatre lettres, & les monstres d'Aigles à deux têtes, qui auoient si long temps tenu souz le pied les belles & singularitez Gauloises: Les Authunois mirent aussi toute peine à abolir & faire perdre la memoire non seulement du nom d'*Augustodunum*, mais aussi de tout autre si aucun ils auoient pris des Romains. Et pource qu'ils

estoyent appellez *Hedui*, ils voulurent que de leur nom leur capitale fust dicté *Hedua*. Ce qui fut soigneusement obserué iusqu'à ce que contre l'Edit public confirmé par serment solemnel, non seulement par les François & Bourguignons, mais generally par tous les Gaulois, les loix Romaines furent avecque le langage Latin si affectionnément rapportées deçà les monts, qu'escoles mesme furent dressées pour les mettre en pratique.

Ainsi ceste ville a elle non seulement retenu le nom d'Autun iusques auioird'huy, mais aussi conserué plusieurs marques de la splendeur & ancienneté Romaine tant dedans que dehors ses murailles. Il y auoit dedans ou pres d'icelles vn mont nommé *Mons Iouis*, duquel les sieurs de Mont jeu tirent leur denomination. Aucuns tiennent que c'estoit le Chasteau de Ryueaul, au plus haut d'Autun, lequel souloit appartenir aux susdits sieurs de Mont-jeu; & qui semble ainsi appellé par ce qu'il est sur la riue & au haut d'Autun. Autres estiment que ce fut la montagne où est maintenant l'hermitage S. Claude.

Celle portion d'Autun qui de present est fermée à part & qui se nomme si estrangement Marchaut par ceux du lieu qu'ils semblent prononcer Mareschaut, estoit jadis dite Mars champ & en Latin *Campus Martius*. Depuis ce mot de champ a donné occasion aux hommes de deux cens ans en çà de penser que *Campus Martius* estoit le champ S. Ladre: d'autant que Marchaut est embelly de bastimens, & qu'il ne reste plus apparence de champ dedans l'enclos du vieil Au-

tun, que le dit grand Champ, deuant le Couuent S. François.

Ce qu'on appelle la Genetoye se deuroit dire Ianitect, à *Janitecto*. Et qui se voudra seruir de l'autorité du Panegyriste Eumenius, trouuera mesme qu'il y auoit autrefois vn Capitole en ceste Ville, pour ce qu'il y loge des escolles qu'il appelle Menianes, du nom peut estre de leur fondateur, ou de la proximité des murailles, entre le temple d'Apollon, & le Capitole.

Mais il est temps que je tourne la pointe de ma plume vers l'estat de Dieu, qui est l'Eglise. On tient que Sainct Benigne & ses Compagnons saint Androchius & Tyrsius enuoyez par S. Polycarpe : non celuy qui fut auditeur de S. Jean l'Apôstre, cōme quelques vns en le pensant se sont trompez, mais par vn autre Polycarpe postérieur de temps, vindrent à Autun, aussi bien qu'à Dijon, où apres qu'ils eurent planté la foy Chrestienne, nouueaux temples furent bastis à l'honneur de Dieu, & ceux mesme des faux Dieux des Payens dediez par progres de temps & consacrez pour l'exercice de la vraye Religion. La premiere & plus ancienne Eglise fut celle de saint Nazare, qu'on tient pour Cathedrale: ce que plusieurs pourroient trouuer estrange, veu que la seance ordinaire de l'Euësque d'Autun est en l'Eglise saint Lazare, que le vulgaire dit S. Ladre, & que les Chanoines, desquels le Senat est le Chapitre de l'Euësque, sont communement appelez Chanoines de saint Ladre. S. Nazare fut baptisé par saint Lin Pape, & vint és Gaules, où il enseigna Celsius jeune adolescent, en la foy Chre-

stienne, puis le baptisa. Et pourroit estre que les Autunois ayans eu par luy la premiere cognoissance qui leur a esté donnée de Iesus Christ, ont voulu vser enuers luy de telle recognoissance, que de dedier souz son nō leur premiere Eglise. Et quant à saint Lazare il est tenu pour frere des Maries, Marthe & Magdelaine, & se monstre en l'Eglise de son nom vne riche Chasse en laquelle on dit qu'il y a deses reliques.

Quoy que c'en soit, il est bien vray que l'euesché d'Autun est l'un des eueschez de France de plus grand estēdue; & le premier qui a esté honoré de ceste charge fut saint Amator, en la suite & ordre hierarchique duquel representé par demochares, se trouuent vnze autres Euesques canonisez.

Apres l'Eglise S. Ladre, est vne autre Eglise Collegiale, dite de nostre Dame, fōdee par Messire Nicolas Raulin Cheualier, Seigneur d'Autume, d'Emery, de Beauchamp, Saouisy, Monctoy, Chareul, &c. Chancelier de Bourgongne souz le bon Duc Philippe, pere de Charles dernier hoir masse de ladite race. c'est ce mesme chancelier qui a fondé l'Hospital de Beaune, aussi beau, poly & commode qu'autre Hospital qui soit en France.

Il y a aussi deux monasteres de religieux, le plus ancien souz l'inuocatiō de saint Symphorē, que Gregoire de Tours dit auoir esté fōdé par Eufronius Prestre, & depuis Euesque d'Autun : c'est maintenāt vn Prieuē de l'Ordre S. Augustin, qui est electif, & fait chef de par soy. Là sont les corps de S. Symphoriē, de Faustus son pere, & Augusta sa mere, mis au nombre des Martyrs. L'autre est l'Abbaye de saint Martin de l'Ordre de saint

Benoist, auquel gist la Roynne Brunechilde, qu'aucuns appellent Brunchaut, fondatrice d'iceluy selon Aimon le Moyne au chapitre premier de son quatriesme liure.

Pareillement y a il deux Monasteres de Moniales, S. Androche, & S. Iean le grád. Celles de saint Androche tiennent Charlemaigne pour leur fondateur, mais elles se pourroient bien tromper. Car si bien Charlemaigne a fait de grands biens aux Eglises de Bourgongne, si ne se trouue-il pas seulemēt vn titre de luy faisant au profit de quelqu'vne d'icelles; si ce n'est par auanture vne donation de la Ville de Creuan faite à S. Estienne d'Auxerre: mais encore est elle fort succintement couchée en Latin. L'autre Monastere des Moniales de saint Iean le grand, pourroit estre celuy des seruantes à Dieu que saint Gregoire dit auoir esté basty à Autun par la susdite Brunechilde: combien que les armes de ceux de Chalon peuent testifier, que quelqu'vn de leur nom en auroit esté restaurateur.

Y sont en outre quelques autres Eglises, comme S. Iean de la crotte souz S. Lazare, S. Quentin, S. Branchet, S. Pierre, S. Iean l'Euangeliste, S. André, S. Blaise, S. Claude sur vn mont, S. Roch Priuré, puis le Conuent des Cordeliers, l'Hospital, & le saint Esprit Hostel Dieu dans la basse Ville.

Quant à la Iustice il y auoit jadis vn Magistrat à Autun, nommé Vierge, qui souloit en auoir l'administration tant en ciuil que criminel: depuis les Baillifs furent mis en la place de ceux qui plus anciennement exerçoient l'office de Comtes: &

comme Autun auoit esté Comté, ainsi à l'erectiō des Baillifs, elle deuint Bailliage. Ces Baillifs furent creez Capitaines pour les bans & arrierebās: Iuges pour pacifier les differents des sujets: & receueurs des deniers du Prince, pour les rendre en son espargne. Mais depuis que la licence de plaider eut bandon en France, on ordonna des Lieutenās aux Baillifs, sans plus permettre qu'eux ny le siege y peussent deputer de leur propre auctorité comme auparauant ils souloient. Riere ces Lieutenans est à present la principale administration de la Iustice: & aussi a esté le Baillif dechargé de la recepte des deniers, laquelle fut erigée en Office particulier.

Ie ne parleray point icy des ruines qu'a souffertes ceste Ville, tant par Attila Roy des Huns, que par les enfans de Clouis; lesquels y assiegerent Gondemar Roy de Bourgongne, & la prirent par force. Ie ne diray point comme de ces ruines elle demeura depuis en si grande desolation que les autres Villes occuperent le ranc qui luy souloit appartenir, & que la Bourgongne estant escheuë en partage au Roy Gontran, il la laissa, & choisit Chalon sur Saone pour sa residence ordinaire, & en fist son siege Royal; occupation qui dura iusques sur la fin du regne de Louys le Begue que Richard fils de Theodoric soy disāt Roy de Bourgongne, aussi bien que Boson, elle reuint à en estre la principale Villē.

Bien adiousteray-ie cecy qu'elle est si ancienne que plusieurs n'ont crainit l'estimer fondee par Samothés fils de Iaphet, fils de Noé, qu'elle est posée au pied des monts, qui aussi bien que ceux

de Sauoye sont nommez Cenis, que la riuere passant au deffouz est Arroux, laquelle visitant Thoulon va se rendre en Loire, souz le Chasteau de la motte S. Jean : bref que contemplant le plâ & les restes d'icelle on ne peut nyer que de tout temps ce n'ayt esté quelque chose de grand, & comme quelques vns ont escrit de Rome, que

Hedua quanta fuit ipsa ruina docet.

*Des Villes & Bailliages particuliers
de Mont-Cenis, Bourbon-Lancy,
& Semur en Brionnois.*

CHAP. V.



O v s le Bailliage d'Autun sont plusieurs Bailliages, ou plustost sieges particuliers, à sçauoir Mont-Cenis, Bourbon-Lancy, & Semur en Brionnois avec son alternatif d'Anzy. Ces sieges ont chacun leur Lieutenant de Baillif, qui se disent respectiuelement Lieutenans generaux, d'autant que les appellations ressortissent sans moyen à la Souueraine Cour de Parlement, aussi bien que celles du Lieutenant general du siege d'Autun.

*Mont-Cenis.
Semur en Brionnois.
Anzy.*

De Mont-Cenis on n'en est point en difficulté : & quant à Semur en Brionnois, & Anzy, les deux ne font qu'un : de façon que chacune semaine la Cour se tient deux fois audit Bailliage subalterne,

subalterne, & va l'on aux plaids l'un des iours à Semur & l'autre iour à Anzy.

Mais de Bourbon-Lancy la difficulté n'a esté moindre entre les contédans, qu'au fait du nom: car comme ce mot Lancy a esté par d'aucuns interpreté l'ancien, & par d'autres l'Anceaume: aussi les Officiers audit siege de Bourbon-Lancy se sont depuis 50. ans en çà ingerez de prendre qualitez tendantes à renuerser l'institution ancienne de leur establissement: d'autant que le Lieutenant general s'y disant Baillif, & celuy qui auoit esté pourueu en titre de Lieutenant general n'exerçant que l'Office de Lieutenant particulier, de là se sont ensuiuis procès, desquels je laisse le succès pour dire que sur les extremes confins de la Duché de Bourgongne, proche d'une lieuë Françoisise de la riuere de Loyre (moytoiante entre le Bourbonnois, & ladite Duché de Bourgongne) en vn pays releué de fertiles montagnes de tous costez, hors-mis celuy qui regarde le Bourbonnois: vers ladite riuere voisine de forests & bois taillis, & dont le panchant du costé de Midy & de Septentrion est couuert de vignes, où se trouuēt des veines de terre rouge, la plus douce & traictable qui se puisse ouurer pour la Poterie, sur vne croupe de montaigne est assise ceste petite Ville, bastie par dedans à la moderne, enceinte de murailles antiques, & de difficile accès pour l'eminence de son assiete, nommée Bourbon-Lancy, ou Bourbon-Nancy de quelques vns, non par Ancus Roy des Romains, ainsi comme il y en a qui opinent, non plus que *ab Anseribus*, des oyes fatales aux Gaulois repoussez du Capitole à l'é-

Bourbon-
Lancy.

clatant bruit de leurs sentinelles: Mais bien Bourbon-Lancy, ou l'ancien, ou ce que plusieurs tiennent, par vn mot deriué d'Anceaume. Iean de Bourgongne, puisné de la Maison de Bourgongne, des quatre premiers Ducs, eut deux enfans, l'vn nommé Anceaume, auquel pour partage escheut le Bailliage de Bourbon l'Anceaume, prenant le nom de son Seigneur pour la difference de l'autre Bourbon. Et ce mot d'Anceaume, s'est depuis corrompu en Lancy. L'autre masse fut nommé Archambaud, auquel escheut pour son partage la Seigneurie de Dampierre en Bourgongne, & la Chastellenie, ou Baronnie de Bourbon en Bourbonnois, qui fut nommé par luy Bourbon l'Archambaud, de meisme que son aîné auoit nommé Bourbon l'Anceaume.

Ceste Ville de Bourbon-Lancy est presumée de plusieurs n'auoir esté que la basse-court d'vn ancien Chasteau qui se presente du costé du Leuant, non seulement par la hauteur & espaisseur de les murailles reuestues de glassis & inaccessible à cause de la profondeur, & largeur d'vn fossé creusé dans le roc du costé de la Ville. Mais encore imprenable, souz la fidelité, prudence, & valeur du sieur d'Amázé prouée par mille braues exploits de guerre. Au pied de la montagne où est assis le Chasteau, le Bourg S. Ligier est situé: nom affecté és lieux où coulét les eaux medicinales tant chaudes que froides. Et ce Bourg est assez logeable & commode pour les baigneurs, qui recherchent les Bains de ceste Ville que meisme Héry III. Roy de France & de Polongne, conseillé d'vser des bains, prefera à Caudes Aigues, Bourbon n. e. ló.

Et Bailliage de Bourbon-Lancy. 913

biens, Balerne, Enos, Vichy, & Neris, en fist rechercher particulièrement les singularitez, & remettre aucunement sus l'ancienne commodité accablée & confondue dans leurs ruines, comme le décrit fort bien Monsieur Aubery dans ses bains de Bourbon: Au costé du Chasteau vers le Septentrion est le Bourg S. Lazare. Et plus bas au mesme niveau du costé de Loyre le Bourg S. Martin, (jadis vne tresbelle Ville) aux enuirons duquel se trouuent tous les iours en fouyant, dás les vignes, des medailles, & des ruines de vieilles murailles, des grandes briques la plus part figurées, des marbres antiques en table, colonnes, corniches, entablemens, frises & architraues, & entr'autres des chapeaux de colonne d'ordre corythië enrichis de feuillages, & plusieurs autres fragmens, comme testes, bras & jambes de statues de marbres, que les plus curieux y recueillent pour eschantillons de l'Antiquité.

Du Pays de l'Auxois, Et de l'ancienne Cité d'Alexis.

CHAP. VI.



NTRB plusieurs Pays & Bailliages sur lesquels s'estend non seulement la Iustice temporelle de la Cour souueraine de Bourgogne, mais aussi la spirituelle

Nnn ij

Alexie.

del'Euesché d'Autun, le pays & Bailliage del'Auxois en est vn, & fut nommé Auxois, non de la hauteur & sommité des montagnes qui le releuent par endroits, mais par corruption ou abreviation de langage, au lieu de dire Alexois, de la grande Ville d'Alexie, ou Alefie, laquelle comme dit Diodore Sicilien, au 4. liu. chap. ii. fut fondée anciennement par le grand Hercule pour estre Metropolitaine de toute la Gaule, apres y auoir aboly leur inhumaine coustume, de mettre à mort les estrangers suruenans: & la nomma ainsi en Grec, comme qui diroit coniuictiue ou copulatiue, à cause de l'assemblément & association de tant de nations differentes qui s'y reduirent. Elle fut tousiours depuis viuante en sa liberté, & selon ses loix & status à part, & sans recognoistre personne que soy-mesme, iusques au temps de Cesar, qui la met au liure VII. de ses Commentaires au Pays des Mandubiens que Monsieur de Chasseneu appelle *Alexiensés*, sur les confins de la Duché & Comté de Bourgogne, & sur vn haut sommet de montagne, au pied de laquelle y auoit deux riuieres qui le flancoient de part & d'autre; & au deuant de la Ville vne plaine de trois mille pas de long: par tout ailleurs enuironnée d'autres collines de pareille hauteur à peu de distance l'vne de l'autre: en vn mot imprenable autrement que par famine, ou longueur de siege.

Ce fut ce Cesar qui l'ayant assiegée, nonobstant deux grandes puissances qu'il auoit en teste, l'vne de quatre-vingts mille hommes de guerre estans dans la Ville, & l'autre de pres de trois

cens mille Gaulois qui luy vindrent de dehors sur les bras, la prist en fin, & l'acoustra de sorte avecque tout le reste, que ce n'est plus maintenant qu'un pauvre petit bourg ou village auprès de Flauigny, au pays de l'Auxois, appelé encore Alise du nom d'*Alesia*, que Diodore *Alise.* de Sicile luy donne, bien que quelques vns tiennent qu'il n'est en la place même d'icelle, ains qu'elle estoit un peu plus avant en la montagne, au lieu que les hommes du Pays nomment à present Mont-Auxois. Quoy que c'en soit, & l'un & l'autre, comme aussi la Ville d'Auxonne, non loin pareillement delà, ont hérité du nom de ceste grande Ville, capitale jadis des Mandubiens, qui estoient proprement hommes venus des environs de la riviere du Doux, dite vulgairement *Dubius*, ou *Dubis*, & par Cesar *Alduabis*, ou selon d'autres *Alduafubis*. Et ya vne Eglise en ce village d'Alise dédiée à sainte Regne, autrefois là martirisée, dedans laquelle se void vne fontaine prouenant du mont Auxois, qui guerist miraculeusement plusieurs sortes de maladies.

De la Ville & Bailliage
de Semur.

C H A P. VII.

SR depuis qu'*Alexia* selon Cesar, & *Alesia* selon Diodore fut decheuë de la liberté que perpetuellement elle auoit gardée, quand Cesar l'envelopa dans vne perpetuelle ruine, à son defaut Semur commença de deuenir capitale des Mandubiens, qui ayans perdu la Ville pour raison de laquelle ils estoient appelez Alexois, ne furent plus nommez que d'Auxois, soit par Syncope comme *Mafcon* de *Matifcon*, soit par corruption de langage procedât du desir d'abreger, selon qu'il en a prins aux Lotharingiens, qu'ô n'appelle plus que Lorrains, ou à la Sauue-voye, qu'on ne dit plus que Sauoye. D'autres disent que le renom d'Alexie éteint par le malheur où Cesar la fit tomber, les hommes du pays n'ayans plus deuotion de conseruer leur ancien nom de Mandubiens, choisirent vn autre mot conforme au naturel du pays, & le nommerent *Alsetum*, comme s'ils eussent voulu dire *Altetum*, c'est à dire pays haut & montagneux: de façon que de present on ne se soucie plus de referer le mot Auxois à *Alexia*, ains à la hauteur de la religion. Quoy que c'en soit il est certain que Semur est à present ville capita-

Semur.

le de l'Auxois : & que là est le principal siege du Baillif.

Je parlerois icy de la raison de son nom , mais pour eviter prolixité, ie prie les plus curieux avoir recours au sieur de Chasseneu, en son Proëisme du Coustumier de Bourgongne , nombres 27. & 28. où il en parle amplement. Cependant j'entre-
ray en la recherche de ce qui peut dauantage es-
clairer son lustre.

La Ville de Semur donc est située au milieu, & comme au cœur de l'Auxois , limitée par tout de montagnes, fors que du costé que le soleil y rap-
porte le beau iour , & composée en son enceinte de trois clostures diuerfes de murailles (qui mon-
strent assez qu'elle a esté bastie à trois diuerfes re-
prises,) mais si bien jointes ensemble, qu'au juge-
ment de l'œil elles n'en semblent qu'une. La pré-
miere qui porte le nom de Bourg, est la plus grâ-
de, la plus peuplée, & remarquable par vne ma-
gnifique Eglise dediée à l'honneur de la Vierge
sacrée Marie, mere de nostre Seigneur , la fonda-
tion de laquelle quelques vns attribuent à Ge-
rard de Roussillon, & les autres à Robert de Frâ-
ce Duc de Bourgongne. C'est vn Prieuré de l'Or-
dre de S. Benoist, qui sert mesmes de Parroisse aux
habitans de la ville , si artistement bastie au reste,
que les murs bien que tres-hauts ne sont que de la
largeur d'une seule pierre, exceptez les pilliers qui
soustiennent les voutes de l'edifice. Il y a aussi vn
Conuent de l'Ordre des Carmes.

La seconde partie est le Donjon, place tres-for-
te assise sur vn roc dont la petite riuierre d'Arman-
son valéchant les bords , flanquée de force gros-

ses tours, & defendue de murailles non seulement espaiſſes & hautes, mais encore remparees de terre par le dedans, iufques aux veuës & creneaux. En ce fort qui peut contenir quelques 120. pas de long, & 80. de large, eſt vne Chappelle dedice à ſaincte Marguerite, ſeruië par des Religieux de S. Iean de Rhodes, qui ont leurs reuenus aſſignez ſur les ſalines de Salins en la Franche-Comté de Bourgongne. Il y a auſſi deux places, l'vne en forme d'vn fort appellée Monſtille, & en Latin *mons Illi*, & l'autre dite Valeſing, ou *Velleris ſignum*.

Finalemēt la troiſieſme partie eſt le Chateau, rond en ſa forme, & toutesfois de tres-difficile accès pour les precipices qu'y cauſent les rochers. Ses deffences ſont des Tours conſtruites de quinze en quinze pas: ſes decorations, pluſieurs maiſons richement baſties, avecque vn Prieuré de Religieux dedié à S. Maurice; bref ſes commoditez & aiſances enuiron quarante puits d'eau viue, dont les plus creux n'excedent la quantité de trente pieds: qui eſt vne choſe aſſez rare en la ſommité d'vn roc.

Après la mort du dernier Duc de Bourgongne ceſte ville fut aſſiegée & priſe par Charles d'Amboiſe Lieutenant pour le Roy Louys XI. en la Bourgongne, & aſſuiettie à la Courōne de Frâce.

Et quant à la iuſtice elle y eſt auioud'huy adminiſtree par le Baillif Royal, & l'ordre & police de la ville gouuernee par vn Maire, ſix Eſcheuins, & vn Procureur public, qui ſont toutes dignitez annuelles, & tres-honorables.

Des Villes & Bailliages d'Aualon, &
 Arnayle Duc, & de quelques
 autres villes du pays de
 l'Auxois.

CHAP. VIII.

LE Bailliage del'Auxois, duquel le siege principal est à Semur, a deux autres sieges, Aualon, & Arnayle Duc. *Aualon.* Aualon est vne ville defendue d'vn tres-fort Chasteau, deuant lequel le Roy Robert ayant mis le siege en personne l'an 1006. y demeura par l'espace de trois mois sans le pouuoir forcer, ny amener à raison, estant ledit Chasteau tres-forte place. Et disent quelques vns qu'ainsi que le Roy estoit en son pauillon chantant vn hymne à Dieu en grande deuotion la plus grande partie des murs tomberent par terre. Ainsi prist-il la ville & le Chasteau d'Aualon, & toute la Bourgogne.

Les autres villes de ce Bailliage sont Flauigny, que quelques vns estiment auoir esté fondee par quelqu'vn des Flauies Empereurs, comme i'ay dit cy dessus, Noyers, Saulieu, Moulibard, Viteaux, Rauieres, Mont-saint-Iean, Moustier Saint Iean, qui est vn Chasteau de superbe architecture, & tels que sont aussi Missery, Thoesy l'Euesque, Montigny sur Armançon, Thoilon, Saumaïse le Duc, Borbilly, Espoisse, Raigny, & autres que

l'obmetts pource que le discours en seroit trop long.

De la ville, Comté, Bailliage, &
Euesché de Chalon sur
Saone.

CHAP. IX.

Chalon.

CE pays Chalonnais est proche de l'Auxois, & a pour principale ville Chalon [que par vn erreur inueteré plusieurs escriuent par aa, sans cognoistre & obseruer la difference qui est entre Chaalons, ville en la Champagne Françoisse, & Chalon en Bourgongne.]

Ceste Cité est tres-ancienne, & l'Euesque de laquelle tient le troisieme ranc entre les suffragans de l'Archeuesque de Lyon. Cesar l'appelle *Cabilonum*, du selon que lisent quelques vns, *Cauillonum*, [d'où aussi semble luy estre demeuré son nō François par changement & corruption de quelques lettres.] Et n'y a pas faute d'hommes qui la nomment *Cabillona*, dont Amnian Marcellin fait vn accusatif, & donne le nom de *Cabilones*, à ses habitans. Raphael Volaterran dit auoir trouué dans quelques vieux Conciles qu'elle fut anciennement dite *Noviodunum*, mais il pourroit bien se tromper, & n'y a point d'Autheurs qui l'ayent escrit que luy. Car bien que pres de Cha-

lon se voye vn village nommé en langage du pays *Neuf-velle*, que nous autres François diriōs *Neuf-ville*, & encore vn autre appellé *Ville-neuf-ne*, qui pourroient auoir quelque conformité de signification auecque *Noviodunum*, si n'y a-il aucune occasion de penser qu'en l'vn ou l'autre de ces villages ayt iamais esté le siege Episcopal du Chalonnais : Et à ces causes tel nom me semble plus propremēt deu à Neuers, qu'on estime *Noviodunum ad Ligerim*, comme plus particulièrement ie l'ay monstré en son lieu.

Le plus ancien tesmoignage au reste que nous ayons de l'antiquité de Chalon est celuy de Cesar : qui neantmoins n'en dit autre chose, sinon qu'il establit Q. Tullius Ciceron, & P. Sulpitius à Chalon & Mascon au pays des Heduens sur la riuere Arar, pour donner ordre aux prouisions de bleds, & que luy resolut de passer l'hyuer à Autun qu'il nomme *Bibraacte*. Mais ceste autorité est suffisante pour faire cognoistre que Chalon est des plus anciennes villes du Canton des Heduens, à present compris souz l'appellation de Bourgogne, & qu'elle estoit deslors quelque grand chose.

Elle est suyuant ceste description de César, assise sur la Saone, & en pays si fertile que là fut establi le magasin de bleds pour l'armee Romaine. Et ce que depuis Ammian Marcellin en a dit fait preuue de sa spatieuse amplitude ; d'autant qu'elle fut aussi lors choisie pour y assembler l'armee de l'Empereur Constantius : laquelle mutinee pour ce que les munitions ne leur auoient esté

apprestees, comme leur estat ordinaire le portoit, fut fort malaisée à appaiser.

Ainsi demoura Chalon iusques au temps d'Attila, l'une des plus insignes villes à present comprises souz le nom de la Duché de Bourgongne. Ce Roy des Huns passant par la Bourgongne la ruina avecque Mascon pendant que Gondioch Roy de Bourgongne estoit en campagne avecques ses forces pour se ioindre à l'armée qu'Ætius aydé de Merouée Roy des François, & de Theodoric Roy des Visigots, assembloit pour faire barriere aux conquestes de cest ennemy cõmun, & l'empescher de passer outre. Mais releuée à la longue de ceste infortune, elle fut encore attaquee, emportée d'assaut, & pillée par Chramnus ou Granus fils de nostre Clotaire premier. Et pour cela toutesfois ne resta guere long temps deponillée de son ancienne splendeur. Car au partage que firent bien tost apres les enfans dudit Clotaire, de tout le Royaume de France, la Bourgongne estant escheuë à Gontran Roy d'Orleãs, il l'esleut pour sa Cité Royale, & Ville de sõ plus ordinaire seiour. Apres la mort duquel, le nom de Chalon ne se trouue guere nommé dans les Historiens iusques au temps du Roy Charlemagne, qu'un Concile y fut tenu: sinon que quelque vns se fondent sur l'opinion qui tient que Thierry Roy de Bourgongne ayant vaincu par deux fois son frere Theodebert Roy d'Austrasie l'enuoya prisonnier à Chalon, où il fut mis à mort par les pratiques de Brunehilde. Louys le Debonnaire fils de Charlemagne l'erigea en Comté, qu'il donna à Vuarin, l'un des plus affectionnez seruiteurs

de la Couronne, & qui la munit de toutes choses nécessaires pour tenir bon contre Lotaire frere, mais grand ennemy de son Maistre, qu'il preuo-
yoit la deuoir assieger, comme de fait il fist, & a-
pres l'assaut renouuellé par cinq fois, la prist en
fin par composition.

Le laisse icy le reste des affaires de Chalon; ius-
ques à nos derniers Roys, & mesme comme apres
la mort du Roy Louys XII. elle a esté diuersé-
ment tracassée par treize ou quatorze fortifica-
teurs tous differens en desseins, pource que le dis-
cours en seroit trop long. Tant y a que ny la rage
d'Attila, ny le desespoir de Crannus ou Granus,
ny le depit de Lotaire n'ont peu entierement a-
bolir les marques & enseignes par lesquelles on
peut cognoistre que Chalon est celle memora-
ble Orbandale iadis tant chantée par nos anciens
Romans, & vieux Historiens François. Les trois
cercles de brique dorée desquels tout Chalon es-
toit bandé & ceint, se monstrent encore és lieux,
où les vieilles & premières murailles (que le vul-
gaires dit d'ouillage Sarrazin] ont quelque cho-
se d'entier, specialement deuers la porte des Car-
mes, & deuers celle portion adioustée au vieil
Chalon, que l'on souloit appeller la Mascconnie-
re, pour ce qu'elle estoit iadis sujette au Bailliage
& iurisdiction de Mascon, & que par corruption
de langage on dit auourd'huy la Massonnierre. A
quoy consent aussi que pour cause & en memo-
re de ces trois cercles qui ceignoient Chalon, lors
qu'elle estoit nommée Orbandale, ladite ville de
Chalon a encore trois Cercles d'or en ses armoi-
ries.

Mais voyons quand & par qui la foy & Religion Chrestienne ont esté plantées & prouignées en ce territoire Chalonnais ; & par consequent quels ont esté les fondateurs des premieres Eglises de Chalon, puis nous représenterons en suite, l'ordre que l'on y a gardé iusques à présent en l'administration de la iustice, & police ciuile.

Sous l'Empereur Antonius Verus, qui commença de regner l'an 161. S. Marcel accompagné de S. Valerin ou Valerian vint à Chalon, où il instruisit vne infinité d'hommes en la loy Euangelique, & apres vn grand auancement d'icelle y souffrit en fin le martyre par la sentence de Priscus chef de la iustice Chalonnaise pour les Romains: martyre qui fut cause que si quelques centaines d'hommes luy auoient adheré quand il viuoit, plusieurs milliers se firent Chrestiens apres sa mort, & qu'il est par le vulgaire tenu l'Apôstre, le premier Euesque & le fôdateur de la foy Chrestienne en ce pays.

Pour l'exercice de la Religion furent dressées au commencement des Cellules, petites Chapelles, ou Oratoires desquelles sont par progres de temps prouenues les Eglises principales de Chalon.

La premiere & plus ancienne fut dedice en l'honneur de Dieu souz l'iuocation de saint Estienne, laquelle fut depuis erigée en Cathedrale ; & childebert Roy de France retournant de son voyage des Espagnes, la fauorisa de certaines reliques de S. Vincent ; la memoire desquelles, & la frequence des miracles que Dieu y faisoit pour honorer son S. Martyr, furent cause, que l'iuo-

cation de S. Estienne intermise, on ne parla plus là que de Dieu & de S. Vincent.

Je diray icy en passant que la comté de chalon releuoit anciennement des Euesques, & qu'ainsi l'ont recogneu & auoüé tous les anciens comtes, & presque iusques au temps que par l'acquest qu'en fist Hugues III. les Ducs de Bourgogne, & apres eux les Roys de France sont deuenus comtes de chalon.

La seconde Eglise fut celle de saint Pierre, fondée au lieu que les premiers chrestiens chalonnois auoient choisi pour leur cimetièrre. Là fut premierement bastie vne chappelle en laquelle chacun alloit faire prieres particulieres pour les trespassez, suiuant l'ancienne institution de l'Eglise catholique, & laquelle petit à petit fut agrandie, puis en fin erigee en vn tres-deuot Monastere, duquel Flauus Euesque de chalon, mis au nombre des Saints, est tenu & reputé fondateur. Mais au grand regret des catholiques, la fureur Protestante y a tant laissé de marques de son indignation, pendant nos premiers troubles, qu'elle fut cōuertie en vne citadelle: il y auoit jadis des Moines, on y mist des soldats.

Les autres Eglises sont pour le present saint Jean parroissiale, le Temple Commanderie de Malthe, le nouveau saint Pierre, les Carmes, S. Georges, parroissiale & collegiale, la commanderie saint Anthoine, les cordeliers, saint Laurens parroisse & Prieuré, sainte Marie paroisse & Prieuré, puis le Monastere des Dames de sainte Marie, & l'Hospital.

Je ne veux oublier aussi que le Roy Gontran,

faisant son plus ordinaire seiour à Chalon, fonda bien pres d'icelle, és terres toutesfois d'outré Saone, ou comme on appelle, ressort de S. Laurens, sur les marches & confins des Sequanois, l'Abbaye de sainct Marcel à present reduite en Prieuré des dependances de Cluny, l'érichit d'un Ciboire d'or massif & d'excellente manufacture, qu'il auoit voué à Dieu, pour la disme des tresors, que son ame veüë visiblement sortir de son corps en façon de petite beste blanche pendant vn sien sommeil, auoit trouuez en vne montagne, & ordonna d'y estre enterré apres sa mort: ce qui fut accomply: mais l'an 1562. & durant les premiers troubles son sepulchre fut prophané, & ses os pour la plus part dissipez.

Quant à la Iustice, elle a esté iadis diuersement administree en ceste ville, tant au nom de l'Euesque, & des Doyens & Chapitre, que du Comte & Seigneur en partie de Chalon. Car comme le Comte auoit son Iuge Chastellain, duquel les appellations alloient par deuant le Bailly dudict Comte, & du Bailly par deuant le Duc de Bourgogne comme ayant droit de souueraineté, & à faute de ce par deuant le Roy ou sa souueraine Cour de Parlement de Paris, dite Cour des Pairs: Ainsi la iurisdiction de l'Euesque & du Chapitre, quant au temporel, auoit deux degrez de iurisdiction: Et le Bailly du Comte n'eust osé prendre cognoissance des appellations procedées des iugements du Bailly de l'Euesque ou du Chapitre. Auioird'huy pour la Comté venue à la Couronne de France y a Bailly Royal ressortissant à la Cour souueraine de Dijon, & par deuant luy
y ont

¶ *Euesché de Chalō. sur Saone. 927*
vont de present les appellations du Bailly del'E-
uesque.

L'autay finy ce discours si i'adiouste encore que
la police ciuile y est admipistree par l'Echeuinage,
lequel n'est pas fort ancien. Hūgue III. Duc de
Bourgongne, en donna le priuilege aux habitans
lesquels auparauant choisissoient quelques-fois
quatre, quelques-fois six personnages notables
pour les affaires de leur ville. Il leur donna aussi
permission d'essire vn Capitaine pour leur seruir
comme de Maire, & depuis ce temps encore ont-
ils obtenu du Prince, que leurs Escheuins seroient
Cōcapitaines, affin que cinq peussent plus qu'vn
seul, & que les charges partagees, chacun des Es-
cheuins eust la garde de l'vne des portes de la vil-
le. Mais ie ne veux oublier que depuis trente an-
nees ençà ils ont de la liberalité naturelle de nos
Roys vn Maire de telle authorité à Chalon, que
les Maires sont à Beaune, & à Auxonne.

Ie ne veux non plus trahir par mon silence
l'honneur que merite la Baronnie de Senessey, af- *Senessey.*
sez proche de ceste ville, pour estre des premieres
de toute la Bourgongne. C'est vn Chasteau tres-
fort en plaine campagne, & embelly de colonnes
& portaux de cent couleurs differentes. Ses def-
fences sont deux profonds fossez, & des murail-
les tres-espaissees, toutes armees de Tours, & ce
qui le rend encore plus recommandable c'est vne
Chappelle où il y a Doyen & six Chanoines pour
faire le seruice.

000

De la ville & Abbaye de
Tournus.

CHAP. X.

Tournus.

Notre Chalon & Mafcon, quasi au milieu des deux, est vne iolie petite ville nommee Tournus, assise aussi commodément & en fond aussi fertile, que lieu qui soit en tout le voisinage. Elle est beaucoup plus longue que large, mais sur tout bien orientée. La riuere de Saone, estimée iadis plaisante & agreable sur toutes les riuieres des Gaules, mais à present deuenue importune à cause de l'excès de ses desbordemens trop frequents, la flanke de tout l'un de ses lez, vers le matinal. En teste elle est exposee à la Bise, que l'on nomme nettoieur de l'air. Aucunement clause au surplus, d'un costé, de montagnes, qui la defendent & mettent à l'abry des mauuaises vapeurs, que le Soleil couchant est coustumier produire es lieux qui luy sont exposez. Le prospect toutesfois non si racourcy, ny ces montagnes si prochaines de la ville, que chargees de vignes productrices de tres-bons vins, elles ne laissent vne belle & spatieuse campagne, dont la fertilité ne cede à aucune autre de la contrée. Bref outre la Saone est vne belle & ample prairie, garnie de saules de tres-grand plaisir, & de profit presque incroyable.

P'Aurois de la difficulté de prouuer que du nô de ceste ville,

--- *L'origine premiere*

Deuine de Tournus chef de Rutuliens

Lequel rencontre Aenee, & contre les Troyens.

Arma sa main vaillante & sa force guerriere.
ou de ce Turnus fils d'Aeneas Syluius; auquel on refere aussi communément la denomination de Tournon & de Tours:

--- *Le temps qui ternit le lustre & la lumiere*

Qui pourroit éclairer les faits des anciens,

De le sçauoir au vray nous oste les moyens

Et couure de ces noms la gloire deud'antier.

Tant y a, sans repeter les choses de si haut, que ce qui est auourd'huy enclos de murs communs, & compris souz l'appellation de Tournus, estoit iadis diuisé en trois parties, *Trenorchium Castrum, Tornutium villa: & Cella sancti Valeriani*, selon qu'il est bien expressement porté par vne Chartre de Charles le Châue, de laquelle nous ferons encore mention cy-apres. *Trenorchium Castrum*, est cé, que de present on appelle la Magdelaine, duquel costé est encôre vne porte dite la porte du Châstel. Les Romains nommoient ce Châstel, *Horreum castrense: Tornutium villa*, est auourd'huy la plus belle, plus frequetée & plus marchande portion de la ville moderne, & ce qu'on dit la Paroche sainct André. En fin *Cella sancti Valeriani*, est l'Abbaye posée sur vn relief deuers Septentrion, & en lieu plus éminent que tout le reste du compris souz le nom de Tournus. Elle est enclose par mesme continuation de murs que la ville au dehors, & separée

*Abbaye de
Tournus.*

Antiquité de la Ville

pourtant de murailles particulieres par le dedans. Sa formé, quant à la closture, est ronde, & n'estoit la belle apparence de l'Eglise, & de ses deux clochers haut esleuez en façon de Pyramide, ladicte Abbaye sembleroit plustost vn Chasteau, ou vne Citadelle, qu'une Religion ou Monastere. Aussi à la verité le lieu est-il fort estroit pour la dignité & reputation qu'il a par toute la France, comme chef de par soy, & comme premier parent de maints beaux & riches Prieurez tant en Bretagne, Poitou, Anjou, le Maine, qu'en Auvergne, Velay, Dauphiné, Masconnois, Bourbonnois, &c. qui en dependent, & desquels l'Abbé de Tournus a la disposition & collation.

Ceste Abbaye fut au commencement nommée de saint Valerjan ou Valerin, pour ce que du temps d'Antonius Verus Empereur, ce deuot personnage, compagnon de saint Marcel, dont nous auons fait mention au Chapitre precedent s'estant arresté à Tournus pour la dresser au plan de la Religion & iustice Chrestienne, il y receut la Couronne de martyr par la sentence de Priscus, Iuge, ou [comme nous parlerions aujour-d'huy] Baillif de l'Empereur au Chalonnais, tout deuant vne maison qui depuis a esté dite des Verjus; de laquelle la Cour de Parlement de Paris, a eu consecutiuement deux excellens personnages depuis quelques années; M. Jean Verjus oncle President, & M. Iaques Verjus neveu Conseiller: tous deux Chanoines de nostre Dame de Paris, & de saint Vincent de Mascon. En l'auant-fueil d'icelle maison des Verjus à Tournus, on monstre encore deux pierres en façon de tombes, mais celle qui est dessus moindre que l'autre. Celle qui

est dessous est estimée auoir esté arroufée du sang de saint Valerin, lors que sur elle il eut la teste tranchee, l'autre moindre seruant de couuerture, afin que l'apparence des gouttes dudit sang fust conseruee sans profanation, ainsi qu'à Rome sur les degrez de S. Praxedè deux petites barres de fer en croisee sont fichées & employées à semblable effect. Quoy que c'en soit les nouveaux Chrestiens de Tournus, que S. Valerin auoit enfanté à Iesus Christ, donnerent à son saint corps la plus honorable & digne sepulture que la condition du temps leur peut permettre, au lieu mesme où viuât il faisoit sa demeure ordinaire. De temps en temps croissant le Christianisme, les habitans de Tournus bastirent là vne Cellule ou petite Chappelle en l'honneur de Dieu, & souz l'invocation dudit S. Valerin, laquelle par progres d'annees creut en vn petit, mais fort deuot Monastere, auquel il y auoit de sia des Moynes, lors que Charles le Chauue donna Tournus au venerable Abbé Geilo, & ainsi de siecle en siecle.

Je ne veux oublier que ce que ce Charles met par sa Chartre sus-mentionnee ceste Ville de Tournus *in Pago Cabilonensi*, nous ne le pouuons mieux interpreter qu'au Diocese de Chalon, car si nous prentons *Pagus*, comme Cesar, pour vn Canton, ou comme autres, pour Iurisdiction, nous tomberions en inconuenient, d'autant que combien que Tournus soit au Diocese de Chalon, si est-il du Bailliage de Mâcon, dès la premiere institution & diuision des Prouinces en Bailliages. Et s'estéd ledict Bailliage de Mâcon iusques au pont de Roguepont: sous lequel passe vn ruisseau qui

separe le Chalonnais d'avec le Masconnois. Mesme ne fut iamais que Tournus ne fust sujet aux Aydes du Masconnois.

Je ne puis aussi passer souz silence que regnant Philippe le Bel, Marguerite seconde femme de Charles Roy de Sicile se voyant veufue, trouua l'air de Tournus si agreable, que pour y vser le reste de ses iours, elle fist bastir hors la ville du costé de Mascon vne Maisonnette & tout ioignant vn Hospital fort magnifique, auquel comme recite Nicole Gille, elle seruoit & administroit de ses propres mains les necessitez des pauures passâts, leur lauoit elle mesme les pieds, medicamentoit leurs vlceres & playes, habilloit, & recousoit leurs vestemens, & faisoit tous autres menus seruices. Cest Hospital fut, comme les autres lieux saincts du voisinage, ruiné par les Protestans durant les premiers troubles. Mais Madame de Randan, de la maison de la Myrandole, & Messire Iean de la Rochefoucaut Abbé de Marmoustier, Cormery, &c. [qui pendant que M. François de la Rochefoucaut fils du feu sieur de Randan, & de ladite Dame, & neveu germain dudit sieur de Marmoustier estoit encore aux estudes, ne reseruoient que douze cens liures pour l'entretienement d'iceluy, sur le reuenu de l'Abbaye de Tournus, & employoient le reste en reparations, mariages de pauures filles, & à faire apprendre les lettres ou mestier à des pauures garçons] l'ont fait refaire de plus belle & excellente structure qu'il n'estoit auparauant.

Reste de voir la conqueste de la Bresse faite ces années passées par ce grand Cesar le Conquerât, qui est aujourd'huy l'Auguste de nostre Rome.

DE LA BRESSE, ET
AUTRES PAYS AD-
jacentz.

*Partie conquis par le Roy sur le Duc
de Sauoye, partie receus en eschan-
ge du Marquisat de Saluces
és années 1600. & 1601.*

CHAP. XI.

Pour discourir dignement de ceste
Royalle acquisition, i'è recueilleray
icy briuement ce qu'en ont escrit
deuant moy, les Auteurs de l'Histoi-
re de la Paix, & de l'Inuentaire de
France. La guerre ayant esté ouuerte l'vnziesme
d'Aouust 1600. cõtre le Duc de Sauoye, pour le re-
couurement du Marquisat de Saluces, detenu &
occupé injustemèt sur la Couronne de France, le
Roy fit assaillir ses États de deux costez, par la Sa-
uoye, & par la Bresse. Des conquestes faites par la
Sauoye i'en ay desia parlé au Liure quatriesme,
Chapitre dernier, ayant icy reserué celles de la
Bresse pour ce qu'elle est voisine de la Bourgon-
gne, & d'vn mesme gouuernement.

Ooo iij

*Histoire de
la Paix, &
Inventaire
de France.*

Sa Maieſté ayant commandé au Mareſchal de Biron d'aller en Breſſe avec les forces qu'il auoit tirées de ſon gouuernement de Bourgongne, il partit de Malcon pour ſurprendre la Ville & Citadelle de Bourg; puis y laiſſant le Baron de Lux s'en alla avec cinq canons acheuer la conqueſte de tout ce qui reſtoit deçà le Rhofne, & print en meſme temps le Pont d'In, Poncin, ſaint Denys, S. Rambert, Beley, & Pierre-Chaſtel. Les vns ſe rendirent ſouz la ſeule reputation de ſa preſence, les autres voulurent voir le canon. Le 14. du mois d'Aouſt le Roy à ſon reſueil receut la priſe de Bourg avec ſept drapeaux & vne Cornette que le Mareſchal de Biron luy enuoya.

*Breſſe con-
quiſe &
adiouſtée à
la Couron
ne de Frã.
ce.*

Ainſi la Breſſe preſque conquiſe fit condeſcendre le Duc de Sauoye à vn Traité de paix, par lequel fut accordé en premier article que pour l'eſchange du Marquiſat de Saluces il cedoit & transportoit au Roy & à ſes ſucceſſeurs Roys de Frãce, tous les pays & ſeigneuries de Breſſe, Breugey & Verromey, & generally tout ce qui luy pouuoit appartenir iuſques à la riuere du Rhofne, icelle comprise, de ſorte que toute la riuere dès la ſortie de Geneue, ſeroit du Royaume de France, & appartiendroit audit ſieur Roy & à ſes ſucceſſeurs. Par le ſecond article ledit ſieur Duc remit tout entierement en la puissance du dict ſieur Roy, la Citadelle de Bourg en l'eſtat qu'elle eſtoit, ſans y rien demolir ny endommager. En outre fut accordé que ledit ſieur Duc cedoit auſſi, transportoit & delaiſſoit audit ſieur Roy de là la riuere du Rhofne les lieux & villages d'Aire, Chana, Vulley, Pont-d'Arley, Sefſel,

Chancey, & Pierre-Chastel, avecque la souveraineté, Seigneurie, iustice, & tous droits qu'il pouvoit avoir esdits lieux, cedez sur les habitans d'iceux. Le sieur Duc ceda aussi, transporta & delaisa audit sieur Roy la Baronnie, & Bailliage de Gex avecque toutes ses appartenances & dependances, pour estre lesdites choses ainsi cedées deormais vnies & incorporées à la Couronne de France, reputées domaine, & patrimoine de ladite Couronne sans en pouvoir estre separées pour occasion que ce soit. Et moyennant lesdites cessions & transports, ledit sieur Roy se contenta pour le bien de la Paix, & delaisa & transporta audit sieur Duc & à ses heritiers & successeurs tous les droits, noms, raisons, & actions, & generally tout ce qui pouvoit estre pretendu par les Roys Dauphins de France, à cause du Marquisat de Saluces, ses appartenances, & dependances, ensemble sur les places de Cental, Monts, que les autres disent Emonts, Roquesparvier, sans y rien reserver ny retenir.

Au moyen de cet eschange, lequel a accommodé les Estats & du Roy & du Duc, le vainqueur a prolongé sa frontiere au moins de trente lieues, a acquis des Prouinces autant fertiles qu'il y en ayt en France, en bleds, vins, fruits, eaux, bois, & pasturages excellents à faire de tres-bons haras: a esparagné l'entretienement de plusieurs garnisons, sans lesquelles son Marquisat ne luy pouvoit estre assésuré, au lieu qu'une Citadelle de Bourg luy tient toute la Bresse en son obeissance: bref a adiousté au nombre de ses vassaux plus de centaines de Marquis, ou Comtes, ou Gentils hommes

qu'il n'y en a de douzaine à Saluces. Et pour comble de tant de lauriers, vn an apres, sçauoir comme le Dauphiné recognoissoit Monseigneur le Dauphin son premier né pour son souuerain Seigneur, souz sa Majesté, P. Mathieu dit en son Histoire de la Paix que la Bourgongne, & ce pays de Bresse, Brugey, Valromey, & Gets qui y sont annexez l'eurent pour gouuerneur. Mais pendant son basage & en attendant qu'il fust capable de vacquer aux fonctions de ceste charge, le pouuoir de la Lieutenance en fut donné à Monsieur de Bellegarde, premier Gentilhomme de sa Châmbre, & grand Escuyer de France, lequel en fit le serment entre les mains du Roy, & les lettres en ayants esté leuës au Parlement de Dijon le 7. Octobre 1602. la Ville le receut avec toutes sortes d'honneurs, & l'alla prendre au Conuent des Chartreux, où il fit sa premiere station, attendant l'acheuement de l'appareil de sa reception.

Voila donc en peu de discours, les appartenances & dependances du Parlement de Bourgongne; Restent encore ceux de Normandie & de Bretagne; desquels il faut traiter en suite.

Fin du sixiesme liure.



LES
ANTIQUITEZ
 ET RECHERCHES
 DES VILLES, ET CITEZ
 plus celebres ressortantes
 au Parlement de
 Rouen.

LIVRE SEPTIESME.

*QUAND ET PAR QUI FUT
 institué le Parlement de Rouen, &
 quelle est l'estendue de
 son ressort.*

CHAP. I.


L se tenoit autrefois souz le nom d'Eschiquier à Rouen des Assises generales pour la Normâdie, comme souz celuy de grands Iours de Troye en Champagne, pendant que les Ducs de Normandie, & Comtes de Champa-

gne estoient encore en crédit: ausquelles assises ils auoient leurs Pairs pour iuger leurs causes, tout ainsi que nos Roys en leur Parlement. Philippe le Bel ordonna le premier que de son Parlement seroient enuoyez deux fois l'an, vers Pasques & à la saint Michel des Cōseillers pour tenir Eschiquier de Iustice en la Normandie; comme aussi au cas semblable des Maistres de la Chambre des Comptes, pour le fait & examen des comptes. Ce qui se void par son Edit de l'an mil trois cens & deux, auquel il promet ce qui s'ensuit, auant l'establissement mesme du Parlement dans Paris, *Item pour la commodité de nos suiets, & expedition des causes, nous deliberons de faire tenir deux Parlemens dans Paris, deux Echiquiers dans Rouen, & que les grands iours de Troyes se tiendront aussi deux fois l'an, & que l'on establira vn Parlement à Toulouse, si les gens du pays consentent qu'il ne soit appellé de ceux qui y siegeront.* Et suiuant ceste Ordonnāce se trouue vn Eschiquier tenu à Rouen souz ce mesme Philippe le Bel en l'an 1306. ou selon les autres en mil 1304. ou 1305. où assisterent l'Euesque de Narbonne, le Comte de S. Paul, Enguerrand de Marigny, & autres Seigneurs iusques au nombre de dix. Mais comme apres l'institution du Parlement sedentaire dans Paris Charles VII. & Louys XI. son fils en eussent estably d'autres en d'autres Prouinces pour le soulagement de leur peuple, aussi s'aduifa Louys XII. d'en creer vn sedentaire dans Rouen auquel ressortiroit toute la Normādie distribuée en sept principaux Bailliages, sçauoir est Rouen, Caux, Costentin, Eureux, Gisors, & Alençon, qu'il faut tous icy descrire selon leur ordre.

DV PAYS ET DVCHE
DE NORMANDIE.

De la Ville & Archeuesché
de Rouen.

CHAP. II.

 Na esté long temps qu'on ne parloit point en France de la Normandie : elle s'appelloit Neustrie du commencement, & fut occupée par les Danois, & Normands, peuples Septentrionaux, qui depuis souz Charles le Simple de leur nom la nommerent Normandie. Estans arriuez en ceste contrée, avecque leur Capitaine Raoul, ils coururent toute la riuere de Loire (ce sont les propres termes de Monsieur Pasquier titez du Chapitre XII. de son premier liure des Recherches de la France) prindrent les Villes de Nantes, Tours & Angers, saccagerēt toute la Guyēne, foutrāgerēt vne partie de la Bourgogne & des enuirons de Paris, & mirent Rouen souz leur obeissance, tellement que le Roy Charles, qui pour son peu de sens & conduite fut de nous appellé le Simple, estonné de tels degasts & rauages, fut contraint par personnes interposées de leur demāder la paix, en faisant mariage d'vne sienne fille nommée Gillette, avec Raoul, qui moyennant ce, prendroit

Normādie.

le saint caractère de baptesme : & à tant luy donnoit le Roy & à ses gens pour assiete le pays de Neustrie, lequel il recognoistroit tenir en foy & hommage de la Couronne de France. Les peuples de ceste Neustrie [continue Monsieur Pasquier] n'estoient par les Normans appellez d'un seul mot, mais compris souz plusieurs petites sortes de peuples, comme Lexobiens, Aulerciens, Eburociens par les noms de chasque Cité [desquels nous parlerons cy apres en leur lieu.) Depuis les François arriuan's en la Gaule, pour la grandeur de leur Royaume voulurent designer leurs peuples souz deux noms, dont les vns s'appellerent Ostriens, qui vouloit dire François Orientaux, & estoient ceux qui tenoient les parties du Rhin: & les autres Vvestriens, c'est à dire François Occidentaux, qui estoient ceux qui resseioient en ceste Gaule : Mais pour la proximité que l'V & l'N auoient ensemble, il fut aysé par succession de temps au lieu de deux Vv n'y en mettre qu'un, & d'une Vestrie, faire Neustrie, Et comme souz ce nom fut lors entendue la plus grande partie des pays que l'on a depuis le regne de Charles le Chauue tousiours compris souz la France: aussi toutes choses se changeans par traite d'années, d'un nom de Pays general on en fit un particulier, qui est celuy qui par la venue des Normans fut appellé Normandie : estant de là en auant réglé par Ducs (qui toutesfois recognoissoient le Roy de France pour souuerain) desquels le premier fut Raoul, qui au saint Sacrement de Baptesme eschangea son nom en celuy de Robert, Prince de grâde recommandation, soit que nous

considerions les memorables faits d'armes, soit que nous ayons esgard au commun cours de Iustice qu'il establit en son pays: bref tel qu'il falloit pour donner longue continuation à la posterité & lignee.

Ie ne m'amuseray point icy à particulariser l'ordre & la suite de ses successeurs, pource que le discours en seroit trop long. Tant y a que Louys d'outremer ayant en leur faueur estendu la Duché de Normandie l'vne des plus belles & riches Prouinces de ce Royaume iusques à la riuier d'Espte qui auparauant se bornoit à la riuier d'Andele, & Hugue Capet leur ayant donné ranc d'honneur entre les Pairs Ducs, apres qu'il fut monté au souuerain Theatre de la Royauté Françoisé, ils ont continué en leur possession iusques au regne de Philippe Auguste, qu'ellereuint à la Couronne, par la felonnie de Iean surnommé Sans-terre qui auoit fait mourir Artus son nepueu, Comte de Bretagne. Les Anglois l'ont depuis querellée & possedée trenté ans, apres lesquels elle a esté remise en l'obeissance du Roy Charles VII. en vn an & six iours. Et finalement Louys XI, l'ayant donnée à Charles son frere, elle luy fut encore peu apres ostée, pour estre reunie à la Couronne.

Pour venir donc à mon dessein, la fleur des bonnes Villes, fortresses, & le plus fertil territoire de toute ceste Prouince, est le pays d'outre-Seine. En iceluy croissent les viures, dont la Ville de Rouen & les pays d'environ sont nourris & soustenus. En iceluy sont les Villes d'Auranches, Constances, Bayeux, Lisieux, Eureux, Caen, Falaise, & autres bonnes Villes & Chasteaux; dont il

est temps de descouvrir les Antiquitez, excellences & singularitez plus remarquables.

J'ay dit que la Ville de Rouen est soustenue & nourrie des prouisions qui croissent en toutes ces Villes, pource que c'est la plus grande, & plus comblée d'hommes, de toute la Normandie, la capitale & Metropolitaine, le siege de la Iustice souueraine, & par consequent celle qui merite que ie luy donne le premier rang entre les autres.

Ceux qui par leur diligente recherche se sont efforcez d'eclairer son lustre & son âge, l'ont faite l'une des plus antiques, & peut estre toute la premiere de l'Europe. Car selon Berose & ses Commentateurs, Dis Samothés ayant esté ordonné Roy & Monarque des Gaules à luy succeda son fils Magus, qui s'amusa à bastir & fonder des Villes, dont plusieurs portent encor le nom comme *Rothomagus, Nouiomagus, & Neomagus*. Environ l'an 51. dit Berose traduit par Annius de Viterbe, du regne de Ninus, regna és Celtes Magus fils de Samothés, duquel furent fondées plusieurs Villes portans son nom. Ce fut ce Magus qui ietta les premiers fondemens de la ville de Rouen, & l'appella *Magga*, de son nom qui estoit jadis pris en langage Celtique, pour edificateur, ou bien mesme pour edifice & bourgade. Et tiét pour certain Annius que toutes les villes & citez qui portent en elles ce nom de Magus, ont esté construites par ledit Magus. Voire si nous voulons d'abondant adiquster foy à ce que rapporte Ligurin en ses Poësies, la tresriche Cité de Majence fut edificée par le mesme Roy. Car voicy ce qu'il en dit.

Nomen ab infusore recipit Moguntia Mago,

Qua

*Qua statione sua Rhenum contingit, at inde
Prærapidam fines extendit ad usque Mosellam.*

C'EST à dire en vulgaire.

*Magence grand Cité sur le Rhin estendue
De Magus tient le nom des Gaulois second Roy
Qui jusqu'à la Moselle ou elle est estendue
La munit de grand murs, & mist en bon arroy.*

Auecque meilleure raison pourtant peut on dire que le Roy Magus assist la premiere pierre de *Rothomagus* (ainsi est appellée la Ville de Rouen en Latin,) que de Majence, qui est fort distante & esloignée de la Gaule où il regnoit.

Mais il y a plus de difficulté d'asseurer commec & pourquoy auec Magus on a depuis conjoint *Rotho*, pour signifier ladite Ville de Rouen. La commune opinion c'est que *Rhomus* fils d'*Allobrox* 17. Roy des Gaulois, l'ayant restauree & agrandie, il voullut aussi qu'elle portast son nom auecque celui de son fondateur; & par quelque changement ou addition de lettres fut lors de *Rhomus* & *Magus*, fait *Rothomagus*, qui est auourd'huy la Ville de Rouen; pres de laquelle y a dit on vn pays plaisant & fertile, qu'on appelle encore *Rhommois*; & mesme au dessus de la vn Village nommé *Rhomme* jusque à present, du nom de ce Roy, pource qu'il le trouuoit beau, & y prenoit son passe-temps en esté

D'autres disent que ce mot de *Rothomagus* est tiré d'un Idole nommé *Roth*, ou *Rhoton*, adoré & reueré comme Dieu au milieu de la Ville iusques au temps de *S. Melon*, qui le fit abbatre: & de nostre Roy *Magus*, fondateur d'icelle. En preuue dequoy ils auancent qu'à trois lieues

de Rouen est encore vn village appellé mont Roth.

Vne troisieme opinion le deriue de *rotamagorum*, c'est à dire rouë, couronne, ou compagnie de sages; pource que là se tenoit quelquefois le Parlement des Druides qui estoient les Mages & Philosophes des Gaulès.

Il y en a dauantage qui tiennent que Rouen a esté premierement appellée Rothomagus, pource que Roth en langage Alleman, signifie bande, compagnie, & colonie, & que Magus Roy des Celtes ayant fondé la Ville de Rouen, y auoit assis vne colonie & compagnie de gens à sa poste pour y faire demourance, & la tenir en son obeissance.

Bref quelques autres maintiennent que ceste Ville de Rouen a pris l'origine de son nom, d'un Temple d'Idoles, qui y estoit anciennement, fait tout rond, quant à la fabrique, ou pour raison du roüement & circuit qu'on faisoit à l'entour dudit Temple; en l'honneur de l'Idole qui là se faisoit ainsi adorer en tournoyant & dançant en façon de rouë, & l'un tenant la main à l'autre.

Mais de toutes ces opinions, ou plustost coniectures, ie n'en reconnois aucune appuyée sur l'autorité de quelque ancien Auteur. Jules Cesar mesme, ce grand Conquerant des Gaulès en son temps, ne fait aucune mention dans les Commentaires & Memoires qu'il a dressez de ses plus grandes actions en icelles, ny de Rouen, ny de Rothomagus; qui me feroit quasi croire que ces noms n'estoient encore lors en vsage. Bien interprete l'on communement un peuple appellé *Aulerici* pour ceux de Rouen. Voit il y en a qui pour cela

ont songé, que luy mesme ayant vaincu Rutubus Seigneur de Rouen, il vsurpa la possession de la dite Ville, & rasa la forteresse qu'il auoit edificée au sommet de la môtagne, où est de present l'Abbaye saincte Catherine, prist à mercy les habitás, & trouuant leur Ville fort plaisante, & bien placée, la fist clore de bonnes & fortes murailles, pour ce que lors elle n'estoit fermée que de paillez, & de grosses piéces de bois, y assist vne legion pour y tenir garnisó, & garder le pays, & la nomma *Rothomagus* du mot de Roth, c'est à dire compagnie d'estrangers.

Quoy que c'en soit, il est certain que la Ville de Rouen, n'estoit pas encore lors fort grande. Le Christianisme, le trafic, la demeure ordinaire des Ducs de Normandie, & finalement l'institution du Parlement sont les degrez, par lesquels elle est petit à petit montée au haut estage de sa grádeur, & creüe tant en nombre de maisons, qu'en beauté & somptuosité d'Eglises.

Saint Nichais enuoyé à Rouen par saint Clement pour y planter la religion Chrestienne, en fut bien le premier Euesque, mais ayant esté apprehendé en chemin, & vers le lieu de Moustiers pres la Roche-guyon, par les sergens du gouuerneur du pays nommé Sifinnius, il eut là la teste tranchée, & fut enseuely par vne Damoiselle appelée Pienné enuiron 80 ans apres la naitiuité de nostre Seigneur. Depuis ce temps n'y eut point d'Euesque à Rouen iusques en l'an deux cens soixante & cinq que St Melon natif de la grand Bretagne y fut enuoyé par St Estienne Pape, pour en conuertir le peuple à la loy del'Euangile. Ce fut luy

qui du Temple de l'Idole Rothon, duquel i'ay parlé cy dessus, y dressa la premiere Eglise à l'honneur de la sainte Trinité, qui est auiourd'huy vn Prieuré de Religieux ou Chanoines de saint Augustin, qu'on appelle saint Lo. Il edifia aussi vne petite Chapelle paroissiale au nom de saint Clement en vne Isle proche de la Ville que le Seigneur de Londe a depuis donnée aux Cordeliers, pour y bastir leur Eglise; Et encore en sacra il & dedia vne troisieme souz l'iuocation de nostre Dame, de laquelle il fist pour lors l'Eglise Episcopale, où il mist des Chanoines, qui y habiterent iusques à tant que la grande Eglise nostre Dame fut edifiée, (comme il sera dit cy-apres amplement) pour tenir le premier ranc entre les Eglises de la Ville; & pour estre le Siege ordinaire tant de l'Archeuesque, que de son Chapitre & College de Chanoines.

S. Anidian successeur de S. Melon s'estant trouué en 2. Conciles assemblez à Arles en Prouence souz l'authorité de l'Empereur Constantin le grand, il fut en iceux institué principal & Metropolitan des six Eueschez de Neustrie, sçauoir est Sees, Aurenches, Constances, Bayeux, Lysieux, & Eureux.

A saint Anidian succéda saint Seuer, du nom duquel est vne Eglise paroissiale aux fauxbourgs de l'autre costé du pont, & se voyent ses reliques reueremment gardées dans vne Chasse en la grande Eglise nostre Dame. Apres saint Seuer vindrét Eusebe, Marcellin, Victrice, saint Innocent, & saint Gildard ou Godard, lequel ayant esté enseuely en grande solemnité & reuerence dans l'Eglise nostre Dame, elle changea dès lors de nom,

Archeuesché de Rouën. 947

& fut nommé l'Eglise saint Godard, à cause des diuers miracles qui se firent là sur la sepulture.

A saint Gildart succeda saint Flaue, qu'on dit saint Filleul par corruption de langage, souz lequel l'Abbaye dite auourd'huy de saint Ouen, fut edifiée à l'honneur de saint Pierre & saint Paul, & embellie de si superbes parades d'architecture à l'enuie de deux architectes, qu'à peine encore auourd'huy pourroit on trouuer sa pareille en toute la France. Aussi trouue t'on vn Epitaphe en ladite Eglise, par lequel est porté que le seruiteur du maistre Architecte qui auoit entrepris l'œuure oyant le bruit du peuple, & la renommée de s^{on} maistre pour la façō d'vn œil des ailles dudit edifice s^{oy}ptueusemēt taillé & dressé en forme de rose, il impetra de sondit maistre la permission que luy seul besongnast à vn qui restoit à faire. Et l'ouurage acheué, le seruiteur qui en reçeut plus de louange que son maistre, ayant esté par luy mis à mort, fut pour punition de l'homicide honoré d'vne tombe, qui se void encore en l'vne des Chapelles de ladite Eglise, où fut grauée ceste Histoire. On l'a depuis appelée S. Ouen du nom d'vn Archeuesque successeur de S. Romain, duquel nous parlerons cy apres. Et quand les Roys vont visiter la ville de Rouen, ils font ordinairement leur sejour en ceste Abbaye.

Après S. Flaue vindrent S. Pretexte, souz lequel fut erigé le Royaume d'Yuetot, par le Roy Clotaire second, Melantius, & Hildulphus, puis S. Romain, Chancelier du susdit Clotaire.

Ce S. Prelat fist abbatre vn temple de Venus, Deesse de beauté, que les anciens Gaulois auoiēt

basté hors les murs de la ville, & où la ieunesse se fouilloit & polluoit encore de son temps par embrassemens illicites.

*Taillepie
en ses An
tiquitez de
Rouen.*

Il fut aussi aduertý, comme dit Taillepie, qu'è la forest de Rouuray, pres des faux-bourgs, vn serpent de monstrucuse grandeur faisoit de grãds carnages d'hommes & de bestes, rauissant tout ce qu'il trouuoit, non seulement és enuirs du bois, mais aussi quelquefois passant l'eau, portoit grand dommage aux citoyens. Il se presenta d'y aller pour le chasser & coniuurer : & ne pouuant trouuer personne qui voulust l'accompagner, impetra des Iusticiers laiques qu'on luy donnast deux malfaiçteurs, desquels l'vn estoit larron & l'autre meurtrier. Quand le serpent les aduifa, il accourut vistemment pour les deuorer, dont le larron gaigna au pied, & le meurtrier asseuré, s'appuyant en la vertu du bon Euesque demoura auecluy. Saint Romain inuoquant l'aide diuin, iette son estole au col du serpent, & d'icelle le lie, le donne à conduire à ce prisonnier, & le fait mener au lieu de la place, le fait attacher & brusler, puis ietter les cendres en la riuere. Ce criminel meurtrier fut tost apres, pour auoir tenu bon, absoult de ses crimes, par la justice.

*Priilege
de la Eser-
te.*

Saint Ouen qui succeda à saint Romain, admirant cest œure plus de Dieu que d'homme, afin de ne laisser perdre la memoire de ce grand miracle, obtint du Roy Dagobert, duquel il estoit Chancelier, le priilege tel qu'il est encore de present obserué & gardé de point en point, en la forme & maniere qui s'ensuit.

C'est à sçauoir que quinze iours auant l'Ascen-

sion quatre de messieurs les Chanoines accompagnez de quatre leurs Chapelains, tous reueusts de surplis & aumusses, conduits par leur huissier, y ont sommer les officiers du Roy: premierement en la grande chambre du Parlement, secondement au Bailliage, & tiercement en la Cour des generaux, de cesser & faire cesser à l'édroit de tous criminels detenus és prisons du Roy toutes procedures extraordinaires, comme interrogatoires, examen de tesmoins, recolement ou confrontation d'iceux; tortures, executions & choses semblables, iusques à ce que le priuilege ait sorty son plein & entier effect.

En apres, le Lundi des Rogations (qui sont celebrees en la ville de Rouen autant solempnellement qu'en ville de France, lors qu'on va en procession aux Eglises S. Eloy, S. Geruais, & au mont S. Catherine) deux Chanoines prestres, accompagnez comme dessus, & de leur notaire aussi prestre, procedent à l'examen des prisonniers sçauoir s'ils pretendent s'esuoir de la grace du priuilege; & de ceux qui y pretendent, iceux deputez recoiuent leurs depositions en forme de confession, & vont ainsi de prison en prison, & de iour en autre, iusques au iour & feste del'Ascension nostre Seigneur, auquel bien matin ils sont sommairement recolez, sçauoir s'ils persistent en leurs dites confessions, & s'ils y veulent adiouster. En ce mesme iour enuiron les sept heures du matin, tous les Chanoines prestres s'assemblent au chapitre, inuoquent la grace du benoist S. Esprit par l'hymne *Veni creator Spiritus*, & autres oraisons; & font serment solempnel de ne rien reueler des depositions

tions criminelles, mais au contraire de les tenir secrètes, *sub sigillo confessionis*.

Lesdites depositions leuës, les Commissaires ouïs, les deliberations faites & recueillies: le nom de celuy ou celle qui est nommé pour luy & tous ses complices iouir du priuilege, est escrit en vn cartel seellé & cacheté des seaux du chapitre, & promptement enuoyé par vn prestre chapelain (reuestu comme dit est) & porté à messieurs de Parlement, qui sont en la grande salle du Palais, toutes les Chambres assemblees en robes rouges, attendant la nomination du prisonnier, pour icelle mettre en effect. Suyuant laquelle nomination le prisonnier ou prisonniere, ensemble tous les complices si aucuns seroient detenus, est mis hors de prison, & deliuré à pur & à plein, pource qui concerne le crime: car quant à l'interest ciuil & particulier, il y satisfait par apres.

Incontinent apres on commence en l'Eglise à sonner les cloches, ouuir les portes, iouer des orgues, chanter en Musique, allumer les cierges, & faire toutes solemnitez, signes de ioye & allegresse. D'auantage en la presence de toute l'assistance sont bruslez sur l'autel dudit chapitre toutes les depositions des autres criminels qui n'ont point esté nommez ou esleuz, ensemble les memoires & papiers desdits deputez, si aucuns en ont par deuers eux: de façon que la memoire en est abolie, & tellement effacee qu'onques n'en est aduenu inconuenient à prisonnier aucun pour auoir confessé possible plus que son procez ne portoit.

Cependant se preparent les ministres de l'autel, Prestre, Diacre & Soubdiacre, tous trois Cha-

noines, & conséquemment tout le corps de ladite Eglise, qui cōsiste en dignitez d'Archeuesque, Eueque suffragant, cinquante Chanoines avec les Chapelains qui sont en grand nombre, vont en procession en vne grande place de la ville nommee la Vieille-tour, conduisans les fierres & chasses de l'Eglise, accompagnez de hauboyz & cieurons, resonnans melodieusement cantiques & mottets en l'honneur de Dieu.

En ce lieu est vn haut theatre de pierre auquel est portee la chaffe de monsieur S. Romain: & y est aussi mené le prisonnier avec lesdits officiaux, lequel apres vne briefue confession de ses pechez, & absolution du Prestre, sousleue de ses espauls la chaffe saint Romain par trois fois, le peuple qui est à l'entour sans nombre, criant à haute voix à chacune desdites fois que la chaffe est leuee, Noel, noel, noel, qui vaut autant que si on disoit, Dieu soit avec nous: car Noë El, est interpreté *Requies Dei*, repos de Dieu. Cela fait tout le clergé retourne processionnellement en l'Eglise, chantant les carmes de Lactance Firmian, de *resurrectione Domini*, redoublans à chacun distique ces deux vers interualaires.

Salue festa dies toto venerabilis aeo,

Qua Deus ☉ calumscandit, ☉ astra tenet.

Suit le prisonnier, nud teste, couronné de fleurs, portât le premier bout du bancail de ladite chaffe, auquel ses fers sont attachez, accompagné des autres, qui depuis sept ans ont esté pareillement deliurez, tenans des torches flambantes en leurs mains. Toutela procession entree qu'elle est au Chœur, on commence la Messe, & continue

on tout le reste de l'office du iour : durant lequel le prisonnier va à chacun des Chanoines, commençant aux Officiaux, à l'aurel, puis au chantre, conséquemment aux autres, suyuant leurs dignitez, demande pardon à genoux, est exhorté de tous particulièrement d'amender sa vie & de ne plus recidiuer. La Messe ouye, il est mené en la maison du maistre de la confrairie S. Romain, & magnifiquement traité, couché & serui, quelque pauvre qu'il puisse estre. Le lendemain matin il se represente en Chapitre, auquel lieu en la presence de tous ceux qui y veulent ou peuuent assister, pour l'affluence du peuple, tousiours estant à genoux, quelque grand seigneur qu'il soit, il est grandement argué de l'enormité de ses fautes, selon le discours de sa deposition, ou confession, par vn des Chanoines à ce commis & député. Secondement il est admonesté de rendre graces à Dieu, à monsieur S. Romain, & aux sieurs du chapitre, de la grace qui luy est faite par le moyen du priuilege. Et finalement apres quelques sermens prestez par luy, notamment de venir ou d'enuoyer par chacun des sept ans prochains, avec vne torche ardente en la procession, ainsi que dit-est, il est plus exactement confessé par le sieur penitencier de l'Eglise, afin qu'il soit absous desdits crimes, & quant à Dieu & quant aux hommes.

Voila ce que dit Taillepieu du priuilege concedé à messieurs du Chapitre par le Roy Dagobert, & confirmé de tous les Rois de France iusques à present que regne le treschréstié Louys XIII. du nom Roy de France & de Nauarre.

L'adiousteray que ce priuilege a esté ces années

passées l'argument tant de plusieurs celebres plaidoiries au grand Conseil, que de plusieurs beaux discours qui en courent auourd'huy par les mains du peuple, tant contre iceluy que pour sa defense.

Je n'aurois iamais fait si ie voulois suiure icy l'estat & succez de ceste grande ville selon l'ordre de ses Archeuesques. Je diray pour abbreger que souz Gombaud trentetroisieme, les Normands pillerent & bruslerent la ville de Rouen, & toutes les Eglises d'icelle, souz la conduite de Hastenc: & depuis encore Francques successeur de S. Leon craignant pareille infortune de la part de Raoul ou Rou, par le conseil de tout le peuple alla au deuant de luy, & luy offrit obeissance, souz condition qu'il se feroit Chrestien, & garderoit les Coustumes du pays, ce qu'il accorda faisant son entree en ladite ville, où deslors il delibera d'establir son seiour & domicile, & y fist bastir vn Chasteau fortifié de bonnes murailles, en la place où est de present l'Eglise dite encore S. Pierre le Chastel.

Ce bon Prince premier Duc de Normandie ayma tant la iustice pendant qu'il vécut, que depuis son decés les Normáds en ont eu, & auront toujours la memoire. Car si on leur fait quelque tort ils s'escrient ordinairement Ha-Roy, ou Ha-Rou, comme s'ils vouloient encore implorer & appeller l'ayde & secours de leur ancien iusticier. Cause pourquoy la clameur de Harol n'a lieu qu'en Normandie.

Ce fut luy dit-on qui fist bastir la grande Eglise nostre Dame, en laquelle il fut baptisé: mais ic

croy qu'il luy donna seulement les Prebendes que les Chanoines ont encore sur l'eau d'Alue, & qu'elle estoit desia bastie. Quoy que c'é soit, c'est vne superbe & magnifique Eglise, & qui a pour ses plus apparentes parades trois grosses Tours, la premiere fort ancienne nommee la Tour S. Romain, la seconde appellee la Tour de Beurre, pour ce qu'elle fut bastie des deniers recueillis du peuple pour la dispense obtenue du Cardinal George d'Amboise, Legat en France, de manger du Beurre en Carême, en laquelle est l'une des plus grosses cloches de toute la France. La troisieme toute de bois esleuee sur le paruis, & faite d'un artifice autant merueilleux qu'on puisse guere voir, en laquelle est aussi vne autre grosse cloche du poids de 666. liures, donnee autresfois par Messire Louys Cheualier, Seigneur de Grauille grand Admiral de France.

Par progres de temps ont esté basties & fondees tant dedans que dehors Rouen, plusieurs belles Eglises, tant Parroissiales que Claustrales, richement & somptueusement decorées de belles & hautes Tours en forme de pyramides couvertes de plomb, de pierres ou d'ardoises par dessus, & par dedans embellies de belles Chapelles, fierres dorees, calices d'argent esmaillez d'or & d'argent, ornemens, tapisseries, orgues, verrieres d'admirable artifice, de chaires & bacs ouurez, de belles images & representations des mysteres de nostre foy, de grosses & petites cloches, de portails & entrées magnifiques, de cimetières, & plusieurs hospitaux bastis pour loger & hosteler les pauvre.

Je mettray seulement icy leurs noms, pour ab-

breger, sçauoir est l'Abbaye du mont sainte Catherine, S. Catherine de Grand-mont où la belle Agnes mist des Bons-hommes, nostre Dame de bonnes Nouuelles, l'Hospital de la Magdelaine, l'Hospital du Pape, l'Hospital S. Antoine, les Chartreux hors la ville, les Celestins, les Cordeliers, les Iacobins fondez par saint Louys avecque le Monastere de S. Mathieu, & les Couuents des Emmurées, ou Iacobines, & des Beguines, les Carmes, Augustins, Capucins, le mont aux Malades, le Prieuré S. Julien, S. Amand Abbaye de Religieuses, le Monastere sainte Clere, sainte Brigidé, S. Paul Monastere & Paroisse, les Filles Dieu, S. Maclou Paroisse, où se trouuent plus de vingt mille comunians à Pasques, saint Viuan, avec le grand Cimetiere, S. Nigaise, saint Martin du Pont, S. Martin sur Renelle, S. Lo Paroisse, S. Vincent, S. Candele vieil, S. Candele ieune. S. Eloy, Nostre Dame la rōde, S. Pierre le Portier, S. Pierre l'Honoré, sainte Croix des Pelletiers, sainte Croix saint Ouen, S. Laurens, S. Iean, S. Andrie, S. Vigor, sainte Marie la petite, S. Amand, parroisse, S. Patrice, S. Estienne, la grād Eglise S. Estienne des Tonneliers, S. Sauueur, S. Michel, S. Denys, S. Nicolas le Peincteur, S. Erbland, S. Geruais Prieuré & parroisse, S. Sime on dit Desuille, S. Gilles près des Chartreux, nostre Dame de bon secours, S. Mor où il y a cimetiere commun, le Roc S. Adrian, la Chappelle saint Michel sur le mont S. Catherine, qui est vn Prieuré, la Chappelle du College des bons enfans, la Chappelle de saint Marc sur Auberte, S. André hors la porte Cauchoise, & l'Eglise saint George, Chanoierie.

L'adiousteray les Confrairiés de la Conception nostre Dame, & de S. Cecile, qui s'obseruent encore à Rouen, celle-là dans l'Eglise des Carmes, & celle-cy dans l'Eglise nostre Dame, où se tient le Puy & eschafaut ouuert à tous Poeres en toutes langues, & sont donnez des prix à ceux qui font & disent le mieux par Hymnes, Odes, Sonnets, Chants Royaux, Rondeaux, Ballades, & autres, les louanges de la Vierge Marie, & de S. Cecile.

Voila donc quant à l'accroissement & embellissement de ceste ville, par l'Estat & promotion du Christianisme. Pour le fait de la iustice & police, y ont aussi esté par progres de temps bastis plusieurs logis remarquables tât pour la beauté, que pour le sujer auquel ils ont esté destinez.

Le Palais Royal, où se tient la Cour de Parlement qui y fut erigee par Louys XII. l'an 1499. avecque Presidents, Conseillers, & autres Magistrats. Auparauant c'estoit Cour d'Echiquier, instituée par Philippe le Bel enuiron l'an 1286. pour l'administration de la Iustice de Normandie.

Sous le Palais est la Conciergerie faite en carré, decoree d'une chappelle, & hautes murailles à l'entour. La Cour des Generaux, où se tient la Iurisdiction des Esleuz, & la Chambre des Aydes instituée par Charles VII. pour auoir la cognoissance de tous subsides, tailles, gabelles, maicrostes, daces, tributs, & imposts quelconques. Et souz ceste Cour sont comprises plusieurs Elections qui s'ensuyuent comme elles sont de present, à sçauoir Rouen, Ponteau de Mer, Pont de l'Arche, Gisors, Andely, Eureux, Conches, & Bre

rueil, Caudebec, Arques, Neuf-chastel, Montier-
viller, Pontoise, Chaumont & Magny, le Perche,
Bernay, Lysieux, Pont-l'Euef; Alécō, Argentō,
Danfront, Vernueil, Mortaigne, Caen, Bayeux,
Fallaise, Vire & Condé, Constances, Carenten, &
S.Lo, Vallongnes, Aurenches & Morteing.

L'hostel de S. Lo, où se tient la chambre des
Comptes, qui fut restituée l'an 1580. par le Roy
Henry III. Elle y estoit dés l'an 1388. mais le Roy
François I. l'auoit supprimée l'an 1548.

La Generalité des Trésoriers, ou le Bureau des
Finances.

La Cohue, ou la Geôle; où se tient la Jurisdi-
ction du Baillif de Rouen, & gens tenans le Sie-
ge Presidial, & du Vicomte.

L'estrade pres le Contient des Cordeliers où
les Prieurs Consuls tiennent leur Iustice.

Le siege de la Cour de l'Eglise pres de l'Arche-
uesché, qui commande sur 24. Doyennéz com-
pris en tout l'Archeuesché de Rouen.

Bref plusieurs autres bastimens remarquables,
comme la maison & Hostel du gouverneur, le
chasteau où demeure ordinairement le Bailly, le
vieil Palais, le lieu dit Bouteronde, le Palais de
l'Archeuesque, le Palais de S. Ouen, l'Hostel de
Fescam, l'Hostel d'Anmalle, l'Hostel de Lisieux,
l'Hostel du Bec, l'Hostel de Lumieges, l'Hostel de
Vuandrille.

Toutes ces concurrences accompagnées du
commerce & trafic des Marchands ont esleué ce-
ste ville de Rouen à ce point, qu'elle est aujour-
d'huy l'une des plus spacieuses & riches citez non
de la Normandie, mais de tout le Royaume de

France. Elle est forte en assiette, munie de bouleviers, chasteaux, tourelles, bastions, cassemates, circuits & environnemens de fossez & remparts bien esperonnez, de terraces appuyees de fortes pierres de taille à fond de cuue, deffendue du môrt de sainte Catherine, comme Mers en Lorraine de la Citadelle. Et ce qui la fortifie & embellit d'avantage, c'est la riuere de Seine qui passe au pied de ses murailles, & sur laquelle regnel vn des plus beaux, & plus admirables ponts de la France, tant pour la hauteur que pour la profondeur de son assiette, tout, composé de 12. ou 13. arcades treslarges pour le plus, & faictes de fortes pierres de taille fondees sur pilotis de bois & cailloux.

Les petites riuieres de Robec, Aubette, & Renelle qui coulent par diuers endroits de ses rues, & font moudre plusieurs moulins, à bled, à tan, à foulon de draps. à tainture, à taillandiers, à huile, & autres infinies commoditez, desquelles le commun vsage ne se peut passer, luy seruent aussi de quelque ornement. Et sur icelles y a encore des ponts qui seruent pour passer de rue en autre, sçauoir le Pont de Robec, le Pont d'Aubette, le Pôrt Dame-Renaulde, & le Pont de Taritaine.

Il passe sous silence beaucoup d'autres choses remarquables de ceste Ville, & notamment ce qui s'y est passé durant nos premiers & derniers troubles; pource que le dessein de ce liure ne le permet.

Du petit

Du petit Royaume, Ⓔ Principauté
d'Yuetot.

CHAP. III.



On loing de la Ville de Rouen est la terre & principauté d'Yuetot, que le Roy Clotaire auant qu'il fust Roy seul, erigea iadis en Royaume par ceste occasion. Le iour du grand Vendredy Sainct qu'on appelle Oré l'an 533. il tua Gautier Seigneur d'Yuetot en Normandie, sien seruiteur, dans la Chapelle où il oyoit le seruice. On raconte diuersemment la cause. Quelques vns disent que ce Gautier estoit braue & vaillant Gentilhomme, & Chambellan dudit Roy, & sur tout hardy cōtre les ennemis de la foy. Ce qui le rendit grandement aymé du Roy, & au contraire hay & enuié de certains Courtisans, qui dresserent contre luy les pointes de tāt de calomnies (vice domestique aux Cours des Princes) qu'ils le rendirent mal voulu du Roy, qui changeant sa bien-veillance en mepris, ne fit plus de là en auant aucun conte de Gautier, mesme le menaça vn iour de le tuer. Ce qui fut cause que pour euiter la fureur de son Prince, tousiours redoutable au subiet, il s'absentra sagement & secrettement de la Cour, & fut absent de la France par l'espace de dix ans, durant lesquels il fit forte guerre contre les Sarrazins tāt par mer que par terre, & obtint sur eux de tres-

Yuetot iadis Roy-
me, main-
tenant
Principauté.

glorieuses victoires. Apres lesquelles ils s'en alla à Rome , vers le Pape Agapetus qui le receut en grand honneur. Et d'autant qu'il desiroit fort retourner en sa patrie, dont le desir aiguillonne les cœurs des hommes sur toutes choses, le Pape escriuit des lettres à Clotaire en sa faueur , par lesquelles il le prioit, qu'attendu que Gautier auoit esté banny par faux rapports, & qu'il estoit homme de bien, & vaillant Cheualier, & qui auoit fait plusieurs notables seruices à la Chrestienté, il luy pleust le receuoir en grace, & remettre en possession de ses biens. Accompagné de ces lettres il arriua à Soissons où estoit le Roy le iour du Vendredy saint , & comme il oyoit le seruice en sa Chappelle, & vouloit adorer la croix, il entra en ladite Chappelle, & presenta au Roy les lettres du Pape. Le Roy de prime face ne le reconnut point pour sa longue demeure hors du Royaume, mais prenant & lisant les lettres, & le reconnoissant, il tira son espee, ou selon d'autres prist celle d'un soldat, qui estoit là pres, & l'en tua. La pluspart estime que c'estoit que le Roy auoit violé sa femme logeant en sa maison, & qu'ainsi le batu paya l'amende. Quoy que c'en soit, le Pape indigné de ce meurtre tant infame & cruel, manda au Roy qu'il eust à reparer la faute, souz peine d'excommunication, & d'interdiction de son Royaume. Clotaire pour reparation & satisfaction ordonna que de là en auant les Seigneurs d'Yuetot & leurs hoirs, seroient quittes de tout hommage, seruice, & obeissance deuë au Roy pour la terre d'Yuetot en ce pays de Normandie, veu mesmement que le droit ciuil & commun ac-

cordent à ceste sentence que le Seigneur faisant outrage à son vassal & sujet, perd le fief, l'hommage, & le deuoir d'iceluy. Et de ce furent par ledit Clotaire faites & scellees lettres quittans lesdits Seigneurs d'Yuetot, & leurs successeurs de tout hommage à iamais. Ainsi ceste petite terre a long temps continué en titre & prerogatiue de Royaume, mais finalement ce titre de Royaume a esté mandé en Principauté, dont la maison du Bellay a iouy iusques à ce temps.

D V P A Y S

ET COMTE

D'EVREUX.

*De la Ville, Bailliage &
Euesché d'Eureux.*

CHAP. IV.



Ommela ville d'Eureux est l'une EUREUX. des premieres en dignité de toute la Normandie apres la capitale, aussi l'est-elle en antiquité. Cesar la nomme *Eburonices*, en ses Commentaires d'un nom qu'elle partageoit lors en commun avecque ses habitans

& tout le peuple de son territoire, comme au liure troisieme, où il dit que ceux de Rouen, Eureux, & Lyfiex ayās mis à mort leur Senat, pour ce qu'il ne vouloit condescendre à la guerre qu'ils vouloient entreprendre contre les Romains, fermerent les portes, & s'allèrent ioindre à Virido-uix: Et au VII. où il escrit que ceux de Bayeux, Lyfiex, & Eureux furent cottifez chacun à trois mille hommes en la commune ligue des Gaules.

Ie ne m'amuse point icy à l'etymologie de ce nom, ny à rechercher si ce qu'en dit Robert Cenalis est veritable, qu'il soit dit *ab Ebore*, qui signifie yuoire, à cause que la candeur & blancheur du terroir d'Eureux approche fort à la couleur d'yuoire. J'ayme mieux me taire en choses incertaines, que m'y traueillant l'esprit, me sommettre à infinis abayemens & censures de ces oisifs inquireurs d'antiquité, aussi peu necessaires, que chose à quoy vn homme d'estude puisse appliquer son temps & entente. Tant y a que la ville d'Eureux assise sur le fleue d'Iton, a esté par progrez de temps enrichie de diuers tiltres de grandeur comme d'Euesché, Comté, Bailliage, & siege Presidial.

S. Taurin y enuoyé par S. Clement la conuertit à la Religion Chrestienne, & en fut le premier Euesque enuiron l'an quatre vingts quatorze, depuis lequel elle n'en a peut-estre eu aucun qui luy ait acquis tant d'honneur que Messire Jacques Dauy, Seigneur du Perron, à present Cardinal, & Archeuesque de Sens. Ses seruices pour reconcilier le Roy avecque le Pape, ses doctes escrits, sa dexterité à manier la Theologie de droit fil, ce re-

marquable combat de Fontainebleau, l'ont mis en recommandation à bonnes enseignes. On peut dire que les saintes lettres ont fait sa fortune, & qu'il les a mises en honneur. Il s'est seruy de la cognoissance des langues, des pointes plus esleuées de l'eloquence, des richesses de la Poésie, des discours de la Philosophie, pour l'honneur & seruiçe d'icelles, ausquelles il a merité le surnom d'Aigle, à l'aduis mesme de ses aduersaires.

Ceste Ville a aussi long temps eu des Comtes sortis de la Maison de Normandie; entre lesquels furent vn Raoul, dont la femme nommée Hesseline, imposa son nom au fleuve d'Iton selon Guaguin, & vn Robert qui embellit ladite Ville de deux Eglises fort magnifiques, sçauoir est d'vne Religion de Dames, & de l'Eglise de S. Taurin, premier Pasteur des Eburonics. Mais Philippe Auguste faisant à son retour de la terre sainte la guerre en Normandie cõtre Richard Roy d'Angleterre, qui luy auoit rendu Alix de France sa sœur, pour espouser Betengaire fille du Roy de Nauarre, prist Gisors, & la Comté de Vexin à vne fois, à l'autre tout le val de Rueil, en munist les places, & fortifia Eureux qu'il donna avecque mille marcs d'argent à Iean Sans-terre, frere dudit Roy Richard qui s'estoit à luy retiré. Retint toutefois ledit Roy Philippe pour seurcté le Chasteau d'Eureux, & aduertit ledit Roy richard de ceste guerre, lequel estant de retour, ledit Iean Sans terre son frere, pour s'apointer à luy conuia trois cēs François estans en la garnison d'Eureux. Le festinut de lès faire tuer desarmez, par grande trahison, puis il mist Eureux Ville & Citadelle és mains

dudit Roy Richard: ce que sçachant le Roy Philippe leua le siege qu'il tenoit deuant Vernueil & alla prendre vengeance dudit Eureux qu'il mist à feu & à sang. Finalement fut faicte paix la Vigile saint Nicolas en May 1195. par laquelle entre autres Villes & Chastellenies luy demoura la Comté d'Eureux, qui fut depuis baillée en appanage à des enfans de France; qui l'ont jointe & par mariage & par succession aux odorans boutons de la Couronne de Nauarre, comme Monsieur Louys de France, Côte d'Eureux, lequel espousant Marguerite d'Artois fille de Philippe, fils de Robert II. du nom Comte d'Artois, en eut deux fils dont l'aîné fut Philippe d'Eureux, qui fut le 17. Roy de Nauarre.

Je ne poursuiuray point icy la suite de ceste branche, pour ce que du Tillet en a traité dans ses Memoires. Seulement adiousteray-je que la Côte d'Eureux ayant esté reunie à la Couronne, nos Roys y ont estably vn Bailliage, & siege Presidial, ressortiffable à la Cour de Rouen, & luy ont soumis plusieurs autres Villes, Iurisdicções & Castelleries de l'ancien territoire Eburonicien, comme Vernon sur Seine, prise sur l'Anglois par le Roy Charles VII. avecque le Chasteau appellé Vernonet, l'Aigle de la forest de laquelle sort & deriue le petit fleuve de Rille. Passy, que quelques vns escriuent Pacy, Iurey, Tuillieres bastie du temps de Guillaume le Bastard, & depuis presque ruinée, Conches, Bretueil, voisine d'une belle & grande forest, Rugles, Bruin, & Hermeuille, où Richard Comte de Normandie mist Thibaud Comte de Chartre en deroute.

*De la Ville, & Euesché
de Lysieux.*

CHAP. III.

AVx Eburoniciés atouchent les Lexobiens, qui sont ceux de Lysieux, non moins recommandables en valeur & ancienneté, que beaucoup d'autres peuples de ces quartiers. Cesar dit au liure troisieme de ses Commentaires, que ceux de Vannes en Bretagne, & de quelques autres Citez ayans retenu & emprisonné les Ambassadeurs Romains desquels le nom a toujours accoustumé d'estre saint & inuiolable enuers tous peuples & natiōs, se resolurent preparer à la guerre, pour laquelle ils se liguerent & associerent entr'autres avecque ceux de Lysieux. Et au liure septiesme il dict qu'ils furent cottisez à fournir trois mille hommes, aussi bien que Bayeux & Eureux, en la generale ligue des Gaules.

Ce Pays des Lexobiens est arrousé de la petite riuere d'Iue, qui le separe du terroit de Sees; & du fleuve de la Rille sur lequel regnent plusieurs ponts, comme le pont Aulton, & le pont de Mont-fort party en trois à cause des paluz.

La Ville principale dont il prend son nō, est Ly-*Lysieux.*
sieux assise entre Sées & Vernueil, assez loing de la mer, & honorée d'un siege Episcop. fort anciē

bien qu'on ne trouue point qui en ont esté les Euesques, iusques à Lithare, qui se trouua au premier Concile assemblé en la Ville d'Orleans souz l'authorité Royale de nostre grand Clouis premier Roy Chrestien.

Ponteau
de mer.

Les autres places & Villes de ce territoire, sont Ponteau de mer, en laquelle est l'Abbaye de Bernay fondée par Iudith femme de Richard Duc de Normandie: Hon-fleu, Ville maritime, ainsi dite peut estre à cause que les eaux fluent & s'écoulent par là dedans la mer; la Pont de l'Arche, la Bouille sur le riuage de la Seine, & quelques autres Bourgades.

D V P A Y S

ET B A I L L I A G E

DE C A U X,

ET DES VILLES

qui en dependent.

CHAP. VI.



E Pays de Caux est de grande estendue & beaucoup plus long que large, limité au Leuât du terroir d'Abbeuille, au Midy du Beauuoisis, au Septentrion de l'Ocean, & au Couchant de la ri-

niere de Seine, avec partie du Rouennois.

Quelques vns disent que ce sont les *Caletes* de Cesar, plutost que ceux de Calais, qu'il appelle ailleurs *Itiumportum*, & les modernes *Calitium*, par quelque changement de lettres. Et pour assurance de leur dire, auacent que *Castetum* ruiné par Cesar n'estoit point Calais, mais vn fort au pays de Caux, où il fit depuis rebastir la Place appelée l'Isle bonne, par corruption de langage pour l'lie-bonne, & des ruines duquel a esté encore dressée la chaussée de Collebofc.

Quoy que c'en soit, ce pays est l'vn des sept Bailliages du Parlement de Rouen, & qui comprend plusieurs belles Villes, Duchez, Comtez, Chastellenies, Places fortes & Seigneuries particulieres, comme Gisors, S. Cler sur Epte, Gournay, Aumale, Neuf-chastel siege Royal, Eu, Arques, S. Valery, Diepe, Fescamp, Grace, Harfleur, & Caudebec.

Gisors fut fortifié selon du Tillet, durant le regne de Philippe premier, par Guillaume le Roux, Roy d'Angleterre, qui le prist sur vn Cheualier, nommé Payen, auquel elle appartenoit. D'autres Historiens attribuent ceste fortification auoir esté faite du regne de Louys le Gros fils dudit Philippe, mais deceuz selon mon iugement de ce qu'il administra ceste guerre contre l'Anglois vivant son pere, dont est Auteur fidelle Suggester Abbe de sainct Denys en France, domestique & du Conseil dudit Roy Louys le Gros, duquel il a escrit la vie. Il y a aujourd'huy Bailliage du ressort de la Cour souueraine de Rouen.

Aumale fut erigée en Duché & Pairrie l'an *Aumale.*

1547. par le Roy François premier.

Eu a long temps eu des Comtes, & entr'autres, vn Raoul Comte d'Eu & de Guine, Connestable de France, decapité en l'Hostel de Nesle à Paris en Nouembre 1350. par iugement du Roy Iean, dont la fille Ieanne d'Eu Dame de Beauche fut espousée par Louys d'Eureux Comte d'Estampes & Gien. Le Roy Charles VII. erigea ceste Côté en Pairrie pour Charles d'Artois en Aoust 1458. & declara depuis le Roy Louys XI. son fils que le Comte d'Eu jouyroit pour sa Côté desdits droits de Pairries, nonobstant le traicté fait avec Monsieur Charles de France Duc de Normandie, frere dudit Roy le quinziesme Ianuier 1465.

Arques.

Arques fut assiegée par Richard Roy d'Angleterre du temps de Philippe Auguste; lequel entrât au pays de Caux en fist leuer le siege.

Diepe.

Diepe, fameux port de mer fut aussi prise & pillée. Et durant nos premiers troubles ceux de la Religion s'y maintindrent long temps, mais finalement la rendirent mesme à condition que leur exercice en seroit osté. Depuis encore a elle seruy de retraite à nostre roy Henry III. apres la mort de son predecesseur, contre ceux qui ne le vouloient recognoistre. Et le Duc de Mayenne venant pour l'assieger, sa Majesté partant de là marcha au deuant de luy, & se logea à Arques distant d'vne lieue & demye de là entre deux coustauz separez de la riuere de Bethune, au pied d'vn desquels est le bourg, & le Chasteau qui luy commande au sommet. Là les venes de la Ligue ouuertes espancherent à ruisseaux & le sang & la valeur, qui maintenoit son premier embôpoint,

& deux iours apres le Duc contraint de deloger péla beaucoup faire pour sa reputatio si par quelque volée de canon cōtre Diepe, où le Roy estoit, puis contre Arques, il publioit par toute la France qu'il estoit maistre de ces villes là sans y entrer.

Quelques vns estiment qu'un Gautier Archevesque de Rouen obtint du Roy & du Pape la temporalité & spiritualité des villes de Diepe & de Louiers, nommées en quelques vers Latins grauez en tableaux de pierre sur certaines croix assises en certains lieux de la ville de Roué: Villes pour vray deslors amples, grandes, & opulentes en biés, & specialement la ville de Diepe où il y a grad port de mer pour l'abbord des marchādises.

Quoy que c'en soit il est certain que les Bourgeois d'icelle ville ont pris exemple sur ceux de Rouen de faire des Palinods & Jeux Floraux les iours de la Natiuité & Assumption nostre Dame, & y ont tenu Puy ouuert à tous Poetes & Orateurs, ausquels ils donnoient pris raisonnable s'ils excelloient en Chants Royaux, Odes, Rondeaux, Ballades, & autres fanfares de Poésie qu'ils y representoient.

Le long de ceste coste Septentrionnale est aussi la Place de S. Valery, differente de celle qui est en Picardie, en ce que celle-cy est assise sur la mer, & l'autre sur la riuere de Somme. *S. Valery.*

De S. Valery l'on parvient à la celebre & renommée place de Fescamp; Place fort ancienne, & qui signifie autant que Cham de fisc, ou Campagne publique selon aucuns. Là est cesteriche & memorable Abbaye que Richard II. Duc de Normandie fist construire de neuf, belle & claire, *Fescamp.*

pource qu'elle estoit basse & obscure, y ordonna des Chanoines Reguliers, & transféra des Religieuses, qui y estoient à Montieruillier, où il leur fist edifier vne autre Abbaye. Il fit aussi faire vn cercueil de pierre pour y estre inhumé apres son decés, & depuis que ledit cercueil fut parfait, tant qu'il vesquit, chaque Vendredy le fist emplir de fourment pour donner aux pauvres avecque vingts solz d'argent. Apres luy Robert III. son successeur en accreut encore de beaucoup les biens & reuenus en Baronnies & autres nobles fiefs, & fist venir Moynes de l'Abbaye S. Benigne de Dijon, auxquels il donna droit de haute, basse & moyenne iustice, & pourchassa vers le Pape Iean XVII. du nom qu'ils fussent exempts de la fetule de l'Archeuesque de Rouen avec pouuoir & puissance de cognoistre des cas de leurs hommes en la spiritualité, comme le Duc leur auoit octroyé en la temporalité.

*Haute de
Grace.*

En ce pays de Caux est encore située la ville & Haute de Grace. l'vne des plus effroyables forteresses de la Normandie; tant contre les courses des Pirates que pour la defense de la Prouince. François premier la fist construire, pour contrerquarrer les effets de l'Anglois de ce costé. Et depuis luy Henry second, l'ayant encore fortifiée la garnit de bonne garnison, & comme l'vne de ses plus importantes frontieres. Mais le Vidame de Chartre & Beauvoir la Nocle s'en estans assurez souz Charles IX. ils descendirent en Angleterre de la part du Prince pour traiter avecque la Roynne du secours des Protestans, & pour seureré de ses hommes & deniers, luy mirent entre mains la

dite place: qui par apres toutesfois fut reprise par ceux mesme qui l'auoient liurée. Le Roy s'y achemina en personne, & on y poussa aussi le Prince, avecque la plus part des Protestans, auxquels on fist faire la pointe. La place est forte d'assiete & d'artifice, mais l'eau douce coupée aux assiegez, & la peste leur ayant desia rauy plus de trois mil hommes le Comte de Vuaruic y entra le 28. Iuillet en capitulation, & le lendemain la rendit au Roy.

Il y a aussi Harfleur, ville maritime qui signifie *Harfleur.*
autant que contre flux de mer, & Caudebec, au- *Caudebec.*
tre ville, qui semble seule porter tiltre du pays: quoy qu'il y ay encore vne autre place nommée *Cailly.*
Cailly, qui se ressent aucunement du vieux nom de Caslet, que les Romains y ruinerent.

En tout ce pays au reste, regne vne Coutume, qui fait enuers les enfans aisnez tant de la Noblesse que du commun peuple, presque la mesme chose que faisoient les Roys des Perse a l'endroit de leurs premiers nez, c'est de leur faire si grands auantages de leur patrimoine, qu'il n'en reste pour les puisnez que certaine prouision necessaires, encore bien petite. Coustume venue des anciens Nortuegiens & Dauois, qui pour le soutien & appuy de leurs familles laissoient leurs aisnez heritiers generaux de tous leurs biens; & contraignoient par ce moyen les puisnez de chercher ailleurs fortune; tels que furent peut estre les premiers Normans qui passerent en Gaule, & eurent si bon pied & si bon œil pour prendre cette fortune que l'ayans trouuée par rencontre en ce pais de Caux, elle ne leur est pas depuis eschappée. Re-

tournons maintenant vers le lieu d'où ce Chapitre nous a fait partir.

*De la Ville & Euesché
de Sées.*

CHAP. VII.

LE terroir Scennois que les anciens Geographes, cōme Antonin, appellent Sessuniens, ou Sagiens, est borné au leuant des Lexobiens, au Ponent du Pays Bessin, au Midy de la Duché d'Alençon, & au Septentrion du Bailliage de Caë & d'Auge. La ville capitale est Sées, située sur la riuere d'Orne, annoblie d'un siege Episcopal qui a souz soy plusieurs belles & bonnes villes, tant au pays du Perche, qu'en celuy d'Alençon, & dont la Cathedrale est dediée à l'honneur de la vierge sacrée, mere de nostre Sauueur. Siege si ancien qu'él l'an 540. il auoit desia eu dix ou douze Euesques, le premier desquels s'appelloit Sigebolde, le second Latuin, le troisieme S. Landry, & ainsi des autres iusques à S. Godegrain frere de sainte Opportune qui fut le douzieme, & n'a manqué encore de successeurs iusques au Reuerend Pere Messire Claude de Morenne, qui y presidoit n'aguerre, & qui s'est fait assez cognoistre à la France par ses doctes escrits tant en Prose qu'en Poësie.

Ceste ville est moitié Royale, ressortante à

Sées.

Falaife, & moitié Ducale du ressort d'Alençon, auquel i'ay destiné le Chapitre suyuant.

*De la Ville , Bailliage Ⓓ
Duché d'Alençon.*

C H A P. VIII.

LA Ville & terre d'Alençon , ancienne *Alençon.* Comté, depuis erigée en Duché, a longuement esté possédée en propriété par des Seigneurs & Comtes issus de ces Capitaines Normans, qui vindrent du pays de Dannemarcq en la Neustrie , que de leur nom ils appellerent Normandie. Nos Histoires font mention de Robert, Rotrou, & Guillaume Taluas, & autres qui furent Comtes de ladite Comté , & du Perche. Helie seur & heritiere de Robert d'Alençon issue des dessusdits, dóna ceste Comté au Roy Philippe Auguste & à ses heritiers. Le Roy S. Louys la donna pour appanage à Pierre son 4. fils, qui espousa Ieanne fille vniue de Iean de Chastillon Comte de Bloys, & mourant sans enfans le Roy Philippe troisieme la donna de puis à son second fils Charles, qui fut aussi Comte d'Anjou, & de Valois, & pere de Philippe de Valois: lequel mōté à la Royauté en appanagea Charles son frere puisné , avecque le Valois & le Perche , en la race duquel elle fut erigée en Duché & pairie par le Roy Charle VI. en Ianuier 1414. & y demeura iusques à Charles dernier

Duc lequel mourant en l'an 1525. sans enfans masles, ladite Duché reuint à la Couronne: donnée depuis encore par Charles IX. à François son frere; & encore aussi reunie au domaine apres son trepas.

N'ayant sceu recouurer aucunes marques ny vestiges de l'antiquité de ceste Ville, il me suffira de dire pour le presēt, que c'est vn des plus grâds, & plus beaux Bailliages de toute la Normandie, qu'il a Lieutenans, Iuges, Conseillers & autres Officiers ordinaires de Iustice, & bref qu'il s'estpand non seulement en la Normandie; mais aussi iusques au Perche, où plusieurs villes luy sont refortiffables, & Vernueil entre autres, de laquelle pource qu'elle separe la Normandie dudit pays de Perche, j'ay reserué icy de dire quelque chose.

De la ville de Vernueil.

C H A P. I X.



E n'ay rien à dire de ceste ville pour le present, sinon que le Duc d'Alençon l'assiegea l'an 1424. comme estant des terres de son apennage, voire la print excepté la Tour, qui apres luy fut rendue par composition. Mais les Anglois s'en estans depuis rendus maistres, vn iour de Dimanche, 19. Iuillet del'an 1449. auquel chacun estoit à la Messe sans se douter d'aucune surpise,

surprise, vn meusnier dressant pres de son moulin des eschelles aux murs de la ville, fist entrer les gens de nostre Roy Charles VII. dedans. La ville estant prise les Anglois qui se peurent sauuer, se retirerent dedans le Chasteau, & se saisirent de la Tour qui est au milieu d'iceluy, fortifiée de bonnes murailles & de profōs fossez. Mais afin qu'ils ne peussent sortir de là Iean Bastard d'Orleans Comte de Dunois venant en diligence l'environna de tous costez, & le Roy Charles party d'Amboise, pour luy porter secours, se rendit à sa Maiesté, laquelle avecque grand honneur & allegresse y fut receue par les habitans auxquels elle octroya abolition au mois d'Aoust.

D V P A Y S

ET BAILLIAGE

DE CAEN,

De la Ville de Vniuersité
de Caen.

CHAP. X.

Bien que la naissance des villes soit mal-
aisée a dire aussi bien que des nations, si
est ce que de la controuerse de leurs nōs
semble dependre le premier estre de leur origine,

Rrs

& de leur etimologie l'antiquité de leurs fondateurs. Ceux qui veulent que celle de Caen aille à l'egal des siècles & des ages la recherchent dans ie ne sçay quelle place Israelitique nommée Cademoth, & d'autres en rapportent la premiere assiette à Cadmus Roy des Pheniciens. Mais outre que c'est trop de curiosité & de vanité tout ensemble d'auoir recours si loin, pour puiser ailleurs ce qui a peu sourdre dans le propre heritage de nos anciens Gaulois: & que c'est à nous tousiours beaucoup plus d'honneur de nous veoir issus d'eux, que de vouloir ramener nostre extraction & origine aux Grecs ou autres nations, qui ne sont peut estre de beaucoup si anciennes: encore seroit-il mal-aisé de dire quels desdits Gaulois ont iecté les premiers fondemens de nos villes; & en quel temps de ceux ausquels ils auoient plus de soin de bien dire que de bien faire, & de se faire cognoistre à la posterité plus par leurs armes que par leurs escrits.

N'est à receuoir non plus l'opinion de ceux qui appellét ceste ville de Caë, *Campodomensis*, à *camporum dominatu*, pource qu'elle domine & est cōme maistresse de la cāpagne voisine. Et ie ne sçay encore si plus vray séblable est celle de quelques autres qui en font Caius Cesar le fondateur, & disent que de son nō elle a esté dite *Cadomus* cōme qui diroit *Caydomus*. Plustost croiroy-ie qu'a yant esté bastie de plus long temps par nos vieux Gaulois, il luy ait seulement chāgé son premier nō en celuy de *Cadomus*, pour ce qu'il y ait quelque temps establi sa demeure, & qu'il en ait fait la forteresse & retraite de quelques vns de ses soldats, lors qu'il entreprit le voyagé de la grād Bretagne.

Quoy que c'en soit, Caen est vne ville fort antique, & la principale de toute la basse Normandie. Ville graieute en assiette, populeuse, & decorée d'vne infinité de beaux edifices, tant sacrez, que destinez aux affaires publiques La riuere d'Orne ou d'Aulne l'arrote d'vne part, où enflée deux fois le iour du flus & reflux de la mer, & bordée de deux belles prairies, elle se vient rendre sous le pont S. Iaques, & de la souz celuy de S. Pierre, sur lequel est posé l'Hostel de ville, basti d'vne excellente & superbe architecture sur de bons pilliers, & bons fondemens, appuyé & estançonné de bons arcs-boutans & de grands & nobles pilastres, bref esleué en quatre beaux & grands estages, & embelli de quatre grosses tours, aux quatre plus hauts coins de l'ouurage: remarquable encore par vne horologe dont les quadrans marquer non seulement les heures du Soleil, mais aussi le croissant & decours de la Lune. D'vn autre costé s'escoule & flue vn autre fleuve nommé Oudon, qui passant aussi par le milieu de la ville, y fait moudre plusieurs bōs moulins, avecq; beaucoup de commoditez, & s'assemble en fin dans l'Aune pres le susdit pont S. Pierre. Au haut de la ville, & comme sur la sommité d'vn roc est le Chasteau, fortifié d'vn bō Donjon, au milieu duquel paroist vne Tour quarrée fort haute & grosse, flanquée aux quatre coins de quatre autres grosses Tours, & armée de fossez tres profonds.

Finalemēt tant dans la ville que fauxbourgs & Chasteau sont plusieurs belles, grandes & riches Eglises, saint Pierre, Nostre Dame froide rue, saint Sauueur, saint Estienne parroisse,

le Couvents des Cordeliers, Iacobins & Carmes, les Croisiers Religion, l'Eglise saint George dás le Chasteau, saint Iean, saint Martin, saint Iulien, Nostre Dame des Champs, & saint Gilles, autres parroisses : saint Nicolas & saint Ouen aux faux-bourgs, puis en fin les Abbayes saint Estienne, & de la Trinité, qui est vne Religion de Dames, fondées par Guillaume le Conquerant Duc de Normandie, & par Mathilde son espouse. Ces deux boutons de Principauté faisoient leur demeure ordinaire en ceste ville, & apres leur decez furent enterrez en l'vne desdites Abbayes, où se voyent encore leurs Tombeaux esleuez avecque leurs effigies, & decorez chacun de son Epitaphe. Dans celuy du Duc, qu'vn Euesque de Bayeux fist ouvrir l'an 1542. fut trouuée vne lame d'or sur laquelle s'estendoit cettuy cy.

*Qui regit rigidos Northmannos atque Britannos,
Audacter vicit, fortiter obtinuit:*

*Et Canomanenses virtute coercuit enses,
Imperii que sui legibus applicuit.*

*Rex magnus parua iacet hoc Guilielmus in urna,
Sufficit & magno parua domus Domino.*

*Ter septem gradibus voluerat atque duobus
Virginis in gremio, Phœbus & hic obiit.*

Et quant à celuy de sa femme voicy comme il est dressé.

*Egregiam pulcri tegit hæc structura sepulchri
Moribus insignem germen regale Mathildem.
Dux Flandria pater huic extitit, Adala mater,
Francorum gentis, Roberti filia regis,
Et soror Henrici regalis ade potiti,*

*Regi magnifico, Guilielmo iuncta marito
 Presentem sedem, presentem fecit & adem,
 Tam multis terris, quàm multis rebus honestis
 A se ditatam, se procurante dicatam,
 Hæc consolatrix inopum, pietatis amatrix,
 Gazis dispersis, pauper sibi, diues egenis:
 Sic infinita petiit consortia vita
 In prima mensis post primam luce Nouembris
 1087.*

Mais outre ce comble de tant de beaux & riches ornemens qui rendent la grandeur de Caen recommandable, encore en a elle d'autres, qui ne sont des plus deprinçez, sçauoir est l'Vniuersité, instituée l'an 1431. avecque fondations de plusieurs colleges, & gouuernée par vn Recteur, Chancelier, & Conseruateurs de ses priuileges tant Royal qu'Apostolique: le Palais, liege du Bailliage & des Presidiaux, vne Chambre de Generaux, Bureau des Finances avecque Thresoriers, Financiers, Election, Maistrise d'Eaux & forests, & grenier & magasin à sel, Vice-admirauté, Chambre de Mōnoye, bref Cour d'Eglise ou Officialité de l'Euesché de Bayeux, avecque ses droits.

Je ne veux passer souz silence que du Bailliage Auge
pays. ressort le pays d'Auge, assez remarquable d'ailleurs par vne terre appelée Bieux-ville & sainte Barbe, où Monsieur Pasquier a escrit que l'herbe de certains prez croist à veü d'œil du iour au lendemain, tellement que si le soir l'herbe se trouue broutée, & que vous y couchiez vn baston, le matin il se trouuera demy couuert d'herbe & specialement au Printemps: Et que pour ceste cause on y fait grande nourriture de beufs & de bestes à

corne que l'on debite par tout la France.

Sont aussi ressortissables au Presidial les villes de Bayeux, Falaise, & Vire, avecque leurs dependances lesquelles pour leur ancienneté méritent bien leurs Chapitres particuliers.

*De la ville & Euesché de Bayeux,
& du pays Bessin.*

CHAP. XI.

Bayeux.



Sept lieues de Caen est la ville & Euesché de Bayeux sur vne eau qui à Neufville pres d'Estrephain port de mer se perd en abyssme. Ville fort antique & que l'on peut nommer en Latin *Bello-cassum*, puis que Cesar en appelle les habitans *Bellocassos*, au liure VII. de ses commentaires, où il les range avecq; les Eburoniens & Lexobiens souz les enseignes & drapeaux de Vercingentorix, en la reuolte des Gaules. Nom qui a donné sujet à quelques vns de penser que Belus second Roy de Babylone, estant venu surgir vers ceste basse Normandie en eut ietté les premiers fondemens, & l'eust premierement appelée *Beli-casa*, c'est à dire demeure & case de Belus: mais ie croy que c'est sans autrement y penser. Belleforest la nomme *Bajocassum*, & pour confirmer son ancienne puissance rapporte apres le lieu sus allegué de Cesar, ce qu'en semble dire Gregoire de Tours

en ce passage. *De hinc Baiocassini, Turonici, Pictavi, Cenomanici, Andegavi cum multis aliis in Britanniam ex iussu Chilperici regis abierunt & contra Barochum filium quondam Macliani ad Vicinoniam fluvium resident, sed ille dolosè pernoctem super Saxones Bajocassinos ruens maximam exinde partem ejecit, où dit-il, S. Gregoire appelle ceux de Bayeux, ou du pays Bessin, Saxons, pourcè qu'il s'en estoit arresté quelques-uns en ceste contrée dès le temps de Chideric premier du nom pere de nostre grand Clouis, que Odoacre Prince Saxon, estoit passé en Gaule, & avoit pris les villes d'Orleans, Angers, & autres pays voisins.*

Quoy que c'en soit la Ville de Bayeux, chef de tout le pays Bessin est ancienne, & conuertie à la Religion Chrestienne dès la naissance mesme de l'Eglise. S. Clement 2. successeur de S. Pierre y enuoya S. Exupere que nous nommons S. Spiret compagnon, ou plustost disciple de saint Denys premier Apostre de la France, pour la dresser au niueau de la doctrine Euangelique, & l'en constitua premier Euesque.

Je serois trop long, si je voulois mettre icy tous ses successeurs iusques à present. Seulement diray-je que l'Eglise Cathedrale est bien l'une des plus superbes de la Normandie, tant en richesses que magnificence d'Architecture. Elle est soutenue de Colonnes de toutes sortes, & embellie de diuers ouurages fort artistement elabourez. Són portail enrichi de diuerses figures; au dessus deux pyramides d'admirable hauteur, & au milieu de l'Edifice vne Tour autant merueilleuse en structure d'arcades & d'arc-boutés, que Louys de Harcourt

Patriarche, & Euesque de Bayeux y fist autrefois faire à claires voyes; qu'estimable pour l'artifice de l'horologe qui y marque & sonne toutes les parties des heures avec vne agreable melodie d'autres petites clochettes.

Ceste Eglise est seruie par cinquante Chanoines, y compris les Doyen, Chantre, Chancelier, Thresorier, Archidiacre, souz Doyen, sous Chantre, & Maistre d'Escole, les huit grans Vicaires, & le Theologal, sans les Chapelains, & enfans de Chœur.

Et quant à ses richesses & thresors comme chasses & autres Reliquaires tant d'or que d'argent, ien'en fais point de mention, pource que ceux de la Religion pretendue l'en ont indignement depouillée parmy la licence qu'ils se donnerent aux premiers troubles, notamment de deux cornes de Licornes, dont la plus grande auoit bien quinze pieds de hauteur.

Vn autre bel ornement de ceste ville, c'est la Vicomté: puis le Bailliage qui ressort du Presidial de Caen, & qui a souz sa iurisdiction (comme de plus grande estendue que l'Euesché) la plus part des villes du diocese de Sées.

De quelques autres villes du
pays Bessin.

CHAP. XII.

BN ce pays Bessin est la place de *Thorigny*.
Thorigny, iadis assez belle ville,
ainsi que les marques & ruines
tant des murs que des portaux le
resmoignent. Et qui n'est encore
pour le present veſue de toute recommandation:
pour poſſeder tant le titre du Comté (dont vſoit
nagueres en ſes plus inſignes qualitez, Meſſire
Iacques de Matignon Cheualier de l'ordre, &
Lieutenant general pour le Roy en la baſſe Nor-
mandie) que l'honneur d'un Bailliage reſſortiffa-
ble au Preſidial de Caen.

Non loing de Bayeux courent auſſi deux riuie-
res appellees Aure & Dronime, leſquelles s'assem-
blans pres le village de Maisons, coulent enſem-
ble iuſques ſur le bord de la mer; où elles font un
aſſez beau haure appelle le port Bessin.

En leurs entours, & ſur le fleuue d'Orne est ſi-
tuée la ville d'Argentan, long temps poſſedée *Argent.an.*
par l'Anglois, auecque les autres de Normandie,
& reduite en fin à l'obeiſſance de Charles VII.

Delà l'on vient à Hieſmes, que quelques vns *Hieſmes.*
prenent pour l'*Oximum*, auquel celuy qui a fait
le Catalogue des Eueſques de Bayeux, attribue

siège d'Evêque ; mais ie crôy qu'il le prend pour
celuy de Sées.

De la ville & Chasteau
de Falaise.

C H A P. XIII.

Falaise.



LA Ville de Falaise sur la riuere d'An-
te, est encore du Bailliage & Presi-
dialité de Caen; bien que pour le spi-
rituel elle reconnoisse les Evêques
de Sées. Quelques vns tiennent qu'elle a tiré son
nom en langue Celtique des rochers & promon-
toires qui la limitent de toutes parts du costé de
la mer. Et d'autres, cōme Guy le Feure, Seigneur
de la Boderie, ont estimé qu'elle fut construite &
nommée de ce nom par la posterité de Noé, du
mot Hebrieu *Fales*, ou *Feles*, qui signifie cet exa-
men ou languette, qui tient les bassins: d'vne ba-
lance en egale hauteur; ou comme on dit entre
deux fers; à cause qu'estant située comme en esga-
le distance au fond d'vni valon, où les montagnes
l'environnent de tous costez, elle paroist toutes-
fois encore sur toutes ses auenues & faux bourgs,
comme vn contrepoids sur les bassins de la balâce.

Mais comme ie ne consens pas librement à tel-
les subtiles recherches, aussi ne veuX-ie pas nier
qu'elle ne soit l'vne des plus antiques & plus for-
tes places de toute la Normandie. La ville est cō-
struite en façon de nef, longue & estroite, deco-

rée seulement de trois rues dont il y en a deux qui vont d'un bout à l'autre. Au haut est le Chasteau pratriqué comme vne poupe sur le roc, & qui a pour sa defense des fossez tres-profons avecque deux estangs dont l'un ne tarist iamais, & l'autre sert à faire moudre deux moulins tant à foulon qu'à esfinouleurs de couteaux. Les premiers Ducs de Normandie en firent leur Palais en temps de Paix, & leur forteresse en temps de guerre. Remarquable encor par vne grosse Tour si belle, haute, & ronde, qu'elle n'a peut estre sa pareille en toute la France. Ce Chasteau fut l'un des derniers conquis par l'Anglois, & si bien gardé depuis par Tallebot, lequel y fist bastir vne sale fort superbe & magnifique, sur tout en peintures, qu'il fut aussi le dernier rendu à nostre Charles VII. Il y a encore vn Donjon fossoyé, basti, comme l'on tient avec le mesme Chasteau par Iules Cesar, pour se fortifier contre les Gaulois, s'ils se vouloient reuolter pendant qu'il feroit vn voyage en la grande Bretagne.

Les Eglises de Falaise sont la Trinité, & S. Geruais, Paroisses, vn Conuent de Cordeliers, & la Chapelle del' Hospital destiné pour les malades. Hors la ville, & pres la fontaine de Crecy, vne Abbaye de Moynes blâcs de l'ordre S. Augustin fondée au nom de S. Iean. Finalemét vn peu plus lojn, & enuiron trois traits d'arc des murailles, vne Chapelle de nostre Dame, appellée la Guibray, où se tiennent au mois d'Aoust ces Foires tant renommées par tout le Royaume, & en beaucoup d'endroits des prouinces voisines, tant pour le trafic de draps, bestial, & autres marchandises,

que pour les franchises, & exemptions de peages & tributs qu'y octroya Guillaume, surnommé le Conquerant pour ses grandes conquestes, qui fut fils naturel de Robert frere de Richard III. Duc de Normandie, & d'une bourgeoise de Falaise, & qui ayant subiugué l'Angleterre apprist à ses successeurs le chemin & moyen de tenir vne nation mutine en bride.

Airiennes
mont. Le ne veux passer sous silence qu'à vne lieuë de ceste ville vers le Ponent, est le mont surnommé d'Airiennes, où se prenent les oyseaux de proye, comme Faucons, Sacres, Tiercelets, Esperuiers, Esmerillons, & quelquefois des Aigles. Et pres de ce mont ont esté trouuées depuis quarante ans en fossoyant, plusieurs medailles & pieces de monnoye d'erain; qui portoient empreinte sur l'un de leurs reuers la figure de Iule Cesar avec ceste inscription grauée en vieilles lettres *Iulius Cæsar*. Ce qui me feroit quasi croire ce que ie disois n'aguere de l'opinion commune que Iules Cesar se soit arresté en ce quartier, & y ayt fait bastir le Chasteau & forteresse de Falaise.

Arnes
Village. Vne autre rareté remarquable en ce mesme territoire, c'est qu'au Village d'Arnes, situé d'ailleurs en plate campagne, & destitué de tous fleuves & ruisseaux, la mer distante de là plus de huit ou neuf grandes lieuës, y roule quelquefois de ses eaux en si grande abondance, & par conduits incognus, qu'elles y font vn lac ou estang garny de plusieurs sortes de bons poissons, & qui se seche aussi quand elles se retirent.

De la Ville & Vicomté
de Vire.

CHAP. XIV.



Vire est vne autre petite Ville assez esloignée de Falaise, qui a Chasteau, Vicomté, siege de Bailliage ressortissable encore à la Presidialité de Caen, Election, & recepte de tailles. Non toutefois de si petite estime, qu'il ne se trouue vne abolition de Charles VII. pour les habitans d'icelle, ayans tenu le party de l'Anglois, en Novembre 1450. La riuere qui l'arrouse porte mesme nom, & le terroir voisin abondant d'ailleurs en bestial, & par consequent en laines & en draps; que l'on debite en beaucoup d'endroits de la France, s'appelle encore Vau-de-Vire; Et d'iceluy ont pris leur origine ces anciennes chançons, qu'on appelle communement Vaudeuilles pour Vaudeuies, desquelles fut auteur vn Oliuier Basselin ainsi que la remarqué Belle-forest au moyen de Charles de Bourgueuille, viuant Lieutenant General au Bailliage de Caen.

Vire.

De Vire estoient aussi natifs Robert & Anthoine dits les Cheualiers sieurs d'Aigneaux qui ont elegamment traduit en François les Oeuures d'Horace & de Virgile.

D V P A Y S

B A I L L I A G E E T

C O M T E' D E

Constantin.

*De la Ville, Vicomté & Euesché
de Constances.*

C H A P. XV.

DE Pays de Constantin, septiesme & dernier Bailliage de la Duché de Normandie, ressortissable à la Cour souueraine de Rouen, est limité au Septentrion de la mer Océane, au Midy du territoire de Sées, au Leuant des Guez renomméz de S. Clement, de la Ville de Thorigny, & de la Vicomté de Vire, & au Couchant de la Bretagne. Le siege du Baillif est à Constances, Ville capitale, de laquelle il prend son nom, & a sous soy deux autres sieges subalternes de Baillifs, sçauoir est Samct Sauueur Landelin, & S. Sauueur le Vicomte, outre les Chastellenies de Briquebec, Moyon, la Haye du Puys, Creances, Ville Dieu, le Bourg, Chasteau, & haute iustice de Condé sur Noireau, & quelques autres places. C'est aussi vne ancienne Côté

que Robert Duc de Normandie voulant faire le voyage d'outremer avecque Godefroy de Buillon, engagea premierement, puis le reste de sa Duché à Guillaume le Roux son frere pour dix mil marcs d'argent. Et est ladite Comté composée de cinq Vicomtez, sçauoir est Constances, Carenten, ou Querenten, Vallongnes, S. Lo, & Auranthes, qui a souz soy les Villes de Pont-orson & de Saint James.

La Comté de Mortaing est aussi comprise en ce pays, & a Bailly, Vicomte, Lieutenans, Gens du Roy, & autres Officiers pour la distribution de la Iustice, avecque Election pour la recepte des Tailles. *Mortaing.*

Mais entrons en vne recherche plus particuliere, de ce qui peut eclairer le lustre de toutes ces dependances, & commençons par la principale piece qui est Constances.

Ceux qui n'ont voulu extraire les Normans de la Germanie, ou de la Dace, Comme raphael Volaterran, homme en toutes choses de grande leçon, ains les ont dict estre venus du Pays mesme de la Gaule d'un peuple appellé Romandués par les anciens; & auoit fait de ce nom Romand, par corruption de langage vn Normand, ceux-là dis-je ont donné su. et à quelques vns de croire que ceste Ville est l'*Augusta Roman-duorum*, de Polidore Virgile, laquelle fut depuis du nom de l'Empereur Constantin appellée Cōstance, en Normandie. Mais Belle-forest est de contraire opinion, & tient non seulement que ceste *Augusta Roman-duorum*, est Saint Quentin au Pays de Vermandois en Picardie, mais aussi que la Ville de Constance estoit ainsi appellée, *Constances.*

mesme avant le temps d'Auguste, pour ce que *constanter*, (ce sont les mots) c'est à dire presque tousiours, les soldats y estoient campez, comme sur les limites tant de la grande Bretagne que des Armoriques, lesquelles donnoïent beaucoup d'affaires aux Romains. Opinion toutefois, qui conduit par des chemins d'ignorance fort escartez. Car outre qu'il est certain, & ie l'ay dit en son lieu, que les Romandui estoient differents, de ceux que Cesar nomme *Veromandui*, qui est le Pays de Vermandois, & que Sainct Quentin s'appelloit *Augusta Veromandunorum*, non pas *Romanduorum*: encore y a t'il quelque apparence que Constance, jadis la capitale de ces Romanduens, ayt pris son nom de l'Empereur Constantius, ou pour auoir esté par luy decorée & embellie, ou pour luy auoir seruy de retraite pendant son seiour en Normandie, quand bien il n'y auroit que l'authorité d'Amian Marcellin, qui la nomme *Castra Constantia*, souz Iulian l'Apostat, l'un des successeur du susdict Constantius. Car voicy comme il dict au liure quinziésme parlant des Celtes ou Gaules: *A Belgis vero eandem gentem Matriona discindit & Sequana: amnes magnitudinis gemine: qui fluentes per Lugdunensem, post circumclausum ambitu insulari Parisiorum Castellum Lutetiam nomine, consociatim meant, meantesque protinus propè castra Constantia funduntur in mare.* Passage qui porte nommément à le prendre ric à ric à la lettre que les riuieres de Seine & de Marne, apres auoir enclos en vne Isle la forteresse des Parisiens, qu'on appelle Lutece se joignent ensemble & acheuent de compagnie leurs cours, tirans contre bas vers Constances

stances où elles entrent en la mer. Il est vray qu'il se trompe d'appeller Paris Chasteau ou forteresse, comme i'ay dit ailleurs. Et toutes-fois pour Constance, de là peut-on encore recueillir, puis qu'un Empereur en faisoit la forteresse, & retraite, qu'elle estoit lors plus forte, & autrement fermée qu'elle n'est pour le present. Aussi que l'on y void encore des marques & vestiges de ses anciennes murailles qui furent abbatues apres que nostre Charles VII. en eut chassé les Anglois, & m'estonne qu'elles n'ont esté depuis releuées: veu la beauté & gracieuse assiete de la Ville: Au Couchant de laquelle se voient mesme au bas d'un valon plusieurs piliers de belle structure, & leuez par un artifice assez industrieux, en façon d'arcades, à la faueur de la depense qu'y ont autrefois employée les Seigneurs Paisneaux, ainsi que témoignent quelques restes de leurs Armoiries là grauées; si qu'on passe par dessus ainsi que sur un pont, pour aller à l'autre costé du valon, & s'y void un canal de plomb qui conduit vne fontaine iusques au milieu de la Ville.

Mais ce qui me donne d'auantage de creance que ce lieu ayt esté autrefois vne bié grande chose, c'est que dès les premiers siecles de l'Eglise elle a eu des Euesques. Le premier, & celuy peut estre qui la conuertit, fut saint Ereptiole, le second saint Exuperance, le troisieme saint Leonard, le quatrieme saint Lo, qui viuoit en l'an quatre cens soixante & treize, & dont les Reliques reposent à Rouen en vne Eglise de son nom. Je laisse l'ordre & suite des autres, pour dire que l'Eglise Cathedrale est l'une des plus belles, & mieux ba-

sties de toute la Normandie , decorée de hautes Tours, dont l'une qui est toute plate, & plombée par dessus, a sa veüe sur tout le Pays voisin, & brefservie par vn bon nombre de Chanoines signalez en toute pieté & doctrine.

Outre cette Eglise y sont encore deux Paroisse, sçavoir est saint Pierre, & saint Nicolas, & vn College fondé par Maistre Iean Michel Docteur en Theologie, & Chanoine de Constances.

Et quant à la Iustice & police, elles y sont administrées par le Baillif, & siege Presidial composé de President, Lieutenans Ciuil, & Criminel, douze Conseillers, Aduocat & Procureur du Roy, & autres Officiers, apres lesquels sont aussi la Vicomté, Election, & la Cour d'Eglise.

Des Villes de S. Lo, Carenten, Valongnes, Cherebourg, & autres places plus remarquables du pays de Constance.

C H A P. XVI.

Ville-Dieu



Sept lieuës de Constances vers le Levant, se rencontre le Bourg de Ville-Dieu, remarquable par vne Commanderie de Cheualiers de Rhodes, de la fondation de Richard III. Roy d'Angleterre.

Tout aupres est la Lande Herould, ou Airou, simple Paroisse pour le iourd'huy, mais autrefois signalée d'un bourg assés richement basty, & long de plus de demye lieuë, dont y restent encore quelques vestiges. Il y auoit aussi vn Chasteau, duquel pour toute marque ne reste plus qu'un champ proche de là qu'on appelle encore le pré du Chasteau.

Lande Herould.

Enuiron deux traits d'arc de là se void vne petite Chapelle fort antique, où habitoyent autrefois des Religieux nommez de Saint Leonard des boys.

Et raconte Sigebert vn grand prodige arriué l'an 1158. en ce quartier. C'est qu'il s'y esleua vn tourbillon, qui enleuoit tout ce qu'il rencontroit, & se haussant en l'air, apparut en fin vne Colonne couloree de bleu & rouge, contre laquelle estoient lancées des fleches & des dards de diuers endroits, & tout autour vn grand nombre d'oyseaux de diuerses sortes. Prodige auant-coureur des maux que la iustice du Ciel enuoya bien tost apres sur la Normandie, ie dis d'une peste si furieuse, qu'elle y depeupla des villes toutes entieres, & n'espargna pas mesmes les Seigneurs.

Nó loin de ce lieu est le bourg & Siege de Gauray, dependant de la Vicomté de Constances, où se voioyét n'a pas long temps les ruines d'un ancien & fort Chasteau, qu'on dit estre maintenant releues sur vne petite montagne.

Gauray.

De Gauray tirant vers saint Lo se rencontre le Chasteau de Hambie, patrimoine ancien des Paisneaux, & duquel est auourd'huy en possession l'illustre Maison de Longueuille, heritiere

Hambie.

de celle d'Estoute-ville, qui l'eut de Jeanne Paif-neau par mariage, y fist baslir vne Abbaye, & l'e-leut pour le lieu de fa sepulture.

Moyon.

Teffy.

La Motte

Pres de là font encore le bourg de Moyon, la Baronnie de Teffy, & le beau Chateau de la Mortel'Euesque, qui appartient à l'Euesque de Con-stances.

S. Lo.

Après se rencontre la ville de saint Lo, forte place assise sur la riuicre de Vire qui pres de là entre en la mer: & ainsi nommée du cinquiesme E-uesque de Constance, dont les successeurs ont long temps porté le tiltre d'Euesques de saint Lo, pource que ceste ville leur appartenoit & qu'ils y auoient vne spacieuse, riche, & ma-gnifique Maison, qui leur y seruoit quelque-fois de retraite. La famille de Maignon la posse-de auourd'huy par quelque eschange fait avec-que les susdits Euesques: Et y a iurisdiction de Bailliage, Election, & Vicomté. Remarquable en-core par vne belle Abbaye de l'ordre de saint Be-noist, & par vne autre Eglise de nostre Dame fondée dit-on premierement par nostre Roy & Empereur Charlemagne au nom de sainte Croix.

Hommet.

Au Sortir de ceste ville se trouue la Baronnie du Hommet, à present diuisee en deux Cha-steaux, nommez l'un le Homme, & l'autre la Ri-uiere, les Seigneurs & Barons de laquelle se quali-fioient iadis en leur plus hauts tiltres, Connesta-bles hereditaires des anciens Ducs de Normâdie.

Carenten.

De là on vient à Carentan, ou Querentan, bon port de mer, basty dit le vulgaire, par vn an-cien Colonel de Cesar appellé Caros, & fortifié

d'un Chasteau qui luy sert comme de citadelle. Recōmendable encore par la naissance de saint Leon Archeuesque de Rouen, & Protecteur de la ville de Bayonne. Il y a aussi siege de Bailliage, Election & Vicomté.

A quatre lieuës de là est le Bourg de Montebourg, auquel Henry premier Roy d'Angleterre & Duc de Normandie, fist bastir vne belle Abbaye de l'ordre de S. Benoist, & où se tient tous les Samedis l'un des plus beaux marchez de tout le pays de Constantin. *Montebourg.*

Se trouue en suite à vne autre petite lieuë la ville ou Bourg de Valongnes, surnommee la Hongne, à cause du naturel de ses habitans, fort processifs, & querelleux, qui est Vicomté, Election, siege d'Eaux & forests, & petit Bailliage dependant de la Duché d'Alençon. Elle a aussi vn chasteau qui luy sert comme de fortetesse. *Valongnes.*

Passant plus auant vers le couchant se void le Bourg de la Hogue, où se pesche de bon poisson, puis celuy de Barfleur assis dans le valon de Céré, dit autrement *Vallis Cereris*, pour l'abondance des bons bleds qui s'y recueillent, & remarquable d'ailleurs par vn Monastere d'Augustins. *Hogue. Barfleur.*

Puis demarrant de là l'on vient à la forte place de Cherebourg, que les Latins appellent *Cesaris Burgum*, & que quelques vns disent auoir esté là bastie par Cesar sur la mer en lieu sablonneux, & auquel on ne peut asseoir l'artillerie, à cause que chacun iour la mer y fait deux fois son flux & reflux. Ceste place a hors de ses murailles vne belle & riche Abbaye de l'ordre S. Augustin. *Cherebourg.*

Retournant vers Vallongnes du costé du Le-

S. Sauueur uant, s'offre le Bourg & Chasteau de saint Sau-
le Vicomte. ueur le Vicomte ancienne Vicomté erigée depuis
 50. ans en Iurisdiction Royale, & faite siege de
 Bailliage: en laquelle est aussi vne Abbaye de l'or-
 dre S. Benoist.

Briquebec. Vers le Midy est le Bourg du Chasteau de Bri-
 quebec auoifiné d'une belle forest. Et derechef à
la Haye. quatre lieues de là vers le Leuant, vn autre Bourg
 & Chasteau dit la Haye du Puys, non loin du-
 quel est l'Abb. de Blanche lande de l'ordre S. Au-
 gustin.

*Du Bailliage & Comté de S. Sauueur
 Landelin, & de la ville de
 Grand-ville.*

CHAP. XVII.

*S. Sauueur
 Landelin.*



V territoire de Constance ioint enco-
 re le Bourg de S. Sauueur Landelin,
 erigé en Comté par Charles VI. &
 donné pour supplement d'appanage
 à Louys d'Orleans, en eschange de la Duché de
 Touraine. Là est Bailliage & Vicomté, dont la iu-
 risdiction s'exerce au bourg de Periers, lieu plus
 mediterrain, qui depend de l'Abbaye de S. Tau-
 rin d'Eureux. Et à trois lieues dudit Periers est
 l'Abbaye del'Essey de l'Ordre de S. Benoist.

Pirou.

Plus auant vers la mer est aussi le fort Chasteau
 de Pirou, renommé par l'abondance des Cignes.

& Oyes sauvages qui ayrent iusques dans ses fossez.

Plus outre encore le Chasteau de Remeuille: & finalement la ville de Grand-ville située sur le sommet d'un roc voisin de la mer, à sept lieuës de *Granville.* Constances. C'est vn bon port & qui sert comme de clef à la Normandie de ce costé. Non loin duquel encore est l'Abbaye de la Luzerne de l'Ordre S. Augustin, puis le bourg de la Haye Peisnel, trois lieuës pres d'Auranches, laquelle fournira de sujet au chapitre suyuant.

*De la ville, Vicomté, & Euesché
d'Auranches.*

CHAP. XVIII.



A ville d'Auranches, l'une des *Auranches.* pieces plus occidentales de toute la Normandie, est tres-antique suiuant Marlian & l'opinion commune qui prend les *Ambiliates* de Cefar pour les habitans d'icelle. Et la mesme traduit ainsi Vigenaire, bien que Lambale, dit-il, luy semble mieux à propos. Voicy le passage de Cefar au liu. III. de la guerre des Gaules, *Ils se liquent & associent*, parlant de ceux de Vannes en Bretagne, qui auoient rués les Ambassadeurs des Romains, pour ceste guerre avec ceux de *Ladriguer, Lisieux, Nates, Auranches, Therouenne*, passage qui nous donne

aussi quelque assurance de l'ancien pouuoir & autorité de ceste ville, que les modernes appellent en Latin *Arborica*, ou *Abrinca*, pource, dit Robert Cenalis Euesque d'icelle, qu'elle estoit iadis toute enuironnee d'arbres, & bois de haute fustaye.

Elle est assise sur vn coustau esleué, qui respond sur la grand mer Oceane, bien close, & murée, retranchée de fossez tres-profonds, & decorée de beaux & grand faux-bourgs. Bref, ce qui est le plus beau de ses ornemens, erigée en Euesché dès le premier auenement des François en la Gaule, & comme quelque grand chose, mentionnee bien tost apres au partage des enfans de Clouis, entre les appartenances de Childebert, avecque autres terres voisines.

Le premier Euesque d'icelle fut S. Leonce auquel succeda Nepus, l'vn des trente-deux qui assisterent au premier Concile tenu dans la cité d'Orleans, souz l'authorité Royale de ce grand Clouis, qui assura la qualité de Roy Tres-Christien à ses successeurs.

L'Eglise Cathedrale est dediee au nom de S. André Apostre; & pres d'icelle la maison Episcopale, l'vne des plus fortes & plus belles de toute la Normandie, construite là par Messire Louys de Bourbon, quarante & vniesme Euesque d'Auranches.

Sont aussi aux faux-bourgs trois Eglises paroissiales, sçauoir est Nostre Dame des Champs, auoisinee d'vn Colleege, saint Geruais, puis saint Saturnin recommandable auant les troubles, par les reliques precieuses d'vn des saints Innocents

martirisez par Herode.

Et quant à la Iustice & police de la ville, elle a siege de Bailliage, avecque Lieutenans general & particulier, & autres Magistrats necessaires. Il y a aussi Vicomté, & Election pour les tailles.

*De la Ville ☉ Abbaye S. Michel, ☉
de la Comté de Mortaing.*

CHAP. XIX.

DE dessus les murs d'Auranches se void dans la mer le merueilleux rocher, sur lequel est construite la ville & Abbaye de S. Michel, tant renommée par toute la France, & en beaucoup d'endroits de la Chrestienté, pour l'abondance des voyageurs & pelerins qui la viennent visiter.

*Mont S.
Michel.*

Ce Rocher distant de trois lieuës d'Auranches, n'estoit anciennement qu'une solitude toute enuironnée de bois, au milieu de laquelle habitoient certains bons & deuots Hermites, avec vne humble simplicité, nourris là, comme pieusement on croit, par les merueilles de la prouidence Diuine, iusques en l'an 708. que S. Aubert lors Euesque d'Auranches, y fist premierement bastir vne eglise sur le sommet du roc, à l'honneur de l'Archange S. Michel, qui luy estoit apparu, en laquelle il mist douze Chanoines pour faire le seruiue. Richard I. Duc de Normandie y posa depuis, l'an 966. des Religieux de l'ordre S. Benoist.

998 *Antiquité de Mortaing.*

Et Richard II. aussi Duc de Normandie fist rebastir ladite Eglise l'an 1024. telle qu'on la void de present. Je ne dis point comme le lieu s'acreat par progrez de temps, en assez bonne ville, comme on y edifia le Chasteau pres lequel flue vne fontaine salutaire à beaucoup de maladies: quelles Reliques on y reuere, ny quels miracles s'y sont faits iulques à ceste heure; pour ce que feu Monsieur Feu-Ardent Docteur en Theologie, en a dressé l'Histoire entiere à laquelle on peut auoir recours.

*Mortaing
Comté.*

*Tinche-
bray Cha-
stellie.*

Seulement adiousteray-ie qu'environ sept lieuës d'Auranches est vne autre petite ville, appellée Mortaing, laquelle fut erigée en Comté l'an 1041. pour Pierre de Nauarre, & appartient auourd'huy à la Maison de Montpensier. Là est Bailliage & Vicomté dont depend la Chastellenie de Tinchebray, & en ressortent les appeaux à la Cour souueraine de Rouen. Remarquable encore par le voisinage de deux Abbayes de Religieuses, sçauoir est, Blanche, & Moutons, puis de celle de Sauigny, située sur les limites de la Normandie, Bretagne, & pays de Maine, dont est Abbé Claude du Bellay, de l'illustre Maison des du Bellays.

Et voilà briuement quant aux appartenances plus remarquables du Parlement de la Normandie, reste encore de visiter les dependances de celui de Bretagne, pour la parfaicte & entiere description de la Iustice & Monarchie de France.

Fin du septiesme Liure.



LES
ANTIQUITEZ
 ET RECHERCHES
 DES VILLES, ET CITEZ
 plus celebres reffortantes
 au Parlement de
 Rennes.

LIVRE HVICTIESME.

QUAND ET PAR QUI FUT
institué le Parlement de Rennes, &
quelle est l'estendue de
son reffort.

CHAP. I.



COMME le Parlement de Rennes a esté le dernier institué de tous les Parlemens, aussi tiendra-t'il le dernier rang en cet Ouure. La Duché de Bretagne ayant esté annexée à la Couronne de France par le mariage de Claude fille aisnée, d'Anne de Bretagne avec le Roy

François premier de ce nom, sa Maiesté voulant soulager ces siens nouveaux sujets tant des grandes fatigues qu'il leur failloit soustenir, que des grands frais qu'il leur conuenoit faire pour aller bien loin faire iuger leurs differends; pensa dès lors de leur donner des Iuges souuerains qui leur prononçassent les oracles sacrez de la Themis Françoisise en dernier ressort. Et comme les predecesseurs auoient desja creé sept Cours souueraines en sept principales villes & contrées de leur Royaume, aussi en establit-il vne huictiesme sedentaire en la ville de Rhenès comme en la Capitale & au seiour ordinaire des anciens Ducs de la Bretagne, pour distribuer à ceste belle & grande Duché, la vigueur de son authorité supreme, & qu'il n'y eust quartier en icelle qui ne se ressentit de sa Iustice. D'autres attribuent cest establissement au Roy Henry II. le premier de nos Roys à vray dire, qui a porté la qualité de Duc de Bretagne. Quoy que c'en soit, c'est ce Parlement qui a parfait le nombre de huiët particulièrement dedié à la Déesse Themis, ce Parlement qui a toujours esté tres-fidelé à la Couronne de France pendant nos troubles, ce Parlement qui luy a par tout rendu les vœux de son obeissance: & bref ce Parlement, duquel il faut encoire visiter les appartenances & dependances, comme vne des plus importantes pieces de cet ample & spacieux Royaume, qui void auourd'huy resfleuir & regermer en soy plus que iamais, l'honneur des fleurs de Lys Royalles.

D V P A Y S
 ET DV CHE DE
 BRETAGNE.

DE LA VILLE ET
 Euesché de Rennes.

CHAP. II.



Es villes de la Bretagne estoient du temps de Cesar appellées Armoriques, c'est à dire maritimes, La situation desquelles, dit-il au liu. III. des guerres de la Gaule, estoit presque de ceste sorte: qu'estans assises au bout de quelques caps & langues de terre, on n'y pouuoit aller à pied quand il estoit pleine mer, ce qui aduient deux fois chaque iour: ny sur des vaisseaux aussi peu, pource que quand le flot se retire, ils demeurent es basses fort mal à l'aise: Ainsi en toutes les deux sortes il y auoit empeschement d'en approcher. Mais ceste forte & malaisée auenue ne peut pas faire pourtant qu'il ne defist les habitans d'icelles (que nous appellons aujourdhuy Bretons) en bataille nauale, & que s'estant vangé de ce qu'ils auoient retenu & emprisonnés Ambassadeurs des Romains, il n'en retint dès lors la plus part en obeissance & deuoir. Ils brassèrent bien depuis

Assiete des villes de Bretagne sur la coste de la mer.

quelques brigues & menées comme quand il dit au liure V. que *grand nombre de Gaulois des villes de Bretagne, qu'on appelle Armoriques s'estoient assemblez pour luy courir sus, & venus desia camper à deux lieues pres de luy.* Mais si tost que les nouvelles de ses victoires contre Induciomar furent arriuées, ils s'en retournerent en telle haste que leur delogement ressembla vne vraye fuite. Quoy que c'en soit furent tousiours depuis gouvernez souz la generalité de la prouince Gauloise, iusques à ce qu'à l'adueu de Maxime, qui s'estoit fait proclamer Empereur de Rome en la grand Bretagne, vn sien Lieutenant nommé Conan s'en empara d'vne partie, avec vne infinité de Bretons, souz ferme propos d'y continuer sa demeure. A raison dequoy mesmemét pour faire nouvelle peuplée de gens de sa nation, māda querir iusques à vnze mille, que femmes que filles, lesquelles par fortune de mer perirent toutes. Non pourtant que pour cela Conan depuis ny les Gentils-hommes de sa suite fussent demeus de leur entreprise, ains s'habituerent en ceste coste des Gaules que nos ancestres appelloyent Armorique, où ils donnerent commencement au Royaume de Bretagne ainsi que la tres-bien remarqué Monsieur Pasquier au liure premier de ses Recherches, Chap. XI.

*Bretagne
Royaume.*

Ce fut ce temps qui donna le premier cours à la langue que nous appellons Bretonne Bretonnante, & fist separation entre le Breton Gaulois & le Breton Bretonnant, par vn redoublement de mesme parole, comme si nos anciens eussent voulu dire, qu'vne partie des Bretons qui habi-

tent és Gaules auoient a pris de Bretonner à la maniere du Breton d'oultre mer. Car quant au mot de Bretagne, il est certain selon que la remarqué le susdit Monsieur Pasquier, duquel i'employe icy les propres termes, que la nostre auoit esté ainsi appelée de toute ancienneté, & du temps mesme des premiers Empereurs, comme nous pouons apprendre de Plinc, en la description des Gaules qui est long temps auparauant la venue ny de Conan ny des Bretons en la grand Bretagne, que nous appellons maintenant Angleterre. Au contraire, (cecy soit dit pour recommandation de nos Bretons) si nous croions Bede homme natif d'Angleterre, & qui florit vers le temps de Pepin, ceste Isle de la grand Bretagne, auparauant appelée Albion, fut depuis ainsi nommée Bretagne par les Bretons Gaulois, qui s'en estoient faits maistres long temps deuant la venue de Iules Cesar.

Pour reuenir à mon propos, Conan ayant ainsi fait vn Royaume de la Bretagne, il en assura la possession à ses successeurs Roys en titre de souveraineté, qui dura iusques au temps de Clouis, par lequel, comme dit Gregoire de Tours, ayans esté vaincus, & encore par Chilperic, ils soufmiront leur grandeur à la Maiesté des François, & quittant la qualité de Roys se firent sans plus appeller Comtes: Ils commencerent toutefois dès le mesme temps à se reuolter, reprirent le titre Royal, & ne voulurent de là en auant dependre que de leur autorité & puissance, iusques au regne de Dagobert second qui les rendit tributaires: Et lisons nous dans Sigisbert que Iudicael

ou Giquel Roy des Bretons regangna la grace de ce Roy de France, & luy fist hommage de son Royaume de Bretagne: hommage qui fut continué par les successeurs, Roys de son estoc, iusques enuiron l'an 795. ou 796. qu'ils se reuolterent contre nostre grand Charles: lequel y enuoya avecque vne armee Adulphe, qui les contraignit de luy iurer fidelité, & pour assurance d'icelle, luy donner des ostages. Nonobstant lesquels se rebellerent ils encore contre Louys Debonnaire son fils, lequel alla contre eux en Bretagne, & les vainquit de telle façon, qu'il les contraignit de luy dōner nouueaux ostages, & de receuoir telles conditions de paix qu'il luy pleut leur imposer. Ny pour cela ne furent ils encore depouillez de la dignité Royale, ains la retindrent iusques au regne de Charles le Chauue, que Salomon dernier Roy d'iceux, ayant esté aigrement repris en vn Parlement solemnel, de ce que contreuenant au deuoir d'un vassal & sujet, il s'estoit derechef rebellé en l'an 859. la Bretagne fut finalement reduite en Comté; & reconnut ainsi mouuoir de la Couronne de France sans moyen, iusques au temps du Roy Charles le Simple, qui par le traité qu'il fist avec Rholon son gendre Duc de Normandie, luy laissa l'hommage de ladite Comté, qui deuint arrierefief de nostre Couronne: En cet estat elle a eu treize Comtes, la pluspart desquels ont eu guerre contre lesdits Ducs de Normandie, & les ont desauouez pour Seigneurs de fief. Robert de Dreux fut le dernier d'iceux de par sa femme Alis, & la Bretagne ayant lors esté pour vn plus eminent honneur erigee en Duché pour

Pierre

Pierre de Dreux son fils, ce fut luy qui promist au Roy S. Louys de la tenir derechef en foy & hommage de nostre dite Couronne, & luy en fist le serment de fidelité deuant tous les Princes. De quoy pourtant les Bretons luy donnerent grand blafme, & l'appellerent depuis le Duc Mauclerc, tant pour ce qu'il deuoit estre sçauant pour auoir longuement estudié à Paris, que pour ce que s'il eust voulu croire le Conseil des Clercs, c'est à dire des hommes sages & lettrez, qu'en ce temps là l'on nommoit Clercs, il eust mieux qu'il ne fist regardé les tiltres de sa Duché, & n'en eust fait telle soumission.

A ce Pierre ont succédé dix autres Ducs (soubz lesquels a aussi esté erigée la Duché de Bretagne en pairrie) depuis l'an 1250. iusques en l'an 1488. que deceda François dernier d'iceux, & pere de ceste Anne de Bretagne, laquelle ayant espousé le Roy Charles VIII. puis le Roy Louys XII. apporta ladite Duché à ceste Couronne, à laquelle elle fut vnie & annexée à la requeste des Estats dudict pays en l'an 1532. souz le regne du Roy François premier.

Mais ie ne veux oublier vne autre belle obseruation, remarquée par Monsieur Pasquier, c'est que outre que les Roys de Bretagne, pour s'entretenir en grandeur, temporiserent tousiours selon les occasions, tantost ne voulans tenir leur autorité que de Dieu & de l'espee commel'on veid du temps de Louys le Debonnaire, & de Charle le Chauue, qui pour ceste cause les guerrierent souuent avecque diuerses fortunes: tantost s'ils se sentoient les plus foibles recognois-

sans nos Roys pour souuerains : encore depuis
 que leur Royaume fut reduit en Duché, la neces-
 sité les forçant recognurent ils vne fois tenir
 leurs biens de la Couronne d'Angleterre, sçauoir
 est du temps de Philippe de Valois que la maison
 de Blois & celle de Montfort querellerent lon-
 guement pour la succession de la Duché aduenue
 par la mort de Guy Duc de Bretagne. Philippe de
 Valois prist en main la cause du Blesien, qui luy
 en fist foy & hommage. Et Edouard Roy d'An-
 gleterre le party de Jean de Montfort qui d'vn
 autre costé auoua tenir sa terre de l'Anglois, ius-
 ques à ce que ceste querelle ayant pris fin par la
 mort de Charles de Blois en la iournee d'Aulroy
 & la Duché demourant au Comte de Mont-
 fort du consentement du Roy Philippe, il luy en fit
 lors pour luy & ses successeurs recognoissance &
 hommage, qui s'est depuis continue iusques à
 la mort de Madame Anne de Bretagne fille vni-
 que du Duc François : laquelle coniointe com-
 me i'ay desia dit en premiers nopces avec Char-
 les VIII. & depuis avec Louys XII. annexa la
 Duché à la Couronne de France par le mariage
 de Madame Claude sa fille aisnee avecque Fran-
 çois I. de ce nom, duquel mariage nasquit le Roy
 Henry II. à bien dire premier entre tous nos Rois
 qui a esté Roy de France & Duc de Bretagne.

Or est ceste prouince composee de plusieurs
 belles & grandes villes, & entre icelles de neuf
 Episcopales toutes subiettes à l'Archeuesché de
 Tours, & diuisees selon trois diuerses langues de
 Bretagne, sçauoir est Renes, Dol, & sainct Malo
 dont les habitans sont dits Bretons Galots, com-

me qui diroit Gaulois, & parlent François. Cornouaille, Leon, autrement S. Paul, & Treguier, dont le peuple parle Breton Bretonnant: finalement S. Brieu, Vannes, & Nantes, où la langue est meslée. Et ce sont ces villes & citez comme les plus celebres de ceste grande & noble Duché, deuenue Françoisise, qu'il faut visiter en ce dernier lurre, avecque quelques autres plus remarquables, & commencer suyuant nostre coutume à la capitale & principale qui est Renes.

Ceste Cité située sur le fleuve de Vilaines, est l'une des plus anciennes de toute la Bretagne, & de laquelle Cesar fait grand cas entre toutes les villes Armoriques, souz le nom de *Rhedones*. C'est au liure II. des guerres de la Gaule sur la fin, où il l'appelle cité maritime proche de la mer Oceane, & dit qu'il eut nouvelle de P. Crassus, qu'il auoit enuoyé avec vne legion contre ceux de Vannes, Landruguier, Cornouaille, Renes, comme tous ces gens là estoient subiuguez & reduits à l'obeissance du peuple Romain.

Ie ne m'amuse point à la recherche de sa naissance & fondation, pour ce qu'elle seroit malaisée à dire, & peut-estre impossible parmy la disette des vieux auteurs. Tant y a qu'elle demeura sous la domination des Empereurs, iusques à Maxime, souz lequel Conan se fist Roy de l'Armorique, & establit le siege de son Royaume à Renes, que depuis les Bretons d'outremer nouvellement venus en Gaule, saccagerent & pillerent estrange-ment, comme dit Gregoire de Tours, souz le regne de Childeric. Elle fut toutes fois remise sus & maintenue tousiours depuis non seulement.

comme chef du Royaume de Bretagne, mais aussi esleue apres la reduktion d'iceluy en Duché, pour la demeure ordinaire des Ducs, & en laquelle ils ont le plus souuent receu les marques & enseignes de la dignité Ducale. Ainsi Iean Comte de Montfort pretendant droit à la Duché de Bretagne, apres la mort du Duc Gny, alla, dit le sieur du Haillan, *deuant la ville de Rennes, ou il trouua quelque resist ance, en fin la print, & là receut les enseignes, & marques du Duc de Bretagne, & y receut la foy & hommage de quelque autres Seigneurs, pource que ladite ville est la capitale du Duché.*

C'est eussi l'un des plus anciens Eueschez de la Bretagne, bien qu'il ne se trouue au vray qui en ait esté le premier Euesque. Sous le Pape Leon VII. c'estoit vn Artemius, lequel assista aux premiers Conciles de Tours & de Vannes, & souz nostre grand Roy Chrestien Clouis, c'estoit vn Melanius, lequel assista aussi au premier Concile tenu en la Cité d'Orleans. Les autres, ie les passe souz silence, pource que le discours en seroit trop long.

Et quant à la Iustice, elle a encore deuant l'establissement mesme du Parlement esté le siege de la plus belle & plus grande Seneschauſſee de toute ceste grande Duché. Il y en auoit bien de ce temps là vne autre à Nantes, à laquelle respondoit simplement la Comté de Nantes. Mais à celle de Renes ressortissoient les villes & Dioceses de Renes, Dol, S. Malo, Cornouaille, Vannes, sainct Brieu, Leon, & Triguier, desquelles nous parlerons en suite, ensemble de Nâtes, & de quelques autres plus remarquables. Et c'est pour tout

cela que nos Roys creans vne Cour souueraine en faueur de la Duché de Bretagne nouvellement annexee à leur Couronne, en establirent la seance en ceste ville, comme en la premiere & principale de toute la Prouince: laquelle a aussi vne Chambre des Comptes, qui oyt les comptes de tout le pays, mais resseante en la ville & Seneschauſſee de Nantes, ainsi que nous dirons cy apres.

Je diray encores que ceste ville entre toutes celles de la Bretagne a tousiours esté tres-fidelle à nostre Roy pendant les premiers troubles, & est seule en la confusion du temps demouree souz l'obeissance de sa Majesté.

D E L A V I L L E E T
Euesché de Dol.

CHAP. III.

LA ville & Cité de Dol n'estoit premierement qu'un Chasteau, pres lequel fut fōdee vne Abbaye sur la sommité d'un mont. Quelques vns disent qu'un Seigneur nommé Primat luy imposa ce nom, en memoire de la douleur qu'il receut là de la mort de sa femme: Mais ie croy que c'est quelque fiction & conte formé pour plaisir sur la correspondance & alliance des noms. Tant ya toutesfois que par progrès de temps le peuple yint à tellement s'habituier, & bastir des maisons en si grand nombre

entre ceste Abbaye & ce Chasteau, que le tout creut en bonne & grande ville, laquelle finalement fut erigee en Euesché l'an 566. & Sainct Samson créé premier Euesque d'icelle, auquel succeda sainct Magloire dont les reliques furent transportees à Paris du temps du Roy Lothaire. Elle a aussi quelque temps porté le titre d'Archeuesché, mais Hugues l'ayant quitté l'an 1178. elle fut reduite à la soumission de l'Archeuesché de Tours, aussi bien que les autres huit Eueschez de la Bretagne, ainsi que j'ay desia dit en son lieu.

*De la ville & Euesché de
sainct Malo.*

C H A P. IIII.

S. Malo.



A ville de S. Malo située sur la mer, & comme en vne Isle se nommoit iadis Alet, comme de là le peuple portoit le titre d'Aleicens. Le premier en faveur duquel elle changea de nom, fut sainct Malo parent de Sainct Samson & premier Euesque d'icelle, pour marque perpetuelle à la posterité de la bonne & sainte odeur qu'il auoit laissé là de sa vie. Je ne trouue point quels ont esté ses successeurs à cause peut-estre que ceste place fut bien tost apres assaillie par les Normans & Danois, qui coururent presque toutes les Gaules. Bien sçay-je que Sigebert

fait mention d'un Albert Euesque d'Aler, c'est à dire de S. Malo l'an 1181. Et est encore ceste ville remarquable par la naissance de ce grand & illustre pilote Jacques Cartier, qui souz le regne de nostre grand Roy François descouurit le pays & Isles de Canada, & autres terres, dont les voyages ont depuis esté continuez & frequentez par les François iusques à present.

De la ville de Dinan.

CHAP. V.



V Diocese de S. Malo sont comprises, les Abbayes de Beaulieu, de Môtfort, (qui est aussi vne ville à cinq lieues de Rennes) & de la Pree, d'où l'on vient au port de Cancale, auquel se peschent les bonnes huistres, puis à Combourg, & Sambriard, & de là à Dinan, fort belle ville, & l'un des anciens, & plus gracieux seiours des Ducs de Bretagne, que quelques Auteurs tiennent auoir ainsi esté dite du nom de Diane, par chagement de quelques lettres, & en rapportent la cause à certains peuples estrangers, qui se vestans de peaux de bestes, & viuans des fructs des arbres, bastirent premierement vne ville au milieu d'une forest appellée la Forest de Faigne, & environ l'an 3520. apres la creation du monde, les Flamans en ayans tué la plus grand part, & ruiné leur ville, ceux qui peurent

Dinan.

garentir leur vie par la fuite en rebastirent vne autre, que du nom de Diane, Deesse foiestiere, ils nommerent, *Dionacum*, ou *Dianacum*, qui est celle que nous appellons maintenant Dinan, où se tiennent la foire du Liege, & plusieurs autres assez renommées par la France.

Et voila quant à la Bretagne Gauloise, ou Francoise.

De la Ville, & Euesché de Treguier.

CHAP. VI.

EN la Bretagne Bretonnante s'offre sur vne pointe la ville & Cité de Treguier ou Landreguier, dont quelques vns nomment le peuple *Trecorenses*, & l'interpretation commune *Osissinos*, dans Cesar, bien que Vigenaire confesse ingenuement que de soy il n'y void goutte. Les passages de Cesar sont deux, l'vn au liu. II. où il dit qu'il auoit enuoyé P. Crassus avec vne legion contre ceux de Vennes, de Landriguier, Cornouaille, & Renes, citez maritimes proches de la mer Oceane. L'autre au liu. VII. où se trouue que, *les villes maritimes de la basse Bretagne lesquelles à leur mode on appelle Armoriques, où sont comprises Cornouaille, Renes, Ambie, Chasteaubriant, & Landriguier, furent cottisees, à six mille hommes pour toutes ensemble, en ceste grande reuol-*

te que feirent les Gaules contre les Romains pendant le siege d'Alexie.

Quoy que c'en soit cette Ville située comme au milieu des eaux, & souuent arrosée de la mer pendant son flux & reflux, fut erigée en Euesché à la faueur de Tudual natif d'Angleterre, lequel en fut le premier Euesque, bien que de ses successeurs ne se trouue aucune memoire iusques en l'an 1175. qu'il se lit vn Guillaume Euesque de Landrignier: auquel succeda Yves depuis Archeuesque de Tours, puis Alin remis entre les saints, & finalement Geofroy, souz lequel & durant le regne de Philippe le Bel, viuoit S. Yves, official de Triguier, & grand Iurifconsulte, qui fist rebastir l'Eglise Cathedrale, & laissa si bonne odeur de sa pieté apres sa mort, que le Pape Clement VI. le canonisa.

L'adiousteray pour la fin de ce Chapitre, qu'en ce territoire est aussi la Ville de Guinguand, ou Guinguamp, des anciennes appartenances & dependances de la Maison d'Estampes, issue par alliance de celle de Bretagne, la Roche d'Erien ou Darien, dont Oliuier de Clifson pere de celuy qui fut Connestable de France, estoit Capitaine, puis Morlaye bon port de mer pour les necessitez & aisances des Anglois, tout contre la mer Britanique.

DE LA VILLE, ET
Euesché de Leon, aujour d'huÿ
dite S. Paul.

CHAP. VII.

Leon.



A ville de Leon, principale de tout le Leonnois, ioignant la mer, est la secōde où l'on parle ceste langue que nous appellons Bretonne Bretonnante, & l'vne des anciennes Vicomtez de la Bretagne. D'icelle estoit Seigneur ce Tristan dont les Romans racontent tant de folies, pour l'amour qu'il portoit à la femme d'un sien oncle. Et apres luy l'ont possedeé Messieurs de Rohan, issus des premiers Comtes Chrestiens de ceste Prouince, l'espace de sept cens ans, & iusques à ce qu'ils la vendirent à Iean premier, Duc de Bretagne, enuiron l'an 1254.

S. Paul.

Vne autre marque de son antiquité c'est que dès le regne de Chilperic neufiesme Roy de France elle fut erigee en Euesché par le Pape Iean III. il y a plus de mille ans, & en fut vn nommé Paul ordōné premier Euesque, pour sa pieté, en faueur duquel fut depuis eschangé le nom de Leon en celuy de saint Paul, non seulement pour marque eternelle de l'honneur que ceste ville portoit à ce sien Pasteur durant sa vie : mais aussi pour rendre plus recommandable à longues annees la

piété qui le canonisa apres sa mort.

A S. Paul succeda S. Germain, lequel mourut à Rennes: & s'y voyent les Reliques de son precieux corps en l'Abbaye de saint Melan ou Melaine.

Pour le faire court, l'Eglise Cathedrale mesme de Leon; fut encore depuis renommée de S. Paul, apres que Salomon Roy de Bretagne en eut enleué les Reliques de saint Mathieu premier patron & protecteur d'icelle.

De la Ville & Euesché de Cornouaille.

CHAP. VIII.

LA ville de Cornouaille, est le troisieme Euesché de la basse Bretagne: & si antique, qu'on ne scait le nom de ses premiers fondateurs, quoy que l'Annaliste Breton vueille asseurer qu'elle fust bastie par ie ne scay quel *Corinèus*, fugitif de Troye. Cesar l'appelle ce semble *Curiosolitas*, d'un nom commun avecque son peuple, *Marcus Trebius Gallus*, dit il, au liure 3. de la guerre des Gaules, *alla en Cornouaille*, *Quintus Velanius*, avec *T. Silius* à *Vannes*. Mais plus clairement au liure VII. *Les villes maritimes de la basse Bretagne, lesquelles à leur mode on appelle Armorigues, où s'ot cōprises Cornouaille, Renes, Ambié, Chasteau-briat, Ladrignier.* Il s'e trouue qui luy donēt

Curiosolitas, Venetos.

aussi le nom de *Corosopites*.

Et seroit mal-aisé d'asseurer quand elle fut erigée en Euesché, ny quel a esté l'ordre & la suite de ses Euesques; seulement peut on dire que le premier qui tint ce siege fut saint Herué, si recommandable en ce pays pour sa sainteté; qu'encore aujourd'huy la plus part des peres font imposer son nom à leurs enfans.

*Quimper-
corentin.*

Il y a plusieurs autres places tant en ce territoire, qu'en la basse Bretagne, comme Quimpercorentin, premiere Ville de l'Euesché de Cornouaille, Brest ville & Chasteau, le plus excellent port de mer de Bretagne, & duquel peut estre toute la Prouince a pris l'origine de son nom. Remarquable encore par le siege qu'y mist Jean Comte de Mont-fort l'an 1341. que Garnier de Clifson qui fut tué à la prise d'icelle en estoit Gouverneur pour Charles de Blois. Puis encore Hennebont, Chastel d'Auroy, Malestroit, Iossely, Rohã, Guimenay, Quemperlay, fondée par Alain Coignard Comte de Cornouaille, & plusieurs autres.

*De la Ville & Euesché
de S. Brien.*

CHAP. IX.

S. Brien.

ENtre les villes de Bretagne qui parlent langage meslé, c'est à dire moitié François, moitié Breton, celle de saint Brien est asses ancienne & recognus par le Geographe

Ptolomee pour la demeure & habitation des Biduccens. Il y fut basty vne Abbaye dès la primitive Eglise, que le Pape Pelagius erigea depuis en Euesché l'an 552. & en fut premier Euesque, S. Brieu disciple de S. Germain Euesque de Paris, duquel elle a depuis retenu le nom. A sainct Brieu succeda sainct Guillaume, lequel fut chassé par son peuple, à cause qu'il preschoit contre les vices : Et apres auoir demeuré long temps en Poitou, retourna finalement finir ses iours en son Euesché. Les autres successeurs, ie les passe icy souz silence, pour dire qu'outre l'Eglise Cathedrale, il y a vne autre Eglise bastie au nom de S. Michel, sur vn tres-haut rocher, qui sert d'abry aux nauires, contre les vents & orages de la mer et sur ce rocher est aussi vn fort chasteau pour la garde & seureté de la ville: & pour la deffese des vaisseaux qui sont au port. Vne des plus belles marques de son heur & de sa fortune, c'est que pendant la querelle qui fut entre les maisons de Bloys & de Montfort, pour la Duché de Bretagne, elle fut seule tousiours paisible, & comme neutre, exempte des fureurs & indignitez de leur guerre.

Des villes de Lambale, Quintin,
Iungon, & Auaugour.

CHAP. X.

Lambale.



V territoire de S. Brieu se trouue la ville de Lambale appartenante jadis à la Maison de Clifson, prise par Vigne-naire pour la capitale des Ambiliates de Cesar : remarquable encore auiourd'huy tant par l'abondance du bestiail que par le grand trafic de parchemins qui s'y fait de tous costez.

Quintin.


Iungon.

Auaugour.

S'y voyét aussi Quintin ville & Chasteau, voisine de l'Abbaye de Cormorne, & d'une forest de plus de dix lieuës d'estendue : Iungon autre ville, autrefois demeure des Ducs ; & maintenant enuelopée en de grandes ruines. Auaugour, pareillement ville, & patrimoine d'une Maison fort illustre, sortie de l'ancien estoc des Ducs de Bretagne.

De la ville & Euesché de
Vannes.

CHAP. XI.

 Pres S. Brieu, s'offre la cité de Vannes Vannes. anciennement la plus puissante, & la plus grande de toute la Bretagne, tant par mer que par terre: & qui donna beaucoup d'affaires à Cesar auant que de luy rendre les vœux de son obeissance. Elle donna bien des ostages à Crassus que Cesar auoit enuoyé contre ses habitans avec vne legion: mais tost apres aussi retint & emprisonna ses Ambassadeurs, puis entendant son retour de Rome resolut de se preparer à la guerre, selon l'importance du peril qui la menaçoit, & pour la faire se ligua & associa avecque elle ceux de Landriquer, Nantes, Auranthes, Lisieux, Leondoul, ensemble les Gueldrois, & Cleuois, & fist venir du renfort d'Angleterre qui est vis à vis de ces quartiers là.

Il laisse l'issue & fortune de ceste guerre qu'on peut voir dans les Commentaires dudit Cesar, & qui ne fut d'autre condition que les autres reuoltes de toutes les Gaules, pour mettre icy l'honorable eloge qu'il donne luy-mesme à la ville de Vannes au li. III. en ces termes. *Q. Velanius avec T. Silius alla à Vannes, dont l'authorité & pouuoir est le plus ample que de nulle autre Cité de toute la coste de la*

mer en ces quartiers là, parce qu'ils ont grande quantité de vaisseaux qui nauigent ordinairement en Angleterre, & passent tous àntres en la cognoissance & pratique de la marine : d'auantage presque tous ceux qui hantèt ceste mer, leur sont tributaires, à cause qu'estant fort impetueuse, exposée aux vents, & y ayant peu de ports où on se puisse retirer à l'abry, ceux cy les tiennent tous. Et ce qui fait encore d'auantage pour l'authorité & grandeur de ceste Ville : c'est que vulgairement on croit les Venitiens auoir pris leur origine de ses habitans nommez Venetes, autres-fois descendus en Italie parmy quelques autres nations Gauloises. Ainsi le tesmoigne Strabon l'vn de nos plus anciens Geographes, quand il parle des Venitiens: *Quant aux Venitiens*, dit-il, *on a deux opinions touchant leur origine. Aucuns les estiment estre descendus de certains Gaulois, qui se tiennent le long de l'Ocean, & lesquels ont un mesme nom que ceux-cy: d'autres pensent qu'ils soyent issus des Hennes venus avecque Antenor, du pays de Paphlagonie, bien tost apres la ruine de Troye.*

Comme ainsi soit donc que la Cité de Vennes fust si puissante auant la domination des Romains en la Gaule : Aussi est-il croyable qu'apres la dissipation de leur Empire, ceux qui se sont emparez de la Bretagne en tiltre de Royaume, & apres eux les Comtes & les Ducs en ont fait l'vn de leurs Palais & seiours de plaissance en temps de paix, & l'vne de leurs forteresses & retraites en temps de guerre. Et particulièrement Iean de Mont-fort qui l'auoit assiegee & prise pendant la querelle qu'il eut contre Charles de Bloys pour la Duché,

la Duché, en estât apres sa mort demeuré seigneur & paisible possesseur, y fist cōstruire vn fort beau Chasteau, qu'il surnōma del' Hermine, & auquel apres luy les autres Ducs ont le plus souuent habité avecque la gloire de leur Cour.

Mais ce qui esclaire aujourd'huy dauantage son lustre, sont les Eglises, entre lesquelles la Cathedralie tient le premier ranc, en antiquité comme en dignité. Saint Paterne, que les Bretons appellent S. Poix, & qui dressa la plus grand part des Armoriques au plan de la Religion Chrestienne, la dedia au nom de la Vierge Marie, mere de nostre Sauueur, & de ses Apostres S. Pierre & S. Paul, & en fut le premier Euesque: auquel succeda S. Gobrian Gentil-homme de grand renom, mais de plus grande pieté, puis que la pieté mesme l'a tant aymé qu'elle l'a remis entre les bienheureux.

Ce que ie puis d'auantage adiouster pour la recommandation de ceste ville, c'est qu'en icelle veirent premierement la lumiere du Soleil, ces deux insignes Prelats, S. Melan Euesque de Rennes, & S. Aubin Euesque d'Angers: & en icelle redit encore la vie à celui qui la luy auoit prestee, ce renommé Prescheur, de l'Ordre des Prescheurs, S. Vincent, dont les Reliques y sont encore aujourd'huy visitées avecque vne deuotion & reuerence singuliere tant du peuple de Vannes, que des voisins.

V u u

De la Ville, Comté, & Euesché de
Nantes.

C H A P. XII.



Antes est encore vne des Villes capitales de la haute Bretagne, l'un des sieges où se retiroient les Ducs, & l'une des plus anciennes non des Citez Armoriques seulement, mais aussi de toutes celles de la Gaule. Nannez, issu de la race de Noé, l'un des Roys de nos vieux Gaulois, & deuantier de ce Rheme qui bastit la Ville de Rheims long temps auparauant la naissance de Rome, en ietta, comme on croit, les premiers fondemens sur la riuere de Loire, & luy imposa son nō. Depuis lequel temps, soit pour la commodité des nauigations & trafiques, ou que les seigneurs du quartier s'y delectassent, elle est arriuee à tel degré de grandeur, qu'elle en a supplanté plusieurs autres. Aussi Cesar l'appelle l'il *Nannetes*, d'un nom qu'il luy partage en commun avec son peuple, & la remet entre les premieres qui se liguèrent & associerent avec la Cité de Vannes, contre les romains, comme l'une des plus puissantes, & de plus grande autorité de toute la contrée. Ptolemée au contraire nomme bien le peuple *Nannites*, mais il appelle leur Cité *Condiuintum*. Ce qui me feroit quasi croire que Nannés n'auroit donné son nom qu'au peuple; & que depuis le peuple l'auroit imposé à la Ville de Nantes comme les Remois à Reims dite premierement *Durocortum*, les

Parisiens à Paris dite *Lutetia*; si ce n'est qu'o veille prendre ce *Condiuincum* pour Ansenis autre assez belle Ville du mesme territoire des Nantais.

Je ne m'amuseray point icy à particulariser la diuerse fortune de ceste Ville tant souz la domination des Romains, que depuis souz les Roys, Comtes, & Ducs de Bretagne, ny comme elle a esté long temps possedee par des Comtes particulieres. Seulemēt adiousteray-ie pour tesmoignage d'autorité & de grandeur, qu'en la querelle qu'eut Ieā de Montfort contre Charles de Blois, pour la Duché de Bretagne, apres le decés de Guy. troisieme duc, sans enfans, nos Histoires disent qu'il s'en alla premierement en la Ville de Nantes, comme en l'une des premieres & principales, là où se declarant Duc de Bretagne, il y receut la foy, serment & hommage des principaux Seigneurs de la duché.

Quant à l'Estat du Christianisme, elle a esté cōuertie & erigee en euesché dès la naissance de l'Eglise, & en a esté S. Cler le premier Euesque, apres lequel il ne s'en trouue aucun iusques à Eusebe qui tenoit ce siege du temps du Pape Leon le grand.

Le nombre des Eglises y est aussi creu par trait de temps tant dedans que dehors, & selon qu'est creuë la deuotiō & pieté tant des Princes & Ducs de Bretagne, que du commun peuple. Constāce fille de Conan, premier Roy des Bretons, fonda l'Abbaye de Ville-neufue, pres de la Ville: Allain Barbe-torte, Duc de Bretagne l'Eglise Collegiale de nostre Dame dans l'enclos de ses murailles:

Et de nostre temps feu Monsieur de Mercœur y a fait bastir à ses despens, les Monasteres des peres Capucins & Minimes, cōme tres-deuot aux bien-heureux SS. François; en quoi il n'a pas peu obligé toute la Bretagne, d'y auoir plâré ces deux pepiniers de sainteté, & pieté.

Je laisse les autres, tant pour en ignorer les premiers fondateurs: que pour discourir briuemēt des autres ornemens de ceste grande Ville & de la iustice d'icelle: entre lesquels la Senechaussée tiēt le premier rang en antiquité, comme en dignité la chambre des Comtes, establi là par nos Roys pour ouyr les compres de toute la Bretagne. Apres y est la Cōur de l'Eglise, qui est l'Officialité avec ses droits: puis la Maison de Ville & corps d'icelle pour le gouvernement de la police & économie publique.

Des Villes de Chasteau-Briant, Fougères, Ancenis, & quelques autres de la haute Bretagne.

CHAP. XIII.

DESTENT encore plusieurs autres Villes, Places assez remarquables en ceste haute Bretagne, comme Lual sur les frontieres de Bretagne & du Maine, & de laquelle nous auons desia parlé cy-deuant en lieu: Garède, Chasteau-briant, que Marlian & l'interpretation commune prennent

pour les Cadetes de Cesar : S. Lazare, la Roche-
besnard, Vitray qui est vne forte Place, & la pre-
miere Ville de toute la Bretagne, Fougères fôdee
par Rioul de Fougères, avecq vn fort beau Cha-
steau fortifié de deux grosses Tours : puis Ance-
nis sur le Loire es confins du territoire de Nan-
tes, & embellie aussi d'vn Chasteau basti par A-
remburge femme d'vn Guerec Comte de Bretai-
gne.


Je sçay que i'en ay oublié quelques vnes tant en
ce haut qu'au bas Pays & mesmes des plus illu-
stres Maisons, comme Pontheure, ou Pôthieure
ancienne Comté, Rais, Blossac, Asserac, & que i'é
ay brieuement & comme en passant recomman-
dé quelques autres : Mais le peu de loisir & de
commodité que i'ay eu pour m'instruire en la re-
cherche d'icelles a empesché ma plume de s'obli-
ger d'auantage à la remarque de leurs antiquitez,
& de ce qui s'est passé entr'elles.

*Fin du huitiesme Et dernier
Liure.*



TABLE
DES VILLES,
CHASTEAVX ET
PLACES COMPRI-
SES EN CE LIVRE.

A

| | |
|--|---------|
|  Bbeuille, | 445.446 |
| Acqs ville & Euesché, | 770 |
| Agde ville & Euesché, | 652. |
| Agen ville & Euesché, | 749. |
| Aginois pays & Comté, | 749. |
| Aigle, ville. | 964. |
| S. Aignan, ville & Comté, | 497. |
| Aigue-mortes, ville, | 875. |
| Aire, ville & Euesché, | 769. |
| Airiennes, mont, | 986. |
| Aix, Archeuesché, & Parlement, | 833. |
| Alais, Vicomté, | 656. |
| Albret Principauté. | 711. |
| Alby, ville, Euesché. | 667. |
| Albygeois, pays & surnom d'heretiques. | 666. |
| Alençon, ville, duché & apannage Royal. | 973. |
| Alexie ville ancienne, ruinee par Cesar. | 913. |
| Alife, village. | 915. |

T A B L E .

| | |
|--|---------|
| Alloſſac, ville en Limofin. | 748 |
| Aluge, ville. | 277 |
| Ambez, bec d'ágereux pres de Bourg ſur mer. | 722 |
| Amboiſe, ville & Chateau Roial, ſejour ordinaire de Charles VIII. | 517 |
| Ambrum, ville & Archeueſché. | 819 |
| Amiens, ville, Eueſché. | 420. |
| Ancenis, ville & Chateau. | 1023 |
| Andelou, bourg. | 326 |
| Angers ville & Eueſché. | 546 |
| Angillon, ou dangilon, villette, | 497 |
| Angle, ville en Poitou. | 578 |
| Angeruille. | 247 |
| Angoulefme ville & Duché. | 588 |
| Angy, Preuoſté. | 588 |
| Anjou, pays, duché & apanage Royal. | 545 |
| Anthou, ville. | 277 |
| Antibe, ville iadis eueſché. | 852 |
| Anzi, ville. | 910 |
| Aquitaine, voyez Guienne. | |
| Arcueil, village. | 187 |
| Ardilliers, lieu de deuotion, & pelerinage. | 531 |
| Ardres, ville. | 462 |
| Argentan, ville. | 983 |
| Argenton, ville & Chafterie. | 494 |
| Argentueil. | 227 |
| Arles, ville & Archeueſché, capitale autrefois du grand Royaume de Bourgongne. | 871 |
| Arleux en Picardie. | 446 |
| Arnay le Duc, ville. | 919 |
| Arnes, vilage. | 986 |
| Arques. | 455.968 |
| Artenay, petite ville. | 247 |

T A B L E.

| | |
|---|----------|
| Aualon, ville & Chasteau. | 919 |
| Auangour, ville & ancienne Seigneurie. | 1018 |
| Aubeterre, ville. | 594 |
| Aubigny sur Nerre, ville. | 497 |
| Auchs, ville, Archeuesché. | 685. 686 |
| Auge, pays. | 979 |
| Auignon, ville & Archeuesché, iadis le siege des Papes. | 860 |
| Aumale, Duché. | 967 |
| Auranches, ville, Euesché. | 997 |
| Aury en Ponthieu. | 447 |
| Aurillac, ville. | 611 |
| Autun ville & Euesché. | 899 |
| Auvergne, pays & Comté. | 595 |
| Auxerre, ville, Euesché, & Comté. | 327. |
| Auxois, pays. | 913 |
| Auxonne, Vicomté. | 897 |

B

| | |
|---|------|
| B Aigneret, ville. | 691 |
| Barbesieux, ville. | 730. |
| Bar sur Seine. | 342 |
| Barfleur, bourg. | 995 |
| S. Basaille, ville. | 769 |
| Basoché, ville. | 277 |
| Beau-jé, petite ville. | 555 |
| Bauency, ville. | 302 |
| S. Baume, lieu de penitence, de la Magdaleine, & pelerinage de grande deuotion. | 836 |
| Bayeux, ville & Euesché. | 980 |
| Bayonne, ville, Euesché & clef de France. | 772 |
| Bazas, ville & Euesché. | 769 |
| Bearn, Principauté. | 774 |
| Beaucaire, ville. | 655 |

T A B L E.

| | |
|---|----------|
| Beaufort en Vallee, ville & Comté. | 555 |
| Beau-jeu, Seigneurie ancienne. | 650 |
| Beaujolois, pays. | 649 |
| Beau-lieu, Abbaye. | 524 |
| Beau-lieu en Limosin, ville. | 748 |
| Beaulne, ville. | 895 |
| Beaumont le Royer. | 555 |
| Beaumont sur Oyse, ville & Comté. | 389. 417 |
| Beaussé, pays & campagne bladiere. | 247 |
| Beauvais, ville, Comté, Euesché, & Pairrie de France. | 411 |
| Beauvoir sur mer, ville. | 578 |
| Belesme, ville & Chasteau. | 277 |
| Benauges, voyez Venauge. | |
| Benevent, petite place. | 743 |
| Berry, pays & Duché. | 476 |
| Bertaucourt, Chasteau en Beauvais. | 248 |
| S. Bertrand, ville, Euesché, capitale de Cominge, & 678. | |
| Bethizy, bourg, preuosté & Chast. | 396 |
| Beziers, ville & Euesché. | 652 |
| Bigorre, pays & Comté. | 690 |
| Biffestre, Chasteau Royal. | 186 |
| Blandy, chasteau, & lieu de plaisir ancien aux ducs de Longueville. | 392 |
| Blanquefort chasteau. | 711 |
| Blanzac. | 594 |
| Blaye sur Gironde, ville. | 718 |
| Blots, ville, seiour roial, & Comté ancienne. | |
| 262 | |
| Bois de Vincenne, voyez Vincennes. | |
| Boiscommun, ville. | 291 |
| Bois-iency, voyez Baujency. | |

T A B L E.

| | |
|---|---------|
| S. Bonner le Chastel, ville. | 652 |
| Boulongne sur mer, Comté, Euesché. | 457 |
| Boulongne pres S. Cloud. | 191 |
| Bourbon l'Archambaut, Duché. | 622 |
| Bourbon-Lancy, ville. | 911 |
| Bourbonnois, pays, duché. | 615 |
| Bordeaux, capitale de Guienne, Archeuesché, Parlement & Vniuersité. | 697.698 |
| Bourg la Royné, | 230 |
| Bourg sur mer, ville. | 718 |
| Bourgongne, pays & Duché, & premiere Pairrie de France. | 869 |
| Bourges capitale de Berry, Archeuesché, Vniuersité. | 476.477 |
| Branthomme, ville. | 737 |
| Brantuspance ancienne ville des beauuoisins, au- iourd huy incognue. | 412 |
| Bray Comte Robert. | 364 |
| Bray sur Seine, ville. | 757 |
| Bregerac, voyez Bergerac. | |
| Bressuire. | 578 |
| Bretagne, pays & Duché, | 1002 |
| Bretueil, ville. | 964 |
| Briançon, ville ancienne. | 818 |
| Bridiers, Vicomté. | 578 |
| S. Brieu, ville & Euesché. | 1016 |
| Brigueil l'afne. | 578 |
| Brioude ville. | 610 |
| Briquebec, Chastelenie. | 996 |
| Briuc la Gaillarde en Limousin. | 747 |
| la Brosse, Vicomté. | 578 |
| Brou, petite ville. | 277 |
| Buch, pays. | 711 |

T A B L E.

| | |
|---|-----|
| Bulle, villette en Beauuoifis. | 414 |
| C | |
| C Abestan, ville. | 662 |
| C Caen, ville & Vniuerfité. | 975 |
| Cahors Euefché & Vniuerfité. | 668 |
| Cailly, bourgade au pays de Caux. | 971 |
| Calais, ville & port de mer. | 464 |
| Camargue, canal du Rhosne. | 874 |
| Cap fainte Marie. | 710 |
| Carbon blanc. | 712 |
| Carbonnieres. | 712 |
| Carcassonne, ville & Euefché. | 652 |
| Carenten, Vicomé. | 994 |
| Carmain, ville & Comté. | 675 |
| Carpentras, ville & Euefché. | 870 |
| Caferes, ville. | 675 |
| Casseneuil d' Agenois, feiour Royal, & Palais de Charlemaigne. | 765 |
| Casseneuil en Poitou, village. | 765 |
| Castelet, en Picardie, ville. | 437 |
| Castelgeloux. | 763 |
| Castelnau d' Arry, ville. | 662 |
| Castel-Sarrafin, ville. | 671 |
| Castres d' Albigeois, ville & Chambre de l'edit. 667 | 2 |
| Cauaillon, ville & Euefché. | 870 |
| Caudebec, ville. | 971 |
| Caux, pays. | 966 |
| la Celle en Brie. | 362 |
| Cernay, village & Abbaye. | 230 |
| Chaalons, ville, Comté, Euefché, & Pairrie de France. | 383 |
| Chabllys, lieu d'vne in signe bataille pres Auxerre. | |

T A B L E.

332. 333

| | |
|---|----------|
| Chalon sur Saone, ville, Euesché, Comté. | 920 |
| Chalus, place de Limoufin. | 743 |
| Chamblis, Preuosté. | 388 |
| chambor, chambost, ou chambourg, chasteau Royal. | 268 |
| champ à Lorry. | 295. |
| champagne, pays & comté, Pairrie de France, & Palatinat de l'empire. | 338 |
| Châpigny, ville & Sepulchre des Ducs de Mont- pensier. | 536 |
| chantelou, lieu signalé en singularitez. | 229 |
| chantilly. | 389 |
| charenton, village. | 200 |
| la Charité sur Loire, ville. | 474 |
| charrots, ville. | 493 |
| charroux. | 578 |
| chartres, ville, Euesché, & comté ancienne. | 231 |
| Chasteau-Briant, ville. | 1025 |
| Chasteau du Loir. | 544 |
| Chasteaudun, ville & Comté. | 272 |
| Chasteau-Gontier, ville. | 555 |
| Chasteau-landon, ville. | 315 |
| Chasteau-megillant, ville. | 495 |
| Chasteau-neufen Berry. | 495 |
| Chasteau-neufen Anjou, Chastellenie. | 555 |
| Chasteau Renard, ville. | 291. 295 |
| Chasteau-roux, ville. | 493 |
| Chasteau-Thierry, ville, Duché. | 366 |
| Chastel-Chinon, vilette. | 474 |
| Chastellerant, ville & Duché. | 572 |
| Chastillon sur Marne. | 354. 516 |
| Chastillon sur Indre. | 516 |

T A B L E.

| | |
|--|----------|
| Chaftillon fur Loing. | 295.516 |
| Chaftillon fur Loire. | 516 |
| Châtre en Berry. | 494 |
| Châtres fouz Montlhery. | 229 |
| Chaumont en Picardie. | 389 |
| Chaumont en Baffigny. | 342 |
| chaumont en Touraine. | 522 |
| chauny, ville. | 437 |
| chaunigny, ville en Poitou. | 578 |
| chelles, Abb. & Maifon Royale. | 194 |
| chenets, village. | 350 |
| cherebourg, place forte. | 995 |
| chinon, ville Royale, chafteau, & retraite de Charles VII. pendant la guerre des Anglois. | 531 |
| chize, ville. | 578 |
| cifteron, ville & Euefché. | 855 |
| S. clair fur Epte. | 967 |
| clairac. | 764 |
| clairmont en Auuergne, ville, Euefché, Comté. | 599. |
| clairmont en Beauuoifis, ville, comté. . . | 416 |
| clairmont de Lodeſuc. | 662 |
| clamecy, petite ville. | 474 |
| clery petite ville, & pelerinage de grande deuotion. | 298 |
| clichy, village pres de Paris, ſeiour & Maifon de plaifance du roy Iean. | 193 |
| S. cloud, ville. | 189. |
| colomiers, ville de la Brie. | 364 |
| cominge, pays & comté, Euefché. | 676 |
| compiegne, ville ſurnommée la Royale, ancien ſeiour de nos roys. | 403 |
| concreffaut, ville. | 488. 497 |

T A B L E.

| | |
|--------------------------------|---------|
| condé sur Huifnes. | 277 |
| condom, ville, Euefché. | 767 |
| condomois, pays & comté. | 767 |
| conflans, Maison de Plaifance. | 200 |
| cognac, ville. | 594 |
| constances, ville, Euefché. | 989 |
| constantin, pays & comté. | 988 |
| corbeil, ville, iadis comté. | 224. |
| corbie, ville. | 442 |
| córbigny lés saint Leonard. | 474. |
| cormery, vil. & Abbaye. | 522 |
| cornouaille, ville & euefché. | 3015 |
| coferans, ville & Euefché. | 679 |
| cofne, ville. | 474 |
| crecy en Brie, petite ville. | 364 |
| crecy en la comté de Ponthieu. | 447 |
| creil, ville, Preuofté. | 388.407 |
| crefpy en Valois, ville. | 390 |
| creuecœur. | 446 |
| crotoy, ville. | 447 |

D

| | |
|--|------|
| D Auphiné, pays dont se titrent les premiers fils de France. | 802 |
| S. Denys en France, ville, Abbaye Royale & Sc- pulture des Roys. | 201 |
| Deols, ville. | 493 |
| Defize, ville sur Loire. | 474 |
| Die, ville & euefché. | 818 |
| Diepe, ville & port de mer. | 968 |
| Diion, capitale de la Bourgogne, & Parlement. 882-883 | |
| Dinan, ville. | 1011 |
| S. Difier, ville. | 354 |

T A B L E.

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Dol en Bretagne, ville & euesché. | 1009 |
| Dombes, Principauté. | 649 |
| Donzenac ville de Limoufin. | 748 |
| Dourdan, ville. | 250 |
| Dourlans, ville. | 446.447 |
| Dreux, ville & comte. | 250 |
| Dun le Roy, ville. | 495 |
| Dunois, pays & comté. | 271 |

E

| | |
|--|---------|
| E Mbrun, voyez Ambrun. | |
| E Emons, voyez Monts. | |
| Engoulesme, voyez Angoulesme. | |
| Escar. | 775 |
| Erui le Chastel. | 342 |
| Esparre, ville. | 710 |
| Espernay sur Marne, ville. | 354.382 |
| Espernon, ville & Duché. | 250 |
| Estampes, ville & Chasteau. | 249 |
| saint Estienne de Furian sur Loire, ville. | 652 |
| Etrae, Comté. | 685 |
| Eueux, ville, Euesché, Comté. | 961 |
| Euse, ville. | |

F

| | |
|--|--------|
| F Alaise, ville & Chasteau. | 984 |
| Fenillet, ville. | 277 |
| Ferté sur Aube. | 342 |
| la Ferté-Milon, ville, Preuosté, & Chastellenie. | |
| 388, 395 | |
| la Ferté Bernard, ville. | 544 |
| la Ferté-Gaucher, ville. | 364 |
| Fescamp, forte place. | 969 |
| Fleurs, ville. | 652 |
| | Fismes |

T A B L E.

| | |
|--|---------|
| Fismes, ville. | 354.382 |
| Flaigny, ville. | 904.919 |
| S. Flour, ville, Euesché. | 612 |
| Foix, pays, ville, & Comté. | 674 |
| Fonge en Brie. | 362 |
| Fontainebelean, ville, & seiour Royal. | 308 |
| Fontenay , village pres d'Auxerre remarquable par vne insigne bataille. | 333 |
| Fontenayle Comte, ville. | 571 |
| Forest, pays & Comté. | 651 |
| Fougeres, ville & chasteau, | 1025 |
| saincte Foy d'Aginois, ville. | 765 |
| Fronsac, chasteau. | 712 |
| Fronsadez pays & Marquisat. | 712 |
| saint Fregeou, ville. | 679 |
| Freius, ville & Euesché. | 852 |

G

| | |
|--|------|
| S. G Almier, ville. | 652 |
| G Gap, ville & Euesché. | 818 |
| Gastinois, pays. | 306 |
| Gauray, bourg. | 993 |
| Gaure, Comté. | 683 |
| Gentilly, village, iadis seiour Royal. | 185 |
| Genuille, 247. voyez Ianuille. | |
| Gerberoy, village en Beauuoisis, lieu d'vne insi- gne bataille. | 416 |
| Gergeau, ville. | 300 |
| saint Germain en Laye, ville & seiour Royal. | 219. |
| saint Germain Laual, en Forest, ville. | 652 |
| Gien, ville & Seigneurie ancienne. | 296 |
| saint Gilles en Prouence, ville & Comté. | 874 |
| Gimont, ville de Gaure. | 684 |
| Gisors, ville forte. | 967 |

T A B L E.

| | |
|---|---------|
| Giuaudan, pays. | 664 |
| Giury. | 323 |
| Gogues, lieu deffous Bourg. | |
| Gonnesse, bourg : voyez Bourg. | 227 |
| Gouet, ville. | 277 |
| Graçay villette. | 492 |
| Grace, haure & forteresse. | 970 |
| Granville, ville. | 997 |
| Grenade, ville de la Comté de Gaure. | 684 |
| Grenoble, ville, Euesché, & Parlement. | 801 |
| Guienne, pays, Duché & Pairrie de France. | 696 |
| Guingamp, ville. | 1013 |
| Guise, ville & Duché. | 242 |
| Guifnes, ville, Comté. | 455.461 |

H

| | |
|---|-----|
| H Ambie, Chasteau. | 993 |
| Hames, ville. | 464 |
| Han, ville. | 437 |
| Harfleur, ville. | 971 |
| Hauberuilliers, vilage, & lieu de pelerinage. | 193 |
| Haute fustaye, ville. | 764 |
| la Haye du Puys, Chastellenie. | 996 |
| Hesdin, ville. | 449 |
| Hiesmes, place en Normandie. | 983 |
| Hogue, bourg. | 995 |
| Hommet, Baronnie. | 994 |
| Hon-fleur, petite ville. | 966 |
| S. Honorat. | 854 |
| Houdan, ville. | 256 |

I

| | |
|---------------------------------------|-----|
| I Ain-uille, Principauté. | 345 |
| Ianuille, petite ville de la Beauffe. | 248 |
| Iargeau, voyez Gergeau. | |

T A B L E.

| | |
|---------------------------------------|------|
| saint Jean d'Angely, ville. | 728 |
| saint Jean de Losne, voyez Losne. | |
| Joigny, ville & comté. | 334. |
| Joint ville, voyez Jainville. | |
| Isle, en Perigord, ville. | 736 |
| Isle-bouchard sur Vienne, ville. | 535 |
| l'Isle-a-Dodon, Chastellenie royalle. | 679 |
| Isle-en-Tourdain, ville & Comté. | 683 |
| Issoudun, ville. | 491 |
| Issy, village. | 187 |
| Jungon, ville. | 1018 |
| saint Junian, ville. | 742 |

L

| | |
|--|---------|
| L Agny, ville, iadis Comté, | 365 |
| Lambale, ville. | 1018 |
| Lande-Heroul. | 993 |
| Landrignier ou Lantreguier, voyez Treguier. | |
| Langres, ville, Euesché & Pairrie ducale. | 323 |
| Languedoc, pays, Comté, & Pairrie. | 635.636 |
| Laon, ville, Euesché, Duché, pairrie, & iadis se- iour Royal. | 425.426 |
| Larmont, ville. | 712 |
| Larzikourt, ville. | 355 |
| Laual, ville & Comté. | 544 |
| Lauaur, ville & Euesché. | 662 |
| Laufette, ville. | 673.674 |
| Layrac, ville. | 768 |
| Lectoure, ville, Euesché. | 688 |
| Leon ville & Euesché. | 1014 |
| S. Leonard ville. | 742 |
| Lerins Isle, & Abbaye. | 854 |
| Leuroux, villette. | 497 |
| Libourne, ville. | 712 |

Xxx ij

T A B L E.

| | |
|---|------|
| Liesse lieu de deuotion, & pelerinage. | 429 |
| Limeil en Perigord. | 737 |
| Limoges, ancienne Vicomté, Euesché. | 739 |
| Limoufin, pays. | 738 |
| Linieres, ville. | 492 |
| S.Lo, ville & Vicomté. | 994 |
| Loches, ville & chasteau. | 523 |
| Lodesue, ville & Euesché. | 656 |
| Lombers, ville & Euesché. | 680 |
| Longjumeau, bourg. | 230 |
| Lornie, villette. | 474 |
| Lorris. | 292 |
| Losne, ville. | 897 |
| Loudun, ville. | 536 |
| Lourde, ville de Bigorre. | 692 |
| Loy-le-Chastel, ville. | 357 |
| Luçon, ville, Euesché. | 579 |
| Luizy, petite ville. | 474 |
| Lusignan, ville & Comté. | 573 |
| Lussac, ville. | 578 |
| Lyon, ville, Archeuesché. | 633 |
| Lyfieux, ville, Euesché. | 965 |
| M | |
| S. M A caire, ville. | 712 |
| M Madrid, ou Madril, chasteau Royal. | |
| 191. | |
| Magny, ville. | 388 |
| Maillezais, ville, Euesché. | 581 |
| le Maine, pays & Comté. | 540 |
| S.Maixent, ville. | 576 |
| S.Malo, ville & Euesché. | 1010 |
| le Mans, ville, & Euesché. | 541 |
| Mante, ville. | 256 |

T A B L E.

| | |
|---|---------|
| Marans, port, & chasteau. | 725 |
| S. Marcoul, lieu de deuotion & pelerinage de nos Rois. | 429 |
| Marmendé, ville d'Aginois. | 764 |
| Marolles, village. | 361 |
| Marzac, bourgade. | 735 |
| Marseille, ancienne ville & Euesché. | 843 |
| S. Martin, Prieuré en Brie. | 361 |
| Marthon sur le Bandiat. | 564 |
| Marueil. | 594 |
| Mascon, ville, Euesché & Comté. | 653 |
| le Mast d'Aire, ville. | 769 |
| le Mast d'Aginois, ville. | 765 |
| S. Mathurin de l'Archamp, lieu de deuotion. | 316 |
| Maubourget, ville. | 691 |
| Manlues, ville. | 277 |
| S. Maximin ville de Prouence. | 836.840 |
| Mayenne ville & Duché. | 544 |
| Meaux, ville, Euesché & Comté. | 338.362 |
| Medouc, pays. | 710 |
| Melle, ville. | 571 |
| Melun, ville & Comté. | 306 |
| Memers ville. | 277 |
| Mende, capitale du Givaudan Euesché. | 664 |
| Sainte Menchout, ville. | 354 |
| Meren-ville. | 247 |
| Meru Chastellenie. | 389 |
| meffo Chastellenie. | 389. |
| Mets, ville & Euesché. | 630 |
| Meudon, chasteau. | 188 |
| Meun sur Loire, ville, & seiour de Charles cin- quiesme. | 301 |
| Meun sur Yeure, ville. | 466 |

T A B L E.

| | |
|--|---------|
| S. Michel en Normandie, lieu de pelerinage & de grande deuotion. | 997 |
| Milanzay bourg & Chasteau. | 270 |
| Milly en Gastinois, ville. | 315 |
| Miramont, ville. | 736 |
| Mirepoix, ville, Euesché Comté. | 675 |
| Moissac en Quercy, ville. | 671 |
| Mombrison, ville. | 692 |
| Mommiral, ville. | 277 |
| monceaux, seiour Royal. | 365 |
| moneruille, voyez Merenuille. | |
| montier-saint Iean, Chasteau. | 919 |
| monstrueil-Berlay. | 555 |
| monstrueil sur mer, forte place. | 448 |
| mont-Cenis. | 910 |
| mont saint michel. | 997 |
| montargis, ville & Chasteau. | 304 |
| montataire, Mairrie. | 388 |
| montauban, chasteau ruiné. | 714 |
| montauban, ville, Euesché. | 669 |
| mont-contour en Parthois, village. | 353 |
| mont-didier, ville. | 442.443 |
| Montebourg, bourg. | 995 |
| Monte-clair. | 326 |
| Montech, petite ville. | 671 |
| Montereau faut-Yonne, ville & chasteau, iadis seiour Royal. | 357 |
| Mont-ferrant, ville & cour de Generaux. | 607 |
| Mont-fort l'Amaulry, ville & comté. | 254 |
| Montigny sur Armançon, chasteau. | 919 |
| Mont-l'hery, Chasteau. | 228 |
| Mont-Marfan. | 769 |
| Mont-matre, village & Abbaye. | 191 |

T A B L E.

| | |
|--|---------|
| Mont-mirandel, ville. | 345 |
| Mont-morency, Baronnie fort ancienne, à present duché. | 390 |
| Mont-morillon, ville. | 571 |
| Mont-pellier, ville, Euesché, Vniuersité. | 652 |
| Mont-pensier, ville & Duché. | 609 |
| Montpefat d' Agenois. | 766 |
| Mont-richard, ville. | 522 |
| Moret, ville & Comté. | 312 |
| Morguennal, Abbaye. | 395 |
| Morlaye, port de mer. | 1013 |
| Mortagne, ville & Chastreau | 277 |
| Mortagne en Picardie. | 446 |
| Mortaing, comté. | 989.998 |
| la Mote fully. | 492 |
| Motu, village. | 361 |
| Moulibard, ville. | 919 |
| Moulins, ville capitale de Bourbonnois. | 618 |
| Moulins Angilberts. | 474 |
| Mouffy, ville. | 389 |
| Moyon, bourg & chastellenie. | 994 |
| Muret en Cominge. | 682 |
| muret pres de Toulouse. | 682 |
| mussi l'Euesque. | 342 |
| Muffidan. | 736 |

N

| | |
|--------------------------------------|------|
| N Angis, en Brie. | 362 |
| Nanterre, village. | 223 |
| Nantes, ville, euesché, comté. | 1022 |
| Narbonne, ville, Archeuesché, duché. | 644 |
| S. Nazare, ville. | 662 |
| Nemours, ville & Duché. | 312 |
| Nerac, ville. | 768. |

T A B L E.

| | |
|---|---------|
| Netis, vill. | 616 |
| Neuers, ville, Euesché, Duché. | 471 |
| Neuf-Castel en Picardie. | 456 |
| Neufuille aux loges. | 291 |
| Nice, ville, Euesché. | 854 |
| Niculay, port. | 463 |
| Niort, ville. | 571 |
| Nismes, ville, Euesché. | 656 |
| Nogent le Roy, ville & chasteau. | 250 |
| Nogent le Rotrou, ville. | 277 |
| Nonnay, ville. | 663 |
| Nontro, Baronnie. | 736 |
| Normandie, pays, Duché, & Pairrie. | 939 |
| Noyon, ville, Euesché, Comté & Pairrie. | 438 |
| noyers, ville. | 919 |
| Nuits, ville. | 897 |
| O | |
| O Leron, ville, Euesché. | 775 |
| S. Omer, ville. | 452 |
| Orcheze, village. | 266.267 |
| Orengé, ville, Euesché, Principauté. | 857 |
| Orillac, voyez Aurillac. | |
| Oriuau, ville. | 578 |
| Orleans, ville, Euesché, Vniuersité, Duché & ap- panage Royal. | 279 |
| Orthez, ville. | 776 |
| S. Ouen. | 593 |
| Oye, ville, Comté. | 463 |
| P | |
| P Acy, voyez Passéy. | |
| Palaiseau, village. | 230 |
| pamiers, ville, Euesché. | 675 |
| saint papoul, ville & Euesché. | 662 |

T A B L E.

| | |
|--|---------|
| paris, Euefché, parlement, Vniuerfité. 1. 2. & fuy | |
| paſſenay, ville. | 571 |
| paſſauant, ſeigneurie. | 354 |
| paſſey, vill. | 964 |
| Pau. | 776 |
| S. Paul Comté. | 458 |
| Paulmey, ville & chafteau. | 526 |
| Pequigni, ville. | 447 |
| Perche, pays & Comté. | 276 |
| Perche Gouet, chaf tellenie. | 276 |
| Perigord pays & Comté. | 731 |
| Perigueurs, ville & Euefché. | 732 |
| Peronne, ville. | 442.443 |
| Perfang, chaf tellenie. | 582 |
| Pefenas, ville. | 669 |
| Picardie, pays. | 416 |
| Pierre-buſiere, bourg. | 743 |
| Pierre-fons, Preuofté & chaf tellenie. | 399 |
| S. Pierre le monſtier, ville. | 479 |
| Pirou, chafteau. | 996 |
| Puiers, voyez Pluiers. | |
| Pluiers, petite ville. | 292 |
| Poiſſy, ville, Abbaye, iadis ſejour royal. | 217 |
| Poitiers, ville, Euefché, Comté. | 557 |
| Poitou, pays. | 556 |
| s. Pons de Tomiers, ville, Euefché. | 662 |
| Pont del'Arche. | 966 |
| Pont-Gouin. | 388 |
| Pont ſaincte Mexence, ville. | 388 |
| Pont ſur Yonne. | 322 |
| Ponteau de mer, ville. | 966 |
| Ponthieu, pays & Comté. | 445 |

T A B L E.

| | |
|--|-----------|
| Pontoise, ville. | 388. 408. |
| Ponts ville & chasteau. | 726 |
| premercy, ville. | 474 |
| prouence, pays & Comté. | 830 |
| prouins, ville. | 355 |
| le puiſet. | 247 |
| le puis en Velay, ville & Eueſché. | 664 |
| Q | |
| S. Q Ventin, ville. | 434 |
| Q uercy, pays. | 668 |
| Querentan, voyez Carenten. | |
| Queſac, ville. | 664 |
| s. Q ueux, Mairrie. | 388 |
| Q uimpercorentin, ville. | 1016 |
| Q uintin, ville & chasteau. | 1018 |
| R | |
| R Aigny, chasteau. | 919 |
| s. R ambert, ville. | 652 |
| Raueſteins, ville de Bigorre. | 691 |
| Renes en Bretagne, ville, Eueſché, & Parlement 1007. | |
| Renty, ville. | 449 |
| la Reole, ville. | 769 |
| s. R equier, ville. | 446 |
| R heims en Champagne, ville, Vniuerſité, Ar- cheueſché, duché, premiere Pairrie de Fran- ce, & le lieu où ſont ſacrez les Rois. | 368 |
| Rhennes voyez rennes. | |
| Rhodés, ville, Eueſché. | 665 |
| Rieux, ville, Eueſché. | 675 |
| Rimaucourt, bourg. | 327 |
| Rions en Auuergne, ville. | 597 |
| Roanne, ville. | 652 |

T A B L E.

| | |
|--|---------|
| Roche-chouard, Vicomtê. | 578 |
| la Roche d'Erien. | 1013 |
| Roches-Esclairon. | 348 |
| Rochefort, chasteau. | 248 |
| Roche-Guion. | 389 |
| la Rochelle, place forte, & port de mer. | 582 |
| Roche sur Yon, Principauté. | 578 |
| Romans en Dauphiné, ville. | 809 |
| la Romiou, ville. | 768 |
| Romorantin, ville & chasteau. | 270 |
| Rouen, ville, Archeuesché, Parlement. | 941.942 |
| Roueray, Chastellenie. | 354 |
| Roux Maillard. | 277 |
| Roye, ville. | 442.443 |
| Rueil. | 206 |
| Rully, petite ville. | 492 |

S

| | |
|--|---------|
| S Ablé, petite ville. | 544 |
| Sailly. | 348 |
| saintes, capitale de Saintonge, Euesché. | 714.715 |
| saintonge, pays & ancienne Comté. | 714.715 |
| salognac. | 742 |
| samathan, ville. | 680 |
| sanferre, ville, Comté. | 489 |
| sarlat, ville, Euesché. | 735 |
| sauerdun, ville. | 675 |
| s. saulge, petite ville. | 474 |
| saumur ville & chasteau. | 555 |
| s. Sauueur Landelin. | 996 |
| s. Sauueur le Vicomtê. | 996 |
| seés, ville & Euesché. | 972 |
| segur chasteau. | 743 |
| semur en Brionnais. | 910 |

T A B L E.

| | |
|--|----------|
| semur capitale del'Auxois. | 916 |
| senesley, Baronnie. | 927 |
| senlis, ville, Euesché. | 386 |
| sens, ville, Archeuesché. | 317 |
| serrances, ville. | 139 |
| seffel, village. | 284 |
| sezane, ville | 357 |
| sithieu. | 454 |
| siuray, voyez Ciuray. | |
| soissons, ville, Euesché, Comté. | 430 |
| sommieres, ville. | 662 |
| souldroy. | 362 |
| s. susane, ville. | 544 |
| T | |
| T Almond, Principauté. | 578 |
| Taners en Brie. | 362 |
| Tarascon, ville & Euesché. | 870 |
| Tarbe, ville, Euesché. | 691 |
| Terouenne, ville, Euesché. | 449 |
| Tessy, Baronnie. | 994 |
| Thermes, Baronnie. | 685 |
| Thoilon, chasteau. | 919 |
| Tholon, ville & Euesché. | 852 |
| Thoesil'Euesque, chasteau. | 919 |
| Thorette. | 388 |
| Thorigny, ville & Comté. | 983 |
| Thouars, Vicomté. | 577 |
| Thoulouse, Comté, Archeuesché, Parlement, V- niuersité. | 635.636. |
| Thoury, petite ville. | 247.248 |
| Tinchebray, chastellenie. | 998 |
| Tolon, voyez Tholon. | |
| Tonens, ville. | 764 |

T A B L E.

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Tonnerre, ville & Comté. | 334 |
| Torcy, ville. | 226 |
| Toul, ville, Euesché. | 631 |
| Toulouse, voyez Thoulouse. | |
| Touraine, pays & Duché. | 498 |
| Tournan, ville de la Brie. | 226 |
| Tournon, ville. | 664 |
| Tournus, ville & Abbaye. | 928 |
| Tours, ville, Archeuesché, Duché. | 499 |
| Treguier, ville, Euesché. | 1012 |
| Treignac, vill. de Limousin. | 748 |
| Trie, ville de Bigorre. | 691 |
| Troye, ville, Euesché, Comté. | 337-340 |
| Tuilliers, vill. | 964 |
| Tulles, Vicomté, Euesché. | 744 |

V

| | |
|---|------|
| V Alence en Dauphiné, ville, Euesché, & Vni- uersité. | 813 |
| Valence en Condomois. | 768 |
| Valences en Brie, | 362 |
| Valery en brie. | 361 |
| saint Valery sur mer. | 969 |
| Vallongnes, Vicomté. | 995 |
| Vand'œuure. | 326 |
| Vannes, ville, & Euesché. | 1019 |
| Vanues, village. | 186 |
| Vassy, petite ville. | 497 |
| Vaux Charles, valee pres d'Auxerre. | 333 |
| Velay, pays. | 664 |
| Venauge, Comté. | 712 |
| Vendosme, ville. | 257 |
| Verberie, village. | 397 |
| Verdun, ville, Euesché. | 631 |

T A B L E.

| | |
|--------------------------------------|---------|
| Vermandois, pays, Comté. | 425 |
| Vernon en Bric. | 362 |
| Vernon sur Seine. | 964 |
| Vernueil, | 974 |
| Vertus, vill. & Comté. | 354 |
| Veselay, ville & Abbaye. | 335 |
| Vienne, ville, Comté, & Archeuesché. | 810 |
| Vignori, petite vill. | 326 |
| Ville bois. | 594 |
| Ville-franche d'Aginois. | 765 |
| Villeman, ville. | 662 |
| Ville-neufue d'Aginois. | 764 |
| Ville-neufue-le Roy. | 315.322 |
| Ville neufue-saint-George. | 201 |
| Villiers-coste-Rez. | 389 |
| Vincennes, Chasteau Royal. | 195 |
| Vincestre, voyez Bissestre. | |
| Vire, Vicomé. | 987 |
| Vitry en Parrhois, ville. | 350 |
| Viuiers, ville, Euesché. | 663 |
| Viuarés, pays. | 663 |
| Vfés, ville, Euesché. | 656 |
| Vflet, ville. | 748 |
| Vffon. | 610 |
| Vzerche, ville. | 746 |

X.

Xaintes, voyez Saintes.
Xaintonge, voyez Saintonge.

Y

Yenuille 291. voyez Ianuille, & Genuille.
 Yeure, petite ville. 610
 S. Yrier la Perche, ville. 742. Yuetot. 959.

F I N.

T A B L E.

Extrait du Priuilege du Roy.



PA R grace & Priuilege du Roy, il est permis à Iean Petit-pas, Marchand libraire en l'Vniuersité de Paris, d'imprimer ou faire imprimer par tel Imprimeur que bon luy semblera vn liure intitulé. *Les Antiquitez & Recherches des Villes, Chasteaux, & Places plus remarquables de toute la Frãoe Diuisées en huit Livres selon l'ordre & ressort des huit Parlemens.* Et sont faiçtes deffences par sa Maie-
 sté à tous Libraires & Imprimeurs de ce Royaume, & à toutes personnes de quelque estat & cõ-
 dition qu'ils soient de n'imprimer ou faire imprimer, vendre ny distribuer lesdits liures, si ce n'est du vouloir & consentement dudit Petit-pas, pendant le temps & espace de dix ans finis & accomplis, à peine de confiscation desdits liures qui se trouueront d'autre impression que dudit Libraire cy-dessus nommé, & d'amende arbitraire, comme plus amplement est déclaré au Priuilege donné à Paris le 22. iour de decembre 1608.

Par le Roy en son Conseil.

Signé B R I G A R D.

